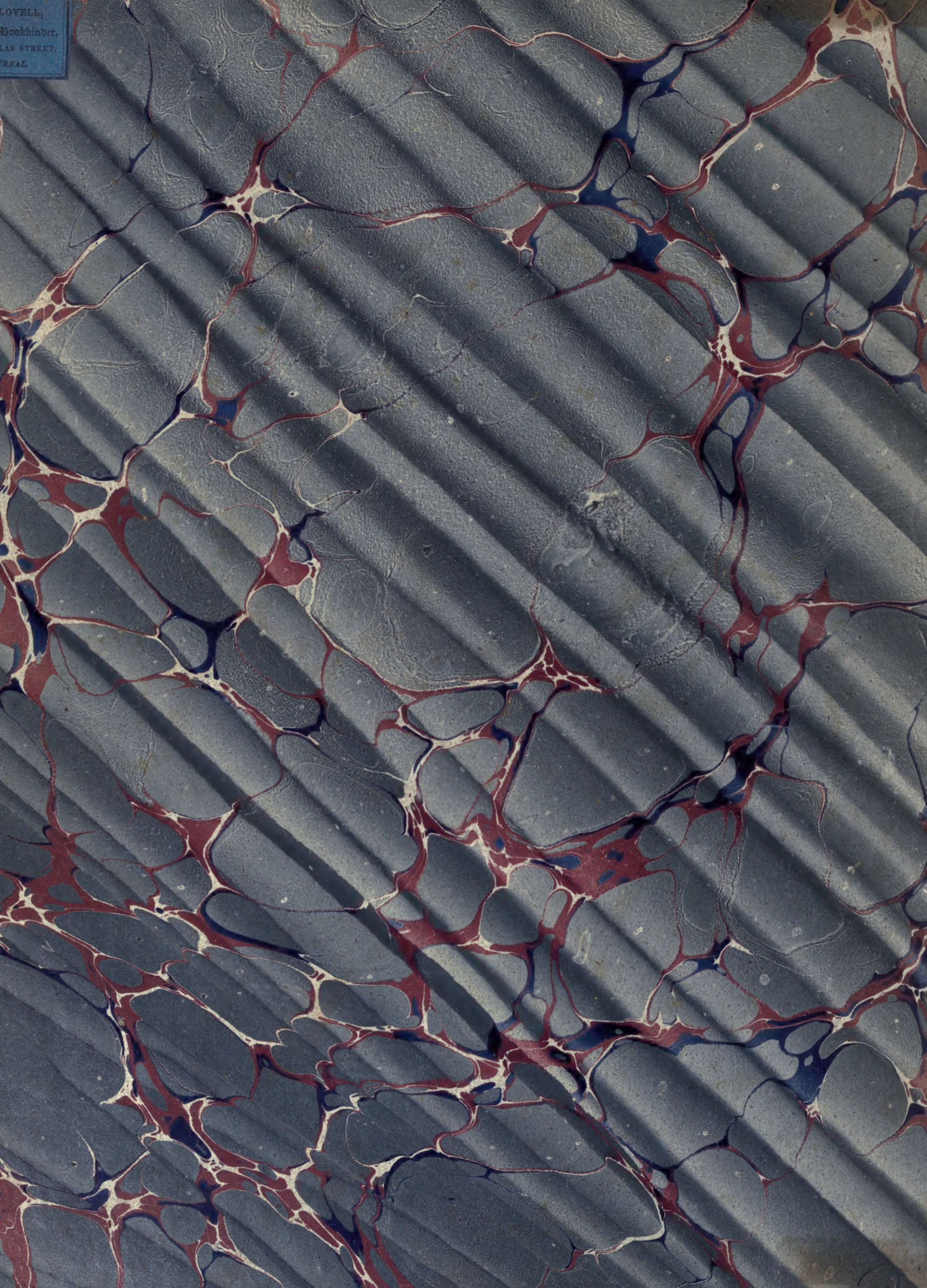
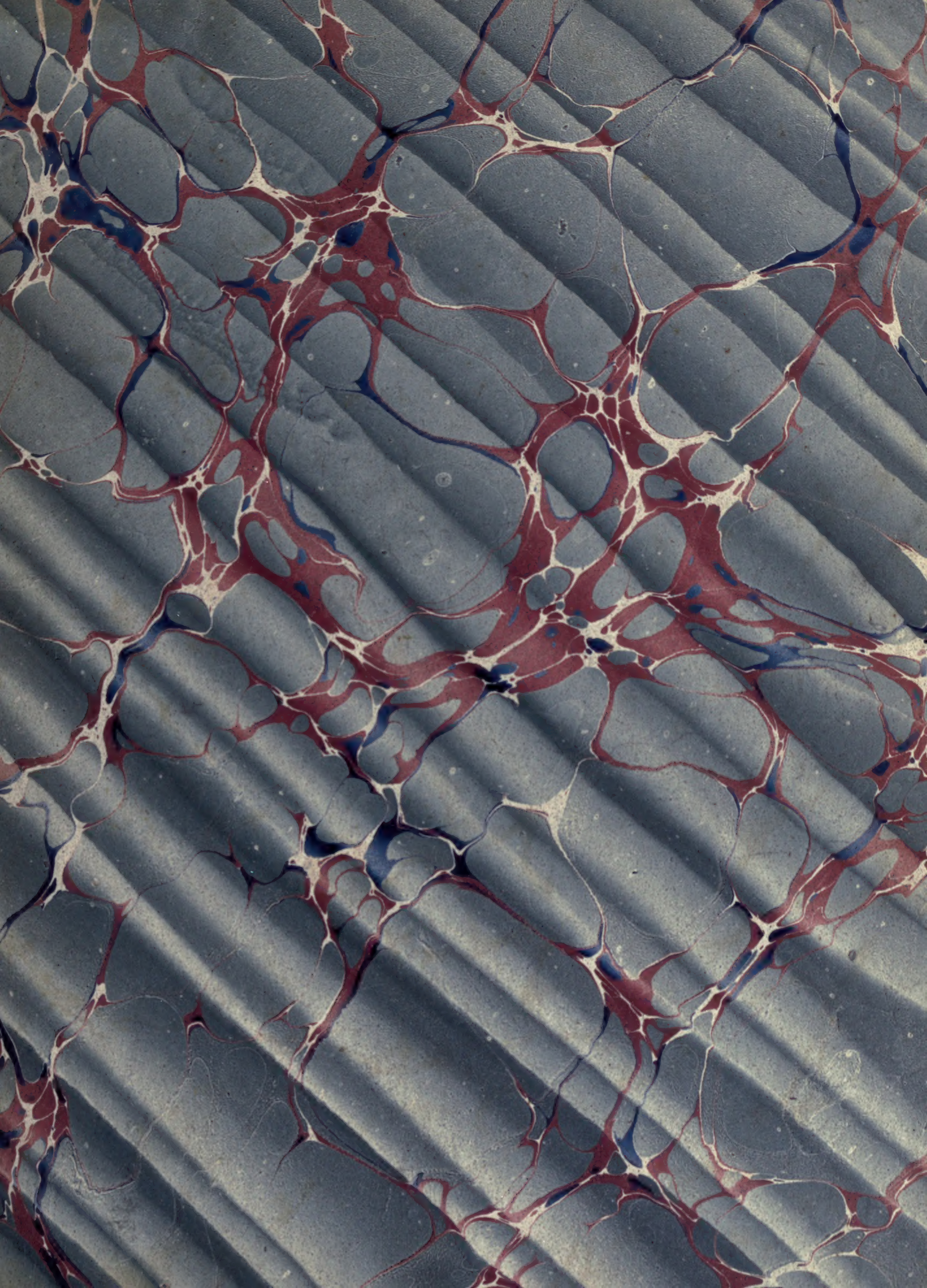


LOVELL,
Bookbinder,
LAS STREET,
TREAL.



JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1856.



PARIS.
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVI.


LIBRARY
MAR 4 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

JOURNAL DES SAVANTS.

JANVIER 1856.

The works of Christopher Marlowe, V. III. London, 1826.
The works of Ben-Johnson, in nine volumes, with Notes criticaland explanatory, and a biographical Memoir, by W. Gifford Esq. London, 1816.
The dramatic works of John Ford, in two volumes, with Notes critical and explanatory, by W. Gifford Esq. London, 1827, etc., etc.
Specimens of english dramatic poets, who lived about the time of Shakspeare, by Charles Lamb. London, 1854.

PREMIER ARTICLE.

Depuis que la renommée de Shakspeare, renfermée d'abord dans son île natale, et là même obscurcie quelque temps, s'est si prodigieusement étendue dans le monde, depuis qu'il n'y a pas une supériorité dramatique décidément plus grande que la sienne, une question accessoire a dû s'élever pour la critique, soit spéculative, soit érudite. Shakspeare, demeuré presque inconnu de l'Europe pendant tout le XVII[e] siècle, avait-il été, de son temps et dans son pays, autant isolé sur la scène qu'il y était supérieur? Était-il sans prédécesseurs et sans rivaux? Qu'il ait appartenu à une époque, sinon très-éclairée, du moins pleine de science et de génie, cela n'est pas douteux: le XVI[e] siècle nulle part, même en Italie, ne fut plus grand qu'en Angleterre. Bacon, pour la philosophie et l'imagination de style, Spencer, pour la haute poésie, Hooker, Taylor, Barrow, pour l'éloquence religieuse, sont, l'un au

premier rang par tout pays, et les autres dans un rang éminent parmi les écrivains anglais. Shakspeare, si éloigné d'eux par la forme de son génie, et, relativement à eux, écrivain illettré, avait donc respiré l'atmosphère d'un grand siècle et rencontré, pour l'expression de ses pensées, la vigoureuse adolescence d'un idiome abondant, poétique et populaire, que d'autres mâles esprits venaient empreindre, chaque jour, de leurs cachets immortels et divers.

Mais cela même, ce mouvement général des lettres, n'est pas une réponse suffisante à la curiosité sur le plus ou moins de secours, l'inspiration plus ou moins prochaine qui suscita Shakspeare. En un mot, cette puissance de création complète, cette invention homérique, dont une théorie moderne l'a doué systématiquement, pour dater de lui un nouveau théâtre et presque une nouvelle poésie, est-elle chose aussi absolue qu'on l'a dit? Durant deux siècles, l'examen même n'était guère possible: car les nombreux essais dramatiques de l'époque et de l'école de Shakspeare étaient dispersés, incorrectement reproduits, ou tout à fait oubliés. Beaucoup de ces ouvrages ne sont pas nommés une fois dans la Critique anglaise du XVIIIe siècle. Toute une phalange dramatique dormait ensevelie, comme la tourbe[1] des anges déchus dans Milton, tandis que le grand chef[2] apparaissait debout et s'élevant. Un autre nom seulement s'était conservé, sinon dans l'admiration, au moins dans la notoriété publique, par la tradition de son ancienne gloire, le mérite de ses œuvres, et cette singularité d'avoir été aussi studieux disciple de l'antiquité, aussi fréquent imitateur des classiques grecs et latins, que Shakspeare leur était étranger : c'était Ben-Johnson, cité souvent avec éloge dans un piquant dialogue de Dryden sur l'art dramatique : et encore cette estime ne s'attachait pas aux tragédies de Ben-Johnson, mais à quelques-unes de ses comédies subtiles et savantes, et à ce genre particulier de divertissement nommé *masque*, où il était resté maître et modèle.

Après lui et hors de lui, à peine un ou deux titres d'ouvrages dramatiques du même temps avaient-ils survécu dans la Critique élégante de l'Angleterre au XVIIIe siècle, depuis Addison jusqu'à Blair. Dans notre

[1] so thick bestrown,
Abject and lost lay these, covering the flood,
Under amazement of their hideous change.
(*Paradise lost*, book I.)

[2] stood
Their great commander.
(*Ibid.*)

siècle seulement, et depuis une trentaine d'années, la recherche, la réhabilitation du drame anglais avant Shakspeare et autour de lui, a été systématiquement poursuivie. Il a fallu commencer par retrouver et par réimprimer ce qu'on voulait admirer. Cette restauration ne s'est pas toujours faite dans l'ordre des dates ou dans l'ordre du mérite; mais enfin, en quelques années, dix ou douze poëtes dramatiques, disparus, depuis deux siècles, de la scène et presque du souvenir anglais, ont été relevés, célébrés, et sont devenus le chœur dont Shakspeare demeurait le coryphée : c'étaient Peele, Kyde, Marlowe, Chapman, Decker, Ford, Midleton, Heyvood, Field, Rowley, Massinger, Webster, Shirley.

De cette liste, encore incomplète, nous avons distrait Ben-Johnson, parce que, bien que l'analyse admirative et la belle édition que lui consacra le savant et spirituel critique Gifford aient commencé cette résurrection du vieux drame anglais, Ben-Johnson cependant n'était qu'agrandi, mais non pas découvert ni retrouvé comme un trésor perdu.

Quant aux douze poëtes précédents, la trouvaille était réelle; et l'effacement de leurs noms, l'oubli de leurs œuvres, dans leur propre pays, ne s'expliquaient bien que par les événements intérieurs de l'Angleterre, d'abord les vingt ans de proscription et de silence du théâtre, sous l'ascendant des puritains, de la République et du Protectorat, puis les vingt-huit ans de légèreté *jacobite* et d'influence française renouvelant le théâtre et lui donnant un autre genre de licence, puis enfin la gravité polémique et le goût plus sévère, la pureté plus timide ou plus classique des temps qui suivirent, sous Guillaume et Marie, et sous la reine Anne.

Shakspeare seul était d'un tempérament assez robuste pour résister à ces variations si brusques de température, surmonter les répugnances et les délicatesses, et demeurer comme la souche originale et vivace du génie dramatique anglais. De là, l'ingénieux Addison l'a si souvent cité dans ses feuilles critiques, où vous ne trouveriez que bien rarement la mention d'un autre poëte anglais du même siècle; de là, Pope, qui n'a pas daigné dire que Chapman, son devancier dans la traduction d'Homère, avait écrit des tragédies applaudies de son temps, s'honorait de donner une édition de Shakspeare, avec des guillemets admiratifs, dont se plaint Voltaire, mais que la critique actuelle trouverait bien restreints et bien rares.

Cette omission des anciens *dramatistes* anglais n'était pas juste. Évidemment, selon l'expression d'un critique ancien, le plus grand de ces poëtes avait obscurci de son éclat d'autres génies inférieurs, qui n'étaient

pas vulgaires. Plus tard, ce même éclat servit à les faire apercevoir. La longue apothéose qui commença pour Shakspeare vers le milieu du XVIII[e] siècle, que Garrick étaya de son art merveilleux, que l'esprit anglais adopta comme un culte, dont Coleridge et d'autres furent les prêtres éloquents, que l'esprit allemand commenta par un subtil enthousiasme, et parfois sut habilement imiter, cette apothéose, uniforme et diverse, spéculative et minutieuse, dut se porter vers tout ce qui avait entouré Shakspeare. On finit, à cause de lui, par se souvenir un peu plus de ses contemporains. Cette langue naturelle et composée, tantôt simple, tantôt extraordinaire, qu'il avait parlée dans ses pièces, et qui n'était pas toute de son génie, pour la mieux comprendre, on la rechercha autour de lui, sous des noms célèbres ou même obscurs. Ce grand maître de la scène, qui n'avait pas régné seul à son apparition, et que, seul du même temps, on revoyait au théâtre après deux siècles, on voulut curieusement savoir quels rivaux immédiats, quels modèles ou quels concurrents il avait eus à sa naissance et dans sa carrière.

Enfin, dans cette Angleterre, réduite, ce semble, à l'impuissance déjà séculaire d'enfanter derechef une œuvre tragique, tout près de ce théâtre épuisé et comme déshérité d'avance par l'audace illimitée de son fondateur, on dut se demander s'il en avait été toujours ainsi, et si la génération d'où s'élançait Shakspeare, si les premiers témoins de son génie en avaient été brûlés de même, et, sous ce vent de feu, étaient tombés feuilles arides et cendres dispersées,

> Urit enim fulgore suo qui prægravat artes
> Infra se positas;

ou plutôt, s'il n'y avait pas eu d'abord, autour de lui, comme un reflet de la même flamme et un courant de cette lave ardente.

De là, ces publications à la fois esthétiques et philologiques, dont la littérature anglaise retentit durant quelques années, et qui donnèrent une gloire posthume, sans l'épreuve du théâtre, il est vrai, à huit ou dix poëtes dramatiques à peu près ignorés depuis un siècle et demi. L'opinion des meilleurs juges fut d'accord sur la valeur de cette mine longtemps abandonnée. Les partisans du *romantisme* proprement dit, les fauteurs systématiques du drame sans limite et sans frein trouvèrent là des preuves et des exemples de plus pour leurs théories; et l'Allemagne, empressée dans cette voie, fut heureuse d'ajouter à ses traductions de Shakspeare quelques drames retrouvés du même temps, *Arden de Feversham*, ou tel autre. Mais, de plus, parmi les novateurs non *romantiques*, ou *romantiques* malgré eux, lord Byron déclara le lan-

gage poétique de ces vieilles pièces anglaises excellent, tout en les trouvant absurdes, disait-il, pour le fond, et en jugeant l'école qui les imitait détestable.

La révélation de ces catacombes dramatiques du temps passé continua cependant; et l'uniformité bizarre commençant à lasser un peu la critique la plus aventureuse, on sut gré à sir John Lamb, poëte et *humoriste* spirituel, d'avoir extrait de tout cet ancien théâtre deux volumes de fragments poétiques et de scènes détachées qui furent beaucoup lus, et qu'on réimprime aujourd'hui dans un format populaire. Cet incident d'histoire littéraire, cette apparition des ombres tragiques du siècle d'Élisabeth et de Jacques I[er] au milieu de l'industrieuse et riche Angleterre du XIX[e] siècle, n'en était pas moins un précieux sujet d'études, dont quelques détails peuvent intéresser la curiosité étrangère et l'art en général.

C'était d'abord en soi, et à part toute théorie, un remarquable symptôme de génie que cet épanouissement dramatique, dont l'Angleterre, comme l'Espagne, avait eu le privilége pendant cinquante années, depuis les commencements de Shakspeare jusqu'à la veille de la guerre civile. Quand on compare cette ardeur et cette fécondité à l'impuissance théâtrale dont le même pays, dans son luxe de liberté et sa grandeur politique, sera frappé plus tard, ne semble-t-il pas, à la vue de ce contraste, qu'il y a chez les peuples une certaine quantité d'émotion et de verve, une dose d'esprit de feu qui s'étend, se restreint, ou même s'épuise partiellement, selon les applications diverses qu'elle reçoit, et selon les causes qui en gênent ou en précipitent le naturel essor?

Ainsi, la forte race anglaise, dans son activité glorieuse sous le règne d'Élisabeth, s'illustrant par les armes, les découvertes, le commerce, mais à l'étroit dans ses libertés civiles et dans son culte, aura été saisie d'une indicible ardeur pour ces plaisirs de réalité historique et d'imagination que lui offrait le théâtre; cette passion, excitée par la jouissance même, variée sous mille formes, commune au peuple et à la cour, sera montée, des grossiers théâtres et des drames terribles où débuta Shakspeare, à ces *masques* élégants de cour, où brillera la coquetterie de la jeune reine Henriette, et dont l'habile architecte *Inigo Jones* saura préparer artistement la mise en scène; puis cette fièvre théâtrale viendra languir et s'arrêter devant une autre passion analogue à la première, si elle n'en eût été mortellement ennemie, j'entends ce fanatisme de prédication puritaine, cette fureur de prêche, qui, maudissant le théâtre, aura bientôt la puissance de le détruire, et qui, couvrant l'Angleterre de sang et de larmes, allait y jouer la tragédie de

la guerre religieuse, avec ses prophètes et ses héros, ses martyrs et ses tyrans, depuis l'échafaud royal jusqu'au lit mortuaire de Cromwell.

Ainsi, à part même les *ordonnances* rigoureuses qui, sous le long parlement et sous le *Protecteur*, fermaient les théâtres, le mouvement profond et sérieux des esprits, la passion puritaine, ne laissaient point alors place à de tels jeux; et, loin de les continuer, on ne se souvint même plus de ce qu'ils avaient été dans le passé. De même, par une préoccupation différente, dans d'autres temps, une activité plus régulière, celle du débat politique, de l'industrie croissante, de l'ambition commerciale, des grandes guerres et des grandes affaires, a détourné sans doute, ou absorbé la veine dramatique; et la même nation, agrandie d'ailleurs, n'a plus eu d'autres spectacles dignes de ce nom, d'autres représentations agissant sur les âmes, que son Parlement, ses *meetings* et l'effet toujours puissant, mais sans contre-coup créateur, de quelques scènes originales de son vieux Shakspeare.

Quoi qu'il en soit de cet épuisement partiel du génie, dont il serait aisé de citer différents exemples explicables par d'autres causes, plus le fleuve du théâtre anglais semble aujourd'hui perdu dans les sables, et tari pour jamais, plus il serait curieux d'en montrer toute la première abondance et les sources diverses.

A vrai dire, elles n'étaient pas autres d'abord que dans le reste de l'Europe. C'étaient également les *mystères chrétiens* et l'imitation de l'antiquité. Sans peut-être avoir eu la même faveur que parmi nous, les représentations de *mystères*, parfois en langue latine, surtout dans l'idiome commun, avaient été d'abord la seule forme en usage chez les Anglais; puis, dès le temps de Henri VIII, la réforme avait restreint cet amusement, qu'elle avait bientôt décrédité; mais, ce qui devait d'abord y succéder, c'était l'imitation, maladroite sans doute, mais assez fidèle, des types latins ou grecs, lors même que la rudesse du temps y mêlait les incidents les plus atroces. Ainsi, dans la tragédie de *Gorboduc*, composée par un seigneur lettré de la cour d'Élisabeth, tous les personnages sont successivement tués derrière ou sur la scène; mais il y a des chœurs, comme dans la tragédie grecque; et les interlocuteurs s'adressent de longues tirades emphatiques, comme dans Sénèque.

Toutefois, à cette étude de l'antique se joignaient aussi, pour le théâtre anglais, deux autres sources d'inspiration que la critique moderne n'a pas assez comptées, l'imitation du théâtre espagnol, entraîné si loin alors dans une route aventureuse, et l'imitation du théâtre classico-barbare de la France à cette époque. Partons bien de ce point : l'art de Shakspeare fut tout dans son génie, et non dans l'avantage d'avoir

évité les règles d'Aristote et pris une autre poétique. A côté de lui, dans les premières années de ses débuts, on jouait à Londres *Pompée le Grand et sa belle Cornélie*, tragédie de Thomas Kyde, tirée tout entière d'une pièce de notre Garnier, grand imitateur de Lucain et de Sénèque. Ce même Kyde, qu'on peut appeler, pour sa date, un des précurseurs de Shakspeare, avait emprunté au théâtre du Midi le drame sanglant et parfois poétique de Geronimo, et composé ce qu'on appelait *The spanish tragedy*, comme, peu d'années plus tard, Shakspeare devait trouver à la même source, dans un drame de Lope de Véga, la romanesque ébauche si embellie par lui de sa plus ravissante tragédie. *Romeo et Juliette.*

Mais, au milieu de ces essais qui précédaient Shakspeare, sur ces grossiers et ambulants théâtres où il devait répéter des rôles et retoucher ou abréger de vieilles scènes avant d'oser en écrire de nouvelles, s'était-il réellement élevé quelque nouveauté puissante, quelque apparence de génie? N'avait-on, jusque-là, dans la tragédie, que les vers emphatiques de lord Sackville, et, dans la comédie, que la petite farce intitulée l'*Aiguille de la grand'mère Gurton?* A cette question, que M. de Châteaubriand a décidée par l'affirmative dans son *Essai sur la poésie anglaise*, nous trouvons une première réponse dans les œuvres de Christophe Marlowe, ce poëte d'une destinée bizarre et tragique comme son génie.

Marlowe, né en 1565, plusieurs années avant Shakspeare, eut une vie courte, obscure, probablement misérable, abaissée par le vice, ou diffamée par la calomnie. Il avait fait cependant, ce qui ne manqua point au plus grand nombre des écrivains de ce temps, des études régulières et savantes. Il avait suivi les cours d'un des colléges de Cambridge, où il prenait le grade de bachelier en 1583, et celui de maître ès arts en 1587, temps où Shakspeare n'était encore qu'un jeune braconnier. La preuve de cette éducation classique de Marlowe s'est conservée, pour nous, dans quelques essais de sa jeunesse, imprimés après sa mort, la traduction en vers non rimés du premier livre de Lucain, de quelques élégies d'Ovide et du poëme alexandrin d'*Héro et Léandre*. Venu de Cambridge à Londres avec son titre de maître ès arts, son talent pour toute fortune et le besoin d'en vivre, on n'a pu complétement éclaircir s'il débuta comme acteur ou comme poëte. On ne peut affirmer également si le petit nombre de drames placés sous son nom lui appartiennent tous, si, par exemple, la première et la seconde partie de *Tamerlan le Grand*, œuvres emphatiques et fausses, furent les essais de ce mâle et audacieux esprit. Mais, ce qui n'est pas douteux, c'est l'impression mêlée dont il frappa ses contemporains, l'idée qu'il

donna de son génie théâtral, et, en même temps, l'effroi mystique, le soupçon et l'anathème, qui, de ses écrits, passèrent jusqu'à lui. Dans les ouvrages du temps, il est parlé de la muse divine de Kit Marlowe; et un poëte célèbre du même siècle lui rendait cet hommage d'une forme presque antique : « Près de là[1], Marlowe, baigné aux sources de Thespis, « portait en lui ces vives images des choses hors la sphère de la lune, « qu'ont eues vos premiers poëtes ; ses élans étaient tout d'air et de « flamme, ce qui donnait tant d'éclat limpide à ses vers; car il avait con- « servé cette belle folie qui doit, à juste titre, posséder le cerveau d'un « poëte. »

Seulement, un contemporain plus rapproché de lui, l'auteur d'un poëme intitulé *Le retour du Parnasse*, mêlait au même éloge une cruelle restriction. « Marlowe[2] était heureux par sa muse théâtrale, mais bien « malheureux, hélas! dans sa vie et dans sa fin. C'est pitié que l'esprit ait « dû loger si mal, un esprit venu du ciel, à côté de vices envoyés par l'enfer. »

Quand on compare ce langage accusateur à la violence superstitieuse en crédit alors, on peut se demander s'il atteste la perversité de Marlowe, ou l'effroi que certaines hardiesses de son drame donnaient peut-être aux imaginations du temps. C'est ainsi que, plus tard, et dans un autre pays, un autre écrivain plus fou que poëte, Cyrano de Bergerac, avait failli, sous la prévention populaire, expier pour son compte quelques impiétés qu'il avait mises, au théâtre, dans la bouche de Séjan. Cela même a tellement frappé un ingénieux critique anglais, qu'il n'a pas manqué de comparer le poëte Marlowe, accusé pour sa mauvaise vie par quelques prédicateurs puritains, à l'héroïque et sublime Eschyle, dénoncé comme révélateur des mystères d'Éleusis et comme sacrilége dans quelques scènes de ses tragédies. Mais, en vérité, le parallèle est trop ambitieux; et nous ne trouverons ici ni la poésie de l'*Oreste* et des *Choéphores*, ni le souvenir de Marathon, seul rappelé dans l'épitaphe d'Eschyle, ni Cynégire, mutilé d'un bras, plaidant pour son frère, le grand poëte et

[1] Next Marlowe, bathed in the Thespian springs,
Had in him those brave translunary things,
That your first poets had; his raptures were
All air andfire, which made his verses clear;
For that fine madness still he did retain:
Which rightly should possess a poet's brain.

[2] Marlowe was happy in his buskined muse,
Alas! unhappy in his life and end.
Pity it is that witt so ill should dwell,
Witt lent from heaven, but vices sent from hell.

guerrier comme lui. A la Grèce seule, à la Grèce ancienne, appartiennent toutes ces beautés, toutes ces grandeurs ensemble.

Ce qui reste de la comparaison, c'est que Marlowe, peut-être pour sa vie de théâtre et pour quelques propos qui lui étaient échappés à la taverne de la *Sirène,* peut-être aussi pour certains passages singuliers de sa tragédie de *Faust*, eut le renom d'impie, et qu'une mort sinistre avec scandale vint aggraver cette prévention publique. Se trouvant à quelques milles de Londres, dans le petit village de Deptford, à une table d'auberge avec un homme de livrée, son rival dans une liaison de bas étage, il tira son poignard pour le frapper, et fut prévenu et tué lui-même. Sur le registre de la paroisse de Saint-Nicolas pour Deptford, on a relevé de nos jours cette mention funèbre : « Premier juin 1593. « Christopher Marlowe, tué par Francis Archer ; » et nul autre détail n'atteste qu'une poursuite ait vengé cette mort, qui parut un accident d'une indigne querelle.

Pour tout dire cependant, selon le génie classique de ce temps, un écrivain connu, Francis Mères, dans son *Trésor de l'esprit*, compara noblement la fin de Marlowe à celle du poëte tragique Lycophron, tué par un envieux rival[1]. Mais quelques docteurs du temps continuèrent de prendre la chose sur un ton bien différent ; et Thomas Béard, dans son livre intitulé *le Théâtre des jugements de Dieu*, se complut au souvenir de cette mort funeste. Après avoir énuméré, dans un catalogue assez semblable à ceux du père Garasse, les noms de beaucoup d'écrivains qui lui sont suspects : « A nul des précédents, disait-il, ne « fut inférieur en athéisme, et à tous fut égalé pour la punition, un « homme de notre pays, récemment défunt, le nommé Marlowe, lettré « de profession, élevé, dès sa première jeunesse, à l'université de « Cambridge, mais, dans la pratique, faiseur de pièces de théâtre et « poëte de futilités. Cet homme, ayant donné trop libre essor à son es-« prit et lâché la bride à ses convoitises, arriva, par un juste jugement, « à cette impudence et à cet excès de nier Dieu et son Christ, et non-seu-« lement de blasphémer en paroles la Trinité, mais encore, suivant « un récit très-vraisemblable, d'avoir écrit des livres contre elle, affir-« mant que notre Sauveur était un imposteur et Moïse un séducteur du « peuple, la sainte Bible rien que vaines histoires, et toute la religion « une invention de politique. Mais voyez à quel croc vengeur le Sei-« gneur a suspendu ce chien aboyant ! Il advint qu'au moment où il

[1] Utque cothurnatum cecidisse Lycophrona narrant,
Hæreat in fibris fixa sagitta tuis.
Ovid. Ibis

« voulait percer de sa dague quelqu'un dont il était jaloux, l'autre, « voyant cela, évita le coup, de telle sorte, que, lui saisissant le poi« gnet, il lui enfonça sa propre dague dans sa propre tête : par quoi, « malgré les secours employés, celui-ci mourut promptement, les cir« constances, le caractère de sa mort étant terribles, de telle sorte (car il « jurait et blasphémait jusqu'au dernier soupir, et, avec le souffle, les « jurements lui échappaient des lèvres), que ce n'était pas seulement un « signe manifeste du jugement de Dieu, mais un spectacle de terreur et « d'effroi à tous ceux qui le regardaient ; et ici, la justice de Dieu appa« raissait, en cela surtout qu'elle avait forcé la main même qui avait écrit « ces blasphèmes à être l'instrument de son supplice, et à l'être en « brisant le cerveau qui les avait conçus. »

Malgré l'affreuse énergie que respire ce langage, rien n'en prouve la vérité : et il n'y a, dans l'histoire littéraire, aucune trace du livre sacrilége imputé à Marlowe. Mais la licence d'esprit de ce poëte ne paraît guère douteuse, d'après un autre témoignage, celui même d'un ami, et, sans doute, d'un compagnon de désordres. Il s'agit d'une sorte d'exhortation qui lui était adressée dans l'ouvrage posthume d'un poëte du temps, Robert Greene. Dans ce livre, espèce de confession d'un enfant du XVI[e] siècle, sous le titre bizarre, *Quatre sous d'esprit acheté par un million de repentirs*, Greene, parmi divers élans de componction sur lui-même et de maligne commisération pour ses confrères de la littérature et du théâtre, s'adressait en ces termes à Marlowe : « Ne t'étonne pas que je commence par toi, si fameux pour avoir em« belli notre théâtre tragique, ni que Greene, qui avait dit avec toi, « comme l'insensé le dit dans son cœur, *il n'y a pas de Dieu*, rende main« tenant hommage à sa grandeur : car son pouvoir atteint partout; sa « main s'est appesantie sur moi. Pourquoi ton esprit supérieur, présent « de sa bonté, serait-il si aveugle, que tu ne voulusses pas rendre gloire à « qui te l'a donné ? Notre frère dans ce diabolique athéisme, un de nous est « mort; et, au temps de sa vie, il n'a jamais connu le bonheur qu'il « cherchait; mais, comme il avait commencé par le vice, il a vécu dans « la crainte et fini dans le désespoir. Voudras-tu, mon ami, être son « disciple ? Regarde-moi, moi qui m'étais laissé séduire par lui à cette « liberté; et tu la trouveras un éternel esclavage. »

Cette édifiante admonition, publiée par l'éditeur de Greene, un an avant la mort de Marlowe, ne peut guère laisser de doute sur le fonds réel d'opinions hardies et de mœurs dissolues qui se mêlaient, en Angleterre, à l'élan des esprits, au mouvement des lettres, et suscitaient l'inquiétude et la censure des plus zélés réformateurs. Ce détail de

mœurs importait à retracer ici. Car l'influence s'en trouve dans tout le théâtre anglais; et elle n'est point indifférente à l'explication de ses plus singuliers débuts, et, en particulier, du drame de Faust, l'œuvre principale de Marlowe et celle qui, sans doute, le fit appeler par Philippe Sidney *une espèce de second Shakspeare.*

Chose remarquable, en effet! A deux siècles de distance, le Faust de Marlowe et celui de Goethe ont des ressemblances autres que l'imitation peut les produire, une sorte de satiété dédaigneuse et de scepticisme sardonique. Un exemple suffira pour le prouver. Le Méphistophélès de Goethe, ce diable jeté dans le moule du XVIIIe siècle, ce diable logicien et railleur, impassible et insinuant, n'est que la copie fortifiée du même personnage, sous le même nom, dans le drame du vieux poëte anglais. Au milieu des controverses, devant les bûchers des *Dissidents* et des sorciers, Marlowe avait eu déjà l'idée de faire du diable le méchant ironique. La différence entre les deux ouvrages, pour les caractères du moins (car nous parlons peu du plan trop dénué d'art dans Marlowe, trop surchargé dans Goethe), le point réel de séparation porte sur le personnage de Faust lui-même, plus dramatique, selon nous, dans le poëte anglais que dans la mosaïque allemande de Goethe. Cette supériorité tient surtout à ce que la sorcellerie du premier Faust est bien moins résolue et moins damnablement réfléchie que celle du second. Le Faust de Marlowe éprouve plusieurs fois les hésitations dans le mal, les commencements de remords ou d'effroi, dont nous a parlé Greene, et qu'il conseillait à son ami. Ce premier Faust n'est pas radicalement incrédule au bien; il est tenté de Dieu plusieurs fois; il s'agite pour revenir à lui et se sauver des mains tenaces du diable. Ses essais mêmes de résipiscence, tout faibles et promptement étouffés qu'ils sont, servent à l'entretenir dans une espérance qui, à la dernière heure, rendra son désespoir plus dramatique et plus affreux.

Ce n'est pas que nous prétendions qu'il y ait, dans la pièce du poëte anglais, rien de comparable, pour le pathétique et l'art, aux scènes de Marguerite; mais cet incident n'est qu'un épisode, et ne fait ressortir le caractère de Faust, que pour le montrer grossièrement sensuel et bassement ingrat. J'aime mieux à ce personnage la séduction d'Hélène, la passion pour un fantôme, telle que l'a décrite en quelques vers le poëte anglais, selon la donnée de la vieille légende que Gœthe a développée plus tard, dans la suite de *Faust.*

Si on revient donc au fond du drame, au personnage de Faust, de cet homme dont la curiosité a épuisé toutes les sciences, et qui, cherchant au delà, s'abîme dans la magie, se donne au diable par contrat signé de

son sang, vit malheureux dans le vice et dans la folie, et meurt dans l'affreuse angoisse d'avoir perdu son âme, on ne peut concevoir plus vives couleurs que celles dont le poëte a peint le malheureux docteur : il est là, rêvant sur ses livres dans son cabinet, recevant des élèves qu'il n'avertit pas de ses doutes, puis initié à la seule science qui lui manque, d'abord par un savant, et bientôt par un diable en personne, qui, comme le tentateur de l'Évangile, lui promet tous les plaisirs et toutes les puissances.

Mais l'intérêt de ce rêve fantastique, semblable à ceux que faisaient, et qu'expiaient souvent par une mort barbare, de prétendus sorciers du XVIe siècle, c'est l'hésitation dans le mal, c'est le remords aussi prompt que la faute. Au second acte, Faust, lié déjà, sans avoir encore signé, se parle à lui-même dans ce cabinet où sa tentation solitaire a commencé. Déjà, il est plus résigné que résolu; déjà il se repent, ou, du moins, il doute. « Maintenant, dit-il, Faust, tu dois être damné; tu ne peux être « sauvé. A quoi bon, dès lors, penser à Dieu ou au ciel? Arrière ces « vaines imaginations! Borne-toi à désespérer; désespère de Dieu, et « prends confiance en Belzébuth. Maintenant, ne recule pas, ô Faust; « sois ferme. Pourquoi vacilles-tu? Oh! quelque chose résonne à mon « oreille et me dit : abjure cette magie; retourne à Dieu. Comment? « Il ne t'aime pas. Et toi, le Dieu que tu sers, c'est ta propre passion : « c'est là que se trouve au premier rang l'amour pour Belzébuth. A ce « Dieu, je bâtirai un sanctuaire; et je lui offrirai le sang tiède des nou- « veau-nés. »

A ce moment, deux anges apparaissent.

« LE MAUVAIS ANGE. Avance, Faust, dans la possession de ce premier « des arts.

« LE BON ANGE. Cher Faust, abandonne cet art exécrable.

« FAUST. Contrition, prières, repentir, que sont toutes ces choses?

« LE BON ANGE. Oh! ce sont les voies pour te conduire au ciel.

« LE MAUVAIS ANGE. Ce sont des illusions, des produits de la folie, qui « rendent fous les hommes assez faibles pour en faire usage.

« LE BON ANGE. Cher Faust, pense au ciel et aux choses célestes.

« LE MAUVAIS ANGE. Non, Faust; pense à l'honneur et à la richesse.

« FAUST. La richesse? Oui, la seigneurie d'Ambden sera mienne. « Quand Méphistophélès sera de mon côté, quelle puissance peut « m'abattre? Faust, tu es en sûreté! N'agite plus de vains doutes. Viens, « Méphistophélès, et apporte-moi d'heureuses nouvelles du grand Lucifer. « N'est-il pas minuit? Viens Méphistophélès. *Veni, veni, Mephistopheles.* »

Méphistophélès paraît, pour recevoir la promesse authentique de

Faust, signée de son sang. Faust se fait une blessure au bras; mais le sang ne coule pas, jusqu'à ce que le démon ait approché de la plaie un chauffoir plein de feu. La donation s'achève ainsi, entre les regrets inquiets et l'ardeur aveugle de Faust. Il consomme le don de lui-même, corps et âme, à Lucifer et à son ministre Méphistophélès, pour ladite concession valoir dans vingt-quatre ans; et on peut juger quelle impression le détail de ce contrat faisait sur la scène, dans un siècle où tant de procès de sorciers le rendaient vraisemblable. Seulement, à cette légende populaire, le génie sombre de Marlowe mêle quelques traits de réflexion profonde, dont un plus grand douteur que lui, Gœthe, s'est inspiré. L'engagement pris et complet, Méphistophélès dit au docteur : « Cela posé, maintenant demande-moi ce que tu voudras « savoir. »

« Faust. Ma première question sera sur l'enfer. Dis-moi où est le lieu « que les hommes appellent enfer?

« Méphistophélès. Sous les cieux.

« Faust. Bien. Comme tout le reste des choses; mais où, à quel « endroit?

« Méphistophélès. Dans les entrailles de ces éléments mêmes, où « nous vivons[1] torturés et demeurons à jamais. L'enfer n'a pas de limites; « il n'est point circonscrit à une place particulière; mais là où nous « sommes, là est l'enfer; et où est l'enfer, là nous devons toujours être. « Et ainsi, pour être bref, quand l'univers entier se dissoudra, et que « toute créature passera par l'expiation, seront enfer tous les lieux qui « ne sont pas le ciel.

« Faust. Je conclus que l'enfer est une pure fable.

« Méphistophélès. Ah! crois-le ainsi, jusqu'à ce que l'expérience « change ta pensée.

« Faust. Comment? Crois-tu que Faust sera damné?

« Méphistophélès. Oui, de nécessité; car voici l'acte par lequel tu as « donné ton âme à Lucifer.

« Faust. Et le corps aussi. Et que conclure de là? Penses-tu que

[1] Withine the bowels of these elements,
Where we are tortured and remain for ever.
Hell has no limits, nor is circumscribed
In one self place; but where we are, is hell,
And were hell is, there must we ever be;
And, to be short, when all the world dissolves
And every creature shall be purified,
All places shall be hell, that are not heaven.
(*Doctor Faustus*, act. II, sc. 1.)

« Faust est assez fou pour imaginer qu'après cette vie il y a quelques « souffrances? Non. Ce sont fariboles et contes de vieilles femmes.

« Méphistophélès. Mais je suis un exemple pour te prouver le con- « traire. Car je te dis à toi que je suis damné et, à ce moment même, en « enfer.

« Faust. Bah! Eh bien, que ceci soit l'enfer! et je consentirai volon- « tiers à être damné. Qu'est-ce autre chose, en effet, que dormir, courir, « manger, discuter? Mais laisse cette question, et rends-moi possesseur « d'une femme, la plus belle des filles de Germanie; car je suis ardent « et passionné, et ne peux vivre sans une femme. »

Voilà bien le délire qu'a suivi Goethe, et la fureur sensuelle qu'il a décrite avec plus d'art. Mais ce qu'il n'a ni reproduit ni remplacé, c'est l'admirable définition de l'enfer, de cet enfer tout intellectuel et moral, que nous avons vu tout à l'heure et dont l'interlocuteur de Faust est lui-même la réalité vivante. Cela est si beau, qu'il a fallu Milton pour le surpasser, lorsqu'il peint Satan :

« L'horreur[1] et le doute déchirent ses esprits troublés, et de son « propre fonds soulève en lui l'enfer. Car il porte l'enfer en soi et « autour de soi; et il ne peut d'un seul pas s'éloigner de l'enfer, non « plus que s'enfuir de lui-même en changeant de place. » Le dernier degré d'énergie dans la parole humaine semble atteint par ces vers. Mais la pensée en était chez Marlowe, et y était en action même. Milton, qui, malgré son admirable sonnet sur le génie de Shakspeare[2], reproche quelque part à l'infortuné Charles Ier de s'être, dans sa prison, distrait à la lecture de ces œuvres profanes de poésie dramatique, Milton, nous n'en pouvons douter, avait lu aussi, malgré les anathèmes des puritains, le sacrilége Marlowe, et s'en souvenait, nous le voyons.

Il ne faut pas supposer cependant que l'auteur de Faust se soutienne longtemps au même degré de hardiesse. Il invente peu et mal, imitant ici les mystères, là, les bouffonneries, les scènes de *clowns*, dont s'amusait le peuple, et qui reviennent comme les intermèdes de son drame. Là même, cependant, des traits de force lui échappent. Ainsi, dans

[1] horror and doubt distract
His troubl'd thoughts, and from the bottom stire
The hell within him; for within him hell
He brings and round about him, not from hell
One step, no more than from himself can fly,
By change of place.
(Milton's *Paradise lost,* book IV.)

[2] Milton's Prose Works, v. I.

une scène où comparaissent devant Faust les sept Péchés capitaux, sans doute pour qu'il ait à choisir, l'Envie, à son tour, se définit elle-même, avec une profondeur qu'on ne saurait oublier : « Je suis l'Envie, née « d'un ramoneur de cheminées et d'une marchande d'huîtres. Je ne puis « pas lire; et partant, je souhaite que tous les livres soient brûlés. Je « maigris, à voir les autres manger. Oh! puisse-t-il venir une famine sur « le monde entier, afin que tous meurent et que je survive seule! Alors, « tu verrais quel embonpoint je prendrais. Mais dois-tu rester assis, et « moi debout? Tombe dans l'abîme; roule en bas pour ta peine. »

Mais quelques traits d'énergie semblables se perdent sous des monstruosités vulgaires, telles que la passion du temps pouvait les accueillir. Le docteur Faust, avec l'associé diabolique qu'il s'est donné, ne se contente pas d'épuiser les plaisirs et d'apprendre l'astronomie. Il veut aller à Rome, pour assister à la fête de saint Pierre, et mettre en désarroi le sacré collége. Il y arrive au moment où un compétiteur du pape, un prétendant choisi par l'empereur, était conduit chargé de chaînes par un roi de Hongrie. Faust, invisible avec et comme son démon, assiste au festin pontifical, en trouble l'harmonie par quelques paroles jetées à la traverse, dérobe tantôt un plat tantôt un verre, et même s'amuse à frapper le pape sur la joue. Ce trouble est suivi d'une procession de moines et d'un exorcisme. Puis, à l'acte suivant, on retrouve Faust à la cour de l'empereur, où il est salué comme un grand magicien et le libérateur de l'anti-pape, qu'il a ramené de Rome. Bientôt, les merveilles redoublent. Faust, à la demande de l'empereur, fait apparaître Alexandre et sa maîtresse favorite, avec Darius, qui est vaincu et tué sur la scène.

A ces spectacles magiques succèdent les bouffonneries. Puis Faust, avec son Méphistophélès, se trouve, au cinquième acte, transporté dans une autre cour, chez le duc de Vanholt, où il ne réussit pas moins que chez l'empereur, en fournissant à la duchesse de beau raisin dans le cœur de l'hiver. Cependant, à travers ces incidents fort décousus, le cours des ans a marché; et nous retrouvons Faust, sans doute de retour dans sa ville natale avec son domestique et deux ou trois de ses anciens élèves. On cause de la beauté des dames; et c'est alors que Faust, pour se donner une dernière distraction avant sa mort, qu'il prévoit, fait apparaître Hélène. Cela fait, les savants se retirent, charmés d'avoir contemplé la merveille de la nature, et, pour cette bienheureuse vue, souhaitant à Faust bonheur et bénédiction à toujours.

Après avoir rendu le même adieu, Faust voit entrer un vieillard qui lui dit : « O noble Faust, laisse cette damnée magie qui doit ensorceler « ton âme pour l'enfer et te priver du salut. Tu as péché comme

« un homme ; ne persévère pas dans le mal comme un démon. En-
« core aujourd'hui tu as une âme digne d'être aimée, si le péché
« par habitude n'est pas en toi devenu nature ; quand il en sera ainsi,
« Faust, le repentir viendra trop tard ; te voilà banni de l'aspect des
« cieux ; et nul mortel ne peut dire les peines de l'enfer. Il se peut que
« mon exhortation te semble dure et déplaisante : non, mon cher fils,
« je te parle sans colère, sans envie contre toi, mais par tendre affection
« et en pitié de ta future misère ; et ainsi j'espère que ma douce répri-
« mande, maîtrisant ton corps, peut corriger ton âme.

« Où es-tu, Faust ? s'écrie à ces paroles le docteur. Misérable, qu'as-tu
« fait ? L'enfer réclame son droit, et d'un rugissement te crie : Faust,
« viens ici, ton heure approche ; et Faust va venir pour te payer sa
« dette. »

Pendant ces exclamations de douleur, Méphistophélès, en silence, lui tendait un poignard ; et le vieillard, d'un autre côté, s'écriait : « Oh !
« arrête, bon Faust ; retiens tes pas désespérés ; je vois un ange planer
« sur ta tête, et, tenant un vase rempli de la grâce divine, il offre de le
« verser dans ton âme. Invoque la miséricorde, et fuis le désespoir.

« Ami, s'écrie Faust, je sens tes paroles comme un secours à mon
« âme en détresse. Laisse-moi un moment considérer mes péchés. »

« Le vieillard. Faust, je te laisse ; mais avec affliction de cœur,
« craignant pour toi l'ennemi de ton âme sans défense.

« Faust. Maudit Faust, misérable, qu'as-tu fait ? Je me repens, et
« pourtant je désespère. L'enfer lutte contre la grâce pour la conquête
« de mon cœur. Que dois-je faire pour échapper aux piéges de la mort ? »

Mais le sardonique Méphistophélès reprend alors la parole, pour réclamer son droit avec hauteur, et réduire à néant ces velléités de repentir d'une âme coupable. Dompté de nouveau, Faust retombe bien vite, et prie lâchement le diable de tourmenter ce vieillard, dont les conseils ont failli le pervertir à Dieu et lui faire violer son serment à Lucifer. Méphistophélès répond : « La foi de ce vieillard est grande ;
« je ne puis atteindre son âme. Mais, ce que je puis faire pour affliger
« son corps, je l'essayerai ; et c'est là peu de chose. » A cette dernière et belle leçon dans la bouche du diable, le docteur dépravé ne comprend plus rien ; et son dernier vœu, son dernier rêve, c'est de revoir Hélène et d'éteindre dans ses bras les pensées, qui, dit-il, le distraient de son vœu. Invention du poëte, qui n'est pas sans force de vérité, pour peindre la dégradation sensuelle de l'âme !

Après cette dernière scène d'un délire qui voudrait être l'oubli, et quand déjà les démons viennent chercher leur proie, Faust reparaît

avec son serviteur Wagner. Trois savants le visitent, et dans le nombre son ancien camarade de chambre, qui lui conseille de faire appel à Dieu. « A Dieu, s'écrie-t-il, que Faust a abjuré, à Dieu que Faust a « blasphémé! Oh mon Dieu, je voudrais pleurer; mais le démon retire « en dedans de moi mes larmes. Puisse le sang me jaillir, au lieu de « larmes! Oui, puisse jaillir ma vie, mon âme! Oh! il arrête ma langue. « Je voudrais lever au ciel mes mains; mais voyez; ils les ont saisies, « ils les retiennent. »

« Tous. Qui donc, Faust?

« Faust. Lucifer et Méphistophélès. Oh, messieurs, je leur ai donné « mon âme pour ma science. »

La scène se prolonge encore cependant. Les amis supplient Faust de se sauver par le repentir; et ils le laissent enfin, sur sa demande, afin d'aller, dans une pièce voisine, prier pour lui. Après cet adieu, Méphistophélès reparaît, pour signifier au docteur sa damnation imminente : « Eh bien, s'écrie celui-ci, Faust, maintenant tu n'as plus espoir « du ciel; désespère donc, mon âme; songe uniquement à l'enfer; car « ce doit être là ta demeure à jamais. »

Reste cependant une dernière apparition du bon et du mauvais ange de Faust, qui, entrant par deux portes opposées, lui parlent tour à tour, l'un le tourmentant de regrets et lui faisant entendre la musique céleste, l'autre lui montrant l'enfer à découvert, lui en expliquant les tortures, puis le laissant à lui-même, jusqu'à l'heure prochaine.

L'horloge a sonné onze heures; et il reste au malheureux, comme anticipation de l'enfer, une heure d'attente que le poëte a remplie par ce monologue :

« Oh! Faust, tu n'as plus qu'une misérable heure à vivre; et, après, « tu dois être damné éternellement! Arrêtez-vous, sphères toujours « mouvantes du ciel; arrêtez-vous, afin que le temps puisse cesser, « et que minuit n'arrive jamais! Œil brillant de la nature, soleil, lève-« toi, lève-toi de nouveau et rends le jour perpétuel; ou, du moins, fais « que cette heure soit une année, un mois, une semaine, un jour na-« turel, afin que Faust puisse se repentir et sauver son âme. »

O lente, lente currite, noctis equi.

« Les astres suivent leur cours; le temps se précipite; l'horloge va « sonner; le démon va venir et Faust sera damné. Oh! je me sauverai « vers le ciel! quelle main me rejette en bas? Regarde sur quel point le « sang du Christ brille au firmament; une goutte de ce sang me sau-« vera. Oh, mon Christ! . . . . ne me déchire pas le cœur pour avoir

« nommé le Christ; je veux l'appeler encore. Oh! épargne-moi, Lucifer! « Où est-il maintenant? Est-il parti?... Voilà son bras menaçant et son « visage ennemi. Montagnes et collines, venez, venez, écroulez-vous « sur moi et cachez ma tête à la colère du ciel!... Rien!... Je veux « m'enfoncer dans les entrailles de la terre. Terre, ouvre-toi! non!... « oh non! elle ne veut pas me recevoir. Vous, étoiles, qui présidâtes à « ma naissance, vous qui m'avez départi pour lot la mort et l'enfer, « attirez vers vous Faust, comme une vapeur légère pompée dans les « flancs du nuage qui grossit au loin, afin que, lorsque vous me vomi- « rez dans les airs, mes membres déchirés tombent de votre bouche « fumante; mais que vous laissiez mon âme monter et atteindre aux « cieux! »

(L'horloge sonne un coup.).

« Oh! la demi-heure est passée; l'heure entière le sera bientôt. Oh! « si mon âme doit souffrir pour mon péché, mettez quelque terme à « ma punition. Que Faust vive en enfer mille ans, et qu'à la fin il soit « sauvé! Il n'est point accordé de terme aux âmes condamnées!.. Pour- « quoi n'es-tu pas un être créé sans âme? ou pourquoi est-elle immor- « telle cette âme que tu as? O Pythagore, si la métempsycose était « vraie, cette âme sortirait de moi, et je serais transformé en quelque « bête brute. Leurs âmes sont heureuses; car, à l'instant où les brutes « meurent, leurs âmes aussitôt se dissipent et rentrent dans les élé- « ments; mais la mienne doit vivre encore, pour être tourmentée dans « l'enfer. Maudits soient les parents qui m'ont engendré! »

(L'horloge sonne minuit.)

« Voici l'heure! voici l'heure! Maintenant, ô mon corps, dissous- « toi dans l'air, ou le démon va t'emporter dans le fond de l'enfer! O « mon âme, sois changée en imperceptible goutte d'eau et tombe dans « l'Océan, pour n'être retrouvée jamais! »

(Le tonnerre éclate et les démons entrent.)

« Oh! pitié! s'écrie encore le docteur; ô cieux! ne me soyez pas si « terribles. Couleuvres et serpents, laissez-moi respirer quelque peu. « Hideux enfer, ne t'ouvre pas! — Ne viens pas, Lucifer. Je brûlerai « mes livres, ô Méphistophélès. »

Tout est fini, tout est irrévocable. Reste l'épilogue, cependant, et comme la morale de la pièce. Les trois savants, amis du docteur, reparaissent le lendemain. « Venez, messieurs, dit un d'eux; visitons « Faust : car si effroyable nuit ne s'est jamais vue depuis le commence- « ment de la création du monde; si horribles cris ni gémissements ne

« furent jamais entendus. Prions le ciel que le docteur ait échappé au « péril !

« SECOND SAVANT. Oh! nous soit en aide le ciel! voici les membres de « Faust, tout déchirés par la main de la mort.

« TROISIÈME SAVANT. Les démons, que Faust servait, l'ont mis ainsi en « pièces. Entre minuit et une heure, il m'a semblé que je l'ai entendu « gémir et pousser des cris *au secours*, tandis que, à la même heure, « la maison semblait toute en feu et horrible par la présence de ces « damnés démons.

« SECOND SAVANT. Allons, messieurs, quoique la fin de Faust soit telle, « que tout cœur chrétien gémit d'y penser, c'était un savant, naguère « admiré pour son merveilleux savoir dans nos écoles de Germanie. « Nous donnerons à ses restes démembrés la sépulture convenable; et « tous les étudiants, vêtus de deuil, accompagneront ses tristes ob-« sèques. »

Puis, après une petite moralité du chœur, introduit déjà, par réminiscence classique, à l'entrée des deux premiers actes de la tragédie, tout se termine par ce vers, qui ressemble à la finale bouffonne de tant de drames espagnols :

Terminat hora diem, terminat auctor opus.

Cette œuvre, naïvement étrange, rajeunie par l'audace systématique du génie moderne, n'en méritait pas moins, je crois, d'être étudiée, dans sa forme première. Elle n'est pas indigne d'un précurseur de Shakspeare. Écrite, comme les drames du grand poëte anglais, tantôt en vers, tantôt en prose, suivant une intention qui n'est pas fortuite et se rapporte aux effets mêmes de la scène et à l'accent des personnages, elle renferme quelques-unes de ces beautés poétiques dont Addison avait dit : *le vers puissant de Marlowe*, « the Marlowe's mighty line; » elle caractérise une des formes de talent de cet écrivain tour à tour fantastique, ou fidèlement historique, comme nous le verrons dans son Édouard II, dont quelques scènes préludent à l'éloquente vérité des *Chroniques* anglaises de Shakspeare. C'est là pour nous un motif de suivre encore l'examen de ce poëte maudit de son siècle, avant d'étendre la même étude à d'autres œuvres originales du même temps.

VILLEMAIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Chants du peuple en Grèce, par M. de Marcellus, ancien ministre plénipotentiaire, auteur des Souvenirs de l'Orient et des Vingt jours en Sicile. Paris, Jacques Lecoffre et compagnie, éditeurs, 1851. Deux volumes in-8° de XIX, 428 et 496 pages.

Ἄσματα δημοτικὰ τῆς Ἑλλάδος, ἐκδοθέντα μετὰ μελέτης ἱστορικῆς περὶ μεσαιωνικοῦ ἑλληνισμοῦ ὑπὸ Σπυρίδωνος Ζαμπελίου Λευκαδίου. Ὁ Θεὸς πᾶσιν ἀνθρώποις πάτριος ἐξηγητής. Οὐδενὶ ἄλλῳ πεισόμεθα, ἐὰν νοῦν ἔχωμεν, οὐδὲ χρησόμεθα ἐξηγητῇ ἀλλ' ἢ τῷ πατρίῳ. Πλάτων. Κερκύρᾳ, τυπογραφεῖον Ἑρμῆς. 1852. C'est-à-dire *Chants populaires de la Grèce, publiés, avec une Étude historique sur l'état de la nation pendant le moyen âge, par M. Spyridon Zampélios de Leucade.* « Pour tous les hommes, « Dieu est le seul interprète de leur patrie. Si nous sommes « sages, ne nous en rapportons pas à un autre, et ne consul- « tons pas d'autre interprète que celui du pays. » Platon. Corfou, imprimerie Hermès, 1852, 767 pages in-8°.

Σπυρίδωνος Τρικούπη ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως. Τόμος Α'. Καλλίστην παιδείαν ἡγητέον πρὸς ἀληθινὸν βίον. . . . . ἀποτελεῖ τοῦ βελτίονος. Ἐκ τῶν τοῦ Πολυβίου. Ἐν Λονδίνῳ· ἐκ τῆς ἐν τῇ αὐλῇ τοῦ Ἐρυθροῦ Λέοντος τυπογραφίας Ταυϊλόρου καὶ Φραγκίσκου. ΑΩΝΓ. C'est-à-dire *Histoire de l'insurrection grecque, par M. Spyridon Tricoupis. Tome Ier.* « Soyons « convaincus que l'instruction tirée de l'histoire, quand celle-ci « nous révèle les causes des faits dont elle abonde, est le guide « le plus sûr pour régler notre conduite. Dans tous les temps « et dans toutes les circonstances, cette instruction seule, sans « nul inconvénient, peut nous rendre juges éclairés de ce que « nous avons de meilleur à faire. » Polybe (I, XXXV, 10). Londres, imprimerie de Taylor et Francis, cour du Lion Rouge, 1853, VIII et 404 pages in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Il y a peu de questions plus intéressantes aux yeux du linguiste que celle de savoir quel sera, dans la situation actuelle de l'Europe, l'avenir de la langue parlée par les habitants du royaume de la Grèce, et, hors

des frontières de ce royaume, par des milliers d'hommes qui forment encore aujourd'hui un des principaux éléments de la population de l'empire ottoman. En effet, c'est un phénomène bien digne d'attention que cette vie longue et glorieuse d'un idiome qui, depuis deux mille ans, malgré de grandes calamités publiques, a survécu à tous les désastres et lutté avec succès contre la commune destinée de tout ce qui existe sur la terre. Nous, hommes de l'Occident, nous, dont toute la littérature est fondée sur celle de la Grèce et du Latium, comme sur une double base que nous nous sommes appropriée, que le temps a consolidée, que nos croyances religieuses mêmes ont consacrée, pouvons-nous être indifférents à cette résurrection des Hellènes, fait accompli et mémorable entre tous les événements extraordinaires dont nous avons été coup sur coup témoins? Ceux surtout qui recherchent les principes sur lesquels repose la théorie du langage, qui savent que l'étude de la structure des idiomes, de leur perfectionnement, de leur durée, de leur décadence, est véritablement l'étude des facultés intellectuelles des peuples, ne doivent-ils pas se demander ce que pourra devenir le *romaïque*, maintenant que la Grèce, devenue indépendante, possède un gouvernement national, une nouvelle capitale, de nombreux établissements d'instruction publique et des écrivains d'un ordre distingué?

Supposons un instant qu'au VII[e] siècle de notre ère, alors que les langues modernes n'existaient pas encore, au siècle où vécurent Frédégaire, Béda le Vénérable, Isidore de Séville, il se fût opéré un de ces changements que l'enchaînement mystérieux de causes et d'effets ont souvent amenés; qu'alors ait eu lieu, dans l'Europe occidentale, une révolution intellectuelle, un réveil soudain de la pensée. En Italie, dans la Gaule, en Espagne, la vie romaine n'était pas entièrement éteinte; mais déjà les conquêtes des barbares avaient brisé la syntaxe savante de l'idiome classique, et la langue parlée par la multitude était retombée en enfance. En vertu de ces lois secrètes auxquelles obéit l'esprit humain livré à lui-même, la décomposition naturelle, spontanée, instinctive du latin, avait partout donné naissance à des dialectes arbitraires et confus, abandonnés à leur propre cours, n'ayant ni grammaire ni écrivains. Il est probable qu'alors des esprits éclairés et généreux, inaugurant l'ère nouvelle dont nous parlons, sentant toutes les beautés de la langue de Cicéron et de Virgile, s'en étant emparés pour en faire l'interprète de leurs propres idées, désireux surtout d'être compris et d'agir directement sur l'immense majorité de leurs contemporains, auraient employé tous leurs efforts pour fixer, améliorer, ennoblir le lan-

gage inculte de ceux-ci, et pour le ramener insensiblement vers l'idiome classique dont il était issu.

Une tendance analogue se manifeste aujourd'hui en Grèce, chez les nombreux écrivains qui, depuis le savant et vénérable Coray, tâchent, par une heureuse combinaison de verve, d'audace et de sagesse, de rendre à la langue écrite, et même à la langue parlée, la régularité, l'élégance et la richesse de l'ancien idiome des Hellènes. Heureusement ils se trouvent placés dans des conditions bien différentes et bien meilleures que ceux qui, au VII[e] siècle, s'il m'est permis de revenir à mon hypothèse, auraient voulu introduire de pareilles réformes dans le latin altéré des peuples de l'Occident. Alors, le vulgaire commençait déjà à remplacer par des prépositions l'affaiblissement ou le manque total des flexions dans les substantifs; il faisait un usage perpétuel des pronoms, qui allaient devenir des articles; souvent même, en conjuguant, il suppléait aux terminaisons par d'autres pronoms placés en tête des verbes. D'ailleurs, sous les rois francs de la première race, sous les Lombards en Italie, les Visigoths en Espagne, un tel retour vers l'antiquité, comme il a lieu aujourd'hui en Grèce, aurait été impossible. Abandonnés à eux-mêmes, les idiomes romans s'acheminèrent naturellement, par leur propre instinct, vers l'usage presque exclusif des formes analytiques; et ce n'est qu'après une suite de siècles, après avoir traversé bien des phases diverses, qu'ils sont devenus des langues régulières et belles, donnant naissance aux grandes littératures modernes, et servant à exprimer les plus hautes notions de la pensée.

En Grèce, au contraire, aucune union, aucune fusion avec des races conquérantes parlant un idiome entièrement différent, n'a constitué une nation nouvelle. L'idiome actuel, il est vrai, a fait aussi des pertes regrettables; il s'est altéré, parce que tout ce qui est humain s'altère, et particulièrement un tout aussi complexe que la masse d'une langue composée d'éléments si divers, et abandonnée à l'usage qu'en font des individus de tout sexe, de tout âge et de toute condition. Dans le romaïque parlé, l'infinitif a disparu, et le datif ancien n'existe plus; au lieu de *γυναικὶ*, le peuple dit aujourd'hui *εἰς τὴν γυναῖκα*, exactement comme, dans le latin barbare du VII[e] siècle, on disait *ad illam feminam* « à la femme, » oubliant la terminaison classique *feminæ*. Cependant, jusqu'à présent, aucune influence étrangère n'a détruit ce qu'on appelle le génie de la langue, et qui serait aussi bien nommé le génie de la nation. Même dans la bouche du pâtre et du pallicare, la langue parlée a conservé le génitif, cette flexion qui partout a résisté le plus, lors de la décomposition des langues synthétiques. Encore aujourd'hui, plusieurs temps du

passif ne se forment pas par une combinaison avec des verbes auxiliaires, mais par des augments et des désinences changeantes. La langue parlée se prête encore, avec une merveilleuse facilité, à la composition de mots nouveaux; et, quant à son vocabulaire, elle a moins souffert que les idiomes romans par la contraction des syllabes et la suppression des consonnes, qui, lors de l'altération du latin, eut lieu sous l'influence d'une prononciation incorrecte et rapide. Expressive et harmonieuse jusque dans le parler inculte des bergers demi-sauvages de la Morée, un poëte en a pu dire avec raison :

> Du doux langage grec l'antique mélodie
> Dans leur bouche résonne encor;
> J'ai trouvé dans les mains du pâtre de Clitor
> La flûte aux deux tuyaux des pasteurs d'Arcadie[1].

Telle est la langue que des écrivains d'un mérite incontesté cherchent aujourd'hui à ramener, autant que possible, vers le grec ancien. Depuis que la sève de talents pressés d'éclore n'est plus étouffée par des circonstances politiques, ils se sont exercés avec succès dans presque tous les genres, grammaire, poésie, éloquence, histoire, antiquité, littérature profonde ou agréable. Je ne donnerai pas ici la longue liste de leurs noms; j'essayerai encore moins d'apprécier les divers degrés de leur mérite : il n'appartient de fixer les rangs entre tant d'hommes remarquables qu'à celui qui a le droit de se placer au milieu d'eux. Je dirai seulement que, dans leurs travaux, tous ne suivent pas le même système, mais que tous tendent vers le même but. Ils tâchent de donner à la langue actuelle ces règles de construction, ces périodes savantes, qui, dans des mains habiles, font succéder la clarté et l'élégance à l'état imparfait des idiomes, lorsque, vagues et surchargés d'anomalies, ils sont abandonnés aux caprices du vulgaire. N'admettant point une ligne de démarcation précise entre l'hellénique et la langue moderne, ils pensent qu'il suffit de la grammaire ancienne pour bien écrire le grec d'aujourd'hui; puisant, avec plus ou moins de réserve, dans le trésor de l'idiome antique, ils cherchent non-seulement à augmenter le vocabulaire de la langue parlée, mais encore à enrichir celle-ci par de nouvelles combinaisons grammaticales et des formes élégantes de phraséologie. Déjà ils ont obtenu, à quelques égards, ce que la nation, au XVIIe siècle, n'aurait pu ni accomplir, ni tenter, ni même espérer. Mais cette langue écrite, régulière et embellie, deviendra-t-elle jamais un idiome tout à fait vivant?

[1] *Œuvres de P. Lebrun* (in-8°, Paris, 1844), t. II, p. 88.

La savante correction du style de MM. Tricoupis et Zampélios, la diction pure de tant d'autres de leurs lettrés compatriotes, pourront-elles pénétrer dans l'intimité de la vie domestique? Enfin, ce qui est de la dernière importance, puisque ce sont les femmes qui apprennent à parler aux enfants, cette diction épurée sera-t-elle jamais celle des mères de famille? Ce sont là des questions fort graves auxquelles je ne me flatte point de faire une réponse directe et décisive. Peut-être sera-t-il impossible de rendre entièrement au langage parlé, même à celui des hautes classes, l'admirable richesse des anciennes formes grammaticales; un retour aussi glorieux vers un passé qui n'existe plus serait un fait unique dans l'histoire des langues. Mais nous sommes persuadé que, si le succès couronne les nobles et patriotiques efforts de tant d'écrivains habiles, si rien ne paralyse leur salutaire influence, la langue romaïque, régénérée par eux, sera la fille, un peu appauvrie, si l'on veut, de la langue ancienne, mais fille d'une ressemblance frappante, aussi fine, aussi expressive, et peut-être quelquefois plus gracieuse que sa mère.

Il nous a paru utile, pour mieux faire comprendre ce qui vient d'être dit, de présenter à nos lecteurs, dans un même cadre, l'analyse des trois ouvrages dont ils ont pu voir les titres en tête de cet article. Dans le premier, ils trouveront une riche collection de chants populaires, recueillis avec soin, habilement traduits et commentés avec goût; presque tous sont le fruit d'un talent poétique naturel, indépendant de toute culture; la langue y est ce qu'elle devient toujours dans la bouche des hommes illettrés, même chez les peuples doués des dispositions les plus heureuses; pleine d'abréviations, de crases, d'irrégularités, elle est aussi éloignée que possible de l'hellénique. On peut en dire autant des chants populaires publiés par M. Zampélios. Abondants en traits aussi vifs que pénétrants, ils sont une nouvelle preuve de cette vivacité nationale qui se manifeste en Grèce par tant de signes; mais ils forment un singulier contraste avec le style périodique, mâle et correctement fleuri, des prolégomènes qui les précèdent. Enfin, l'*Histoire* de M. Tricoupis, aussi attachante par les faits qu'elle révèle que par le talent d'exposition de l'auteur, n'est pas la moins remarquable des trois productions littéraires dont nous allons rendre compte.

Lorsque, il y a aujourd'hui trente et un ans, M. Fauriel publia un ouvrage plein d'intérêt et analogue aux deux recueils dont nous venons de parler[1], M. le comte de Marcellus, secrétaire, depuis 1815, de

[1] *Chants populaires de la Grèce moderne*, recueillis et publiés, avec une traduction française, des éclaircissements et des notes, par M. C. Fauriel. Paris, chez Firmin Didot père et fils, 1824, deux vol. in-8°.

l'ambassade française à Constantinople, s'était déjà occupé, de son côté, à former une collection de chants populaires grecs tels qu'il les avait entendus sur les rives du Bosphore, en Roumélie et dans l'Archipel. Explorant cette mer, où le moindre rocher s'offre à l'imagination peuplé de dieux ou de héros, non-seulement il en rapporta, après de longues et difficiles négociations, cette magnifique statue de la Vénus de Milo, l'honneur des musées français; mais encore, toujours et partout, animé du désir de recueillir les étincelles éparses de la poésie vulgaire des Hellènes, il interrogeait, jusqu'au pied du Pinde et de l'Olympe de Bithynie, les guides qui dirigeaient ses excursions, les rameurs qui conduisaient sa barque, les bergers de la plaine, les montagnards de l'Épire et de l'Albanie. C'est ainsi que, par d'intelligentes et actives recherches, il avait réuni une collection assez nombreuse de ces chants; car celui qui sait mettre le temps à profit en trouve à la fois pour ses devoirs et ses goûts; tandis que la nature refuse, pour ainsi dire, le temps aux hommes qui ne savent pas même profiter du peu qu'elle leur en laisse.

Un concours de circonstances fit ajourner pendant longtemps la publication de l'Anthologie romaïque de M. de Marcellus. L'auteur, qui a dignement rempli plusieurs fonctions diplomatiques éminentes, accompagna, en 1822, M. de Châteaubriand, ambassadeur de France à Londres; puis, témoin du succès de vogue qu'obtint le recueil de M. Fauriel, supposant, à tort selon nous, que ce recueil ne laissait rien à faire ni à dire après lui, il occupa ses studieux et honorables loisirs à la composition d'autres ouvrages où il se montre à la fois archéologue instruit, écrivain spirituel et observateur judicieux[1]. Ce n'est qu'en cédant aux instances de ses amis que M. de Marcellus s'est décidé enfin à donner au public sa collection. Commencée il y a près de quarante ans, laborieusement acquise, enrichie chaque année, pour ainsi dire, par le concours de plusieurs Grecs établis à Marseille, à Livourne, à Ancône, à Naples, elle attirera la curiosité et captivera l'attention de tous ceux qui, aimant à entendre les accents naïfs de la muse populaire des Hellènes, désirent connaître un parler incorrect, mais qui n'est pas dépourvu d'harmonie, et qui aujourd'hui, nous l'avons déjà dit, tend à se fondre dans un idiome plus relevé. Si, généralement parlant, il est fâcheux, dans les publications littéraires, de presser les traces d'autrui, c'est quelquefois

[1] Nous ne citerons ici que quatre des nombreux ouvrages de M. de Marcellus : *Souvenirs de l'Orient*, Paris, 1839, 2 vol. in-8°; *Vingt jours en Sicile*, 1841, 1 vol. in-8°; *Épisodes littéraires en Orient*, 1851, 2 vol. in-8°; *Introduction au poëme de Nonnos*, Paris, 1855, chez MM. Firmin Didot frères, 1 vol. in-32. — M. de Marcellus fera paraître incessamment la traduction française de la totalité de ce poëme.

aussi un véritable avantage; car, le sujet n'étant nullement épuisé, nous ne doutons pas que le vif intérêt excité jadis par l'ouvrage de M. Fauriel ne se porte également sur celui de M. de Marcellus, qui en est comme la suite et le complément indispensable.

Ce nouveau recueil se compose de neuf sections, dont quatre forment le premier volume. En tête de celui-ci on lit une introduction (p. 1-78) contenant le peu qui nous reste des scolies ou chants populaires de la Grèce antique, vers héroïques ou familiers, la plupart chantés à table, conservés principalement par Aristophane, Plutarque, Athénée, Diogène Laërce et Stobée. M. de Marcellus n'en donne pas le texte grec imprimé bien des fois, mais il les a traduits en français; et ces pièces, souvent pleines de grâce et d'élégance, servent de prélude aux chants modernes.

Dix-sept de ces chants, dont le sujet est historique, se trouvent dans la première section (p. 87-230). Presque tous se rapportent aux événements survenus en Grèce depuis le commencement de la guerre de l'indépendance jusqu'en 1843; deux seulement remontent, l'un à la prise de Constantinople par Mahomet II, le deuxième à celle d'Andrinople, qui eut lieu en 1361, ou, selon d'autres, en 1358. Comme cette dernière pièce n'a que six vers, non rimés, nous la transcrirons en entier, pour montrer jusqu'où la langue vulgaire était descendue vers le milieu du XIVe siècle :

Κλαίγουν τ' ἀηδόνια τῆς Βλαχιᾶς καὶ τὰ πουλιὰ 's τὴν δύσιν·
Κλαίγουν ἀργὰ, κλαίγουν ταχυὰ, κλαίγουν τὸ μεσημέρι·
Κλαίγουν τὴν Ἀδριανούπολιν τὴν βάρεα κρουσευμένην.
Ἀποῦ τὴν ἐκρουσέψανε τζὴ τρεῖς ἑορταῖς τοῦ χρόνου·
Τοῦ Χριστογέννου γιὰ κηρὶ καὶ τοῦ βαϊοῦ γιὰ βάϊα,
Καὶ τῆς λαμπρῆς τὴν κυριακὴν γιὰ τὸ Χριστὸς ἀνέστη.

M. de Marcellus traduit (p. 89) :

Les rossignols de la Valachie et les oiseaux de l'Occident pleurent. — Ils pleurent le soir, ils pleurent le matin, ils pleurent à midi. — Ils pleurent Andrinople si cruellement dévastée. — On lui a retranché les trois fêtes de l'année : — le feu sacré de Noël, les saintes palmes du jour des Rameaux — et l'éclat du Dimanche où le Christ est ressuscité.

La deuxième section (p. 233-326) renferme dix-sept chants klephtes, improvisations dont les auteurs, aussi illettrés qu'inconnus, mêlent souvent aux images les plus gracieuses l'expression d'une sauvage énergie, avec l'exaltation perpétuelle de tous les genres de force et de courage. On y retrouve ces hommes d'un caractère original et saillant que le poëte aime à peindre, l'historien à étudier, mais dont les exploits ne se

concilient pas toujours avec le bon ordre social, et dont les actions peuvent quelquefois étonner notre Occident, où les devoirs sont tracés, les positions assurées et les droits définis. La vie errante et aventureuse de ces guerriers indomptables est admirablement dépeinte dans le neuvième chant, intitulé *Le banquet des Klephtes* (Τὸ δεῖπνον τῶν Κλεπτῶν, p. 280-287). A notre grand regret, l'espace ne nous permet d'en citer qu'une strophe; en la comparant avec la complainte sur la prise d'Andrinople nos lecteurs pourront apprécier combien le langage vulgaire s'est amélioré depuis peu :

Ποτὲ εἰς κανὲν δὲν φωλεύομεν μέρος·
  Ἀλλ' ὡς τὰ πετῶντα τοῦ δάσους πτηνὰ
Μ' ἀτάραχον φρένα τερπνῶς κ'ἐλευθέρως
  Πλανώμεθα ὡς ὁ καιρὸς μᾶς πλανᾷ.
    Ἐκλέγομεν στρῶμα
    Τοῦ δάσους τὸ χῶμα,
Καὶ σκέπην τοὺς κλάδους ἀγρίας δρυός.
    Τοῦ βράχου ἡ κρήνη
    Τὴν δίψαν μας σβύνει,
Καὶ πρόχειρον δίδει τροφὴν ὁ Θεός.

En voici la traduction de M. de Marcellus :

Nous n'avons de gîte nulle part; — mais, ainsi que les habitants ailés de nos forêts, — nous errons comme l'occasion nous mène, — librement, gaiement et sans souci. — Le sol de la forêt — est notre lit; — les branches du chêne sont nos rideaux; — la source du ravin — éteint notre soif, — et Dieu pourvoit à notre nourriture.

Les légendes et les chants funèbres composent les deux dernières sections du premier volume (p. 327-424); ces derniers surtout, appelés *myrologues*[1], sont pleins d'une touchante sensibilité. Improvisations fugitives inspirées par la douleur, ces chants, assez généralement composés par des femmes, ne sont presque jamais écrits; voix plaintives, elles expirent dans l'intérieur des familles; on dirait que leurs auteurs ne veulent pas fatiguer de leur deuil le monde, souvent impatient de tout ce qui l'attriste. Aussi M. Fauriel, malgré ses recherches, n'a-t-il pu

[1] Je me conforme à l'orthographe adoptée par la plupart des auteurs modernes qui dérivent les mots μυρολόγημα, μυρολόγιον, μυρολογίστρα, μυρολογεῖν, de l'hellénique μύρεσθαι, « pleurer. » Apollonius de Rhode, *Argon.* III, 657 : Νύμφη πόσιν μύρεται. Mais d'autres philologues, tels que M. Dehèque, dans son utile et savant *Dictionnaire grec moderne français*, p. 383, faisant venir ces mêmes mots de μοῖρα, dans le sens de « mort, » écrivent μοιρολόγημα, etc.

recueillir de ces myrologues que deux fragments très-courts, tandis que l'ouvrage de M. de Marcellus en contient huit, que nous voudrions transcrire tous. Pour en donner au moins une idée, nous nous bornerons à reproduire ici les derniers adieux qu'une jeune fille morte à la fleur de l'âge adresse à ses parents. Ceux-ci lui disent (*Οἱ γονεῖς πρὸς τὴν θυγατέρα*, p. 398) :

Κόρη μ', αὐτοῦ 'ποῦ βούλιεσαι
Νὰ καταιβῇς 's τὸν Ἅδη;
. . . .
Κάθου, κόρη, 's τὸ σπίτι σου,
Κάθου 's τὰ γονικά σου.

Ah! ma fille, pourquoi donc as-tu résolu — de descendre dans l'autre monde? — . . . . . . Reste dans ta maison, — reste avec tes parents, ma fille.

Elle répond :

Δὲν ἠμπορῶ, πατέρα μου,
Μητέρ' ἀγαπημένη.
Ἐγὼ ἐψὲς πανδρεύθηκα,
Ἐψὲς ἀργὰ τὸ βράδυ.
Ὁ Ἅδης εἶν' ὁ ἄνδρας μου,
Ἡ πλάκ' ἡ πενθερά μου.

Je ne le puis, mon père; — mère bien-aimée, je ne le puis. — Je me suis mariée hier, — hier dans la soirée, bien tard. — L'autre monde, c'est mon mari; — ma belle-mère, c'est la tombe.

Le second volume du recueil de M. de Marcellus n'offre pas moins d'intérêt. Il contient les complaintes (p. 1-76), les romances (p. 77-156), les cantiques populaires célébrant les diverses fêtes de l'année (p. 157-206), les chants divers et badins (p. 207-388); et il se termine par un appendice où l'auteur a réuni une suite de distiques moraux, amoureux, marins et vulgaires (p. 389-488). M. de Marcellus avoue que parmi ceux-ci quelques-uns auraient pu être retranchés sans inconvénient. Mais, même chez les peuples les plus civilisés, les grands poëtes sont si rares, que, pour en avoir un bon, il faut souffrir qu'il s'en élève vingt médiocres; on ne s'étonnera donc pas si ces distiques improvisés n'ont pas tous un mérite égal. D'ailleurs, il y a aussi dans le même appendice des maximes vraies, des sentences dignes d'être recueillies, des réflexions mélancoliques dans le genre de celle-ci :

Ἤθελα 'γὼ ν' ἀπόθνησκα, κι' ὁ Χάρος νὰ κοιμᾶται,
Καὶ πάλιν ν' ἀνασΊήνωμαι, νὰ ἰδῶ ποιὸς μὲ λυπᾶται.

Je voudrais mourir, puis profiter du sommeil de Charon, — pour m'échapper de l'autre monde, et voir qui me regrette dans celui-ci.

Voici un autre distique, sur l'inconstance d'une amante :

> Τῶν γυναικῶν ἡ συμβουλὴ καὶ ἡ δροσιὰ τοῦ Μάϊ
> Εὐθὺς ὁ ἥλιος ϖοῦ ἰδῇ, τὴν χάνεται καὶ ϖάει.

La pensée d'une femme est comme la rosée de mai : — dès que le soleil la regarde, il la fond et (elle) s'en va.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des pièces de vers mises au jour par M. de Marcellus, et dont la plupart tirent de leur simplicité même un attrait que l'art le plus habilement mis en œuvre ne saurait atteindre; toutefois, le commentaire qui accompagne chaque chant est souvent plus attachant encore que le texte qu'il explique. On y trouve des réflexions justes, des aperçus pleins d'esprit, des anecdotes curieuses, d'instructives digressions. L'auteur a saisi avec habileté et retracé avec talent ce que les scènes de la vie grecque, agreste ou demi-sauvage en Épire, élégante dans les maisons princières du Phanar, offrent de plus piquant. Il nous fait, pour ainsi dire, voguer avec lui sur les flots du Bosphore, errer parmi les cyprès et les platanes qui en couronnent le rivage, aborder dans ces îles dont l'aspect pittoresque varie sans cesse pour le navigateur; enfin (s'il nous est permis de parler de nos propres souvenirs), ayant visité nous-même plusieurs des lieux célèbres si bien dépeints par M. de Marcellus, nous avons été souvent frappé de la fidélité de ses tableaux, en lisant son commentaire écrit avec un tact parfait, une grande finesse d'observation, une facilité de tours peu commune et un rare bonheur d'expression.

Notre extrait, qui est loin d'être complet, suffira néanmoins, nous l'espérons, pour appeler l'attention et l'intérêt de nos lecteurs sur l'ouvrage de M. de Marcellus. Il sera accueilli avec faveur par les gens du monde; et les esprits les plus sérieux mêmes y trouveront de quoi s'instruire et de quoi méditer, aujourd'hui surtout où notre civilisation menace de renouveler et de transformer l'Orient. Enfin ces deux volumes, imprimés d'ailleurs avec beaucoup de soin, ne peuvent qu'ajouter à l'illustration d'un nom qui rappelle à la fois les idées de patriotisme, d'habileté diplomatique et d'amour des lettres, auxquelles l'auteur, homme public, a dû ses plus doux délassements, homme privé, ses plaisirs les plus purs, les plus vifs et les plus durables.

Dans un second article nous essayerons d'apprécier l'ouvrage de M. Zampélios et l'*Histoire de l'insurrection grecque*, par M. Tricoupis.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Maistre Pierre Patelin, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, avec une introduction et des notes, par M. F. Génin. Paris, Chaumerot, 1854, 1 volume grand in-8° de 370 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

La grande, l'insurmontable objection qui empêche M. Génin d'attribuer à la composition de la farce de Patelin la date de 1356, qu'il croit pouvoir assigner à l'action de la pièce, l'objection décisive, qui l'oblige à chercher l'auteur de ce petit chef-d'œuvre parmi les écrivains de la seconde moitié du XVe siècle, c'est que, suivant lui, il n'est pas possible de faire remonter cet ouvrage au delà de 1402, attendu qu'avant cette époque le théâtre en France n'existait pas. Laissons M. Génin exposer lui-même sa pensée : « Le premier ouvrage drama« tique représenté publiquement en France, dit-il, ce fut le mystère de « la Passion, joué à Saint-Maur-lez-Fossés en 1398. Ces représentations « furent aussitôt défendues, et les confrères de la Passion ne rouvrirent « leur théâtre qu'en vertu de lettres patentes à eux accordées par « Charles VI, le 4 décembre 1402. Ces dates sont fournies par les re« gistres du parlement, ainsi rien de plus authentique. Par conséquent, « il n'est pas possible que la farce de Patelin soit de 1356[2]. » Il est évident que la fin de non-recevoir élevée par M. Génin contre l'année 1356 atteindrait nécessairement du même coup les années 1388 et 1392, entre lesquelles je crois qu'il faut placer à la fois l'action et la composition de *Patelin*. Je dois donc, pour maintenir ce qui me semble une vérité acquise, examiner avec le plus grand soin la légitimité de l'objection qu'on lui oppose.

Je n'ai pu, je l'avoue, transcrire sans une extrême surprise le passage de l'introduction de M. Génin, qu'on vient de lire. Comment un critique aussi versé dans la connaissance de notre ancienne littérature peut-il dater de l'année 1398 le commencement des représentations théâtrales en France? Comment peut-il avancer que le premier ouvrage dramatique représenté publiquement dans notre pays a été le mystère de la Passion, joué à Saint-Maur-lez-Fossés? Je regrette d'être obligé

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1855, p. 721. — [2] *Maistre Pierre Patelin,* introduct. p. 19 et suiv.

d'insister sur un point de notre histoire littéraire que je croyais placé aujourd'hui hors de toute controverse, à savoir que, depuis la formation de notre langue, c'est-à-dire depuis le milieu du XII[e] siècle, les représentations dramatiques, sorties des églises et devenues en grande partie laïques, n'ont jamais cessé, sous une forme ou sous une autre, de se produire au milieu de nous. Je ne vais reprendre de cette question que ce qui a rapport au XIV[e] siècle.

Sans doute, l'ordonnance du 4 décembre 1402 est une date très-mémorable dans l'histoire de la scène française; mais est-ce à dire que de ce jour seulement nos aïeux aient commencé à jouir des représentations scéniques? On l'a cru longtemps, parce que l'on confondait un progrès avec un début. Du 4 décembre 1402 date, en effet, chez nous, l'établissement du premier théâtre clos et permanent. Jusque-là, les représentations de mystères, de moralités, de dits et de farces, n'avaient été qu'ambulatoires et, en quelque sorte, foraines. Elles n'étaient données, et, pendant plus d'un siècle encore, continuèrent à n'être données dans les provinces, que sur des échafauds mobiles, en plein air, et avec l'autorisation, chaque fois renouvelée, de l'autorité locale. Ce qui excita, en 1398, l'attention et les sévérités des magistrats, ce ne fut pas l'annonce de la prochaine représentation, aux portes de Paris, du mystère de la Passion : un tel spectacle n'était certainement pas une nouveauté. Quelques chapelains et clercs de la Sainte-Chapelle n'avaient-ils pas représenté en 1390, aux fêtes de Pâques, le mystère de la Résurrection de Notre-Seigneur, et reçu une gratification de 40 francs d'or, en témoignage de la satisfaction de Charles VI, qui avait assisté à leur spectacle, comme nous l'atteste une quittance du 3 avril 1390, que nous avons sous les yeux[1]. Ce qui provoqua l'ordonnance du prévôt de Paris contre les associés de Saint-Maur-lez-Fossés, c'est que cette compagnie prétendait donner, dans un lieu clos et sur un théâtre stable, des mystères, des miracles et d'autres jeux qui, contre l'usage, devaient durer plusieurs journées. Les magistrats virent dans ces diverses circonstances une innovation considérable, qui leur parut contraire au bon ordre, préjudiciable à l'intérêt public et particulièrement nuisible aux gens de métier, qu'ils craignaient de voir délaisser leurs travaux et, les jours de fêtes, négliger le service divin, pour ne rien perdre de ces interminables représentations. Les mêmes magistrats s'étaient déjà, l'année d'avant, préoccupés d'une crainte analogue.

[1] Voy. Bibl. impér.; *Titres scellés du cabinet des titres*, vol. 217, fol° 9793. Je dois la communication de cette pièce imparfaitement indiquée jusqu'ici à M. Lacabane. Les historiens du théâtre n'ont point connu cette représentation.

sinon tout à fait semblable. Par une ordonnance du 22 janvier 1397, que l'on peut lire dans les registres du Châtelet, ils avaient défendu « à « tous manans et habitans de Paris, » et spécialement « aux gens méca- « niques, de se rendre sans congé exprès, les jours ouvrables, aux hoste- « leries, jeux de peaume, tavernes et autres lieux d'esbatement[1]. » La même sollicitude dicta l'ordonnance du 13 juin 1398 contre la nouvelle association de Saint-Maur, qui donnait depuis quelque temps des vies de saints et de saintes, et autres jeux de personnages par manière de farces, et venait de faire le cri et proclamation du mystère de la Passion. On sera, d'ailleurs, je crois, bien aise de trouver ici cette ordonnance du 13 juin 1398, qu'on a souvent mentionnée, mais qu'à ma connaissance, on n'a jamais citée exactement. En voici le texte : « Nous, etc., défendons de par le roy nostre sire à tous les manans « et habitans de la ville de Paris, de Saint Mor et autres villes de au- « tour de Paris, que ilz ne facent ne se esbatent a aucuns jeux de « personnages par maniere de farces, de vies de saints ne autrement, « sans le congié dudit seigneur ou de nous, et sur peine de encourir « en indignation du roy et de soy forfaire envers luy. Signé Fresnes[2]. »

Ce n'est pas tout; les associés, qui avaient annoncé, le dimanche précédent, leur nouveau spectacle, n'obéirent point à cette injonction, se fondant, sans doute, sur ce que le jeu du mystère de la Passion ne leur avait pas été défendu en termes formels. Leur résistance est consignée dans le rapport suivant, transcrit, comme annexe, au bas de l'acte : « L'an de grace 1398, le mardi, quatrieme jour de juin, « nous rapporta et tesmoigna par son serment Jehan le Tellier, ser- « gent à cheval du roy nostre sire au Chastellet de Paris, que il se trans- « porta le jour d'yer en la ville de Saint Mor lez Fossés, au lieu accou- « tumé à faire criz et proclamations, et fust cryé par ce sergent à hault « cry, de par le roy nostre sire, que nulz ne fussent si ausez ou hardiz « de faire aucuns esbatements ne jeux de personnages par maniere de « farces, de vies de saints ne autrement, sans le congié du dit seigneur « ou de nous. Et apres ce fait, furent aucuns qui jouerent personnages « de la Passion Nostre Seigneur. Donné comme dessus. Ainsi signé « Bonnart[3]. » — Rechercher et raconter en détail tout ce qui résulta de ce conflit, dans l'intervalle des années 1398 et 1402, nous conduirait trop loin. Disons seulement que, par lettres patentes, octroyées le 4 décembre 1402, les membres de l'association de Saint-Maur, qui

[1] Bibl. impér. Manuscrits; *Livre rouge vieil du Chastelet*, fol° 155. — [2] *Ibid.* fol° 167, verso. — [3] *Ibid.*

avaient érigé leur société en confrérie de la Passion et de la Résurrection, furent autorisés « à faire et jouer quelque mystere que ce fust, « soit de la Passion ou autre quelconque, tant de saints comme de « saintes qu'ils voudront eslire, toutes et quantes foiz qu'il leur plaira, « et en quelque lieu et place licite à ce faire qu'ils pourront trouver, « tant en la ville de Paris comme en la presvosté et vicomté ou ban- « lieue d'icelle[1]. »

Munis de ce privilége, les maîtres et gouverneurs de la Passion louèrent dans la rue Saint-Denis, entre la première et la seconde porte[2], une grande et belle salle de l'hôpital de la Trinité[3], dans lequel ils avaient fondé une chapelle pour le service de leur confrérie. Cette vaste pièce, dont nous connaissons les dimensions et l'architecture[4], est, à proprement parler, la première salle de spectacle close et permanente qui ait été ouverte au public dans notre pays. A ce titre, la date du 4 décembre 1402 est extrêmement importante. Les lettres octroyées en ce jour aux confrères de la Passion sont, en quelque sorte, la charte de l'établissement en France du théâtre régulier; mais il n'y a rien, absolument rien de plus à conclure de cet acte.

A la première cause d'impossibilité, tirée fort indûment de l'absence prétendue de toutes représentations scéniques avant 1402, M. Génin en ajoute une seconde. Il pose en fait que les moralités, les soties et les farces, ne sont venues qu'après le succès épuisé du mystère de la Passion et des autres représentations pieuses. « Pendant long- « temps, dit-il, les mystères, c'est-à-dire les tragédies sacrées, furent « le seul genre de compositions connues. Quand la monotonie fit sentir « le besoin de la variété, on introduisit des espèces de drames mo- « raux, où des êtres métaphysiques, les vices, les vertus, le monde, « l'Église, la chair, etc., étaient personnifiés et jouaient leur rôle... « Enfin, à ces *moralités* succéda la *farce*, c'est-à-dire la comédie, qui

[1] *Ordonnances*, tome VIII, p. 555; Cf. *Bannières du Chastelet*, vol. II, fol° 76. — [2] La seconde de ces portes s'appelait *la porte aux peintres*. Elle fut démolie sous François I[er]. — [3] Cette maison hospitalière, fondée vers 1100 par deux gentilshommes étrangers, sous le nom de l'*Hôpital de la croix de la Reine*, était destinée à recueillir les pauvres voyageurs attardés, qui ne pouvaient entrer de nuit dans la ville. Desservie en 1202, suivant Dubreuil, par trois religieux de l'abbaye d'Hermière, de l'ordre de Prémontré-en-Brie, elle devint plus tard la propriété de cette abbaye, par suite de la mort des fondateurs et de leurs héritiers. — [4] Cette pièce, élevée de trois ou quatre pieds au-dessus du rez-de-chaussée, avait 21 toises et demie de long sur 6 toises de large. Elle était soutenue par de grandes arcades fermées à croix dossières, le tout en pierres de taille. Voy. Dubreuil, *Antiquités de la ville de Paris*, édit. de 1640, in-fol°, p. 562.

« employa des personnages réels et s'attaqua en riant aux vices et aux « ridicules de l'espèce humaine ; c'est à ce genre, dernier né, qu'appar- « tient la farce de Patelin[1]. »

Cette chronologie théâtrale est assez exacte, et la succession des genres s'est échelonnée dans l'ordre qu'indique M. Génin; mais seulement, hâtons-nous de le dire, à partir de 1402 et sur la scène établie par les confrères à l'hôpital de la Trinité. Oui, lorsque, vers le milieu du xve siècle, la ville et la cour furent rassasiées des mystères de la Conception, de la Nativité, de la Passion et de la Résurrection de Notre-Seigneur, lorsque les confrères virent la foule se porter de préférence aux tréteaux des Clercs de la basoche et des Enfants sans souci, qui venaient d'unir leurs répertoires, le Prince des sots, chef des Enfants sans souci, ayant accordé aux Clercs de la basoche le droit de représenter des soties, et ayant reçu de ceux-ci en échange l'autorisation de jouer des farces et des moralités; dans ces circonstances, disons-nous, les confrères prirent le parti d'associer à leur privilége, dans une certaine mesure, ces deux sociétés comiques, plus anciennes que la leur, mais qui, jusque-là, n'avaient été admises à donner leurs jeux qu'à des époques irrégulières ou éloignées et sur les places publiques. Vers 1435[2], les maîtres et directeurs de la Passion joignirent à leurs tragédies sacrées l'assaisonnement des moralités, des farces et des soties, ce qui fit donner à ces représentations mélangées le nom populaire de *spectacle des pois pillés*[3]. Si même on en croyait une tradition, que je ne discute pas pour le moment, le Prince des sots et ses sujets (car je ne crois pas que les basochiens aient représenté de leur personne dans la salle de la Trinité) auraient, en 1470, importé sur le théâtre des confrères la farce de Patelin, et cette reprise aurait obtenu un grand succès pendant trois mois[4]. Conclurons-nous de cette adoption tardive de la farce par les confrères, que ce genre ait été, comme

[1] *Maistre Pierre Patelin;* introduction, p. 20. — [2] Cette date de 1435 nous est fournie par une histoire manuscrite du théâtre français (p. 49, recto), que possède la Bibliothèque impériale, et qu'on attribue au chevalier de Mouhy. Cette compilation contient, au milieu de beaucoup d'erreurs grossières, un certain nombre de renseignements qui semblent puisés à une bonne source. — [3] Voy. Dubreuil, ouvrage cité, p. 562. Quelques historiens du théâtre ont eu, je crois, tort de dire que le nom de *pois pillés* désignait un genre de pièce. C'était le nom que le peuple donna au spectacle des confrères, quand ils eurent admis les soties et les farces sur leur théâtre. — [4] De Mouhy, ouvrage cité, p. 55, verso. Il ne dit pas formellement que cette reprise ait eu lieu sur le théâtre de la Trinité, mais cela résulte de ce qu'une première association s'était formée, en 1435, entre les confrères et les basochiens, et que ceux-ci n'avaient pas alors un théâtre quotidien, où ils pussent jouer la même pièce pendant trois mois consécutifs.

le veut M. Génin, *le dernier né* de notre scène? non. Il est certain, au contraire, que, depuis que la France existe, cette espèce de divertissement a toujours trouvé les moyens de se produire parmi nous. Qu'étaient donc tous ces palinods, tous ces puys du XIIIe siècle? Qu'était le fameux puy d'Arras, par exemple, où fut *représenté publiquement*, non-seulement *Robin et Marion*, mais encore la jolie comédie satirique *le Jeu du mariage* ou *de la feuillée*[1]? Qu'étaient-ce que ces dits, ces *jeux de partures* ou de personnages, dont il est tenu note si exacte dans les comptes et les registres de la plupart de nos villes[2], et qui avaient leurs analogues dans toutes les nations de l'Europe, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Allemagne? Mais, pour ne parler que de Paris et ne pas sortir du XIVe siècle, il nous sera aisé de montrer que les moralités, les farces et les soties des Clercs de la basoche et des Enfants sans souci ont précédé de beaucoup le privilége octroyé à la confrérie de la Passion. Je n'ai pas l'intention de faire ici l'histoire complète (fort désirable d'ailleurs) de ces deux troupes comiques. Cependant, la destinée de ces associations joyeuses, surtout celle des Clercs de la basoche, tient de trop près à l'histoire de *Patelin*, pour que je puisse me dispenser d'en tracer au moins une esquisse.

Vers l'année 1303, les jeunes clercs du parlement et du Châtelet de Paris se réunirent en une société de plaisir et d'étude, qui reçut de Philippe le Bel, ce roi si ami des légistes et de la chicane, le titre de *royaume de la basoche*, avec plusieurs droits et prérogatives, conformes aux usages du temps[3]. Cette compagnie avait, en effet, comme presque toutes les corporations d'alors, son roi[4], qui ne fut détrôné que par la puérile susceptibilité de Henri III, plus jaloux du nom que des droits réels de la royauté; elle avait son chancelier, son vice-chancelier, son grand audiencier, etc. Elle nommait, de plus, des princes ou prévôts dans tous les siéges ressortissant du parlement de Paris[5]. Outre une juridiction sérieuse qu'elle exerçait sur tous ses membres, elle était obligée par ses statuts de faire tous les ans dans Paris, sur la fin de

[1] Voyez, dans le *Journal des Savants* (cahier du mois de septembre 1846, p. 548), des détails sur le théâtre d'Adam de la Halle et sur l'institution, si populaire au XIIIe siècle, des puys et des palinods. — [2] Voy. *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts*, t. II, p. 119 et suiv. — [3] Voy. Miraulmont, *Origine du parlement et des juridictions royales*, Paris, 1612, p. 649, et le *Recueil des statuts du royaume de la basoche*, Paris, 1644. Ces deux ouvrages ne contiennent malheureusement que bien peu de renseignements sur les points qui nous intéressent le plus. — [4] Voyez, sur cet usage, le *Journal des Savants*, cahier du mois de septembre 1846, p. 546. — [5] Les autres parlements du royaume avaient aussi leur basoche, dont les priviléges variaient suivant les provinces.

juin ou dans les premiers jours de juillet, une *montre* générale ou procession à cheval de tous ses officiers, suppôts et sujets. Parmi ces derniers, figuraient les basochiens novices, qu'on appelait *béjaunes*, par allusion à la couleur du bec des jeunes oiseaux, et dont, par parenthèse, il est deux fois parlé dans *Patelin*[1]. Cette société célébrait encore deux autres fêtes annuelles; elle se rassemblait le jeudi qui précédait ou qui suivait le jour des Rois. Le choix de ce jour indique assez qu'il devait, dans cette réunion, y avoir *beu et gallé*[2]. Au printemps, elle vaquait à la plantation du mai, qui se faisait en grande pompe dans la principale cour du Palais. Pour rendre ces solennités plus agréables au public et à eux-mêmes, les basochiens eurent l'idée de les égayer par des représentations de moralités, de dits et de farces, dont ils étaient à la fois les auteurs et les acteurs. Ils raillaient de préférence, dans ces espèces d'*Atellanes*, les vices et les ridicules des gens de leur ordre, avocats, juges, huissiers, procureurs, sans épargner toutefois les autres professions. Ils donnaient ordinairement leurs spectacles soit devant le grand Châtelet, soit dans la cour ou la grand'salle du Palais, et, vraisemblablement le jour des Rois, sur la fameuse table de marbre[3]. De plus, quand il se faisait à Paris des réjouissances publiques à l'occasion des entrées de souverains, des mariages ou des couronnements de rois et de reines, ils étaient invités par les magistrats à prendre part à ces divertissements populaires. A quelle époque la basoche a-t-elle commencé à donner des représentations scéniques? Aucun acte authentique ne nous permet, jusqu'ici, de le dire avec certitude. J'incline à croire, avec Miraulmont, que ce fut peu après son institution et sous le règne même de Philippe le Bel. N'est-il pas naturel, en effet, de penser que cette troupe de jeunes gens, à l'esprit alerte et cultivé, aura voulu contribuer aux fêtes, à la fois splendides et ingénieuses, que ce prince offrit, en 1313, à son gendre, le roi Edouard II d'Angleterre? Les chroniqueurs contemporains nous apprennent que

[1] *Maistre Pierre Patelin*, v. 349 et 1293. Les nouveaux clercs recevaient des *lettres de béjaunes*, pour constater leur entrée en stage. — [2] *Ibid.* v. 314, *gallé* ou *galé*, bombance, *gala*. — [3] On a dit souvent que Louis XII, ayant rétabli les théâtres, accorda aux basochiens le droit de jouer leurs pièces sur la table de marbre. Je ne connais pas l'acte sur lequel repose cette tradition. Je vois seulement qu'un arrêt du parlement, du mercredi 23 janvier 1538, autorisa les Clercs de la basoche à représenter une de leurs pièces sur la table de marbre, *de la manière accoutumée*. Peut-être Louis XII n'a-t-il fait que rendre aux basochiens l'exercice d'un droit dont ses prédécesseurs les avaient privés. Cette fameuse table fut, d'ailleurs, détruite, avec toutes les statues des rois, dans l'incendie du Palais arrivé le 5 mars 1618.

ces réjouissances, commencées le mercredi après la Pentecôte, se prolongèrent pendant une semaine[1]. Les grands du royaume, la bourgeoisie et tous les corps de métiers, donnèrent à l'envi des spectacles de toutes sortes, carrousels, joutes, illuminations, jeux de personnages; ces derniers durèrent plusieurs jours. Dans le récit en vers que Godefroy de Paris nous a laissé de ces divertissements, nous voyons, entre autres, deux corporations, celle des tisserands et celle des corroyeurs, mêler à divers mystères, tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, des scènes satiriques, empruntées ou ajoutées au fameux *Roman du Renard*, la grande épopée comique du moyen âge. « Sur toutes les places, « au dire du narrateur, s'élevaient de riches échafauds. On vit sur celui « des tisserands la résurrection des morts et le jugement dernier; les « élus chantaient dans le ciel avec les anges; les réprouvés gémissaient « dans l'enfer au milieu des démons : »

La vit on Dieu et ses apostres,
. . . .
Et les Innocens ocire:
Et saint Johan metre a martire
Veoir pot on et decoler.
Hérode et Cayphas ên mitre,
Et Renart chanter une epistre
La feu veu et esvangile,
Crois et flos et Hersent qui file...
. . . .
Tout ce firent les tisserans[2].

Dans ce premier jeu, maître Renard, docteur en malice, ne revêt encore que le costume de simple clerc, chantant une épître et un Évangile à son usage; mais, dans la farce des corroyeurs, maître Gorpil se montre plus hardi et prend, sans vergogne, les insignes épiscopales et même papales :

Corroier aussi contrefirent
(Qui leur entente, en ce, bien mirent)
La vie de Renart sans faille,
Qui manjoit et poucin et paille[3].

[1] Voy. *Les grandes chroniques de France*, t. V, p. 198, édition de M. Paris. Dans les occasions solennelles, les réjouissances duraient toute une semaine. Il en fut ainsi au couronnement du roi Jean. Voy. *ibid.* t. VI, p. 2. — [2] Godefroy de Paris, *Chronique en vers*, publiée par M. Buchon sur le manuscrit 6812 de l'ancien fonds, v. 5351-5380. — [3] M. Monmerqué, qui a cité ce passage dans ses observations préliminaires sur *le Gieus de Robin et Marion*, explique *paille* par *poules;* d'autres ont proposé de lire *caille*.

Mestre Renart y fu esvesque
Veu, et pape et arcevesque.
Renart y fu en toute guise,
Si, com sa vie le devise,
En biere, a crois et encencier[1]...

N'est-il pas bien présumable que la troupe de la basoche, narquoise et aggressive, comme elle était, et partageant, à n'en pas douter, les antipathies de Philippe le Bel contre le saint-siége et le haut clergé, aura quelque peu aidé la corporation des tisserands, et surtout celle des corroyeurs, dans cette irrévérente transformation de maître Renard en archevêque et en pape, *mangeant et poucins et cailles?* Je crois d'autant plus à cette collaboration, qu'en mettant la main à cette audacieuse facétie, demeurée célèbre sous le nom de la *Procession du Renard*[2], les basochiens de Philippe le Bel devaient être imités plus tard par les basochiens et les Enfants sans souci de Louis XII, qui firent paraître, comme on sait, les cardinaux, le légat apostolique et Jules II lui-même sur leurs tréteaux[3].

Nous retrouvons très-probablement encore la main des Clercs de la basoche dans plusieurs fêtes célébrées à Paris, sous le roi Jean et sous Charles V, notamment dans le festin offert par celui-ci, en 1378, le jour des Rois, à l'empereur Charles IV et à son fils, Venceslas, dans la grand'salle du Palais, à la fin duquel fut représentée, comme *entremets, la prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon*[4]. Enfin, dans les réjouissances qui eurent lieu à Paris en 1389, à l'occasion de l'entrée d'Ysabeau de Bavière, peut-on méconnaître l'esprit inventif des basochiens dans l'allégorie de ce lit de justice dressé devant le Châtelet, sur lequel, au milieu de tapisseries d'azur à fleurs de lys d'or, figuraient divers personnages et animaux emblématiques, et, au premier rang,

[1] Ce dernier vers fait allusion au dénoûment du poëme. Dans cette dernière scène, Renard contrefait le mort; on célèbre splendidement ses obsèques. Bernard, l'âne, prononce le panégyrique; Chanteclerc, le coq, qui porte l'*encensoir* (v. 29763, édit. de Méon), avance trop près de la fosse; le prétendu trépassé le happe et s'enfuit en l'emportant. — [2] Un chroniqueur du temps, Jean, chanoine de Saint-Victor (Voy. Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, p. 20), appelle ce jeu *Processionem Vulpis*, et cette appellation lui est donnée même dans quelques branches du Roman. Il n'en faut pourtant pas conclure que les jeux décrits par Godefroy n'aient pas été représentés sur des échafauds. Le mot *procession* me paraît indiquer simplement qu'après la pièce les acteurs se joignirent à *la montre* que fit le corps de métiers auquel ils appartenaient, et qu'ils conservèrent pendant le défilé le costume et le caractère de leur rôle. — [3] Voyez, entre autres, la sotie du *Nouveau Monde* et la moralité de l'*Homme obstiné*. C'est le pape Jules II que l'on désignait ainsi. — [4] Voyez Christine de Pisan, *le Livre des faits et bonnes mœurs du sage roy Charles V*, ch. XLI.

le beau cerf blanc, objet, comme on sait, de la superstitieuse affection de Charles VI[1], portant au cou les armes et la devise royales[2]?

Je n'ignore pas que la plupart des représentations données dans les festins et sur les places publiques, les jours de solennités, n'étaient que de simples pantomimes, des espèces de *tableaux vivants*. Aussi n'ai-je rappelé ces spectacles que pour constater que les Clercs de la basoche ont commencé à s'occuper de jeux scéniques près d'un siècle avant la fameuse date de 1402. Ce fait établi, nous demanderons s'il est croyable que, dans les représentations dont ils égayaient leurs trois fêtes annuelles, et surtout dans leur réunion du jour des Rois, les basochiens n'aient usé que de gestes et se soient interdit la parole? Franchement, et sans nulle intention épigrammatique, il n'est guère possible d'admettre qu'une troupe de futurs avocats soit demeurée près d'un siècle muette. Les Enfants sans souci, cette autre société comique, formée, dans l'origine, de jeunes gens de bonnes familles et de bonnes études, qui prirent le nom de *confréres sots*, cette compagnie née, vers 1380, de la fièvre de divertissements et de plaisirs qui affola tous les esprits à l'avénement de Charles VI[3], ne restèrent certainement pas non plus bouche close. On peut être sûr qu'ils n'attendirent pas, pour railler hautement sur leurs tréteaux les vices et les travers de ce temps de licence et de désordres, que les Confrères de la Passion se fussent installés à l'hôpital de la Trinité. S'il est besoin d'en donner des preuves, j'en puis fournir une assez curieuse. L'historiette d'où je la tire nous montrera de quelle façon singulière les magistrats chargés de la police de Paris imposaient silence aux Thespis du XIV[e] siècle. Ces magistrats n'avaient pas encore à leur usage l'arme commode de la censure, qui ne fut appliquée à la scène que sous François I[er][4]. Quand il

[1] *Les grandes chroniques de France*, règne de Charles VI, ch. XLVIII, t. III de l'édition de Pasquier Bonhomme; cf. Froissart, livre VI, ch. I. — [2] Le religieux de Saint-Denis nous apprend l'origine de cette affection bizarre. Voyez liv. I, ch. XI, tome I, p. 70 de l'édition de M. Bellaguet. Le même historien nous fait connaître l'expédient singulier qu'employèrent les conseillers du roi pour tâcher de modérer ses folles prodigalités. Ils résolurent de ne plus garder d'espèces monnayées dans le trésor, et de convertir tout ce qu'ils en pouvaient conserver en un beau cerf d'or, de la grosseur de celui qu'on voyait dans la salle du Palais, espérant que le roi respecterait cette figure aimée; mais il n'en fut rien; le cerf ne put protéger le métal. On ne parvint même pas à l'achever : « Et en fut fait la teste et le cou, et non plus. » — « Non nisi ad colli summitatem peregerunt », dit le religieux de Saint-Denis; *Histoire de Charles VI*, liv. X, ch. XI, t. I, p. 608. — [3] Voy. les frères Parfait, t. II, p. 177. — [4] Un arrêt de la Cour du parlement, rendu le mercredi 23 janvier 1538, permet « aux Clercs de la basoche de représenter le jeu présenté à icelle, « *hormis les choses rayées*. . . » De plus, « ladite cour leur a inhibé et défendu de faire

survenait, en France ou à l'étranger, un événement gros de ridicule ou de scandale, et que l'on pouvait craindre qu'une farce de la basoche ou qu'un coup de la marotte du Prince des sots ne fît éclater quelques risées trop vives et trop émouvantes, le prévôt de Paris allait au-devant du péril, et, pour conjurer le bruit, il faisait proclamer à son de trompe, aux halles et autres lieux publics, défense expresse de rien composer, chanter ou représenter au sujet de tel événement ou de tel personnage. Or, en 1395, sept ans avant la fameuse date de 1402, le magistrat alors en charge se crut dans la nécessité de faire usage de cet étrange moyen de prévenir le scandale. Depuis quelque temps, le clergé, l'Université et le gouvernement de Charles VI travaillaient de concert à ramener l'union dans l'Église et à éteindre le schisme. Pour y parvenir, il fallait préalablement obtenir la *cession* des deux papes. Le dernier élu, Pierre de Luna, qui venait de prendre à Avignon le nom de Benoît XIII, qu'il ne devait pas conserver, se montrait surtout récalcitrant. La France, pour le décider, lui envoya la plus imposante ambassade qu'il fût possible de former. Les deux oncles du roi, les ducs de Berry et de Bourgogne, son frère, le duc d'Orléans, accompagnés de Jean de Montaigu, de maître Gilles des Champs, de maître Oudard des Moulins et de plusieurs non moins considérables membres de l'Église et de l'Université, se rendirent le 21 mai 1395 à la cour d'Avignon. Le pape, homme ambitieux et rusé, les accueillit avec tous les dehors de la plus cordiale déférence; mais il n'y eut sorte d'attermoiements, de subterfuges, de contre-projets, de faux-fuyants, qu'il n'employât pour éluder leur désir et mettre à bout leur patience. Enfin, pour se débarrasser de leurs obsessions et brusquer le dénoûment qui tardait trop à son gré, il eut recours à un expédient hardi et d'un effet presque burlesque. Les seigneurs français et leur suite étaient logés hors de la ville, à Villeneuve-lez-Avignon. Il leur fallait passer chaque jour le pont du Rhône pour se rendre auprès du pape; un beau matin, le pont se trouva brûlé, on ne sut comment. Les négociateurs, pour continuer leurs conférences, ne pouvaient plus traverser le fleuve qu'en barque, avec danger et lenteur. Le pape promit de faire rétablir les communications; mais il ne se pressa pas. De guerre lasse, la victoire resta à l'opiniâtre Aragonais, et force fut aux ducs et à leurs compagnons de regagner Paris, comme ils étaient venus[1]. Il y

« aulcun cry ou jeu que premièrement ils n'ayent obtenu d'elle la permission et « à cette fin bailler la requête quinze jours auparavant. » C'est là, je crois, le premier exemple d'un acte de censure théâtrale en France, et peut-être est-ce la date de l'établissement complet de cette institution. — [1] Le religieux de Saint-Denis, *Histoire de*

avait assurément, dans les péripéties de ce malencontreux voyage, une farce toute faite, et des meilleures; il n'y manquait que les rimes, et la basoche était prompte à la besogne. Le prévôt de Paris s'en émut et se hâta d'employer le préservatif ordinaire. Il fit proclamer, le 14 septembre 1395, «aux lieux accoutumés à faire cris,» l'ordre suivant, dont la teneur naïve me paraît mériter une transcription littérale : «Faisons défense à tous dicteurs, faiseurs de diz ou de chansons, «et à tous autres menestrels de bouche et recordeurs de diz, de faire «ou chanter en places ne ailleurs aucuns diz ou rhymes qui facent «mention du pape, du roy nostre sire, ne de nos seigneurs de France, «au regard de ce qui touche le fait de l'union de l'Église et les voyages «qu'ils ont fait ou feront en France, sur peine d'amende volontaire et «d'estre mis en prison deux mois, au pain et à l'eau[1].» On voit combien les rimes moqueuses des Enfants sans souci et des Clercs de la basoche étaient, en 1395, redoutées de la magistrature parisienne.

Mais, enfin, me dira-t-on, ce ne sont là que des inductions. Montrez-nous quelques textes du répertoire de ces *recordeurs de dits*, de ces *ménestrels de bouche*, comme les appelle le prévôt de Paris[2]; montrez-nous quelques farces, soties ou moralités, composées dans la première moitié du règne de Charles VI. — Eh bien, qu'à cela ne tienne! Je pourrais d'abord mettre sous vos yeux le texte de l'*Histoire de Grisélidis* par personnages, qu'une tradition, qui n'a rien d'invraisemblable, nous apprend avoir été jouée devant ce prince par les Clercs de la basoche[3], et dont le manuscrit sur vélin, orné de fines miniatures et portant la date de 1395, passe pour lui avoir été présenté[4]; mais on ne manquerait pas d'objecter que ces deux ouvrages n'appartiennent pas proprement au genre de ceux qui ont fait la célébrité des tréteaux du marché des Innocents et de la cour du Palais[5]. Ce qu'on veut voir, c'est une farce, une moralité, une sotie, qui ait manifestement précédé

Charles VI, liv. XVI, ch. I-VII, t. II, p. 248-299, édition de M. Bellaguet. — [1] Biblioth. impér. Manuscrits, *Livre rouge vieil du Chastelet*, fol° 123. — [2] Le prévôt de Paris ne donne jamais aux mystères, aux farces, aux moralités, aux soties, non plus qu'à ceux qui les composaient ou qui les jouaient, leurs véritables noms; c'étaient termes du métier et presque d'argot qu'il n'eût pas été bienséant à des magistrats de sembler connaître. — [3] De Mouhy, ouvrage cité, page 38, verso. — [4] Un vol. in-4°, voy. Biblioth. impér. Manuscrits français, n° 7999, 3. — [5] Cette *Histoire de Grisélidis* est de l'époque où les basochiens cherchaient à faire concurrence aux associés de Saint-Maur. C'est, probablement, dans cette même intention de concurrence, qu'ils représentèrent, entre les années 1398 et 1402, le miracle de la *Translation de saint Jacques*, dont le manuscrit fut présenté au roi, suivant de Mouhy, *ibid.* p. 41.

1402. Or, ni les frères Parfait ni aucun des historiens de notre vieux théâtre n'ont produit, ni même indiqué, un seul ouvrage de ces divers genres, composé avant les premières années du xve siècle. J'en conviens; mais cela prouve seulement que les frères Parfait, et ceux qui les ont suivis, n'y ont pas regardé d'assez près. Ce que vous cherchez, nous allons le trouver dans les livres mêmes de ces écrivains. Si ces anciennes farces et moralités n'y ont pas été suffisamment remarquées jusqu'ici, cela vient de ce que les frères Parfait et les critiques de leur école se sont presque uniquement attachés, dans la classification des ouvrages dont ils donnaient le titre ou l'analyse, à la date de l'impression, sans s'occuper presque jamais de déterminer l'époque exacte de leur composition. Ils nous ont laissé ainsi une tâche fort délicate à remplir, pour redresser, autant que possible, leur insuffisante chronologie. Nous entreprendrons ce travail dans une autre occasion. Aujourd'hui, il nous suffira de montrer, par un exemple clair et décisif, qu'on peut, au moyen des indications fournies par l'histoire et par la langue, arriver à distinguer, parmi les moralités et les farces attribuées au xve siècle, quelques œuvres appartenant au siècle précédent, débris précieux du répertoire primitif des Clercs de la basoche et des Enfants sans souci, et bien certainement antérieures à l'époque où les joueurs de mystères furent obligés de mettre à contribution les œuvres plus attrayantes de leurs joyeux rivaux.

La moralité que je crois pouvoir désigner, sans hésitation, comme ayant été composée par les Clercs de la basoche dans la première moitié du règne de Charles VI, est celle de *Bien-avisé* et de *Mal-avisé*. Les frères Parfait l'ont classée, dans leur catalogue des moralités, sous l'année 1475[1]. Ils lui ont assigné cette date, parce qu'elle est sortie des presses de Pierre le Caron, qui imprimait à cette époque. Mais il suffit de lire cette pièce, ou seulement les extraits qu'ils en ont donnés[2], pour se convaincre, tant par des raisons tirées du langage que par les allusions historiques qui s'y rencontrent, qu'elle est de près d'un siècle antérieure à l'année où ils la placent. Cette moralité, beaucoup plus longue que les pièces de ce genre et tenant beaucoup plus des mystères que celles qui l'ont suivie, est une critique énergique de ce vertigineux entraînement vers les folles dépenses et les plaisirs, qui emportait alors toutes les professions, toutes les classes, et semblait pousser la France vers l'abîme. Des deux principaux personnages du

[1] *Histoire du théâtre français*, t. III, p. 86. — [2] Même ouvrage, t. II, p. 113 et suiv.

drame, l'un écoute docilement la voix de Raison, Foy, Humilité, Aumosne, bonnes conseillères, qui le conduisent au ciel; l'autre suit en aveugle les décevantes inspirations de Folie, Oysance, Hocquelerie, Houlerie[1], Vaine-gloire, qui le mènent droit en enfer. Ce contraste, qui a été plusieurs fois reproduit dans la suite[2], avec de fort légères variantes, renfermait, à n'en pas douter, des avertissements à l'adresse du jeune roi, bon, brave, généreux, aimé de tous, mais déplorablement emporté par la fougue de ses passions et livré aux plus funestes excès. La leçon s'adressait encore plus directement aux grands du royaume, à la parenté du roi, à tous les ordres de l'État, qui se disputaient et s'enlevaient tour à tour la direction des affaires et la tutelle du malheureux souverain, qui avait déjà à moitié perdu la santé, la raison et le gouvernement de lui-même et des autres. Peut-on ne pas reconnaître une poignante allusion à cette compétition flagrante et forcénée des richesses et du pouvoir, quand on voit, dans cette triste moralité, se précipiter vers la roue de Fortune quatre personnages allégoriques, dont les noms étranges suffisent seuls pour dater l'ouvrage? Ces personnages sont *Regno*, *Regnabo*, *Regnavi*, *Sum sine regno*. L'allusion est-elle assez claire? Peut-il rester le moindre doute? Je le demande; sous quel autre règne, si ce n'est peut-être sous celui de Henri III, aurait-on pu songer à produire de pareils types sur notre scène? Malheureusement le talent a fait défaut au poëte; l'exécution ne répond que bien imparfaitement à ce que promettait de vigoureux et de tragique l'évocation de tels personnages.

On le voit, la grande objection d'impossibilité qu'a élevée M. Génin, et qui l'oblige à chercher l'âge et l'auteur de *Patelin* en deçà de l'année 1402, ne repose sur aucune base solide. Le XIVe siècle a eu, en France et à l'étranger, sa comédie populaire, comme les siècles précédents et comme les siècles suivants; il a eu ses dits, ses farces, ses moralités, ses soties, son théâtre aux halles, devant le Châtelet et sur la table de marbre. Rien, dans l'histoire de notre scène, ne s'oppose à ce que *Patelin* ait été composé et représenté à l'époque où se passe l'action du drame, c'est-à-dire, à mon avis, entre 1388 et 1392. S'il m'est permis de le dire, la seule, la vraie raison qui a empêché l'éditeur de *Patelin* d'accepter les résultats, si voisins de la vérité, que lui a fournis son habile enquête sur le texte de la pièce, c'est que, pen-

[1] C'est-à-dire Débauche et Tromperie. — [2] On peut citer, entre autres, les moralités de l'*Homme pécheur*, de l'*Homme produit par nature* et celle de l'*Homme juste et de l'homme monduin*.

dant le cours de son travail, il s'est épris d'une idée incompatible avec les découvertes qu'il était en voie de faire, à l'aide de sa sagace et ingénieuse critique. M. Génin est persuadé que le père de *Patelin* n'est autre qu'un aimable et gracieux romancier, contemporain de Louis XI, Antoine de la Sale, auteur du *Petit Jehan de Saintré*. L'examen de cette opinion exige de nous une étude à part. Nous venons d'écarter les arguments négatifs mis en avant par M. Génin; il nous reste à peser la valeur de ses arguments positifs. Dans cette nouvelle et dernière phase de la question, nous aurons l'occasion de faire l'essai d'un mode de recherches que nous n'avons, jusqu'ici, qu'indiqué. Nous tâcherons d'emprunter quelques moyens de vérification à l'examen des divers âges de la langue. Entre 1356, que M. Génin assigne à l'action de la pièce, 1392, que je crois la date de l'action et de la composition, et 1469, qu'on lit au bas de la dédicace du *Petit Jehan de Saintré*, l'intervalle est assez considérable pour que les changements survenus dans le langage aient chance d'offrir à une critique attentive des indications d'une grande autorité.

MAGNIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

QUINZIÈME ARTICLE[1].

Vendôme et madame de Chevreuse écartés, le duc de Nemours

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19; pour le septième, celui de février, page 84; pour le huitième, celui de mars, page 161; pour le neuvième, celui d'avril, page 217; pour le dixième, celui de mai, page 304; pour le onzième, celui de juillet, page 430; pour le douzième, celui de septembre, page 555; pour le treizième, celui d'octobre, page 622; et, pour le quatorzième, celui de novembre, page 703.

et sa femme étaient bien réduits à se tenir tranquilles[1], et le parti des Lorrains n'était plus rien. Le duc de Chevreuse, content de sa charge de grand chambellan, ne remua pas plus sous Mazarin que sous Richelieu, et laissa sa femme suivre sa destinée. L'épée de grand écuyer et l'ambassade d'Angleterre avaient donné le comte d'Harcourt au cardinal. Le duc d'Elbeuf s'était fait son serviteur en attendant le moment de le trahir. Le duc de Guise, madame de Montbazon éloignée, ne se piqua de constance ni en amour ni en politique; il ne tarda guère à prendre une autre maîtresse, la belle mademoiselle de Pons, et à passer des Importants à Mazarin; il sollicita un commandement pour la prochaine campagne de Flandre, et il n'y avait rien de sérieux ni à en espérer ni à en craindre. Le gouvernement de Guyenne avait apaisé l'humeur inquiète du duc d'Épernon. Les mécontentements les plus dangereux se laissèrent successivement adoucir par de bonnes pensions, ou des bénéfices, ou des charges de cour sans pouvoir effectif. En un mot, parmi les grands seigneurs[2], il n'en resta bientôt plus qu'un seul que Mazarin n'eût pu ni séduire ni abattre.

Ainsi que nous l'avons dit[3], le duc de Bouillon était, après madame de Chevreuse et les Vendôme, l'homme que Mazarin redoutait le plus pour ses qualités personnelles, sa capacité politique et militaire, et à cause de toute sa famille, de sa femme, de ses sœurs, et particulièrement de son frère Turenne. Nous avons peint la conduite ambiguë des deux frères, leur vrai caractère, l'ambition ardente et téméraire de l'un, l'ambition sourde et cachée de l'autre, leur objet constant, et tous les mouvements que se donnait à Paris l'habile duchesse de Bouillon pour obtenir qu'on rapportât la condamnation de son mari et qu'on leur rendît la principauté de Sedan. Elle allait d'un parti à l'autre, des Condé au duc d'Orléans, des Importants au ministère, prête encore une fois à pousser son mari à toutes les extrémités, dans l'intérêt de la grandeur de leur maison. Mazarin eût pu aisément les acquérir : il n'avait qu'à leur rendre ou à leur promettre Sedan; c'est sa gloire d'avoir été inflexible sur ce point, de n'avoir jamais consenti à déshonorer par

[1] Madame de Nemours ne cessa pas de s'agiter pour son frère, même pendant l'année 1644; il fallut lui faire quitter Paris. Le duc de Nemours alla servir avec le duc de Guise dans l'armée de Flandre, sous les ordres du duc d'Orléans. Carnet V, p. 66 : « Ordine a madama di Nemur di partire... non bisogna procedere « freddamente nell' affare di madama di Nemur, e non ascoltare le preghiere della « donna, etc. Alla compassione che S. M. è tenuta in conscienza di havere allo Stato « devono cedere tutte le altre. — Andata di Mme di Nemur al campo. S. M. voleva « farla retirare. Io non ho voluto. ». — [2] Voyez, sur chacun des grands seigneurs que nous venons de citer, et sur bien d'autres, notre article de novembre 1854. — [3] *Ibid.*

cette lâche condescendance Richelieu, Louis XIII et lui-même, et à faire perdre à la France l'utile conquête qu'elle lui devait en grande partie. Enhardie par les périls de la royauté, l'ambitieuse famille dédaignait les compensations les plus brillantes. Le duc de Bouillon et sa femme se plaignaient de l'ingratitude de la reine, et Turenne prenait des airs de persécuté, parce qu'on ne lui donnait pas le commandement en chef d'une armée. Dans le mois d'août et aux approches de la crise que nous avons retracée, la duchesse avait redoublé ses intrigues à Paris, et le duc, dans sa retraite d'Auvergne, s'efforçait d'attirer à lui la noblesse; il tenait des assemblées de gentilshommes en apparence pour le service du roi [1]. Les factieux comptaient sur le duc, et en parlaient comme de leur suprême espérance [2]. Mazarin ne pouvait laisser subsister un tel ennemi : il manœuvra habilement entre les deux frères, gagna ou contint Turenne, en lui promettant et en lui faisant donner un peu plus tard le bâton de maréchal de France; en même temps, il fit signifier à la duchesse de Bouillon, par la reine, ses dernières et irrévocables résolutions; et, pour couper court à toute incertitude, il envoya Fabert prendre possession de Sedan au nom du roi, et l'incorporer définitivement au territoire français [3]. Plutôt que de renoncer à une souveraineté que la royauté nouvelle ne pouvait plus admettre, le duc de Bouillon aima mieux imiter Vendôme et madame de Chevreuse, et chercher de nouveau l'appui de l'étranger. Le pape lui avait fait offrir, en secret, le commandement général de ses troupes dans la guerre qu'il avait contre le duc de Parme et d'autres princes d'Italie. Le duc accepta les propositions du saint-père, sans demander l'autorisation de la reine et comme s'il n'était plus sujet de la couronne de France. Il quitta donc mystérieusement l'Auvergne [4] avec sa femme et tous ses enfants, et s'enfuit à Genève où il rencontra

[1] III[e] Carnet, p. 76 : « M. di Buglione fà grande diligenze per impegnar la nobiltà in Turena (à Turenne en Auvergne) sotto pretesto del servitio del re. Scriverli. » — [2] *Ibid.* p. 90 : « Dà Betune fù tutta la casa di Guisa e disse che vi sarebbero presto grandi bruglierle, e parlò particolarmente di Buglione. » — [3] IV[e] Carnet, p. 14 : « Finir il negotio di M[ma] di Buglione. » *Ibid.* p. 71 : « Dar ordine perche « si facci il giuramento di fedeltà e si finischino le cose, giacche si è usata tutta la « civiltà possibile verso M. di Buglione e sua moglie, e tutto cio indarno. » *Ibid.* p. 84 : « 15 giorni a M. di Buglione, e Fabert parta con tutte le spedizioni. » — [4] On ne sut pas d'abord à Paris quelle route Bouillon avait prise, et Mazarin crut qu'il était allé en Allemagne. Voici un long passage des Carnets, où l'on peut voir les premières conjectures, les sentiments et les sages et énergiques conseils de Mazarin. Carnet V, p. 33-40 : « Iddio assiste S. M. in ogni cosa, e così segue nella « retirata del duca di Buglione reso maggiormente criminale per l'eccesso di bontà « con cui si è trattato seco. Parlar delli avantaggi che li sono stati fatti sperare così

le duc de Vendôme; puis il se rendit en Italie et à Rome. Anne d'Autriche, conseillée par Mazarin, se conduisit en cette occasion avec une

« grandi che nessuno dubita che se fosse stato in possesso di Sedan, ben consigliato « l' havrebbe rimesso per conseguirli. Dire che S. M., non ostante l' acquisitione fatta « della detta piazza, per il crime del quale è stato convinto e per il suo consenso, « niente di meno ha voluto trattar questo affare come nuovo. . . Esaminar quella « intelligenza puol havere nel regno; ma qualunque sia S. M. havrà modo di dare « tal ordine che il servitio del rè non riceva alcun prejudicio. La condotta della « regina è stata ottima, perche non è fuori di proposito esser facile alla dolcezza, « mentrè li popoli, nobiltà e parlamento sono imbuti che per il passato si sia avuto « soverchio rigore; e cosi sarà benedetta et applaudita universalmente dà tutti « quando la detta strada non riuscendo sarà forzata di quelli che ne abusano a pren- « der l'altra del rigore et eseguire quello ha già con gran lode pronuntiato nel con- « siglio, che non perdonerà mai a quelli che lusingati della tenera età del re intra- « prenderanno contrà il suo servitio, e non inspirerà altri concetti alla M. S. che « quelli di castigar e non fidarsi mai delle persone che havranno contribuito a dis- « turbar il riposo de' suoi sudditi. Quello si deve far presentemente, attendendo che « il tempo consigli meglio et altre cose, et invigilar bene alle persone con la partici- « patione delle quali havrà potuto prender la risolutione di assentarsi del regno. « Scrivere una lettera circolare di buon inchiostro dando parte di quanto si è fatto « per render la conditione di Buglione più reguardevole che di alcun signore del « regno. Scriver fuori a tutti li Imbasciatori particolarmente. Sarà à proposito inviar « un gentilhuomo al maresciallo di Turena per darli conto di tutto e farli conoscere « che S. M. confida come prima in lui, lasciandolo, etc., essendo certa S. M. che « sarà il primo a condannare il procedere di suo fratello. Scriver à Mme la Langra- « via e parlar al suo ministro, perche oltre la parentela la detta dama si è adoperata « all' avantaggio del duca suddetto più caldamente e con altri termini che il duca « di Oranges. E cio è necessario farlo perche vi è grand' apparenza che sia andato « in Alemagna, invitatovi dalle chimere de' titoli e sovranità che sua moglie le ha « posto in testa, la quale se li fece perdere 120 m. lire di rendita che haveva delli « Stati di Olanda, e lo porto ad unirsi con Spagnuoli quando era governatore di Mas- « tric. Ha voluto finir l' opera facendoli perdere quello è in Francia e la reputatione « per andar à cercare l'altezza in Alemagna. Potrebbe essere che sperasse portar « la Langravia ad accommodarsi con l'imperatore, et haver lui quelle armate, e « perciò bisogna anticipatamente provedervi. Con il principe d'Oranges bisogna far « lo stesso, mà non vi è niente dà temere, perche ne ama ne stima il detto duca; « mà inoltre converrà obbligarlo per far, in caso di bisogno, quello converrà per « insinuare buoni concetti alla Langravia, e farli conoscere la stravaganza del pro- « cedere del duca di Buglione. Sopra tutto bisogna subito far le procedure neces- « sarie contra di lui, etc. Bisogna finir il negotio di Sedan; rimandar subito Fabert « perche la giustizia si eserciti a nome di S. M., ricevendo subito il giuramento di « quelli sudditi. Inviar persona per ricevere le entrate del duca, et impiegarle al pa- « gamento di questa guarnigione. S. M. potrebbe far chiamare le sue sorelle et altri « parenti e parlarli, concludendo che la condotta tenuta dà il duca l'obligarà a con- « dannarlo. Il passaggio per Ginevra, dove ha veduto Vandomo, potrebbe dar gran « sospetto se havesse potuto prender un altro camino. Non è pero che assolutamente « non li habbi parlato e consigliatolo a quello havrà creduto poter esser di pregiu- « ditio alla corona. . . »

modération, une dignité, une habileté supérieures. Elle écrivit au prince d'Orange et à la landgrave de Hesse pour leur faire voir comment leur parent entendait ses devoirs envers la France; et elle envoya un gentilhomme à Turenne pour le faire juge de la conduite de son frère. En même temps on s'empara de tous les revenus qu'on avait réservés au duc sur son ancien domaine de Sedan; on s'en servit pour payer la garnison, et on tourna son extravagante entreprise contre lui-même. De Rome le duc de Bouillon, lié avec tous les mécontents de France, eut recours aux manœuvres les plus désespérées pour se venger; il essaya d'ébranler la fidélité de Turenne, et noua une conspiration pour s'emparer du château de Sedan. Mazarin donna à Turenne cette marque de confiance de lui faire remettre, sans l'ouvrir, la lettre que lui adressait son frère aîné, et que la vigilante police du cardinal avait surprise[1]. Il fit mettre dans *la Gazette* la découverte du coup de main tenté sur Sedan et la belle conduite de la ville, qui s'était empressée d'envoyer Fabert à la reine pour protester de son inviolable attachement à la France[2]. Bientôt Bouillon n'eut plus d'autre ressource que de renouveler ses anciens traités avec l'Espagne. C'était l'ambition de sa femme qui l'égarait. Mazarin connaissait bien Fébronie de Bergh; il la savait tout Espagnole, de cœur comme de naissance, et, avec toute sa dévotion, ne respirant que la passion du rang et de ce titre de princesse souveraine et d'altesse, sans lequel la plus brillante fortune lui semblait au-dessous d'elle. Aussi, dans le traité avec le saint-père, comme autrefois dans celui du comte de Soissons, le titre d'altesse avait-il été stipulé, et à Rome on en avait très-volontiers gratifié le duc et la duchesse. Leurs enfants étaient appelés princes, et déjà un chapeau de cardinal promis au plus jeune[3]. Madame de Bouillon fit demander, par sa sœur, au gouvernement espagnol des Pays-Bas, de comprendre la maison de Bouillon dans les négociations de Munster et de réclamer sa réintégration dans la principauté de Sedan. Don Francisco de Mélos ne se fit pas faute de promettre tout ce qu'on voulut pour acquérir à l'Espagne les services du duc de Bouillon[4]. De son côté, Mazarin,

[1] Carnet V, p. 49 : « Rimandar il piego di M^r di Buglione à M^r di Turena serrato « come era. » — [2] *Ibid.* p. 89 : « Metter nella Gazetta la scoperta della impresa sopra « il castello di Sedan. Far mentione del luogotenente generale inviato qui alla re- « gina dalla parte della villa per assicurar, etc. » — [3] Suite des Mémoires du duc de Bouillon, par Langlade, t. II des Mémoires d'Agrippa d'Aubigné, édit. d'Amsterdam, 1731, p. 47 et 48. — [4] *Ibid.* p. 116 : « Sorella di Mme di Buglione à Bruxelles, dimandando che nella pace si procuri la sua reintegratione in Sedan. Melo « l'ha promesso. »

tout en surveillant les démarches du duc, tâchait de l'éclairer sur ses véritables intérêts.

Fidèle à sa maxime de ne jamais désespérer de la raison et de s'efforcer toujours de gagner ou d'adoucir ses ennemis, au lieu de les persécuter à outrance comme faisait Richelieu, on le voit, dans toutes ses lettres à Rome au cardinal Grimaldi[1], faire parvenir au duc de Bouillon les

[1] *Bibliothèque Mazarine, Lettres italiennes*, t. Ier, fol. 230. Lettre à Grimaldi, du 25 mars 1645 : « Mi è scritto di buon luogo che il duca di Buglione tratta costì con « li Spagnuoli di rendersi capo di un partito in Francia e suscitare dissentioni tali « che non cessino facilmente. Io non dubito punto dell' intentione del detto signore, « perche sono sicurissimo di quella della moglie. Ha torto di volersi perdere per « capriccio quando, non ostante la sua condotta, ho adolcito lo spirito della regina « in modo che ha ancora la porta aperta per essere uno de' più grandi et accreditati « signori del regno, e quando dovrebbe conoscere che non è in stato di condurre a « fine cosa alcuna considerabile, la dispositione de' grandi non essendo di cimentarsi; « et se il duca conclude con li Spagnuoli riconoscerà che il suo partito non ci darà « molto a pensare, ancorche il cardinale di Valencay, la casa di Vendomo et altri « simili vi si unissero. Mi dispiace di vedere il detto signore in procinto di perdersi « senza rimedio, e che non conosca che se li Spagnuoli non havranno il credito e le « forze di costringere la Francia a rimettergli l'occupato, siano per haverlo in farli « reddere Sedan. Io ho servito il detto signore, come egli sà, et il fratello, come ogni « uno vede, onde mi sarebbe sensibile se mi si togliesse il modo di continuare a « dare segni della mia buona volontà al duca, che per il fratello è (il faudrait lire, « je crois, duca di quel fratello è) assolutamente de' miei maggiori e più sinceri « amici, e servirà il re con la fedeltà et affetto che si puol desiderare. Ancorche « diversi scrivano per cosa certa che il duca tratta, ad ogni modo supplico Vost. « Emin. di fare le sue diligenze per penetrarlo, nel qual caso restarà servita di « accennarmi quello riconoscerà. » — A Grimaldi, 8 maggio 1645. *Ibid.* fol. 233 : « Puol essere che non sia stata conclusa cosa alcuna dà cotesto ambassadore di « Spagna e del Imperatore col duca di Buglione, mà è certissimo che si è trattato, « e spedito corriere in Alemagna et in Spagna con le propositioni di detto signore, « le quali non saranno state per aventura ricevute in riguardo al poco fondamento « di esse, e, vaglia il vero, li interessi della casa d'Austria non sono al presente in « stato di poter essere rilevati dall' assistenza del duca di Buglione. Ha questo signor « spedito corriere al cardinale di Valencay con istanza d' interporre i suoi offizii « apresso di me, perche gli procurassi dalla M. della regina il trattamento che egli « pretende di stabilire alla sua persona e casa in questo regno, protestando che ser- « virebbe in modo che non sarebbe discaro a S. M. d' haverli compartita questa « gratia, e che ne conserverebbe a me perpetue obligationi. Il cardinale m' ha fatto « rappresentare il tutto, aggiungendomi che non vi era cosa alcuna alla quale il duca « non si fosse portato per farmi conoscere di voler essere inseparabilmente unito alla « mia persona. La mia risposta è stata di gradire così cortesi eshibitioni, dispia- « cendomi che il mio credito non si estendesse a poterlo servire in una materia nella « quale S. M. per compiacerlo havrebbe disgustato tutti principi e grandi del regno, « gli uni perche si credono eguali al duca, e gli altri perche sono in posesso d' essere « trattati differentemente, e che nel rimanente se havesse voluto prendere una buona « risolutione per il riposo et avantaggio della sua persona e casa, io avrei servito in

paroles les plus sensées, les plus bienveillantes, celles qu'eût pu lui adresser un véritable ami. D'abord, il lui fait voir qu'il est parfaitement au fait de toutes ses intrigues dans les Pays-Bas, avec les Vendôme, avec l'empereur, le duc de Bavière et le roi d'Espagne. Puis il lui montre la folie de tous ses desseins au milieu des succès toujours croissants des armes de la France. Il lui rappelle les services qu'autrefois il lui a rendus, l'amitié que chaque jour il témoigne à son frère Turenne, la belle carrière que celui-ci doit à sa loyauté, et quels avantages le duc trouverait à l'imiter. Il lui offre de le faire un des seigneurs les plus puissants du royaume, pourvu qu'il se résigne à être un sujet fidèle. Il lui répète sans cesse : la porte vous est encore ouverte. Le temps et le malheur n'éclairèrent qu'imparfaitement l'aveugle et opiniâtre ambition du duc de Bouillon et de sa femme. Rentrés en France à la veille de la Fronde, dès que les troubles commencèrent, ils s'y jetèrent, entraînèrent Turenne, et servirent longtemps le parti des princes contre la reine et Mazarin, pour ressaisir leur souveraineté de Sedan, relever et accroître leur maison sur les ruines du système de Richelieu et dans l'affaiblissement de la monarchie menacée de redevenir une république féodale. Mais le vainqueur de Rocroy et de Lens, malgré toutes ses fautes, avait le cœur trop français pour consentir à un pareil sacrifice : de là cette accusation d'ingratitude élevée contre lui par les Bouillon, afin de couvrir leur propre défection, à l'occasion de l'une des actions les plus honorables de la vie de Condé. Les deux frères se tournèrent donc du côté de cette même royauté qu'ils venaient de combattre,

« modo che havrebbe riconosciuto con quanta partialità mi professi suo servitore. » — A Grimaldi, 18 novembre 1645 : « Per il duca di Buglione devo dire a V. Em. « che, havendo inviato poi un gentiluomo, S. M. ordinò che fosse fatto prigione, « ma io operai che fosse rilassato un giorno doppo; et havendomi protestato di non « essere venuto per altro che per assicurarmi col mezzo della sua sorella che il detto « signor non desiderava altro che rendersi dove se si fosse prescritto, risoluto di « conformarsi a quanto li havessi consigliato, perche per il cambio di Sedan e per le « pretensioni della sua casa potesse mettere l'honore suo à coperto, ho lasciato « ripartire il detto gentiluomo, acciò dica in mio nome al sudetto duca che qui « habbiamo notitia di tutte le negotiationi che ha con l'imperatore, re di Spagna e « duca di Baviera ; mà che, se vorrà dare con sincerità sicure marche dell' uffizio « suo a S. M., io mi impiegherò perche se li perdoni l' errore che ha commesso in « sortire, come ha fatto, del regno, acciò riceva un avantaggioso cambio di Sedan, e « che per la pretensione che ha di certi honori, che pretende si debbono concedere « alla sua casa, non potendo per infiniti rispetti la regina dichiarare al presente « cosa alcuna à suo favore, si differira in altro tempo à parlarne. » — 8 décembre : « E certissimo che il cardinale de Valencay et il duca di Buglione hanno negotiazioni « con Vendomo, e tutti tre con li Spagnuoli. »

et Turenne la sauva peut-être à Bleneau. Mazarin s'était empressé de traiter avec eux. Au lieu d'une principauté indépendante, il parvint à leur en faire accepter une autre qui relevait, il est vrai, de la couronne, mais à laquelle il attacha les plus brillants et les plus solides avantages. Le duc de Bouillon et Turenne furent princes; on leur donna ce titre d'altesse qu'ils avaient tant désiré. Leur orgueil se contenta d'honneurs et de richesses; et ils finirent, eux aussi, comme le duc de Vendôme et madame de Chevreuse, par reconnaître l'étoile de l'heureux cardinal et par orner son triomphe.

Ainsi, grâce aux sages et fortes mesures que nous venons de rappeler, et au mélange d'adresse et de vigueur que déploya Mazarin depuis l'arrestation de Beaufort, elle était encore une fois vaincue cette aristocratie turbulente qui, rêvant le retour d'un passé à jamais évanoui, assiégeait les avenues du trône bien moins pour le défendre que pour l'asservir, toujours prête à donner la main à l'étranger, tristement habile à prendre tous les masques pour couvrir ses vues ambitieuses, ici invoquant l'intérêt catholique, là celui de la réforme, un peu plus tard s'unissant aux parlements et prenant des airs de tribuns du peuple; d'une bravoure incomparable, mais dépourvue de génie politique, pleine d'esprit et ne voyant pas qu'elle poursuivait une chimère, et que, dans la ruine à peu près consommée de la société du moyen âge, c'était encore pour elle un assez bel avantage que celui de servir au premier rang la patrie commune, et d'être toujours en posture d'acquérir de la fortune et de la gloire, sous la suprême et inviolable autorité de la royauté. Voilà ce que Richelieu, et, après lui, Mazarin, eurent tant de peine à faire entendre à la haute aristocratie française. Ces deux grands hommes n'ont fait la guerre qu'à l'aristocratie féodale; jamais ils ne songèrent à décapiter la France et à détruire une aristocratie nécessaire. Leur imputer une telle pensée, c'est méconnaître leur génie et leur temps; c'est en faire des jacobins: ils n'étaient que des patriotes. Nous l'avons vu, Mazarin mit en usage tout ce qu'il y avait en lui d'esprit, d'insinuation, de patience, pour convertir au système de la royauté les chefs du parti des Importants. Il s'épuisa à montrer à Vendôme, à Bouillon, à madame de Chevreuse, quel était leur intérêt bien entendu, et quelle magnifique condition ils rejetaient à plaisir, dans le vain espoir de ressaisir une indépendance et une domination aussi incompatibles avec les besoins et les vœux de la France nouvelle, qu'avec les droits de la royauté. Il ne les frappa, et encore bien légèrement, qu'après avoir désespéré de les éclairer; et, plus tard, lorsque les misères de l'exil et les misères plus douloureuses encore de la guerre

civile leur ouvrirent les yeux et les ramenèrent à une soumission honorable, il n'hésita pas à les accueillir et à leur restituer le rang élevé qui leur appartenait au pied du trône. Mais, avant de s'unir à eux vaincus et sages, il sut combattre avec énergie leurs entreprises extravagantes; il ne les persécuta jamais, mais il commença, dès 1643, par défendre contre eux les droits de l'État, sa légitime ambition, et même sa vie tant de fois menacée.

C'était certes beaucoup d'être délivré des chefs de la noblesse et d'avoir désarmé les Vendôme, les Lorrains et les Bouillon; c'était beaucoup, ce n'était point assez. Pour être maître paisible du cœur de la reine, il fallait faire cesser les perpétuelles attaques que livraient aux scrupules de sa dévotion espagnole le parti des saints, les religieuses du Val-de-Grâce et des carmélites, et surtout les évêques qui formaient à la cour une ligue puissante. C'est à peu près à ce temps-là que se rapportent les divers passages des carnets où Mazarin[1] s'étudie à éclairer la piété d'Anne d'Autriche, la conjure de ne point passer sa vie dans les couvents, et la détourne de pratiques sans fin, plus convenables à Madrid qu'à Paris et plus dignes d'une religieuse que d'une reine. Il redoutait particulièrement les intrigues dévotes de l'évêque de Limoges, Lafayette[2], et par-dessus tout la vertu inflexible de Cospéan, évêque de Lisieux, qui autrefois, sous Richelieu, était resté si fidèle à la reine, et maintenant lui était devenu un censeur rigide. Ami de la sainte duchesse de Vendôme, sur les vertus de la mère, l'évêque de Lisieux croyait à l'innocence du fils. Il ne cessait de le défendre, et s'était chargé de la mission périlleuse de parler à la reine au nom de sa réputation et de son salut[3]. Il était l'adversaire domestique qui inquiétait le plus Mazarin. Le cardinal voulut s'en défaire à tout prix, et, pour cela, il inventa une manœuvre habile qui ne semblait pas du tout dirigée contre l'évêque de Lisieux en particulier, mais qui l'atteignait d'une façon détournée, mais infaillible, et sous le manteau même de la religion. En bon cardinal et chef du conseil de conscience, il témoigna les plus grands scrupules de voir à la cour et à Paris tant d'abbés et d'évêques qui ne résidaient point; il feignit ou sollicita sous main des plaintes du pape sur la violation du premier des devoirs épiscopaux[4]; et, avant le milieu du mois de septembre[5], tous les évêques avaient reçu l'ordre de re-

[1] Voyez notre sixième article, cahier de janvier 1855. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] IVe carnet, p. 93 : « Mandar li vescovi alla residenza sotto pretesto delle istanze « da Roma. » — [5] *Journal d'Olivier d'Ormesson :* « Le dimanche au soir, 13 septembre, « madame de la Grange... nous confirma le bruit commun que l'on avoit ordonné

tourner dans leurs diocèses. Personne ne se trompa sur le véritable objet de cette mesure; mais on aurait eu mauvaise grâce à réclamer. En vain, l'évêque de Limoges demanda des délais, alléguant sa mauvaise santé; il lui fut répondu que le voyage lui ferait du bien. S'étant avisé, quelque temps après, de revenir à Paris sans permission, il dut regagner bien vite le chemin de l'Auvergne[1]. L'évêque de Lisieux ne fit pas la moindre résistance; il comprit d'où partait le coup, et se retira dans son diocèse, où, quelques mois après, il s'éteignit dans les exercices d'une piété ardente. Madame de Motteville nous raconte quel embarras éprouva la reine, lorsque le saint évêque vint prendre congé d'elle[2] : « Elle étoit à sa toilette qui s'habilloit; et, ne « sachant que lui dire, elle le pria fort succinctement de se souvenir « d'elle dans ses bonnes prières. Pour lui, il ne lui parla point; il lui « voulut montrer sans doute par son silence qu'il obéissoit sans estimer « le commandement; j'y étois, et je le remarquai avec peine pour la « reine, et pour celui qu'elle chassoit si doucement. La reine ensuite, « étant au Val-de-Grâce, dit à la marquise de Maignelai, dame de grande « qualité et de grande vertu, amie de cet évêque, qu'elle avoit été « obligée par beaucoup de considérations de l'éloigner; mais qu'elle lui « juroit par le Dieu qu'elle venoit de recevoir, car elle sortoit de la « sainte communion, qu'elle en avoit été très-fâchée, et qu'elle avoit eu « autant de peine à le perdre que s'il eût été son véritable père. »

La nécessité de la résidence éloigna aussi l'évêque de Beauvais. La reine l'avait d'abord fait entrer au conseil pour le former à la pratique des affaires; elle le destinait, ou il se croyait destiné à la succession de Richelieu. Afin de lui préparer les voies, on avait demandé pour lui à Rome le chapeau de cardinal, et, si, dès le début, il avait eu le bon sens de se joindre à Beaufort, et si l'un et l'autre, unissant leur influence, qui était bien grande alors, eussent appelé le laborieux de Noyers et le sérieux Châteauneuf, si madame de Chevreuse eût été là dès les premiers jours pour bien conduire toutes ces diverses prétentions vers un même but, vraisemblablement la reine eût cédé, et Mazarin encore assez mal établi auprès d'elle eût eu bien de la peine à se sou-

« à tous les évêques de se retirer en leur diocèse, et ce pour couvrir le congé que « l'on vouloit donner à M. de Lisieux et à M. de Lafayette, évêque de Limoges... » — [1] Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CV, p. 41; lettre de Gaudin à Servien, du 31 octobre 1643. « ... M. de Limoges pensoit bien s'excuser par son « indisposition; mais réitératif commandement lui a été fait de s'en aller en son « evesché, et qu'il se porteroit mieux en chemin. » V[e] carnet, p. 90 : « M. di Limoges, « farlo ritornare, etc. » — [2] *Mémoires*, t. I, p. 200.

tenir. La présomption de l'évêque de Beauvais et celle de Beaufort le sauvèrent. Chacun d'eux se crut assez fort pour n'avoir besoin de personne; et, quand, plus tard, les progrès de Mazarin leur firent voir la faute qu'ils avaient commise, et qu'ils essayèrent de la réparer, il n'était plus temps : pour perdre leur rival il fallait avoir recours à de bien autres machines.

L'évêque de Beauvais était le chef des mécontents du clergé. Dans le conseil il ne cessait de donner mille ennuis à Mazarin. La reine avait perdu bien vite ses illusions et reconnu que son ancien directeur était un excellent prêtre, mais un très-pauvre homme d'État[1]. En vain elle l'engagea à bien vivre avec le premier ministre, le prélat n'en faisait rien et continuait ses intrigues. Mazarin fit sous main contremander à Rome le chapeau qu'on avait sollicité[2]; et, quelques jours après l'arrestation de Beaufort, l'évêque de Beauvais avait été invité à suivre l'évêque de Lisieux et à se retirer dans son diocèse. Un grave historien prétend qu'il reçut très-mal cette invitation, et qu'il refusa d'obéir jusqu'à ce qu'on lui eût donné par écrit les raisons de sa disgrâce. « Cela

[1] Carnet III, p. 11 : « Longavilla, che S. M. haveva detto al Baliolo (M. de Bailleul) « et a madama la Principessa che Bovè era un buon prelato, ma incapace d'affari. » Madame de Motteville, t. Ier, p. 194-195 : « Le cardinal Mazarin se servit d'une chose « dite par l'évêque de Beauvais, trop légèrement, pour persuader à la reine qu'il « étoit incapable d'aucun secret. Après la prison du duc de Beaufort, cet évêque dit « à M. le Prince qu'il s'étonnoit qu'il eût consenti à cette détention. M. le Prince, qui « n'en était point affligé, lui répondit : Et vous, monsieur, qui êtes le ministre de la « reine, comment ne l'avez-vous pas empêché? Je l'aurois fait, lui dit l'évêque de « Beauvais, et je l'aurois averti, si je l'avois su. M. le Prince, qui trouva cette réponse « indigne d'un homme employé dans les affaires d'État, s'en moqua et la conta à « quelques-uns de ses familiers... Le cardinal ne manqua pas d'en faire son profit. « Cette imprudence contribua beaucoup à le faire éloigner; mais, par elle-même, la « reine avoit aperçu qu'il n'étoit pas capable de lui aider à porter le sceptre dont la « pesanteur l'incommodoit. » — [2] Lettre confidentielle de Mazarin au cardinal Bichi, bibliothèque Mazarine, *Appendice di lettere di sua Eminenza*, t. IV : « Ho considerato quanto vostra Eminenza m'ha scritto intorno a M. di Beauvais, e vedendo « che, non ostante gli avanzi fattigli a me d'amicizia e d'affetto e gli ordini reiteramente datigli dalla regina di vivere ben meco, fa tutto il contrario e con termini « pieni di malignita derivanti del credere che io l'occupi il suo posto, che lui è il solo « capace di ben governare li affari di questa corona, sono stato necessitato a cambiare la forma di vivere con esso lui, et a non disingannare la regina quando m'ha « fate doglianze di questo soggetto e dichiaratomi che lo trovava molto differente di « quello l'haveva creduto. Il suo interesse lo porta a fare tutto il possibile afin che « per mezzo del cardinale Grimaldi (alors nonce à Paris) sii considerato dal papa e « cardinale Barberino come il piu zelante prelato che habbia la sede apostolica in « Francia; mà vostra Emin. per mezzo di monsignor suo fratello potrebbe insinuare, « senza appartarsi dalla verita, quello che ne crede e ne sa, e non sarebbe male che

« lui fut accordé, dit Monglat[1], et l'ordre porta que c'était pour son in« capacité. » La bienveillante madame de Motteville dit, au contraire[2], « qu'il parut quitter la cour sans regret, pour aller dans son évêché de « Beauvais la faire à un meilleur maître que les plus grands et les « meilleurs rois du monde ne le peuvent être, où il a vécu saintement « le reste de sa vie. »

Les évêques de Limoges, de Lisieux et de Beauvais, n'étant plus là pour agiter le clergé, l'opposition dévote qui avait donné tant de soucis à Mazarin se réduisit peu à peu à d'impuissants murmures, et le cardinal ne tarda pas à l'emporter aussi de ce côté, à l'aide de la feuille des bénéfices dont il finit par disposer avec un pouvoir absolu. La retraite de l'évêque de Beauvais et de l'évêque de Lisieux lui livra le conseil de conscience où il ne trouva plus de résistance à ses vues que dans le père Vincent. Ses moyens ordinaires n'ayant pas de prise sur le saint homme, Mazarin, ne voulant pas mettre contre soi un tel personnage, tourna la difficulté; il suspendit pour quelque temps les séances du conseil de conscience, et ne rassembla plus ce conseil qu'assez rarement[3].

Mazarin vint donc à bout du clergé plus aisément que de l'aristocratie. Cependant, n'oublions pas de dire qu'un évêque avait résisté plus que tous les autres, mais précisément parce que c'était moins un ecclésiastique qu'un grand seigneur; nous voulons parler de l'évêque de Metz, Henri de Bourbon, fils d'Henri IV et de la marquise de Verneuil. Il était entré fort avant dans les menées souterraines de Beaufort et de madame de Chevreuse. Les Importants avaient coutume de s'assembler[4] chez lui comme dans un asile inviolable, et il n'abandonna la partie que quand il la vit entièrement perdue. Alors, comme son frère Vendôme, il se rendit au victorieux. Il reçut de sa main le titre de duc, et les lettres royales qui le lui confèrent, en 1652, se fondent particulièrement sur les services de l'évêque de Metz dans les derniers événements, c'est-à-dire pendant la Fronde[5]. Un jour l'évêque fait duc quitte

« destramente vostra Em. ne tenesse proposito con cardinale Antonio e Serragallo. In « tanto si scrive al marchese di Fontenay di adoprarsi senza affettazione per il ritar« damento della promotione.. . Ho scritto a parte questo capitolo accio sia decifrato « da vostra Emin., supplicandola à non permittere che se ne penetri cosa alcuna. » Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CV, Gaudin à Servien, lettre du 14 novembre 1643 : « . . . Le bonnet de cardinal de M. de Beauvais a esté révoqué à Rome « où le cardinal Bichy a fort déclamé contre lui. » — [1] *Mémoires*, t. I[er], p. 420. — [2] *Mémoires, ibid.* — [3] Carnet III, p. 72 : « Non tener per qualche tempo il consi« glio di conscienza. » — [4] Carnet V, p. 15 : « Tutte le assemblee si facevano in « casa di M[r] di Metz che assolutamente sapeva la trama, et al presente machina « con Monsieur. » — [5] Le P. Anselme, t. IV, p. 568.

l'Église, se marie, entre dans les affaires, et devient ambassadeur en Angleterre, pendant que le duc de Vendôme était grand amiral et que Beaufort commandait la flotte française.

Quand tout réussissait à Mazarin il n'était pas homme à ne pas profiter de ses succès. Il les voulut assurer en se rendant maître des gardes au milieu desquelles il passait sa vie, et d'où pouvait partir contre sa personne quelque coup désespéré. Il s'en rendit maître en gagnant peu à peu le comte de Guitaut, qui se chargea lui-même d'arrêter Beaufort, en introduisant quelques officiers entièrement sûrs, entre autres le brave Saint-Mégrin[1] qui le suivit dans ses diverses fortunes, et qui périt dans le combat de Saint-Antoine, surtout en écartant trois hommes que leur intrépidité lui rendait fort dangereux, La Châtre, Tréville et Chandenier.

V. COUSIN.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] Il fut nommé, le 18 juin 1643, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la reine, sous le maréchal de Schomberg.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le 28 janvier, une séance publique dont nous rendrons compte dans le prochain cahier.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. David (d'Angers), membre de l'Académie des beaux-arts, section de sculpture, est mort à Paris, le 6 janvier.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le 5 janvier, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Amédée Thierry.

Après le discours d'ouverture prononcé par le président, les décisions de l'Académie sur les prix décernés pour l'année 1855 et l'annonce des nouveaux sujets de prix mis au concours ont été proclamées dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉ.

Section d'économie politique et de statistique. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert, en faire ressortir l'esprit, et en déduire les conséquences, telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos « jours. »

Le prix a été décerné à M. Félix Joubleau.

Un accessit a été accordé à M. Cotelle, professeur de droit administratif à l'École impériale des ponts et chaussées.

PRIX PROPOSÉS.

Section de philosophie. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « De la philosophie de saint Thomas. » Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1855.

Section de morale. — L'Académie avait proposé, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Signaler, dans les temps anciens et modernes, les systèmes dont la « tendance est de donner à l'État le droit et de lui imposer le devoir d'assurer le « bien-être de chaque individu, et qui reportent ainsi sur la société la responsabi- « lité des maux qui naissent de la condition ou qui découlent des vices et des erreurs « de l'homme. Rechercher ce que ces systèmes ont de faux et de dangereux, même « pour le bien-être individuel. Indiquer quelle est, dans le bonheur de l'individu, la « part d'influence et de responsabilité qui appartient naturellement au pouvoir « social, et celle bien plus grande qui doit toujours être réservée aux efforts de l'in- « dividu lui-même. »

L'Académie n'a reçu qu'un mémoire sur cette question, déjà mise au concours dans d'autres termes.

Ce mémoire, ne traitant pas la question d'une manière satisfaisante, l'Académie la retire du concours et la remplace par le sujet de prix suivant, qu'elle propose

pour 1858 : « Exposer, d'après les meilleurs documents qui ont pu être recueillis, « les changements survenus en France, depuis la révolution de 1789, dans la con-« dition matérielle ainsi que dans l'instruction des classes ouvrières, et rechercher « quelle influence ces changements ont exercée sur l'état de leurs habitudes morales. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1857.

L'Académie avait également proposé, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Exposer et apprécier l'influence qu'a pu avoir en France, sur les mœurs, la litté-« rature contemporaine, considérée surtout au théâtre et dans le roman. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1er décembre 1855.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1857, le sujet de prix suivant : « Déterminer les rapports de la morale avec l'économie politique. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1856.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — L'Académie a mis au concours, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Retracer l'histoire des divers « régimes auxquels les contrats nuptiaux sont soumis ; rechercher, au point de vue « moral et au point de vue économique, quels sont les avantages et les inconvé-« nients de chacun de ces régimes. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1855.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1857, le sujet de prix suivant : « Rechercher les origines, les variations et les progrès du droit maritime « international, et faire connaître les rapports de ce droit avec l'état de civilisation « des différents peuples. »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 novembre 1856.

Section d'économie politique et de statistique. — L'Académie avait remis au concours, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Doit-on encourager, par des primes « ou par tout autre avantage spécial, les associations autres que les sociétés de « secours mutuels, qui se formeraient dans l'industrie, soit entre les ouvriers, soit « entre les patrons et les ouvriers ? »

L'Académie a reçu trois mémoires sur cette question, mise deux fois sans succès au concours. Ces mémoires n'ayant pas rempli les conditions du programme, l'Académie retire ce sujet de prix du concours, et le remplace par la question suivante, qu'elle propose pour l'année 1857 : « Déterminer les causes auxquelles sont dues « les grandes agglomérations de population. Expliquer les effets qui s'ensuivent sur « le sort des différentes classes de la société, et sur le développement de l'industrie « agricole, manufacturière et commerciale. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1857.

L'Académie avait également proposé, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant : « Rechercher et exposer : 1° les causes qui ont permis à la terre de rendre, « outre la portion de produit nécessaire pour couvrir les frais de culture, un excé-

« dant qui se convertit en rente ou fermage; 2° les causes qui déterminent le taux « plus ou moins élevé des rentes ou fermages. »

Aucun des mémoires présentés n'ayant paru digne du prix, mais deux des concurrents ayant fait preuve de qualités de pensée et d'expression qui ne peuvent que gagner à une étude plus approfondie du sujet, l'Académie remet la question au concours.

Sans prétendre imposer aux concurrents aucune opinion, elle leur rappelle les termes du programme, dont ils se sont généralement écartés, et qui auraient pu les mettre sur la voie d'une solution satisfaisante.

L'Académie remet la question au concours pour l'année 1857. Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1856.

L'Académie avait aussi proposé, pour l'année 1855, le sujet de prix suivant :

« Expliquer, d'après les faits qui auront été constatés, l'influence de l'accroissement récent et soudain des métaux précieux sur l'état financier, industriel et commercial des nations. »

Un seul mémoire a été déposé; l'Académie, en engageant l'auteur de ce mémoire à le perfectionner et à le compléter, remet le sujet au concours pour l'année 1857, avec l'espoir d'y attirer d'autres concurrents.

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs. Le terme de ce concours est fixé au 31 octobre 1857.

L'Académie propose, pour l'année 1857, le sujet de prix suivant : « Étudier et « faire connaître les causes et les effets de l'émigration développée dans le XIX° siècle « chez les nations de l'ancien monde et de l'immigration chez les nations du nouveau « monde. »

Les mémoires devront être déposés le 1er août 1857.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1857, le sujet de prix suivant : « De la condition des classes « ouvrières en France depuis le XII° siècle jusqu'à la révolution de 1789. »

Ce prix sera de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1856.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Exposer les divers principes qui ont présidé au service militaire et à la for« mation de l'armée en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos temps; « Étudier, dans leur origine et dans leurs développements successifs : 1° le service « féodal; 2° les milices locales; 3° l'enrôlement volontaire; 4° l'enrôlement forcé. « Rechercher dans quel rapport ont été ces divers modes de formation de l'armée « avec l'état de la société et la condition des diverses classes de citoyens, et quelle « influence ils ont, à leur tour, exercée sur l'organisation sociale, le développe« ment de l'unité nationale et la constitution de l'État. »

Le prix est de la valeur de 1,500 francs. Ce concours a été clos le 30 septembre 1855.

L'Académie propose, pour l'année 1858, le sujet de prix suivant : « Rechercher « quel a été le caractère politique de l'institution des parlements en France, depuis « le règne de Philippe le Bel jusqu'à la révolution de 1789. »

Les mémoires seront reçus jusqu'au 31 décembre 1857.

Prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour être décerné en 1856, le sujet de prix suivant : « Manuel « de morale et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières. »

Le prix est de la valeur de 10,000 francs.

Les mémoires ont dû être déposés le 31 décembre 1855.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Du rôle de la famille dans l'éducation. »

Ce prix est de la valeur de 5,000 francs.

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1[er] juin 1855.

Prix quinquennal fondé par feu M. le baron de Moroques, « pour le meilleur ouvrage « sur l'état du paupérisme en France, et le moyen d'y remédier. »

Ni l'une ni l'autre de deux publications adressées à l'Académie n'a paru répondre à l'intention du fondateur.

Dans l'impossibilité où se trouve l'Académie de décerner le prix cette année, elle ajourne le jugement du concours à l'année 1857 et fixe le terme du dépôt des ouvrages au 31 décembre 1856.

Ce prix sera de la valeur de 3,000 francs.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, en 1858, le même prix.

Elle fixera ultérieurement l'époque à laquelle le concours sera clos.

Prix Bordin. — L'Académie a mis au concours, pour l'année 1856, le sujet de prix suivant : « Histoire critique de la philosophie arabe en Espagne. »

Ce prix est de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 1[er] octobre 1856.

Section de morale. — L'Académie met au concours, pour l'année 1857, la question suivante : « Rechercher et déterminer les principes de la morale considérée comme « science. »

Programme. — « Les concurrents auront à signaler les principes qui divisent les auteurs les plus accrédités de philosophie morale, et à examiner quels sont, de ces principes, ceux sur lesquels la science de la morale peut être le plus solidement établie. »

Le prix est de la valeur de 2,500 francs.

Les mémoires devront être déposés le 1[er] octobre 1857.

Après l'annonce de prix décernés et proposés, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les travaux de M. Laromiguière, membre de l'Académie.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1856.

Maistre Pierre Patelin, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, avec une introduction et des notes, par M. F. Génin. Paris, Chaumerot, 1854, 1 volume grand in-8° de 370 pages.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

M. Génin ayant, comme on l'a vu, fixé l'action de la farce de Patelin à l'année 1356, et étant persuadé, d'ailleurs, qu'aucune œuvre dramatique n'a pu être représentée publiquement en France avant l'année 1402, on devait s'attendre à le voir chercher la date de la composition et l'auteur de la pièce le plus près possible de cette limite, qui lui paraissait infranchissable. Il n'en a pas été ainsi cependant. C'est du côté opposé, et vers la fin du règne de Charles VII, aux environs de l'année 1460, qu'il a tourné tout d'abord ses recherches. Quels motifs l'ont engagé dans cette direction inattendue? En premier lieu, il s'est rappelé une lettre de rémission datée de 1470 et signée de Louis XI, où le mot *pateliner* est employé, non pas avec le sens aujourd'hui vulgaire de *séduire par de belles paroles*, mais avec l'acception, à présent perdue, de *faire le malade*, ou plutôt *du malade*, comme l'interprète l'acte lui-même[2]. Cette pièce contient, en effet, le plus ancien indice connu jusqu'ici de l'existence de *Patelin*, et elle a fourni à l'habile critique un

[1] Voyez les deux premiers articles dans les cahiers de décembre 1855 et janvier 1856. — [2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e série, tome IV, p. 259.

argument péremptoire pour écarter sans retour la fausse paternité attribuée par Beauchamp à Pierre Blanchet[1]; mais, au lieu d'attirer l'attention de M. Génin vers l'année 1470, elle aurait dû, suivant moi, contribuer à l'éloigner de cette date; car il a fallu, ce me semble, un temps assez long, je ne dis pas pour qu'il naquît une locution vulgaire du nom de ce personnage de comédie, mais pour qu'une pareille locution ait pu prendre place dans un acte de l'autorité publique? J'aurais eu a présenter une observation semblable à propos de deux autres allusions à la farce de Patelin, que M. Génin a cru voir dans le recueil des *Cent Nouvelles nouvelles*, composé entre 1457 et 1460[2]; mais il a retiré cet argument[3], et la critique aurait mauvaise grâce à insister; passons donc aux autres motifs qui ont dirigé la pensée de M. Génin vers le temps de la mort de Charles VII.

Dans le second livre de *Gargantua*[4], tout le monde a lu deux harangues amphigouriques, tissues de non-sens, de divagations, de coq-à-l'âne, et suivies d'un jugement rendu par Pantagruel dans un langage non moins inintelligible, satire piquante des plaidoyers, où l'avocat discute à perte d'haleine sans rien dire, et qui sont suivis d'arrêts aussi incompréhensibles que les plaidoiries. A travers le galimatias que débite le seigneur de Humevesnes, on trouve un passage de la farce de Patelin auquel sont jointes quelques paroles qui pourraient, à la vérité, jeter du jour sur la date de notre farce, si elles sortaient de la bouche d'un personnage tant soit peu sensé. Le passage emprunté à *Patelin* est celui où Guillaume Jousseaume dit, pour faire valoir son drap :

> . . . . . . .La toyson
> Me cousta, à la Magdelaine,
> Huit blancs, par mon serment, de laine.
> (v. 249.)

Ce coq-à-l'âne appartenait de droit au seigneur de Humevesnes, qui ne manque pas d'en enrichir sa drôlatique collection. « Considéré, dit-il, « qu'aux funérailles du roy Charles, l'on avoyt en plein marché la toy-« son pour *deux et ar*, j'entendz par mon serment de laine[5]. » D'où

[1] Voy. *Maistre Pierre Patelin*, introduct. p. 15. — [2] Dans la 20e et la 81e nouvelles. Voy. *ibid.* introduct. p. 21, 22 et 53. — [3] Voy. *De la prononciation du vieux français;* lettre à M. Littré, par M. F. Génin, 1856; extrait de la *Revue de Paris.* — [4] Chap. XII. — [5] *Pantagruel*, livre II, chap. XII. Rabelais avait d'abord écrit *six blancs*, comme on lit dans l'édition de Claude Nourry et dans celle de François Juste. Il a substitué plus tard l'archaïsme *deux et ar*, probablement pour augmenter l'obscurité de la phrase.

M. Génin s'est cru autorisé à conclure que «Rabelais, nourri de la «farce de Patelin, comme on le voit par les fréquentes allusions qu'il «y fait, Rabelais, un des hommes de son temps qui devaient être le «mieux instruits de l'histoire littéraire, rapporte le *Patelin* à l'époque «de la mort de Charles VII, puisqu'il emprunte un vers de ce texte «pour indiquer le prix de la laine à cette date[1]. »

Franchement est-il croyable que Rabelais ait eu la pensée d'indiquer dans cette bouffonnerie le prix de la laine au temps de la mort de Charles VII, ou de fixer la date de la composition de *Patelin*? Je ne le pense pas. Rabelais n'a songé qu'à grossir d'un quolibet de plus l'inextricable grimoire du seigneur de Humevesnes, sans songer à aucune question de chronologie ou d'histoire littéraire. Mais, quand il aurait, par impossible, caché une intention quelque peu sérieuse sous ces mots jetés au hasard, «aux funérailles du roy Charles,» cela ne signifierait, en aucune façon, que ce *roi Charles* fût Charles VII. Dans la langue de Rabelais, *le roi tel, le duc tel*, sans autre désignation, se rapportent toujours au roi régnant, au duc existant ou dernier mort. Ainsi, dans le passage cité, le roi Charles est évidemment le roi Charles dernier mort, par conséquent, Charles VIII et non pas Charles VII. Cette méprise vient de le Duchat, dont le commentaire fourmille de pareilles erreurs.

Quoi qu'il en soit, M. Génin, assuré de tenir de Rabelais la date de la farce de Patelin, passe à la recherche de l'auteur. «Auquel, dit-il, «des écrivains florissant à l'époque de la mort de Charles VII la farce «de Patelin peut-elle être attribuée? C'est là le point important et le «plus difficile, car ici les indications manquent absolument. Toutefois, «continue-t-il, je me mis, sans perdre courage, à lire et relire les ou«vrages composés autour du règne de Charles VII, dans l'espoir de «quelque bon hasard, et que peut-être des analogies de style me met«traient sur la voie..... A mes risques et périls, je dirai les résultats «de mon expérience, et que mon attention s'arrêta, d'une manière «toute particulière, sur trois ouvrages : *La Chronique et plaisante histoire* «*du petit Jehan de Saintré*, *Les Quinzes joies du mariage* et le recueil des «*Cent Nouvelles nouvelles*[2]. »

Je ne puis m'empêcher de témoigner quelque surprise de ce qu'ayant à chercher l'auteur d'un de nos plus parfaits ouvrages en vers, l'attention de M. Génin se soit arrêtée de préférence sur trois ouvrages écrits en prose. J'aurais trouvé plus naturel que sa pensée se fût por-

[1] *Maistre Pierre Patelin*, introduct. p. 24. — [2] *Ibid.* p. 28, 29.

tée d'abord vers Eustache Deschamps, Christine de Pisan, Alain Chartier, ou quelques-uns des poëtes de la cour de Charles d'Orléans, bien qu'à mon avis toutes recherches poussées dans cette direction ne dussent aboutir à aucun résultat utile. Mais poursuivons.

Celui de ces trois ouvrages qui a plus particulièrement exercé la sagacité critique de M. Génin, *la Chronique du petit Jehan de Saintré*, a incontestablement pour auteur Antoine de la Sale, qui l'a signée et datée du 25 septembre 1459, dans quelques lignes préliminaires adressées à son ancien élève le duc de Calabre et de Lorraine, Jehan d'Anjou, fils du roi René[1]; le second, les *Quinze joies du mariage*, demeuré anonyme jusqu'en 1837, a été attribué au même auteur par une ingénieuse conjecture de M. Pottier[2], complétée depuis par M. Génin[3], et qui, sans être à beaucoup près inadmissible, me paraît pourtant bien loin d'être certaine. M. Génin pense qu'on peut encore, avec une grande vraisemblance, accroître d'un autre ouvrage anonyme le bagage littéraire d'Antoine de la Sale et attacher son nom à la farce de Patelin. Ici l'attribution est bien généreuse. Il faut y regarder de près avant de ratifier un aussi magnifique présent. Examinons donc, avec la plus sérieuse attention, les droits que la Sale peut avoir à une si glorieuse propriété.

Le *Petit Jehan de Saintré* commence par ces mots : « Ou temps du roy « Jehan de France. » Ce début a singulièrement frappé l'esprit de M. Génin, qui venait de faire remonter, par une suite de délicates déductions, la fable de *Patelin* au règne du roi Jean. Cette coïncidence lui parut décisive. Il lui sembla que la farce et le roman, dont l'action se passe sous le même règne, devaient être sortis de la même plume. Pourquoi la Sale, qui s'est plu à rejeter de cent ans en arrière la fable de son roman, n'aurait-il pas employé le même procédé en écrivant *Patelin?* Nous répondrons à M. Génin qu'il est simple et habituel qu'un conteur, un romancier, un poëte épique, recule la scène de son récit. Il y a dans l'éloignement des temps ou des lieux, dans la magie du lointain, un ressort poétique qui agit sur l'imagination avec une incontestable puissance. Cela est vrai surtout, quand le poëte ou le romancier se propose, comme la Sale dans le *Petit Jehan de Saintré*, de raviver, en les décrivant, des mœurs déjà sur leur déclin. Mais il en est

[1] Voyez la page 1 de l'édition de 1843, donnée d'après le précieux manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 7569, par M. Marie Guichard, jeune écrivain plein de finesse et de goût, enlevé trop tôt à la carrière des lettres. — [2] Voy. la préface des *Quinze joies du mariage;* Techener, 1837, in-8°. — [3] *Maistre Pierre Patelin*, introduct. p. 32.

tout autrement de la comédie. Celle-ci ne pourrait que perdre à l'emploi d'un tel artifice. Le poëte comique ne peint rien aussi volontiers que les ridicules de son temps et les travers qu'il a sous les yeux. Ce n'est pas lui qui recule ses tableaux pour en augmenter l'effet. Ces réflexions n'ont pas arrêté M. Génin; il les écarte sans discussion, et il persiste à croire que ce qu'Antoine de la Sale a fait pour son roman, il a pu et dû le faire pour sa pièce. Il cherche même à se persuader que l'auteur a profité, pour son second ouvrage, des études qu'il avait entreprises afin de donner au premier la vérité de costume que l'on y remarque [1]. A cette occasion, M. Génin s'est rappelé les calculs qu'il avait faits lui-même sur les monnaies du roi Jean et dont nous lui avons vu mettre les résultats en réserve pour en user au besoin : « La Sale, dans les cha- « pitres XII et XV de son roman, dit M. Génin, donne de nombreux détails « sur l'équipement du petit Saintré en linge, habits, coiffures, chaus- « sures, bijoux et chevaux, avec les prix énoncés à chaque objet. J'ai, « qu'on me passe cette expression, vérifié de près les factures des four- « nisseurs, et je puis assurer que l'évaluation des monnaies répond exac- « tement à celle de *Patelin* [2]. » Je n'ai pas été aussi heureux que M. Génin. La Sale m'a paru, en effet, avoir décrit avec beaucoup de précision tout ce qui a trait aux usages et aux modes du siècle élégant et chevaleresque dont il se proposait de remettre les traditions en honneur; mais, quant à l'exactitude absolue du prix des monnaies, si variable sous le roi Jean, nous ne pourrions en juger, que s'il avait évalué les achats du petit Saintré à la fois en or et en autres espèces, dont il eût exprimé le rapport, ainsi que font, pour la vérité du dialogue, Patelin et le drapier dans la fameuse scène du denier à Dieu. La Sale n'a pas eu occasion et n'avait aucun besoin de faire de même. Il n'est question que d'écus, sans indication de leur valeur, dans les chapitres XII et XV, auxquels M. Génin nous renvoie. Lorsque Saintré passe en Angleterre, il paye ses dépenses en nobles; quand il se transporte au delà des Pyrénées, il paye en florins d'Aragon. C'est tout ce que demandait la vraisemblance du récit; mais ces indices isolés ne suffisent pas pour que nous puissions entreprendre sur le roman le travail auquel la farce s'est prêtée. La condition d'une pareille étude est le rapport connu de deux

[1] *Maistre Pierre Patelin*, introduct. p. 34. On voit que M. Génin regarde la composition de *Patelin* comme postérieure à celle du *Petit Jehan de Saintré*, qui fut achevé en 1459. La Sale aurait donc écrit *Patelin* à cinquante-deux ans. C'est un peu tard pour un début. « Qu'importe, répond M. Génin, Molière n'avait-il pas « cinquante-trois ans quand il donna le *Malade imaginaire?* » D'accord; mais le *Malade imaginaire* n'était pas son coup d'essai. — [2] *Ibid.* p. 34, 35.

sortes au moins de monnaies. D'ailleurs, je le demande, dans quelle intention l'auteur de *Patelin* aurait-il poussé le scrupule archéologique aussi loin? Qui lui en aurait su gré? Comment un auditoire de la seconde moitié du xve siècle (suivant l'hypothèse de M. Génin), aurait-il pu se douter que Guillaume Jousseaume, Agnelet et Patelin, étaient des contemporains du roi Jean? La Sale s'est hâté d'avertir les lecteurs du *Petit Jehan de Saintré* de l'époque où il place son récit; comment aurait-il négligé cette précaution dans *Patelin?* Si un poëte du temps de Charles VII avait, par impossible, composé cette pièce, et avait eu la fantaisie singulière d'en placer l'action sous le roi Jean, son premier soin aurait été indubitablement d'en donner avis aux spectateurs.

Mais M. Génin, on le pense bien, ne s'est pas borné à ces premières et insuffisantes présomptions. Il a groupé autour de son système beaucoup d'autres arguments que nous devons faire connaître et apprécier.

« Dans les trois ouvrages d'Antoine de la Sale[1], dit-il, il est impossible « de ne pas reconnaître, même au premier coup d'œil, un air de famille « et des analogies multipliées avec la farce de Patelin. Vous y retrouvez « partout le *poëte* dramatique, dont l'habileté se complaît à filer une scène « dans un dialogue *rapide*[2].... » Je regrette d'être obligé d'arrêter ici M. Génin; mais je dois lui faire remarquer que, si les dialogues sont fréquents et pleins de naturel dans le *Petit Jehan de Saintré*, ils ne sont rapides et dramatiques que bien rarement. Sauf, vers la fin de l'ouvrage, quelques scènes assez vives entre Saintré, la Dame des belles cousines et damp Abbé, dans lesquelles la vivacité des réparties atteint à un certain mordant comique, ce sont partout ailleurs des entretiens fort développés et qui parfois se prolongent pendant plusieurs chapitres. Entre ces conversations agréables, encore qu'un peu traînantes, et le dialogue toujours si vif et si serré de *Patelin*, on ne peut apercevoir aucune analogie, aucun air de parenté, même la plus lointaine.

« Dans la peinture des caractères, continue M. Génin, c'est le même

[1] Par ces *trois* ouvrages d'Antoine de la Sale, M. Génin entend, outre le *Petit Jehan de Saintré, Les Quinze joies du mariage* et la cinquantième des *Cent Nouvelles nouvelles* (Change pour change), qui est bien effectivement d'Antoine de la Sale. Ce conte assez maussade occupe à peine soixante lignes dans l'édition de M. Le Roux de Lincy, t. II, page 35-37. Ce n'est pas là ce qu'on peut appeler un ouvrage. Il est vrai que M. Génin se range à l'opinion qui attribue la rédaction du recueil entier des *Cent Nouvelles nouvelles* à Antoine de la Sale. Mais sur quoi s'appuie cette hypothèse? De ces cent nouvelles, quatre-vingt-une sont signées de leurs auteurs; une seule, et des moins bonnes, porte le nom de la Sale. Pour lui attribuer la rédaction du tout, on n'a, jusqu'à présent, produit, à ma connaissance, aucun argument de quelque valeur. — [2] *Maistre Pierre Patelin,* introd. p. 30.

« art, la même grâce[1].... » Oui, l'auteur du *Petit Jehan de Saintré* a su réunir, dans un cadre très-habilement choisi, les plus gracieux caractères; cela ne sera contesté par personne. Mais est-ce par la grâce que la farce de Patelin s'est placée au rang de nos chefs-d'œuvre poétiques? Est-ce à notre sympathie que prétendent les personnages qui y figurent, Agnelet, le juge, le drapier, Patelin, Guillemette? La création de ces types peu avenants, mais d'une vérité saisissante, est, je ne l'ignore pas, d'un mérite au moins égal à celui des personnages plus favorisés qui nous charment, même par leurs défauts, dans *La Chronique et plaisante histoire du Petit Jehan de Saintré*. Cependant, bien qu'égaux, ces mérites sont d'une nature tout à fait dissemblable et qui ne permet aucune comparaison.

« Le style d'Antoine de la Sale, dit encore M. Génin, a certaines « allures, certaines habitudes, des reliefs si nettement accusés, qu'il ne « peut se laisser confondre avec un autre. Vous le reconnaissez tout de « suite à cette profusion de serments, de proverbes, dictons, adages, « métaphores familières et pittoresques, dont il est assaisonné[2]. » Sans contredit, le *Petit Jehan de Saintré* renferme, comme *Patelin*, comme tous nos anciens conteurs, nos fabliaux et nos vieilles farces, beaucoup de proverbes, d'exclamations, d'adages; mais précisément ces dictons, ces adages, ces serments, ont et devaient avoir dans le roman chevaleresque un tout autre accent que dans la farce bourgeoise et populaire, au point qu'on pourrait à peine citer une seule de ces locutions qui soit la même dans les deux ouvrages. Voici, par exemple, quelques exclamations prises au hasard dans *Patelin* :

Par celuy Dieu qui me fist naistre!
(V. 46 et 654.)
Par la Mère Dieu précieuse!
(V. 162 et 966.)
Par la Benoiste couronnée!
(V. 1016.)
..... Par les angoisses Dieu!
(V. 574 et 1421.)
..... Aussi vray que la messe.
(V. 1356.)
Par la croix où Dieu s'estendy!
(V. 1264.)
..... Ventre saint Pierre!
(V. 271.)

[1] *Maistre Pierre Patelin*, introduct. p. 30. — [2] *Ibidem*

Les plaies Dieu!.....
(V. 1892.)
Le diable y ait part!
(V. 852.)

Est-il besoin de dire qu'aucune de ces expressions n'est à l'usage du sire de Saintré ni de la Dame des belles cousines. On ne les rencontre même pas dans la bouche de damp Abbé[1].

Enfin, M. Génin termine ce laborieux parallèle en affirmant que « les tours grammaticaux et la forme de la phrase ne permettent pas « plus d'incertitude[2]. » Quoique la comparaison soit bien difficile entre la forme de la phrase et les tours grammaticaux d'un récit en prose et d'une œuvre de poésie dialoguée, remarquable surtout par la fermeté et la précision du langage, la coupe spirituelle et pittoresque du vers, la richesse et la variété de la rime, nous essayerons tout à l'heure ce travail, que M. Génin n'a malheureusement qu'indiqué. Mais, auparavant, je crois nécessaire de rechercher si Antoine de la Sale, que les gens du monde ne connaissent guère que par son ingénieux roman, n'aurait pas composé, par hasard, quelques autres ouvrages, soit en vers, soit en prose, plus rapprochés du genre bourgeois et roturier de *Patelin*.

M. Génin, qui a rassemblé quelques détails sur la vie, les fonctions et les voyages d'Antoine de la Sale, s'est montré (peut-être un peu de parti pris) fort laconique sur ses œuvres. Ce n'est pas qu'il ne le regarde comme un des écrivains les plus féconds de son temps. Il s'en réfère, sur ce point, au témoignage de Rasse de Brinchamel, qui, dans une lettre qui nous est parvenue, complimente son ami « de s'être, dès sa « fleurie jeunesse, dilecté à lire et aussi à escrire beaucoup d'histoires « honourables[3]. » — « Tous ces ouvrages, s'écrie M. Génin, quels sont-« ils et où sont-ils? Leur auteur, dans sa philosophique insouciance, ne « prenait pas la peine d'y attacher son nom; il les a laissés se perdre « dans la foule, où il s'agit maintenant de les chercher. Je crois ferme-« ment que la farce de Patelin est un des enfants de cet illustre père[4]. »

Mais, d'abord, la Sale a-t-il été, en effet, aussi philosophiquement insoucieux de sa renommée et de la destinée de ses ouvrages que le

[1] En revanche, je trouve quelques-unes de ces locutions familières presque textuelles dans les ouvrages d'un excellent poëte du milieu du XIVe siècle, Guillaume de Machault, dont le style offre de frappants rapports avec celui de la farce de Patelin, sans atteindre pourtant au même degré de précision et de vigueur. — [2] *Maistre Pierre Patelin*, introduct. p. 30. — [3] Le *Petit Jehan de Saintré*, édit. de Gueulette, t. III, p. 690. — [4] *Maistre Pierre Patelin*, introduct. p. 33, 34.

suppose M. Génin? Le premier feuillet du plus ancien manuscrit que la Bibliothèque impériale possède du *Petit Jehan de Saintré* renferme une lettre d'envoi adressée à Jean d'Anjou[1], dans laquelle l'auteur s'étend avec la plus naïve et la plus paternelle complaisance sur le mérite de *trois biaux petits traictiés*, qui accompagnent l'*Hystoyre de la Dame des belles cousines*[2]. Ces beaux petits traités et plusieurs autres ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits (à l'un desquels la Sale a, par parenthèse, donné, sans trop de modestie, son propre nom pour titre), ne sont ni ignorés ni perdus, comme M. Génin paraît le croire. Ils sont soigneusement conservés dans nos bibliothèques, et ils ont été décrits, comme ils devaient l'être, par les auteurs spéciaux. En voici la liste :

Outre *La Chronique et plaisante histoire du Petit Jehan de Saintré*, il nous reste d'Antoine de la Sale : 1° *La Chronique et généalogie des comtes d'Anjou de la maison de France, qui furent roys et reynes de Sicile, depuis Charles, frère du roy saint Louis ;* Paris, in-4°. 2° *Addicion extraicte des chroniques de Flandres,* QUI EST TRÈS-BELLE CHOSE À VEOIR, *touchant la paix entre le très-chrestien roy de France Philippe et le roy Édouard d'Angleterre;* imprimée plusieurs fois dans le XVI[e] siècle, à la suite du *Petit Jehan de Saintré*, d'après le manuscrit n° 6569 de l'ancien fonds français. On lit au feuillet 210, recto : *Votre très humble et très obéissant serviteur,* ANTOINE DE LA SALE[3]. 3° *La Sale*, ouvrage encore inédit et qui ne paraît guère mériter l'impression. « Ce livre, dit le Grand d'Aussy, « est, comme le titre l'indique, d'Antoine de la Sale, qui, de peur qu'on « n'ignorât ou qu'on n'oubliât qu'il en était l'auteur, lui donna son nom[4]. » C'est une compilation pédagogique, divisée en chapitres, sous les titres de *dévotion*, *justice*, *discipline*, etc. Le manuscrit original, aujourd'hui à Bruxelles, est orné d'une belle miniature, où l'auteur s'est fait représenter offrant à genoux son œuvre au comte de Saint-Pol. Dans ce livre,

[1] Le *Petit Jehan de Saintré*, édition de 1843, p. XXIII. Outre cette lettre d'envoi et la dédicace du 25 septembre 1459, signée d'Antoine de la Sale, il existe un autre précieux manuscrit, in-4°, relié en velours, dans lequel se trouve aussi la signature de l'auteur. Ce manuscrit a fait longtemps partie de la collection de M. Barrois, auteur de la *Bibliothèque protypographique*. — [2] Aucun des manuscrits de la Bibliothèque impériale ne donne au *Petit Jehan de Saintré* le titre qu'on lit dans les éditions imprimées. Voici en quels termes l'auteur annonce son livre dans sa lettre d'envoi à Jean d'Anjou : « Le premier de ces traictés parlera d'une Dame des belles cousines, « sans autre nom ni surnom nommer, et du très-vaillant chevallier le sire de Saintré. » Voy. l'édition de 1843, p. XVIII. — [3] Encore une signature! On voit que la philosophique insouciance d'Antoine de la Sale ne l'empêchait pas de signer très-exactement toutes ses œuvres et chacune de leurs copies. — [4] *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale;* an VII, tome V, p. 252 et suivantes.

achevé en 1461, l'auteur a pris soin d'insérer plusieurs renseignements sur sa vie, ce qui s'accorde médiocrement avec l'éloge que lui donne M. Génin, d'avoir su, au milieu des cours, mettre merveilleusement en pratique le précepte du sage : *Cache ta vie*[1]. 4° *La Salade, laquelle fait mention de tous les pays du monde et du pays de la Sibille, et aussi de la figure de la terre*, etc. Paris, Philippe Lenoir, in-folio. Il y a eu deux éditions, l'une sans date, l'autre de 1527. « J'ai, dit l'auteur, ainsi nommé cet « ouvrage, parce qu'en la salade se met plusieurs bonnes herbes. » C'est un manuel à l'usage de la jeune noblesse. On y trouve réunis des préceptes de morale extraits de Cicéron, un abrégé des *Stratagèmes* de Frontin, une légende sous le titre du *Paradis de la royne Sibille*, une chronique des rois de Sicile et de nombreux détails sur le blason, sur les gages de bataille, l'art de la guerre et la chevalerie. Je ne mentionne ici que pour mémoire *Les très loialles amours et très piteuses fins de messire Floridan, jadis chevallier, et de la très belle et bonne damoiselle Elliande.* Bien que cette histoire ait été plusieurs fois imprimée au XVIe siècle, à la suite du *Petit Jehan de Saintré*, et que la Sale semble l'adresser comme sienne à Jean d'Anjou, il est plus probable que cette nouvelle, écrite d'abord en latin par maître Nicolas de Clamanges, a été mise en français par Rasse de Brinchamel, qui en a dédié la traduction à son ami[2].

Si j'ai déroulé ici cette longue liste, c'est moins pour répondre aux craintes peu fondées de M. Génin, que parce que la nature des écrits qu'elle renferme est très-propre à nous éclairer sur la direction des travaux d'Antoine de la Sale et sur la pensée de toute sa vie. Il n'y a pas, en effet, un seul de ces ouvrages qui n'atteste une préoccupation constante des traditions chevaleresques et nobiliaires. A la seule lecture de ces titres, on reconnaît l'ancien viguier d'Arles, le précepteur attitré des fils du comte de Saint-Pol, le secrétaire de Louis III, duc de Provence et roi de Sicile, le gouverneur de Jean d'Anjou, le commensal du bon roi René, « grand amateur de spectacles, » fait observer M. Génin, mais beaucoup plus passionné pour les tournois, les joutes et les carrousels, que pour les farces populaires et les jeux de carrefours. Dans toutes ces compositions, bonnes ou médiocres, on reconnaît ce goût des *histoires honourables* dont le loue Rasse de Brinchamel[3], et l'on comprend

[1] *Maistre Pierre Patelin*, introduction, p. 36. — [2] Voyez le manuscrit n° 6569, folio 192. — [3] Je ne vois, dans toutes les œuvres d'Antoine de la Sale, qu'une seule exception à ce goût sérieux et délicat des *histoires honourables*, c'est la cinquantième des *Cent Nouvelles nouvelles*. Cette déplaisante histoire, qu'il a signée suivant son usage, est une des plus choquantes pour le fond, et des moins agréables pour la forme, qui soient dans tout le recueil. On sent dans ce court récit la gêne d'un

que Gollut, son savant compatriote, l'ait cité comme une autorité imposante en tout ce qui concerne le blason, les généalogies, le cérémonial des cours, en un mot, tous les arts et exercices qui sont du ressort des rois et des hérauts d'armes[1]. Non, le *Petit Jehan de Saintré* n'est pas, comme on aurait pu le croire, un heureux accident dans la vie littéraire de son auteur; c'est le résumé embelli et poétisé de tous ses travaux. La Sale est un de ces érudits prédestinés, qui, à la fin d'une laborieuse et obscure carrière, ont eu la rare fortune de rencontrer, pour l'expression définitive de leur pensée, une forme heureuse et vivante, qui leur a permis d'élever un monument de premier ordre et de se placer ainsi au rang des illustres. Mais, nous ne pouvons trop le redire, dans toute la vie et dans tous les ouvrages de cet écrivain, exclusivement consacrés à la pédagogie chevaleresque, on ne voit rien qui dénote, à un degré si faible qu'il soit, la verve plébéienne et narquoise qui éclate en chaque vers de la farce de Patelin. Ajoutons que, si parfois d'excellents prosateurs se sont montrés habiles poëtes, il n'en est pas ainsi d'Antoine de la Sale. A peine rencontre-t-on une trentaine de vers épars dans tous ses ouvrages, et cependant les occasions ne lui ont pas manqué. Il se complaît, dans le *Petit Jehan de Saintré*, à citer des sentences tirées des poëtes anciens ou du moyen âge, et il les traduit constamment en prose, ce qui prouve assez, ce me semble, que la langue poétique ne lui était pas familière.

Voyons maintenant si nous trouverons, entre *Patelin* et le roman d'Antoine de la Sale, assez d'analogies de forme et de langage pour pouvoir, comme M. Génin, rapporter les deux ouvrages à un même siècle et à un même auteur. Cette recherche, au point où en est arrivée la question, pourra paraître superflue. Nous ne la négligerons pas, cependant, parce qu'outre ce qui a trait à la prétendue paternité d'Antoine de la Sale, la comparaison de l'état de la langue, à la fin du XIV[e] siècle et dans la seconde moitié du XV[e], offre un excellent moyen de vérifier la légitimité de la date de 1392, que, sur de très-fortes présomptions historiques, j'ai cru pouvoir assigner à la farce de Patelin. Ce n'est pas que M. Génin (qui a élevé, comme on l'a vu, contre toute date antérieure à 1402 une fin de non-recevoir tirée de l'histoire de notre théâtre) se soit prévalu, pour fortifier son opinion, de l'état du langage avant cette époque; mais l'objection peut venir d'ailleurs. Un critique, très-compétent dans ces matières, M. Littré, a touché cette question,

écrivain dépaysé. On ne comprend pas, je le répète, que, sur un aussi maussade échantillon, la pensée soit venue à quelques critiques d'attribuer à la Sale la rédaction de tout le livre. — [1] Gollut, *Mémoires de la république séquanoise*, p. 890.

à propos de l'année 1356, et il l'a résolue contre cette date. « On n'a, « dit-il, qu'à comparer les textes écrits sous le roi Jean avec la farce de « Patelin, et l'on demeurera convaincu que ces textes et la farce ne peu- « vent être contemporains [1]. » Je reconnais toute la justesse de l'observation, et je n'en sens que plus la nécessité d'examiner si cette opinion, vraie pour l'année 1356, ne le serait pas également pour l'année 1392. Voyons donc si la langue de *Patelin* appartient à la fin du XIVe siècle ou à la fin du XVe. Je prendrai pour base et pour point de départ, dans cette recherche, les principes si bien et si nettement posés par M. Littré, ou plutôt j'appliquerai simplement aux années 1356, 1392 et 1460 ce qu'il dit sur les révolutions de notre langue en général.

Les différences profondes qui distinguent le français du XIIe et du XIIIe siècle du français moderne ne viennent pas seulement de l'introduction de mots nouveaux et de la désuétude où sont tombés les mots vieillis; elles dépendent encore et surtout des changements organiques qui se sont accomplis dans l'intérieur de la langue à partir du XIVe siècle. Cette décadence si rapide de la syntaxe du XIIIe siècle a eu sa cause dans le mode capricieux et par là fragile de sa formation. En se dégageant du latin, le français du XIIe siècle a conservé l'usage de la déclinaison des noms et des articles, mais seulement pour deux cas, le sujet et le régime. Le sujet masculin maintenait l'*s* finale au singulier, et il la perdait au pluriel, qui la prenait au cas régime. De plus, dans certains mots, la distinction des cas et des nombres se faisait par des désinences. On disait *li bers*, cas sujet singulier, *le baron*, régime; *li empereres*, sujet, *le empereor*, régime; *li troberes*, sujet, *le trobeor*, régime; et, au pluriel, pour tous les cas, *baron*, *empereor*, etc. Fille du latin, notre jeune langue retint encore quelques autres débris de l'héritage maternel, notamment l'usage de conserver invariables pour les deux genres les adjectifs dérivés du latin qui n'avaient dans cette langue qu'une seule terminaison. Ainsi on disait, au féminin comme au masculin, *gentil* de *gentilis*, *mortel* de *mortalis*, *grand* de *grandis*, *tel* de *talis*, *quel* de *qualis*, etc. D'une autre part, pour exprimer une des nuances du génitif, le vieux français n'employait ni désinences, comme les anciens, ni prépositions, comme les modernes; on se contentait d'une simple juxtaposition. Au lieu de dire *le serf du roi*, on disait *li sers le roi*, *servus regis*. Ces lois, ou plutôt ces dérogations arbitraires aux règles générales des déclinaisons latines et aux lois de l'accord, ces demi-règles, pour ainsi dire, qui n'avaient de raison d'être que dans l'imitation partielle

[1] Voyez *Revue des deux mondes*, numéro du 15 juillet 1855, p. 369.

et le souvenir incomplet d'une langue devenue étrangère au plus grand nombre, portaient en elles-mêmes la cause d'une prochaine et inévitable destruction. Ce germe de mort se développa, dès la première moitié du XIV[e] siècle, sous l'influence dissolvante des guerres civiles et étrangères, des soulèvements de paysans, de l'invasion anglaise et du mélange armé des populations du nord et du midi de la France. Peut-être faut-il ajouter à ces causes un commencement de réaction systématique, dû aux écrivains rassemblés par Charles V à l'ombre de sa librairie du Louvre. Cette ruine graduelle, continuée à travers le XIV[e] et le XV[e] siècle, était totalement accomplie à l'ouverture du XVI[e], époque mémorable, où, après une tentative bizarre et avortée de rénovation érudite, notre langue se fixa enfin dans la forme claire, naturelle et logique, qu'elle a conservée jusqu'ici.

Dans cette curieuse transformation du langage, la seconde moitié du XIV[e] siècle et le commencement du XV[e] occupent la période intermédiaire, celle de la lutte ou de la coexistence des deux formes ancienne et moderne. Ce sont précisément ces années de transition que j'ai cru pouvoir assigner à la composition de *Patelin*. Plus tard toutes les règles de la vieille grammaire disparaissent l'une après l'autre, et, une fois venue l'année 1460, époque certaine de la composition du *Petit Jehan de Saintré*, la syntaxe du XIII[e] siècle a entièrement cessé d'exister.

Ouvrons à présent les textes, et étudions, livres en main, les phases de cette révolution pendant les années qui nous intéressent. Qu'est devenue, sous le roi Jean, la règle des déclinaisons? Qu'est-elle dans *Patelin?* Qu'en subsiste-t-il dans le *Petit Jehan de Saintré?*

Nous trouvons, sous le roi Jean, la règle du cas sujet et du cas régime encore assez bien comprise et généralement observée. Guillaume de Machault, par exemple, qui florissait entre 1330 et 1370, la suit habituellement, et peut-être, quand il paraît s'en écarter, est-ce moins à lui qu'il faut s'en prendre, qu'à ses copistes et à ses éditeurs. Peut-être aussi faut-il distinguer entre ses premiers et ses derniers écrits. Quoi qu'il en soit, il dit encore:

> Li deus d'Amours qui mes sires
> Est..... [1].

Pour : le dieu d'Amour qui est mon maître. Déplorant la funeste bataille de Poitiers, il s'écrie:

[1] *Œuvres de Guillaume de Machault*, prologue, p. 7 et 10 de l'édition de M. Prosper Tarbé.

Là fu pris li bons roys de France[1].

Il conserve même les désinences *homs*, sujet singulier, et *homme*, régime; *empereres* et *empereur*, *bers* et *baron*, *sueres* et *seror* (sœur); mais il ne fait pas toujours de ces formes une bien juste ni bien régulière application.

Dans la farce de Patelin, on rencontre moins souvent, mais on rencontre encore, des restes de l'ancienne syntaxe : *homs*, sujet singulier, *homme*, régime; *trompere* et *lierre*, dont les régimes singuliers sont *trompeur* et *larron*.

Luy qui est un homs si rebelle[2].
(V. 405.)
Ha! qu'es tu fort lierre?
(V. 1501.)
Il a mon drap, le faulx trompere!
(V. 760.)

Ce qui n'empêche pas que tout près de là l'auteur n'oublie l'ancienne règle et ne dise :

Ce trompeur là est bien becjaune.
(V. 349.)
Par mon serment! C'est le greigneur
Trompeur..................
(V. 1361 et 1485.)

Si toutefois la bonne leçon (*trompere*) n'a pas péri sous la plume des copistes, n'ayant plus la rime pour la protéger, comme dans l'exemple précédent. D'ailleurs, la désinence du régime singulier, qui était celle de tous les cas au pluriel, et dont l'usage était ainsi le plus fréquent, commençait à prévaloir dans *Patelin*, et elle ne tarda guère, en effet, à absorber l'autre. De celle-ci il n'existe plus de traces dans le *Petit Jehan de Saintré*[3], bien qu'on en puisse signaler encore quelques-unes dans les poésies de Villon et de ses contemporains, et que Rabelais lui-même en ait conservé

[1] *Œuvres de Guillaume de Machault*, p. 101. — [2] Dans ce vers, l'auteur enfreint une autre règle du XIII[e] siècle, qu'il observe pourtant quelquefois. Il emploie *luy*, régime, au lieu de *il*, sujet. Machault aurait dit : *Il qui est uns homs*. Agnès de Navarre, écrivant à Machault et souhaitant d'être homme pour voyager librement, ne manque pas de dire : *Se je fusse uns homs*. *Œuvres de Guillaume de Machault*, p. 133. — [3] La Sale dit : *l'empereur* et *l'emperiere* (*le Petit Jehan de Saintré*, p. 244 et *passim*); mais, chez lui, *emperiere* a le sens d'*impératrice*. On disait encore, au XIV[e] siècle, *empereris*.

un ou deux échantillons par fantaisie d'archaïsme. De nos jours, la terminaison propre au sujet n'a survécu que dans un infiniment petit nombre de mots, peut-être même dans un seul, le mot *trouvère*.

Quant à l'ancienne manière d'exprimer le génitif, Guillaume de Machault la connaissait encore et l'employait assez fréquemment. Parle-t-il du roi de Bohême, Jean de Luxembourg, fils de l'empereur Henri VII, il l'appelle

Li bons filz l'empereur Henri [1].

Un peu plus loin dans la même pièce :

Qui doit plourer l'ame sa mère [2].

Dans la farce de Patelin, cette ancienne forme est déjà beaucoup plus rare. Maître Pierre dit pourtant encore au bonhomme Guillaume :

Et qui diroit à vostre mère
Que ne feussiez filz vostre père.
(V. 147.)

Et Guillaume Jousseaume parlant d'Agnelet :

Il ne m'a pas pour rien gabbé;
Il en viendra au pié l'abbé.
(V. 1014.)

pour *aux pieds de l'abbé*, c'est-à-dire à résipiscence, à jubé [3].

Le *Petit Jehan de Saintré* ne renferme plus, si je ne me trompe, aucun vestige de cet ancien tour grammatical, sauf dans quelques *phrases faites*, composées avec les mots Dieu, Notre-Dame, les noms de saints, et même quelquefois les simples noms propres. C'est ainsi que nous disons encore aujourd'hui la fête-Dieu, l'hôtel-Dieu, le pont Notre-Dame, la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, Montjoie-Saint-Denis, la rue Bourg-l'Abbé, l'Arcade-Colbert et la Folie-Beaujon. Hors ces cas exceptionnels, et que la ténacité populaire devait conserver, cet ancien idiotisme est tout à fait banni du roman d'Antoine de la Sale.

Il en est de même des adjectifs invariables aux deux genres. *Patelin* nous en offre encore quelques exemples :

A la foire, gentil marchande.
(V. 69.)

[1] *Œuvres de Guillaume de Machault; Le confort d'ami*, p. 115. — [2] *Ibidem*, p. 110. — [3] On faisait amende honorable au bas du jubé.

Quel couleur vous semble plus belle?
(V. 75.)
Il est payé; en quel monnoie?
(V. 373.)

D'autres fois, les deux formes se touchent, et leur emploi semble n'avoir d'autre motif que la mesure du vers :

LE JUGE.

A'vous mal aux dens, maistre Pierre?

PATELIN.

Ouy, elles me font telle guerre,
Qu'oncques mais ne senty tel raige.
(V. 1256.)

Dans le *Petit Jehan de Saintré*, ce dernier débris de la langue du XIIIe siècle a disparu; je n'en trouve plus de souvenir que dans les composés du mot *grand*[1], où nous-mêmes l'avons conservé. Nous disons, en effet, grand chambre, grand peine, grand route, grand salle, grand messe, grand mère et même *mère grant*, grâce au *Petit chaperon rouge* et à Perrault[2].

Et qu'on ne dise pas que la langue du *Petit Jehan de Saintré*, plus polie et plus moderne que celle de quelques écrivains du même temps, a été peut-être rajeunie par les imprimeurs du XVIe siècle, et a ainsi perdu les caractères qui la rapprochaient de la farce de Patelin. Nullement; le gracieux roman d'Antoine de la Sale n'a pas eu besoin d'être traduit, soixante ans après sa composition, « en bon style et commun « françois, » comme Philippe le Noir crut avoir besoin de le faire pour l'indigeste compilation intitulée *la Salade*[3]. Plusieurs anciens manuscrits nous ont conservé le texte original du *Petit Jehan de Saintré*, et l'éditeur de 1843 s'est appliqué à le reproduire exactement. La farce de Patelin, au contraire, livrée longtemps à la mémoire peu scrupuleuse des comédiens, ne nous est parvenue que dans quelques récents manuscrits ou dans des éditions de la fin du XVe siècle, après avoir subi,

[1] On écrit peut être à tort les mots *grand mère, grand salle*, etc., avec une apostrophe. Ce signe est destiné à indiquer un retranchement; et il n'y a rien ici de retranché, comme le fait observer M. Génin. Voy. la note sur le vers 75. — [2] J'ai remarqué encore que, dans le *Petit Jehan de Saintré*, l'adjectif reste souvent invariable avec le mot *chose* : « Quel chose est meilleur que jaspe? » Voy. p. 21 de l'édition de 1843, et trois ou quatre autres passages. — [3] Voyez le privilége de la première édition de *la Salade*. Je crois, d'ailleurs, que ces rajeunissements devaient principalement porter sur des archaïsmes d'orthographe.

comme il arrive à toutes les pièces de théâtre, les retouches jugées successivement nécessaires pour la rendre intelligible aux auditeurs. Cette pièce devait donc, à sa naissance, renfermer un plus grand nombre de tours anciens qu'elle ne nous en offre aujourd'hui.

Mais, enfin, dira-t-on peut-être, ce sont là des nuances d'une appréciation fort délicate; ne pourrait-on pas, en cherchant bien, alléguer d'autres exemples en sens opposé? Je ne fais, pour ma part, aucune difficulté de convenir que, dans les questions de la nature de celles que nous venons d'agiter, il reste nécessairement une part assez large à l'arbitraire des sentiments individuels. C'est là le malheur de toutes les discussions esthétiques. Aussi suis-je fort loin de désirer que les personnes qui veulent bien me lire acceptent mon avis sans examen. J'invite, au contraire, tous ceux que le sujet intéresse à vérifier mes assertions et à bien peser celles que je combats. Je leur adresse d'autant plus volontiers ce conseil, qu'une pareille méthode, toujours excellente à suivre, ne saurait être pour eux, dans le cas présent, qu'une tâche fort légère. Il ne s'agit, en effet, que de lire ou de relire trois ouvrages pleins d'agrément et d'intérêt, la farce de *Maistre Pierre Patelin*, le *Petit Jehan de Saintré* et l'*Introduction* de M. Génin. C'est dans un procès de la nature de celui-ci, qu'il y a tout avantage à juger sur pièces [1].

MAGNIN.

[1] J'ai commis, dans mon premier article (cahier de décembre 1855, p. 728, note 2), en parlant de *l'écu à la couronne*, une erreur que je dois rectifier. Contre la date de 1356, adoptée par M. Génin pour l'époque où se passe l'action de la pièce, j'ai fait valoir deux objections : la première, que le *franc*, dont il est si souvent question dans *Patelin*, n'a été frappé qu'en 1360; la seconde, que la monnaie, longtemps célèbre sous le nom d'*écu à la couronne*, n'a commencé d'avoir cours qu'en 1384. Cela est vrai; mais les écus frappés sous Philippe de Valois, et appelés plus tard *écus vieux*, portaient également une couronne. J'ai eu tort de dire le contraire, me fondant sur le silence de l'ordonnance du 6 avril 1339. D'ailleurs, l'absence du franc avant 1360 suffisait pour rendre la date de 1356 inadmissible. J'ajoute que les écus couronnés de Philippe de Valois annulent l'objection d'impossibilité qui atteignait l'année 1361 comme l'année 1356; mais je crois toujours qu'Agnelet parle d'une monnaie nouvelle et qui était encore dans sa première faveur. Ce motif, joint aux autres raisons tirées de l'état de la langue, me fait persister à regarder les années comprises entre 1388 et 1392 comme la date la plus probable de la composition de la farce de *Patelin*.

Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645 (de notre ère), par Hoeï-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois par Stanislas Julien, membre de l'Institut de France. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages.

CINQUIÈME ARTICLE[1].

De la géographie et de l'histoire dans les voyages de Hiouen-thsang.

Je ne suivrai point Hiouen-thsang dans ses pérégrinations aussi longues que pénibles, pour essayer de retrouver dans les lieux qu'il décrit des concordances utiles à la géographie. C'est une tâche à la fois trop spéciale et trop étendue pour que je l'entreprenne. Je la laisse à des mains pour qui ces travaux sont plus familiers. Tout ce que je peux faire ici, c'est de signaler la haute importance de son itinéraire pour les sciences géographiques. Dans toute l'antiquité, soit grecque, soit asiatique, on ne trouve point un récit comparable à celui-là pour le nombre, la variété et l'exactitude des détails; et, dans les temps qui ont suivi, il faut descendre jusqu'à nos jours, et aux voyageurs de profession, pour avoir des relations plus précises et plus circonstanciées. Si l'on compare Hiouen-thsang à son prédécesseur Fa-hien, qui écrit deux cent cinquante ans avant lui, et à Marco-Polo au début du quatorzième siècle, on se convaincra sans peine combien il leur est supérieur. Notre Bernier même, au dix-septième siècle, ne l'égale pas; et les qualités de l'observateur dans Hiouen-thsang valent au moins celles du pèlerin et du savant. Ce n'est point là un mérite vulgaire. Hiouen-thsang n'a pas eu d'autre but en allant dans l'Inde que d'y recueillir les livres sacrés : voilà l'unique objet de son voyage. Il y joint la description des monuments vénérables qu'adore le bouddhisme et que lui-même visite pieusement. Quant aux lieux qu'il traverse et à tous les phénomènes naturels qu'ils présentent, il ne s'en occupe qu'indirectement; et il n'eût point manqué à sa mission

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mars, page 149, pour le deuxième, celui d'août, page 485; pour le troisième, celui de septembre, page 556; et, pour le quatrième, celui de novembre, page 677.

en en parlant beaucoup moins qu'il ne l'a fait; mais, par bonheur, son esprit curieux et juste ne s'est pas borné à des recherches trop exclusives; et la science a eu sa part tout aussi bien que la foi religieuse et la légende.

Il faut ajouter, pour tout ce qui concerne l'Inde, que c'est sur des matériaux sanscrits que Hiouen-thsang travaille. Le titre de l'édition impériale de sa *Relation originale* le dit formellement[1], et l'on ne saurait douter d'un fait de ce genre, attesté par un document officiel. De quelle nature étaient ces matériaux? Étaient-ce des statistiques, des géographies, des histoires même rédigées en sanscrit? Il serait difficile de répondre à ces questions. Dans toute la littérature sanscrite, telle que nous la connaissons actuellement, il n'y a pas un seul ouvrage analogue à ceux que le pèlerin chinois paraît avoir consultés et traduits. Il n'y a rien même qui puisse nous faire soupçonner l'existence de livres pareils, quoiqu'il ne soit pas impossible que, dans des couvents comme celui de Nâlanda, où l'on cultivait toutes les sciences profanes, on ne fût en état d'en composer. Mais, si nous ne pouvons savoir exactement ce qu'étaient les matériaux indiens dont Hiouen-thsang s'est servi, il est incontestable qu'il les a très-fructueusement employés. Sans parler de la *Relation originale* que M. Stanislas Julien nous donnera plus tard, il est évident, par la biographie dont nous lui devons la traduction, que Hiouen-thsang avait amassé les observations les plus diverses et les plus minutieuses. Les productions naturelles des contrées qu'il parcourt, l'aspect et la configuration qu'elles offrent, les montagnes, les fleuves, les déserts; à un autre point de vue, les mœurs des habitants, leur industrie, leurs coutumes, indépendamment des croyances et des monuments religieux, tout est décrit par lui avec une fidélité scrupuleuse et avec un intérêt que le lecteur ne peut s'empêcher de partager. C'est un témoin oculaire qui dépose; et, malgré les restrictions de différentes sortes qu'il faut apporter à son témoignage, qu'aveuglent trop souvent la crédulité et la superstition, ce témoignage n'en est pas moins précieux. Le missionnaire peut accepter trop légèrement peut-être les traditions saintes pour lesquelles il a un si naïf respect; il exagère peut-être les dimensions de quelques monuments consacrés par la vénération populaire; mais il est incontestable que le fond de tout son récit est

[1] Il est dit en propres termes dans ce titre que l'ouvrage publié par Hiouen-thsang a été *traduit des langues de l'Inde*, en vertu d'un décret impérial; voir la préface de M. Stanislas Julien, p. v, n. 2. D'après un passage de la *Biographie de Hiouen-thsang*, il semblerait qu'il a consulté des *Mémoires historiques*, voir p. 139; Hoeï-li ne dit point qui avait composé ces mémoires. J'y reviendrai un peu plus loin.

parfaitement vrai, et que c'est une mine d'une incomparable richesse. Il décrit ce qu'il a vu, et, en général, il a su le très-bien voir.

Sur les cent trente-huit royaumes que Hiouen-thsang a nommés dans sa *Relation originale*, et dont il est également question dans la biographie, ouvrage de Hoeï-li, il n'y en a que cent dix qu'il ait personnellement parcourus. Il a eu connaissance des autres par les livres ou par la tradition. Cette distinction si grave n'a été faite, d'après les auteurs chinois, que par M. Stanislas Julien[1]; avant lui, les sinologues l'avaient ignorée, au grand préjudice de la vérité; et une simple nuance, négligée dans une des expressions du texte, avait suffi pour causer d'énormes erreurs. Aujourd'hui, grâce à M. Stanislas Julien, on ne peut plus s'y tromper; et l'on sait désormais avec la dernière précision les royaumes de l'Inde que Hiouen-thsang a vus et ceux dont il a parlé sur le rapport d'autrui. Sa part individuelle n'en reste pas moins très-considérable; et l'on doit lui savoir gré d'avoir tenu à compléter son récit personnel par des documents étrangers, qui ne faisaient qu'en rehausser la valeur. Il n'a point visité l'île de Ceylan, non plus que la Perse; mais il serait regrettable qu'il n'en eût rien dit, et que, par une réserve exagérée, il eût omis les renseignements, même incertains et obscurs, qu'il pouvait en recueillir.

Les services que le voyage de Hiouen-thsang peut rendre à la géographie sont bien connus des savants qui s'occupent plus particulièrement de cette science. Ainsi M. Rainaud, dans son grand Mémoire sur l'Inde[2], en a déjà fait le plus heureux usage. Il ne connaissait cependant la relation de Hiouen-thsang que par les indications incomplètes et peu sûres du Foe-koue-ki; mais, en le contrôlant par les ouvrages des auteurs arabes, il a pu constater toute l'exactitude du voyageur chinois. La démonstration en a été rendue bien plus décisive encore par les travaux spéciaux de M. Vivien de Saint-Martin[3]. Dans un examen appro-

[1] Voir la préface de M. Stanislas Julien, p. XXXVII et suivantes, et la biographie, p. 463, où, dans un appendice, il a distingué les vingt-huit royaumes que Hiouen-thsang n'a point vus des cent dix qu'il a visités. — [2] Mémoire sur l'Inde, antérieurement au milieu du XIe siècle de l'ère chrétienne, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVIII. M. Rainaud a surtout fait usage, pour cet excellent travail, des auteurs arabes. — [3] M. Vivien de Saint-Martin, *Nouvelles annales des voyages et des sciences géographiques*, 5e série, 1853, cahiers de février, avril, juillet, octobre et novembre. M. Vivien de Saint-Martin a construit une carte spéciale pour l'itinéraire de Hiouen-thsang; et il prépare depuis longtemps une carte générale de l'Inde, en se livrant aux recherches les plus profondes dans tous les documents brahmaniques et bouddhiques. L'Académie des inscriptions a récemment prouvé toute l'estime qu'elle en fait en lui accordant un de ses prix.

fondi qu'il a consacré à la partie géographique de l'histoire de Hiouen-thsang, il a montré toutes les ressources que la science en peut tirer. Il l'a comparée aux relations publiées récemment par les voyageurs les plus instruits, sans l'avoir, pour ainsi dire, jamais trouvée en défaut; et il a pu en faire jaillir les rapprochements les plus certains et les plus inattendus. Les mêmes lieux que Hiouen-thsang parcourait, il y a douze cents ans, sont explorés aujourd'hui par des agents de la compagnie des Indes et par des officiers de l'armée anglaise; et les plus belles découvertes prouvent assez combien ces explorations sont fécondes. D'une autre part, les renseignements que les Grecs nous ont transmis, à la suite de la grande expédition d'Alexandre et à d'autres époques, nous font connaître l'état d'une partie de la presqu'île plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. Enfin, il est également possible d'emprunter des lumières aux monuments de la littérature indienne depuis les Védas jusqu'aux Pourânas. Au milieu de ces données de toute sorte, indigènes et étrangères, le récit de Hiouen-thsang tiendra l'une des premières places; et, tout en ne prétendant que retrouver les traces effacées du bouddhisme, le pauvre missionnaire deviendra l'un des voyageurs géographes les plus utiles à consulter, à égale distance à peu près, et des origines de sa religion, et de notre temps, qui le traduit et qui le commente.

Voilà pour la part de la géographie [1]; celle de l'histoire est moindre naturellement; mais elle ne laisse point que d'être encore très-intéressante.

En interrogeant Hiouen-thsang sur l'histoire, il faut bien distinguer les faits qu'il peut attester pour les avoir observés lui-même, et ceux qu'il rapporte d'après des traditions plus ou moins authentiques. Il parcourt une foule de royaumes dont il indique les limites; il est très-souvent en relation avec les princes qui les gouvernent; il vit à leur cour; il les accompagne dans leurs voyages; il sert même quelquefois les desseins de leur politique. Dans ces heureuses conditions, son témoignage ne peut être contesté; et ce qu'il nous raconte, par exemple, des magnificences du roi Çîlâditya, tout immenses qu'elles sont, doit être accepté sur sa parole, sauf à tenir compte d'une exagération qui ne vient peut-être que de sa reconnaissance. Mais, quand il parle des diverses cir-

[1] Je n'ai parlé dans tout ceci que de l'Inde; mais l'autre partie des voyages de Hiouen-thsang ne mérite pas moins d'attention. Elle s'adresse à ces contrées immenses et peu connues qui s'étendent des frontières occidentales de la Chine jusqu'au nord de la presqu'île. Le voyageur les a traversées deux fois à l'aller et au retour, et il les a décrites aussi soigneusement que les autres; seulement, comme elles sont à peu près désertes, les détails sont moins nombreux.

constances de la vie du Bouddha, de l'époque de son Nirvâna et des conciles qui l'ont suivi; quand il parle des rois, contemporains de Çakyamouni, ou du puissant monarque Açoka, il faut toujours se souvenir qu'il n'est alors qu'un écho très-crédule, s'il est d'ailleurs très-sincère, et l'on doit prendre garde d'être la dupe des traditions qui l'ont abusé lui-même. Ce qu'il voit, ce qu'il atteste, ce sont les ruines des monuments élevés jadis dans les lieux illustrés par de grands souvenirs. Mais, que ces monuments aient été l'ouvrage des princes auxquels on les attribuait, que les événements qu'ils devaient consacrer aient eu lieu réellement tels qu'on les rapportait, c'est ce dont il est permis de douter toutes les fois que la raison et la critique historique peuvent élever des doutes légitimes. Il ne conviendrait pas cependant de pousser le scepticisme trop loin, et une tradition recueillie sur les lieux qu'elle concerne est toujours un fait qui témoigne tout au moins de l'opinion de ceux qui l'ont reçue et qui la transmettent.

Sous la garantie de ces sages réserves, il est quelques points d'histoire sur lesquels il est bon de recevoir la déposition de Hiouen-thsang. Le plus grave de tous, c'est l'époque du Nirvâna, c'est-à-dire de la mort du Bouddha. A quelle date le pèlerin chinois la fait-il remonter, en la demandant soit aux populations au milieu desquelles il vit, soit aux monuments qu'il explore, soit aux docteurs de la loi qui l'instruisent, et dont il reçoit les leçons pendant plus de quinze ans?

On sait qu'aujourd'hui tous les indianistes sont à peu près d'accord pour rapporter la mort du Bouddha à l'an 543 avant l'ère chrétienne. C'était la date adoptée après le plus mûr examen par notre illustre Burnouf; et elle résultait pour lui de la comparaison minutieuse de tous les documents indiens, tibétains, singhalais, mongols et chinois. J'ai cherché moi-même, dans un récent travail, à démontrer que c'est là un minimum au-dessous duquel il n'est pas possible de descendre [1]. Ainsi le Nirvâna est de douze cents ans environ antérieur au temps de Hiouen-thsang, puisqu'il voyage de l'an 629 à l'an 645 de notre ère. Mais quelle est l'opinion de Hiouen-thsang lui-même, ou plutôt quelle tradition a-t-il trouvée encore subsistante dans les lieux où le Bouddha avait vécu et où il était mort?

Hiouen-thsang traite deux fois entre autres de l'époque du Nirvâna. Une première fois, il est dans le royaume de Kouçinagara; il vient de passer la rivière Adjitavatî, à quelque distance de la capitale; et il a devant lui, dans la forêt qu'il traverse, les quatre Sâlas d'une hauteur

[1] *Journal des Savants*, cahier de mai 1854, p. 279 et suiv.

égale, sous lesquels, disait-on, le Tathâgata rendit le dernier soupir. Dans un vihâra voisin, se trouve une statue représentant *Jou-laï* au moment où il vient d'entrer dans le Nirvâna; il est couché, la tête tournée vers le nord. Non loin de là s'élèvent un stoûpa haut de deux cents pieds et une colonne de pierre qu'on attribue au roi Açoka. Mais Hiouen-thsang cherche en vain la mention de l'année et du mois où ce grand événement s'est accompli. Les deux monuments sont muets; et, dans sa pieuse sollicitude, il veut suppléer à leur silence. Après avoir rapporté que le Bouddha est demeuré dans le monde jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, et qu'il l'a quitté, selon les uns, le quinzième jour de la seconde moitié du mois vaiçâkha (avril-mai), et, selon d'autres, dans la seconde moitié du mois kârtika (octobre-novembre), il ajoute :

« Depuis le Nirvâna jusqu'aujourd'hui, les uns comptent douze cents « ans; les autres, quinze cents ans; il y en a enfin qui affirment qu'il « s'est écoulé plus de neuf cents ans, mais que le nombre de mille ans « n'est pas encore complet[1]. »

Entre ces opinions différentes, Hiouen-thsang ne croit pas devoir se prononcer; il les cite sans les juger; et, selon toute apparence, il s'en serait tenu à l'estimation moyenne. C'est, du moins, celle dont il semble se rapprocher dans une circonstance moins solennelle, où il parle pour la seconde fois de l'époque du Nirvâna. Il est dans un des royaumes de l'Inde méridionale (T'o-na-kie-tse-kia, Dhanakatchêka?), et, à l'ouest de la capitale, il visite un couvent bâti sur une montagne par l'un des anciens rois du pays, en l'honneur du Bouddha. Ce couvent, quoique magnifique, est désert, et il y a longtemps que personne ne l'habite plus. « Pendant mille ans après le Nirvâna, il avait reçu une foule nombreuse « de religieux et de laïques; mais, depuis une centaines d'années (si l'on en « croit les récits populaires), les esprits des montagnes ont changé de « sentiments et y font sans cesse éclater leur violence et leur colère; les « voyageurs, justement effrayés, n'osent plus aller dans ce couvent, « et voilà pourquoi l'on n'y voit plus ni religieux ni novices[2]. » Ainsi, à l'époque où le voyageur passe dans cette contrée, le Nirvâna compte de onze à douze cents ans, à ce que l'on croit communément.

On peut donc affirmer, sans crainte d'erreur, que la mort du Bouddha se rapporte, pour Hiouen-thsang, à la même date à peu près que pour nous. Il se contente, j'en conviens, d'une approximation assez vague; mais il n'a pas besoin d'une précision plus grande pour l'objet qu'il

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, p. 131. — [2] Idem, *ibidem*, p. 188.

poursuit, et son témoignage peut s'ajouter à tant d'autres pour les confirmer, au besoin, par une autorité nouvelle. C'est là, il faut bien le savoir, un résultat des plus importants; et, si l'on pense aux obscurités qui planent encore sur cette question capitale, les indications recueillies par Hiouen-thsang doivent paraître d'autant plus précieuses, qu'on ne pouvait guère s'attendre à une si étroite concordance.

Il faut en remarquer une autre, qui n'est pas moins grave. Il n'est pas un détail de la vie bien connue du Bouddha que Hiouen-thsang n'ait rappelé. Depuis les traits les plus fameux de son enfance et de sa jeunesse jusqu'aux actes les plus décisifs de sa vie et jusqu'à sa mort, la piété du missionnaire n'a rien omis, parce qu'il a trouvé partout la trace de ces souvenirs dans les stoûpas, dans les vihâras, dans les colonnes, dans les ruines des cités, dans les rochers des montagnes, dans les bois des forêts. La naissance et l'éducation du Bouddha à Kapilavastou, ses rencontres à Loumbini, sa fuite du palais paternel, sa liaison avec Bimbisâra, ses austérités à Bodhimanda, sa première prédication à Bénarès, son long séjour dans le Magadha, à Râdjagrĭha, au Pic du Vautour, dans les riches domaines d'Anâtha-pindika, les luttes qu'il soutient, les dangers qu'il court, les conversions qu'il opère, les bienfaits qu'il répand, l'influence qu'il exerce, ses voyages sans nombre dans les provinces voisines, les circonstances de sa fin dernière et de ses funérailles, le partage de ses reliques entre huit rois, toute cette histoire si frappante et si simple vit encore pour le voyageur dans les monuments auxquels il porte ses dévots hommages. Nous la connaissions déjà tout entière par le *Lalita-vistara*, par le *Lotus de la bonne loi*, par les Soûtras bouddhiques, par les documents tibétains et singhalais, etc. Mais elle acquiert, par le récit de Hiouen-thsang, un nouveau degré d'authenticité, qui équivaut désormais à une certitude. Sans doute, le pèlerin est éloigné, par le temps où il vit, des événements qu'il rapporte sur la foi de la tradition; mais ces ruines, qu'il étudie une à une, et que Fa-hien avait signalées deux siècles avant lui, n'en sont pas très-loin. La plupart de ces stoûpas gigantesques, construits par Açoka, s'ils ne sont pas contemporains de la prédication du réformateur, en sont assez rapprochés. Pour que, quatre cents ans après notre ère, ils fussent déjà si délabrés, malgré la ferveur des fidèles et la persistance d'un culte très-florissant, il fallait qu'ils fussent dès lors bien anciens, et que leur caducité inévitable eût résisté à bien des réparations. Ajoutez que ces ruines, visitées dans le ve et le viie siècles par les deux missionnaires dont nous possédons les relations, jonchent encore le sol à l'heure qu'il est, et que toutes les investigations dont elles

sont aujourd'hui le curieux objet confirment pleinement les détails minutieux que Hiouen-thsang a consignés. Il contribuera certainement beaucoup pour sa part à les faire reconnaître; et je ne doute pas, comme je l'ai déjà dit ailleurs[1], qu'un voyageur intelligent ne puisse actuellement, la relation de Hiouen-thsang à la main, retrouver dans l'Inde tous les lieux et tous les monuments ruinés qu'il a décrits.

Pour le monde savant, l'histoire primitive du bouddhisme n'avait pas besoin de cette confirmation; mais on peut dire dès à présent, et sans compter les découvertes infaillibles qu'un avenir prochain nous réserve, qu'il n'est point au monde de religion dont les débuts soient mieux attestés que les siens par d'irrécusables témoignages.

Après la vie du Bouddha et l'époque du Nirvâna, il n'y a point de fait plus important dans l'histoire du bouddhisme que la réunion des trois conciles qui ont successivement fixé le canon des écritures sacrées, et arrêté pour l'orthodoxie les matériaux officiels des Trois Recueils, le *Tripiṭaka* (la Triple Corbeille), comprenant les Soûtras ou la prédication, le Vinaya ou la discipline, et l'Abhidharma ou la métaphysique. On connaît ces trois conciles d'abord par le Mahavâmsa singhalais, dont M. Turnour a donné le texte et la traduction[2], puis par le Doul-va tibétain, dont Csoma de Kőrös a fait la savante analyse[3]. La tradition du Népâl s'accorde avec celle de Ceylan, qui est beaucoup plus ancienne, pour placer les trois conciles sous les mêmes princes. Les seules différences graves portent sur le règne d'Açoka et sur la date du troisième concile, que les Singhalais mettent cent cinquante ans plus tôt. Le désaccord n'est point éclairci. Eugène Burnouf se proposait d'en traiter tout au long dans son étude sur la collection singhalaise; mais la mort nous a ravi ce travail comme tant d'autres; et l'histoire des assemblées de la loi, des conciles bouddhiques, est encore à faire. Quoi qu'il en puisse être, voici les renseignements que Hiouen-thsang nous transmet.

Il connaît les trois conciles, l'un qui se réunit immédiatement après la mort de Çâkyamouni[4], le second sous Açoka, et le troisième sous Kanishka, roi du Kachmire. C'est sur le premier qu'il s'étend le plus

[1] *Journal des Savants*, cahier de juillet 1854, page 413. — [2] Le *Mahâvamsa* consacre trois longs chapitres aux trois assemblées de la loi, édition de M. G. Turnour, de la page 11 à la page 42. — [3] Csoma de Kőrös, *Asiat. Researches*, t. XX, p. 41, 91, 297, analyse du *Doul-va*. — [4] M. G. Turnour a publié, dans le *Journal de la Société asiatique du Bengale*, t. VI, p. 519 et suiv. le récit officiel, d'après les Singhalais, et l'on pourrait presque dire le procès-verbal du premier concile. Voir aussi Eug. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 304, note 1.

longuement. Selon la tradition qu'il répète à son tour, c'est non loin de Râdjagrîha, à une demi-lieue du Jardin des Bambous de Kalanta, et dans une grande maison située au milieu d'un autre bois, que s'assemblèrent les arhân du premier concile. Kâçyapa, qui les avait choisis au nombre de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, dirigea tous les travaux d'où sortit le Tripiṭaka, et présida la docte réunion. Hiouen-thsang nous le montre y faisant en quelque sorte la police, admettant les uns, excluant les autres comme indignes, et ne recevant Ânanda lui-même qu'après lui avoir fait subir une assez longue pénitence. On était en retraite depuis quinze jours, lorsque Kaçyapa fit monter Ânanda au fauteuil en l'invitant à lire le Soûtrapiṭaka, ou Recueil des Soûtras. L'assemblée tout entière, qui respectait la science profonde d'Ânanda, reconnue par le Tathâgata lui-même, reçut de sa bouche les Soûtras et les écrivit sous sa dictée. Ensuite Kâçyapa ordonna à Oupali de lire le Vinaya-piṭaka ou Recueil de la discipline. Puis il lut lui-même l'Abhidharmapiṭaka ou Recueil de la métaphysique. Au bout de trois mois, les travaux du concile étaient terminés. Les ouvrages des Trois Recueils étaient rassemblés. Kâçyapa les fit écrire sur des feuilles de palmier et les répandit dans l'Inde entière. Comme il avait occupé le fauteuil du président au milieu des religieux, son école fut nommée l'École du président (Sthavîranikâya).

Cependant ceux qu'avait exclus du concile la sévérité de Kâçyapa se rassemblèrent non loin de là, au nombre de plusieurs mille, tant laïques que religieux; et, se fondant sur les principes d'égalité qu'avait toujours maintenus le Tathâgata parmi ses disciples, ils se crurent en état de former une collection particulière. Celle-là se composa de cinq recueils, d'abord les trois premiers, puis du Recueil des mélanges, et du Recueil des formules magiques. Cette seconde école fut appelée l'École de la grande assemblée (Mahâsamghanikâya), et ses partisans devinrent célèbres sous le nom de Mahâsamghikas[1].

Ce récit de Hiouen-thsang, tout intéressant qu'il est, ne nous apprend rien de nouveau; mais il confirme, du moins, tout ce que nous savons. Il est beaucoup plus bref sur le second concile, qu'il ne fait guère que mentionner. Il semble résulter de détails un peu confus que ce n'est pas à Pâtalipouttra précisément, comme on le croit en général, mais auprès de cette ville, dans le couvent du Coq (Koukkoutârama), que

[1] Il faut lire tout ce récit dans la traduction de M. Stanislas Julien, p. 156 et suiv., et le comparer avec le Mahâvamsa et le procès-verbal du premier concile. Ceci contredit l'opinion d'E. Burnouf, qui croyait que les disciples de Kâçyapa étaient les Mahâsamghikas, *Introd. à l'hist. du boudd. indien*, p. 452.

se réunit cette seconde assemblée. Il est d'autant plus regrettable que Hiouen-thsang n'en dise pas davantage, qu'il paraît tirer de *Mémoires historiques* sur Açoka, les faits qu'il rappelle. Ce roi, qui a probablement dominé la presqu'île entière, avait divisé en trois parts le Djamboudvîpa et les avait données au Bouddha, à la loi et à l'assemblée des religieux[1]. Il avait partagé de la même manière toutes ses richesses entre les Trois Précieux. Voilà ce qu'attestent les *Mémoires historiques* que consultait Hiouen-thsang. Y était-il également question du concile convoqué par Açoka? C'est ce qui est vraisemblable; mais Hiouen-thsang ne nous le dit pas. Il est, d'ailleurs, d'accord avec la tradition du Népâl pour mettre le règne d'Açoka, par conséquent la date du second concile, cent ans environ après le Nirvâna; et il fait d'Açoka l'arrière-neveu du roi Bimbisâra[2].

Il est un peu plus explicite sur le troisième concile. Comme les Népalais encore, il en rapporte la réunion à la quatre centième année après le Nirvâna du Tathâgata. Suivant lui, c'est aussi le roi du Kachmire, Kanishka, qui l'a convoqué, sur la demande de l'âtchâryya Parçvika. L'assemblée était composée de tous les savants personnages qui avaient approfondi les Trois Recueils, et en outre les Cinq Traités lumineux[3]. Ils étaient au nombre de 500, présidés par le fameux Vasoumitra, le commentateur de l'Abhidharma-koça, le Trésor de la métaphysique[4]. D'abord, ils rassemblèrent les écritures des Trois Recueils, dont le canon n'avait point été changé; et ils se proposèrent surtout d'éclaircir le véritable sens de ces ouvrages, devenus obscurs apparemment. Ils composèrent donc en cent mille[5] çlokas l'Oupadéça

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 139. — [2] La *Relation originale* que nous a communiquée M. Stanislas Julien, dit arrière-petit-fils, au lieu d'arrière-neveu. Il faut se rappeler que le roi Açoka, qui a couvert la surface de l'Inde d'innombrables monuments, que la tradition porte à 84,000, est le même probablement que le Piyadasi des inscriptions de Guirnar, de Dhauli, de Kapour di Guiri, d'Allahabad, de Dehli, de Radiah, de Madhiah, etc. Mais il me semble que Piyadasi-Açoka doit avoir vécu dans un temps postérieur à l'Açoka dont parlent Hiouen-thsang et les Népalais. L'inscription dite de Bhabra paraît être la missive que Piyadasi dut adresser aux religieux pour les convoquer en concile. Voir le *Journal des Savants*, cahiers de mai 1854, p. 282 et 283, et d'octobre, p. 651, avec les citations. — [3] Ces cinq traités, tous profanes, sont, d'après Hiouen-thsang, le Çabdavidyâ, le Hétouvidyâ, l'Adhyâtmavidyâ, le Tchikitsavidyâ et le Çilpasthânavidyâ, c'est-à-dire les sciences de la grammaire, de la logique, de la psychologie, de la médecine et des arts manuels. — [4] Le témoignage de Hiouen-thsang confirme la conjecture d'Eugène Burnouf sur le Vischoumitra des Mongols, qu'il voulait confondre avec Vasoumitra, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 568. — [5] C'est sans doute par erreur que, dans la traduction de M. Stanislas Julien,

çâstra, pour expliquer le Recueil des Soûtras; ensuite, ils composèrent en cent mille çlokas le Vinaya-vibhâshâ-câstra, pour expliquer le Recueil de la Discipline; et enfin, ils composèrent en cent mille autres çlokas l'Abhidharma-vibhâshâ-çâstra, pour expliquer le Recueil de la métaphysique. Ces trois cent mille çlokas renfermèrent neuf cent soixante mille mots. Le roi Kanishka fit graver sur des feuilles de cuivre les textes de ces çâstras, et on les enferma dans une caisse en pierre, qui fut ornée d'une inscription et scellée, sous un grand stoûpa, construit tout exprès à cette occasion. « Si leur sens profond a été remis en « lumière, ajoute Hiouen-thsang, ou plutôt son biographe d'après lui, « on le doit uniquement aux travaux de ce concile. » Comme Hiouen-thsang est resté deux années entières dans le Kachmire, occupé des plus sérieuses études, et que, « depuis des siècles, le savoir avait été en « grand honneur dans ce royaume, » on doit attacher à ces traditions, d'ailleurs si précises, une attention toute particulière[1]. Le Kachmire, si l'on en croit la légende recueillie par le missionnaire chinois, avait été converti au bouddhisme par un disciple d'Ânanda, cinquante ans après le Nirvâna. Plus tard, la religion nouvelle avait été détruite par la race des Krîtyas, qui avaient dispersé les religieux et les novices; et elle avait été rétablie par un roi de Himatala, au royaume de Toukhara, qui était venu exterminer cette race impie[2]. Depuis cette dernière époque, le Kachmire était resté fidèle à la loi du Bouddha; et ce fut un des lieux de l'Inde où les talents et les vertus du pieux et savant missionnaire furent le plus vivement appréciés.

Puisque j'ai parlé d'Açoka, il convient de résumer ici ce que nous en apprend Hiouen-thsang. Açoka n'était pas né, à ce qu'il paraît, dans la croyance bouddhique; mais, dès qu'il eut ouvert son âme à la foi, il résolut de construire des stoûpas sur toute la surface de l'Inde, pour attester, avec sa puissance, la ferveur de sa piété fastueuse. On peut ne pas croire, en dépit de la tradition, que ces stoûpas fussent au nombre de quatre vingt-quatre mille[3]; mais Hiouen-thsang atteste, pour l'avoir vu de ses propres yeux, qu'il a rencontré des monuments attribués à ce potentat depuis la capitale du Nagahâra, au pied des Montagnes Noires de l'Indou-Kouch, jusqu'au royaume de Malakoûta, à l'extrémité méridionale de la presqu'île, et de l'est à l'ouest, depuis le

page 95, il y a dix mille au lieu de cent mille, quoique, quelques lignes plus bas, il y ait exactement au total trois cent mille. — [1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, page 96. — [2] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 248. Hiouen-thsang a visité le Kachmire à deux reprises, en arrivant dans l'Inde et en y retournant. — [3] Id. *ibid.* page 238 et page 155.

royaume de Tâmralipti jusqu'aux bords du Sindh, et même aux frontières de la Perse. Il est donc très-probable qu'en effet Açoka, qui convoqua le second concile, a régné sur l'Inde presque entière, et qu'il a réuni sous un sceptre unique et partout respecté, cette multitude de petits États, séparés avant lui et qui, après lui, le furent de nouveau. C'est là un fait historique qui n'est pas sans importance dans les annales indiennes, et qui semble désormais hors de doute.

A un autre égard, ceci doit contribuer à faire penser que le Piyadasi des inscriptions religieuses et morales est bien le même que le grand roi Açoka, comme M. Turnour l'a soutenu[1]. Ces édits si pieux, qui recommandent aux peuples l'observation de la loi du Bouddha, ont été découverts, identiquement répétés sur des colonnes et sur des rochers, dans les contrées les plus éloignées les unes des autres; et il est démontré, par cette seule circonstance, que le dévot monarque auquel ils sont dus a dominé sur la presque totalité de l'Inde. C'est un trait de ressemblance de plus entre l'Açoka de Hiouen-thsang, et l'Açoka des inscriptions. La chronologie, telle qu'on la connaît actuellement, oppose des difficultés insurmontables à ce qu'on les confonde l'un avec l'autre ; mais il est possible que ces difficultés soient bientôt levées par quelque découverte nouvelle. En attendant, il est bon de signaler tous les renseignements qui peuvent conduire à la vérité.

Du règne d'Açoka, qu'on le place d'ailleurs cent ans ou trois cents ans après le Nirvâna du Bouddha, jusqu'au voyage de Hiouen-thsang, il y a près d'un millier d'années. Dans ce long intervalle, il s'est passé, sans aucun doute, de très-graves événements dans l'Inde; mais il ne semble pas qu'aucun fût de nature à toucher le bouddhisme. Du moins la tradition n'en a-t-elle point subsisté; et Hiouen-thsang ne sait presque rien des princes qui ont gouverné l'Inde depuis les temps du troisième et dernier concile jusqu'au sien. Mais il a vu bon nombre des rois, ses contemporains; protégé par ceux qui honoraient sa piété et son courage, il a vécu parfois dans leur familiarité. Il ne s'occupe pas, il est vrai, d'administration et de gouvernement; il reste toujours avec la plus sincère et la plus ferme modestie dans son rôle de missionnaire. Mais, tout en se défendant contre les avances des princes et leurs libéralités, tout en ne voulant s'occuper que de religion, Hiouen-thsang a observé bien des détails curieux, et il faut l'entendre quelques instants déposer, presque à son insu, de l'état politique de l'Inde au moment où il la visite, dans le VIIe siècle, c'est-à-dire quatre siècles environ avant la conquête mu-

[1] M. G. Turnour, *Journal de la société asiatique du Bengale*, tome VI, page 1054.

sulmane, la première qui, depuis notre ère, ait agi un peu profondément sur la presqu'île.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte). *Examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture et sur différentes recherches relatives à l'agriculture et à la végétation des XVIIIe et XIXe siècles.*

TROISIÈME ARTICLE [1].

Sthal, auteur des premières théories chimiques; la fermentation et la combustion (de 1675 à 1734).

Newton et Étienne-François Geoffroy considérés comme les promoteurs de l'attraction moléculaire en chimie (1717 et 1718).

Senac, auteur du *Nouveau cours de chimie*, d'après les principes de Newton et de Stahl (1723).

Bayen. Expériences faites en 1774 sur quelques précipités de mercure, dans la vue de découvrir leur nature.

Priestley. Travaux relatifs à la combustion, de 1771 à 1774.

Schéele (1777). *Traité de l'air et du feu*, traduit par le baron de Dietrich.

Lavoisier. Théorie de la combustion.

Remarques critiques sur cette théorie.

Actions moléculaires attribuées à la *présence de certains corps;* actions qui sont en dehors de la théorie de l'affinité.

Plusieurs de ces actions ont été expliquées, dans ces dernières années, par la théorie que Stahl a donnée de la fermentation.

INTRODUCTION.

L'objet des deux articles précédents a été de montrer l'agriculture

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1855, page 689; et, pour le second, celui de décembre, page 767.

telle qu'elle pouvait être représentée dans les deux premiers tiers du XVIIIe siècle, au point de vue scientifique par les écrits de Duhamel du Monceau, et au point de vue pratique par le *Mémoire sur les défrichemens*, du marquis de Turbilly. Les écrits de Duhamel se composent principalement de l'élément arithmétique, de l'élément mécanique, de l'élément physique et de l'élément botanique. L'élément zoologique et l'élément chimique y sont à peine représentés : l'élément zoologique l'aurait été, si la connaissance de l'économie des animaux eût été aussi familière à Duhamel que l'était la connaissance de l'économie végétale. Quant à l'élément chimique, l'état de la science ne permettait guère qu'il le fût. C'est ce que rendra sensible un aperçu de la chimie de Stahl, que nous donnerons avant de parler des ouvrages de Wallerius et de F. Home.

Une des idées qui se sont produites avec le plus de lenteur en chimie est certainement celle de la *combinaison*. Si, comme nous l'avons dit[1], R. Boyle la distingua parfaitement du mélange, cependant, il parut, dans l'application, qu'il ne se faisait pas une idée juste de ce qu'elle est en réalité. Effectivement, s'il existe un phénomène propre à donner une idée juste de la combinaison de deux corps, c'est sans doute l'union d'un acide avec un alcali, celle de l'acide sulfurique avec la potasse, par exemple : car l'acide sulfurique, quand il n'est pas caustique, a une saveur aigre, il rougit la couleur bleue des violettes. La potasse, douée d'une saveur particulière que l'on dit âcre, verdit cette même couleur. Eh bien, les deux corps se combinent-ils en une certaine proportion, leurs saveurs respectives disparaissent, ainsi que leur action sur la couleur des violettes. On dit qu'ils se sont *mutuellement neutralisés*.

Que signifie au fond cette expression? C'est que la combinaison des deux corps, mise dans la bouche, ne se réduit pas plus en acide ou en alcali, que quand elle est mise en contact avec la couleur des violettes. Un composé est donc neutre, quand il résiste à l'action de réactifs capables d'agir sur un ou plusieurs de ses principes, lorsque ceux-ci ne sont pas unis. On peut dire que la *neutralisation chimique* est un équilibre d'affinité mutuelle entre deux corps que ne trouble pas la présence d'un troisième corps, *réactif*, doué cependant d'affinité pour les premiers ou pour l'un d'eux, par la raison que, dans les circonstances où les corps se trouvent en présence, l'affinité mutuelle des principes de la combinaison l'emporte sur celle du réactif avec lequel on met cette combinaison en contact.

[1] *Journal des Savants*, mai 1850, pages 286 et 291.

La *neutralité* est toujours relative aux corps qui sont en présence; car, supposez-la absolue, il serait impossible de séparer les corps unis, et dès lors, conformément à la manière de procéder des chimistes, le composé résultant de l'union de ces corps *inséparables* serait réputé *simple*, puisque toute matière dont on ne peut séparer plusieurs sortes de corps est telle à leurs yeux. La *neutralité* est donc relative aux corps que l'on met en présence; et, s'il est vrai de dire, *en général*, que tout composé qui ne cède pas un de ses principes à un corps est neutre relativement à ce corps, cependant, *en réalité*, le mot *neutre* a un sens communément plus restreint que celui-là, car on ne l'applique guère qu'aux sels, c'est-à-dire à des composés d'un acide et d'une base qui n'agissent plus sur les réactifs colorés qu'ils affectaient diversement lorsque l'acide et la base étaient mis séparément en contact avec ces réactifs. Sous ce rapport, les *sels neutres* sont les corps les plus propres à montrer ce qu'est la *combinaison chimique*.

Robert Boyle, en supposant que l'acide agissait, à l'état libre, par des pointes, et que, une fois uni à un alcali, ces pointes s'étaient logées dans les cavités de celui-ci, à l'instar d'une lame de couteau renfermée dans sa gaîne, entrait dans un ordre de considérations du ressort de la mécanique et tout à fait en dehors des considérations absolument chimiques; car la combinaison ne se comprend bien qu'en la faisant dépendre d'une force attractive variable d'intensité, selon la nature des corps qui l'exercent et les circonstances de température, de lumière, etc., etc., où ils sont placés. Or ce ne fut qu'en 1717 et 1718 que Newton, en Angleterre, et Étienne-François Geoffroy, en France, essayèrent de ramener les actions chimiques à l'attraction moléculaire[1], et ce ne fut qu'à partir de cette époque que l'on put concevoir l'*affinité élective*, c'est-à-dire l'attraction moléculaire en vertu de laquelle un corps en élimine un autre d'une de ses combinaisons pour en prendre la place. Par exemple, verse-t-on la baryte dissoute par l'eau dans la solution aqueuse de la combinaison de l'acide sulfurique avec la potasse, la baryte s'empare de l'acide et se précipite avec lui, tandis que la potasse demeure dans l'eau à l'état de liberté; que l'attraction soit ou ne soit pas une force occulte, il n'en est pas moins vrai que, dans l'état actuel de la science, on ne conçoit plus l'affinité chimique en recourant à une force d'impulsion; par exemple :

Si l'on conçoit la séparation, la désunion, la décomposition d'une combinaison formée de deux corps *a* et *b*, par un corps *c* en mou-

[1] *Journal des Savants*, février 1851, page 103.

vement, qui, venant à frapper *b*, le chasse et le remplace à l'égard de *a*, parce que *b* la réduit en repos, il reste à expliquer comment il demeure uni à ce corps *a*, et ensuite comment un système ou un composé $a+b$ jouit de propriétés qu'il est impossible de déduire de celles que manifestent *a* et *b* quand ils sont isolés l'un de l'autre; c'est donc l'impossibilité de déduire clairement aujourd'hui les propriétés chimiques d'un composé de celles de ses éléments, en ne recourant qu'à des propriétés physiques et mécaniques, qui justifie la distinction des propriétés chimiques que nous faisons dépendre de l'attraction moléculaire, de l'affinité.

Par exemple, comment concevoir, sans une force attractive d'affinité, que le soufre, fusible à 111°, se distillant à 400°, constitue avec le carbone, qui est infusible et fixe au feu de nos fourneaux, un composé liquide volatil à 48°[1].

Ces considérations étaient indispensables pour concevoir nettement les idées que Stahl posa comme fondements de la science chimique, et apprécier, d'une manière précise, en quoi elles diffèrent des idées qui constituent la théorie de la combustion de Lavoisier.

§ I.

Stahl, né en 1660, mort en 1734.

L'examen des idées de Stahl, auquel nous allons nous livrer, portera sur quatre points :

1° La distinction des produits de la combinaison chimique;

2° La distinction de la matière en types ou espèces chimiques;

3° La fermentation;

4° La combustion.

Stahl, en 1675, âgé de 15 ans, savait par cœur la chimie de Barner, et, en 1731, trois ans avant sa mort, il publiait ses *trois cents expériences*. On peut donc dire que la chimie fut une des occupations de sa vie entière.

A. — *Distinction des produits de la combinaison chimique.*

Stahl donna une attention toute particulière à la combinaison, envisagée surtout au point de vue des différents ordres de ses produits. Ainsi, comme Becher, il comptait quatre éléments : l'eau, la terre vitrifiable, la terre inflammable ou le phlogistique, et la terre mercurielle;

[1] *Journal des Savants*, février, 1843, page 70.

Il distinguait des combinaisons de quatre ordres, à savoir :

1° Les *mixtes*, formés par l'union immédiate des éléments ou corps essentiellement simples.

Tels étaient : l'or, l'argent et l'acide universel.

2° Les *corps composés* ou *mixtes secondaires* :

Ils étaient formés de deux ou plusieurs mixtes.

Exemples : le régule d'antimoine, composé d'une substance arsenicale vitrifiable et de phlogistique.

L'esprit de vin, composé d'une huile très-raréfiée et d'un acide végétal subtil.

Il était des *corps composés*, formés d'un mixte et d'un élément.

Exemple : le soufre, composé de l'acide universel et de phlogistique.

3° Les *décomposés* ou *surcomposés*, formés de deux composés.

Exemple : l'antimoine, formé de soufre minéral et d'un régule métallique.

Les composés de soufre et d'un métal.

4° Les *surdécomposés*, formés d'un décomposé et d'un corps quelconque[1].

Stahl, dans son traité du *soufre*[2], faisait la remarque que « les chy« mistes n'ont guère poussé leurs recherches jusqu'à la combinaison in« time des corps. »

Il ne s'expliqua pas d'une manière précise sur la cause de la combinaison; cependant il devait connaître les opinions de Newton sur l'attraction moléculaire, et celles d'Étienne-François Geoffroy sur les affinités; car Newton, comme nous l'avons dit page 96, exposa les siennes, en 1717, dans une des questions qui terminent son optique, et E. F. Geoffroy publia son mémoire sur les rapports des corps ou affinités en 1718. Le traité du *soufre* de Stahl est de cette même année; son traité des sels est de 1723, et ses trois cents expériences, de 1731.

B. — *Distinction de la matière en types ou espèces chimiques.*

Stahl n'était pas analyste; les connaissances de son temps ne lui permettaient pas d'entreprendre des recherches dont l'objet eût été de réduire la matière en types définis par des propriétés appartenant essentiellement à chacun d'eux. Lorsqu'on étudie Stahl, on voit que son esprit

[1] *Éléments de chymie suivant les principes de Beccher et de Stahl, traduits de Juncker,* par Demachy, tome I, p. 170 et suivantes; *Journal des Savants*, mars 1851, p. 164. — [2] Traduction du marquis d'Holbach, p. 7.

ne se porta pas sur cette partie de la science à laquelle appartient le caractère qui distingue la chimie de la physique. Il n'ajouta donc rien aux connaissances qui avaient eu cette tendance et qu'on devait à ses prédécesseurs. Ce furent ses successeurs immédiats, Margraff, Rouelle, Bergmann, Schéele surtout, qui créèrent l'analyse chimique précise, sans laquelle la distinction de la matière en *espèces* est impossible.

Stahl se livra pourtant à la carrière expérimentale, et, conformément à ce qu'on lit dans ce journal[1], il fit beaucoup plus d'expériences que ne le croient ceux qui, étrangers à ses écrits chimiques, ne connaissent que la grande réputation dont il jouissait comme médecin *spiritualiste*, comme médecin *animiste;* mais les expériences auxquelles il se livra lui furent inspirées plutôt par la méthode *a priori* que par la méthode *a posteriori*, car il les fit à l'appui d'idées théoriques dont il avait puisé le germe dans les écrits de Beccher surtout, et on lui doit cette justice, que jamais il ne chercha, dans sa longue vie scientifique, à en cacher l'origine.

Nous ferons remarquer encore à la louange de Stahl qu'il avait parfaitement senti les difficultés d'expliquer la diversité des propriétés spécifiques des corps, propriétés chimiques, propriétés organoleptiques surtout, par les différences de grandeur, de figure et de mouvements des molécules des corps[2].

C et D. — *Fermentation et combustion.*

Une lecture attentive des ouvrages de Stahl montre que deux grandes questions dominèrent ses études chimiques, la *fermentation* et la *combustion*. Quelle liaison unissaient ces deux sujets dans son esprit? c'est ce qu'on ne peut bien comprendre qu'en les envisageant à son point de vue, et, pour cela, il faut oublier un moment l'explication que Lavoisier a donnée de la combustion.

Dans la *fermentation* on ne voit guère l'intervention de l'affinité comme cause déterminante, même à présent; et, dans la manière dont Stahl expliquait la *combustion*, l'affinité n'intervenait pas non plus, puisque c'était une *décomposition*, et, sous ce rapport, elle ressemblait à la *fermentation* que les matières d'origine organique éprouvent en se décomposant dans certaines circonstances.

[1] Mars 1851, p. 177. — [2] *G. E. Stahlii experimenta, observationes, animadversiones, ccc numero, etc.*, Berolini apud Ambrosium Haude, 1731, numero CCXLI, p. 302, 303...306.

C. *Fermentation.*

Stahl distinguait deux périodes dans la fermentation.

Dans la *première,* les différentes molécules de la matière fermentescible *s'agitaient doucement*, et des parties plus ou moins atténuées s'unissaient ensemble.

Dans la *seconde,* des parties se séparaient d'un mixte en vertu du *mouvement qui les animait*, et les parties analogues se réunissaient à l'exclusion des autres.

Le *ferment* n'était qu'une matière fermentée dont les parties, *animées d'un certain mouvement*, le communiquaient aux parties de la liqueur fermentescible qui leur sont analogues.

L'action du ferment était donc pour Stahl purement *dynamique*, et rentre dès lors dans ce qu'on appelle aujourd'hui des *actions de présence* [1].

D. *Combustion.*

La *combustion*, telle que Stahl la concevait, avait la plus grande analogie avec la *fermentation*, car elle consistait, selon lui, dans la séparation du phlogistique d'avec une base à laquelle il était uni; et ce phlogistique, dont les molécules, excessivement ténues, sans être élastiques, n'étaient ni lumineuses, ni chaudes à l'état de liberté et de repos, aussi bien qu'à l'état de combinaison, venaient-elles, dans ce dernier cas, à être violemment *choquées* par l'air, elles devenaient libres, et, suivant l'intensité du mouvement reçu, elles affectaient nos organes comme *feu* ou simplement comme *chaleur obscure*.

En définitive, dans les actions moléculaires relatives à la *fermentation* et à la *combustion*, telles que Stahl les envisagea, les molécules des composés fermentescibles et celles des composés combustibles, étaient séparées par des actions purement mécaniques.

Dans le premier cas, un *ferment* agissait en mettant en mouvement des molécules analogues aux siennes, et, dans le second cas, l'air communiquait aux molécules du phlogistique un mouvement qui brisait l'union qu'elles avaient contractée avec *certains corps*. Les combustibles étaient donc des composés de ces *certains corps* et de *phlogistique*, et la combustion la réduction de ces composés à ces *certains corps* et au *phlogistique*.

[1] *Journal des Savants*, mars 1851, pages 175 et 176

Le phlogistique, suivant Stahl, n'étant point élastique comme l'air, ni fluide ou humide comme l'eau, constituait un solide excessivement divisé, et dès lors il rentrait parfaitement dans la condition que Beccher lui avait faite en le qualifiant de *terre inflammable*, avant qu'il eût reçu de Stahl le nom de *phlogistique*.

On voit donc que c'est la *décomposition* plutôt que la *combinaison*, qui a occupé Stahl, et pourquoi la cause de celle-ci n'a pas fixé son attention. S'il admettait en fait la combinaison, il ne s'est pas expliqué sur la manière dont il concevait l'union mutuelle des corps combinés, ni la différence de propriétés qu'on observe si souvent entre les combinaisons et leurs principes constituants. Stahl aurait pu parler, comme nous en avons fait la remarque, de l'attraction moléculaire, soit pour l'admettre, soit pour la combattre.

Les phénomènes chimiques qui fixèrent les premiers l'attention des hommes furent la *production du feu par combustion* et la *fermentation*.

Les combustibles les plus anciennement employés, comme ceux qui le sont aujourd'hui, pour en tirer de la lumière ou de la chaleur, étant du charbon ou des composés de carbone et d'hydrogène, qui se dissipent complétement en brûlant, s'ils sont dépourvus de corps terreux, l'idée d'agent destructeur s'attacha au feu; d'un autre côté, la bienfaisante influence du soleil à l'égard des plantes et des animaux est si manifeste, que le nom de père de la nature animée fut donné à ce corps céleste, et en définitive au feu, parce qu'il agit évidemment comme lumière et chaleur.

La fermentation qui change des liquides sucrés en liquides vineux, comme la fermentation qui fait lever la pâte de farine, frappèrent l'esprit des hommes aussi bien que la combustion.

Dans la première fermentation, un liquide froid bouillonnait, s'échauffait, se troublait, puis s'éclaircissait; lorsque le bouillonnement avait cessé, que la chaleur avait disparu, le liquide, de sucré, était devenu vineux.

Dans la seconde, une pâte se gonflait, se levait, s'échauffait, et, au lieu d'un pain compacte, d'un pain *azyme*, qu'elle aurait produit sans la fermentation, elle donnait un pain gonflé, léger, c'est-à-dire un pain *levé*.

D'un autre côté, on savait que le dépôt d'une liqueur vineuse, comme un morceau de pâte fermentée, déterminaient la fermentation d'un liquide sucré et celle de la pâte de farine, dans un laps de temps où elles ne se seraient pas manifestées. De là *l'idée* de levain, d'un agent matériel doué de la propriété de changer une matière en sa propre matière.

Il n'est pas étonnant d'après cela qu'un esprit aussi disposé à la généralisation que l'était celui de Stalh, et que, d'ailleurs, les chimères de l'alchimie ne détournaient pas de la vraie culture d'une science dont il apercevait la grandeur future, se soit porté sur les deux phénomènes chimiques dont nous parlons. Il étudia d'abord la *fermentation*, qui est bien une décomposition, une simplification du sucre, et, en s'occupant ensuite de la *combustion*, il fut conduit à l'attribuer à une décomposition, et, pour peu qu'on réfléchisse à son point de départ, on verra qu'il y fut conduit naturellement.

Effectivement, n'y avait-il pas de l'analogie entre l'action d'un levain faisant *fermenter une substance et produisant de nouveau levain*, et *un corps en feu communiquant l'ignition à une masse indéfinie de combustible* et paraissant la convertir en feu? A ce point de vue encore la combustion ne ressemblait-t-elle pas, aux yeux de Stahl, à une fermentation?

Nouveau cours de chymie suivant les principes de Newton et de Sthal (Senac).

Les théories de Stahl laissaient si bien à désirer à cause du silence qu'il avait gardé sur les forces auxquelles les combinaisons doivent leur formation et leur conservation une fois formées, que, dès 1723, parut un livre dicté par la pensée qu'il manquait quelque chose à ces théories, et que ce qui les rendait incomplètes était précisément l'omission de la force attractive moléculaire. En effet, ce livre avait pour titre : *Nouveau cours de chymie suivant les principes de Newton et de Stahl*, avec un discours historique sur l'origine et les progrès de la chimie.

L'auteur garda l'anonyme; mais nous savons qu'il se nommait Senac; sorti de l'école de Montpellier, il vint à Paris, où il ne tarda pas à se faire un nom par ses connaissances scientifiques et son esprit. Le nouveau cours de chimie eut plusieurs éditions, et une *nouvelle édition* porte la date de 1737. Senac, médecin du prince de Saxe, le devint ensuite de Louis XV. Un de ses fils, Senac de Meilhan, intendant d'Aunis, puis de Provence et de Hainaut, et enfin intendant de la guerre, est connu dans les lettres par plusieurs écrits, dont le dernier parut en 1813, avec une notice sur l'auteur, par le duc de Levis [1].

Le *Nouveau cours* s'ouvre par un discours sur l'histoire de la chimie, remarquable par la concision et l'exactitude des jugements dont l'alchimie, les alchimistes, les chimistes et leurs travaux sont l'objet. Le

[1] *Portraits et caractères des personnages distingués de la fin du XVIIIe siècle, suivis de pièces sur la politique*, par M. Senac de Meilhan, précédés d'une notice sur sa personne et ses ouvrages, par M. de Levis.

premier alinéa du cours, que nous reproduisons textuellement, donnera une idée du style de l'auteur et de sa manière d'envisager la science auquel son livre est consacré.

« La chymie offre une matière vaste, peu de lumières, beaucoup de « travaux; la philosophie n'y a répandu encore aucune clarté; les prin- « cipes qu'on a suivis sont obscurs ou incertains; les livres ne présentent « que des termes plus propres à cacher l'ignorance de leurs auteurs qu'à « éclairer l'esprit. A ces ténèbres, souvent les chymistes joignent le fabu- « leux; enfin, toujours en dispute entre eux, ils ne s'accordent ni avec « eux-mêmes ni avec la nature. »

En nous empressant de reconnaître l'esprit de l'auteur du *Nouveau cours de chymie*, nous ne pouvons dissimuler qu'en voulant compléter Stahl par Newton, il n'ajouta rien de précis aux théories du chimiste allemand; bien plus, il n'aperçut pas les parties faibles de son explication de la combustion.

C'est ce que nous allons exposer, afin que plus tard on puisse apprécier les grands services rendus à la science par Lavoisier. Mais, en jugeant ainsi le *Nouveau cours de chymie*, nous ne partageons pas l'opinion qu'en portent les deux auteurs d'un article *Senac* (Jean-Baptiste), imprimé dans la *Biographie universelle ancienne et moderne* (tome XXXII, page 2). « C'est, disent-ils, par une fraude très-condamnable qu'on « lui a attribué la mauvaise compilation de quelques étudiants, publiée « sous le titre de : *Nouveau cours de chymie suivant les principes de Newton* « *et de Stahl*, 2 vol. in-12, 1737. » Si nous ne pouvons prouver que Senac est réellement l'auteur du *Nouveau cours de chymie*, nous protestons contre le jugement de *mauvaise compilation*, et nous faisons la remarque que l'ouvrage date de 1723 et non de 1737. Au reste, dans cette biographie, il est plusieurs articles concernant des chimistes plus ou moins distingués, qui sont inexacts à tous égards.

Ici, il faut s'entendre sur la théorie de la combustion de Stahl. On a prétendu que cet illustre savant ignorait que l'air est nécessaire à la combustion [1], et que les métaux, en se calcinant, augmentent de poids.

[1] Parmi les nombreuses citations que nous pourrions faire, nous nous bornons à celles-ci :

Traité du soufre, traduit en français (par le baron d'Holbach).

Page 65 : « Le charbon ne brûle qu'avec le contact de l'air. »

Pages 186 et 187 : « Sthal dit que l'alliage de plomb et d'étain ne brûle pas sans « air. Le nitre agit sur les corps inflammables sans le contact de l'air, parce qu'il *a* « *déjà dans sa combinaison saline la substance propre à souffler le feu.* »

G. Er. Stahlii experimenta, observationes, animadversiones ccc numero chimicæ et

Mais ce sont deux erreurs, Stahl savait si bien l'intervention de l'air dans la *combustion*, qu'il distinguait celle-ci de l'*incandescence*.

Dans la *combustion*, l'air, qu'il considérait comme élément, agissait mécaniquement sur les particules du phlogistique, il les mettait en mouvement, et, comme nous l'avons dit, elles manifestaient alors le phénomène du feu ou de la simple chaleur.

Dans l'*incandescence*, des corps non combustibles, comme l'argile, le verre, pouvaient devenir lumineux sans l'intervention de l'air, dans le vide, au foyer d'une lentille ou d'un miroir concave, parce qu'alors le phlogistique de la lumière solaire, ou le *feu solaire*, communiquait aux molécules de l'argile et du verre un mouvement de rotation suffisamment rapide pour les porter à l'incandescence[1].

Stahl connaissait si bien l'augmentation de poids des métaux par la calcination, qu'il a adopté, à l'exclusion de l'explication que Robert Boyle avait donnée de ce fait, l'explication de Kunckel. A la vérité celle-ci n'était pas exacte, puisqu'elle supposait la densité des chaux (oxydes) de plomb, d'étain, etc., supérieure à celle des métaux qui les ont produites respectivement[2].

Enfin, une partie faible encore de la théorie de la *combustion* de Stahl est l'explication qu'il donne de l'action du nitre sur les matières combustibles.

Stahl, hors d'état de montrer dans le nitre un principe inflammable, se trouve obligé cependant, pour expliquer l'action du sel sur les combustibles, de reconnaître, dans ce sel, l'existence du phlogistique; et d'après quels motifs? C'est que le nitre provient de matières végétales et animales pourries qui contiennent des matières grasses, et conséquemment du phlogistique; c'est que le nitre donne, en se décomposant, des produits colorés et odorants, et que le phlogistique est la cause des couleurs et des odeurs!

Après avoir établi en *fait* ce qu'il aurait fallu prouver, il explique le rôle du nitre dans la combustion, celle du charbon par exemple, en disant que deux choses semblables ou analogues agissent plus fortement qu'une seule des deux; dès lors, le phlogistique du nitre s'ajoutant à celui du charbon, le feu naissant de ces deux quantités de phlogistique

physicæ. Berolini, 1731, CXXXI, p. 117. *Idem*, CCLXXV, p. 335: « Inflammation de « petites baguettes de fer rouges de feu par l'air. » *Idem*, CCLXXXII, p. 346, n° XXX, p. 42; LXXXI, p. 117; CCLXXII, p. 333. — [1] *Idem*, n° CXLIV, page 199. — [2] *Idem*, n° CCLXXXII, p. 347. Dans l'édition du nouveau *Cours de chymie* de 1723, il est question de cette explication, mais évidemment l'auteur du livre l'a mal interprétée. Voyez p. 160 et 161.

a plus d'intensité que celui qui proviendrait du phlogistique du charbon seulement.

C'était une erreur qui ne pouvait paraître évidente qu'à l'époque où l'on ferait dépendre la combustion de l'action mutuelle de deux corps, l'un *comburant* et l'autre *combustible*.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la Bibliothèque impériale.

SEIZIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le comte de La Châtre, colonel général des Suisses, était, comme nous l'avons dit, l'ami particulier de Beaufort; il approuvait hautement sa conduite [2]; il était donc assez naturel de le soupçonner d'avoir pris part à la conjuration. « Les dix-huit personnes qui pendant huit jours « déjeunèrent chez La Châtre, dit le cardinal, étaient tous des Impor- « tants. On m'assure que c'est là que fut prise la résolution de se défaire « de moi [3]. » Mazarin se trompait : La Châtre, sans dissimuler son inimitié, proteste de son innocence dans cette affaire; et Campion ne le nomme pas parmi les conjurés. Mais, si le coup eût réussi, La Châtre n'eût pas manqué de mettre ses Suisses à la disposition de la conspiration victorieuse. Le lendemain de l'arrestation de Beaufort, il alla publiquement faire ses compliments de condoléance aux Vendôme. On le savait tout dévoué à madame de Chevreuse, et celle-ci pouvait très-bien

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'août 1854, page 547; pour le deuxième, celui de septembre, page 521; pour le troisième, celui d'octobre, page 600; pour le quatrième, celui de novembre, page 687; pour le cinquième, celui de décembre, page 753; pour le sixième, celui de janvier 1855, page 19; pour le septième, celui de février, page 84; pour le huitième, celui de mars, page 161; pour le neuvième, celui d'avril, page 217; pour le dixième, celui de mai, page 304; pour le onzième, celui de juillet, page 430; pour le douzième, celui de septembre, page 555; pour le treizième, celui d'octobre, page 622; pour le quatorzième, celui de novembre, page 703; et, pour le quinzième, celui de janvier 1856, page 48. — [2] III° carnet, p. 86 : « La Chattre, che la condotta'di Bofort non « poteva esser megliore. » — [3] III° carnet, p. 88 : « Li 18 che furono otto giorni a de « sinare dà La Chattra, tutti Importanti, e si dice che la fu prese la risolutione di « disfarsi di me. »

en faire un autre Beaufort[1]. Aussi, dès les premiers jours de septembre, Mazarin résolut de lui ôter son commandement[2]. La Châtre s'y attendait: à l'en croire, ce qui précipita sa perte, fut l'intérêt que lui témoigna madame de Chevreuse, lorsqu'elle était elle-même déjà exilée à Dampierre[3]. Il craignit même d'être arrêté, et crut sage de s'en aller à la campagne. Mazarin donna sa charge au vieux maréchal de Bassompierre qui autrefois l'avait occupée, et qui la remplit jusqu'à sa mort, devenant par là un des serviteurs du ministre, ainsi que son ancien compagnon de disgrâce, le brillant Bellegarde, rentré aussi et aux mêmes conditions dans la faveur de la reine. Affranchi de tout scrupule par sa destitution, La Châtre se jeta dans toutes les menées des Vendôme et de madame de Chevreuse, et nous lisons dans les carnets ces lignes bien ou mal fondées, mais qui prouvent que le cardinal avait l'œil sur toutes ses démarches : « La veille de Noël, La Châtre est allé du côté d'Anet avec dix « cavaliers bien montés et bien armés. Des relais avaient été préparés « sur toute la route. Il est entré de nuit à Paris, s'est tenu une demi- « heure au bas de Madrid, gardant avec lui cinq cavaliers, et envoyant « les autres en avant à Reuilly, où il est allé les rejoindre, pour rentrer « ensuite dans la ville[4]. » Quelque temps après, fatigué de ces agitations stériles, La Châtre prit une autre route pour reparaître sur la scène avec honneur : il alla servir comme volontaire dans l'armée du duc d'Enghien. Il déploya la plus brillante valeur dans la terrible bataille de Nortlingen, et tomba blessé entre les mains des ennemis. Au moment de revenir en France, après avoir payé sa rançon, il mourut de ses blessures à Philipsbourg le 3 septembre 1645.

Le marquis de Chandenier, de la maison de Rochechouart, était le premier capitaine des gardes du corps. Une telle place lui imposait au moins un langage circonspect : loin de là, il s'était mis ouvertement parmi les adversaires du ministre; et même, après la disgrâce de Beaufort, se croyant sûr de l'affection de la reine, il parla plus haut que jamais, il refusa de faire visite au cardinal, et se moqua de sa précaution de se faire accompagner le soir[5]. Il porta bientôt la peine de ses impru-

[1] IIIe carnet, p. 89 : « Che madama di Cheverosa machinarebbe per altre strade la mia « perdita, che poteva disporre assolutamente del La Chattre. » — [2] IIIe carnet, p. 71 : « La « Chattra, pensar à lui. » — [3] *Mémoires, ibid.* p. 245. — [4] IVe carnet, p. 45 : « La Sciatra « con x cavalli la vigilia di Natale della parte di Aneto, ben montati tutti con pistolette, « e cavalli di relasso. Entrò di notte, e si trattene al passo di Madrid mezza hora. Si « separò con 5 cavalli e mandò l'altri avanti al Bulli, dove si riuni et entrò in Parigi. » [5] IVe carnet, p. 15 : « Schandenier parla più che mai. Si vanta di esser sicuro della « buona gratia di S. M. Ha detto à Villequier (autre capitaine des gardes attaché à « Mazarin), che non dovevò farmi accompagnar la sera, e che lui havrebbe cosi fatto. »

dences, et quand, au 1er janvier 1644, il vint pour prendre son service de capitaine des gardes et faire son quartier, il reçut l'ordre de se retirer [1]. La reine, pour adoucir sa disgrâce, lui ayant fait dire qu'elle l'aimait toujours et que bientôt elle le rétablirait, Mazarin se plaignit de la faiblesse de la régente [2], et l'altier marquis ne reprit ses fonctions qu'après s'être entièrement soumis.

Le comte de Tréville, capitaine-lieutenant des mousquetaires, était plus redoutable encore que La Châtre et Chandenier. Sa bravoure était célèbre et son esprit tout aussi ferme que son bras. Il passait pour avoir proposé à Louis XIII, un jour qu'il le voyait triste et honteux du joug de Richelieu, de l'en délivrer, s'il voulait lui en donner l'ordre. Richelieu, en 1642, quelque temps avant de mourir, exigea du roi le sacrifice de Tréville, ainsi que de deux autres officiers, Desessarts et Tilladet, et il eut bien de la peine à l'obtenir. Mazarin fut plus heureux, parce qu'il fut plus modéré. Il ne demanda pas la perte d'un pareil serviteur; il eut l'art de colorer sa disgrâce de l'apparence d'une faveur assez grande. Tréville quitta, il est vrai, le commandement des mousquetaires, mais il eut une bonne pension, la charge de maréchal de Guyenne [3], le gouvernement de Foix, et même la survivance de ces emplois assez relevés pour son fils, qui devait un jour être un Important comme son père, d'une bravoure chevaleresque et de la conduite la plus inconséquente, mobile assemblage de bel esprit, de dévotion et de galanterie, l'ami tour à tour de La Fare et des solitaires de Port-Royal, de madame Henriette en ses plus beaux jours et de madame de Longueville en ses plus austères pénitences.

Mazarin n'eut pas besoin de se défaire de la même façon de plusieurs autres amis de la reine, qui d'abord ne se montrèrent pas les siens. Voyant qu'Anne d'Autriche se plaisait dans leur compagnie et qu'il lui en eût trop coûté de s'en séparer, au lieu de les éloigner, il s'appliqua et peu à peu il réussit à changer leurs dispositions.

[1] *Archives des affaires étrangères*, FRANCE, t. CVII, lettre de Gaudin à Servien, du 2 janvier 1644 : « M. du Plessis Guénégaud porta l'autre jour ordre au sieur de « Chandenier, capitaine des gardes, de ne point faire son quartier où il entroit ce « 1er jour de l'an. Le subjet, à ce qu'on tient, est à cause qu'il n'a point voulu visiter « M. le cardinal Mazarin, et qu'il est grand ami de M de Beauvais et de M. de Noyers, « et aussi neveu de M. de La Rochefoucauld. Cette disgrace a bien estonné à cause du « bon accueil que lui a toujours fait la reyne, et encore deux jours auparavant lui « ayant donné tout plein de petites gentillesses... » — [2] IVe carnet, p. 64 : « Che « S. M. ha fatto dire à Chandenier che presto lo rimetterà e che nessuna cosa impe- « disce la continuatione dell' affetto che li porta. » — [3] Ve carnet, p. 5 : « Pensione, « e la meta della carica di maresciallo di Guiena per M. Trevilla. »

Le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, comme Chandenier, était l'homme qui avait le plus souffert pour la reine. Enveloppé, en 1633, dans les intrigues et dans la disgrâce de Châteauneuf et de madame de Chevreuse, il avait été bien près de laisser sa tête sur un échafaud; en 1637, il avait de nouveau bravé le même sort pour transmettre à La Porte les instructions qui dictèrent ses réponses et trompèrent Richelieu. Il n'avait échangé le plus dur cachot que pour l'exil. De loin comme de près, il avait été mêlé à toutes les conspirations tramées contre le cardinal, et même à celle de Cinq-Mars. A son retour en France, en 1643, il était resté l'ami de ses anciens complices et compagnons d'infortune, madame de Chevreuse et surtout Châteauneuf; il vivait dans la plus étroite intimité avec eux, ainsi qu'avec madame de Hautefort, dont il avait appris, dans une occasion mémorable, à connaître la générosité et l'absolu dévouement à sa royale amie. Il faisait ouvertement des vœux pour Châteauneuf; il le croyait fait pour gouverner l'État, et parlait sans cesse à la reine de la capacité de l'ancien garde des sceaux; mais, comme il était las des aventures, et que son ami Châteauneuf s'accommodait à la nécessité, Jars fit comme lui : sans aimer Mazarin il en reçut très-bien de l'argent et des abbayes [1], de chevalier il devint commandeur, et, tout en conservant son caractère important et frondeur, il ne songea plus qu'à terminer doucement sa vie dans la faveur bien méritée d'Anne d'Autriche.

Ainsi que toutes les victimes de Richelieu, Beringhen était revenu à la cour dans des dispositions fort contraires au successeur de celui qui l'avait persécuté; mais, quand il eut reconnu les sentiments de la reine, et le crédit solide et toujours croissant du cardinal, il songea bien plutôt à en tirer parti pour lui-même qu'à le combattre; il ne montra d'humeur et ne fit d'opposition qu'autant qu'il en fallait pour se ménager avec ses anciens amis, garder quelque apparence, et en même temps forcer le ministre à compter avec lui. Mazarin entendait fort bien ce jeu-là, et peu à peu il acquit Beringhen en le satisfaisant. Il l'employa très-utilement dans les négociations avec le prince d'Orange, dont Beringhen possédait toute la confiance. Il lui promit et lui fit donner la place

[1] IVe carnet, p. 80 : « Faccia quello che vuole il cavaliere di Giar. Ancorche le sue « legerezze et l'avidità di havere lo portono a protestarmi amicizia, in effetto è intie- « ramente nel partito degli altri, et è persuaso che Chotonou e Limoges sono nati « per governar lo Stato. » Bibliothèque Mazarine, *Lettres françaises de Mazarin*, lettre à Chateauneuf, gouverneur de Touraine, du 2 janvier 1644, pour lui *annoncer qu'il vient d'obtenir de la reine une abbaye pour Jars.* Voyez aussi sur Jars un long passage français du IXe carnet, p. 93, aux approches de la Fronde.

de premier écuyer du roi, que le duc de Saint-Simon avait longtemps occupée. Beringhen la prit avec empressement, mais sans se piquer de reconnaissance et de plus de fidélité que la fortune [1].

Il n'y avait plus un seul homme autour de la reine qui pût faire le moindre ombrage à Mazarin; mais, ainsi que Richelieu, il trouva dans les femmes une résistance plus opiniâtre. Mademoiselle de Saint-Louis, se fiant à ses longs services, était de toutes les filles d'honneur celle qui cabalait le plus ouvertement. Ne pouvant la gagner, Mazarin lui fit donner son congé [2]. Elle resta fidèle à ses amis, et, mariée au marquis de Flavacourt, elle réunit chez elle les débris des Importants [3]. Mademoiselle de Beaumont fut plus longtemps épargnée, quoiqu'elle ne se fît pas faute de critiquer le gouvernement; cependant elle en fit tant, qu'elle fut renvoyée [4]. Pour s'être laissée aller un moment à plaindre et à défendre un peu sa compagne, madame de Motteville pensa partager sa disgrâce. « Le cardinal Mazarin, dit-elle [5], me voulut aussi éloi- « gner de la cour. La reine, qui me connoissoit depuis mon enfance et « qui savoit que j'avois des intentions droites, ne pouvoit douter de ma « fidélité; elle fut assez bonne de répondre de moi à son ministre; et, « comme le cardinal Mazarin n'avoit pas fortement déterminé ma perte, « il se laissa persuader par elle. » Il fallut pourtant que madame de Motteville s'expliquât avec le cardinal et lui donnât satisfaction : « Je « tâchai de le persuader en ma faveur [6], je ne m'acquis pas ses bonnes

[1] IVe carnet, p. 39 : « Pensare à proveder M. Belingan. » *Ibid.* p. 59 : « Belingan m'ha « parlato, etc., et io gli ho detto che S. M. vi haveva già pensato. Il fu re gli haveva pro- « messo 50 m. lire. » — Ve carnet, p. 66 : « Belingan di cattivo humore. » Dans une lettre de Mazarin au prince d'Orange, du 11 mars 1644, il lui annonce le départ de Beringhen. Pendant ce temps-là, « Sa Majesté disposera toutes choses pour accomplir un dessein « qu'elle a de le pourvoir de quelque charge considérable dans sa maison. » Madame de Motteville, t. Ier, p. 342 : « Toutes ces choses contribuèrent à son élévation et lui « firent obtenir cette belle charge. Elle sortoit des mains du duc de Saint-Simon, « autrefois favori du feu roi. Le même Beringhen a été, depuis, fort opposé au ministre, « et, dans les brouilleries qui arrivèrent depuis, il fut un de ceux qui pressa le plus « la reine de l'éloigner d'elle.... » — [2] IIIe carnet, p. 71 : « Far retirar St-Luis. » — [3] *Ibid.* p. 81 : « Flavacourt riunisce il resto degli Importanti. » VIIe carnet, p. 23 : « Sono avisato che il vescovo di Bove et M. di Noyers si scrivono ogni giorno più « d'una volta et hanno una perfetta correspondenza, e che quando si offerisce cosa « d'importanza dà non fidar alla penna, Mme di Flavacourt viaggia in persona da « una parte all'altra et è l'anima di questa caballa. » — [4] *Ibid.* p. 354-359. — [5] Madame de Motteville, t. Ier, p. 353. — [6] *Ibid.* Ici la bonne madame de Motteville ne dit pas tout. La vérité est qu'elle se soumit absolument; et, sans tomber dans aucune bassesse, s'engagea à servir, et servit en effet le cardinal. Plus d'un passage des carnets, et plus d'une lettre de madame de Motteville elle-même, ne laissent aucun doute à cet égard. Elle reprend quelque indépendance dans ses Mémoires.

« graces, mais, comme il avoit de la douceur et de la bénignité, et comme « il avoit vu dans la reine de l'inclination à me protéger, il me fut aisé « de guérir son esprit de ses dégoûts. Mes paroles eurent assez de force « pour le convaincre de me laisser en repos, et non pas assez pour « me produire aucun bon effet pour ma fortune. »

Deux femmes restaient debout dans l'intérieur de la reine que soutenaient leur naissance, leur dévouement éprouvé et la haute considération dont elles étaient environnées, madame de Senecé, première dame d'honneur et gouvernante du roi, et la belle et fière dame d'atours, madame de Hautefort. Elles étaient à la fois déclarées contre Mazarin et au-dessus de tout soupçon d'avoir la main dans aucune manœuvre déloyale. Il faisait, d'ailleurs, entre elles une grande différence. Il savait que, malgré toute sa vertu, madame de Senecé était ambitieuse, et que, si elle voulait mettre à sa place l'évêque de Limoges ou de Noyers ou Châteauneuf, elle entendait bien tirer parti de leur élévation pour elle-même et pour sa famille; il comprit donc qu'en faisant pour elle ce qu'elle espérait de ses rivaux, il parviendrait à amortir ses ressentiments sans donner à la reine l'extrême déplaisir de disgracier une personne de cette qualité et de cette considération. La redoutant moins, il la supporta davantage, et dirigea toutes ses batteries contre madame de Hautefort. Déjà, nous l'avons vu, l'amitié de la reine pour la belle dame d'atours avait reçu bien des atteintes. L'arrestation du duc de Beaufort, l'exil de madame de Chevreuse, la fuite du duc de Vendôme, l'éloignement du saint évêque de Lisieux, la disgrâce du père de Gondi et du père Vincent aigrirent de plus en plus la situation. Madame de Hautefort, qui n'avait pas lu les mémoires d'Henri de Campion, croyait Beaufort innocent, et, avec sa bonté accoutumée, elle intercéda pour lui. Mazarin n'eut pas grand' peine à tourner contre elle cette généreuse imprudence. Plus d'une scène pénible se renouvela [1] jusqu'à ce qu'au mois d'avril 1644 une explication plus orageuse que les autres contraignit la fière dame d'atours de quitter la cour et d'aller demander quelque temps un asile à ce même couvent des filles de Sainte-Marie où Louise de Lafayette avait fui l'amour de Louis XIII et les persécutions de Richelieu [1].

La retraite de madame de Hautefort laissa Mazarin maître absolu de l'intérieur de la reine. Madame de Senecé, intimidée par le sort de la dame d'atours, et ne voulant pas le partager, se soumit peu à peu. Mazarin reconnaissant la fit duchesse, donna le tabouret à sa fille, la comtesse de Fleix; et peu à peu, au lieu des plaintes et des murmures

[1] Madame de Motteville, t. I[er], p. 168, etc.

qui s'élevaient sans cesse autour d'elle, Anne d'Autriche n'entendit plus que l'écho de la voix de son ministre.

Le parlement, il est vrai, ne courba jamais la tête, et Mazarin devait y rencontrer un jour de terribles inimitiés; mais elles y sommeillèrent jusqu'à la Fronde. Le premier président Mathieu Molé, habilement ménagé, et d'ailleurs naturellement ami de toute autorité raisonnable, conduisait avec modération sa compagnie entre une excessive indépendance et une déférence servile[1]. Les avocats généraux Talon et Briquet étaient au moins contenus par les solides avantages que leur fit Mazarin[2]. Parmi les présidents, quelques-uns espéraient, d'autres se résignaient. Le président Maisons rêvait la succession du surintendant Bailleul. Le Coigneux, insensiblement, imita la conduite de son maître, le duc d'Orléans. Une pension secrète adoucit Nesmond[3]. Novion, voyant son frère, l'évêque de Beauvais, entièrement ruiné dans le public comme à la cour, se tint plus tranquille. De Mesmes conserva ses rancunes sans trop oser les faire paraître. On s'appliqua à gagner les présidents des enquêtes[4]. Un seul ne plia pas sous le favori triomphant, le loyal mais peu judicieux Barillon. Il avait fait partie de l'assemblée qui s'était tenue à Beaumont, chez M. de Harlay[5], et où s'étaient trouvés les derniers chefs des Importants. Exaspéré par le malheur de ses amis, il parlait plus haut que jamais. Comme, autrefois, il s'était montré fort zélé pour les intérêts de la reine, lorsqu'elle était persécutée, Mazarin, par égard pour elle, le respecta quelque temps. Il songea à s'en défaire en l'envoyant ambassadeur en Suisse[6]; mais Barillon poussa si loin son opposition, que le cardinal fut forcé de prendre contre lui d'autres mesures. En 1644, il décida la reine à le faire arrêter[7] et à l'enfermer dans la forteresse de Pignerol, où l'inflexible magistrat mourut en 1645.

Pour ne pas laisser subsister l'ombre même d'un adversaire, et pour frapper le parti dévot dans le seul chef qui lui restât, Mazarin força de Noyers à donner son entière démission de la charge de ministre de la guerre, où Le Tellier n'avait fait que le remplacer provisoirement[8].

[1] Voyez l'article de décembre 1854. — [2] V[e] carnet, p. 93 : « MM. Talon et Briquet, « tre mila lire per aumento di gages. » — [3] V[e] carnet, p. 99 : « M. di Nemon, quatro « mila scudi in segreto a conto delli vinti. » — [4] V[e] carnet, p. 43 : « 2,000 lire alli « presidenti di Enquettes. » — [5] Mémoires de Montresor, collect. Petitot, t. LIV, p. 353. — [6] III[e] carnet, p. 73 : « Bariglione, mandarlo imbasciatore a Suizzeri. » [7] V[e] carnet, p. 96 : « Bisogna cacciare assolutamente Bariglione. S. M. ne parli e ne « prende la risolutione col principe di Conde. » — [8] IV[e] carnet, p. 81 : « Far istanze a « M. de Noyers della demissione. » VI[e] carnet, p. 35 : « S. M., doppo haver dato tanto « tempo a M. di Noyers, senza che sia venuto ad alcuna conclusione per la sua carica, « deve dar ordine in publico consilio che si faccino le provisioni per M. Le Tellier. »

Le titre de secrétaire d'État, laissé par Louis XIII à de Noyers, entretenait son ambition et celle de ses amis. Il s'agitait pour rentrer en grâce auprès de la reine, et espérait y parvenir par le souvenir de ses services, l'appui et les vives sollicitations de la mère Jeanne, de madame de Senecé et de madame de Hautefort. Voyant enfin que Mazarin l'emportait, il essaya de se réconcilier avec lui : il était trop tard. Mazarin ne lui ôta pas l'intendance des bâtiments de la couronne; mais il lui ferma toute carrière politique en lui enlevant le titre de secrétaire d'État, et en le transportant définitivement à Le Tellier, laborieux, capable et dévoué au premier ministre. Le pauvre de Noyers, jadis si puissant sous Richelieu, et qui, alors, ne parlait que du ciel et de l'autre vie, se résigna fort mal à une disgrâce sans ressource, et mourut quelques années après dans sa solitude de Dangu, se reprochant fort d'avoir mal à propos donné sa démission, contrarié Mazarin, et méconnu son génie et sa fortune.

Assez longtemps auparavant, dans le mois d'octobre 1643, d'Avaux, qui partageait avec Bailleul la surintendance des finances, l'avait quittée pour s'en aller au congrès de Munster. D'Avaux, par son frère le président de Mesmes, et par la tournure de son esprit et de ses idées, tenait au parti des Importants. Mazarin l'avait vu avec plaisir sortir du ministère, mais, ne se fiant pas plus à lui en diplomatie qu'en finances, de bonne heure[1], et encore sous Louis XIII, il avait fait désigner pour aller, à côté de d'Avaux et de M. de Longueville, soutenir à Munster les intérêts de

[1] Lettre de Mazarin au résident de France à Parme, du 30 mars 1643 : « M. di « Chavigni è dichiarato plenipotentiario per il congresso della pace, etc. » Cette mission n'était donc pas un exil, et Mazarin le dit avec force à M. de Fontenay, et au cardinal Bichy à qui il ne dissimulait pas sa pensée. Lettre à M. de Fontenay, à Rome, 19 août : « Le voyage que va faire M. de Chavigny (pour la négociation de « la paix) n'est pas une retraite de la cour, ni une marque de disgrâce; c'est un « emploi qu'il avait désiré avant la mort du feu roi, et dont l'objet est d'un prix qui « ne peut être égalé par aucun autre qu'on se puisse proposer dans l'état actuel de « l'Europe. Je le lui aurais envié s'il eût dépendu de mon choix, et si le comman- « dement absolu de la reine ne m'eût arrêté pour servir le roi dans ses conseils. « Assurez-vous donc qu'il part avec les bonnes grâces de S. M., de laquelle il rece- « vra infailliblement des marques illustres après son retour d'Allemagne. Pour moi, « vous ne douterez point que je sois inébranlable dans les devoirs de l'amitié, et que, « l'ayant toujours parfaitement estimé, je n'appuie toujours aussi ses intérêts sans « réserve et à l'égal des miens propres. » Lettre au cardinal Bichy, du 30 juin 1643 : « In qualcunque modo sia stato scritto a V. E^a di M. di Chavigny, la verità è « che gode, come sempre, la buona gratia della M^a della regina, dalla quale gl'è « stato permesso di trattare della sua carica di segretario di Stato, che ne tirera « cinque cento mila lire, e di andare all' assemblea di Munster, con sicurezza di « goderne in ogni tempo insieme e con tutta la sua casa, etc. »

la France, l'ancien ministre des affaires étrangères de Richelieu, l'habile et ambitieux Chavigny; mais celui-ci, se souvenant trop de ce qu'il avait été, et tourmenté par une jalousie secrète qu'il ne pouvait étouffer et qu'il n'osait faire paraître, considéra cette mission, tout élevée qu'elle était, comme un exil déguisé; il déclina cet honneur, et Mazarin envoya à sa place le comte Abel Servien, récemment nommé ambassadeur à Rome, dont il estimait l'expérience et le caractère, et sur lequel il pouvait compter. Chavigny, qui avait gardé le titre de ministre d'État, resta donc au conseil sans attribution spéciale et sans grand crédit, se ménageant avec tous les partis, chancelier de Monsieur, gouverneur de Vincennes, serviteur des Condé, recherchant particulièrement la confiance du jeune duc d'Enghien, mécontent d'une situation qu'il trouvait au-dessous de son mérite, aspirant à un meilleur avenir, mais, en attendant, trop avisé pour ne pas témoigner une déférence empressée au premier ministre victorieux. Mazarin l'avait sauvé dans les premiers jours de la régence; il le soutint le plus longtemps qu'il put : « M. de Chavigny, dit-il à la « reine, a toujours bien servi; en outre il possède tous les secrets de la « France : aussi, par reconnaissance et par politique, Sa Majesté doit « toujours le protéger [1]. » Avec les ressentiments que la reine nourrissait contre sa famille et l'amitié qu'elle avait pour Brienne, le cardinal ne pouvait lui faire rendre le poste de secrétaire d'État pour les affaires étrangères, mais il fit valoir comme une faveur considérable le titre qu'il lui conservait [2].

Délivré de d'Avaux, Mazarin aurait bien voulu se défaire aussi de Bailleul, qui n'avait aucun talent, et qui, portant dans les finances les scrupules d'un magistrat, contrariait sans cesse sa politique; mais Bailleul était cher à la reine, et le cardinal, trop habile pour demander trop de sacrifices à la fois, garda le surintendant, en mettant au-dessous de lui, comme

[1] II° carnet, p. 19 : « M. di Chavigni ha sempre ben servito S. M.; entra inoltre « in tutti li segreti della Francia; onde per gratitudine e per politica deve esser « protetto in ogni tempo dà S. M. » — [2] Il fit mettre dans la gazette de Renaudot les lignes suivantes : « Paris 19 septembre 1643. La reine connoissant par expé- « rience la singulière intelligence que le comte de Chavigny, ministre d'État dès le « temps du feu roy a des plus relevées affaires, la fidélité, vigueur et affection avec « laquelle il porte les intérêts du royaume, a trouvé plus à propos pour le service « de Sa Majesté de le retenir dans ses conseils, que de l'envoyer à Munster pour la « négociation de la paix. » Il écrit le 15 septembre à Bouthillier, le père de Chavigny : « Monsieur, vous croirez bien qu'ayant toujours considéré les intérêts de vostre « maison et particulièrement ceux de M. de Chavigny à l'égal des miens propres, je « n'ai pas une petite joye que la reyne se soit voulu servir de ses conseils dans la con- « duite de cet Estat, etc..... »

contrôleur général, Particelli d'Hemery, un de ces esprits à la fois dangereux et utiles, fertile en expédients, et n'étant jamais embarrassé pour satisfaire aux nécessités du moment, mais aux dépens de l'avenir, et en épuisant les véritables sources de la prospérité publique. D'Hemery, de concert avec le président Tubeuf, servit puissamment Mazarin. Chaque année il trouva le moyen d'entretenir trois ou quatre grandes armées; mais il lui fallut violer toutes les règles du crédit, anticiper la perception des impôts, en créer sans cesse de nouveaux, vendre les charges publiques, multiplier les abus et les désordres, et par là préparer les mécontentements et la tempête d'où la Fronde est sortie.

Avec ces divers changements successivement introduits et toujours adroitement ménagés, il n'y eut plus dans le cabinet d'autre volonté que celle de Mazarin. Le chancelier Séguier lui devait son salut et lui était tout acquis. Brienne et Bailleul, trop heureux d'être conservés, se renfermaient sévèrement dans leurs très-modestes attributions. Brienne, qui avait le département des affaires étrangères, n'envoyait pas une dépèche que Mazarin n'eût inspirée ou corrigée. Bailleul se laissait conduire par d'Hemery, qui était aux ordres du premier ministre. Le Tellier lui laissait la décision de toutes les opérations militaires de quelque importance, et se bornait au soin des détails. La Vrillière et du Plessis Guénégaud étaient, à la lettre, des commis, chargés seulement de l'expédition matérielle des affaires.

Autrefois, Mazarin avait rencontré en Italie, comme résident de France auprès des petites cours de Parme et de Modène, un homme dont il avait reconnu bien vite l'esprit supérieur, le rare talent pour parler et pour écrire, Lyonne, l'aimable et souple neveu du judicieux et obstiné Servien. Le cardinal avait grand besoin de cette plume exercée et facile; car lui-même savait encore assez mal le français. Il rappela donc Lyonne d'Italie[1], et, tout en lui donnant le titre de secrétaire des commandements de la reine, il en fit son véritable secrétaire, le confident de toutes ses pensées. C'est Lyonne qui rédigeait toutes les dépêches délicates, et les innombrables mémoires sur toute espèce d'affaires conservés aux archives des affaires étrangères : c'est à cette

[1] C'est dans l'automne de 1643 que Lyonne quitta son poste d'Italie pour venir à Paris servir sous Mazarin. Dès le mois d'août, le cardinal demande à Bichy, son véritable ambassadeur à Rome, de lui envoyer Lyonne le plus tôt qu'il pourra. *Lettres italiennes*, t. IV, p. 188 : « 24 agosto 1643. . . Vorrei havere il signor di Lionne « quanto prima fosse possibile appresso di me, onde, quando senza pregiudicare « al servitio del re potesse permetterli di ritornarsene, mi sarebbe molto caro. »

forte école qu'il s'est formé, et s'est instruit à devenir le successeur de Brienne, et plus tard même un des successeurs de Mazarin.

Ainsi le cardinal, qui, d'abord, au mois de mai, n'avait qu'une majorité incertaine dans son propre cabinet, au bout de quelques mois avait fini par en disposer absolument et par l'avoir tout entier dans sa main. Il faut dire que le cabinet ne s'occupait guère que de l'administration et des affaires courantes; les grandes résolutions de gouvernement se prenaient dans un conseil plus élevé et plus resserré, entre la reine, Monsieur, M. le Prince et le premier ministre. C'était donc avec le duc d'Orléans et le prince de Condé que Mazarin avait surtout à compter. Sa politique consistait à les tenir divisés et à les balancer l'un par l'autre. Il conduisait le duc d'Orléans par l'entremise du maréchal d'Estrées et à l'aide de l'abbé de la Rivière, très-puissant sur l'esprit de son maître. Au milieu de la lutte qu'il venait de soutenir, pour ne pas perdre l'indispensable appui du lieutenant général du royaume, il avait accumulé les sacrifices : à l'abbé de la Rivière, il avait donné de l'argent et des abbayes, promis un évêché, que dis-je, il lui avait laissé entrevoir le cardinalat; au duc d'Orléans, il avait prodigué, avec une complaisance inépuisable, de grosses sommes d'argent pour suffire à ses dépenses et à son jeu extravagant; il lui avait même abandonné le gouvernement d'une des plus grandes provinces de France, le Languedoc[1]. Il avait gagné les Condé par les mêmes moyens, servant chacun d'eux selon son goût et son caractère : au duc d'Enghien, les commandements et la gloire, le gouvernement de Champagne et Stenay; à madame de Longueville, un beau collier de diamants; à son mari, l'entrée au conseil avec l'ambassade de Munster; à madame la Princesse, mille services gracieux et solides; à M. le Prince, Dammartin et Chantilly[2]. Enfin il n'y avait pas jusqu'au petit prince de Conti, dont il ne prît soin d'orner, par sa présence, les triomphes de collége, afin qu'il n'y eût pas un seul membre de la famille qui ne fût content de lui[3].

C'est grâce à cette adresse persévérante, en sachant tour à tour employer à propos l'artifice et la séduction, ou la vigueur et l'audace dans

[1] III[e] carnet, p. 33 : « La Riviera mi ha parlato dello stabilmento di Monsieur, « per un governo, etc. » *Ibid.* p. 73 : « Risolver per il governo di S. A. e per la Ri- « viera. » *Ibid.* p. 87 : « La Riviera per il governo di S. A. e per un vescovato. » — [2] Les lettres patentes qui donnent, en toute propriété, Chantilly et Dammartin aux Condé sont du mois d'octobre 1643, et elles furent enregistrées au parlement le 24 novembre de la même année. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, jeudi 15 octobre : « M. de l'Agrée nous dit qu'il avoit accompagné M. le Prince, qui avoit pris posses- « sion de Chantilly et de Dammartin. » — [3] GAZETTE de Renaudot, pour l'année 1644, p. 651.

les moments décisifs, que Mazarin parvint à surmonter tous ses adversaires et à rester maître du champ de bataille. Pour assurer et achever sa victoire, il ne lui manquait plus que des gardes. Les diverses tentatives d'assassinat dont il avait failli être la victime lui fournissaient un motif très-légitime, et, dès les premiers jours de novembre, il obtint aisément de la reine la permission de former une compagnie de gendarmes qu'il augmenta peu à peu, et à la tête de laquelle il mit le jeune baron de Noailles [1], le second fils du comte de Noailles, le frère cadet du vaillant comte d'Ayen, qui venait de périr glorieusement à Rocroy. Déjà il avait un régiment italien d'infanterie, qu'il avait composé lui-même avec le plus grand soin lorsqu'il était ambassadeur de France en Piémont, et ce régiment s'était fort distingué au siége de Thionville; il voulut en avoir un second de cavalerie italienne, et, toujours soigneux de chercher partout et d'attacher à son service des hommes de mérite, il vint à bout d'enlever au Piémont et d'attirer en France, pour commander ce régiment nouveau, l'intrépide comte de Broglie, un des premiers gentilshommes du prince Maurice de Savoie, qui, enfermé dans Coni, avait assez longtemps arrêté devant cette place l'armée du comte d'Harcourt, qui, plus tard, suivit le cardinal dans l'une et l'autre fortune, qu'une mort prématurée empêcha seule de devenir maréchal et qui a fondé parmi nous une famille illustre [2].

L'héritier de Richelieu devait avoir une demeure digne de lui. Il quitta donc l'hôtel de Clèves, qui n'était pas à lui; il acheta l'hôtel Tubeuf, rue Neuve-des-Petits-Champs, entre la rue Vivienne et la rue Richelieu, et,

[1] Archives des affaires étrangères, France, tom. CV, lettre de Gaudin à Servien, du 7 novembre 1643 : «... M. le cardinal fait une compagnie de gendarmes, dont «il donne la capitainerie au baron de Noailles. Quand il descend de son carosse, on «voit aussitôt à la portiere et autour de lui vingt ou vingt-cinq gentilshommes, etc.» — [2] Lettre de Mazarin au prince Maurice de Savoie, du 27 novembre 1643 : «Je «serois trop insensible si je n'avois receu avec grand ressentiment la faveur que «Vostre Altesse m'a faite de souffrir que M. le comte de B. vînt commander «mon régiment de cavalerie italien. Je la supplie de croire que ce ne m'est pas une «petite satisfaction de voir a la teste de ce corps un homme de ce mérite et attaché «si estroictement comme il est au service de V. A. S'il avoit besoing que de lui «mesme, affin que, durant son absence, elle lui conservat tous les avantages qu'il «a l'honneur d'avoir auprès d'Elle, je la conjurerois de tout mon pouvoir de le «faire; mais, puisque ce seroit une chose superflue, je la suplierai seulement de «s'asseurer que, comme je ne puis perdre le souvenir de la grace qu'elle m'a faite, «il ne se peut aussi que je ne desire fortement les ocasions de m'en revancher et «de lui faire paroistre la véritable et parfaite passion avec laquelle je suis, etc.» Le même jour, Mazarin écrit au marquis Morti : «Monsieur, celle-ci est pour vous «rafraischir la priere que je vous ai desja faite de vouloir prendre le soin de me «faire une compagnie de cavalerie pour mon régiment d'Italiens, qui doit estre

l'agrandissant successivement à l'aide d'autres acquisitions, il en fit le palais Mazarin. Presque en même temps, la reine et le roi allèrent habiter le Palais-Cardinal, que Richelieu par son testament avait donné au roi, et qui depuis s'appela le Palais-Royal[1]. Ainsi, il n'y avait entre Anne d'Autriche et son ministre que l'espace d'un jardin. Pour plus de commodité, on construisit à travers ce jardin une galerie couverte, pour que le cardinal pût venir à son aise et à toute heure visiter sa souveraine[2]. Enfin il se fit donner un appartement dans le palais même[3].

Quand donc, le 4 décembre 1643, Mazarin se rendit en grande pompe à la Sorbonne[4], pour célébrer l'anniversaire de la mort de Richelieu, il put se dire qu'en moins d'une année il était arrivé à un degré de puissance que Richelieu n'avait pas atteint au bout de la plus longue et de la plus pénible carrière, et cela sans avoir versé une seule goutte de sang, sans avoir relevé un échafaud[5]; qu'il était plus maître

« commandé par M. le comte de Brouille, etc. » — [1] *Journal d'Olivier d'Ormesson* : « Le dimanche 11 octobre, je sus que la reyne et le roy estoient allé loger au Pa« lais Royal avec tres grande joye, leur logement y estant plus commode qu'au « Louvre; ce qui est glorieux pour la memoire de M. le cardinal de Richelieu d'a« voir rempli une maison capable de bien loger son roy. » — [2] *Ibid.* : « Le 19 oc« tobre, je passai derriere le Palais Royal, où je vis que l'on faisoit une porte pour « passer en chaise le cardinal Mazarin qui estoit logé dans la maison de M. Tubeuf; « et sous pretexte de garder cette porte, le corps de garde etoit devant la sienne « pour sa sureté : il pouvoit tout. » Archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CV, Gaudin à Servien, 31 octobre : « On parle de faire une galerie depuis l'hôtel « Tubeuf, tout le long du jardin, pour entrer à couvert dans le Palais Royal. » — [3] *Ibid.* « t. CVIII, lettre du 19 novembre : « La reyne a remonstré en plein conseil qu'at« tendu l'indisposition de M. le cardinal Mazarin, et qu'il lui falloit tous les jours pas« ser avec grand' peine au travers de ce grand jardin du Palais Royal, et voyant qu'à « toute heure il se presentoit nouvelles affaires pour lui communiquer, elle trouvoit « à propos de lui donner un logement dans le Palais Royal, afin de converser plus « commodément avec lui de ses affaires. L'intention de la reine est approuvée par « MM. les ministres et avec applaudissement. » — [4] GAZETTE, pour l'année 1643, p. 148. — [5] C'est ce qu'il insinue indirectement et sans faire la critique du passé dans la circulaire adressée par le roi à tous les gouverneurs de provinces, aux généraux d'armée et aux cours souveraines, le 13 septembre 1643. Toutes ses rigueurs se sont bornées à l'arrestation de Beaufort et à *commander à quelques autres de se retirer dans leurs maisons*. Cette circulaire est si habile et si modérée, que, malgré son étendue, nous la publions ici comme une solide justification de la conduite de Mazarin, et un tableau fidèle de la situation de la France au dedans et au dehors. Nous ne croyons pas qu'elle ait jamais vu le jour. DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, *Ministère de M. Le Tellier, minutes*, 1[er] vol., fol. 89.

Lettre du roy aux gouverneurs des provinces et aux généraux d'armée sur le sujet de l'emprisonnement de M. de Beaufort, du 13 septembre 1643, à Paris.

« Monsieur, depuis qu'il a pleu à Dieu de retirer de ce monde le feu roy, mon

du cœur de la reine que son terrible devancier ne l'avait jamais été de celui du roi; qu'avec cet appui, son génie et sa bonne étoile, le plus

« seigneur et père, sa bonté a esté si grande pour cet Estat que bénissant les soins « et les conseils de la reyne régente madame ma mère, cependant que mes armées « d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, agissoient contre les ennemis de cette cou- « ronne, non seulement en leur faisant teste dans leur propre pays, mais en atta- « quant leurs places et en eloignant de mes frontières les perils et les incommodités « de la guerre, il a augmenté mes prospérités du côté de la Flandre par le gain « signalé d'une grande bataille et par la conqueste d'une des plus importantes places « des Pays-Bas; tout cela étant arrivé au temps qu'il y avoit plus tost sujet de craindre « que la perte que je venois de faire avec mes sujets ne leur donnast le moyen de « prendre sur moy quelque notable advantage, m'a obligé de redoubler mes vœux « et mes prières, pour obtenir la continuation de ce bonheur de la main toute puis- « sante de celuy qui protége les roys dans leurs justes desseins. Car chacun a pu « voir comme, par une espèce de miracle, les efforts extraordinaires que mes enne- « mis avoient faits pour attaquer mon royaume, n'ont produit autre chose que la « perte de leurs meilleures troupes, au lieu du ravage qu'ils s'estoint promis de « faire dans mes plus fertiles provinces, et que, par un effet visible de la justice « divine, ils ont attiré chez eux les maux qu'ils avoint intention de faire à la France. « Ils avoient estimé d'abord, après l'accident funeste qui estoit arrivé, que la con- « joncture leur seroit favorable pour tout entreprendre, et qu'après la défaite de mes « armées, qu'ils ne croyoint pas qu'au millieu des larmes et des afflictions je « pusse avoir mis en état de leur estre opposées, ils pourroint exécuter tous leurs « desseins sans aucune résistance. Mais le ciel en ayant disposé autrement, les heu- « reux succès qu'il a eu agréable de me départir, leur ont fait recognoistre que l'an- « cienne valeur de la nation françoise n'étoit pas morte avec son souverain, et qu'il « estoit comme impossible qu'ils pussent jamais nous ravir par les armes les advan- « tages que le feu roy, mon seigneur et père, avoit acquis sur eux depuis l'ouverture « de la guerre. Cette cognoissance les eut sans doute déjà fait rendre à presser « davantage la negotiation de la paix, que je souhaite si ardemment pour le soula- « gement de mes peuples, s'il ne leur fut resté quelque espérance de se prévaloir « des désordres et des divisions qu'ils se promettoint de voir naistre, et peut-estre de « répandre eux-mêmes dans ma cour au commencement de la régence. C'est ce qui « a obligé la reine régente, madame ma mère, à redoubler ses soins pour remédier « à un mal si dangereux, et qui l'a fait résoudre, après avoir mis par sa prévoyance « les forces du dehors en estat de faire plus tost du mal aux ennemis que d'en rece- « voir d'eux, de travailler à la réunion de celles du dedans, remettant un chacun « dans son devoir par une douceur sans exemple, en quoy elle n'a pas moins em- « ployé les effects de sa clémence que l'autorité souveraine qui est entre ses mains, « afin de fermer la bouche aux plus difficiles, en leur ostant les moindres prétextes « qu'ils eussent pu prendre de mécontentement. L'on a pu remarquer avec quel « excès de bonté elle a rappelé dans la cour tous ceux qui s'en estoient absentés, « combien libéralement elle a remis les uns dans leurs biens, les autres dans leurs « charges, et comme générallement elle a voulu attirer tous les grands du royaume « autant par ses bienfaits que par la considération de leur devoir et travailler avec « eux à la conservation de la tranquillité publique. Mais tous ces effets d'extresme « bonté n'eussent pas esté capables de les contenter, si elle ne les eut fait ressentir « à mon peuple, auquel les despenses excessives qu'il faut supporter pour la défense

brillant avenir était devant lui; que, délivré des intrigues ténébreuses où, jusqu'alors, il lui avait fallu consumer ses forces, il pouvait enfin déployer ses ailes, comme il parle lui-même, porter à l'Espagne les derniers coups, et imposer à l'Autriche, à force de victoires, une paix aussi profitable que glorieuse à la France.

Si ces trop nombreux articles sur la lutte de Mazarin avec ses ennemis intérieurs dans les commencements de son ministère, en 1643, n'ont pas fatigué les lecteurs de ce journal, un peu plus tard nous entreprendrons de suivre Mazarin dans la grande carrière diplomatique et militaire qui s'ouvre maintenant devant lui, et nous espérons tirer encore de ses derniers carnets autographes et de ses lettres inédites des documents aussi intéressants que nouveaux.

V. COUSIN.

« de l'Estat n'ont pu empescher qu'elle n'aye accordé cette année un notable soula« gement ayant fait diminuer l'imposition des tailles de dix millions de livres jusques « à ce qu'elle puisse faire davantage comme elle espère bientôt. Encore quelle ait « été portée à cette résolution par l'inclination naturelle qu'elle a de faire du bien à « un chacun, elle y a particulièrement esté conviée par la cognoissance qu'elle a « eue que le plus assuré moyen qu'elle a de réduire bientôt les ennemis à la con« clusion d'une paix générale, était de faire concourir à un mesme but toutes les « forces de mon royaume, en bannissant les divisions de la cour qui sont presque « toujours suivies du trouble qui s'élève dans les provinces. Mais enfin ayant vu à « mon grand regret que ceux qui ont reçu plus de graces et des témoignages de « confiance de ladite dame reyne, abusant de sa bonté, commencent à former dans « ma cour des caballes et factions qui ne pouvoient que nous estre suspectes, et « que je ne pouvois plus différer de poûrvoir à leurs secrettes menées sans mettre « en péril le gouvernement de mon Estat, ayant particulièrement remarqué que mon « cousin de Beauford estoit celui qui me donnoit plus de sujet de mécontentement « et de juste défiance, j'ai esté contraint, de l'advis de mon oncle le duc d'Orléans « et de mon cousin le prince de Condé, de m'asseurer de la personne dudit sieur de « Beauford, et de faire commander à quelques autres de se retirer en leurs maisons, « afin d'assurer par ce moyen le repos de mes sujets qui ne m'est pas moins cher « que ma propre vie, et qui enfin n'eut pas pu éviter d'estre troublé, si je n'eusse « coupé le mal par la racine, en dissipant les entreprises et factions qui se forment « dans la cour, lesquelles dégénèrent ordinairement en guerres civiles et dont les « moindres causent en fort peu de temps la désolation entière des peuples. Cepen« dant j'ai bien voulu vous faire part de ce qui s'est passé en ce rencontre, afin « qu'étant informé de la grande prudence avec laquelle la reyne régente madame « ma mère travaille à conserver mon autorité et garantir mes sujets de tous les « maux dont ils pourroient estre menacés, vous apportiez aussi de votre costé ce qui « dependra de vous aux occasions où il sera nécessaire pour les contenir dans l'obéis« sance qu'ils me doivent. Sur quoi, me remettant sur votre affection accoustumée « au bien de mon service, je ne vous ferai celle-ci plus longue que pour prier Dieu, « qu'il vous ait, Monsieur, en sa sainte et digne garde. Escrit à Paris, le 13 sep« tembre 1643. Signé LOUIS, et plus bas Le Tellier. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu le jeudi 28 février une séance dans laquelle a été reçu M. Legouvé, élu le 1er mars 1855, en remplacement de M. Ancelot. M. Flourens, directeur de l'Académie, a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, comme nous l'avons annoncé, sa séance publique annuelle le 28 janvier, sous la présidence de M. Regnault.

Au début de la séance, la proclamation des prix décernés et des sujets de prix proposés a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Sciences mathématiques. — *Prix d'astronomie fondé par Lalande.* — Depuis la clôture du dernier concours, quatre nouvelles petites planètes ont été découvertes pendant l'année 1855.

La première de ces nouvelles planètes, *Circé*, a été observée le 6 avril 1855 par M. Chacornac, l'un des astronomes de l'observatoire de Paris; la seconde, *Leucothée*, a été trouvée le 19 avril 1855 par M. Luther, astronome de l'observatoire de Bilk, près de Dusseldorf; enfin la troisième et la quatrième, *Atalante* et *Fides*, ont été vues le même jour, 5 octobre 1855 ; *Atalante*, par M. Hermann Goldschmidt, peintre d'histoire à Paris; *Fides*, par M. Luther.

L'Académie a partagé le prix d'astronomie fondé par Lalande entre MM. Luther, Chacornac et Goldschmidt.

Prix de mécanique fondé par M. de Montyon. — L'Académie a décerné le prix de mécanique de 1855 à M. Boileau, professeur à l'École d'application de Metz, pour l'ensemble de ses utiles recherches expérimentales sur l'hydraulique. Elle a cru devoir aussi mentionner les appareils délicats imaginés par ce savant professeur pour ses études sur l'écoulement de l'eau dans les canaux découverts et par-dessus les barrages, ainsi que ses recherches expérimentales sur le sciage des bois.

Prix de statistique fondé par M. de Montyon. — Le prix de statistique donné sur les fonds de l'année 1854 a été décerné à M. Le Play pour son ouvrage intitulé : *Les ouvriers européens.*

Le prix donné sur les fonds de 1855 a été obtenu par M. Vicar pour ses *Recherches statistiques sur les substances calcaires à chaux hydraulique et à ciment naturel.*

Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. V. P. Demay, auteur d'un ouvrage manuscrit qui a pour titre l'*Histoire de la ville de Belleville et de ses accroissements, ou examen des divers rapports de la banlieue de Paris avec la capitale;* 2° à M. le docteur Giraudet, auteur d'un travail manuscrit intitulé : *Statistique de la ville de Tours, ou Recherches historiques et statistiques sur le mouvement de sa population, depuis 1632 jusqu'en 1847;* 3° à M. Ernest Grangez, pour son *Précis historique et statistique des voies navigables de la France;* 4° à M. de Watteville, pour son *Rapport à S. E. le ministre de l'intérieur sur l'administration des bureaux de bienfaisance et sur la situation du paupérisme en France.*

Prix fondé par madame la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des *Œuvres de Laplace,* est décerné chaque année au premier élève sortant de l'École polytechnique. En conséquence, le président a remis les cinq volumes de la *Mécanique céleste,* l'*Exposition du système du monde,* et le *Traité des probabilités,* à M. Gay (Jean-Baptiste), sorti le premier de l'École polytechnique le 20 septembre 1855, et entré à l'École impériale des ponts et chaussées.

Sciences physiques. — *Prix de physiologie expérimentale fondé par M. de Montyon.* — Ce prix, pour l'année 1855, a été décerné à M. Brown-Séquard, auteur des « Recherches sur la transmission des impressions sensitives et motrices dans la moelle « épinière. »

Prix relatifs aux arts insalubres. — L'Académie a accordé : 1° un prix de 2,500 fr. à M. Duméry, pour un appareil propre à rendre les foyers fumivores; 2° un prix de 2,000 francs à M. Sorel, pour la combinaison du flotteur des chaudières à vapeur avec le sifflet des chaudières des locomotives, combinaison connue sous le nom de *flotteur d'alarme,* que M. Sorel a imaginée en 1837; 3° un prix de 2,000 à MM. Boutron et Boudet pour leur moyen de déterminer la proportion des sels à base de chaux et de magnésie dans les eaux des sources et des rivières au moyen d'une liqueur savonneuse titrée; 4° un encouragement de 500 francs à M. Thibout, de Neubourg (Eure), pour un tuyau respiratoire, au moyen duquel on peut pénétrer et séjourner sans danger sous l'eau et dans des atmosphères irrespirables.

Prix de médecine et de chirurgie fondé par M. de Montyon. — L'Académie n'a point décerné de prix cette année; elle a accordé, à titre de récompenses, savoir : 1° à M. Hannover, pour l'ensemble de ses *Recherches sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie de l'œil,* 1,500 francs; 2° à M. Lehmann, pour son *Traité de chimie physiologique,* 1,500 francs; 3° à M. Bouquet, pour son *Mémoire sur l'analyse des eaux du bassin hydrologique de Vichy,* 1,500 francs; 4° à M. Beau, pour ses *Études analytiques de physiologie et de pathologie sur l'appareil spléno-hépatique,* 1,500 francs; 5° à M. Corvisart, pour ses *Recherches sur l'action thérapeutique de la pepsine,* 1,500 francs; 6° à M. Béraud, pour ses *Recherches d'anatomie et de pathologie sur les voies lacrymales,* 1,500 francs; 7° à M. Cazeaux, pour son *Mémoire sur la chloro-anémie des femmes enceintes,* 1,000 francs; 8° à M. Dareste, pour son travail sur les *Circonvolutions cérébrales,* 1,000 francs; 9° à M. Tardieu, pour son ouvrage sur l'*Hygiène publique et la salubrité,* 1,000 francs; 10° à M. Foissac, pour son *Traité de la météorologie dans ses rapports avec la science de l'homme et principalement avec la médecine et l'hygiène publique,* 1,000 francs.

PRIX PROPOSÉS.

Sciences mathématiques. — *Grand prix de mathématiques proposé pour 1856.* — « Perfectionner dans quelque point essentiel la théorie mathématique des marées. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires destinés à ce concours devront être remis au secrétariat de l'Institut le 1er mai 1856.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1854 et remis à 1856. — « Reprendre « l'examen comparatif des théories relatives aux phénomènes capillaires; discuter « les principes mathématiques et physiques sur lesquels on les a fondées; signaler « les modifications qu'ils peuvent exiger pour s'adapter aux circonstances réelles « dans lesquelles ces phénomènes s'accomplissent, et comparer les résultats du « calcul à des expériences précises faites entre toutes les limites d'espace mesura- « bles, dans des conditions telles que les effets obtenus par chacune d'elles soient « constants. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Le terme de ce concours est fixé au 1er avril 1856.

Grand prix de mathématiques, déjà remis au concours pour 1853 et prorogé jusqu'en 1856. — L'Académie proroge le concours relatif au théorème de Fermat jusqu'en 1856. Elle maintient le programme précédemment publié, dans les termes suivants : « Trouver pour un exposant entier *quelconque n* les solutions en nombres en- « tiers et inégaux de l'équation $x^n + y^n = z^n$, ou prouver qu'elle n'en a pas, quand « n est > 2. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1856.

Grand prix de mathématiques, déjà remis au concours pour 1853 et prorogé jusqu'en 1857 : « Trouver les intégrales des équations de l'équilibre intérieur d'un corps so- « lide élastique et homogène, dont toutes les dimensions sont finies; par exemple, « d'un parallélipipède ou d'un cylindre droit, en supposant connues les pressions ou « tractions inégales exercées aux différents points de sa surface. » — Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis le 1er avril 1857.

Grand prix de mathématiques proposé pour 1847, puis pour 1854, et remis à 1857. — « Établir les équations des mouvements généraux de l'atmosphère terrestre, en « ayant égard à la rotation de la terre, à l'action calorifique du soleil et aux forces « attractives du soleil et de la lune. » Les auteurs sont invités à faire valoir la concordance de leur théorie avec quelques-uns des mouvements atmosphériques les mieux constatés. Lors même que la question n'aurait pas été entièrement résolue, si l'auteur d'un mémoire avait fait quelque pas important vers la solution, l'Académie pourrait lui accorder le prix.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis le 1er janvier 1857.

Grand prix de mathématiques, proposé pour 1855 et remis au concours pour 1857. — L'Académie avait proposé, comme sujet de prix, pour 1852, et remis au concours pour 1855, la question du refroidissement d'un ellipsoïde qui rayonne dans un milieu donné. — Aucune pièce n'ayant été adressée au secrétariat, l'Académie remet encore une fois la question au concours pour l'année 1857, et dans les termes suivants : « Trouver l'intégrale de l'équation connue du mouvement de la chaleur, « pour le cas d'un ellipsoïde homogène, dont la surface a un pouvoir rayonnant « constant, et qui, après avoir été primitivement échauffé d'une manière quel- « conque, se refroidit dans un milieu d'une température donnée. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés avant le 1er octobre 1857.

Prix extraordinaire de 6,000 francs sur l'application de la vapeur à la marine militaire, proposé pour 1857. — « L'Académie désire surtout récompenser des inven-« tions, des perfectionnements constatés, éprouvés par l'expérience. Elle laisse aux « concurrents une latitude illimitée ; elle ira chercher un grand progrès en quelque « lieu qu'il se montre, s'il porte avec lui sa démonstration au moins pratique, et « s'il se peut théorique. »

Les mémoires et les plans qui feront connaître les travaux des concurrents devront être adressés au secrétariat de l'Institut le 1er novembre 1857, afin que le prix soit décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1857.

Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande. — La médaille fondée par M. de Lalande, pour être accordée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la prochaine séance publique de 1856.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. — Ce prix, accordé à celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences, consiste en une médaille d'or de la valeur de 450 fr.

Le terme du concours est fixé au 1er avril de chaque année.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. — Parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *Statistique de la France*, celui qui, au jugement de l'Académie, contiendra les recherches les plus utiles sera couronné dans la prochaine séance publique de 1856. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés, arrivent à la connaissance de l'Académie.

Le prix consiste en une médaille d'or équivalente à la somme de 477 francs. — Le terme du concours est fixé au 1er janvier de chaque année.

Prix Bordin. — L'Académie a décidé que ce prix serait décerné alternativement dans les sections des sciences mathématiques et dans celles des sciences physiques. Elle a proposé en conséquence, pour l'année 1856, la question suivante pour sujet de prix dans les sections des sciences mathématiques : « Un thermomètre à mercure « étant isolé dans une masse d'air atmosphérique, limitée ou illimitée, agitée ou « tranquille, dans des circonstances telles qu'il accuse actuellement une tempéra-« ture fixe, on demande de déterminer les corrections qu'il faut appliquer à ses in-« dications apparentes, dans les conditions d'exposition où il se trouve, pour en « conclure la température propre des particules gazeuses dont il est environné. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être déposés le 1er octobre 1856.

Prix fondé par madame la marquise de Laplace. — Ce prix, consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, sera décerné, chaque année, au premier élève sortant de l'École polytechnique.

SCIENCES PHYSIQUES. — *Grand prix des sciences physiques, proposé pour 1857.* — « Étudier le mode de formation et de structure des spores et des autres organes qui « concourent à la reproduction des champignons, leur rôle physiologique, la ger-« mination des spores et particulièrement pour les champignons parasites, leur « mode de pénétration et de développement dans les autres corps organisés vivants. »

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1857.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1854 pour 1856. « Étudier d'une « manière rigoureuse et méthodique les métamorphoses et la reproduction des Infu-« soires proprement dits (Polygastriques de M. Ehrenberg). »

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut le 1er janvier 1856.

Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1850 pour 1853, et remis en 1856. — « Étudier les lois de la distribution des corps organisés fossiles dans les différents « terrains sédimentaires, suivant leur ordre de superposition; 2° discuter la ques-« tion de leur apparition ou de leur disparition successive ou simultanée; 3° recher-« cher la nature des rapports qui existent entre l'état actuel du règne organique et « ses états antérieurs. »

Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires ont dû être déposés le 1er janvier 1856.

Grand prix des sciences physiques, proposé en 1847 pour 1849, remis au concours pour 1853, et de nouveau pour 1856. « Établir, par l'étude du développement de l'em-« bryon dans deux espèces, prises, l'une dans l'embranchement des vertébrés, et « l'autre, soit dans l'embranchement des mollusques, soit dans celui des articulés, « des bases pour l'embryologie comparée. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 1er avril 1856.

Prix de physiologie expérimentale fondé par M. de Montyon. — L'Académie annonce qu'elle adjugera une médaille d'or de la valeur de 805 fr., à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Le prix sera décerné dans la prochaine séance publique. Les ouvrages ou mémoires présentés par les auteurs doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut le 1er avril de chaque année.

Divers prix du legs Montyon. — Conformément au testament de M de Montyon, il sera décerné un ou plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'*art de guérir*, et à ceux qui auront trouvé les *moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre.*

Les ouvrages ou mémoires doivent être envoyés le 1er avril de chaque année.

Prix Cuvier. — L'Académie annonce qu'elle décernera, dans la séance publique de 1857, un prix (*sous le nom de prix Cuvier*) à l'ouvrage qui sera jugé le plus remarquable entre tous ceux qui auront paru depuis le 1er janvier 1854 jusqu'au 31 décembre 1856, soit sur le règne animal, soit sur la géologie. Ce prix sera de la valeur de 1,500 francs.

Prix Alhumbert, pour les sciences naturelles, proposé en 1854 pour 1856. — « Étu-« dier le mode de fécondation des œufs et la structure des organes de la génération « dans les principaux groupes naturels de la classe des polypes ou de celle des aca-« lèphes. »

Les mémoires ont dû être déposés au secrétariat de l'Institut le 1er janvier 1856.

Prix Bordin, proposé pour 1847. — L'Académie propose pour le sujet du prix Bordin, à décerner en 1857, la question du métamorphisme des roches. « Les au-« teurs devront faire l'historique des essais tentés depuis la fin du siècle dernier, pour « expliquer par un dépôt sédimentaire suivi d'une altération plus ou moins grande, « l'état dans lequel se présentent à l'observation un grand nombre de roches. Ils de-« vront résumer les théories physiques et chimiques proposées pour l'explication des « faits de ce genre, et faire connaître celles qu'ils adoptent. L'Académie leur

« saura gré surtout des expériences qu'ils auront exécutées pour vérifier et pour « étendre la théorie des phénomènes métamorphiques. »

Ce prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 1[er] octobre 1857.

Prix quinquennal fondé par feu M. de Morogues, à décerner en 1863. — Ce prix est décerné, *tous les cinq ans,* alternativement, par l'Académie des sciences physiques et mathématiques, à l'*ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France,* et par l'Académie des sciences morales et politiques, au *meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier.*

L'Académie annonce qu'elle décernera ce prix, en 1863, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur.

Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être déposés le 1[er] avril 1863.

Rapport de la section de médecine et de chirurgie sur le legs Bréant. — La section de médecine et de chirurgie a été chargée de rédiger un programme destiné aux personnes qui aspireront à remporter le prix de 100,000 francs fondé par M. Bréant, pour être décerné à l'auteur d'un remède souverain contre le choléra asiatique. Il résulte du rapport de la commission, que le programme à établir sur le testament du donateur, interprété dans ce qu'il a de formel, peut se réduire aux conditions suivantes, auxquelles les compétiteurs devront satisfaire :

1° Pour remporter le prix de 100,000 francs, il faudra : « Trouver une médication qui guérisse le choléra asiatique dans l'immense majorité des cas ; »

Ou « indiquer d'une manière incontestable les causes du choléra asiatique, de « façon qu'en amenant la suppression de ces causes on fasse cesser l'épidémie ; »

Ou enfin, « découvrir une prophylaxie certaine, et aussi évidente que l'est, par « exemple, celle de la vaccine pour la variole. »

2° Pour obtenir le prix annuel de 5,000 il faudra, par des procédés rigoureux, avoir démontré dans l'atmosphère l'existence de matières pouvant jouer un rôle dans la production ou la propagation des maladies épidémiques.

« Dans le cas où les conditions précédentes n'auraient pas été remplies, le prix « annuel de 5,000 francs pourra, aux termes du testament, être accordé à celui qui « aura trouvé le moyen de guérir radicalement les dartres, ou qui aura éclairé leur « étiologie. »

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, la séance s'est terminée par la lecture de l'éloge historique de M. Léopold de Buch, par M. Flourens, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 23 février, M. Jaley a été élu membre de l'Académie des beaux-arts, section de sculpture, en remplacement de M. David (d'Angers), décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Ancien Théâtre français; collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables, publiés avec des notes et éclaircissements, par M. Viollet-Leduc. Paris, imprimerie de Guiraudet, librairie de Jannet; t. I-VI, 1854-1855; 6 vol. in-18 de xx-404, 451, 480, xiv-439, xxii-395 et 487 pages. — Les trois premiers volumes de ce recueil sont consacrés au théâtre du moyen âge. L'éditeur y a réuni soixante-quatre pièces qui peuvent faire juger de notre littérature dramatique au XIVe et surtout au XVe siècle. Les *farces*, si curieuses pour l'étude des mœurs et pour celle des origines du Théâtre français, y sont en grande majorité; comme nombre, les *moralités* occupent le second rang, les *sotties* le troisième; puis viennent les *sermons joyeux* et enfin un seul *mystère*, « le chevalier qui donne sa femme au diable. » Une introduction, placée en tête du tome Ier, expose l'historique du théâtre sous les Confrères de la Passion, les Enfants sans souci et les Clercs de la basoche, jusqu'à l'établissement du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, fondé par arrêt du parlement le 14 novembre 1548. Le quatrième volume ouvre une seconde série comprenant le Théâtre de la Renaissance. On y trouve, avec une courte préface dont le sujet est l'histoire du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, une notice sur Jodelle; trois pièces de ce poëte, *l'Eugène*, comédie, et les tragédies de *Cléopâtre captive* et de *Didon*. *Les Esbahis*, comédie de Jacques Grevin, et *la Reconnue*, comédie de Remy Belleau, terminent ce volume. Les tomes V^e et VIe sont remplis tout entiers par les œuvres d'un auteur assez fécond, P. de Larivey, qui a écrit douze comédies, dont neuf sont parvenues jusqu'à nous. M. Viollet-Leduc a donné jusqu'ici huit de ces pièces : *le Laquais, la Vefve, les Esprits, le Morfondu, les Jaloux, les Escoliers, la Constance, le Fidèle*. La dernière, qui a pour titre *les Tromperies*, paraîtra sans doute dans le VIIe volume.

Variétés historiques et littéraires; recueil de pièces volantes, rares et curieuses, en prose et en vers; revues et annotées par M. Édouard Fournier, t. I et II. Paris, imprimerie de Guiraudet, librairie de Jannet, 1855, 2 vol. in-18 de VII-376 et 732 pages. — Parmi les cinquante-six pièces comprises dans les deux premiers volumes de ce curieux et utile recueil, les unes, et c'est le plus grand nombre, sont surtout intéressantes pour l'étude du langage, des mœurs, des usages, des modes du XVIe et du XVIIe siècle; d'autres se rapportent plus directement à l'histoire ou à la littérature. On peut citer entre celles-ci : « Remonstrance touchant la garde de la « librairie du roy, adressée à toutes personnes qui ayment les lettres, par Jean Gos« selin, garde d'icelle librairie; » — Histoire admirable et déclin pitoyable d'un favory de la cour d'Espagne (D. Rodrigue Calderon); — Récit du combat naval entre la flotte espagnole et les navires hollandais conduits par Lhermite, devant la ville de Lima, en l'année 1624; — Discours des troubles advenus au royaume d'Aragon (1592); — Ordonnance pour les frais de la police et règlement du camp (1568); — Mémoire sur l'état de l'Académie française, remis à Louis XIV vers l'an 1696; — Les cruels et terribles tormens de Balthazar Girard, Bourguignon, vrai martyr, souffertz en l'exécution de sa glorieuse et mémorable mort, pour avoir tué Guillaume de Nassau, prince d'Orange; — Récit détaillé de l'incendie du palais

en 1618; — Particularitez de la conspiration et mort du chevalier de Rohan, de la marquise de Villars, de Van den Ende, etc.... L'éditeur, comme on le voit, ne s'est point assujetti à suivre l'ordre chronologique. Il se propose de reproduire dans une série de volumes, dont le nombre n'est pas déterminé, tous les livrets et opuscules intéressants qui se rapportent à la période comprise entre la seconde partie du XVIe siècle et la Révolution.

Priviléges accordés à la couronne de France par le Saint-Siége, publiés d'après les originaux conservés aux archives de l'Empire et à la Bibliothèque impériale: Paris, Imprimerie impériale, 1855, in-4° de XXIII-411 pages. — Ce volume, qui fait partie de la collection de documents inédits sur l'Histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique et des cultes, a pour éditeur M. A. Tardif. Ce n'est point un recueil complet des priviléges spirituels de la couronne de France, mais un choix des bulles qui ont paru les plus intéressantes parmi les documents de ce genre, conservés au trésor des Chartes, dans le Bullaire manuscrit des Archives impériales, et dans divers registres ou cartulaires. Le nombre des pièces réunies dans le volume est de trois cent une; elles étaient inédites, à l'exception de deux, que l'éditeur a empruntées à l'histoire de la Sainte-Chapelle, de Morand, et à l'*Amplissima bullarum collectio*, entreprise par Coquelines. La plus ancienne de ces bulles, datée du 29 mars 1224, est accordée par le pape Honoré III au roi Louis VIII; la plus récente, émanée de Grégoire XV, se rapporte au règne de Louis XIII; elle est du 27 novembre 1622. Tous ces priviléges n'ont pas une égale importance et n'offrent pas le même intérêt; les uns, particulièrement les plus anciens, sont personnels, dans leur forme au moins, et nominativement accordés par le pape au roi; d'autres peuvent être considérés comme bulles générales, adressées à la couronne de France plutôt qu'à la personne du roi. Les bulles personnelles sont assez souvent calquées l'une sur l'autre: les mêmes préambules et les mêmes motifs s'y retrouvent fréquemment; aussi M. Tardif a-t-il cru suffisant d'en reproduire le dispositif et la date. Il n'a donné dans leur entier que les bulles générales. Chaque bulle est précédée d'un sommaire en français. Dans l'appendice qui complète cette publication, sont placés trois anciens inventaires des priviléges de la couronne. Le volume est terminé par une table chronologique et par une table alphabétique des matières. Nous croyons devoir faire remarquer que le tome neuvième de l'Inventaire des titres du Trésor des chartes rédigé en 1615 par Godefroy et Dupuy, et dont on fait encore usage aux Archives de l'Empire pour les recherches dans ce précieux dépôt, contient l'analyse des bulles les plus importantes accordées par le Saint-Siége aux rois et aux reines de France. On devait donc penser qu'il était facile de trouver ces documents dans les boîtes ou layettes auxquelles se rapporte cet inventaire. L'éditeur ne mentionne pas le travail de Godefroy et Dupuy, mais il résulte des détails contenus dans sa préface, que l'on considérait ces bulles comme perdues ou détruites, et que ce n'est pas sans une vive surprise qu'on les a retrouvées dans le Trésor des chartes.

Catalogus librorum officinæ Ludovici Elzevirii, designans libros qui tam ejus typis et impensis prodierunt quam quorum alias copia ipsi suppetit. Amstelodami, apud Ludovicum Elzevirium, 1649. — Réimpression exécutée par les soins de M. Chenu, et publiée à la librairie de Hachette, d'après l'exemplaire unique de l'édition originale, conservé à la bibliothèque de la ville de Hambourg.

Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles, morales, facétieuses, historiques, réunies et annotées par M. Anatole de Montaiglon. Tome Ier. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, librairie de Jannet, 1855, in-12 de XVI-319 pages. — Ce

recueil comprendra les pièces de vers de peu d'étendue, publiées à Paris depuis le règne de Louis XI jusqu'à la mort de Henri III; petits livrets de quelques pages qui renferment une littérature secondaire et comme inférieure, mais vraiment populaire. Tout ce qui a occupé ces époques, tout ce qui les caractérise, s'y trouve représenté; les idées religieuses, par les pièces morales, les vies des saints, les satires catholiques ou protestantes; l'histoire, par les pièces de circonstance; la gaieté gauloise, par les facéties de tout genre. Le premier volume contient trente-deux pièces pour la plupart facétieuses, entre autres le Débat de l'homme et de la femme, le Monologue des nouveaux sots de la joyeuse bande, les Ténèbres de mariage; quelques autres sont relatives à nos guerres d'Italie, comme les Regrets de messire Philippe d'Alvienne (d'Alviano) et la Chanson de la défense des Vénitiens. L'éditeur a joint à chaque pièce les notes historiques ou philologiques qui étaient nécessaires pour l'intelligence du texte.

Œuvres complètes de Saint-Amant, nouvelle édition publiée sur les manuscrits inédits et les éditions anciennes, précédée d'une Notice et accompagnée de notes, par M. Ch.-L. Livet. Tome Ier. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, librairie de Jannet, 1855, in-12 de XLIII-480 pages. — Marc-Antoine de Girard, sieur de Saint-Amant, l'un des premiers membres de l'Académie française, méritait certainement une place parmi les poëtes de la première moitié du XVIIe siècle, dont les œuvres oubliées se réimpriment aujourd'hui. Tout n'est pas ridicule dans son *Moïse Sauvé;* il a écrit deux belles odes, la *Solitude* et le *Contemplateur,* et, dans les trop nombreuses pièces satiriques ou burlesques échappées à sa verve facile, on trouve parfois de véritables beautés. La nouvelle édition de Saint-Amant est complète, c'est dire assez qu'à côté de plusieurs petits poëmes remarquables et de beaucoup de vers heureux et bien sentis, on y rencontrera une foule de traits de mauvais goût, de froids lazzis et de grossières équivoques. Le premier volume, qui seul a paru jusqu'ici, est précédé d'une excellente Notice de M. Livet, sur la vie et les écrits de l'auteur. Il contient les trois premières parties des œuvres de Saint-Amant. Dans la dernière partie, l'éditeur publiera, avec le *Moïse Sauvé,* un poëme inédit, l'*Albion,* qui est conservé en manuscrit à la Bibliothèque impériale.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1856.

The works of Christopher Marlowe, V. III. London, 1826.
The works of Ben-Jonson, in nine volumes, with Notes critical and explanatory, and a biographical Memoir, by W. Gifford Esq. London, 1816.
The dramatic works of John Ford, in two volumes, with Notes critical and explanatory, by W. Gifford Esq. London, 1827, etc., etc.
Specimens of english dramatic poets, who lived about the time of Shakspeare, by Charles Lamb. London, 1854.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Nous avons montré, dans l'analyse du *Faust* de Marlowe, ce que la tragédie fantastique avait hasardé sur les grossiers théâtres de Londres, avant le prestigieux avénement du peintre de Macbeth. Mais, avoir ainsi devancé le grand dramatiste anglais dans le domaine de la sorcellerie et du surnaturel n'est pas le seul titre de Marlowe; il conçut aussi, et il essaya ce que Shakspeare a porté si loin, la tragédie historique, les *Chroniques* nationales mises en scène; et, si les misères et la brièveté de sa vie ne lui permirent pas de faire beaucoup dans cette voie, quelques fortes empreintes, du moins, caractérisent le peu qu'il a laissé.

Plus savant que Shakspeare, il procéda cependant comme lui : il

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier, page 5.

choisit des noms et des faits célèbres, assez récents, et tout vifs encore dans la tradition populaire. C'est ainsi que le massacre de la Saint-Barthélemy, ce crime de la cour et de la populace de Paris, ressenti avec une juste horreur par Élisabeth et son peuple, fournit à Marlowe le sujet d'un drame représenté à Londres, en 1592, vingt ans après cette funeste journée.

L'ouvrage n'a, d'ailleurs, de remarquable que ce choix d'un sujet contemporain et cette liberté d'une action sans limites. Il n'y a point d'art dans la disposition ou le contraste des scènes, point de forte éloquence, parmi tant de spectacles affreux, et pas même l'unité qu'annonce le titre de la pièce. Ce drame, en effet, qui n'a que trois actes, commençant par le mariage du prince béarnais avec Marguerite de Valois et continuant à travers les incidents de la Saint-Barthélemy, finit par l'assassinat de Henri III, qui expire sur la scène, en présence du roi de Navarre, après l'avoir désigné pour son successeur. La vérité est aussi mal observée dans les faits que dans les caractères. Mettant quelque part en action le meurtre de Ramus, le poëte fait tuer le pauvre savant sous les yeux et par l'ordre exprès du duc de Guise, qui discute d'abord avec lui sur *l'Organon* d'Aristote, et, pour abréger la discussion, ordonne à ses gens de le poignarder.

Cette œuvre n'est qu'une esquisse confuse, où les crimes s'entassent tellement, qu'il n'y a plus de place pour la terreur. Rien n'est préparé, rien n'est achevé; et, quoique l'ouvrage ait été plus tard deux fois remanié et remis au théâtre par Nathaniel Lee, l'auteur du *Brutus*, qu'a imité Voltaire, on n'y sent aucune sève tragique. Cela est également vrai d'une autre des pièces de Marlowe, *l'Empire du vice*, ou *la Reine débauchée*, amas de fables et d'horreurs sur un sujet sans date précise, mais sur un nom odieux à l'Angleterre, Philippe, roi d'Espagne, sa femme et son fils. Un des personnages, un prince maure, donne lui-même l'idée de l'ouvrage, dans cette bizarre apostrophe : « O Tragédie [1], fille favorite de la Nuit, je « chanterai pour toi sur une harpe faite d'ossements de morts espagnols, « le plus fier instrument que le monde fournisse; et toi, cependant, « sous une parure écarlate, tu baigneras tes membres aussi noirs que

[1] ... Tragedy, thou minion of the Night!
.... to thee I'll sing
Upon an harp made of dead spanish bones,
The proudest instrument the world affords;
Whilst thou, in crimson jollity, shall bath
Thy limbs, as black as mine, in springs of blood
Still gushing.

«les miens dans des flots de sang écumeux.» Mais tout ce sang ne produit que dégoût; et, malgré quelques descriptions d'une sombre poésie et d'une cynique énergie de langage, on ne peut trouver, dans ce drame sans vérité, qu'un témoignage de la haine aveugle et visionnaire, dont l'esprit anglais, sous Élisabeth, poursuivait l'Espagne, qui le lui rendait bien. Sous des noms historiques et qui semblent contemporains, cet ouvrage, de ton et de couleur, n'est donc pas plus vrai que le *Tamerlan* de Marlowe.

La vérité commence pour ce poëte bizarre, et, j'ajouterai, la force dans le naturel, quand il revient aux souvenirs de son propre pays, quand il touche aux chroniques anglaises, et les ressuscite pour la scène. C'est le mérite de sa tragédie d'*Édouard II*, inscrite au rôle de la librairie anglaise, en 1593, sous ce titre : *Le règne orageux et la mort lamentable d'Édouard II, roi d'Angleterre, avec la chute tragique de l'orgueilleux Mortimer, et aussi la vie et la mort de Pierre Gaveston, le grand comte de Cornouailles et le puissant favori du roi Édouard second.*

C'est, vous le voyez, la chronique même mise au théâtre, avec la suite des faits et la variété des épisodes. Il n'y en a pas moins déjà quelque chose de l'art dramatique de Shakspeare, quelque chose de ces scènes expressives habilement découpées dans l'histoire, et de ces tableaux choisis qui hâtent, sous nos yeux, la marche du temps et font attendre et ressortir la catastrophe. L'histoire d'Édouard II, ce roi victime de son affection pour un favori, détrôné par les grands, par sa propre femme, et tué dans sa prison par l'ordre de Mortimer, tué bientôt lui-même par ordre du nouveau roi, cette série d'horreurs sanglantes est rendue claire et terrible dans l'œuvre de Marlowe. A la première scène, paraît le favori rappelé de France dès l'avénement d'Édouard II. A la seconde scène, vous voyez déjà contre ce favori la haine des seigneurs et des évêques; puis le nouvel exil de Gaveston, puis la faiblesse croissante du roi; après la conspiration de cour, la guerre civile, la reine et son fils dans le camp des rebelles, le roi vaincu et prisonnier, le roi forcé d'abdiquer, et l'abdication ne le sauvant pas d'une mort violente, dans le sale et froid cachot où d'abord on a cru le faire mourir de misère et de langueur. Ce dernier acte est tout entier dans cette forme où excellait Euripide, la mise à nu des misères humaines, sans élévation de sentiments, et par les seuls cris de la souffrance et de la pitié.

Telephus et Peleus, cùm pauper et exul uterque,
Projicit ampullas ac sesquipedalia verba.

« Télèphe et Pélée, quand l'un et l'autre sont pauvres et bannis, laissent là l'en-« flure et les grands mots. »

La scène où le malheureux roi se débat avant de quitter sa couronne, qu'on lui demande pour son fils et qu'il craint de voir passer à Mortimer, cette scène sans grandeur est cependant pathétique. On y sent l'amour du trône poussé jusqu'à la passion dans une âme faible. On y assiste à la torture de l'abdication : « Allons, ce que les cieux com-« mandent[1], il y faut obéir. Voici, prenez ma couronne; prenez la vie « d'Édouard aussi. Deux rois en Angleterre ne peuvent régner ensemble. « Mais non, attendez; laissez-moi être roi jusqu'à la nuit, afin que je « puisse contempler ce brillant diadème le plus longtemps possible; « ainsi mes yeux auront leur dernière joie, ma tête l'honneur le plus « prolongé qui lui est dû. »

Puis, après quelques déclamations d'un faux goût : « Il faut absolu-« ment résigner ma couronne. Hommes cruels, pourquoi aspirez-vous « à la ruine de votre souverain, j'entends à mon diadème, à ma vie in-« nocente? Oui, monstres, je porte ma couronne encore. (*Il la remet sur « sa tête.*) Quoi! ne craignez-vous pas la colère du roi? Mais hélas! mal-« heureux Édouard, tu t'es laissé follement conduire. Ils ne se bornent « plus à braver ton courroux, comme ils faisaient naguère; ils veulent « faire un nouveau roi. C'est là ce qui remplit mon esprit de pensées « désespérantes, suivies d'un tourment sans terme; et, dans ce tourment, « je ne trouve d'autre consolation que de sentir encore la couronne sur « ma tête; laissez-moi donc encore la porter quelque temps. »

L'ENVOYÉ.

Mylord, il faut que le Parlement reçoive réponse immédiate. Dites donc si vous abdiquez ou non.

ÉDOUARD.

Je n'abdiquerai pas[2]. Mais tant que je vis, je serai roi. Que les traîtres s'en aillent

[1] But, what the heav'ns appoint must obey!
Here, take my crown, the life of Edward too.
Two kings in England cannot reign at once :
But stay a while; let me be king till night,
That I may gaze upon this glittering crown;
So shall my eyes receive their last content,
My head the latest honour due to, etc.
(*Edward II*, act V.)

[2] I'll not resign! but whilst I live, be king.
Traitors be gone, and join with Mortimer.

et rejoignent Mortimer! Élisez[1], confirmez, installez, faites ce que vous voudrez; leur sang et le vôtre scellera ces trahisons.

L'ÉVÊQUE DE WINCHESTER.

Nous allons reporter cette réponse; et ainsi, adieu.

LE COMTE DE LEICESTER, s'adressant au roi.

Rappelez-les, seigneur, et parlez-leur doucement; car, s'ils s'en vont, le prince perdra son droit.

ÉDOUARD.

Rappelle-les toi-même. Je n'ai pas la force de parler.

LEICESTER.

Mylord, le roi veut résigner sa couronne.

L'ÉVÊQUE DE WINCHESTER.

S'il ne le veut pas, laissez-le faire à son gré.

ÉDOUARD.

Oh! je voudrais le pouvoir; mais le ciel, la terre, conspirent à me rendre misérable. Voici, prenez vous-même ma couronne[2], prenez-la. Mes mains à moi, mes mains innocentes ne se souilleront point d'un crime si bas. Celui de vous qui désire le plus mon sang, et veut être appelé meurtrier d'un roi, que celui-là me la prenne. Quoi? êtes-vous émus? avez-vous pitié de moi? Appelez alors l'inflexible Mortimer et Isabelle, dont les regards d'acier darderont plutôt du feu que de verser une larme. Non, restez. Plutôt que d'avoir à fixer mes regards sur eux, voici, voici (il leur donne la couronne). Maintenant[3], Dieu miséricordieux, fais-moi mépriser cette

[1] Elect, confirm, install, do what you will;
Their blood and yours shall seal these treacheries.
(*Edward II*, act V, scene 1re.)

[2] .....Here receive my crown;
Receive-it! not these innocent hands of mine
Shall be not guilty of so foul a crime.
He of you all most desires my blood,
And will be called the murtherer of a king,
Take it. What, are you mov'd? Pity you me?
(*Ibid.*)

[3] .....Now, sweet God of heav'n,
Make me despise this transitory pomp,
And sit for ever enthronis'd in heav'n.
Come, Death, and, with thy fingers, close my eyes,
Or, if live, let me forget myself.
(*Ibid.*)

pompe passagère, et donne-moi de m'asseoir à jamais sur un trône dans les cieux. Viens, ô Mort, et, de tes doigts, ferme mes paupières; ou, si je vis, puissé-je m'oublier moi-même!

L'ÉVÊQUE DE WINCHESTER.

Monseigneur!

ÉDOUARD.

Ne m'appelez pas seigneur. Arrière, hors de ma vue! Ah! pardonnez-moi, le chagrin me rend fou. Ne laissez pas Mortimer protéger mon fils : on est plus en sûreté dans la gueule du tigre que dans les embrassements de Mortimer. Portez à la reine cette couronne mouillée de mes pleurs et séchée par mes soupirs. Si elle n'est pas touchée de cette vue, revenez, rapportez-la moi, et trempez-la dans mon sang. Recommandez-moi à mon fils, et dites-lui de régner mieux que je n'ai fait En quoi cependant ai-je péché, si ce n'est par trop de clémence?

L'ENVOYÉ.

Sur ce, très-humblement, nous prenons congé.

ÉDOUARD.

Adieu, je sais que la plus proche nouvelle qu'on m'apportera sera mon arrêt de mort; et il sera le bien venu. Aux hommes infortunés, la mort est un bonheur.

Nous n'insisterons pas sur cette agonie de l'abdication, sur cette manière de défendre et de pleurer une couronne, comme la jeûne Iphigénie regrette et pleure, dans *Euripide*, la douce lumière du jour. Il y a là cependant une vraie naïveté de souffrance, qui n'est pas sans pathétique. Elle rappelle plus d'un trait analogue de Shakspeare et de l'histoire elle-même, dont Shakspeare est un peintre si vrai. Quand Milton, dans son fanatisme inexorable, semble reprocher à Charles Ier, captif, d'avoir fait de William Shakspeare le plus intime[1] compagnon de sa solitude, j'imagine que le malheureux roi rencontrait avec émotion dans ces drames terribles une image de sa propre destinée, comme, par exemple, ces vers de la tragédie de Richard II, sur les cris de haine qui poursuivent un roi, et sur la poussière dont est couverte sa tête sacrée. Il ne se fût pas moins reconnu, mais avec un retour de fierté sur lui-même, dans l'abdication forcée d'Édouard II et ses pressentiments de mort; et, rencontre singulière! les paroles mêmes que se dit Édouard, pour consoler un peu sa dégradation d'ici-bas par une espérance céleste, sont les paroles que, sur l'échafaud, Charles Ier répondait au ministre qui l'assistait : « Je passe d'une couronne périssable à la couronne incorruptible, « près de laquelle le trouble n'atteint plus. »

[1] One author, whom we well know, was the closest companion of these his solitudes, William Shakspeare. (*Milton's Eikonoclastes.*)

Édouard, dans la tragédie de Marlowe, comme dans l'histoire, languit encore quelque temps après sa déposition, jusqu'au moment où, la pitié de son sort commençant à gagner la chambre des communes, Mortimer lui envoie des assassins dans sa prison, au château de Berkley. Nulle hésitation à cet égard, nulle résistance, ni dans les amis de Mortimer, ni dans la reine Isabelle. C'est la rude simplicité du crime, tel qu'il se pratiquait au moyen âge. Seulement, la scène où le pauvre roi déchu défend sa vie, comme il avait naguère défendu sa couronne, n'est pas sans une sorte de pathétique naturel, qui fait mal, comme le cri de la victime sous le couteau. Nous ne craignons pas de donner, traduite tout entière, cette scène que Shakspeare avait vu jouer.

Le château de Berkley. Le roi est resté seul avec Lightborn.

ÉDOUARD.

Qui est là ? Quelle est cette lumière ? Pourquoi viens-tu ?

LIGHTBORN.

Pour vous consoler et vous apporter de joyeuses nouvelles.

ÉDOUARD.

Le pauvre Édouard trouve peu de consolation dans tes yeux, méchant. Je sais que tu viens pour me tuer.

LIGHTBORN.

Pour vous tuer ! mon gracieux seigneur. Il est loin de mon cœur de vous faire du mal. La reine m'a envoyé, pour voir comment vous êtes traité ; car elle est sensible à votre misère. Et quels yeux peuvent s'empêcher de répandre des larmes, en voyant un roi dans un si déplorable état !

ÉDOUARD.

Pleures-tu déjà ? Écoute-moi quelque temps ; et alors ton cœur, fût-il, comme celui de Gurney et de Matrévis, taillé dans le roc, se fondrait de lui-même, avant que j'aie achevé mon histoire. Ce donjon, dans lequel ils me retiennent, est une sentine, où les immondices de tout le château se déchargent.

LIGHTBORN.

Oh ! les misérables ! . . . . .

ÉDOUARD.

Et là, dans la fange et l'ordure, je suis resté debout l'espace de ces dix jours ; et, de peur que je ne dorme, on bat continuellement du tambour. Ils me donnent du pain et de l'eau, à moi qui suis roi ! Par le défaut de sommeil et de nourriture, mon esprit est troublé, mon corps est engourdi, et je ne sens plus mes membres. Oh ! que mon sang ne peut-il sortir goutte à goutte de chacune de mes veines, comme cette eau tombe de mes vêtements souillés ! Que ne peut-il crier jusqu'à la reine Isabelle, et lui rappeler que j'étais autre, alors que, pour elle, je courus la joute en France et désarçonnai le duc de Clermont !

LIGHTBORN.

Oh! n'en dites pas davantage, mylord, cela brise le cœur. Couchez-vous sur ce lit, et reposez-vous un moment.

ÉDOUARD.

Ces regards ne peuvent rien recéler que la mort. Je vois ma fin tragique écrite sur ton front. Attends du moins quelques moments; retiens un peu ta main sanglante, et laisse-moi voir le coup, avant qu'il ne vienne, afin qu'à l'instant même où je perdrai la vie, mon âme puisse être plus fermement occupée de mon Dieu.

LIGHTBORN.

Que veut donc Votre Altesse, pour se défier ainsi de moi?

ÉDOUARD.

Que veux-tu donc, toi, pour dissimuler ainsi avec moi?

LIGHTBORN.

Ces mains ne furent jamais tachées du sang innocent; elles ne seront pas aujourd'hui teintes de celui d'un roi.

ÉDOUARD.

Pardonne-moi d'avoir cette pensée. Il m'est resté un diamant; reçois-le. Pardonne-moi cette pensée. Je crains encore; et je ne sais quelle en est la cause; mais chacune de mes jointures tremble, pendant que je te donne cela. Oh! si tu renfermes le meurtre dans ton cœur, puisse ce présent changer ton dessein et sauver ton âme! Sache que je suis un roi. Oh! à ce nom, je sens un enfer de douleurs. Où est ma couronne?... perdue! perdue! et moi je vis encore.......

LIGHTBORN.

Vous êtes épié, mylord. Couchez-vous, et reposez.

ÉDOUARD.

Ma douleur me tient éveillé. Je devrais dormir; car, depuis ces dix jours, mes paupières ne se sont plus fermées. Maintenant, tandis que je parle, elles tombent de fatigue; et cependant, la crainte me les fait rouvrir. Oh! pourquoi es-tu assis là?

LIGHTBORN.

Si vous vous défiez de moi, je m'en irai, seigneur.

ÉDOUARD.

Non, non! car, si tu as dessein de me tuer, tu reviendras. Ainsi donc, reste.

LIGHTBORN.

Il dort!....

ÉDOUARD.

Oh! ne me fais pas mourir. Reste cependant; oh! reste quelque temps.

LIGHTBORN.

Comment, mylord?

ÉDOUARD.

Quelque chose bourdonne à mes oreilles, et me dit que, si je m'endors, je ne m'éveillerai jamais. Voilà l'idée qui me fait trembler ainsi; mais, dis-moi donc, pourquoi es-tu venu?

LIGHTBORN.

Pour te débarrasser de la vie! Ici, Matrévis, ici!

ÉDOUARD.

Je suis trop malade et trop faible pour résister. Assiste-moi, mon Dieu, et reçois mon âme!....

Il y a là, sans doute, le cri de la chair souffrante, le désespoir de quitter la vie, ce pathétique matériel et sanglant, dont la tragédie grecque elle-même a fait souvent usage, mais qui reste si loin des douleurs morales, de ces déchirements de l'âme, tels que les a peints Shakspeare dans Hamlet, dans le roi Léar, dans Henri VIII, et sur le lit de mort du cardinal Wolsey. Marlowe n'excite pas cette pitié profonde, qui est l'âme de la tragédie; et il n'arrive à la terreur que par une exagération souvent contre nature. Chez lui, le méchant n'est pas, comme dans Shakspeare, un homme pervers, mais accessible, par un côté du moins, aux instincts de l'humanité, explicable dans ses crimes par quelque circonstance particulière de sa nature et de sa destinée. Non; c'est un monstre que le poëte façonne à loisir, sur lequel il entasse l'horreur, sans autre intérêt ni autre vraisemblance qu'une succession de crimes. Telle est entre autres la pièce dont le titre et le principal personnage nous rappellent encore une création de Shakspeare. *Le Juif de Malte* de Marlowe avait, de plusieurs années, précédé *le Marchand de Venise.* L'effet en avait été grand sur les contemporains; et, à la mort du poëte, ce drame était resté d'abord au théâtre pour le personnage du Juif Barrabas, admirablement joué par un des acteurs, dont le nom nous est venu avec les drames de Shakspeare. Cette impression même fut si forte, que, longtemps après, la pièce étant reprise de nouveau, un prologue en vers annonçait le rôle du Juif de Malte comme étant la création du meilleur poëte, et comme ayant été alors joué par le meilleur comédien du siècle. Ce témoignage, exprimé par Heywood, en 1633, sous le règne de Charles Ier, bien des années après la première apparition de Shylock de Shakspeare, montre seulement combien le goût public est lent à se former. Le juif de Marlowe est atroce sans être tragique. C'est un scélérat maniaque, commettant des crimes sans motif et sans vraisemblance, tuant sa propre fille comme il empoisonne tout un couvent de religieuses, personnage fantastique, destiné seule-

ment à figurer l'objet maudit de cette haine aveugle et calomnieuse dont le moyen âge chargeait le nom de Juif. Parmi les traits de cette peinture, il n'y a de saillant et de vrai que le détail des actives entreprises de ce Juif, de ses vaisseaux de commerce partout répandus et des calculs qu'il fait à son comptoir. Mais la conception insoutenable est de le placer à Malte, en face des chevaliers souverains de l'île, et en lui donnant le pouvoir de les livrer aux Turcs. Il y a loin de cette fable à la légende bizarre qu'a recueillie Shakspeare et aux traits immortels dont il a buriné la haine de Shylock contre la race chrétienne, cette haine plus forte que l'avarice, inflexible à la prière, ayant soif du sang et trompée dans sa fureur par un si adroit stratagème. Mais, et c'est là que paraît le génie de Shakspeare, ce Shylock, si âpre à sa curée, si altéré du sang chrétien, cet usurier homicide, tient cependant à l'espèce humaine par une fibre du cœur. Il est père; il aime sa fille Jessica, peut-être comme le tigre les petits qu'il emporte avec précaution dans sa gueule sanglante; mais enfin il l'aime; et, de ce reste d'humanité dans cette nature intraitable et féroce, sort un pathétique mêlé partout à l'horreur bizarre du sujet et à la cruauté fantasque du personnage.

« L'or et la boue, dit La Bruyère, sont confondus pendant la vie de « l'artiste; et la mort les sépare. » Par de telles expressions, peut-être trop fortes, La Bruyère marquait son impatience de ces comparaisons inégales jusqu'au ridicule, qu'admettent parfois les contemporains, quand ils confondent Racine et Pradon. Nous ne voulons pas dire que la distance fût la même de Shakspeare à Marlowe; et nous avouerons que l'auteur du *Juif de Malte*, sans égaler le peintre de Shylock, a dû l'inspirer, et qu'il rachète l'infériorité de sa fable monstrueuse par quelques traits d'une singulière énergie. Telle est, par exemple, dans la première scène, cette joie du banquier juif Barrabas apprenant coup sur coup les heureux retours de tous ses navires et la venue de leurs chargements à bon port. « Voilà bien, s'écrie-t-il, les bénédictions promises aux Juifs! « C'était là le bonheur de leur vieil Abraham! Que peut faire de mieux « le ciel pour l'homme que de lui verser ainsi l'abondance dans le sein, « en fouillant pour lui les entrailles de la terre, en forçant la mer de le « servir et les vents de pousser vers lui la richesse, à plein souffle? Qui « s'avise de me haïr, moi, si ce n'est pour ma prospérité? et qui maintenant est honoré, si ce n'est pour sa richesse? J'aime mieux être Juif « haï de cette façon, qu'objet de pitié dans une pauvreté chrétienne. » Cette passion de l'or chez Barrabas devient bientôt tragique. Taxés par les Turcs, les chevaliers l'ont taxé lui-même, ou plutôt ont pris en un

moment tous ses biens et sa maison, où il tenait caché, en perles et en diamants, un trésor plus grand que toute sa richesse apparente. Sa fille Abigaïl vient lui annoncer ce désastre, chassée qu'elle est de sa demeure, où le gouverneur établit un couvent de nonnes. « Mon « or, s'écrie Barrabas, tout mon bien perdu. Oh! cieux en courroux, « ai-je mérité cette plaie? A quelle fin voulez-vous ainsi me persécuter, « astres maudits, et me donner le désespoir dans la pauvreté, me sa- « chant impatient de la souffrance? Vous me croyez assez fort pour me « pendre moi-même, de manière à disparaître de la terre, et à ne pas « laisser souvenir que j'aie existé jamais. Non, je vivrai : je ne suis pas dé- « goûté de cette vie; et, puisque vous m'abandonnez, sur cet océan, à la « chance d'aller au fond ou de nager, et que vous me renvoyez à mon « savoir-faire, je ranime mon énergie, je me réveille. » Et alors, il ordonne à sa fille de feindre une conversion chrétienne et de se faire admettre comme nonne dans le couvent qui occupe aujourd'hui la maison dont il est chassé. La jeune fille obéit; et, avec la célérité d'action théâtrale de ce temps, elle profite, à l'instant même, de la présence de deux religieuses, pour se faire admettre dans la pieuse congrégation, tandis que son père, avec une colère mêlée d'un *a parte* bien différent, lui crie : « Fille de perdition, opprobre de ton père, que vas-tu faire « parmi ces exécrables ennemis? Je te somme, au nom de ma béné- « diction, de fuir ces démons et leur damnable hérésie. » Puis, en s'attachant à ses pas, tout bas : « Non, Abigaïl; songe bien aux joyaux et « à l'or. Il y a telle marque sur la planche qui couvre la cachette. » Et tout haut : « Arrière, maudite, loin de la vue de ton père! »

Abigaïl cependant, rentrée comme religieuse dans la maison de son père, a trouvé le trésor; et, dans la nuit, elle le jette par une fenêtre à son père qui l'attend, le rejoint lui-même et s'échappe, pendant qu'il s'écrie : « O ma fille, mon or, ma fortune, ma félicité! » Le Juif, ainsi remis en possession d'une partie de sa richesse, n'en est que plus implacable. Sa fille est aimée du fils du gouverneur de Malte; et cet amour va donner à Barrabas un objet de vengeance. Son instrument est un esclave maure, dont il excite le zèle, en se montrant à lui comme le plus scélérat des hommes. « Jeune, lui dit-il, j'étudiai la médecine, et « je pratiquai d'abord sur les Italiens. Là, j'enrichissais les prêtres de « funérailles. Après cela, je fus ingénieur; et, dans les guerres entre la « France et l'Allemagne, sous prétexte d'aider Charles-Quint, je tuais « amis et ennemis par mes stratagèmes. Ensuite, je fus usurier; et, par « extorsions, supercheries, spoliations et autre tours appartenant au « courtage, je remplissais en un an les prisons de banqueroutiers et

« les hôpitaux d'orphelins. Chaque mois, je rendais quelqu'un fou; et, « de temps en temps, j'en forçais un à se pendre de chagrin, en s'étant « attaché sur la poitrine la longue pancarte du compte d'intérêts dont « je l'avais pressuré. Mais regarde comme je suis heureux de tout le mal « que je leur ai fait! J'ai assez d'argent pour acheter la ville. » L'esclave répond sur le même ton, par le récit de tous les méfaits, meurtres et empoisonnements qu'il a commis; et cette double confidence aboutit à ces mots du Juif : « Voilà qui est bien. Compte sur moi, comme sur « ton camarade. Nous sommes deux scélérats, deux circoncis. Nous haïs- « sons tous deux les chrétiens. Sois fidèle et secret; l'or ne te manquera « pas. » Mais cette impudence, cette aisance dans le crime, moyen qu'on a tant prodigué depuis, est ce qu'il y a de moins théâtral au monde.

Barrabas, par une machination de son digne confident, fait battre et s'entretuer le fils du gouverneur et un autre jeune seigneur épris de sa fille. Puis la jeune fille désespérée, s'étant faite religieuse sérieusement cette fois, le père, aidé de son esclave maure, la fait empoisonner avec tout le couvent. Arrêté pour ce crime, il feint d'être mort, est jeté comme un cadavre du haut des remparts, échappe ainsi et livre la ville de Malte aux Turcs, sauf à les faire tomber eux-mêmes dans un autre piége, où ils périssent tous, hormis leur général, qui traite de bonne amitié avec le gouverneur chrétien de l'île, sans même que l'on sache ce que devient l'abominable Barrabas. Mais c'est trop insister sur un amas de folies, d'où cependant se dégage plus d'un trait énergique et d'un frappant symptôme de cette haine que le préjugé populaire attachait à la race juive. Barrabas est le monstre, la chimère d'où Shakspeare a tiré son implacable Juif, mais en lui donnant une âme humaine.

L'humanité, la vérité, semblaient presque toujours manquer à Marlowe, dans les conceptions fantasques comme dans le fougueux désordre de sa vie. On n'oserait dire cependant qu'il n'eut pas veine tragique, si on songe à quelques scènes, à quelques intentions éparses dans ses drames. On dirait moins encore qu'il n'ait pas eu de coloris poétique, si on s'arrête aux beautés de sa diction inégale et forte, soit dans ses imitations des élégies d'Ovide, soit dans son poëme incomplet sur Héro et Léandre. Évidemment, là comme ailleurs, il ne fut pas inutile à Shakspeare; il lui donna le goût et l'exemple de ce luxe d'élégance, imitation et surcharge de l'antiquité, formant un contraste avec la rudesse du moyen âge. L'*euphuisme*, ce bel esprit de la cour d'Élisabeth, cette recherche de langage, si brillante parfois dans Philippe Sidney et dans Spencer, cette parure que le naturel de Shakspeare dépasse tant, mais qu'il emprunte aussi avec grâce, n'est étrangère à Marlowe, ni

dans ses beautés, ni dans ses affectations déplaisantes. Cela sert à nous expliquer encore les débuts prétentieux de Shakspeare, dans ses poëmes du *Rapt de Lucrèce* et de *Vénus et Adonis*. Rien ne ressemble mieux aux *concetti* élégants de ce premier essai de Shakspeare, que les vers maniérés, les jolies descriptions, où Marlowe enchérit encore sur le bel esprit et l'élégance du poëte Musée.

Hâtons-nous de dire maintenant que, si ce demi-précurseur de Shakspeare, ce Marlowe désordonné, était capable d'atteindre à l'horreur tragique, il pouvait aussi, quoique prétentieux et subtil, toucher au vrai tendre et passionné. L'Angleterre répète encore, et Shakspeare a cité dans une de ses pièces, une chanson naïve et charmante de ce poëte maudit, dont les inventions et la fin sinistre faisaient peur à l'imagination britannique. Ce sont les couplets (mais comment traduire des couplets?) qui débutent ainsi, avec un charme singulier d'abandon et d'harmonie. « Viens [1], vis avec moi et sois mon amour; et nous pourrons connaître « tous les plaisirs que peut donner le bocage ou la vallée, la colline ou « la plaine, la forêt ou la montagne escarpée.

« Là, nous nous assoirons sur les pics des rochers et nous verrons « les bergers paître leurs troupeaux sur le bord des ruisseaux enfoncés, « dont les chutes ont pour écho le chant mélodieux des oiseaux. »

Mais ce dernier et agréable contraste nous jette bien loin de notre première vue de Marlowe, dans ses rapports avec Shakspeare et le théâtre anglais. N'oublions pas toutefois que ce naturel simple et ingénu, ce ton de la ballade, mêlé aux accents tragiques, la romance *du Saule* à côté des fureurs d'Othello, que tout cela fait le génie du grand poëte anglais et rentre dans les nuances infinies de son originalité pathétique et profonde. C'est notre excuse d'avoir suivi Marlowe jusqu'à citer de lui une petite fantaisie poétique, une chanson immortelle pour ses compatriotes, admirée de son temps, et que Walter Raleigh, le brillant chevalier de la cour d'Élisabeth, avait rendue célèbre par une imitation en vers sous ce titre : *La réponse de la Nymphe à la chanson de Marlowe*. Le pauvre poëte et le grand seigneur poëte périrent d'une

[1] Come, live with me and be my love,
And we will all the pleasures prove,
That grove or valley, hill or field,
Or wood and steepy mountain yeld :
Where we will sit on rising rocks,
And see the shepherd feed their flocks
By shallow rivers, to whose falls
Melodious birds sing madrigals.

mort également misérable dans leur siècle orageux; l'un par la main d'un valet, l'autre par le coutelas du bourreau. Mais le feu du génie avait parfois touché la lèvre de Marlowe comme celle de Raleigh; et ni l'un ni l'autre nom ne doit mourir.

VILLEMAIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Commercium epistolicum J. Collins et aliorum de analysi promota, etc., ou *Correspondance de J. Collins et d'autres savants célèbres du XVIIe siècle, relative à l'analyse supérieure, réimprimée sur l'édition originale de 1712, avec l'indication des variantes de l'édition de 1722, complétée par une collection de pièces justificatives et documents, et publiée par J. B. Biot, membre de l'Institut, et F. Lefort, ingénieur en chef des ponts et chaussées.* « Nemo in « causa propria sibi testis est. » (Newton, *Recensio libri...* p. 25.) Paris, Mallet-Bachelier, 1856. 1 vol. in-4°.

Quoique mon nom se trouve en tête de cette publication, associé à celui de M. Lefort, je puis en parler avec une complète liberté; car je n'y suis que pour le projet. L'exécution appartient tout entière à M. Lefort; et il s'est acquitté de cette tâche, avec un soin, une érudition mathématique, une puissance de travail, que je suis heureux de reconnaître, mais qu'il m'aurait été impossible d'y apporter. En rendant compte de l'ouvrage récemment publié par sir David Brewster sur la vie et les ouvrages de Newton, j'avais annoncé que cette réimpression du *Commercium epistolicum* et de ses annexes, était déjà commencée, grâce au secours que M. le ministre de l'instruction publique m'avait accordé pour le libraire que j'avais déterminé à l'entreprendre; et j'exposais les motifs de l'intérêt tout nouveau qu'elle offrirait aujourd'hui aux géomètres. En effet, lors de sa première apparition en 1712, le *Commercium* avait surtout excité la curiosité comme une œuvre de polémique, décidant, ou prétendant décider, la grande controverse élevée entre Newton et Leibnitz, disons mieux entre l'Angleterre et l'Allemagne, touchant la première invention du calcul infinitésimal. La seconde édition que l'on en donna en 1722, six ans après la mort de Leibnitz, avec accompagnement de dissertations anonymes tendant à

justifier la décision portée contre lui par les commissaires de la Société royale, ne semblait plus avoir d'autre objet que de la perpétuer. Mais maintenant que des juges beaucoup plus nombreux, beaucoup plus compétents, autorisés par l'expérience que leur donnaient leurs propres découvertes, en ont porté une toute contraire, dont la justice se fait tous les jours de plus en plus sentir, bien peu de géomètres, quelques curieux peut-être, étaient tentés de relire ces pièces à l'appui d'un arrêt académique depuis longtemps cassé en dernier ressort. Des faits récemment découverts viennent de donner à cette étude un tout autre intérêt. Déjà Montucla, qui était généralement bien informé, avait affirmé que les notes annexées à la première édition du *Commercium*, étaient de Newton; et que la réimpression de 1722 avait été faite par lui. Sa participation cachée à cette œuvre de polémique, d'abord vivement contestée, fut rendue évidente après que M. Edleston eut découvert à Cambridge une dissertation écrite de la main de Newton, sous le titre, *Ex epistola cujusdam ad amicum*, dont le *Commercium* de 1712 contient un long passage presque textuellement reproduit page 97. D'une autre part, un savant anglais, critique judicieux autant que sincère, le professeur A. de Morgan, avait reconnu et prouvé que l'édition de 1722, présentée comme une réimpresssion de celle de 1712, contient en réalité de nombreuses variantes, toutes au désavantage de Leibnitz; et, par une discussion habile de textes, ainsi que de témoignages contemporains, il était arrivé à conclure avec toute vraisemblance, que l'extrait critique du *Commercium*, inséré sans nom d'auteur, dans les *Transactions philosophiques* de 1715, puis reproduit en latin sous le titre de *Recensio* dans l'édition de 1722, ne pouvait être que l'œuvre de Newton. Tout cela a été matériellement confirmé depuis par l'inspection que sir David Brewster a pu faire des papiers conservés dans la collection des comtes de Portsmouth. Car il y a trouvé plusieurs copies de l'avis *Ad lectorem*, et la presque totalité du *Recensio*, écrites de la main même de Newton; et d'après cet examen, que lui seul a pu faire, il reconnaît avec une sincérité qui l'honore, que la confection et la publication du *Commercium epistolicum*, ont été en réalité inspirées, dirigées, par Newton; *en sorte qu'il est moralement responsable de tout ce que contient cet ouvrage.* J'ajouterai, tardivement, que ce fait aurait dû nous être rendu depuis longtemps évident par une réflexion bien simple : c'est qu'en 1712, personne au monde, excepté Newton, ne possédait assez profondément, ne connaissait même assez complétement ses travaux analytiques, pour composer avec tant d'habileté, un ouvrage pareil.

Ceci constaté, le *Commercium* de 1712 et les autres écrits qu'on y

trouve annexés dans l'édition de 1722, acquièrent une importance scientifique toute nouvelle. Car ils nous montrent Newton, exposant, analysant lui-même ses découvertes mathématiques, les comparant, avec passion sans doute, mais aussi avec l'adresse la plus raffinée, à celles de Leibnitz; et nous découvrant ses pensées secrètes, tant sur les nouveaux calculs, que sur leurs applications. Envisagés à ce point de vue, il ne se trouvera sans doute pas un géomètre qui ne soit désireux de les relire; et c'est ce que nous avons espéré, quand nous avons entrepris de leur offrir cette nouvelle édition.

Le premier mérite d'une publication de ce genre, c'est la fidélité. L'édition originale du *Commercium epistolicam* était déjà rare en 1722. Elle l'est devenue excessivement aujourd'hui. Cependant il en existe un exemplaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève; la bibliothèque de l'Institut vient d'en acquérir un autre, que le géomètre Taylor avait envoyé en présent à une personne maintenant inconnue; enfin la Bibliothèque impériale en possède un troisième plus précieux, parce qu'on lit sur le premier feuillet qu'il est adressé à Fontenelle de la part de la Société royale. Celui de la bibliothèque Sainte-Geneviève a servi de type pour notre édition. On a imprimé intégralement le texte original de 1712; puis, chaque passage qui a été modifié, comme que ce soit, en 1722, est marqué d'un chiffre qui renvoie le lecteur au bas de la page, où le passage correspondant de 1722 est rapporté, et son caractère matériel signalé. De cette manière le lecteur a sous les yeux à la fois les deux éditions, sans que son attention soit interrompue. M. Lefort, dans son avertissement, expose lui-même le motif qu'il a eu pour présenter aussi nûment ces concordances, sans les accompagner de discussions ou de réflexions critiques, qui lui ont paru pouvoir être plus utilement placées ailleurs.

« Le désir de reproduire fidèlement l'édition de 1712, d'en faciliter « la réimpression et la lecture, m'a fait, dit-il, rejeter l'idée d'accompa- « gner le texte de notes critiques, qui eussent formé en quelque sorte « un commentaire perpétuel. Cette disposition, très-convenable pour « l'interprétation philologique d'un ouvrage chinois ou sanscrit, serait « ici plus nuisible qu'utile; car la multiplicité des interruptions empê- « cherait de suivre la chaîne des raisonnements. Je me suis dès lors « borné à établir, quand cela était indispensable, la correspondance des « pages dans les éditions de 1712 et de 1856, et à signaler les variantes « de l'édition de 1722. Ces variantes sont indiquées en note par des « crochets [ ], et leur caractère matériel est généralement défini par un « mot; addition, suppression, altération, etc. »

Mais, après avoir fidèlement reproduit les textes, tant du *Commercium* que du *Recensio*, et de l'avis *Ad lectorem* qui le précède, il y avait un travail de recherche très-utile à faire; travail auquel je n'avais pas songé quand je projetai cette réimpression, et dont M. Lefort me fit bientôt sentir la nécessité, en même temps que son zèle le décidait à l'entreprendre. Dans ces écrits, on cite à chaque instant des passages d'ouvrages mathématiques contemporains, ou peu antérieurs, qui sont devenus maintenant rares, et difficilement accessibles à la généralité des géomètres. Sont-ils toujours rapportés avec exactitude, et assez complétement, pour autoriser les inductions qu'on en tire? Ceci est fort important à vérifier; car, si on ne peut le faire, il faudra croire sur parole, ou se défier sans motif. Les lettres de Leibnitz, de Collins, d'Oldenbourg et d'autres savants, dont on se prévaut, sont-elles toujours citées en totalité? N'y aurait-on pas fait quelquefois des coupures qui s'opposent à ce qu'on en saisisse le véritable sens; ou à ce qu'on rapproche des dates qui en fixeraient les conséquences légitimes? Tout ce que l'on pourrait jeter de lumières sur ces divers points, aiderait le lecteur à juger par lui-même, et serait sans doute bien venu de lui. M. Lefort n'a épargné aucune peine pour lui offrir ce secours.

« Après avoir reproduit exactement les textes, dit-il, il était nécessaire « de s'assurer que la transcription des écrits qu'on y a cités avait été « fidèle. Il fallait rétablir les altérations ou les omissions s'il en existait; « au besoin en fixer le sens; et rassembler les documents contemporains « qui pouvaient fournir de nouvelles lumières. Tel était sans doute le « travail que Leibnitz se proposait de faire, lorsqu'il écrivait à Cham- « berlayne le 25 août 1714 : « Puisqu'il semble qu'on a encore des « lettres qui me regardent, parmi celles de M. Oldenbourg et de « M. Collins, qui n'ont pas été publiées, je souhaiterois que la Société « royale voulût donner ordre de me les communiquer. Car, quand je « serai de retour à Hanover, je pourrai publier aussi un *Commercium* « *epistolicum*, qui pourra servir à l'histoire littéraire. Je serai disposé de « ne pas moins publier les lettres qu'on peut alléguer contre moi, que « celles qui me favorisent, et j'en laisserai le jugement au public. » La « vie agitée de Leibnitz et sa fin prématurée, ne lui ont pas laissé le « temps d'accomplir ce projet; il est douteux, d'ailleurs, qu'il eût obtenu « de la Société royale, présidée par son antagoniste, la communication « qu'il demandait. J'ai tâché de remplir le vœu de Leibnitz, selon la « mesure de mes forces, en ajoutant un supplément au *Commercium* « *epistolicum*.

« A défaut de pièces originales qu'il ne m'était pas possible de con-

« sulter, j'ai cherché des documents authentiques, rassemblés dans « quelques ouvrages rares, ou épars dans de volumineuses collections. « Je les ai extraits et classés en m'astreignant à l'ordre suivi par les « premiers éditeurs du *Commercium.* Quelques publications récemment « faites en Allemagne et en Angleterre, m'ont également fourni des in- « dications précieuses ou des pièces importantes; et je ne dois pas moins « à MM. Uylenbroek, Gerhardt, Edleston, Brewster et de Morgan, « qu'à Wallis, à Des Maizeaux, et aux éditeurs du journal littéraire de « la Haye. Chaque document, fidèlement transcrit, porte l'indication de « la source où il a été puisé. Le lecteur peut, de cette manière, se pro « curer une connaissance plus approfondie du sujet, si l'extrait ne lui « paraît pas suffisant. Ici, je n'étais plus dominé par les conditions d'une « réimpression, et je pouvais prendre en toute liberté le rôle de rappor- « teur. En conséquence, dans ce supplément, je ne me suis fait aucun « scrupule d'accompagner les textes de notes succinctes, toutes les fois « qu'il m'a paru utile d'éclaircir des faits douteux, de signaler des ré- « ticences ou des omissions de quelque importance, d'indiquer des ou- « vrages ou articles à consulter, etc.; mon dessein étant de fournir au « lecteur tous les éléments d'une saine et impartiale appréciation. Mais « il fallait en même temps rapprocher les pièces forcément disjointes de « la controverse: c'est le but que je me suis proposé d'atteindre par la « rédaction d'une table des matières. Ce n'est pas, à proprement parler, « une table raisonnée, quoiqu'elle renferme des détails critiques sur « certains articles: c'est, surtout en ce qui concerne les matériaux de « la controverse, une table chronologique et de concordance : elle « devra être fréquemment consultée, pour que l'on puisse à propos « recourir au supplément, qui contient les éléments de vérification. »

M. Lefort a rendu un service signalé, en rattachant ainsi les pièces de l'instruction au procès même. Oui sans doute cette table devra être, et sera consultée fréquemment. C'est le fil conducteur à l'aide duquel on peut pénétrer dans les détours du *Commercium epistolicum*, et découvrir tout l'artifice de sa confection. En signalant au lecteur chaque passage du texte qui est incomplet, inexact, ou qui a seulement besoin d'être éclairci, elle lui indique la page du supplément où il pourra voir la pièce originale qui s'y rapporte. Là il la trouvera fidèlement transcrite, et accompagnée de courtes notes, qui lui montreront clairement ce qu'il y a de trop général, d'impropre, souvent d'injuste, dans l'application que l'on a voulu en faire, ou dans les conséquences qu'on en a tirées. Ces notes sont écrites d'un style simple, avec une logique froide comme l'acier. C'est

ce qui convient éminemment aux discussions scientifiques, où il ne s'agit pas de persuader et d'entraîner, mais de prouver et de convaincre. La recherche de tant de documents mathématiques appartenant à une époque déjà éloignée de nous, doit avoir coûté à M. Lefort beaucoup de travail; mais, ce qui est surtout à remarquer, c'est la profonde étude du sujet qui lui a été nécessaire, pour en apercevoir l'importance, pour la suivre invariablement sans se détourner du but, et se diriger, avec une perspicacité intelligente, dans le choix des pièces décisives. Grâce à lui, le *Commercium epistolicum* n'aura plus de mystère pour personne. Tous les détails de cette œuvre de parti sont maintenant éclairés d'une pleine lumière; et justice est enfin rendue à Leibnitz, plus sûrement peut-être qu'il ne se la serait faite lui-même, avec tout son génie, animé par la passion, et préoccupé continuellement de mille travaux divers, comme il l'était.

Les faits étant ainsi rétablis des deux parts dans leur exacte vérité, il n'y a plus aujourd'hui à chercher si Leibnitz a pris le calcul différentiel à Newton, comme l'ont prétendu les commissaires secrets de la Société royale, ou si Newton aurait pris le calcul des fluxions à Leibnitz, comme on le lui a retorqué en Allemagne ; deux imputations qu'ils ont fini par se jeter, eux-mêmes l'un à l'autre quand leur animosité surexcitée les eut amenés au dernier degré d'aveuglement et d'injustice. Il est parfaitement évident aujourd'hui qu'ils ont été conduits tous deux à leur découverte par des vues différentes, qui n'avaient de commun que le but. Mais Newton, selon son usage, a tenu la sienne soigneusement cachée, pour se réserver l'avantage exclusif des applications dont il a donné de si beaux exemples dans son livre des *Principes;* et c'est peut-être par ce sentiment de personnalité, autant que par la nature de son esprit, qu'il ne s'est jamais attaché à la convertir en une méthode générale, qui eût été au service de tous. Leibnitz au contraire, dès qu'il a découvert le calcul différentiel, d'autant plus étendu qu'il ne se fonde que sur l'idée abstraite de la génération des quantités, en rend l'emploi facile et sûr, par l'adjonction d'un algorithme admirable, qui ramène ses opérations les plus complexes à s'effectuer par une sorte de mécanisme, simple, régulier, uniforme. Il en publie aussitôt ouvertement tous les secrets, dont lui-même, et ses nombreux disciples, font sortir en peu d'années les applications les plus brillantes. Où sont les disciples de Newton qui aient tiré de pareilles découvertes du calcul des fluxions? La différence est complète dans la nature des deux inventions, comme dans la conduite des deux inventeurs. Maintenant on se demandera comment ils ont pu arriver tous deux, presque en même temps, à deux découvertes analytiques

qui offrent tant d'analogie. C'est que, ni pour l'un, ni pour l'autre, elles n'ont été une *proles sine matre creata.* Depuis près d'un demi-siècle, on marchait insciemment vers les nouveaux calculs. Les géomètres traitaient des problèmes, agitaient des questions, qui en dépendaient; et tous aspiraient par un vague pressentiment à trouver une méthode générale qui servît à les résoudre. Elle se présenta simultanément à Newton et à Leibnitz, sous des aspects divers, appropriés à la différence de leur génie. Après eux, des géomètres très-éminents Lagrange, Laplace, Poisson, se sont plu à signaler ces sources antérieures d'où elle était découlée; chacun d'eux lui assignant une origine différente, peut-être trop isolée, parmi les travaux contemporains. « En présence « de ces appréciations divergentes, qui reposent sur l'autorité de si grands « noms, j'ai pensé, dit M. Lefort, que l'on trouverait de l'intérêt à pou« voir suivre comparativement les idées des géomètres du XVII[e] siècle « qui ont préparé l'invention du calcul infinitésimal. J'ai donc présenté « dans une dernière partie additionnelle, un exposé sommaire des « principaux travaux entrepris, et des résultats obtenus dans cette voie « nouvelle, avant Newton et Leibnitz. Je me suis restreint à l'intervalle « compris entre les années 1630 et 1670, que l'on peut considérer « comme la période d'élaboration du calcul différentiel. Voulant faire « ici de l'histoire, non de la critique, je ne me suis pas hasardé à rap« procher les méthodes, encore moins à porter un jugement sur leur va« leur respective; et, pour éviter toute intervention personnelle, j'ai « laissé aux auteurs eux-mêmes, le soin de les exposer. Ma responsabi« lité ne porte donc que sur le sujet, et sur l'étendue des extraits que « j'ai rapportés. Si le choix a été bien fait, le lecteur qui voudra com« parer ces pièces entre elles, acquerra une connaissance complète des « origines d'où sont sortis les nouveaux calculs. » On ne pourra que savoir gré à M. Lefort d'avoir ainsi rassemblé, et mis sous la main de tous les lecteurs, cette élite de documents originaux, qui reposent épars dans quelques pages isolées d'ouvrages devenus maintenant très-rares, et qui cependant ne peuvent être appréciés à leur juste valeur qu'étant rapprochés les uns des autres. Pour cette recherche, comme pour celle des pièces non moins rares que M. Lefort a placées à la suite du *Commercium epistolicum,* son zèle a obtenu toutes les facilités qu'il pouvait désirer. Il en a trouvé une partie à la bibliothèque de l'Institut, que son directeur M. Landresse ne perd aucune occasion d'enrichir par des acquisitions nouvelles, réparties avec un égal intérêt sur toutes les branches des connaissances humaines, qui sont rassemblées en faisceau dans nos cinq Académies. Notre savant géomètre M. Chasles, qui s'est

formé une précieuse collection d'ouvrages mathématiques, l'a mise à la disposition de M. Lefort, avec une entière et remarquable générosité. Le reste a été recueilli à la Bibliothèque impériale, qui, par un bonheur de conservation qu'elle doit peut être, en partie, à ce qu'il était ignoré, est extrêmement riche en éditions originales de livres mathématiques du XVIIe siècle. Ils ont été communiqués à M. Lefort par les conservateurs de cet établissement, avec une obligeance que la multiplicité de ses investigations n'a jamais lassée. C'est ainsi qu'il a pu obtenir tous les documents dont la réunion était nécessaire, pour répandre une complète lumière sur le texte primitif de la publication célèbre dont la réimpression était l'objet de ses soins.

On peut espérer que cette nouvelle édition du *Commercium epistolicum* et de ses annexes, sera favorablement accueillie, je dirai même vivement recherchée, par les personnes qui s'intéressent aux sciences mathématiques. Maintenant que nous savons quel a été le promoteur, et le rédacteur principal, ou même unique, de ces écrits, ils devront prendre place dans toutes les bibliothèques savantes, comme appendice aux ouvrages de Newton. Ce succès légitime est fort désirable; non pas seulement pour la satisfaction de l'éditeur, M. Lefort; il la trouvera toujours dans le sentiment d'avoir fait une œuvre utile aux sciences et à la mémoire de Leibnitz; mais aussi, et plus encore, pour la maison de librairie qui, au temps où nous sommes, n'a pas craint d'engager ses capitaux dans la réimpression d'un ouvrage de mathématiques pures, remontant à près d'un siècle et demi en arrière de nous. La même maison a publié, il y a moins d'un an, une nouvelle édition de la *Mécanique analytique* de Lagrange, chef-d'œuvre de génie, sans doute, mais dont le titre indique suffisamment la haute abstraction. Elle a réimprimé encore l'*Application de l'analyse à la géométrie* par Monge, qui est un livre tout mathématique. Ces ouvrages de pure science, n'ont pas la mignardise et le prompt débit d'un petit roman illustré. Ils s'établissent, de même que notre *Commercium*, en volumes de format in-quarto, dont la composition typographique, coûteuse et difficile, exige de minutieuses révisions, pour éviter des erreurs de signes, ou de symboles, et obtenir des textes aussi corrects que ceux qui sortent de cette librairie. De pareilles entreprises, bien exécutées, demandent de grandes avances, qui ne rentrent que lentement. Ce sont là des dévouements, et des services, qu'il est surtout opportun aujourd'hui de signaler, à cause de leur utilité actuelle, de leur honorable hardiesse, et du désintéressement commercial qu'ils supposent. Depuis cinquante ans, les sciences physiques et chimiques ont rempli le monde de leurs

merveilles. La navigation à la vapeur, la télégraphie électrique, l'éclairage au gaz et celui qu'on obtient par la lumière éblouissante de l'électricité, les rayons solaires devenus des instruments de dessin, d'impression, de gravure, cent autres miracles humains que j'oublie, ont frappé les peuples d'une immense et universelle admiration. Alors la foule irréfléchie, ignorante des causes, n'a plus vu des sciences que leurs résultats; et, comme le sauvage, elle aurait volontiers trouvé bon que l'on coupât l'arbre pour avoir le fruit. Allez donc lui parler d'études antérieures, des théories physiques, chimiques, qui, longtemps élaborées dans le silence du cabinet, ont donné naissance à ces prodiges! Vantez-lui aussi les mathématiques, ces racines génératrices de toutes les sciences positives. Elle ne s'arrêtera pas à vous écouter. A quoi bon des théoriciens? Lagrange, Laplace, ont-ils créé des usines, ou des industries? Voilà ce qu'il faut! Elle ne veut que jouir. Pour elle le résultat est tout; elle ignore les antécédents et les dédaigne. Gardons-nous, tous tant que nous sommes qui cultivons les sciences, de nous laisser troubler à ce bruit des exigences populaires. Poursuivons, avec une invariable persévérance, notre patient travail d'exploration, sans les écouter. Continuons à étudier la nature dans ses secrets intimes, à découvrir, mesurer, calculer, les forces qu'elle met en œuvre, nullement préoccupés des applications profitables qu'on en pourra faire. Elles viendront toujours à leur temps, comme conséquences. Surtout, que nos leçons et notre exemple, dirigent et entretiennent constamment la jeunesse studieuse, dans ces vues élevées. C'est la condition de son développement, et de tout progrès à venir. Car, si, pour le motif étroit de la préparer de bonne heure aux applications pratiques, on la jetait prématurément dans le mécanisme des faits matériels, sans l'avoir d'abord instruite des lois abstraites qui les régissent, et des théories générales qui les rassemblent, lui ôtant même le goût ainsi que la volonté de s'en instruire, on arrêterait, on enchaînerait pour toujours l'essor de son intelligence; et l'on verrait bientôt s'éteindre en elle, ce feu, cette vivacité de perception, d'imagination, qui est une des qualités les plus brillantes, et les plus distinctives, de l'esprit français. *Quod Deus avertat!* A défaut de moyens de défense plus directs, la réimpression d'ouvrages purement abstraits, tels que la *Mécanique analytique* de Lagrange, et le livre que nous annonçons, si elle est favorablement accueillie du public, pourra être regardée comme une protestation pacifique contre ces tendances à notre abaissement intellectuel, et ce sera aussi l'un des meilleurs antidotes que l'on puisse leur opposer.

J. B. BIOT.

1° *LEXICON ETYMOLOGICUM LINGUARUM ROMANARUM, ITALICÆ, HISPANICÆ, GALLICÆ,* par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *LA LANGUE FRANÇAISE DANS SES RAPPORTS AVEC LE SANSCRIT ET AVEC LES AUTRES LANGUES INDO-EUROPÉENNES,* par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *GRAMMAIRE DE LA LANGUE D'OÏL, ou grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage,* par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp., t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *GUILLAUME D'ORANGE, chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas,* par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *ALTFRANZÖSISCHE LIEDER, etc. (chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints),* par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

Tandis que M. Diez, dont j'ai fini d'examiner l'ouvrage, étudie les langues romanes dans leur dérivation immédiate, M. Delatre, dont je prends maintenant le livre, étudie le français, qui est une des langues romanes, dans sa dérivation médiate. Les termes de médiat et d'immédiat, dont on se sert pour caractériser le degré des compositions chimiques, s'appliquent aussi fort bien au degré des dérivations verbales. De même que le sulfate de soude, par exemple, ne procède pas directement de l'oxygène, du soufre et du sodium, mais passe par l'intermédiaire de l'acide sulfurique et de la soude, de même un mot roman ne procède pas directement des derniers radicaux auxquels nous puissions

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1855, page 205; pour le deuxième, celui de mai, page 293; pour le troisième, celui d'août, page 498; et, pour le quatrième, celui de septembre, page 566.

atteindre, mais passe par l'intermédiaire du latin, de l'allemand et du celtique. Notre verbe *joindre* n'émane pas du radical *yuj*, qui se trouve dans le sanscrit; mais il émane de *jungere*, forme qui est parallèle au grec *ζευγνύειν*, à l'allemand *joch*, anglais *joke*. Le vieux français *iwe*, jument, ne se rattache pas au sanscrit *asva*, cheval; mais il faut aller d'abord au latin *equa*, *equus*, lequel tient au grec *ἴκκος* et *ἵππος*; ensemble de formes qui montrent l'analogie avec l'antique racine demeurée sur les bords du Gange. En somme, dans l'état des choses, on n'est jamais autorisé à considérer un vocable roman comme frère des vocables allemands, latins, celtiques, encore moins des vocables sanscrits; et il y a toujours lieu de lui faire subir une opération et de le ramener, quand on peut, au thème intermédiaire.

Mais l'étymologie ne le peut pas toujours. Il est, dans chacune des langues romanes, un certain nombre de mots réfractaires qu'on n'a pas su réduire à une origine latine, allemande, celtique, ou pour lesquels on ne l'a fait que d'une manière incertaine. On n'a qu'à parcourir le *Glossaire* de M. Diez pour se convaincre qu'il en est ainsi. Les articles qui n'ont point de solution, ou qui n'en ont qu'une douteuse, sont nombreux; et encore le philologue allemand est-il bien loin d'avoir compris dans son travail tous les mots des langues romanes. En ces cas, le chaînon pour atteindre au sanscrit est rompu. Mais l'est-il sans remède, et n'y aurait-il pas moyen de le renouer autrement? On sait que les grammairiens indiens ont rédigé la table complète des radicaux de leur langue. C'est une liste toute ouverte d'étymologies. On n'a qu'à chercher un mot qui, pour le sens (le sens de ces radicaux est, on le conçoit, très-général) et pour la forme, réponde au mot roman examiné, et l'on aura une dérivation qu'on dira sanscrite. Mais le procédé n'est pas légitime, et la philologie ne peut y donner son assentiment. L'étymologie n'a de sûreté que quand elle possède une série de mots intermédiaires qui, pour la forme et pour le sens, comblent la lacune entre les deux extrêmes; et, ici, où la lacune est aussi grande que possible, puisqu'il s'agit de la langue la plus ancienne et de la langue la plus moderne, tout anneau manque, quand l'intermédiaire, latin ou autre, fait défaut, toute transition est coupée. On n'a aucune règle pour établir la mutation d'un mot sanscrit en un mot roman; on en a pour le passage du latin ou de l'allemand au roman; on en a aussi pour le passage du sanscrit au grec, au latin, à l'allemand. Mais la métamorphose des lettres, qui fait le fond de toute étymologie, n'a de puissance explicative que jusqu'au deuxième degré; elle n'en a plus au troisième ni au quatrième, car quelquefois il faut aller jusque-là, du

moins dans le français, où il peut exister une forme de la vieille langue, sans laquelle la dérivation serait obscure. *Eau* est dans ce cas; c'est une contraction de l'ancien français *iave* ou *eve*, qui est lui-même tiré de *aqua; aqua*, à son tour, provient du sanscrit *apa*, le latin changeant souvent le *p* sanscrit en *c* ou *q*. Mais, si l'on ne connaissait pas tous ces termes, nulle théorie des permutations ne permettrait de rattacher *eau* à *apa*.

Voilà déjà une première solution de continuité entre le roman et le sanscrit; il en est une seconde, même pour les mots romans que l'on a ramenés à leurs radicaux latins, germaniques ou celtiques, le fil qui conduit ces radicaux au sanscrit n'étant pas toujours trouvé. De même que le français, l'italien ou l'espagnol, sont, pour la plus grande partie, constitués par le latin, de même le latin, le germanique et le celtique, ont leur fond commun avec la langue qui fut parlée sur les bords du Gange. Mais aussi, de même que, dans le français, l'italien et l'espagnol, il est des mots qui ne se rattachent pas à l'une des trois langues mères, de même, dans le latin, le germanique et le celtique, il est des mots pour lesquels on n'a pas reconnu de congénères dans le glossaire sanscrit. Il s'en faut de beaucoup que l'étymologie ait tout expliqué, tout ramené à la filiation indo-européenne; et, dans la masse de radicaux qui se trouvent en dehors de cette filiation, il en est bon nombre qui appartiennent certainement à des domaines tout différents. La difficulté va donc se compliquant; une certaine somme de mots romans ne peuvent être rapportés aux sources immédiates; et, semblablement, une certaine somme des mots de ces sources immédiates n'ont pas leur anneau, du moins connu, dans le sanscrit.

M. Delatre a donné pour épigraphe à son livre cette phrase : « La « langue française, étudiée dans ses origines, peut servir de clef pour toutes « les langues de la famille indienne. » Comment cela? La langue française, à la considérer dans les éléments qui en forment la plus grande partie, est latine, germanique, celtique; mais elle est loin de renfermer tout le latin, bien moins encore tout le germain, et surtout le celtique. Dans chacune de ces trois souches, il est une multitude de mots qui n'ont pas pénétré dans le français. De quelle façon donc peut-on entendre que le français sert de clef à ces idiomes? Ils sont plus vieux que lui, plus rapprochés des formes primitives, moins effacés dans leurs terminaisons, moins abstraits dans leurs significations. Eux sont la clef des idiomes postérieurs, et les idiomes postérieurs ne sont pas la clef de ces idiomes antérieurs. C'est renverser les rapports que de faire expliquer ce qui précède par ce qui suit. Voyez le verbe *penser* : y a-t-il là

quelque lumière à en tirer au profit des langues mères, quelque clef, pour me servir de l'expression de M. Delatre, qui ouvre des portes fermées? *Penser* vient du latin *pensare*, qui veut dire *peser*, et l'on conçoit comment l'idée matérielle de *peser* est devenue l'idée abstraite de *penser*. Mais il est clair que c'est *pensare* qui explique peser, et non penser, *pensare*. Plus loin, *pensare* est le fréquentatif de *pendere*, qui a même signification. Mais ici se présente un nouveau détour dans ce long trajet que fait un mot d'âge en âge, de nation en nation, de pays en pays. Les étymologistes rapportent *pendere* à la racine sanscrite *bandh*, attacher, parce que, pour peser, il faut attacher, lier l'objet. Nous voilà bien loin de *penser*. D'autre part, *bandh* se poursuit dans les langues germaniques sous la forme de *binden*, et là toute trace, si ce n'est par la racine sanscrite, est perdue entre le radical primitif qui est né en Asie et le dérivé lointain qui se dit sur les bords de la Seine.

Cela remarqué, je n'insisterai pas sur l'extension donnée par M. Delatre dans son épigraphe à l'importance philologique du français : ce n'est pas seulement du latin, de l'allemand, du celtique, qu'il parle, c'est de toutes les langues de la famille indienne. Or, si les formes immédiates de notre idiome échappent à la proposition générale émise par l'auteur, à plus forte raison les langues qui n'ont aucun de ces rapports intimes avec la nôtre ne reçoivent point de lumière. Nul reflet ne peut aller du français sur le grec, sur le zend, sur le slave.

Prolongeons un peu plus loin l'examen : car M. Delatre est un philologue trop instruit et trop habile pour qu'on ne discute pas attentivement avec lui. Laissant de côté les autres langues indo-européennes, et prenant le latin dont pour une si grande part le français émane, à quel titre dira-t-on que l'idiome qu'il a produit aide à l'expliquer? sera-ce dans ses relations avec le sanscrit? La philologie comparée a établi d'une manière certaine les nombreuses connexions qui existent entre ces deux langues; elle a indiqué les lois que suivent les permutations des lettres de l'un à l'autre; et, sans avoir pu rattacher tout le latin au sanscrit, elle a démontré sans réplique qu'un fond considérable est commun à tous les deux. Ensuite il est arrivé, dans le long cours des temps et sous l'influence de révolutions politiques, qu'à son tour le latin a donné naissance, entre autres, au français; mais, bien entendu, la corruption qui a frappé le latin, et d'où le français a été engendré, est toute différente de la corruption qui a frappé longtemps auparavant le sanscrit, et d'où le latin est sorti. Quand l'antique langue des Ariens s'est modifiée, les populations qui la parlaient étaient polythéistiques, peu avancées dans les arts, étrangères aux sciences proprement dites;

la vie, chez elles, avait encore une extrême simplicité. Au contraire, quand s'est modifiée l'antique langue des Latins, les populations étaient chrétiennes, les arts avaient grandi, des sciences difficiles étaient fondées, et la société avait une complication où elle n'était jamais parvenue auparavant. Aussi les deux corruptions dont il s'agit, gardons ce mot, bien qu'il soit sujet à objection et à restriction, ne se ressemblaient pas, et l'une ne peut servir de clef à l'autre. Quoi qu'on fasse, on n'éclaircira pas par le français les rapports du sanscrit avec le latin; et ce n'est pas de ce côté que la proposition de M. Delatre sera véritable.

Le sera-t-elle davantage dans le secours que prêtera le sanscrit à concevoir comment le français s'est développé du latin? Sans doute, plus l'étymologiste considère de cas où une langue se modifie en une autre, plus la faculté comparative acquiert de pénétration et la méthode de sûreté. Mais cela est un service tout général, pour lequel le français n'a rien de plus que les autres, et qu'ici il faut laisser de côté. Laissons-le donc; et alors que reste-t-il? *Jnā* est un radical sanscrit qui a une grande extension en Europe, puisqu'il fournit le grec *γνῶναι*, *γινώσκειν*, le latin *gnoscere* et l'anglais *to know*. De là, par le latin, il a passé dans le français, où nous le retrouvons, par exemple, dans le verbe composé *connaître*, dérivé de *cognoscere*. Ce qui importe ici, c'est de savoir par quelle loi étymologique *cognoscere* a donné *connaître*. Cela est su maintenant; mais il est clair, par la simple juxtaposition des mots, que *jnā* ne fournit là-dessus aucun renseignement. Le mode de permutation est différent; le mot, allant du sanscrit au latin, a pris d'autres éléments, qui, nécessairement, ont influé sur la formation française. Les origines du français, examinées dans la langue sanscrite, n'éclairent pas comment il a émané du latin, ou comment le latin, et, à plus forte raison, les autres langues de la famille indienne, ont émané du sanscrit. L'épigraphe choisie par M. Delatre me paraît dictée, non par la science étymologique, mais par un patriotisme qui ne doit point prévaloir dans les questions de science et d'histoire.

Pourtant, je ne suis pas tout à fait hostile, j'en conviendrai, même en ceci, à un certain patriotisme; mais je voudrais que, sans prévaloir, sans fausser la réalité, il sût donner quelque couleur plus vive à ce qui est beau, quelque relief plus marqué à ce qui est saillant. Il n'est pas nécessaire de faire au français une place exagérée dans la famille indienne pour lui trouver des qualités dignes d'être louées, un rôle digne d'être célébré, une histoire, en un mot, digne d'être racontée. Mais, qualités, rôle, histoire, tout cela tient à ce qu'il est non pas fils du sanscrit, mais fils du latin.

Être fils du sanscrit, ou du moins lui être apparenté de près, est une grande gloire. Ce fut la fortune du grec et du latin; et les nations de langue grecque et latine ont, dans l'ancien monde, tenu le sceptre des sciences, des lettres, des arts et de la guerre. Les Perses, enfants de même race, ont eu leur éclat, leur Zoroastre, fondateur d'une religion pure et profonde, leurs mages renommés, leurs monuments magnifiques. Les Celtes, séparés de bonne heure du tronc commun et enfoncés dans les plages lointaines de l'Occident, avaient établi des sociétés puissantes, sous l'influence du druidisme et d'une aristocratie héréditaire; ils avaient leurs bardes et leur poésie, quand la main conquérante de Rome les appela à d'autres destins. Les Germains, encore plus âpres et plus indomptés, repoussèrent les légions romaines, mais cédèrent à Charlemagne et au christianisme. Enfin, les Slaves, venus les derniers dans l'ordre de l'histoire et de la civilisation, sont restés longtemps au seuil qu'ils commencent à franchir. Si tel fut le rôle de ces nations dans le passé, il est encore bien plus considérable dans ce qui était alors l'avenir. Tout ce qui avait été soumis à la discipline de Rome et de Charlemagne ne forma plus qu'un seul corps, qui, prenant sur le reste la prédominance intellectuelle et morale, s'est emparé de la direction des affaires du monde. Seules, dans cette grande expansion, la Perse antique et l'Inde plus antique encore sont restées en arrière; l'une, dans le mahométisme, et l'autre dans le polythéisme.

Telle est la place faite dans l'histoire aux idiomes parents du sanscrit. Mais ce n'est pas non plus un sort à dédaigner que d'être issu de la langue romaine. Il y a là quelque chose que l'on peut comparer à ce qui se passe dans les vieilles et nobles familles : plus on y compte d'aïeux illustres, plus aussi, avec le sang, il se transmet de qualités spéciales, d'élégance et de fierté héréditaires. De même les langues romanes, comptant dans leur ascendance ce père illustre qu'on nomme le latin, ont, par le seul fait de leur naissance, une infinité d'aptitudes pour s'accommoder à l'œuvre croissante de la civilisation, aptitudes que rien ne saurait remplacer. Aux nuances déjà trouvées par la vie latine se sont ajoutées les nuances trouvées par la vie romane. Sans doute, dans ces transmissions, les langues perdent; elles perdent cette empreinte vive et récente qui fait que le mot primitif est une image de la chose vue, un écho du son entendu. Mais elles gagnent en même temps : elles gagnent cette abstraction plus haute et plus ferme qui rend le mot des âges tertiaires plus fait pour l'idée. De là, dans le champ de la prose, tant de force, tant de lucidité et tant d'étendue; et, dans le champ de la poésie, ce charme d'une langue abstraite qui

se surmonte pour peindre la nature ou qui se laisse entraîner vers l'infini de l'âme et des choses. S'il est vrai que les races civilisées, en se civilisant davantage, gagnent des capacités héréditaires qui les élèvent sur tout le reste, il est vrai aussi que leurs langues, pour se conformer à des pensées plus vastes, acquièrent de nouveaux caractères. Tel est ce que j'appellerai la noblesse des langues romanes.

A un point de vue plus circonscrit, mais qui n'est qu'une transformation du premier, on est en droit de dire que c'est ôter à l'étude étymologique du français sa vraie nature, que de la faire dépendre des éléments sanscrits. Dans notre étymologie, il s'agit non pas de savoir comment un de nos mots provient d'un radical sanscrit, il n'y a, il ne peut y avoir aucune règle pour cela, mais comment un de nos mots provient du latin; pour cela il y a des règles que les étymologistes ont trouvées et qu'on n'a plus qu'à perfectionner et à étendre. C'est là ce qui est instructif et curieux comme histoire et théorie du langage. Ainsi les noms latins en *atio* changent cette finale en *aison* : *satio*, saison, *oratio*, oraison, *rogatio*, rovaison (rogation est une forme moderne reprise directement du latin et qui n'a point passé sous le marteau français). Les terminaisons verbales en *ingere*, *angere*, deviennent *indre* : *pingere*, peindre, *plangere*, plaindre, *stringere* étreindre, *ungere*, oindre. Pour ces mutations et toutes les autres, le sanscrit ne sert de rien, il n'intervient pas, tout se passe entre le latin, d'une part, et, d'autre part, le peuple nouveau sorti du mélange des Gaulois, des Romains et des Germains. Non que je prétende qu'il n'importe pas de savoir que, sur un arrière-plan, ces mots latins, d'où proviennent les mots français, ont leurs congénères en sanscrit; je prétends, au contraire, que cela importe; mais c'est en vue de la théorie générale des langues indo-européennes, et non de celle du français. *Frère* vient de *frater*, comme *père* de *pater*, *mère* de *mater;* on voit l'uniformité de dérivation, et là s'arrête, pour le français, la recherche; ou, du moins, le reste ne lui est en rien particulier; et, si l'on veut étendre le cercle de la comparaison, on mettra en regard le provençal *fraire*, l'espagnol *fraile*, l'italien *frate*, de la sorte on aura toute la dérivation romane sous les yeux. On a une dérivation d'un autre ordre et d'une bien plus haute antiquité quand, à côté du latin *frater*, on range les mots des langues sœurs qui expriment la même idée : l'allemand *bruder*, l'irlandais *brathair*, le grec *φράτωρ*. On aperçoit là presque autant de concordance qu'il y en a entre langues romanes. Ces formes diverses ont un point de rencontre dans le sanscrit *bhrâtri*, *bhrâta*, que Bopp rattache à une racine *bhar* ou *bhr* signifiant porter, soutenir, de sorte que le *bhrâtri*, *bruder* ou *frater*, serait proprement le frère aîné

qui soutient la famille, désignation qui, se généralisant, s'est étendue à tous les frères sans restriction. Cet exemple suffit pour indiquer comment l'étymologie des langues romanes se distingue de l'étymologie des langues parentes du sanscrit et comment aussi la connaissance de celui-ci importe bien plus à l'étude générale de la famille indienne qu'à l'étude particulière des idiomes issus du latin, et surtout du français, qui n'est qu'un d'entre eux.

La méthode déductive, dont s'est servi M. Delatre, bien loin de l'employer du sanscrit au français, je ne l'emploierais pas du latin à ce même français, tant je craindrais de m'égarer en mainte circonstance. Pour un mot français, il n'y a, à mon sens, que cette voie à suivre : rechercher la forme ancienne, s'il en existe une, mettre à côté toutes les formes qu'on peut recueillir dans les autres langues romanes et dans les patois, puis, de là, essayer de remonter au radical latin, ou germain ou celtique. Cela fait, si l'on veut étendre davantage le point de vue, on ajoute au radical latin, germain, celtique, ainsi déterminé, le radical sanscrit, et cela afin de voir (si l'on veut et si l'on peut) comment les intuitions secondaires qui ont amené la formation du français par le latin diffèrent des intuitions primitives qui ont amené la formation des radicaux indo-germaniques. En un mot, ce qui intéresse dans l'étude philologique du français, c'est, comparativement, d'examiner l'immense parallélisme des langues romanes; c'est, organiquement, de considérer le procédé par lequel les éléments du mot latin se modifient pour donner les éléments du mot français; c'est, logiquement, de rechercher par quel travail les significations latines sont devenues les significations françaises. Ces prémisses ainsi posées, il est clair que la recherche des éléments sanscrits est sur un autre plan et sert surtout à faire apprécier l'antiquité des radicaux, leur sens primitif et la série souvent si singulière des sens dérivés.

Avec le système de M. Delatre, les incertitudes pénètrent de tout côté. J'en citerai un ou deux exemples. Il y a dans le sanscrit une racine *âp*, signifiant obtenir, activer, avoir, posséder; elle a passé dans le latin sous la forme *aptus*, *aptare*, *ad-ip-isci*, et sans doute aussi dans le grec, malgré l'esprit rude, *ἅπτειν*, *ἁφή*. On voit qu'elle se retrouve dans le français : *apte*, *aptitude*, *adepte*, etc. Existe-t-elle aussi dans le mot *adipeux?* M. Delatre le croit, décomposant *adeps* en *ad-eps*, et rattachant la syllabe *ep* au sanscrit *âp*, de sorte que *adeps* signifierait ce qui se gagne, ce qui s'acquiert. Mais voyez combien tout cela est douteux : d'abord, ni en sanscrit, ni en grec, on ne rencontre aucun mot formé de *âp*, qui veuille dire graisse; puis, la signification est tellement vague,

qu'on ne pourrait comprendre qu'à l'aide d'intermédiaires comment elle serait advenue, et aucun intermédiaire n'est indiqué par M. Delatre. Ce n'est pas tout: une étymologie bien plus plausible est proposée depuis longtemps. On décompose *adeps*, non en *ad-eps*, mais en *a-deps*, et on le rapproche du grec *ἄλειφα*, graisse, *ἀλείφειν*, graisser, par un changement de *l* en *d*, qui n'est pas sans exemple dans les rapports du grec et du latin; *ἀλείφειν* se rattache, avec un *α* épenthétique, à *λίπος*, d'où finalement on arrive au sanscrit *lipa*, oindre d'un corps gras. Il est donc, pour ne rien dire de plus, très-douteux que *adipeux* puisse être rangé sous le radical sanscrit *âp*.

L'adjectif *latus*, large, est regardé, par M. Delatre, comme une apocope de *πλατύς* (p. 85), plat, étendu, qu'il place sous la racine sanscrite *pra*, *pri*, étendre, de sorte que les mots français *lé*, *latitude*, viennent aussi se ranger sous cette clef. Mais quelle foi ajouter à cette dérivation? *Latus*, large, n'est-il pas le participe passé *latus*? Celui-ci n'est-il pas pour *tlatus*, qui, dès lors, doit être référé à *tollere*, grec *τλᾶν*? Quand on se place à l'origine sanscrite, les écarts étymologiques sont immenses.

Du côté du français, les sûretés ne sont pas plus grandes. M. Delatre est-il autorisé à placer *bonnet*, par l'allemand *binden*, sous le sanscrit *bandh*, qui tous les deux signifient lier? A la vérité, il suppose une forme intermédiaire *bondet;* mais il la suppose seulement, et vainement il la chercherait, car depuis longtemps Cazeneuve a donné la véritable étymologie de ce mot. *Bonnet* a été ainsi dit, parce qu'il désignait primitivement une coiffure de tête faite avec une étoffe dite *bonnet* ou *bonnette*. L'étoffe avait sans doute reçu ce nom à cause de sa qualité, si bien que ce ne serait pas sous l'allemand *binden*, mais sous le latin *bonus* que *bonnet* devrait être rangé.

Même genre d'erreur pour *brette* (p. 87), sorte d'épée large, dit M. Delatre; et il cherche, dans l'allemand, l'adjectif *breit*, large, rattaché au sanscrit *pra*, étendre; mais, ailleurs (p. 209), il rapproche *brette* du suédois *bryta*, rompre, sanscrit *bhanj* ou *bhaj*. Lequel des deux prendre? Ni l'un ni l'autre, à ce qu'il semble, et là-dessus c'est Ménage que sans doute l'on doit croire, disant que *brette* est une longue épée, ainsi nommée parce que ces sortes d'armes avaient été premièrement faites en Bretagne.

Semblablement, le mot *pis*, mamelle de vache, me paraît manqué: il est tiré du sanscrit *payas*, eau, qui dérive de *pî*, forme secondaire de *pâ*, boire. «Par euphémisme, dit M. Delatre, les Germains adoptèrent «ce nom sanscrit de l'eau pour désigner l'urine, et ils en firent: hollan-«dais *pis*, allemand *pisse*. Le même radical, par une métonymie toute

« naturelle, a servi à désigner l'organe par où les chèvres et les vaches « épanchent le lait. » C'est là, je le crains, de l'érudition employée à côté de la question. *Pis*, en ancien français, veut dire poitrine, et vient du latin *pectus*, ce qui nous reporte bien loin des mots allemands et sanscrits ici allégués. Puis, ce mot *pis* a pris le sens restreint de mamelle, de la même façon que *traire*, qui vient de *trahere*, et qui, dans tout l'ancien français, a le sens général de tirer, a fini par prendre le sens particulier de faire sortir le lait.

En suivant le même ordre d'idées, je remarquerais que, dans *dimanche*, l'*i* n'est pas pour un *o* latin, que l'ancien français est *diemanche*, provenant, par une forte contraction, de *dies dominica;* qu'une *courte-pointe* n'est pas une couverture piquée à points courts, mais une *coulte pointe*, c'est à dire une *coulte* piquée, *culcita puncta;* qu'en un mot, avant de procéder à l'analyse d'un mot français moderne, il faut se rendre compte, autant que possible, du mot français ancien. Au reste, ce genre d'erreurs sera suffisamment représenté à l'esprit du lecteur par un exemple que M. Delatre a lui-même corrigé. A première vue, le mot *compote* (p. 34) lui parut devoir être rattaché au sanscrit *pâ*, boire; c'était une apparence de sens qui le conduisait en l'absence de toute lumière étymologique, et cela montre en même temps combien ces apparences de sens peuvent tromper. Mais, dans l'*erratum*, l'ancienne orthographe rétablie (*composte*) a rendu ce mot à sa véritable origine, qui est *compositus*.

C'est encore un manque de recherches suffisantes dans l'ancien français qui lui a fait dire que *poisson* (p. 36) était une forme comparativement moderne. Loin de là, elle appartient aux origines mêmes de la langue, car on la trouve dans le *Fragment de Valenciennes*, qui remonte au IXᵉ siècle, ou tout au moins au Xᵉ : *cel pescion*. Jusqu'à présent, il n'y a pas de texte français plus vieux que ce *Fragment* et le *Cantique de sainte Eulalie;* mais il est de fait que cette forme est extraordinaire. Le mot français devrait être *pesce*, comme le provençal a *peis*, mais aussi *peisso*, de sorte qu'il faut admettre une forme non latine *piscio*, usitée dans les Gaules, et d'où est provenu *poisson*.

A propos de *luette*, *lendemain*, *lierre*, etc., qui étaient autrefois *uette*, *endemain*, *ierre*, etc., M. Delatre dit : « L'emploi de deux articles pour « un, devant des mots d'origine latine, est une monstruosité gramma- « ticale dont on ne trouve d'exemple que dans la langue française. Pour « qu'une langue commette un pareil barbarisme, il faut qu'elle ait entiè- « rement perdu la conscience de sa force et de son génie. Aussi, les « formes que nous venons de signaler datent-elles des temps les plus

« obscurs du moyen âge, lorsque régnait partout la plus profonde igno-« rance (p. 165). » Sans doute, M. Delatre entend, comme tout le monde, par les temps les plus obscurs du moyen âge, le XI[e] siècle, le XII[e] et peut-être le XIII[e]. Eh bien, il n'a qu'à parcourir les monuments de ces siècles, et il n'y trouvera jamais la faute par lui signalée. Ce barbarisme ne s'introduisit qu'au XV[e] et au XVI[e] siècle, alors que, par des causes sur lesquelles j'ai plusieurs fois disserté, la vieille langue subit un profond changement.

Croire que l'analogie aille dans une langue en se perfectionnant, et qu'elle ne soit pas meilleure au voisinage des origines, est une erreur, et je suis étonné qu'elle ait été commise par M. Delatre, lui si versé dans l'étude comparative des langues, et qui a eu tant d'occasions de s'assurer que, pour la forme des mots, l'antiquité est un gage de pureté. Car je lui rends volontiers témoignage d'habileté et de savoir, et, si j'ai combattu son système, je dois ajouter que j'ai été singulièrement frappé de la riche érudition dont il fait preuve à chaque pas dans son livre. Les exemples empruntés à tous les types de la famille indienne se pressent sous sa plume. Avec une si forte et si heureuse préparation, il est appelé à de beaux travaux sur la comparaison des langues indo-européennes.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES DE HIOUEN-THSANG ET DE SES VOYAGES DANS L'INDE, depuis l'an 629 jusqu'en 645 (de notre ère), par Hoeï-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois par Stanislas Julien, membre de l'Institut de France. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages.

SIXIÈME ARTICLE[1].

De la géographie et de l'histoire dans les voyages de Hiouen-thsang.

L'Inde entière est partagée, à l'époque de Hiouen-thsang, en une

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mars 1855, page 149; pour le deuxième, celui d'août, page 485; pour le troisième, celui de septembre, page 556; pour le quatrième, celui de novembre, page 677; et, pour le cinquième, celui de février 1856, page 82.

multitude de petites principautés, toutes distinctes et indépendantes les unes des autres. Elles ont chacune une capitale, qui est d'ordinaire placée au centre, et qui est la résidence du roi ou du chef qui gouverne. Le voyageur a grand soin de donner les dimensions de tous ces États; et elles varient notablement. Tandis que les uns n'ont que cent lieues de circonférence, il en est qui n'en ont pas moins de mille. Ces mesures, exactes ou non, qui les a fournies à Hiouen-thsang? C'est ce qu'il ne dit pas; mais, comme il n'a pu les prendre lui-même, et que les seize années de son voyage n'y auraient pas suffi, il est probable qu'il s'est borné à recevoir les renseignements des gens du pays ; ou peut-être les a-t-il aussi puisés à ces *Mémoires historiques* qu'il cite, et qui pouvaient bien contenir des détails de ce genre[1].

Du reste, rien n'indique, dans la relation du voyageur, quelles avaient pu être les causes de ce morcellement politique, qui semble remonter très-haut. Parfois, on peut l'expliquer par des différences de races ou par des obstacles naturels, qui imposent des limites certaines aux provinces. Mais, le plus souvent, il n'y a rien de pareil; et des États sont isolés de leurs voisins, bien que ni la nature du sol, ni les mœurs, ni la langue, ni le culte, ni la population, ne les séparent. Toutes ces petites administrations locales ont eu, sans doute, leurs raisons d'être; mais l'histoire ne connaît pas ces causes, qui ont été cependant assez puissantes pour créer, si ce n'est des nationalités, au moins des agglomérations que le temps n'a pu détruire, et qui ont conservé leur existence propre, malgré tant de bouleversements dont a été agitée la surface de la presqu'île. La plupart des cent trente-huit royaumes dont a parlé Hiouen-thsang subsistent encore aujourd'hui, dans les districts que la Compagnie des Indes a maintenus, mais qu'elle n'a point créés ; ils existaient bien longtemps avant que le voyageur ne les parcourût; et l'on peut déjà en trouver un bon nombre dans les anciennes épopées et même jusque dans les Védas. C'est là, à toutes les époques, un des traits caractéristiques de l'Inde, et une de ses ressemblances avec la Grèce, qui, toute proportion gardée, n'a guère poussé la division plus loin.

On comprend sans peine que tous ces petits gouvernements sont très-faibles. Ils se font fréquemment la guerre entre eux, et il suffit de l'habileté ou du courage d'un prince pour faire tomber beaucoup de provinces sous sa domination. Mais cette domination est passagère, comme les talents de celui qui l'a fondée; et, à sa mort, son empire, quelque

[1] Ce qui pourrait le faire croire, c'est que, pour certains royaumes, celui de Çrâvastî par exemple, page 366, Hiouen-thsang remarque qu'on ne possède aucun témoignage historique pour en déterminer les limites.

vaste qu'il ait été, se dissout; les éléments dont il s'était formé se désagrégent de nouveau, parce qu'aucun lien solide n'a pu les réunir et que l'esprit antique de séparation reprend le dessus, en dépit de la conquête et de la politique. C'est ainsi que le puissant Açoka a pu donner quelque temps des lois à la plus grande partie de l'Inde; mais, après lui, son royaume n'a point subsisté, et sa dynastie s'est éteinte presque aussitôt après être née. En un mot, l'Inde, quoique soumise plus d'une fois, n'a jamais eu l'unité qui forme les États durables et bienfaisants. Elle n'a même pas su s'élever jusqu'à la pensée d'une fédération; et les intérêts communs n'ont jamais pu prévaloir sur les intérêts particuliers des provinces. La civilisation européenne elle-même, qui a pu les juxtaposer sous une administration générale, ne pourra jamais les fondre et les identifier entre elles.

Le prince le plus puissant que rencontre Hiouen-thsang est le roi de Kânyâkoubdja (Canoge), Çilâditya. Il n'a pas moins de dix-huit rois tributaires sous ses ordres [1]; et, dans les occasions solennelles, comme la lutte du Grand et du Petit Véhicule dont il a été question plus haut [2], il se fait accompagner par eux. Cependant, malgré tout son pouvoir, Çilâditya, même avec le secours de ses vassaux, n'a pu conquérir le Mahârâshtra, c'est-à-dire le pays des Mahrattes, au centre de l'Inde. Dès cette époque reculée, cette race guerrière, qui s'est rendue la dernière à la domination anglaise, savait défendre sa liberté et protéger ses frontières contre toute invasion. Le portrait qu'en fait Hiouen-thsang donne une très-haute idée des qualités de ce peuple : « Les habitants du royaume de Mo-ho-la-to (Mahârâshtra), dit-il, estiment l'honneur et le devoir et méprisent la mort. Ils sont d'un caractère fier et emporté. Lorsqu'on leur a fait du bien ou du mal, ils ne manquent jamais de montrer leur reconnaissance ou de se venger avec éclat. Si on les a insultés, ils iront jusqu'à risquer leur vie pour laver cet affront; mais, si quelqu'un vient les implorer dans la détresse, ils oublient le soin de leur propre personne pour le secourir. Quand ils ont une injure à venger, ils ont soin d'en donner avis à leur adversaire. Après quoi, chacun apprête ses armes, et lutte la lance à la main. Dans un combat, lorsque l'armée ennemie a été mise en déroute, ils ne tuent pas les vaincus [3]. » Avec un peuple aussi brave et aussi généreux, les rois du Mahârâshtra n'avaient pas eu de peine à pousser fort loin l'art militaire.

[1] Le roi de Kapiça, dans l'Inde du Nord, avait dix royaumes sous ses lois. *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 71. — [2] *Journal des Savants*, cahier de septembre 1855, page 562. — [3] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, pages 202 et 415. La *Relation originale* donne ici beaucoup plus de détails que la biographie.

Celui qui régnait au temps de Hiouen-thsang se nommait Pou-lo-ki-che (Pourakéça?). Il avait des goûts belliqueux, et mettait par-dessus tout la gloire des armes. De la race des Tsa-ti-li (Kshattrîyas), il entretenait une nombreuse armée, dont la cavalerie et l'infanterie étaient équipées parfaitement. Les lois et les ordonnances militaires étaient appliquées avec sévérité. Ce qui faisait surtout la force de cette armée, redoutable à tous les États voisins, c'était un corps de « braves champions » au nombre de plusieurs milliers, qui restaient en tout temps organisés et soumis à une discipline rigoureuse. Chaque fois qu'on livrait bataille, ils buvaient des liqueurs fortes jusqu'à s'enivrer; puis ils s'élançaient par masse sur l'ennemi, qui ne pouvait arrêter leur élan furieux. A cette troupe d'élite, on joignait des centaines d'éléphants sauvages qu'on enivrait, ainsi que les hommes; et tous ensemble ils se précipitaient avec une irrésistible impétuosité. Aussi le roi, fier de tels soldats, qui le servaient avec dévouement, pouvait mépriser les forces des autres États et les vaincre aisément. Il était, d'ailleurs, fort habile politique; et il savait au besoin user de douceur et de clémence, étendant sa puissance par ses bienfaits autant que par ses armes.

Le roi Çîlâditya, qui dominait une assez grande partie de la presqu'île, attaqua vainement le Mahârâshṭra. « Il portait de l'est à l'ouest ses armes « victorieuses, dit Hiouen-thsang dans sa *Relation originale*, et il faisait « obéir en tremblant les peuples les plus éloignés. Mais les hommes de « ce royaume sont les seuls qui n'aient point plié sous ses lois. Quoiqu'il « se soit mis à la tête de toutes les troupes des cinq Indes, et qu'il ait « appelé sous ses drapeaux les généraux les plus braves de tous les États « qu'il mène lui-même au combat, il n'a point encore réussi à triompher « de leur résistance; on peut juger par là de leur caractère inflexible et « de leur indomptable valeur [1]. » Açoka avait été jadis plus heureux que Çîlâditya, et le Mahârâshtra lui était soumis.

Ce qu'il y avait encore de plus remarquable, c'est que, malgré leur humeur guerrière, les Mahrattes étaient passionnés pour l'étude. C'est un témoignage que le voyageur se plaît à leur rendre, et qu'il ne prodigue point. Il ne fait guère un si bel éloge que de trois ou quatre peuples tout au plus, ceux du Kachmire, du Magadha et du Malva. On cultivait le Grand et le Petit Véhicule dans le Mahârâshṭra. Il y avait plusieurs centaines de couvents qui renfermaient cinq mille religieux environ. Les deux cultes vivaient en bonne intelligence, et les brah-

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, dans l'Appendice extrait de la *Relation originale*, pages 415 et suivantes.

manes hérétiques y étaient à peu près aussi nombreux que les bouddhistes. Cet heureux pays était favorisé de toutes manières. Le sol gras et fertile produisait du grain en immense quantité ; le climat était doux et d'une chaleur tempérée. Les mœurs étaient simples et honnêtes; et les habitants, qui vivaient dans l'abondance, se distinguaient en général par une haute stature et une force peu commune.

Hiouen-thsang ne séjourna point dans le pays des Mahrattes, où ne le retenait ni le nombre des monuments sacrés, ni la science supérieure des docteurs; mais le tableau qu'il en a tracé n'en est pas moins frappant, et c'est une preuve de plus de la rare exactitude de ses observations, quelque rapides qu'elles aient été nécessairement plus d'une fois.

Il est assez difficile de voir au travers du récit du missionnaire quel est précisément l'état politique des peuples indiens, et quelles sont les relations des sujets et des rois. Le pouvoir semble, en général, tout à fait absolu ; et le despotisme n'est tempéré que par la bonté personnelle et toute fortuite des princes qui l'exercent. En résumant ce que Hiouen-thsang nous apprend de Çîlâditya, le roi qu'il a le plus fréquenté et le mieux connu, nous pourrons nous faire une assez juste idée de ce qu'est alors le pouvoir royal dans chacune de ces petites contrées. Le peu qu'on en sait porte du moins à croire que le gouvernement y est uniforme. Les circonstances locales ont dû varier à l'infini; mais, au point de civilisation où en sont ces peuples, le régime despotique est pour tous le plus naturel et le plus simple, sans parler des causes religieuses qui le maintiennent après avoir contribué à le fonder.

Çîlâditya, roi de Kanyâkoubdja (la Canoge actuelle dans l'Inde centrale) avait succédé à son frère aîné, qui avait péri dans les embûches d'un des princes voisins, jaloux de ses talents militaires. Quand le trône était devenu vacant, à la suite de cette catastrophe, le principal ministre, nommé Bhaṇi, s'était concerté avec les magistrats placés sous ses ordres pour régler la succession; et sans doute parce que le prince défunt était mort sans postérité ou ne laissait que des enfants en trop bas âge, ils s'étaient adressés au frère cadet : « Çîlâditya, se dirent-ils, est « doué d'une belle figure et d'une taille imposante; ses talents militaires « ne connaissent point de bornes; le ciel et la terre sont touchés de sa « vertu; les dévas et les démons même admirent sa justice. Bientôt il « pourra venger les injures de son frère aîné et se rendre maître de l'Inde « entière. Partout où se répandent la majesté de sa puissance et la rosée « bienfaisante de ses instructions, il n'est personne qui ne soit soumis « à l'empire de sa vertu. Dès que les États auront été pacifiés, le peuple « pourra goûter le repos. »

Çîlâditya ne trompa point ces nobles espérances; et, à peine maître du pouvoir, il avait fait cesser les armements, sauf à poursuivre plus tard une guerre légitime, et fait serrer dans l'arsenal les épées et les lances. Puis il s'appliqua de toutes ses forces à faire le bonheur de ses sujets. Il était, comme ses ancêtres, de la caste des Vaiçyas; et peut-être cette humble origine lui inspira-t-elle plus de sympathie pour les classes inférieures de la population. Il défendit dans toute l'étendue du royaume de tuer un seul être vivant, et il ordonna de renoncer à l'usage de la viande. Plein de zèle pour la foi bouddhique, que sa famille avait dès longtemps embrassée, il avait élevé des couvents dans tous les lieux où les saints avaient laissé des traces de leur passage, et il avait magnifiquement accru les fondations du grand vihâra de Nâlanda, ainsi que nous l'avons vu[1]. Ce fut à son second séjour dans ce vihâra que Hiouen-thsang entra pour la première fois en relation avec Çîlâditya, et l'on se rappelle que, protégé par lui, il remporta sur les partisans du Petit Véhicule une victoire éclatante. C'était dans l'année 640; et Çîlâditya, qui avait déjà régné trente ans, devait en régner encore dix autres. Si l'on en croit le rapport, peut-être un peu partial, de Hoeï-li, le monarque montra pour l'humble missionnaire la déférence la plus bienveillante et la plus respectueuse. Désireux d'assurer à ses peuples les lumières du Maître de la loi, il n'attendit pas que Hiouen-thsang se rendît auprès de lui; il prévint sa visite en allant personnellement à sa rencontre, et l'on sait de quels riches présents il l'accabla pour récompenser son triomphe sur les hérétiques.

La générosité de Çîlâditya était au moins égale à sa piété, et tous les ans il nourrissait, pendant trois ou sept jours, la multitude des religieux. En outre, tous les cinq ans, il convoquait la Grande Assemblée de la délivrance (Moksha mahâparishad), et il distribuait en aumônes toutes les richesses du trésor. La reconnaissance de Hiouen-thsang n'hésite pas à comparer sa bienfaisance à celle du fameux Soudâna (Soudatta) l'Anâthapiṇḍika des légendes. Cette distribution d'aumônes, non-seulement aux religieux, mais encore à toute la population indigente, est une des institutions qui caractérisent le plus particulièrement le bouddhisme, et qui se sont le mieux conservées. Le Bouddha n'en avait pas fait une loi précise aux princes; mais, en recommandant l'aumône comme la première de toutes les vertus, il les y avait poussés; et cette singulière coutume remplaçait en partie, pour ces temps reculés, les bienfaits de l'assistance publique chez des nations mieux organisées. Comme Hiouen-

[1] Voir plus haut, *Journal des Savants*, cahier de septembre 1855, page 556.

thsang a vu personnellement l'une de ces distributions solennelles, et que ses biographes nous en ont conservé le fidèle récit, on peut savoir assez exactement comment les choses se passaient, et ce n'est pas l'un des spectacles les moins curieux qu'offre le bouddhisme de cette époque.

On se souvient que le Bouddha avait institué la confession publique comme expiation des péchés, et que les religieux étaient tenus de faire ces aveux pénibles et salutaires deux fois par mois, à la nouvelle et à la pleine lune[1]. Des religieux, ce pieux usage s'était étendu au corps entier des fidèles; mais, comme des réunions si fréquentes auraient été trop préjudiciables aux gens du peuple et à des multitudes qui ne vivaient que du plus rude et du plus constant travail, la force des choses avait modifié l'institution primitive. On assemblait le peuple tous les trois ans ou au moins tous les cinq ans, pour que chacun se confessât, et soldât, en quelque sorte, le passé de toutes ses fautes. Les édits religieux de Piyadasi ne laissent aucun doute sur ce point[2], et, s'il avait pu rester encore quelque obscurité, le témoignage de Hiouen-thsang, racontant ce qu'il a vu, viendrait complétement la dissiper. Ces assemblées étaient l'occasion toute naturelle des libéralités royales; mais peu à peu le sens vrai de l'institution s'était effacé; la confession avait été négligée, puis oubliée; et l'on ne se réunissait plus que pour donner ou recevoir de fastueuses aumônes. C'est là ce que vit et ce que raconte le pèlerin chinois.

Il est alors dans le royaume de Prayâga, de l'Inde centrale, l'un de ceux qui obéissent à la suzeraineté de Çîlâditya. Près de la capitale, deux fleuves se réunissent : c'est le Gange et la Yamounâ. A l'ouest du confluent, il y a un plateau d'une lieue et demie de tour à peu près, et dont le terrain est droit et uni. Depuis la plus haute antiquité, des rois et de grands personnages, « doués d'humanité, » se rendent en cet endroit afin de répandre des bienfaits et des aumônes. C'est pourquoi on l'a appelé la *Grande plaine des aumônes*[3]. La tradition rapportait qu'il était plus méritoire de donner en ce lieu une pièce de monnaie que cent mille ailleurs; et, de tout temps, on l'avait tenu généralement en une singulière estime. Le roi Çîlâditya, scrupuleux imitateur de ses devanciers, s'y était rendu pour y accomplir la généreuse et sainte cérémonie.

[1] Voir les articles sur le bouddhisme, *Journal des Savants*, cahier de septembre 1854, pages 570 et suivantes. — [2] M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, pages 683 et suivantes, et *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1854, page 654. — [3] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, pages 113 et 121. C'est à son retour que Hiouen-thsang assista à la Grande Assemblée de la délivrance. Quand il arrive dans l'Inde, il en parle à propos du royaume de Prayâga, qu'il traverse.

Il avait fait établir d'abord un espace carré garni de haies de roseaux, ayant mille pieds sur chaque côté. Au milieu, plusieurs dizaines de salles, couvertes en chaume, renfermaient en abondance des choses précieuses, de l'or et de l'argent en lingots, des perles fines, du verre rouge et des pierres rares de toute espèce. D'autres maisons renfermaient, en outre, des amas de vêtements de soie et de coton, des monnaies d'or et d'argent, etc. En dehors de la haie, s'étendait un immense réfectoire; et, comme la distribution devait durer fort longtemps, une centaine de maisons, disposées en ligne droite ainsi que les boutiques d'un marché, pouvaient recevoir chacune un millier de personnes assises. Quelque temps auparavant, le roi avait convoqué par un décret les çramaṇas et les brahmanes hérétiques, les pauvres, les orphelins et les hommes sans famille, pour prendre leur part aux distributions. Depuis le commencement de son règne, il avait déjà tenu cinq assemblées de ce genre; celle-ci était la sixième, et chacune ne durait pas moins de soixante et quinze jours. C'était à cette fête que Çîlâditya conviait Hiouen-thsang, le pressant d'y assister, pour être témoin de la joie qu'elle ferait naître. Le roi y arriva en grande pompe, suivi de ses dix-huit tributaires, parmi lesquels figuraient son gendre, Dhrouvapaṭou, roi de Vallabhi, dans l'Inde méridionale, et Koumâra, roi de l'Inde orientale. Chacun de ces rois avait posé ses tentes dans des lieux différents, l'un au nord du Gange, l'autre à l'ouest du confluent, et le troisième au sud de la Yamounâ, à côté d'un bocage fleuri. Les hommes qui étaient venus recevoir des aumônes, au nombre de plusieurs centaines de mille, s'étaient établis à l'ouest des tentes de Dhrouvapaṭou. Des corps d'armée accompagnaient les rois, et, prenant place aux lieux qui leur avaient été assignés, se tenaient prêts sans doute à maintenir l'ordre, si le besoin s'en faisait sentir. Tout, d'ailleurs, se passait avec la plus grande régularité.

La religion devait nécessairement présider à ces actes de haute bienfaisance. Le premier jour, on installa, dans un des temples couverts en chaume de la Place des Aumônes, la statue du Bouddha; et l'on distribua des choses précieuses et des vêtements de la plus grande valeur. On servit des mets exquis, et l'on répandit des fleurs aux sons d'une musique harmonieuse. Le soir, chacun se retira dans sa tente. Ainsi, la cérémonie tout entière était placée sous l'invocation du Bouddha, au nom de qui elle semblait se faire. Comme la tolérance de ces temps était égale à leur piété ardente, le second jour on installa sous un des temples la statue du Dieu-Soleil (Aditya), qu'adoraient les idolâtres; seulement, les distributions furent moitié moindres que la

veille. Le troisième jour, on y plaça la statue du Dieu-Suprême (Içvara) et l'on fit les mêmes aumônes qu'à l'installation du Dieu-Soleil. Toutes les religions que pratiquaient ces peuples étaient traitées, sauf l'ordre de préséance, avec le même respect; et, comme, dans la vie civile, elles vivaient sans persécution ni lutte, les rois ne les séparaient pas plus dans leurs bienfaits que dans leur protection.

Ce fut seulement le quatrième jour que commencèrent les distributions générales, et elles s'adressèrent d'abord aux religieux, fervents apôtres de la foi du Bouddha. Au nombre de dix mille, ils étaient assis en rangs et ne formaient pas moins de cent lignes distinctes. Chacun d'eux reçut des pièces d'or, un vêtement de coton, divers breuvages et des aliments, ainsi que des parfums et des fleurs. Jadis, quand le réformateur avait fondé la foi nouvelle, l'enthousiasme des premiers temps avait adopté, sans se plaindre, la rude pauvreté qu'il imposait[1]. Les religieux se contentaient alors de misérables haillons, d'un vase de bois, d'un bâton, seuls biens qu'il leur fût permis de posséder. Ils dédaignaient les richesses, les repas somptueux, les couches amollies. Mais, du Bouddha au siècle de Çîlâditya, les choses avaient bien changé; et, par le progrès des temps, le corps des religieux avait successivement acquis des trésors considérables déposés dans de splendides couvents. Le vœu de pauvreté avait été oublié comme tant d'autres; et, si l'on recevait encore des aumônes, il y avait longtemps qu'on n'en avait plus besoin.

Après les religieux bouddhistes, la distribution s'étendit aux brahmanes; mais, comme ils étaient beaucoup plus nombreux, elle dura vingt jours entiers. Puis vint le tour des hérétiques, pendant dix jours; et celui des mendiants nus (nirgranthas) des pays lointains, pendant dix autres jours; enfin, les aumônes aux indigents, aux orphelins, aux hommes sans famille, ne durèrent pas moins d'un mois.

Le terme des soixante et quinze jours assignés pour la distribution était arrivé. Toutes les richesses accumulées pendant cinq ans dans le trésor royal se trouvaient complétement épuisées. Il ne restait plus au roi que les éléphants, les chevaux et les armes de guerre indispensables pour protéger son royaume et châtier les hommes qui suscitent des troubles. Quant à lui personnellement, il avait donné en aumônes tout ce qu'il portait, la meilleure partie de ses vêtements, ses colliers, ses pendants d'oreille, ses bracelets, la guirlande de son diadème, les perles qui ornaient son cou, et l'escarboucle qui brillait au milieu de sa

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1854, page 565.

crête de cheveux. Il s'était dépouillé sans conserver la moindre chose. Après avoir épuisé ainsi toutes ses richesses, il demanda à sa sœur un vêtement commun et usé; et, après s'en être couvert, il adora les Bouddhas des dix régions, se livra avec exaltation aux transports de sa joie; et, joignant les mains, il s'écria : « En amassant toutes ces richesses « et ces choses précieuses, je craignais constamment de ne pouvoir les « cacher dans un magasin solide et impénétrable. Maintenant que j'ai pu « les déposer dans le *Champ du bonheur*, je les regarde comme conservées « à jamais. Je désire, dans toutes mes existences futures, amasser ainsi « des richesses pour faire l'aumône aux hommes, et obtenir les dix facul- « tés divines dans toute leur plénitude. »

Plus tard, les dix-huit rois tributaires recueillirent de grandes sommes d'argent parmi les peuples de leurs États, rachetèrent le riche collier, l'escarboucle de la coiffure, les vêtements royaux, etc., que le roi Çîlâditya avait donnés en aumônes, les lui rapportèrent et les lui offrirent. Mais, au bout de quelques jours, les vêtements du roi et les joyaux de la plus haute valeur furent encore employés en aumônes, comme la première fois[1].

Voilà ce que Hiouen-thsang nous raconte; il n'en parle pas par ouï-dire; il a vu ce qu'il rapporte, et il serait bien difficile de récuser ses assertions. Je veux bien qu'il ait exagéré certains détails, et que les distributions aient été un peu moins abondantes qu'il ne le dit; mais le fond du récit ne peut pas n'être pas vrai; il atteste de la manière la plus formelle l'existence d'une coutume que la religion avait autorisée, et que maintenait l'état social de ces peuples esclaves et malheureux. La loi du Bouddha recommandait l'aumône, et la politique la recommandait non moins vivement. Il eût été bien redoutable pour le pouvoir des rois de ne pas rendre en libéralités une partie des richesses qu'ils arrachaient à leurs sujets par l'impôt; et c'eût été préparer des révoltes inévitables, que de pousser au désespoir de la misère des multitudes qui ne demandaient pas mieux que de se soumettre, pourvu qu'on leur donnât à peu près de quoi vivre. La prudence venait donc en aide à la dévotion; et les rois, tout en croyant s'assurer par les aumônes une place dans le ciel des Touchitas, s'assuraient bien mieux encore une autorité tranquille et durable. D'ailleurs, Çîlâditya n'est pas le seul à pratiquer si pieusement et si habilement la loi du Bouddha. Hiouen-thsang parle d'un roi de Malva, un peu antérieur à son temps, qui, durant un règne de cinquante ans, ne manqua jamais de convo-

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, pages 253 et suivantes.

quer annuellement la Grande Assemblée de la délivrance. Aussi était-il adoré de son peuple, et sa mémoire était encore entourée de vénération et de reconnaissance quand le pèlerin visita ce royaume[1]. Le roi de Vallabhi, Dhrouvapaṭou, gendre de Çîlâditya, n'était pas moins généreux. Chaque année, il convoquait comme lui une Grande Assemblée; et, pendant sept jours, il invitait les religieux des divers royaumes. Il leur distribuait des mets recherchés, des lits, des siéges, des vêtements, et jusqu'à des médicaments de tout genre[2]. Les rois de Lampâ (Lamghan) et de Kapiça font aussi de grandes distributions, auxquelles assiste encore le pèlerin, comme à celle de Çîlâditya[3]. Enfin, on se rappelle que le dévot Açoka (Piyadasi), qui régnait au moins 250 ans avant l'ère chrétienne, parle, dans ses inscriptions religieuses, de la distribution des aumônes aux brahmanes et aux çramanas. Cette institution, que Hiouen-thsang retrouve, est donc déjà fort ancienne, comme on le lui dit, puisqu'elle remonte certainement à plus de huit cents ans[4].

Ce qui peut, à bon droit, nous surprendre davantage, c'est la tolérance dont les princes et même les peuples semblent en général animés. C'est à peine si Hiouen-thsang fait mention d'un ou de deux rois qui ont cherché à renverser le bouddhisme dans leurs États. Si Çaçângka, roi de Karnasouvarna dans l'Inde orientale, « abolit la Loi et détruit l'Arbre « de l'intelligence[5], » la plupart des autres souverains se montrent, au contraire, pleins de mansuétude, et il ne paraît pas qu'aucun d'eux songe jamais à contraindre ses sujets pour leur faire embrasser ou quitter une religion, quelle qu'elle soit. Dans les cérémonies publiques les plus importantes, si l'on adore le Bouddha le premier, on n'exclut pas les dieux des autres croyances, et, ainsi que nous venons de le voir, Içvara et le Dieu-Soleil reçoivent tout aussi bien que lui les hommages officiels. Les aumônes sont également partagées, sans acception de croyances, à ceux qui les réclament; on ne leur demande pas quel culte ils professent, pour savoir s'ils ont des titres à la charité publique. Il suffit, ce semble, qu'ils soient malheureux; brahmanes ou bouddhistes, il n'importe. Les édits religieux de Piyadasi nous ont offert déjà des exemples de cette admirable tolérance[6]. Le pieux monarque en fait un des devoirs de son gouvernement et des citoyens auxquels il s'adresse. Mais ce n'était point là, autant qu'on en peut juger, une vertu propre à Piyadasi. Ses successeurs ont été à peu près aussi tolérants

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, page 205. — [2] Idem, *ibidem*, page 206. — [3] Idem, *ibidem*, page 265. — [4] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1854, page 650. — [5] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, pages 112 et 235. — [6] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1854, p. 656.

que lui. Le brahmanisme a, pendant de très-longs siècles, souffert sans jalousie le bouddhisme près de lui; et, lorsque, après tant de longanimité, il s'est décidé à le combattre et à le chasser, c'est pour des causes qui, selon toute apparence, tenaient beaucoup plus à la politique qu'au fanatisme.

Est-ce à la raison de ces peuples qu'il faut faire honneur de cette vertu, qui est encore bien rare chez les nations les plus éclairées? Je ne le pense pas; et le véritable esprit de tolérance, si mal pratiqué de nos jours dans la plupart des pays civilisés, suppose tant de lumières et tant de justice, qu'il est peu probable que les peuples bouddhistes aient été si instruits sur ce point délicat, quand ils étaient si profondément ignorants sur tant d'autres. Est-ce à leur indifférence? c'est encore moins soutenable; car la ferveur religieuse de ces temps éclate dans la multitude même des monuments de tout genre qu'ils ont consacrés à leurs croyances. Les villes sont en ruines, et leurs murailles sont écroulées; mais les stoûpas, les vihâras sont debout; on continue même à en bâtir, et rien n'annonce que le culte soit en décadence. Les âmes croient ardemment aux dogmes antiques; on respecte sincèrement les traditions, toutes bizarres qu'elles sont. Les cœurs ne sont pas froids, et cependant ils restent tolérants pour des croyances contraires, si ce n'est ennemies. Je me borne à constater ce fait sans chercher à l'expliquer; il est très-honorable pour l'esprit indien en général, bien plutôt encore que pour le bouddhisme; car les brahmanes étaient aussi doux envers leurs adversaires que la foi nouvelle l'était pour eux; et ils avaient, de plus, en leur faveur, l'initiative de l'exemple. Dans toute l'histoire ancienne du brahmanisme, on ne trouve pas trace d'une persécution religieuse. Le Bouddha, tout réformateur qu'il était, l'avait en cela fidèlement imité, et jamais, dans le cours de sa longue carrière, il n'avait songé à se servir contre ses antagonistes de l'appui des princes qui le protégeaient; il les avait combattus par des doctrines qui lui semblaient supérieures; il n'avait jamais essayé de les contraindre par la force, et l'esprit tout entier de la foi nouvelle répugnait à la violence.

Au temps de Hiouen-thsang, cet heureux état de choses ne s'était point encore modifié; et la lutte qui devait expulser le bouddhisme n'était point engagée, quoiqu'elle fût assez prochaine.

Quelle était la situation du bouddhisme dans l'Inde vers le milieu du VIIe siècle de notre ère? Et que nous en apprend l'exact et dévot pèlerin? Il ne nous dira pas sans doute tout ce que nous voudrions savoir; mais, sur le culte et sur les écoles, il nous donnera des détails

qui sont faits pour exciter tout notre intérêt, bien qu'ils soient de nature à nous faire quelquefois sourire par leur naïve puérilité.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. *Georges Ville* (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte). *Examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture et sur différentes recherches relatives à l'agriculture et à la végétation des XVIIIe et XIXe siècles.*

FIN DU TROISIÈME ARTICLE [1].

Trois chimistes et un physicien contemporains, Bayen, Priestley, Schéele et Lavoisier, à partir de 1771, reprennent la théorie de la combustion, et tous les quatre, envisageant les phénomènes qu'elle présente à des points de vue différents, arrivent à des conclusions que nous allons exposer.

§ II. — BAYEN.

Expériences faites en 1774 (premiers mois de l'année) sur quelques précipités de mercure dans la vue de découvrir leur nature [2].

Bayen reconnut dans les premiers mois de l'année 1774 que le précipité *per se* (peroxyde de mercure), soumis à la distillation dans une cornue de verre, se réduit en mercure et en un gaz dont les poids représentent celui du précipité avant la distillation [3].

Il en conclut que la *chaux de mercure*, loin d'être du mercure moins du phlogistique, comme Stahl le prétendait, est du mercure plus de

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1855, page 689; pour le deuxième, celui de décembre, page 767; et, pour le troisième, celui de février, page 94. — [2] *Opuscules chimiques* de Pierre Bayen, 2 vol. in-8°, Paris, chez Dugour et Durand libraires, rue et hôtel Serpente, l'an VI de la République. — [3] Id. *ibid.* p. 302, 303 et 315.

l'air; qu'en conséquence, ce résultat est incompatible avec la théorie du phlogistique.

§ III. — PRIESTLEY.

Priestley reprend l'expérience de Bayen quelques mois après en avoir eu connaissance à Paris. Il ne la cite point; mais il fait la découverte importante que l'air, ou plutôt le gaz, que donne le précipité *per se*, n'est pas de l'air commun, mais un air particulier existant dans l'atmosphère, et caractérisé par la propriété de faire brûler une bougie. Le 1er d'août 1774 est la date de cette grande découverte [1].

Dès ce moment il modifie la théorie de Stahl en faisant intervenir dans la combustion l'attraction d'affinité.

Selon lui, l'atmosphère contient un air dépourvu de phlogistique, aussi l'appelle-t-il *air déphlogistiqué* (c'est l'oxygène). Il fait brûler les combustibles en s'emparant par *affinité* de leur phlogistique.

Cette modification, apportée à la théorie de Stahl, n'a pas de conséquence entre les mains de Priestley.

Priestley, de 1771 à 1772 inclusivement, avait déjà reconnu par ses propres expériences,

1° La nécessité de l'air pour la combustion[2], connue de tous, dit-il;

2° Qu'une partie de l'air seulement concourt à la calcination des métaux. Cette partie est $\frac{1}{5}$ environ[3] de son volume;

3° Enfin qu'un mélange humide de soufre et de fer n'absorbe que de $\frac{1}{5}$ à $\frac{1}{4}$ de l'air avec lequel on met ce mélange en contact.

Mais, dans l'intérêt de la vérité, reconnaissons que Priestley n'a pas dit alors un mot de l'augmentation de poids des corps qui avaient agi sur l'air [4].

§ IV. — SCHÉELE.

Traité chimique de l'air et du feu, par Ch. G. Schéele, etc., traduit de l'allemand par le baron de Dietrich, 2e édition, 1787.

Schéele arrive à conclure l'existence dans l'air de trois espèces de gaz :

Un gaz corrompu (l'azote), qui n'a pas le pouvoir de s'unir au phlogistique des corps inflammables;

Un gaz propre à faire brûler les combustibles à cause de l'affinité qu'il a pour leur phlogistique, aussi appelle-t-il ce gaz *air du feu*.

[1] *Expériences et observations sur différentes espèces d'air*, par Priestley, traduction de Gibelin, 2 vol., t. Ier, p. 41. — [2] *Ibid.* p. 54. — [3] *Ibid.* p. 55. — [4] *Ibid.* p. 136 et 140.

L'acide aérien (acide carbonique), dont la proportion est très-faible relativement aux deux autres.

Comme *Priestley*, Schéele admet que l'*air du feu* agit par affinité sur le phlogistique du combustible, mais entre leur opinion il n'y a que ce point de commun.

Schéele, doué au plus haut degré de l'esprit spécialement chimique, avait le génie de l'analyse, celui qui tend à ramener les corps composés à leurs éléments et tous les corps à des types respectivement homogènes, et purs conséquemment de toute matière étrangère à leur nature spécifique. Il s'expliqua donc de la manière la plus claire et la plus précise, lorsqu'il reconnut trois espèces d'air distinctes dans l'atmosphère.

On ne pouvait pas dire que Priestley fût un chimiste, mais peut-être mettait-il de l'affectation à écrire qu'il ne l'était pas. Il est certain qu'avant Schéele, Lavoisier et lui, aucun chimiste ne s'était occupé sérieusement des gaz considérés dans l'ensemble de leurs espèces, et qu'en se comparant aux chimistes qui l'avaient précédé, il se trouvait dans un champ de recherche fort différent de celui qu'ils avaient cultivé.

Quoi qu'il en soit, tout le monde s'accorde aujourd'hui à considérer Priestley comme le savant qui, en découvrant le plus grand nombre d'espèces de gaz, a donné à la science le plus de matériaux propres à fonder la théorie de la chimie moderne; mais on convient aussi qu'il n'avait pas l'esprit disposé à formuler une théorie d'après un système de faits démontrés par l'expérience. C'est ce que nous développerons dans un prochain article réservé aux travaux de Priestley qui sont relatifs à la végétation.

Si Schéele, essentiellement chimiste, reconnaît les circonstances de la combustion au point de vue où il l'envisageait avec une précision qu'on ne trouve pas dans les écrits de Priestley, cependant il ne chercha point à renverser la théorie de la combustion de Stahl; il se proposa de la modifier dans son remarquable *Traité chimique de l'air et du feu* qui parut en 1777, mais que Bergmann assure avoir été écrit en 1775. Au reste, on est obligé de convenir que les modifications qu'il apporte à la théorie de Stahl sont profondes, et qu'on pourrait dire qu'elles l'auraient détruite, s'il n'avait pas mis le *phlogistique* au nombre des éléments. On jugera de ces modifications par l'exposé suivant des opinions de l'illustre Suédois.

L'air n'est plus pour Schéele un élément, ainsi qu'il l'était pour Stahl; car, selon lui, comme nous l'avons dit, trois espèces de fluides élastiques le constituent :

L'air du feu, le seul capable de servir à la combustion;

L'air corrompu, qui ne peut l'entretenir;

L'acide aérien.

Le premier air est au second, en volume, à peu près comme 25 est à 75; l'acide aérien n'est aux deux autres que dans une proportion très-faible; sauf la proportion de 25 à 75 pour les deux premiers, cette composition de l'air est exacte; mais voici des opinions de Schéele qui manquent de vérité.

L'air du feu (oxygène), en s'unissant au *phlogistique*, constitue la *chaleur*, laquelle échauffe et dilate les corps en s'y unissant.

La *chaleur*, en s'unissant à du *phlogistique*, constitue l'*ardeur rayonnante* (*calorique rayonnant* ou *chaleur rayonnante*), elle n'échauffe pas l'air; elle diffère de la lumière, parce que le verre l'absorbe.

L'*ardeur rayonnante*, en s'unissant à du *phlogistique*, constitue la *lumière*. Les rayons diversement colorés de celle-ci ne diffèrent les uns des autres que par de faibles différences de proportion de phlogistique.

La *lumière*, en s'unissant à du *phlogistique*, constitue l'*air inflammable* (hydrogène et oxyde de carbone).

Conséquemment la chaleur, l'ardeur rayonnante et la lumière, sont des corps *pesants*, parce que tous les trois renferment de l'*air du feu*.

Voilà ce que Schéele affirme.

Voici ce qui lui semble probable :

Un *acide infiniment subtil* (qu'il ne distingue pas parfaitement de l'acide aérien) avec du phlogistique constituerait l'*air du feu* (oxygène); et il ajoute qu'il lui paraît vraisemblable que tous les acides doivent leur origine à l'*air du feu*[1].

L'*acide aérien* (*carbonique*), avec moins de phlogistique qu'il n'y en a dans l'air du feu, constituerait l'*air corrompu* (*azote*)[2].

De sorte qu'on a le tableau suivant :

Probable	*Acide subtil* (peut-être l'aérien ou carbonique) + *phlogistique* = *air corrompu* (*azote*).
	Air corrompu + *phlogistique* = *air du feu* (oxygène).
Certain. .	*Air du feu* + *phlogistique* = *chaleur.*
	Chaleur + *phlogistique* = *ardeur rayonnante* (*calorique rayonnant*).
	Ardeur rayonnante + *phlogistique* = *lumière.*
	Lumière + *phlogistique* = *air inflammable* (*hydrogène*).

Voyons maintenant comment Schéele explique avec ces propositions :

1° *La combustion*, c'est-à-dire le dégagement du feu d'un corps par le contact de l'air;

[1] *Traité de l'air et du feu*, t. I, p. 218. — [2] *Ibid.* p. 221.

2° *L'incandescence* des corps qui ne sont pas combustibles, comme l'argile, le verre, etc.;

3° *La phosphorescence.*

I. — Combustion [1].

Un corps inflammable, avant d'acquérir le mouvement igné, a besoin de *chaleur.*

Alors il laisse échapper son phlogistique, s'il y a un corps qui attire celui-ci plus fortement que ne le fait la partie du corps inflammable à laquelle le phlogistique est uni.

Si le corps inflammable échauffé a le contact de l'air, le phlogistique se combine à l'air du feu.

De cette combinaison résulte la *chaleur,* qui échauffe et dilate l'air corrompu.

Cette *chaleur* n'est pas plus tôt produite, que la dilatation du corps inflammable mettant le phlogistique plus à découvert, l'air du feu le touche et produit l'*ardeur rayonnante.*

En même temps les parties constituantes du corps inflammable sont tellement écartées, que l'air du feu y pénètre sous forme de courant continu, et, en attirant plus de phlogistique, produit la *lumière.*

Schéele, n'appliquant le mot *feu* qu'à la manifestation de la chaleur et de la lumière par la réaction de l'air du feu et du combustible, n'appelle pas feu cet état incandescent que les corps non inflammables acquièrent dans le vide aussi bien que dans l'air.

Il n'appelle pas *feu* la *chaleur,* l'*ardeur rayonnante.* Il n'appelle pas feu la chaleur qui se manifeste sans lumière, lorsque l'air du feu agit sur le soufre, la limaille de fer, des huiles, etc.

La lumière des pierres phosphorescentes, la lumière électrique, la lumière du soleil, qui se manifestent dans le vide, ne sont pas du feu.

Il ne veut pas que l'on appelle *feu* le phlogistique contenu dans les corps inflammables [2].

II. — Incandescence.

Une pierre devient incandescente dans un foyer en *attirant* de la chaleur et de la lumière en même temps. Mais celle-ci est convertie en chaleur par la vertu attractive de la matière du feu, jusqu'à ce que tous les pores soient remplis de chaleur, c'est alors que la lumière pénètre dans la pierre et ne s'y convertit plus en chaleur [3].

[1] *Traité de l'air et du feu,* t. I, p. 169, ... 175. — [2] *Ibid.* p. 167 et 168. — [3] *Ibid.* p. 180 à 181.

Cette explication manque de clarté et est conséquemment peu satisfaisante.

III. — Phosphorescence par le frottement ou la chaleur [1].

Les corps qui répandent de la lumière, soit qu'on les frotte, soit qu'on les chauffe, ne renferment pas de lumière. Ils contiennent seulement du phlogistique, lequel, venant à s'unir à la chaleur que l'on communique aux corps phosphorescents, *forme* de la lumière.

Cause de l'augmentation de poids des métaux par la calcination [2].

L'augmentation de poids des métaux par la calcination n'est point une difficulté pour Schéele, puisqu'il admet la combinaison *des chaux métalliques* avec la *chaleur*. Or, à ses yeux, celle-ci étant composée d'*air du feu*, qui est *pesant*, et de phlogistique, il est évident que le *poids d'une chaux métallique unie avec la chaleur doit se composer du poids de la chaux et de celui de l'air du feu.*

Sur quels faits repose la combinaison des chaux métalliques avec la chaleur? Sur ceux-ci :

Quand on calcine des sels neutres dont les acides peuvent être séparés par la chaleur seule, tels que des alcalis fixes (carbonatés), la magnésie blanche (s. carbonate de magnésie), le spath calcaire (s. carbonate de chaux), la chaux et la magnésie dissoutes dans l'acide nitreux (les azotates de chaux, de magnésie), etc., les acides aérien, nitreux (carbonique et azotique), sont volatilisés, et les résidus que Schéele appelait *terre*, au lieu d'être combinés aux acides aérien ou nitreux, le sont à la *chaleur* qu'il considère comme un *acide*. C'est cette chaleur qui se dégage lorsque la chaux est mise en contact avec l'eau. C'est cette chaleur faisant fonction d'acide qui se dégage lorsque la plupart des chaux métalliques, sinon toutes, se combinent aux acides.

En un mot la chaleur agit à l'instar d'un acide *pesant*, et, comme elle est constituée par de l'air du feu qui est pesant, partout où elle entre en combinaison, elle cause une augmentation de poids [3].

Schéele a aperçu l'antagonisme des propriétés chimiques.

L'idée de l'*antagonisme*, du *dualisme*, ou l'idée de ce que nous appelons des *propriétés corrélatives*, a été entrevue par Schéele. Cela résulte de ce qu'il dit de l'*acide fluide élastique très-subtil*, plus ou moins dulcifié

[1] *Traité de l'air et du feu*, t. I, p. 176 à 180. — [2] *Ibid.* p. 229 à 240. — [3] *Ibid.* p. 235.

par des proportions différentes de phlogistique, lesquelles proportions sont causes des différences de propriétés que ces mêmes corps, *l'acide fluide élastique très-subtil* et le *phlogistique*, présentent en se combinant différemment pour produire l'*air du feu*, la *chaleur*, l'*ardeur rayonnante*, la *lumière* et l'*air inflammable*.

La propriété de l'acide très-subtil n'est qu'en partie neutralisée dans l'*air du feu* et la *chaleur*. C'est pourquoi Schéele considère cette dernière comme un acide, c'est-à-dire une matière douée d'affinité pour les bases alcalines qu'il appelle *chaux*[1].

En raisonnant sur l'*air du feu* et les *corps inflammables* comme Schéele a raisonné sur la chaleur et les bases salifiables, en reconnaissant l'*air du feu* comme formé de l'*acide fluide élastique très-subtil* et de *phlogistique* en moindre proportion qu'il n'y en a dans la *chaleur*, on parvient à établir un antagonisme entre l'*air du feu* et les *corps inflammables*, analogue à celui qu'il a établi entre les *acides* et les *alcalis*. Ainsi l'*air du feu*, *avide de phlogistique*, quoiqu'il en contienne un peu, l'enlève aux corps combustibles qui en contiennent beaucoup, et, quand le combustible est un métal, la chaux métallique retient en combinaison une partie de la *chaleur produite*, c'est-à-dire de l'*air du feu et du phlogistique*.

Schéele explique ainsi la réduction des chaux d'or, d'argent et de mercure, par la chaleur seule; lorsqu'on chauffe ces chaux dans une petite cornue, la chaleur qui passe au travers du verre cède son phlogistique à la chaux et reforme le métal brillant, en même temps que l'air du feu de la chaleur est mis en liberté[2].

D'un autre côté, il fait remarquer[3] que « c'est une circonstance par« ticulière que l'air du feu, qui avait d'abord enlevé le phlogistique au « mercure (dans la préparation du *précipité per se*) pendant une calcina« tion lente, le lui rende dès que cette chaux commence à rougir; mais « nous avons plusieurs faits de cette nature, où la chaleur change les « affinités des corps entre eux. »

Si le temps a prononcé irrévocablement un jugement contraire à la théorie de la combustion de Schéele, que nous venons de développer, les chimistes, Bergmann excepté, n'ont pas placé à un rang assez élevé le *Traité chimique de l'air et du feu* dans l'estime du monde savant.

La sagacité, le double génie de l'analyse et de l'expérience, y brillent partout du plus vif éclat, et personne avant lui n'avait exposé des idées aussi exactes sur l'*espèce chimique*, quoiqu'il ne l'eût pas définie, et per-

[1] *Traité de l'air et du feu*, t. I, p. 230. — [2] *Ibid.* p. 100 à 103. — [3] *Ibid.* p. 184 et 185.

sonne n'avait appuyé une théorie chimique sur un système d'expériences aussi fines et aussi exactes que celles qu'il avait exécutées. Combien il est remarquable de voir ce chimiste parvenir, de l'officine de pharmacien d'une petite ville de Suède, à distinguer *la chaleur* qui échauffe les corps, les dilate en les pénétrant, de cette *ardeur rayonnante* qui, à l'instar de la *lumière*, traverse l'air sans l'échauffer ni être dérangée par le mouvement de l'atmosphère, qui se réfléchit comme elle par les métaux polis, mais différant de la lumière en ce que le verre l'absorbe. Enfin, le chimiste va jusqu'à reconnaître que les rayons violets du spectre solaire sont plus aptes que les autres rayons à ramener les chaux à l'état métallique, c'est-à-dire plus aptes, selon lui, à abandonner leur phlogistique.

Est-il étonnant que Schéele ait erré dans les théories qu'il a données? Non, quand on réfléchit à sa position sociale, à son peu de fortune, qui limitait ses dépenses à l'acquisition des vaisseaux les plus communs et des instruments les plus simples, et l'obligeait au travail incessant de tous les jours d'une petite pharmacie. Avec plus de loisir et plus d'aisance, il aurait sans doute exécuté des expériences propres à contrôler ce qu'il a dit de la combinaison de la chaleur avec les chaux métalliques; et, au moyen d'instruments de précision, il aurait bientôt aperçu que les poids en restent invariables, soit que, suivant son hypothèse, elles prissent de la chaleur, ou qu'elles en perdissent: conséquemment il aurait abandonné l'opinion que l'augmentation de poids des métaux calcinés tient à leur combinaison avec la chaleur, qu'il considérait comme *pesante*, parce qu'elle contenait, selon lui, de l'*air du feu*.

Enfin, n'est-ce pas un spectacle digne d'intérêt, après de si beaux travaux exécutés avec de si faibles moyens, de voir la constante amitié qui unit Bergmann à Schéele? Bergmann occupait, en Suède, dans les sciences mathématiques et chimiques, la position la plus élevée, justement acquise par ses écrits sur les branches principales de la philosophie naturelle; dès qu'il connut Schéele, il sut apprécier sa valeur, et, loin de penser à en faire un instrument de sa propre gloire en le retenant dans l'obscurité, il lui accorda son amitié et fit en sa faveur tout ce qu'il pouvait. D'un autre côté, Schéele conserva toujours pour Bergmann les sentiments de la reconnaissance la plus vive comme la plus respectueuse; il exprima ses sentiments dans une lettre où il annonçait à Crell la mort de son ami. L'amitié de ces deux hommes, dont l'un était par l'âge le maître de l'autre, honore à la fois la Suède, sur laquelle ils jetèrent un si vif éclat, et la chimie même, qui leur est redevable de travaux aussi nombreux que variés!

§ V. — LAVOISIER.

Des travaux de Bayen, de Priestley, de Schéele, il résultait que, si la théorie de la combustion de Stahl n'était pas absolument erronée, elle devait être profondément modifiée, puisque Priestley et Schéele, tout en admettant l'existence du phlogistique, reconnaissaient qu'une partie de l'air seulement prenait part à la combustion, et que cette partie, loin d'agir mécaniquement comme Stahl le prétendait, en isolant par le simple choc le phlogistique de ses combinaisons, ne l'isolait de celles-ci qu'en s'y combinant, en vertu de l'affinité chimique; enfin, que cette partie de l'air était absolument distincte de celle qui ne pouvait servir à la combustion.

Si Lavoisier ne réduisit pas le premier, comme Bayen l'avait fait, en ne recourant qu'à la simple action de la chaleur, le peroxyde de mercure en un métal et un fluide élastique dont les poids représentaient celui du peroxyde de mercure soumis à la distillation; s'il ne vit pas avant Priestley que les métaux chauffés dans un volume d'air limité n'en absorbent que le quart ou le cinquième; s'il ne reconnut pas au gaz dégagé du peroxyde de mercure par Bayen les propriétés caractéristiques de l'oxygène comme le fit Priestley; s'il n'exécuta pas avant 1775, pour démontrer la composition de l'air, ce système d'expériences aussi nombreuses et aussi variées que celui qui compose le *Traité de l'air et du feu* de Schéele; s'il ne reconnut pas la *chaleur* devenue *latente* dans la liquéfaction des solides et la vaporisation des corps, comme Black l'avait reconnue en 1762, à Lavoisier appartient le mérite incontestable d'avoir expliqué d'une manière définitive tout ce qui est reconnu *vrai* aujourd'hui dans la combustion, telle que Stahl l'avait circonscrite, quant aux corps qui y prennent part et aux circonstances où ils brûlent. *La gloire de Lavoisier est donc d'avoir démontré que la combustion, loin d'être une décomposition des corps combustibles, est la combinaison de deux corps pondérables, l'oxygène et un corps combustible, de manière que le poids du produit de la combustion se compose exactement des poids de ces corps.* Cette démonstration, reposant sur des expériences d'une précision rigoureuse sans exemple jusque-là, a pour conséquence de faire rejeter, comme erreurs, et l'explication de Stahl et les modifications que Priestley et Schéele y avaient apportées, chacun de son côté; mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer ailleurs[1], la manifestation du feu, attribuée par Lavoisier à la décomposition par le corps combustible du gaz comburant formé de

[1] *Journal des Savants*, octobre 1824, p. 602.

calorique et d'une base pondérable, l'*oxygène*, n'est plus considérée aujourd'hui comme expliquée d'une manière satisfaisante. A cet égard, l'explication que Stahl avait donnée de la manifestation de la lumière et de la chaleur par le mouvement plus ou moins rapide des molécules des corps est plus conforme à l'opinion actuelle des physiciens que ne l'est l'explication de Lavoisier[1].

Les premières expériences de Lavoisier sur la combustion datent du 20 d'octobre 1772. A Pâques de l'année 1773, il avait reconnu l'augmentation de poids du soufre et du phosphore qui, en brûlant, forment des acides.

Mais c'est postérieurement à Bayen, qu'il n'a pas cité, et à Priestley, qu'il imagina de démontrer à la fois par l'analyse et la synthèse la composition de l'air en ne recourant qu'au mercure; de sorte qu'après avoir chauffé ce métal dans un volume d'air limité, de manière à obtenir de l'azote pour résidu gazeux, et du peroxyde de mercure, il confirma ce résultat de l'analyse par la synthèse, en reconstituant l'air primitif par la réunion de l'azote, résidu gazeux de la première expérience, avec l'oxygène qu'il dégagea du peroxyde de mercure, en le distillant comme l'avait fait Bayen. Lavoisier continua ses travaux jusqu'à sa mort.

Nous sera-t-il permis d'ajouter à l'histoire que nous venons de tracer, histoire qui n'avait point encore été faite au point de vue où nous la présentons, quelques réflexions sur la théorie de Lavoisier, sans nous exposer au reproche de vouloir diminuer en quoi que ce soit la réputation qu'il s'est si justement acquise, d'avoir *fondé la théorie de la combustion sur une base inébranlable*, en la rapportant *à une combinaison*. En résumant cette théorie dans les termes dont nous nous servons, c'est reconnaître que son illustre auteur a eu raison de dire dans un écrit qui n'a paru qu'après sa mort[2] : « Cette théorie n'est donc pas, comme « je l'entends dire, la théorie des chimistes français; elle est la *mienne*, et « c'est une propriété que je réclame auprès de mes contemporains et de « la postérité. »

[1] *G. E. Stahlii experimenta, observationes, animadversiones.* Voir surtout n° CXCV, p. 244, n° CCV, p. 255. — [2] *Mémoires de chimie* de Lavoisier, 2 vol. p. 87.

Il n'a été publié que deux volumes de ces mémoires. En voici l'origine :

Lavoisier, en 1772, avait conçu le projet de faire un recueil de tous ses mémoires lus à l'Académie depuis vingt ans, et d'y intercaler les mémoires des personnes qui, ayant adopté son système, avaient fait des expériences à son appui.

L'éditeur des deux volumes ajoute : « Que c'était en quelque manière faire l'his« toire de la chimie moderne. » A cela nous répondons : *Oui,* si l'on eût reproduit les mémoires intégralement, tels qu'ils avaient été publiés, et d'après l'ordre chronologique; malheureusement ces conditions n'ont point été remplies.

Mais, dans les sciences physiques et naturelles, fondées sur l'observation des phénomènes et sur la critique des explications par l'expérience, il est impossible qu'une théorie, quelque exacte qu'elle soit au moment de sa publication, ne se trouve pas dans le cas d'être modifiée avec le temps.

Les modifications que la théorie de la combustion de Lavoisier pouvait recevoir étaient de deux sortes, sans parler de ce qui concerne la manifestation de la chaleur et de la lumière.

Les unes auraient pu être faites par l'auteur même, peu de temps après la publication de sa théorie, lors de certaines critiques qu'elle souleva.

Les autres ne pouvaient l'être alors, parce qu'elles sont des conséquences de faits dont la connaissance est postérieure à cette théorie qu'ils modifiaient.

A. — *Modifications possibles au temps où l'auteur imagina sa théorie.*

On reprocha justement à la théorie de la combustion, telle que Lavoisier la formula, d'exagérer l'influence de l'oxygène, relativement à la faculté qu'il lui attribua, de développer l'acidité dans ses combinaisons.

On ne peut dissimuler que Lavoisier vit les choses au point de vue de la méthode artificielle plutôt qu'à celui de la méthode naturelle. L'oxygène, à ses yeux, était un corps sans pareil, par la prédominance de ses affinités et de son influence pour changer les propriétés des corps auxquels il s'unit; et c'est de cette prédominance qu'il lui attribue, pour faire naître l'acidité, que vient le nom d'*oxygène* ou plutôt d'*oxygine* qu'il lui donna, ne voulant pas du nom d'*air déphlogistiqué* de Priestley, d'*air du feu* de Schéele et d'*air vital* de Condorcet.

Il est si vrai de dire que Lavoisier eût pu éviter cette exagération, que Berthollet, qui n'adopta la théorie nouvelle de la combustion qu'après 1785, fit remarquer que l'hydrogène sulfuré est un véritable acide sans oxygène, et qu'il lui semblait que l'acide prussique était dans le même cas; présomption qui, plus tard, a été mise hors de doute.

D'un autre côté, Lavoisier reconnaissant la propriété alcaline à des oxydes, tels que celui du plomb, appelé litharge ou massicot; et, plus tard, disant par analogie, que la baryte et les autres terres pouvaient être des oxydes[1], le nom d'oxygène était évidemment en défaut, puis-

[1] *Traité de chimie*, t. Ier, p. 174.

que, loin de produire dans ce dernier cas l'acidité, ses combinaisons manifestaient la propriété contraire.

Évidemment, puisqu'on reconnaissait l'acidité et l'alcalinité à des composés oxygénés, il fallait avoir égard, dans la combinaison, à l'influence du corps uni à l'oxygène, conformément, d'ailleurs, à ce qu'on admet dans toutes les actions mutuelles: et, dès cette époque, on pouvait tenir compte aussi de la proportion des corps combinés.

C'est encore une suite de la manière de voir que nous combattons, que le mot *hydrogène* (j'engendre l'eau) fût donné à l'*air inflammable*, qui, uni à l'oxygène en une certaine proportion, produit l'eau. Or, dans la combinaison binaire neutre, la plus simple de toutes, il est contraire à la vérité d'attribuer à un des principes une prépondérance sur l'autre; évidemment la combinaison est le produit des deux; et rien, ici, ne justifie une expression qui rappelle la différence des sexes des corps vivants; et, d'ailleurs, dans ce cas même, le mâle n'engendre qu'avec le concours d'une femelle, et dès lors on ne peut attribuer à un seul ce qui, en réalité, appartient à deux. Conséquemment, la vérité est que l'oxygène et l'hydrogène forment l'eau et que les propriétés du composé sont le résultat de la combinaison de ces deux éléments. Au point de vue où nous venons de nous placer, les mots *oxygène* et *hydrogène* sont les expressions d'une manière de voir absolument inexacte, et ces mots sont en contradiction manifeste avec l'éloge de la nomenclature chimique, que Lavoisier, dans la préface de son *Traité de chimie*, considère comme un exemple de ce que Condillac appelle une *langue bien faite*.

B. — *Modifications apportées à la théorie de la combustion par des faits qui n'ont été connus que postérieurement à sa publication.*

Il était naturel que Lavoisier distinguât l'oxygène d'avec les corps combustibles alors connus auxquels il se combine. Malheureusement il ne lui vint pas à la pensée de considérer comme propriétés corrélatives l'affinité du premier relativement à celle du second, ainsi que Berthollet considéra un peu plus tard l'affinité des acides relativement à celle des alcalis. S'il l'eût fait, ses vues, plus rapprochées de l'observation immédiate, ne l'auraient pas conduit à isoler l'oxygène des autres corps, quand, en le considérant d'une manière absolue, il lui attribuait une trop grande influence dans ses combinaisons.

Certainement, si cette influence n'eût pas été trop exagérée, on aurait pu croire, du temps de Lavoisier même, que, si on ne connaissait

pas de corps analogues à l'oxygène, on pourrait en découvrir quelque jour. Dès lors, Ampère et H. Davy venant à montrer que le chlore et le phthore devaient être considérés comme des corps simples analogues à l'oxygène dans le plus grand nombre de leurs combinaisons, des critiques injustes et malveillants pour la France[1] n'auraient pas eu de prétexte pour dire que les travaux de Davy venaient renverser ceux de Lavoisier.

Tous les gens éclairés et de bonne foi, jugeant des faits scientifiques sans considération de personne ni de pays, se borneront à regretter l'exagération du rôle de l'oxygène dans la théorie de la combustion de Lavoisier; mais l'exagération ici s'explique par la grandeur même de l'œuvre du chimiste français, et parce que cette œuvre étant *sienne*, comme il l'a dit justement, la lenteur même avec laquelle les chimistes français et étrangers adoptaient ce que nous avons *circonscrit* plus haut comme incontestable dans sa théorie, pouvait lui donner l'espérance que toutes les vues qu'il avait groupées autour des conséquences rigoureusement déduites de ses expériences finiraient, avec le temps, par être adoptées définitivement.

Lavoisier ayant distingué les corps simples en *oxygène*, d'une part, et en *combustibles*, d'une autre part, que devait-il arriver le jour où de nouveaux corps simples seraient reconnus? C'est qu'on poserait la question de savoir s'ils étaient analogues à l'oxygène ou aux combustibles, et que l'étude comparative de ces corps, d'une part, avec l'oxygène, et, d'une autre part, avec les corps combustibles, dans le but de déterminer s'ils se rapprocheraient plus du premier que des autres, conduirait à une conclusion très-claire, qui, loin de renverser la théorie de la combustion, la consacrerait en lui donnant un nouveau degré de généralité.

En effet, prenons le chlore pour exemple. Nous le voyons s'unir, en produisant le phénomène du feu, avec beaucoup de corps qui sont combustibles à l'égard de l'oxygène; d'un autre côté, il forme des composés acides avec plusieurs de ces corps. En soumettant les composés formés à la décomposition électrique, le chlore, comme l'oxygène, va au pôle positif, et l'autre corps au pôle négatif. Enfin, si la réaction d'un combustible sur un composé d'oxygène et de combustible produit une décomposition, le combustible est expulsé; en un mot, dans toute décomposition semblable, le corps qui en expulse un autre expulse constamment ou presque constamment celui qui lui est analogue.

[1] *Journal des Savants*, année 1824, pages 597, 598 et suivantes.

Or, fait-on réagir le chlore sur un composé oxygéné? S'il y a décomposition, c'est l'oxygène qui s'en va. Voilà donc les *raisonnements déduits de l'expérience d'après lesquels le chlore vient se placer à côté de l'oxygène et non parmi les combustibles.*

En définitive, au lieu de compter plusieurs combustibles avec un seul comburant, l'oxygène, vous comptez plusieurs comburants.

Et, en étudiant l'action mutuelle des corps simples, vous voyez qu'il est impossible de faire des groupes définis d'une manière rationnelle de comburants et de combustibles; car les propriétés comburante et combustible sont corrélatives, et tel corps, qui est comburant eu égard à un corps, peut être combustible relativement à un autre. Ainsi le chlore est comburant à l'égard de presque tous les corps, et combustible à l'égard de l'oxygène.

Enfin, en voyant la combustion telle qu'elle a été observée par les premiers hommes, étudiée par Stahl et Lavoisier, on arrive à la considérer comme une combinaison chimique qui s'opère rapidement entre des corps simples en général, doués d'une affinité mutuelle d'une certaine énergie; et dès lors on est conduit à l'envisager comme un cas particulier de la *combinaison*, c'est-à-dire de l'*attraction moléculaire d'affinité.*

Mais est-il possible de se rendre compte de tous les phénomènes chimiques, combinaisons et décompositions, en prenant pour guide la théorie de Lavoisier ainsi généralisée, et en tenant compte des modifications apportées à l'attraction moléculaire par la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme et la pression à laquelle les corps sont soumis? Nous répondons négativement à cette question, car nous connaissons aujourd'hui, depuis une quarantaine d'années, un grand nombre de cas où des combinaisons et des décompositions s'opèrent par la *présence de certains corps*, et qui ne s'opéreraient pas sans la présence de ces corps dans les mêmes circonstances.

Or, ces *certains corps* paraissent, après l'action, dans le même état physique et chimique qu'auparavant, et aucune cause apparente de chaleur, de lumière, d'électricité, de magnétisme, ne pouvant être invoquée pour déterminer les phénomènes chimiques de combinaison ou de décomposition, on est hors d'état de les expliquer ainsi qu'on explique la combustion et toutes les combinaisons chimiques auxquelles on a étendu la théorie de la combustion. Force est donc de distinguer ces cas d'actions moléculaires de ceux qui ont fixé notre attention en parlant de la théorie de la combustion.

Citons quelques exemples de ces cas.

A. — *Combinaisons.*

De l'huile de lin, étendue, au mois de mai, sur une plaque de plomb, a *séché* en treize heures; sur une plaque de verre elle a séché en quarante-huit heures; enfin sur du bois de chêne, après trente-trois jours, elle n'était sèche qu'à sa surface[1].

Maintenant, la *dessiccation de l'huile de lin* est due à sa combinaison avec l'oxygène atmosphérique; pourquoi l'absorption s'en fait-elle si rapidement sur le plomb et si lentement sur le bois?

Si du plomb est dissous à l'état d'oxyde par l'huile, le bois n'a plus la même influence pour empêcher l'huile de sécher.

B. — *Décompositions.*

1. Vous mettez du bioxyde de manganèse avec de l'eau oxygénée, et aussitôt celle-ci est réduite en eau et en gaz oxygène, qui s'en sépare avec impétuosité. Le bioxyde de manganèse est le même après l'action qu'auparavant.

2. De l'eau sucrée, des liquides sucrés d'origine organique, sont dans un vase avec un peu d'air pendant douze heures, sans présenter de changement, tandis que, si on introduit dans le liquide un peu de ferment, presque aussitôt la fermentation a lieu.

Eh bien, après avoir cherché en vain à expliquer ce phénomène par l'attraction moléculaire, on l'a fait dépendre de la *présence du ferment.*

Les choses en étaient là, lorsque des chimistes allemands ont reproduit la théorie de la fermentation de Stahl, à peu près dans les termes où nous l'avons énoncée au commencement de cet article, mais ils n'ont pas cité le nom de l'auteur de la théorie du phlogistique et de la fermentation.

Ce fait, s'il en était besoin, justifierait la marche suivie dans le résumé rapide que nous venons de tracer de l'histoire de la chimie en ce qui concerne les théories de Stahl et celle de Lavoisier, parce qu'en définitive l'état de la science actuelle est celui-ci:

1° La théorie de la combustion de Stahl est erronée, relativement au rôle des corps pondérables qui y prennent part. La gloire de Lavoisier est d'avoir démontré que la combustion résulte de la combinaison

[1] *Recherches expérimentales sur la peinture à l'huile,* par M. Chevreul. Tome XXII des *Mémoires de l'Académie des sciences.*

du gaz oxygène de l'atmosphère avec un combustible; et cette gloire se trouve singulièrement rehaussée par le fait de la lenteur avec laquelle la véritable théorie de la combustion fut adoptée, et par la circonstance que Schéele, doué du génie chimique au plus haut degré, comme Priestley l'était de l'esprit le plus pénétrant, tous les deux contemporains de Lavoisier, modifièrent sans doute la théorie de Stahl, mais, en conservant le phlogistique, ils ne trouvèrent pas la vérité qu'ils cherchaient.

2° La manifestation de la lumière et de la chaleur, attribuée par Stahl à un certain mouvement plus ou moins rapide des molécules des corps en général, et abstraction faite du phlogistique qu'il considérait comme éminemment disposé à éprouver ce mouvement, a plus de conformité avec les opinions actuelles que n'en a l'hypothèse du calorique adoptée par Lavoisier.

3° La théorie de la fermentation de Stahl n'a point été compromise par la théorie de la combustion de Lavoisier, puisque, reproduite de nos jours à peu près dans les termes où son auteur l'avait énoncée, elle a paru nouvelle à beaucoup de personnes qui ignorent l'histoire de la chimie.

Si cet article n'était pas essentiellement historique, nous aurions donné plus de développement aux propriétés corrélatives, que nous attribuons d'une part aux corps comburants et aux corps combustibles, et d'une autre part aux composés acides et aux composés alcalins. Nous aurions montré comment, en déduisant ces propriétés de l'affinité mutuelle de deux séries de corps, on échappe aux difficultés que présente la distribution des corps en classes définies de comburants et de combustibles, d'acides et d'alcalis; et comment, en appliquant ces vues à la mécanique chimique, on explique des résultats de l'action moléculaire, sans encourir les reproches que quelques chimistes ont adressés à la théorie qu'ils ont appelée le *dualisme*.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. de Parieu a été élu, le 1er mars 1856, membre de la section de politique, administration et finances, en remplacement de M. Bineau, non acceptant.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

Concours ouvert pour 1856.

L'Académie propose les questions suivantes :

Économie sociale. — « Étudier et faire connaître les effets produits par le morcelle-
« ment du sol, relativement aux individus qui le possèdent et à la société tout en-
« tière.

« Si ce morcellement a des inconvénients, les indiquer en même temps que les
« moyens d'y remédier, sans léser les droits des détenteurs du sol. » Le prix sera une médaille d'or de 400 francs.

Physique générale. — « Établir théoriquement, par les faits nombreux qui sont
« acquis à la science et à l'industrie, les relations qui existent entre les équivalents
« chimiques, caloriques, électriques, de lumière, et mécaniques. » Le prix sera une médaille d'or de 300 francs.

Anatomie et physiologie. — « Faire connaître la constitution anatomique et les
« fonctions de la veine-porte hépatique chez des types choisis dans les quatre classes
« d'animaux vertébrés. » Le prix sera une médaille d'or de 200 francs.

Agriculture. — « Étudier et faire connaître les avantages et les inconvénients
« divers qui peuvent se rattacher à l'emploi des deux catégories de machines, les

« moteurs et les instruments, principalement dans la région du sud-ouest de la « France. » Le prix sera une médaille d'or de 200 francs.

Botanique. — « Étudier les cryptogames inférieurs de la Gironde, et les classer, « en cherchant dans l'observation directe l'application et l'examen des principes les « plus récents. » Le prix sera une médaille d'or de 300 francs.

Pisciculture. — « Présenter les considérations pratiques, générales ou partielles, « relatives à l'introduction de la pisciculture dans le département de la Gironde, « et surtout faire connaître les avantages que la fécondation artificielle peut amener « dans l'alimentation du pays. » Le prix sera une médaille d'or de 300 francs.

Économie pratique. — « De la naturalisation de nouvelles espèces d'animaux ver- « tébrés en France, et notamment dans le département de la Gironde. » Le prix sera une médaille de 100 francs.

Littérature. — § 1er. « Notice biographique et littéraire sur Berquin. » Le prix sera une médaille d'or de 200 francs.

§ 2. « Quelle a été l'influence de la croisade contre les Albigeois sur la langue « et la littérature romanes en général, et plus particulièrement dans le midi de la « France. » Le prix sera une médaille d'or de 300 francs.

§ 3. « Écrire l'histoire de la langue gasconne dans le Bordelais. » Le prix sera une médaille de 200 francs.

§ 4. « L'Académie décernera une médaille d'or de 300 francs à l'auteur de la « meilleure notice historique sur un ou plusieurs des hommes célèbres ou utiles « qui ont appartenu soit à la province de Guyenne, soit au département de la Gi- « ronde. »

Beaux-arts. — *Éloge de Rode.* Le prix sera une médaille d'or de 300 francs.

Prix offert par M. le baron de Damas. — Médaille d'or de 500 francs. L'Académie, sur la proposition de M. le baron de Damas, met au concours la question suivante :

« Quelles sont les causes morales du mal qui affecte aujourd'hui toutes les classes « de la société, et qui se manifeste, dans le peuple, par le paupérisme, dans les autres « classes par mille souffrances analogues? Quels sont les moyens de les prévenir « et de les combattre ? »

Poésie. — « L'Académie récompensera d'une médaille d'or ou d'argent la meil- « leure pièce de vers qui lui sera envoyée. Elle laisse à l'auteur le choix du sujet. »

Les pièces de concours, écrites en français ou en latin, seront reçues franches de port jusqu'au 30 septembre 1856, inclusivement, à l'hôtel de l'Académie, rue Saint-Dominique, n° 1.

Chacune de ces pièces portera une épigraphe, et, sous une enveloppe cachetée, attenante à la pièce, d'abord la même épigraphe avec le nom et l'adresse de l'auteur, ensuite la déclaration que la pièce présentée est inédite, qu'elle n'a été soumise à aucun autre concours, et qu'elle n'a été communiquée à aucune autre société scientifique.

Les personnes qui désireraient obtenir des renseignements plus étendus sur les conditions du concours pourront s'adresser directement à M. Hippolyte Minier, secrétaire général de l'Académie, rue de la Prévôté, n° 24, à Bordeaux.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise, ouvrage traduit du chinois par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, etc., accompagné de notes et d'additions par M. Alphonse Salvétat, et augmenté d'un *Mémoire sur la porcelaine du Japon*, traduit du japonais par M. le Docteur J. Hoffmann, professeur à Leyde. Paris, imprimerie et librairie de Mallet-Bachelier, 1856, in-8° de CXXIII-320 pages, avec une carte et quatorze planches. — L'ouvrage traduit par M. Stanislas Julien a été publié en Chine, en 1815, sous le titre de *King-te-tchin-thao-lou*, ou *Histoire des porcelaines de King-te-tchin*. C'est un traité méthodique qui ne laisse à désirer aucun détail sur l'histoire de cette industrie en Chine et sur les procédés de fabrication qu'on y emploie, particulièrement à King-te-tchin, bourg d'un million d'habitants, où est établie, depuis l'an 1004 de notre ère, la manufacture impériale. Le savant traducteur a placé en tête de son travail une préface étendue où sont traitées plusieurs questions intéressantes qui se rattachent au sujet de ce livre. M. Julien y réfute avec une grande solidité d'argumentation l'opinion de MM. Rosellini, Wilkinson et Davis, qui, se fondant sur la découverte faite en Égypte de certains flacons de porcelaine portant des inscriptions chinoises, avaient cru pouvoir faire remonter à 1800 ans avant J. C. la fabrication de la porcelaine en Chine. Il résulte des documents historiques cités par M. Julien qu'on doit en placer l'invention entre l'année 185 avant J. C. et l'année 87 de l'ère chrétienne. Le traducteur donne ensuite des notices sur les principaux fabricants de porcelaine du céleste empire et l'explication de leurs marques de fabrique ; il fait connaître la distribution géographique des manufactures anciennes et modernes dans les diverses provinces, et il en présente le tableau au moyen d'une carte spéciale. M. Stanislas Julien termine son introduction en analysant plusieurs ouvrages chinois relatifs à la porcelaine, et en exposant les motifs qui l'ont déterminé à adopter de préférence celui qu'il publie. Dans une seconde préface placée à la suite de celle du savant sinologue, et dans les notes qui accompagnent l'histoire des porcelaines de King-te-tchin, M. Salvétat, chimiste de la manufacture de Sèvres, apprécie les procédés chinois, les compare à ceux des Européens, et signale les pratiques nouvelles ou curieuses dont peut profiter l'industrie française. A la suite de l'ouvrage chinois vient un mémoire sur la porcelaine du Japon, traduit par M. Hoffmann : c'est un extrait de l'ouvrage japonais intitulé *San-kaï-mei-san-dzou-ye*, c'est-à-dire *Représentation et description des plus célèbres productions terrestres et marines*, lequel a paru à Ohosako en 1799. Ce mémoire fournit des renseignements précis qui peuvent faire juger de quelles conditions dépend l'excellence de la belle porcelaine japonaise. Les explications données par M. Hoffmann établissent comme fait historique que cette industrie a été introduite au Japon par des habitants de la presqu'île de Corée, l'an 27 avant J. C. On trouve à la fin du volume un index des mots les plus importants employés dans l'ouvrage chinois traduit par M. Stanislas Julien.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique, tome second. Paris, Imprimerie

impériale, 1856, in-4° de XXVII-1170 pages. — Ce volume est rempli tout entier par la notice des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Troyes, comprenant 2,427 numéros. Fondée en 1651 par Jacques Hennequin, professeur de Sorbonne, cette bibliothèque s'accrut, en 1781, de celle du président Bouhier et reçut plus tard un grand nombre de livres et de manuscrits provenant des abbayes de Clairvaux, de Montier-Ramey, de Larrivour, de Montier-la-Celle. Quoiqu'elle ait perdu, vers la fin du siècle dernier, 323 manuscrits, qui ont été attribués à la bibliothèque de l'Académie de médecine de Montpellier, ce qui reste est encore d'une grande valeur. Le catalogue que nous annonçons a été dressé avec beaucoup de soin par M. Harmand, conservateur de la bibliothèqne de Troyes. Les trois tables qui terminent le volume sont dues à M. Taranne.

Batailles de terre et de mer..., par le contre-amiral comte E. Bouët-Willaumez. Paris, imprimerie de Cosse et Dumaine, librairie de Dumaine, 1856, in-8° de 488 pages, avec 70 gravures sur bois dans le texte. — Cet ouvrage, destiné à mettre les fastes militaires de notre histoire à la portée de toutes les intelligences, est suivi d'un travail du même auteur, intitulé *Projet de tactique navale pour une flotte de vaisseaux à vapeur à hélice.*

Mélanges d'économie politique et de finances, par Léon Faucher, membre de l'Institut, ancien ministre de l'intérieur. Imprimerie de Crété, à Corbeil, librairie de Guillaumin à Paris, 1855-1856, 2 vol. in-8° de XIX-571 et 651 pages. — M. Wolowski a réuni dans ces deux volumes les écrits et les discours que M. Léon Faucher a consacrés aux questions économiques dans les six dernières années de sa vie. Le premier volume traite de l'histoire financière; le second volume comprend les ouvrages plus spécialement relatifs à l'économie politique, entre autres les travaux de l'auteur sur la propriété, sur l'association, sur la liberté commerciale et sur la démonétisation de l'or.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1856.

Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville (tome second).

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Voici la continuation d'une œuvre accueillie, l'an passé, avec la plus juste faveur. Le succès est un bon conseiller : il soutient et stimule. L'auteur a redoublé d'efforts; il nous l'apprend lui-même, et son livre le dit encore mieux que lui. Aussi pouvons-nous prédire à ce second volume même fortune au moins qu'au premier. C'est la même façon naturelle et dégagée d'exposer et d'enchaîner les faits, la même bonne grâce, la même vivacité de récit, jointes à une appréciation plus juste et plus réfléchie peut-être des situations et des caractères, à un art de composition plus habile et moins apparent.

Le sujet, cette fois, était pourtant plus difficile, et l'auteur avait plus à faire pour en tirer si bon parti. Jusque-là, ce pays dont il nous fait l'histoire, le duché de Lorraine, inspirait, si petit qu'il fût, l'intérêt qui s'attache à tout ce qui vit en ce monde : il existait; intact et indépendant, bien gouverné, bien défendu, c'était plaisir de le voir conserver ses frontières et maintenir son droit à travers les conflits de ses redoutables voisins; à ce premier attrait s'en ajoutait un autre : une série de souverains, sinon tous remarquables, du moins de physionomies variées,

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de décembre 1854, page 741.

succession de portraits sans la moindre monotonie: les hommes comme les choses se prêtaient à l'histoire; mais un brouillon est survenu, assez grand capitaine pour avoir la paix en horreur, assez pauvre cervelle pour faire cent folies par jour; en moins de dix années il a tout risqué, tout perdu; cet édifice de prudence si bien gardé, si longtemps soutenu par ses pères, il en a fait un amas de ruines; le duché, sa capitale, ses places fortes, ses trésors, ses opulentes campagnes, tout est la proie d'un vainqueur follement provoqué; la Lorraine n'existe plus; peu importe que, pendant un siècle, on s'en dispute encore les lambeaux, elle n'en a pas moins cessé d'être; elle n'est qu'un cadavre, et dès lors elle n'inspire plus cet intérêt mêlé d'incertitude, cette anxiété sympathique qui n'appartiennent qu'aux êtres qui respirent, qui ont une âme et une destinée. Si, du moins, le coupable disparaissait aussi et faisait place à quelque autre figure; mais non, en même temps qu'il frappe à mort ses peuples, notre héros s'obstine à vivre; il atteint la vieillesse, et perpétue pendant un demi-siècle le spectacle prévu et presque monotone de sa bravoure, de ses faits d'armes, de ses caprices et de ses déloyautés.

Voilà quel difficile terrain s'offrait à M. d'Haussonville dès son entrée dans ce second volume. Plus de Lorraine, et toujours Charles IV; c'était un sérieux embarras. Heureusement, pour en sortir, il avait une excellente voie. Son sujet bien compris lui ouvrait un autre théâtre assez vaste pour le dédommager. Au lieu de gémir sur des décombres, et de s'obstiner à décrire des villes saccagées, des plaines désolées, des champs à l'abandon; au lieu de suivre pas à pas le souverain dépossédé de ces tristes contrées, de s'enfermer dans ses aventures comme un simple biographe, comme le marquis de Beauvau par exemple, il a visé plus haut; il a cherché où était alors la vie, le mouvement, l'intérêt historique, et tout résolument il a placé la France au premier plan dans son récit, la France, c'est-à-dire Richelieu, la Fronde, Mazarin, et ce glorieux cortége de grands esprits, de grands noms, de brillantes figures, dont l'éclat illumine la fin du règne de Louis XIII et la jeunesse de son fils.

Notez bien que c'était son droit de s'introduire ainsi au cœur de notre histoire. Rien de plus légitime, de plus conforme à son plan. Toute déchue qu'elle paraisse alors, toute conquise qu'on la suppose, la Lorraine, pendant les vingt années qui suivent l'occupation de Nancy, n'en reste pas moins toujours le principal enjeu, la cause directe et première des plus ardentes luttes soutenues par la France; et, dans cette mêlée, le hasard veut qu'un premier rôle soit presque toujours réservé

au prince téméraire, à l'aventureux soldat, si prompt à perdre sa couronne, si peu propre à la reconquérir, mais si bien né pour la guerre, si courageux, si soudain, si rapide, que partout où se heurtent deux armées il tombe comme des nues apportant la victoire au parti qu'il embrasse, toujours habile à la donner aux autres sans jamais la saisir pour lui-même. C'est donc la Lorraine et son duc qui naturellement, à tout propos, conduisent M. d'Haussonville en France; et, s'il y fait des séjours prolongés, s'il se plaît à dire ce qu'il y voit, à découvrir ce qui s'y passe, ce n'est jamais sans raison, jamais sous de vains prétextes; son sujet l'y oblige, et un fil toujours visible le rattache au plan qu'il s'est tracé.

L'écueil de ces sortes d'histoires à demi-provinciales, ce sont les digressions. Une fois le fossé franchi, on se donne carrière; on oublie le petit pays dont on parle pour chercher les grands horizons; et l'intérêt local, qu'on promettait de satisfaire, n'est bientôt plus qu'une enseigne trompeuse; on refait sous forme nouvelle l'histoire générale, l'histoire que chacun sait. Ici, rien de semblable : ces excursions fréquentes sur le sol et dans les affaires de France n'entraînent jamais l'auteur assez longtemps ni assez loin pour perdre de vue la Lorraine. Il a beau rencontrer dans les dossiers qu'il dépouille des pièces vraiment neuves et vraiment importantes, pour peu que l'intérêt lorrain n'y soit pas directement en jeu, il s'abstient, il résiste au plaisir de les produire, il en fait le sacrifice à l'unité de son sujet; mais, en revanche, dès qu'il peut prendre ses ébats sans scrupule, dès qu'il se sent autorisé par le caractère mixte des événements ou des personnes à pénétrer dans notre politique, à en démêler les ressorts, à en juger les instruments, il s'y complaît avec délices et s'en acquitte avec prédilection. La scène, en s'agrandissant, semble accroître son ardeur curieuse. Plus les acteurs sont éminents et l'action considérable, plus il cherche à les bien connaître, n'acceptant qu'avec précaution et après examen les opinions les mieux accréditées, parfois même ne les acceptant pas, mais jamais par fantaisie paradoxale, jamais surtout sans s'être bien muni de preuves convaincantes et de témoignages évidents.

Son moyen principal de contrôle et d'information est aux archives des affaires étrangères, dans cet incomparable dépôt d'où sont déjà sortis tant de trésors historiques, et où tant d'autres dorment encore entassés et comme ensevelis. Depuis plus de deux siècles, ces archives ont successivement reçu et toujours conservé par une sorte de miracle, non-seulement la correspondance de tous les agents principaux de la France à l'étranger, les rapports qu'ils ont faits, les instructions qu'ils

ont reçues, mais une foule de papiers d'État, de notes, d'exposés, de mémoires relatifs à la guerre, à la marine, aux finances, à toutes les parties de l'administration, particulièrement dans le XVIIe siècle, pendant que Richelieu et Mazarin concentraient dans leurs mains la direction suprême de toutes les affaires, aussi bien du dedans que du dehors. A cette masse de documents à la fois officiels et secrets s'ajoute une autre nature de papiers plus intime et plus instructive encore, s'il est possible; nous parlons des pièces détachées, dont nulle part on ne saurait trouver si abondante collection. Ces notes confidentielles, ces lettres, ces avis, ces billets tracés à la hâte et quelquefois interceptés, sont d'involontaires témoignages qui disent clairement ce qu'à tel jour, à telle heure, pensaient ceux qui les ont écrits. Quels matériaux pour l'histoire! Et dire que, depuis un siècle, tant de gens du plus grand esprit se sont sérieusement occupés de nous raconter cette époque et les secrets de sa politique, ramassant, faute de mieux, des ouï-dire, des traditions, de simples conjectures, acceptant comme vérités les souvenirs intéressés, les confidences suspectes des auteurs de mémoires, se passionnant dans un sens ou dans l'autre, dissertant, écrivant sur tout cela comme à tâtons, tandis qu'il y avait là près d'eux, à leur insu, des centaines de cartons qui auraient pu si bien leur dire ce qu'ils s'efforçaient de deviner! Que d'énigmes dont ils auraient su le mot, que de méprises, que d'erreurs, ils se fussent épargnées, si la porte de ces archives s'était ouverte un peu plus tôt!

Tant qu'un profond mystère en laissait, pour ainsi dire, ignorer l'existence, tant que cette source de vérités était tout à la fois inaccessible et inconnue, on était pardonnable d'écrire encore l'histoire par voie de conjectures; mais, il faut le dire, aujourd'hui pareille tentative serait un jeu d'enfant. Aussi, nous comprenons que M. d'Haussonville eût pris la résolution, assurément pénible, d'abandonner son travail et de tout laisser là, si l'autorisation de fouiller ces archives, suspendue pour quelques instants, ne lui eût été, comme il le dit lui-même, courtoisement rendue. Sans la continuation de cette étude approfondie, de ce dépouillement complet de pièces inédites attesté par tant de notes et de citations, sans la sécurité qu'en ressent le lecteur, l'ouvrage aurait perdu, non pas tout agrément, mais tout caractère sérieux et original. Ce n'eût été qu'un récit amusant de faits non contrôlés, une édition nouvelle des mémoires de Beauvau. Le livre utile eût été à refaire, tandis qu'il est permis de promettre à l'auteur qu'à moins de quelque découverte de documents imprévus, il aura dit le dernier mot sur ces questions lorraines, et que personne ne s'avisera de les traiter après lui.

Pour signaler tout ce qu'il y a de neuf et de substantiel dans ce second volume, il nous faudrait en faire la complète analyse, ce qui nous mènerait un peu loin. Nous pouvons tout au plus en indiquer les masses, les principales divisions. Il embrasse environ vingt années, les huit dernières de Richelieu, les douze premières de Mazarin, c'est-à-dire, au point de vue français, d'admirables années, mêlées de mauvais jours, mais pleines de jeunesse, de mouvement, de séve, des années dont on parlera toujours, dont on n'aura jamais tout dit, et qui, pour l'historien, sont sans égales même dans ce grand siècle. Au point de vue lorrain, c'est autre chose : ces vingt années ne sont ni variées ni brillantes; c'est un adieu à l'indépendance, un essai des douceurs de la subordination. Tristes années! cruel apprentissage! Avec le temps, ces plaies se fermeront; ces cœurs lorrains se surprendront un jour à devenir français, mais jusque-là, que de souffrances! Quel sort que celui d'un peuple condamné, quoi qu'il fasse, à ne plus s'appartenir, à ne plus vivre de sa propre vie! Il est vrai que les vaincus, surtout dans les premiers moments, ont toujours un fonds d'illusion combiné avec un fonds de rage qui les soutient et les fait vivre. Nulle part plus qu'en Lorraine on ne mit en pratique cette façon d'oublier sa misère. Pour tous les habitants, le duc Charles était un demi-dieu qui devait infailliblement reconquérir leur indépendance. Chose bien rare et qui honore cette race lorraine, la foi en ce nouveau Messie était universelle; ni l'or ni les menaces n'avaient ébranlé personne; il n'y avait pas dans le duché l'ombre d'un parti français. C'étaient les anciens ducs qui, par le souvenir de leur bonne administration, léguaient à leur successeur cette fidélité sans exemple. La reconnaissance avait fait de ce peuple une sorte de tribu patriarcale poussant jusqu'au fanatisme les sentiments de la famille. Pas plus qu'il n'était français, il n'était espagnol, et, ce qui est triste à dire, cet honnête patriotisme était le principal obstacle à son salut. Pour résister à Richelieu, pour sortir de sa puissante main, pour recouvrer l'indépendance, il eût fallu que l'Empire ou l'Espagne eussent un violent désir, non pas seulement d'arracher la Lorraine à leur rivale, mais de la rétablir dans son ancien état; or l'Espagne comme l'Empire n'entendaient délivrer un pays si fidèle à ses maîtres que pour l'assujettir à leur tour, sinon par une incorporation de territoire, du moins par une occupation plus ou moins prolongée. On s'en doutait à Nancy, et, comme on se sentait presque aussi peu de goût à être sauvé de cette sorte qu'à être opprimé de l'autre, on n'acceptait qu'avec froideur un secours qui, même chaudement accueilli, n'aurait encore été qu'à peine suffisant.

On commença pourtant par la confiance; on se jeta sans réserve dans les bras de l'Empire. De 1634 à 1640, le duc et sa petite armée servirent à qui mieux mieux la cause impériale. A Nordlingen et en vingt autres rencontres, Charles fit des prodiges; mais, après six années d'expérience, il en avait assez; sa patience était à bout; il ne pouvait se dissimuler que la restitution de son duché n'avait pas un seul jour préoccupé les Espagnols, et que l'armée de l'Empereur s'était toujours fait attendre partout où l'intérêt lorrain était seul engagé. Par dépit, par lassitude, il se tourne vers la France; il laisse voir à Richelieu qu'il aspire à la paix, et aussitôt de secrets pourparlers commencent, mais on ne peut s'entendre; les défiances réciproques étaient encore trop vives, les prétentions trop excessives; la guerre aurait donc continué sans l'intervention officieuse d'un pacificateur qu'on était loin d'attendre.

Comment croire, en effet, qu'un conseil de modération viendrait de la personne au monde la moins amie du cardinal, d'une femme qui, depuis douze ans, était l'âme de toutes les cabales soulevées contre lui, et qui, récemment encore, était une seconde fois sortie de France en fugitive pour échapper à ses persécutions. Ce fut elle pourtant, ce fut madame de Chevreuse, qui, retrouvant un reste d'influence sur son ancien adorateur, lui persuada prudemment de se réconcilier avec la France. Quel était son dessein? Avait-elle pris pitié de cette vie d'exil que menait, pour l'avoir trop servie, son malheureux cousin? Voulait-elle réparer les maux qu'elle avait faits? N'avait-elle pas plutôt, par aventure, quelque secret désir de complaire à son ennemi, à Richelieu lui-même? On peut tout supposer. Quoi qu'il en fût, la paix se fit; mais quelle paix, et pour combien de temps!

Au milieu de tels personnages on va de surprise en surprise. Cette paix de 1641, la *petite paix*, comme on la surnomma, est, dans l'étrange vie de Charles IV, un incident non moins bizarre assurément que le plus incroyable de tous, sa bigamie. Jamais on n'avait passé d'une plus superbe raideur, de prétentions aussi outrecuidantes, à un plus complet abandon des droits les mieux établis. Et tout cela n'était qu'un jeu! il n'avait signé ce traité que pour s'amuser à le rompre, et, pendant que ces bons Lorrains lui dressaient des arcs de triomphe, résignés par soif de repos à une paix qui leur plaisait peu, il déchaînait de nouveau sur eux toutes les horreurs de la guerre.

Mais un plus brusque changement, un plus grand coup de théâtre allait mettre en défaut bien d'autres prévisions, déjouer bien d'autres calculs. Le cardinal allait mourir, puis, au bout de quelques mois, son maître allait mourir lui-même. Qui n'eût cru que c'en était fait de cette

politique qu'ils avaient pratiquée et soutenue de compagnie; qu'après eux tout allait changer dans le royaume? Si quelqu'un le devait croire, c'était bien Charles de Lorraine. Comment n'eût-il pas compté sur un retour de fortune, quand le pouvoir passait en des mains qui lui étaient amies depuis près de vingt ans? Les souvenirs de Saint-Germain étaient-ils effacés de sa pensée? la reine avait-elle eu dans ses disgrâces un serviteur plus déclaré, un plus hardi courtisan, un correspondant plus fidèle? de tous les personnages éloignés de la cour par les rigueurs du dernier règne il en était bien peu qui dussent espérer autant du nouveau; et Mme de Chevreuse elle-même, repassant la frontière, comme en triomphe, suivie de vingt carosses et s'en venant descendre droit au Louvre, ne se flattait peut-être pas d'y retrouver une amitié plus constante, un cœur plus complaisant et plus soumis.

On sait par quel réveil ces rêves furent interrompus, et quel étonnement se répandit en France quand on apprit que les nouveaux venus avaient trouvé la place prise, que la régente avait éconduit les amis et les confidents de la reine, qu'un autre cardinal était au Louvre aussi puissant, aussi souverain maître que l'avait été Richelieu. Cette nouvelle journée des dupes n'a pas manqué d'historiens : les principaux acteurs nous l'ont eux-même racontée, confessant, chacun à sa façon, leurs espérances et leurs colères. De mécontents devenus révoltés, lancés dans les partis extrêmes, écrasés dès le début par l'étourdissant triomphe de Rocroy, ces *importants*, comme on les appelait, avaient besoin d'un héros pour l'opposer à Condé; ils s'emparèrent de Charles IV. Resté hors des frontières, le duc, tout en boudant ses alliés, avait à peine quitté les armes; son dépit contre la régente dissipa ses rancunes contre les Espagnols; il se mit en campagne et fut assez heureux pour surprendre Rantzau et battre une de nos armées.

Cette journée de Tutlingen était vraiment une victoire; et, bien que le duc d'Enghien en eût bientôt comme effacé le souvenir devant Thionville et à Fribourg, Charles n'en avait pas moins conquis un tel renom, que force était de compter avec lui. Ici commence une série nouvelle de pourparlers et de négociations. Le récit en est peu connu et le détail curieux. On aime à voir comment procède Mazarin, comment, sans en avoir l'air, il n'abandonne rien des moindres prétentions de son prédécesseur. Aussi dur, sans paraître inflexible, c'est la paix de 1641, cette paix aussitôt déchirée, qu'il entend imposer au duc. Charles résiste et se récrie : jamais il n'acceptera; puis tout à coup il se ravise, il cède, et tout est convenu. Le jour est pris, on doit signer au retour de l'agent français porteur des lettres et des protestations du prince; ces

lettres expriment à la reine et même à son ministre un dévouement sans bornes : le cardinal triomphe, il croit que la maison d'Autriche compte déjà un allié de moins, un ennemi de plus. Seuls, les gens du métier conservent quelque doute, et seuls ils avaient raison. Ils connaissaient bien leur homme pour avoir tant de fois été trompés par lui. Quand vint le dernier jour, Charles ne signa pas, il suivit sa pente naturelle et s'en alla rejoindre les ennemis de la France.

Mais Mazarin eut bientôt sa revanche : les conférences de Munster, depuis si longtemps entamées, allaient aboutir enfin. Soutenus dans leurs exigences par les succès répétés de Condé, les plénipotentiaires français allaient amener l'Empire à s'isoler de l'Espagne et à subir un traité séparé. Le sort de la Lorraine dépendait de ce traité. Au début des négociations en 1645, on avait exigé et soutenu avec hauteur la restitution du duché et la réintégration de Charles dans sa souveraineté indépendante; c'était la condition de tout arrangement; en 1646 ce n'était plus qu'une prétention mollement défendue; on en parlait à peine en 1647, puis, en 1648, dans le traité final, il n'en était plus question. Les petits États d'Allemagne, à qui la paix était indispensable, n'avaient pas toléré qu'on risquât le repos de l'Empire par la seule considération d'un prince qui n'en faisait pas partie. Ce n'était pas l'Empereur, disaient-ils, qui devait démêler cette affaire de Lorraine; c'était aux Espagnols à la débattre, puisque le duc était à leur service.

Abandonné si rudement par la puissance qu'il avait le mieux servie, Charles perdait toute espérance; sa ruine était consommée. L'Espagne elle-même, il le savait, avait fait bon marché de ses droits; en apparence, elle lui restait fidèle; mais c'était pour d'autres griefs qu'elle continuait la guerre. Tant de mécomptes jetèrent le pauvre prince dans un chagrin morne et violent. Ses manières déjà bizarres devinrent rudes et farouches. Misanthrope et railleur, il n'épargnait personne, les Espagnols et les Allemands, moins encore que les Français. Dans sa mauvaise humeur, il aurait licencié son armée, s'il n'en eût espéré des revenus considérables; l'amour de l'or soutint son ardeur belliqueuse; n'ayant plus rien à faire pour lui-même de ses soldats, il se mit à en trafiquer. L'Espagne en avait besoin, il les lui vendit cher, trouvant quelque douceur à rançonner ceux qui l'avaient trahi. Tel était son abaissement, et pourtant c'est à ce moment même qu'il allait voir s'ouvrir à lui la plus belle occasion, le plus vaste champ d'espérances que la fortune lui eût encore offert.

Mazarin, triomphant à Munster, n'en touchait pas moins à sa chute. Ce génie souple et pénétrant, qui voyait de si loin dans les affaires d'Europe,

qui déjouait à l'étranger les intrigues les mieux ourdies, allait se heurter, en France, à quelques embarras de finance et de magistrature. Il allait fuir et chercher un asile : où l'allait-il chercher? Dans le camp même de Charles de Lorraine.

Ce coup étourdissant tira le duc de son sommeil. La France était en feu, c'en était assez pour lui rendre, non pas encore ses États, mais sa confiante ambition. Il avait dans la Fronde un rôle tout tracé, c'était le rôle qu'avaient pris dans la Ligue les princes de sa maison. Comme eux, en telle circonstance, il jouissait d'un rare privilége, celui d'être à moitié Français. Quel avantage auprès des factions! que de gens il mettait à l'aise! Appeler l'Espagnol, surtout dans les premiers moments, personne n'en eût eu l'audace; mais le Lorrain, comment s'en faire scrupule? Ce n'était pas l'étranger.

Il faut voir avec quelle ardeur il s'élança par cette brèche que le hasard venait de lui frayer. Deux fois, pendant les trois années que dura la guerre civile, il vint en armes au cœur même du royaume et jusque dans la capitale. Il entra dans Paris, comme le Balafré, en traversant les flots d'une foule idolâtre; on baisa la poudre de ses pieds, on se disputa, pour en faire des reliques, la frange de son manteau; mais, comme il était écrit que la Ligue nouvelle ne serait, après tout, que la parodie de l'ancienne, et qu'au lieu de tourner au terrible tout y tournerait au bouffon, notre duc ne fut pas longtemps à la hauteur de son rôle; l'ennui le prit d'être adoré, et, renonçant à suivre jusqu'au bout l'exemple de son arrière-cousin, au lieu de braver les poignards, au lieu de payer de sa vie ses audacieuses entreprises, il trouva plus commode de se faire payer sa retraite; du moins le bruit en courut, et, bien que M. d'Haussonville se plaise à n'en rien croire, bien qu'il n'ait pas trouvé le reçu authentique de ces 400,000 écus dont les frondeurs firent alors si grand bruit, on aurait peine en vérité à s'expliquer autrement cette complaisante retraite qui délivra Turenne, la régente et le jeune roi, ce compromis si brusquement conclu qui ouvrit à l'armée royale les portes de Paris. Comment en trouver la raison dans une pure étourderie, ou même dans le caprice le plus extravagant?

Que ce fût avarice ou simplement folie, Charles n'en avait pas moins laissé s'évanouir l'occasion, peut-être unique, de rétablir quelque peu ses affaires. Mais il était loin de se douter où devait le conduire cette faute. Jusque-là il n'avait perdu que ses sujets et ses domaines, il allait perdre sa liberté. C'était un genre d'incident qui manquait à sa vie d'aventure; ses alliés, les Espagnols, lui en ménageaient la sur-

prise à son retour en Flandre. Que leur avait-il fait? Il leur était incommode; sans vouloir les trahir, il leur laissait trop voir qu'il les servait avec dégoût. Ils en vinrent aux soupçons et s'assurèrent de sa personne, le jetèrent dans un vaisseau, puis dans les prisons de Tolède. Ce n'était pas un de ces emprisonnements passagers comme en avaient vu récemment les donjons de Vincennes et du Havre; huit années s'écoulèrent sans que la politique espagnole consentît à lâcher sa proie; huit années de torture morale pour ce malheureux prince. Le volume que nous avons sous les yeux s'arrête aux premiers temps de cette inique violence. Ce n'est qu'à la fin de la guerre, avec la paix des Pyrénées, que nous verrons la prison s'ouvrir, et Charles, à soixante ans, rendu à la lumière, et reprenant son ancien train de vie, moins sage et plus incorrigible que jamais.

Cette rapide esquisse indique à peine un des côtés du livre de M. d'Haussonville : en termes aussi brefs on ne peut signaler que l'abondante variété des événements, et ce n'est pas là le charme principal d'une telle œuvre, il est dans la finesse de la touche, dans la vérité du coloris. Les changements à vue, les brusques incidents, les coups de théâtre répétés sont les ressorts purement matériels de l'intérêt historique; on s'en lasse bientôt. Ce qui ne s'épuise pas, c'est le plaisir que donnent d'exactes informations, d'intelligentes vues, la juste appréciation des faits et de leurs causes, des personnages et de leurs caractères. C'est là ce que l'auteur a cherché de préférence. L'écueil de son sujet était le romanesque; il a su l'éviter. Il n'a voulu piquer qu'avec juste mesure la curiosité du lecteur, s'attachant surtout à l'instruire. D'un tissu d'aventures, il a fait une sérieuse étude d'histoire politique. Sa prétention n'est pas de jeter un jour inattendu sur des événements et des hommes dont tant de gens habiles ont parlé avant lui, et pourtant, à chaque instant, il complète ou rectifie l'idée qu'ils nous en ont donnée. Ces hommes, ces événements, il ne les fait entrer dans son cadre que de profil, pour ainsi dire; mais cette pose contribue elle-même à les faire voir sous des aspects nouveaux. Mieux on connaît la cour de Saint-Germain, plus on se plaît à en faire avec l'auteur une revue nouvelle, à la voir autrement éclairée, et jugée autrement que de coutume, à contredire, pièces en main, la trop bonne opinion que certains personnages nous ont laissée d'eux-mêmes, à réhabiliter certains mérites volontairement obscurcis. Dans ce livre, il y a sur Richelieu, sur Mazarin, sur Condé et sur bien d'autres, il y a particulièrement sur la reine Anne d'Autriche telles pages qu'on pourrait regarder comme un appendice nécessaire à notre propre histoire, et dont il faut con-

seiller la lecture à ceux mêmes qui ne prendraient aux destinées de la Lorraine qu'un secondaire intérêt.

Si, comme on doit le supposer, il reste encore matière au moins à deux volumes, nous demanderions à l'auteur de ne les point séparer. En publiant les deux premiers isolément et à distance, il a voulu sans doute essayer d'abord son succès, puis l'entretenir et le consolider. Cette modeste précaution ne lui est plus nécessaire : ses preuves sont assez faites ; il a conquis le droit d'être lu tout d'une haleine, et c'est rendre mauvais service à une œuvre aussi bien tissue que de la montrer ainsi interrompue et coupée par morceaux.

L. VITET.

Chants du peuple en Grèce, par M. de Marcellus, ancien ministre plénipotentiaire, auteur des Souvenirs de l'Orient et des Vingt jours en Sicile. Paris, Jacques Lecoffre et compagnie, éditeurs, 1851. Deux volumes in-8° de xix, 428 et 496 pages.

Ἄσματα δημοτικὰ τῆς Ἑλλάδος, ἐκδοθέντα μετὰ μελέτης ἱστορικῆς περὶ μεσαιωνικοῦ ἑλληνισμοῦ ὑπὸ Σπυρίδωνος Ζαμπελίου Λευκαδίου. Ὁ Θεὸς πᾶσιν ἀνθρώποις πάτριος ἐξηγητής. Οὐδενὶ ἄλλῳ πεισόμεθα, ἐὰν νοῦν ἔχωμεν, οὐδὲ χρησόμεθα ἐξηγητῇ ἀλλ' ἢ τῷ πατρίῳ. Πλάτων. Κερκύρα, τυπογραφεῖον Ἑρμῆς. 1852. C'est-à-dire *Chants populaires de la Grèce, publiés, avec une Étude historique sur l'état de la nation pendant le moyen âge, par M. Spyridon Zampélios de Leucade.* « Pour tous les hommes, « Dieu est le seul interprète de leur patrie. Si nous sommes « sages, ne nous en rapportons pas à un autre, et ne consul- « tons pas d'autre interprète que celui du pays. » Platon. Corfou, imprimerie Hermès, 1852, 767 pages in-8°.

Σπυρίδωνος Τρικούπη ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως. Τόμος Α'. Καλλίστην παιδείαν ἡγητέον πρὸς ἀληθινὸν βίον. . . . . ἀποτελεῖ τοῦ βελτίονος. Ἐκ τῶν τοῦ Πολυβίου. Ἐν Λονδίνῳ· ἐκ τῆς ἐν τῇ αὐλῇ τοῦ Ἐρυθροῦ Λέοντος τυπογραφίας Ταυλόρου καὶ Φραγκίσκου. ΑΩΝΓ. C'est-à-dire *Histoire de l'insurrec-*

TION GRECQUE, par M. Spyridon Tricoupis. Tome Ier. « Soyons « convaincus que l'instruction tirée de l'histoire, quand celle-ci « nous révèle les causes des faits dont elle abonde, est le guide « le plus sûr pour régler notre conduite. Dans tous les temps « et dans toutes les circonstances, cette instruction seule, sans « nul inconvénient, peut nous rendre juges éclairés de ce que « nous avons de meilleur à faire. » Polybe (I, xxxv, 10). Londres, imprimerie de Taylor et Francis, cour du Lion Rouge, 1853, VIII et 404 pages in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

L'ouvrage que nous examinerons aujourd'hui, et qui forme le complément du Recueil de M. le comte de Marcellus, est de M. Spyridon Zampélios, nom déjà honorablement connu parmi ceux des écrivains de la Grèce moderne qui ont employé leur talent pour la gloire littéraire de leur patrie. Il y a maintenant plus de trente-huit ans qu'un membre de la même famille, M. Jean Zampélios, eut le mérite, rare alors, de s'essayer dans un genre de poésie élevé et difficile; on lui doit une tragédie en cinq actes, en vers non rimés de douze syllabes, et dédiée au vénérable Coray[2]. Le sujet de cette pièce, où, par la noble simplicité de l'action, l'auteur se rapproche des grands poëtes de l'école française, est le fanatisme de la liberté qui conduit à des crimes; on y voit Timoléon laissant poignarder en sa présence son frère Timophane, tyran de Corinthe. Remarquable par la clarté, par un dialogue simple et naturel, par l'absence de toute expression recherchée, cette composition dramatique, quel que soit l'avenir de l'idiome moderne, tiendra toujours une place distinguée parmi les œuvres des écrivains qui, depuis le réveil intellectuel de la Grèce, ont fait de généreux et d'heureux efforts pour améliorer et pour fixer la langue.

Il y a des familles où le talent est héréditaire. L'auteur de Timoléon ne désavouerait pas l'ouvrage de M. Spyridon Zampélios, homme de savoir et d'imagination, qui a publié à Corfou le volume dont nous allons rendre compte.

Il se compose de deux parties distinctes. La première et la plus con-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 24. — [2] Τιμολέων· τραγῳδία παρὰ Ἰωάννου Ζαμπελίου Λευκαδίου. Ἡ δ' ἐμὴ Ψυχὴ πόλιν τε κἀμὲ καὶ σ' ὁμοῦ σΊένει. Σοφ. Οἰδ. τύρ. σΊίχ. 65. Ἐν Βιέννῃ τῆς ΑὐσΊρίας, 1818, in-8°.

sidérable (p. 5-595) est écrite en prose et toute historique. Nous la désignerons par le mot de Prolégomènes; car elle sert d'introduction au Recueil de chants populaires qui forme la seconde partie du volume (p. 597-766). Excitant l'intérêt par les réflexions et les vues nouvelles que l'auteur y a su répandre, ces Prolégomènes doivent encore captiver l'attention sous un autre point de vue; ils montrent jusqu'à quel degré de vigueur, de régularité et de richesse, peut s'élever la langue grecque moderne quand elle est maniée par un écrivain brillant et habile, exprimant avec chaleur de patriotiques regrets et un noble espoir. Je ne sais si, dans l'histoire des peuples, quelque chose est plus respectable que la foi dans l'avenir; elle doit faire naître les plus vives sympathies; toutefois, comme ce sont surtout des considérations de linguistique qui doivent nous occuper ici, nous ne discuterons que rarement les opinions que M. Zampélios manifeste comme historien; nous n'aborderons aucune des questions politiques agitées dans son ouvrage, mais nous transcrirons dans nos notes un certain nombre de passages du texte grec. Ils suffiront pour montrer combien l'idiome actuel a déjà acquis de ces tours et de ces inversions qui donnent aux langues du nombre et de l'harmonie; ils pourront faire apprécier aussi le style fleuri et pathétique de l'auteur, dont nous avons dû plus d'une fois, en traduisant, adoucir, affaiblir, peut-être même dénaturer, les hardies métaphores. Maître de sa pensée, il l'est de ses expressions. L'idiome dans lequel il écrit autorise de grandes licences; quelques phrases, dans l'original, peuvent atteindre au vrai sublime; et ce sera sans doute la faute du traducteur si parfois ces mêmes phrases, transportées dans une autre langue, d'un génie différent, ne paraissent pas entièrement exemptes d'une enflure qui refroidit tout.

Dans une introduction (p. 5-115), M. Zampélios développe la pensée qui domine dans tout son ouvrage. Selon lui, la nationalité hellénique a toujours été la même. Vivace et compacte elle a subsisté sous la domination romaine, pendant le moyen âge et pendant l'oppression qui suivit la chute de l'empire d'Orient. Le temps n'a pas eu de prise sur la nation la plus anciennement civilisée et la plus anciennement chrétienne de l'Europe. Malgré les changements qui se sont opérés dans les choses extérieures comme dans les croyances, le peuple grec, depuis son origine jusqu'au réveil littéraire, guerrier et politique, dont nous avons été témoins, a conservé sa langue, ses goûts, son génie et son caractère; l'invasion et la force ont pu faire des sujets et même des esclaves; elles n'ont pas fait déchoir une seule pensée. Sous tant de maîtres divers, la vie intérieure de la nation a toujours été la même, sans interruption au-

cune[1]; là est tout le secret de son histoire. Mais, ajoute notre auteur, cette vérité consolante a été méconnue par la plupart des écrivains modernes. Enthousiastes de l'antiquité classique, admirateurs du beau siècle de Périclès et des chefs-d'œuvre qu'il a produits en tout genre, fascinés par les scènes enchantées de la fable et par les grands spectacles d'une histoire non moins féconde en prodiges, ils ont, avec une sorte de dédain, détourné leurs regards de la nation hellénique dès que celle-ci, éclairée par une lumière nouvelle, embrassa la vraie foi. Pour ces écrivains, le peuple grec n'existe plus depuis Constantin-le-Grand; ils ont laissé subsister une vaste lacune dans une histoire que l'Europe n'a pu connaître que par fragments. « Je serai donc obligé, » continue M. Zampélios, « je serai obligé de réfuter bien des préjugés dominants « et de juger des opinions fausses, nées et consacrées jusqu'à nos jours « par cette méthode de n'étudier de notre histoire nationale que des par- « ties détachées n'ayant aucune liaison entre elles[2] ». « Il sera nécessaire « de renverser des systèmes célèbres et d'attaquer peut-être par sa base « la manière d'envisager et d'expliquer les faits qui est en vogue aujour- « d'hui[3]. » « En d'autres termes, il faudra que l'antiquité perde, aux yeux « de ses contemplateurs enthousiastes, quelque chose de sa splendeur, « et que notre moyen âge, se relevant des cendres et de l'obscurité, re- « prenne la position élevée qui lui appartient et où le christianisme l'avait « placé. C'est avec confiance, c'est avec courage que j'entreprendrai cette « œuvre de réhabilitation[4]. »

Malheureusement, poursuit notre auteur, tout ce qui n'était que peuple, vivant dans l'obscurité, souffrant en silence, a été compté pour peu de chose par les historiens byzantins. Insistant sur des détails de combats, d'invasions, de révoltes, ces écrivains, chroniqueurs ou panégyristes, ne s'occupent que des guerres, des intrigues de cour, des

[1] *Ὑπάρχει τῷόντι ὁ βίος τοῦ ἔθνους ἡμῶν, καθ' ὅλας τὰς φάσεις καὶ περιπετείας αὐτοῦ, ἀπὸ πρώτης ἀρχῆς καὶ μέχρι τῶν ἡμερῶν μας, εἷς καὶ ἀδιαίρετος.* P. 16. — [2] *Ἀπαιτεῖται ν' ἀνασκευάσωμεν πολλὰς ἐπικρατούσας προλήψεις, νὰ ἐπικρίνωμεν τὰς ἐσφαλμένας γνώμας, ὅσας ἐξέφερε καὶ καθιέρωσεν, ἄχρι τοῦ νῦν, ἡ μέθοδος τοῦ κερματισμοῦ.* Ibid. — [3] *Ἀνάγκη νὰ ἀνατρέψωμεν συστήματα πεφημισμένα, καὶ προῤῥίζως ν' ἀνασπατώσωμεν, ἴσως, τὴν δεσπόζουσαν ἱστορικὴν ἑρμηνευτικήν.* Ibid. — [4] *Πρέπει, ἐν ἄλλαις λέξεσιν, ἡ ἀρχαιότης νὰ χάσῃ εἰς τοὺς ὀφθαλμοὺς τῶν θεωρῶν μερίδα τινὰ τῆς λαμπηδόνος της, ἡ δὲ μέση ἐποχὴ, ἐγειρομένη ἐκ τῆς τέφρας καὶ τῆς σκοτίας, νὰ ἐπισταθῇ εἰς τὴν προσήκουσαν ἐκείνην περίβλεπτον θέσιν ὅπου τὴν ἐγκαταστάινει ὁ Χριστιανισμός. Καὶ τοῦτο μετὰ θάῤῥους καὶ εὐτολμίας.* Ibid. Il m'a paru inutile de traduire ce qui suit immédiatement : *Χωρὶς ποσῶς ν' ἀναφροντίσωμεν τί θέλουσιν εἰπεῖ, κατὰ τύχην, ἢ δεξιόθεν ἢ ἀριστερόθεν, οἱ σχολαστικοὶ ἀρχαιολάτραι, ἢ οἱ δυτικόφρονες.*

révolutions de palais et des individus appartenant à la haute classe, laquelle, sous les empereurs d'Orient (je me sers des expressions mêmes de l'auteur), « a toujours été une superfétation, une excroissance parasite « plutôt qu'un membre véritable de la nation[1]. » Des historiens modernes, estimables sous d'autres rapports, ne se sont que trop souvent formé une stérile habitude de ne voir, de ne sentir que d'après ces récits; ils ont jugé le peuple entier d'après ses maîtres. Pour réhabiliter celui-ci dans l'opinion de l'Europe comme dans celle de ses propres compatriotes, M. Zampélios cherche dans les annales du moyen âge les traces précieuses, quoique faibles et clair-semées, de l'existence d'un esprit national qui, animant les classes inférieures, résistant à toutes les causes internes et extérieures de destruction, a survécu aux calamités publiques; il recueille, avec l'attention de l'intérêt, des preuves d'intelligence, d'activité, de courage, de patriotisme, qui attestent que la nation, désarmée, mais impatiente d'un joug qui l'écrasait, obéissant aux lois, mais réclamant contre celles qui blessaient l'humanité et la justice, conservait, pendant tout le moyen âge, le sentiment de l'indépendance et la plupart de ses antiques vertus.

C'est surtout au christianisme et à l'Église que l'auteur attribue la permanence du même sentiment à travers une si longue série de siècles; et, sur ce point, nous n'hésitons pas à nous ranger à son avis. En effet, ce qui, avec la langue, pénètre le plus profondément dans la nature d'un peuple, ce sont ses croyances religieuses. Ce sont elles qui agissent, plus puissamment qu'aucun autre sentiment, sur un grand nombre d'individus; c'est par elles que les Grecs existent encore comme nation, malgré l'enchaînement des circonstances funestes qui les ont accablés et qui auraient dû les anéantir sans retour. Soumis aux décrets d'une providence impénétrable, mais espérant en elle, s'entendant entre eux sur la partie la plus noble et la plus grave de notre destinée, ils ont résisté à une longue oppression avec un courage affermi par leur croyance; car, dit M. Zampélios, « la force qui nous vient d'en haut « est bien supérieure à l'énergie morale[2], » quand celle-ci n'est pas soutenue par une foi inébranlable. Les particuliers ne font que passer, et sont assujettis, dans ce court intervalle, à un petit cercle d'événements qui ne leur permettent guère d'avoir un système immuable de conduite. Les nations subsistent longtemps; et, si elles sont toujours animées du

[1] Ἥτις διετέλεσεν οὖσα μᾶλλον ἐπικύημα τοῦ βυζαντικοῦ σώματος καὶ παραφυάς, ἢ μέρος ἴδιον αὐτοῦ. P. 112. — [2] Ἡ ῥώμη ἄνωθεν καταβαίνουσα ἀνωτέρα ἐστὶ τῆς ἠθικῆς ἐνεργείας. P. 245.

même esprit, la scène du monde, qui change sans cesse, amène enfin, tôt ou tard, des circonstances favorables à leurs espérances et à leurs vœux.

Suivant notre auteur, l'histoire de la nation grecque, depuis qu'elle fut éclairée des lumières de la foi, peut être divisée en cinq sections ou périodes, qui toutefois, au lieu de se détacher l'une de l'autre, se pénètrent et se confondent. La première de ces sections (p. 115-241) commence au règne de Constantin-le-Grand et finit à celui de Marcien, mort en 457. Ce fut dans une ville grecque que Constantin transporta la résidence de la cour et le siége d'un empire chancelant; il s'y établit, amenant avec lui « tout ce qui ornait l'ancienne capitale du monde[1]. » « Reproduisant l'image de celle-ci au lieu d'être modèle elle-même, « pâle reflet d'un empire étranger, d'une nationalité différente, la cité « de Byzance s'appellera désormais Nouvelle Rome[2]. » La splendeur et l'organisation de la monarchie des Césars renaissent sur les rives du Bosphore; tout s'y retrouve, « administration, dignités, richesses, cos« tumes, tous les vices des anciens maîtres du monde comme tous les « trésors qu'ils avaient accumulés; on y transporte la langue latine, la « législation, tout le cortége d'une monarchie; les maux arrivent mêlés « aux avantages[3]. » Il y eut donc un véritable mélange de deux peuples; une lutte inévitable, se prolongeant pendant plusieurs siècles, s'engagea sur ce nouveau terrain entre l'élément grec indigène et l'élément romain arrivé du dehors. Sans doute, pendant quelque temps, il fallait aux Grecs de l'adresse, peut-être même de l'humilité dans leurs rapports avec un peuple superbe venu de l'Occident, ayant l'instinct parfois sanguinaire, mais toujours ferme et sûr, de la domination; il fallait lui adoucir, à force de souplesse, le joug de cette supériorité de savoir et d'esprit, auquel on ne se soumet volontiers que quand on le reçoit sans s'en apercevoir. Mais nous verrons, dit M. Zampélios, dont la prose, par la chaleur des expressions et la vivacité des images, a souvent l'éclat de la poésie, nous verrons que la nationalité romaine, « œuvre factice et « périssable, disparaîtra dès que sa mission sera accomplie.... La natio« nalité grecque, au contraire, s'identifiant avec le christianisme qui « devait sauver l'univers, s'enlaçant comme le lierre autour de cet arbre

[1] Πάνθ' ὅσα κοσμοῦσι τὴν πρώην μητρόπολιν. P. 82. — [2] Ἀντίτυπον τῆς πάλαι πρωτευούσης καὶ οὐχὶ πρωτότυπον κτίσμα, ἁπλοῦν ἀπαύγασμα ξένης βασιλείας καὶ ἀλλοτρίας ἐθνικότητος, τὸ Βυζάντιον ἀποκαλεῖται Νέα Ῥώμη. *Ibid.* — [3] Διοίκησις, ἀξιώματα, πλούτη, σκεύη, ὅλα τὰ ἐλαττώματα καὶ ὅλοι οἱ συσσωρευθέντες θησαυροί· προσέτι δὲ διάλεκτος λατινική, θεσμοὶ καὶ πᾶσα ἡ συνοδία τῆς μοναρχίας· ἔρχονται κακὰ μετ' ἀγαθῶν μεμιγμένα. *Ibid.*

« céleste et immortel, survivra, et, resplendissante d'un nouvel éclat, elle « brillera parmi les lumières du monde moderne[1]. »

Je me suis arrêté sur cette première section afin de donner une idée de la manière dont l'auteur envisage les faits historiques. Dans la seconde section (p. 241-339), il a réuni tout ce qui peut faire apprécier les qualités morales du peuple grec durant une période de quatre siècles écoulés entre l'avénement de Léon Ier de Thrace et la mort tragique de Michel III, surnommé le Buveur. Les grands noms de Justinien, de Tribonien et de Bélisaire, jettent un rayon de gloire sur le règne d'un souverain législateur qui sut reconquérir l'Italie et l'Afrique; aussi M. Zampélios, ordinairement fort opposé à l'influence de l'Occident, et dont le langage sévère n'est point suspect de flatterie, avoue-t-il que, d'après les lois de Justinien, favorables à l'égalité des droits, « tous « les sujets du prince, sans distinction aucune, étaient regardés comme « citoyens romains, et qu'ainsi le pouvoir absolu des souverains de « cette période prépara les éléments qui, développés plus tard, vont « amener l'affranchissement général du peuple et l'établissement mani- « feste de la nationalité[2]. »

Il y a plus, ajoute notre auteur; la voix puissante du peuple grec se fit déjà entendre à Justinien lui-même lors de la sédition qui éclata à Constantinople l'an 532, et à laquelle on a donné le nom de *Nika*. Les clameurs des factions troublèrent les jeux du cirque en présence de l'empereur qui, par l'organe d'un officier du palais (*μανδάτωρ*), adressa à la multitude tumultueuse des reproches réitérés, lesquels ne restèrent pas sans réplique. L'annaliste Théophane[3] ayant rapporté mot à mot ce singulier dialogue entre Justinien et ses turbulents sujets, M. Zampélios reproduit en entier le même texte (p. 282-285), comme « le plus ancien monument de la langue vulgaire du moyen âge[4]. » En effet, tandis que l'officier du palais parle en grec littéral, ou à peu près, le peuple, dans ses réparties passionnées, se sert d'un langage fort altéré, entremêlé de termes que Ducange lui-même n'a pas toujours com-

[1] *Καὶ ἡ μὲν Ῥωμαϊκὴ ἐθνικότης, γέννημα θνητὸν καὶ πρόσκαιρον, ἀφοῦ πληρώσῃ τὴν ἀποστολήν της, θέλει τελευτήσει.... ἡ δὲ Ἑλληνικὴ, ἀφομοιουμένη τῷ κοσμοσωτηρίῳ Χριστιανισμῷ, καὶ ὡσεὶ κισσὸς περὶ τὸ θεῖον τοῦτο καὶ ἀθάνατον δένδρον ἐγκισσευθεῖσα, θέλει ἐπιζήσει καὶ ἀναλάμψει εἰς τὸ φῶς τοῦ καινοῦ κόσμου.* P. 80. — [2] *Πάντες ἀδιακρίτως οἱ ὑπήκοοι τοῦ αὐτοκράτορος ἐθεωρήθησαν πολῖται Ῥωμαῖοι· ὡς ἐκ τούτου ὁ ἀπολυτισμὸς τῆς δευτέρας περιόδου προητοίμασεν ἐκεῖνα τὰ σΊοιχεῖα τὰ ὁποῖα, μέλλοντα ν' ἀναπΊυχθῶσι μεταγενεσΊέρως, θέλουν παραγάγει τὴν κοινωνικὴν τῆς γενεᾶς ἀπελευθέρωσιν καὶ τὴν ἐπίσημον ἐγκαθίδρυσιν τοῦ ἐθνισμοῦ.* P. 266. — [3] *Theophanis chronographia*, vol. I, p. 279-282 de l'éd. de Bonn. — [4] *Τὸ ἀρχαιότερον τεκμήριον τῆς μεσαιωνικῆς ἀγοραίας γλώσσης.* P. 282.

pris, et que M. Zampélios explique d'une manière aussi savante qu'ingénieuse.

Trois règnes qui ne furent point sans gloire ouvrent la troisième section (p. 340-431); ce sont ceux de Basile le Macédonien, de Léon VI le Philosophe et de Constantin VII Porphyrogénète. Avec eux commence ce que l'auteur appelle la partie moderne du moyen âge, *ὁ νεώτερος μεσαιωνισμός*. Partout se manifesta alors une vive réaction contre la langue et les usages que Constantin-le-Grand avait transportés dans l'Orient; la Grèce, repoussant tout élément étranger, voulut redevenir elle-même; « souverains, ecclésiastiques, historiens, lettrés de tout « genre, tendent unanimement vers le même but [1]. » « En vertu d'une « ordonnance expresse de l'empereur Léon, les fonctionnaires du palais « sont astreints à faire usage de locutions et de mots grecs, à la place des « termes latins qui avaient prévalu jusqu'alors [2]; » et, sous la dynastie des Comnènes, le triomphe de la nationalité fut complet.

Trois princes de cette dynastie, Alexis, Jean et Manuel, montrèrent une valeur qui, dégénérant parfois adroitement et par degrés en négociations et en souplesse, sauva au moins leur capitale, lorsque des essaims innombrables de pèlerins armés se présentèrent à ses portes, allant à la conquête de la Terre sainte. Mais, après la mort tragique d'Andronic, dernier empereur de la même dynastie, et après l'usurpation d'Alexis l'Ange, de nouveaux malheurs courbèrent la Grèce sous le joug le plus pesant. On sait qu'une armée de croisés, composée principalement de Français et de Vénitiens, fut détournée de son but par le doge Dandolo [3], qu'elle prit et pilla Constantinople, et que les conquérants se partagèrent l'empire. L'auteur, prenant pour guide l'historien contemporain Nicétas Choniate, retrace avec une indignation patriotique les scènes de désordre et de violence qui signalèrent cette grande révolution, dont il s'émeut comme d'un événement récent. « Aujourd'hui « encore, » ajoute-t-il, « à six cents ans de distance, nous avons le droit « de mêler nos soupirs et nos larmes à ceux par lesquels nos pères dé- « plorèrent jadis entre eux l'asservissement de leur pays [4]. » « Même après

[1] *Βασιλεῖς τε καὶ πατέρες, ἱστορικοὶ καὶ λόγιοι παντὸς εἴδους πρὸς τοῦτον ἀποβλέπουσιν ὁμοθυμαδὸν τὸν σκοπόν*. P. 343. — [2] *Οἱ αὐλικοί, δυνάμει ἐπίτηδες ψηφίσματος, ἀναγκάζονται νὰ κάμνωσι χρῆσιν φράσεων καὶ λέξεων ἑλληνικῶν, ἀντὶ τῶν ἐπικρατουσῶν ἄχρι τότε λατινικῶν*. P. 342. — [3] M. Zampélios, p. 413, appelle cette croisade Ψευδοσταυροφορία Γαλλοενετική. — [4] *Σήμερον ἔτι, μετὰ παρέλευσιν* 600 *ἐτῶν, ἡμεῖς οἱ ἐν δουλείᾳ διάγοντες Ἕλληνες δυνάμεθα νὰ συστενάξωμεν καὶ συνθρηνήσωμεν μὲ τοὺς αὐτοὺς ἐκείνους θρήνους μεθ' ὧν ἔκλαυσαν τὴν ἅλωσιν τῆς πατρίδος των ἀλλεπαλλήλως οἱ πρόγονοι ἡμῶν*. P. 426.

« la perte de la liberté il nous reste un avantage : l'histoire de nos mal-« heurs est une; elle doit nous affecter tous, comme aussi nous pou-« vons revendiquer tous le souvenir ineffaçable de notre antique splen-« deur [1]. »

Quelquefois le renversement d'un empire ne sert qu'à faire éclater l'énergie et les qualités personnelles des individus. L'adversité, devenant alors le vrai et l'unique maître des peuples, fait éclore des talents dont on soupçonnait à peine l'existence; ne pouvant plus compter que sur eux-mêmes, les hommes semblent revivre lorsque l'État est en ruine. C'est, du moins, par des réflexions de ce genre que l'auteur cherche à se consoler des infortunes que la destruction d'un gouvernement central, le morcellement de l'empire et l'établissement d'une foule de dynasties étrangères au sein même du pays attirèrent sur la nation. Il fait voir que, vers le même temps, se multiplient les documents écrits où l'on voit paraître, à côté de la langue littérale, un idiome vulgaire, sans culture aucune, populaire dans sa substance et dans ses formes, tel enfin que les classes inférieures en Grèce le parlent encore aujourd'hui. Pour montrer comment s'est formé cet idiome, M. Zampélios en produit de nombreux échantillons[2] tirés surtout d'auteurs ayant vécu depuis le huitième jusqu'au treizième siècle. Ce sont des proverbes, des dialogues, des fragments de poésie quelquefois naïve, plus souvent satirique, mais toujours originale et spontanée. Réunis par des recherches exactes et persévérantes, classés par ordre chronologique, accompagnés d'un vocabulaire et d'observations philologiques, ces fragments curieux prouvent que, sous le règne des Comnènes, l'idiome vulgaire possédait déjà tous les éléments qui caractérisent aujourd'hui le parler de la multitude. Nous reviendrons peut-être plus tard sur ces considérations linguistiques auxquelles l'auteur a joint une appréciation judicieuse des efforts faits depuis la fin du siècle dernier par des écrivains distingués, désireux d'enrichir et de fixer la langue.

Dans la quatrième section (p. 432-494), M. Zampélios reprend le cours des événements historiques. C'est d'abord le triomphe de la chevalerie de l'Occident. Les hauts feudataires de l'Achaïe, les Ville-Hardouin, les La Trémouille, les Saint-Omer, beaucoup d'autres, foulaient d'un pied indifférent le sol classique de l'Attique et du Péloponnèse, dont ils étaient devenus les maîtres et dont l'ancienne célébrité, s'ils la

[1] Ἐπειδὴ καίτοι ἀνελεύθεροι χαίρομεν ἑνὸς ἀγαθοῦ· ὅτι ἡ ἱστορία τῶν παθῶν μας εἶναι μία καὶ κοινὴ, καθὼς ἔτι μία καὶ κοινὴ ὑπάρχει ἡ τῆς λαμπρότητος ἱστορία μας. *Ibid.* — [2] Dans trois chapitres intitulés : Ἡ γλῶσσα· Ὀνόματα μεσαιωνικὰ καὶ παρωνύμια · Περὶ διαλεκτολογικῆς ἐρευνης. P. 353-390.

connaissaient, les touchait fort peu; plusieurs mêmes d'entre eux, il faut le dire, abusèrent sans modération de leur pouvoir sur la vie et la fortune des Grecs, ou, comme ils les appelaient, des *Griphons*. L'auteur expose les causes de l'antipathie naturelle de ceux-ci pour leurs conquérants, dont ils étaient séparés par la barrière insurmontable du langage, des lois, des mœurs et de la religion; il dépeint la faiblesse des empereurs latins résidant à Constantinople et les graves difficultés qu'éprouva l'établissement du régime féodal dans les provinces, surtout en Morée, où se ranimait l'esprit d'indépendance de la race dorienne, dans laquelle il y avait une force de vie qui défiait et repoussait tout envahissement étranger[1]. En vain des forteresses baronniales avaient été construites dans tous les lieux importants, dans tous les passages difficiles; malgré ces nombreux châteaux, dont l'un s'appelait *Crève-Cœur*, tandis qu'un autre portait le nom non moins significatif de *Mate-Griphon*, l'oppression portée à son comble fit naître partout des révoltes; les efforts de la nation pour sortir de l'esclavage devinrent plus énergiques que jamais, et, cinquante-sept ans après la fondation de l'empire latin d'Orient, le 14 août 1261, Michel VII Paléologue put rentrer dans Constantinople dévastée par un incendie. « C'est toujours du milieu de flammes puri« fiantes, » ajoute l'auteur, « qu'est sortie la liberté des Hellènes, dans « nos anciens temps, au moyen âge et de nos jours[2]. »

La prolixe et languissante histoire des derniers Paléologues, qui voulurent opérer la réunion de l'Église grecque à l'Église romaine, remplit la cinquième et dernière section (p. 494-581). Elle se termine par la destruction de l'empire byzantin, la prise de Constantinople en 1453, la mort glorieuse du dernier empereur, auquel M. Zampélios accorde des louanges aussi éloquentes que méritées[3], et par l'extinction de la famille impériale des Paléologues. Des guerriers originaires du Turkestan devinrent souverains du Bosphore et du Péloponnèse; toutefois l'instant qui consomma la servitude des populations helléniques fut peut-être celui qui les rapprocha le plus de la liberté. Elles gardèrent, sous la domination ottomane, leur langue, leur culte, leurs sentiments reli-

[1] Εἰς τὴν Πελοπόννησον ἀνεθερμαίνετο τὸ μισοβάρβαρον πνεῦμα τῆς Δωρικῆς γενεᾶς. P. 465. — [2] Ἡ ἐλευθερία τῶν Ἑλλήνων, τόσον ἐν τῇ ἀρχαίᾳ ὅσον ἐν τῇ μέσῃ καὶ τῇ νεωτέρᾳ ἱστορίᾳ, συνήθως ἐξῆλθεν ἀπὸ καθαρτηρίων φλογῶν. P. 493. — [3] Ἐπὶ τέλους δέχεται καὶ αὐτὸς, ὕστατος πάντων, τὸν οὐράνιον ἐκεῖνον στέφανον περὶ οὗ ὀλίγον πρότερον ἔλεγεν, ἐνθαῤῥύνων τοὺς συναγωνιστάς του. Τρωθεὶς εἰς τὸν ὦμον, πίπτει ἐπὶ τὸ τεῖχος τῆς Ὀρθοδοξίας ἡμιθανὴς, κατὰ τὸ 49 ἔτος τῆς ἡλικίας του, καὶ ἐκπνέει εὐσεβὴς τε καὶ φιλογενὴς καθάπερ ἐβιώσατο. Ὁ τόπος ὅπου παρέδωκε τὴν ψυχὴν εἰς Θεὸν κ. τ. λ. P. 571.

gieux; et leurs chaînes, si souvent resserrées, si souvent appesanties, ne purent les fixer dans l'immobilité où la volonté de leurs nouveaux maîtres prétendait les contenir. Enfin, nous l'avons vu, la Grèce, se lassant de son esclavage, prit les armes; elle fit envier, même aux peuples belliqueux de l'Occident, la gloire attachée à la constance de ses efforts, à l'obstination de son courage; et la lutte sanglante par laquelle elle est entrée dans le grand courant de civilisation qui entraîne l'Europe lui rendit une indépendance qu'elle avait perdue depuis plus de deux mille ans.

A la cinquième section, l'auteur a joint, en forme de résumé, une péroraison (p. 582-588) pleine de mouvements oratoires et de figures hardies; de toutes les parties de son ouvrage, c'est, à notre avis, celle où l'on peut reconnaître le mieux et le genre de son talent et les sentiments généreux qui l'animent. Sans espérer de pouvoir reproduire ici la forme vive, poétique et saillante, qui caractérise son style, nous extrairons de ce résumé le passage suivant :

« C'est par le signe victorieux de notre foi que la nationalité hellénique « est revenue à la vie; c'est au tonnerre des combats, aux cris de guerre, « que la Grèce s'est ranimée. C'est au bruit des armes, au milieu des « ruines et des morts, qu'elle a inscrit son immortalité, ses droits, la « mission dont elle est chargée, sur la page ensanglantée du livre de « l'avenir[1]. »

Nous avons fait connaître la manière d'écrire de M. Zampélios par des citations trop abrégées au gré de nos désirs, mais aussi étendues que les bornes de notre journal purent nous le permettre. Il nous reste à examiner la suite de son ouvrage, qui contient les chants populaires, et nous reprendrons, dans un autre article, l'analyse de cette partie de son important travail.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Ἡ ἑλληνικὴ ἐθνικότης ἀνέζησεν ἐν τῷ σημείῳ τοῦ σταυροῦ· ἡ Ἑλλὰς ἀνέπνευσεν ἐν βροντῇ μάχης καὶ βοῇ πολέμου. Ἡ Ἑλλὰς, ἀντηχούσης τῆς κλαγγῆς τῶν ὅπλων, ἐν μέσῳ τῆς καταστροφῆς καὶ τοῦ θανάτου, κατέγραψε τὴν ἀθανασίαν της, τὰ δικαιώματά της, τὴν ἀποστολήν της εἰς τὴν ἑξῆς αἱμοστάλακτον σελίδα τῆς βίβλου τοῦ μέλλοντος. P. 586.

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort, conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

De Bichat et de Barthez.

La physiologie compte peu de livres dont la composition ait demandé plus de force de tête que les *Nouveaux éléments de la science de l'homme* de Barthez. L'auteur n'avait ni le talent, ni le goût des expériences, et c'est pour cela qu'il nous a été moins utile que ne l'a été Bichat, car la physiologie est essentiellement une science expérimentale; mais Bichat n'avait pas non plus, il s'en faut bien, la puissance de combiner des faits et des idées, qu'a eue Barthez.

Barthez s'est très-bien jugé lui-même, tout en donnant à son tour de génie une préférence, qu'il est assez naturel, en pareil cas, que chacun se donne. « Un homme, doué de la force de jugement et de la « sagacité nécessaires, peut, dit-il, contribuer beaucoup plus aux pro- « grès réels d'une science de faits, que celui qui est principalement « occupé à ajouter à cette science par des tentatives expérimentales[2]. »

La première édition des *Nouveaux éléments de la science de l'homme* parut en 1778. Bordeu avait déjà appris aux physiologistes ce qu'ils devaient penser du *mécanisme* de Boërhaave, de l'*âme* de Stahl, des *esprits animaux* de Galien, repris par Descartes[3].

Bordeu avait fait table rase de toutes ces vieilles idées; mais qu'avait-il mis à la place? Une *sensibilité générale* et des *sensibilités propres*, tout autant de *sensibilités* individuelles et propres, et même indépendantes, qu'il y a d'organes distincts[4].

Les choses en étaient là, lorsque Barthez publia son livre. Trois points essentiels caractérisent ce livre : la manière dont l'auteur y envisage les forces ou propriétés vitales, la supériorité avec laquelle il y établit l'*unité* du principe de la vie, et l'idée particulière qu'il s'est faite de ce principe.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin 1855, p. 333, pour le deuxième, celui d'août, page 474; et, pour le troisième, celui de septembre, page 546. — [2] *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, t. I, p. 30 (2e édition). — [3] Voyez, sur ces divers points, mon second article (cahier d'août 1855), p. 475 et suiv. — [4] *Ibid.* p. 478 et suiv.

I. — *De la manière dont Barthez a considéré les forces ou propriétés vitales.*

L'ancienne physiologie n'a jamais connu que les *forces occultes*. Si l'on demande à Galien comment s'opère la digestion, ou, si l'on aime mieux, comment l'estomac digère, c'est, répond-il, qu'il a une *force attractrice*, une *force rétentrice*, une *force concoctrice* et une *force expultrice;* c'est-à-dire que l'estomac *attire*, ou plus exactement, *reçoit* les aliments, qu'il les *retient* un certain temps, qu'il les *altère* d'une certaine façon, et puisqu'il les *expulse* ou les chasse et les fait passer dans les intestins. C'est ce qu'on savait avant de connaître ces grands mots, et, une fois qu'on les a connus, on n'en sait pas davantage.

« Pour rendre raison des choses, disait très-spirituellement Descartes, « on en a inventé je ne ne sais quelles autres, ... et tout ce grand « attirail de qualités que plusieurs ont coutume de supposer, chacune « desquelles peut plus difficilement être connue que toutes les choses « qu'on prétend expliquer par leur moyen[1]. »

Barthez avait beaucoup lu Newton, et il était très-lié avec D'Alembert, l'homme de France qui, en ce temps-là, avait le mieux saisi l'esprit de la philosophie newtonienne. Ce fut dans les écrits de Newton et de D'Alembert que Barthez puisa les premiers germes des idées qu'il se fit sur les *forces* ou *propriétés vitales*.

Newton avait dit : « Les aristotéliciens n'ont pas donné le nom de « qualités occultes à des qualités manifestes, mais à des qualités qu'ils sup« posaient cachées dans les corps. . . Ces sortes de qualités arrêtent les « progrès de la philosophie naturelle, et c'est pour cela qu'elles ont été « rejetées dans ces derniers temps. Nous dire que chaque espèce de chose « est douée d'une qualité occulte spécifique par laquelle elle agit et pro« duit des effets sensibles, c'est ne nous rien dire du tout. Mais déduire « des phénomènes de la nature deux ou trois principes généraux de mou« vement, et nous montrer ensuite comment les actions de toutes les « choses corporelles découlent de ces principes manifestes, c'est faire « un progrès très-considérable dans la philosophie[2]. » — « Toute la « difficulté de la philosophie, ajoute Newton, paraît consister à trouver, « par les phénomènes que nous connaissons, les forces qu'emploie la « nature[3]. »

[1] *Œuvres de Descartes*, t. VIII, p. 516 (édition de M. Cousin). — [2] *Traité d'optique*, t. II, p. 575 (trad. franç.). — [3] *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, t. I, p. XVI (trad. franç.) — « Cotes et D'Alembert ont bien vu que, suivant « Newton, la méthode consiste à procéder des expériences et des observations sur « les phénomènes aux forces qu'emploie la nature. . . . . » (Barthez, *Nouv. élém. de*

Voilà ce qu'avait dit Newton et ce que D'Alembert avait développé, avec autant de clarté que de précision, dans ses articles *Analytique, Attraction, Gravitation, Newtonianisme*, etc., de l'*Encyclopédie*. Il ne restait plus qu'à introduire ces idées saines et justes en physiologie, et c'est ce que fit Barthez.

Il définit la *philosophie naturelle :* « La recherche des causes des phé« nomènes de la nature, en tant qu'elles peuvent être connues d'après « l'expérience[1]; » et c'est pourquoi il appelle ces causes : *causes expérimentales.* « On peut donner, dit-il, à ces causes, que j'appelle expéri« mentales, ou qui ne nous sont connues que par les lois que découvre « l'expérience, les noms synonymes, et pareillement indéterminés, de « principe, de puissance, de force, de faculté, etc.[2]. »

Que seront donc les *forces* ou *propriétés* en physiologie? Ce seront des *causes* ou *facultés expérimentales*[3], c'est-à-dire des *causes* données par l'*expérience;* et jusque-là rien de mieux, rien de plus conforme à l'esprit de Newton, c'est-à-dire de la vraie méthode, de la *méthode expérimentale.*

Mais Barthez ajoute : « Les modernes ont porté trop loin leurs pré« jugés sur l'imperfection de la philosophie ancienne. Elle n'est point ré« préhensible pour avoir établi des causes ou des facultés occultes, « mais elle l'est pour n'avoir pas limité le nombre de ces facultés[4]. . . . »

Point du tout. La philosophie ancienne est précisément *répréhensible pour avoir établi des causes* ou *facultés occultes*, et véritablement, littéralement *occultes*, ou, pour mieux dire encore, *idéales, chimériques, imaginaires*, des *causes* qui ne sont point, des *facultés* qui ne sont que des mots, de ces mots dont Fontenelle disait avec tant d'esprit, « qu'ils « n'avaient d'autre mérite que d'avoir longtemps passé pour des choses. »

Qu'est-ce que la faculté *rétentrice* ou *concoctrice* de l'estomac? Qu'est-ce que la faculté *pulsatrice* des artères, et toutes les autres facultés pareilles de Galien, la *rectrice*, la *motrice*, la *procréatrice*, etc., etc.? Et la philosophie ancienne, qui se donnait de pareilles forces et s'en contentait, est-elle seulement vicieuse pour n'en avoir pas limité le nombre? Non; elle est essentiellement vicieuse pour les avoir imaginées, pour n'en avoir pas démêlé le faux, pour ne s'être pas aperçue de la déception; et c'est ce que Barthez ne remarque point assez : aussi tombera-

la science de l'homme, t. I, p. 16). — [1] *Nouv. élém. de la science de l'homme*, t. I, p. 5. — [2] *Ibid.* p. 7. — [3] Barthez emploie indifféremment les mots : *cause, faculté*, etc. : « Le développement successif qu'on peut donner « aux phénomènes, en les rapportant à des lois qui sont propres à une cause ou faculté expérimentale . . . » « *Nouv. éléments*, t. I, p. 17. — [4] *Nouv. éléments*, t. I, p. 10.

t-il bientôt lui-même, par rapport à son *principe vital*, dans même faute que les anciens par rapport à leurs prétendues forces, je veux dire dans la personnification d'un mot.

Ce qui est *occulte* dans les *facultés* ou *forces expérimentales*, ce n'est pas la *faculté* même, ce n'est pas la *force*, laquelle est, au contraire, *très-manifeste;* c'est la *cause* ou l'*essence* de la force, chose en effet qui échappe, et d'une manière absolue.

« Je ne considère pas, disait Newton, ces forces comme des *qualités* « *occultes;* ... car elles sont *manifestes;* il n'y a que leurs causes qui soient « *occultes* [1]. »

Et maintenant, tout cela étant posé, quelle est la voie la plus sûre pour arriver à la découverte des *forces* ou *facultés expérimentales?* Est-ce la seule combinaison des faits connus, des faits qu'on trouve dans les livres, des faits que fournit l'observation de l'homme sain ou de l'homme malade, comme le veut Barthez? Est-il vrai, comme il le prétend, qu'en agissant ainsi on *contribue beaucoup plus aux progrès réels de la science* qu'en se livrant à ce qu'il appelle des *tentatives expérimentales* [2]? Ou bien, au contraire, n'est-ce pas par ces *tentatives expérimentales*, à la manière de Bichat, de Spallanzani, de Bonnet, de Trembley, d'Haller, d'Harvey, n'est-ce pas par le grand art des expériences, que l'on réussit à décomposer les faits complexes, à dégager les faits distincts, à remonter jusqu'aux forces primitives et simples, à saisir et à démontrer les véritables causes des phénomènes?

Toute la physiologie est là, qui peut nous répondre.

Galien expliquait la digestion par la *force concoctrice* de l'estomac; nous savons aujourd'hui que la digestion s'opère par le *suc gastrique;* mais comment l'avons-nous su? par les expériences de Réaumur et de Spallanzani.

Galien expliquait le battement des artères, le pouls, par une *vertu pulsifique*, qu'il plaçait dans les tuniques de ces vaisseaux; nous savons aujourd'hui que le pouls tient à l'effort du sang (poussé par le cœur) contre les parois artérielles; mais comment l'avons-nous su? par les expériences d'Harvey.

Galien n'avait pu démêler, malgré tout son esprit, et il en avait infiniment, le pouvoir, qui est dans le nerf, d'exciter la sensibilité, de cet autre pouvoir, qui y est aussi, d'exciter le mouvement; nous savons aujourd'hui que chaque nerf [3] se compose de deux racines, et comme

[1] *Traité d'optique*, p. 574 (traduction française). — [2] Voyez ci-devant, p. 214. — [3] Chaque nerf spinal ou ordinaire, bien entendu.

de deux nerfs distincts, l'un sensorial et l'autre moteur; mais comment l'avons-nous su? par les expériences de Bell et de Magendie.

Toute l'antiquité, tous les temps modernes avaient ignoré l'action propre du cervelet; nous savons aujourd'hui que le cervelet, ou petit cerveau, est l'organe qui coordonne, qui équilibre les mouvements de locomotion; mais comment l'avons-nous su? par mes expériences.

Les expériences d'Harvey qui ont démontré la circulation du sang, celles d'Haller qui ont montré la sensibilité exclusive au nerf et la contractilité exclusive au muscle, celles de Trembley qui nous ont fait connaître la merveilleuse reproduction du polype, celles de Bonnet qui nous ont fait connaître la reproduction non moins merveilleuse des pattes de la salamandre, etc., etc., toutes ces belles, toutes ces admirables expériences nous ont ouvert des mondes nouveaux.

Barthez, en mettant toute la puissance de son esprit, et certes elle n'était pas médiocre, à rassembler et à combiner des faits, tous les faits qu'il avait trouvés dans ses livres, n'a jamais pu imaginer qu'une seule *force*, et, à l'épreuve, cette *force* s'est trouvée n'être pas réelle.

Je veux parler de sa prétendue force de *situation fixe*, force qu'il croit avoir démêlée et distinguée, dans le muscle, de la force ordinaire de *contraction.*

Tout le monde connaît le tour singulier que faisait Milon de Crotone, et qu'on appelait *le tour de la grenade.*

Milon tenait une grenade dans sa main sans la déformer, et pourtant sans qu'aucun autre athlète, quelque effort qu'il fît pour cela, pût la lui arracher.

« On voit, dit Barthez, que Milon donnait alors aux muscles fléchis« seurs des doigts de cette main un degré de contraction qui était peu « considérable en comparaison de la contraction qu'il leur eût donnée, « s'il eût voulu comprimer violemment la grenade; et cependant il est « clair que ce degré de contraction médiocre était rendu permanent « par l'action de la force de situation fixe, qui agissait dans les parties « de ces muscles fléchisseurs des doigts, de sorte que personne ne pou« vait étendre ces doigts et ouvrir cette main[1] » . . . . « Il existe donc, « continue-t-il, une force de situation fixe des parties des fibres mus« culeuses, et cette force est entièrement différente de la force de con« traction des muscles[2]. »

Non, il n'y a point là de force propre, de force *entièrement différente* de la force ordinaire de contraction : le fait que vous citez, supposé

[1] *Nouv. élém.* t. I, p. 134. — [2] *Ibid.* p. 135.

qu'il soit bien exact, n'est qu'un phénomène de contraction avec antagonisme, un contre-balancement dans la contraction des muscles extenseurs et dans celle des muscles fléchisseurs, et ce contre-balancement nécessaire se trouve partout, dans la station, dans la marche, dans tous les efforts contenus, dans tous les mouvements réglés : sans ces oppositions combinées il n'y aurait point d'équilibre.

Mais laissons ici toute discussion de détail. La raison supérieure, la raison visible qui rend absolument nécessaire en physiologie l'art des expériences, je l'ai déjà dite; c'est que les faits qui s'offrent d'eux-mêmes à l'observation, dans l'étude des corps vivants, sont trop enveloppés, trop complexes, pour pouvoir être directement saisis. Ce que Fontenelle dit si bien des faits qu'étudie la physique est surtout vrai de ceux qu'étudie la physiologie.

« Le moindre fait qui s'offre à nos yeux est compliqué de tant d'autres « faits qui le composent ou le modifient, qu'on ne peut, sans une extrême « adresse, démêler tout ce qui y entre, ni même, sans une sagacité « extrême, soupçonner tout ce qui peut y entrer. Il faut décomposer « le fait dont il s'agit en d'autres qui ont aussi leur composition. . . . « Les faits primitifs et élémentaires semblent nous avoir été cachés par « la nature avec autant de soin que les causes, et, quand on parvient à « les voir, c'est un spectacle tout nouveau et entièrement imprévu[1]. »

II. — *De la manière dont Barthez établit l'unité du principe de la vie.*

Le véritable service que Barthez a rendu aux physiologistes a été de leur rappeler, avec l'autorité que donnent un profond savoir et le ton d'un homme qui pense fortement, l'*unité*, la grande unité du principe de la vie, ou, pour parler comme lui, du *principe vital*.

Van-Helmont, un des premiers, avait prétendu que chaque organe du corps humain, le cœur, l'estomac, la rate, etc., a une *vie propre* et séparée de la vie commune, « autant, disait-il, que des choses qui ont « des existences différentes[2]. »

Aux *vies propres*, aux *petits archées* de Van-Helmont avaient succédé, comme nous avons vu[3], les *sensibilités propres* de Bordeu.

Bordeu avait une admiration singulière pour Van-Helmont, « sans

[1] *Éloge de Newton.* — [2] *Ut præterea quædam vita principians in splene, alia in musculis, atque alia demum in utero muliebri, prout sæpe alias demonstravi. Quæ singulæ in tantum a vita communi hominis sunt diremtæ quantum illa quæ diversas habent existentias.* Van-Helmont, *Opera omnia,* à l'article *Vita brevis.* — [3] Dans mon second article (cahier d'août 1855, p. 478).

« qui, dit-il, la médecine était perdue[1]; » il lui avait emprunté beaucoup, tout en lui laissant ses vieux mots, et mettant partout, dans ce qu'il empruntait, de l'esprit et de la clarté.

Il y avait donc, pour Bordeu, tout autant de *sensibilités propres* qu'il y a d'organes divers; et la *sensibilité générale* était la *vie commune*, ce que nous appelons tout simplement la *vie*, la *force de la vie*, ce que Barthez appelle le *principe vital*.

Aussi, lorsque Barthez commença à professer sa doctrine du *principe vital*, Bordeu se récria-t-il. Il écrivait alors son dernier ouvrage, ses *Recherches sur les maladies chroniques*[2], dont la sixième partie a pour titre : *Analyse médicinale du sang*. C'est là que, dans une page pleine de malice et d'esprit, il cherche à prouver, d'abord, que Barthez a pris ce nom de *principe vital* à Fizes, ensuite que ce mot n'est qu'une expression embarrassée, obscure, et enfin, que le nouvel auteur, Barthez, n'a ramené le *principe vital* de Fizes que pour lui attribuer le même rôle que lui, Bordeu, venait d'attribuer à la *sensibilité*.

Cette page est trop curieuse, et caractérise trop vivement Bordeu, pour que je n'en cite pas ici quelques phrases.

« Notre professeur Fizes, dit Bordeu, ne cessait de nous parler du « *principe vital*. . . Il nous permettait quelques demandes, et nous lui « en faisions pour nous instruire. . . Nous lui demandions pourquoi ce « principe créateur de toute action dans le corps, et créateur d'une fièvre « quelquefois salutaire, procurait aussi la fièvre destructive de la vie. « Nous demandions enfin ce que c'est que ce principe vital qui opère le « blanc et le noir, qui préside à ce qui lui est opposé comme à ce qui est « nécessaire à son existence? Fizes nous en donnait plusieurs définitions, « mais toutes obscures, n'apprenant rien ... Le système de Fizes, continue « Bordeu, paraissait être dans l'oubli; le nom de principe vital com- « mençait à vieillir, mais il vient de prendre un nouvel éclat entre les « main d'un successeur de Fizes. M. Barthez, s'élevant bien au-dessus « de son devancier, n'a retenu que son expression. Il n'est point mé- « canicien comme Fizes, mais il le suit dans le dégoût qu'il avait pour « la *nature des anciens*, pour l'*archée*, pour l'*âme* des Stahliens, et peut- « être pour la *sensibilité* et la *mobilité vitales* » (c'est-à-dire pour la doctrine même de Bordeu)[3]. « Ainsi le *principe vital*, continue Bordeu, « n'est plus la mécanique du corps dépendant de sa structure; il n'est « point la nature, il n'est point l'âme, il n'est point la sensibilité de

[1] *Œuvres complètes*, p. 558. — [2] Ouvrage qui parut en 1775. Bordeu mourut l'année suivante (en 1776). — [3] Voyez mon second article (cahier d'août 1855, p. 484).

« l'élément animal : comment et en quoi en diffère-t-il? Ce sera à « MM. Lamure et Venel, et ensuite à M. Fouquet, qui s'est déclaré « ouvertement pour la sensibilité [1], à éclaircir ce qui peut avoir trait à « cette question. Je me contente de les interpeller en passant : ils diront « s'il n'est pas vrai que nous faisions jouer à la *sensibilité* le même rôle « qu'on attribue aujourd'hui au *principe vital*[2]. »

Bordeu veut donc que le *principe vital*, c'est-à-dire le *principe*, la *force de la vie*, la *vie*, car il ne faut pas s'attacher au mot, ne soit que la *sensibilité*[3]; mais assurément, il n'en est point ainsi.

Au-dessus de la *sensibilité*, de la *mobilité*, comme parle Bordeu[4], de l'*irritabilité*, comme parle Haller, de toutes les facultés particulières et déterminées en un mot, il y a une *force*, un *principe* général et commun, que toutes les facultés particulières supposent et impliquent, et qui, successivement, peut être isolé, détaché de chacune sans cesser d'être.

On peut abolir successivement la *sensibilité* ou la *mobilité* d'une partie, sans que la vie cesse dans cette partie même, du moins immédiatement. La *sensibilité*, la *mobilité*, ne sont donc pas la *vie*; mais voici l'extrême difficulté, c'est que l'*agent*, la *force*, le *principe* incompréhensible, qui est la *vie*, ne nous apparaît jamais par lui-même, c'est qu'il ne nous est manifeste que par ces propriétés, l'*irritabilité*, la *sensibilité*, etc., etc., de chacune desquelles il peut cependant être successivement détaché; il n'est donc ni l'une ni l'autre, prise séparément; il n'est pas plutôt celle-ci que celle-là : qu'est-il donc?

Nous l'ignorons absolument; mais quel qu'il puisse être, il est essentiellement *un* : il y a une force générale et une dont toutes les forces

[1] Voyez mon deuxième article, août 1855, page 485. — [2] *Œuv. comp.* p. 971. — [3] Il nous explique très-bien lui-même comment se forma, et, pour ainsi dire, *naquit* son système. D'une part, un de ses professeurs, Fizes, expliquait tout par des lois d'*hydraulique* et de *mécanique;* d'autre part, un autre de ses professeurs, Sauvages, ennemi des mécaniciens et animiste décidé, avait toujours, ainsi que Stahl, recours à l'âme raisonnable, qu'il mettait à la place de la *nature* et de l'*archée*. « Lamure et Venel savent, dit Bordeu, que notre sensibilité et mobilité, inhé« rentes à l'élément de l'animalité, et éclairées ou enrichies, dans l'homme, par « la présence de l'âme spirituelle et immortelle, ont pris naissance des disputes de « Fizes et de Sauvages. Notre système fut trouvé plus simple et plus naturel que « celui de nos professeurs. Nous l'avons vu reparaître depuis nos premiers essais, « sous le nom d'*irritabilité*, dénomination sur laquelle peu de gens bien éclairés ont « pris le change. » *Œuv. comp.* p. 972. — [4] La *mobilité*, comme nous l'avons vu dans mon second article, p. 484, n'est pour Bordeu qu'une dépendance de la *sensibilité*. Nous avons aussi vu, dans ce second article, p. 485, que Fouquet appelait l'*irritabilité* une fille égarée de la sensibilité.

particulières ne sont que des *expressions* diverses, des *modes;* et c'est ce que Barthez a admirablement vu.

« La bonne méthode de philosopher dans la science de l'homme « exige, dit-il, qu'on rapporte à un seul principe de la vie, dans le corps « humain, les forces vivantes qui résident dans chaque organe, et qui « en produisent les fonctions, tant générales, de sensibilité, de nutri- « tion, etc., que particulières, de digestion, etc., etc.[1]. »

Mais ce *principe unique* de la vie, comment Barthez l'a-t-il conçu? quelle idée s'en est-il faite; et ne va-t-il pas gâter par cette idée même l'avantage qu'il prend ici sur les autres physiologistes, sur Bordeu, sur Haller, sur Bichat, qui n'ont su voir que des propriétés isolées et détachées, que les *propriétés vitales?* C'est ce qu'il nous reste à examiner.

III. — *De l'idée particulière que Barthez s'est faite du principe vital.*

Barthez commence par séparer nettement son *principe vital* des forces purement *mécaniques* et *chimiques;* et, en cela, il a tout à fait raison. Il renverse aussi facilement le système de Stahl; car il est absolument absurde de dire que des fonctions compliquées, dont l'âme n'a aucune idée, sont cependant exercées par elle.

Mais enfin, arrivé à son *principe vital*, qu'en fait-il?

Il faut ici dire franchement les choses. Barthez personnifie constamment son *principe vital* dans son livre, et il est des moments où lui-même en convient.

« Dans tout le cours de cet ouvrage, je *personnifie*, dit-il, le principe « vital[2]. » Il est vrai qu'il ajoute que « ce n'est que pour pouvoir en « parler d'une manière plus commode[3]. »

Mais alors qu'y a-t-il d'étonnant que tant de lecteurs aient pu s'y méprendre et s'y soient en effet mépris?

« Rien n'empêchera, ajoute-t-il, que, dans mes expressions qui pré- « senteront ce principe comme un *être* distinct de tous les autres et « existant par lui-même, on ne substitue la notion abstraite qu'on peut « s'en faire comme d'une simple faculté vitale du corps humain, qui « nous est inconnue dans son essence, mais qui est douée de forces « motrices et sensitives[4]. »

Mais, s'il en est ainsi, à quoi bon tenir toujours un langage que le lecteur devra rectifier sans cesse? Et ne serait-il pas plus simple, et même plus *commode*, de parler comme on veut être entendu?

[1] *Nouv. élém.* t. I, p. 20. — [2] *Ibid.* p. 107. — [3] *Ibid.* p. 107 — [4] *Ibid.* p. 107.

Et d'ailleurs, puisque toute la nouvelle science de l'homme roule sur le *principe vital*, au moins fallait-il, relativement à ce *principe*, partir d'un point fixe et prendre parti[1]; car enfin Barthez a beau dire, on ne saurait raisonner sur un *être* comme sur une *force*, et M. Cuvier a complétement raison.

«Son principe vital, dit-il (le principe vital de Barthez), qui n'est «ni matériel, ni mécanique, ni intelligent, est précisément ce qu'il «fallait expliquer. Dire que le phénomène de la contraction muscu-«laire est un effet du principe vital, que la sensibilité est un autre pro-«duit de ce même principe,..... c'est énumérer des phénomènes, «mais ce n'est pas les expliquer.».... «Barthez, continue M. Cuvier, «attribue au principe vital ces phénomènes, et il croit avoir répandu «sur eux une grande lumière, tandis qu'il n'a fait que les énoncer en «d'autres termes.....»

C'est là la méprise constante de Barthez, ou, supposé qu'il ne s'y méprenne point en effet, comme il l'assure[2], le péril constant auquel il expose son lecteur: de prendre un fait, *rapporté* au principe vital, pour un fait *expliqué*, tandis que ce n'est qu'un fait *énoncé* en d'autres termes.

J'ai successivement examiné Bichat par rapport à Buffon, à Bordeu, à Haller, à Barthez; il me reste à l'examiner par rapport à Gall: ce sera l'objet d'un cinquième article.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] «Il ne m'importe, dit-il, qu'on attribue ou qu'on refuse une existence parti-«culière et propre à cet être que j'appelle principe vital...» (p. 107). On ne conçoit pas bien comment cela ne lui importe pas. Pour lui, il parle toujours du *principe vital* comme d'un véritable être. «Il me paraît essentiel de reconnaître un principe «vital qui *produit* dans les organes.....» (p. 108). «Il me paraît impossible d'ex-«pliquer les forces surprenantes que le principe vital *exerce*....» (p. 121). «Un «*travail* extraordinaire du principe vital a lieu....» (p. 189). — [2] «Je n'ai jamais «pu penser, quoique plusieurs personnes me l'aient faussement attribué, que le «nom de principe vital, introduit dans la science de l'homme, donne la clef ou «l'explication d'aucun phénomène....» *Nouv. élém.* t. I, p. 97. (*Notes.*)

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ*, par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.
2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.
3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou grammaire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage*, par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp., t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).
4° *Guillaume d'Orange, chansons de geste des XIe et XIIe siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas*, par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.
5° *Altfranzösische Lieder, etc. (chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints)*, par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

SIXIÈME ARTICLE[1].

L'ordre des matières m'amène à la grammaire de la langue d'oïl et à l'ouvrage de M. Burguy. La langue d'oïl, dans le cours de sa durée, ne nous offre aucun travail qui nous enseigne comment nos aïeux comprenaient la structure de leur propre idiome; ce sont les modernes, et même seulement les hommes de notre temps, qui ont essayé d'en reconstruire l'édifice grammatical. Il n'y a, jusqu'à présent, que deux livres sur ce sujet, celui de M. d'Orell, qui est de 1830, et celui de M. Burguy, qui vient de paraître. Et cette reconstruction n'a rien de

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1855, page 205; pour le deuxième, celui de mai, page 293; pour le troisième, celui d'août, page 498; pour le quatrième, celui de septembre, page 566; et, pour le cinquième, celui de mars, page 151.

chimérique et d'impossible. D'abord on a sous la main une masse de textes en vers et en prose qui proviennent principalement du XII[e] et du XIII[e] siècle; la langue servait donc d'expression à une grande littérature; cette littérature trouvait beaucoup d'accueil en dehors de son pays natal, et les voisins en traduisaient à l'envi les productions qui avaient le plus de succès. Comment, dès lors, nier qu'un idiome écrit pendant deux siècles, arrivé à un véritable éclat littéraire, traduit de tout côté, ait ses règles grammaticales implicites ou explicites, qui ont garanti la tradition du langage et la circulation des œuvres? N'est-il pas manifeste qu'un esprit sagace, patient à lire et habile à comparer, dégagera, sinon sans peine, du moins avec certitude, tous les éléments d'une grammaire? Et ce n'est pas tout : de quelque façon qu'on se représente le rapport du vieux français au latin, soit un rapport de corruption et de pervertissement, soit un rapport de perfectionnement et d'évolution, toujours est-il que la grammaire latine entre pour une part très-notable dans son organisme. Ce n'est pas tout encore : le moindre examen des textes anciens manifeste les liens étroits qui unissent le vieux français au français actuel; entre nos aïeux et nous il n'y a que des dégradations; à chaque instant, parmi le peuple des villes ou des campagnes, nous entendons des mots et des tournures qui, éteintes dans la langue littéraire d'à présent, se rencontrent dans les vieux textes et appartenaient à la langue littéraire de jadis; nulle part la chaîne n'est interrompue, si bien qu'indubitablement, par le latin, par la vieille langue et par la langue moderne nous tenons un ensemble grammatical dans lequel il s'agit seulement de tracer des phases et des transformations.

J'aurai beaucoup de bien à dire du livre de M. Burguy. Mais, avant d'entrer en aucun détail, n'y a-t-il pas lieu de se demander comment s'est faite la transmission du latin au français et, en général, aux langues romanes? ou, pour préciser la question, ces langues sont-elles une altération du latin écrit, ou bien ont-elles des racines plus profondes et proviennent-elles du parler populaire qui avait cours parallèlement à celui des classes supérieures, de sorte qu'il faudrait voir dans ces langues non pas une corruption du latin littéraire, mais un développement du latin vulgaire? M. Burguy est pour cette seconde opinion, se rangeant, en cela, du côté de Fuchs, qui a consacré à cette question un livre plein d'intérêt, et qui y relève les avantages des idiomes novolatins avec une force, je dirais presque une partialité remarquable chez un allemand. Malgré ces autorités, j'ai beaucoup de restrictions à faire valoir, et je ne puis accepter la solution exactement comme elle est donnée.

Il y a d'abord à prendre en considération une opinion nouvelle qui, si elle était admise, changerait le terrain de la discussion. M. Max Müller, si célèbre par ses travaux sur le sanscrit, vient de publier un opuscule sous le titre de *Nuances germaniques jetées sur des mots romans* (über deutsche Schattirung romanischer Worte), où il essaye de faire voir que les langues romanes sont, il est vrai, du latin, mais du latin modifié par les Germains envahisseurs et non par les peuples romans conquis. Suivant lui, il y a eu une rupture, une solution, qui a coupé, à un certain moment, la continuité de l'organisme roman. « L'italien, « dit-il, est bien plus étranger au latin que le nouveau haut allemand à « l'ancien haut allemand, le romaïque au grec, et même le bengali au « sanscrit. La raison en est que les langues romanes représentent non « pas le latin tel qu'il se serait développé naturellement chez les Ro- « mains de l'Italie ou des provinces, mais le latin tel que des populations « étrangères, et précisément des populations allemandes, l'apprirent et « se l'approprièrent. Les langues romanes sont le latin ôté à la bouche « romane et transporté dans la bouche allemande où il a pris son déve- « loppement. Donc sur les mots romans est jetée une ombre qui ne « leur appartient pas; et, si nous les considérons de près, nous y re- « connaissons l'ombre non-seulement d'une langue étrangère, mais en « particulier de l'individualité allemande. »

Cette opinion est directement opposée à celle de Fuchs. Fuchs pense que les langues romanes sont une évolution naturelle du latin, qui s'est opérée à peu près comme si les barbares n'étaient pas intervenus, et par la marche simultanée, bien que contraire, d'un latin classique qui s'éteignait et d'un latin vulgaire qui se perfectionnait. M. Müller est d'avis que, le fond latin restant intact, les populations allemandes, qui s'implantaient sur le sol, s'en sont emparées et l'ont modifié non point comme auraient fait des Latins, mais comme ont dû faire des Allemands. A mon tour, venant, par la série de ces études, à m'occuper du débat ouvert, j'y prends une position intermédiaire, pensant que, essentiellement, c'est la tradition latine qui domine dans les langues romanes, mais que l'invasion germanique leur a porté un rude coup, et que, de ce conflit où elles ont failli succomber et avec elles la civilisation, il leur est resté des cicatrices encore apparentes et qui sont, à un certain point de vue, ces nuances germaniques signalées par M. Müller.

Déterminer ce que serait devenue la langue latine par la seule dissolution et recomposition de ses éléments et sans l'intervention étrangère et barbare, et ce que, dans ce cas, seraient les langues romanes, pourrait être l'objet d'un travail délicat et difficile, mais intéressant. Ce

serait, sans doute, une hypothèse historique; toutefois, faire une hypothèse historique en des circonstances déterminées est un exercice utile et capable de mettre en lumière les filiations et les connexions des choses. Pour rendre ce travail réel, c'est-à-dire pour ne pas substituer un cas imaginaire à un cas hypothétique, il faudrait se représenter comme issue définitive l'établissement de quelque idiome fondamentalement analogue aux langues romanes; mais il faudrait en extraire, à l'aide d'une conjecture guidée par les monuments et par les analogies, ce qu'y introduisit l'influence germanique autant au moins par l'abaissement de civilisation que par le mélange direct.

C'est cette influence germanique que M. Müller a surtout en vue. Il a été frappé de la couleur allemande donnée, soit à la forme d'un mot, soit à sa signification. Ainsi *haut* vient du latin *altus;* mais l'allemand *hoch* a été cause que ce mot est devenu aspiré. *Hurler*, ancien français *huller*, dérive de *ululare;* mais l'aspiration est provenue des gens qui disaient, dans leur langue, *heulen*. C'est une action de ce genre qui, en mainte circonstance, a changé le *v* latin en *gu; guaster* de *vastare*. De même *sergent*, de *serviens*, a été déterminé, dans cette forme, par l'ancien haut allemand *scarjo*, *estafier;* car, dit M. Müller, le *v* latin, lorsqu'il se change en *g*, devient *g* dur et non *g* doux. Mais je remarque qu'il faut rayer de cette liste *sergent* et le soustraire à toute influence de *scarjo :* la formation romane est très-régulière; et ce qui y introduit le *g* doux, c'est l'*i* qui suit le *v*. Pourquoi *ignis* a-t-il disparu des langues romanes et a-t-il été remplacé par *feu?* C'est que *ignis* était sans support dans l'esprit allemand, tandis que *focus* se rapprochait de *feuer* et de *funkeln;* et les Allemands ont délaissé l'un et adopté l'autre. Pourquoi *sinere* ne figure-t-il pas dans les langues romanes, y étant remplacé par *laxare*, sous la forme de *laisser*, *lasciare?* C'est que les Allemands qui prirent le langage roman furent conduits vers ce dernier par ses analogies avec *lassen*, ancien haut allemand *lâzan*, gothique *letan*. Pourquoi *lâche*, qui vient de *laxus*, a-t-il été choisi au lieu de *segnis?* C'est que l'ancien haut allemand *laz*, gothique *lats*, repoussait *segnis* et attirait *laxus*. Ces exemples montrent ce qu'entend M. Müller : suivant lui, ce sont non les Gallo-Romains qui ont fait la langue romane, mais les Germains, qui, se mettant à parler le latin, l'ont parlé le plus près possible de l'allemand, et ont fait du roman non un fils du latin, mais un mélange de formes latines sous une inspiration germanique.

De la même façon, *aula*, qui a disparu, a été remplacé par *cour*, ancien français *court*, qui vient de *cohors* ou *cors*, sous l'influence de l'allemand *hof*, qui a le même sens. Mais il n'est pas besoin du secours du

mot germanique; il a suffi que la résidence rurale des seigneurs germains ait reçu le nom latin de *cors*, en roman *court* ou *corte*, pour que tous les sens dérivés soient survenus. Au lieu que M. Müller a sans doute raison quand il remarque que l'anglo-saxon et l'ancien scandinave, *beado*, *böd*, a favorisé *batuere* aux dépens de *pugnare;* que *gross* a favorisé *grandis* aux dépens de *magnus*, et *tailon* et *tail*, couper, a favorisé *taleare*, tailler, aux dépens de *scindere*. M. Müller pense aussi qu'on peut expliquer la singulière substitution de *parabola* à *verbum* dans *parler* et *parole* par le *wort* allemand, qui de bonne heure a eu le sens de dicton, proverbe. Quand les langues romanes ont tiré *manière* de *manus*, elles ont été inspirées par l'usage germanique qui, de *hand*, avait produit gothique *handugs*, *adroit*, et ancien haut allemand *hantalon*, *agir*. Les Allemands disant *die Seite des Meeres*, *le côté de la mer*, *costa*, *côte*, a pris le sens de rivage. *Knabe* et *Knappe* étant le même mot et ayant la double signification d'enfant et de soldat, *infans* a ajouté à son sens propre celui de *fantassin*, *fante*, *infanterie;* toutefois, à mon sens, ceci est douteux : *enfant* n'a l'acception de soldat ni en français ni en provençal; et je crois qu'elle provient d'une assimilation facile à concevoir entre enfant et homme de pied, d'autant plus que le mot italien *fante* signifie aussi homme de service; homme de service, homme de pied, enfant, ces significations successives dépendent l'une de l'autre par un chaînon visible. Dans ces rapprochements il importe grandement de tenir compte de l'âge des mots et des acceptions. Je contesterai de même que, pour faire entrer dans les langues romanes *abîmer* d'*abîme*, il ait fallu passer par *zu Grunde richten*, sous prétexte que *Grund* est la traduction d'*abyssus;* la dérivation est ici trop directe pour qu'il soit besoin de chercher des intermédiaires. Je contesterai encore l'influence de *fassen*, qui veut dire prendre et comprendre, sur *apprendre* de *apprehendere;* car déjà, dans le latin, *apprehendere* arrivait de soi-même à cette signification, et Tertullien a dit : *apprehendere rem*, comprendre une chose. *Penser* est dans le même cas à l'égard de *pensare; wägen* n'a pas agi, le mot latin ayant déjà figurément l'acception de méditer. Et, étendant plus loin mon rôle de critique, je repousserai l'étymologie de *hôtel* qui est rattaché à *hostis* par l'ancien français *ost*, armée, et par l'ancien haut allemand *heriberga*, qui, venant de *heer*, *armée*, a donné, dans les langues romanes, un mot signifiant *logis*, *demeure*. Il est impossible de séparer *hôtel* de *hôte*, et *hôte* du latin, non pas *hospes*, mais *hospitem*, qui a fourni régulièrement *hoste;* l'*i* non accentué tombe, et il reste entre deux consonnes un *p* qui disparaît, mais qui est conservé dans l'espagnol *huesped*, forme moins contractée.

Faut-il admettre que *unpass*, qui veut dire *indisposé*, ait déterminé le roman *malade* (*male aptus*)? Dans cette hypothèse, *aptus* répondrait à l'allemand *pass;* et ce serait ce rapport entre *pass* et *aptus* qui aurait décidé la substitution de *male aptus* à *æger*, qui a disparu. Pourtant, remarquez que *male aptus* est exactement formé comme *mal astruc*, en français *malotru*, où rien de germanique n'est reconnaissable. *Avenir* a été suggéré par *zuochunft*, qui est mot à mot *à venir; aval*, par *zetala*, qui veut dire *ad vallem; visage*, ancien français *vis*, par *Gesicht*, qui signifie à la fois *vision* et *face;* et *contrée* par *Gegend*, qui se comporte à l'égard de la préposition *gegen*, comme *contrée* à l'égard de la préposition *contra*. M. Mourain de Sourdeval, avant M. Müller, avait, dans ses *Études gothiques* (Tours, 1839), indiqué, sous le nom de *gothicismes*, quelques cas analogues, par exemple *pardonner*, qui est la traduction de *forgifan*, *vergeben*, et *méfait*, qui est la traduction de *misdæd*, *Misthat*. Ces remarques sont certainement ingénieuses et doivent avoir une part de vérité; car, bien que les intuitions qui ont présidé à la formation de ces mots romans pussent se déduire, sans peine, des significations contenues dans les mots latins, toutefois il ne faut pas oublier que, dans l'invention des acceptions et des tournures, il est plus sûr d'en rapporter la propriété à ceux qui les possèdent d'ancienneté qu'à ceux qui, venus en second lieu, seraient supposés les avoir trouvées de leur côté et d'une manière indépendante.

J'accepte donc, pour une part, les observations de M. Müller, et j'admets avec lui qu'une influence germanique s'est fait sentir, non-seulement dans l'introduction d'un certain nombre de mots, mais aussi d'un certain nombre de tournures et de locutions. Mais, en même temps, je repousse de toutes mes forces la conclusion générale qu'il en tire, à savoir que les langues romanes sont du latin parlé par des Germains. Cette conclusion va bien au delà de ses prémisses; elle le conduit à poser un fait qui me paraît en contradiction avec les données historiques, c'est que les populations germaines qui pénétrèrent dans l'empire romain étaient beaucoup plus nombreuses que les populations au sein desquelles se fit leur établissement, et que les Romans des Gaules, de l'Italie et de l'Espagne, ne formaient qu'une petite minorité auprès des barbares qui venaient de la rive droite du Rhin. Si les barbares avaient été en majorité, ils ne se seraient pas donné la peine d'apprendre tant bien que mal le latin, et la langue indigène se serait éteinte, comme elle s'éteignit sur les bords du Rhin et dans une partie de la Belgique, où la population germaine prévalut en nombre, comme elle s'éteignit dans l'Angleterre, où les Angles et les Saxons expulsèrent et le latin des

colonies romaines et le celtique du gros de la nation. De plus, comment la Germanie, qui d'ailleurs resta peuplée, aurait-elle pu envoyer des multitudes surpassant celles qui habitaient la Gaule, l'Espagne et l'Italie? Et ne sait-on pas, pour quelques-unes de ces bandes, qu'elles étaient bien loin d'offrir des masses énormes? Les Francs, en particulier, qui, sous Clovis, fondèrent la monarchie franque, n'étaient qu'une poignée. Ces données concordent avec la langue elle-même; car c'est là surtout qu'est, suivant moi, la preuve que la population qui l'a faite est essentiellement romane et non germaine. La syntaxe est latine. Dépouillez le latin de ses cas, suppléez par des prépositions aux rapports que ces cas exprimaient, introduisez le *quod* là où le latin mettait l'infinitif et où le grec mettait ὅτι, et presque toujours vous avez, en place de la phrase latine, la phrase romane. Il en serait tout autrement si c'était une phrase germaine qu'on dût retrouver là-dessous. Enfin, et c'est là ce qui me semble décisif, si l'influence allemande avait eu la prépondérance qu'on lui attribue, c'est surtout à l'origine qu'elle se serait fait sentir. Plus les textes seraient anciens, plus ils en offriraient la trace. Or, les textes ne se comportent pas ainsi : plus ils sont anciens, plus le caractère latin y est marqué; c'est-à-dire plus il est facile de calquer une phrase latine sur la phrase romane. Jamais on n'aperçoit le moment, le joint, où une autre nationalité, se substituant à la nationalité des Gaules, de l'Italie et de l'Espagne, se serait emparée de l'idiome des vaincus et l'aurait parlé suivant une grammaire à elle propre. Il y a lieu de démêler, dans les langues romanes, des tournures germaniques, comme on y rencontre des mots germaniques; et l'un n'a pu se faire sans l'autre; en ceci, les remarques de M. Müller sont instructives; mais il n'y a pas lieu d'aller plus loin et de déplacer le véritable centre de ces langues, qui est dans le lexique et dans la grammaire du latin.

Donc, laissant de côté ce point de vue tout à fait partiel, et nous mettant au point de vue général, y a-t-il eu dans le passage du latin aux langues romanes, y a-t-il eu corruption ou évolution? Ces deux mots posent nettement la question et portent avec soi leur idée précise.

La corruption est l'opinion la plus ancienne et la plus répandue. Elle se comprend ainsi : durant la longue agonie de l'empire, les classes éclairées diminuèrent en nombre et en importance; des chefs barbares se substituèrent aux chefs romains, l'éducation fut négligée, et le langage alors s'altéra par une foule de locutions vicieuses. Ces locutions prirent domicile, personne n'étant là pour les corriger et pour les

expulser. On ne distingua plus les cas les uns des autres; on confondit le neutre avec le masculin; et il est certain qu'un Romain du temps d'Auguste, s'il eût pu entendre ce latin, y aurait relevé mille solécismes et barbarismes et aurait reproché à ces gens-là de ne plus savoir leur langue. Ces observations, qui d'ailleurs sont incontestables, montrant les langues romanes comme composées de solécismes et de barbarismes, les montrent aussi comme étant en contradiction avec la logique grammaticale. De là l'infériorité qu'on leur attribue par rapport à la langue latine. Avec de telles prémisses, il était impossible que l'on songeât à aucun parallèle, à aucune égalité. En effet, pendant bien longtemps, on n'y a vu qu'un jargon né au sein d'une épaisse barbarie; et quel moyen d'y voir autre chose tant que la corruption paraissait le seul agent de la production?

Mais en est-ce véritablement le seul agent? Non sans doute, car elle n'explique pas plusieurs autres particularités qui n'ont pas moins d'importance. Ainsi, dans ces langues novo-latines, qu'au premier abord on prend pour des types dégradés, on voit apparaître un des éléments les plus précieux pour la précision et la clarté, à savoir l'article. L'article manque en latin, et c'est certainement une imperfection réelle; mais il existe dans les langues romanes, chez qui c'est certainement un perfectionnement. Et non-seulement on y trouve l'article défini, que le grec possède aussi, mais on y trouve l'article indéfini, qui complète très-bien le système des déterminatifs. Là on ne peut faire intervenir la corruption; car, si les langues romanes ont approprié à cet usage les pronoms *ille* et *unus*, en en détournant le sens, le solécisme disparaît devant l'excellence de la conception. La conjugaison latine est pauvre; celle des langues romanes est riche. Elles ont décomposé le prétérit en deux; et *j'ai fait* et *je fis* répondent à l'unique *feci*. Elles ont ajouté le conditionnel; et, tandis que le latin confondait, dans *amarem*, *j'aimasse* et *j'aimerais*, elles ont séparé les deux sens pour leur attribuer à chacun une forme distincte. De quel procédé se sont-elles servies? Dans le premier cas, elles ont donné la plénitude de l'usage à une tournure que l'on voit poindre même au milieu de la latinité classique, à savoir *habeo factum*, j'ai fait, et elles ont conservé le prétérit latin, dont l'emploi est devenu spécial. Dans l'autre cas, sur le type du futur, elles ont construit un conditionnel, à l'aide d'une analogie heureusement mise en œuvre : *j'aimerai*, *j'aimerais*. Dans cette création, il y a évidemment autre chose que de la corruption. La suppression du neutre ne peut être non plus blâmée; la langue latine avait perdu complétement le sentiment des raisons qui, à l'origine, avait donné à tel objet plutôt le neutre que le

masculin; et les Romans, en réunissant celui-là à celui-ci, ont simplifié avantageusement le langage. Le neutre n'est utile que là où, comme dans l'anglais, il appartient exclusivement à ce qui n'est ni mâle ni femelle. On expliquera semblablement la formation des adverbes romans. Les terminaisons en *e*, en *o*, en *ter*, qui, en latin, caractérisent ce genre de mots, avaient eu, à l'origine, une signification propre, signification qui, devenue très-obscure pour les Latins eux-mêmes, s'était complétement perdue pour les Romans. On y suppléa par une combinaison ingénieuse et uniforme, adjoignant régulièrement à l'adjectif féminin le substantif *mens* : *chèrement*, *caramente*.

Ceci nous reporte vers l'évolution. Dans ce système, dont Fuchs a été le principal défenseur, on considère toutes les modifications qu'a subies la langue latine pour devenir langue romane comme un produit régulier de la loi de changement. En d'autres termes, ce n'est point le mélange et l'influence des barbares qui ont causé des altérations; ce n'est pas la décadence politique et intellectuelle de l'empire qui a réagi sur le parler et y a introduit toute sorte de fautes contre l'analogie; il n'y a eu dans ce grand phénomène ni vicieuse intervention de l'étranger, ni appauvrissement graduel des sources du savoir et de la grammaire. Mais les germes analytiques qu'on peut voir poindre sous la forme synthétique de l'idiome latin se sont développés. Et, pour tout dire, quand même l'empire, au lieu de succomber sous l'effort de ses ennemis et d'être en proie à une longue invasion, eût continué à exister ou se fût dissous par la seule réaction des éléments contenus en son propre sein, le latin ne s'en serait pas moins transformé en langues romanes avec tous les caractères qu'elles possèdent. Ces langues sont pures dans leur transmission; elles ont suivi, ou plutôt le latin a suivi en elles une marche nécessaire et ascendante, qui l'appropriait au nouvel esprit des temps nouveaux. C'est devant cette influence qu'ont disparu les cas et le passif. Les différences ne sont pas des solécismes; l'analogie a été non faussée, mais étendue; et entre le latin et le roman, il ne faut admettre qu'un néologisme qui devint de jour en jour plus indispensable. Toutefois, on ajoute comme explication que le langage populaire eut une part dans les modifications subies, et que maint terme, mainte locution qu'à Rome le bel usage condamnait, prévalant dans les classes illettrées ou dans les provinces, prévalurent finalement dans le parler vulgaire quand Rome et son bel usage eurent perdu leur prépondérance.

Ce système, je le trouve trop favorable aux langues romanes; il ne tient pas assez compte des événements politiques, et attribue à l'évolution historique plus de simplicité qu'elle n'en a eu réellement. Serait-il

bien possible que cette dislocation, qui introduisit tant de tribus étrangères au sein des peuples romans et qui substitua des chefs barbares aux chefs indigènes, n'eût exercé aucune action fâcheuse sur la langue? Or c'est le dire que de prétendre que le développement en fut aussi régulier que si rien de pareil n'était survenu, que si l'empire et sa langue s'étaient décomposés par le conflit de leurs éléments propres. Puis l'abaissement que l'on remarque alors dans tout ce qui concerne les lettres et les sciences ne se sera-t-il fait sentir en aucune façon à la langue elle-même; et cet instrument des lettres et des sciences aura-t-il continué à se développer comme il aurait fait si la pensée publique n'avait eu une éclipse partielle en des temps si orageux? Enfin, tandis que l'évolution politique était soumise à une perturbation si profonde, tandis que le pouvoir échappait aux Latins pour passer entre des mains germaniques, tandis que des rois germains gouvernaient la Gaule, l'Italie et l'Espagne, ce qui ne serait jamais arrivé sans la catastrophe de l'empire, la langue n'aurait pas éprouvé une désorganisation correspondante? et seule, au milieu de ce dérangement qui, sans empêcher le résultat final, en troubla la marche, les conditions et le moment, elle l'aurait, elle, atteint sans les graves contrariétés qui dominèrent tout le reste? Cela n'est pas probable *a priori*, et cela n'est pas en effet.

On peut, je crois, le démontrer directement. On dira qu'une langue a suivi une marche à elle propre, soit qu'aucun événement extérieur n'ait concouru à la modifier, soit qu'au contraire on note des influences de ce genre, et que cette marche ait été entrecoupée par des époques malfaisantes; on le dira quand on pourra montrer, dans toute sa durée, une série de monuments qui en signalent les diverses phases, sans qu'il y ait d'interruption entre les chaînons. Tel est le cas du français, depuis qu'il existe. Certes, la langue que nous parlons aujourd'hui est notablement différente de celle du XIe siècle. Mais on tient toutes les dégradations, quand elle s'est altérée, toutes les gradations, quand elle s'est perfectionnée, par où elle a passé durant ce long intervalle. On la voit prendre, au XIIe, une régularité qu'elle n'avait pas dans l'âge précédent, régularité qui se conserve dans le XIIIe, qui se corrompt dans le XIVe. L'altération se consolide dans le XVe et devient le départ d'une nouvelle élaboration qui, grandissant durant le XVIe, arrive à son plein dans le XVIIe; à ce moment commencent de nouvelles mutations auxquelles nous assistons. Mais, pour le latin, rien de pareil. Il s'altère, sans doute, à la fin de l'empire et après l'arrivée des barbares, et le style de Grégoire de Tours est bien loin de la pureté de Tite-Live; mais enfin c'est du latin et nullement une des langues novo-latines. Puis tout à

coup il disparaît, et l'on voit sortir, comme de dessous terre, chacun des idiomes auxquels il a donné naissance. Il meurt brusquement et sans se transformer, de sorte que ces langues secondaires ne peuvent en être considérées comme la transformation ou l'expansion. Il y a extinction de quelque chose d'ancien et naissance de quelque chose de nouveau. Pendant que le latin avait une existence qui de jour en jour cessait davantage d'être réelle, il se formait, parmi les populations, un parler qui en différait; mais ces populations avaient, au milieu d'elles, les barbares qui influaient sur ce parler; leur patois, car c'est le mot dont il faut se servir, était dédaigné de la gent lettrée; et l'esprit de culture avait baissé de tout point parmi elles. On n'est donc pas autorisé à dire que le latin s'est continué dans les langues nouvelles; il est mort sans se développer, mais il est mort en laissant des enfants, des héritiers; ce qui n'est pas la même chose, notons-le bien, que se transformer. Alors quand, cela établi, on se retourne vers ces langues à leur origine et qu'on y voit certaines traces évidentes de barbarie, on ne peut refuser d'admettre qu'à côté d'un développement qui est incontestable, il y a eu une corruption qui ne l'est pas moins. Quant à l'allégation que les langues romanes proviennent du parler populaire qui avait cours, à côté du latin littéral, dès les plus beaux temps de la langue, cela non plus n'est vrai que dans des limites assez étroites. Sans doute, elles ont des traces du parler populaire; mais j'ai déjà rappelé[1] que ce parler avait souvent un caractère de néologisme incompatible avec l'allégation dont il s'agit.

Il faut donc, suivant moi, dans le passage du latin aux langues romanes, admettre autre chose que l'évolution naturelle d'un idiome qui croît et change avec la croissance et le changement de la vie générale. Le coup porté à la civilisation gréco-latine par l'invasion des barbares fut tel, que le latin ne s'en releva pas et qu'il mourut assez rapidement de langueur et d'épuisement. Tant que la barbarie fut débordante et promena par les cités et les campagnes cet empire qu'on ne savait ni comment repousser, ni comment accepter, la langue déchut de plus en plus, et l'on pourrait, par la décadence de la langue, mesurer la gravité des blessures infligées à l'ordre social. Un peu plus de puissance dans la barbarie, un peu moins de résistance dans la civilisation, et la langue devenait tout à fait barbare : on avait définitivement dans les Gaules, en Italie, en Espagne, des Germains au lieu de Romans, et, dès lors, une culture partant d'un degré très-inférieur à celui d'où la

[1] Voyez le deuxième article, cahier de mai 1855, p. 302 et 303.

culture romane est effectivement partie. Je crois que, ne connaissant pas l'histoire et connaissant seulement le rapport des langues novo-latines au latin, on en pourrait conclure que le temps qui fut témoin d'un pareil phénomène fut un temps de profonde perturbation et de rude épreuve pour les Latins. Eh bien, la proposition inverse n'est pas moins vraie ; et le temps qui vit de telles perturbations fut un temps de rude épreuve pour la langue. De là ces stigmates que les idiomes issus du latin portent au front et que l'on voudrait en vain nier. *Et documenta damus qua simus origine nati*, a dit Ovide en parlant des humains nés des pierres de Deucalion pour le travail et pour la peine; et nous, nos langues portent encore et porteront toujours la trace des orages et des désordres qui en accompagnèrent l'origine.

Ainsi allèrent parallèlement le latin vers la désuétude et le roman vers l'usage, jusqu'à ce que vînt le moment où il n'y eut plus personne qui parlât l'un, ni personne qui ne parlât l'autre. Je puis donner la preuve qu'au x[e] siècle, et sans doute longtemps auparavant, ce double avénement de mort et de naissance était accompli. C'est le *Cantique d'Eulalie* qui me la fournit. Les deux premiers vers sont:

Buona pulcella fut Eulalia,
Bel auret corps, bellezour anima.

On voit que le langage y est hybride : les mots *buona pulcella*, quoique non latins, ont la terminaison latine; il en est de même d'*Eulalia;* enfin *anima* est purement latin. J'ajouterai, car cela est nécessaire pour la discussion, que ces vers sont de dix syllabes, le premier avec l'accent sur la sixième syllabe, genre de vers qui a été usité aussi, bien que plus rarement, et le second avec l'accent sur la quatrième. Dès lors, pour que le compte des syllabes y soit, il faut que l'*a* de *Eulalia* et le dernier de *anima* ne soient pas muets et que l'accent y réside. Ces deux mots étaient donc prononcés, dans le x[e] siècle, comme nous les prononçons maintenant, mais d'une façon toute contraire au latin, qui, lui, mettait l'accent sur l'antépénultième dans *Eulalia* et dans *anima*. Et de fait, quand le français se formait, époque à laquelle la prononciation latine existait et déterminait la forme du mot nouveau, *anima* conservait l'accent sur la véritable place, comme nous le voyons dans *âme*. Être écrit, mais n'être plus prononcé, et par conséquent parlé, est la preuve pour le latin qu'il était mort, et même assez rapidement, du coup que les barbares avaient porté à l'empire; être parlé et non écrit, est la preuve, pour les langues romanes, qu'elles naquirent peu à peu et ne furent pas une simple modification graduelle du latin. Ces deux termes se

correspondent : si le latin avait continué à vivre, tout en s'altérant, il se fût imposé sous cette forme aux lettrés, qui l'auraient écrit avec ses dégradations successives; mais ils n'eurent pas le choix entre une langue littéraire qui pouvait exprimer la pensée, et une langue populaire qui ne le pouvait pas encore. Et réciproquement, si le roman n'avait pas été une langue nouvelle qui naissait, il ne lui aurait pas fallu un aussi long temps pour arriver à être écrit, et on le trouverait, au lieu et place de la langue latine, employé, dès l'origine de la transformation, aux usages de la littérature.

Cependant vint un moment où, les barbares cessant de passer le Rhin, les populations se rassirent, où, l'empereur universel ayant disparu, les rois partiels s'installèrent, où, la puissance de l'État s'étant affaiblie, les puissances particulières dues aux fonctions et aux richesses territoriales prirent la prépondérance. Le mouvement de rétrogradation s'était arrêté. La société, d'une part, recueillit ce qui restait de l'héritage antique, d'autre part, accepta les conditions imposées par le malheur des circonstances; les forces vives qu'elle recélait en son sein se développèrent, et elle sortit de l'épreuve non pas telle qu'elle aurait été si la dissolution de l'ancienne société avait été laissée à elle-même, mais non pas tout à fait dissemblable pourtant. Ce qui se passait dans le domaine social se passait aussi dans le domaine de la langue, et celle-ci pourra, si on veut, servir à mesurer, dans les choses politiques, le désordre d'abord, puis la restauration graduelle et finalement le plein développement. C'est quand le monde romain se trouble et se désorganise que la langue se désorganise à son tour et reçoit toutes sortes d'éléments étrangers; c'est quand les institutions sont encore incertaines entre les traditions de l'empire et les tendances vers la féodalité qu'elle devient ce parler populaire que ni la religion, ni les lois, ni les lettres ne daignent accepter; c'est quand le monde catholique et féodal est définitivement organisé que, sortant de sa minorité, elle s'empare d'abord de tout le domaine poétique pour s'étendre peu après aux autres.

Et, même dans la langue, on peut apprécier qu'un vigoureux travail des intelligences avait continué l'œuvre, momentanément troublée, du développement social, et que, si l'arrivée des barbares, la dislocation d'un grand empire, le mélange des races, le malheur des temps, les ravages de la guerre, avaient éprouvé durement les peuples latins, rien d'irréparable n'était arrivé. En effet, tout se répara d'abord, puis, sans s'arrêter, prit croissance et grandeur. Et, pour me tenir dans le domaine de la langue, aujourd'hui que les préjugés classiques se sont éclaircis,

il est, ce me semble, difficile de nier que les idiomes romans, ceux du moins qui ont leur pleine culture, ne l'emportent sur le latin par plusieurs côtés excellents. L'italien et l'espagnol sont incomparablement plus riches. *Patrii sermonis egestas*, disait un grand poëte, et c'était la plainte continuelle de tous ceux qui, écrivant, se trouvaient en contact ou en lutte avec l'opulence de la muse grecque; mais cette indigence a désormais disparu sur les bords du Tibre comme sur ceux du Bétis; et l'héritage, bien loin de diminuer entre des mains grossières et malhabiles, s'est heureusement accru. Bien plus, ces deux langues ont été portées, par leur instinct, l'une vers une douceur et une harmonie, l'autre vers une ampleur et une noblesse de sons, que leur mère n'atteignit jamais. En même temps que ces nouvelles aptitudes se développaient dans la langue, il s'en développait aussi de nouvelles dans l'esprit des populations; cela, du moins, peut se voir pour l'Italie, qui a une plus longue histoire que l'Espagne. Ce qu'était l'Espagne avant les Romains, nous ne le savons que très-confusément; ce qu'était l'Italie pendant que Rome conquérait le monde, nous le savons davantage. Eh bien, dans ce temps-là, l'Italie cédait sans dispute à d'autres la gloire d'animer le marbre et la couleur; mais, depuis que de latine elle est devenue romane, elle ne cède plus cette gloire à aucun peuple.

Le français, lui, a moins participé à cette active efflorescence, à ce luxe de végétation; et, en somme, il est resté plus près du latin, même dans cette particularité caractéristique d'avoir des cas et une déclinaison, ce qui ne s'est effacé que dans le XIVe et le XVe siècle; car jusque-là notre langue avait conservé ce signe si important de son origine. Elle a, comme le latin, une muse plus sévère que celle de ses sœurs, et une poésie qui se précipite à moins larges flots. Elle a, comme le latin, le don puissant d'une prose splendide et harmonieuse qui se prête merveilleusement à refléter les grands côtés de l'âme et de la nature. Elle a, de plus que le latin, la faculté de traiter avec précision, avec clarté, avec élégance, tous les sujets de science et de philosophie, auxquels l'idiome des Romains était si peu capable de s'approprier.

En résumé, si l'on soutient que les langues romanes proviennent du parler populaire, il faut distinguer et préciser. Ce parler populaire était rempli de néologismes, soit dans les mots, soit dans les formes; il avait donc lui-même subi le coup des circonstances sociales d'alors, et on ne peut le considérer, sauf certains cas déterminés, comme le représentant du vrai parler populaire avant le temps de la décadence de l'empire.

Avancer que les langues romanes sont un simple prolongement du

latin, sans déviation et sans déformation, c'est faire une hypothèse qui leur est trop favorable. L'examen de ces langues et l'histoire de cette époque ne permettent pas de l'admettre. En revanche, tenant de leur origine une noblesse native et, de la civilisation croissante, une croissance simultanée, elles ont conquis, dans l'expression de la pensée moderne, un rang supérieur à celui que le latin occupait dans l'expression de la pensée antique.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus. — Accedunt epistolæ paparum et documenta varia. — Collegit, ad fidem chartarum et codicum recensuit, juxta seriem disposuit et notis illustravit J. L. A. Huillard-Bréholles. Auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes, unius ex Academiæ inscriptionum sociis, in-4°. Parisiis, excudebant Plon fratres, 1852-1853. Tom. I (2 part.), 1065 pag.; tom. II (2 part.), 1093 pag.; tom. III, 574 pag.

PREMIER ARTICLE.

Il suffit de lire ce titre pour mesurer la tâche de l'auteur. Les d'Achery, les Martenne, les Bréquigny, d'autres encore, ont jadis attaché leur nom à de pareils travaux. Aujourd'hui c'est presque uniquement dans les corps savants qu'il faut chercher cette studieuse application, ces longues et patientes veilles, qui continuent pour nous quelques-unes des entreprises des bénédictins; mais les travailleurs s'unissent et les efforts se coalisent pour édifier ces précieux monuments littéraires ou historiques; M. H. Bréholles porte seul tout le poids de son œuvre, et ses laborieuses recherches ont amassé une riche collection de documents pour l'étude d'une des périodes les plus importantes de l'histoire de l'Europe et de la chrétienté, période qui commence à l'avénement de Frédéric II au trône de Sicile (1198), et finit à la mort de cet empereur (1250). Aucune époque n'est plus considérable, dans le moyen

âge, que ce demi-siècle où se sont rencontrés face à face un empereur illustre entre tous et un pape dont le nom est encore le symbole de la puissance pontificale : Frédéric II et Innocent III; où l'on vit la fortune d'un des princes les plus remarquables du XIIIe siècle succomber sous la persécution successive et comme héréditaire de trois pontifes sans génie, mais qui, pour triompher du génie de leur adversaire, n'avaient eu qu'à s'armer de l'inflexible pensée d'Innocent III.

Innocent, qui avait été le tuteur de Frédéric II, qui avait protégé son avénement à l'empire, et qui avait longtemps vécu avec lui en bonne intelligence, commençait déjà, lorsqu'il mourut, à lui demander compte de sa protection.

Cette lutte fameuse de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle, qui a rempli les cinquante premières années du XIIIe siècle, est racontée ici non par un historien, mais par les monuments historiques eux-mêmes, par cette longue série de lettres, de diplômes, de décrets, de constitutions, d'actes de toutes sortes, qui ne formeront pas moins de dix volumes in-4° (six tomes, dont quatre divisés en deux parties chacun.)

Frédéric II régna à une époque où la lutte venait de s'engager de nouveau entre les deux puissances; où Innocent III, avec un génie presque égal à celui de Grégoire VII, avec non moins de fermeté et plus d'adresse peut-être, s'efforçait d'établir la suprématie du Saint-Siége sur toutes les puissances temporelles, et de faire reconnaître le droit des papes à dispenser les couronnes aussi bien qu'à donner l'onction sacrée.

Pour garder, dans cette grande querelle, l'impartialité qui convient à l'histoire, il faut se souvenir que plus d'une fois les empereurs avaient affiché la prétention de disposer du Saint-Siége; qu'en s'efforçant de constituer l'Italie, ils ne songeaient nullement à en faire un État indépendant, mais une province de l'Empire. Or de tels projets n'allaient à rien moins qu'à transformer en simple évêque de Rome le chef suprême de la catholicité, en un mot à supprimer le pape; car, suivant l'opinion parfaitement juste d'un écrivain qui n'est point suspect de trop de partialité à l'égard du Saint-Siége : « Si cette autorité des empe-« reurs avait duré, les papes n'eussent été que leurs chapelains, et « l'Italie eût été esclave[1].

[1] Voltaire, racontant les usurpations des Othon et de leurs premiers successeurs sur le gouvernement pontifical et l'élection des papes, dit encore dans le même chapitre : « si les empereurs eussent pu demeurer à Rome, on voit, par la faiblesse « des Romains, par les divisions de l'Italie et par la puissance de l'Allemagne, qu'ils

Malheureusement il semble être dans la condition de l'humanité que la résistance à un excès devienne trop souvent la cause d'un excès contraire. Pour se soustraire à l'oppression, les papes se firent oppresseurs. De leur côté ils s'opposèrent continuellement et de toutes leurs forces à ce que l'Italie pût retrouver l'indépendance dans l'unité; il y avait là évidemment pour les États de l'Église un danger qu'ils étaient décidés de conjurer à tout prix. A Frédéric Barberousse, « qui avait pu espérer « de voir l'Italie entière réunie sous le pouvoir de sa maison, et que « le territoire du pape, situé au centre, serait enfermé de deux côtés, « et toujours nécessairement limité[1], » avait succédé Henri VI, père de Frédéric II. Henri, dont le règne avait excité tant de terreur et soulevé de si justes haines, avait été précisément l'un des empereurs les plus animés à détruire la puissance temporelle des papes. Peu de temps avant sa mort, ce prince « réalisa, dit M. de Cherrier, un plan d'orga« nisation féodale pour le centre de l'Italie, au moyen duquel il espé« rait dominer la péninsule entière et rendre désormais impossible « une ligue entre la cour de Rome, les mécontents du royaume et les « grandes communes lombardes. Comme les biens de la comtesse Ma« thilde étaient restés en sa possession, il en investit son frère Philippe, « qui fut créé duc de Toscane... Conrad *Mosca-in-cervello*, déjà mar« quis de Spolette, eut, avec le titre de duc, les terres de l'État ecclé« siastique que les impériaux avaient enlevées au Saint-Siége. On établit « un duché de Romagne, et il fut donné avec la Marche au sénéchal de « l'Empire, Markwald d'Annweiler, dont la domination s'étendit le long « des côtes de l'Adriatique, depuis Bologne et Ravenne jusqu'à Ancône. « Par de tels moyens, le pape, dépouillé de toute domination tempo« relle et resserré dans Rome, où les bourgeois ne lui laissaient qu'une « ombre d'autorité, allait se trouver réduit à l'impuissance; les répu« bliques lombardes, placées entre ces grands fiefs italiens et l'Allemagne, « paraissaient hors d'état de soutenir une nouvelle lutte[2]. »

Tel était le danger qu'avait couru récemment la puissance pontificale, et contre lequel il lui fallut longtemps se défendre. Innocent III vint à propos pour opposer sa fermeté à ces usurpations. Mais, il faut bien le dire, ce fut aussi par des usurpations que la puissance pontificale se défendit et s'accrut, au moins pour un temps. Chose singulière! Frédéric II fut un de ses plus redoutables adversaires, et ce fut préci-

« eussent été toujours les souverains des papes, et qu'en effet il y aurait eu un em« pire romain. » *Essai sur les mœurs*, chapitre XXXVII, t. XVI, p. 10, de l'éd. de Beuchot. — [1] Pfister, *Hist. d'Allem.* t. IV, p. 186 de la traduction. — [2] *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*, t. I, p. 458.

sément sous son règne qu'elle parvint au plus haut degré de domination qu'elle ait jamais atteint. Après cette lutte, où elle triompha, elle ne fit plus que décroître.

Notre tâche n'est point de raconter de nouveau l'histoire de ce temps, ni d'apprécier encore le caractère de cette longue querelle; nous nous bornerons, en rappelant les faits principaux qui se pressent dans cet espacé d'un demi-siècle, à montrer tout ce que l'*Histoire diplomatique* de Frédéric II apportera de lumière sur les questions historiques de cette période, ainsi que sur les acteurs qui se trouvent au premier rang dans le drame qui s'y développe et s'y acccomplit.

Nous avons, dès les premières pages [1], une pièce inédite que M. H. Bréholles a tirée des archives de Messine. C'est une déclaration de Constance, veuve de l'empereur Henri VI, et mère de Frédéric encore au berceau, par laquelle cette princesse maintient les priviléges accordés aux habitants de Messine par Henri VI. On sait que Frédéric ne succéda pas immédiatement à son père sur le trône impérial; les électeurs préférèrent à cet enfant un prince qui pût être vraiment empereur. De son vivant même, Henri VI avait vainement tenté de rendre l'empire héréditaire dans sa famille. Constance voulut, du moins, assurer à son fils l'héritage de la Sicile. Le premier soin de cette mère tendre et prudente fut de travailler à effacer les souvenirs des cruelles sévérités du règne de Henri. Les lettres patentes octroyées aux citoyens de Messine [2] sont conçues dans des termes qui témoignent d'une gracieuse bienveillance pour ce peuple, dont il fallait regagner l'amour.

Cette pièce et quelques autres de la même époque, recueillies par M. H. Bréholles, sont d'autant plus précieuses, que le temps n'a épargné presque aucun des documents propres à éclairer l'histoire de Sicile durant la minorité de Frédéric II. Les lettres d'Innocent III sont à peu près les seuls actes authentiques qui nous restent, et M. H. Bréholles a réuni avec soin toutes celles qui présentaient de l'intérêt pour l'histoire de la Pouille ainsi que de la Sicile; nous les trouvons particulièrement dans les deux cents premières pages du premier volume.

L'acte que nous venons de rappeler porte la date de «janvier, l'an «de l'incarnation 1198,» la troisième du règne de Constance «una «cum Friderico Romanorum et Siciliæ rege carissimo filio ejus.» M. H. Bréholles remarque en note que cet acte ne donne point l'année du règne du roi mineur, parce que cet enfant n'avait pas encore été cou-

[1] *Frid. secundi hist. diplom.* t. I, p. 6. — [2] «Ex libro copiali privileg. urbis Trapani, in archivo senat. Messan. asservato.»

ronné; le couronnement n'eut lieu qu'un peu après. La date n'en est point marquée dans les annales de Sicile; mais M. H. Bréholles a pu la fixer au 17 mai, d'après un manuscrit du Vatican, connu de M. Bœhmer[1]. Dans le mois de novembre suivant, l'investiture du royaume de Sicile, du duché de Pouille, de la principauté de Capoue et de leurs dépendances fut donnée à l'impératrice Constance et à son fils par Innocent III, moyennant un cens annuel, et sous la condition que les élections se feraient à perpétuité d'après les règles canoniques[2].

Ce ne sont pas seulement les documents relatifs aux temps de la minorité de Frédéric qui manquent pour l'histoire de Sicile; on ne sait presque rien sur les affaires de ce royaume pour la période qui s'écoula durant le séjour de Frédéric en Allemagne (de 1212 à 1220). M. H. Bréholles explique la rareté des actes publics de ce temps-là par l'ordre de l'empereur, qui, plus tard, fit détruire toutes les pièces émanant d'autorités qu'il n'avait pas reconnues. Notre auteur a pu cependant indiquer deux lieutenants de Frédéric dans le royaume de Naples, lesquels n'étaient pas mentionnés jusqu'ici : Aldobrandin, marquis d'Est, en 1213, et Léopold, évêque de Worms en 1215[3]. Il nous donne un acte émané de cet évêque, lieutenant du roi des Romains et de Sicile, par lequel il confirme les priviléges que ce prince avait accordés à l'église de Trani. M. H. Bréholles a corrigé en deux endroits le texte conservé par Davanzati[4]; et il avertit dans une note qu'il a inutilement cherché un autre instrument de cette légation.

Nous avons dit que l'impératrice, mère du jeune Frédéric, s'efforçait de réparer les malheurs du dernier règne par une administration bienfaisante et la douceur de son gouvernement; Innocent III, qui avait pris sous sa tutelle le royal enfant, encourageait Constance à marcher dans cette voie, le lui prescrivait au besoin, et employait son propre pouvoir de chef de l'Église à procurer à la Sicile toutes les réparations capables de guérir les plaies encore saignantes de la tyrannie, à répandre sur ce royaume un bien-être qui pût mériter à lui-même l'amour de ce peuple, dont il se proclamait suzerain. Plusieurs pièces imprimées ici ne laissent pas de doute à cet égard. Citons seulement cette lettre d'Innocent III à l'évêque de Sutri et à l'abbé de Saint-Anastase, contenant l'ordre de réclamer sans délai la liberté des Siciliens envoyés

[1] Les études historiques doivent à ce savant la publication des *Regesta imperii inde ab anno MCXCVIII usque ad an. MCCLIV.* Stuttgart, 1847-1849. — [2] *Frid. sec. hist. diplom.* t. I, p. 18. — [3] *Frid. sec. hist. dipl.* t. I, p. 375 et note, et p. 377. — [4] *Dissert. sulla sec. moglie di Manfredi,* docum. VIII ex libr. rubr. civit. tranensis.

prisonniers en Allemagne, et de frapper d'excommunication ceux qui s'obstineraient à les retenir captifs. Le pape fait une vive peinture de l'oppression dans laquelle les Siciliens ont gémi : « Usque adeo autem « in eos, quod dolentes dicimus, furor exarsit hostilis, ut quidam eorum « turpi morte damnati in tribulatione cordis et corporis animas exha-« larent, quidam membrorum mutilatione deformes fierent abjectio « plebis et ludibrium populorum ; majores vero ipsorum compedibus « et nobiles manicis ferreis alligati captivi et exules in Teutonia mace-« rentur, reliquis hereditates suas in extraneis transferri videntibus et « domos suas subjici alienis..... Venerabilibus fratribus nostris universis « archiepiscopis et dilectis filiis nobilibus viris marchionibus, ducibus, « baronibus et aliis Alemanniæ principibus dedimus in mandatis ut « dilectam in Christo filiam nostram nobilem mulierem Sibiliam, filium « ac filias ejus et ceteros de regno Siciliæ qui in Teutonia detinentur, a « detentionis suæ vinculis absolutos, ad nos liberos, excusatione et « dilatione cessante, remittant. Inde est quod discretioni vestræ per « apostolica scripta præcipiendo mandamus quatenus si mandatum nos-« trum forte non fuerit adimpletum, vos in detentores eorum excom-« municationis sententiam proferatis[1]..... » C'est par de tels sentiments et de telles paroles que le vicaire de J. C. appelait à lui la reconnaissance des opprimés et la confiance des populations, soumises alors au dur régime des seigneuries féodales.

Dans l'examen des documents peu nombreux, relatifs aux affaires de Sicile, il est possible d'entrevoir les premiers indices de la révolte du comte de Celano contre Frédéric. On sait que les avantages obtenus par la rébellion au commencement de la lutte ne se soutinrent pas, et que le bannissement et la ruine de ses châteaux furent, pour le vassal révolté, une punition méritée. Mais les habitants de Celano se trouvèrent aussi victimes des fautes de leur seigneur[2]; et c'est une remarque de M. H. Bréholles que « l'expulsion de ces habitants, transférés à Malte, « commence ce système de transportation qui faisait partie des habi-« tudes despotiques de Frédéric II. »

[1] *Frid. secundi hist. diplom.* t. I, p. 7. — [2] T. II, p. 348 et note 3, p. 357-360. La ville de Celano y perdit jusqu'à son nom, et un certain poëte du temps fit à ce sujet un jeu de mots que nous a conservé un chroniqueur contemporain : « Quæ Cælanum antea vocabatur, dit Richard de Saint-Germain, est Cæsarea post-« modum appellata ; unde metrice quidam dixit :

Vires et nomen Cælanum perdit, et omen
Fertur Cæsarea, cæsaque facta rea. »

Dans Muratori, *Script.* V, 996.

Les pièces qui se rapportent aux relations de Frédéric avec les princes musulmans sont rares aussi et non moins curieuses. M. H. Bréholles a recueilli avec soin les plus intéressantes; et, malgré les lacunes forcées de cette collection d'instruments diplomatiques, on trouve quelquefois, au moyen de certains rapprochements, l'éclaircissement de faits que les pièces elles-mêmes laissent à désirer.

On peut conjecturer, d'après une mosaïque et une inscription de l'église de Cefalu, que Frédéric II envoya, vers 1215, au Caire et à Damas, Jean, évêque de Cefalu[1]. On ne dit point l'objet de cette mission, et, comme le pense M. Bréholles, aucun monument n'en a fourni la preuve ou seulement conservé le souvenir. Cependant, nous remarquons que, cette même année 1215, dans la solennité du couronnement de Frédéric II à Aix-la-Chapelle, un prêtre, animé d'un saint enthousiasme, appela, du haut de la chaire apostolique, à la conquête du tombeau de J. C., et l'empereur qui venait de recevoir l'onction sacrée, et cette foule de seigneurs qui environnaient le trône impérial. L'ambassadeur avait mission, sans doute, de chercher en Égypte une alliance avec la Sicile et contre les infidèles. M. H. Bréholles n'a trouvé aucune autorité à cet égard. Mais un indice, équivalent à peu près, selon nous, à une preuve, s'offre douze ans plus tard, lorsque nous voyons, en 1227, coïncider encore et une croisade nouvelle de Frédéric II et une nouvelle ambassade de ce prince en Égypte, lorsque l'archevêque de Palerme, Bérard, est envoyé sur les bords du Nil, auprès du sultan Malek-Kamel[2], pour préparer les voies à la guerre sainte que Frédéric II était forcé enfin d'entreprendre[3].

Mais, au moment même où Frédéric II partait pour la croisade, le pape Grégoire IX renouvelait les anathèmes qu'il avait précédemment lancés contre ce prince, l'accusant d'être l'allié des Musulmans contre l'Église : « Servis Christi servos præfert Machometi,..... contra patri« monium Ecclesiæ magnum exercitum christianorum et Saracenorum « multitudinem destinavit....[4]. » Un chroniqueur contemporain raconte naïvement et les soumissions de l'empereur, et les sévérités du pape. Le premier soin de Frédéric, à son arrivée, avait été d'en informer le

[1] Daniele, *I regali sepolcri del duomo di Palermo, riconosciuti ed illustrati.* Naples 1784, in-folio. — [2] Voyez Richard de Saint-Germain, *Chron.* apud Muratori, t. VII, p. 1004. — *Biblioth. des croisades,* à la suite de l'*Histoire des croisades* de Michaud. — Abou'lfeda, *Rec. des hist. arabes des croisades,* traduit par M. Reinaud, et publié par l'Académie des inscriptions, in-fol. t. I, p. 99 et suiv. — [3] *Hist. diplom. Friderici sec.* t. III, p. 75, note 1. — [4] *Hist. diplom. Frid. secundi,* t. III, p. 73.

pape, et de lui demander l'absolution : « Quant l'emperor fut en Acre « si fist tantost armer une galie, et mist messages ens, et les envoia à « l'apostole, et fist a sçavoir qu'il estoit en la Terre sainte et qu'il l'asou- « sist, et il li creanteroit que james ne torneroit ariere jusques qu'il « aroit conquise tete la terre des Sarrazins, et mise en la main des « crestiens. L'apostole dist qu'il ne l'asoudroit mie, qu'il ne le tenoit « mie por crestien, ains estoit passé comme faus et traistre[1]. » La lettre de Grégoire, que nous citions tout à l'heure, est adressée par ce pontife à son légat en France; elle avait déjà été donnée par Mathieu Paris[2], mais dans un texte incorrect; il faut la lire, heureusement restituée, par M. H. Bréholles.

Notre auteur a fait encore d'ingénieuses corrections à un traité conclu par Frédéric avec Abou-Zak, roi de Tunis, de la dynastie des Abou-Hafs, pour l'échange réciproque des prisonniers, traité important, surtout en ce qui touche les relations commerciales du temps : *fœdus... de captivis invicem restituendis, de libertate negotiationis et navigii inter Africanos et Christianos*[3]. Ce traité, publié dans plusieurs collections, n'est connu que par la mauvaise traduction de Marc Obelius; il aurait besoin d'être revu d'après l'original. C'est le sentiment de M. H. Bréholles, qui suppose que cet original, inutilement cherché jusqu'à présent, pourrait se trouver à l'Escurial.

Il est difficile de s'occuper des rapports de Frédéric avec les Musulmans, sans que le souvenir des Sarrasins de Lucera ne se présente aussitôt à la pensée. Ce ne fut pas une des moindres tâches de Frédéric que de soumettre ces populations remuantes et toujours prêtes à la révolte, dont il se fit ensuite des sujets fidèles et de vaillants soldats.

Durant l'enfance de Frédéric, Innocent III écrit aux Sarrasins de Sicile, qui composaient alors une portion assez notable de la population de cette île, pour les exhorter à rester fidèles à l'enfant roi, et à ne pas se laisser séduire aux fallacieuses promesses de Marckwald, dont il peint en traits énergiques les cruautés et la tyrannie. Le pape, qui parle à ces enfants de Mahomet un langage tout paternel, s'efforce de les persuader par leur propre intérêt et de leur inspirer de la crainte pour eux-mêmes : « Intelligere quidem vos credimus, et pro firmo tenere quod

[1] *Guillielmi Tyrii continuata belli sacri historia*, gallico idiomate ab antiquo auctore descripta. Apud Martenne, *Ampliss. collectio*, t. V, col. 698. — [2] *Histor. maj.* ad annum 1228, p. 348 de l'édit. de Londres, 1640, in-f°. — [3] *Hist. diplom. Frid. secundi*, t. III, p. 276. Dans Lunig, *Cod. ital. diplom.* II, 878, ce traité est intitulé : *Diploma et capitulationes pacis inter Abbuissac et Vibaldum legatum imperatoris Friderici initæ in Sicilia, anno a fuga 628, interprete Marco Obelio Cicerone.*

« si Christianis ejus oculus non pepercit, non parceret etiam Saracenis, « in quos tanto seviret liberius quanto se majus crederet obsequium « prestare Deo, effundendo sanguinem paganorum[1]. » Il les invite à se souvenir de la bienveillance avec laquelle le chef suprême de l'Église les a traités. . . . . « Attendentes etiam mansuetudinem apostolicæ sedis « quæ vos non solum manutenere vult in bonis consuetudinibus, sed « augere, si in devotione nostra et fidelitate regia persistatis, non credatis « promissionibus et fallaciis Marcovaldi[2]. . . . . » Et, sept ans plus tard, en 1206, le pape les félicite de leur fidélité au roi de Sicile : « . . . Quod « angustias et labores quos hactenus pro fidelitate regia pertulistis, do- « mino permittente, possitis laudabili perseverantia coronare[3]. . . »

Ce langage, ces ménagements du pape envers les Musulmans, montrent la sagesse et l'habileté de la politique d'Innocent III; il faut le remarquer, et remarquer en même temps que, plus tard, un pape moins sage et moins habile fera un crime à l'empereur d'un langage et de ménagements pareils.

Les exhortations et les félicitations du souverain pontife contribuèrent à maintenir quelque temps les Sarrasins dans le devoir; mais ensuite, unis aux ennemis de l'empereur, ils portèrent la désolation parmi les sujets chrétiens du royaume de Sicile. On les voit ravager les diocèses de Cefalu, de Monreale, de Girgenti, et se cantonner dans les montagnes de Giato[4] et de Platani, où Frédéric les assiége[5] (1222); et puis il les attire dans la plaine. Frédéric, dans un accès de confiance, écrit à l'évêque d'Hildesheim, vers le milieu de 1223 : « Ad vota nobis in regno « nostro cuncta succedunt; Saracenis qui cacumina montium et loca

[1] *Epist. Innoc.* apud Baluze, t. I, l. II, p. 490. *Frid. secundi hist. diplomat.* t. I, p. 38. — [2] *Frid. sec. hist. diplom.* I, p. 39. — [3] *Ibid.* p. 119, et Bréquigny, *Innoc. III Epist.* l. IX, t. II, p. 972. — [4] « Dominus Fredericus imperator ivit cum magno exer- « citu super Saracenos Jacis... » *Appendix ex codice marchionis Jarratanæ ad ultimum capitulum lib. quarti historiæ Gaufredi Malaterræ,* ad ann. 1221. Le même auteur ajoute (ad ann. 1224), . . . « Et remanserunt (Saraceni) in montanis et magnum « guastum semper annuatim faciebat super illos, usquequo descenderunt cum magno « opprobrio, et fecit illos morari in plano Siciliæ in Casalibus. » Muratori, *Script.* t. V, p. 604. Les lettres de l'empereur, à cette époque, sont datées : « in castris apud « Jatum. » Cependant il faut remarquer, avec M. H. Bréholles, qu'il ne s'agit pas ici de Jaci reale, près Catane, mais d'un château nommé Jato ou Giato, dans le diocèse de Mazzara. *Hist. diplom.* II, 254. L'empereur faisait alors lever, sur tout le royaume, un impôt pour payer les soldats employés à réprimer le soulèvement des Sarrasins (ad debellandos rebelles Saracenos). Rich. de S. Germ. ad ann. 1222, dans Muratori, *Script.* t. VII, col. 997. — [5] *Appendix ad Galfr. Malater. Hist. Sicul.;* dans Muratori, *Script.* loco citato; et Rich. de S. Germano, *Chron.* ad ann. 1222. « . . . Saracenos arctat et obsidet, etc. »

« inexpugnabilia ceperant ad inferiora et plana loca jam omnibus revo-« catis[1]. » Enfin, lorsqu'il les aura vaincus, on le verra les réunir dans une véritable colonie musulmane, à Lucera, en Capitanate[2], les admettre parmi ses armées, et s'en servir contre Rome, dans ses luttes avec le pape; étranges auxiliaires, qui lui ont gagné plus d'une victoire et mérité plus d'une excommunication.

Si nous voulions noter tout ce que le recueil de documents dont nous faisons l'examen offre d'intéressant sur les relations de Frédéric II avec la France, avec l'Angleterre et avec l'Allemagne, ce travail nous tiendrait longtemps, et nous sommes obligé de passer vite ; nous nous bornerons donc à indiquer succinctement un petit nombre de pièces parmi celles qui se rapportent à ces trois pays, nous réservant d'être plus explicite en ce qui concerne les relations de l'empereur avec le Saint-Siége et la Terre sainte.

Parmi les diverses nations de l'Europe, c'était surtout en France que Frédéric devait espérer de trouver une alliance solide, parce que là les intérêts étaient pareils. Le vainqueur de Bouvines, le redoutable adversaire de l'empereur Othon et du roi d'Angleterre, parent de cet empereur, devait être l'ami de Frédéric II. Lorsque Othon portait encore la couronne impériale, nous voyons l'intime liaison de Frédéric et de la France, ménagée dans une entrevue de ce prince avec Louis, fils de Philippe II, à Vaucouleurs[3], et consacrée par le traité de Toul, conclu contre Othon et l'Angleterre, en 1212[4].

[1] *Frid. sec. hist. diplom.* t. II, p. 393. Cette pièce a déjà été publiée par Schannat, qui donne en marge la date de 1214. (*Vindem. litterar.* I, p. 194, ex cod. ms. Mogunt.) — [2] « Quorum (Saracenorum) partem non modicam sibi subjectam ad « partes mittit Apuliæ moraturam apud Luceriam. » Rich. de S. Germano, col. 996. — [3] Tous les chroniqueurs ne rapportent pas cet événement, mais il ne saurait exister aucun doute à cet égard, lorsqu'on a lu dans les chroniques de Saint-Denis : « En ce temps meisme fu pris un parlement de celluy emperor et du roi de France « à Valcouleur qui siet en la marche du royaume et de l'empire. Là fu présent l'é-« vesque de Mès; mais le roy Phelippe n'y fu point présent; mais eut en conseil « qu'il y envoiust monseigneur Loys son fils, et gran partie du barnage de France, « pour renouveler les aliances, selon la coustume des roys et des emperors. » (*Le tiers livre des gestes le roy Phelippe Dieudonné*, col. 896 des *Grandes chroniques de France*, publiées par M. Paulin Paris, 1836, in-fol.) Mais les *Grandes chroniques* mettent ce fait sous la date de 1211. — [4] L'alliance de Frédéric avec la France fut cimentée par de larges libéralités qu'il reçut du roi; il s'en servit pour réchauffer encore le zèle des princes d'Allemagne, qui s'étaient déjà déclarés pour lui avec quelque chaleur. Nous avons, à cet égard, l'autorité d'un chroniqueur allemand dont le témoignage est assez curieux : « Fama crebrescente de adventu Friderici regis « junioris, dit-il, castra, civitates et oppida illustrantur, popul ad illum favorabi-

Nous avons ici une lettre de Conrad, évêque de Metz et de Spire et chancelier de l'empire, adressée à Philippe-Auguste, à la fin de 1212, laquelle annonce à ce prince l'élection et le couronnement de Frédéric II. Cette pièce, dont l'original se trouve aux archives impériales de France [1], et qui était jusqu'ici inédite, fournit de précieux détails sur ces événements.

Après la mort de Philippe-Auguste, le traité de Catane, conclu avec Louis VIII en 1224 [2], confirme les dispositions de celui de Toul, lie plus étroitement encore la France avec l'Empire, et prémunit la France contre tout rapprochement de l'Empire et de l'Angleterre.

Henri, roi des Romains, fils aîné de l'empereur, cédant à une influence étrangère, refusait obstinément d'adopter la politique de son père; trois ans ne s'étaient pas écoulés que l'empereur le contraignait d'embrasser l'alliance de la France, en accédant au traité de Catane. La déclaration solennelle de cet acte important, dont l'original se trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale de France [3], paraît ici pour la première fois.

Dès que Louis IX fut monté sur le trône, l'empereur s'empressa de resserrer, en les renouvelant, les liens qui l'attachaient à la France.

« liter coadunantur, et contra Ottonem clamor exoritur. . . Post hæc Franciæ faciem « regis cum benedictione viginti millibus marcarum argenti præveniens, fœdus ad « invicem pepigerunt, ut quivis alteri necessitate astaret. Requisitus igitur rex Ro- « manorum a Spirensi episcopo, quibus in locis eadem pecunia recondi deberet, « respondit : *Pecuniam illam vel quamlibet aliam minime fore recondendam, sed regni « eam principibus esse erogandam.* Audita itaque munificentia regis liberalitate, om- « nium clamor in favorem attollitur . . . et contra sortem Ottonis animantur. » *Chronic. S. Petri, vulgo Sampetrinum Erfurtense* . . . . . Apud Mencken. *Script. rer Germanic.* t. III, col. 240, 241. — [1] Carton J. 580, n° 8. M. H. Bréholles la donne avec une description de la pièce manuscrite, et une discussion de date qui présente une rectification nécessaire. — [2] Au mois de novembre. Ce traité fut d'abord couvert d'un profond secret. M. H. Bréholles s'étonne, non sans raison, qu'il soit resté ignoré des princes qui avaient tant d'intérêt à le connaître; cependant ils en avaient eu quelque soupçon : « Mirandum tamen quod res tanti momenti nondum nec « ipsi papæ nec etiam mense februario archiepiscopo Engelberto nota fuerit, nisi sit « suspicandum imperatorem et Franciæ regem communi consensu rem aliquandiu « sub secreto tenendam jussisse. » (*Hist. diplom.* t. II. 837.) Cet acte diplomatique, que M. H. Bréholles publie avec quelques éclaircissements (t. II, p. 461), avait déjà été imprimé dans l'un des recueils de Martenne, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Colbert. (*Ampliss. collect.* t. I, col. 1183.) — [3] E regist. Phil. Augusti, apud Bibl. reg. Paris. n° 8408, fol. 168 verso et 9852, fol. 133. Martenne se borne à l'indiquer dans une note jointe au texte du traité dont nous venons de faire mention. *Ampliss. collect.* t. I, col. 1183. M. H. Bréholles donne cette déclaration sous la date du 11 juin 1226, t. II, p. 875.

Cette déclaration, donnée à Melfi en août 1227, encore inédite [1], reproduit, dans les mêmes termes, celles de Toul et de Catane. On n'y a pas oublié la clause contre toute alliance anglaise : « De rege Angliæ sic erit quod nos amicitiam et confederationem cum eo nullam « faciemus sine voluntate dicti regis Francorum. »

Cette intime union avec la France continua, mais nous devons nous arrêter où s'arrêtent les volumes jusqu'ici publiés de nos documents.

Nous en avons vu assez, d'ailleurs, pour faire comprendre quels pouvaient être alors les rapports de Frédéric II avec le roi d'Angleterre. Les sympathies de ce dernier prince étaient évidemment tournées vers l'Allemagne, moins sans doute par le souvenir de quelques alliances de famille que par un sentiment de haine contre la France.

Pendant le règne de Jean-Sans-Terre et les premières années de Henri III, les relations de Frédéric avec l'Angleterre, sans présenter le caractère d'une hostilité déclarée, étaient marquées au coin de la froideur et de la méfiance. Du côté de Frédéric, nulle tendance à un rapprochement; mais, vers 1221, on aperçoit chez Henri III quelques indices du désir de renouer avec l'empereur d'Allemagne. En 1225, les négociations d'un double mariage occupaient Henri III, qui avait songé à donner sa sœur à Henri, roi des Romains, fils de Frédéric II, et à épouser lui-même une fille du duc d'Autriche. Il avait envoyé vers ce duc et vers l'archevêque de Cologne des ambassadeurs chargés de négocier ces délicates affaires; l'évêque de Carlisle, l'un de ces ambassadeurs, rend compte au roi d'Angleterre de sa mission; il en expose les difficultés, et il explique les intrigues qui se tramaient alors pour soulever contre la France la colère du pape et de l'empereur. Les bonnes dispositions de ce dernier prince pour la France, payées d'ailleurs en beaux deniers comptants par le roi [2], firent échouer ces mauvaises pratiques. La lettre de l'évêque de Carlisle est une pièce fort curieuse, dont l'original se trouve à la Tour de Londres [3]; elle a été imprimée il n'y a pas longtemps par M. Champollion-Figeac [4]; mais,

[1] Le texte inédit se trouve dans le manuscrit que nous venons de citer, fol. 168, verso, in margine n° IV; et Martenne s'est borné encore à en faire une simple mention. — [2] L'évêque de Carlisle rend compte à Henri III de sa mission auprès de l'archevêque de Cologne; il garantit les bonnes dispositions de ce prélat dévoué à l'Angleterre, et rapporte les avis qu'il en reçoit : « Dixit etiam periculum esse in « mora; rex enim Francorum magnam pecuniam ei obtulit ut confederationem filii « sui habeat, et negotium nostrum impediat. » — [3] Originale transumptum apud Rymeri supplem. manuscrit, t. II, n° 9. — [4] Dans la collection de *Documents inédits sur l'histoire de France : lettres de rois, reines et autres personnages, etc.*, t. I, n° XXXV, p. 44 et suiv., 1839, in-4°, M. Champollion a publié ces lettres d'après

ici, elle est accompagnée de notes d'autant plus nécessaires, qu'on s'est mépris sur le sujet de ce document. Rymer, Bréquigny, M. Champollion, ont cru qu'il se rapportait au mariage de Frédéric et d'Isabelle, sœur du roi d'Angleterre, et, en conséquence, ils l'ont attribué: Bréquigny, d'après Rymer, à l'année 1246; et M. Champollion à l'année 1235, tandis qu'il est réellement de 1225, comme le démontre M. H. Bréholles, en exposant le sujet et rétablissant le sens véritable de cette importante relation [1].

A l'époque où Frédéric II, excommunié en même temps que chef de la croisade, était en Terre sainte, le légat du pape travaillait à soulever l'Allemagne contre l'empereur et à faire élire roi des Romains Othon de Brunswick. Alors Henri III d'Angleterre prend parti contre l'empereur, appuie ouvertement le compétiteur que Rome lui suscite, et offre au pape son concours en faveur de la maison de Brunswick. Informé de toutes ces trames, Frédéric abandonna en toute hâte l'expédition de la Palestine, et, de retour, ne tarda pas à réprimer ce mauvais vouloir du roi d'Angleterre, sans toutefois l'attirer au parti de l'empereur, dont les relations avec l'Angleterre ne reprirent quelque intérêt que plusieurs années plus tard, lorsqu'il épousa Isabelle Plantagenet.

M. AVENEL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Bréquigny, qui les avait copiées aux archives de Londres, et dont les manuscrits sont une des richesses de la Bibliothèque impériale. Cette lettre se trouve dans le tome LXIII de la collection de Bréquigny. — [1] *Frid. sec. hist. diplom.* tome II, p. 834, dans la partie intitulée : *Henrici septimi historia diplomatica.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du 10 avril, l'Académie française a élu M. Biot en remplacement de M. Lacretelle, décédé.

Dans la même séance, M. de Falloux a été élu en remplacement de M. le comte Molé, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Jobert de Lamballe a été élu, le 31 mars, membre de l'Académie des sciences (section de médecine et de chirurgie), en remplacement de M. Magendie, décédé.

M. Bertrand a été élu, le 28 avril, membre de l'Académie des sciences (section de géométrie), en remplacement de M. Sturm, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les contemplations, par Victor Hugo. Paris, imprimerie de Claye, librairies de Michel Lévy et de Pagnerre, 1856, 2 vol. in-8° de III-359 et 488 pages. — Nous ne saurions mieux faire connaître ce nouvel ouvrage de M. Victor Hugo qu'en citant ici ce passage de la courte préface qu'il a placée en tête du tome Ier. « Vingt-cinq années sont dans ces deux volumes : *Grande mortalis ævi spatium*. L'auteur a laissé pour ainsi dire ce livre se faire en lui. La vie, en filtrant goutte à goutte à travers les événements et les souffrances, l'a déposé dans son cœur. Ceux qui s'y pencheront retrouveront leur propre image dans cette eau profonde et tacite, qui s'est lentement amassée là, au fond d'une âme. Qu'est-ce que la *contemplation?* c'est ce qu'on pourrait appeler, si le mot n'avait quelque prétention, les mémoires d'une âme en peine. La joie, cette fleur rapide de la jeunesse, s'effeuille page à page dans le tome Ier, qui est l'espérance, et disparaît dans le tome II, qui est le deuil. Quel deuil ? le vrai, l'unique : la mort, la perte des êtres chers. » Ce livre, déjà lu avec empressement par tous les amis des lettres françaises, ajoutera encore à la renommée poétique de l'illustre auteur. Le tome Ier, qui a pour titre général : *Autrefois, 1830-1848*, se divise en trois livres : Aurore, l'Ame en fleur, les Luttes et les rêves. Le IIe volume, intitulé : *Aujourd'hui, 1848-1855*, comprend également trois livres : *Pauca meæ*, en Marche, au Bord de l'infini.

Madame de Chevreuse et madame de Hautefort, nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle, par Victor Cousin; 1er volume. Paris, imprimerie de J. Claye, librairie de Didier, 1856, in-8° de x-448 pages, avec portrait de madame de Chevreuse, d'après le portrait original gravé par Daret. — Ces belles biographies, destinées à prendre place à côté de celles de Jacqueline Pascal, de madame de Longueville et de madame de Sablé, sont tirées d'un ouvrage que M. Cousin se propose de publier bientôt, et où il a « essayé de peindre, dans toute sa vérité et sous toutes ses faces, la lutte mémorable que le cardinal Mazarin eut à soutenir, en 1643, au début de son ministère et de la régence, contre les Importants, ces devanciers des Frondeurs. » Ce premier volume est entièrement consacré à madame de

Chevreuse. Les appendices forment une partie considérable de cette publication. Nous y signalons, pour l'histoire politique, un mémoire jusqu'ici inconnu de Richelieu sur les obscures affaires de 1633, qui amenèrent l'emprisonnement du garde des sceaux Châteauneuf; les interrogatoires, publiés pour la première fois, de La Porte et de l'abbesse du Val-de-Grâce, en 1637; d'assez longs extraits des carnets autographes de Mazarin, expliqués et développés par les rapports de sa police secrète et par plusieurs lettres inédites; et, pour l'histoire des mœurs, des lettres nouvelles de la reine Anne au cardinal, qui éclaircissent le problème tant controversé de leurs relations; surtout une vie manuscrite de madame de Hautefort.

Histoire du protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuart (1658-1660), par M. Guizot. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Didier et Cie, 2 vol. in-8° de VIII-507 et 438 pages.

Études littéraires et morales de Racine, publiées par le marquis de Larochefoucauld-Liancourt. Paris, imprimerie de v^e^ Dondey-Dupré, 1856, in-8° de 208 pages. — M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt a recueilli, sur les nombreuses feuilles volantes que Racine, dans sa jeunesse, écrivait pour son instruction, les observations morales qu'il a faites, les sentiments de piété qu'il a exprimés, les passages des livres saints qu'il a choisis lui-même pour lui servir, dans ses études, de guide et de modèle. On trouve à la fin du volume des notes de Racine sur l'histoire de France, qui n'ont pas été insérées dans les éditions de ses œuvres. Ce recueil sera sans doute recherché par les lecteurs qui aiment à connaître tout ce qu'un grand écrivain a pensé, et il peut être utile aux éditeurs qui aiment à rencontrer les moindres écrits sortis de la plume d'un homme illustre.

L'abbé Le Dieu. Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet, publié pour la première fois d'après les manuscrits autographes et accompagné d'une introduction et de notes, par M. l'abbé Guettée; tomes I et II. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Didier, 1856, 2 vol. in-8° de CLXXXIV-295 et 495 pages. — Les mémoires et le journal de l'abbé Le Dieu, qui fut attaché à Bossuet pendant vingt ans, contiennent des détails intéressants et des particularités neuves sur la vie et les ouvrages de l'illustre évêque de Meaux. Plusieurs critiques avaient fait usage de ces précieux écrits; mais ils étaient restés inédits, et depuis longtemps on les croyait perdus. M. l'abbé Guettée les publie d'après les manuscrits originaux conservés à la Bibliothèque impériale. On trouve dans le premier volume une notice sur l'abbé Le Dieu, une ample introduction sur Bossuet et le texte des *Mémoires* de Le Dieu, suivis de divers fragments du même auteur, et d'un catalogue des manuscrits des ouvrages de Bossuet qui se trouvent à la Bibliothèque impériale. Le tome deuxième contient la première partie du *Journal* de Le Dieu, comprenant les années 1699 à 1703. Il reste à publier dix années de ce journal, qui s'arrête à l'an 1713. Nous reviendrons sur cette publication quand elle aura été complétée.

Mémoires de madame de la Guette, nouvelle édition revue, annotée et précédée d'une notice, par M. Moreau. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Jannet, 1856, in-12 de XLVIII-223 pages. — Les mémoires de madame de la Guette, publiés à la Haye en 1681, n'avaient jamais été réimprimés; ils étaient devenus très-rares, et l'auteur était si peu connu, que plusieurs critiques doutaient de l'existence de madame de la Guette, et pensaient que ce nom pouvait bien n'être qu'un pseudonyme sous lequel un romancier du temps aurait librement exercé son imagination. M. Moreau, dans une intéressante préface, expose le résultat de ses patientes recherches sur madame de la Guette et sa famille; il prouve qu'elle a bien réellement

existé, et qu'elle seule a pu écrire ses mémoires, lesquels sont parfaitement authentiques. Cet ouvrage présente plus d'intérêt, comme étude des mœurs de la première moitié du XVII[e] siècle, que comme source de renseignements historiques. On y trouve cependant des détails neufs sur quelques épisodes des guerres de la Fronde aux environs de Paris. Nous y voyons que c'est grâce à une ruse de madame de la Guette que Turenne parvint à échapper à l'armée lorraine, bien supérieure en nombre, qui le tenait enfermé entre la Seine et la rivière d'Yère. Ces mémoires font connaître aussi des particularités qu'on ne trouve pas ailleurs sur les négociations qui réconcilièrent avec la cour la plupart des seigneurs attachés au parti des princes. L'éditeur a annoté avec soin les passages qui avaient besoin d'éclaircissements, et il a placé à la fin du volume une table alphabétique des noms d'hommes et des noms de lieux.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier, avocat au parlement de Paris, publié pour la Société de l'histoire de France, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, par A. de la Villegille, t. IV. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de J. Renouard, 1856, in-8° de 599 p. — Ce volume, comprenant les années 1754-1763, complète la publication du journal de Barbier, qui a conservé jusqu'à la fin ce caractère d'intérêt et de curiosité qui avait fait accueillir avec empressement les premiers volumes. L'auteur était le représentant de l'opinion bourgeoise, toujours si puissante à Paris. On ne trouve pas dans ces notes des jugements graves, réfléchis, impartiaux, mais les ouï-dire de la journée, le bruit public qui a circulé, le mécontentement ou la satisfaction populaire, des impressions changeantes et mobiles. C'est la vie commune prise sur le fait; aucune sorte d'information ne révèle peut-être mieux l'état de la société, le degré de civilisation et les mœurs publiques.

Histoire de la colonie française en Prusse, par M. C. Reyer, professeur à l'hospice français, traduit de l'allemand par Philippe Corbière, pasteur. Paris, imprimerie de Soye et Bouchet, librairie de J. Cherbuliez, 1855, in 12 de 372 pages. — Un ouvrage remarquable sur l'histoire des réfugiés français a été publié récemment par M. Ch. Weiss. M. Reyer n'a pas eu l'intention de traiter le même sujet dans toutes ses parties; il en a choisi le point spécial que sa position le mettait à portée de mieux connaître, et il a tracé un tableau animé et intéressant de la vie intérieure des réfugiés protestants français en Prusse, particulièrement à Berlin. Un résumé rapide de l'histoire des persécutions religieuses, depuis les Albigeois jusqu'à Luther et Calvin, remplit le premier livre de cet ouvrage. Dans le second livre, l'auteur s'occupe des commencements de la réformation en France jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes; et il n'aborde pleinement son sujet que dans le troisième livre, où il traite de l'installation des réfugiés français dans le Brandebourg, de ce qu'ils y ont fait, de ce qu'ils y sont devenus, de ce qu'ils y sont encore. C'est la partie importante de cette publication. On y trouve des détails nombreux et des considérations pleines d'intérêt sur l'influence des réfugiés en Prusse et sur les établissements fondés à Berlin par la colonie française.

Mémoire sur le marquis d'Argens, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Damiron. Imprimerie de Colas-Gardin, à Orléans, librairie de A. Durand, à Paris, 1856, in-8° de 129 pages. — Ce mémoire se divise en trois parties : dans la première, M. Damiron donne la biographie du marquis d'Argens, en développant particulièrement le récit de ses relations avec Frédéric II et d'Alembert. La seconde partie est consacrée à une étude sur les doctrines philosophiques de d'Argens, sur son principal ouvrage, *la Philosophie du bon sens*, et sur ce scepticisme

commode dont la devise eût pu être : « Ne rien croire pour ne se troubler de rien. » Dans la troisième partie, le savant professeur traite du scepticisme en général, auquel il oppose l'éclectisme. Il combat les doctrines de Kant sur l'objet et le sujet, et termine en montrant tout ce que le scepticisme a pour l'âme de funeste et de dégradant.

Annales de l'Observatoire impérial de Paris, publiées par M. Le Verrier, directeur de l'Observatoire. Tome premier. Paris, imprimerie de Mallet-Bachelier, in-4° de 419 pages, avec une planche. — Un mémoire intitulé *Rapport sur l'Observatoire de Paris et projet d'organisation* sert de préambule à ce recueil. Les propositions qui y sont contenues ont été approuvées par le Gouvernement, et seront mises à exécution à mesure que les ressources de l'établissement le permettront. La fondation des *Annales de l'Observatoire de Paris* est destinée à pourvoir à la publication des observations de toute nature et à celle des travaux de calcul qui sont indispensables pour faire acquérir aux résultats scientifiques une valeur réelle. Le travail préliminaire des Tables est en cours d'exécution, et ses principaux résultats paraîtront d'abord dans les *Annales;* les observations seront publiées ensuite annuellement et régulièrement. Après le rapport dont nous venons de parler, on trouve dans ce premier volume des *Recherches astronomiques* de M. Le Verrier, comprenant, outre des mémoires sur plusieurs points de la science, un certain nombre de chapitres didactiques destinés à résumer d'une manière concise l'ensemble des formules et des théories auxquelles les astronomes ont fréquemment recours. Les autres volumes des *Annales* contiendront la suite de ces *Recherches.*

Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire et la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norwége, par M. A. Geffroy, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Bordeaux, etc. Paris, Imprimerie impériale, in-8° de 216 pages. — Les rapports littéraires entre la France et les États scandinaves du nord ont été fréquents et intimes dès le XIIIe siècle; aussi rencontre-t-on dans les dépôts publics de la Suède, du Danemark et de la Norwége un grand nombre de manuscrits intéressant notre histoire ou notre littérature. Retrouver ces documents, en donner, selon l'importance de chacun d'eux, une notice ou des extraits, ou bien en prendre une copie intégrale, tel a été l'objet de la mission confiée à M. Geffroy, en 1854, par M. le ministre de l'instruction publique. L'ouvrage que nous annonçons est le résultat de cette mission, et peut être considéré comme un très-bon catalogue raisonné des manuscrits concernant la France que les recherches de l'auteur lui ont fait découvrir dans les États scandinaves. La première partie traite des bibliothèques et archives de Suède, et commence par l'examen des manuscrits en islandais et en vieux suédois conservés à Upsal et à Stockholm, et où l'on retrouve des imitations ou traductions des poëmes, des légendes ou chants français du moyen âge. L'auteur y montre par des témoignages nouveaux quelle a été la part de l'influence française dans la littérature scandinave du XIIIe et du XIVe siècle. M. Geffroy décrit ensuite les manuscrits latins ou français de la bibliothèque de Stockholm, au nombre desquels est un curieux *Inventaire des raretés qui sont dans le cabinet de la reine Christine de Suède.* On en trouve ici le texte entier (p. 120-193). L'auteur donne, plus loin, d'après un autre manuscrit de la même bibliothèque, plusieurs lettres inédites de la princesse des Ursins. La fin de ces notices sera publiée prochainement.

Recueil des discours, rapports et pièces diverses, lus dans les séances publiques et particulières de l'Académie française. 1850-1856, première partie. Paris, imprimerie de Didot, 1856, in-4° de 708 pages. — Ce volume renferme : 1° Les discours de ré-

ception de 1850 à 1854; 2° les discours sur les prix de vertu; 3° les rapports du secrétaire perpétuel; 4° les pièces en vers et en prose lues dans les séances publiques et particulières par les membres de l'Académie; 5° les discours prononcés par eux dans diverses solennités.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, année 1854. Poitiers, imprimerie de Dupré; Paris, librairie de Derache, 1855, in-8° de 360 pages, avec planches. — Outre le compte rendu des travaux de la Société des antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1854, on trouve dans ce volume une Notice sur les aqueducs romains de Poitiers, par M. Duffan, un Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers, par M. Ouvré, et des Recherches sur l'état de l'église de Saint-Louis-des-Français, à Rome, au XVII° siècle, par M. l'abbé Barbier de Montault.

Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII° siècle, par M. Edmond Le Blant; ouvrage couronné par l'Institut. Première livraison. Paris, imprimé, par autorisation de l'Empereur, à l'Imprimerie impériale, 1856, in-4° de 184 pages et 12 planches. — Cette première livraison comprend les inscriptions chrétiennes de la Première lyonnaise.

Le Brésil, par M. Charles Raybaud. Paris, imprimerie de Plon, librairie de Guillaumin, 1856, in-8° de 244 pages. — Ce livre est un intéressant exposé de l'état présent du Brésil, de son histoire contemporaine, de sa situation financière, des actes de son administration, de sa politique, et particulièrement de son travail de colonisation. L'histoire des établissements européens fondés dans cet empire, depuis 1819 jusqu'à ce jour, fait le sujet du chapitre le plus développé de l'ouvrage. On y trouve des détails instructifs sur l'organisation et les destinées diverses de ces colonies agricoles. L'auteur termine en faisant connaître les mesures récemment prises par le gouvernement brésilien pour faciliter l'émigration européenne dans l'empire, au moyen de la répartition des terres publiques.

Table générale et méthodique des mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Eugène de Rozière et M. Eugène Chatel. Imprimerie de Hennuyer, aux Batignolles, librairie d'Aug. Durand, à Paris, 1856, in-4° de XXVII-383 pages. — Cette table offre le catalogue méthodique, rédigé avec un grand soin, des quatre-vingts volumes que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a fait paraître de 1717 à 1850, et des six volumes publiés par l'Académie des sciences morales et politiques depuis sa création jusqu'à la même année 1850.

Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne, depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France, sous Louis XIV, par L. Plantet et L. Jeannez. Lons-le-Saunier, imprimerie et librairie de Robert; Paris, librairie de Dumoulin, in-4°, pages 1-112, avec planches. — Le texte qui accompagne les nombreuses planches de cet ouvrage décrit avec méthode, par ordre chronologique, les monnaies relatives à la province de Franche-Comté et à chacune de ses villes. Cette publication, non encore terminée, s'arrête, quant à présent, au chapitre XV, qui traite des monnaies de la cité impériale de Besançon.

Chroniques d'Anjou, recueillies et publiées pour la Société de l'Histoire de France par MM. Paul Marchegay et André Salmon. Tome Ier. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de J. Renouard, 1856, in-8° de 398 pages. — On trouve dans ce premier volume des *Chroniques d'Anjou*, publiées pour la Société de l'Histoire de France, les sept documents dont voici les titres : 1° Gesta consulum Andegavorum et dominorum Ambaziensium; 2° Historia Gaufredi, ducis Normannorum et comitis Andegavorum, auctore Johanne, monacho Majoris Monasterii; 3° Historia comitum

Andegavensium, auctore Thoma Pactio, Lochensi priore; 4° Historia abbreviata consulum Andegavorum, auctore Johanne, monacho Majoris Monasterii; 5° Fragmentum historiæ brevis comitum Andegavensium; 6° Fragmentum historiæ Andegavensis, auctore Fulcone Rechin; 7° Scriptum Huonis de Cleeriis de majoratu et senescalcia Franciæ comitibus Andegavorum collatis. L'introduction, destinée à faire connaître le plan du recueil, sera publiée avec le tome II.

Richeri Historiarum quatuor libri. Histoire de Richer, en quatre livres, publiée par l'Académie impériale de Reims, avec traduction, notes, etc., par A. M. Poinsignon, Reims, imprimerie de Régnier, 1856, in-8° de 603 pages avec cartes. — La chronique de Richer, découverte en 1838 par M. Pertz dans la bibliothèque de Bamberg, a été insérée dans la collection des *Monumenta Germaniæ historica,* et publiée une seconde fois, en 1845, par la Société de l'histoire de France, avec une excellente traduction française due à M. Guadet. La nouvelle version qu'en donne aujourd'hui M. Poinsignon, sous les auspices de l'Académie de Reims, semble, malgré son mérite, manquer d'opportunité, et nous ne pensons pas que ce travail fasse oublier ou remplace celui de M. Guadet. Nous croyons devoir toutefois y signaler, comme utiles à l'intelligence du texte, les notes historiques qui accompagnent l'ouvrage.

Origine chrétienne de la Gaule. Lettres au R. P. Dom Paul Piolin, religieux bénédictin de la congrégation de France à Solesme, etc. Paris, imprimerie et librairie de Julien et Lasnier, in-8° de 240 pages. — Cet ouvrage anonyme est une réponse aux objections des bénédictins de Solesme contre l'introduction du christianisme dans les Gaules au IIe et au IIIe siècle de notre ère. Il est précédé de réflexions sur la nécessité d'un examen de l'ouvrage intitulé *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence.* Sur l'intéressante question des origines chrétiennes de la Gaule, l'auteur fait preuve d'une incontestable érudition en s'attachant à défendre les principes de saine critique et de raison historique que les derniers siècles nous ont légués.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1856.

The works of Christopher Marlowe, V. III. London, 1826.

The works of Ben-Jonson, in nine volumes, with Notes critical and explanatory, and a biographical Memoir, by W. Gifford, Esq. London, 1816.

The dramatic works of John Ford, in two volumes, with Notes critical and explanatory, by W. Gifford, Esq. London, 1827, etc., etc.

Specimens of english dramatic poets, who lived about the time of Shakspeare, by Charles Lamb. London, 1854.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Nous abordons, cette fois, un contemporain de Shakspeare, d'abord son émule et longtemps aussi célèbre que lui, négligé plus tard, sans être mis en oubli, nommé, à toutes les époques, dans l'histoire du théâtre anglais, mais fort grandi de nos jours par ce goût d'archaïsme et ces paradoxes en faveur du passé, où se complaît toute littérature vieillissante.

Ce poëte, cet auteur dramatique, c'est Ben-Jonson, qui naquit en 1574, dix années après Shakspeare, et lui survécut vingt-deux ans. Rien de plus instructif pour l'étude de l'art, dans nos temps modernes, que le contraste entre ces deux hommes, et que les conditions diverses

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de janvier, page 5; et, pour le deuxième, celui de mars, page 159.

qu'ils apportaient à la scène. Quelque idée qu'on se fasse du siècle d'Élisabeth, de sa rudesse encore demi-barbare et de ses raffinements d'érudition et de subtilité, de son ignorance originale, sinon naïve, et de sa science pédantesque, Shakspeare et Ben-Jonson peuvent servir à mesurer ces deux points extrêmes. On n'est pas plus nouveau, plus inattendu, plus créateur, en dehors de l'antiquité, que le premier; on n'est pas plus classique, plus imitateur des anciens que le second. Notre admirable Racine, si pénétré du goût de l'antiquité, si habile à la reproduire dans les traits de mœurs, comme dans les détails de langage, si rempli tour à tour de l'esprit d'Euripide ou de Tacite, n'est pas disciple plus assidu des anciens que le poëte célèbre, à la fin du XVIe siècle, sous le nom de Ben-Jonson.

Nul homme peut-être, dans ce siècle érudit, n'a mieux connu les écrivains grecs et latins. Son style est un tissu de larcins souvent ingénieux, et dont la diversité seule étonne; car elle va quelquefois, dans une même page, de Pindare à Pétrone. Cela même est un trait de lumière sur l'éducation que Shakspeare recevait, non pas de ses études, mais de son siècle. Évidemment, cette imagination libre, inculte, ingénue, qu'il déployait et qu'il façonnait sur le théâtre même, à côté des œuvres de Ben-Jonson, de Chapmann, de Decker, dut gagner à ce voisinage. Ainsi s'expliquent, à part même le génie, bien des choses d'un art profond que Shakspeare mêle à sa composition et à son style; et on conçoit aussi qu'en profitant beaucoup lui-même, il devait à son tour exciter par l'émulation ou la surprise tel rival qui lui ressemblait peu, mais qui était trop familier avec tous les secrets du génie, pour ne pas apprécier, au moins par son étonnement, le type original que venait offrir l'auteur de la *Tempête* et de *Macbeth*.

Aussi, malgré les jalousies inévitables entre deux renommées du même temps, malgré l'opposition de deux natures fort différentes, et le dépit d'une lutte inégale, nul n'a plus et mieux admiré Shakspeare que Ben-Jonson.

Durant sa vie, il a bien jeté çà et là dans ses pièces quelques traits de satire ou de parodie contre des passages d'Hamlet et d'Othello; et, lorsque les deux poëtes se rencontraient au café de la Sirène, il y avait souvent un choc assez vif entre le dogmatisme impérieux de Ben-Jonson et les amusantes réparties de Shakspeare. Un témoin nous décrit le débat et les deux antagonistes sous l'image d'un vaisseau de haut bord, d'un gros galion d'Espagne, assailli par une frégate légère.

Mais, à part ces luttes d'amour-propre, Ben-Jonson, après la mort de Shakspeare, lui consacra un hymne d'admiration, en tête des œuvres

enfin recueillies du poëte défunt. Le titre était : *A la mémoire de mon bien-aimé, l'auteur, M. William Shakspeare, et en l'honneur de ce qu'il nous a laissé;* et le poëte survivant exprimait, en vers énergiques et faciles, ce qu'on peut traduire ainsi :

« Sans attirer l'envie sur ton nom, ô Shakspeare, serai-je assez juste « envers ton livre et ta gloire, si je déclare que tes écrits sont tels, que « ni homme ni muse ne sauraient les louer trop? . . . »

« Je le dirai donc ici :

« O âme de notre siècle, toi, l'applaudissement, l'amour, la merveille « de notre théâtre, lève-toi, mon Shakspeare. Je ne te placerai pas près « de Chaucer, ou de Spenser; je ne dirai pas à Beaumont de reposer « un peu plus loin de toi, pour te faire une place. Tu es un monument « toi-même, sans avoir de tombe; tu es vivant toujours, tant que ton « livre est vivant, et que nous avons de l'intelligence pour lire, et des « louanges à donner.

« Je ne veux pas t'associer à des Muses grandes, je le sais, mais iné« gales à toi. Ah! plutôt, si je croyais que mon jugement fût déjà celui « des siècles, je te mettrais avec confiance en face de tes pairs; et je di« rais de combien tu as dépassé notre Lilly, les plaisanteries de Kyd ou « le vers puissant de Marlowe; et, quoique tu aies su peu de latin et « moins de grec, ce n'est point parmi nous que je chercherais des noms « pour trouver un parallèle digne de toi. J'évoquerais le foudroyant « Eschyle, Euripide et Sophocle, Pacuvius, Accius, le poëte immolé de « Cordoue; je les sommerais de revenir à la vie, pour entendre ton co« thurne marcher sur le théâtre et l'ébranler, ou, quand tu prenais le « brodequin, pour te reconnaître seul maître de la scène comique, de« vant tout ce que l'insolente Grèce et la superbe Rome ont produit, et « tout ce qui plus tard est sorti de leurs cendres. Triomphe, ô Grande« Bretagne! tu peux montrer un homme à qui tous les théâtres de l'Eu« rope doivent hommage. Il n'était pas d'un siècle, mais de tous les « temps; et toutes les Muses étaient encore dans leur printemps, lors« qu'il apparut comme Apollon, pour nous échauffer de ses feux, ou « comme Mercure, pour nous charmer.

« La nature elle-même, ô Shakspeare, était fière de tes inventions et « se plaisait à revêtir la parure de tes vers, d'une trame si riche et d'un « enlacement si juste, tels que depuis elle n'en accorda jamais à aucun « poëte. Le Grec moqueur, le piquant Aristophane, l'élégant Térence, « le spirituel Plaute, aujourd'hui ne plaisent plus; mais, surannés et dé« laissés, ils gisent à l'abandon, comme n'étant plus les enfants de la na« ture. Et cependant, je n'attribue pas, chez toi, tout à la nature. Ton art,

« mon doux Shakspeare, doit avoir sa part; car, bien que la nature soit « le fonds du poëte, l'art donne la façon; et celui qui veut courir la « chance d'écrire un vers immortel comme les tiens doit peiner jusqu'à la « sueur, frapper une seconde fois sur l'enclume des Muses, et y replacer « le vers qu'il veut forger, et soi-même aussi. Sinon, au lieu du laurier, « il peut recueillir le mépris; un bon poëte est formé, aussitôt qu'il est « né. Tel tu fus toi-même. Voyez combien la physionomie du père revit « dans sa postérité! La lignée de l'esprit de Shakspeare et de ses mœurs « éclate dans ses vers, accentués si juste et filés si vrai, où il semble, à « chaque moment, agiter un épieu, comme le brandissant, aux yeux de « l'ignorance.

« Doux cygne de l'Avon, quel spectacle ce serait de te voir encore « apparaître sur nos eaux et prendre, aux bords de la Tamise, ce vol heu- « reux qui charmait Élisa et notre Jacques! Mais demeure; je t'aperçois « dans l'hémisphère, en avant de tout, comme une colonne qui s'y « place. Répands ton éclat, ô constellation des poëtes; et, de tes feux ou « de ton influence, punis ou ranime le théâtre languissant, qui, depuis « ton départ d'ici-bas, est en deuil comme la nuit, et désespère du jour, « s'il ne le reçoit encore de l'éclat de tes œuvres. »

Cette classique apothéose de Shakspeare mérite bien que notre admiration pour ce grand poëte ne nous rende pas dédaigneux pour son faible, mais honnête rival. Ben-Jonson a fait des tragédies qu'on ne lit plus aujourd'hui, des comédies, dont quelques-unes sont jouées encore après trois siècles, des *masques*, œuvres de circonstance et de caprice destinées à la cour, et d'une élégance parfois exquise. Il était écrivain, et même poëte, gardant avec scrupule, dans son style si chargé d'images et d'élégances classiques, la force et l'indigène pureté du vieil idiome anglais. Enfin, il est un précieux témoignage du goût de son temps et de la puissance du savoir et de l'esprit, sans verve originale. L'histoire même de sa vie peut expliquer ce caractère, qu'un savant critique de nos jours a décrit avec détail, en l'exagérant jusqu'au génie.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Ben-Jonson, fils d'un ecclésiastique puritain, dont la femme, veuve de bonne heure, se remaria à un honnête négociant, reçut dès l'enfance la plus solide instruction. Envoyé à l'école, déjà célèbre, de Westminster, il y eut pour un de ses maîtres le docte Cambden, un des premiers érudits du seizième siècle. De cette école, et surtout des leçons de ce maître, il passa à l'université de Cambridge, sans qu'on puisse en trouver grand souvenir, probablement parce qu'il fut bientôt rappelé, pour aider dans leur négoce son beau-père et sa mère, femme distinguée d'ailleurs par l'esprit.

Le travail auquel il était associé, la surveillance d'une fabrication et d'un commerce de briques fut insupportable au jeune homme, tout occupé d'Horace et d'Homère. Pour se délivrer, il s'enrôla dans l'armée, fit, à dix-huit ans, une campagne en Flandre, puis revint, dit-on, pour reprendre ses cours à Cambridge; ou plutôt, l'argent lui manquant pour étudier, et son beau-père étant mort, il retourna près de sa mère; et, toujours passionné d'étude et de poésie, ne tarda pas à s'engager dans une troupe de comédiens. Malgré sa petite taille, il était bon acteur, et excellait, dit-on, à débiter des vers. Le souvenir tout récent de sa vie militaire et sa profession du théâtre lui donnant d'assez libres allures, on s'étonnera peu de le voir jeté dans une querelle, où il tua loyalement son ennemi. Un emprisonnement suivit; et, durant cette épreuve, Ben-Jonson inquiet, sans appui, visité dans sa prison par un prêtre catholique, se convertit, et peu de temps après fut délivré, soit par quelque protection secrète, soit pour son innocence.

Retombé dans le monde à vingt ans, il se maria bientôt à une jeune fille catholique aussi, et entreprit la tâche laborieuse de cultiver les lettres et d'élever une famille, en luttant contre la pauvreté. Si jeune, et si battu de la fortune, il avait, on ne peut en douter, un noble sentiment de l'art. On le sent dans quelques vers d'un de ses premiers ouvrages, qui date d'avant sa vingt-deuxième année [1] : « Si vous considérez, dit-il, la « poésie telle qu'elle apparaît dans le plus grand nombre, pauvre et boi« teuse, habillée de vieux restes et de vieilles friperies, affamée par le « défaut de son aliment naturel, l'invention, alors j'approuve votre dé« dain et vos censures; mais voyez-la dans sa glorieuse parure, dans la « majesté de l'art, animée par le goût de la philosophie, et, pour ainsi

[1] Indeed, if you will look on poesie,
As she appears in many, poor and lame,
Patch'd up in remnants, and old worn-on rags,
Half starv'd for want of her peculiar food,
Sacred invention, then I must confirm
Both your conceit and censure of her merit.
But view her in her glorious ornaments,
Attired in the majesty of art,
Set high in spirit, with the precious taste
Of sweet philosophy and which is most,
Crown'd with the rich traditions of a soul,
That hates to have her dignity profaned
With any relish of an earthly thought;
Oh then, how proud a presence does she bear!
Then is she like herself, fit to be seen
Of none but grave and consecrated eyes.

« dire, encore plus couronnée des nobles présents d'une âme qui hait « d'avoir sa dignité profanée par aucune pensée grossière et terrestre, « oh! alors, quel noble aspect prend la poésie! Alors elle est elle-même, « et mérite de ne se montrer qu'à des regards austères et religieux. »

Cet accent et ce langage semblent dire que, si la turbulence de la vie active avait quelque temps succédé, dans Jonson, à la passion de l'étude, l'une et l'autre n'avaient fait que nourrir en lui la fierté d'âme, et que celui qui, pour la postérité, semble seulement le rival malheureux d'un grand poëte, avait eu sa part d'élévation et d'enthousiasme. La pauvreté où était alors réduit Ben-Jonson n'affaiblit en rien de si nobles sentiments; mais elle le força de travailler, sous toutes les formes, pour le théâtre. Le soin minutieux des biographes anglais a retrouvé jusqu'à des quittances de quelque vingt schellings qui lui furent avancés en 1597, pour des pièces de théâtre, qu'il avait à retoucher. C'est de l'année suivante cependant que date sa célébrité par le succès de la comédie intitulée : *Chaque homme dans son caractère*, suivie bientôt d'une contre-partie, sous ce titre : *Chaque homme hors de son caractère*. Les deux ouvrages furent joués au théâtre de *la Rose*, rival du théâtre de *Black-Friars*, où figurait Shakspeare : ce qui, pour le dire en passant, supprime toute une vieille controverse sur l'ingratitude que Ben-Jonson aurait eue pour le grand poëte, qu'on supposait avoir été le protecteur tout-puissant de ses débuts dramatiques.

La seconde des deux pièces, encore plus applaudie que la première, fut honorée de la présence d'Élisabeth et de son suffrage. Cela suffisait pour donner la gloire et la fortune; et, peu de temps après, nous voyons Ben-Jonson devenu poëte de cour, et sa pièce intitulée *les Fêtes de Cynthia*, jouée sans doute à Whitehall par les enfants de chœur de la chapelle de la reine.

Cette protection que, dès l'année 1598, éprouva Ben-Jonson, l'éleva dès lors au-dessus du malheur et des rivalités haineuses qui ne lui manquaient pas. Bientôt il donna, cette fois au théâtre de Black-Friars, une comédie savante, *le Poëte*, qui se passait à Rome, dans le palais d'Auguste, avec Horace et Virgile pour principaux personnages, et en ayant pour but de montrer que ces grands esprits n'avaient pas manqué de détracteurs. Là, en effet, Crispinus et Démétrius représentaient deux poëtes plus modernes, Marston et Decker, dont Ben-Jonson était surtout mécontent. Deux ans après, Ben-Jonson donnait encore au théâtre de Black-Friars, sa tragédie de *Séjan*, où Shakspeare jouait un rôle, mais qui n'enleva qu'un succès contesté. Puis, revenant à la comédie, où, chose singulière, sa verve toujours érudite et chargée de souvenirs

avait plus de faveur, il fit représenter la comédie du *Renard*, énergique et cynique peinture de mœurs italiennes, que traverse une parodie de manières anglaises transplantées sur le continent.

A cette époque, Ben-Jonson, par un changement d'ailleurs sans influence sur sa vie, faisait une abjuration nouvelle et revenait du catholicisme à l'Église anglicane. Dans les années suivantes, il donna au théâtre sa comédie de *la Femme silencieuse*, le masque féerie intitulé *les Reines*, le masque d'*Obéron*, la comédie vraiment originale de *l'Alchimiste* et la tragédie de *Catilina*, puis *la foire de Saint-Barthélemy*, représentée l'année où mourut Shakspeare.

Cette suite d'ouvrages avait porté la renommée de Ben-Jonson presque au niveau de celle même de Shakspeare, enlevé dans la force de l'âge, en 1616. Ben-Jonson, après lui, continua d'occuper la scène, de travailler pour la cour de Jacques I[er], et de jouir, assez en paix, de la protection des grands et de l'estime des savants. On le retrouve, en 1630, poëte lauréat de la cour, pensionnaire du roi et recevant, sous patente signée Charles I[er], un traitement annuel de cent marcs d'argent et un tonneau de vin de Canarie. L'âge et la souffrance avaient prévalu et aggravaient sans doute les défauts et l'affectation un peu pédantesque du poëte. Mais sa faveur était grande toujours, dans la société studieuse et rigide qui continuait le siècle d'Élisabeth, devant les vagues déjà montantes de la prochaine révolution. Après avoir été cher aux doctes Selden et Cambden, il était maintenant recherché par le jeune Hyde, plus tard lord Clarendon; et, à la fin de sa vie, il fut célébré par un des plus généreux et des plus élégants esprits du temps, ce lord Falkland, que devait illustrer et enlever si vite la guerre civile, et dont la docte retraite nous a été décrite par l'histoire [1] comme un des premiers sanctuaires de l'esprit de liberté et de l'esprit des lettres, préludant par de nobles et hardis entretiens aux conflits fanatiques et sanglants de 1640. Dans une pièce de vers, en effet, inspirée par la mort récente de Ben-Jonson, en 1638, lord Falkland, après avoir rappelé l'estime d'Élisabeth pour le poëte, disait avec grâce [2] : « Vers lui combien « se pressaient chaque jour tous ceux qui avaient de l'esprit, ou vou« laient passer pour en avoir! Combien avec les gens d'esprit s'accor« daient en cela les sages, Pembroke, Portland, le grave d'Aubigny! et

[1] *Histoire de la révolution d'Angleterre*, par M. Guizot, t. I, p. 140.

[2] ....To him how daily flock'd
All that had wit, or would be thought to have!
How the wise too did with witty wits agree,

« le plus austère sénateur ne rougissait nullement d'apporter le tribut « de sa louange à une gloire si méritée. »

Les derniers ouvrages de Ben-Jonson n'en avaient pas moins été faibles et lourds; et la renommée dont il avait joui pendant près d'un demi-siècle ne tarda pas à s'obscurcir, pendant que grandissait la gloire de Shakspeare. Non-séulement rien de ses pièces ne pouvait tenir devant les immortelles images d'*Hamlet*, de *Macbeth*, de *Desdémona*, de *Juliette;* non-seulement il n'avait rien de cette terreur et de cette grâce : mais, dans son rare et vrai mérite, sa minutieuse et profonde étude de l'histoire, et, par là, son style laborieusement chargé de couleurs locales, mais énergique et piquant, l'idolâtrie shakspearienne lui porta malheur. On ne le cita que pour l'accabler du parallèle; on l'accusa de médiocrité et d'envie : le talent réel du poëte s'oublia dans les controverses sur le caractère de l'homme. Bien longtemps après et de nos jours, un critique célèbre, Gifford, a pris sa revanche un peu longuement contre les commentateurs de Shakspeare, et commenté à son tour Ben-Jonson en ami passionné.

Reste pour nous de cette question un point curieux à rechercher, la proportion de science et d'art dont était entouré Shakspeare, et par là quelques vues précieuses à recueillir sur le progrès général d'un siècle, la part du temps et celle de l'homme, et les conditions du talent dramatique, indépendamment de la forme qu'il adopte. A ce point de vue, le *Catilina* de Ben-Jonson, sans atteindre aux traits sublimes épars dans le *Jules-César* et le *Coriolan*, est une œuvre rare par l'exactitude et l'énergie. Ne croyez pas, comme le dit Voltaire, que le poëte anglais s'y borne à traduire les *Catilinaires*, et en prose, pour être plus exact. L'ouvrage, toujours en vers, sauf quelques endroits de dialogue familier, met sous les yeux, dans une action habilement graduée par incidents et par contrastes, tout ce que l'antiquité nous a dit du complot de Catilina; et je ne sache pas ouvrage classique plus rempli de l'esprit romain, tel que l'histoire et la poésie nous le donnent, de Salluste à Lucain, et de Cicéron à Plutarque et à Dion.

Après un prologue emphatique, où apparaît le spectre de Sylla, la première scène nous jette au fort même du sujet, dans la maison où Catilina conspire, et prépare à la fois l'incendie de Rome et sa candidature au consulat. Le premier entretien est avec cette Aurelia Orestilla,

As Pembroke, Portland and grave Aubigny!
Nor thought the rigid'st senator a shame
To contribute to so deserved a fame.
(Falkland.)

dont, nous dit Salluste, *aucun homme honnête ne loua jamais rien que la beauté*. A cette confidence intérieure succède la réunion nocturne des conjurés, leur impatience, leur fureur et le discours de Catilina. Sans doute, sauf quelques traits de caractères, quelques brusques interruptions, ou quelques vives réparties jetées à propos pour l'effet dramatique, cette scène n'est que l'éloquence de Salluste traduite en vers nerveux et rudes; mais, à regarder de plus près, on voit combien parfois la vigoureuse étude de l'original permet au poëte imitateur de créer, à la suite d'un tel modèle; ainsi, pour ajouter à cet admirable *discours* de Catilina, ou de Salluste, qu'on ne lit plus guère que dans les lycées, si on en a le temps, le dramatiste anglais a trouvé tout un résumé en action, qui vaut le discours même. C'est la distribution anticipée du butin en espérance, le partage des dépouilles, avant le combat.

« Les riches proscrits, dit-il, comme aux jours de Sylla, et saisie faite « de tous leurs biens, cette maison devient la vôtre, cette terre passe à « celui-ci, ces étangs, ces vergers, ces bois sont à un troisième. Cet autre « à tel honneur; cet autre tel office. Cette province échoit à Vargun- « teius, cette autre à Autronius; celle-ci à l'audacieux Céthégus, Rome « à Lentulus; le monde, ses magistratures, ses sacerdoces, ses richesses, « son bonheur, vous partagez tout cela, entre vous et Catilina votre « instrument. Vous plairait-il, Curius, de venger l'affront imprimé sur « vous par votre expulsion du sénat? voici, voici pour vous le moment. « Publius Lentulus voudrait-il frapper son coup, en retour d'un pareil « outrage? voici son temps venu. Le fier Longinus voudrait-il marcher « librement dans les rues de Rome, en face du préteur? maintenant il « peut renverser et fouler aux pieds les faisceaux dans la fange mêlée aux « cervelles brisées des licteurs; y a-t-il dans Rome une beauté que « vous aimez, un ennemi que vous voulez tuer? quelle tête ne vous « appartient pas? Où est la femme, la fille, le jeune garçon, quelle « que soit sa noble naissance, que le mari ou les parents ne soient pas « heureux de vous amener, en se vantant du bon office? Ménagez-vous « seulement vous-même, et vous avez toute la terre pour champ ouvert « à vos désirs. — Je vous vois animés; je lis sur vos visages l'ardeur de « vos esprits; — apportez le vin et le sang qu'on a préparés. » et la détestable initiation, indiquée par Salluste comme un bruit populaire, est ici mise en scène. Une sorte de terreur magique, l'obscurcissement soudain des torches, et certains prodiges empruntés par le poëte à l'historien Dion Cassius viennent achever cette consécration épouvantable, et ce terrible premier acte.

Le rideau qui s'est abaissé sur cette scène de sauvage et hideuse fé-

rocité se relève pour nous montrer l'élégante petite maison de Fulvia, cette courtisane dont un historien a dit *vilissimum scortum, sed parricidii innocens.* Voilà bien, vous l'avouerez, ces contrastes extrêmes, d'un si grand effet pour l'imagination; et, de plus, ce n'est point une leçon démentie par l'expérience et sans vérité morale, que de montrer, à côté du crime, le vice et la frivolité.

Le *Catilina* de Ben-Jonson réalise pleinement, avec moins d'imagination, mais plus d'exactitude que Shakspeare, cette peinture de la vie moyenne, qu'on a, de nos jours, recommandée à la tragédie. En cela, le poëte était aidé, non pas seulement par le goût rude et la simplicité de son temps, mais aussi par ses études savantes et le choix de ses sujets. Salluste, dans ses âpres esquisses de mœurs romaines, lui donnait ces physionomies de femmes si curieuses à regarder, à l'avant-scène et dans la crise d'une conspiration de malfaiteurs armés et féroces. Sempronia, Fulvia, Orestilla, ces personnages du complot de Catilina, n'en sont pas le côté le moins original; et Fulvia en prépare le dénouement. Ben-Jonson n'a pas manqué ce contraste succédant aux projets et aux préparatifs affreux qui ensanglantent l'exposition du drame. Le second acte nous ouvre l'appartement de Fulvia, seule à cette heure, avec sa femme de chambre et un esclave.

FULVIA. — L'odeur des parfums est trop forte dans ces chambres. Apporte-moi ici ma glace et la table.

GALLA. — Madame.

FULVIA. — Cherche, dans mon cabinet bleu, la perle qui m'a été envoyée dernièrement, et apporte-la.

GALLA. — Celle qui vient de Clodius.

FULVIA. — Non, de Caïus César. Vous êtes encore pour Caïus ou pour Curius, à ce que je vois, Galla; et toi, esclave, si Quintus Curius vient, je suis en mauvaise disposition. Donne cet avertissement à la porte.

GALLA rentre. — Est-ce cette perle-ci, madame?

FULVIA. — Oui; attache-la-moi à l'oreille.

GALLA. — Croyez-moi; c'est un bien riche présent, madame.

FULVIA. — Je l'espère ainsi : autrement je ne la porterais pas. Finis donc, et relève ma chevelure.

GALLA. — Comme elle était hier?

FULVIA. — Non, ni comme le jour précédent. Quand m'avez-vous vous vue paraître, deux jours de suite, avec la même coiffure?

GALLA. — Voulez-vous que les cheveux soient arrangés en globe ou en pyramide?

FULVIA. — Comme tu voudras. Arrange d'une façon ou de l'autre, à ta fantaisie, impertinente.

Et, après bien des traits du même dialogue, dont le naturel peut-être

ne rachète pas la longueur, la femme de chambre, enhardie, conte à sa maîtresse un songe qu'elle a fait tout récemment sur lady Sempronia. Le nom paraît déplaire à Fulvia; elle écoute cependant, par oisiveté; et Galla continue :

« Sempronia, dit-elle, parlait de la république et des affaires de « l'État, et aussi de ses dettes à elle, et des moyens de trouver de l'argent. « C'est une grande femme d'État. »

Fulvia. — Rêves-tu encore tout cela ?

Galla. — Pas absolument. Vous savez qu'elle est, madame, passée maîtresse en langue latine et en langue grecque.

Fulvia. — Ah ! je n'ai jamais fait là-dessus, moi, de rêve comme le tien. Ainsi, vous devez m'excuser.

Galla. — Vous vous moquez de moi, madame.

Fulvia. — Continue, avec ta savante dame. A-t-elle de l'esprit ?

Galla. — Un esprit très-masculin.

Fulvia. — N'est-elle pas grande critique aussi, Galla, pouvant composer en vers, et faire de spirituelles plaisanteries, décentes ou autrement ?

Galla. — Oui, madame.

Fulvia. — Et chanter aussi, et jouer des instruments ?

Galla. — De toutes sortes.

Fulvia. — Et elle danse à merveille ?

Galla. — Supérieurement; si bien qu'un sénateur chauve en a plaisanté, et disait qu'elle dansait mieux qu'à une honnête femme n'appartient.

Fulvia. — Elle peut supporter cela. Il y a bien peu de femmes dont l'honnêteté fasse tort à leur coquetterie.

Galla. — Elle est libérale aussi, madame.

Fulvia. — De quoi, je te prie, de son argent ou de son honneur ?

Galla. — Des deux. On ne sait duquel, ma foi, elle est le moins ménagère.

Fulvia. — Bel éloge !

Galla. — En vérité : c'est pitié; elle commence à vieillir.

Fulvia. — Comment, Galla ?

Galla. — Ah ! la chose est.

Fulvia. — Oh ! c'est là tout. Je pensais bien que tu avais quelque bonne raison de chagrin.

Galla. — Oui, certes. Elle a été une belle dame; et elle se met encore aujourd'hui une des mieux dans Rome, vous exceptée, madame. Elle colore et cache très-bien ses ruines.

Fulvia. — On dit qu'elle porte un masque plutôt qu'un visage.

L'entretien continue sur ce ton, et amène bientôt le nom d'Orestilla, la femme de Catilina. Mais, avant que ce nouveau sujet soit épuisé, l'esclave rentrant annonce que lady Sempronia est descendue de voiture à la porte.

« Par Castor, s'écrie Galla, voilà mon songe, mon songe ! Par Vénus

« madame, voyez-la et écoutez-la parler des matières d'État et du « sénat. »

Cette comédie, jetée dans la tragédie comme elle a pu l'être dans l'histoire, se prolonge en effet par l'entrée de Sempronia, et son début en ces termes familiers :

SEMPRONIA. — Fulvia, ma bonne fillette, comment es-tu ?

FULVIA. — Bien, Sempronia. Où donc vous dirigez-vous si matin ?

SEMPRONIA. — Je vais voir Orestilla. Elle m'a fait demander. Je venais pour t'emmener avec moi. Viendras-tu ?

FULVIA. — Je ne puis à cette heure, en vérité ! J'ai quelques lettres à écrire et à faire porter.

SEMPRONIA. — Hélas ! tu me fais pitié[1] ! J'ai écrit toute cette nuit, et j'en suis accablée, écrit à toutes les tribus et à toutes les centuries, pour leurs voix, afin d'aider Catilina dans son élection. Nous le ferons consul, je l'espère, entre nous ; Crassus, moi et César, nous emporterons cela pour lui.

FULVIA. — Est-il en rang pour cela ?

SEMPRONIA. — Il est le principal candidat.

FULVIA. — Qui vient ensuite ? Envoyez-moi donc du vin, et de la poudre pour mes dents.

SEMPRONIA. — Voici une belle perle, en vérité.

FULVIA. — Oui, fort agréable.

SEMPRONIA. — Une vraie perle d'Orient. — Il y a plus d'un compétiteur, Caïus Antonius, Publius Galba, Lucius Cassius Longinus, Quintus Cornificius, Caïus Licinius et ce bavard de Cicéron. Mais Catilina et Antoine seront élus ; car quatre des autres, Licinius, Longinus, Galba et Cornificius céderont la place ; et on n'ira pas choisir Cicéron.

FULVIA. — Pourquoi donc ?

SEMPRONIA. — Cela sera crossé par la noblesse.

GALLA. — Comme elle entend les affaires publiques !

SEMPRONIA. — Cela, de plus, ne serait pas séant. Il n'est qu'un homme nouveau, un locataire dans Rome, comme l'appelle Catilina ; et les patriciens feraient mal de laisser souiller le consulat par un tel choix, un franc parvenu qui n'a pas de lignée, de maison à lui, d'armes, d'enseignes de famille.

FULVIA. — Il a de la vertu.

SEMPRONIA. — Foin de la vertu ! Où le sang n'existe pas, elle est vice ; et, chez lui, elle est insolence. Pourquoi se permettrait-il d'être plus savant ou plus éloquent que la noblesse ? Pourquoi se targuer de qualités dignes d'un noble, quand il ne l'est pas ?

[1] Alas, I pity thee !
I have been writing all this night and am
So very weary, unto all the Tribes
And Centuries for their voices, to help Catiline
In his election : We shall make him consul,
I hope, amongst us. Crassus, I and Cæsar
Will carry it for him.
(Ben-Jonson's Works, t. IV, p. 232.)

FULVIA. — C'était la vertu seule qui, dans l'origine, faisait les hommes nobles.

SEMPRONIA. — Je vous le concède. Cela se pouvait dans l'origine, dans la pauvreté de Rome, quand ses rois et ses consuls conduisaient la charrue, ou jardinaient de leur mieux. Mais aujourd'hui nous n'avons pas besoin de creuser la terre et de perdre là nos sueurs. Nous avons richesses, fortune, bien-être, et pour tout cela un fonds de noblesse à dépenser, en guise de vertu! Ce fonds nous soutiendra contre les nouveaux venus, et ne peut faire défaut, jusqu'à ce que la succession s'arrête. Et nous irions glorifier un champignon, un homme d'hier, un beau diseur, parce qu'il a tété à Athènes! Nous irions l'avancer pour notre perte! Non, Fulvia, il y a d'autres personnes qui peuvent parler grec, s'il est en besoin. César et moi, nous avons délibéré sur cet homme. Crassus s'en est mêlé aussi, et d'autres. Nous avons tous décrété son inaction, et défense à lui de monter plus haut.

GALLA. — O la rare, l'excellente dame!

FULVIA. — Sempronia, vous devez quelque chose à ma femme de chambre que voici. Elle vous admire.

SEMPRONIA. — O ma bonne Galla, comment vas-tu?

GALLA. — Parfaitement, pour le service de votre docte seigneurie.

SEMPRONIA. — Et cette poudre grise, est-elle bonne pour les dents?

FULVIA. — Vous le voyez, j'en use.

SEMPRONIA. — J'en ai une autre qui est plus blanche.

FULVIA. — C'est possible.

SEMPRONIA. — Celle-ci, du reste, a bonne odeur.

GALLA. — Elle nettoie très-bien, madame, et résiste aux crudités de l'estomac.

Mais arrêtons-nous à la curieuse reproduction de cette scène écrite, il y a deux siècles et demi, pour un théâtre de Londres. Les nuances de la jeune courtisane du grand monde et de la noble douairière ambitieuse ne sont-elles pas ici ménagées avec art? Le caractère de la femme politique surtout, le contraste des minuties de toilette mêlées à son sérieux masculin, n'est-il pas finement indiqué? En vérité, c'est un trait piquant de l'unité des mœurs anglaises, qu'un pareil tableau se soit présenté à l'esprit de Ben-Jonson, trente années avant la grande rébellion, comme dit Clarendon, et deux siècles avant l'époque où la belle duchesse de Devonshire quêtait des voix dans les boutiques de la Cité pour l'élection de Fox.

L'auteur anglais, je le sais, est surtout ici copiste des anciens et inspiré de leurs textes; mais, pour paraître si naturel et si libre dans une imitation toute littérale, il faut être aidé par un goût de terroir natal et je ne sais quel sentiment indigène de ce qu'on décrit. C'est ainsi, ce semble, que Ben-Jonson étudie Salluste; pas un détail, pas un mot qu'il n'ait présent. Le grand historien, dénombrant les ressources de Catilina, y comptait quelques femmes, dont la prostitution avait d'abord soutenu les folles dépenses, et qui, plus tard, lorsque l'âge avait mis un terme au profit, sans diminuer le luxe, se trouvaient accablées de

dettes. Par leur secours, Catilina croyait pouvoir entraîner des troupes d'esclaves citadins, mettre le feu à la ville et assurer le concours ou la mort des maris.

« Dans ce rang, dit Salluste, était Sempronia qui souvent avait osé « bien des méfaits d'une audace toute virile. Cette femme, par la nais- « sance, par la beauté, et encore par son mari, par ses enfants, semblait « privilégiée; savante dans les lettres grecques et latines, jouant de la lyre « et dansant avec plus d'art qu'il n'appartient à une femme honnête; et « bien d'autres dons encore qui sont des instruments du luxe. Mais, pour « elle, toute chose eut toujours plus de prix que la décence et la chas- « teté : laissant en doute si elle était plus prodigue de son argent ou de « son honneur, et tellement dominée par la passion, qu'elle provoquait « plus souvent les hommes qu'elle n'en était recherchée. Du reste, déjà « plus d'une fois, elle avait faussé sa parole, s'était parjurée pour nier « une dette, avait trempé dans un meurtre et avait passé par l'abîme du « luxe et de l'indigence. Mais son esprit n'était pas sans agrément : elle « pouvait faire des vers, soutenir une plaisanterie, converser sur un « ton ou modeste, ou gracieux, ou séducteur. En tout, il y avait en elle « beaucoup d'enjouement et de charmes [1]. »

Le dialogue que nous avons commencé de traduire a profité de ce portrait, et n'en est pas, ce semble, trop indigne. Il met en scène ce que Salluste laisse deviner, et bientôt il va servir à l'action du drame par l'introduction de ce Quintus Curius, le futur dénonciateur du complot. La conversation de la grande dame et de la courtisane se poursuit, en effet, avec une liberté de langage, dont nous ne garderons que l'essentiel.

Sempronia. — Dis-moi, Fulvia, je te prie, qui maintenant de nos grands patriciens est assidu chez toi?

Fulvia. — Ma foi, je n'en tiens pas catalogue. Quelquefois j'ai l'un, quelquefois l'autre, comme le jeu leur échauffe le sang.

Sempronia. — Tu les a tous. Mais, de bonne foi, quand tu as eu ce Curius, était-il ton principal serviteur?

[1] « In his erat Sempronia, quæ multa sæpe virilis audaciæ facinora commiserat. « Hæc mulier genere atque forma, præterea viro, liberis, satis fortunata; litteris græ- « cis atque latinis docta; psallere, saltare elegantius quam necesse est probæ; multa « alia, quæ instrumenta luxuriæ. Sed ei cariora semper omnia quam decus atque « pudicitia fuere. Pecuniæ an famæ minus parceret, haud facile discerneres; lubido sic « accensa, ut sæpius peteret viros quam peteretur. Sed ea sæpe ante hac fidem pro- « diderat, creditum abjuraverat, cædis conscia fuerat, luxuria atque inopia præceps « abierat. Verum ingenium ejus haud absurdum; posse versus facere, jocum movere, « sermone uti vel modesto vel molli, vel procaci. Prorsus multæ facetiæ, multusque « lepos inerat. » (Sallust. in *Catil.* xxv.)

Fulvia. — Mon principal serviteur?
Sempronia. — Oui, ton idolâtre. Je le nomme ainsi.
Fulvia. — Il peut être le vôtre, si vous y prenez goût.
Sempronia. — Comment?
Fulvia. — Il ne vient plus ici : je lui ai fermé la porte.
Sempronia. — Vous en préserve Vénus!
Fulvia. — Pourquoi cela?
Sempronia. — Votre adorateur si constant.
Fulvia. — Raison de plus.

Suit un feu de réparties immodestes que nous devons laisser dans l'ombre, et qui ne cesse que par un nouvel incident, la visite de Quintus. On frappe doucement à la porte.

Fulvia. — Qui est là? Regarde Galla.
Galla. — C'est la personne, madame.
Fulvia. — Quelle personne? N'a-t-elle pas de nom?
Galla. — C'est Quintus Curius.
Fulvia. — Ne leur avais-je pas ordonné de dire que je gardais la chambre?
Galla. — Ils l'ont fait, madame.
Sempronia. — Je vais vous laisser, Fulvia.
Fulvia. — Non, bonne Sempronia, demeurez.
Sempronia. — Non, je ne le ferai pas.
Fulvia. — Par Junon! je ne voudrais pas le voir.
Sempronia. — Je ne veux pas vous gêner.
Galla. — Vous savez qu'il ne voudra pas se laisser renvoyer, madame.
Sempronia. — Il ne le sera pas, grâce à moi, soigneuse Galla.
Fulvia. — Sempronia, aussi vrai que je vis, je...
Sempronia. — Que signifie cela?
Fulvia. — Va, dis-lui que je suis endormie, que je suis mal à l'aise.
Sempronia. — Non, par Castor! Je lui dirai, moi, que vous êtes éveillée, et très bien. Ne bouge pas, Galla. Adieu, Fulvia. Je connais mon monde. Pourquoi vous tourmenter ainsi à faire le contraire de ce que vous voulez? (à Quintus Curius) Elle est ici, ma foi! et en bonne disposition.
Fulvia. — Peste de votre politesse! Combien je vais être torturée!

Et le drame va se nouer par les prières et les indiscrétions du rebuté Quintus. C'est le personnage important et misérable que Salluste n'avait pas dédaigné de peindre en quelques traits, et qui peut bien figurer dans le récit, comme il a figuré dans l'événement, et dans la tragédie comme dans le récit[1] :

[1] « Q. Curius, natus haud obscuro loco, flagitiis atque facinoribus coopertus; quem « censores senatu probri gratia amoverant. Huic homini non minor vanitas quam « audacia; neque reticere quæ audierat neque suamet ipse scelera occultare. Prorsus « neque dicere neque facere quidquam pensi habebat. Erat ei cum Fulvia, muliere « nobili, stupri vetus consuetudo; cui cum minus gratus esset, quia inopia minus

« D'une naissance assez illustre, couvert de bassesses et de crimes, et « chassé du sénat par les censeurs pour son infamie, il n'y avait pas en « cet homme moins de légèreté que d'audace; également incapable de « garder le silence sur ce qu'il avait entendu et de cacher ses propres mé- « faits, n'ayant, sur quoi que ce soit, scrupule de ce qu'il pouvait dire ou « faire. Entre lui et Fulvia, femme noble, il y avait une ancienne liaison « de débauche. Moins accueilli d'elle, parce que, dans son indigence, il ne « pouvait plus autant lui donner, il prit tout à coup le ton hautain, « promettant monts et merveilles, parfois la menaçant du poignard, si « elle ne lui était complaisante; en un mot, se montrant beaucoup plus « fier que de coutume. Fulvia ayant découvert la cause de cette inso- « lence de Curius, ne tint pas caché un tel péril de la république; « mais, supprimant le nom du révélateur, elle raconta souvent de la « conjuration de Catilina ce qu'elle avait appris, et comment elle le sa- « vait. Cela même fut une des choses qui excitèrent le plus le zèle des « citoyens à confier le consulat à Marcus Tullius Cicéron. »

On peut conjecturer, à travers ces courtes et graves paroles de l'historien, la scène que nous ne traduisons pas tout entière, les premiers dédains de la courtisane, la colère, les menaces, les promesses, les vanteries du conspirateur, sa victoire et son indiscret abandon. A la fin du second acte, le rideau tombe sur ces images, trop naïvement retracées pour la décence moderne; et la pièce se rouvre, au troisième acte, par la scène même du champ de Mars, le remercîment de Cicéron élu, que soutient Caton, que dénigre Crassus, qu'envie tout bas César, et qu'entourent les acclamations des Romains. Après une de ces scènes populaires, toutes taillées dans l'histoire, nous sommes dans la maison de Cicéron. Le voilà consul, au terme de ses vœux, au faîte de sa gloire et de ses périls. Il est dans son cabinet; il y est seul avec Fulvia; et, par un art qui n'est pas, je crois, sans intention comique, c'est lui qui a la parole, et développe, en termes énergiques, les détails mêmes qu'il vient d'apprendre de Fulvia.

Quoi qu'il en soit, cette indignation éloquente du courageux magistrat ne nuit pas à son activité; il rassure, il engage de plus en plus Fulvia,

« largiri poterat; repente glorians, maria montesque polliceri cœpit; minari interdum « ferro, nisi obnoxia foret; postremo ferocius agitare quam solitus erat. At Fulvia, « insolentiæ Curii causa cognita, tale periculum reipublicæ haud occultum habuit; « sed sublato auctore, de Catilinæ conjuratione, quæ, quo modo audierat, cum pluri- « bus narravit. Ea res in primis studia hominum accendit ad consulatum mandandum « M. Tullio Ciceroni. »

(Sallust. in *Catil.* XXIII.)

il la prépare pour un entretien avec Quintus, qu'il attend, et qu'il fait secrètement amener. Quintus présent, il attaque, par une éloquente exhortation, cette faible tête et cette coupable conscience, et il les subjugue tout à fait, avec le secours de quelques mots de Fulvia. Il fait ainsi de ce complice des rebelles son instrument près d'eux : « Bon Curius, lui dit-il alors, gardez votre première attitude, et mêlez-vous encore « avec ces esprits pervers; suivez-les dans tous ces labyrinthes, que parcourt la trahison; découvrez leurs circuits et leurs subtils mouvements; « surveillez leurs voies tortueuses, etc. Outre Catilina, Lentulus et ceux « dont j'ai les noms, sachez quels nouveaux complices ils ont attirés, quels « autres ils attendent, quels sont ces grands qu'on ne nomme pas, quels « moyens ils projettent de prendre, et si leur espoir aboutit à la guerre, « ou à la destruction par quelque surprise; épiez tous leurs projets, et « ce que vous découvrirez d'utile à la république, instruisez-m'en, soit « par vous-même, soit par votre vertueuse amie, à laquelle je confie le « soin de vous presser. Je pourvoirai à ce que Rome soit pour vous une « reconnaissante et généreuse mère; soyez secret comme la nuit. »

Ainsi, fortement nouée, l'intrigue se presse; les tableaux se succèdent, sans qu'un détail d'histoire soit omis, une conjecture oubliée. Les caractères surtout sont tracés avec une exactitude qui arrive à la force, Catilina d'abord, Lentulus, Céthégus, Cicéron, Caton, César. Ce dernier nom nous avertit de la hardiesse du poëte, dans la partialité qu'il impute à César pour la personne ou le complot de Catilina. Ce n'est pas Salluste qu'il suit surtout ici; c'est plutôt Suétone, Plutarque, Dion, et quelques insinuations à recueillir de Cicéron lui-même. Toutefois, il excède peut-être la vraisemblance, en supposant une visite de César chez Catilina, la nuit, avant une dernière réunion des conspirateurs, après l'échec électoral de leur chef. Du moins, la forme de la scène est d'une brièveté frappante et dramatique; le poëte ne nous en donne, pour ainsi dire, que la fin; le reste est sous-entendu. On voit seulement César prêt à se retirer, et disant : « La nuit avance; et vous allez avoir votre « réunion. Je finirai donc en peu de mots : soyez résolu et agissez. Plus « les desseins profonds et dangereux sont longtemps considérés, moins ils « sont sûrement exécutés. Et il arrive de là, que les plans les plus « hardis, n'étant pas aussitôt réalisés, sont découverts. Vous êtes ferme; « un autre l'est également; un troisième aussi; d'autres encore; mais il « peut y avoir près de vous quelque misérable esprit, sur qui la crainte « aura plus d'empire que toutes les pensées de gloire et de vengeance. « Vous ne devez pas songer maintenant à ce qu'il y aurait de mieux à « faire, comme à l'origine de l'entreprise, mais à ce qui doit être fait,

« l'entreprise une fois engagée, et ne pas perdre un avantage qui peut « vous mettre en sûreté. Laissez-leur l'appeler méfait. Après l'acte et le « succès, ce sera vertu. Les petits crimes sont punis; les grands récom-« pensés. »

Ces conseils de maître se terminent, quelques vers plus bas, par ce mot répété : « Ce que vous faites, Sergius, faites-le vite[1]; » et César se retire ayant, comme on le voit, inutilement prévu ce qui va causer le péril de Catilina et sa ruine imminente.

Les apprêts des conspirateurs et les secrètes révélations de Quintus continuent à marcher de conserve. Le quatrième acte nous ouvre le temple de Jupiter Stator et l'assemblée du sénat, d'où Catilina est chassé par la puissante parole du consul, devant Crassus, qui désespère de lui, et César qui le juge dès lors perdu, s'il n'ose pas davantage. Ce n'est qu'un extrait de la première Catilinaire, mais un extrait éloquent, auquel succède la révélation des députés allobroges, l'affaire du pont Milvius et la saisie de la correspondance des complices de Catilina, déjà parti de Rome.

Le cinquième acte est plus rempli d'événements encore; il nous donne à la fois le mouvement des armées et l'intérieur de Rome; un discours de Pétréius, lieutenant du consul, aux légions qu'il commande à sa place; un court dialogue de César avec Crassus, aisément consolé de l'échec d'un complot mal conduit; une séance judiciaire du sénat, délibérant sur le sort d'une partie des conspirateurs, et tour à tour entraîné à la clémence ou à la rigueur par César ou par Caton. La scène historique est complète, d'une fidélité dramatique, autant que minutieuse. Les discours de César et de Caton sont en partie traduits mot à mot, il est vrai; mais que pouvait-on imaginer de mieux; et, il faut l'avouer, un art ingénieux du poëte se marque dans les nuances des caractères, et, en particulier, dans le motif généreux qu'il prête à l'ambitieux César. Le riche Crassus, associé d'abord aux complaisances de César pour les conspirateurs, n'a plus que de l'empressement pour leur mort, quand il les voit perdus. César dit au contraire : « Sans doute « nous devons être du parti resté debout, et aussi zélés pour lui que « Caton; mais je voudrais prêter quelque appui à ces malheureux. » Et il les défend jusqu'à provoquer l'intervention menaçante des préteurs, qui, prêts à le saisir, sont arrêtés par un mot du consul et par l'impassible fermeté de César.

[1] What you do, do quickly, Sergius.
Ben-Jons. Works, vol. IV, p. 269.

Enfin, avec la facilité de cette action sans limites, qui nous a montré, quelques scènes auparavant, Catilina près de combattre, haranguant son armée, Pétréius arrive dans le sénat pour raconter lui-même sa victoire et celle de la république : et le poëme finit par quelques nobles paroles de Cicéron, dont le caractère, à toutes les phases de ce drame, est habilement conservé dans sa juste mesure d'amour-propre et de grandeur, d'ambition oratoire et de vertu civile. Telle est cette œuvre singulière et remarquable, sans être originale, monument d'un art classique, avec tous les défauts, et parfois avec les heureuses licences du plus hardi romantisme. Cela, sans doute, n'égale point Shakspeare, mais peut servir à le mieux comprendre.

VILLEMAIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort, conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

De Bichat et de Gall.

J'ai dit assez de mal de Gall [2] pour en dire un peu de bien, et même beaucoup de bien, quand l'occasion s'en présente.

Je distingue essentiellement, dans Gall, l'auteur du système absurde de la *phrénologie*, de l'observateur profond qui nous a ouvert, avec génie, l'étude de l'anatomie et de la physiologie du cerveau.

Pour se faire une idée du point d'ignorance où l'on était, avant Gall, sur l'anatomie, et, plus particulièrement encore, sur la physiologie du cerveau, il n'y a qu'à lire Bichat.

I. — *De Bichat et de sa manière de considérer le moral de l'homme.*

Nous avons vu le système de Bichat sur la vie [3]. Bichat partage la vie en deux vies : la *vie animale* et la *vie organique;* et puis il cherche les caractères tranchés qui distinguent l'une de ces vies de l'autre.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin 1855, p. 333, pour le deuxième, celui d'août, page 474 ; pour le troisième, celui de septembre, page 546 ; et, pour le quatrième, celui d'avril 1856, page 214. — [2] Voyez, dans ce journal même, mes articles *sur la phrénologie* (année 1842) et mon livre intitulé : *Examen de la phrénologie.* — [3] Dans mon premier article, numéro de juin 1855, p. 335 et suiv.

Ajoutez que, dans ce travail de démêlement et d'analyse, il procède toujours par contrastes : tout est symétrique dans la *vie animale*, et tout irrégulier dans la *vie organique;* tout est intermittent dans la *vie animale*, et tout continu dans la *vie organique;* tout se plie à l'habitude dans la *vie animale* et tout y est rebelle dans la *vie organique*, etc., etc.

Enfin, arrivé au *moral* de l'homme, Bichat le coupe aussi en deux; et des deux moitiés, il loge l'une dans la *vie animale*, et l'autre dans la *vie organique :* le cerveau est le siége de l'intelligence, et le cœur, l'estomac, le foie, etc., sont le siége des passions.

« Tout ce qui est relatif à l'entendement appartient à la vie animale[1], » dit Bichat, et jusque-là point de doute; mais il ajoute : « tout ce qui « est relatif aux passions appartient à la vie organique[2]; » et ceci est absolument faux.

Sous l'empire séduisant de sa théorie, il va jusqu'à invoquer le langage vulgaire; et, parce que l'on dit ordinairement : un *bon cœur*, un *cœur sensible*, la *fureur circule dans les veines*[3], etc., etc., il croit trouver là une justification de ses idées : c'est comme s'il soutenait que la digestion se fait dans le cœur, parce que les gens du monde disent qu'ils ont *mal au cœur*, pour dire qu'ils ont une digestion difficile.

Il ne s'aperçoit pas que ce ne sont là que des expressions figurées[4], ou, si l'on veut, convenues, et qui n'ont rien de scientifique.

Il ne s'aperçoit pas, surtout, qu'il faut essentiellement distinguer, en rigoureuse et stricte physiologie, les parties où *siégent* les passions des parties qu'elles *affectent*.

« Bien que les esprits qui ébranlent les muscles viennent du cerveau, « disait déjà Descartes, il faut pourtant assigner pour place aux passions « la partie qui en est le plus altérée, laquelle partie est sans contredit le « cœur; c'est pourquoi je dirais : le principal siége des passions, en tant « qu'elles regardent le corps, est dans le cœur, parce que c'est le cœur « qui en est le plus altéré; mais leur place est dans le cerveau, en « tant qu'elles affectent l'âme, parce que l'âme ne peut souffrir immédia- « tement que par lui[5]. »

« Le cerveau n'est jamais affecté dans les passions, continue Bichat;

[1] *Rech. physiol. sur la vie et la mort*, p. 58 (1re édit.). — [2] *Ibid.* p. 61. — [3] « On « a toujours dit : *un bon cœur, un cœur sensible*, pour indiquer la perfection du sen- « timent. Ces expression : *la fureur circulant dans les veines, remuant la bile, la joie « faisant tressaillir les entrailles, la jalousie distillant ses poisons dans le cœur*, etc., ne « sont pas des métaphores employées par les poëtes, mais l'énoncé de ce qui est « réellement dans la nature. » *Ibid.* p. 68. — [4] Voyez la note précédente. — [5] *Œuv. compl. de Descartes*, t. VIII, p. 515 (édit. de M. Cousin.)

« les organes de la vie interne en sont le siége unique[1]. » — « Aussi tout « ce qui nous sert à les peindre se rapporte-t-il à la vie organique et non « à la vie animale. Le geste, expression muette du sentiment et de l'en-« tendement, en est une preuve remarquable : si nous indiquons quel-« ques phénomènes intellectuels relatifs à la mémoire, à l'imagination, « à la perception, au jugement, etc., la main se porte involontairement « sur la tête; voulons-nous exprimer l'amour, la joie, la tristesse, la « haine, c'est sur la région du cœur, de l'estomac, des intestins, qu'elle « se dirige. L'acteur qui ferait une équivoque à cet égard, qui, en parlant « de chagrins, rapporterait les gestes à la tête, ou les concentrerait sur « le cœur pour énoncer un effort de génie, se couvrirait d'un ridicule « que nous sentirions mieux encore que nous ne le comprendrions[2]. »

Je renvoie, sur ce qui fait le fond de ces assertions, au passage de Descartes, que je viens de citer : encore ne sais-je pas bien si, dans l'expression de certains chagrins, ce serait une méprise que de porter sa main sur son front; et même ne suis-je pas bien sûr que dans un effort, un effort heureux de génie, on ne ressente pas quelque émotion, quelque trouble, du côté du cœur. « L'invention dépend de « la patience, disait Buffon : il faut voir, regarder longtemps son sujet; « alors il se déroule et se développe peu à peu; vous sentez comme un « petit coup d'électricité qui vous frappe la tête, et en même temps « vous saisit le cœur; *voilà le moment du génie.* »

Mais il est temps d'examiner un peu plus à fond toute cette question si délicate, et jusqu'ici restée si obscure, du *siége* et de l'*action* des passions.

Le cerveau, ou, plus exactement, l'âme, l'esprit de l'homme, qui réside uniquement et exclusivement dans le cerveau, a trois grands pouvoirs : la *raison*, la *volonté* et l'*imagination*.

Je ne parlerai point ici de la *raison*, principe supérieur et duquel les deux autres émanent, mais dont je n'ai pas besoin dans la discussion présente; je me borne à la *volonté* et à l'*imagination*[3].

Eh bien, chacun de ces deux principes, chacun de ces deux pouvoirs, a son domaine distinct, son domaine propre, et sur lequel il exerce plus spécialement son empire : la *volonté* sur la vie animale, et l'*imagination* sur la vie organique.

Mon cerveau veut, ou, plus exactement, je veux par mon cerveau, et mon bras se meut, mes jambes s'agitent, mon corps tout entier

[1] *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, p. 62. — [2] *Ibid.* p. 67. — [3] Le *cerveau proprement dit* (*lobes* ou *hémisphères cérébraux*), seule partie de l'encéphale qui soit le siége de l'intelligence. Voyez mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.*

change de place : en conclurai-je que le siége de la *volonté* est dans mon bras, dans mes jambes ou dans mon corps?

Pareillement, mon cerveau, ou, plus exactement, mon *imagination*, qui réside dans mon cerveau, est troublée par un événement pénible, par une nouvelle fâcheuse, et tout aussitôt mon cœur bat, ma digestion s'arrête : en dois-je conclure que le siége de l'*imagination* est dans le cœur ou dans l'estomac?

Assurément non; et ce serait trop raisonner comme Van Helmont, qui plaçait l'âme dans l'estomac, parce que, disait-il, « dès qu'on reçoit « une mauvaise nouvelle on perd l'appétit[1]. »

Mais ce n'est pas tout : de même qu'il y a dans mon cerveau deux pouvoirs, deux forces, deux principes innés, l'*imagination* et la *volonté*, de même que chacun de ces deux principes a son domaine limité et circonscrit, la *volonté* dans la vie animale, et l'*imagination* dans la vie organique; de même aussi il y a deux systèmes nerveux spéciaux, distincts, et chacun de ces deux systèmes est soumis exclusivement à chacun de ces deux pouvoirs, le système nerveux *cérébro-spinal* à la *volonté*, et le système nerveux *grand sympathique* à l'*imagination*.

On est étonné, que dis-je, étonné? on est confondu de voir un homme d'un esprit aussi judicieux que Bichat placer la *peur* dans l'estomac, la *colère* dans le *foie*, la *bonté* dans le cœur[2], dans le cœur qui n'est qu'un muscle! la *joie* dans les *entrailles*[3], etc., etc.

Cependant il ne faudrait pas toujours s'en rapporter à Gall pour juger de ce que Bichat a pu dire de peu exact sur le cerveau. Gall ne se pique pas d'adoucir les méprises de ses devanciers.

Par exemple, il attribue à Bichat d'avoir dit que « le cerveau n'est « qu'une simple enveloppe destinée à garantir les parties qui se trouvent « placées au-dessous de lui[4]; » Bichat n'est pas allé jusque-là; il n'a pas dit que le cerveau *tout entier*, comme le laisse entendre Gall, n'est qu'une *simple enveloppe;* il a dit que « la masse de substance cérébrale, qui est au-

[1] « Il est constant que l'âme réside là où ses premières conceptions se forment « et où on sent ses premiers mouvements : or est-il que c'est vers l'orifice supérieur « de l'estomac qu'on sent les premières agitations et impétuosités de l'âme; . . . car, « si on reçoit quelque affligeante nouvelle, on se sent à l'instant oppressé et comme « frappé d'un coup de massue en cet endroit, en sorte que, quand on serait prêt à « se mettre à table avec un grand appétit, on perd d'abord l'envie de boire et de « manger, ce qui montre évidemment que la nouvelle tombe directement au lieu où « loge l'appétit, qui est l'estomac. . . . . » (*Œuvres de Van Helmont*, traduites par J. Le Conte, p. 223.) — [2] Voyez mon premier article, p. 343. — [3] Voyez, ci-devant, la note 3 de la p. 276. — [4] Voyez Gall, *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier*, t. II, p. 218.

« dessus du corps calleux, . . . semble ne servir que d'enveloppe et d'écorce « aux parties plus essentielles que contiennent les ventricules[1]; » et la chose est fort différente. Il est très-différent de dire que le cerveau *tout entier* n'est qu'une *enveloppe*, ou de dire, avec plus ou moins de raison, que certaines parties du cerveau, les parties extérieures, semblent servir d'*enveloppe* et d'*écorce* à d'autres, aux parties intérieures.

Au reste, Bichat répète partout que « le cerveau est l'organe central « de la vie animale[2]; . . . . . qu'il est la cause de tout ce qui a rapport à « l'intelligence et à l'entendement[3]; » que la mémoire, la perception, la volonté, « ont leur siége immédiat dans le cerveau[4]. » Il dit formellement : « Ce sont les sens qui reçoivent l'impression, et le cerveau qui « la perçoit; . . au contraire, il n'est jamais affecté dans les passions[5]; » et il n'y a que la seconde partie de cette assertion qui ne soit pas juste.

En fait d'assertions erronées sur le cerveau, Gall pouvait trouver beaucoup mieux : il n'avait qu'à s'adresser à Buffon.

Selon Buffon, le cerveau n'a d'autre objet que de « fournir la nour- « riture aux nerfs[6]; » et, ce qui est curieux, c'est qu'il ajoute que cette opinion « n'a rien d'hypothétique[7]. »

« Par cette exposition, dit-il, où il n'entre rien d'hypothétique, il « paraît que le cerveau, qui est nourri par les artères lymphatiques, « fournit à son tour la nourriture aux nerfs, et que l'on doit les consi- « dérer comme une espèce de végétation qui part du cerveau par troncs et « par branches, lesquelles se divisent ensuite en une infinité de rameaux. « Le cerveau est aux nerfs ce que la terre est aux plantes; les dernières « extrémités des nerfs sont les racines qui, dans tout végétal, sont plus « tendres et plus molles que le tronc et les branches; elles contiennent « une matière ductile, propre à faire croître et à nourrir l'arbre des « nerfs; elles tirent cette matière ductile de la substance même du cer- « veau, auquel les artères rapportent continuellement la lymphe néces- « saire pour y suppléer. Le cerveau (et voici la conclusion de Buffon), « le cerveau, au lieu d'être le siége des sensations, le principe du senti- « ment, ne sera donc qu'un organe de secrétion et de nutrition, mais « un organe très-essentiel, sans lequel les nerfs ne pourraient ni croître « ni s'entretenir[8]. »

Et Buffon ne s'arrête pas là; il va jusqu'à regarder le cerveau comme un corps étranger au système nerveux[9]. « Le cerveau ne doit pas être

[1] *Anatomie descriptive*, t. III, p. 98 (1re édition). — [2] *Rech. physiol. sur la vie et la mort*, p. 60. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* p. 59. — [5] *Ibid.* p. 62. — [6] *Œuvres complètes de Buffon*, t. II, p. 560. J'ai déjà averti que c'est toujours mon édition de Buffon que je cite. — [7] *Ibid.* p. 560. — [8] *Ibid.* p. 360. — [9] *Ibid.* t. II, p. 561.

« considéré, dit-il, comme une partie du même genre[1] (du même « genre que les nerfs). » — « J'avoue, continue-t-il, que, lorsqu'on le « comprime, on fait cesser l'action du sentiment; mais cela même prouve « que c'est un corps étranger au système nerveux, etc.[2]. »

La preuve serait au moins singulière; mais point du tout : cela prouve tout le contraire; cela prouve, précisément et directement, que le cerveau est le siége du *sentiment*, ou plutôt, et, à rigoureusement parler, de l'*intelligence*, de la *connaissance*[3].

Mais passons : ce n'est point là ce qui maintenant m'occupe; je voulais donner quelques exemples de l'extrême ignorance où l'on était avant Gall touchant les fonctions du plus important de nos organes; et l'exemple que je viens de citer, celui du cerveau *étranger au système nerveux*, me dispense d'en chercher d'autres.

II. — *De Gall et de la manière dont il a été conduit à placer, tout à la fois, le siége des facultés intellectuelles et celui des qualités morales dans le cerveau.*

Bichat avait coupé le *moral* de l'homme en deux parties, comme nous venons de le voir : la partie *intellectuelle*, qu'il place dans le cerveau, et la partie *morale*, le *moral proprement dit*, qu'il place dans le cœur, dans l'estomac, dans le foie, etc.

Le premier service que Gall ait rendu à la physiologie a été de ramener le *moral* à l'*intellectuel*, de faire voir que les facultés *morales* et les facultés *intellectuelles* sont des facultés de même ordre, et de les placer toutes, autant les unes que les autres, uniquement et exclusivement dans le cerveau.

Il y a là-dessus, dans Gall, trois articles ou chapitres, et tous trois excellents. Le premier a pour titre : *Le cerveau peut-il être considéré, exclusivement, comme l'organe des facultés intellectuelles et des qualités morales*[4]? Et l'auteur, comme on pense bien, conclut pour l'affirmative.

Car, en effet, si l'on excepte le cerveau, à quel organe s'adressera-t-on? Sera-ce aux os, aux ligaments, aux membranes, aux muscles, etc.? Sera-ce au cœur? Mais le cœur n'est qu'un muscle, absolument et purement un muscle; au diaphragme? Mais le diaphragme n'est encore qu'un muscle, un muscle tendineux, et pas autre chose; au foie, aux reins? Mais le foie sécrète la bile, mais les reins sécrètent l'urine, et, d'ailleurs, la destruction, l'ablation de ces deux viscères n'abolit, n'altère en rien, ni les facultés intellectuelles, ni les qualités morales.

[1] *Œuvres complètes de Buffon*, t. II, p. 561. — [2] *Ibid.* — [3] Voyez mon livre intitulé *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.* — [4] *Anat. et physiologie du cerveau*, etc., t. II, p. 236.

Le second article a pour titre : *Excepté le cerveau, aucun des systèmes nerveux ne peut être considéré comme le siége des facultés intellectuelles et des qualités morales.*

Ici Gall passe successivement en revue toutes les parties du système nerveux, autres que le cerveau : tous les plexus, tous les ganglions du grand sympathique, tous les nerfs de la moelle épinière, la moelle épinière elle-même, tous les organes des sens et leurs nerfs, tous les organes externes et d'un usage particulier, tels que les pieds, la main, la queue. « L'on essaye, dit-il plaisamment, de déduire l'instinct ou les ap« titudes industrielles, de la queue du castor, de la trompe de l'éléphant, « de l'œil, de l'oreille, de la main [1] ; » et il conclut qu'il ne faut chercher la source des inclinations, des penchants, des instincts, des affections, des passions, en un mot, de tout ce qui est *faculté intellectuelle*, de tout ce qui est *qualité morale*, que dans le cerveau [2].

Dans le troisième article enfin, Gall réunit toutes les preuves directes et positives de sa grande assertion, savoir, que *le cerveau est exclusivement l'organe de toutes les facultés intellectuelles et de toutes les qualités morales* [3].

Tout le monde sent, en effet, et d'un sentiment absolu, intime, que le travail de l'esprit a lieu dans la tête; que les idées d'où naissent les affections et les passions ont leur siége dans le cerveau; qu'une trop grande ou trop longue contention d'esprit fatigue, surexcite, épuise cet organe, etc., etc.

Chacun sait, et par une expérience de chaque jour, qu'une lésion quelconque de ce même organe (une commotion, une inflammation, une blessure), pour peu qu'elle soit grave, rend tout travail intellectuel, toute application de la pensée impossible, etc.

Enfin, Gall aurait pu voir, s'il avait voulu voir mes expériences [4], quelque chose de plus décisif encore et de plus précis ; il aurait vu qu'il suffit d'enlever une partie déterminée du cerveau, les *lobes* ou *hémisphères cérébraux*, pour abolir sur-le-champ toute intelligence [5].

Un autre très-bel article de Gall, et qui vient toujours à l'appui de sa grande thèse, est celui où il apprend, où il prouve à ses contemporains que *la folie a son siége immédiat dans le cerveau* [6].

[1] *Anat. et physiol. du cerveau*, t. II, p. 218. — [2] *Ibid.* p. 251. — [3] C'est le titre même de son article. *Ibid.* p. 251. — [4] Il a pu les voir, en effet; mais il l'a toujours refusé, parce que, décidé à écrire contre elles, quelles qu'elles fussent, il lui était infiniment plus commode de ne pas les avoir vues. — [5] Voyez mon livre, intitulé. *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.* — [6] T. II, p. 267 et p. 279.

Croirait-on que Pinel et Esquirol, ces deux hommes qui ont si profondément étudié la *folie*, ces deux hommes qui ont fait tant de bien à tant d'autres hommes, n'ont jamais osé chercher dans le cerveau la cause immédiate de la manie, de la démence, de l'imbécillité?

« Il semble en général, dit Pinel, que le siége primitif de la manie est « dans la région de l'estomac, et que c'est de ce centre que se propage, « comme par une espèce d'irradiation, le trouble de l'entendement[1]. »

« Tantôt, dit Esquirol, les extrémités du système nerveux et les foyers « de sensibilité placés dans diverses régions, tantôt l'appareil digestif, « tantôt le foie et ses dépendances,.... sont d'abord le siége du mal[2]. »

Si j'en étais à classer les services que nous a rendus Gall, je dirais que le premier a été de ramener les *qualités morales* au cerveau, où l'on savait déjà que résident les *facultés intellectuelles*: et le second, de ramener la *folie* à ce même organe, où l'on savait aussi qu'est le siége de la *raison*.

Un troisième service enfin, et, sous le rapport philosophique, non moins important que les deux premiers, a été de réduire à ses vraies limites le rôle des sens externes.

On avait beaucoup exagéré ce rôle. « Le principal objet de cet ou- « vrage, dit Condillac (il parle de son *Traité des sensations*), est de faire « voir comment toutes nos connaissances et toutes nos facultés viennent « des sens[3]. »

C'est là ce qu'on ne saurait admettre. Nos *facultés* ne viennent point des *sens*; et nos *connaissances* même n'en viennent pas. Nos sens ne sont que des *instruments*.

« L'esprit, dit Buffon avec éloquence, l'esprit, quoique resserré par « les sens, quoique souvent abusé par leurs faux rapports, n'en est ni « moins pur, ni moins actif; l'homme, qui a voulu savoir, a commencé « par les rectifier, par démontrer leurs erreurs; il les a traités comme « des organes mécaniques, des instruments qu'il faut mettre en expé- « rience pour les vérifier et juger de leurs effets; marchant ensuite, la « balance à la main et le compas de l'autre, il a mesuré le temps et l'es- « pace; il a reconnu tous les dehors de la nature, et, ne pouvant en pé- « nétrer l'intérieur par les sens, il l'a deviné par comparaison et jugé par « analogie[4]... »

Descartes avait dit, avant Buffon : « Je ne puis demeurer d'accord « de ce qu'on avance, à savoir, que cette erreur (il s'agit de l'erreur « causée par un bâton qui paraît rompu dans l'eau) n'est point corrigée

[1] *Traité médico-philosophique de l'aliénation mentale*, p. 141 (2e édition). — [2] *Dictionnaire des sciences médicales*, article *Folie*. — [3] *Traité des sensations*, préambule de l'*Essai raisonné*. — [4] T. IV, p. 14.

« par l'entendement, mais par l'attouchement; car, ajoute-t-il, bien que « ce sens nous fasse juger qu'un bâton est droit...., néanmoins cela ne « suffit pas pour corriger l'erreur de la vue; mais, outre cela, il est be- « soin que nous ayons quelque raison qui nous enseigne que nous de- « vons, en cette rencontre, nous fier plutôt au jugement que nous fai- « sons ensuite de l'attouchement qu'à celui où semble nous porter le « sens de la vue, laquelle raison ne peut être attribuée au sens, mais « au seul entendement; et, partant, dans cet exemple même, c'est l'en- « tendement seul qui corrige l'erreur du sens [1]. »

Et La Fontaine avait mis en beaux vers ce raisonnement solide :

Quand l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse :
Ma raison décide en maîtresse.
Mes yeux, moyennant ce secours,
Ne me trompent jamais en me mentant toujours.

N'importe! une philosophie nouvelle avait pris d'autres maximes.

Locke avait commencé. Il avait trop accordé aux *sens*. Je viens de citer Condillac. A en croire Helvétius, l'homme n'aurait dû qu'à ses mains sa supériorité sur la brute. A en croire Lecat, c'étaient les sens qui créaient, qui *enfantaient* les arts. « Quels arts, dit-il, n'a pas pro- « duit le toucher? Ces habits, ces palais, ces voitures commodes, sont « les enfants de sa délicatesse [2]. » Enfin, Buffon lui-même, oubliant ses bonnes idées de tout à l'heure, avait eu l'air de penser, ou, du moins, de parler, un moment, comme Helvétius : « On ferait bien, avait-il « dit, de laisser à l'enfant le libre usage de ses mains dès le moment de « sa naissance; il acquerrait plutôt les premières notions de la forme « des choses; et qui sait jusqu'à quel point ces premières idées influent « sur les autres? Un homme n'a peut-être beaucoup plus d'esprit qu'un « autre que pour avoir fait, dans sa première enfance, un plus grand et « plus prompt usage de ce sens [3]. »

Gall a mis fin à toutes ces méprises de jugement, à tous ces abus de langage; il a rendu au cerveau ses droits; il a réduit les sens à leurs limites. On remarquera que tous les auteurs que je viens de citer, et il en est de même de tous ceux que je ne cite point, passent immédiatement de l'action des sens à celle de l'esprit; tous franchissent le cerveau.

Par exemple, Condillac, que je citais tout à l'heure, après avoir dit : « Le principal objet de cet ouvrage est de faire voir comment toutes

[1] *Œuvres de Descartes*, t. II, p. 358. — [2] *Traité des sens*, p. 39. — [3] T. II, p. 132.

« nos connaissances et toutes nos facultés viennent des sens, » ajoute aussitôt, et avec bien de la raison : « ou, plus exactement, des sensa- « tions, car, dans le vrai, les sens ne sont que cause occasionnelle. Ils « ne sentent pas, c'est l'âme seule qui sent à l'occasion des organes[1]. »

Les sens et l'esprit ont donc chacun leur rôle à part, leur action propre, et Condillac s'exprime très-bien; mais de l'action du cerveau, pas un mot.

Condillac et tous les autres oublient ces paroles échappées au bon sens de Descartes.

« Ce n'est pas proprement, dit Descartes, en tant que l'âme est dans « les membres qui servent d'organes aux sens extérieurs que l'âme sent, « mais en tant qu'elle est dans le cerveau, où elle exerce cette faculté « qu'on appelle le sens commun[2]. » — « L'âme, dit-il encore, ne peut « souffrir immédiatement que par le cerveau[3]. » — « Je remarque, dit- « il enfin, que l'esprit ne reçoit pas l'impression de toutes les parties « du corps, mais seulement du cerveau[4]. »

Voilà, sur tout ce grand sujet, la véritable et fondamentale doctrine. Descartes l'avait indiquée, et Gall l'a définitivement établie dans la science. Le sens ne reçoit que l'*impression*, et c'est dans le cerveau seul que se fait la *perception;* c'est dans le cerveau seul que siége la faculté supérieure, la *faculté intellectuelle;* c'est dans le cerveau seul que l'esprit, que l'âme réside.

Prenant chaque sens en particulier, Gall les exclut tous, l'un après l'autre, de toute participation immédiate aux fonctions de l'intelligence. Loin de se développer en raison directe de l'intelligence, la plupart se développent en raison inverse. Le goût, l'odorat, sont plus développés dans le quadrupède que dans l'homme; la vue, l'ouïe, le sont plus dans l'oiseau que dans le quadrupède. Le cerveau seul se développe partout en raison de l'intelligence. La perte d'un sens n'entraîne point la perte de l'intelligence. Elle survit au sens de la vue, à celui de l'ouïe; elle survivrait à tous. Il suffit d'interrompre la communication d'un sens quelconque avec le cerveau, pour que ce sens soit perdu. La seule compression du cerveau, qui abolit l'intelligence, les abolit tous. Loin donc d'être les organes de l'intelligence, les organes des sens ne sont même organes des sens, ils n'exercent ces fonctions mêmes d'organes des sens que par l'intelligence, et cette intelligence ne réside que dans le cerveau[5].

[1] *Traité des sensations*, préambule de l'*Essai raisonné.* — [2] T. V, p. 34. — [3] T. VIII, p. 515. — [4] T. I, p. 344. — [5] Voyez mon livre intitulé : *Examen de la phrénologie*, p. 15 (3e édition).

Le cerveau seul est donc l'organe de l'âme, et de l'âme dans toute la plénitude de ses fonctions; il est le siége de toutes les qualités morales comme de toutes les facultés intellectuelles, de la folie comme de la raison; il est le siége de toute les perceptions, car aucune *perception* ne se fait dans les sens, de tous les penchants, de tous les instincts, de toutes les aptitudes industrielles, car, comme le dit très-bien Gall, ce n'est pas de la queue du castor que vient l'instinct de bâtir, ni des pieds ou du bec de l'oiseau que vient l'instinct de construire un nid, etc.

En résumé, Gall a ramené le *moral* à l'*intellectuel;* il a ramené les *qualités morales* au même siége, au même organe que les *facultés intellectuelles;* il a ramené la *folie* au même siége que la *raison*, dont elle n'est que le trouble; il a retranché aux *sens* tout ce qu'on leur accordait de trop; il a rendu au *cerveau* tout ce qu'on lui avait ôté à tort; en un mot, il a restitué au cerveau tout son domaine.

Et c'est là ce que j'appelle le vrai, le grand titre de Gall dans nos sciences. Malheureusement, après avoir tout ramené au cerveau par une généralisation, admirable s'il l'eût entendue, il découpe et décompose tout, de nouveau, par le plus bizarre de tous les systèmes. Il ne veut pas d'une intelligence positive et une, et il fait autant d'intelligences particulières, individuelles, indépendantes, existantes par elles-mêmes, qu'il y a de facultés, de *modes*, de *moyens* d'action, dans l'intelligence; et ce n'est pas tout : après avoir ainsi découpé l'intelligence en *petites intelligences*, il découpe de même le cerveau en *petits cerveaux;* il fait autant de *petits cerveaux* qu'il suppose de facultés distinctes; *petits cerveaux*, à la vérité, que personne n'a jamais vus, et dont lui-même, lui qui avait tant étudié le cerveau réel et l'a si bien connu, lui qui avait tant d'intérêt à les trouver, s'ils eussent existé, lui qui les a cherchés pendant trente ans, n'a jamais pu découvrir un seul.

Mais j'ai assez dit ailleurs, et dans ce journal même[1], ce que je pense de la *phrénologie* pour n'y pas revenir ici.

Je viens d'examiner, dans cette suite d'articles, les idées de Bordeu, de Barthez, d'Haller, de Bichat, de Gall, relativement à la *vie*, ou, si l'on aime mieux, aux *forces*, aux *propriétés vitales;* j'examinerai, dans un sixième et dernier, les résultats de mes propres expériences sur ce grand sujet.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voyez mon livre intitulé : *Examen de la phrénologie*, et, dans ce journal, mes articles des numéros d'octobre 1841 et de février, avril et juin 1842.

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte). *Examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture et sur différentes recherches relatives à l'agriculture et à la végétation des XVIIIe et XIXe siècles.*

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Des harmonies relatives à la circulation de la matière dans les trois règnes de la nature, considérées au point de vue de la généralité et à celui des faits en particulier.

De la théorie du phlogistique de Stahl dans ses rapports avec le monde organique.

Cet article et le suivant, consacrés à l'examen de l'élément chimique en agriculture en tant que la chimie ne s'est pas encore occupée des gaz, comprennent l'examen des théories de Stahl dans leurs rapports avec l'organisation et surtout avec la végétation, et celui des deux premiers ouvrages dont la chimie agricole ait été l'objet, d'abord les *Éléments d'agriculture physique et chimique* de Jean-Gottschalk Wallerius (1751), et ensuite les *Principes de l'agriculture et de la végétation* de François Home (1757).

Il existe dans la nature de si frappantes harmonies dès qu'on les considère avec quelque attention, qu'il suffit d'en signaler les principaux traits pour que l'écrivain qui les retrace soit compris, quel que soit d'ailleurs le système particulier d'idées auquel ses vues se rapportent.

Une de ces harmonies appartient aux trois règnes de la nature; elle apparaît aussitôt qu'on recherche l'origine de la matière des corps vivants; et c'est à la surface du globe, là, où sa partie solide, pierres et terres, et sa partie aqueuse, eaux stagnantes, ruisseaux, rivières et mers, sont en contact avec l'atmosphère, que la circulation de la matière dans les trois règnes se manifeste à tous les yeux d'une manière si frappante.

Ainsi, on voit les végétaux se développer partout où il y a terre, eau

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1855, page 689; pour le deuxième, celui de décembre, page 767; et, pour le troisième, celui de février, page 94.

et air; s'il en est qui croissent sur les rochers, les pierres, les tuiles de nos édifices, dans les terres les plus arides, cependant là ne règne pas un sécheresse absolue, toujours de l'humidité existe dans la sphère de leur action vitale, de même que les plantes vivant au sein des eaux y trouvent constamment l'air dont elles ne peuvent se passer. Il semble donc que les végétaux soient formés seulement d'air, d'eau et de cette faible quantité de matière terreuse qu'ils laissent sous la forme de cendres quand on les brûle.

Les animaux se nourrissant de végétaux ou d'animaux ont leur vie et leur développement subordonnés à la matière qui a vécu parce qu'elle a été organisée; dès lors leur existence n'est possible que là où croissent des plantes. Cette condition, à l'égard de la matière qu'ils s'assimilent, diffère donc de celle des végétaux dont l'existence est possible où il n'existe pas d'animaux, mais où se trouvent l'air, l'eau et la matière de leurs cendres, qu'ils ont le pouvoir de transformer en composés organiques. Le règne végétal est donc un intermédiaire nécessaire entre les deux autres règnes.

Voilà une harmonie vraie indépendamment de toute théorie chimique; on peut l'énoncer dans le système des homéoméries d'Anaxagore comme dans le système des quatre éléments, la terre, l'eau, l'air et le feu; dans le système du phlogistique comme dans le système des idées de la chimie actuelle où l'on compte plus de soixante corps simples, où l'eau est mise au nombre des corps composés, où l'air représente un mélange de plusieurs gaz et vapeurs, enfin où l'on admet la probabilité que la chaleur et la lumière naissent d'un certain mouvement qui agite les molécules des corps et les particules d'un fluide très-subtil appelé *l'éther*, que l'on suppose remplir l'espace céleste et pénétrer les corps pesants.

Que prouve cet état de choses? c'est qu'en se tenant dans certaines généralités, l'expression dont celles-ci sont l'objet peut conserver le caractère de la vérité.

Nous allons montrer en effet que, quelle que soit la diversité des idées particulières afférant respectivement aux systèmes généraux que nous venons de citer, l'harmonie de la circulation de la matière d'un règne aux deux autres conserve son exactitude en ce que l'expression de l'harmonie a de général du point élevé où on la contemple; mais il n'en est plus de même, lorsque, au-dessous de ce point, l'explication s'adresse aux détails.

A. — *Système des homéoméries.*

Dans le système des homéoméries d'Anaxagore, tout corps distinct

d'un autre est une agrégation de petits corps semblables entre eux, de leur nature indestructibles, et d'une ténuité si grande qu'ils échappent à nos sens; en définitive, ces petits corps possèdent les principales propriétés qu'on attribue aux *atomes*, et un corps sensible à nos sens est un ensemble de petits corps semblables qu'on appelle *homéoméries*.

Les conséquences de cette manière de voir sont de compter autant d'espèce chimiques qu'il existe de corps distincts, et de considérer toutes ces espèces comme des corps simples dont on ne conçoit pas l'union mutuelle à laquelle nous attachons le sens de *combinaison chimique*.

Il n'y a pas de conception chimique dans la distinction du corps en espèces pour Anaxagore, cette distinction étant une simple conséquence des différences de propriétés physiques et principalement de la forme que les corps présentent à l'observation la plus légère. Par exemple : dans un animal, on distingue un cerveau, un cœur, des muscles, des os. . . . . Eh bien, Anaxagore considère un cerveau comme une réunion de petits cerveaux, un cœur comme une réunion de petits cœurs, un muscle comme une réunion de petits muscles, un os comme une réunion de petits os. . . . .

Puisque les homéoméries sont indestructibles, la combustion, la fermentation, la putréfaction, les désagrégent et les disséminent dans la terre, les eaux et l'atmosphère; il n'y a donc que division mécanique ou physique des parties semblables d'un agrégat et rien de semblable à ce que nous comprenons aujourd'hui sous le nom de *décomposition chimique* des corps.

La circulation de la matière d'un règne à un autre est parfaitement compréhensible dans l'hypothèse d'Anaxagore.

Toutes les homéoméries nécessaires à la vie végétale sont dans le milieu où elle se manifeste, le sol, les eaux et l'atmosphère; le développement de la plante consiste donc en ce que les homéoméries qui la constituent à l'état de graine ou de germe s'assimilent leurs homéoméries respectives existant dans le milieu où elle vit.

Maintenant les animaux herbivores trouvant pareillement dans les plantes leurs homéoméries, ils se les assimilent à l'exclusion de celles qui constituent des corps étrangers à leur nature.

Les herbivores, à leur tour, offrent aux carnivores une nourriture bien moins hétérogène que ne l'était l'aliment végétal à l'égard de leurs propres organes, c'est-à-dire présentant, sous le même volume, bien plus d'homéoméries assimilables que les plantes n'en avaient présenté aux herbivores.

B. — *Système des quatre éléments.*

Dans le système des quatre éléments, l'harmonie des trois règnes se comprend tout aussi bien que dans le système d'Anaxagore.

Les minéraux, comme les végétaux et les animaux, sont formés de terre, d'eau, d'air et de feu; et ces éléments se trouvant à la surface du globe où la vie se manifeste, le développement des corps vivants est par là même assuré quant à la nature de la matière qui les constitue; seulement les proportions des quatre éléments ne sont pas les mêmes dans les plantes et les minéraux; et c'est le propre de la vie végétale de constituer, avec la matière, des composés, différant surtout de ceux du règne minéral par la prédominance du feu ou de la matière combustible sur la matière qui ne l'est pas.

D'un autre côté, les herbivores font subir une nouvelle modification à la nature végétale dont ils se nourrissent, et, à leur tour, les carnivores modifient l'aliment animal que les herbivores leur fournissent, mais la modification est moindre que celle de l'aliment végétal que les herbivores se sont assimilé.

Enfin, les plantes et les animaux privés de la vie restituent au monde extérieur l'eau, l'air, le feu et la petite quantité de l'élément terreux venu originairement du règne minéral, tous éléments que s'assimilent les végétaux, mais que ne peuvent s'assimiler les animaux.

On voit donc que les plantes vivent d'eau, d'air, de feu et de terre, tandis que les animaux ne le peuvent, et que le système des quatre éléments diffère surtout des homéoméries en ce qu'il admet les combinaisons et les décompositions chimiques.

C. — *Système du phlogistique.*

Le système de Stahl rend compte de l'harmonie des trois règnes, assez différemment de la manière dont on la conçoit dans le système des homéoméries et le système des quatre éléments. La différence tient à un véritable progrès, né de l'intervention du principe chimique dans les explications. Déjà, avant Stahl, les alchimistes avaient été conduits à ne plus considérer exclusivement les corps au point de vue de la doctrine physique des quatre éléments. Sans avoir tous la même manière de voir, un grand nombre admirent deux ou trois principes, le *soufre* et le *mercure*, ou le *soufre, le mercure* et le *sel*. Généralement, suivant eux, les corps connus du vulgaire sous ces noms ne représentaient

pas ces principes, et en outre, ceux-ci n'étaient pas des éléments, mais des principes immédiats. Par exemple, l'auteur connu sous le nom de *Flamel* comptait deux principes, le *soufre* et le *mercure*, l'un mâle et l'autre femelle, et, pour lui, chacun d'eux était formé des quatre éléments.

Voilà donc de nouvelles considérations. Quand elles ne s'ajoutent pas à celles dont les quatre éléments avaient été l'objet dans la manière de voir d'Aristote et des maîtres qui, au moyen âge, professaient sa doctrine, elles les modifient profondément, comme le fait d'abord l'opinion de Van Helmont, d'après laquelle tous les corps sont formés d'eau unie à des archées dont l'espèce constitue celle de chaque corps, ensuite l'opinion de Beccher qui reconnaît quatre éléments, à savoir :

1° L'*eau*, principe de la fluidité ou de l'humidité;

2° La *terre vitrifiable*, principe de la solidité, de la fixité et de la dureté des corps;

3° La *terre inflammable*, principe de la combustibilité des corps susceptibles de brûler;

4° La *terre mercurielle*.

Stahl adopta les quatre éléments de Beccher; mais, ainsi qu'on l'a vu dans l'article précédent, la combustion fut un des sujets qui l'occupa le plus, et, parce qu'elle ne s'opère pas sans air, il donna à ce fluide élastique, une attention particulière; mais le rôle qu'il lui assigna était purement dynamique, l'air, selon lui, n'intervenant dans aucun cas pour produire un composé chimique; son action rentrait dans celles que nous considérons comme purement physiques; mais, à cet égard, l'influence qu'il lui reconnaissait n'en avait pas moins d'importance dans les phénomènes chimiques.

Un autre trait caractéristique de la chimie de Stahl était la manière dont il envisageait l'intervention du *phlogistique* dans la combustion. Le *phlogistique* était bien la terre inflammable de Beccher, mais Stahl le considérait tout autrement qu'on ne l'avait fait avant lui. Avec les idées de Beccher on pouvait expliquer la manifestation du feu conformément au système des quatre éléments, où, considérant le feu comme uni à d'autres éléments, il n'apparaissait sous la forme de lumière et de chaleur, qu'après avoir été séparé par une cause quelconque des éléments auxquels il était uni; en conséquence, on reconnaissait que le *feu libre* nous affecte comme lumière et chaleur. Eh bien, là se trouve la différence de l'hypothèse de Stahl d'avec celle de Beccher. Car, pour Stahl, le *phlogistique*, *libre* de toute union matérielle et en *repos*, n'avait pas la faculté d'affecter nos sens comme lumière et chaleur, il ne la

possédait que quand ses molécules étaient animées d'un mouvement *verticillaire* ou de rotation convenablement rapide.

Pour Stahl la *chaleur* et la *lumière* provenaient d'un état dynamique de la matière, et dès lors ne pouvaient être considérées comme des propriétés permanentes d'un corps spécial. Il y a plus, tous ceux dont les molécules éprouvaient cette sorte de mouvement verticillaire, comme l'air lui-même, le verre, la terre, etc., devenaient chauds et même lumineux, si le mouvement était suffisamment rapide.

Le phlogistique pour Stahl ne se distinguait donc pas des autres corps parce qu'il aurait possédé à leur exclusion la propriété de devenir chaud et lumineux, mais il lui reconnaissait seulement une extrême aptitude à recevoir le mouvement *verticillaire* de la part de l'air en mouvement, et dès lors de devenir *incandescent* ou *feu*. Nous disons incandescent, parce qu'il n'apparaissait comme *flamme*, suivant Stahl, que dans les circonstances où un courant d'eau rapide entraînait ses molécules incandescentes, ou que l'eau réduite en vapeur les dispersait subitement. Voilà donc un trait bien différentiel, par lequel l'hypothèse de Stahl se distingue de celles qui l'avaient précédée.

Lorsqu'on s'arrête aux résultats immédiats de la combustion dans le système de Stahl, on peut obtenir des chaux (oxydes) et des *acides*, corps moins complexes, selon lui, que les combustibles d'où ils proviennent respectivement, puisque ceux-ci, dans la combustion, se sont dépouillés de plus ou moins de phlogistique, mais, en réalité, comme nous l'avons vu dans l'article précédent, ces *chaux* et ces *acides*, étant oxygénés, sont plus complexes que les corps qui ont brûlé. Dès lors Stahl, en considérant la combustion comme efficace pour simplifier les corps en les dépouillant de leur élément phlogistique commettait une grave erreur lorsqu'il s'agissait d'expliquer la nature des corps brûlés en particulier, et en général celle des corps envisagés relativement à la complexité de leur composition.

Ainsi le soufre, en perdant une portion de phlogistique, devenait *esprit de soufre* (*acide sulfureux*), en en perdant davantage huile de vitriol (*acide sulfurique*); si la différence de propriété des deux acides se comprenait très-bien par une différence de proportion de phlogistique, comme on le conçoit conformément à la théorie de Lavoisier, en admettant deux atomes d'oxygène dans *l'esprit de soufre* et trois dans *l'huile de vitriol*, l'erreur provenant de ce qu'on regardait des corps réellement composés comme moins complexes que des corps simples devenait surtout manifeste, lorsqu'on voulait ramener les résultats de la combustion à des compositions déterminées et coordonnées conformément à la classifica-

tion des corps composés en quatre ordres que nous avons exposés précédemment d'après Stahl [1].

Le petit nombre d'éléments admis par Stahl rendait extrêmement difficile l'explication de la diversité de propriétés des résultats de la combustion, une fois qu'on voulait en rechercher la cause dans leur composition élémentaire, puisque en définitive la plupart des acides minéraux devaient, par exemple, renfermer les mêmes éléments unis en des proportions différentes. Ainsi il existait pour Stahl un *acide universel* composé *d'eau* et de *terre vitrifiable ;*

Concentré avec une certaine quantité d'eau, c'était *l'huile de vitriol ;*

Étendu d'eau, c'était *l'esprit de vitriol;*

L'acide universel avec du *phlogistique* formait *l'acide nitreux ;*

L'acide universel avec la *terre mercurielle* formait *l'acide marin ;*

L'acide universel avec la *terre mercurielle* et du *phlogistique* constituait *l'acide phosphorique.*

Si nous passions en revue les *chaux métalliques* et les *terres,* nous n'y trouverions en définitive que de *l'eau*, de la *terre mercurielle* et de *la terre vitrifiable*, et, dans quelques-unes, de petites quantités de *phlogistique;* par exemple, c'est lui qui passait pour colorer le verre de bouteille.

Dans la théorie de Lavoisier les choses se comprennent mieux. Ainsi, quand vous suivez les combinaisons du soufre avec l'oxygène, vous en comptez autant d'espèces qu'il y a de proportions différentes de soufre et d'oxygène [2]. Si vous suivez de même les combinaisons du phosphore, elles diffèrent entre elles d'après les proportions de l'oxygène, et se distinguent des précédentes en ce qu'elles ne contiennent pas de soufre, mais bien du phosphore. La différence du radical établit donc une différence élémentaire entre la série des oxacides du soufre et la série des oxacides du phosphore.

Enfin, en examinant les oxydes, les chlorures, etc., on trouve un principe unique, le *radical,* dans tous ceux qui se rapportent au même corps simple.

Sthal était dans l'impossibilité de réduire en leurs éléments des corps qu'il regardait à tort comme moins complexes que ceux qui les ont produits en brûlant. Dès lors, quand il appliquait son système aux corps vivants, l'harmonie de la circulation des corps d'un règne dans un autre se comprenait en général, mais l'explication des faits de détail était erronée comme nous allons le voir.

[1] *Journal des Savants*, mars 1851, p. 164. — [2] Depuis Lavoisier on a reconnu des oxacides de soufre différant par leurs propriétés, quoique les éléments s'y trouvent dans la même proportion. La différence est attribuée à une différence d'arrangement des atomes.

Pour que l'harmonie générale existe entre le règne minéral et les deux autres règnes, et que les germes des corps vivants puissent vivre et se développer, il ne faut à Stahl que du phlogistique, de l'eau, de la terre vitrifiable et de l'air capable d'imprimer aux molécules de phlogistique le mouvement *verticillaire* suffisant pour une chaleur convenable.

Or, le phlogistique, l'eau et la terre vitrifiable, sont répandus partout à la surface de la terre.

Le phlogistique ne fait pas seulement partie constituante de certains minéraux, mais il existe dans l'atmosphère, réceptacle de tout ce qui s'exhale de la surface solide et liquide de la terre. Sans cesse les corps vivants y en répandent, et pendant leur vie et après leur mort, lors de leur fermentation ou de leur corruption. Enfin la combustion en est encore une source abondante.

Rappelons[1] que Stahl partageait l'atmosphère terrestre en trois régions :

1° La *région inférieure* était éminemment propre à entretenir la vie des corps vivants, car elle renfermait de l'eau, du phlogistique, des parties terreuses très-déliées, des sels, en un mot les atomes les plus analogues à ceux des parties solides ou liquides du globe;

2° La *région moyenne* lui semblait composée d'un air très-pur, très-élastique;

3° La *région supérieure* ou *éthérée*, infiniment plus subtile que l'air, sans être ni condensable ni expansible, était *à peu près* de la nature du phlogistique.

Stahl, comme nous l'avons dit ailleurs, appelait l'atmosphère ainsi constituée le *règne météorique*, et, comme il admettait la possibilité du mélange entre une région et une autre, l'atmosphère pouvait agir différemment sur les êtres vivants, suivant les circonstances.

Il avait bien vu que les corps vivants sont abondamment pourvus de phlogistique combiné, et que, sous ce rapport, ils se distinguent d'un grand nombre de minéraux de nature incombustible ou d'une nature saline peu complexe, comme le sel marin, le sel de vitriol, l'alun, le nitre, le borax, etc.[2].

Selon lui, les plantes prennent le phlogistique aux minéraux, à l'atmosphère et aux engrais, débris de corps vivants; et, à ce sujet, il attribue une grande influence au phlogistique de l'atmosphère quand, réfléchissant à la grande masse de matière inflammable des végétaux, il voit des forêts de pins et de sapins croître vigoureusement dans des sables

[1] *Journal des Savants*, mars 1851, p. 174. — [2] *Traité des sels*, p. 39 et 40.

arides ou des sols pierreux. Cette vue de Stahl paraît fort juste, quand on réfléchit que le charbon était pour lui du *phlogistique presque pur*, et qu'aujourd'hui on considère l'acide carbonique comme la source sinon unique, du moins la plus abondante du carbone dans les végétaux. Or cet acide est un des principes de l'atmosphère et se trouve dans toutes les eaux qui coulent à la surface de la terre.

Stahl fait jouer à l'eau un rôle important dans la végétation; car, en pénétrant les organes de la plante, elle les met tous en communication les uns avec les autres, en même temps qu'une partie de ce même liquide, se fixant avec le phlogistique et la terre vitrifiable, constitue des combinaisons différentes de celles que nous offre le règne minéral.

Voilà pour les éléments.

Stahl, sans s'expliquer clairement sur la question de savoir si les plantes peuvent s'assimiler, à l'état libre, les trois éléments qu'il reconnaît les constituer, admet explicitement sur la végétation l'influence de matières composées déjà avant de pénétrer dans la plante, et il établit une distinction entre les opérations de l'art et celles de la nature en ce qui concerne la faculté dont jouit la plante de prendre dans une matière complexe ce qui lui est utile et de rejeter ce qui lui est nuisible ou même inutile, séparation que l'art ne fait pas [1].

Un motif de penser que Stahl n'attribuait pas aux plantes la faculté de s'assimiler immédiatement le phlogistique, l'eau et la terre vitrifiable, est l'influence qu'il accorde au sel dans la végétation. Et rappelons que la *sapidité*, pour lui et ses contemporains, caractérisait le *sel*, de sorte qu'on appliquait ce mot aux acides comme aux alcalis et aux combinaisons mutuelles de ces corps. En outre, tous les principes immédiats des végétaux et des animaux, neutres et sapides, comme les sucres, le sucre de lait, etc., recevaient pareillement la dénomination de *sel*.

Les parties salines qui voltigent dans l'atmosphère suffisent, selon Stahl, à entretenir la vie des plantes aussi bien que celle des animaux [2]; mais toutes les espèces de sels que les plantes renferment ne proviennent pas uniquement de l'atmosphère; le plus grand nombre y ont subi de profondes modifications, le reste y existe à l'état où il se trouvait dans le règne minéral; tel est, par exemple, le *nitre* qu'on retire de la pariétaire, de la grande chélidoine, du géranium et du tabac venu dans un champ récemment fumé [3].

Les sels de la terre et de l'atmosphère sont portés dans les plantes par l'eau [4]. Ils renferment une *terre très-subtile*, visqueuse et soluble,

[1] *Traité des sels*, p. 34 et 35. — [2] *Ibid.* p. 26. — [3] *Ibid.* p. 43. — [4] *Ibid.* p. 40.

qu'on appelle *gomme* [1]; c'est cette terre très-subtile que les sels transportent à toutes les parties du végétal qui en ont besoin; ils s'en séparent sous l'influence d'une matière grasse ou phlogistiquée. Stahl présume qu'après cela les matières salines reviennent dans des endroits où elles peuvent se charger de nouvelles molécules de terre très-subtile pour les joindre aux végétaux. C'est ce que lui confirme l'excellence de l'engrais préparé avec *un mélange de chaux vive et de sel humecté et bien saturé avec du jus de fumier bien gras* [2]. Ce sont ses expressions.

Enfin, parmi les sels végétaux qui n'appartiennent pas au règne animal, il en est qui renferment beaucoup de matière grasse, aussi sont-ils inflammables; le tartre, par exemple.

Stahl croyait que, dès le commencement de la formation des matières huileuses ou résineuses dans les plantes, il fallait l'intervention de quelque substance, et que cette substance était le *nitre* [3]. Il considérait donc ce sel comme très-actif dans la végétation, et pour preuve il citait l'heureuse influence, comme engrais, du tartre et des lies du vin nouveau, principalement pour la croissance des orangers et des citronniers. Mais il admit toujours que le *nitre* agissait par sa partie *phlogistique* et par sa partie *terreuse.*

A ces citations, empruntées à des ouvrages publiés du vivant de Stahl, nous ajouterons les suivantes, que nous prenons dans l'édition de ses *Fundamenta chimiæ dogmaticæ et experimentalis*, dont les deux premiers volumes parurent en 1746, et le troisième l'année suivante : *les cendres communes des bois durs de bouleau, de chêne, de hêtre, exposées à l'air, au printemps, dans un lieu ombragé et humide, s'humectent d'abord, puis, après quelques jours ou semaines, se dessèchent de nouveau. Alors on peut, au moyen de l'eau bouillante, en extraire du nitre* [4]. Mais, selon Stahl, c'est *l'esprit de nitre voltigeant dans l'atmosphère qui est absorbé par le sel fixe des cendres* (potasse); quelques pages plus loin il nomme des *plantes qui contiennent du nitre* [5]; enfin il parle encore des *excellents effets du nitre sur la végétation, en s'appuyant des expériences ou observations de Kenelm Dygbœus, des pères de la doctrine chrétienne de Paris* [6], *etc., etc.*

Stahl a parfaitement vu que les animaux tirent originairement leur nourriture des plantes; car les carnivores vivent d'herbivores, et ceux-ci trouvent leur partie grasse (inflammable) dans les végétaux; en outre, les plantes les plus nourrissantes et les plus propres à engraisser

[1] *Traité des sels*, p. 26. — [2] *Ibid.* p. 41. — [3] En définitive, Stahl faisait dériver des substances salines tous les principes immédiats sapides des végétaux, *Traité du soufre*, p. 79 et 84. — [4] *Fundamenta*, t. I, p. 57. — [5] *Ibid.* t. I, p. 67 et 86. — [6] *Ibid.* t. III, p. 203 et 204.

les animaux, dit-il, sont celles qui abondent en parties grasses étroitement combinées : telles sont les graines et les noyaux laiteux[1].

Dans les animaux, la *gelée* ou *substance gélatineuse* distribue la terre très-subtile nécessaire au développement de tous leurs organes comme le fait la *gomme* dans les végétaux[2].

Si l'harmonie de la circulation de la matière dans les trois règnes de la nature est conforme, en général, au système chimique de Stahl, quand on arrive à considérer les faits en particulier, on les trouve inexplicables.

En effet, Stahl n'admettant dans les corps vivants que trois éléments, le phlogistique, la terre vitrifiable et l'eau, on ne peut, d'après les considérations exposées plus haut, expliquer la composition d'aucune série de leurs principes immédiats; car tous ceux que nous appelons organiques étant dépourvus de terre vitrifiable, ils ne pouvaient contenir, suivant Stahl, que de l'eau et du phlogistique. Mais, pour revenir aux objections que nous avons exposées plus haut, il suffira de faire remarquer que Stahl considérait *l'air* comme un *élément*, et qu'il n'admettait pas qu'il entrât jamais en combinaison avec aucun corps. Conséquemment il n'admettait pas, dans les principes immédiats des corps vivants, qu'il y eût d'autre matière susceptible de prendre l'état gazeux que l'eau, et, dans tout son système d'idées, il excluait de ces corps l'azote; car l'oxygène et l'hydrogène pouvaient y être représentés par l'eau, et le charbon par le phlogistique.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

En résumé, l'harmonie des trois règnes de la nature concernant la circulation de la matière de l'un à l'autre se conçoit bien en général, dans les systèmes des homéoméries, des quatre éléments et du phlogistique.

Harmonie au point de vue général.

1. Dans le système des homéoméries, où il n'y a que des agrégations de parties semblables, sans que l'idée chimique de la combinaison intervienne, elle est facile à concevoir, du moment où les homéoméries des corps vivants sont indestructibles et existent partout.

2. Il en est de même dans le système des quatre éléments, où l'on admet union entre ces éléments sans définir si elle est physique ou chi-

[1] *Traité du soufre*, p. 63. — [2] *Traité des sels*, p. 26.

mique. On attribue les différences de propriétés des corps à la forme des parties, à leur arrangement et à leur proportion.

On admet que le feu prédomine dans la matière des corps vivants relativement à ce qu'il est dans la matière minérale. Les végétaux empruntent donc au règne minéral, relativement aux trois autres éléments, une proportion de feu plus forte que celle qui existe dans les minéraux.

Les animaux s'assimilent la matière végétale immédiatement, s'ils sont herbivores, et médiatement s'ils sont carnivores.

Enfin cette harmonie générale se conçoit bien :

3° Dans le système de Stahl, quoique le phlogistique à l'état de combinaison ou de repos ne soit ni chaud ni lumineux, et que, sous ce rapport, il diffère beaucoup de la manière dont on envisage le feu dans le système des quatre éléments, et, en outre, que l'idée de la combinaison chimique intervienne explicitement non-seulement dans l'union du phlogistique avec l'eau et la terre, mais encore dans l'union naturelle de corps formés de plusieurs éléments.

Harmonie au point de vue des détails.

Voilà l'harmonie générale dans trois systèmes d'idées : mais en vient-on aux détails, aucun d'eux ne satisfait à leur explication.

1° Dans le système des homéoméries, on n'explique pas comment une simple séparation de parties semblables donne des corps si différents de ceux qu'elles constituent; lorsqu'on prend, par exemple, une matière organique qui fermente ou se putréfie. Même difficulté quand il s'agit d'expliquer comment une matière se transforme intégralement en une autre, par exemple comment l'amidon se transforme en glucose en beaucoup de circonstances.

2° Dans le système des quatre éléments, les difficultés sont moindres sans doute, mais l'eau et la terre étant des corps composés en réalité, et l'air un mélange, il en résulte que le système qui explique les détails en attribuant à ces corps une nature simple, se trouve par là même en contradiction avec les faits.

3° Dans le système du phlogistique, mêmes difficultés, puisqu'il admet la simplicité des terres, de l'eau et de l'air; mais il est sujet à une objection bien grave, puisqu'il pose en principe que l'air ne contracte aucune combinaison, que dès lors il ne peut exister d'air, ou, ce qui est la même chose, sa matière équivalente en oxygène et en azote, dans les composés de la nature végétale et animale.

Harmonie dans la science actuelle.

Maintenant que faudra-t-il pour expliquer l'harmonie de la circulation des éléments d'un règne à l'autre dans sa généralité et ses détails? que Priestley reconnaisse la propriété comburante de l'oxygène; que Priestley, Schéele et Lavoisier démontrent que l'air n'est pas simple, qu'il renferme de l'oxygène et de l'azote; que Cavendish démontre que l'eau est formée d'oxygène et d'hydrogène; que Lavoisier, contrairement à Stahl, démontre que la combustion, loin d'être une séparation d'éléments, est une combinaison de corps pondérables: enfin il faudra tous les travaux que nous avons vu s'accomplir pour connaître la composition immédiate des végétaux et des animaux et la composition élémentaire de leurs principes immédiats.

Ce n'est qu'alors que nous pourrons dire:

1° Les végétaux, en s'assimilant la matière inorganique, forment des composés, dont les semblables n'existent pas dans le règne minéral; ce sont les *principes immédiats organiques:* le plus grand nombre, et ceux qui forment la plus grande masse des végétaux, résultent de combinaisons ternaires d'oxygène, de carbone et d'hydrogène, et de combinaisons quaternaires de ces trois éléments et d'azote. Quelques principes immédiats organiques renferment du soufre ou du phosphore.

2° Les animaux herbivores s'assimilent, en les modifiant plus ou moins, des principes immédiats de la nature végétale, en même temps ils prennent des composés identiques à ceux du règne minéral qui ont passé dans les végétaux.

3° Les animaux carnivores ont besoin d'aliments composés plus analogues encore aux principes immédiats de leurs organes que ne le sont les principes immédiats des végétaux considérés dans leur ensemble.

4° Enfin les principes immédiats organiques diffèrent surtout des composés du règne minéral par un excès de matière combustible, carbone, hydrogène, soufre et phosphore. On conçoit que, quand ces principes ne seront plus soumis aux forces sous l'influence desquelles ils se sont produits dans les organes des plantes et des animaux et surtout lorsqu'ils seront exposés au contact de l'air et de l'eau, à une température de 15 à 30°, ils tendront à se simplifier, c'est-à-dire, à se transformer en composés binaires de la nature inorganique: tels que l'eau, l'acide carbonique et l'ammoniaque.

Conséquence.

Dans la critique relative aux travaux scientifiques, on voit, d'après les considérations précédentes, combien il est nécessaire de distinguer des explications générales rendant compte d'un ensemble de faits particuliers parfaitement définis et coordonnés par la méthode expérimentale d'avec ces explications générales en dehors des détails : car celles-ci, *moulées* pour ainsi dire sur l'apparence des faits qu'il faudrait étudier par l'analyse avant tout, peuvent bien satisfaire au système d'idées dominant à l'époque où elles sont produites; mais elles s'évanouiront avec ce système, et les explications générales qui les remplaceront n'auront de durée qu'à la condition d'être elles-mêmes l'expression de recherches conformes aux règles de la méthode expérimentale, telles que nous les avons exposées.

Enfin nous signalerons encore un point à la critique scientifique : c'est la distance existant entre les découvertes de la science abstraite par lesquelles des *principes* sont établis ou des *méthodes* fondées, et certains travaux d'application, dénués, au point de vue de la véritable science, de toute originalité et souvent même de cette précision sans laquelle aucune recherche ne peut mériter la qualification de scientifique. La découverte des faits précis, matériaux de toute science, la découverte des principes qui, en généralisant les faits particuliers, les réduisent souvent en lois, enfin la découverte des méthodes qui, en coordonnant les principes, sont si favorables à l'extension des connaissances humaines, voilà l'œuvre du génie, voilà le flambeau qu'il allume et dont la flamme éclaire l'application tout aussi bien que la science abstraite! Mais la simple application des sciences à l'étude d'un sujet qui ne peut recevoir que d'elles la lumière qui le fait sortir du vague ou de l'obscurité où il était plongé, est insuffisante pour mériter à son auteur le titre de *créateur*.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Mémoire sur le sarcophage et l'inscription funéraire d'Esmun-Azar, roi de Sidon, par L. d'Albert de Luynes. Paris, 1856.

Il exista jadis, sur les rivages orientaux de la Méditerranée, un peuple qui a laissé dans l'histoire les souvenirs les plus honorables, la réputation la mieux méritée. Les Cananéens, auxquels les Grecs donnèrent le nom de Phéniciens, s'étant vu enlever par les armes victorieuses des Israélites la plupart des établissements qu'ils possédaient dans la Palestine, et se trouvant confinés sur un terrain étroit et peu productif, avaient, de bonne heure, tourné leurs regards vers la mer, qui leur offrait une chance certaine d'établissements et de richesses. Dominant, presque sans partage, sur cet élément qu'ils sillonnaient de leurs flottes immenses, fondant partout des colonies, qui devenaient, à leur tour, de vastes centres de population, des métropoles florissantes, rendant le monde entier tributaire d'un commerce sans limites, qui leur procurait une opulence dont le tableau étonne l'imagination, promenant leurs navigations audacieuses depuis le nord de l'Europe jusqu'aux rivages de l'Inde et aux côtes orientales et occidentales de l'Afrique, portant dans tout l'univers connu, avec les arts et les ressources de l'industrie, tous les bienfaits de la civilisation, ils conservèrent, durant bien des siècles, cette renommée et cette puissance qui les plaçait à la tête des nations du globe; mais, par une fatalité vraiment déplorable, ce peuple n'a presque laissé dans le monde aucun vestige matériel de sa glorieuse existence. Nous ne retrouvons, sur aucun point, un monument d'architecture ou de sculpture que nous puissions, avec certitude, regarder comme l'œuvre des Phéniciens. Et ce fait, qui, au premier abord, paraît étrange, se comprend facilement si l'on se représente les révolutions nombreuses qui ont agité le sol de la Phénicie, les dominations diverses auxquelles fut soumise cette contrée, assujettie successivement par les armes des Grecs, des Romains, des Arabes, des Français, des Mamelouks, des Turcs et des Égyptiens. On conçoit que cette terre, en changeant si souvent de maîtres, a dû être remuée jusque dans ses entrailles; que les pierres, les marbres, qui formaient ou décoraient les ruines des antiques édifices, ont été fréquemment arrachés de leurs places, pour être employés dans la construction des bâtiments modernes. D'un autre côté, on se persuade facilement qu'une nation dont le rôle avait été si imposant n'avait point attendu que des écrivains grecs, Mé

nandre et Dius, vinssent écrire son histoire, et qu'elle possédait, dans sa langue originale, des annales rédigées avec un soin tel que pouvait l'inspirer le patriotisme. Et ce fait ne repose pas seulement sur une conjecture, car il est attesté expressément par l'historien Josèphe[1]. En outre, il devait exister, dans les archives de Tyr, de Sidon et des autres villes de la Phénicie, une quantité prodigieuse de monuments écrits ; des relations circonstanciées de tant d'expéditions maritimes tentées et exécutées heureusement, sur toutes les parties du globe, par les intrépides navigateurs dont la mer était comme la seconde patrie; des traités de paix, de commerce, conclus avec tous les peuples du monde; des décrets publics, des règlements relatifs à l'administration, au négoce. Des épitaphes, plus ou moins étendues, plus ou moins emphatiques, couvraient, sans doute, les tombeaux des rois qui avaient régné sur cette contrée célèbre, et de ces riches marchands que les prophètes hébreux comparent à des princes. Tant de trésors littéraires, qui auraient pour l'histoire une valeur inappréciable, ont péri, et peut-être sans retour, par les ravages du temps et par la main plus destructive encore de l'homme. A l'exception de quelques médailles, de quelques inscriptions funéraires ou votives, trouvées dans des contrées étrangères, et retraçant les noms de quelques particuliers entièrement inconnus dans l'histoire, nous ne possédons aucun monument littéraire ou épigraphique des Phéniciens. Il est même remarquable que, jusqu'à nos jours, aucune inscription en langue phénicienne n'avait été rencontrée sur le sol de la Phénicie. Nous devons donc accepter, avec une véritable reconnaissance, le nouveau monument qui nous est offert, et qui présente aux recherches de l'antiquaire et du philologue des avantages inappréciables. D'abord, il sort complétement de cette classe vague et insignifiante d'inscriptions, sur lesquelles, faute de mieux, les savants étaient condamnés à concentrer leurs investigations. Nous trouvons ici, au lieu de particuliers tout à fait inconnus, les noms de plusieurs rois de l'antique ville de Sidon. En outre, cette inscription, ayant une assez grande étendue, nous fournit les moyens de connaître, sur quelques points, les formes du langage que l'on parlait dans une des capitales de la Phénicie, et de distinguer en quoi cet idiome différait du dialecte qui était en usage à Jérusalem et dans la Palestine. Malheureusement, elle ne nous présente aucun caractère chronologique à l'aide duquel on puisse conjecturer à quelle époque a été sculpté le sarcophage soumis à nos

[1] *Antiquitat. judaic.* lib. IX, cap. XIV, t. I, p. 1093, ed. Oberthür. Contra Appionem, lib. I, cap. XVII, p. 1165.

recherches, et, par suite, dans quel temps vivait le prince dont ce monument renfermait le corps.

La France est redevable de ce présent à M. le duc de Luynes, qui, après avoir acquis ce précieux monument, en a fait don au Musée des Antiques du Louvre, dont il forme, à coup sûr, un des ornements les plus remarquables.

Ainsi que je viens de le dire, l'inscription ne présente aucun caractère chronologique qui puisse nous faire deviner ou même soupçonner à quelle époque vécut le prince dont le corps était renfermé dans ce sarcophage. La forme des lettres, qui sont tracées avec une extrême élégance, ne saurait suffire pour décider la question. Car, dans l'Orient, il n'en est pas comme en Europe, où l'écriture, les usages, les modes, subissent souvent, dans un espace de temps bien médiocre, des changements très-marqués. D'ailleurs, on pourrait croire que, dans la ville de Sidon, lorsqu'il s'agit d'élever un sarcophage à un souverain de la contrée, les ouvriers chargés de graver l'inscription purent prendre pour modèles les caractères que leur offraient les tombes de monarques qui avaient régné à des époques plus anciennes.

Il est probable que la ville de Sidon, à l'époque où fut érigé le monument, ne jouait point, sur la scène politique, un rôle bien imposant, et que cette place, avec son territoire, composait les États du prince dont le nom nous est ici révélé. Car ce prince n'aurait pas manqué de faire une mention expresse des autres villes, plus ou moins importantes qui auraient formé son royaume. En outre, quand on se représente que Sidon, dès les plus anciens temps historiques, avait été célèbre pour la culture des arts, on est surpris de voir les habitants aller chercher un sarcophage de basalte d'Égypte pour y renfermer la dépouille mortelle de leur roi, et, encore, un monument peu précieux, peu magnifique, qui eût pu aussi bien servir pour un simple particulier. Mais il faut se souvenir que la prospérité toujours croissante de la ville de Tyr avait diminué dans la même proportion celle des autres villes de la Phénicie; que cette humiliation entretenait dans le cœur des habitants de ces différentes places une jalousie sourde, que la crainte pouvait seule comprimer. C'est ce qui explique comment, à l'époque de l'expédition de Salmanasar, Sidon, les villes de la Phénicie, pour la plupart, firent cause commune contre Tyr avec le monarque assyrien. De là vient que, sur une médaille célèbre, qui porte plusieurs lignes de caractères phéniciens et qui a reçu des interprétations diverses, la ville de Sidon s'intitule *sœur de Tyr*, אחת צר, quoique, dans la réalité, elle pût se dire *la mère* de cette puissante cité. Mais, déchue de sa grandeur primitive

elle craignait, en affichant des prétentions bien légitimes, de choquer la fierté peu endurante de cette fille orgueilleuse, par qui elle se trouvait presque complétement éclipsée, et qui avait poussé l'audace jusqu'à se donner à elle-même, sur ses médailles, le titre de « mère de Sidon, » אם צדן.

Je viens de dire que l'inscription n'offrait le nom d'aucune ville, si ce n'est celui de Sidon. Cette assertion semble contredite par le témoignage d'un habile interprète, qui a cru pouvoir lire sur cette pierre les dénominations par lesquelles plusieurs places se trouvent désignées dans le texte hébreu de la Bible. Mais j'exposerai tout à l'heure les raisons qui ne me permettent pas de souscrire, sur ce point, à l'opinion de mon savant et honorable confrère.

L'inscription qui est sous nos yeux nous présente le même langage que celui dont ont fait usage les auteurs des livres saints. Et la chose se conçoit facilement : la langue que nous appelons *langue hébraïque*, était celle que parlaient les habitants de la Palestine, avant l'arrivée d'Abraham. Ce patriarche, voulant s'établir dans cette contrée dont la possession était promise à sa postérité, ne manqua pas d'apprendre l'idiome des peuples avec lesquels il devait avoir des rapports journaliers. C'est ce qui a toujours eu lieu dans tous les pays du monde. Si un homme, même d'un rang ou d'un mérite éminent, fixe sa demeure dans une contrée étrangère, comme il a besoin d'entrer en communication avec ses nouveaux compatriotes, il se met en mesure d'apprendre leur langue, et ne se flatte nullement de pouvoir introduire la sienne parmi les hommes au milieu desquels il est appelé à vivre. Aussi, dans le prophète Isaïe, la langue hébraïque est désignée par le nom de *langue de Canaan*. C'est ce même idiome que les Phéniciens avaient porté dans leurs nombreuses colonies, et qui était parlé à Carthage et dans les contrées voisines. Mais il est facile de concevoir que, dans chaque province, il s'était introduit des idiotismes, qui sans changer le fond du langage, en modifiaient plus ou moins les formes. Ainsi, l'inscription qui nous occupe présente des particularités que l'on chercherait vainement dans le texte hébreu de la Bible. Les lettres appelées *lettres de prolongation*, sont souvent omises, même dans des cas où elles sembleraient nécessaires. On lit בנם pour בָּנִים, « des fils, » מלכם pour מְלָכִים, « les Rois, » כ pour כִּי, מ pour מִי, פר pour פְּרִי, נגזלת pour נגזלתי. Le *waw* manque également dans le mot מלכת mis pour מַלְכוּת. Les deux gutturales ח et ע se permutent souvent l'une pour l'autre. On en verra des exemples dans le cours de cette ana-

lyse. Quelques consonnes de même organe se mettent l'une pour l'autre. Ainsi l'on trouve indifféremment *toar*, תֹאַר, « forme, » et *doar*, דֹאַר.

La particule qui indique le régime du verbe actif est toujours écrite avec un *iod*, אית au lieu de אֶת, qui se trouve constamment dans l'hébreu de la Bible. On rencontre aussi plus d'une fois l'affixe du pluriel ם, mis à la fin des mots, se rapportant à un terme du singulier, au lieu du *waw*, ו; le *hé*, ה, manque quelquefois à la fin des mots, comme dans le pronom démonstratif ז, qui tient la place du זה, ou זאת. Le *waw* est omis à la fin du pronom de la première personne du pluriel, où on lit אנחן au lieu de אנחנו. On lit בנן au lieu de בנינו, « nous avons bâti. »

Quoique l'inscription gravée sur ce monument, étant consacrée à la mémoire d'un souverain, ait dû être tracée avec un soin particulier et se trouver à l'abri de toute erreur matérielle, il s'y est glissé plusieurs fautes d'orthographe. Ainsi, dans un passage qui offre le mot *mamleket*, ממלכת, « royaume, » on a omis la lettre כ, *kaf*. Ailleurs, le nom de la mère du roi est écrit *Emm Aschtoret*, אֵם עַשְׁתֹּרֶת, ce qui signifierait « la « mère d'Astarté. » Mais il n'existe point d'exemple d'un nom propre formé de cette manière; jamais un homme ou une femme n'ont été désignés par la dénomination de père ou de mère d'une divinité. Il est clair que, sur l'inscription, le graveur a omis une lettre, je veux dire un ת, et qu'il faut lire : אמת עשתרת, « la servante d'Astarté. »

Enfin on y remarque plusieurs expressions syriaques, telles que דן, qui exprime le pronom démonstratif, et la forme קְנֹמִי, « ma personne, « moi-même. » Quelques mots qui paraissent avoir appartenu spécialement au dialecte de Sidon, et qui étaient étrangers au langage que parlaient les habitants de Jérusalem et de la Judée, se rencontrent dans plusieurs passages de l'inscription. Il n'est pas étonnant que les Sidoniens, dont le territoire confinait avec celui des peuples où régnait la langue syriaque, aient emprunté à cet idiome un nombre plus ou moins grand de termes et d'idiotismes.

Espérons, maintenant, qu'une nouvelle ère de conquêtes va s'ouvrir pour l'archéologie, aujourd'hui que les barrières qui, dans l'Orient, s'opposaient à l'entrée, et surtout aux travaux des Européens, vont être levées; que l'on pourra fouiller cette terre qui, jusqu'à présent, a été si imparfaitement explorée; que des sondes, effectuées avec intelligence, feront découvrir, dans les profondeurs du sol, sous les débris mêmes d'édifices plus récents, des vestiges de la magnificence des Tyriens, les tombeaux de leurs rois, les ruines de leurs palais, celles des temples célèbres des deux grandes divinités, Baal et Astarté. Un voyageur qui

a parcouru récemment la Syrie et la Palestine, M. Ferdinand Perrier, nous donne les détails suivants : « La montagne voisine de Seyde, lieu « de sépulture des anciens Sidoniens, est environnée d'une infinité de cel- « lules taillées dans le roc et communiquant les unes aux autres par une « porte surbaissée. Les tombeaux, tous disposés régulièrement, à angles « droits, sont au nombre de trois dans chaque cellule : celui du fond pré- « sente ordinairement des sculptures en marbre blanc, sur la pierre qui « recouvre le sarcophage. Plusieurs cellules sont couvertes de caractères « phéniciens tracés en couleurs vives[1]. »

En attendant la réalisation de nos espérances, un monument du genre de celui qui nous occupe, et qui forme, pour l'archéologie, un véritable trésor, ne pouvait manquer d'exciter au plus haut point la curiosité des antiquaires, et devait naturellement les convier à faire tous leurs efforts pour donner de l'inscription gravée sur le sarcophage une interprétation satisfaisante. M. le duc de Luynes, à qui, sous tous les rapports, appartenait le privilége de commenter le premier ce monument, lut, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un mémoire dans lequel une traduction complète du texte phénicien était accompagnée de notes érudites et fort instructives. Depuis, il publia, avec la gravure de l'inscription, une analyse entière du texte. En Allemagne, M. Dieterich a consacré à l'explication de ce monument une dissertation dans laquelle brillent à la fois la sagacité et l'érudition. M. Rœdiger a donné, sur ce sujet, des observations courtes, mais fort importantes. Enfin, M. Hitzig et M. Ewald[2] viennent de publier, sur ce même monument, des brochures qui n'ont pas encore passé sous mes yeux, non plus que d'autres interprétations qui, suivant ce que j'ai entendu dire, ont vu le jour en Angleterre et en Amérique. D'autres, avant peu, doivent être publiées à Paris.

Après ce petit nombre d'observations succinctes, je me hâte de passer à l'interprétation de l'inscription phénicienne gravée sur le sarcophage, et dont je présente la transcription en caractères hébraïques.

בירח בל בשנת עסר וארבע··· למלכי מלך אשמן עזר מלך צדנם
בן מלך תבנת מלך צדנם דבר מלך אשמן עזר מלך צדנם לאמר נגזלת
בלעתי בנם סכים מאזרם יתם בן אלמת ושכב אנך בחלת ז ובקבר ז
במקם אש בנת קנמי את כל ממלכת וכל אדם אל יפתח אית משכב ז ו

[1] *La Syrie sous le gouvernement de Méhémet-Ali*, p. 20. — [2] Au moment où cet article était déjà imprimé, je viens de recevoir la dissertation de M. Ewald, que je me propose d'examiner avec l'attention qu'elle mérite.

אל יבקש בנמנם כ אי שם בנמנם ואל ישא אית חלת משכבי ואל יעם
סן במשכב ז עלת משכב שני אף אם אדם מ ידברן כ אל תשמע בדנם כ כל ממלכת ו
כל אדם אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא אית עלת משכבי אם אש יעמסן במ
שכב ז אל יכן לם משכב את רפאם ואל יקבר בקבר ואל יכן לם בן וזרע
תחתנם ויסגרנם האלנם הקדשם את ממלך אדר אש משלבנם לק
צתנם אית ממלכת אם אדם הא אש יפתח עלת משכב ז אם אש ישא אית
חלת ז ואית זרע ממלת הא אם אדם מהמת אל יכן לם שרש למט ו
פר למעל ותאר בחים תחת שמש כ אנך נחן נגזלת בלעתי בנם ס
כים מאזרם יתם בן אלמת אנך ואנך אשמן עזר מלך צדנם בן
מלך תבנת מלך צדנם בן בן מלך אשמן עזר מלך צדנם ואמי אם עשתרת
כהנת עשתרת בבתן המלכת בת מלך אשמן עזר מלך צדנם אם בנן אית בת
אלנם אית· · · · · · · ת בצדן ארץ ים כ ישרן אית עשתרת שם מאדרם ואנחן
אש בנן בת לאשמן· · · קדש עני דלל בהר כ ישבני שם מאדרם כ אנחן אש בנן בתם
לאלן צדנם בצדן ארץ ים בת לבעל צדן ובת לעשתרת שם בעל ועד יתן לן ארן מלכם
אית דאר ויפי ארצת דגן האדרת אש בשרש דן למרת עצמת אש פעלת ויספנן מ
עלת גבל ארץ לכננם לצדנם לעלם· קנמי את כל ממלכת וכל אדם אל יפתח עלתי
ואל יער עלתי ואל יעמסן במשכבי ואל ישא אית חלת משכבי לם יסגרנם
אלנם הקדשם אלו יקצן הממלכת הא והאדם מהמת וזרעם לעלם

Les premières lignes ne présentent aucune difficulté et doivent se traduire ainsi :

« Dans le mois de boul, dans l'année quatorzième (dans le quatrième jour) de mon règne, moi, Aschmun-azar, roi des Sidoniens, fils du roi Tebnat, roi des Sidoniens. Le roi Aschmun-Azar, roi des Sidoniens, a parlé, en disant : A l'époque de ma puissance, j'ai été privé d'un grand nombre de fils, pleins d'activité. Je suis orphelin, fils d'une veuve.

« Je suis couché dans ce cercueil, dans ce tombeau, au lieu que j'ai préparé, moi et tout mon royaume. Qu'aucun homme n'ouvre ce lieu de ma couche; qu'il n'y cherche pas de trésors, car il ne se trouve pas ici de trésors.

« Qu'il n'enlève pas le cercueil de ma couche; qu'il n'impose pas sur cette couche un second cercueil servant de couche; et même, si un homme quelconque faisait cette proposition, n'écoute pas ces paroles.

« Tout homme qui ouvrira le cercueil de cette couche, ou qui em-

« portera le cercueil de ma couche, ou qui en placera un autre sur cette « couche, qu'il n'ait pas de lieu de repos avec les ombres; qu'il ne soit « pas enseveli dans un tombeau; qu'il n'existe plus pour lui de fils et « postérité qui tienne sa place; que les dieux saints l'excluent du royaume « de gloire, qui doit se transmettre aux enfants, afin qu'ils voient le « terme de son empire. Tout homme qui ouvrira le cercueil de cette « couche, ou qui enlèvera ce cercueil, ou si un homme fait périr la « postérité royale, qu'il n'existe plus pour lui ni racine en dessous, ni « fruit en dessus, ni éclat dans la vie, sous le soleil; car moi, qui re- « pose ici, j'ai été privé, au temps de ma puissance, d'un grand nombre « d'enfants, pleins d'activité. Je suis un orphelin, moi, Aschmun-Azar, « roi des Sidoniens, fils du roi Tebnat, roi des Sidoniens, petit-fils « d'Aschmun-Azar roi des Sidoniens, et ma mère, Amat-Aschtoret, prê- « tresse d'Astarté, dans notre résidence royale, le palais du roi Aschmun- « Azar, roi des Sidoniens, nous avons bâti un temple des dieux et un « temple d'Astarté dans Sidon, contrée maritime; nous y avons établi As- « tarté, dans un séjour magnifique. C'est nous qui avons bâti un temple à « Aschmun et un au saint Ani-Dalal, sur la montagne. Et il m'a fait ha- « biter là dans un séjour magnifique. C'est nous qui avons bâti un « temple au dieu de Sidon, dans Sidon, contrée maritime; un temple « à Baal-Sidon, et un temple à Astarté, là où se trouvait déjà Baal. « Puisse le seigneur Milchom nous accorder la grandeur et la beauté! J'ai « bonifié des terres à blé, qui se trouvent dans ce vallon, dans l'intérêt « des places fortes que j'ai élevées. Qu'on tienne en réserve le produit « du territoire de la contrée, afin que nous offrions aux Sidoniens une « ressource perpétuelle, moi et tout l'empire. Q'aucun homme n'ouvre « mon cercueil; qu'il ne mette point à nu mon cercueil; qu'il n'enlève « pas le cercueil de ma couche, de peur qu'il ne soit exclu par les dieux « saints; qu'ils n'amènent le terme de l'empire; que les hommes ne soient « mis à mort, et que leur postérité ne périsse à jamais. »

Puisque j'ai dû offrir ici une interprétation qui diffère un peu de celle qu'a proposée M. le duc de Luynes, le lecteur intelligent n'aura point de peine à remarquer des points peu intéressants sur lesquels j'ai cru pouvoir m'écarter de l'opinion émise par mon savant et honorable confrère. Je dois seulement présenter ici quelques observations succinctes, justifier divers sens que j'ai adoptés, mais qui, je crois, ont quelque importance.

A la ligne première, on trouve un sigle, suivi du chiffre 4. Les interprètes qui m'ont précédé ont cru que ce chiffre reproduisait le nombre 14, déjà exprimé en toutes lettres, ce qui me paraît peu vraisemblable et cons-

tituerait une répétition inutile, une véritable tautologie. J'aime mieux admettre que ce sigle est l'abrégé du mot יום « jour, » qu'il faut lire ביום ארבע, et traduire « dans le quatrième jour.

A la ligne troisième, j'ai lu et rendu le texte d'une manière particulière et qui réclame, de ma part, quelques explications. M. le duc de Luynes a traduit ainsi ce passage : « Rapior in comessationibus meis, « inter vina aromatibus condita mea, ex circumdatione (concione) viro« rum, in lamentatione, ad moriendum. » On voit facilement que cette interprétation offre peu de rapport avec celle que je propose. Pour bien comprendre mon hypothèse, il faut se rappeler, comme je l'ai dit plus haut, que, dans le langage parlé à Sidon, autant, du moins, qu'on en peut juger par notre inscription, les deux lettres gutturales ח et ע se permutaient souvent l'une pour l'autre. Si je ne me trompe, le mot לעת a été mis pour לֵחַת. En hébreu, l'adjectif *leah*, לַח, signifie « tener, recens, « viridis. » De là, il aura été facile de former le substantif לֵחַת, « viror, « viriditas, » et, par extension, « prosperitas, potentia. » Du reste, cette permutation du ח et du ע n'est pas même étrangère au langage de la Bible. On y trouve le verbe בחל substitué à בעל, « fastidivit. » Nous lisons, dans le prophète Zacharie[1], נַפְשָׁם בָּחֲלָה בִי, « anima eorum fastidivit me, » et, dans un passage des *Proverbes*[2], les mots נַחֲלָה מְבֹחֶלֶת, auxquels on a donné des interprétations diverses, me paraissent devoir être rendus d'une manière naturelle par ceux-ci : « un héritage qui mérite d'être dé« daigné, d'être odieux. »

Le participe מְאֻזָּרִים signifie proprement, « accincti, » et, par suite, « agiles, prompti. » Je lis יתם, pour יָתוֹם, « orphelin. » Le mot סכים est, je crois, une forme du dialecte sidonien correspondant à l'adjectif hébreu שַׂגִּיאִים, « multi. » Quant au terme אלמת, qui est répété plus bas, je crois que, soit par l'effet d'un idiotisme particulier au dialecte de Sidon, soit par une erreur de graveur qui se reproduit plus bas, ce terme correspond au mot hébreu אַלְמָנָה, « veuve. »

A la ligne quatrième, j'ai traduit, comme M. Dieterich, le mot קְנֹמִי par « ma personne, moi-même. » Ce terme, qui nous représente le mot syriaque ܩܢܘܡܐ, répond au mot hébreu נַפְשִׁי.

A la même ligne, on trouve une phrase qui présente une difficulté réelle. Mon honorable confrère a traduit : « Ne scrutetur inter fideles, « quia idola (sunt) inter fideles. » La difficulté, comme il est facile de

[1] Chap. XI, vers. 8. — [2] Chap. XX, vers. 21.

le voir, provient surtout du mot בנמנם, que l'on chercherait vainement dans le texte hébreu de la Bible. Si je ne me trompe, ce mot est le pluriel de בנמן, qui, d'après une forme particulière au dialecte de Sidon, correspond au mot syriaque ܡܡܘܢܐ, « richesse, » que l'on retrouve dans le texte grec du Nouveau Testament sous la forme Μαμμωνᾶς. Il n'est pas très-rare de voir la lettre ב se changer en מ et *vice versa*. Le mot syriaque ܙܒܢ, ܙܒܢܐ, qui désigne le temps, est, dans les autres dialectes, écrit זְמַן. Chez les anciens Arabes, la ville de La Mecque était souvent désignée par le nom *Bekkah*, بَكّة. Dans les interrogatoires des Templiers, on rencontre fréquemment le mot *Baphometus*, qui, suivant l'opinion la plus naturelle, représente le nom de Mahomet. Quant au נ, qui se trouve dans le mot בנמנם, on sait que, dans le langage des Chaldéens, on intercale souvent, dans le milieu ou au commencement des mots, la lettre נ, qui ne fait pas partie de la racine.

Si ma conjecture ne paraissait pas suffisamment probable, on pourrait en proposer une autre, qui consisterait à lire, en deux mots, בן מְנַם. Le mot מנם, par suite d'une forme particulière au dialecte de Sidon, répondrait au mot syriaque ܡܕܡ, qui signifie « une chose, » et on traduirait : « Ne cherche rien parmi nous; car, ici, parmi nous, il n'y a « rien. » Je n'ai point hésité, suivant l'exemple de M. Dieterich, à donner au mot אי le sens de la négation אַיִן, « il n'y a pas. » Cette forme, que nous retrouvons dans le livre des *Juges*, dans le nom propre *I-kabod*, אִי־כָבוֹד, « Inglorius, » s'est conservée, avec la même signification, dans le langage rabbinique.

A la ligne 9, j'ai regardé les mots את ממלכת comme gouvernés par יסגרנם, et j'ai traduit comme si le texte portait מאת ממלכת. Je lis אֲדָר, « la gloire, » au lieu de ארר.

Les mots suivants doivent, dans mon opinion, se séparer ainsi : אש משלבנם, c'est-à-dire : « ce qui fait partie de ce qui appartient aux en- « fants. » A la ligne 11, je regarde le mot מחמת comme devant être lu מְהָמֵת, et formant l'*hiphil* du verbe מֵת, « mourir. » J'ai donc cru devoir traduire : « Si un homme fait périr la race royale. » A la ligne 12, j'ai lu נָחֵן au lieu de נחן. Je crois que נָחֵן vient de la racine נוח, qui signifie « re- « poser, » car je ne saurais admettre que le participe נִחָן, qui se trouve dans un passage de Jérémie, ait véritablement le sens de *miserandus*. Je traduis donc : « Moi qui repose ici. » On lit dans les *Proverbes*[1] בקהל רפאים

[1] Chap. xxi, vers. 16.

ינוח, « il reposera dans l'assemblée des ombres. » A la ligne 15, il faut lire אש, au lieu de אם. Le verbe בנן est à la première personne du pluriel du prétérit. J'ai averti plus haut que le nom de la mère du roi devait être écrit אמת עשתרת, c'est-à-dire « la servante d'Astarté. » Le mot מלכת doit être orthographié מלכת. A la ligne 16, je n'ai pas hésité à lire ישבנן, au lieu de ישרנן, et à traduire : « nous avons fait habiter. » A la même ligne, on ne peut hésiter, je crois, à restituer בת עשתרת. שם est, si je ne me trompe, l'adverbe שם, « ici. » Le mot אנחן, qui se retrouve à la ligne suivante, n'est point, je crois, un nom propre. C'est le pronom de la première personne du pluriel. Il représente le mot hébreu אנחנו. A la ligne 17, je lis ישבני, « il m'a fait habiter. » A la ligne 18, au lieu de שם בעל, qui, se trouvant à la suite du nom d'Astarté, ne présente pas un sens convenable, je lis שם בעל, comme s'il y avait אש שם בעל. Plus loin, le texte offre אדן מלכם, que M. le duc de Luynes traduit par *Dominus Milchom*. Et je souscris volontiers à cette interprétation. L'idole appelée *Milchom* ou *Moloch* était adorée chez les Ammonites et les Moabites, qui habitaient à l'orient de la Palestine, au delà de la mer Morte; et tout nous porte à croire que son culte avait été introduit chez les Phéniciens. Sur les monuments élevés par ce peuple, on rencontre fréquemment les noms propres *Ebed-Molek*, עבד מלך, « le serviteur de Moloch, » et *Molek-itten*, מלך יתן, « celui qui est donné par Moloch. » Enfin, l'histoire des Carthaginois nous présente plusieurs fois le nom de Himilcon. On pourrait aussi lire אדן מלכם, « le Seigneur des rois, » c'est-à-dire « le Dieu suprême. » Cette expression nous rappellerait le passage d'Horace :

> Regum timendorum in proprios greges,
> Reges in ipsos imperium Jovis.

Et celle de Racine :

> Avant que son destin s'explique par ma voix,
> Je vais l'offrir au Dieu par qui règnent les rois.

A la ligne 19, je n'ai pu voir, dans les mots דאר ויפי, deux noms de villes. Le premier de ces mots, ainsi que je l'ai insinué plus haut, offre une faute du graveur, et doit se lire תאר, « la forme; » יפי est le terme hébreu qui désigne « la beauté. » Dans la même ligne, le mot הארדת doit se lire האדרת, et j'y reconnais la première personne du prétérit de l'*hiphil* du verbe אדר. Le mot דן n'est pas, je crois, un nom propre, celui de la ville de Dan; il doit être lu דן, et forme le masculin du pronom

démonstratif syriaque. Je lis מרת עצמת : si je ne me trompe, le mot מרת, qui appartient au dialecte de Sidon, répond à בירת, par le changement du ב en מ, et doit, je crois, être traduit par « places de guerre. » On pourrait lire aussi מרת עצמת, et traduire « celles qui sont douées de force » (en sous-entendant le mot qui désigne « les places »). Mais la première explication me paraît la plus naturelle. Le verbe ספן, qui suit immédiatement, ne signifie pas « perfecit contabulationibus eas, » mais « reponent, ac servabunt. » A la ligne suivante, le mot עלת doit, je crois, avoir ici un sens particulier, que l'on chercherait vainement dans le texte de la Bible, mais qui se retrouve dans l'arabe *gallah*, غلّة, ou *Magall*, مغل, et dans le syriaque ܥܠܠܬܐ, c'est-à-dire « produit, « récolte. » Je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans la même ligne, le mot קנמי est, à mes yeux, identique avec le terme syriaque ܩܢܘܡܝ, « ma personne; » que le mot עלת est mis pour חלת. A la ligne 21, je lis : אל יער, « ne denudet. » A la ligne 22, je crois qu'il s'est glissé une petite erreur, et qu'il faut lire, au lieu de אלו, ואל. Si je ne me trompe, le mot מהמת doit être lu מהמת : il faut le regarder comme le participe de l'*hophal* du verbe מת, et traduire : « et cet homme sera mis à mort. » Le mot קדשם, « saints, » appliqué à des dieux ou à des génies, nous rappelle que, dans le livre de Daniel, une expression analogue est employée pour désigner, tantôt les dieux eux-mêmes, comme dans le passage où on lit (chap. IV, vers. 4, 5; V, vers. 11) : אֱלָהִין קַדִּישִׁין, tantôt un ange, un génie intermédiaire entre la divinité et l'homme. On lit, chez le même prophète (chap. IV, vers. 10) : עיר וקדיש מן שמיא נחת, « un vigilant, saint, « descendait du ciel. » Et, plus loin (v. 13) : מִגְּזֵרַת עִירִין פִּתְגָמָא וּמֵאמַר קַדִּישִׁין, « La réponse émane du décret des vigilants, de la parole des saints. »

En expliquant cette inscription, je me suis vu, à regret, dans la nécessité de combattre quelques-unes des assertions de M. le duc de Luynes; je crois avoir démontré que plusieurs mots, dans lesquels mon honorable confrère avait cru voir des noms géographiques, et sur lesquels il avait fondé des calculs chronologiques extrêmement ingénieux, ne devaient être regardés que comme des noms substantifs ou des pronoms; que, par conséquent, il était impossible d'employer des caractères aussi incertains, pour déterminer l'âge de l'inscription et de l'érection du monument. D'un autre côté, l'histoire se tait complétement sur ce qui concerne les noms et l'époque des rois mentionnés sur l'inscription de ce sarcophage. Du reste, je soumets à mon noble confrère le résultat de mes observations, et je m'applaudirai vivement si mes explica-

tions, en tout ou en partie, peuvent porter la conviction dans un esprit aussi éminemment éclairé; et, s'il croit devoir, sur quelques points, modifier ses hypothèses, ce sera une bonne fortune pour moi. J'espère que mes efforts, réunis à ceux de tant d'hommes distingués, pourront contribuer à répandre un peu de jour sur cette branche encore obscure de la philologie orientale.

A la suite de l'épitaphe du roi de Sidon, M. le duc de Luynes a donné la gravure d'une inscription découverte à Malte, il y a environ un an, et dont le *fac-simile* lui a été communiqué par M. l'abbé Lanci. M. le duc de Luynes interprète ainsi cette inscription :

Fecit et renovavit cum exultatione tria
Sacraria templi Sadam Baal et sacraria
Et sacraria templi Astartæ et Sacraria
In largitione extensa ærarii Ores filii Joël
(N) Suffes, filius Zibecom, filii Ebed Esmun, filii Joël
Sacrificavit Baal Sillek filius Hannæ, filii Ebed-Esmun (filii)
Belæ, filii Zalam, filii Iaezer: attendit ad opus e lapicidis Joël (et fecerunt et consecrarunt)
Cum exultatione.

Avant de proposer mes observations sur la manière dont on doit interpréter cette inscription, il faut d'abord résoudre une difficulté. L'inscription est-elle réellement authentique, ou est-elle le produit d'une fabrication récente? Sans doute, il est assez difficile, lorsque l'on n'a pas un monument sous les yeux, qu'on ne peut l'examiner à loisir, de prononcer affirmativement sur le degré de confiance qu'il mérite. J'avoue que, pour moi, je suis fort enclin à adopter la seconde hypothèse, et à supposer que cette inscription n'est nullement antique. Le premier caractère qui s'offre à la vue, et qui semble déposer contre la haute ancienneté attribuée au monument, consiste dans le soin avec lequel on a séparé les mots qui composent l'inscription. Quiconque a pris la peine d'examiner les inscriptions phéniciennes ou puniques qui sont sous nos yeux a pu se convaincre que, sur ces monuments, comme dans les anciennes inscriptions grecques, babyloniennes, etc., les mots, en général, sont tracés sans aucune séparation; que, de plus, quand un mot placé à la fin de la ligne ne peut y tenir en entier, une partie est renvoyée à la ligne suivante. Or, aucune de ces particularités ne se présente sur notre inscription. Les mots, comme je l'ai dit, y sont séparés d'une manière distincte. Chaque ligne offre un nombre de mots bien alignés, dont aucun n'enjambe sur la ligne suivante. Cette régularité, si je ne me trompe, accuse un art tout moderne et inconnu à l'antiquité orien-

tale. A la fin de la seconde ligne, on trouve un מ isolé. Comme la ligne suivante commence par le mot מקדש, on pourrait être tenté de croire que le fabricateur de l'inscription a voulu imiter un usage observé dans les manuscrits syriaques et rabbiniques. Lorsque la fin d'une ligne ne présente pas assez d'espace pour recevoir un mot entier, et que, pourtant, on ne veut pas laisser un vide qui déparerait la régularité de la ligne, on écrit autant de lettres du mot que la place en peut contenir, et, à la ligne suivante, on reproduit le mot tout entier. Quelquefois, des éditeurs, qui ignoraient cet usage, ont introduit, dans des textes syriaques ou autres, des mots dont il est impossible de tirer aucun sens. Cette preuve, si elle était seule n'aurait toutefois rien de décisif. Car on pourrait répondre que le מ qui termine la seconde ligne est la première lettre du mot מקם, « lieu. » La particule אית, qui indique le régime du verbe actif, ne s'est rencontrée, jusqu'aujourd'hui, que dans l'inscription de Sidon. On la chercherait vainement sur les monuments phéniciens ou puniques qui nous sont connus. Si je ne me trompe, c'est cette inscription qui, sous ce rapport, a servi de modèle pour composer l'inscription de Malte. Les noms de divinités et d'hommes que présente l'inscription ont une physionomie étrange, qui n'offre point le caractère de noms phéniciens. Ainsi, une divinité est désignée par le nom de *Tsadumbaal* ou *Tsarembaal*, צרם בעל. Cette forme, il faut le dire, paraît tout à fait insolite. A coup sûr, dans tous les monuments qui appartiennent à la Palestine, à la Phénicie, ou à l'Afrique carthaginoise, il est fait mention d'un grand nombre de divinités, dans les compositions desquelles entre le nom de Baal. Ce nom s'y trouve accompagné d'une épithète; mais cette épithète est, en général, placée après le nom de Baal, et non pas avant. On pourrait citer, en ce genre, *Baal-Hamman*, des inscriptions puniques, *Baal-Zeboub*, et une foule d'autres noms. Dans une inscription latine, qui se trouve gravée sur le mont Liban, et qu'a publiée M. Guys, il est fait mention d'une divinité appelée *Balolon.* Si je ne me trompe, ce mot doit être transcrit, en hébreu, par *Baal-Olam*, בעל עלם, et signifie « le Seigneur éternel. » C'est ainsi que, dans plusieurs passages de la Bible, Dieu est désigné par le nom de אל עולם, « le Dieu éternel. »

A la quatrième ligne, on rencontre une série de mots qui présentent une difficulté bien réelle. On y lit : בעתר אדר ערנת ארש. Ces mots, comme on le voit, ne sauraient s'expliquer par la langue hébraïque. Si mon opinion est véritable, celui qui a récemment supposé cette inscription, et qui avait une connaissance bien superficielle du chaldéen et de l'hébreu, a introduit ici des termes empruntés au premier de ces idiomes; mais

il s'est trompé, en substituant un ע à un א. Ainsi, je crois que les mots בעתר אדר ont été mis dans l'inscription pour באתר אדר, « in loco areæ. » Le mot ערנת, qui suit immédiatement, semble offrir une réminiscence maladroite du nom *Ornan*, ארנן, qui se lit dans les *Paralipomènes*.

Les noms propres, il faut le dire, n'offrent point, en général, une forme phénicienne. Le mot יעזר se trouve, il est vrai, dans le texte de la Bible; mais il se trouve employé comme un nom de ville et non pas comme un nom d'homme. Le nom *Ares*, ארש, ne semble pas avoir une origine phénicienne. Les noms *Zalam*, זלם, *Zibakam*, זיבקם, *Hana*, חנא, ne semblent pas non plus appartenir à l'idiome des Phéniciens ou des Carthaginois. Quant à celui de *Bala*, je ne crois pas davantage qu'il dérive de la même source. Je ne puis m'empêcher de lui reconnaître une analogie trop frappante avec des noms propres qui appartiennent au langage maltais. Je veux dire celui d'Abela, auquel nous devons une description de l'île de Malte, et avec celui de Vella, dont le nom, à la fin du dernier siècle, acquit une triste célébrité, par suite de l'imposture audacieuse avec laquelle il forgea un prétendu code des lois qui avaient régi la Sicile, sous la domination des princes musulmans.

Ainsi, sans prétendre prononcer sur ce sujet d'une manière absolue, je suis porté à croire que cette inscription n'est nullement antique, et a été gravée depuis la découverte et à l'imitation du monument de Sidon. Cet exemple, au reste, ne serait pas le seul d'une fabrication de ce genre effectuée dans l'île de Malte. On se rappelle cette prétendue inscription bilingue, découverte, soi-disant, près de Cyrène, et qui induisit en erreur plusieurs savants d'un grand mérite. On se souvient de cette belle inscription qui reproduisait le nom de Sempronius Gracchus, et à laquelle feu M. le marquis de Fortia attachait un si grand prix, quoique tout, dans ce monument, indiquât une fabrication moderne; mais je dois dire, pour être juste, que cet homme estimable, sur la fin de sa carrière, avait conçu des doutes bien légitimes sur cette inscription dont il était possesseur, car il me dit un jour : « Je commence « à partager votre sentiment, relativement à la pierre de Malte. Et, en « effet, cette pierre est renfermée dans mon cabinet, recouverte d'une « toile, parfaitement à l'abri de la poussière, de l'influence de l'air et de « l'humidité; et, toutefois, sa surface s'écaille journellement, et tout la « menace d'une destruction rapide. Je me demande comment cette même « pierre, ayant été ensevelie sous terre depuis deux mille ans, n'ayant « été l'objet d'aucune précaution, a pu se maintenir, jusqu'à nos jours, « dans un état de conservation et de fraîcheur parfaites? » Et, en effet, le calcaire de Malte est, je crois, d'une nature trop tendre, pour avoir pu

résister, durant un grand nombre de siècles, à l'humidité du sol, à l'influence de l'atmosphère.

Si l'on voulait toutefois admettre l'authenticité de l'inscription envoyée de Malte, il faudrait, au moins, modifier, sur plusieurs points, l'interprétation qu'a donnée M. le duc de Luynes. Ce savant, ainsi que je l'ai dit, traduit de cette manière la première ligne de l'inscription : « Fecit et renovavit cum exultatione tria. . . . . ; » mais je dois faire observer que, si je ne me trompe, les deux mots עם גול ne sauraient, en hébreu, avoir le sens que leur attribue mon honorable confrère. D'abord, il faudrait lire גיל, et non pas גול. En second lieu, la préposition עם, qui signifie « avec, » s'emploie quand on veut exprimer qu'une personne ou une chose doit en accompagner une autre; mais, dans le cas dont il s'agit, c'est la préposition ב que réclame le texte, et il faudrait lire בגיל au lieu de עם גול. Ces deux mots doivent être orthographiés ainsi עַם גול, et il faudra traduire : « Le peuple de Golo, » c'est-à-dire de l'île appelée par les Grecs *Gaulos*, et par les modernes *Gozzo*. On rendra donc ainsi la première ligne de l'inscription :

Fecit et renovavit populus Goli tria
Sacraria : Templum Saram Baal, et
Sacrarium Templi Astartes, et Sacrarium
In loco areæ Adnat-Ares filii Ioël
Suffetis filii Zibkam, filii Ebed-Aschmun filii Ioël :
Sacrificavit Baal-Malak, filius Hanna, filii Ebed-Aschmun (filii)
Bala, filii Zalam, filii Iazer, custodis, lapicidinarum
Populi Goli.

פעל וחדש עם גול שלש
מקדש בת צרמבעל ואית מ
מקדש בת עשתרת ו מקדש
בעתר אדר ערנת ארש בן יאל
שפט בן זיבקם בן עבדאשמן בן י
זבח בעל מלך בן חנא בן עבד אשמן
בלא בן זלם בן יעזר שמר מחצבי
עם גול

Cette inscription, quand on la supposerait authentique, n'offrirait à l'antiquaire et au philologue qu'un bien faible intérêt, car elle ne présente que des noms de personnages complétement inconnus. Le seul nom que l'on pourrait recueillir serait celui de la petite île de Gaulos.

Je m'arrête ici, pour ne pas donner à cet article une trop grande étendue; mais je me propose de reprendre mes travaux sur les inscriptions phéniciennes, et de publier quelques observations sur plusieurs interprétations qui ont été proposées depuis quelques années.

QUATREMÈRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Thierry (Augustin), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 22 mai 1856.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Binet, membre de l'Académie des sciences, section de géométrie, est mort à Paris, le 12 mai.

Dans la séance du 19 mai, M. Claix de Gay a été élu membre de l'Académie des sciences, section de botanique, en remplacement de M. de Mirbel, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Benoiston de Chateauneuf, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Passy (Seine), le 25 mai.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Adam, membre de l'Académie des beaux-arts, section de composition musicale, est mort à Paris, le 3 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Râmâyana, poëme sanscrit, traduit en français pour la première fois par M. Hippolyte Fauche, tomes IV et V. Paris, chez A. Franck, libraire, 2 vol. in-18, 1856. — Le zèle de M. H. Fauche ne se ralentit pas, et son œuvre s'avance rapidement, bien qu'elle soit encore assez éloignée du terme. Les deux volumes que nous annonçons renferment la fin de l'*Aranyakânda* et le *Kishkindhyâkânda*. Ils sont traduits avec le même soin et suivant la même méthode que les précédents. Le tome suivant, le *Soundarakânda*, qui est déjà sous presse, rejoindra et dépassera même le point où en est actuellement la traduction italienne de M. l'abbé Gorresio.

Œuvres du comte P. L. Rœderer, pair de France, membre de l'Institut, etc., publiées par son fils, le baron A. M. Rœderer, ancien pair de France, tome quatrième. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1856, in-4° de 620 pages. — Ce recueil des œuvres du comte Rœderer est publié tant sur les manuscrits inédits de l'auteur que sur les éditions partielles de ceux de ses ouvrages qui ont déjà paru, avec les corrections et les changements que M. Rœderer y a faits postérieurement. Les documents historiques abondent dans la première partie du tome quatrième. Nous citerons particulièrement les lettres du roi Joseph, qui ne se trouvent pas dans la correspondance de ce prince, récemment publiée; celles de la reine Julie, et des questions de l'Empereur à M. Rœderer sur le royaume de Naples. Des opuscules littéraires de l'auteur remplissent la seconde partie du volume. On y remarque un grand nombre de biographies, de portraits, de notices des principaux personnages du temps, plusieurs écrits sur le théâtre, et des extraits ou analyses raisonnées d'ouvrages historiques, de voyages, de romans publiés de 1795 à 1804.

Histoire du Consulat et de l'Empire, faisant suite à l'histoire de la Révolution française, par M. A. Thiers, tome XIII. Paris, imprimerie de Plon, librairie de Paulin, 1856, in-8° de 583 pages. — Ce nouveau volume du grand ouvrage de M. Thiers commence à la naissance du roi de Rome (20 mars 1811), et s'arrête au début de la guerre de Russie (juin 1812). Il comprend les livres XLI, XLII et XLIII, qui ont pour titre : *le Concile, Tarragone, le passage du Niémen*. Le tome XIV, dont l'impression est commencée, renfermera les deux livres suivants : *Moscou, la Bérésina*, et sera publié dans les premiers jours du mois de juillet.

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel, tome II. Paris, Imprimerie impériale, 1856, in-4° de 800 pages, avec quatre *fac-simile*. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique*, 1re série.) — Les documents réunis dans ce volume se rapportent à la période comprise entre l'avénement du cardinal de Richelieu au ministère (19 avril 1624) et le 31 décembre 1627. Ils n'offrent ni moins d'importance ni moins d'intérêt que ceux qu'on trouve dans le premier volume, dont nous avons annoncé la publication en 1853. Les notes explicatives, que M. Avenel a placées en grand nombre au bas des pages,

éclaircissent souvent les textes, donnent des indications sur les personnages cités, et ajoutent beaucoup à la valeur de cette publication.

Histoire des conseils du roi depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. de Vidaillan, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, ancien préfet. Paris, imprimerie de Brière, librairie d'Amyot, 1856, 2 volumes in-8° de VII-451 et 401 pages. — L'auteur de ce livre étudie, dans les actes de l'autorité royale et dans les monuments de notre histoire, la nature, la forme, l'action des conseils du roi en France, depuis leur origine jusqu'en 1789. Il montre comment le conseil du roi, d'abord variable et incomplet, se constitua de plus en plus régulièrement à mesure que l'autorité suprême acquérait des forces et de la stabilité, par quels efforts habiles et persévérants il a conquis et consacré pour la royauté les droits que la seule victoire des armes n'aurait pas suffi à lui donner. M. de Vidaillan expose ensuite l'origine des corps judiciaires sortis du sein de ce conseil, et maintenus par de prudentes mesures qui n'ont pas toujours été sans danger, dans une dépendance trop souvent contestée jusqu'à l'oubli séditieux des attributions les mieux définies et des devoirs les plus étroits.

Cinq années de voyage en Orient, 1846-1851, par Israël-Joseph-Benjamin II.... Imprimerie de Cerf à Sèvres, librairie de Michel Lévy, à Paris, 1856, in-8° de XXVIII-240 pages. — Cette relation de voyage, écrite par un israélite résidant en Moldavie, a pour but de faire connaître l'état des populations juives de l'Orient, et d'appeler sur leur situation l'intérêt de leurs coreligionnaires d'Europe. A l'exemple de Benjamin de Tudèle, dont il aspire à suivre les traces, l'auteur a fait de curieuses recherches, dans les pays qu'il a parcourus, sur la condition religieuse, morale et sociale de ces débris dispersés des tribus d'Israël, sur leurs mœurs, leurs usages, leurs traditions. L'ouvrage contient le récit des voyages du missionnaire israélite en Syrie, en Palestine, dans le Diarbékir et le Kourdistan, en Arabie, dans l'Inde, en Chine, et de son retour par le Caboul, la Perse et Constantinople.

Les tables de bronze de Malaga et de Salpesa, traduites et annotées par Ed. Laboulaye, professeur de législation comparée au collége de France, membre de l'Institut. Imprimerie de Hennuyer, aux Batignolles, librairie de Durand, à Paris, in-8° de 50 pag. — Les tables de bronze, dont il s'agit dans cet opuscule, ont été trouvées à Malaga en 1851, et le texte latin des inscriptions qui y sont gravées a été publié dans la même ville par M. Manuel Rodriguez de Berlanga. La plus longue de ces inscriptions est un fragment de la loi municipale de Malaga, la plus petite un fragment de la loi municipale de Salpesa. Ces lois supposent que les deux cités jouissaient, sous l'administration romaine, du *jus Latii* sans posséder le *jus civitatis*. M. Laboulaye donne les deux fragments avec traduction française et commentaire. L'authenticité de ces tables, admise par deux savants allemands, MM. Mommsen et Huschke, est contestée par M. Laboulaye, qui fonde son opinion sur des considérations tirées soit des circonstances de la prétendue découverte, soit de l'incorrection et de l'invraisemblance des textes.

L'Angleterre au XVIIIe siècle, études et portraits pour servir à l'histoire du Gouvernement anglais depuis la fin du règne de Guillaume III, par M. Charles de Rémusat, de l'Académie française. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Didier, 1856, deux volumes in-8° de XV-453 et 594 pages. — Cet ouvrage est un recueil des articles publiés par M. de Rémusat dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur Bolingbroke, sa vie et son temps, et sur Horace Walpole, Junius, Burke et Fox. L'éminent écrivain a revu avec soin tous ces morceaux et les a mis en rapport avec les dernières recherches sur le même sujet. L'introduction placée en

tête du premier volume est inédite; elle renferme des considérations sur la constitution anglaise comparée aux divers systèmes qui ont successivement prévalu en France depuis deux siècles.

Les voix intimes, par J.-A. d'Escodeca de Boisse. Imprimerie de Crété à Corbeil, librairie de Charpentier à Paris, 1856, in-12 de XII-315 pages. — Sous ce titre de *Voix intimes*, M. d'Escodeca de Boisse publie un recueil de poésies morales qui attestent un talent exercé. La plupart de ces pièces sont d'une versification très-pure, et quelques-unes se font remarquer par l'inspiration et l'élévation des pensées. L'auteur a placé, comme préface, au commencement du volume, des observations sur le passé et l'avenir de la poésie en France.

Biographie du comte de Guibert, maréchal de camp, membre de l'Académie française, par E. Forestié neveu. Mautauban, imprimerie de Forestié, 1856, in-8° de 72 pag. — Cette biographie du comte de Guibert (né à Montauban, le 11 novembre 1743) a été couronnée par la société des sciences et belles-lettres de Montauban, le 3 juillet 1855. On y trouve des indications qui complètent les renseignements contenus dans les diverses notices publiées sur ce savant par Mme de Stael (1789), par Toulongeon (1802), par le général Bardin (1836) et par M. d'Aldéguier (1855).

Pensées, maximes, réflexions du général baron Pétiet, troisième édition, considérablement augmentée. Paris, imprimerie de Claye, librairie d'Amyot, 1856, in-18 de 380 pages. — Ce recueil de pensées, de maximes, quelquefois d'anecdotes ou de traits de mœurs militaires, est l'œuvre d'un esprit observateur qui a finement analysé les différents sentiments du cœur humain et les modifications que les âges et les carrières leur font subir. Le général Pétiet a pris pour texte de ses méditations morales un certain nombre de sujets dont il a fait autant de chapitres de son livre, qui est ainsi divisé : armée, aristocratie ; — femmes ; — politique ; pensées diverses. La nouvelle édition se distingue des précédentes par un meilleur classement et par des additions nombreuses.

La Jérusalem délivrée, traduite en vers par Louis Duchemin, traducteur en vers des œuvres d'Horace et de Virgile. Imprimerie de veuve Belin, à Saint-Cloud, librairie de Dentu, à Paris, 1856, 2 volumes in-8° de XXV-492 et 563 pages. — L'auteur de cette nouvelle traduction, s'est surtout attaché à reproduire fidèlement, octave par octave, les vers du Tasse. Le texte italien est en regard de la version française. On trouve à la fin du second volume des fragments traduits d'Horace, de Dante et de Milton.

Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos, par V. Guérin, ancien membre de l'école Française d'Athènes, professeur agrégé de l'Université. Paris, imprimerie de Gaittet, librairie de A. Durand, 1856, in-8° de III-328 pages, avec cartes. — L'île de Patmos, à peine citée par les écrivains de l'antiquité, mais célèbre par l'exil de l'apôtre saint Jean, est l'objet de l'intéressante étude historique et biographique qui ouvre ce volume. L'auteur développe particulièrement les détails relatifs au monastère de Saint-Jean, fondé dans cette île, en 1088, par saint Christodule. On trouve à la fin de cette notice un catalogue des deux cent quarante manuscrits grecs pour la plupart théologiques, que renferme la bibliothèque de ce couvent. L'étude sur l'île de Samos se divise en quatorze chapitres. Après avoir esquissé l'aspect général de l'île, M. Guérin résume tout ce que l'antiquité nous en apprend, puis, la parcourant lui-même avec le lecteur, il décrit successivement les quatre districts qui forment ses divisions géographiques, en commençant par celui dont le chef-lieu est Chora, siége actuel du gouvernement. Il donne ensuite des renseignements précis sur l'administration de l'île, son commerce, ses productions, ses revenus. Plusieurs

parties de ce travail intéresseront l'archéologue, surtout la description des ruines de l'ancienne ville de Samos et l'historique des fouilles entreprises par l'auteur pour découvrir l'aqueduc d'Eupalinus de Mégare et pour reconnaître l'emplacement du temple de Junon.

Cours familier de littérature; un entretien par mois, par M. A. de Lamartine. Paris, imprimerie de Didot. On s'abonne chez l'auteur, rue de la Ville-l'Évêque, n° 43, 1856, trois livraisons in-8°, ensemble de 239 pages. — Un empressement sympathique accueille à son début cet ouvrage de M. de Lamartine, où brillent d'un éclat nouveau l'élévation, la sensibilité, la grâce du génie de l'illustre poëte. Étudier la littérature universelle en tout siècle, en tout pays, en toute langue; apprécier les œuvres, les commenter, les offrir en exemples plus qu'en règles à l'esprit, inspirer ainsi la notion et le goût des lettres, telle est la pensée du *Cours familier de littérature*, qui est divisé en *entretiens* de l'écrivain avec le lecteur. Dans son premier entretien, M. de Lamartine fait un retour intime sur ses premières et sur ses dernières années. Ce morceau, tout empreint du plus vif et parfois du plus douloureux intérêt, peut servir de préface à l'œuvre. Le second entretien traite d'un point de vue très-élevé, *Des origines de la littérature*, et expose le plan du livre. « Nous ne nous « interdirons pas, dit l'auteur, de redescendre de temps en temps des hauteurs de « l'antiquité jusqu'à nos jours : s'il a paru ou s'il paraît, pendant que nous écrivons, « un de ces livres qui honorent notre nation ou notre époque, nous nous y arrête- « rons avec prédilection... » Comme premier exemple de ces retours sur les écrivains de notre siècle, M. de Lamartine donne, dans la même livraison, un portrait littéraire développé, celui de madame Émile de Girardin. Le troisième entretien a pour titre : *Philosophie littéraire de l'Inde primitive*. Avant de passer en revue les monuments littéraires de l'Inde, l'éminent écrivain fait connaître à ses lecteurs la philosophie religieuse de ces peuples, et cette étude est pour lui l'occasion de combattre, par de solides raisonnements, exposés dans le plus brillant langage, la doctrine de la perfectibilité indéfinie et continue de l'humanité.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1856.

كتاب المواعظ والاعتبار بذكر الخطط والآثار يختص ذلك باخبار
اقليم مصر والنيل وذكر القاهرة وما يتعلق بها

« *Livre des avis et de la réflexion*, *concernant les quartiers et les monuments. Ce livre est consacré spécialement à l'histoire de l'Égypte et du Nil, à la description du Caire et de tout ce qui en dépend.* Il a pour auteur Taki-eddin-Ahmed-ben-Ali-ben-Abd-el-Kâdir-ben-Mohammed, connu sous le nom d'El-Makrizi. »

PREMIER ARTICLE.

Parmi les nombreux ouvrages orientaux que l'imprimerie établie à Boulak, dans le voisinage du Caire, a, depuis quelques années, offerts à l'attention du public instruit, il n'en est aucun qui, si l'on considère son importance, puisse être mis à côté du livre que cette notice a pour but de faire connaître. Je veux parler de la description de l'Égypte et du Caire, composée en arabe par Makrizi. Cette vaste production forme deux volumes in-folio, dont l'un renferme 498 et l'autre 521 pages, d'une impression très-serrée. L'éditeur, qui, comme il nous l'apprend, remplit les fonctions de correcteur, مصحّح, dans l'imprimerie susdite, atteste que l'ouvrage de Makrizi, malgré son utilité incontestable, était devenu rare en Égypte, qu'on l'y rencontrait difficilement, et que les manuscrits qui en reproduisaient le texte étaient déparés par une foule

de fautes énormes. Il ajoute que, pour remédier à cet inconvénient, il a cru devoir publier, de ce livre, une édition complète, aussi correcte que possible; que, de plus, il s'est attaché à rectifier les erreurs introduites dans l'ouvrage par la négligence des copistes. Et, en effet, il a joint à chaque volume un *errata* dans lequel il a corrigé des expressions évidemment fautives admises dans le texte, et leur a substitué des leçons beaucoup plus exactes. De plus, il a eu soin de placer, en tête de chaque tome, une table des nombreux chapitres entre lesquels se partage le travail de l'auteur; car c'est un secours dont il est difficile de se passer, qui évite une assez grande perte de temps; et, parmi les exemplaires manuscrits que renferme la Bibliothèque impériale, un seul, je veux dire le manuscrit 682, présente un *index* de ce genre. Un autre avantage bien précieux, que cette édition offre aux amateurs de la littérature orientale, consiste dans la modicité du prix. On est vraiment stupéfait lorsqu'on pense qu'un ouvrage aussi volumineux, imprimé avec autant de soin, coûte, pris au Caire, 35 francs de notre monnaie.

Tout en reconnaissant le service essentiel que l'éditeur, par cette publication, a rendu à la littérature orientale, et, en particulier, à l'histoire de l'Égypte, on regrette, toutefois, qu'il n'ait pas donné à son texte un plus grand degré de perfection; car, il faut le dire, outre les fautes qui se trouvent signalées soit dans les gloses marginales, soit dans l'*errata* placé en tête de chaque volume, il en existe un grand nombre qui ont échappé à l'attention de celui qui nous a mis en possession de cet ouvrage. On peut croire qu'il n'a pas pu disposer de matériaux assez abondants, et qu'il s'est borné à reproduire fidèlement le manuscrit qui se trouvait entre ses mains. Aussi, beaucoup de noms propres d'hommes et de lieux présentent ici une orthographe peu exacte. Bien des mots, qui ont cessé d'être en usage ou dont l'acception a changé avec le temps, sont transcrits d'une manière fautive. Des expressions, empruntées soit à des poëtes, soit à des écrivains, amateurs d'un style élégant et ampoulé, ont été méconnues par les copistes, qui leur ont souvent substitué des leçons tout à fait fausses; et ce fait n'a pas droit de nous surprendre. Quand on a eu occasion d'examiner avec un peu de soin les nombreux manuscrits de l'ouvrage de Makrizi que renferme la Bibliothèque impériale de Paris, on acquiert bientôt la conviction qu'aucun de ces exemplaires n'offre, en réalité, un texte correct; que tous présentent au lecteur une foule d'erreurs de copiste. Ce serait seulement par une collation attentive de ces différents volumes que l'on pourrait se flatter d'offrir aux amateurs de la littérature orientale un texte bien pur, bien correct. Un pareil travail mériterait, à coup sûr, d'être entre-

pris, et présenterait une utilité incontestable; mais celui qui se vouerait à un labeur si long, si fatigant, pourrait-il se flatter de voir paraître le résultat de ses efforts; c'est ce qui est, au moins, fort douteux. En attendant une édition plus parfaite, profitons avec reconnaissance du secours qui nous est donné, et ne nous montrons pas sévères pour des fautes que l'état des manuscrits rendait, pour ainsi dire, inévitables, et qu'une nouvelle révision pourra faire disparaître.

Makrizi a laissé après lui, en Égypte, une grande réputation, fondée sur des titres incontestables, et son nom est très-connu, en Europe, de toutes les personnes qui ont étudié avec un peu de soin la littérature et l'histoire de l'Orient. Comme la France, ainsi que je l'ai dit, possède, dans sa Bibliothèque impériale, un assez grand nombre d'exemplaires manuscrits de la *Description de l'Égypte* composée par l'écrivain arabe, il n'est pas étonnant que, dans la France surtout, ce livre ait attiré, d'une manière particulière, l'attention des savants, qui l'ont mis souvent à contribution et en ont tiré des extraits plus ou moins étendus. M. Langlès, dans les notes et observations dont il accompagna son édition du *Voyage en Égypte* de Norden, ainsi que dans les *Notices et extraits des manuscrits*, publia un nombre assez considérable de morceaux empruntés à l'ouvrage de Makrizi. M. Silvestre de Sacy, dans sa *Chrestomathie arabe,* donna, outre des fragments importants tirés du même livre, et accompagnés d'une traduction exacte et de notes instructives, une notice intéressante sur la vie et les ouvrages de Makrizi, composée par l'historien arabe Abou'lmahâsen, qui avait été le contemporain, le disciple et l'émule de l'historien de l'Égypte. Notre docte compatriote, dans les excellentes observations dont il enrichit sa traduction de la *Relation* d'Abd-el-latif, consigna à chaque page de nombreux et importants emprunts faits à la *Description de l'Égypte* de Makrizi.

Dans un *article* inséré dans le *Journal des Savants*, j'ai eu occasion de rappeler que le surnom porté par l'historien arabe avait été l'objet d'une petite controverse entre MM. Langlès et Silvestre de Sacy. Le premier, s'appuyant sur l'autorité de plusieurs manuscrits, supposa qu'il fallait adopter la leçon ابن المقريزي, « le fils de Makrizi, » attendu que c'était le père de l'auteur qui avait pris naissance à *Makriz*, faubourg de Baalbek, et que l'écrivain était réellement né au Caire. M. de Sacy s'attacha à prouver qu'il fallait lire *El-Makrizi*, المقريزي. J'ai montré, je crois, en citant d'autres exemples du même genre, que les deux savants avaient peut-être parfaitement raison; que les deux manières d'écrire le nom pouvaient être défendues par des assertions également probables; mais que, suivant toute apparence, il valait mieux s'en tenir à la leçon

vulgaire, et adopter, de préférence, le surnom *El-Makrizi.* Puisque je suis obligé de faire connaître, d'une manière succincte, quelques-uns des travaux pour la réalisation desquels on a fait usage de la *Description de l'Égypte*, je dois rappeler que, moi-même, j'ai eu fréquemment occasion d'emprunter à l'ouvrage de Makrizi des renseignements nombreux, qu'il aurait été difficile de recueillir dans une autre source. Et qu'on me permette, à cette occasion, de consigner ici un petit fait personnel. Dans mes *Mémoires sur l'Égypte et sur quelques contrées voisines*, publiés en 1811, j'avais recueilli, sur la Nubie et sur le désert qui s'étend depuis l'Égypte jusqu'à la mer Rouge, des détails extrêmement nombreux, puisés dans une foule d'écrivains arabes et autres. J'avais pris pour base de mes recherches deux morceaux d'une étendue considérable, extraits de l'ouvrage de Makrizi, autour desquels je m'étais attaché à grouper tout ce que mes lectures m'offraient, sur les mêmes matières. Huit ans après, en 1819, parut le *Voyage en Nubie,* publié après la mort du savant et bien regrettable voyageur Burckhardt. Dans l'appendice qui accompagnait cette relation, l'auteur inséra une traduction, accompagnée de notes, des deux morceaux extraits de l'ouvrage de Makrizi, et qui concernent la Nubie et les *Bedjah* ou *Bodjah.* Tout le monde se récria sur la nouveauté et l'importance des renseignements si variés que renfermaient ces fragments, et l'on s'étonna qu'ils n'eussent pas plus tôt attiré l'attention et mérité les soins des orientalistes. Je ne voulus pas, par une réclamation personnelle, affaiblir le sentiment de reconnaissance que l'on exprimait pour la mémoire de l'infatigable voyageur. Mais enfin, un écrivain anglais, dans un recueil littéraire, prit la parole, à mon insu, et rappela qu'on ne devait, à coup sûr, rien ôter au mérite d'un écrivain, qui, au milieu de ses courses dans le fond de l'Orient, avait pu ignorer des publications faites à Paris; mais que l'honneur d'avoir fait connaître ces fragments précieux appartenait, en réalité, à l'homme de lettres français qui les avait, depuis huit ans, tirés de l'obscurité, et les avait accompagnés d'une foule d'extraits plus ou moins étendus, relatifs aux mêmes contrées.

Enfin, puisque je suis contraint de parler de moi, j'ajouterai que j'ai publié, aux frais du *comité de traductions* de la Grande-Bretagne, deux volumes in-4°, contenant, en français seulement, et avec de nombreuses remarques, l'histoire des premiers sultans mamlouks de l'Égypte, extraite d'un autre ouvrage de Makrizi. L'impression du troisième volume était commencée. J'ai dû l'interrompre momentanément, pour ne pas entraîner dans des dépenses trop considérables les hommes honorables qui sont à la tête de ce comité. Mais je me propose de publier

à mes frais le troisième tome, et de compléter ainsi l'histoire du règne si long et si important de Mohammed-ben-Kalaoun.

Dans la préface placée en tête du premier volume, je me suis attaché à recueillir et à consigner des détails peut-être instructifs, et que n'avait pas connus M. Silvestre de Sacy, sur la vie et les ouvrages de l'historien arabe. C'est, en général, dans les écrits de cet auteur que j'avais puisé ces renseignements. Il paraît que, sur un point, je m'étais trompé. J'avais donné une conjecture sur le titre d'un opuscule de Makrizi. MM. Dhozy et Wüstenfeld, qui ont eu sous les yeux le manuscrit de l'auteur, attestent que mon opinion n'est pas suffisamment autorisée, et qu'il faut s'en tenir à la leçon proposée par M. Silvestre de Sacy. Si, comme il y a lieu de croire, leur assertion est exacte, ce fait démontre qu'aux nombreux talents que possédait Makrizi, il faut ajouter celui de la musique.

Outre la *Description de l'Égypte*, la Bibliothèque impériale de Paris possède un ouvrage considérable, composé par Makrizi, qui contient l'histoire des sultans aïoubites et des sultans mamlouks de l'Égypte. C'est le même ouvrage dont je viens de parler, dont j'ai publié un long extrait, et qui se prolonge jusqu'à la dernière année de la vie de l'auteur. La même collection renferme un volume d'*opuscules* et un tome autographe du grand ouvrage biographique intitulé *El-moukaffâ*, et qui, d'après le plan de l'auteur, devait former environ quatre-vingts volumes.

On est vraiment stupéfait, quand on se représente le nombre, l'étendue et l'importance des ouvrages de Makrizi. Dans ses vastes et infatigables recherches, il avait embrassé tout ce qui concerne l'histoire politique et littéraire de l'Orient, et surtout celle de l'Égypte. Il est vraiment à regretter que plusieurs de ces ouvrages, dont les titres nous révèlent l'importance, ne se trouvent dans aucune collection de l'Europe.

L'ouvrage biographique dont je viens de parler, et que, probablement, l'auteur n'avait pas eu le temps de conduire à sa fin, est bien remarquable par l'abondance des détails qu'il reproduit et qui lui donne un caractère d'importance tout particulier. Les *opuscules* de Makrisi, sauf un petit nombre, roulent sur des sujets curieux et intéressants; on peut citer, en ce genre, les traités sur les famines de l'Égypte, sur les poids et les mesures de cette contrée, sur les tribus arabes de l'Égypte, sur les souverains musulmans de l'Abyssinie. On trouve dans tous des renseignements très-curieux, que l'on chercherait vainement ailleurs.

En publiant la *Description de l'Égypte*, Makrizi s'est surtout proposé

pour but de faire connaître, avec les détails les plus circonstanciés, tout ce qui concerne sa patrie, c'est-à-dire la ville du Caire. Il est impossible de pousser plus loin l'exactitude qu'il a mise à retracer tout ce que cette grande capitale peut offrir de curieux. Chaque monument, chaque édifice y est décrit avec un soin minutieux : l'histoire de sa fondation, de ses accroissements, des changements qu'il a subis, se trouve racontée dans les plus grands détails. L'auteur indique, avec une étendue suffisante, la vie des princes ou autres personnages importants qui avaient concouru à l'érection de ces monuments, qui les avaient habités. Il retrace, à l'occasion de chaque édifice, les événements dont il avait été le théâtre, les usages, les traits de mœurs et d'étiquette qui s'y rattachaient de près ou de loin. Nous ne possédons, sur aucune autre ville de l'Orient, un travail aussi complet, aussi intéressant.

La *Description générale de l'Égypte*, qui forme, en quelque sorte, une introduction à la description du Caire, n'offre pas, il faut bien le dire, pour chacune des villes de cette contrée, des détails parfaitement instructifs. L'auteur, en suivant les traces de ses devanciers, se borne souvent à une description assez sèche, à laquelle viennent se joindre des renseignements puisés dans des traditions fabuleuses. Des chapitres, d'une haute importance, ceux qui concernent la ville de Memphis, celle d'Alexandrie, les pyramides, le Fayoum, etc., offrent, pour tout ce qui concerne l'antiquité, des narrations à coup sûr bien détaillées, mais qui, sous aucun rapport, ne sauraient soutenir l'examen d'une critique judicieuse. On se demande, avec une sorte d'étonnement, comment des traditions si évidemment fausses ont pu s'introduire dans l'histoire de l'Égypte, et être reproduites comme des vérités incontestables par les écrivains les plus judicieux. Probablement, ce ne sont pas les Arabes qui ont apporté en Égypte ces légendes historiques. A l'exception de quelques traditions fabuleuses, consacrées par le Coran, les autres, suivant toute apparence, leur avaient été transmises par les habitants chrétiens de l'Égypte, ceux que l'on désigne par le nom de Coptes. Mais comment ces hommes avaient-ils pu adopter et propager parmi eux, pour ce qui concerne les temps antiques, une histoire, assez complète en apparence, mais qui ne repose sur aucune donnée certaine, qui n'offre aucun rapport avec les renseignements que nous ont transmis Manéthon, Hérodote, Diodore de Sicile et les autres historiens grecs? C'est un problème assez singulier, et difficile à résoudre. Sans doute, les habitants de l'Égypte, ignorant la langue grecque, n'avaient pas pu lire les ouvrages des historiens que nous sommes à même de consulter. Mais comment ces traditions, que les prêtres d'Égypte avaient fait con-

naître à Hérodote et aux autres Grecs qui venaient s'instruire à leur école, ne s'étaient-elles pas conservées, au moins en partie, chez les Coptes? Comment y avaient-ils substitué des récits tout opposés et complétement faux? C'est là ce qu'il est impossible d'expliquer.

Comme je me propose de donner, successivement, des extraits étendus du grand ouvrage qui est sous nos yeux, je ne m'arrêterai point à reproduire ici l'indication des nombreux chapitres dont ce livre se compose. Je ferai, ailleurs, connaître le contenu de quelques-uns. Parmi les ouvrages que l'auteur a mis à contribution, il en est un dont nous devons regretter vivement la perte : c'est la relation d'Abd-Allah-ben-Ahmed-ben-Selim-el-asouani, qui avait séjourné plusieurs années dans la Nubie et les contrées voisines. Les extraits assez étendus qu'en a tirés notre auteur font apprécier l'importance de ce livre, et font voir combien il aurait été utile pour compléter les connaissances que nous possédons sur ces pays lointains, et encore mal explorés.

J'avais, il y a quelques années, entrepris de publier une traduction à peu près complète de la *Description de l'Égypte*, je dis à peu près complète, car je ne me serais fait aucun scrupule de retrancher les détails évidemment fabuleux que l'imagination des Coptes et des Arabes a substitués à la véritable histoire de cette contrée, les prodiges absurdes, les descriptions des talismans, d'enchantements, qui se rencontrent en plusieurs endroits de l'ouvrage, et qui n'auraient pour le lecteur aucune utilité réelle. Deux feuilles étaient déjà imprimées; mais la vue des frais considérables que devait entraîner une pareille entreprise m'a contraint d'y renoncer.

Voulant faire connaître aux lecteurs le plan qu'a suivi Makrizi dans la composition de son grand travail, je traduirai en entier sa préface. A la suite, l'auteur nous donne quelques notions claires et précises sur l'astronomie. J'avais traduit ce morceau. Sans doute, les renseignements fournis par l'écrivain n'apprendraient rien aux savants modernes. Ils serviraient seulement à faire voir comment, au XVe siècle de notre ère, cette belle science était envisagée et traitée, en Égypte, par un homme d'un mérite éminent, mais qui n'avait pas voué à l'observation du ciel une attention et des études spéciales. Toutefois, la crainte de donner à cette notice une trop grande étendue m'a engagé à retrancher tout à fait ces détails, que j'avais précédemment livrés à l'impression.

« AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

« Louanges à Dieu, qui possède la science et l'intelligence; qui a en-

seigné à l'homme ce que celui-ci ne savait pas; qui a répandu sur ses serviteurs des bienfaits intérieurs et extérieurs, et fait tomber sur eux successivement, et par la multitude de ses dons, des biens qui se secondent mutuellement et se renouvellent sans interruption; qui les a dispersés sur la terre, pour qu'ils y vivent durant un temps; qui leur a transmis ses richesses, dont ils jouissent avec délices; qui dirige une partie des hommes, de manière à ce qu'ils saisissent les parties les plus fugitives des connaissances et des sciences; qui leur a inspiré le désir de multiplier leurs courses dans les champs de la réflexion et de caracoler dans les hippodromes de l'intelligence. Il en dirige d'autres, pour que, renonçant aux hommes, ils se portent uniquement vers lui; et, par une protection spéciale, les engage à mettre en toute chose leur confiance en lui. Il refuse à d'autres toute qualité noble et généreuse; il place auprès d'eux des associés qui les conduisent à toutes sortes d'actions viles et méprisables. Il en est d'autres sur le cœur desquels il appose un sceau, en sorte qu'ils ne peuvent presque pas comprendre une parole. Il les écarte du chemin de la vertu, de manière qu'ils n'ont plus ni force ni puissance. Enfin, il prononce sur tous les hommes un arrêt de destruction : il les conduit tous, du séjour de l'épreuve et de l'adversité, vers la barrière de la perdition et des maux; puis il les ressuscitera tous, pour les faire comparaître devant le tribunal où il rendra à chacun selon ses œuvres, où il l'interrogera sur les dons et les bienfaits que l'homme aura reçus de lui, sur le jugement où doit siéger le Très-Haut, et sur ce que l'homme a préparé pour ce moment. On ne peut l'interroger sur ce qu'il fait; et tous les hommes seront interrogés par lui[1].

«Je le loue, comme un homme qui sait que le Dieu très-haut doit seul être adoré; qu'il n'y a point pour les êtres d'autre créateur que lui : je lui adresse une louange qui réclame de lui un surcroît de bienfaits; et qui, par un renouvellement de biens, multiplie les motifs de reconnaissance. Que Dieu répande sa bénédiction sur Mohammed, son serviteur, son apôtre, son prophète, son ami; le Seigneur des hommes, le plus excellent de ceux qui ont passé et qui ne sont plus; celui qui a rassemblé en sa personne les plus parfaites des qualités et des actions; celui qui, entre tous les humains, mérite par excellence le nom de parfait! Qui était déjà prophète, au moment où Adam était encore entre l'eau et l'argile; dont le nom a été tracé, de toute éternité, dans les hautes régions du ciel, jusqu'à ce qu'il a passé des reins excellents et purs dans

[1] *Coran*, sur. XXI, v. 23.

des seins chastes et gracieux. Puis, le Dieu très-haut l'a envoyé vers tous les hommes en général, et a clos par lui la série des prophètes et des apôtres. Il lui a donné une excellence que n'a reçue en partage aucun autre des habitants du monde. Que Dieu bénisse la famille de ce prophète, ses compagnons, ceux qui les ont suivis; qu'il leur accorde un salut abondant jusqu'au jour du jugement!

« La science de l'histoire est une des sciences qui tiennent le rang le plus élevé; une des plus nobles, sous le rapport de la dignité et de l'importance, aux yeux des hommes intelligents, à raison des conseils qu'elle renferme et des avis par lesquels elle annonce à l'homme qu'il doit passer de cette demeure à la vie future; elle fait connaître les nobles qualités, afin qu'on les imite; elle scrute les mauvaises actions, afin que les hommes sages aient à s'en abstenir. On ne doit pas s'étonner si les esprits éminents ont affectionné cette science; si les âmes élevées ont pour elle de l'inclination et de l'amour. Les imams ont composé sur cette matière un grand nombre d'ouvrages; les hommes distingués ont déposé dans leurs livres quantité de faits qui y ont rapport.

« L'Égypte a été le lieu de ma naissance, le pays où jouaient les hommes de mon âge, le point de réunion de mes proches, l'habitation de ma famille et de ma tribu, la résidence des êtres d'un rang distingué ou inférieur, mon séjour intérieur, dans le nid duquel a cru mon aile, où ont perché mes premières actions. Mon âme ne désire que se rappeler cette contrée; et, depuis que j'ai eu une teinture des sciences et que mon Seigneur m'a accordé un peu de sagesse et d'intelligence, je n'ai cessé d'aimer à connaître son histoire. J'ai désiré vivement m'instruire d'un grand nombre de faits qui la concernent. Je me plaisais à questionner les voyageurs sur les habitants du pays. Dans l'espace d'un grand nombre d'années, j'ai écrit, de ma main, sur ce sujet, quantité d'observations utiles qui se trouvent rarement dans des ouvrages; qui, à raison de leur rareté et de leur singularité, ne sont point consignées dans un recueil; seulement elles n'étaient point rangées par ordre, et n'étaient pas disposées d'après une méthode et une règle uniformes. J'ai voulu en extraire l'histoire de tout ce que l'Égypte renferme de vestiges encore subsistants qui proviennent des nations passées, des générations éteintes; tout ce que la ville de Fostat-Masr offre encore de monuments que la longueur du temps a entièrement ou à peu près dégradés, en sorte que bientôt la main de la destruction et du néant en feront disparaître toutes les traces; décrire tous les restes de palais somptueux renfermés dans l'enceinte de la ville du Caire, tout ce qu'elle contient d'établissements et de quartiers, ce qu'elle com-

prend d'édifices d'une architecture magnifique; faire connaître quels hommes éminents ont fondé tous ces monuments; indiquer quels êtres élevés et distingués en ont achevé la construction; insérer, au milieu de ces histoires, des traits spirituels, des maximes nobles et remarquables : tout cela sans longueur, sans prolixité, et, d'un autre côté, sans une brièveté excessive et contraire à mon but, mais en gardant un milieu entre l'une et l'autre extrémité, en tenant une route mitoyenne. D'après cela, j'ai donné pour titre à mon ouvrage : *Kitab-elmawâïd-ou-alitibar-fi-dhikr-elkhitat-ou-elâthar*, كتاب المواعظ الاعتبار في ذكر الخطط والآثار, « *Livre des avis et des réflexions concernant les quartiers et les monuments.* » J'espère qu'avec l'aide de Dieu mon livre obtiendra quelque faveur auprès des rois; qu'il ne sera pas vu avec répugnance par l'homme du peuple, par le pauvre; que le savant parvenu à la perfection l'accueillera avec honneur; qu'il sera l'objet de l'admiration de l'étudiant, du commençant; qu'il obtiendra l'approbation du dévot, du religieux; qu'il ne sera pas repoussé par l'oreille d'un jeune étourdi, abandonné à la fougue de ses passions; que les êtres livrés à la mollesse et à l'oisiveté le choisiront pour sujet de leurs conversations; que les hommes sages et prudents y trouveront une ample matière d'avis et de réflexions utiles. Ils y verront des preuves qui attestent la toute-puissance de Dieu sur les révolutions des êtres; ils reconnaîtront les merveilles qu'opère le Seigneur, le Très-Haut, lorsqu'il fait passer successivement les choses d'un état à un autre. Si j'ai réussi dans mes recherches, si j'ai atteint le but dans ce que j'ai fait, dans ce que j'ai écrit, j'en serai redevable à la bonté universelle du Dieu élevé et glorieux, à son extrême munificence, à son excessive bienveillance pour moi, à sa vaste puissance : si, au contraire, j'ai mal réussi dans mon projet, si j'ai échoué dans ce que j'ai écrit, c'est que l'homme ne peut que mal faire et mériter des reproches, s'il n'est protégé et préservé par l'être qui connaît les choses les plus cachées.

« Je ne me dissimule pas à moi-même que je suis un homme exposé à la négligence et à l'erreur, tant que la Providence ne me préserve pas.

« Pour celui qui est sujet à broncher, il ne peut exister d'excuse plus naturelle que de dire par forme d'aveu : Je suis un homme.

« Si celui qui jettera les yeux sur cet ouvrage y observe quelques fautes, qu'il veuille étendre par-dessus le bas de son voile; s'il remarque une négligence, une inadvertance, qu'il ferme les yeux comme un être indulgent et disposé au pardon. Quel cheval, quelque généreux qu'il

soit, ne bronche pourtant[1]? Quelle épée de l'Inde ne finit par s'émousser ou s'ébrécher? surtout lorsque l'esprit est distrait par une foule d'idées; qu'une résolution forte se relâche et se brise par suite de l'embarras et de la difficulté des affaires; que l'imagination, par suite des événements de notre sombre époque, perd son énergie; que le cœur est malade par l'effet de la continuité des accidents fâcheux, de la succession des haines.

« Le temps où je vis s'élève contre moi, comme si j'étais son ennemi; chaque jour il se présente à moi pour me porter un coup cruel.

« Si je projette quelque chose, je vois le contraire se réaliser; si un jour le temps se montre à moi avec un air serein, le jour suivant il prend une physionomie sombre.

« Ô Dieu! pardon; ce que je dis n'est pas le langage d'un homme que la Providence ennuie, qui supporte impatiemment les décrets divins; mais je suis un malade tourmenté d'une affection de poitrine, qui éprouve un peu de soulagement lorsqu'il exhale sa douleur, ses gémissements; qui sent diminuer le fardeau qui l'opresse, s'il produit au dehors ses plaintes et ses cris.

« Si les hommes pouvaient voir ce qui se passe entre mes côtes et dans mes entrailles, ils y remarqueraient sur mon foie les stigmates qu'y a tracés l'amour.

« S'ils venaient à subir la passion que j'éprouve, alors ils m'excuseraient, ou je verrais chez eux un motif d'excuse.

« Je prie Dieu que ce livre obtienne l'approbation des hommes distingués et des savants; je lui demande qu'il me garantisse des mains des envieux et des ignorants. Que, dans cette circonstance comme dans toute autre, il dirige mes paroles et mes actions vers la voie droite. Lui seul nous suffit, et c'est le meilleur des protecteurs. Dans ce Dieu tout-puissant, je trouve une consolation contre toutes les infortunes; c'est cet être noble et glorieux qui est l'objet de ma confiance dans tous les événements. Il n'y a pas d'autre Dieu que lui.

Exposition des huit articles, ذكر الرؤوس الثمانية.

« Il faut savoir que les anciens docteurs avaient l'habitude, avant de commencer un ouvrage, d'exposer huit articles, savoir : le but du livre, son utilité, son rang, son authenticité; à quel genre de science il appar-

[1] On peut voir, sur cette expression, ce que j'ai dit *Proverbes de Méidâni*, p. 84, 85.

tenait; combien il comprenait de parties; quelles espèces de doctrines s'y trouvaient traitées. Pour moi, je dirai : le but que je me suis proposé dans cette composition a été de réunir tous les faits dispersés qui concernent l'Égypte, les différentes situations de ses habitants, de manière à former ainsi un tout complet, qui offrît en gros l'histoire de cette contrée; en sorte que, ces faits étant une fois gravés dans la mémoire d'un homme, il pût en tout temps rappeler ce que l'Égypte a de monuments existants ou détruits; raconter les aventures des hommes qui sont entrés primitivement dans ce pays et l'ont habité; les résultats auxquels aboutirent leurs affaires, et tout ce qui se rattache à cette matière; et cela dans une suite continue, de manière à offrir, dans ce monument littéraire, tout ce qui peut présenter une utilité universelle.

Titre de cet ouvrage.

« Lorsque je vins à examiner l'histoire de l'Égypte, je trouvai des faits confondus ou isolés. En les réunissant, je ne pus parvenir à les ranger par ordre d'années, attendu que l'époque de chaque événement ne saurait être fixée d'une manière précise, surtout pour ce qui concerne les temps anciens. Je ne pouvais non plus les enregistrer sous des noms d'hommes ; et cela pour d'autres raisons que l'on verra clairement en examinant cet ouvrage. Ainsi donc, je les ai répartis dans la description des quartiers et des monuments; en sorte que chaque article contient tout ce qui peut y avoir rapport et le concerner. De cette manière, on trouve ici le recueil de tous les faits relatifs à l'histoire de l'Égypte, qui étaient auparavant isolés et dispersés. Je n'ai jamais répugné à répéter un fait lorsque la chose me paraissait nécessaire. J'ai suivi en cela une méthode qui pût obtenir l'approbation de l'homme instruit, et ne jamais mériter le dédain de l'être intelligent et lettré. De manière à ce que tout lecteur d'un chapitre y trouvât tous les renseignements qui le dispenseraient de lire les autres articles de l'ouvrage. C'est pour cette raison que j'ai désigné ce livre par le titre de *Kitâb-elmawâïd ou itibar bi-dhïkr-elkhîtat ou elâthar*, كتاب المواعظ والاعتبار بذكر الخطط والآثار, « Livre des « avis et des réflexions qui comprend l'histoire des quartiers et des mo« numents. »

« Quant à ce qui concerne l'utilité de l'ouvrage, elle résulte clairement du but que je me suis proposé dans sa rédaction et son titre. C'est qu'un homme, dans un court espace de temps, puisse connaître les événements et les révolutions que l'Égypte a éprouvés durant une longue suite de

siècles et d'années; que, par l'effet de ses réflexions, il corrige son âme, rectifie ses mœurs; qu'il aime la vertu et la mette en pratique; qu'il déteste le mal et l'évite; qu'il connaisse que le monde est périssable; que, par la pratique du bien, il se détache de ce monde pour s'occuper uniquement de ce qui est stable et solide.

« Pour ce qui concerne le rang de ce livre, il appartient à une des deux divisions de la science, l'intellectuelle, العقلي, et la traditionnelle, النقلي. On doit donc s'occuper de sa lecture et de réfléchir sur les leçons qu'il renferme, après avoir bien appris ce qu'il convient de savoir, relativement aux sciences intellectuelles et traditionnelles. En effet, tout homme, dès que Dieu a écarté les voiles qui couvraient son esprit, dissipé les brouillards qui obscurcissaient ses yeux, doit, par l'effet d'une pareille méditation, recueillir, pour fruit, une science certaine, qui lui apprend comment ses semblables, après avoir été en possession de richesses et d'armées, sont arrivés à la destruction, à l'anéantissement. Cet ouvrage prend donc place après la connaissance des diverses parties des sciences intellectuelles et traditionnelles, puisque, par lui, on apprend quel fut le sort de ceux qui nous ont précédés.

« L'auteur de ce livre se nomme Taki-eddin-Ahmed-ben-Ali-ben-Abd-el-Kâder-ben-Mohammed; il est plus connu sous le nom d'El-Makrizi. Il naquit au Caire, en Égypte, postérieurement à l'an 760 de l'ère de l'hégire de Mohammed. Ce livre, et d'autres encore, composés et rédigés par lui, attestent suffisamment le rang que cet écrivain tient dans la science.

« Si l'on demande à quelle classe de science se rattache cet ouvrage, il appartient à la science historique, qui a pour but de faire connaître les dogmes établis par Dieu même, de conserver les préceptes de ses prophètes et de ses apôtres; de consigner par écrit les règles tracées par eux, et sur lesquelles doivent se régler ceux que Dieu, par une providence spéciale, dirige vers son culte, vers la soumission qu'ils lui doivent, et préserve du malheur de lui désobéir. On y retrouve les faits qui concernent les anciens rois, les Pharaons; on y expose comment la colère de Dieu tomba sur ces princes, lorsqu'ils se furent livrés à des actes qui leur étaient interdits. Par là, ces créatures, je veux dire les hommes, peuvent connaître les sciences et les actions que l'on a consignées par écrit; apprendre ce qui se passe dans les contrées les plus éloignées, dans les pays les plus divers; sans parler d'autres avantages, dont l'utilité est incontestable. Chaque nation du monde, arabe ou étrangère, malgré la diversité de ses opinions, l'opposition de ses croyances, a des histoires qui sont connues chez elle, y jouissent de la célébrité,

y sont partout répandues. Chaque pays habité a été, dans tous les temps, le théâtre d'un nombre d'événements qui n'échappent pas à la connaissance des savants de cette contrée. Si l'on voulait rechercher avec un soin scrupuleux ce qu'ont écrit sur cette matière les savants arabes ou étrangers, le nombre de ces travaux dépasserait les limites du calcul, et la force humaine se trouverait hors d'état d'en faire le dénombrement.

« Les parties dont se compose ce livre sont au nombre de sept. La première contient l'histoire de l'Égypte, les faits qui concernent son Nil, ses impôts, ses montagnes. La seconde, l'histoire d'un grand nombre de ses villes, et des différentes classes de ses habitants. La troisième, l'histoire de Fostat-Masr, et des maîtres qui l'ont possédée. La quatrième, l'histoire du Caire, celle de ses califes, et des monuments qu'ils ont laissés. La cinquième, l'histoire des événements qui concernent cette ville et sa banlieue. La sixième, l'histoire du château de la Montagne et des souverains qui y ont régné. La septième, le récit des causes qui ont amené la ruine de l'Égypte. Chaque partie se divise en plusieurs sections.

« Quant aux méthodes scientifiques suivies par moi dans la composition de mon ouvrage, j'en ai réuni trois : j'ai extrait mes renseignements des livres consacrés à divers genres de sciences; j'ai cité le témoignage des docteurs de la science, des hommes éminents dont j'ai été le contemporain; enfin, j'ai rapporté les faits dont j'ai été le témoin, et qui se sont accomplis sous mes yeux.

« Lorsque je transcris quelque passage emprunté aux savants qui ont traité les différents genres de sciences, j'ai soin d'indiquer à quel ouvrage appartient le fait, afin d'être déchargé de toute responsabilité, et de ne pouvoir encourir aucun blâme. Plusieurs de ceux qui vivent dans le même temps et dans la même contrée que moi, ayant peu de connaissances scientifiques, peu de capacité pour se mettre au courant des récits des autres hommes, ne manqueront pas de blâmer avec aigreur ce qu'ils ne savent pas. Mais, s'ils voulaient être justes, ils conviendraient que l'impuissance est de leur côté; que les matières contenues dans ce volume ne forment pas une science sur laquelle on doive prononcer d'une manière absolue, et n'offrent pas d'objets essentiels pour la religion. Il suffit, pour le savant, qu'il connaisse ce qui a été dit sur ce sujet, et s'en informe avec soin.

« Quant à ce qui concerne les citations empruntées aux cheiks et aux hommes illustres que j'ai pu voir, je désigne le plus souvent d'une manière expresse le nom de celui qui m'a raconté un fait, à moins qu'il

ne devienne inutile de l'indiquer, ou que je l'aie oublié. Il est rare que pareille chose arrive.

« Quant à ce que j'ai vu moi-même, j'espère, grâce à Dieu, que personne ne songera à m'accuser, ni à suspecter ma véracité. Je crois en avoir dit suffisamment sur les huit articles ; il ne me reste plus qu'à marcher vers le but que je me suis proposé d'atteindre.

« J'ai dessein de traiter séparément chaque quartier, chaque monument, afin que la science des faits que renferme chaque article soit plus complète, plus utile, plus facile à saisir. Dieu dirige qui il lui plaît dans la voie droite. Et il est, sous le rapport de la science, au-dessus de tous les êtres.

« Le premier écrivain qui traita des quartiers de l'Égypte, et exposa leur origine dans un recueil spécial, fut Abou-Omar-Mohammed-ben-Iousouf-el-Kendi. Après lui, le kadi Abou-Abd-Allah-Mohammed-ben-Salamah-el-Kodâï rédigea l'ouvrage intitulé : المختار في معرفة الخطط والآثار, *El-mokhtâr-fi-marifat-elkhitat-ou-elâthar* (Le livre choisi, concernant la connaissance des quartiers et des monuments). Il mourut l'an 454, avant les années de malheur qui affligèrent l'Égypte. Aujourd'hui, les lieux mentionnés par ces deux historiens ont, en grande partie, disparu; il n'en reste plus que des vestiges et quelques places désertes. Cette catastrophe eut pour cause les fléaux de disette et de mortalité qui désolèrent l'Église sous le règne de Mostanser, depuis l'an 457 jusqu'en 464. La population périt; la contrée devint déserte; sa situation changea complétement. La dévastation s'étendit dans le district supérieur, dans les deux directions, à l'occident et à l'orient de Fostat. A l'occident, depuis le pont des Benou-Wail, là où se trouvent aujourd'hui les papeteries, الوراقات, près de la porte du pont, en dehors du lieu de Masr, où l'on s'exerce à lancer des flèches, الرماية, jusqu'à l'éminence appelée *Rasad* (l'observatoire), sur le chemin qui conduit au grand Karafah ; à l'orient, depuis l'extrémité de l'étang de Habasch, qui est voisin de Karafah, jusqu'aux environs de la mosquée d'Ahmed-ben-Touloun. Ensuite, *l'Émir-el-djoïousch* Bedr-el-Djemâli entra dans la ville de *Masr* l'an 466. Cette place présentait alors des édifices renversés ; elle était vide de ses habitants[1], de son peuple, qu'avaient exterminés la maladie et la dévastation, qu'avaient dispersés la mortalité et la destruction. Il ne restait plus en Égypte qu'un petit nombre d'hommes, semblables à des morts, dont le visage était pâle, la physionomie alté-

[1] Voyez *Coran*, sur. II, 261 ; XVIII, 40 ; XXII, 44.

rée, par suite de la cherté des vivres et de la crainte perpétuelle qu'inspiraient les soldats, et les ravages causés par les différents corps de nègres et de *Melhi*, ملحية[1]. Il ne se trouvait plus personne pour ensemencer les terres; les routes par terre et par eau étaient interceptées, et on ne pouvait les parcourir qu'avec une escorte et des dépenses considérables. La ville du Caire était également déserte, rasée. Bedr permit aux soldats, aux *Melhi*, aux Arméniens, et à tous ceux qui avaient les moyens nécessaires, de construire dans la ville du Caire toutes les maisons qu'ils voudraient, en se servant des matériaux fournis par les édifices de la ville de Masr, devenus vacants par la mort de leurs habitants. On commença aussitôt à démolir les bâtiments de Fostat, pour en élever au Caire; ce fut là la première époque où l'on forma, dans cette dernière ville, ces quartiers appelés *Khitat*.

« Après Kodâï, ce fut son disciple, Abou-Abd-Allah-Mohammed-ben-Barakat, le grammairien, qui s'occupa des quartiers et de leur désignation. Il y consacra un petit ouvrage dans lequel il fit connaître à Afdal-Aboul'lkasem-Schâhin-schâh, fils de l'*Émir-el-djoïousch* Bedr-el-Djemâli, plusieurs emplacements, qui, étant, dans l'origine, des fondations pieuses, avaient été envahis et convertis en propriétés particulières.

« Ensuite, le chérif Mohammed-ben-Ismaïl-Asad-el-Djewâni composa un ouvrage intitulé : كتاب النُّقَط لمعجم ما اشكل من الخطط, *Kitâb-ennoukat-limadjem-mâ-aschkal-min-elkhitat* (Le Livre des points servant à indiquer les quartiers difficiles à reconnaître). Dans ce livre, il appelle l'attention sur les édifices ignorés, et les monuments effacés. Le dernier qui écrivit sur cette matière fut le kadi Tadj-eddin-Mohammed-ben-Abd-elwahâb-ben-el-Moutawadj, dont l'ouvrage est intitulé : ايعاظ المتامّل وايقاض

[1] Le mot ملحىّ, qui fait au pluriel ملحية, se retrouve dans un passage de l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie*, où on lit (man. ar. 140, p. 170) : من كان معه من الملحية الاتراك, « ce qu'il avait avec lui de *Melhi* Turcs. » Si je ne me trompe, ce terme désigne, non pas *un marin*, mais *un archer*. On lit, dans un *Traité sur l'art militaire* (manuscrit, fol. 30 r°) : قوس الملح التى تصلح للرمى على الخاتم وذباب السيف على الشعر والحلق, « l'*arc de sel*, qui est en usage pour viser une bague, le tranchant « d'une épée, un cheveu, un anneau. » Ailleurs (fol. 25 r°) : رماة الملح ..... الصحيحة, « ceux qui tiraient de véritables arcs *à sel*. » Probablement, ces arcs ou ces arbalètes avaient pris leur nom de la petitesse extrême des balles qu'ils lançaient. On lit, dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. II, p. 431) : كان الملح اذا رمى عليهم لا ينزل الى الارض, « si l'on avait lancé sur eux du sel, il ne serait pas tombé « à terre. »

المتغفّل في الخطط, *Iâd-elmoutammil-ou-ikad-elmoutaghaffil-fil-khitat* (Avertissement de l'homme réfléchi, et réveil de l'homme apathique concernant les quartiers). Il exposa en abrégé les événements relatifs à *Masr* et à ses quartiers jusqu'au delà de l'an 720. Depuis la mort de cet historien, une grande partie de ces édifices a disparu, par suite de la maladie funeste, وباء, qui eut lieu l'an 749, de celle qui sévit l'an 761, et de la disette qui se fit sentir l'an 776. Le kadi Mohii-eddin-Abd-Allah-ben-Abd-el-Dâher écrivit l'ouvrage intitulé : كتاب الروضة البهية الزّاهرة في خطط المعزية القاهرة, *Kitâb-erraoudah-el-behiah-el-zâhirah-fi-khitat-el-moëzziah-el-kâhirah* (Le livre du jardin brillant et fleuri, concernant les édifices du Caire fondés par Moëzz). Il ouvrit ainsi une porte que la nécessité réclamait.

« Cependant, et après ces écrivains, la population du Caire et de ses environs augmenta extrêmement sous le règne de Melik-Nâser-Mohammed-ben-Kalaoun, en sorte que la ville se trouvait presque trop étroite pour contenir tant d'habitants; mais, dans la maladie terrible qui régna l'an 749, dans celle de l'année 761, dans la disette de l'année 776, des emplacements, en grand nombre, restèrent en ruines. A la suite des malheurs et des désastres qui affligèrent l'Égypte, depuis l'an 806, la dépopulation envahit le Caire, Masr et toutes les provinces. S'il plaît à Dieu, j'exposerai, relativement aux quartiers, خطط, tout ce que je pourrai faire connaître. »

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état, suivi de deux fragments du Recueil des monuments inédits de cette histoire, par M. Augustin Thierry, membre de l'Institut.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Le tiers état fut le seul des trois ordres qui continua à réclamer la convocation périodique des états généraux. Fidèle au passé, il

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février 1855, page 73; pour le deuxième, celui de juin, page 366; et, pour le troisième, celui de décembre, page 734.

anticipa sur l'avenir. Dans son cahier de 1614, qui ne contenait pas moins de 639 articles, il demanda des réformes que la royauté, vers la fin du dernier siècle, n'eut pas même la force d'accomplir, et que la révolution de 1789 parvint seule à réaliser. Il réclama la translation annuelle des registres des naissances, des mariages, des décès, c'est-à-dire l'état civil des paroisses, aux greffes des tribunaux; l'interdiction aux communautés religieuses d'acquérir des immeubles; le jugement des ecclésiastiques, en matière de délits ordinaires, par les tribunaux laïques; la réduction des corvées et des banalités dans les campagnes; l'affranchissement des mainmortables moyennant une indemnité; l'abolition des jurandes et des maîtrises pour toutes les professions soumises à leur régime depuis 1576, et la liberté entière de travail; la renonciation à tous les monopoles commerciaux et industriels; enfin, la suppression des douanes de province et leur translation aux frontières du royaume.

En même temps qu'il élevait la voix pour hâter des réformes réservées à l'avenir, il revendiquait des institutions déjà englouties dans le passé. Il aurait voulu que le régime électif fût rétabli dans l'Église, et que les municipalités obtinssent un régime plus indépendant. Il proposa de nouveau, comme il l'avait fait, en 1560, aux états d'Orléans, que les archevêques et évêques fussent nommés par le roi sur la présentation de trois candidats que désigneraient le clergé, la noblesse et la bourgeoisie. Il n'oublia pas ses propres libertés et il insista sur leur restitution. Mais, si la royauté pouvait étendre le droit général, elle ne devait pas restaurer les priviléges particuliers. Tout ce qui se ressentait de l'ancien mode de souveraineté presque universelle ou d'indépendance presque absolue, elle l'avait supprimé et ne se souciait pas de le rétablir. Elle avait ruiné le gouvernement seigneurial de la noblesse, affaibli le régime communal de la bourgoisie, aboli le système électif du clergé. Elle avait placé par là sous son pouvoir ces trois classes, auxquelles avait été imposée une soumission graduelle, qu'elle tendait plutôt à accroître qu'à réduire.

Aussi, dans la grande ordonnance de 1629, rédigée par le garde des sceaux Marillac, sous le ministère du cardinal de Richelieu, la royauté effaça les derniers vestiges des existences locales. Elle conserva le choix direct des archevêques, des évêques, des abbés, qu'elle s'était attribuée par le concordat de 1516. Elle prescrivit de détruire tous les châteaux et toutes les forteresses qui pouvaient continuer dans les provinces l'ordre féodal, et y faciliter les résistances armées. Elle exigea que, d'un bout de la France à l'autre, le régime municipal devînt uni-

forme en se modelant sur l'échevinage de Paris. Dans cette ordonnance, sorte de code, où il fut répondu tout à la fois aux cahiers des états de 1614 et aux demandes des assemblées de notables de 1617 et de 1626, quelques dispositions pourvurent aux besoins nouveaux du royaume, soit pour y étendre l'égalité, soit pour y augmenter le bien-être. La roture put prétendre aux grades militaires par ses services dans l'armée, aux distinctions honorifiques par ses entreprises dans la navigation, et la noblesse put participer au grand trafic du commerce sans déroger. Il y eut ainsi un peu de rapprochement entre les deux classes, en facilitant l'élévation de l'une et en permettant le travail à l'autre. Les marchands qui avaient été échevins ou consuls furent autorisés à *prendre la qualité de nobles,* et le roi provoqua lui-même les grandes associations commerciales : « Nous exhortons, dit-il dans l'article 429, nos sujets qui en ont le moyen et l'industrie, de se lier et unir ensemble pour former de bonnes et fortes compagnies et sociétez de trafic, navigation et marchandise, en la manière qu'ils verront bon estre. Promettons les protéger et les desfendre, les accroistre de priviléges et faveurs spéciales, et les maintenir en toutes les manières qu'ils desireront pour la bonne conduite et succès de leur commerce. »

Ce code fut l'œuvre de Richelieu, de ce fondé de pouvoir universel de la royauté, comme l'appelle spirituellement M. Thierry, qui ne travailla pas moins à l'unité intérieure de la France qu'à sa grandeur extérieure. « Tout ce qui était possible en fait d'améliorations sociales au temps de « Richelieu, ajoute l'habile historien du tiers état, fut exécuté par cet « homme dont l'intelligence comprenait tout, dont le génie pratique n'o- « mettait rien, qui allait de l'ensemble aux détails, de l'idée à l'action avec « une merveilleuse habileté. Maniant une foule d'affaires grandes et petites « en même temps et avec la même ardeur, partout présent de sa per- « sonne ou de sa pensée, il eut à un degré unique l'universalité et la « liberté d'esprit. Prince de l'Église romaine, il voulut que le clergé fût « national; vainqueur des calvinistes, il ne frappa que la rebellion et res- « pecta les droits de la conscience; enfant de la noblesse et imbu de son « orgueil, il agit comme s'il eût reçu mission de préparer le règne du « tiers état. La fin dernière de sa politique intérieure fut ce qui faisait « grandir et tendait à déclasser la bourgeoisie, ce fut le progrès du « commerce et le progrès des lettres, le travail soit de l'esprit, soit de la « main. Richelieu ne connaissait au-dessous du trône qu'une dignité égale « à la sienne, celle de l'écrivain et du penseur; il voulait qu'un homme « du nom de Chapelain ou de Gombault lui parlât couvert. Mais, tandis « que, par de grandes mesures commerciales et une grande institution

« littéraire, il multipliait pour la roture, en dehors des offices, les places « d'honneur dans l'État, il comprimait sous le niveau d'un pouvoir sans « bornes les vieilles libertés des villes et des provinces. »

Ce grand cardinal, qui rendit par la politique et par les armes la France prépondérante en Europe, ajouta à son unité intérieure et perfectionna les ressorts de son administration. Tout ce qui était contraire à l'exercice de l'autorité royale ou menaçant pour le bon ordre de l'État, soit que le moyen âge l'eût transmis, soit que les guerres religieuses y eussent conduit, soit que la couronne elle-même, conservant l'habitude encore féodale d'une délégation trop grande de pouvoir, l'eût établi, tomba sous ses coups. Il dompta la grande noblesse par ses terribles et impitoyables rigueurs; il réduisit les protestants à n'avoir dans l'État qu'une existence purement religieuse, en leur enlevant et les places de sûreté et les privilèges politiques qui y faisaient d'eux un parti armé et indépendant; il rendit tout à fait subordonnés et de nouveau révocables les gouverneurs militaires créés sous François Ier, et que la transmission héréditaire de leur charge et la hardiesse factieuse de leur ambition disposaient à transformer encore les provinces en seigneuries; il commença la suppression systématique des grands offices de la couronne qui conféraient des pouvoirs trop alarmants et des juridictions trop étendues, et, après que les fonctions de connétable et d'amiral eurent été abolies par Louis XIII en 1627, celles de surintendant des finances le furent en 1661 par Louis XIV, sous lequel n'exista plus que l'ancienne et roturière dignité de chancelier; il constitua plus fortement le pouvoir central, qui fut exercé par des ministres spéciaux auprès du roi, et délégué à des intendants dans les provinces.

C'est ce dictateur monarchique qui, plus qu'un autre, étendit, sans toutefois l'achever, l'organisation administrative par laquelle la France a acquis, même autrefois, une supériorité incontestable sur les autres grands États de l'Europe. L'homogénéité du territoire conduisait à l'unité du gouvernement. L'administration royale se dégagea peu à peu du régime féodal, de la même manière que la France sortit du morcellement provincial. Primitivement tous les pouvoirs généraux avaient appartenu au conseil du roi. Attribués presque tous, auprès du monarque, aux grands officiers de la couronne, ils avaient été confusément exercés, loin de lui, par ses baillis et ses sénéchaux, qui tout à la fois rendaient la justice, géraient les finances, levaient et conduisaient les troupes. La séparation des pouvoirs et des services s'était faite successivement. Pour la justice, les rois avaient détaché de leur conseil le parlement, auquel ils en avaient délégué l'exercice souverain. Pour les finances,

ils avaient formé la cour des comptes, également détachée de leur conseil, et dont relevaient tous ceux qui touchaient les revenus domaniaux de la couronne. Lorsqu'ils avaient établi les impôts indirects, ils avaient fondé la cour des aides chargée d'en conduire l'administration. Les parlements, les cours des comptes, les cours des aides, avaient été multipliés dans les provinces, où l'institution des siéges présidiaux, des bureaux des finances des tribunaux des élus, avaient étendu l'exercice secondaire de la justice, l'administration locale des contributions soit directes, soit indirectes. Cette délégation distincte des pouvoirs avait été appliquée au service de la guerre par la création des douze gouverneurs militaires sous François Ier. Restait la direction générale de ces divers services, établie au centre, et leur surveillance exercée dans les provinces. La direction générale appartenait au conseil du roi, et la surveillance en était confiée à des maîtres des requêtes qui étaient envoyés de temps en temps dans les provinces comme inspecteurs. Le conseil étroit ou privé, ou politique, du souverain avait d'abord des *clercs du secret*, qui transcrivaient, gardaient ou transmettaient ses délibérations. Ces clercs du secret devinrent peu à peu les *secrétaires d'État*, et à la fin les secrétaires devinrent les ministres tout-puissants de la royauté. Chargés d'abord de rédiger les actes du conseil et de préparer les dépêches, les quatre secrétaires d'État n'avaient pas encore, au XVIe siècle, des services distincts. Ils s'étaient divisé la France et l'Europe par zones géographiques, et ils transmettaient les décisions du conseil et les ordres du roi, quelle qu'en fût la nature et la diversité. Au XVIIe siècle, ils eurent la conduite directe d'administrations spéciales, et, de secrétaires d'État, ils furent transformés en ministres. Ils possédèrent avec plus d'étendue les attributions qui avaient appartenu aux grands officiers de la couronne. Il y eut des ministres de la guerre, de la marine, des affaires étrangères, de la maison du roi, en même temps qu'exista pour les finances un surintendant, remplacé en 1661 par un contrôleur général, et que se maintint un chancelier pour la haute gestion de la justice. Au lieu d'être des secrétaires, ils furent des ordonnateurs; ils ne se bornèrent plus à écrire, ils administrèrent.

Constituée au centre par les ministères, l'administration le fut dans les provinces par les intendances. Choisis parmi les maîtres des requêtes ou les conseillers d'État, les intendants *de justice, police et finances*, ne furent plus envoyés dans les diverses parties de la France comme des inspecteurs passagers, ils y furent établis comme des délégués permanents de l'autorité suprême. Instruments provinciaux de la royauté, surveillant tous ses officiers, qu'ils obligeaient à remplir avec

autant de promptitude que de fidélité les obligations de leurs services divers, correspondant avec ses ministres qu'ils instruisaient des besoins de leurs vastes districts et dont ils faisaient exécuter les ordres, ils rattachèrent fortement les extrémités au centre. En général, ils travaillèrent avec un zèle clairvoyant et une habileté soutenue à rendre la police plus sûre, la justice mieux distribuée, la gestion des finances plus régulière et l'administration de l'État plus protectrice. Les routes, les canaux, tous les moyens propres à développer l'industrie, à étendre le commerce, à faciliter l'agriculture, à accroître la prospérité du pays, durent beaucoup à ces intendants tirés du tiers état, qui, par leur action administrative, ajoutèrent à l'unité morale non moins qu'à la civilisation matérielle de la France.

Le tiers état, après avoir fourni à la royauté les légistes qui l'inspirèrent, les juges qui l'agrandirent, les administrateurs qui la secondèrent, essaya un moment de lui imposer des limites; il sembla sur le point, vers le milieu du XVII[e] siècle, de tempérer son autorité par l'entremise des parlements, n'ayant jamais pu y parvenir jusque-là dans l'assemblée générale des trois ordres du pays. C'est ce qui frappe M. Thierry dans le soulèvement, d'ailleurs si frivole et si désordonné, de la Fronde. Profitant de la minorité d'un roi, de la régence d'une femme et de la faveur d'un étranger, la noblesse et la bourgeoisie unirent un moment leurs efforts, l'une pour reprendre des avantages perdus, l'autre pour modérer le gouvernement arbitraire. Pendant la première période de cette réaction contre les abus de la monarchie absolue et les excès de la dictature ministérielle, qui, par des impôts accablants, avaient atteint le peuple, par de sanglantes rigueurs avaient ravagé la noblesse, le parlement tint la tête de l'insurrection. Ce corps, composé de l'élite de la bourgeoisie et au sein duquel les pairs du royaume, soit ecclésiastiques, soit laïques, pouvaient prendre séance, était considéré comme les états généraux au petit pied et se présentait lui-même en médiateur permanent entre la royauté et la nation. Il avait défendu le principe monarchique sous la Ligue; il revendiqua des droits nationaux sous la Fronde. Par le célèbre arrêt du 30 juin 1648, il interdit les taxes et les détentions arbitraires; du même coup il voulut soumettre la levée des impôts à l'adhésion préalable et non contrainte des cours souveraines, et rendre inviolable la liberté des sujets, en défendant de retenir un prisonnier plus de vingt-quatre heures sans le traduire devant son juge naturel. Si ces garanties, proclamées sous forme, non de charte, mais d'arrêt, et qui furent un instant consacrées, admises, par la déclaration royale du 24 octobre 1648, et maintenues à la paix de

Saint-Germain du 30 mars 1649, avaient longtemps prévalu, le droit de vérification se serait transformé en droit de *veto* pour les parlements, qui, ne se bornant plus à d'impuissantes remontrances, auraient contenu la royauté par des empêchements effectifs. Le gouvernement de la France, comme le dit M. Thierry, serait devenu une monarchie tempérée par l'action légale des corps judiciaires érigés en pouvoirs politiques. Mais le succès de cette tentative eut encore moins de durée que n'en avaient eu des tentatives analogues dans la forme, quoique différentes dans leur objet, faites précédemmment sous d'autres minorités royales.

En effet, après le retour à l'obéissance du parlement, qui préféra une paix peu sûre avec la cour à une alliance criminelle avec l'étranger, après trois ans de guerre civile, non pour des avantages généraux, mais pour des questions de personnes, après l'union des troupes de l'Espagne et des insurgés de la noblesse, après le massacre de la haute bourgeoisie à l'Hôtel de ville de Paris, par la populace à la solde des princes, la Fronde, tout à la fois factieuse et antinationale, aussi contraire aux intérêts fondamentaux de l'État qu'aux utiles pouvoirs de la royauté, succomba dans l'anarchie et par la défaite, et le principe de la monarchie sans limites fut proclamé au milieu du silence universel. La royauté reprit sa marche sous le tout-puissant Mazarin, qui poursuivit au dehors la grandeur de la France, et sous l'absolu Louis XIV, qui compléta son organisation au dedans.

Louis XIV, « symbole de l'unité française, comme l'appelle M. Thierry, « acheva l'œuvre à laquelle avaient travaillé tant de rois, ses prédéces-« seurs, en étendant les frontières du pays, en constituant pour un « siècle et demi l'État, dont il rendit la population plus homogène, la « législation plus uniforme, l'administration plus régulière. Il ne souf-« frit aucun partage de l'autorité, et il unit tout dans la même obéis-« sance, comme il soumit tout à la même règle. Les parlements, frappés « de disgrâce politique et confinés dans leurs fonctions judiciaires, per-« dirent le droit de délibération et de remontrance, et, au lieu de leur « ancien nom de cours souveraines, ne durent plus porter que celui de « cours supérieures. Les ministres, délégués directs de la royauté et « placés auprès d'elle, furent établis dans des départements distincts « avec des pouvoirs irrésistibles; les intendants, dont la Fronde, un « moment victorieuse, avait exigé la suppression, reprirent le gouver-« nement des provinces. De nombreuses ordonnances, qui embrassèrent « tout l'ordre de l'État, affermirent en l'étendant l'administration mo-« narchique, et donnèrent à la France une législation qui fut comme « le couronnement du passé et la préparation de l'avenir. »

Celui qui inspira cette législation et même qui la fit, fut un homme du tiers état, non plus formé à l'étude du droit, ainsi que l'avaient été les légistes, anciens auxiliaires de la royauté, mais sorti en quelque sorte du comptoir d'un commerçant. Le fils d'un marchand de drap de Reims devint l'organisateur de la monarchie de Louis XIV. Colbert, qui unissait le génie au travail, un grand esprit d'ensemble à une rare habileté de détail, conduisit pendant vingt-deux années, pour la gloire de Louis XIV et la prospérité de la France, les affaires de cette vaste monarchie, dont il fut tout à la fois l'administrateur et le législateur. Il avait proposé de bonne heure à Louis XIV d'opérer la révision générale des ordonnances et d'en faire, pour le droit français, « un corps « aussi complet, disait-il, que celui de Justinien pour le droit romain. » C'est d'après ce dessein que furent conçues et rédigées, sous son inspiration ou sous sa dictée, pendant la brillante, l'heureuse époque de sa modeste et patriotique domination, les grandes ordonnances sur la procédure civile, sur la procédure criminelle, sur le commerce, sur la marine, sur les eaux et forêts. L'esprit de ces ordonnances fut aussi nouveau que le réclamaient les changements survenus dans l'état de la société française, et plus d'uniformité dans la loi amena encore plus d'homogénéité dans la nation. Louvois, d'origine roturière comme Colbert, constitua l'administration militaire dans le même esprit. Les hauts grades n'appartinrent plus de prime abord à la grande noblesse dans l'armée où l'avancement, déterminé par l'ordre d'inscription au tableau, fut donné d'après l'ancienneté et non d'après la naissance. Tous les services publics furent organisés avec une régularité qui tournait à l'avantage général du pays, et avec une équité particulièrement favorable au développement et à l'élévation des classes populaires. Les codes divers qui, sous Louis XIV, fondèrent par des mains plébéiennes la dernière législation de l'ancienne France, forment de grands monuments dont les débris, à la chute de la monarchie, sont entrés dans la construction plus parfaite de nos codes modernes.

M. Thierry consacre une partie fort étendue de son ouvrage au long règne de ce prince, qui fut le plus puissant régulateur de l'ordre monarchique, et le plus impérieux promoteur de l'uniformité sociale. Ce n'est pas la moins intéressante, et ce n'était pas surtout la moins difficile. Les progrès du tiers état, s'ils se montrent encore à la surface de l'histoire, se cachent aussi dans les profondeurs de la société. Après les avoir cherchés dans les institutions, il faut les découvrir dans les mœurs, et ceux qui ne se manifestent pas par des actes publics, il faut les signaler par le travail des esprits. Cette partie mystérieuse de l'histoire,

plus morale que politique, M. Thierry la retrouve avec une pénétrante sagacité et la retrace avec un talent supérieur. Je ne pourrais en donner ici qu'une idée imparfaite, et je renvoie le lecteur au livre lui-même. Il y verra tout ce qu'a fait pour le tiers état le monarque qui, systématiquement, n'eut que des ministres roturiers, dont le règne est appelé par Saint-Simon, avec une humeur hautaine, *un règne de vile bourgeoisie,* sous lequel, dans la première époque du moins, les éléments industriel, financier, commercial de la France, furent habilement développés par Colbert; les intérêts publics soumis à une gestion savante; les conditions plébéiennes favorisées parce qu'elles étaient laborieuses; les conditions nobiliaires comprimées parce qu'elles étaient oisives; les plus beaux et les plus utiles établissements intellectuels affermis ou fondés; les lettres, les sciences, les arts, encouragés surtout au profit de la bourgeoisie qui s'élève alors par l'éclat de ses œuvres, et qui dominera plus tard par la puissance de ses idées; enfin la distinction de l'esprit lui-même servant à rapprocher les classes que peu à peu ne sépare plus la différence des habitudes et des costumes. Après avoir exposé les changements opérés dans l'État, M. Thierry suit les changements qui s'introduisent aussi dans les mœurs. Il montre l'élévation progressive du tiers état par les voies de la justice, de l'administration, du travail, de la richesse, de l'intelligence, et il indique la marche continue de la France vers une uniformité plus grande et une égalité plus complète.

L'ouvrage de M. Thierry s'arrête à la mort de Louis XIV. Ce prince, dans la dernière partie de son règne, accabla et épuisa la France, qu'il avait d'abord plus puissamment organisée et si glorieusement agrandie. Par l'excès de l'unité poussé jusqu'à la suppression des croyances dissidentes, par l'abus de l'autorité conduisant au despotisme, par l'emportement de l'ambition compromettant la grandeur même du royaume, il commença à montrer les vices et à préparer le terme du pouvoir arbitraire et illimité. La monarchie absolue de Louis XIV ne pouvait pas être le gouvernement final de la France. « L'action des siècles, dit M. Thierry « avec autant de vérité que d'élévation, en atteignant son but si régu« lièrement poursuivi, aboutissait à un régime inacceptable comme dé« finitif pour la raison et le patriotisme. Ce n'était qu'une étape, un « second point de départ. Le nouveau travail de l'opinion et de la vo« lonté publique devait être, non de rebâtir des ruines, non de toucher « à l'unité absolue de l'État, produit spontané de nos instincts sociaux, « mais de lui imprimer en quelque sorte, au lieu du sceau royal, le vrai « caractère national, de faire que son idée agrandie renfermât, pour les

« garantir, tous les droits légitimes du citoyen. Telle fut l'œuvre glo-« rieuse du siècle dont la quinzième année termina le règne de Louis XIV, « œuvre dans laquelle l'objet fut moins simple et les rôles plus mêlés « que dans la première, et qui fut pleine de tâtonnements jusqu'au « jour où toutes les voies s'aplanirent par la fusion des deux premiers « ordres au sein du troisième, et par l'avénement d'une assemblée une « et souveraine des mandataires de la nation. C'est à ce point de l'his-« toire de France que doit s'arrêter celle du tiers état; là disparaît son « nom et finit son existence à part, dont les derniers progrès et les actes « les plus mémorables seront pour moi l'objet d'un travail ultérieur. »

Ce travail ultérieur est attendu, avec un vif intérêt et une légitime impatience, comme le complément nécessaire du vaste et bel ouvrage de M. Thierry sur l'histoire du tiers état.

MIGNET.

L'histoire du tiers état restera malheureusement inachevée. Lorsque nous écrivions cet article, fait depuis longtemps, nous espérions que le savant et illustre auteur de tant de belles œuvres historiques vivrait assez pour conduire à son terme celle qu'il avait déjà poussée si loin, et qui était en quelque sorte le couronnement de tous ses travaux sur l'histoire de notre pays. Notre espérance, hélas! a été trompée. M. Augustin Thierry a succombé, le 22 mai dernier, à la redoutable maladie qui avait fermé ses yeux il y a plus de trente ans, et qui avait successivement paralysé la plus grande partie de son corps. Depuis un quart de siècle privé de la vue, hors d'état de se mouvoir, condamné à souffrir, réduit à penser, il luttait avec une constance courageuse contre les accablements et les progrès d'un mal qui, après avoir terrassé le corps, menaçait d'éteindre l'esprit. Par l'énergie de sa volonté et l'effort victorieux de son intelligence, il semblait en avoir arrêté l'invasion. Il avait conservé et comme concentré la vie tout entière dans l'organe puissant et intact qui lui a servi longtemps encore à apprendre et à penser.

C'est au milieu de cette lutte, à travers les obstacles de la cécité et de la souffrance, que l'admirable aveugle, le laborieux paralytique, a fait plusieurs de ses beaux ouvrages. C'est privé de ses yeux, perclus de ses membres, du lit douloureux où il était étendu, sur le fauteuil dans lequel on le déposait immobile, qu'à la suite de longues et profondes recherches habilement dirigées et non moins heureusement

employées, il a dicté : les plus importantes de ses *Lettres sur l'histoire de France;* ses dramatiques *Récits des temps mérovingiens*, qui sont comme des scènes vraies détachées d'un poëme homérique; ses vastes et judicieuses *Considérations sur les systèmes relatifs à l'histoire de France;* enfin cette forte et attachante *Histoire du tiers état*, dont nous avons rendu compte dans ce journal, et qu'il a placée en tête des trois volumes in-4° de chartes communales et de statuts municipaux, recueillis, classés, expliqués par lui avec autant de soin que de savoir. C'est alors et de là qu'il a revu, pour leur donner encore plus de perfection et les laisser sans erreur, ainsi que sans tache, la grande *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, et le reste de ses œuvres. Il y travaillait encore quand la mort l'a surpris. Dans la nuit même qui a précédé la crise mortelle, et peu d'instants avant que cette puissante intelligence fût opprimée par la paralysie prête à s'étendre du corps à la tête, il a dicté des corrections au plus considérable comme au plus célèbre de ses livres.

La vie de M. Augustin Thierry a été un long dévouement à la science historique. On l'a éloquemment appelé le martyr vivant de l'histoire. Mais, s'il a trouvé dans cette grande étude son martyre, il y a aussi trouvé de douces félicités et sa glorieuse renommée. Peu de vocations ont été décidées autant que la sienne, et le talent le plus pur égalait, chez lui, un savoir des plus étendus. A une sagacité pénétrante, il unissait un goût délicat, et il employait des recherches profondes avec une habileté suprême. Ayant tout à la fois l'amour de la vérité et le sentiment de l'art, il s'appliquait à montrer les faits de l'histoire dans leur exactitude, dans leur suite, et en même temps sous la forme la mieux conçue et la plus attrayante. Il se transportait, ce qui est le grand mérite comme la principale obligation de l'historien, dans les temps passés, qu'il pouvait juger presque aussi bien qu'il savait les reproduire. Érudit et poëte, narrateur et peintre, il a fait des livres qui resteront et qui charmeront toujours en instruisant. Un long et légitime succès les a déjà consacrés. Ce succès, qui a été précoce, sera durable. Augustin Thierry a eu de son vivant le bonheur de jouir de sa gloire d'historien et d'écrivain, et cette gloire, qui a porté de grandes consolations dans son âme éprouvée par de si cruelles souffrances, demeurera attachée à ses œuvres et à son nom.

Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645 (de notre ère), par Hoeï-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois par Stanislas Julien, membre de l'Institut de France. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages.

SEPTIÈME ARTICLE [1].

De l'état du bouddhisme dans l'Inde au VIIe siècle de notre ère.

Quand Hiouen-thsang voyage dans l'Inde, le bouddhisme n'a pas moins de douze cents ans, et, durant ce long intervalle de temps, le culte n'a point changé; il est resté tout aussi simple, quoique les superstitions se soient accumulées avec les légendes. On adore toujours les images du Bouddha et ses reliques, ainsi que les monuments qui les renferment, ou qui ont été élevés dans les lieux illustrés par la présence du réformateur. On répand des fleurs et l'on brûle des parfums devant les statues; on leur fait des offrandes d'argent et de choses précieuses; on visite pieusement les stoûpas, et l'on récite soit à haute voix, soit mentalement, des prières qui n'ont rien d'officiel et que l'on improvise le plus souvent pour la circonstance; on se prosterne, on salue, on joint les mains en signe de respect; dans les grandes occasions, on ajoute les accords harmonieux de la musique. Mais les cérémonies sont demeurées ce qu'elles étaient au début, aussi faciles que peu coûteuses. C'est au cœur et à l'esprit des fidèles que le bouddhisme prétend exclusivement s'adresser; il dédaigne les pompes extérieures; et le sacrifice, qui tient tant de place dans la religion brahmanique avec ses pratiques minutieuses, a complétement disparu dans la religion du Tathâgata.

Comme le Bouddha ne s'était jamais donné pour un Dieu, il est évident qu'il n'avait jamais dû prescrire le culte qu'on aurait à lui rendre. Cependant, une légende a voulu faire remonter jusqu'à lui cette institution, et voici ce que cette légende raconte. Roudrâyana, roi de Ro-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de mars 1855, page 149; pour le deuxième, celui d'août, page 485; pour le troisième, celui de septembre, page 556; pour le quatrième, celui de novembre, page 677; pour le cinquième, celui de février 1856, page 82, et, pour le sixième, celui de mars, page 161.

rouka, vient d'envoyer à Bimbisâra, roi de Râdjagriha, une superbe armure douée de vertus merveilleuses. Bimbisâra, embarrassé pour reconnaître un si précieux cadeau, consulte le Bouddha, qui est à sa cour. — « Fais tracer sur une pièce d'étoffe l'image du Tathâgata, lui répond « Bhagavat, et envoie-la en présent à Roudrâyana. » C'est, comme on voit, un conseil assez peu modeste que donne le Bouddha; et c'est là une sorte d'orgueil que rien, dans la vie de Çâkyamouni, n'autorise à lui prêter. Mais la légende n'y regarde pas d'aussi près. Le Tathâgata projette donc son ombre sur une toile; puis il ordonne aux peintres de remplir le contour de couleurs, et d'écrire au-dessous du portrait les Formules de refuge et les Préceptes de l'enseignement, sans oublier d'y tracer aussi, tant dans l'ordre direct que dans l'ordre inverse, la Production connexe des causes successives de l'existence. Roudrâyana reçoit avec respect ce don inappréciable, et l'adore avec la plus profonde vénération, selon ce que lui avait vivement recommandé Bimbisâra dans la lettre où il le lui annonçait[1].

Telle est, suivant la légende, l'origine du culte. Seulement, avec le progrès des temps et par la nécessité même des choses, les statues ont été substituées aux tableaux trop peu durables; et elles jouent un très-grand rôle dans le bouddhisme. Elles sont partout extrêmement nombreuses, et elles ont très-souvent des dimensions énormes. Hiouen-thsang en cite plusieurs qui ont cent et cent cinquante pieds de haut; il en cite même qui en ont bien davantage, si, du moins, ses biographes ne font point erreur. Ces statues représentent, en général, le Tathâgata dans l'attitude de la méditation, ou plutôt de l'enseignement; elles ont le bras droit levé, et le geste de la main est celui d'un maître parlant à ses disciples. Elles portent, parmi les trente-deux signes du grand homme, tous ceux qui sont entièrement visibles et que la tradition attribuait au Bouddha. Elles figurent en grande pompe dans toutes les circonstances auxquelles on veut attacher quelque caractère solennel ou quelque souvenir religieux. Quand Hiouen-thsang arrive dans la capitale du royaume de Koutché, au nord de l'Inde, le roi vient à sa rencontre avec ses grands officiers et un religieux nommé Mokshagoupta, célèbre par sa vertu éminente. Les autres religieux, au nombre de plusieurs mille, s'étaient arrêtés en dehors de la porte orientale de la ville; et là, sous

[1] Légende de Roudrâyana, dans le *Divya avadâna*, citée par M. E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 341 et suiv. Pour les Formules de refuge, les Préceptes de l'enseignement et la Production connexe des causes successives de l'existence, voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1854, p. 562, et cahier de janvier 1855, p. 49.

une longue tente formée de draperies flottantes, ils promenaient la statue du Bouddha aux sons des instruments de musique. Pour faire honneur au Maître de la loi, on lui apporte une corbeille de fleurs fraîchement écloses qu'il va répandre en face de la statue du Bouddha, en lui faisant de profondes salutations[1]. Quelques instants après, il recommence l'oblation des fleurs, auxquelles il joint du jus de raisins. On se rappelle que, dans la lutte solennelle contre le Petit Véhicule, où le savant Hiouen-thsang triomphe si aisément de ses adversaires, le roi Çîlâditya fait fondre tout exprès une statue d'or du Bouddha, qui reçoit les pieux hommages de tous les assistants pendant la durée entière de la réunion[2]. On se rappelle aussi qu'à la grande distribution des aumônes, faite par le même roi, c'est encore une statue du Bouddha qui préside à ces actes de bienfaisance royale[3]. Le Bouddha semble présent, du moment que sa statue est présente; et c'est au souvenir purifiant et consolateur du Tathâgata que s'adressent les offrandes qu'elle reçoit.

Ce n'est pas là de l'idolâtrie. Mais ces mérites, qu'ont les statues de conserver l'image du Bouddha et de réveiller sa pensée sainte, ne sont pas les seuls, et la superstition avait su leur en trouver bien d'autres, faits pour frapper davantage les imaginations. Rien n'est plus commun dans la légende que les statues qui se meuvent, ou qui traversent les airs pour venir s'abattre à de grandes distances. Près de Pouroushapoura dans le Gandhara (la Peichaver des modernes), Hiouen-thsang voit un stoûpa qui, bien qu'en ruines, a encore 150 pieds de haut, et qu'a construit jadis le roi Kanishka. A cent pas au sud-ouest de ce stoûpa, il y avait une statue du Bouddha en pierre blanche, de 18 pieds de haut, dont la face était tournée vers le nord. « En cet endroit éclatent, dit Hiouen-thsang, « une multitude de prodiges; et il y a communément des hommes qui « voient la statue se mouvoir pendant la nuit autour du grand stoûpa[4]. » Ainsi, le pèlerin parle de ce prodige comme si on pouvait encore le voir de son temps. Il ne se vante pas de l'avoir vu lui-même; mais il est probable qu'avec un peu plus d'exaltation, il en eût été témoin comme tant d'autres croyants. C'était l'arrivée miraculeuse de deux statues du Bouddha qui avait converti jadis le royaume de Koustana (le Khotan actuel). L'une était venue du Kachmire par les airs, à la prière d'un ancien roi, qui était allé au-devant, à la tête de toute son armée. La statue avait suivi le monarque durant quelque temps; mais, parvenue à la ville

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, p. 49. — [2] Voir le *Journal des Savants*, cahier de septembre 1855, p. 562. — [3] *Ibid.* cahier de mars 1856, p. 162. A côté de la statue du Bouddha, il y a aussi celles du Dieu-Soleil et d'Içvara. — [4] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 84.

de *Po-Kia-I* (Pogaï?), elle s'était arrêtée. Le roi joignit en vain ses efforts à ceux de ses soldats pour la transporter; nulle puissance humaine n'avait pu la faire bouger de place. On avait donc fait construire une petite chapelle au-dessus de la statue. Le roi avait donné son bonnet enrichi de pierres précieuses pour en orner la tête du Bouddha; et Hiouen-thsang vit le royal *ex voto* avec une admiration que partageaient tous les visiteurs admis comme lui à le contempler. L'histoire de la seconde statue n'était pas moins extraordinaire. Elle était venue aussi, à la prière d'un autre roi, se placer dans un couvent sur un trône préparé pour la recevoir; et c'était, à ce qu'on dit au pèlerin chinois, l'image même que le Bouddha avait léguée à ses disciples avec les textes sacrés.

Quelques-unes des statues du Tathâgata possédaient des vertus miraculeuses. Dans la ville de Pi-mo (Bhîma?) à une trentaine de lieues à l'est de la capitale du Khotan, Hiouen-thsang vit une statue de trente pieds de haut, représentant le Bouddha debout, et se distinguant par la beauté des formes et une attitude grave et sévère. Elle passait pour opérer des cures infaillibles en faveur de ceux qui invoquaient Bhagavat. Quand un homme était malade, on collait, suivant l'endroit dont il souffrait, une feuille d'or sur la statue, et il obtenait une guérison immédiate. En outre, les vœux et les demandes qu'on lui adressait étaient presque toujours couronnés de succès.

Comme les statues des grands personnages du bouddhisme recevaient les hommages des fidèles aussi bien que celles du Bouddha lui-même, Hiouen-thsang raconte la visite qu'il rendit dévotement à la statue d'Avalokiteçvara, dans le royaume d'Hiranyaparvata. Elle était placée dans un vihâra sur le sommet d'une montagne, et faite de bois de Sandal. C'était le but des plus pieux pèlerinages. En tout temps une foule nombreuse s'y pressait, et l'on se soumettait aux jeûnes les plus rudes pendant une semaine ou deux, avant de l'adorer. Une balustrade tenait les fidèles à distance; et, comme on ne pouvait la toucher, on jetait de loin les fleurs qu'on venait lui offrir. Si les guirlandes qu'on lui lançait respectueusement se fixaient sur les mains ou les bras, c'était un heureux augure. « Le Maître de la Loi acheta donc toutes « sortes de fleurs et en tressa des guirlandes; puis, quand il se vit près « de la statue, il adora le Bodhisattva avec toute la sincérité de son « âme et célébra ses louanges. Après quoi, se tournant vers son image, « il la salua profondément, et lui adressa ces trois vœux. Après avoir « étudié dans l'Inde, je désire retourner dans mon pays natal, et y vivre « dans une quiétude parfaite et loin de tout danger. Comme présage du « succès, je demande que ces fleurs se fixent sur vos vénérables mains.

« Secondement, par l'effet de la vertu que je cultive et de l'intelligence « à laquelle j'aspire, je désire naître un jour dans le ciel des Touchitas et « servir Maitreya Bodhisattva. Si ce vœu doit s'accomplir, je souhaite « que ces fleurs se fixent sur vos vénérables bras. Troisièmement, la sainte « doctrine nous apprend que, dans la multitude des hommes de ce « monde, il y en a quelques-uns qui ne sont nullement doués de la na- « ture du Bouddha. Moi, Hiouen-thsang, j'ai des doutes sur moi-même, « et j'ignore si je suis ou non de ce nombre. Si donc je possède en « moi la nature du Bouddha, et si, en pratiquant la vertu, je puis à mon « tour devenir Bouddha, je désire que ces guirlandes de fleurs se fixent « sur votre vénérable cou. En achevant ces mots, il lança les guirlandes « de fleurs, et les plaça toutes trois suivant son désir. Ayant obtenu « complétement tout ce qu'il souhaitait, il s'abandonna à tous les trans- « ports de la joie. A cette vue, les personnes voisines qui étaient venues « comme lui pour adorer la statue, et les gardiens du vihâra, battirent « des mains et frappèrent du pied la terre en signe d'admiration. Dans « l'avenir, dirent-ils, si vous arrivez à l'état de Bouddha, nous souhai- « tons avec ardeur que vous vous souveniez de l'événement de ce jour, « et que vous nous fassiez passer les premiers (à l'autre rive, c'est-à-dire « au Nirvâna)[1]. »

Les statues du Bouddha, grâce à la vénération qui les entourait, ser- vaient de sauvegarde aux couvents où elles étaient placées. Dans un vihâra du royaume de Kapiça (Inde du nord), on avait caché sous les pieds d'une statue l'argent destiné aux réparations de la maison. Un roi avait voulu s'emparer des richesses; mais, au moment où les soldats envoyés par ses ordres commençaient des fouilles sacriléges, la terre, selon la tradition, avait tremblé jusque dans ses fondements; une figure de perroquet placée sur la tête du dieu avait agité ses ailes et poussé des cris effrayants. Le roi et ses soldats, saisis d'épouvante, étaient tombés à la renverse, et s'étaient retirés précipitamment. Une autre tentative, faite par les religieux eux-mêmes avant les temps prescrits, n'avait pas été plus heureuse, et il n'y eut que la piété de Hiouen-thsang, ou son adresse, qui put obtenir de la statue les trésors qu'elle recélait[2].

Le culte des reliques était aussi répandu et à peu près aussi ardent que celui des statues. On se rappelle[3] qu'après la mort du Bouddha ses reliques avaient été divisées en huit parts, entre autant de rois qui se les disputaient. Comme le corps avait été brûlé, ces reliques ne pou-

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 172 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 72. — [3] Voir le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1854, p. 421.

vaient guère être autre chose que des cendres. Mais la superstition populaire les avait aisément transformées, de même qu'elle les multipliait sans peine. Du temps de Hiouen-thsang, les *che-li*, comme il les nomme en chinois (en sanscrit *çarîras*, corps), étaient fort nombreux, et il en trouva dans presque toutes les parties de l'Inde. Il put lui-même en rapporter en Chine une collection, ainsi que des statues. Dans un couvent peu éloigné de Nâlanda, on en conservait de très-précieux; Hiouen-thsang alla les voir, en compagnie d'un de ses maîtres les plus respectés, Djayaséna, qui avait quitté sa caste de Kshattriya pour se faire bouddhiste et ascète. A une certaine époque de l'année, on les exposait publiquement, et la foule des fidèles accourait de toutes parts pour les voir et les adorer. Ils étaient de deux espèces, selon ce qu'en rapporte Hiouen-thsang. Les uns étaient osseux et de différentes grosseurs; les plus gros étaient comme des perles rondes, brillants et d'un blanc rougeâtre. Les autres étaient de chair desséchée, gros comme des fèves, lisses et d'un rouge vif. Une multitude innombrable de religieux offrirent des parfums et des fleurs. Après quoi, on rapporta les reliques dans le stoûpa jusqu'à l'exhibition prochaine. Quand la première veille de la nuit fut passée, Djayaséna disserta avec le Maître de la Loi sur les différentes grosseurs des çarîras: « Votre disciple, lui dit-il, a vu partout « ailleurs que les çarîras n'étaient pas plus gros que des grains de riz. Com« ment se fait-il que ceux que nous venons de voir soient beaucoup plus « gros? Vénérable Maître, auriez-vous des doutes à ce sujet? — En « effet, dit le Maître de la Loi, je partage votre surprise et vos doutes [1]. » A quelque temps de là, ces doutes audacieux furent dissipés dans l'esprit des deux sages par une apparition merveilleuse dont les çarîras furent l'objet, et que raconte gravement Hiouen-thsang qui en fut le témoin, pour ne pas dire la dupe.

On comprend que les çarîras, c'est-à-dire les débris mêmes du corps du Çâkyamouni, étaient les reliques les plus saintes. Mais ce n'étaient pas les seules. Dans le royaume de Nagarhâra, outre la prunelle du Bouddha, et l'os de son crâne (ouçnisha), on conservait son vêtement et son bâton [2]; à Baktra, avec une de ses dents, on montrait son pot à eau et son balai [3]; à Kongkaṇapoura, à l'autre extrémité de la presqu'île, on gardait précieusement, avec la statue de Siddhârtha, prince royal (koumâraràdjâ), son bonnet, sans doute celui qu'il remit à Tchhaṇdaka, quand il quitta le palais paternel [4]. Ce bonnet avait près de deux pieds

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 216. — [2] *Id. ibid.* p. 77. — [3] *Idem. ibid.* p. 65. Bénarès se vantait aussi d'avoir le pot du Bouddha, *idem. ibid.* p. 83. — [4] Voir le *Journal des Savants*, cahier de juin, 1854, p. 365.

de haut. A chaque jour de fête, on le tirait de la boîte où il était soigneusement enfermé, et on le plaçait sur un piedestal élevé. « Un grand « nombre de ceux qui le contemplent, ajoute Hiouen-thsang, et l'adorent « avec une foi parfaite, le voient entouré d'une lueur extraordinaire[1]. » C'est de même que ceux qui regardent les traces que les pas du Bouddha ont laissées en une foule de lieux, voient ces traces longues ou courtes, suivant la vertu qu'ils possèdent, et surtout suivant la ferveur dont ils sont animés. A ce prix, on le comprend, les prodiges sont toujours assez faciles; et l'imagination enflammée des croyants peut en enfanter à peu près autant qu'elle veut.

Parmi les reliques personnelles, ce sont peut-être les dents qui jouent le principal rôle. Hiouen-thsang en a vu plus d'une douzaine dans les diverses parties de l'Inde qu'il a parcourues, et il atteste que le roi Çîlâditya, son protecteur, fut sur le point d'entreprendre une guerre contre le roi de Kachmire, parce qu'on lui refusait une dent du Bouddha qu'il voulait avoir. Celle-là, beaucoup moins longue que bien d'autres, avait encore un pouce et demi; elle était d'un blanc jaunâtre, « et répandait « en tout temps une vive lumière, » si l'on en croit le dévot missionnaire, qui fut admis à la contempler dans le couvent où la piété du roi l'avait déposée[2]. Il y en avait aussi une autre non moins fameuse dans le palais du roi de Ceylan.

Les marques des pas du Bouddha étaient à peu près innombrables. Comme le Tathâgata, selon la tradition, avait visité la plus grande partie de la presqu'île, la crédulité des fidèles, ou le charlatanisme des religieux, signalait dans une foule de lieux les traces de son passage. C'était ordinairement sur des pierres qu'elles étaient empreintes, et la plus célèbre était celle du pic d'Adam dans l'île de Ceylan, où le Bouddha certainement n'est jamais allé[3]. On l'appelait Çrîpâda ou Prabhât, c'est à-dire le pied bienheureux. Hiouen-thsang vit dans le Magadha, près de Râdjagriha, une pierre où avait marché le Tathâgata. Les empreintes étaient longues d'un pied huit pouces, et larges de six pouces. Au bas des pieds, il y avait une roue à mille raies. Aux extrémités, on voyait des fleurs surmontées du signe mystique *svastîka*, des figures de poissons en relief, etc., qui brillaient avec éclat. « Ce sont, ajoute « Hiouen-thsang, les traces que laissa le Bouddha, lorsque, sur le point

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 201. — [2] *Id. ibid.* p. 251. Comme Hiouen-thsang vit à la cour de Çilâditya, on ne peut révoquer en doute le projet et la cause de cette guerre. Ce fait prouve quelle était encore, après douze siècles, la ferveur générale pour le culte des reliques. — [3] Voir le *Journal des Savants*, cahier d'août 1854, p. 509.

« d'entrer dans le Nirvâna, il fut parti de Vaiçâli et fut arrivé en cet en-
« droit. Alors sur le rivage méridional du fleuve, se tenant debout sur
« une grande pierre carrée, il regarda avec émotion Ânanda et lui dit :
« C'est pour la dernière fois que je contemple de loin le Trône de dia-
« mant, et la ville de Râdjagriha[1]. » Ailleurs, sur la rive septentrionale du fleuve Çoubhavastou, et près de sa source, Hiouen-thsang vit une large pierre où le Bouddha avait posé le pied, quand il vint en cet endroit pour délivrer la contrée du dragon Apalâla. Un peu plus bas, on trouvait une pierre où il avait lavé ses vêtements, et l'on distinguait encore nettement, dit Hiouen-thsang, les fils de la kashâya (vêtement brun des religieux), semblables à des nervures de feuilles[2].

Le roi Açoka passait pour avoir fait élever des stoûpas dans tous les lieux où le Bouddha avait laissé la trace de ses pas; et l'on comprend dès lors comment la tradition avait pu porter le nombre de ces stoûpas à quatre-vingt-quatre mille[3], qu'on appelait aussi les quatre-vingt-quatre mille édits de la Loi.

A côté du culte de Bouddha, et par une déviation facile à comprendre, s'était établi le culte de ses principaux disciples, et même des personnages qui plus tard s'étaient illustrés par leur vertu et leur science. C'est ainsi qu'à Mathourâ, dans l'Inde centrale, Hiouen-thsang vit des stoûpas où avaient été déposées jadis les reliques de Râhoula, fils de Çâkyamouni, d'Ananda, son cousin et son fidèle sectateur, qui compila les soûtras du premier concile, d'Oupali, qui compila le Vinaya dans la même assemblée, de Maoudgalyâyana, de Çâripouttra, de Poûrnamaitrâyanî pouttra, les premiers disciples du Tathâgata, et enfin de Mandjouçrî, ascète non moins fameux, mais qui ne vivait que quelques siècles plus tard[4]. Chaque année, aux jours de fête, les religieux se rassemblaient en foule, et faisaient séparément des offrandes à celui des saints qui était plus particulièrement l'objet de leur culte. Les sectateurs de l'Abhidharma faisaient des offrandes à Çâripouttra, et ceux qui se livraient à la méditation (le Dhyâna, l'extase), en faisaient à Maoudgalyâyana. Les partisans des Soûtras offraient leurs hommages à Poûrnamaitrayanî pouttra; ceux qui étudiaient le Vinaya honoraient Oupali. Les religieuses, les Bhikshounis, honoraient spécialement Ânanda. Les fidèles qui n'avaient pas encore reçu *toutes les défenses*,

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 138. — [2] *Id. ibid.* p. 86. — [3] *Ib. ibid.* p. 138 et *passim*. Voir spécialement *l'Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, de M. E. Burnouf, p. 375, dans la traduction de la légende d'Açoka. — [4] Voir, sur Mandjouçrî, le mémoire spécial de M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne Loi*, pages 498 et suivantes. Mandjouçrî est le saint qui protége le Népâl.

ou règles de la discipline, honoraient Râhoula. Enfin ceux qui étudiaient le Grand Véhicule honoraient tous les Bodhisattvas, sans faire aucune distinction entre eux[1].

Quant à Hiouen-thsang lui-même, il paraît avoir eu une dévotion toute spéciale au Bodhisattva Maitreya. Lorsque le bateau sur lequel il descend le Gange est surpris par les pirates, et que sa vie est menacée par les brigands qui l'entraînent à l'autel où ils vont le sacrifier, c'est à Maitreya qu'il s'adresse et non point au Bouddha; c'est sur lui seul qu'il attache énergiquement toutes ses pensées; c'est lui qu'il voit apparaître dans l'extase où son âme se plonge à ce moment suprême[2]; et c'est à l'intervention toute-puissante de ce saint qu'il rapporte sa délivrance. A la fin de sa carrière, quand, sur le point de rendre le dernier soupir, il repasse dans sa mémoire les bonnes œuvres qu'il a pu accomplir, et dont il dicte la liste à ses élèves tout en larmes, il se vante d'avoir fait peindre un millier d'images de Maitreya Bodhisattva. Son vœu le plus ardent, à cet instant où la vie lui échappe, « c'est d'être admis, au Tou-« chita, dans la famille de Maitreya, pour servir ce Bouddha, plein de ten-« dresse et d'affection. » Les gâthâs qu'il récite en mourant sont adressées à Maitreya; et, au moment même où son âme s'évanouit, il répond à ses disciples « qu'il a enfin obtenu de naître au milieu de l'assemblée « de Maitreya[3]. » Ainsi, le simple Bodhisattva Maitreya semble presque aussi grand que le Bouddha lui-même, dans les adorations du savant missionnaire.

On voit donc assez clairement par tous ces détails ce qu'est le culte bouddhique au temps où Hiouen-thsang voyage: c'est un culte tout spirituel, rendu à la sainteté et à la vertu du Tatâghata en première ligne, et secondairement de tous ceux qui ont le mieux suivi ses exemples incomparables. Le culte est plein de douceur, sans aucun appareil dispendieux; il est accessible aux plus humbles, puisqu'il n'exige que des prières et des fleurs, et que la foi qui accompagne les modestes offrandes est plus précieuse que ces offrandes même. Il n'y a pas de corps privilégié qui soit chargé des pratiques et des cérémonies pieuses. Les religieux, engagés dans les ordres, car cette expression leur convient aussi, ne forment point une corporation régulière ni générale; ils sont respectés

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, page 103. — [2] *Ibid.* p. 116 et suivantes. — [3] *Ibid.* pages 343 et suivantes. Ce qui peut expliquer cette ferveur pour Maitreya, c'est qu'il passait pour le Bouddha futur. Dans le *Lalitavistara*, quand le Bodhisattva quitte les dieux désolés du Touchita, il leur laisse Maitreya, qu'il sacre lui-même et qui doit le remplacer. Voir le *Rgya tch'er rol pa* de M. Ph. Ed. Foucaux, ch. v, p. 51.

des fidèles, parce qu'on leur suppose plus de science et de vertu qu'au vulgaire; mais ils n'exercent aucun pouvoir officiel. Ils paraissent soumis, dans les riches couvents où ils habitent, dans les Vihâras, à une discipline uniforme, qui remonte sans doute à une assez haute antiquité. Mais, tout nombreux qu'ils sont, ils ne sont point organisés ni réunis sous une direction commune. Chaque Vihâra ou Samghârama garde son administration et son isolement, absolument comme chaque province a gardé politiquement la sienne. La religion n'a pas pu vaincre davantage l'esprit de morcellement, et il n'y a pas plus d'unité spirituelle qu'il n'y a d'unité politique. Les souverainetés partielles et peu durables qui se sont produites parfois pour le territoire n'ont jamais tenté de s'établir pour les croyances. La foi commune repose sur l'identité des ouvrages que chacun révère; elle se maintient par elle-même et par la tradition; mais elle n'a pas besoin de cette vaste hiérarchie qui, chez d'autres peuples, a été indispensable. C'est là certainement un fait très-singulier que Hiouen-thsang nous atteste, et qu'attestent à un autre point de vue tous les Soûtras. Les fondations pieuses sont partout répandues et florissantes, depuis le Kachmire jusqu'aux extrémités de la presqu'île. Créées par la munificence des rois et la piété des fidèles, elles sont entretenues par eux et vivent de leurs bienfaits; elles sont aussi opulentes qu'elles sont multipliées; et il ne paraît pas que jamais les religieux aient songé à réunir en un seul faisceau tous ces éléments épars, pour en constituer une puissance à laquelle rien probablement n'aurait pu s'opposer.

Cette usurpation a eu lieu chez des peuples voisins et notamment au Tibet, où la suprématie du Grand Lama a pu s'établir. Dans l'Inde, elle n'a même jamais été tentée, et la pensée n'en semble être venue à personne. Ce morcellement se conçoit pour le brahmanisme où la caste et la naissance suppléaient à une organisation; il est plus difficile à comprendre dans le bouddhisme, où ces distinctions ont disparu avec toutes les autres. A défaut d'explication, il est toujours bon de le remarquer comme un des traits les plus curieux et les plus caractéristiques de la religion bouddhique dans l'Inde. Elle a pu y subsister douze siècles, quand Hiouen-thsang l'observe, sans produire cette conséquence qui, chez d'autres peuples et dans d'autres temps, a été immédiate et irrésistible.

Hiouen-thsang nous fournit très-peu de détails sur la situation relative du brahmanisme en présence de son rival, qui semble, en général, jouir d'un triomphe assez facile. Sans doute le missionnaire qui vient de si loin pour étudier la religion du Bouddha s'inquiète assez peu de celle

des brahmanes. Mais rien n'indique, dans ses récits étendus et fidèles, que la réaction soit proche; et, si l'on s'en rapporte à ce sincère témoignage, il semble que le bouddhisme n'a rien à craindre de ses adversaires. Il y a des contrées où il règne sans partage; et, dans celles où l'empire est divisé, la religion réformée paraît sûre d'elle-même et de son avenir; elle est pleine de sécurité. Les brahmanes avec qui Siddhârtha jadis a bien pu discuter ne discutent plus; on les appelle des hérétiques; les Védas sont classés parmi les livres profanes; et on les redoute si peu désormais, qu'on les étudie dans les couvents, comme on étudie les systèmes philosophiques, la grammaire, la logique et la médecine. C'était sans doute une pénible situation pour la vieille orthodoxie brahmanique; mais aucun symptôme n'annonce une révolution ni surtout une persécution imminente. L'histoire ne sait point précisément quand elle a commencé; mais, grâce au pèlerin chinois, on peut affirmer qu'au milieu du VIIe siècle, le bouddhisme jouit encore dans l'Inde d'une tranquillité complète.

Il ressort de tous les détails donnés par Hiouen-thsang que la religion bouddhique se croit fort supérieure à la religion antique. Pour elle, le brahmanisme n'est que l'adoration grossière des esprits et des Dévas. Le panthéon brahmanique est tout à fait déchu, et croire encore à ces divinités bizarres et impuissantes est une sorte de honte. Les brahmanes n'ont point su créer un idéal accessible à la foule; et leurs spéculations métaphysiques, bonnes peut-être pour des ascètes et des savants, ne s'adressent point au vulgaire et ne peuvent le toucher. L'idéal, au contraire, que s'est fait le bouddhisme est tout humain; et, si la vertu du Tathâgata est infiniment supérieure à celle des autres hommes, elle leur sert au moins de modèle et de guide. On peut le voir par l'exemple de Hiouen-thsang et de tant d'autres: c'est sur le Bouddha qu'il se règle; et ce sont les souvenirs d'une vie héroïque et sainte qui l'aident à être lui-même, dans une certaine mesure, un héros et un saint. A ce point de vue, le bouddhisme pouvait dédaigner le brahmanisme, qui était moins moral que lui, et surtout moins pratique; et il est évident qu'il ne se fait pas faute d'exprimer son mépris, que semblent assez souvent accepter ceux mêmes qui en sont l'objet. Le missionnaire a vu des brahmanes se faire dans les temples bouddhiques les instruments des plus humbles fonctions.

Ainsi, la religion du Bouddha ne paraît point être en décadence dans l'Inde, quand le pieux Hiouen-thsang vient lui demander les lumières qui commencent à pâlir dans la Chine. Partout, il trouve les traditions vivantes, les monuments nombreux et vénérés, bien qu'ils tombent en

ruines, les peuples animés d'une foi sincère que protégent les rois, les établissements religieux florissants, et répandus sur toute la surface du pays qui les entretient, les docteurs les plus studieux et les plus instruits, des multitudes de disciples qui suivent assidûment leurs leçons pour les perpétuer; en un mot, une situation prospère qui semble promettre encore de longs siècles de durée. Mais ce qui atteste surtout, à cette époque, la force dont le bouddhisme est animé, ce sont les controverses qu'il engage avec une constante énergie, et contre ses adversaires et dans son propre sein. Non-seulement on renverse les théories et les systèmes brahmaniques dès longtemps décriés; mais, de plus, les écoles diverses dans lesquelles le bouddhisme lui-même se partage se combattent d'un bout de la presqu'île à l'autre. Elles forment deux camps principaux et très-distincts, et, sous ces grandes divisions, il y a place pour une foule de nuances secondaires que le pèlerin n'a pas toutes décrites, mais qu'il nous fait, du moins, connaître en partie. Il nous apprend en quel état elle sont au moment où il les observe; il cite bon nombre des ouvrages qu'elles adoptent ou qu'elles produisent; il nomme quelques-uns de leurs principaux représentants avec lesquels il a eu personnellement des rapports. Comme il s'est fait leur disciple pendant de longues années, il possède à fond leurs doctrines; et, sans les exposer avec de grands développements, il nous en dit assez pour exciter et même satisfaire notre curiosité. Le bouddhisme n'ayant jamais eu d'autres livres que ses livres sacrés, c'est en quelque sorte un fragment de son histoire littéraire que trace Hiouen-thsang; et c'est une des portions les plus intéressantes de son docte voyage.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte). *Examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture et sur différentes recherches relatives à l'agriculture et à la végétation des XVIIIe et XIXe siècles.*

CINQUIÈME ARTICLE[1].

§ Ier. — *Éléments d'agriculture physique et chimique,* traduits du latin, de M. Wallerius, professeur ordinaire en chimie et en métallurgie dans l'Académie royale d'Upsal, de la Société des curieux de la nature. Yverdun, 1766; préface v - 226. — L'ouvrage latin est de 1751.

§ II. — *Les Principes de l'agriculture et de la végétation,* ouvrage traduit de l'anglais, de M. François Home, docteur en médecine, et l'un des membres du collége des médecins d'Édimbourg, auquel on a joint deux mémoires nouveaux sur la manière de préserver le froment de la corruption et de le conserver. Paris, Prault père, quai de Gèvres, 1761. — L'ouvrage original est de 1756 ou de 1757.

Il ne suffit pas au but que nous nous sommes proposé en écrivant cette suite d'articles sur l'histoire de l'intervention de la chimie dans la science et les pratiques de l'agriculture, d'avoir exposé les rapports généraux de la chimie, tels que Stahl les avait envisagés, avec la connaissance des êtres organisés, il faut encore que nous montrions, dans deux traités spéciaux, l'application de la chimie à l'agriculture faite au milieu du XVIIIe siècle par le suédois Wallerius et l'écossais François Home.

Les deux traités de chimie appliquée à l'agriculture, objets de cet article, ne présentent rien de remarquable au point de vue de la théorie des réactions moléculaires qui se passent dans l'intérieur des plantes : les auteurs admettent la théorie de Stahl sans discussion, sans l'éclaircir et sans lui donner plus de précision dans l'application qu'ils en font à l'agriculture et à la végétation; pourtant on remarque, dans l'ouvrage

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1855, page 689; pour le deuxième, celui de décembre, page 767; pour le troisième, celui de février, page 94, et, pour le quatrième, celui de mai, p. 286.

de François Home, la rectification de quelques erreurs du maître. Ceux de nos lecteurs que l'agriculture intéresse nous sauront gré, peut-être, de parler d'ouvrages composés il y a un siècle, presque oubliés de nos jours, et dans lesquels néanmoins on trouve des opinions et des faits qu'on reproduit de temps en temps comme nouveaux, et qui résument ensemble parfaitement ce qu'on pouvait attendre de l'application de la chimie à l'agriculture avant la connaissance de la chimie pneumatique, ou, en d'autres termes, avant qu'on ne fît intervenir l'action des gaz dans les phénomènes chimiques.

§ Ier.

Éléments d'agriculture physique et chimique de Wallerius.

Wallerius est un des savants suédois qui ont le plus écrit, mais, quoiqu'il eût des connaissances variées et positives, que sa minéralogie fasse époque dans l'histoire de cette branche des sciences naturelles, parce qu'il a pris pour base de sa classification la composition chimique des minéraux, cependant il n'a pas été mis comme savant sur la ligne de Linnæus, de Bergmann et de Schéele, ses contemporains et ses compatriotes. Quoi qu'il en soit, ses *Éléments d'agriculture physique et chimique* ne sont pas sans mérite, ainsi qu'on en pourra juger par la revue des dix-huit chapitres qui les composent, et les remarques que plusieurs des points qu'il a traités nous ont suggérées.

CHAPITRE Ier.

Des principes des végétaux.

Si Wallerius n'a pas défini ce qu'il entendait par principes des végétaux, s'il ne s'est pas expliqué sur les différents ordres de composés que les éléments matériels sont susceptibles de former, rendons-lui cette justice, qu'il a distingué les matières séparées des plantes mécaniquement, de celles qui le sont par l'intermédiaire du feu; car les premières renferment toujours des corps que plus tard on a appelés *principes immédiats des végétaux*, parce qu'ils constituent immédiatement ceux-ci, leurs éléments, empruntés à la nature minérale, ayant été unis, sous l'influence des forces qui constituent les végétaux des corps vivants, dans l'ordre de combinaison que ces principes immédiats présentent; mais Wallerius, en appelant *principes* les matières séparées mécaniquement des plantes, a montré qu'il n'avait pas une juste idée de ce qu'est l'*espèce chimique*, car ces prétendus principes sont des mélanges ou des

combinaisons indéfinies de plusieurs espèces; tels sont : les *huiles onctueuses*, les *sels essentiels*, les *sucs mucilagineux*, les *sucs gommeux*, les *sucs savonneux*, la *résine* et les *sucs onctueux et résineux*, quelques particules d'*air* et quelque chose de *spiritueux odoriférant*.

Quoi qu'il en soit, il y avait un progrès pour la constitution chimique des végétaux, relativement aux travaux des premiers membres de l'Académie des sciences, lorsque ceux-ci s'étaient flattés de connaître cette constitution uniquement par la distillation sèche.

Wallerius, en parlant des principes retirés par l'action du feu, n'a pas distingué les produits qui, comme les *huiles volatiles*, peuvent être obtenus du végétal sans altération, d'avec les *huiles empyreumatiques*, qui évidemment sont le résultat d'une altération de ses principes immédiats; cependant il distingue, parmi les principes obtenus par l'intermédiaire du feu, 1° le *phlegme;* 2° des *sels*, tant *acides* qu'*alcalins*, le plus souvent *fixes*, rarement *volatiles;* des *sels huileux;* 3° des *huiles essentielles* et des *huiles empyreumatiques;* 4° une *terre* qui se *convertit facilement en verre*, une terre *absorbante* et une terre *calcaire*.

En définitive, les principes immédiats des plantes sont l'*eau*, la *terre*, le *sel* et l'*huile*, et leurs éléments l'*eau*, la *terre* et la *matière inflammable*, ainsi que l'admettait Stahl, qu'il ne cite pas.

CHAPITRE II.

Des principes de la végétation en général.

Wallerius considère, dans ce chapitre, d'abord la végétation relativement à la *matière* venue du dehors qui pénètre la semence pour en accroître et le poids et le volume, et, en second lieu, les *agents* sous l'influence desquels s'opère cette assimilation. Ces distinctions ne sont pas suffisamment justifiées, et l'analyse des phénomènes n'est pas toujours claire.

Il pose très-bien les conditions auxquelles la matière doit satisfaire pour servir à la végétation, savoir : la division de ses parties, sans laquelle il lui serait impossible de pénétrer dans la plante, et son analogie de nature avec celle-ci.

Wallerius comprend parmi les principes de la végétation tout ce qui est nécessaire au changement et à l'accroissement successif des plantes.

Il distingue des *principes passifs* et des *principes actifs* ou *agents*.

1. Principes passifs.

Ils sont *alimentaires* ou *instruments*.

a) *Principes passifs alimentaires.* Ils n'ont pas une égale disposition à nourrir les plantes, parce que leur nature n'est pas la même. Ceux dont l'aptitude est la plus prononcée ont une *composition analogue* à celle des plantes, tandis que les autres, ayant une composition différente, doivent éprouver une *modification*, une *transmutation.* Il qualifie donc ceux-ci de *transmuables*, et les premiers de principes *analogues* aux plantes.

b) *Principes passifs; instruments.* Ce sont les matières qui divisent les principes alimentaires pour les faire pénétrer dans l'intérieur des plantes qu'ils doivent nourrir. Ainsi l'eau et les sels sont des instruments : la première dissout un grand nombre de corps et les fait pénétrer dans la plante, et sa vapeur même suffit pour faire développer des oignons placés dans un lieu humide; les sels, en s'unissant aux huiles et en aidant le mélange de l'eau et de la graisse, sont éminemment propres à nourrir les plantes.

2. Principes actifs ou agents.

Ils mettent les principes passifs en mouvement et les rendent ainsi capables de servir à la végétation. Wallerius les distingue en *a*) *internes* et en *b*) *externes.*

a) Les *agents internes* sont l'organisation même de chaque plante en général et de la semence en particulier. C'est en vertu de cette organisation que la semence se développe en une plante qui donne elle-même plus ou moins de semences capables de propager et de multiplier les individus représentant l'espèce.

b) Enfin les *agents externes* sont l'*air* et surtout la *chaleur.*

CHAPITRE III.

De la vertu intrinsèque et multiplicative des semences.

Les plantes sont douées de deux facultés principales; la faculté de se *nourrir* et celle de se *multiplier;* quoique lui semblant découler d'un même principe, il faut, selon lui, les considérer en particulier.

La *faculté multiplicative* n'est pas réservée à la seule semence. Elle existe dans les boutons, les branches, les feuilles, les racines et les nœuds de certaines tiges, ce qui revient à ce qu'on dit aujourd'hui de la *multiplication par graine* et de la *multiplication par la division de l'individu.* Mais Wallerius ne parle point de l'extrême différence de ces deux modes. Le premier donne des variétés, tandis que le second conserve éminemment les propriétés de l'individu divisé[1].

[1] *Journal des Savants*, mai 1846, p. 297.

Wallerius, tout en disant que les matières qui accompagnent le germe dans l'intérieur de la semence sont destinées à son développement, n'avait pas une idée précise de la composition des semences ; il les considère comme dépourvues de sel et comme renfermant de la terre vitrifiable. Nul doute qu'il ait pu prendre des cendres vitrifiées de phosphates de magnésie et de chaux pour de la silice.

Mais l'auteur énonce deux erreurs qui, évidemment, dérivent des idées alchimiques. Il croit que, par l'*agitation*, l'eau se convertit en *terre* et les *huiles* en *terre inflammable*.

D'un autre côté, il adopte les idées de Van Helmont sur les ferments, lorsqu'il s'agit d'expliquer les actions qui se passent dans l'intérieur des plantes, et, à leur appui, il cite Malpighi, Digby, Dedi, Lemery, de Vallemont, Homberg, Eysfarth, Marsuechius, Kiesling.

Selon lui, la *vertu multiplicative* des plantes vient d'un *ferment*, et ce ferment est spécial à chacune de leurs espèces. Son action commence avec la germination, et, en se développant au centre de la semence, elle fait monter les parties les plus légères et descendre les plus pesantes; de là, la direction de la tige en haut et de la racine en bas.

Wallerius, après avoir indiqué les circonstances qui avancent et fortifient la vertu multiplicative de la semence, telles que la *maturité de la graine*, la *chaleur*, un *terrain gras et humide*, la *nature du ferment*, parle des circonstances contraires qui la retardent et l'affaiblissent. C'est, au reste, une méthode qu'il applique à la plupart des sujets traités dans les chapitres suivants.

En parlant du cas où, pour l'ensemencement, on a recours aux graines d'un pays étranger à celui qu'on cultive, il prescrit de faire venir les graines de contrées situées au nord de ce pays et non à son midi. Cette opinion est souvent discutée comme nouvelle dans les sociétés d'agriculture.

Enfin, à propos de la question de la dégénérescence des semences, il en montre bien la difficulté et fait preuve d'un excellent esprit en insistant sur la nécessité de l'expérience, pour la traiter avec quelque succès.

CHAPITRE IV.

De la chaleur nécessaire pour avancer la végétation.

Nous n'avons rien à dire de particulier sur ce chapitre, si ce n'est que Wallerius distingue deux espèces de chaleur : l'une *vient de l'air* et l'autre *monte de la terre ;* c'est la résultante des deux qui agit sur la végétation.

La chaleur excite la circulation des sucs et en même temps le principe actif interne de la plante; elle agit encore en fournissant à celle-ci une certaine matière inflammable.

La chaleur favorise la végétation en agissant sur la terre et sur l'air. Elle agit sur la terre 1° en en évaporant l'eau et la graisse de manière à les mettre à la portée de la surface de la plante; 2° en en unissant la matière inflammable à la matière huileuse, de manière à rendre celle-ci assimilable à la plante.

Elle agit sur l'air 1° en le raréfiant et en le rendant plus fertile par l'abondance des vapeurs qu'elle élève; 2° en en unissant les particules aqueuses et inflammables pour en former un *sel* appelé par quelques personnes *sel astral*, et en combinant à l'aide de ce sel les particules aqueuses avec les inflammables pour former une *huile éthérée*.

Quoiqu'il admette l'existence du phlogistique, cependant il ne paraît pas connaître les détails de la théorie de Stahl, et la manière dont il parle de la chaleur considérée en elle-même est vague et obscure. Aussi ne doit-on pas s'étonner de lui entendre dire ce que quelques philosophes ont appelé *esprit du monde, ce principe duquel tous les corps natu-* « *rels vivants tirent leur vie, leur végétation, leur conservation et leurs forces,* « *ou par lequel tout ce qui a vie est animé et conservé dans son être.* Or, « comme ce qui vivifie et conserve tous les corps ne peut être que la « *chaleur,* il est évident que *cet esprit du monde* n'est autre chose que de « la chaleur ou de la lumière, combinée avec des particules invisibles « de la matière inflammable[1].

« Car il est démontré en chimie physique que la matière qui contient « les principes de la chaleur est composée de la matière de la lumière « et de la matière inflammable. »

CHAPITRE V.

De l'air en tant qu'il est nécessaire à l'avancement de la végétation.

Wallerius, dans sa manière d'envisager l'air relativement à la végétation, ne professe pas absolument la théorie de Stahl. Tout en reconnaissant la nécessité de son contact avec les plantes, conformément à l'opinion de Boerhaave et de Musschembroeck qu'il cite, soit qu'il s'agisse de la germination et de la croissance de la plante, cependant il n'admet pas explicitement avec Hales que l'air fait partie constituante des plantes.

[1] Chapitre II, § 8.

Il envisage l'influence de l'air comme dérivant de sa partie pure, élastique, appelée *éther*, et, en outre, du mélange de celle-ci avec des particules étrangères, qu'on appelle *atmosphère*.

Il admet en définitive que l'atmosphère renferme tout ce qui est nécessaire à la végétation, et que la *nourriture occulte* que les animaux, aussi bien que les végétaux, trouvent dans l'atmosphère, *dépend tant des particules acides, huileuses et sulfureuses, que des ignées ou électriques qui s'engendrent dans l'air et qui sont, en quelque sorte, vivifiées par l'esprit du monde*. Il admettait, avec Margraff, l'existence de l'acide nitreux et du sel commun dans l'atmosphère.

Il a parfaitement développé l'heureuse influence de l'air sur la terre, pour la rendre propre à la végétation; il reconnaissait la nécessité de son contact avec les racines; il croyait à la transmutation de l'eau en terre, c'était un motif de plus pour admettre que l'atmosphère avait en elle tout ce qui est nécessaire à la vie des plantes; sous ce rapport il se rapprochait beaucoup de Stahl.

Enfin, il croyait que l'air en mouvement était très-favorable à la végétation, opinion avancée de nos jours comme nouvelle par un savant anglais.

CHAPITRE VI.

De l'eau en tant que nécessaire à l'avancement de la végétation.

Nous avons signalé déjà une grave erreur de Wallerius; c'est la conversion de *l'eau en terre*. Il n'a fallu rien moins que des expériences précises faites par Schéele et Lavoisier pour démontrer qu'elle n'était qu'apparente, que la *terre* attribuée à la conversion de l'eau provenait de ce qu'on avait opéré avec un liquide impur, ou, s'il ne l'était pas, qu'on s'était servi de vaisseaux de verre, dont la matière avait été altérée, de sorte qu'en opérant avec de l'eau distillée dans des vases de métal inattaquables par l'eau on n'obtenait jamais de silice.

La conséquence de l'erreur de Wallerius a été de lui faire adopter la conclusion de l'expérience du saule de Van-Helmont[1], à savoir : que l'eau sert à la végétation comme aliment, à l'exclusion absolue de la terre; il s'appuie encore des expériences et observations de R. Boyle, de Gleditsch, de Bonnet, de Duhamel, de G.-W. Kraft, de Ch. Alston, de Trievald, de Miller et de Eller; il rapporte deux expériences de ce savant : dans l'une Eller avait observé que de la terre, dans laquelle

[1] *Journal des Savants*, février 1850, p. 77.

s'était développé un concombre, pesait plus après la végétation qu'auparavant, et, dans l'autre, il avait vu des oignons de jacinthe se développer *parfaitement* avec de l'eau distillée; et ces oignons laissèrent après la combustion une *véritable terre*. Mais, en admettant l'influence de l'eau à l'exclusion de la terre, il reconnaît le concours de l'air pour nourrir la plante.

Il examine l'effet des eaux successivement sur la végétation et sur la terre.

L'eau avance la végétation en fournissant une nourriture nécessaire, qui, conjointement avec une certaine matière aérienne, forme les particules terrestres, salines et huileuses; par sa substance fluide non élastique, par laquelle elle communique aux plantes quelque chose de glutineux, et, si elle ne perfectionne pas entièrement l'union des parties terrestres, elle y contribue du moins à l'aide des huiles. En définitive il la considère comme le vrai principe matériel des plantes.

Enfin, l'eau amollit l'écorce et les membranes des végétaux; elle donne aux plantes, par l'intermédiaire de la chaleur, une *substance huileuse et saline aérienne;* elle augmente le mouvement fermentatif produit par l'air et la chaleur; enfin elle sert de véhicule et de dissolvant aux particules salines et nourrissantes.

Voilà la partie physiologique concernant l'assimilation des matières minérales aux plantes : on voit qu'elle n'est pas supérieure à celle de Stahl.

L'eau favorise la végétation en agissant sur la terre de trois manières différentes :

1° Elle la rend poreuse en produisant ainsi le double effet de mettre les racines en contact avec l'air et d'en favoriser l'extension ;

2° Elle rend la terre nourrissante en la rendant humide;

3° Elle dissout le sel de la terre au moyen duquel elle peut s'unir avec les parties *grasses* et *huileuses*.

Après avoir parlé des avantages des eaux, Wallerius examine les cas où elles peuvent nuire par leur abondance.

Enfin, tout en disant que les végétaux tirent uniquement leur nourriture de l'eau et de l'air, il ne prétend pas exclure l'influence de l'*engrais*.

CHAPITRE VII.

De la terre en tant que contribuant à la végétation.

Wallerius répète ici qu'aucune terre *minérale* n'entre dans les végé-

taux parce qu'il n'en est aucune que l'eau dissolve; en conséquence, il combat l'opinion de Tull que Duhamel a adoptée, pensant avec Bacon que le rôle essentiel de la terre se borne à soutenir la plante et à la préserver de l'ardeur du soleil et du froid.

Il distingue les terres *fortes* et les terres *faibles*, suivant qu'elles sont profondes, tenaces et compactes, ou qu'elle ne le sont pas.

Les *terres fortes* sont composées de couches d'argile ou de marne de 2 ou 3 aunes, quand elles sont profondes.

Les terres *faibles* ont moins de profondeur et reposent en général sur des fonds sablonneux, graveleux ou pierreux.

Une terre *fertile* contient des principes nourrissants en suffisance; une terre *stérile* n'en contient pas.

Les chapitres suivants, *VIII*, *IX*, *X*, *XI et XII*, sont consacrés à l'examen de différentes sortes de terre, à savoir : la *terre noire ou franche*, *l'argile, les terres de craie et de chaux, la marne, et les terres sablonneuses et graveleuses.*

Aucun de ces chapitres ne nous arrêtera, nous nous bornerons à faire observer qu'il confond l'*humus* avec la *terre franche*, tandis qu'en France généralement on donne le nom de terre *franche* à une terre dépourvue d'engrais, mais de bonne qualité, située sous la couche arable.

Une partie des bons effets des terres de craie, de chaux et de marne, tient, selon lui, à la chaux qui neutralise les acides dont l'influence est nuisible aux végétaux.

Enfin chaque terre est examinée en tant qu'elle est utile ou nuisible à la végétation.

Il a parfaitement apprécié le bon effet que les pierres peuvent avoir sur certains sols, soit pour les préserver de l'ardeur du soleil, soit pour conserver l'humidité nécessaire aux plantes.

CHAPITRE XIII.

Des sels en tant qu'ils contribuent à l'avancement de la végétation.

Wallerius pose en principe que *les sels ne peuvent servir de nourriture aux plantes ni avancer par eux-mêmes la végétation.* Il cite, à l'appui de cette manière de voir, les expériences de Kraftius, qui, ayant semé des graines dans du sable séché, les a vues germer sous l'influence de l'eau commune, tandis que, sous la même influence, dans des mélanges de sable et de sel marin, de sable et de nitre, de sable et de potasse, les résultats ont été contraires. Il cite encore des expériences d'Als-

ton et de Bonnet. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces expériences et sur d'autres qui y sont analogues. Nous ferons remarquer seulement que Wallerius, en reconnaissant à plusieurs sels, notamment au sel marin, au nitre, etc., quelque influence pour dissoudre les parties grasses et onctueuses des terres et les portant ainsi dans les plantes, modifie beaucoup selon nous ce que l'énoncé de son principe a d'absolu. Quoi qu'il en soit il combat ce que Mayow, Glauber, Bacon de Verulam, Digby, Lemery, Vallemont et Nieuwentit ont dit de l'excellence du nitre dans la végétation.

Le résumé de la manière dont il conçoit que l'eau et des principes empruntés à l'atmosphère se transforment, dans l'intérieur de la plante, en matières que l'on qualifie aujourd'hui d'organiques, termine le chapitre. Autant que nous avons pu le comprendre, voici le sens de ce résumé, qui doit être considéré comme la *physiologie chimique* du livre que nous examinons, puisque l'auteur veut expliquer comment il concevait que la matière puisée au dehors par les plantes se transformait, sous l'influence de l'organisation, en matière différente de celle qui constitue le règne minéral.

L'*acide de l'air* ou même de l'eau avec une *certaine matière inflammable* dont une partie vient de l'extérieur et une partie de l'intérieur, et particulièrement des semences, se combinent par un *certain mouvement fermentatif* et forment ainsi un *acide* (organique) *complexe*, dont la nature varie suivant l'espèce de la plante.

L'*eau*, la *matière inflammable* et l'*acide* (organique) *complexe*, sous l'influence du mouvement fermentatif qui se continue, donnent naissance à une *huile subtile* ou *spiritueuse*, dont l'odeur varie suivant la diversité des acides et des plantes.

De cette huile concentrée par l'acide et étroitement unie avec lui se forme une *véritable huile* différant suivant la nature de la substance spiritueuse.

On voit que les composés (organiques) se compliquent de plus en plus sous l'influence prolongée de la végétation.

CHAPITRE XIV.

De l'art d'avancer la vertu multiplicative des semences.

Trois moyens ont été prescrits pour arriver à ce but :

1° *Placer la semence dans des pépinières* dont le sol a été convenablement préparé;

2° *La faire macérer dans quelque liqueur;*

3° *La soumettre à quelque fumigation, ou la mêler à quelque poudre.*

Wallerius apprécie très-bien les avantages ou les inconvénients de ces trois procédés, dont quelques-uns ont été encore préconisés avec exagération dans ces derniers temps :

1° Le premier moyen est plus dispendieux par les soins qu'il exige qu'il ne présente d'avantage réel; il conseille donc de choisir les meilleures semences possible et de les semer dans le terrain pareillement le mieux préparé possible, où elles germeront et se développeront complétement.

2° Il juge également bien le deuxième procédé, et, à ce sujet, il combat avec raison l'opinion de Musschembroeck, qui croyait que les vers et les mouches, qui attaquent les semences et les plantes, tirent leur origine de ces semences mêmes; il montre les inconvénients réels de la plupart des liquides qu'on a prescrits pour y plonger les semences, tels que des huiles, des liqueurs alcooliques, etc., etc.

3° Enfin les fumigations, si tant est qu'elles soient efficaces, doivent être légères et la fumée aussi froide que possible.

CHAPITRE XV.

De l'engrais des terres.

Wallerius considère l'*utilité de l'engrais surtout pour communiquer aux plantes une quantité suffisante de parties grasses et aqueuses,* mais l'efficacité en est subordonnée à l'atténuation de ces parties, et celles-ci ne sont jamais plus disposées à satisfaire à la végétation que quand elles éprouvent un mouvement de fermentation.

Il compte cinq espèces de matières grasses : des *aériennes*, des *minérales*, des *végétales*, des *animales* et des *matières grasses mélangées.*

La valeur d'un engrais se compose de deux propriétés, de sa nature plus ou moins analogue à celle du végétal et de sa disposition plus ou moins grande à fermenter; sous le premier rapport, l'engrais végétal est le meilleur; sous le second, la supériorité appartient à l'engrais animal.

Il est donc tout à fait contraire à l'opinion de Tull, qui pensait que les engrais n'ont pas d'autre influence en agriculture que de diviser le sol, et, à cette occasion, il combat Duhamel Du Monceau. Il n'admet pas que le fumier fasse contracter un goût désagréable aux plantes; qu'il soit dangereux pour la santé parce qu'il *loge* des animaux veni-

meux; qu'il ne fait croître que de mauvaises herbes; qu'il attire les vers dans les semences ou les plantes développées.

CHAPITRE XVI.

Du mélange des terres.

Si Wallerius a combattu l'opinion de Tull, qui ne veut pas que les engrais contribuent à nourrir les plantes, il est partisan de la division du sol, parce qu'elle favorise l'extension des racines, permet à l'air de pénétrer jusqu'à elles, et qu'elle met toutes les parties du terrain en rapport avec la plante, mais toujours à la condition de la présence de l'engrais pour avoir la plus belle végétation possible. Conformément à cette manière de voir, il distingue absolument l'engrais de l'amendement minéral; tout en reconnaissant l'heureuse influence du mélange des terres dans le cas où un sol est trop léger ou trop compacte, trop perméable ou trop imperméable à l'eau, ses vues sont très-justes relativement à ces mélanges et à l'avantage qu'il y a de mêler, dans les circonstances convenables, le sous-sol avec le sol. Enfin tout ce qu'il dit de la profondeur du labour, en ayant égard à la nature du sol et du sous-sol et aux végétaux qu'on veut y cultiver, est bien raisonné.

CHAPITRE XVII.

Du labour, des semailles et de la culture des terres.

Ce chapitre est fort bien traité : il n'y a rien à reprendre pour ce qu'il dit de la profondeur du labour, des différents sens en lesquels il convient de les faire dans une même terre, des conditions à remplir pour qu'un labour soit irréprochable; mais c'est une erreur de dire qu'un des bons effets de ce travail est de *dissiper les acides nuisibles à la végétation qui sont dans le sol.*

Il insiste pour qu'on n'enterre pas les semences au-dessous de six pouces, parce que leur germination ne s'effectue qu'autant qu'elles ont le contact de l'air.

Il prescrit de semer plus de grains de froment dans une terre maigre que dans une terre grasse, parce que, dans la première, un grain ne produit qu'un seul épi.

Enfin, si la terre doit être meuble tant que la germination n'est pas complète, elle doit être unie et compacte dès que les feuilles se mon-

trent au-dessus de sa surface; alors il convient de l'unir en y passant un rouleau.

CHAPITRE XVIII.

Du moyen de lever certains obstacles par rapport aux terres.

Les obstacles à la culture dont parle Wallerius sont au nombre de cinq : les *forêts*, l'*air*, la *neige*, les *ronces*, les *pierres* qui se trouvent dans un champ, et les *animaux nuisibles*.

Le voisinage des bois nuit aux champs; il en est de même des arbres et des buissons qui croissent dans un terrain cultivé en plantes annuelles.

Il prescrit, pour sécher les terres, de petits fossés qui débouchent dans des fossés principaux, lesquels éloignent les eaux des champs cultivés. Enfin la surface des champs doit être aussi unie que possible, afin d'empêcher la formation de flaques d'eau qui favoriseraient le développement des plantes aquatiques.

Il préconise l'usage des charrues employées dans les pays septentrionaux, pour diminuer l'épaisseur des neiges qui couvrent des terrains cultivés; enfin il parle de précautions par lesquelles une portion des neiges s'accumulent hors des terrains cultivés.

Le voisinage des montagnes, des collines, des grandes pierres, nuisent aux champs; mais Wallerius reconnaît que les petites pierres et les cailloux ont une heureuse influence sur les plantes, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

Enfin il conseille d'entourer les champs de haies, de fossés, de palissades, pour en défendre l'entrée aux animaux; mais il est évident qu'il n'entend parler que de ceux d'une certaine taille.

(*La fin du cinquième article à un prochain cahier.*)

Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus. — Accedunt epistolæ paparum et documenta varia. — Collegit, ad fidem chartarum et codicum recensuit, juxta seriem disposuit et notis illustravit J. L. A. Huillard-Bréholles. Auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes; unius ex Academiæ

inscriptionum sociis, in-4°. Parisiis, excudebant Plon fratres, 1852-1853. Tom. I (2 part.), 1065 pag.; tom. II (2 part.), 1093 pag.; tom. III, 574 pag.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Reportons maintenant nos regards en arrière, et tournons-les vers l'Allemagne. Exclu du trône impérial à cause de son extrême jeunesse, Frédéric ne recueillit d'abord de l'héritage de ses pères que le royaume de Sicile; mais il n'abandonna point l'espoir de recouvrer l'empire; et, dès que la bienveillance du pape à son égard, et plus encore l'indocilité d'Othon envers le Saint-Siége, eurent rendu cet espoir plus prochain, Frédéric ne négligea aucun moyen de se rendre l'Allemagne favorable. Nous le voyons dès 1212, et avant même que la bataille de Bouvines eût si violemment ébranlé le trône où siégeait l'héritier de la maison de Brunswick, travailler de tout son pouvoir à pacifier les esprits, à se concilier les cœurs, à satisfaire les intérêts, à gagner enfin à sa cause les princes et les villes de l'empire par d'habiles faveurs et de nombreux priviléges, soit qu'il renouvelle les anciens, soit qu'il en constitue de nouveaux. Notre recueil de documents en offre maintes preuves, que nous n'avons pas à citer ici, mais qui montrent d'une manière irrécusable l'habileté de la politique de Frédéric II.

Presque toujours éloigné de son empire par le soin de son gouvernement de Naples et de Sicile, par la croisade et ses autres pérégrinations, Frédéric II avait en Allemagne son fils aîné, le roi des Romains[2]. Mais il savait aussi qu'il ne pouvait pas compter sur ce jeune prince, auprès duquel il avait mis pourtant de sages gouverneurs. Henri avait hâte de s'affranchir de leurs conseils et d'une tutelle qu'il supportait impatiemment. Dès 1228, à peine âgé de dix-sept ans, profitant de l'absence de son père occupé en Terre sainte, Henri commence à vouloir régner seul; il se brouille avec Louis, duc de Bavière, son tuteur, qui, dès le mois de septembre, cesse de figurer dans les diplômes royaux, ainsi que le remarque M. Bréholles[3].

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1856, p. 238. — [2] L'éditeur a réuni les documents émanés de ce prince, et en a composé un ensemble divisé en deux parties, sous le titre de : *Henrici septimi historia diplomatica;* la première partie est dans le 2ᵉ volume, de la page 717 à la page 910; et la seconde, dans le 3ᵉ, de la page 305 à 476. — [3] T. III, p. 390. La formule que nous trouvons au bas des actes varie; tantôt on lit : Testes hujus rei sunt Otto... ou : Testes hi sunt : Sifridus... ou : interfuerunt hii principes et testes... C'est comme un

Ce prince ambitieux, et qui n'était retenu dans la poursuite de ses projets, ni par les droits consacrés de l'empereur, ni par le respect dû à un père, s'armait, contre son souverain, du pouvoir même que l'empereur lui avait fait décerner, et qui, grâce aux efforts de Frédéric, s'était accru à une hauteur que n'avait jamais atteint le pouvoir d'aucun roi des Romains. Ajoutons qu'à Rome on ne voyait pas sans quelque joie une désunion de famille qui semblait au pape une garantie contre une de ses appréhensions les plus vives alors et les plus obstinées, de voir passer dans une seule main le sceptre d'Allemagne et celui de Sicile.

Henri comprenait le parti qu'il pouvait tirer de cette situation, et ne perdait aucune occasion de se ménager des appuis. Nous le voyons incessamment occupé à rendre des services à ceux dont il en pourra recevoir plus tard, et à accroître, dans la main des princes, un pouvoir qu'il espère armer un jour en sa faveur.

Tantôt c'est l'évêque de Liége, ami du légat, chassé par les amis de l'empereur, et dont Henri se fait le champion contre les citoyens : « . . . . in omni suo jure ipsum (leodiensem episcopum) volumus confovere. Verum cum per principum nostrorum sit sententiam diffinitum, « quod nulla civitas, nullum oppidum in regno nostro constitutum *absque* « *domini sui assensu* facere possit communiones, constitutiones, confederationes, colligationes seu conjurationes aliquas quocumque nomine « censeantur[1]. . . . » (20 janvier 1231.)

Tantôt c'est une sorte d'aristocratie ou bourgeoisie supérieure, dont il prend en main la cause contre les princes, et il reconnaît aux principaux citoyens la faculté qu'il leur déniait tout à l'heure : « Notum esse « cupimus universis, quod . . . fuit taliter diffinitum ut neque principes, « neque alii quilibet constitutiones vel nova jura facere possint, *nisi* « *meliorum et majorum terre consensus* primitus habeatur.[2] » (1er mai 1231.)

C'est l'évêque de Worms qu'il assiste contre une espèce de corps municipal (cives dicti consiliarii) que l'évêque accusait d'attenter sur les franchises de son église, et auquel Henri confisque ses priviléges de peur qu'il n'en abuse pour se soustraire à un joug légitime, comme s'exprime Schannat qui a rapporté la lettre du roi des Romains[3] : « . . .

contre-seing donné par une espèce de conseil de régence ou conseil d'État. On le trouve non à tous, mais à presque tous les actes de Henri. Les noms sont en plus ou moins grand nombre, et ils varient fréquemment. — [1] *Henrici septimi historia diplomatica*, t. III, p. 444. La pièce est inédite; ex originali, dit l'éditeur, in archiv. provinc. Leodiensi, chartul. veteris capit. S. Lamberti, caps. 3a sec. arm. — [2] *Ibid.* t. III, p. 461. Dans Pertz, *Monum. hist. Germ.* IV, 283, et ailleurs. — [3] M. Bré-

« Sublata fuere omnia ac singula illa conventicula, sub quocumque « demum nomine inducta, ex quibus potior metus tunc oriebatur, ne « cives iisdem ad rebellandum abusi, justum ac assuetum dominorum « suorum jugum aliquando excuterent. »

Ce sont les princes ecclésiastiques et aussi les princes séculiers dont il garantit les libertés et accroît les honneurs : « Volentes principes « nostros ecclesiasticos et mundanos ceterosque fideles regni nostri in « sua libertate et honore servare, et modis omnibus confovere, de regali « nostra munificentia gratiam eis fecimus, quam a civitatibus nostris eis- « dem volumus inviolabiliter observari; statuentes. . . . » suivent deux pages de dispositions dont l'ensemble offre la curieuse et vivante image d'une des faces de la civilisation du XIIIe siècle [1]. (1er mai 1231.)

Nous pourrions invoquer beaucoup d'autres témoignages; ceux-ci suffisent à prouver que le roi des Romains, pour se créer des partisans, on pourrait dire des complices, dans ses projets d'usurpation, s'adresse partout où il croit apercevoir quelque puissance à maintenir, à protéger ou à gagner.

Dans cette portion de l'*Historia diplomatica*, concernant l'Allemagne, de nombreux documents se rapportent à la mission donnée par le Saint-Siége à Othon, cardinal diacre de Saint-Nicolas in carcere Tulliano, envoyé en Allemagne pour fomenter, chez les princes, des inimitiés contre l'empereur et le faire déposer. Les détails de cette mission sont précieux pour l'histoire de la lutte entre les deux pouvoirs; le légat, représentant du pape, rencontre souvent des résistances de la part des princes, du peuple, du clergé même. Il y a, à ce sujet, une lettre écrite par le duc Albert de Saxe, son frère Henri et quelques nobles saxons, aux archevêques et évêques d'Allemagne, pour les animer à la résistance contre le cardinal légat, et leur conseiller de défendre de ses attaques leur liberté menacée : « Intelleximus quod car- « dinalis tam in partibus Saxoniæ quam in aliis imperii partibus pre- « bendas dare disponit, insuper alias servitutes et oppressiones ecclesiis « nostris inducere meditatur. Propter quod si vultis evadere jugum per- « petuæ servitutis pro legibus patrum conservandis . . . . vereamini ne « dignitas clericalis majori hodie subjaceat servituti quam tempore Pha- « raonis qui notitiam non habebat divinæ legis [2]. »

holles (*Hist. diplom.* III, 440), a trouvé cette lettre du roi Henri dans Schannat, qui, lui-même, la donnait d'après un autographe : « Quas (litteræ) ex autographo « descriptas hic subjicimus, » dit-il. (*Historia episcopatus Wormatiensis*, t. I, p. 367.) — [1] *Hist. diplom.* III, 458. In *monum. Boic.* origin. T. XXX, part. I, n° 699, p. 173. — [2] Ce texte, conservé par Albéric de Trois-Fontaines, l'un des chroniqueurs

Ajoutons qu'ils défendaient aussi leurs prébendes; et les partisans de l'empereur ne manquaient pas d'irriter en eux ce point douloureux d'une sensibité mondaine et intéressée[1].

Parmi les points importants de l'histoire de Frédéric II, il faut compter les rapports de ce prince avec la Terre sainte. Les documents recueillis par M. H. Bréholles sont, à cet égard, non moins abondants que curieux; quelques-uns, d'ailleurs, donnés ici pour la première fois, éclaircissent plus d'un doute, et corrigent plus d'une erreur des historiens.

Nous mentionnerons d'abord une relation française du mariage de Frédéric II avec Isabelle de Brienne et de ses démêlés avec le roi Jean[2].

Outre l'intérêt que présente cette pièce inédite, écrite dans le langage naïf du français du commencement du XIIIe siècle, elle offre, pour l'histoire du temps, des rectifications utiles et aussi des faits importants.

Le mariage fut célébré par procuration à Acre, où le roi de Jérusalem avait envoyé sa fille, et l'empereur son représentant : « Quant « il furent venu à Acre la damoiselle fut menée à l'iglise de Sainte- « Croix et la fu revestus li arcevesques de capes cui l'espousa pour « l'emperaour, et li mist l'anel ou doi; de quoi les gens se merveillèrent « moult de ce que home espousoit fame de si loing que li uns estoient « en Puille et li autres en Surie; mes ainsi le commanda li papes. Quant « li mariages fut fait ensi comme vous avez oy, la dame fut menée à « Sur, et la fu coronnée à roine dou roiaume de Jérusalem hautement « et à grant honnour, et la couronna Raoul de Merencourt patriarche « de Jérusalem. » Et ce récit montre une erreur des bollandistes, répétée, sur leur témoignage, par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, malgré l'autorité du docte dominicain auteur de l'*Oriens christianus*, au sujet de ce Raoul ou Rodulfe, ainsi qu'ils le nomment. Le récit du XIIIe siècle donne évidemment raison au P. Le Quien contre ses savants adversaires, et M. H. Bréholles l'a remarqué[3].

Mais ce qui nous semble plus important ici c'est l'espèce de surprise au moyen de laquelle Frédéric II trompa le roi son futur beau-père.

les plus dignes de foi, a déjà été publié par Leibnitz, *Access. hist.* t. II, p. 539; mais M. H. Bréholles, par une heureuse correction, a restitué le sens d'une phrase de ce passage qui était complétement inintelligible. T. III, p. 439. — [1] « Qui narrant cle- « ros leodienses, cum super præbendis suis inter omnes æqualiter dividendis cardinali « valde resisterint, in auxilium suum præsidem acquensem advocasse. Quo audito, « Otto cum episcopo urbe egressus, populum sibi minas injecisse ratus, Leodium in- « terdicto supposuit. » *Hist. dipl.* t. III, p. 403, et Marten. *Amplis. coll.* t. IV, 1098. — [2] *Frid. sec. hist. diplom.* t. II, p. 921. — [3] *Ibid.* t. II, p. 922, n. 1.

La princesse n'avait pas tardé à arriver à Brindes : « Li empereres « Federic et li rois Jehans s'estoient approchiez de Brandis pour atendre « la venue de la dame, et séjournoient à un chastel qui a nom Oire « (Horia). Sitost comme ils sorent que la roine estoit arivée ils viendrent « à Brandis. Ne targa gaires que li empereres espousa la roine dans « l'iglise de l'archeveschie et fut faite sor euz la beneicon. Le jour « mesme des noces li empereres mist le roi Jehan a raison, et li requist « que il le deust saisir dou roiaume de Jérusalem, et de tous les drois « de sa fame. Quant li rois Jehan oy ce, si en fu moult esbahis : car « Hermans, le maistre de l'hospital des Alemans, qui avoit pourchacié « le mariage, li avoit fait entendant que li empereres li lairoit tenir le « roiaume de Jérusalem toute sa vie. Et quant il vit que ensi aloit, si « n'en pot plus faire ; ains saisi l'emperaour dou roiaume de Jérusalem, « et de tous les drois de sa fille[1]. » L'éditeur a trouvé à la bibliothèque impériale, (mss. 8316, f° 390), ce fragment qui donne, avec la relation du mariage, celle des démêlés de l'empereur et du roi Jean de Brienne.

Les archives de Berlin lui ont fourni à leur tour la preuve que les chevaliers teutoniques possédaient des terres en Syrie tout aussi bien et au même titre que les hospitaliers et les templiers. Ce point qu'on avait contesté se trouve ici parfaitement établi par plusieurs documents inédits, au moyen desquels l'empereur ou l'impératrice reconnaissent et confirment diverses donations et concessions faites en différents temps à une maison des frères de l'ordre : . . . « Concessit et confirmavit sacræ domui Sanctæ Mariæ Theotonico- « rum in Jerosolima omnia privilegia et scripta quælibet quæ a prede- « cessoribus et parentibus nostris claræ memoriæ fuerunt eidem domui « pia liberalitate concessa, necnon insuper castra, casalia, homines et « possessionnes quæ donatione regum, concessione principum et obla- « tione fidelium sive quolibet alio justo titulo est adepta, vel in futurum « poterit adipisci . . .[2]. » Ce sont là des espèces de lettres patentes de

[1] On demanderait en vain ces piquants détails aux historiens ; l'un des plus anciens, Collenuccio, si exact dans son histoire du royaume de Naples, dit seulement, en parlant de Jean de Brienne « et per dote li diede il titolo, et ogni ragione ch'egli aveva nel regno di Gierusalem. » (P. 85, Napoli 1563.) La plus récente histoire d'Allemagne, et la plus complète de celles qui sont traduites en français (celle de Pfister), note aussi en deux mots le fait du mariage de Frédéric II, sans rien éclaircir, ni expliquer : « Il épousa à la fin de l'année Iolande, et prit le titre de roi « de Jérusalem, mais son beau-père, le roi Jean, en fut si irrité, qu'il quitta le parti « de son gendre et se rendit à ses ennemis. » (T. IV, p. 306.) — [2] *Hist. diplom. Frid. sec.* t. II, p. 537. Voyez les pièces imprimées pour la première fois ici, t. II, p. 531, 536 ; et t. III, p. 117, ex archivis berolinensi et regesto copiali ordin. theutonic.

l'impératrice Isabelle, femme de Frédéric, qui confirme une lettre écrite à peu près dans les mêmes termes, en 1226, par l'empereur, au grand maître de l'ordre teutonique, Herman.

M. H. Bréholles a recueilli deux lettres de ce même grand-maître, écrites environ trois ans après celles que nous venons de citer, et qui méritent aussi d'être remarquées. Frédéric avait été excommunié avant son départ pour la Terre sainte, et le pape avait eu soin d'envoyer aux évêques et à Jérusalem l'ordre de le recevoir en réprouvé. Ici la colère avait été une mauvaise conseillère, et ce n'était pas le moyen de rendre la croisade profitable aux intérêts de l'Église et de la chrétienté que de frapper d'anathème l'empereur qui devait les représenter l'une et l'autre. Frédéric fait tête à l'orage; il n'implore point une assistance qu'on lui dénie; malgré la défense du patriarche de Jérusalem, il entre dans le Saint-Sépulcre avec une pompe royale [1], et place de sa main la couronne de Jérusalem sur ce front que venaient de frapper les foudres du Vatican. Il avait été affermi dans cette résolution par des hommes considérables. « Et sic in hoc nostris consiliis acquiescens, écrit le grand maître « de l'ordre teutonique, non audivit divina, tamen coronam simpliciter « sine consecratione de altari accepit et in sedem, sicut est consuetum, « portavit[2]. »

Herman raconte, dans cette même lettre écrite à quelqu'un qu'on ne nomme pas, les circonstances de l'action, et rapporte les discours adressés par l'empereur aux évêques, aux grands, aux riches et aux pauvres. Le grand maître s'étonne et se plaint de ce que la ville sainte soit mise sous l'interdit par le pape au moment même où elle vient d'être délivrée du joug des musulmans par l'empereur Frédéric :

« Qualis autem lætitia fuerit in introitu suo in Jerusalem, et dum « verba quæ prædiximus recitarentur universis christianis et incolis civi-

[1] Le patriarche de Jérusalem s'en plaint amèrement au pape, en l'informant de cette désobéissance : « Denegavimus licentiam intrandi Hierusalem et visitandi se-« pulcrum . . . qui summo mane ipso die dominico sepulcrum intravit, vestibusque « indutus regalibus, capiti suo imposuit diadema. » Raynald. *Annales eccles.* t. II, p. 4 et 5. Cet événement dont l'Europe s'occupa alors avait été aussi mentionné par Jordanus (in chron. mss, f° 993), et dans une chronique française contemporaine, encore inédite, que nous avons déjà citée, et dont nous parlerons tout à l'heure. « Quant lis trives furent ensi faites et jurées li empereres lissa à Japhe les « Chipriens et emmena toutes les autres gens et s'en ala en Jherusalem, et le die-« mence du mi-quaresme s'en entra ou moustier du sépulcre et fist metre une co-« ronne d'or dessus le maistre autel du cuer, et puis vint la et la mist sur sa teste. « Onques ni ot prelat ne prestre ne clerc qui i chantast ne riens i deist, et tint le « jour grant court en la maison de l'ospital de Seint-Jehan. » *Hist. diplom.* t. III, p. 488. — [2] *Hist. diplom. Frider. secundi*, t. III, p. 100.

« tatis, vix posset explicari sermone. Hiis itaque peractis, venit die lunæ « sequenti archiepiscopus Cesariensis missus a domino patriarcha, et « ecclesiam Sancti Sepulcri et omnia loca sancta posuit sub interdicto, « pro quo totus exercitus fuit valde turbatus et contra Ecclesiam indi« gnatus, quia etiam quare hoc factum esset nullam evidentem causam « ostendit. Unde etiam dominus imperator. . . conquestus est publice « coram eis (prælatis) quod loca sancta quæ diu sub potestate Sarrace« norum fuerunt et nunc essent divino auxilio liberata, fuissent posita « sub interdicto per patriarcham captivitati miseriæ pristinæ restituta ex « divini officii prohibitione [1]. »

Le grand maître ne se borne pas à se plaindre à un ami, c'est au pape lui-même qu'il s'adresse pour représenter à Sa Sainteté les tristes effets que l'excommunication de l'empereur doit avoir sur le succès de la croisade :

« Licet etiam nobis per pactum reedificare Jerusalem in muris et « turribus juxta voluntatem christianorum, et castrum Joppen, et cas« trum Cesaree, et Montfort castrum novum nostrum, quod in mon« tanis hoc anno firmare cœpimus. Verisimile enim videtur quod si « dominus imperator in gratia et concordia Ecclesiæ romanæ transivisset, « longe efficacius et utilius prosperatum fuisset negotium Terræ sanctæ [2]. » Il faut lire ces deux lettres extrêmement remarquables non moins par le grand sens de la pensée et la haute intelligence de la situation politique, que par le calme et la fermeté du langage.

Et dans le même temps [3] que le grand maître teutonique justifiait ainsi, auprès du pape, la conduite de l'empereur en Palestine, Gérold, le patriarche de Jérusalem, envoyait à Rome (nous le disions tout à l'heure) les plus graves accusations contre Frédéric, lui imputant de trahir les intérêts de l'Église, ainsi que ceux de la Terre sainte, et d'avoir conclu avec le soudan de Babylone des traités pleins de piéges pour les chrétiens. L'empereur est à moitié musulman, dit le patriarche, et n'est pas moins redoutable aux chrétiens qu'aux Sarrasins, il imite la vie dissolue des mécréants et prend part à leurs plaisirs infâmes :

[1] *Hist. diplom.* t. III, p. 101. — [2] *Frid. sec. hist. diplom.* t. III, p. 92. — [3] Les lettres du grand maître de l'ordre teutonique sont datées du mois de mars (1229); celle du patriarche devait porter la même date; cependant on l'a attribuée par erreur au mois de février : VII kalend. martii. (Raynald. *Annal. eccles.* t. II, p. 2, paragr. III; et *Regest. Gregor.* ann. III, epist. 34.) M. H. Bréholles restitue la véritable date : « Legendum arbitramur *VII kalendas aprilis*, dit-il, quum textus ipse « evidentissime demonstret hanc epistolam circa exeuntem martium scriptam fuisse. » T. III, p. 110, note 2.

« Qui ab inimicis fidei infestabantur principis auxilium non habebant. « Si[quis] autem eos ex quacumque causa offenderet puniebatur ab eo; « unde foris gladius et intus timor nostris assidue imminebat..... Impe- « rator rogavit soldanum ut per Sarracenos suos in ipsius imperatoris « expensis christianum exercitum faceret custodiri; quod cum ordina- « tum a Soldano fuisset, quia de lupis erant pastores effecti, multi de « nostris sub illa confidentia ceciderunt. Et quod cum maxima verecun- « dia referimus et rubore, imperatori soldanus, audiens quod secun- « dum morem sarracenicum se haberet, misit cantatrices quæ et salta- « trices dicuntur et joculatores, personas quidem non solum infames, « verum etiam de quibus inter christianos haberi mentio non deberet, « cum quibus idem princeps hujus mundi vigiliis, potationibus et indu- « mentis et omni more sarracenico se gerebat [1].

Malheureusement Frédéric donna lieu trop souvent à de pareils reproches, mais ici on voit que le patriarche de Jérusalem, en écrivant au pape, prend plaisir à peindre en païen celui que Grégoire avait excommunié. Il est évident surtout que, dans cette peinture, il transforme en lâches soumissions et en défection flagrante des actes de prudence et des arrangements dictés par la nécessité, dans l'intérêt de son peuple et de sa cause. L'étude attentive de la situation des choses nous amène à cette conclusion que Frédéric préférait encore des amis équivoques à des ennemis contre lesquels une lutte ouverte eût sans doute été fatale aux chrétiens.

Ainsi le patriarche dénonce au pape un traité conclu entre l'empereur et le soudan de Babylone, il en transcrit et annote plusieurs articles qu'il impute à Frédéric comme des actes d'impiété et de trahison sacrilége envers la cause sainte des croisés. Frédéric anathématisé par le pontife, qui le désavouait après l'avoir contraint à cette expédition d'outre-mer, voyait les obstacles se multiplier devant lui; peu zélé, d'ailleurs, pour les croyances mêmes qui lui avaient mis les armes à la main, sans que son cœur en fût sincèrement touché, il avait pris la politique plus que la religion pour conseil, et, obéissant à la nécessité plus qu'à l'entraînement, il avait consenti, pour neutraliser les forces du soudan, à des conditions où les infidèles trouvaient leur part d'avantages; ce n'était pas là de l'enthousiasme de croisé sans doute, mais c'était de la politique de roi. Cependant le patriarche de Jérusalem la déférait au pape avec indignation.

Les articles que le patriarche incrimine, et qui déjà ont été recueil-

[1] *Frid. sec. hist. diplom.* t. III, p. 104.

lis par Rinaldi [1] et Pertz [2], sont reproduits ici [3], non-seulement dans leur texte latin, mais encore dans un texte français, monument curieux de notre langue au XIIIe siècle. C'est à ce titre surtout que l'éditeur a consigné ici ce document inédit [4], qui mérite, en effet, d'être connu et conservé.

Il convient de s'arrêter un instant sur ce grave document.

On ne peut s'empêcher de remarquer que, quels qu'aient été les torts de l'empereur, l'acte d'accusation dressé par le patriarche Gérold ne porte pas ce caractère de vérité qui donne une conviction affranchie de tout scrupule. Les imputations douteuses y sont trop adroitement mêlées aux faits patents, l'on y prête trop constamment des intentions coupables à des actions qui ne le sont pas toujours, des insinuations perfides s'appuient trop volontiers sur des ouï-dire qu'on donne pour des certitudes [5].

Rinaldi transcrit cette longue lettre du patriarche pour l'opposer, dit-il, aux impostures de Frédéric et de ses partisans (p. 2, § III), et, un peu plus loin, il reproche à Richard d'avoir pris la défense de l'empereur : « At Richardus (chron. hoc ann.) nimio in Fredericum amore « ductus, excusationum colores principis sui factis oblinit, ac Grego- « rium inique admodum in invidiam adducit. » (P. 5, § XII.) Gérold lui-même, dans sa lettre au pape, accuse Herman, le grand maître de l'ordre teutonique (qu'il appelle *magister alemannorum*) de partialité, et lui reproche de vouloir pallier la malice et les fraudes de l'empereur. « ad palliandum principis falsitatem, malitiam atque fraudem... » (P. 4, § IX.)

Dans ces divers documents tout est contradiction; ainsi le patriarche de Jérusalem et les écrivains dévoués au pape, d'un côté; de l'autre, le grand maître de l'ordre teutonique et le chroniqueur Richard de Saint-Germain peignent les mêmes faits sous des couleurs toutes diverses, et les expliquent dans un sens entièrement opposé; ici c'est un zèle ami qui parle, là c'est la haine; les passions contemporaines ont trop souvent troublé les sources où va puiser l'historien. C'est en pareil cas surtout que les documents originaux ne sauraient être ni trop abondants, ni

[1] *Annal. eccles.* t. II, ad ann. 1229, p. 6, paragr. XV à XXI. — [2] *Monum. hist. Germ.* t. IV, p. 260. — [3] T. III, p. 86, sous ce titre : *Transcriptum capitulorum treugæ ab imperatore Friderico cum soldano Babyloniæ initæ.....* — [4] « Ad majus tam « historiæ quam veteris linguæ nostræ ornamentum (dit M. H. Bréholles), hæc eadem « capitula in gallico idiomate, sub originali eorum forma hactenus, nisi fallimur, ine- « dita, hic exhibemus ex Regesto Gregor. ann. III, n° 35, mendis quibus scatent accu- « rate correctis. » — [5] « Secundum quod intelleximus veraciter » est une formule que le patriarche adopte, mais à laquelle on préférerait des preuves positives et des témoignages formels.

trop consultés, car c'est seulement par la longue étude et la comparaison attentive des témoignages que se fait la lumière, et que la vérité se dévoile.

Nous devons noter encore ici, au double point de vue de l'histoire politique et de la connaissance de notre vieille langue, une relation de la croisade de Frédéric II, écrite en français, contemporaine et inédite, comme le traité que nous citions tout à l'heure; laquelle, à en juger par les fragments que donne M. H. Bréholles, fournit des traits précieux pour la peinture de cette croisade. Voici les paroles que prête le chroniqueur aux messagers envoyés par Frédéric II au soudan de Babylone :

« Sire, nostre seignour li empereres vous salue, comme celui que il « veult tenir à frère et à ami se en vous ne remaint. Il vous fait assavoir « que il n'est mie venus deça la mer pour convoitise que il ait de terre « conquerre, car il en a tant que il et chacun home s'en doit tenir à « paie. Mais ce pour quoi il est venus si est pour les sains lieus en quoi « est nostre créance et la foi des crestiens. Et se vous icele terre où li « saint lieu sont et qui des crestiens fu, et nommeement des ancestres « de son filz Conrat li volez rendre em pais sans contens, il la recevra « ensi que il vous laira bien et em paix toute la vostre terre et sera vostre « ami. Et ensi porrez avoir pais des crestiens et destourbier à espandre « moult de sanc de moult de gent. » Li soudans honnoura moult les « messages, et leur douna de biaus dons et lor dist que il feroit respons « à l'imperaour par ses messages. Li message de l'emperaor s'en retour-« nèrent à lor seignour sans raporter autre répons que tel que vous avez « oy. »

En même temps arrivèrent les religieux envoyés par le pape :

« II frères menours vindrent à Acre de par l'apostoile qui aporterent « letres au patriarche de Jérusalem; en quoi il manda que il feist denon-« cier l'emperaor Fédric pour escommenie et parjur, et que il deffendist « au Temple et à l'Ospital de Saint-Jehan et à celui des Alemans, que « il ne fussent en son commandement ne riens ne feissent pour lui, et « tout ensi avint-il. »

On comprend combien ce message du pape dut encourager les Sarrasins à la résistance, en faisant connaître à tous la faiblesse dont cette discorde frappait les croisés. Mais, avant même l'arrivée des frères mineurs, était déjà parvenue à Jérusalem la nouvelle de l'anathème lancé contre Frédéric. Aussi l'on a pu voir par la réponse du soudan de Babylone, que le musulman n'était pas pressé d'accepter ces conditions dont le pape faisait un crime à Frédéric comme d'une faiblesse insigne, et qui, cependant, étaient pour les croisés le seul moyen de retirer

quelque fruit d'une croisade dont les chrétiens eux-mêmes s'efforçaient à plaisir de préparer la ruine.

Le vieux chroniqueur l'a bien vu et le raconte naïvement : « Quant « li soudans qui estoit sages et soutis sot que li empereres estoit venus « en la terre povrement, et que li plus des pelerins s'en estoient ralez en « lor pais, et que il estoit mal de l'Iglise, et le mandement que li apos- « toiles avoit mandé contre lui, si prisa moult pou son fait. »

Pour avoir le droit de reprocher comme une lâcheté à l'empereur les conditions réciproquement avantageuses qu'il avait consenties au soudan, il aurait fallu prouver qu'il pouvait lui en imposer de plus dures. On ne foule aux pieds un ennemi qu'après l'avoir jeté par terre, mais avec celui qui reste debout devant vous, il faut bien se résoudre à négocier.

Notre vieux chroniqueur, qui peut être considéré comme le continuateur de la chronique de Guillaume de Tyr, est parfaitement instruit des affaires de la Terre sainte; il ne l'est pas moins des affaires d'Italie, et aussi de celles de Chypre, pendant les premières années du XIIIe siècle. Le nom de l'auteur est ignoré et sa relation est peu connue; on a profité de cette obscurité pour faire, sans en avertir, plus d'un emprunt à sa chronique. Le texte dont s'est servi M. H. Bréholles est à la Bibliothèque impériale, mss. 8316; il l'a collationné avec le mss. 8314³ du fonds Colbert, et il a accompagné ce texte, aussi correct que possible, de notes où il signale les points d'histoire qui se trouvent éclairés ou rectifiés par les fragments qu'il a recueillis.

N'oublions pas de mentionner un autre document inédit, qui ne se rapporte qu'en partie à la croisade de Frédéric II, mais qui, pour cette époque du moins, fournit le témoignage d'un homme qui a vu, et qui a écrit au moment même. C'est une chronique relative à l'histoire de Sicile depuis R. Guiscard jusqu'à la mort de Frédéric II. Cette chronique, tirée d'un manuscrit du Vatican [1], pleine de lacunes, et extrêmement succincte dans son ensemble et dans cet espace de deux siècles qu'elle embrasse, procède de suite et pas à pas en ce qui touche le voyage de l'empereur en Terre sainte. Outre un sérieux intérêt historique, elle présente alors un autre intérêt non moins curieux et plus rare, c'est celui d'un journal d'une grande navigation au XIIIe siècle, écrit pendant

[1] « Ineditum prorsus et magni pretii monumentum nunc primum typis mandamus, dit M. H. Bréholles, assensu doctissimi et liberalissimi viri G. F. Bœhmeri, « amici nostri, qui hoc chronicon cum aliis rebus historicis in codice vaticano chartaceo 7145 (antea 7060) mense decembri 1849 reperit. » (*Additamenta ad primam part. hist. diplom.* t. I, p. 887.)

une période d'environ cinq mois, et, pour une partie au moins, jour par jour. L'empereur ayant mis à la voile à Brindes, avec quarante galères, le 28 juin 1228, arrive à Joppé le 16 novembre suivant[1]. On se plaît à suivre, dans cette longue pérégrination, une expédition maritime côtoyant timidement le rivage, et n'osant s'aventurer en pleine mer, dénuée qu'elle est des secours qu'offrent aujourd'hui aux navigateurs l'expérience aguerrie ainsi que le progrès des sciences et des arts. Semblable à ces coches d'eau que nous avons pu voir jadis descendant et remontant lentement nos fleuves, la flotte des croisés choisit chaque soir sa couchée et prend un abri pour la nuit. Le chroniqueur nomme avec soin chaque station; il note ordinairement les heures de l'arrivée ainsi que celles du départ; et nous le suivons avec la confiance à laquelle nous invite l'écrivain qui peut dire : « Qui scripsit personaliter interfuit, et « a veritatis tramite non discordat, cum oculis suis viderit et de causa « certe scientiæ testimonium perhibeat[2]. »

On s'attend bien que, dans un manuscrit de cette époque, plus d'un nom propre d'homme ou de lieu doivent être défigurés; l'éditeur a pris soin de les restituer en notes, et de donner les autres éclaircissements nécessaires à la parfaite intelligence de cette relation.

Cet ensemble de documents relatifs aux rapports de Frédéric avec la Terre sainte est l'une des parties de ce recueil qui offre le plus de morceaux importants inédits, et nous croyons, comme M. H. Bréholles, qu'on y trouve la rectification de bien des erreurs, tant sur la succession des faits que sur les noms des prélats et des grandes familles d'outre-mer.

M. AVENEL.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] *Hist. dipl.* t. I, p. 898 et suiv. — [2] *Ibid.* p. 901.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1856.

De quelques écrits intimes de Bernard de Jussieu.

PREMIER ARTICLE.

J'ai donné, dans le cahier de décembre (1854) de ce *Journal*, une analyse de la *Correspondance* de Bernard de Jussieu et de Linné. Depuis lors, M. Ramond, gendre de M. Adrien de Jussieu, a bien voulu me communiquer quelques pièces manuscrites, soit d'Antoine, soit de Bernard, soit de Laurent de Jussieu, qui me permettront, je l'espère, d'amener un peu plus de jour sur ce Bernard, si célèbre de nom, si peu connu de sa personne, et qui a été le premier fondateur de la méthode naturelle.

Je suivrai, dans l'examen des précieux documents qui m'ont été confiés, l'ordre chronologique.

Je commence donc par ce qui regarde Antoine et Bernard; j'examinerai, dans un second article, ce qui se rapporte à Laurent.

Antoine était né à Lyon en 1686, et mourut à Paris en 1758, âgé de 72 ans. Il était l'aîné, et fut comme le père de ses deux frères, Bernard et Joseph : c'est lui qui leur ouvrit les portes de la science.

Nommé en 1709, et bien jeune encore, à peine âgé de 23 ans, à la chaire de botanique du Jardin royal, vacante par la mort de Tournefort[1], Antoine appela bientôt auprès de lui son frère Bernard; après

[1] « Comme il allait à l'Académie des sciences, il eut la poitrine violemment pressée « par l'essieu d'une charrette, qu'il ne put éviter... Il mourut le 20 décembre 1708, « âgé seulement de 53 ans. » (*Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France*, par l'abbé Goujet, art. *Tournefort*.)

avoir appelé Bernard, il appela Joseph; plus tard, Bernard appela leur neveu commun, Antoine-Laurent; et c'est ainsi que s'établit la succession des Jussieu dans la botanique.

Les volumes de notre Académie contiennent plusieurs mémoires d'Antoine de Jussieu sur les *champignons*, le *café*, le *simarouba*, le *contrayerva*, le *cierge du Pérou*, le *cachou*, etc., sur la *corne d'Ammon*, sur quelques *ossements d'une tête d'hippopotame*, sur les *pétrifications, qui se trouvent en France, de diverses parties de plantes et d'animaux étrangers*, sur les *causes des impressions des plantes marquées sur certaines pierres des environs de Saint-Chaumont dans le Lyonnais*, etc.; et celui-ci surtout décèle beaucoup de sagacité. L'auteur avait reconnu, dans ces empreintes de plantes, prises pendant si longtemps pour des jeux de la nature, non-seulement de véritables fougères, mais des fougères étrangères à notre pays, des fougères des climats tropicaux, genre de faits qui était alors tout nouveau. « Quelques feuilles des plantes des Indes, imprimées dans des pierres d'Allemagne, dit à cette occasion Fontenelle, « ont paru étonnantes à feu M. Leibnitz; voici la merveille infiniment « multipliée. Il semble même qu'il y ait à cela une sorte d'affectation « de la nature : dans toutes les pierres de Saint-Chaumont on ne trouve « pas une seule plante du pays[1]. »

Je viens de laisser entendre qu'Antoine avait succédé à Tournefort; cela n'est pas tout à fait exact. Le successeur immédiat de Tournefort fut Isnard; mais Isnard ne fit qu'un seul cours et se retira; et je lis, dans le *Discours sur les progrès de la botanique*[2], prononcé par Antoine, en 1718 : « Depuis neuf ans que je fais, au Jardin royal, les fonctions « de professeur de botanique... » L'intervalle, et, si je puis ainsi dire, *l'interrègne* entre Tournefort et lui n'avait donc pas été bien long. Tournefort était mort en 1708[3].

Ce même *Discours*, dédié à Jean-Baptiste Goiffon (docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, agrégé au collége des médecins de Lyon et échevin de cette ville), nous apprend la part que ce médecin, grand amateur de botanique, avait eue à la fortune rapide du jeune Antoine. « C'est vous, dit Antoine à M. Goiffon, qui avez excité et « perfectionné en moi le goût que j'ai eu dès l'enfance pour la bota- « nique; c'est vous qui, après m'avoir initié, pour ainsi dire, dans la « médecine, m'avez remis à Montpellier entre les mains de ce célèbre

[1] *Histoire de l'Académie des sciences*, année 1718, page 4. — [2] *Discours sur le progrès de la botanique au Jardin royal de Paris, suivi d'une introduction à la connaissance des plantes*, prononcé à l'ouverture des démonstrations publiques, le 31 mai 1718. Paris, 1718. Voyez la *Dédicace*, p. 3. — [3] Voyez la note de la page précédente.

« professeur[1], que nous avons aujourd'hui l'avantage de voir à notre « tête en qualité d'intendant du Jardin royal; c'est vous à qui j'ai dû « la protection et la faveur de feu M. Fagon, qui, sur le témoignage des « herborisations que j'avais faites avec vous, m'honora d'une place à « laquelle le mérite de mon prédécesseur m'aurait détourné de jamais « penser[2]... »

Dans un autre passage de ce *Discours*, Antoine, en parlant de Chirac, en ce moment-là intendant du Jardin royal, comme on vient de le voir, dit, fort pompeusement, que « cet illustre directeur maintient dans le « Jardin royal le bon ordre qui le rend le plus florissant de tous ceux « du monde; » et il est curieux de comparer la manière dont un protégé parle d'un directeur en place à la manière dont l'histoire en parlera quelques années plus tard, même par l'organe du plus indulgent et du plus gracieux des historiens : « Comme la surintendance du Jardin royal, « dit Fontenelle, était attachée à la place de premier médecin, et que ce « qui dépend d'un seul homme dépend aussi de ses goûts et a une des- « tinée fort changeante, un premier médecin, peu touché de la bota- « nique, avait négligé ce Jardin, et heureusement l'avait assez négligé « pour le laisser tomber dans un état où l'on ne pouvait plus le souffrir. « Il était arrivé précisément la même chose une seconde fois, et par la « même raison, en 1732, à la mort d'un autre premier médecin[5]. »

Or, cet autre premier médecin, cet autre intendant, à qui, selon Fontenelle, « il était arrivé précisément la même chose, » c'est-à-dire « de laisser tomber une seconde fois le Jardin dans un état où l'on ne « pouvait plus le souffrir, » et celui qui, selon Antoine, « rendait ce Jar- « din le plus florissant de tous ceux du monde, » ce n'en sont pas deux, ce n'en est qu'un, c'est le même, c'était Chirac.

Parmi les pièces que j'ai sous les yeux, je trouve un mémoire d'Antoine, fort court, car il n'a que quatre pages, et dont voici le titre : *De la nécessité d'un nouvel arrangement des plantes par rapport aux étrangères nouvellement découvertes.*

Ce dont l'auteur se défend d'abord, c'est d'avoir voulu toucher à la méthode de Tournefort. « A cette proposition, dit-il, d'un nouvel ar- « rangement des plantes, il n'y a personne qui ne s'imagine que c'est ici « une innovation dans la méthode inventée par M. de Tournefort, et « que c'est sur les ruines de l'ouvrage de cet illustre académicien que

[1] Chirac. — [2] Voyez la *Dédicace*, page 3. — [3] Voyez la citation précédente. — [4] Page 15. — [5] Fontenelle, *Éloge de Du Fay*. Dans l'éloge même de Chirac, Fontenelle se borne à dire : « En 1718, M. Chirac succéda à M. Fagon dans la « surintendance du Jardin du Roi; » et pas un mot de plus.

« l'on veut établir des changements considérables, sous prétexte de rendre « plus aisée l'étude de la botanique; mais il s'en faut beaucoup que nous « voulions toucher à une disposition de classes et de genres si heureuse-« ment inventés, et qui a attiré à son auteur tous les suffrages des gens « les plus experts dans cette science. Il ne s'agit, au contraire, que de « donner à cette méthode une perfection nouvelle qui doit être le fruit « des observations faites par plusieurs botanistes pendant l'espace de « près de cinquante années en divers pays étrangers, observations qui ne « peuvent devenir utiles pour la botanique qu'en les rapportant à la « place qu'elles doivent avoir naturellement, ce que M. de Tournefort « n'aurait pas manqué de faire, s'il eût vécu jusqu'à ce jour. »

La modification, ou, pour parler comme lui, la *perfection nouvelle*, qu'Antoine propose d'apporter à la méthode de Tournefort, ne touche point, en effet, à l'esprit, à l'essence de cette méthode. Il ne s'agit même, à l'entendre, que d'ajouter quelques *classes* ou quelques *sections* nouvelles pour y placer, à propos, les plantes récemment découvertes dans les pays étrangers; mais il fait plus et mieux qu'il ne dit : à une question de pure méthode, il en joint une autre toute différente, toute nouvelle, laquelle alors n'avait pas encore de nom, et que nous appellerions aujourd'hui une question de *géographie botanique.*

L'auteur établit ces trois points :

Le premier, que notre continent a une foule de plantes qui lui sont propres et qui ne se trouvent pas dans le nouveau, et que, de même, le nouveau en a une foule d'autres qui ne se trouvent pas dans l'ancien;

Le second, que la plupart des plantes qui naissent chez nous se rangent sous des classes où il en entre peu d'étrangères, et réciproquement;

Et le troisième, qu'il est, dans les deux continents, un certain nombre de plantes qui appartiennent à l'un et à l'autre, et se rangent sous des classes communes[1].

[1] « L'évidence de ces trois propositions étant connue, il en résulte une nécessité « de faire, dans la méthode de M. de Tournefort, quelques changements par rapport « aux plantes nouvellement découvertes qui formeront quelques classes nou-« velles auxquelles il faudra rapporter certains genres étrangers qu'il avait mis, « comme en attendant, dans celles que nous avons dit appartenir à notre continent.

« En sorte que l'un et l'autre continent ayant des classes entières qui lui sont « propres, et produisant des genres et des espèces qui se rapportent à des classes « communes, notre botanique devient d'une étendue plus considérable qu'on ne se « l'était imaginé, par cette différence des classes par rapport aux pays où elles « naissent, et par les sections particulières qu'il est à propos d'ajouter aux classes « de plantes de ce continent pour les rendre plus parfaites. »

Ces trois propositions sont très-justes; et, pour en sentir le mérite, il suffit de se rappeler qu'au moment où écrivait Antoine, la belle distinction de Buffon entre les animaux des deux continents n'était pas encore faite[1].

C'est Antoine de Jussieu qui, en 1720, remit au chevalier Desclieux, enseigne de vaisseau, ce pied de café qui, transporté de nos serres à la Martinique, y a produit tous ceux qu'on y a cultivés depuis; et c'est son frère Bernard qui, en 1735, rapporta d'Angleterre, et dans son chapeau, ce fameux cèdre du Liban, qui fait aujourd'hui l'un des plus beaux ornements de notre jardin des plantes.

Voici ce petit détail raconté par Laurent lui-même.

« M. Bernard de Jussieu avait fait, dit-il, deux voyages en Angle« terre, soit pour connaître les savants que ce royaume possédait alors, « soit pour rapporter de ce pays les plantes qui manquaient au Jardin « royal; c'est dans le premier de ces deux voyages qu'il apporta en « France le cèdre du Liban qui n'y avait pas encore paru. Je me sou« viens de lui avoir entendu dire qu'il avait apporté dans son chapeau « le pot qui en contenait deux pieds. Ces individus, plantés au Jardin « royal, y subsistent encore et s'élèvent au-dessus des autres arbres qui « les entourent[2]. »

Bernard de Jussieu, dont je vais actuellement parler, était né à Lyon en 1699, et mourut à Paris en 1777.

Il y avait, dans cet homme rare, un esprit né pour la méditation tranquille et oisive, et le caractère du monde le moins propre aux procédés et aux décisions de la vie pratique.

Sur ce dernier point, ce fut toujours son frère Antoine qui résolut et agit pour lui.

En 1714, Antoine l'appelle à Paris, et il y arrive (il ne s'agissait encore, pour lui, que de terminer ses études[3]). En 1716, Antoine va faire un voyage en Espagne, et il l'y emmène. Jusque-là Bernard ne s'était point occupé des plantes. Ce voyage le fit botaniste. « Il n'oublia plus, dit « Laurent, les plantes qu'il y avait vues; et, dans un âge fort avancé,

[1] Antoine était mort en 1758 (voyez la p. 385), et le volume de Buffon sur les animaux, distincts ou communs, des deux continents est de 1771. — [2] Un seul subsiste aujourd'hui, et c'est celui que je viens d'indiquer, le magnifique *cèdre du labyrinthe*. — [3] « Il fit ses premières études au grand collége des Jésuites de Lyon; « à la fin de sa rhétorique, en 1714, son frère Antoine, qui habitait depuis quelques « années la capitale, et y exerçait avec distinction la place de professeur de bota« nique, le fit venir près de lui pour achever ses études et faire son cours de philo« sophie. » (*Notes manuscrites* de Laurent sur Bernard.)

« il se souvenait encore parfaitement du lieu où il avait cueilli chacune « d'elles[1].

En 1722, Antoine le fait nommer sous-démonstrateur de sa chaire de botanique au jardin royal, et en voilà pour toute sa vie; Bernard restera toujours sous-démonstrateur, d'abord sous son frère, puis sous Lemonnier, puis sous son propre neveu Laurent de Jussieu; il ne quittera plus la place qu'Antoine lui a donnée.

En 1726, Antoine l'engagea à se faire recevoir docteur à la Faculté de médecine de Paris, et il le fit. En 1720, son père l'avait engagé à se faire recevoir docteur à celle de Montpellier, et il l'avait fait.

Je trouve, dans les papiers qui me sont confiés, trois lettres de Bernard, adressées toutes trois à l'un de ses frères qui est à Paris dans le commerce[2]. Il est encore tout jeune; il a dix-huit ans, et il s'agit de choisir un état. On peut juger de son extrême perplexité. Les uns lui conseillent de suivre le négoce; un de ses frères, pharmacien à Lyon, lui conseille de suivre la pharmacie; son père lui conseille de suivre la médecine. Entre ces différents partis, quel est celui que prendra Bernard? Il prend le parti d'aller faire *une retraite de cinq jours* à Saint-Lazare : « Je vous ai mandé, dit-il, il n'y a pas longtemps, que j'étais « comme dans le dessein de me jeter dans le commerce, . . . mais je « n'y songe plus; je ne me trouve que deux partis, ou la médecine ou « la pharmacie, et c'est pour faire de plus sérieuses réflexions que mer- « credi, 4 de ce mois, je dois commencer une retraite de cinq jours à « Saint-Lazare[3]. »

Le résultat de la retraite fut qu'il était appelé à la pharmacie[4]. Cependant le père crut devoir insister, et Bernard se décida pour la médecine.

Au milieu de ces hésitations, de ces doutes, de cet embarras timide, on est étonné de trouver quelques mots qui nous révèlent tout à coup une sorte de confiance en lui-même et de ressort caché, qu'il ne laissait pas encore soupçonner. « Connaissant la plupart des conditions, dit-il à « son frère, vous pourrez m'expliquer celle qui convient mieux à mon

[1] « En 1716, M. Antoine forma le projet de voyager en Espagne pour examiner « et recueillir les plantes de ce royaume, projet qui fut adopté par le duc d'Orléans, « régent. Parmi ses compagnons de voyage, il choisit le jeune Bernard, qui venait de « finir son cours, et parcourut avec lui quelques provinces méridionales, toute « l'Espagne et une partie du Portugal. » (*Notes manuscrites* de Laurent sur Bernard.) — [2] Ces trois lettres sont du 26 juillet, et des 2 et 25 août 1717. — [3] Lettre du 2 août. — [4] Laquelle pourtant lui avait d'abord fort déplu : « La pharmacie où vos « sages conseils semblent me conduire n'est pas ce qui me fera balancer; plusieurs « bonnes raisons m'en détournent. . . . . » Lettre du 26 juillet.

« génie, que vous connaissez aussi. Les sciences, où l'on voulait me « pousser, et où je me serais bien poussé moi-même sans l'aide de qui « que ce soit, ne sont, à cette heure, pour moi, qu'une ardeur qui « s'est ralentie et qui s'abat par plusieurs raisons[1]. »

Je passe sur deux autres lettres de Bernard, adressées, l'une à son frère Antoine[2], qui venait d'envoyer à leur père quelques-uns de ses *Mémoires*, et sans doute des premiers : « Ils lui ont fait, dit Bernard, « beaucoup de plaisir; à la lecture que je lui en fis, il me dit même « qu'il désirait que j'en tirasse copie pour les faire voir à vos amis et « aux siens, parce qu'il voulait conserver l'original qu'il a reçu. . . » et la seconde[3], à un autre frère négociant à Lyon, pour le remercier, *en son particulier*, des soins qu'il donnait à leur mère âgée et malade; et j'arrive à celle que Bernard, alors entouré de considération et de gloire, écrit, le 24 mai 1765, à son neveu Laurent pour l'appeler à Paris.

Celle-ci mérite d'être transcrite ici tout entière :

« Mon très-cher neveu,

« Puisque vous êtes décidé pour l'état de médecin, je vous rendrai volontiers « tous les services dont je suis capable. Vous trouverez chez moi tous les secours que « vous pouvez attendre de mon amitié; les livres utiles à votre instruction ne vous « manqueront pas; il ne dépendra que de vous d'en profiter. Je me ferai un plaisir « de vous aplanir les difficultés que vous rencontrerez dans le cours de vos études. « Comptez sur la tendresse de mes sentiments à votre égard. Je suis très-disposé à « vous en donner des marques, et à vous convaincre du sincère attachement avec « lequel je suis votre affectionné oncle, mon cher neveu,

« B. de Jussieu. »

Enfin, nous voici en présence du fameux *Catalogue de Trianon!* On ne peut jeter les yeux sur ces quelques pages, dont l'influence a été si grande, sans un profond respect. Tout y est de la main de Bernard; mais ce tout se réduit à des noms.

Le cahier qui renferme ce précieux dépôt porte ce titre écrit par Laurent : *Ordre des plantes établi par M. Bernard de Jussieu dans le jardin de Trianon en 1759*, et cette autre indication écrite aussi par Laurent : « C'est sur ce catalogue, écrit de sa main, qu'a été copié celui qui est « imprimé dans le *Genera plantarum*[4]. »

[1] Lettre du 26 juillet. — [2] En date du 22 août 1717. — [3] En date du 28 décembre 1748. — [4] Sous cette indication se trouve cette *Note* d'Adrien de Jussieu : « Lequel néanmoins (celui imprimé dans le *Genera plantarum*) en diffère en quel- « ques points par la suppression des citations et des synonymes, par l'intercalation « de quelques genres qui se trouvent, en général, écrits ici de la main d'A. L. de « Jussieu, par le défaut de nom de quelques familles, et même par la coupe de

Je viens de dire que tout, dans le *Catalogue de Trianon*, se réduit à des noms; mais ces noms y sont disposés dans un certain ordre, et cet ordre heureux s'est trouvé contenir la clef de la méthode naturelle.

Avant Bernard, Linné avait donné aussi une *suite de noms*, et comme lui-même s'exprime, des *Fragments de la méthode naturelle* — *Fragmenta methodi naturalis*[1].

Comment se fait-il donc que les *noms* de Linné n'ont rien produit, et que ceux de Bernard ont produit la *méthode?* C'est, tout simplement, que Linné n'avait pas trouvé le vrai ordre, et que Bernard l'avait trouvé.

Bien des botanistes se sont appliqués, soit après la mort de Linné, soit pendant sa vie, à découvrir la clef de ses *noms*, le principe caché de son *ordre*, et aucun n'y a réussi. Un de ses élèves, Giseke, nous a même conservé là-dessus une conversation très-singulière qu'il eut avec lui.

Giseke avait soutenu à Gœttingue, en 1767, une thèse sur les *Nouveaux systèmes de botanique* (*systemata plantarum recentiora*); et là, à propos des *Ordres naturels* de Linné, il avait dit : « Linné a écrit une suite de « noms, mais rien de plus; nul caractère, nulle description; véritable « énigme, et presque impossible à deviner : on ne sait ni pourquoi telle « plante a été mise ici, ni telle autre là, ni quelle a pu être, pour l'au« teur, la raison de réunir ou de séparer[2]. »

Après avoir hésité quelque temps, il envoya sa thèse à Linné, qui lui répondit, avec sa bonhomie ordinaire : « Vous me demandez les carac« tères de mes ordres, et je vous avoue que je ne saurais les donner. — « *Tu a me desideras characteres ordinum naturalium, fateor me eos dare non* « *posse*[3]. »

Encouragé par une réponse si nette et si franche, Giseke partit, dans l'été de 1771, pour se rendre à Upsal, *à cause du seul Linné* (*solius Linnæi causa*).

Voilà donc le maître et l'élève en présence, et la conversation est bientôt engagée.

Linné. Est-ce que vous croyez, mon cher Giseke, pouvoir donner le caractère d'un seul de mes ordres?

Giseke. Oui, sans doute : par exemple, celui des ombellifères.

L. Et quel est-il?

« quelques-unes d'entre elles. L'arrangement de toutes les monopétalées hypogynes « est ici différent, et, dans l'imprimé, on a suivi un autre manuscrit en date de « 1765, relatif à ce groupe seulement. » — [1] Dans ses *Classes plantarum* (1738). — [2] *Caroli Linnæi prælectiones in ordines naturales plantarum : Ratio editionis*, p. xv (Hambourg, 1792). — [3] *Ibid.*

G. Celui-là même d'être ombellifères, c'est-à-dire de porter des fleurs disposées en ombelle.

L. Fort bien; mais ne vous rappelez-vous pas quelques plantes, dont les fleurs sont aussi en ombelle, et qui, cependant, n'appartiennent point à cet ordre ?

G. Il est vrai; je me souviens de quelques-unes; j'ajouterai donc deux semences nues.

L. Alors l'*échinophore* ne sera pas de cet ordre, car elle n'a qu'une semence dans le centre du pédoncule [1], et cependant c'est une ombellifère. Et où mettrez-vous l'*eryngium?*

G. Parmi les agrégées.

L. Point du tout. C'est très-certainement une ombellifère, car elle a un involucre, cinq étamines, deux pistils, etc. Quel sera donc son caractère ?

G. De telles plantes doivent être rejetées à la fin d'un ordre pour servir de passage à un autre. L'*eryngium* joindrait les ombellifères aux agrégées.

L. Oh! Oh! Ceci est tout autre chose. C'est tout autre chose de connaître les *passages* et de donner les *caractères*. Pour les *passages*, je les connais très-bien, et comment l'un doit être joint à l'autre, mais je ne le dirai point, je ne le dirai jamais. — « *Illos quidem scio, et quo modo* « *unus cum altero sit nectendus; sed non dicam, nunquam dicam* . . . . . »

Le dialogue continue ainsi quelque temps sur ce ton de bonhomie et d'ironie socratique de la part du maître, et de petites confusions successives de la part de l'élève, et enfin celui-ci avoue naïvement que tout cela lui semble assez obscur : *Hæc quidem subobscura mihi sunt.* « Je le crois bien, s'écrie Linné; il y avait autrefois ici un de mes élèves, « nommé Fagræus, et qui maintenant est à Saint-Pétersbourg, jeune « homme très-laborieux; il s'entêta du projet de découvrir la clef de mes « *ordres ;* il y travailla près de trois années, et m'envoya son rêve. Pour « moi j'en ris bien : *Ego bene risi* . . . . . Enfin, je sais une chose, c'est « que, si je donnais une seconde édition de mon livre, je donnerais une « seconde disposition de mes ordres : *Sed hoc scio, si aliam facerem edi-* « *tionem Generum plantarum, tunc et aliam horum ordinum dispositionem me* « *facturum* [2]. »

Bernard n'aurait point parlé aussi légèrement de ses *ordres*, et n'aurait pas changé la *disposition* qu'il leur avait donnée pour une autre. C'est qu'il avait la clef, la raison, le principe assuré de cette *disposition* ad-

[1] Parce que l'une des deux graines avorte souvent. — [2] *Caroli Linnæi prælectiones*, etc., p. XIX.

mirable, principe qui, après avoir porté la *méthode naturelle* dans la botanique, l'a portée dans la zoologie, la portera partout, et qui est aujourd'hui si fameux sous le nom de principe de la *subordination des caractères.*

« En examinant les caractères, dit Laurent de Jussieu, à propos de « Bernard, ce botaniste avait remarqué que les uns étaient plus géné« raux que les autres, et devaient fournir les premières divisions. Après « les avoir appréciés successivement, il avait reconnu que la germina« tion de la graine et la disposition respective des organes sexuels étaient « les deux principaux et les plus invariables. Il les adopta..... et en fit « la base de l'arrangement qu'il établit à Trianon en 1759[1]. »

Il y a, en effet, une succession, une *subordination* visible des *organes*, et, par suite, des *caractères.*

Dans les plantes, le premier rang appartient à l'embryon, dernier but de la végétation et destiné à conserver la vie de l'espèce; le second, aux organes qui concourent à la formation de cet embryon, c'est-à-dire aux étamines et aux pistils, mais considérés dans leurs rapports réciproques; puis viennent les organes qui protégent ceux-là, ou les autres parties de la fleur, du fruit, de la graine; puis les modifications secondaires des organes essentiels eux-mêmes, considérés isolément; et puis les organes de la végétation, qui ne concourent qu'à la vie individuelle.

Avant Bernard on *comptait* les caractères; depuis Bernard on les *pèse.* On sait, depuis lui, qu'ils ont des valeurs inégales, qu'un caractère du premier rang équivaut à plusieurs du second, un de ceux-ci à plusieurs du troisième, etc., etc.; ni Tournefort, ni Adanson, ni Linné, n'avaient saisi cette considération supérieure; Bernard l'aperçut, s'en servit, et, si je puis ainsi dire, la déposa tacitement dans son *Catalogue;* Laurent de Jussieu l'en tira, la développa, la mit en pleine évidence; M. Cuvier la fit passer, en l'agrandissant, de la botanique à la zoologie; et c'est ainsi que nous avons eu la *méthode.*

Les pièces manuscrites de Bernard qui m'ont été communiquées par M. Ramond se réduisent aux cinq lettres dont je viens de parler et à son fameux *Catalogue.* Comme j'en étais encore à les étudier, M. le docteur Tessereau, auteur d'un excellent *Traité d'hygiène,* couronné par l'Académie de médecine, ayant appris que je m'occupais de Bernard, s'est empressé de me remettre *seize* lettres, et même assez longues, de cet homme qui écrivait si peu. *Seize lettres* de Bernard ! c'est presque incroyable.

Mais avançons, et nous aurons bientôt l'explication du prodige; c'est

[1] *Notes manuscrites,* déja citées.

qu'il s'agit de faire chercher, de faire arriver, de demander des plantes. Ces lettres sont, en effet, adressées à un monsieur *Artur*, *médecin du roi et conseiller au conseil supérieur de Cayenne*[1], et qui, malgré ces beaux titres, n'a qu'une pension fort modique. Il y a, entre ce monsieur Artur et Bernard, comme un échange incessant de sollicitations réciproques. M. Artur sollicite sans cesse Bernard de lui faire augmenter ses appointements, et Bernard sollicite sans cesse M. Artur de lui envoyer des plantes et d'autres objets d'histoire naturelle.

Dès la première des lettres dont je m'occupe, datée du 4 décembre 1736, Bernard écrit à son protégé : « Vous savez que les semences de « toutes les plantes de la colonie nous intéressent; j'espère que vous

[1] Il fut nommé plus tard correspondant de l'Académie des sciences (le 12 mai 1753). Bernard écrit toujours son nom *Artur* : dans l'*Histoire de l'Académie*, son nom est écrit *Arture*. On cite de lui, dans cette *Histoire* (année 1753, p. 72), quelques observations sur une espèce de ver du genre de ceux qui vivent sous la peau des animaux, et qu'il appelle *ver macaque*, « de ce qu'on le trouve assez fréquemment sous la peau « du singe qui est le plus connu en France, et qui se nomme, en langue du « pays (Cayenne), *macaque*. » (*Hist. de l'Acad.* an. 1753, p. 72.) — Je vois, par les lettres de Bernard, que M. *Artur* était de Normandie : « J'ai visité, l'automne passé, « les côtes de Normandie, et, en passant à Caen, j'ai vu plusieurs fois M. votre « père... » (*lettre du 10 février 1742*); que, grâce aux sollicitations de Bernard, il obtint d'abord une pension de mille francs : « Vous aurez appris, par une lettre de « M. Dufay, le contentement du ministre sur la façon dont vous vous acquittez de « votre emploi; la pension de mille francs qu'il vous a accordée doit vous engager à « continuer votre zèle... » (*lettre du 10 mars 1737*); puis une augmentation de deux cents francs : « Je n'ai pas épargné mes sollicitations pour faire augmenter vos « appointements, et tout ce qu'on a pu obtenir est pour cette fois une petite somme; « le roi vous accorde deux cents francs, que vous toucherez dorénavant avec la « pension qui vous était ci-devant assignée. MM. Duhamel et de Buffon ont agi pour « vous avec bien de l'ardeur et du zèle; vous leur devez un remercîment... » (*lettre du 10 février 1742*); que, toujours grâce à Bernard, il obtint la place de conseiller au conseil supérieur de Cayenne : « Je sollicitai, aussitôt après, M. Dufay, afin de « vous faire obtenir la place de conseiller vacante par la mort de M. Kerkove; je « viens d'apprendre qu'elle vous est accordée... » (*lettre du 17 janvier 1738*). Je vois encore, par ces lettres, que M. Artur était aussi en correspondance, d'abord avec Dufay, puis avec Buffon, avec Duhamel, surtout avec Rouelle, qui était de Caen ou du voisinage, et qui paraît avoir eu pour lui de l'affection : « M. Aublet, « apothicaire et botaniste du roi, vous donnera des nouvelles de ce pays-ci; il vous « apprendra bien des choses touchant vos amis, et particulièrement M. Rouelle, sous « lequel il a travaillé... » (*lettre du 1er mai 1762*), et, enfin, avec Réaumur, qui le demanda à l'Académie pour son correspondant (car chaque membre avait alors le sien, ou les siens). La suscription des lettres de Bernard porte successivement *A M. Artur, médecin du Roi*; puis, *médecin du Roi et conseiller au Conseil supérieur de Cayenne*, et enfin, *médecin du Roi, conseiller au Conseiller supérieur de Cayenne et Correspondant de l'Académie royale des sciences*.

« voudrez bien nous les ramasser, à mesure que le temps et les occasions « vous le permettront; je ne négligerai pas mes sollicitations pour vous « faire accorder tous les avantages que vous pourrez souhaiter, car je « suis très-persuadé que, demandant des choses justes, M. Dufay, qui « s'intéresse vivement pour vous, les obtiendra du ministre..... Nous « vous prions de vouloir donner vos soins pour des pieds de simarouba, « des branches chargées de feuilles et desséchées entre du papier, et « pour des fruits mûrs de cet arbrisseau; vous dessinez assez pour « nous croquer la fleur qu'il porte, et vous êtes très-fort en état de nous « donner sa description, ainsi que du pareira brava, de l'ipécacuana, et « autres plantes recommandables par leurs vertus dans la médecine ou « usages dans les arts. »

Vous êtes très-fort en état de nous donner sa description..... Apparemment que Bernard s'aperçut bientôt qu'il n'en était pas tout à fait ainsi, car, dès sa cinquième lettre, en date du 6 décembre 1738, il va jusqu'à prendre la peine d'écrire, pour M. Artur, un petit traité, fort court et pourtant à peu près complet, de botanique élémentaire, et cela tout en ménageant, le plus qu'il le peut, l'amour-propre de celui à qui il s'adresse. « L'exactitude dans la description de toutes les parties qui cons- « tituent les fleurs devient, lui dit-il, de plus en plus nécessaire pour la « perfection de la méthode qui range les plantes en classes et en dis- « tingue essentiellement chaque genre; on ne saurait s'en tenir unique- « ment à la forme seule des pétales et à la partie qui, dans les fleurs, « se change en fruit; il faut détailler la figure des calices, leur compo- « sition, la différente figure des pétales, la partie qu'ils occupent, leur « nombre, leur division, le nombre des étamines : si elles sont seules à « seules et distinguées, ou si, réunies en plusieurs ou en un seul corps, « elles naissent des parois d'un calice ou d'un pétale; les pistils sont quel- « quefois uniques et quelquefois plusieurs dans la même fleur, et on doit « y considérer trois parties : l'inférieure, qui est l'ovaire; la moyenne, « qui est le style; et la supérieure et dernière, qui est le stigmate, etc.[1]. »

[1] Tout est à remarquer dans ce *petit traité* de Bernard, car, en indiquant à M. Artur la manière dont il faut observer, il nous indique la manière scrupuleuse, attentive, complète, dont lui-même observait. Je continue donc ici ma citation..... : « Ces parties ne se trouvent pas toujours dans l'ordre où je les marque; « dans ce cas, il faut avoir grande attention de le faire observer, et ces parties sont « souvent multiples, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs ovaires, plusieurs styles et plu- « sieurs stigmates; leur figure, leur situation, leur proportion, varient encore, et tout « cela demande des détails; enfin l'ovaire devient le fruit nu ou enveloppé, simple, « ne contenant qu'une seule semence, ou composé et divisé en différentes loges, et « les semences ont une forme.

Malgré tous ces soins et tous ces encouragements, M. Artur ne se pressait pas : aussi Bernard, l'indulgent Bernard, se laisse-t-il aller, et, si j'osais le dire, emporter, une fois en trente ans (car ce commerce de lettres dura, en effet, près de trente années, de 1736 à 1764), jusqu'à gronder : « Comment est-il possible que, depuis le temps que « vous êtes à Cayenne, vous n'ayez pas trouvé le loisir d'observer les « fleurs et les fruits du simarouba, de l'ipécacuana, du pareira brava, etc., « et combien d'autres choses intéressantes sont à votre portée que vous « paraissez négliger[1]. . . . . » Mais, dès la lettre suivante, le ton change : « Je prends beaucoup de part à la dure et gênante situation dans la« quelle vous êtes forcé de vivre à Cayenne, ... c'est pourquoi, bien « loin de vous faire des reproches aujourd'hui, je ne puis, au contraire, « m'empêcher de vous témoigner ma surprise de ce que vous avez pu,

« Il y a, outre ces particularités, des corps qui se rencontrent dans les fleurs, « ou sur les pétales, ou simplement adhérents aux pétales, aux calices, à la base « des embryons, des ovaires, où ils sont distingués et paraissent des tubercules, « des cornets, des feuilles d'ornement ou d'étroites lanières. Comme ils semblent « séparer, dans l'intérieur des fleurs, une humeur ou liqueur mielleuse, les bota« nistes modernes leur ont donné le nom de *nectarium;* il est important de remar« quer, dans les fleurs, si ce corps y existe, quelle partie il y occupe, et comment il « y est figuré.

« Vous savez que, dans les plantes, les unes sont hermaphrodites, d'autres ne « portent que des fleurs à étamines et sont mâles; d'autres, femelles, n'ont que des « pistils, et, en outre, il y en a qui, sur le même pied, se chargent en différents « endroits de fleurs mâles et de fleurs femelles distinctes : voilà ce qu'il est bon de « faire observer, et voilà aussi ce qui manque dans les caractères qui ont été établis « dans les méthodes que nous avons sur les plantes. Si vous avez le temps de tra« vailler plus à la botanique, vous ferez bien de vérifier tout ce qui se présentera à « vous sur les principes que je viens de vous marquer; vous trouverez, dans ce « travail, une occupation qui vous plaira; vos recherches corrigeront, rectifieront, « assureront plus particulièrement les connaissances que nous pouvons avoir des « plantes de la colonie de Cayenne. A l'égard des phrases que vous pouvez imposer « aux plantes que vous ordonnerez en genres, ne vous servez pas de comparaisons, « mais exprimez, en peu de mots, la note spécifique que vous apercevrez dans une « espèce qui puisse la distinguer de celle que vous connaîtrez déjà; si vous n'en « connaissez qu'une d'un genre, il est inutile de lui donner d'autres phrases que « celle du nom qu'elle porte, ou que vous lui attribuerez, car on ne doit pas dis« tinguer une espèce qui est unique; ce serait distinguer le connu de l'inconnu, « et vous en sentez la conséquence. J'écris tout ceci à la hâte, et je peux manquer « à m'expliquer assez nettement; vous aurez la bonté d'y suppléer, en n'omettant « aucune des circonstances dans les choses que vous verrez dans les plantes que « vous voudrez décrire, et vous vous tiendrez en garde sur les variétés que la culture « ou la différence des terrains vous présenteront; il faut les abandonner aux antho« philes et aux carpophiles. Adieu, mon cher confrère, continuez à vous distin« guer. . . . . » (Lettre du 6 décembre 1738). — [1] Lettre du 19 janvier 1743.

« malgré tant d'événements, ramasser les choses qui nous ont été re-« mises de votre part[1]. . . . . »

Quelquefois une douce gaîté se laisse apercevoir : « Sur ces entre-« faites, M. de Kercove[2] mourut à Paris, par les soins d'un chirurgien « de faubourg, qui lui répéta plusieurs saignées[3]. . . . ; » et ce mot me rappelle un trait des notes manuscrites de Laurent de Jussieu : « Il « avait dans le fond du caractère une gaîté naturelle qui ne se dévelop-« pait jamais complétement, mais qui, concentrée en dedans, entrete-« nait cette égalité d'âme que l'on a toujours admirée en lui. »

Voici un jugement sur Linné, et qui touche dans un rival, et le seul qui fût digne alors de Linné, comme botaniste : « Tout ce que je sou-« haite, c'est de vous voir embrasser et suivre M. Linnæus dans les « détails où il entre pour chaque caractère des genres de plantes qu'il « établit, puisque ce ne sera jamais que par une semblable construction « de genres qu'on pourra satisfaire les botanistes dans les différentes « méthodes qui les dirigent[4]. . . . . »

Voici un autre jugement de Bernard; il s'agit de Buffon, qui vient d'être nommé intendant du Jardin du roi; et, cette fois-ci, sa rare pénétration ne le sert pas si bien; il est vrai que Buffon n'en est encore qu'à ses débuts : « Je sens bien la nécessité dont peuvent être pour vous « les appointements de vos prédécesseurs, ... c'est pour cela que je « sollicitais vivement M. Dufay, et il agissait avec ardeur, mais une « petite vérole maligne l'a enlevé au mois de juillet de cette année; cette « mort recule les bons offices que j'espérais vous rendre; j'agirai cepen-« dant avec le même empressement auprès de son successeur, qui est « de mes amis, et qui a beaucoup de goût pour la botanique[5]; je ne sais « s'il est connu de vous; il est de l'Académie des sciences; la géométrie « était d'abord sa partie; il s'est tourné ensuite du côté de la physique

[1] Lettre du 5 avril 1744. — [2] Ce M. Kercove avait précédé M. Artur à Cayenne. Voyez la note de la page 395. — [3] Lettre du 17 janvier 1738. — [4] Lettre du 11 décembre 1739. — Dans cette même lettre du 11 décembre 1739, se trouve un passage sur Artedi, qui mérite d'être cité : « J'ai conseillé à M. Rouelle de joindre, « dans l'envoi qu'il vous fait cette année, la nouvelle méthode des plantes, qui a « été publiée par M. Linnæus, et celle qu'avait composée sur les poissons feu M. Ar-« tedi : ces livres vous seront d'une grande utilité, car l'ordre qu'on y rencontre « est fondé sur des caractères qu'il est aisé d'apercevoir et de distinguer, et ces ca-« ractères sont exposés d'une façon plus précise, dont il résulte plus de certitude : « le changement que ces auteurs font de plusieurs noms de plantes et de poissons « vous paraîtra d'abord peu convenable, mais, en lisant, dans Artedi, les raisons « qu'il a eues d'en agir ainsi, vous serez bientôt persuadé de l'importance d'une « pareille réforme. » — [5] Buffon en avait si peu, qu'il déclare l'avoir apprise et oubliée cinq fois. (Voyez la *Notice* de mon édition des *Œuvres de Buffon*.)

« des plantes, dans laquelle il excelle : son nom est M. Leclerc de « Buffon; vous pourrez lui écrire au Jardin du Roi, où il va loger, et « lui adresser les choses que vous destinerez dans la suite, soit pour le « Cabinet d'histoire naturelle, soit pour le Jardin royal[1] . . . . . »

Dans une autre lettre (du 5 avril 1744), Bernard parle beaucoup à son correspondant des *plantes marines* qu'il vient de reconnaître (après Peyssonnel, bien entendu) pour des polypes. « Je crois vous avoir « marqué, dans quelques-unes de mes précédentes lettres, que les « plantes marines connues en botanique sous le nom de *corail, litho-* « *phytes, madrépores*, étaient des corps formés par des animaux, et que « des observations que j'ai faites sur les côtes de Normandie et de Bre- « tagne m'avaient confirmé dans ce sentiment. Ces animaux sont des « espèces de polypes ou orties de mer..... Vous pourrez les obtenir si « vous mettez ces différents corps, fraîchement tirés de la mer, dans « des bocaux remplis d'eau salée et nouvelle; vous verrez bientôt les « animaux sortir de leurs loges, étendre leurs cornes, qui leur servent « de mains pour arrêter les petits insectes ou vers nageant dans l'eau, « dont ils se nourrissent. Voilà un objet de recherches qui peut vous « amuser beaucoup et utilement; il vous fournira bien des découvertes « si vous voulez y donner quelques heures de votre loisir; vous êtes « tout à fait à portée de vous satisfaire de ce côté-là, environné de « mer et ayant des plages de différente nature, des rochers qui se « découvrent dans les basses marées, et des terrains qui sont noyés à « des hauteurs plus ou moins grandes..... Quel spectacle intéressant « pour un curieux de la nature d'examiner les formes singulières de tant « d'animaux qui ont été jusqu'ici inconnus!..... »

Je pourrais ajouter encore quelques citations, et qui auraient aussi leur intérêt; mais je m'arrête.

Il me semble que la nature de Bernard nous est maintenant bien connue : doux, patient, affectueux, serviable, sans aucune ardeur de rivalité ni d'ambition, mais animé d'une curiosité vive, et toujours la même, pour connaître de nouveaux êtres, et, ce qui élève le point de vue, pour chercher les rapports de ces êtres, et, ce qui l'élève plus encore, pour chercher le principe supérieur qui donne ces rapports. Je trouve, dans les *Notes* de Laurent, un mot qui me paraît le peindre avec précision : « Il ne se piquait pas d'avoir l'esprit fort, mais il l'avait juste. » C'est, en effet, cette justesse d'esprit, jointe à une sagacité très-fine, qui lui fit découvrir, relativement à la méthode, le véritable point de la

[1] Lettre du 27 novembre 1739.

difficulté et de la question. Il ne s'agissait plus de multiplier en vain les systèmes ; au beau système de Tournefort sur les *pétales*, à l'ingénieux système de Linné sur les *pistils* et les *étamines*, il ne s'agissait pas d'ajouter de nouveaux systèmes; il fallait bannir tout système *partiel*, c'est-à-dire fondé sur une seule partie; et, d'un autre côté, les embrasser toutes, ce n'était pas non plus avoir trouvé la solution du problème; il ne fallait pas dire, avec Adanson, « qu'une méthode, pour être naturelle, doit se fonder sur toutes les parties prises ensemble [1], » ni, avec Linné, « qu'il ne faut préférer aucune partie à une autre, mais seulement leur symétrie commune [2]; » il fallait s'élever jusqu'à l'idée de « l'*importance relative* de ces parties; et, une fois ce grand principe saisi, il fallait rassembler et distribuer, conformément à ce principe, tous les *genres* de plantes jusque-là connus en groupes plus généraux, plus vastes, en *familles*, en *ordres*, et tel a été le mérite propre du *Catalogue de Trianon :* cela fait, il restait à définir, à manifester ces *ordres* par des *caractères;* il fallait établir et développer ces caractères, travail non moins difficile, plus difficile peut-être, quoique moins original, et qui devait être l'ouvrage du neveu de Bernard, de ce Laurent de Jussieu, si digne aussi d'être étudié pour son compte, et qui sera l'objet de mon second article.

FLOURENS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire de la vie et des ouvrages de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645 (de notre ère), par Hoeï-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois par Stanislas Julien, membre de l'Institut de France. Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1853, in-8° de LXXXIV-472 pages.

HUITIÈME ET DERNIER ARTICLE [3].

De l'état du bouddhisme dans l'Inde au VIIe siècle de notre ère.

Le bouddhisme se divise toujours en deux sectes, celle du Grand

[1] Voyez mon *Éloge historique de Laurent de Jussieu.* — [2] Voyez les *Classes plantarum*, à l'article *Fragmenta methodi naturalis.* — [3] Voyez, pour le premier article,

Véhicule et celle du Petit Véhicule, remontant l'une et l'autre à une haute antiquité. Fa-hien les avait trouvées dans la même situation que les trouve Hiouen-thsang deux cent vingt ans après lui. Quelles différences les séparent? En quoi consistent précisément leurs dissentiments? C'est ce qu'il est assez difficile de savoir; et, jusqu'à présent, c'est là une question qui reste obscure, bien que, dans les monuments bouddhiques que nous possédons, on cite à tout instant les noms de ces deux sectes. Hiouen-thsang, qui en a beaucoup parlé, n'est pas plus précis; et, comme sans doute les choses étaient fort claires pour lui et pour ceux auxquels il s'adressait, il n'a pas pris la peine de les expliquer. Mais, à l'aide d'inductions tirées de ce qu'il dit, on peut, si ce n'est résoudre toutes les incertitudes, du moins fixer quelques points qui devront être désormais regardés comme certains.

D'abord, le Grand Véhicule et le Petit Véhicule (Mahâyâna et Hînayâna) se ressemblent parfaitement quant à la foi sans bornes qu'ils ont vouée au culte du Bouddha. C'est une manière différente d'honorer le Tathâgata en étudiant ses mérites et ses doctrines dans des livres différents. Mais, au fond, on ne croit qu'à lui de part et d'autre, et l'on y croit avec une ardeur toute pareille.

D'après un catalogue chinois cité par M. Stanislas Julien [1], il semble que les deux Véhicules ne reconnaissent pas les mêmes ouvrages pour orthodoxes et canoniques. Le Grand Véhicule a cinq séries de livres sacrés, tandis que le Petit Véhicule en a neuf. Les cinq séries d'ouvrages adoptés par le Grand Véhicule sont les suivantes : 1° la Pradjnâpâramitâ; 2° le Ratnakoûta; 3° les Soûtras développés, appelés Vaipoulyas; 4° les Soûtras, appelés Bouddhâvatâm sakanama soûtras; 5° et enfin les Soûtras du Nirvâna. Ce sont, comme l'on voit, les monuments les plus révérés de la littérature bouddhique. Les neuf séries d'ouvrages adoptés par le Petit Véhicule sont : 1° les Soûtras, sans doute les Soûtras simples, en opposition aux Soûtras développés; 2° les Guéyas, livres en l'honneur des Bouddhas et Bodhisattvas, écrits en une prose mesurée et à demi rhythmique; 3° les Gâthas, ou stances; 4° les Nidânas, ou théories des causes; 5° les Ityouktas, ou les récits traditionnels; 6° les Djatakas,

le cahier de mars 1855, page 149; pour le deuxième, celui d'août, page 485; pour le troisième, celui de septembre, page 556; pour le quatrième, celui de novembre, page 677; pour le cinquième, celui de février 1856, page 82; pour le sixième, celui de mars, page 161; et, pour le septième, celui de juin, page 348. — [1] *San-tchang-ching*, dans des documents inédits que M. Stanislas Julien a bien voulu nous communiquer, et dont il fera plus tard usage à la suite de sa traduction de la *Relation originale de Hiouen-thsang*.

ou histoires des naissances successives de Çâkyamouni; 7° les Adbhoûtadharmas, ou formules magiques et merveilleuses; 8° les Avadânas, ou légendes; et enfin 9° les Oupadéças, ou instructions tirées des exemples que le Bouddha a donnés au monde[1].

Il résulte clairement de la comparaison de ces deux listes d'ouvrages que la doctrine du Petit Véhicule est moins élevée que celle du Grand Véhicule, comme sa dénomination seule suffit à l'indiquer, et qu'elle ne dépasse guère les croyances vulgaires. Aussi est-il admis, en général, par les auteurs chinois, que les partisans du Petit Véhicule ne peuvent point arriver au Nirvâna, et qu'ils sont encore soumis à la transmigration. Ils ne s'avancent point jusqu'à la vraie métaphysique; ils se contentent, en général, de la morale et de la discipline, en y ajoutant les légendes[2]. C'est une infériorité évidente, que cherchent vainement à dissimuler les adhérents du Petit Véhicule.

Aussi, il faut voir avec quel dédain en parle Hiouen-thsang, qui appartient au Grand Véhicule, ainsi que presque tous les bouddhistes de la Chine. Vingt fois il vante avec emphase les principes sublimes du Grand Véhicule, et il les oppose avec une complaisance méprisante aux idées étroites et mesquines du Petit Véhicule, qui lui paraît impuissant pour assurer le salut éternel. Il rapporte à plaisir les légendes qui le rabaissent; et il ne manque pas de citer tous les faits qui lui peuvent nuire. Dans le royaume de Matipoura (Inde centrale), où domine le Petit Véhicule, il voit le Stoupâ du Maître des Çâstras, Vimalamitra; et voici la tradition qu'il consigne. Ce docteur était originaire du Kashmire. Après avoir embrassé la vie religieuse dans l'école des Sarvâstivâdas, il avait voyagé dans les cinq parties de l'Inde et avait étudié à fond les Trois Recueils, le Tripitaka. Regrettant vivement la mort d'un docteur célèbre du Petit Véhicule, qui n'avait pu achever la publication d'un de ses ouvrages, il jura de composer lui-même des Çâstras pour renverser la doctrine du Grand Véhicule. Mais à peine eut-il pris cette résolution que son esprit se troubla et fut frappé de folie. Cinq langues sortirent de sa bouche, et un ruisseau de sang s'échappa de tout son corps. Revenu à lui, il reconnut que ses souffrances étaient le châtiment

[1] On peut voir dans l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, de M. E. Burnouf, pages 51 et suivantes, l'analyse de la plupart de ces termes, d'après les documents recueillis au Népâl par M. Hodgson. Seulement, M. E. Burnouf ne rapporte pas ces diverses séries d'ouvrages à la secte du Petit Véhicule. Le Ratnakoûta du Grand Véhicule est le dernier ouvrage que Hiouen-thsang essaya de traduire. Voir l'Histoire de sa vie, p. 341. — [2] Il semble cependant que le Petit Véhicule avait aussi sa rédaction de l'Abhidharma. Voir l'*Histoire de Hiouen-thsang*, p. 67.

de ses vues perverses; il déchira ses écrits sacriléges et se livra au plus amer repentir. Il exhorta ses amis à ne jamais calomnier le Grand Véhicule, et il expira en faisant cette rétractation solennelle. Dans l'endroit où il mourut, la terre s'affaissa et il s'y forma une vaste fosse[1].

Du reste, c'était là, suivant les croyances populaires, la punition ordinaire de ceux qui se rendaient coupables de quelque délit religieux. Dans le royaume de Malva, célèbre par la douceur de ses habitants, et leur amour pour la vertu et la culture des lettres, Hiouen-thsang vit, à deux lieues de la capitale et tout près de la ville des brahmanes (Brahmanapoura) une fosse profonde qu'on lui avait indiquée. Ce fut là, disait-on, qu'un brahmane plein d'arrogance fut englouti tout vivant dans l'enfer pour avoir dit du mal du Grand Véhicule[2].

Malgré cette subordination apparente du Petit Véhicule, il est à peu près aussi répandu que son rival dans la presqu'île, au temps de Hiouen-thsang. Il se trouve dans les royaumes de Bamian et de Kapiça, au nord; dans celui de Kapilavastou et à Bénarès même; dans les royaumes de Hiranyaparvata et de Tshampâ, à l'est; dans le royaume de Malva, qui passait pour le plus éclairé après le Magadha; dans celui de Vallabhî, au sud; à Vaiçâli, dans l'Inde centrale; dans le Gourdjara (le Guzarate), à l'ouest; dans le royaume du Sindh, et dans une foule d'autres endroits. Il est vrai que le Grand Véhicule domine plus généralement, et qu'il a pour lui le nombre des adhérents en même temps que la pureté des doctrines. Mais il n'en est pas moins tolérant; et il est beaucoup de royaumes où les deux sectes coexistent sans s'exclure, ni même se combattre trop vivement. C'est ainsi que, dans les États de Çîlâditya, à Kanyâkoubdja[3] (Canoge), les partisans du Petit Véhicule exercent leur culte en toute liberté, comme le prouve la lutte d'où le pèlerin chinois sort triomphant et que j'ai rapportée tout au long. Il en est de même dans les royaumes de Poundravarddhana, de Kongkanapoura, de Mahârâshtra (pays des Mahrattes), d'Atali, d'Ayodhyâ, de Mathourâ, d'Oudjdjayana, etc. Dans tous ces lieux, le Petit Véhicule est suivi à l'égal du Grand, et Hiouen-thsang ne cite pas un seul acte de violence inspiré par le fanatisme.

Les religieux les plus savants et les plus pieux se réfutent mutuellement avec un zèle que rien ne lasse. Mais leur animosité ne va guère au delà de leurs arguments; et, quand le tournoi dialectique est terminé, les deux sectes rentrent dans leur bonne intelligence, qui dure

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 109. — [2] *Id. ibid.* p. 205. — [3] *Id. ibid.* p. 111.

jusqu'au prochain combat, dont les amours-propres auront seuls à souffrir. Toutefois, comme les deux Véhicules ont des couvents particuliers, on ne se mêle point dans la vie commune, et l'on ne se demande point volontiers l'hospitalité. Quand Hiouen-thsang arrive dans la capitale du royaume de Kapiça, l'un de ses compagnons, qui est du Petit Véhicule, montre quelque répugnance à demeurer dans un couvent du Grand Véhicule. Le maître de la loi condescend à cette susceptibilité, en allant loger lui-même dans un couvent du Petit Véhicule, qui avait jadis été le séjour du fils d'un empereur de la Chine retenu en otage[1].

C'est que les deux Véhicules ont des règles différentes en ce qui concerne la nourriture des religieux. Le Petit Véhicule ne permet que trois aliments, qu'il appelle *les trois aliments purs;* il défend tous les autres[2]. Cependant, la défense n'était pas si formelle qu'on ne l'enfreignît quelquefois; et les religieux du royaume d'*A-ki-ni* (Akni ou Agni?), qui étaient en renom pour la pureté sévère de leurs mœurs et leur soumission aux lois de la discipline, mêlaient quelques mets ordinaires aux *trois aliments purs*[3]. Cette sobriété excessive du Petit Véhicule passait pour une faute, peut-être parce qu'elle rappelait ces austérités dangereuses qu'avait proscrites le Bouddha; et Hiouen-thsang se vante, auprès du roi de Koutché, qui le reçoit dans son palais, de manger indistinctement de tous les mets, laissant à la Doctrine Graduelle, c'est-à-dire au Petit Véhicule, une pratique qui lui semble puérile et blâmable[4].

Comme le Petit Véhicule était entouré d'une moindre estime, il arrivait assez fréquemment qu'on le quittait pour embrasser la doctrine contraire. Hiouen-thsang en cite plus d'un exemple. C'est ainsi que le célèbre Vasoubandhou, du Gandhara, à l'imitation de son maître Asamgha, était passé des écoles du Petit Véhicule au Grand Véhicule, dont il était devenu l'une des lumières[5]. Tout un couvent du Magadha s'était converti, à la suite de la chute miraculeuse d'une oie sauvage tombée du haut des airs aux pieds de l'économe, fort embarrassé ce jour-là du repas des religieux, qui ne mangeaient que les trois aliments purs[6]. Quelquefois le changement se faisait en un sens opposé; et, comme on pouvait être fort savant, tout en étant partisan du Petit Vé-

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 72. — [2] *Id. ibid.* p. 50. Il semble que le beurre et le lait faisaient partie des trois aliments purs; un couvent de Sammitîyas, très-zélés, dans le royaume de Karnasouvarna, poussait le rigorisme jusqu'à supprimer le lait et le beurre, d'après les préceptes de Dévadatta. *Id. ibid.* p. 181. — [3] *Id. ibid.* p. 357, Extrait de la relation originale. — [4] *Id. ibid.* p. 50. — [5] *Id. ibid.* p. 115. Voir sur Vasoubandhou, M. E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, p. 563. — [6] *Id. ibid.* p. 162.

hicule, on délaissait le Grand Véhicule, dont les théories, assez peu claires, parlaient sans doute moins vivement aux imaginations. Aux portes de la capitale du royaume de Matipoura, Hiouen-thsang vit un stoûpa consacré à la mémoire de Gounaprabha, auteur de nombreux ouvrages, qui, après avoir étudié le Grand Véhicule, l'avait abandonné et s'était attaché au Petit[1]. Il est probable que les cas de ce genre étaient assez rares. Mais il y avait si peu de honte à pratiquer le Petit Véhicule que les gens qui se piquaient d'une science supérieure étudiaient à peu près indistinctement les deux Véhicules tout en donnant la préférence au Grand. Non loin du docte couvent de Nâlanda, Hiouen-thsang va trouver, sur une montagne appelée la Forêt des bâtons, un ascète renommé par son savoir, et dont il suit assidûment les leçons pendant deux ans. C'est un Kshattriya, qui, dans sa jeunesse, ayant montré du goût pour l'étude, avait renoncé à sa caste et s'était fait bouddhiste. Il possédait à fond les livres du dehors, c'est-à-dire les livres profanes, les quatre Védas, les ouvrages d'astronomie, de géographie, de médecine, de magie et d'arithmétique. Mais il possédait, en outre, le Grand et le Petit Véhicule, quoiqu'il fût l'élève de Çîlabhadra, le vénérable supérieur du couvent de Nâlanda[2]. Hiouen-thsang lui-même, dans la lettre de remercîments qu'il écrit au roi de Kao-tch'ang, après en avoir obtenu sa liberté, se vante de connaître les deux Véhicules, et voici comment il s'exprime : « Hiouen-thsang, grâce à son heureuse destinée, « entra de bonne heure par la Porte noire (dans un couvent), et suivit « les leçons des maîtres jusqu'à près de vingt ans. Tous les sages illustres, « tous les amis d'un mérite supérieur, furent par lui consultés et interrogés. Il étudia presque complétement les principes du Grand et du « Petit Véhicule[3]. » Plus tard, quand Hiouen-thsang, qui avait écrit un traité tout exprès pour réfuter les erreurs du Petit Véhicule, revint en Chine chargé des trésors sacrés qu'il était allé chercher dans l'Inde, il rapporta cependant des ouvrages du Petit Véhicule, moins précieux, mais presque aussi nombreux que ceux du Grand Véhicule; et, dans sa longue retraite, il traduisit les uns et les autres avec un soin égal, si ce

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 106. Gounaprabha n'avait pas composé moins de cent ouvrages ou traités. Le seul que cite Hiouen-thsang est le *Tattvasatya Çastra*. — [2] *Id. ibid.* p. 212. Cet ascète, que les rois du Magadha, Pournavarma et Çîlâditya, n'avaient pu attirer à leur cour, se nommait Djayaséna. Un autre disciple de Çîlabhadra, Djânaprabha, qui alla visiter Hiouen-thsang en Chine, était versé dans les deux Véhicules. *Ibid.* p. 319. — [3] *Id. ibid.* p. 42. Les deux maîtres que Hiouen-thsang avait eus à Tchang-an expliquaient à fond le Grand et le Petit Véhicule, *ibid.* p. 11.

n'est avec un égal respect[1]. Pendant toute la durée de son séjour dans l'Inde, il avait étudié à peu près indifféremment les deux Véhicules, sous les maîtres les plus célèbres.

Ainsi, autant qu'on en peut juger, il n'y avait point entre les deux sectes l'énorme différence que l'amour-propre de leurs adhérents croyait y découvrir. Dans le *Lotus de la bonne loi*, le Tathâgata lui-même propose aux créatures plusieurs Véhicules pour les mener au salut. Il est vrai que ces Véhicules sont au nombre de trois d'abord, et qu'il les réduit ensuite à un seul qui est le Véhicule du Bouddha, le Grand Véhicule, qui mène au Nirvâna complet[2]. Mais enfin le Tathâgata avait admis des degrés dans la méthode du salut éternel, et le Petit Véhicule, qui comprenait, à ce qu'il semble, les deux degrés inférieurs, n'était pas coupable d'hérésie. Il s'accommodait à la faiblesse humaine, ainsi que le Bouddha n'avait pas dédaigné de le faire. Comme tous les esprits ne sont pas également portés aux méditations sublimes, il était bon de satisfaire les plus humbles en descendant jusqu'à eux. Le Petit Véhicule, qui d'ailleurs pouvait servir d'initiation au Grand Véhicule, répondait à des besoins moins relevés, mais tout aussi réels; et le proscrire c'eût été risquer de contrevenir aux intentions, si ce n'est aux préceptes formels du Tathâgata, plein de miséricorde pour les infirmités des créatures qu'il venait éclairer.

Un avantage très-important que le Grand Véhicule paraît avoir, c'est qu'il est beaucoup moins divisé que le Petit Véhicule. Les écoles qu'il compte ne sont pas nombreuses, et les nuances qui les séparent sont si peu prononcées, que l'unité en est à peine altérée. Au contraire, le Petit Véhicule n'en renferme pas moins de dix-huit, qui toutes ont une existence à part, et que Hiouen-thsang a soin de distinguer toutes les fois que l'occasion s'en présente. On connaît déjà ces dix-huit sectes par le témoignage du Mahâvamsa Singhalais et par celui des Népalais[3]; Hiouen-thsang les confirme l'un et l'autre en venant y ajouter le sien, qui peut passer pour irrécusable, puisque le savant chinois a étudié les

[1] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 295 et suiv. — [2] M. E. Burnouf, *Lotus de la bonne loi*, p. 52 et 53. Les trois véhicules proposés par le Bouddha sont ceux des Çrâvakas, des Pratyékabouddhas, et enfin du Bouddha, c'est-à-dire des êtres qui veulent faire leur salut, soit en écoutant les leçons d'un maître, soit par leurs propres efforts individuels, soit par l'enseignement du Tathâgata. — [3] On peut voir la liste du Mahâvamsa et celle des Népalais dans le Mahâvamsa de M. Turnour, t. I, p. 20, et dans la Biographie de Çâkya, par Csoma, *Asiat. researches*, t. XX, p. 298. E. Burnouf a comparé ces deux listes, *Lotus de la bonne loi*, p. 357. Elles présentent des différences assez nombreuses, que des recherches ultérieures pourront sans doute expliquer.

doctrines de toutes les écoles, et a dû les approfondir, afin de les mieux combattre. Celles qu'il nomme le plus fréquemment, et sans doute les principales, sont les suivantes : 1° les Sarvâstivâdas (qui affirment l'existence de toutes choses); 2° les Sammitîyas (qui ont la bonne mesure); 3° les Mahîçâsakas (qui instruisent la terre); 4° les Kâçyapîyas (qui suivent Kâçyapa); 5° les Dharmagouptas (qui défendent la loi); 6° les Lokottaravâdinas (qui se prétendent supérieurs au monde); 7° les Mahâsamghikas (qui sont de la grande assemblée). Hiouen-thsang ne désigne pas nommément les onze autres, qui tenaient probablement une moindre place. L'école des Mahâsamghikas était peut-être la plus ancienne; et, si l'on s'en tient à son nom, elle remontait, selon toute apparence à ce schisme qui avait surgi dès le premier concile, et à la réunion rivale de celle que Kâçyapa présidait[1].

Les deux seules écoles du Grand Véhicule dont parle Hiouen-thsang, et qui peut-être encore se confondent en une, sont : l'école dite du Président (Sthavira Nikâya), et l'école des Aryasthaviras[2].

[1] Cette conjecture est en contradiction avec les renseignements que donne Csoma de Körös dans son dictionnaire tibétain, p. 216 et 276. Pour lui, l'école des Mahâsamghikas est l'école même de Kâçyapa. Hiouen-thsang dit tout le contraire. Voir le *Journal des Savants*, cahier de février 1856, p. 90. Voir aussi E. Burnouf, *Introd. à l'hist. du bouddh. indien*, p. 446, qui adopte l'opinion de Csoma. — [2] M. Stanislas Julien, *Histoire de Hiouen-thsang*, p. 158, 399, 437, 447.

Je complète ces renseignements par les deux notes suivantes, que je dois à la complaisance inépuisable de M. Stanislas Julien, et dont je remercie sincèrement mon très-savant confrère.

Dans un ouvrage intitulé : Nan-haï-khi-kouei-neï-fa-tcho'uen, en quatre livres, qui offre un tableau de l'état du bouddhisme, dans l'Inde et en Chine au milieu du VIIe siècle de notre ère (l'époque même de Hiouen-thsang), on lit dans la première phrase : « Les écoles se sont divisées en diverses branches. Leur origine n'est pas la même; elles se sont succédé dans les royaumes de l'Ouest. Les principales sont uniquement au nombre de quatre : 1° 'O-li-ye-mo-ho-seng-khi-ni-kia-ye, Ârya Mahâsamghinikaya, en chinois, la Sainte école de la Grande Assemblée. Elle s'est divisée en sept écoles. Son triple recueil, tripiṭaka, renferme dans chacune de ses parties 100,000 çlokas : en tout 300,000 çlokas. Traduit en chinois, il pourrait faire 1,000 ki-ven ou livres; 2° 'O-li-ye-si-tha-pi-lo-ni-kia-ye, Ârya sthavira nikaya, en chinois : la Sainte école du Président (littéralement en chinois : du fauteuil supérieur). Elle s'est divisée en trois écoles. Son triple recueil a la même étendue que le précédent; 3° 'O-li-ye-mou-lo-sa-po-si-ti-ni-kia-ye, Ârya moûla sarvâsti nikaya, en chinois : la Sainte école qui, à partir de la racine, affirme l'existence de tous les êtres. Elle s'est divisée en quatre écoles. Son tripiṭaka est semblable au précédent; 4° 'O-li-ye-san-mi-ti-ni-kia-ye, Ârya sammitinikaya, en chinois : la Sainte école de la Droite Mesure (*Sat*, droit ou bon, et *miti*, mesure). Elle s'est divisée en quatre écoles. Son tripiṭaka renferme 200,000 çlokas, dont le vinaya occupe 30,000; mais les opinions de cette école tantôt ressemblent, sur beaucoup de points

Voilà pour les écoles du bouddhisme, du Grand et du Petit Véhicule. Mais il ne semble pas que les anciennes doctrines de la philosophie brahmanique soient tout à fait éteintes au temps où le pèlerin chinois parcourt les diverses contrées de l'Inde. Comme il a un complet dédain pour le brahmanisme, il s'en occupe peu. Néanmoins, il le connaît, et,

à celles des précédentes, tantôt en diffèrent d'une manière assez marquée. A juger des dix-huit écoles d'après leur état présent (en Chine), elles représentent cinq écoles principales. Mais je n'ai pas appris qu'il en fût de même dans l'Inde. »

Voici la seconde note de M. Stanislas Julien, extraite d'un mémoire chinois intitulé : San-kong-lun-mo-ho-seng-ki-ko-pou (l'école des Mahâsamghikas), Tha-pi-li-pou (l'école des Sthaviras). De l'école Mo-ho-seng-ki-pou (l'école des Mahâsamghikas), il est sorti trois écoles : 1° I-ko-pi-yu-po-ko-li-ko-pou (l'école des Ékabbhyobârikas); 2° Lou-kiu-to-lo-po-to' (l'école des Lokottaravâdas ou Lokottaravâdinas); 3° Kao-kiu-li-ko-pou (l'école des Kaoukoulikas), appelée aussi Kao-kou-tchi-ko-pou (l'école des Kaoukoulikas). De l'école des Mo-ho-seng-ki-ko-pou (l'école des Mahâsamghikas), il est encore sorti une école appelée Po-heou-cheou-tchi-ko-pou (l'école des Bahousroutiyas). Ensuite de l'école Mo-ho-seng-ki-pou (l'école des Mahâsamghikas), est encore sortie une école appelée Pi-lo-jo-ti-po-to-pou (l'école des Pradjnâpti-vâdinas). Ensuite il y eut un hérétique nommé Mo-ho-ti-po (Mahêdéva) qui embrassa la vie religieuse dans l'école Mo-ho-seng-ki-ko-pou (l'école des Mahâsamghikas). Il forma lui-même deux écoles distinctes, savoir : 1° Tchi-ti-chi-lo-pou (l'école des Djétâçailas). Cette école est appelée encore plus correctement Tchi-to-chan-pou (l'école de la montagne du Vainqueur) (les partisans de cette école sont sans doute les Djétâvanîyas de Csoma de Körös); 2° Yo-to-lo chi-lo-pou (l'école des Outtaraçailas, en chinois, Pe-chan-pou, l'école de la Montagne septentrionale). De l'école Tha-pa-li-yu-pou (l'école des Sthaviras), il s'est formé deux écoles distinctes : 1° Sa-po-'o-sse-ti-po'-to'-pou (l'école des Sarvâstivâdinas), appelée aussi Hi-to-po-to'-pou (l'école des Hétouvâdinas), c'est-à-dire de ceux qui expliquent les causes); 2° Hi-mo-po-to-pou (l'école des Hémavatas), appelée aussi l'école Tha-pi-li-yu-pou (l'école des Sthaviras). Ensuite de l'école de Sa-po-'o-sse-ti-po-to-pou (l'école des Sarvâstivâdinas), il est sorti une école appelée Po-sse-fo-ti-li-yu-pou (l'école des Vâttsîpouttriyas); secondement de l'école Po-sse-fo-ti-li-yu-pou (Vâttsîpouttriyas), il est encore sorti quatre écoles : 1° Ta-mo-to-li-yu-pou, lisez Ta-mo-yo-to-lo (l'école des Dharmottaras); 2° Po-to-yu-ni-yu-pou, lisez Po-to-lo-ye-ni-pou (l'école des Bhadrayânîyas, du Véhicule des sages); 3° San-meï-ti-pou, lisez San-mo-ti-pou (l'école des Sammîtiyas); 4° Chan-to-kia-li-ko pou, lisez Chan-na-kia-li-pou (Tchannagarikaya, l'école des Six villes). Ensuite de l'école des Sa-po-'o-sse-ti-po-to'-pou (l'école des Sarvâstivâdinas), il est encore sorti une école appelée Mi-hi-che-so-ko-pou (l'école des Mahîçâsakas). De l'école des Mi-hi-che-so-ko-pou, il est sorti une école appelée Ta-mo-ki-to-pou (l'école des Dharmagouptas). Ensuite de l'école des Sa-po-'o-sse-ti-po'-to'-pou (l'école des Sarvâstivâdinas), il est encore sorti une école appelée Sou-po-li-cha-pou (l'école des Souvarchas), appelée aussi Ko-chi-feï-yu-pou (l'école des Kâçyapîyas). Ensuite de l'école Sa-po-'o-sse-ti-po'-to'-pou (l'école des Sarvâstivâdinas), il est encore sorti une école appelée Seng-tsien-lan-ti-po-to-pou, lisez Sieou-tan-lan-to-po'-to' (les Soûtrântavâdinas ou les Saoutrântikas). (*Note de M. Stanislas Julien.*)

quand le devoir l'exige, il est en état de le réfuter. C'est ainsi qu'avant sa grande lutte contre les partisans du Petit Véhicule à Kanyâkoubdja, il engage une discussion régulière avec un brahmane sur différents systèmes, ceux entre autres du Sânkhya et du Veiçéshika. Il les analyse pour en démontrer l'absurdité. Les arguments par lesquels il croit les renverser peuvent ne point paraître très-concluants. Mais ils prouvent du moins qu'il a étudié ces théories encore assez répandues pour que le bouddhisme ait à les combattre, s'il n'a pas d'ailleurs à les craindre. L'antique philosophie n'est donc pas morte, et les brahmanes la cultivent toujours, sans qu'elle ait beaucoup de vie et d'influence.

Le bouddhisme, au contraire, est plein d'activité et d'énergie. Sans les détails dans lesquels est entré Hiouen-thsang, on se ferait difficilement une idée du mouvement d'esprit considérable et des labeurs énormes dont il continue à être l'objet. Les religieux, dans tous les Vihâras et les Samghâramas, s'appliquent avec zèle à composer des livres, quand ils ont assez de talent et d'autorité pour parler en leur propre nom, ou bien à étudier les ouvrages que l'orthodoxie a consacrés. Sur toute la surface de l'Inde, Hiouen-thsang, quelque instruit qu'il soit, trouve à conférer avec des personnages dignes de l'entendre sur les points les plus délicats de la loi, ou capables même de l'éclairer. Ces personnages sont profondément vénérés pour leurs lumières par tout ce qui les entoure, depuis les rois, qui briguent leur entretien, jusqu'au peuple, qui les adore comme des saints. On se fait gloire de la quantité de livres qu'on a lus. Les plus illustres et les plus respectés parmi les docteurs de la Loi sont ceux qui peuvent en citer et en commenter davantage. On s'interroge mutuellement sur le sens des passages les plus obscurs, et malheur à qui ne peut répondre : la fausse science est démasquée, et la vanité punie sans pitié par l'humiliation qu'elle mérite. Ce ne sont pas seulement les retraites studieuses des religieux qui se distinguent par ces pieux travaux ; ce sont des populations entières qui entretiennent et honorent la culture des lettres, comme dans le Magadha et le Malva. L'intelligence, qui, chez les peuples bouddhiques, n'a pas d'autre aliment que les livres sacrés, s'adonne exclusivement à les comprendre et à les expliquer ; et ces occupations si graves suffisent à satisfaire tous les besoins des cœurs et des imaginations. Tout au plus se permet-on quelques distractions passagères dans l'étude de la logique, de l'astronomie, de la médecine, de l'arithmétique, de la magie. Mais on quitte bientôt ces recherches profanes pour la seule recherche vraiment nécessaire, celle du salut éternel, qu'on ne peut acquérir qu'en méditant la loi de Bouddha et ses perfections incommensurables.

Tel est le monde instruit et dévot au milieu duquel Hiouen-thsang a vécu seize années consécutives, pour en recevoir les lumières orthodoxes qu'il voulait reporter dans sa patrie moins éclairée. Nous pouvons sourire de la naïveté du missionnaire, qui se donne tant de peine pour recueillir des légendes absurdes et des croyances extravagantes, tout en admirant ses hautes vertus. Mais nous devons avouer que notre étonnement égale au moins notre dédain, et nous ne nous doutions guère qu'au VII[e] siècle de l'ère chrétienne l'Inde eût des couvents aussi nombreux que ceux de notre moyen âge, des écoles, des moines au moins aussi savants et aussi laborieux que les nôtres, des préoccupations religieuses si vives, toute une littérature sacrée, des monuments de toute sorte attestant et entretenant les dogmes de sa foi, des princes et des peuples si pieux et tout ensemble si tolérants. Je ne compare point le chaos fécond de notre Occident, vers cette même époque, avec le bouddhisme indien tel que Hiouen-thsang nous le montre, et j'ai signalé moi-même les abîmes qui les séparent. Mais je ne sais si quelque missionnaire courageux et intelligent, venu des contrées lointaines dans les nôtres, y eût reçu un accueil aussi empressé, et surtout s'il en eût rapporté une moisson aussi abondante. Il eût été fort embarrassé, je suppose, d'y découvrir sur la religion chétienne, les six cent cinquante-sept ouvrages que le pèlerin chinois a pu se procurer sur la religion bouddhique; et, quand on voit à quel mince bagage y étaient alors réduites nos écoles les plus renommées, on peut trouver que le monde bouddhique connaît mieux sa religion que le monde chrétien ne connaissait la sienne. Il est vrai qu'il a déjà accumulé douze cents ans de labeurs successifs et qu'il a le brahmanisme tout entier derrière lui. Mais la civilisation occidentale a des ressources non moins grandes, dont elle n'a point également profité, par le malheur des temps. Plus tard, ses destinées seront bien autrement belles; mais, à ce moment, elle a des infériorités que son orgueil ne soupçonne pas, et qu'aujourd'hui même il n'avoue pas sans peine. Cependant, en face de documents aussi précis et aussi irrécusables que ceux du voyage de Hiouen-thsang, il faut que notre civilisation se dise que, si elle n'a point de rivales, elle a eu du moins des sœurs qui, sans la valoir, méritent ses regards et même sa sympathie, malgré toutes leurs lacunes et tous leurs défauts. Le bouddhisme a, comme elle, agité les plus grands problèmes que l'intelligence de l'homme puisse se poser. Il les a mal résolus, j'en conviens; mais c'est une gloire peu commune déjà que de les tenter; et ce noble effort, tout infructueux qu'il a été, est fait pour désarmer bien des rigueurs et compenser bien des fautes.

J'en ai fini après ce long examen avec l'histoire de Hiouen-thsang, et

j'espère que les détails dans lesquels j'ai cru devoir entrer auront porté leur excuse avec eux. Mais je ne veux pas me séparer du missionnaire sans résumer les motifs du jugement si favorable que j'ai porté sur lui et sur le livre qui vient de le faire connaître à notre Occident.

J'ai d'abord rendu pleine justice à la science et à la sagacité de notre illustre sinologue, M. Stanislas Julien, rétablissant, par ses procédés infaillibles, entre les noms sanscrits et chinois, une synonymie sans laquelle toutes ces études restent à peu près inutiles et inintelligibles. C'est un service très-grand rendu à l'histoire du bouddhisme, et cette découverte suffirait à elle seule pour fonder la renommée de M. Stanislas Julien, si elle n'était depuis longtemps établie et justifiée. Puis, du traducteur, je suis passé au personnage dont il nous révélait la courageuse existence et les voyages, et je me suis attaché à faire sentir tout ce que cette noble figure a de grandeur et de simplicité. Je ne crois pas que, dans son genre, on puisse rien trouver qui la surpasse. Il y a eu des dévouements aussi énergiques et aussi sincères, des constances aussi héroïques; mais il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver un succès aussi complet. Il ne suffit pas de voyager, mû par une sainte ardeur, à deux mille lieues de sa patrie; il faut, de plus, y revenir, et surtout y ramener les trésors qu'on est allé chercher si loin et au prix de tant de périls. Il ne suffit pas d'affronter une rude entreprise, il faut, en outre, la mener à bout; et, bien que le mérite moral soit le même, qu'on triomphe ou qu'on succombe, on est plus utile à ses semblables quand on atteint le terme qu'on s'était assigné; et cette sorte de gloire doit se mesurer surtout à l'utilité. Hiouen-thsang serait mort de soif et de faim dans le premier désert qu'il eut à traverser, ou bien il serait tombé sous les coups des pirates du Gange, il n'en aurait pas moins eu de vertu. Mais la postérité n'aurait point eu à s'occuper de lui, et il est douteux qu'elle eût même connu son nom. Il ne l'aurait pas instruite de tant de faits curieux qu'il n'aurait pu raconter pour elle; et elle aurait dû l'oublier comme tant d'autres, tout en regrettant peut-être sa perte prématurée et ses généreux dessins, dignes de ne point avorter. Mais il a pu fournir sa route entière, et, à tant d'héroïsme, il a joint le bonheur de réussir. Le devoir qu'il s'était imposé était plus facile, il est vrai, que celui des missionnaires chrétiens; il n'allait pas essayer de convertir l'Inde : il voulait seulement s'instruire à ses écoles, et il était plus aisé d'obtenir d'elle qu'elle communiquât ses livres que de lui faire changer de religion. Le but que poursuivent nos missionnaires est sans doute plus élevé, en ce qu'ils cherchent à éclairer des peuples étrangers, tandis que Hiouen-thsang ne voulait qu'éclairer sa

patrie. Mais ce but, tout admirable qu'il est, paraît à peu près inaccessible, puisqu'on a toujours échoué, et le pèlerin chinois n'a tenté que ce qu'il pouvait accomplir.

A cette valeur morale de Hiouen-thsang, s'ajoute une valeur scientifique non moins grande. La géographie et l'histoire ont également à se féliciter des résultats de son voyage. On connaît maintenant beaucoup mieux qu'on ne le pouvait, par le récit de Fa-Hien, tous les lieux qu'a illustrés la présence du Bouddha, et qu'adoraient encore ses sectateurs dans le septième siècle de notre ère. Tous les faits essentiels et toutes les traditions sur lesquels s'appuie la foi bouddhique se trouvent pleinement confirmés; et les légendes des Soûtras, qu'on pouvait croire purement imaginaires, prennent une réalité, et pour ainsi dire un corps, dans tous les monuments qu'a décrits le pieux voyageur. Quand on considère où en sont aujourd'hui les études sur le bouddhisme, et qu'on se rappelle les défiances qu'elles soulèvent encore, faute de chronologie, c'est un point considérable que cette autorité d'un témoin exact et honnête racontant ce qu'il a vu et ce qu'on lui a dit. Il faudrait désormais un parti pris de scepticisme pour douter des principales données que la philologie avait récemment recueillies, et que la biographie de Hiouen-thsang place maintenant au-dessus de toute incertitude. Il ne nous donne pas des dates précises, et nous n'avions pas à en attendre de lui; mais les indications qu'il fournit, quoique indéterminées, concordent merveilleusement avec tout ce que nous savions déjà sur l'époque du Nirvâna et sur les conciles bouddhiques.

Quant au biographe et disciple de Hiouen-thsang, Hoeï-li, il faut reconnaître, pour être juste envers lui, que son œuvre est faite pour rehausser beaucoup la gloire du personnage qu'il voulait recommander à la postérité. Son livre est parfaitement composé; les immenses matériaux dont il disposait y sont employés avec un grand bonheur; tout y est clair, simple, élégant, naturel, et je doute que la littérature chinoise puisse offrir à notre curiosité beaucoup de livres mieux écrits que celui-là pour l'ensemble et l'arrangement des idées. Au septième siècle de notre ère, je ne sais qui aurait pu écrire de ce style dans notre Occident.

Vienne maintenant la relation originale de Hiouen-thsang, que M. Stanislas Julien a dès longtemps préparée et qu'il imprime à l'heure qu'il est. Mais quelle qu'elle soit, elle ne pourra être ni plus intéressante ni plus utile que cette biographie, par laquelle le traducteur a bien fait d'introduire, auprès du monde savant, le voyageur célèbre dont il va nous donner le récit personnel.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

1° *LEXICON ETYMOLOGICUM LINGUARUM ROMANARUM, ITALICÆ, HISPANICÆ, GALLICÆ,* par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *LA LANGUE FRANÇAISE DANS SES RAPPORTS AVEC LE SANSCRIT ET AVEC LES AUTRES LANGUES INDO-EUROPÉENNES,* par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. I[er], in-8°.

3° *GRAMMAIRE DE LA LANGUE D'OÏL, ou grammaire des dialectes français aux XII[e] et XIII[e] siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage,* par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp., t. I[er], 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *GUILLAUME D'ORANGE, chansons de geste des XI[e] et XII[e] siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas,* par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *ALTFRANZÖSISCHE LIEDER, etc.* (*chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints*), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

SEPTIÈME ARTICLE[1].

Si on avait quelque grammaire composée dans le XII[e] ou le XIII[e] siècle qui nous exposât les règles de la langue, les auteurs qui écrivent aujourd'hui sur ce sujet auraient sous les yeux des préceptes, des documents, des renseignements, qui leur serviraient de point de départ, et leur travail serait autre qu'il ne peut être dans la condition actuelle. Ces préceptes, ces documents, ces renseignements, il faut se les procurer à force de lire; et l'on ne gagne la confiance du lecteur qu'à l'aide d'une masse d'exemples de temps divers et de divers lieux, exemples qui dévoilent à la fois ce qu'il y a eu de fixe et ce qu'il y a eu de variable

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1855, page 205; pour le deuxième, celui de mai, page 293; pour le troisième, celui d'août, page 498; pour le quatrième, celui de septembre, page 566; pour le cinquième, celui de mars 1856, page 151; et, pour le sixième, celui d'avril, page 224.

dans la langue. Quand tous ces faits grammaticaux, recueillis avec diligence, ont été classés avec sagacité, ils donnent, par eux-mêmes, la réponse aux demandes. Pour la langue d'oïl, il n'est pas possible d'offrir le paradigme de la conjugaison et de la déclinaison, puis de laisser à celui qui étudie le soin de former là-dessus les mots correspondants. Ce serait, jusqu'à présent du moins, une pétition de principe, une anticipation sur ce qui doit être le résultat de la recherche. Nous ne possédons pas de thème fourni par les contemporains qui nous permette d'indiquer les flexions suivant les siècles et suivant les dialectes; ces flexions doivent être trouvées dans les auteurs qui écrivirent alors, dans les copistes qui nous transmirent leurs œuvres, et, à mesure que les termes de comparaison s'accumulent, la discussion, s'en emparant, fonde sur un terrain solide le système entier.

C'est sur ce plan qu'est composée la grammaire de M. Burguy. Les deux volumes qui en ont paru (il y en aura trois) contiennent ce qui est relatif aux parties du discours, l'article, le substantif, le nom de nombre, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition et la conjonction. Un recueil abondant de passages est le fond; les remarques et les conclusions, partageant en groupes ces passages, leur donnent leur valeur systématique, et le lecteur, sûr désormais qu'il n'a pas devant lui de simples assertions plus ou moins étayées, se fait sa conviction. C'est ainsi que, s'il en est encore qui aient des doutes sur l'existence du cas sujet et du cas régime dans les noms, ils n'en conserveront plus après avoir lu les pages consacrées, par M. Burguy, au substantif : *li chiés, le chief; li sires, le seignor; li dus, le duc; li cers, le cerf; li soleus, le soleil; li conseus, le conseil; li dues, le duel; li chasteaus, le chastel; li ciez, le ciel; li aigniaus, le aignel*; *li oisiaus, le oisiel*, et ainsi de suite à l'infini.

« On voit, dit M. Burguy, tome I, p. 64, cette règle observée dès les « premiers monuments écrits de la langue d'oïl; tous les textes en prose « et en vers, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, y sont assujettis : il n'est pas « une charte, pas une pièce, pas le moindre contrat écrit dans le plus « petit village de la plus reculée de nos provinces, pendant le XIIIe siècle, « où elle ne se retrouve d'une manière évidente et avec une constance « qu'il est impossible de ne pas remarquer. » Cette règle était complétement oubliée; aucun grammairien ne la soupçonnait, et cependant il en subsiste encore, dans la langue actuelle, des vestiges importants; c'est par elle qu'on explique les deux terminaisons masculines *beau* et *bel*, *fou* et *fol*, *mou* et *mol*, *cou* et *col*, qu'on se rend compte de nos pluriels *chevaux*, *travaux*, *maux*, etc., que l'on comprend comment *fils* a une *s*, et comment La Fontaine a pu mettre une *s* à *fourmi*. Raynouard

est celui qui l'a retrouvée, et on peut dire que c'est un des plus grands services qui aient été rendus à l'étude de notre vieil idiome. Sans cette clef, tout est exception ou barbarie; avec cette clef on découvre un système écourté sans doute si on le compare au latin, mais régulier et élégant.

Je recommande surtout les chapitres du verbe, qui remplissent la moitié du premier volume et plus de la moitié du second. C'est une mine d'exemples et de formes; et, quelque lecture que l'on ait, la mémoire, même la plus heureuse, ne peut fournir, au besoin, ni avec autant d'abondance ni avec autant de sûreté, ce qu'offre l'ample collection de M. Burguy. Il a introduit, dans la conjugaison de la langue d'oïl, la distinction des verbes en forts et en faibles. Cette distinction, d'abord trouvée par J. Grimm, pour les verbes allemands, a été étendue depuis à d'autres langues. Le verbe fort ou primitif est celui qui forme quelqu'un de ses temps par lui-même; le verbe faible ou dérivé est celui qui, pour les mêmes temps, emprunte à des combinaisons étrangères les éléments de sa conjugaison. Voici des exemples qui feront comprendre tout de suite ce que les grammairiens veulent dire. *Doner* (dans l'ancien français ce mot s'écrit par une seule *n*) fait au présent de l'indicatif non pas *je done*, mais *je doin; amer* (amare) fait au même temps, non pas *j'ame*, mais *j'aim*. Le verbe fort, dans la langue d'oïl, a donc pour caractère de renforcer, au présent de l'indicatif et aussi du subjonctif, la voyelle du radical à l'infinitif. On voit pourquoi on a donné à ces verbes le nom de forts : au lieu d'indiquer le présent de l'indicatif par l'*e* muet répondant à l'*o* latin, ils l'indiquent par un changement qui porte sur la voyelle radicale et en modifie le son. La notion du verbe fort et du verbe faible est beaucoup effacée dans le français moderne; cependant il en reste des traces, par exemple : *savoir, je sais*. Mais elle sert à expliquer certaines anomalies. Pourquoi, en effet, *amare* du latin devient-il dans notre langue *aimer?* Cela se comprend sans peine : *amare* a donné *amer*, puis *amer*, étant un verbe fort pour nos ancêtres, a fait au présent *j'aim*, *tu aimes*, *il aime*. Le français moderne, perdant le sentiment de ces changements de voyelle, a pris le présent pour en former un nouvel infinitif; et, de cette façon, le verbe *aimer*, d'irrégulier ou de fort, est devenu régulier ou faible. Tout homme occupé d'études sur les langues reconnaîtra combien les finesses, les nuances grammaticales, sont développées à l'origine de notre langue, combien elles se sont émoussées dans le français moderne, et combien est fausse, je ne cesse de le répéter, l'opinion qui met la barbarie grammaticale au début.

Le verbe fort répond, en un certain sens, au verbe irrégulier, le verbe faible au verbe régulier; mais, tandis que la notion d'irrégularité et de régularité ne fait que constater un fait, ceci pénètre plus avant et est une théorie. A ce point de vue, l'ancienne notion d'irrégularité disparaît pour ne plus rester attachée qu'aux verbes anomaux, défectueux ou véritablement irréguliers, et le verbe fort est considéré comme une autre manière de conjuguer. L'idée d'irrégularité fait supposer des formations qui, pour une cause quelconque, ont été déviées de leur type; or ce ne serait ici nullement le cas. Le verbe fort serait aussi régulier que tout autre, seulement il obéirait à une loi différente. Il faut en effet qu'il y ait autre chose que l'irrégularité pour que la langue d'oïl ait repris, à son compte, les formes que les grammairiens nomment présentement verbes forts, et les ait appliquées en tant de cas où le latin ne lui en fournissait pas le modèle. C'est sans doute une euphonie, un balancement entre le radical et la terminaison, qui déterminent cette sorte de conjugaison. De tout cela le français moderne n'a conservé que des débris; et, quand, avec le fil que fournit le vieux français, on poursuit l'étude des verbes, on rencontre une multitude de cas singuliers. Certains verbes anciens avaient un double infinitif, par exemple *cremir* et *craindre*, suivant que les populations avaient soit bien accentué *trémere*, *craindre*, soit mal accentué *treméré*, *cremir*. De ces deux infinitifs, *craindre*, qui est le meilleur, est seul parvenu jusqu'à nous. De la même façon, *gemere*, mal accentué, a donné *gémir;* bien accentué, *geindre;* ces deux infinitifs sont encore usités; mais l'un appartient au style noble, et l'autre au style familier. Au reste, les verbes en *ir* ont été divisés par M. Diez en deux classes, division qui les éclaircit. La première classe comprend les verbes simples, comme *partir, mentir, servir;* la deuxième comprend les verbes inchoatifs (dans leur forme et non dans leur signification) : *fleurir, languir, attendrir.* Les premiers se conjuguent simplement en ajoutant au radical les lettres de flexion, *je pars, tu pars, il part;* les seconds, qui répondent au latin *florescere*, *languescere*, etc., et à l'italien *fiorisco*, intercalent avant les lettres de flexion la syllabe *iss : je fleuris, je languis, j'attendris.* Cela forme deux conjugaisons distinctes des verbes en *ir,* et non des verbes irréguliers et des verbes réguliers. Et l'on conçoit comment la langue d'oïl ne s'y est pas trompée : *mentior, partior, servio*, ayant l'accent sur la première syllabe, ne pouvaient donner que *je part, je ment, je serf,* tandis que *floresco* ayant l'accent sur la seconde, ne pouvait donner que *je floris.*

L'adverbe, la préposition et la conjonction ne sont pas non plus sans offrir des occasions d'étudier l'esprit d'invention grammaticale de la

langue d'oïl. Plusieurs de ces mots ne passèrent pas du latin au français; puis le mouvement de création était commencé; et, soit pour remplir les lacunes laissées par l'extinction de certains vocables, soit pour satisfaire à de nouvelles combinaisons, il se forma un bon nombre de mots dont les uns sont venus jusqu'à nous, et les autres ont péri à leur tour. Il est curieux d'observer les procédés dont la langue d'oïl se servit pour composer des adverbes, des prépositions, des conjonctions, avec des éléments qui n'avaient pas été destinés à cet usage. *Dès* a été fait de *de ipso; de ipso illo diurno* aurait été, à l'origine du langage vulgaire, ce qui devint peu à peu, par la prononciation, *dès le jour.* De *dès* on tira *adès*, qui signifiait incontinent, aussitôt, et qui vient non pas de *ad ipsum*, comme dit M. Burguy, mais, plus régulièrement, de *a de ipso* ou *a-dès. Locus* avait fourni un adverbe qui voulait dire *tout de suite*, et qui s'écrivait *luec*, répondant à *loco*, ou plus souvent *laes*, répondant à *locis;* de là on tirait la conjonction *laesque*, aussitôt que; l'adverbe et son dérivé n'existent plus; mais on comprend fort bien comment *loco* ou *locis* en sont venus à jouer ce rôle; cela voulait dire *sur place*, et, par une facile conséquence, *aussitôt. Nunc* n'est pas entré dans le dictionnaire de la langue d'oïl; mais elle l'a remplacé par *hora*, *ore*, ou *ores*, *horis*, comme tout à l'heure *loco* et *locis;* d'où, par une extension, on tira *lore*, illa hora; *desore*, de ipsa hora; *desoremais*, *dorenavant*, *orains*, qui voulait dire tout à l'heure, et *orendroit*, maintenant. Ce qui prouve que les mots, ordinairement assez courts, qui servaient à cet usage dans le latin, avaient perdu, pour l'oreille romane, une bonne part de leur valeur, c'est que la langue d'oïl cherche à les renforcer, et à leur assurer plus de caractère en combinant par exemple une préposition et un adverbe, ou bien deux prépositions: *ainsi*, de *in sic; ensemble*, de *in simul; assez*, de *ad satis; dans*, de *de intus; avant*, de *ab ante; depuis*, de *de post*, etc. *Forte*, *forsan*, du latin, n'avaient pas trouvé place dans le français; ils furent remplacés par un substantif employé adverbialement; c'était le mot *espoir :* forsan veniet, *espoir il viendra;* nous y avons depuis longtemps substitué une combinaison de mots, *peut-être*, qui rend bien le sens, mais qui n'est pas aussi élégante. Il a fallu, en effet, plus d'une fois, un mot de l'ancien français tombant en désuétude, que l'industrie du langage nouveau y suppléât; ainsi, *moult* ayant péri, et bien à tort, un mot composé et assez lourd, *beaucoup*, y a été substitué. Il y avait trois adverbes bien faits, et d'un usage commode, c'étaient *senaec*, de *sine hoc*, sans cela; *peruec*, de *per hoc*, pour cela, et *avoec*, de *ab hoc*, avec cela. *Avoec* est devenu notre *avec*, et, d'adverbe qu'il était primitivement, il a passé à l'emploi de pré-

position; mais, de cette façon, on comprend sans peine comment l'expression composée *ab hoc* a pris la signification qu'*avec* a présentement.

L'étude patiente des textes fait retrouver, pour une bonne part, ce que les maîtres disaient à leurs élèves. Quand on lit les bons manuscrits, quand on y trouve l'orthographe bien mise d'après des règles qui sont loin d'être faciles, quand on considère les noms déclinés, les verbes conjugués suivant toutes leurs inflexions, on ne peut douter qu'un enseignement grammatical ne fût donné dans les écoles où l'on apprenait à lire et à écrire. S'il n'en avait pas été ainsi, si nul maître n'avait inculqué ces préceptes de génération en génération, les écarts individuels auraient été bien plus considérables qu'ils ne sont, surtout dans une langue, comme la nôtre, où la parole écrite diffère tant de la parole prononcée. On n'a qu'à voir ce qui arrive lorsque des personnes illettrées veulent écrire : chacune d'elles a son orthographe, sa manière d'exprimer par des lettres les articulations. Il est donc bien certain que, dans les écoles, on ne se contentait pas d'enseigner à épeler et à former les lettres, mais qu'on y joignait un enseignement de grammaire, enseignement dont nous avons la trace dans la correction des bons manuscrits. Ce serait une grave erreur que de continuer à croire, comme on a fait longtemps, que la langue était abandonnée à elle-même, sans qu'aucune institution eût pourvu à l'entretien de la tradition.

Un fait contribua certainement à prolonger outre mesure cette erreur, ce fut l'existence des dialectes dans la langue d'oïl. Maintenant qu'il est bien constaté que, semblablement à la division primaire du latin en italien, espagnol, provençal et francais, des divisions secondaires s'établirent dans nos provinces au nord de la Loire, et que la même cause qui produisait les unes produisit les autres, on sait se reconnaître. Mais, quand la distinction n'était pas faite entre les dialectes, quand l'érudit qui lisait les textes croyait que les formes dissemblables qu'il rencontrait étaient des irrégularités, et que, par exemple, on disait indifféremment *il amout*, *il amoit*, ou *il ameit*, quand, de plus, on n'avait pas un moyen de discerner les fautes réelles qui sont imputables aux copistes ou même aux auteurs, alors il ne put s'élever aucune voix pour réclamer contre l'opinion qui attribuait une épaisse barbarie aux âges de formation et de culture de notre vieil idiome, et la langue d'oïl, ainsi aperçue et jugée, ne parut démentir en rien sa grossière origine. La tradition avait été rompue; l'érudition la renoue. Car c'est la renouer que de dissiper des ombres et des préjugés et de faire rentrer dans le vrai domaine de l'histoire la langue aussi bien que les gestes de nos

ancêtres. Nous avons un juste et noble respect pour notre âge classique; le XVIe siècle n'est pas non plus sans ses connaisseurs et ses admirateurs. Mais par de là, que garde la mémoire publique? Et, si l'érudition n'était venue exhumer nos vieux monuments si bien oubliés, si défigurés, si méconnus, qui ne croirait vraiment, comme on l'a cru longtemps, que la France, ayant été sous Charlemagne le centre de la résistance contre les musulmans et de la conquête sur la Germanie, a pu donner le branle aux croisades, jouer un grand rôle dans les plus grandes affaires de l'Europe, durer ainsi plusieurs siècles, et ne bégayer pourtant qu'un jargon misérable qui n'avait jamais été ni parlé ni écrit correctement?

Je pense que tous ceux qui useront du livre de M. Burguy le remercieront du soin tout particulier qu'il a mis à signaler partout les formes dialectales. Sans une telle recherche, même poussée fort loin, aucune bonne grammaire de la langue d'oïl n'est possible. Alors, Paris et le langage de la cour ne dominaient pas; il ne s'était pas formé un idiome plus cultivé, au nom duquel on déclarât que les autres étaient des patois. La culture était égale partout; la Normandie, la Picardie, les bords de la Seine, produisaient, à l'envi, trouvères, chansons de geste ou d'amour et fabliaux. Il est manifeste, en lisant les textes, que les auteurs ne se conformaient pas à une langue littéraire commune et qu'ils composaient chacun dans le dialecte qui lui était propre; mais il est manifeste aussi, quand on les suit d'époque en époque, que ces dialectes réagissaient les uns sur les autres; M. Burguy signale cette réaction avec soin, et on peut d'autant moins la nier que le français moderne en offre mille vestiges. Il a pris *attaquer* au picard, à côté d'*attacher; roi*, qui est bourguignon ou du centre, à côté de *reine*, qui est normand; ses imparfaits et conditionnels, dont la prononciation en *ai* est normande, en place de la prononciation en *oi* qui est ou bourguignonne ou picarde. Toutefois un pareil mélange ne peut pas faire méconnaître les caractères distinctifs.

La réciprocité des emprunts était favorisée par le pied d'égalité sur lequel étaient les dialectes. Aujourd'hui que les dialectes ne sont plus que des patois, il ne peut y avoir que de rares échanges entre eux et la langue littéraire; ils ne produisent pas des compositions qui se fassent lire généralement, qui laissent des traces dans la mémoire, qui habituent à des mots, à des locutions provinciales. Mais, dans les temps dont nous parlons, les dialectes, qui se rapprochaient déjà parce que chacun était en soi une langue cultivée, se rapprochaient encore par les œuvres qui avaient cours, par les poëmes qui se chantaient. On peut suivre la

marche, les influences, les mutations de ces dialectes pendant environ deux siècles, le XIIe et XIIIe; quand le XIVe s'écoule, l'usage en diminue et ne tarde pas à s'éteindre; une langue littéraire commune prévaut. C'était le signe que les individualités provinciales s'affaiblissaient, ou, pour mieux dire, que le système féodal tombait en décadence complète. L'unité se refaisait dans la langue; malheureusement ce travail coïncidait avec des causes perturbatrices qui altéraient l'analogie et la pureté de l'idiome, et auxquelles il faut ajouter les réactions des dialectes l'un sur l'autre.

La conjugaison est ce qui offre le plus de champ aux variations dialectiques. Le parfait défini était, pour la première conjugaison et les trois personnes du singulier : *ai, as, at* ou *a*, dans la Picardie, dans l'Ile de France et dans l'ouest de la Bourgogne; *ai, as, ad*, dans la Normandie; *ai, ais, ait*, dans l'est de la Bourgogne, la Champagne et la Lorraine; ainsi, dans ce vers :

Les deux escus persait et les haubers rompi,

il ne faut pas prendre *pêrsait* pour un imparfait écrit par *ai*, c'est un prétérit défini, ainsi que le montre *rompi*. Il n'y avait d'ailleurs aucune confusion avec l'imparfait, qui, dans ce dialecte, était *persoit*. Dans le Berry, l'Orléanais, etc., on écrivait la première personne par *ei : laissei, m'en alei, trouvei, demandei, lavei*. Je crois que c'est une simple différence d'orthographe et non de prononciation. La troisième personne du pluriel était, en Bourgogne, dans la première partie du XIIe siècle, *arent : pecharent, onorarent, gittarent, aprocharent, murmurarent, enmenarent*, etc.; mais cette forme ne tarda pas à disparaître du dialecte écrit; elle persista certainement dans quelques localités, car, au XVIe siècle, Rabelais l'a reprise et s'en est constamment servi. La première personne du singulier du passé défini des verbes de la 2e, de la 3e et de la 4e conjugaison, ne prenait pas d'*s : je vi, je oï, je cremi, je obei*. Cependant, vers la moitié du XIIIe siècle, on lui en donne une assez fréquemment en Picardie; c'était une faute, qui a fini par s'impatroniser dans la langue; puis, par une singulière ignorance du passé, on a considéré comme une licence poétique l'usage que conservaient les poëtes, dans le XVIIe siècle, de ne pas mettre d'*s* en ce cas. La 3e personne du singulier avait un *d* en Normandie, un *t* dans le reste : *il ferid* ou *ferit*. Mais, dans le courant du XIIIe siècle, cette lettre s'omit très-fréquemment, *il feri, il nasqui, il soufri*. Ce n'est que longtemps après que se fit le retour à l'orthographe primordiale et étymologique. Nous écrivons présentement : *il naquit*,

il souffrit. Mais ce retour n'a pas été complet, et l'analogie est rompue pour les verbes de la 1re conjugaison; de sorte que nous écrivons cette personne, pour la 1re conjugaison, comme le XIIIe siècle, et, pour les autres conjugaisons, comme le XIIe. La première personne du pluriel est, dans les plus anciens textes bourguignons et normands, écrite sans *s* intercalaire : *pechames, arivames, trovames, combatimes, feïmes, rendimes*. Mais, de bonne heure, les textes picards intercalèrent une *s* : *lessasmes, levasmes, feïsmes, veïsmes*. Cette lettre est une faute, car il n'y a point d'*s* dans la personne correspondante du temps latin, *peccavimus, vidimus, fecimus, levavimus*, etc.; mais, l'*s* picarde s'étant propagée, la langue du XVIe et du XVIIe siècle l'a recueillie, et celle de notre temps l'a remplacée par un accent circonflexe tenant la place de ce qui, en réalité, ne manque pas.

Les caractères dialectiques ne sont pas moins marqués dans l'imparfait. Les plus anciens textes bourguignons offrent une flexion en *eve* : *abondevet, plorevent, governevent, parlevent, cuidevet*, etc. Cette flexion, qui est très-voisine de la forme latine, eut peu de durée et d'étendue, et fut remplacée, en Bourgogne même, par les flexions de l'Ile de France et de la Picardie, qui étaient *oie, oies, oit*. La Normandie avait distingué la 1re conjugaison des autres : pour celle-là, elle avait les terminaisons *oue, oues, out;* et, pour celles-ci, les terminaisons *eie, eies, eit : je cuidoue, je amoue*, et *je doleie, je viveie, je teneie*. A la première personne du pluriel, les picards se servaient de *iemes : aviemes, estiemes, cuidiemes*, tandis qu'en Normandie on usait de *iuns* et *ions*. C'est cette dernière finale qui a triomphé. De la sorte, on a la vue de notre imparfait dans ses rapports avec le latin. La forme la plus ancienne, grammaticalement, est la forme en *eve*, qui reproduit de très-près *abam* et *ebam*. Le normand, qui contracte davantage, a, par un autre côté, gardé trace des différences latines, ne confondant pas *abam* et *ebam* sous une même terminaison. Le picard a tout réuni sous la flexion en *oie*. Dans le pluriel, au contraire, du moins à la première personne, il se rapproche plus que les autres du latin; ceux-ci resserrent excessivement la finale, puisque *abamus* ou *ebamus* devient *ions*, flexion dans laquelle l'*i* s'intercale pour réparer, jusqu'à un certain point, la perte qui a été faite. Maintenant, de toutes ces formes, la langue moderne a gardé celle en *oie*, mais elle y a appliqué la prononciation normande des imparfaits en *eie;* seulement elle a effacé l'*e* de la seconde personne, *amoies, cuidoies*, suppression qui allait avec le changement de prononciation; car, dans l'ancien français, cette finale faisait deux syllabes, et aujourd'hui elle n'en fait plus qu'une; mais, en même temps, effaçant aussi l'*e* de la première

personne, elle a, par une méprise que rien ne justifie, assimilé orthographiquement la première personne à la seconde.

Ainsi, sous peine de se méprendre sur le caractère de la vieille langue et de l'accuser d'irrégularités et de barbaries qui ne lui sont pas imputables, il faut cesser de la considérer en bloc, et la partager, dans l'espace géographique qu'elle occupe, suivant certains grands compartiments. Mais il ne faut pas non plus la considérer en bloc, quant au temps, et il y a lieu d'y signaler des différences suivant les époques, différences qui deviennent des anomalies aux yeux d'une observation superficielle. Elle a été beaucoup écrite dans le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècle; et elle ne l'a pas été sans que des changements dans les formes, dans les flexions et dans l'orthographe soient intervenus. M. Burguy n'a pas omis non plus ce point important, et il a recueilli là-dessus des renseignements utiles. Le verbe *boire* fait, le plus anciennement, à l'imparfait *bevoie* et au futur *bevrai* ou *beverai;* moins anciennement, on trouve en Picardie *buvoie* à l'imparfait et *buvrai* au futur. Cet imparfait est devenu le nôtre; quant au futur, nous l'avons formé directement de l'infinitif. *Clore* conserve cette forme pendant le XIIIe siècle tout entier, et ce n'est que dans le XIVe que l'*o* s'y assourdit fréquemment en *ou*. La forme primitive du verbe *connaître* a été *conostre* en Bourgogne et en Picardie; *cunustre* en Normandie. Dès avant la fin du XIIe siècle, le dialecte picard remplaça la forme primitive et correcte par *conoistre*, où la diphthongaison provient de l'influence des formes renforcées de l'indicatif. *Conoistre* s'introduisit un peu plus tard en Bourgogne. La variante *cognoistre*, *congnoistre*, est de la fin du XIIIe siècle; elle n'appartint d'abord qu'à la vie commune, mais, au XIVe siècle, elle devint très-ordinaire, et on l'employa jusqu'à la fin du XVIe siècle. Vers 1250, on voit paraître, à l'est de la Picardie, la forme *quenoistre;* elle s'explique par l'affaiblissement de l'*o* en *e* muet, affaiblissement dont il y a plusieurs autres traces dans cette province; et même encore aujourd'hui on entend des personnes, au lieu de *commencer*, prononcer *quemmencer*. Il est facile de voir que de pareilles recherches peuvent avoir de l'intérêt : en rapprochant ces formes successives, en les discutant, il n'est pas impossible d'augmenter nos notions sur la prononciation de nos aïeux, et aussi sur les idées qu'ils se faisaient de leur grammaire et de leur orthographe.

Un livre comme celui de M. Burguy a deux fins. La première est d'enseigner à lire et à comprendre les textes de la vieille langue. Pour cela il faut un bon dictionnaire et une bonne grammaire. Un bon dictionnaire manque absolument, car celui de Roquefort n'est qu'une ébauche tout à fait insuffisante; plusieurs éditeurs, et c'est un soin dont

il faut les remercier, ont ajouté aux ouvrages qu'ils publiaient des glossaires fort utiles sans doute, mais qui ne sont que les matériaux du dictionnaire complet. Une bonne grammaire est mise entre nos mains par M. Burguy, et désormais, dans l'étude, on aura un guide à consulter.

L'autre fin est de servir à l'amélioration des textes que l'on publie. Jusqu'à présent on s'est borné à reproduire les manuscrits, mais souvent ces manuscrits sont l'œuvre d'hommes ignorants qui estropient les vers, commettent des fautes graves et défigurent maint passage. Il est du devoir d'un éditeur de corriger tout cela, aussi bien pour un texte venu du moyen âge que pour un texte venu de l'antiquité classique. La tâche est, des deux parts, de même nature; l'élément essentiel des bonnes éditions est toujours dans l'étendue et dans l'exactitude des notions grammaticales, appuyées subsidiairement sur les indications lexicographiques et sur la comparaison des manuscrits. A ce titre, le livre de M. Burguy est un service rendu aux lettres du moyen âge, d'autant plus qu'il a noté avec soin, comme je l'ai dit, et les différences quant aux dialectes et les différences quant aux époques. Pour moi, aux sources d'information que M. Burguy a si bien ouvertes, j'en ajouterais une autre, à laquelle j'attache une certaine importance; c'est une analyse attentive de quelques bons manuscrits; s'il y en a de très-défectueux, il y en a aussi de soignés et de corrects; ils proviennent évidemment d'hommes qui savaient les règles de leur langue; c'est, à mon sens, un des meilleurs moyens de confirmer et d'étendre les notions grammaticales acquises d'ailleurs. Quoi qu'il en soit de cet aperçu, je ne doute pas que dorénavant la grammaire de M. Burguy ne doive être sur la table de quiconque entreprendra de publier un texte de la langue d'oïl.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte). *Examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture et sur différentes recherches relatives à l'agriculture et à la végétation des XVIIIe et XIXe siècles.*

FIN DU CINQUIÈME ARTICLE[1].

§ II.

Les principes de l'agriculture et de la végétation, par François Home.

L'ouvrage de Home est supérieur, à tous égards, à celui de Wallerius, auquel il est postérieur de quelques années. La simplicité de la composition, la méthode et l'esprit philosophique le recommandent à la lecture. Home apprécia parfaitement, au milieu du XVIIIe siècle, pourquoi l'agriculture était alors si peu avancée, et n'oublions pas qu'il écrivait en Écosse. Il en donne les raisons suivantes :

La culture des champs est généralement pratiquée par des hommes grossiers, ou par des personnes qui ne manquent ni d'intelligence ni de savoir, mais à qui une fortune bornée ne permet pas de se livrer à des expériences sans lesquelles les progrès sont impossibles; et, en supposant que ces personnes les entreprissent, que de difficultés n'auraient-elles pas à surmonter! car les expériences de ce genre sont longues, d'une exécution laborieuse et d'une interprétation difficile, eu égard à la brièveté de la vie de l'expérimentateur, puis les *vrais principes de l'agriculture* ne peuvent être établis qu'avec le concours des sciences en général et en particulier de la mécanique, et surtout de la chimie; et Home ajoute que cette dernière science étant encore à son berceau, on s'aperçoit à peine de l'intimité de ses rapports avec l'agriculture; c'est pour la faire sentir à tous qu'il s'est livré à la composition de son livre et qu'il le présenta à la Société d'Édimbourg, établie en 1755 pour la perfection des manufactures et des arts; la Société, qui avait proposé

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1855, page 689; pour le deuxième, celui de décembre, page 767; pour le troisième, celui de février, page 94; pour le quatrième, celui de mai, p. 286; et, pour le cinquième, celui de juin, page 360.

une médaille d'or pour la *meilleure dissertation sur les principes de la végétation et de l'agriculture*, la décerna au livre de F. Home; et certes elle ne pouvait mieux faire.

Le mérite de son ouvrage fut assez promptement apprécié en France pour que l'abbé Guénée en entreprît une traduction qui parut en 1761, un an après le *Mémoire sur les défrichements* du marquis de Turbilly.

F. Home examine successivement, dans les cinq parties qui composent son livre :

1° La nature et les qualités des divers sols;

2° La nature et les qualités des divers engrais;

3° La manière dont ils opèrent;

4° Les différentes manières de labourer et façonner la terre;

5° Les obstacles à la végétation et la manière d'y remédier.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails de son livre, nous choisirons des faits dont la connaissance nous paraît importante au point de vue de l'histoire critique de l'agriculture, envisagée surtout dans ses rapports avec la chimie.

PREMIÈRE PARTIE.

Home distingue six sortes de sols :

1° La bonne terre noire;

2° La terre argileuse ou glaiseuse;

3° La terre sablonneuse;

4° La terre crayeuse;

5° Le tuf;

6° La tourbe, ou terre des marais et fondrières.

Home est bien plus précis que Wallerius dans ses distinctions; toujours pénétré de l'excellence de la chimie, il ne borne pas ses descriptions à l'énoncé des propriétés physiques, mais il se livre à des expériences fort bien imaginées pour se rendre compte de la nature intime de chacune des six sortes de terre qu'il a distinguées. Ainsi, appréciant, comme Wallerius l'avait fait, la supériorité de la terre noire, qu'il attribue en grande partie à la *matière huileuse* (engrais organique) qu'elle contient, il cherche à démontrer la présence de cette matière huileuse au moyen du nitrate de potasse que cette matière fait détoner; puis, en la soumettant à la distillation, il constate qu'elle donne un produit ammoniacal. Ce sont les premiers essais de ce genre que nous connaissions. Il signala, en outre, la présence d'une terre alcaline effervescente.

en faisant la remarque que toute terre fertile en renferme une certaine proportion.

Home constata dans une terre argileuse la matière inflammable; il vit qu'elle donnait de l'ammoniaque à la distillation, et qu'en la projetant par petits morceaux dans le nitre en fusion, elle produisait des étincelles.

Il constata aussi dans la pierre à fusil réduite en poudre fine l'existence d'une matière inflammable susceptible d'être brûlée par le nitre. S'il n'y a pas eu d'erreur dans l'expérience de Home, il aurait prouvé le premier l'existence d'une matière inflammable dans le quartz.

Enfin, le savant Écossais doit être cité parmi les auteurs qui ont considéré le sulfate de fer comme un poison pour les végétaux, et, toutes les fois qu'il dépasse une certaine limite, nous croyons à l'exactitude de son opinion; mais il y a une dixaine d'années que M. Eusèbe Gris a montré que de l'eau contenant de 8 grammes à 24 grammes au plus de sulfate de fer par litre peut faire reverdir des plantes dont les feuilles ont les *pâles couleurs*.

IIe PARTIE.

Home, avec un esprit juste porté à généraliser, examine, avant de parler des engrais en particulier, l'influence sur la végétation que peuvent avoir, indépendammnent du sol, les agents naturels, tels que l'air, la rosée, la neige, la pluie et les eaux des fleuves et des rivières, en tant qu'elles couvrent momentanément les terrains sur lesquels des végétaux se développeront plus tard.

L'*air* rend la terre fertile, et l'avantage du procédé de Tull est de mettre toutes les parties d'un sol, au moyen de la division dont il est l'objet, en communication avec l'air. Il ne s'explique pas encore sur la cause de cette influence, mais il admet que l'atmosphère renferme des huiles; plus loin, il attribue cette heureuse influence à l'*acide nitreux* de l'atmosphère, comme nous le verrons. Enfin, après avoir reconnu la nécessité du contact de l'air avec la surface des plantes, il est porté à croire que l'agitation en favorise l'action, parce qu'alors il est plus disposé à pénétrer dans le végétal que s'il était en repos[1].

La *rosée*, la *neige* et la *pluie* renferment des matières fertilisantes, telles que des huiles et des sels.

Home envisageait donc les agents atmosphériques à peu près comme

[1] Page 153.

on le fait aujourd'hui, relativement à ce qu'ils peuvent donner aux plantes.

Des fleuves et des rivières, en déposant des matières sur des terrains qu'ils inondent momentanément, pourront exercer une heureuse influence sur les plantes dont ces terrains se recouvriront après la disparition des eaux. Telle est l'influence du limon du Nil sur les campagnes de l'Égypte, que le fleuve débordé inonde quelques mois de l'année.

Nous savons gré à l'auteur d'avoir appliqué la dénomination d'*engrais minéraux* à la marne, aux corps calcaires non brûlés, à la chaux vive, au lieu de les distinguer, à l'instar de certains auteurs, d'une manière absolue, des engrais organiques, et, en outre, d'avoir considéré encore les cendres des végétaux comme des engrais.

Il a parfaitement senti les inconvénients de donner le nom de marne à des terres dépourvues de calcaire effervescent; aussi a-t-il réservé ce mot à des mélanges de calcaire et d'argile.

La marne agit par la propriété de neutraliser les acides; sans contenir notablement de matière huileuse, elle est excellente pour les terres fortes.

Home signale, dans les couches de marne, une terre plombée très-dangereuse pour les végétaux, à cause des pyrites efflorescentes qu'elle renferme, et qui se changent, sous l'influence de l'air, en sulfate de fer. La marne a l'avantage de décomposer ce sel lorsqu'on la mélange avec des pyrites effleuries.

S'il commet quelques erreurs en parlant de la craie et de la chaux, il expose plusieurs observations vraies dont quelques-unes ont été méconnues, particulièrement l'effet antiseptique de la chaux ajoutée à des fumiers dont la fermentation ou putréfaction est à peine commencée; et, parce qu'il admet la nécessité d'un certain degré de putréfaction dans le fumier pour que celui-ci soit efficace, il ne prescrit l'addition de la chaux qu'à celui qui est à ce degré d'altération.

Presque tout ce qu'il dit des engrais végétaux est exact, et les généralités dont les fumiers sont l'objet montrent combien Home était maître de son sujet.

Les fumiers n'agissant, selon lui, que quand ils sont en putréfaction, il faut la leur faire éprouver en les exposant à la fois à la triple influence de la chaleur, de l'humidité et de l'air, mais à la condition de les préserver du soleil, du vent et de la pluie; ils doivent être conservés dans des trous étanchés, de manière à ne point en perdre ni la partie liquide ni les émanations ammoniacales, qu'il reconnaît particulièrement dans la colombine. Il conseille de les mêler avec des substances animales déjà

pourries, telles que urines, fientes, carcasses d'animaux, etc., qui agissent alors comme des ferments, et il en envisage l'action conformément aux idées de Stahl, dont nous avons parlé dans le précédent article. Enfin, dès que les fumiers sont convenablement putréfiés, il convient de les étendre sur les terrains qu'on veut fumer et de les recouvrir de terre par un léger labour. La vase des étangs et le limon des fossés sont, dit-il, d'excellents engrais, et en cela il partage l'opinion des Chinois; il en est de même des cendres et de la suie obtenues de la combustion des végétaux.

Parmi les engrais animaux, il distingue le sang, les intestins, les urines et les fientes, des matières moins altérables, telles que les crins, les cheveux, les cornes, les laines, les soies, les chiffons, dont l'efficacité ne le cède pas aux premiers, lorsqu'on les emploie convenablement.

IIIe PARTIE.

Cette partie de l'ouvrage est la plus remarquable, sans doute, par l'excellent esprit qui l'a dictée. L'auteur se demande d'abord s'il existe d'autres substances que celles dont il a parlé précédemment, qui soient capables d'exercer une utile influence sur la végétation, et, après avoir préconisé l'expérience comme indispensable à tout progrès agricole, joignant l'exemple au précepte, il décrit un système d'expériences comparatives et ingénieusement instituées pour répondre à la question qu'il vient d'élever; en outre, parmi les réflexions que l'observation lui suggère, il en est de parfaitement justes et qui ne peuvent s'être présentées qu'à un esprit des plus distingués; enfin, c'est dans cette partie qu'il cherche à déterminer le principe de l'atmosphère auquel l'air doit cette influence si grande qu'il y a reconnue dans la seconde partie de l'ouvrage.

Voici son système d'expériences :

Il choisit des grains d'orge aussi semblables que possible, allant tous au fond de l'eau, et il en observa la végétation comparativement dans onze expériences différentes que nous allons faire connaître. Dans chacune d'elles il opérait sur cinq grains d'orge et six livres d'une terre vierge qui n'avait jamais été ni fumée ni cultivée. Les numéros des expériences sont les suivants :

Expérience 1. Six livres de la terre pure; ce numéro lui servait de règle pour juger les autres;

Expér. 2. Six livres de la terre pure arrosées avec une *eau crue;*

Expér. 3. Six livres de la terre pure mêlées à 1 once de salpêtre, et 2 onces d'huile d'olive;

Expér. 4. Six livres de la terre pure mêlées à 1 once de salpêtre;

Expér. 5. Six livres de la terre pure mêlées à 1 once de tartre vitriolé;

Expér. 6. Six livres de la terre pure mêlées à 1 once de fleur de soufre;

Expér. 7. Six livres de la terre pure mêlées à 1/2 once d'esprit de corne de cerf;

Expér. 8. Six livres de la terre pure mêlées à 2 onces d'huile d'olive;

Expér. 9. Six livres de la terre pure mêlées à 1/2 gros d'esprit de nitre dans l'eau;

Expér. 10. Six livres de la terre pure mêlées à 1 gros de sel de mer;

Expér. 11. Six livres de la terre pure; les cinq grains d'orge qu'on y sema avaient trempé seize heures dans une forte lie de fiente de poule et de salpêtre.

Il conclut de ces expériences :

1° Que le sel marin, dans la proportion de 1 à 96 de terre, nuit à la végétation. F. Home n'a donc pas donné dans les exagérations dont l'heureuse influence du sel sur la végétation a été l'objet il y a quelques années;

2° Que l'esprit de corne de cerf (l'ammoniaque empyreumatique carbonatée) paraît agir comme poison sur les plantes;

3° Qu'il en est de même de la fleur de soufre, quelque temps après la germination des semences;

4° Que l'influence de la trempe des semences dans une forte lie de fiente de poule et de salpêtre est bonne;

Tous les jours cette pratique est recommandée comme nouvelle.

5° Que l'arrosage des plantes avec une eau dure et crue, contrairement à l'opinion de beaucoup de jardiniers, a un très-bon effet sur le développement des plantes;

6° Que le tartre vitriolé (sulfate de potasse) paraît favoriser la végétation;

7° Que le salpêtre, dans la proportion d'une once à six livres de terre, a retardé la végétation plutôt qu'il ne l'a favorisée; qu'il n'a pas eu plus d'avantage après avoir été mêlé à deux onces d'huile d'olive;

8° Qu'il croit que l'acide du nitre retarde d'abord la végétation, que plus tard il favorise[1].

Après avoir jugé les résultats des expériences précédentes, Home a eu l'excellente idée de voir si la mauvaise influence de certains corps de ses mélanges ne tenait pas à leur proportion trop forte à l'égard de

[1] Pages 134 et 136.

la plante, de sorte qu'en la diminuant et en ne faisant arriver aux racines le corps que graduellement, on pourrait obtenir des résultats fort différents des précédents [1]; c'est ce qui le conduisit à entreprendre une nouvelle série d'expériences, dont nous détacherons ce qui a trait aux effets du nitre sur la végétation.

Il reconnaît que le *salpêtre, administré en petite quantité et par degrés* dans une terre maigre, seconde puissamment la végétation et paraît avoir rendu cette terre capable de produire un quart de plus [2].

Mais il reconnaît, en outre, qu'il n'a pu, en mêlant différents corps à cette terre maigre, obtenir des résultats aussi bons qu'avec une bonne terre de jardin; celle-ci devant sa fertilité, selon lui, à l'état de fermentation continue où elle est [3].

Home fait ressortir très-bien les vices des systèmes exclusifs sur la végétation. La célèbre expérience de Van-Helmont n'est point à ses yeux la preuve que l'eau seule du saule ait contribué au développement de la plante, parce que, en effet, comme il l'a montré, la neige, la rosée et la pluie renferment de la terre, de l'air, de l'huile et des sels qui ont dû concourir à accroître le poids du végétal. La terre est en trop petite quantité dans les plantes, et, en outre, l'influence des engrais est trop évidente pour admettre, avec Tull, que la terre seule suffit à la végétation. Enfin, il combat encore les opinions d'après lesquelles on fait dépendre la nutrition des plantes de l'air seul, des sels seuls, ou encore de parties similaires organisées qui voltigeraient dans l'atmosphère.

Enfin, Home croit, avec raison, que la nourriture des différentes plantes empruntées au monde extérieur n'est point identique, et qu'en définitive, vivant aux dépens du sol, des engrais, de l'eau et de l'atmosphère, ces matières doivent contenir de l'huile et du feu dans un état fixe.

Nous allons résumer la manière dont Home conçoit la nutrition végétale.

Toutes les bonnes terres et les amendements qui ne sont pas convertis en matière mucilagineuse renferment des particules capables d'attirer les acides; dès lors, s'il existe un acide dans l'atmosphère, ces particules l'attireront.

Or F. Home admet avec les chimistes les plus distingués, dit-il, l'existence de cet acide, qui est le *nitreux*, suivant lui.

Conformément à cette opinion, il n'admet pas qu'il se forme dans la *nitrification*, il est simplement pris à l'atmosphère par des sels alcalis; et,

[1] Page 138. — [2] Page 145. — [3] Page 147.

selon lui, il suffit à la production du nitre d'exposer à l'air un sel alcali et un corps calcaire, ainsi que Stahl l'a obtenue dans cette circonstance.

Les matières végétales et les matières animales ne sont donc point essentielles à la production du nitre, seulement elles la favorisent [1] en fournissant une terre absorbante et un sel alcali volatil, capable d'attirer l'acide nitreux de l'air, et, par la fermentation qu'elles éprouvent [2], elles la facilitent encore en tenant ouverts les pores par lesquels l'air pénètre dans la *matrice* du nitre [3].

La chaux étant, selon lui, la matrice du nitre [4], il regarde, en conséquence, sa combinaison avec l'acide de l'atmosphère comme la cause principale de la végétation quand elle est unie à l'huile.

Les cendres, les alcalis volatils, favorisent la végétation en attirant l'acide nitreux de l'air.

Si l'on ne trouve pas toujours du nitre dans les terres fertiles, c'est qu'il est absorbé par les plantes presque aussitôt qu'il est produit; cependant Home dit qu'il en a obtenu une quantité notable d'une taupinière [5]; qu'il a trouvé ce sel dans les eaux crues et dures; enfin, il rappelle que déjà Duclos en avait signalé l'existence dans des eaux minérales [6].

Home considère les engrais qui contiennent des sucs nourriciers déjà formés, tels que les chiffons de laine, les cheveux, les crins, la corne, le cuir ou ceux qui existent déjà dans la forme de sel neutre, tel que le sel marin, comme n'ayant pas besoin d'être exposés à l'air pour servir à la végétation [7].

Enfin, Home, avec raison, ne peut admettre, comme Stahl le prétend, la présence d'un principe inflammable dans le nitre [8].

IVe PARTIE.

La division du sol n'est pas seulement nécessaire pour l'extension des racines, mais encore pour leur multiplication et dès lors la multiplication des jets et des tiges.

Un labour avant la gelée favorise beaucoup l'effet de celle-ci pour porter la division du sol aussi loin que possible en restant toujours dans les procédés économiques, les seuls permis en agriculture.

Home distingue deux catégories de plantes relativement à la succes-

[1] Pages 182 et 185. — [2] Page 181. — [3] Page 178. — [4] Pages 182 et 185. — [5] Page 196. — [6] Page 182. — [7] Page 198. — [8] Page 181.

sion des cultures, des plantes à *racines fibreuses et horizontales* et des plantes à *racines pivotantes*. Il conseille de faire succéder celles-ci aux premières, et, si toutes les raisons qu'il en donne ne sont pas incontestables, la plupart sont très-exactes. Il conseille donc de faire succéder aux céréales, des pois, des fèves, des navets, etc., et il ne perd jamais l'occasion de rappeler l'avantage qu'il y a de rendre le sol perméable à l'air; quant à l'explication qu'il donne de la nécessité où l'on est souvent de changer les semences d'une même espèce cultivée dans un même terrain, elle laisse beaucoup à désirer.

La règle que, suivant lui, il faut observer dans les labours quant à la profondeur, est de ne pas creuser au-dessous de la couche du sol où l'extrémité des racines doit atteindre.

Home, en parlant des *amendements*, revient sur l'excellent effet des fumiers pour ameublir, diviser la terre par le mouvement de fermentation qu'ils éprouvent incessamment. Il expose ensuite une série d'expériences très-ingénieuses, pour expliquer l'avantage de la marne ajoutée à des terres argileuses plus ou moins fortes, peu perméables à l'eau.

Avec un mélange à parties égales d'une terre argileuse et de marne, réduit en pâte au moyen de l'eau, on fait une boule; on en fait une seconde avec l'argile seule; on laisse sécher, puis on les plonge dans l'eau; le mélange se désagrége peu à peu, tandis que l'argile pure conserve sa forme sphérique.

Puis il a semé six grains d'orge : 1° dans l'argile pure; 2° dans cette argile mêlée à son poids de marne; 3° dans cette argile mêlée à son poids de chaux éventée; 4° dans cette argile mêlée à son poids de sable de mer bien lavé; 5° dans cette argile mêlée à son poids de fumier.

La végétation ne fut satisfaisante que dans l'argile mêlée à la marne, à la chaux et au fumier. Home en conclut que le sable n'est pas aussi avantageux pour les terres fortes qu'on le croit communément.

Enfin cette quatrième partie est terminée par l'exposé de la manière dont il conçoit la végétation. Nous allons la résumer, en conservant autant que possible ses propres paroles.

L'acide nitreux de l'air, absorbé par la chaux et les alcalis du sol, forme un sel (azotate de chaux, azotate de potasse, azotate d'ammoniaque) qui est dissous par l'eau des rosées et des pluies.

Il s'unit ensuite à l'huile du sol et produit un suc savonneux avec l'air et le feu *fixes*.

La terre retient ce suc comme l'éponge retient l'eau, et, malgré cela, il éprouve deux mouvements contraires : en vertu de la pesanteur, il

tend à descendre, et, en vertu de la chaleur terrestre et solaire, il tend à monter.

C'est en vertu de cette dernière tendance qu'il pénètre dans les racines et que, par la capillarité des vaisseaux de la plante, il s'élève et en pénètre toutes les parties. L'évaporation produite dans les feuilles favorise la succion des racines et l'ascension de la sève.

Quant à une expérience qu'il cite, par laquelle Taylor prétendait mesurer l'affinité du bois pour l'eau, on sait aujourd'hui que, si elle mesure quelque chose, c'est la cohésion des particules de l'eau.

Il explique la diversité de propriétés des produits de la végétation par la nature des quatre éléments et de l'huile, et les proportions en lesquelles ils s'unissent; il attribue une grande influence aux vaisseaux et aux cellules dans lesquels ces combinaisons s'effectuent et, pour preuve, il cite quatre expériences comparatives de Homberg.

Ce chimiste prépara deux pots avec un mélange de terre et de salpêtre et deux autres pots avec de la terre privée de sels; il planta du cresson dans un des premiers pots et dans un des seconds, et du fenouil dans les deux autres.

Il faut savoir maintenant que le cresson est considéré comme *alcalescent*, parce qu'il donne, à la distillation, du sel alcali volatil, tandis que le fenouil, donnant un produit acide, est dit *acescent*.

Le cresson et le fenouil venus dans la terre mélangée de nitre étaient bien plus beaux et pesaient beaucoup plus que les plantes venues dans la terre privée de sels.

Résultat tout à fait conforme à l'opinion de Home, en ce qui concerne l'efficacité du salpêtre dans la végétation; mais ce qui était remarquable, c'est que le cresson venu dans le mélange de terre et de nitre donnait toujours du sel alcali à la distillation, tandis que le fenouil donnait de l'acide, ainsi que celui qui était venu dans la terre privée de sel.

Les vaisseaux des plantes ont donc la faculté de convertir les sels qu'ils prennent à la terre en leur sel propre, probablement en les combinant avec différentes proportions d'eau, d'air, d'huile, de terre et de parties de lumière émanées du soleil.

L'auteur se demande ensuite quelle raison donner de la différence des formes extérieures des plantes. Tout en reconnaissant la puissance du souverain Être, en voyant la disposition des sels et surtout des *sels nitreux* à former des *végétations cristallines*, il dit que ce *fait l'a souvent porté à croire que le pouvoir végétatif des plantes et leurs formes particulières de végétation proviennent du pouvoir végétatif inhérent à leurs sels.* Nous ci-

tons ces paroles pour montrer combien l'analogie est susceptible, dans les sciences, d'égarer, puisque un esprit aussi distingué que Home a fait un rapprochement si contraire aux vérités scientifiques; mais ce rapprochement avait été fait bien longtemps avant lui.

Ve PARTIE.

Dans la dernière partie de l'ouvrage, l'auteur examine les moyens de remédier aux obstacles que les mauvaises herbes, l'humidité du sol, l'excès des pluies, les défauts ou vices des semences, et les maladies des végétaux, apportent à la production agricole. Enfin une section est consacrée à l'exposé d'un plan pour la perfection de l'agriculture.

Il prescrit trois moyens pour détruire les plantes adventices ou les mauvaises herbes. Un labour d'été, dont le but est de renverser les plaques de gazon détachées par le soc de la charrue de manière que les racines soient exposées à l'air; un labour profond de dix-huit pouces pour enterrer les plantes adventices; ou bien encore le passage d'un râteau quand ces plantes sont jeunes. Des plantes utiles qui, se développant plus rapidement que les plantes adventices, les étoufferont sous leur ombre : tel est l'effet des pois. Enfin, au moyen de la marne, Home assure avoir purgé un sol des fougères qui y croissaient.

Home a parfaitement apprécié la fâcheuse influence d'un excès d'humidité dans le sol, aussi préconise-t-il les saignées et les canaux couverts en insistant sur la nécessité d'aérer le sol et sur l'obstacle que l'eau qui le sature apporte à son aération. Si cette prescription lui est suggérée par une opinion inexacte, parce qu'il fait dépendre la nécessité du contact de l'air, de l'influence que l'acide nitreux atmosphérique exerce sur la végétation, le conseil n'en est pas moins excellent, conformément à ce que nous avons dit ailleurs du drainage, dont l'objet, suivant nous, est autant d'aérer le sol que d'en séparer l'excès de l'eau.

En conseillant l'emploi des semences des dernières récoltes, il reconnaît cependant que de vieilles semences sont susceptibles de germer, et il cite comme exemple, qu'après l'incendie de Londres un terrain couvert de maisons depuis mille ans se couvrit d'une espèce particulière d'*erysimum*.

Quant aux maladies des plantes il n'entre que dans peu de détails, et les fait dépendre, d'après Tournefort, 1° de la grande abondance des sucs; 2° de leur défaut; 3° de leur mauvaise qualité; 4° de l'inégalité de leur distribution; 5° d'accidents étrangers.

Il croit aux antipathies de plusieurs plantes. Il cite comme exemples,

celle des choux pour le cyclamen, de la ciguë pour la rue, des roseaux pour les fougères.

Enfin il cite une observation sur laquelle nous reviendrons plus tard, c'est que deux acres d'une terre maigre, qui n'avait jamais été amendée, ayant été fumée dans une petite partie seulement de son étendue, puis semée en orge, et beaucoup de pluie étant tombée, la récolte fut nulle excepté dans la seule partie qui avait été fumée. Il est donc évident que, dans le cas où l'eau est en excès, l'engrais peut en combattre avec avantage la fâcheuse influence[1]. On voit par là combien l'excès d'eau, dans les expériences où l'on fait végéter des plantes dans des terres stériles, est nuisible à leur développement.

Tel est l'ouvrage de F. Home; il est supérieur à des écrits qui y sont de beaucoup postérieurs. Au reste, on retrouve dans un autre ouvrage, son traité du *Blanchiment des toiles,* la qualité qui recommande ses *Principes de l'agriculture et de la végétation* à ceux qui aiment à suivre, dans l'ordre du temps, les développements successifs de la science agricole. Enfin Home a eu le mérite d'avoir été juste avec la France en reconnaissant l'influence de l'Académie royale des sciences de Paris sur l'industrie française, et en insistant sur les grands avantages que son pays retirerait d'une institution analogue.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Pages 253 et 254.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. H. Fortoul, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ministre

de l'instruction publique, est mort, le 7 juillet 1856, à Ems, grand-duché de Nassau.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans la séance du 14 juillet, M. Hermite a été élu membre de l'Académie des sciences, section de géométrie, en remplacement de M. Binet, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans la séance du 21 juin, M. Berlioz a été élu membre de l'Académie des beaux-arts (section de composition musicale), en remplacement de M. Ad. Adam, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La France avant ses premiers habitants et origines nationales de ses populations, par Alexandre Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Carion, librairie de Guillaumin, 1856, in-12 de 388 pages. — Cet ouvrage se divise en deux parties; dans la première, l'auteur examine quelle était, dans la plus haute antiquité, « avant la présence de l'homme en Europe, » l'état physique de la région qui plus tard s'est appelée la Gaule. La seconde partie traite de l'origine des peuples qui vinrent successivement occuper cette contrée, et principalement des Celtes, des Kimris, des Franks. Cette dernière division du livre est une sorte de résumé des travaux plus considérables de quelques historiens modernes sur le même sujet; on y remarque cependant des considérations qu'on chercherait vainement ailleurs. En recueillant tout ce qu'on sait des origines de la Gaule, M. Moreau de Jonnès a été naturellement amené à s'occuper de la langue celtique et des traces qu'elle a laissées dans la nôtre; mais les étymologies qu'il donne à certains mots paraîtront peut-être hasardées.

Bartole et les hommes illustres de son siècle, par Aug. Vidalin, conseiller à la cour impériale de Limoges. Paris, librairie de Dentu et Delaunay, 1856, in-8° de 84 pages. — Né dans les premières années du XIV[e] siècle, Bartole, après de brillantes études, commença l'essai d'une magistrature précoce avec si peu de succès, que celui qui devait laisser un nom immortel dans la science du droit et devenir l'oracle de la jurisprudence se vit forcé de descendre de son siége de juge, sous le poids d'un blâme public et au bruit des clameurs d'une réprobation méritée. M. Vidalin indique seulement ces débuts de Bartole, qu'il abandonne un moment pour tracer le tableau de son siècle, et qu'il retrouve bientôt dans la chaire illustrée par un bril-

lant enseignement. Il pénètre dans sa vie intérieure, il examine ses ouvrages, nous le montre au milieu de ses élèves et distingue trois écoles de jurisconsultes : l'école italienne avec Fulgose et Alciat; l'école française où brillent, parmi les autres, Bodé, Bodin, Guy Coquille, Loisel, Pithou, Cujas, Domat; l'école allemande, qui amène l'auteur jusqu'à Grotius et Puffendorf. Et puis, du XVIIe siècle il retourne au XIVe, où il rencontre la querelle de l'Église et de l'Empire, Pétrarque et sa gloire, Rienzi et sa chute, Charles IV et la Bulle d'Or, cette charte de l'Empire qui nous ramène à Bartole, et dont M. Vidalin expose les sages dispositions et les importants résultats. On a contesté la participation de Bartole à ce grand acte de législation politique. M. Vidalin lui en laisse l'honneur et le reconduit dans sa patrie où l'attendait un triomphe et bientôt la mort. Cette disposition du sujet, qui, dans un tableau restreint, a l'avantage de réunir tant de choses sous les yeux du lecteur, n'est peut-être pas exempte de quelque inconvénient; mais nous ne hasarderons aucune observation critique quand la place nous manque pour dire, en même temps, tout ce qu'il y a d'intéressant et de curieux dans cette étude approfondie du grand jurisconsulte. A l'histoire de Bartole est jointe une notice sur le comte Molé, éloquente et noble peinture d'un noble caractère.

Archives de la commission des monuments historiques, publiées sous les auspices de S. E. M. le ministre d'État. Paris, imprimerie de F. Didot; chez Lemaître, éditeur, quai de l'Horloge, n° 23, 1856, in-folio. — Livraisons I à VI. — On sait que les travaux d'entretien et de réparation des monuments historiques, ordonnés par le Gouvernement, n'ont lieu que sur un rapport de la Commission instituée auprès du ministère d'État, et à laquelle sont soumis les devis, plans et dessins faisant connaître la situation des édifices et la nature des réparations qu'ils exigent. Ces travaux graphiques, exécutés par nos plus habiles artistes et accumulés depuis plus de quinze ans dans les archives de la commission, forment une collection de la plus grande importance pour l'histoire de l'art, mais à peu près inaccessible jusqu'ici aux archéologues et aux artistes. M. le ministre d'État a décidé la publication de ces précieux documents et a chargé la commission de lui soumettre une première liste de monuments, dont il sera donné, d'ici à quelques années, une description complète. Cette liste comprend deux monuments romains, l'amphithéâtre d'Arles et le Pont du Gard, trois monuments des premiers temps du christianisme, la crypte de Saint-Laurent de Grenoble, la crypte de Jouarre et le temple de Saint-Jean à Poitiers, vingt-quatre églises de l'époque romane et de transition, dix de l'époque ogivale et quatre monuments de la renaissance, dont le plus important et le plus célèbre est le château de Blois. Il n'a encore paru de ce grand ouvrage que six livraisons. Les planches, d'une très-belle exécution, sont accompagnées d'un texte rédigé par les membres de la commission des monuments historiques; les auteurs de ces notices se sont bornés à recueillir les dates et les faits qu'il était nécessaire de connaître, à signaler les particularités intéressantes de la construction des édifices, à tenir note des travaux exécutés par les ordres du Gouvernement. Chaque livraison se composera de deux planches gravées et de quatre pages de texte. La première série de l'ouvrage comprendra 120 livraisons.

De tabulis alimentariis, par Ern. Desjardins. Paris, imprimerie de Ch. Lahure, librairie de A. Durand, 1854, in-4° de 76-LXVIII pages.

Essai sur la topographie du Latium, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1854, in-4° de 276 pages, avec cartes.

De Q. S. F. Tertulliano, par A. de Marguerie. Orléans, imprimerie de A. Jacob, 1855, in-8° de 138 pages.

Essai sur la philosophie de saint Bonaventure, par le même. Orléans, même imprimerie, Paris, librairie de Ladrange, 1855, in-8° de 260 pages.

De animi facultate quæ corpori movendo præsit, par A. Delondre. Toulouse, imprimerie de veuve Sens et P. Pavy, Paris, librairie de Durand, 1855, in-8° de 85 pages.

Doctrine philosophique de Bossuet sur la connaissance de Dieu, par le même; même imprimerie, même librairie, 1855, in-8° de 451 pages.

De ortu medicinæ apud Græcos progressuque per philosophiam, par J.-M. Guardia. Paris, imprimerie de E. Duverger, librairie de A. Durand, 1855, in-8° de 135 pages.

Essai sur l'ouvrage de J. Huarte : Examen des aptitudes diverses pour les sciences (examen de ingenios para las ciencias), par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1855, in-8° de 328 pages.

De summi apud Britannos poetæ tragœdiis e Plutarcho ductis, par Em. Beaussire. Grenoble, imprimerie de C. Prudhomme, 1855, in-8° de 126 pages.

Du fondement de l'obligation morale, par le même. Grenoble, même imprimerie, 1855, in-8° de 198 pages.

De origine juris septem principum Electorum in Imperio germanico, par G.-A. Heinrich. Paris, imprimerie de W. Remquet et Cie, librairie de Franck, 1855, in-8° de 52 pages.

Étude sur le Parcival de Wolfranc d'Eschenbach et sur la légende de saint Graal, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1855, in-8° de 228 pages.

De schola Cordubæ christiana, sub gentis Ommiaditarum imperio, par J.-Ch.-Ern. Bourret. Saint-Germain-en-Laye, imprimerie de Beau, Paris, librairie de Douniol, 1855, in-8° de 94 pages.

L'école chrétienne de Séville sous la monarchie des Wisigoths, recherches pour servir à l'histoire de la civilisation chrétienne chez les Barbares, par le même; même imprimerie, même librairie, 1855, in-8° de 212 pages.

De scholis romanis in Gallia comata, par Eug. Jung. Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Treuttel et Wurtz, 1855, in-8° de 46 pages.

Henri IV considéré comme écrivain, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie, 1855, in-8° de 347 pages.

Cous Hippocrates qualis fuerit inter philosophos, par Emm. Chauvet. Caen, imprimerie de A. Hardel, 1855, in-8° de 45 pages.

Des théories de l'entendement humain dans l'antiquité, par le même. Caen, même imprimerie, 1855, in-8° de 616 pages.

De Marini Sanuti vita et scriptis, par A. Postansque. Montpellier, imprimerie de J. Martel, 1855, in-8° de 102 pages.

De decani Jonatham Swift vita et scriptis, par Prevost-Paradol. Orléans, imprimerie de Colas-Gardin, Paris, librairie de Durand, 1855, in-8° de 57 pages.

Élisabeth et Henri IV (1595-1598); ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre au sujet de la paix de Vervins, par le même. Orléans, même imprimerie, Paris, même librairie, 1855, in-8° de 215 pages.

De jure municipali quibusdam civitatibus in Francia olim concesso, par A. Huguenin. Paris, imprimerie de Ch. Lahure, 1855, in-4° de 50 pages.

Étude sur l'abbé Suger, par le même. Imprimerie de E. Thunot, 1855, in-8° de 156 pages.

De ciceroniano bello apud recentiores, par C. Lenient. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, librairie de Joubert, 1855, in-8° de 74 pages.

Étude sur Bayle, par le même. Paris, même imprimerie, même librairie. 1855, in-8° de 248 pages.

De Aristophane Euripidis censore, par F. Blanchet. Strasbourg, imprimerie de G. Silbermann, 1855, in-8° de 64 pages.

Du théâtre de Schiller, par le même. Strasbourg, même imprimerie, 1855, in-8° de 105 pages.

De arte Callimachi poetæ, par Eug. Thionville. Limoges, imprimerie de Chapoulaud, Paris, librairie de A. Durand, 1855, in-8° de 100 pages.

De la théorie des lieux communs dans les Topiques d'Aristote, et des principales modifications qu'elle a subies jusqu'à nos jours, par le même. Limoges, même imprimerie, Paris, même librairie, 1855, in-8° de 132 pages. — Ces vingt-neuf ouvrages complètent, pour l'année 1855, les listes données par nous, depuis 1840, des thèses soutenues devant la Faculté des lettres de l'Académie de Paris. (Voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507; mai 1846, p. 316; avril 1847, p. 254; mai 1848, p. 191; septembre 1849, p. 570; février 1850, p. 127; février 1851, p. 126; janvier 1852, p. 60; février 1853, p. 130; juin 1854, p. 386; avril 1855, p. 258.)

Mémoire sur le sarcophage et l'inscription funéraire d'Eschmounazar, roi de Sidon, par M. l'abbé J.-J.-L. Bargès, docteur en théologie, professeur d'hébreu à la Sorbonne, etc. Paris, imprimerie de veuve Dondey-Dupré, librairie de Benjamin Duprat, 1856, in-4° de 40 pages, avec planches. — En publiant, à son tour, le texte phénicien de l'inscription funéraire du roi de Sidon, avec transcription en caractères hébraïques, M. l'abbé Bargès en donne un commentaire détaillé, suivi d'une traduction latine et d'une traduction française qui avait déjà paru, au mois de février dernier, dans la *Revue de l'Orient*. Ce travail se termine par des considérations sur l'âge du monument. Des faits qui résultent de la lecture du texte, tel qu'il l'a interprété, M. l'abbé Bargès croit pouvoir conclure que la mort du roi Eschmounazar et par conséquent l'érection de son sarcophage, se rapportent à l'année 336 avant J.-C.

Recherches sur l'histoire des temps héroïques de la Grèce, par M. le baron Behr, ancien ministre de Belgique à Constantinople. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1856, in-8° de x-408 pages, avec quatre cartes et un plan. — En exposant avec beaucoup de lucidité et d'intérêt l'histoire des temps héroïques de la Grèce, M. de Behr s'est particulièrement appliqué à la dégager des fables dont la poésie de l'antiquité a enveloppé les faits et les traditions. On trouve dans ce livre non des recherches d'érudition, mais un grand nombre de rapprochements ingénieux et de remarques judicieuses, inspirés à l'auteur par une connaissance approfondie de la Grèce et de l'Orient.

Traité historique de la peinture sur verre et description de vitraux anciens et modernes pour servir à l'histoire de l'art en France, par Alexandre Lenoir, fondateur du musée des monuments français. Paris, imprimerie de Pommeret et Moreau, librairie de Dumoulin, 1856, in-8° de 158 pages, avec 45 planches. — Cet ouvrage, paru en 1803, a formé ensuite le tome VI du livre de M. Alexandre Lenoir, sur le musée des monuments français; mais la nouvelle édition est plus complète que la précédente. On a extrait des autres tomes de la description du musée des monuments français toutes les parties du texte relatives au même sujet, et treize planches représentant des vitraux. Par l'addition de cette partie nouvelle, l'ouvrage que nous annonçons offre en un seul volume tout ce qui, dans le livre de Lenoir, se rap-

porte à l'histoire de la peinture sur verre. L'éditeur y a joint aussi, ce qui manquait à la première publication, deux tables, l'une des noms de personnes, l'autre des noms de lieux, rédigées par M. Anatole de Montaiglon.

Nouvelles recherches de bibliographie lorraine (1500-1700), par M. Beaupré, conseiller à la cour impériale de Nancy, etc. Nancy, imprimerie de veuve Raybois; Paris, librairie de Dumoulin, 1856, in-8° de 268 pages. — Ce volume est le complément d'un premier ouvrage que l'auteur avait fait paraître en 1845, sous le titre de : *Commencements et progrès de l'imprimerie en Lorraine*, et d'un autre travail plus spécial, qu'il avait donné au public deux ans auparavant : *Notice sur les livres de liturgie des diocèses de Toul et de Verdun*. M. Beaupré ne s'est pas borné à donner des indications bibliographiques; il signale à l'attention du lecteur, par des appréciations et des analyses, les livres les plus importants et les plus rares. Nous citerons, comme exemple, une intéressante notice sur la tragédie de *La pucelle de Domremy*, composée en 1580 par le P. Fronton du Duc, et imprimée à Nancy l'année suivante.

Les lettres et l'homme de lettres au XIXe siècle, discours qui a obtenu le prix unique décerné par la Société des gens de lettres, suivi d'un dialogue et d'un conte sur les chercheurs d'or, par Jacques Demogeot. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1856, in-12 de VII-50 pages. — Ce discours, auquel la Société des gens de lettres a accordé, dans sa séance publique du 17 avril, son prix unique de 2,000 francs, a pour auteur un professeur de l'Université, déjà connu par une élégante histoire de la littérature française. « C'est, comme l'a dit M. Sainte-Beuve « dans son rapport, une composition vraiment classique et pleine d'urbanité, qui « se distingue par la justesse de la pensée, le tour aisé et le soin de l'expression. . . « Il y est parlé délicatement de la dignité des lettres, de leur rôle dans la société « et surtout de leur part dans la vie. L'auteur continue d'entendre toutes ces choses « comme on les entendait autrefois, du temps d'Horace, du temps de La Bruyère « et de Vauvenargues. C'est dans ces limites, chères aux esprits d'élite et aux âmes « modérées, qu'il circonscrit ses vues et qu'il aime à tracer le cercle où il voudrait « retenir le plus habituellement, ou faire rentrer le plus tôt possible, l'homme de « lettres même de l'avenir. »

Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa, a monachis congregationis S. Mauri ad tertium decimum tomum opere perducto, tomum quartum decimum ubi de provincia Turonensi agitur condidit Bartholomæus Hauréau. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1856, in-folio (première livraison de 276 et 112 pages). — L'Académie des inscriptions conviait depuis longtemps les érudits à continuer la Gaule chrétienne des Bénédictins. M. Hauréau a courageusement entrepris cette laborieuse tâche, et, si nous en jugeons par la première livraison qu'il vient de publier, il y a lieu d'espérer que l'œuvre sera dignement achevée. On sait que le *Gallia christiana* s'arrêtait au tome XIII, publié en 1785, et comprenant les provinces de Toulouse et de Trèves. Les matériaux que les Bénédictins avaient préparés pour le tome XIV ont entièrement péri, à l'exception des preuves, qu'un libraire avait fait imprimer à part, mais avec tant d'incorrections, que le nouvel éditeur n'a pu employer qu'un très-petit nombre de ces pièces. Le quatorzième volume, consacré à la province de Tours, sera donc entièrement dû à M. Hauréau, qui, dans un court avertissement, annonce l'intention de se conformer exactement au plan de ses prédécesseurs. C'est, en effet, d'après leur savante méthode que M. Hauréau trace, dans cette première livraison, l'histoire des archevêques de Tours, des doyens du chapitre, des abbés de Saint-Martin et celle des divers monastères

du diocèse. Les preuves ou *instruments* se rapportent à l'histoire des églises de Tours et du Mans.

Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277, par Guillaume Anelier, de Toulouse, publiée avec une traduction, une introduction et des notes, par Francisque Michel. Paris, Imprimerie impériale, 1856, in-4° de XXXI-669 pages. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.*) — Le manuscrit d'où cette chronique est tirée provient de l'abbaye de Fitero, en Navarre, et est conservé à Pampelune. L'auteur a été témoin des événements qu'il raconte, et sur lesquels on ne possédait jusqu'ici que les témoignages de Guillaume de Nangis, de Guillaume Guiart et de la chronique du prince de Viana. M. Francisque Michel fait ressortir avec intérêt dans son introduction les détails neufs et importants que révèle le récit de Guillaume Anelier. L'ouvrage est écrit en vers et en idiome toulousain mêlé d'espagnol. Il est accompagné d'une traduction; de nombreux documents recueillis par l'éditeur servent de preuves et de complément au texte de la chronique.

Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert, ancien député du Cher. Premier volume. Paris, imprimerie et librairie de Chaix, 1856, in-8° de 565 pages. — C'est principalement à l'idiome du Berry que ce glossaire est consacré. D'après le plan exposé dans l'introduction, tout mot appartenant à cet idiome et qui ne figure pas au Dictionnaire de l'Académie française, doit prendre place dans ce vocabulaire, aussi bien que les mots qui reçoivent dans le Berry une acception différente de celle qu'admet l'Académie. Le premier volume s'arrête à la fin de la lettre K. On y trouve un grand nombre d'indications et de remarques philologiques d'un véritable intérêt. La prochaine publication du tome II nous fournira l'occasion de revenir sur l'ensemble de l'ouvrage.

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie, tome V, 1853, 1854 et 1855. Amiens, imprimerie de Duval et Herment. Paris, librairie de Dumoulin, 1856, in-8° de 466 pages. — Outre le compte rendu des séances de la Société des antiquaires de Picardie, pendant les années 1853, 1854 et 1855, on trouve dans ce volume un grand nombre de notices et dissertations sur des sujets d'histoire ou d'archéologie locale, et quelques documents inédits. Nous y avons remarqué notamment un mémoire sur les découvertes faites à Amiens de plusieurs objets d'antiquités, et des notices sur la ville de la Fère et sur les archives de la ville d'Eu.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome VI, 2e série. Imprimerie de Bouquot, à Troyes, librairie de Dumoulin, à Paris, 1856, in-8° de 380 pages. — Le premier et le plus étendu des mémoires compris dans ce volume a pour titre : Documents pour servir à l'histoire du rabbin Salomon, fils d'Isaac, appelé par les Juifs Raschi, et connu plus communément sous le nom de Jarchi, par M. Clément Muller. Les autres dissertations sont relatives à divers points de l'histoire de la ville de Troyes, ou à des monuments archéologiques de son musée

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome XXIII. *Fin du XIIIe siècle.* Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1856, in-4° de LXIX - 898 pages. — Ce volume, qui termine les annales des lettres en France au XIIIe siècle, est principalement consacré, ainsi que le tome précédent, aux poëtes français de cette époque si féconde. « Il ne renferme qu'une faible portion de leur histoire pendant un siècle; « et toutefois l'abondance, la variété de leurs œuvres, le véritable mérite de quelques-

« unes, suffiront pour faire envisager d'un coup d'œil la grandeur de cet âge litté-« raire, et ce premier éclat que répandirent chez nous les lettres profanes. » Les savants continuateurs des Bénédictins y poursuivent leur étude sur les trouvères. Ils rentrent d'abord dans le genre de la poésie narrative par une ample et excellente notice sur le roman de *la Rose,* « œuvre de raffinement, de bel esprit, où il « est facile de voir, non point l'aurore, mais le déclin d'une langue et d'une litté-« rature qui renaîtront plus tard. » Les *Lais,* petits poëmes qui se rapportent ordinairement à d'anciennes traditions bretonnes, sont le sujet du chapitre suivant. On y trouve des notices sur quelques-uns de ces lais qu'on peut regarder comme intermédiaires entre les grands poëmes narratifs et les simples contes (les lais du Désiré, du Conseil, de Mélion, du Trot, de Nabaret). Les *Fabliaux,* ces contes en vers faciles et populaires, le plus riche héritage, peut-être, que nous ait légué le vieil esprit français, occupent ici une place plus importante. Comme ces compositions sont en général du XIIIe siècle, il appartenait aux auteurs du dernier volume de cette période d'envisager d'un seul coup d'œil cette branche de la poésie narrative. Ce travail d'ensemble sur les fabliaux comprend d'abord des recherches sur les sources antiques ou orientales de quelques-uns de nos contes du moyen âge; on y trouve ensuite l'examen de tous les passages des œuvres des trouvères qui peuvent faire juger, d'après leur propre témoignage, ceux d'entre eux qui écrivirent des fabliaux, puis une liste des auteurs qui ont composé les pièces citées dans le volume ou dans les précédents lorsqu'elles ne sont pas anonymes; enfin, une curieuse et instructive analyse de tous nos fabliaux, considérés comme peintures des mœurs du temps et rangés suivant l'ordre des personnages qu'on y voit figurer : la Vierge, les anges, les saints; le clergé séculier; les moines; les chevaliers et barons; les bourgeois; les vilains. Après les fabliaux, les savants critiques passent en revue les *Débats et disputes,* singuliers dialogues où éclate l'esprit de controverse qui plaisait tant au moyen âge, et les *Poésies morales,* « qui aidaient les trouvères à se faire par-« donner les scènes par trop aventureuses de leurs grands poëmes chevaleresques « et les hardiesses encore plus téméraires de leurs contes. » A ce genre sérieux appartiennent aussi les *Dits* sur les vertus et les vices, sur le comput, la chasse, les échecs, et la vaste composition de l'*Image du monde,* dont l'examen forme un chapitre spécial très-développé et d'un grand intérêt. Sous le titre de *Poésies historiques,* depuis l'an 1201 jusque vers l'an 1300, les auteurs de ce volume comprennent, dans l'ordre des temps, après cinq grands récits en vers qu'on peut placer sur la limite du XIIe et du XIIIe siècle (*Poëme anonyme sur la conquête de l'Irlande; Poëme sur la guerre d'Écosse,* par Jordan Fantosme; *Vie de saint Thomas le martyr,* par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, *Histoire du Mont-Michel,* par Guillaume de Saint-Paer; *Gilles de Chin,* par Gautier de Tournai), une longue suite de petites pièces de circonstance qui, sous une forme tantôt grave, tantôt bouffonne, représentent tour à tour plusieurs des événements contemporains, les désastres et les murmures des dernières croisades, les rapports du gouvernement de saint Louis avec l'Angleterre, avec la Bretagne, avec l'Université de Paris, les prouesses des tournois et d'autres incidents de la vie féodale. Les *chansonniers,* au nombre de près de deux cents, remplissent la dernière partie du volume. Tous ces noms, rassemblés en si grand nombre pour la première fois, pourront faire mieux comprendre l'ancienne vogue de la chanson, encouragée par des compagnies littéraires qui lui distribuaient des couronnes, cultivée en même temps par d'humbles ménestrels et par des rois. Le jugement des éminents critiques sur l'ancienneté et le mérite de quelques-unes des chansons des trouvères est ainsi résumé dans l'aver-

tissement placé en tête du volume : « Les dates, lorsqu'il a été possible de les établir, prouveront qu'il aurait fallu faire commencer beaucoup plus tôt, dans l'histoire de nos premiers essais poétiques, l'art de multiplier à l'infini les combinaisons du couplet, l'entrelacement des rimes masculines et féminines, l'heureuse gaieté des refrains, la finesse même et la grâce du langage. On oubliera moins désormais que nos poëtes furent traduits quelquefois par les troubadours; on saura quel droit nous avons, ici comme ailleurs, de réclamer notre rang d'ancienneté, et combien se trompent ceux qui croient voir le début de notre poésie légère dans les œuvres du roi de Navarre. Sans parler même des anonymes dont il ne reste rien, comme ceux qui, en 1099, poursuivirent de leurs chansons en langue vulgaire les écarts du premier patriarche latin de Jérusalem, ou dont il reste quelque chose, comme ceux qui, en 1155, firent de l'abbé de Vézelai le sujet de leurs rimes populaires, on reconnaîtra que les noms de Crestien de Troyes, de Gautier d'Épinal, de Gasse Brulé, de Colin Muset, de Guyot de Provins, de Pierre Moniot, du Vidame de Chartres, précédèrent d'assez longtemps le nom du roi chansonnier. » MM. V^{or} Le Clerc, P. Paris, F. Lajard et Littré, qui viennent d'achever avec une si remarquable érudition et une si infatigable persévérance ce vaste tableau des lettres françaises au XIIIe siècle, en ont écarté à dessein deux genres d'écrits, la *traduction* et les *sermons;* il en sera traité dans les volumes consacrés à l'histoire littéraire du XIVe siècle. Le tome XXIIIe est terminé par une table des matières suivie d'une table générale des écrivains du XIIIe siècle, dont les notices sont contenues dans les tomes XVI-XXIII.

Mémoires de Mathieu Molé, procureur général, premier président au Parlement de Paris et garde des sceaux de France, publiés par la Société de l'histoire de France, sous les auspices de M. le comte Molé, l'un de ses membres, par Aimé Champollion-Figeac. Tome IIIe (1642-1649). Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Renouard, 1856, in-8° de 500 pages. — Nous avons annoncé les deux premiers volumes de cette publication, dont M. de Barante a fait ressortir l'utilité et l'importance dans deux discours prononcés aux séances publiques de la Société de l'histoire de France. Nous nous bornerons donc à dire que le troisième volume des *Mémoires de Mathieu Molé* se recommande spécialement par un très-intéressant récit des journées des barricades (1648). On peut signaler aussi quelques discours remarquables du premier président. Les notes historiques de M. Aimé Champollion, qui accompagnent le texte, nous font mieux connaître plusieurs événements politiques sur lesquels Molé n'avait pas assez insisté. Ce tome IIIe comprend les mémoires des années 1642 à 1649. Le dernier volume (tome IV) contiendra l'introduction, que M. le comte Molé avait rédigée peu de jours avant sa mort, une notice sur les manuscrits du premier président, la fin des Mémoires, et un appendice composé de plusieurs pièces inédites, parmi lesquelles se trouveront des instructions de Mazarin au sujet des frondeurs.

Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut impérial de France, tome XXVII, première partie. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1856, in-4° de 511 pages. — Cette première partie du tome XXVIIe des *Mémoires de l'Académie des sciences* est remplie tout entière par un grand travail de M. Duméril sur l'ichthyologie analytique, ou classification des poissons suivant la méthode naturelle à l'aide de tableaux synoptiques.

Histoire d'Attila et de ses successeurs jusqu'à l'établissement des Hongrois en Europe, suivie des légendes et traditions, par Amédée Thierry, membre de l'Institut. Paris, Didier, 1856, 2 volumes in-8° de XIII-455 et 463 pages. — M. Amédée Thierry, dans cette étude approfondie sur Attila, s'est principalement attaché à pénétrer jus-

qu'à l'homme, et à le peindre dans sa réalité, en mettant de côté la fantasmagorie de convention qui a fait de ce terrible roi des Huns un personnage plus légendaire qu'historique. C'est d'abord dans les fragments de Priscus que l'auteur a trouvé ses indications les plus sûres. Après les extraits de Priscus et les chroniques de Prosper d'Aquitaine et d'Idace, l'*Histoire des Goths*, de Jornandès, a fourni à M. Thierry de précieux renseignements. On sait qu'après la mort d'Attila, les plus belliqueux de ses fils gouvernèrent le royaume que les Huns avaient formé dans la vallée du bas Danube et continuèrent la guerre contre les Romains, tandis que les autres firent leur soumission à l'empereur d'Orient et reçurent de lui des cantonnements où ils se fixèrent avec leurs tribus. M. Thierry a recherché dans l'histoire la destinée de chacun de ces descendants du Fléau de Dieu, leur succession et les péripéties par lesquelles les Huns d'Europe ont passé de siècle en siècle; et il a exposé cette nouvelle série de faits comme une suite naturelle de l'histoire du conquérant, sous le titre d'*Histoire des fils et des successeurs d'Attila*. Les légendes latines, les chants de la Germanie, les traditions hongroises forment une source d'informations particulières sur Attila et sur les Huns. C'est là que se retrouve l'Attila populaire, presque aussi curieux à étudier que l'Attila réel de l'histoire. M. Thierry a regardé comme un complément nécessaire de son travail une étude sur les légendes et les traditions relatives à ce conquérant fameux. Dans cette étude, qui termine l'ouvrage, l'auteur passe successivement en revue les traditions des pays latins, celles des pays teutons, celles enfin qui proviennent ou paraissent provenir des nations orientales de race hunnique.

Gérard de Rossillon, chanson de geste ancienne, publiée en provençal et en français, d'après les manuscrits de Paris et de Londres, par Francisque Michel. Paris, imprimerie de Guiraudet et Jouaust, librairie de Jannet, 1856, in-12 de 404 pages. — Cette publication comprend : 1° le texte provençal du roman de Gérard de Rossillon, d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale (n° 7991, fonds du roi), dont Fauriel a donné la description et l'analyse dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France;* 2° le texte du même roman, en vieux français du XIIe ou du XIIIe siècle, d'après le manuscrit unique conservé au Musée britannique, bibliothèque Harléienne, n° 4334.

Des types et des manières des maîtres graveurs, pour servir à l'histoire de la gravure en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en France, par Jules Renouvier, deuxième partie. Montpellier, imprimerie de Boehm, 1856, in-4° de 160 pages. — Ce volume, qui comprend la suite des graveurs des XVIe et XVIIe siècles, complète une publication intéressante dont nous avons annoncé les premières livraisons, et qui a paru sous les auspices de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Rapport sur la chape arabe de Chinon, département d'Indre-et-Loire, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie impériale, brochure in-8°. — Le tissu oriental conservé à Chinon, dans l'église de Saint-Étienne, et connu sous le nom de chape de Saint-Mesme, offre un dessin plusieurs fois répété, représentant deux léopards séparés par une plante garnie de ses branches et de ses feuilles. Un savant archéologue ayant remarqué l'analogie de ce sujet avec ceux que les princes de la dynastie persane des Sassanides (du IIIe au VIIIe siècle) aimaient à faire figurer sur les étoffes à leur usage, crut reconnaître dans la chape de Chinon un tissu sassanide, approprié aux usages du culte chrétien, et il émit l'opinion que la tradition du pays, suivant laquelle cette chape aurait servi de vêtement sacerdotal à saint Mesme, disciple de saint Martin, au IVe siècle, n'avait rien d'incompatible avec les faits. Plus tard, un membre de la So-

ciété archéologique de Touraine, M. Victor Luzarche, aperçut sur le rebord de l'étoffe une inscription arabe qui n'avait pas été remarquée. Il fallut dès lors renoncer à faire remonter le tissu au temps de saint Mesme, puisque l'écriture usitée chez les Arabes n'a été inventée que quelques années avant Mahomet, c'est-à-dire vers le milieu du VIe siècle de notre ère. Les questions qui se rattachent à l'origine de cette chape ont dû être soumises à un nouvel examen, et M. Reinaud, le savant professeur d'arabe, était naturellement appelé à les résoudre par l'interprétation de l'inscription tracée sur l'étoffe. Tel est l'objet de l'intéressant rapport qu'il a lu à l'Académie des inscriptions, et auquel nous avons emprunté les détails qui précèdent. Les conclusions de ce rapport sont celles-ci : 1° l'inscription arabe de la chape de Chinon, dont quelques lettres sont altérées, contient des vœux pour la personne qui devait faire l'acquisition du tissu ; 2° elle ne donne aucune indication sur le lieu ni sur l'époque de la fabrication ; 3° cette étoffe, d'après le caractère général, paraît avoir été faite dans le XIe siècle de notre ère.

Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen, par J.-G. Bulliot. Publication de la Société éduenne. Autun, imprimerie et librairie de Dejussieu, 1856, in-8° de 256 pages, avec planches. — M. Bulliot a recueilli avec un grand soin les vestiges de la domination romaine dans le pays des Éduens, particulièrement en ce qui concerne les camps et les retranchements, dont il signale un assez grand nombre. Il a complété ce travail par des recherches sur l'histoire de Beuvray, pendant la période féodale. Quelques-unes des vues de l'auteur sur le système défensif des Romains s'écartent des idées reçues et des notions acquises ; elles nous paraissent néanmoins mériter d'être prises en considération par les juges compétents.

Fastes de la France, ou faits chronologiques, synchroniques et geographiques de l'histoire de France, précédés de l'histoire de la Gaule, depuis l'arrivée en Europe de la race celtique jusqu'à l'établissement des Francs..., par C. Mullié ; nouvelle édition. Paris, imprimerie de Morris, librairie de Laly, 1856, livraisons 1 à 15, ensemble de 264 pages, in-8°. — Si ce livre ne se recommandait que comme ouvrage destiné à l'enseignement élémentaire de notre histoire, nous n'aurions pas à le mentionner ici ; mais les *Fastes de la France*, de M. Mullié, notablement améliorés dans cette édition nouvelle, et mis au courant des grands travaux de la science historique, en ce qui concerne notamment les époques celtique et gauloise et la constitution féodale, sont devenus un excellent répertoire de faits et de dates, qui sera consulté avec fruit, même par ceux qui savent. L'auteur a placé en regard du récit des événements de nos annales, des synchronismes résumant l'histoire contemporaine des divers peuples, et beaucoup de notions utiles sur les institutions, les lois, les mœurs, la littérature de chaque époque. L'ouvrage complet formera huit volumes.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par A. Dinaux. IIIe série, tome V, 3e livraison, juillet 1856. Valenciennes, imprimerie de Prignet, in-8° de 134 pages. — Ce recueil, que nous avons eu plusieurs fois, depuis vingt ans, l'occasion de signaler comme une source féconde de renseignements historiques sur nos provinces du nord, se poursuit avec un intérêt soutenu, par les soins et sous la direction de M. A. Dinaux. La livraison que nous avons sous les yeux contient, entre autres mémoires et dissertations, une notice sur Jacques de Guyse, par M. A. Dinaux ; une histoire de la commune de Pont-sur-Sambre, par M. Lebeau ; un article sur l'étymologie du nom de Valenciennes, par M. Duthilloeul, et des recherches sur la procession de Lille, du XIVe au XVIe siècle, par M. de la Fons Mélicocq. Sous le titre *Hommes et choses*, on trouve, à la fin de cette livraison,

comme dans les précédentes, une suite d'articles moins étendus de biographie et d'histoire littéraire.

Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature propre, ou philologie comparée de cet idiome, suivie de quelques poésies françaises inédites de Bernard de la Monnoye, par Mignard. Dijon, imprimerie de Loireau-Feuchot; librairie de Lamarche et Drouelle, 1856, in-8° de VII-519 pages. — La première partie de cet ouvrage renferme un glossaire étymologique et comparé de l'idiome bourguignon, suivi des locutions familières usitées en Bourgogne. Sur les huit à neuf cents mots qui composent ce glossaire, il y en a, selon M. Mignard, plus de deux cents qui dérivent du gallois et du breton, cent soixante environ d'origine latine, une trentaine venant du grec, un petit nombre de l'anglais, de l'italien ou de l'allemand, d'autres, enfin, ayant une étroite alliance avec la langue des trouvères ou celle des troubadours. Plusieurs de ces mots donnent à l'auteur l'occasion d'expliquer avec intérêt certains usages du pays. La seconde partie de ce travail présente la grammaire comparée du langage bourguignon. Les œuvres d'Aimé Piron, père du célèbre auteur de la *Métromanie*, et les noëls de La Monnoye ont été surtout mis à profit par M. Mignard, et lui ont fourni un grand nombre de ses exemples. Au point de vue de l'histoire littéraire, un intérêt particulier s'attache à la troisième partie, qui offre une bibliographie analytique de tous les ouvrages composés en idiome bourguignon, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours. Ce travail, très-étendu et très-curieux, se termine par une nomenclature spéciale des noëls publiés par Bernard de La Monnoye. Dans la quatrième partie, l'auteur a recueilli beaucoup de poésies bourguignonnes, les unes inédites, les autres d'une extrême rareté. Nous y avons remarqué surtout un mystère inédit du XVe siècle, qui a pour sujet la naissance de Jésus-Christ; une description de l'ordre tenu en l'infanterie dijonnaise, l'an 1610, et un dialogue sur la visite du duc d'Enghien à Dijon, en 1636. M. Mignard a placé comme appendice, à la fin du volume, un choix de poésies françaises inédites de Bernard de La Monnoye, avec des recherches sur la vie et les travaux de cet écrivain.

ALLEMAGNE.

Hymni latini medii ævi e codd. mss. edidit et adnotationibus illustravit F. J. Mone, archivii Carlsruhensis præfectus. Friburgi Brisgoviæ, sumptibus Herder, 1853-1855, 3 vol. in-8°. — L'intérêt littéraire qui s'attache aux anciens chants de la liturgie catholique, les beautés poétiques qu'ils renferment, ont suggéré à quelques érudits modernes l'idée de recueillir les textes de ce genre non encore publiés. En France, D. Guéranger, abbé de Solêmes, en a fait connaître un certain nombre dans ses *Institutions liturgiques*, et M. Félix Clément, dans le petit ouvrage qu'il a donné sous le titre de *Carmina e poetis christianis excerpta*, a popularisé quelques hymnes et quelques proses du moyen âge. En Allemagne, un protestant, M. Adalb. Daniel, a fait paraître, de 1841 à 1846, une collection méthodique de ces anciens documents, à laquelle il a donné le nom de *Thesaurus hymnologicus*. Le nouveau recueil que vient de publier M. Mone est entrepris sur un plan beaucoup plus vaste. L'auteur y a réuni au delà de 1,200 pièces liturgiques qui, pour la plupart, étaient inédites, et il s'est heureusement servi de passages choisis dans les œuvres des Pères pour dissiper les obscurités de plusieurs textes. Mais c'est en Allemagne seulement que les matériaux de cette collection ont été rassemblés. Elle ne renferme que les hymnes et les proses qui, au moyen âge, étaient en vogue au delà du Rhin.

La France est plus riche encore que l'Allemagne en documents de ce genre, et nous croyons que des recherches faites dans les manuscrits de nos bibliothèques pourraient fournir les éléments d'une collection liturgique qui compléterait utilement celle de M. Mone.

ANGLETERRE.

The journal of the royal geographical society. Volume XXV[e], 1855, edited by the D[r] Norton Shaw. London, John Murray (1856), in-8° de CXXXII-346 pages, avec cartes. — Parmi les vingt et un mémoires lus en 1855 à la Société de géographie de Londres, et compris dans ce volume, nous avons particulièrement remarqué les suivants : Notes géographiques prises dans un voyage en Perse, en 1849 et 1850, par M. Keith Abbott, consul d'Angleterre à Téhéran; Explorations dans l'Afrique méridionale, par M. J. Andersson; Voyage de Médine à la Mecque, en septembre 1853, par M. R.-F. Burton; Des sources supposées de la rivière Purus, un des affluents de l'Amazone, par M. C.-R. Markham; L'Australie occidentale, par M. Amos Scott; Notes sur le passage des Alpes par Annibal, et sur la vallée de Beaufort, dans la haute Savoie, par le professeur Paul Chaix, de Genève; sur les montagnes volcaniques d'Hawaï, dans les îles Sandwich; Explorations dans l'intérieur de l'Afrique, par le Rév. D. Livingston; Récit d'un voyage du Caire à Jérusalem par le mont Sinaï, par feu G.-A. Wallin, professeur d'arabe à l'université d'Helsingfors.

BELGIQUE.

Messager des sciences historiques, des arts et de la bibliographie de Belgique, recueil publié par MM. J. de Saint-Genois, Serrure, Van Lokeren, Van der Meersch et Ph. Kervyn de Volkaersbeke. Année 1855. Gand, imprimerie de L. Hebbelynck, in-8°, de 524 pages, avec treize planches. — Ce recueil, qui, depuis plus de vingt-cinq ans, tient un rang distingué parmi les publications consacrées, en Belgique, à l'étude de l'histoire, se divise en deux parties; l'une contenant des notices et dissertations sur des sujets historiques très-variés qui souvent ne sont pas sans intérêt pour la France, l'autre consacrée à la chronique des sciences et des arts en Belgique. Les dissertations comprises dans le volume de 1855 sont au nombre de vingt-sept. Nous y avons particulièrement remarqué une étude de M. Serrure sur la complainte de Thibaut II, comte de Bar, prisonnier en Hollande en 1253; un mémoire de M. Lecouvet sur les relations de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand avec l'Université de Paris; une notice sur le cardinal Clesel, par le comte de Villermont; et des recherches sur Jean Van Berchem, voyageur brabançon du XV[e] siècle, par M. J. de Saint-Genois.

Où est né Charlemagne? Rapport lu à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 26 mai 1856, par M. L. Polain, membre de l'Académie, correspondant de l'Institut de France. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1856, in-8° de 43 pages. — L'Académie de Belgique avait proposé, dans son programme pour 1856, la question suivante : « Charlemagne est-il né dans la province de Liége? » La publication que nous annonçons est le rapport fait par M. Polain sur les mémoires envoyés à l'Académie en réponse à cette question, et dans lesquels on avait soutenu l'affirmative. M. Polain est d'avis qu'aucun de ces mémoires ne renferme la solution deman-

dée, et il émet lui-même l'opinion que Charlemagne est né sur les bords de l'Oise ou de la Seine, dans l'Ile-de-France, où les plus anciens trouvères ont placé son berceau.

RUSSIE.

Sanscrit-Wörterbuch, herausgegeben von der kaiserlichen Academie der Wissenschaften, bearbeitet von Otto Böhtlingk und Rudolph Roth, Erstel Theil (1852-1855) Die vocale. St-Petersburg, Buchdruckerie der kaiserlichen Academie der Wissenschaften. Dictionnaire sanscrit, publié par l'Academie impériale des sciences, et composé par MM. Otto Böthlingk et Rudolph Roth, 1re partie, les voyelles. Petit in-f°. XII-1142-III. — Les auteurs de ce grand et magnifique ouvrage ont mis à contribution tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour dans le riche domaine de la langue et de la littérature sanscrites. Le dictionnaire de M. H.-H. Wilson, publié en 1819, et dont la seconde édition avait paru en 1832, était un service signalé rendu aux lettres indiennes. Mais, depuis lors, elles avaient fait bien des progrès. Le dictionnaire de MM. Böthlingk et Roth est au niveau de toutes les études actuelles; et les auteurs ont donné une attention toute particulière à la langue des Védas. Elle est, comme ils le disent fort bien, par rapport au reste de la langue sanscrite, ce que les poëmes d'Homère sont à langue grecque. Oublier les Védas dans un dictionnaire sanscrit, ce serait une lacune très-regrettable.

Ce qui donne une utilité particulière au nouveau dictionnaire, c'est que chaque mot y est accompagné de nombreux exemples qui en éclaircissent et en justifient les diverses acceptions.

En attendant la fin malheureusement encore bien éloignée de ce vaste travail, nous ne pouvons qu'en féliciter les courageux et savants auteurs. Ils élèvent un monument qui dépassera de beaucoup tout ce qu'on a fait avant eux, et nous en suivrons les développements successifs avec la plus sérieuse estime et la plus vive sympathie.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1856.

De quelques écrits intimes de Laurent de Jussieu.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

J'arrive à Laurent de Jussieu. Parmi les pièces qui m'ont été confiées, j'en trouve deux de sa main. La première a pour titre : *Notes sur la vie de Bernard de Jussieu;* et ce titre est suivi de cette indication : « Je « les avais rédigées pour servir de renseignements à M. de Condorcet. »

C'est, en effet, sur ces *Notes* que repose l'éloge historique de Bernard de Jussieu, lu par Condorcet à la séance publique de l'Académie des sciences du 29 avril 1778, et, ce qui ajouta beaucoup à l'éclat de la solennité, lu devant Voltaire.

Ces *Notes* méritent de nous arrêter un moment. Il importe de voir comment Bernard a été senti par son neveu, par son successeur, par son continuateur, par l'homme enfin sans qui nous n'aurions jamais eu le secret intime des pensées de Bernard, et l'explication assurée de son *Catalogue*.

M. De Candolle, dans sa *Théorie élémentaire de la botanique*, son ouvrage, sans contredit, le plus original et le plus réfléchi, s'exprime ainsi sur les deux Jussieu : « Sans chercher, en aucune manière, à faire une « part distincte à chacun de ces habiles botanistes, et à séparer des noms « qui, déjà unis par la parenté et la confiance la plus intime, le seront « toujours plus par la gloire, nous ferons remarquer que ce qui carac-

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet 1856, page 385.

« térise la méthode des Jussieu, c'est qu'elle est fondée sur la subordi-« nation des caractères [1]. »

Sans chercher à faire une part distincte . . . . . Et pourquoi donc? Entre Bernard et Laurent, c'est pourtant là tout le problème; et ce problème de la *part distincte*, du mérite propre de chaque Jussieu, qu'a voulu éviter M. De Candolle, est précisément celui que je me pose dans cet article.

Mais, avant d'en venir là, j'ai besoin de faire connaître un peu plus les *Notes* qui nous occupent.

« Il regardait la botanique, nous dit Laurent, en parlant de son « oncle, non comme une science de mémoire ou de nomenclature, « mais comme une science de combinaisons, fondée sur une connais-« sance approfondie de tous les caractères de chaque plante. Il rassem-« blait, chaque jour, des matériaux pour former cet ordre naturel, qui « est comme la pierre philosophale des botanistes. Se croyant toujours « trop peu avancé, il négligeait de publier ses premiers essais, et cher-« chait à perfectionner son ouvrage. Cette espèce de défiance de ses « propres forces l'arrêtait continuellement. Il était parvenu au point de « douter de tout. . . . . »

Il était parvenu au point de douter de tout : expression curieuse, qu'un autre que Bernard eût difficilement suggérée, et qui nous découvre un genre de supériorité auquel peu de gens en effet parviennent, ou même aspirent.

« Il a peu écrit, continue Laurent, mais il avait beaucoup observé; « et le fruit de son travail aurait peut-être été perdu pour la science sans « une circonstance favorable qui l'obligea à mettre au jour son plan gé-« néral sur l'arrangement des plantes. . . . . »

Voici cette circonstance. Louis XV était allé visiter à Saint-Germain les bosquets où le maréchal de Noailles se plaisait à rassembler les arbres et les arbrisseaux des pays étrangers. Le goût lui prit de se donner de pareils bosquets à Trianon, et même d'y former une école de botanique; et, pour cela, guidé par Lemonnier, premier médecin des enfants de France [2], il jeta les yeux sur Bernard, qui, « forcé d'adopter

[1] A l'article : *Taxonomie*. — [2] Et, plus tard, de Louis XV lui-même. « Nommé « (Lemonnier), en 1747, médecin de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye, il y fut « connu du duc d'Ayen, depuis maréchal de Noailles, auquel il inspira le goût « de la botanique et de la culture des arbres étrangers. Les plantations formées « par ce duc furent visitées par le roi Louis XV, qui voulut aussi rassembler des « plantes rares dans le jardin de Trianon. Il en confia la culture à Richard, jar-« dinier fleuriste de Saint-Germain, dont il acheta la collection de plantes déjà

«(c'est Laurent qui parle), forcé d'adopter un arrangement, crut devoir «substituer son plan nouveau aux méthodes anciennes.»

On voit à combien peu il a tenu que nous n'ayons point eu ce *plan nouveau.* Sans la visite de Louis XV à Saint-Germain, Bernard n'aurait pas été forcé *d'adopter un arrangement,* et, très-probablement, n'y étant pas forcé, il n'aurait jamais écrit son *Catalogue.*

Au reste, sur ces *méthodes anciennes* auxquelles il substituait son *plan nouveau,* voici ce que pensait Bernard : «Ces méthodes n'étaient, selon «lui, nous dit Laurent, que des tables raisonnées dans lesquelles les «plantes étaient disposées suivant un ordre convenu pour la facilité de «ceux qui les étudient. La science, bornée à ces méthodes, est une «science factice, bien éloignée de celle de l'ordre naturel, qui est la vé«ritable, et qui consiste dans la connaissance des vrais rapports des «plantes et de leur organisation . . . . . »

«Quand un homme, ajoute Laurent, a combiné les caractères des «plantes au point de pouvoir, dans une espèce inconnue, déterminer «l'existence de plusieurs par la présence d'un seul[1], de rapporter sur-le«champ cette espèce à l'ordre qui lui convient; quand il a détruit ce «préjugé flétrissant pour la botanique que l'on ne regardait que comme «une science de mémoire et de nomenclature, et qu'il en a fait une «science de combinaisons qui fournit un aliment à l'esprit et à l'imagi«nation, cet homme peut être appelé le créateur ou du moins le res«taurateur de la science. D'autres en étendront peut-être les bornes, «mais il aura le premier montré la voie, tracé le plan, établi les prin«cipes. M. de Jussieu ne les a consignés, à la vérité, dans aucun livre, «mais, dans le jardin de Trianon, on reconnaît l'esprit de l'auteur; ce «même esprit règne dans le nouvel arrangement du Jardin royal de «Paris, formé d'après le modèle de Trianon et n'en différant en quel«ques points que pour la facilité de l'étude . . . . . »

Enfin, Laurent arrive à la vue supérieure qui a été le cachet des Jussieu dans la botanique, à la *clef* qui leur a donné l'ordre naturel, au principe de la *subordination des caractères.*

«nombreuse, qui fut bientôt augmentée par de nouvelles acquisitions. Lemonnier, «présenté au roi par le duc d'Ayen, fut appelé à Trianon pour donner ses avis «sur la partie de la science qui ne concernait pas la culture, et bientôt il y attira «Bernard de Jussieu, son maître chéri. Celui-ci fut chargé par le roi d'y former «une école de botanique dans laquelle les plantes seraient distribuées méthodique«ment, et c'est alors qu'il y établit les familles telles qu'elles sont présentées à la «suite du préambule de l'ouvrage de son neveu. . . » (Laurent de Jussieu : *Notice historique sur le Muséum d'histoire naturelle : Ann. du Mus. d'hist. nat.* an. 1805, p. 16.) — [1] Phrase remarquable et sur laquelle je reviendrai bientôt.

« En examinant les caractères, M. de Jussieu avait remarqué, dit-il, « que les uns étaient plus généraux que les autres et devaient fournir les « premières divisions. Après les avoir appréciés, il avait reconnu que la « germination de la graine et la disposition respective des organes « sexuels étaient les deux principaux et les plus invariables; il les « adopta, et en fit la base de l'arrangement qu'il établit à Trianon en « 1759. »

En voilà assez, et nous pouvons entreprendre la solution du problème que je me suis posé.

Ainsi donc c'est Bernard qui a découvert le grand principe de la *subordination des caractères*. Laurent nous le dit ici; et, quelques années plus tard, dans la préface de son *Genera plantarum*, il nous le dit encore : « Cette inégalité des caratères n'avait point échappé à l'auteur « excellent des *Ordres* de Trianon, ni le rôle subordonné des plus va- « riables, ni l'importance des plus constants, ni la dignité de l'embryon « et des organes sexuels, ni l'affinité des genres et des ordres que ras- « semblent ces premiers signes. Les familles qu'il a établies sont, en « général, très-naturelles et conformes à ces principes[1]... » Quelques années plus tard enfin[2], il appelle *le Catalogue de Trianon*, ce résumé si mûrement réfléchi des longues méditations de Bernard : « le plus solide « monument de sa gloire. »

M. Adrien de Jussieu, toujours disposé, et par un mouvement bien naturel, à faire pencher un peu la balance du côté de son père plutôt que de celui de son oncle, nous parle toutefois ici comme nous a parlé son père : « J'ai les catalogues manuscrits de Bernard sous les « yeux. Il y en a deux : celui qui fut imprimé en tête du *Genera*[3] et un « autre plus long où, à la suite du nom de chaque genre, sont énu- « mérées les espèces d'après la nomenclature linnéenne avec une courte « synonymie des auteurs antérieurs. Mais tout se borne à ces séries de « noms : pas un mot de développement, d'explication. Tels qu'ils sont, « ils ont constaté que Bernard de Jussieu a posé le principe de la subor- « dination des caractères, et a déterminé ceux qui devaient passer en

[1] *Genera plantarum*, etc., p. XLIX, 1789. « Eximium Trianonensis ordinationis au- « torem Bern. Jussæum non præteriit hæc caracterum inæqualitas, et instabilium « abjectio, et constantiorum præstantia, et dignitas corculi atque sexualium orga- « norum, et affinitas generum atque ordinum hisce signis aut partibus primariis « consimilium. Quos construxit ordines, ii generatim vere naturales et principiis « antea memoratis aptati... » *Genera plantarum*, etc. *Introduction*, p. XLIX, 1789. —
[2] En 1808. *Annales du Muséum* (*Sixième notice historique sur le Muséum*, p. 13). —
[3] C'est celui-là que j'ai vu. Voyez la p. 391 de mon 1er article.

« première ligne : pas immense dans la carrière et qui suffit pour im-
« mortaliser celui qui l'a su faire. Mais, est-ce là, s'écrie avec une raison « dominante M. Adrien de Jussieu, est-ce là tout le *Genera Plantarum*[1]? »

Et à ceux qui se rejettent du silence du *Catalogue* sur les conversations de Bernard, il répond par cet autre cri du bon sens, plus étonné encore : « Est-ce de la conversation qu'a pu sortir un pareil ouvrage[2]? »

Voyons donc un peu cet ouvrage. A l'époque où il parut, la botanique possédait 20,000 plantes, dont plus de la moitié n'avait pas été connue de Bernard : celles de Commerson, de Dombey, de Forster, de Forskal. L'auteur distribue ces 20,000 plantes en cent *ordres;* et ces cent *ordres* en 1754 *genres*[3]; et chacun de ces *ordres* a ses caractères, chacun de ces *genres* a les siens; et tous ces caractères sont évalués, appréciés, pesés.

C'est ce calcul admirable des caractères qui fait le livre[4].

L'auteur les divise en trois classes :

Les premiers, essentiels, constants, uniformes dans tous les ordres, et tirés des organes les plus importants : le nombre des lobes ou cotylédons de l'embryon, l'insertion des étamines ou leur disposition relativement au pistil, la situation de la corolle staminifère;

Les seconds, généraux, presque uniformes dans tous les ordres, ou n'y variant que par exception, et tirés d'organes moins importants : la présence ou le défaut soit du calice, soit de la corolle non staminifère, la structure de la corolle considérée comme monopétale ou polypétale, la situation relative du calice et du pistil, enfin la présence ou l'absence du périsperme;

Les troisièmes, tantôt uniformes et tantôt variables, tantôt fournis par un organe et tantôt par un autre, le calice monophylle ou polyphylle, l'ovaire simple ou multiple, le nombre, la proportion, la connexion des étamines, le nombre des loges du fruit et sa manière de s'ouvrir, la position des feuilles et des fleurs, etc., etc.

[1] *Ann. des sci. nat.*, t. II, p. 305 (2e série). — [2] *Ibid.* p. 307. « Qu'y admire-t-« on le plus en effet? ajoute M. Adrien, . . . c'est l'admirable sagacité qui a présidé « à tous les détails; ce sont ces caractères si nettement tracés, cet heureux emploi « de ceux qu'on avait jusque-là négligés, et la juste appréciation de leur valeur, ces « notes prodiguées partout, si empreintes de la connaissance intime des faits et si « fécondes, ces questions et ces doutes qui font tant réfléchir en faisant voir que « l'auteur avait tant réfléchi lui-même, surtout cet instinct si vrai des affinités natu-« relles qui soupçonne la vérité presque toutes les fois qu'il ne l'établit pas. » (*Ibid.*) — [3] Ajoutez 150 genres *surnuméraires*, ou de siége douteux (*plantæ incertæ sedis*). — [4] Et vous vous rappelez qu'il n'y a point de caractères, pas un seul caractère *indiqué* dans le *Catalogue de Trianon*.

Grâce à cette classification des *signes* par lesquels se classent les plantes, Laurent a toujours devant lui le flambeau qui le guide. Il ne s'agit plus que de respecter partout cette première classification qui donne l'autre. Ne laissez jamais s'introduire un caractère de genre dans la définition d'un ordre, ni un caractère d'ordre dans la définition d'un genre. L'ordre naturel est si bien là que la moindre interversion ferait dissonance.

Jamais la méthode, prise en elle-même, n'avait été si bien vue ce qu'elle est en effet : la science des caractères.

Il y a une science des caractères, et c'est la première. Il y a des lois suivant lesquelles ces caractères s'appellent, s'excluent ou se combinent; la présence d'un seul, comme le disait tout à l'heure Laurent, et le disait si bien, suffit pour déterminer l'existence de plusieurs [1]; et c'est même ici que se découvre le trait le plus particulier de la méthode.

Adanson [2] et les autres, qui blâmaient Laurent sur cette préférence exclusive donnée à une partie entre toutes, n'y comprenaient rien. Ils ne voyaient pas cet accord merveilleux qui fait qu'un caractère supérieur, habilement choisi; loin d'exclure les autres, comme ils le craignaient, les comprend, les implique, les entraîne, au contraire, à sa suite, et dans des proportions toujours définies, dans des combinaisons toujours fixes. Ils ne sentaient pas ces subordinations, ces connexions obligées, et, comme dira quelques années plus tard M. Cuvier, ces *corrélations* nécessaires, qui contraignant, qui assurant les rapports des parties, permettent de conclure de chacune au tout, comme du tout à chacune : privilége singulier, inhérent à l'essence même de la *méthode naturelle*, et qu'elle a seule entre toutes les autres.

Mais par quel procédé, par quel art Laurent a-t-il pu s'élever jusque-là, jusqu'à ce savoir si plein, si neuf, si primitif, si je puis ainsi dire, et jusqu'à ce tact suprême des caractères? Sans doute, le *Catalogue de Trianon* a été son premier guide; sans doute les conseils et les conversations de Bernard ont été ses premiers secours, et les plus précieux. Mais voici le moyen imaginé par lui-même pour se donner, et se donner de soi, sur ce grand objet un savoir original et propre.

Je tire ce qu'on va lire de la seconde pièce manuscrite que j'ai sous les yeux, d'une *Note* de Laurent sur lui-même, *note* fort courte, car

[1] Voyez la note 1 de la p. 451. — [2] « Les principes de M. Jussieu, dit Adanson, « souffriront peut-être quelque difficulté de la part des botanistes qui croient qu'une « méthode, pour être naturelle, doit se fonder sur toutes les parties prises ensemble « sans donner à aucune une préférence exclusive sur toutes les autres. » (Voyez mon *Éloge historique de Laurent de Jussieu.*)

elle n'a que six pages, et qu'il aurait pu intituler : *De ma propre vie — De vita propria.*

« En 1773, une place de botaniste, vacante à l'Académie des sciences, « me détermina, dit-il, à composer un mémoire pour y être admis, et, « dans l'intention de bien connaître ce qu'on appelait familles, je résolus « de prendre l'une d'elles pour objet de mon mémoire. Linnæus avait « donné ses *Fragmenta naturalia* ou *ordines naturales;* Bernard de Jussieu « avait tracé ses familles dans le jardin de Trianon en 1759, et Adanson « avait donné ses *Familles des plantes* en 1763. Je pris pour sujet la fa« mille des renonculacées, adoptée par ces trois auteurs; et, après avoir « bien étudié leurs catalogues, je parcourus cette famille dans tous ses « caractères, et je reconnus bientôt qu'ils n'avaient pas tous la même « valeur, que les uns étaient constants dans toutes les plantes de la « famille, que d'autres variaient seulement par exception, et que d'autres « enfin étaient plus ou moins variables; d'où je conclus que, dans les « rapprochements, il ne suffisait pas d'avoir égard au nombre des carac« tères semblables, mais que, dans le calcul ou l'addition, il fallait avoir « égard à cette valeur inégale : c'est ainsi que la graine me fournit les pre« mières valeurs, les organes sexuels ensemble les secondes, et les autres « caractères successivement diminuant en proportion, il en résulta, pour « moi, que j'eus à la fin des idées plus fixes sur ces rapports. Mon mé« moire, composé par moi seul, et approuvé par mon oncle, fut accueilli « par l'Académie, et m'en ouvrit l'entrée en février ou mars 1773[1]. »

Ce travail sur les caractères des *renonculacées* terminé et publié, Laurent en essaya aussitôt un tout pareil sur les *composées*, les *graminées*, les *légumineuses*, les *ombellifères*, etc., familles également naturelles, de l'aveu de tous les botanistes; et, cela fait, il sentit qu'il était le maître de la science. Aussi, dès l'année suivante (1774), comme il s'agissait de remplacer par une autre la méthode vieillie de Tournefort, il proposa et lut à l'Académie le plan d'une méthode nouvelle, qu'il appliqua en effet, cette année-là même, au Jardin royal.

« Dès lors, nous dit-il à cette occasion, je conçus le plan d'une « nouvelle classification; je traçai sur ces principes une nouvelle mé« thode, dont tout le plan est consigné dans mon mémoire de 1774; « je combinai ensemble les travaux des trois auteurs précités (Bernard, « Linné et Adanson); et je rédigeai en conséquence le catalogue qui « devait être adopté dans le jardin. Mon oncle ne prit aucune part dans « cette composition, ni dans cette plantation que je dirigeai seul. »

[1] Il fut nommé le 20 mars 1773.

Enfin, en 1788, après quinze années de ce travail obstiné, incessant, sur l'étude des caractères, commença l'impression du *Genera*. L'auteur était si plein de son livre, qu'il commença à le faire imprimer sans l'avoir écrit; et c'est encore Laurent lui-même qui nous le dit : « En finis-« sant, je fais observer que, depuis 1774 jusqu'en juillet 1789, époque « de la publication du *Genera*, dont l'impression avait duré quinze mois, « et que j'imprimais à mesure que je le composais[1]..... »

Le livre parut, en effet, en 1789, sous ce titre : *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita, juxta methodum in Horto regio parisiensi exaratam;* et l'histoire naturelle eut la méthode.

Et maintenant que nous connaissons tout ensemble et Bernard et le *Genera*, ne pouvons-nous pas dire, et dire avec assurance, que jamais Bernard n'aurait pris sur lui la tâche infinie d'une rédaction aussi rude. Il aimait la vérité, mais il n'aimait qu'elle, et ne la cherchait que pour le plaisir de se satisfaire. Aucune espèce de vanité, aucune ambition extérieure n'avaient prise sur une ame aussi simple.

En 1758, à la mort de son frère Antoine, dont il était sous-démonstrateur, « on lui proposa, dit Laurent, de monter à la première place; « il aima mieux conserver la seconde : les vieillards, répondit-il, se con-« tentent de ce qu'ils ont; ils n'aiment pas le changement[2]. »

En 1770, Lemonnier, successeur d'Antoine, et alors premier médecin ordinaire de Louis XV, fut obligé de résider à Versailles. Voilà donc la chaire de botanique du jardin royal encore une fois disponible; Buffon la proposa de nouveau à Bernard, qui la refusa de nouveau, et présenta son neveu Laurent.

Celui-ci ne la refusa point. Il était, sur cela, fort différent de son oncle. En 1770 cependant, au moment où il acceptait cette chaire, il avait à peine vingt-deux ans, étant né en 1748[3]; et, de plus, il ne savait encore rien en botanique. Il n'en monta pas moins en chaire, tout jeune, tout ignorant qu'il était, et, grâce à la bonté touchante de Bernard, tout réussit.

Il faut l'entendre lui-même nous raconter ce détail : « Après avoir « fini mes classes à Lyon, ma patrie, en 1764, je suis venu, dit-il, à « Paris, en 1765, chez mon oncle Bernard de Jussieu, pour étudier la « médecine et les sciences accessoires; j'y ai employé les quatre années « suivantes. Dans ces travaux, la botanique était par moi généralement « peu suivie; je m'occupais plus particulièrement de ceux qui étaient « nécessaires pour être admis dans la Faculté de médecine, où j'entrai

[1] *Notes de Laurent sur sa propre vie.* — [2] *Ibidem.* — [3] A Lyon.

« en licence en mars 1770. Auparavant, dans une visite faite avec mon « oncle à M. de Buffon, intendant du jardin du roi, celui-ci rappela à « mon oncle que M. Lemonnier, professeur, étant premier médecin « ordinaire de Louis XV, et obligé, en cette qualité, de remplir les fonc- « tions de premier médecin pendant la maladie grave de M. Sénac, « titulaire, il était nécessaire de trouver un suppléant pour faire les « leçons du jardin. Mon oncle me surprit beaucoup quand il me présenta « pour suppléant. C'est ainsi que, pour remplir ses vues, je fus obligé « de faire les leçons la même année 1770. Il me fallut étudier sérieuse- « ment cette science; et, comme la méthode de Tournefort, enseignée dans « ce jardin, était très-facile, et que les élèves étaient tous nouveaux, il me « fut aisé de leur débiter le lendemain ce que j'avais étudié la veille. « Mon oncle, qui avait toujours disposé les plantes dans le jardin, soit « pour son frère Antoine, soit pour M. Lemonnier son successeur, me « rendit encore le même service, et me donna de mémoire les caractères « des principales espèces des premières leçons; je pus seul terminer ce « cours[1]..... »

Bernard, âgé alors, en 1770, et quand il faisait ce rôle de *sous-démonstrateur* de son neveu, de quatre-vingt-un ans, et *donnant de mémoire* à ce jeune neveu, déjà si sûr de lui-même quoique ne sachant encore rien, *les caractères des principales espèces*, cela ne semble-t-il pas faire tableau, et ne nous rend-il pas assez bien les deux personnages?

Voici quelques lignes intimes de Laurent, qui peuvent servir encore à nous le faire connaître. Il les écrivait en 1778, peu de temps après la mort des trois grands botanistes du dernier siècle : Linné, Bernard et Haller : « Il est des circonstances dont un homme doit profiter; et il « s'en offre une pour moi que j'aurais tort de négliger. Nous avons perdu, « en trois mois de temps, les premiers botanistes de l'Europe : M. de « Haller en Suisse, M. Linnæus en Suède, le troisième à Paris. Il serait « glorieux de leur succéder et de rappeler en France une primauté que « les étrangers lui ont disputée[2]...... »

Heureusement pour la méthode, il s'est trouvé que Laurent avait, en lui, ce besoin de marquer et de prendre place, cette ardeur de *primauté*, et ce courage invincible du travail actif, qui avaient manqué à Bernard. Sous ce rapport, les deux Jussieu sont très-dissemblables; et c'est par cette opposition même qu'ils se sont complétés l'un par l'autre, que leur nom est devenu si grand, et qu'ils nous ont été si utiles.

FLOURENS.

[1] *Notes de Laurent sur sa propre vie.* — [2] Voyez mon *Éloge historique de Laurent de Jussieu.*

1° *Lexicon etymologicum linguarum romanarum, italicæ, hispanicæ, gallicæ*, par Friederich Diez. Bonn, chez A. Marcus, 1853, 1 vol. in-8°.

2° *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*, par Louis Delatre. Paris, chez Didot, 1854, t. Ier, in-8°.

3° *Grammaire de la langue d'oïl, ou grammaire des dialectes français aux* XIIe *et* XIIIe *siècles, suivie d'un glossaire contenant tous les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage*, par G. F. Burguy. Berlin, chez F. Schneider et comp., t. Ier, 1853, t. II, 1854 (le troisième et dernier est sous presse).

4° *Guillaume d'Orange, chansons de geste des* XIe *et* XIIe *siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III, roi des Pays-Bas*, par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté de Groningue. La Haye, chez Martinus Nyhoff, 1854, 2 vol. in-8°.

5° *Altfranzösische Lieder, etc.* (*chansons en vieux français, corrigées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieil italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints*), par Ed. Mätzner. Berlin, chez Ferd. Dümmler, 1853, 1 vol. in-8°.

HUITIÈME ARTICLE[1].

Quand on a examiné, avec l'attention dont il est digne, un livre comme celui de M. Burguy, on a toujours noté çà et là, en lisant, quelques points sur lesquels on diffère d'opinion avec l'auteur. Ces remarques critiques n'impliquent, même si elles sont fondées, aucune contradiction avec les éloges donnés à l'ouvrage, aucun désir de déprécier en particulier ce qui a été recommandé en général. Loin de là, elles sont le complément de toute approbation essentielle; pour être critiqué sur des détails, il faut avoir mérité d'être loué pour l'ensemble.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1855, page 205; pour le deuxième, celui de mai, page 293; pour le troisième, celui d'août, page 498; pour le quatrième, celui de septembre, page 566; pour le cinquième, celui de mars 1856, page 151; pour le sixième, celui d'avril, page 224; et, pour le septième, celui de juillet, page 413.

M. Burguy a rencontré dès l'abord une difficulté inhérente au sujet qu'il traite. C'est d'après des passages d'auteurs, puisque le vieux français est une langue tombée en désuétude et qu'on ne peut consulter la parole et l'usage, c'est d'après des exemples empruntés aux éditions que M. Burguy formule ses règles et ses observations. Mais les éditions sont presque toujours la copie des manuscrits, et les manuscrits fourmillent souvent de fautes de toute nature. Il faudra bien que la critique philologique finisse par prendre ses droits et s'applique à corriger les textes défectueux; mais ce travail, loin d'être fait, n'est pas même ébauché. En attendant, le grammairien est maintes fois exposé à citer des exemples ou suspects, ou manifestement incorrects. Cela est arrivé à M. Burguy, et il n'a pas voulu essayer de les corriger, annonçant qu'il publiera prochainement un dictionnaire étymologique et comparé des dialectes de la langue d'oïl, où l'on trouvera une critique de tous les textes dont il s'est servi, avec l'indication et la correction des fautes qu'il croit y découvrir. Cela sera certainement fort intéressant; des discussions de ce genre mettront le mieux en évidence l'application de la grammaire à l'émendation des passages corrompus et la nécessité de remédier aux défectuosités des manuscrits et des éditions primitives. Mais, dans l'état actuel, M. Burguy n'a pas échappé à l'incertitude grammaticale que jette, sur quelques cas particuliers, l'incertitude des textes. Je lis à propos des pronoms possessifs, t. I, p. 147, ces deux vers :

> Mais saciés bien que toute voie
> Serai jou *vostres* ù que je soie.

Le second vers n'y est pas; on peut le corriger de bien des manières; la plus vraisemblable est de lire *vos*, au lieu de *vostres; vos* est une forme très-correcte. On peut mettre aussi, en gardant *vostres*, ou bien :

> Serai vostres ù que je soie,

ou bien :

> Serai jou vostres ù que soie.

Quoi qu'il en soit, il est fâcheux qu'il reste un doute sur la forme même du mot qui est donné en exemple. Mais ceci est léger; aucune règle n'y est impliquée. Voici qui est un peu plus grave. Le rapport entre le comparatif et le mot qui suivait s'exprimait quelquefois par *que*, le plus souvent par *de*, comme aujourd'hui encore dans l'italien par *di*. M. Burguy admet (t. II, p. 389) que ce *de* peut être supprimé, surtout devant les noms de nombre, après *plus*. Cela, en soi, ne serait pas impossible; car, comme le latin rendait cette relation par l'ablatif, le vieux

français aurait pu la rendre par le cas régime, sans *que* ni *de*. Mais je n'en connais aucun exemple. M. Burguy en cite deux; malheureusement ils sont l'un et l'autre tout à fait suspects. L'un est un vers de la *Chanson de Roland* :

Paien d'Arabe s'en turnent plus cent.

Ce vers est faux; et justement on le rend régulier en y ajoutant *de* :

Paien d'Arabe s'en turnent plus de cent.

On ne peut donc rien conclure. Le second exemple paraît de meilleur aloi; cependant je ne puis pas l'admettre sans réserve. C'est un vers de huit syllabes de la *Chronique* de Benoit :

Fiers et hardiz plus leoparz.

Mon scrupule est que je ne connais, dans notre ancienne poésie, *leopart* que de deux syllables (écrit, il est vrai, d'ordinaire, *liepart*), et que la locution *plus que liepart* est une formule qui se rencontre très-fréquemment. Pour le nombre des syllabes de ce mot, voici des exemples :

Devers Ardene vit venir un leupart;
Chanson de Roland, LVI.

Et courageus as armes et fier come liepart;
Chanson des Saisnes, XIX.

Quant l'a occise ou liupart ou lion;
Roncisvals, p. 170.

En ceste forest a maint ours et maint liepart.
Berte aus grans piés.

J. Marot, le père de Clément, disait encore *lyepart*, au commencement du XVIe siècle :

Sembloit Hercule ayant cueur de lyepart.
(V, 97.)

Mais, un peu plus tard, la forme latine chassa, comme cela est arrivé en bien d'autres cas, la forme française, et l'on dit *léopard* en trois syllabes; Dubellay, par exemple, 3, 6, r :

Je voy tomber sous les flesches françoises
Le leopard, ton antique ennemy.

on objectera peut-être que Benoit a écrit non *liepart*, ou *liupart*, ou *leupart*, mais *leopart*. Cependant, si une contraction ne prévalait pas

ici, *lie* ou *liu* seraient aussi bien dissyllabes que *leo;* et cette circonstance montre clairement la tendance de la prononciation en ce mot. Puis y a-t-il quelque difficulté à ce que *leo*, dans *leopart*, soit monosyllabique? Pas le moins du monde. *Ceo* se dit pour *ce*, *ço*, et ne compte jamais que pour une syllabe. Le même Benoit, dans le même poëme, a fait monosyllabique le mot *jeon*, pour *je en* (t. I, p. 176) :

> Sachiez qu'à grant enviz retrai
> Ceo que jeon truis e que jeon sai.

Ainsi d'autres exemples sont nécessaires pour mettre hors de contestation la remarque de M. Burguy.

Ailleurs (t. I, p. 176), il pense que *ne* pour *en* ne serait pas impossible, mais qu'il faut restreindre cette forme aux provinces limitrophes de la langue d'oc, où, en effet, *ne* se disait pour *en*. Il répète, en le restreignant ainsi, le dire de Raynouard, qui, pour *ne* en place de *en* dans la langue d'oïl, avait cité ces vers :

> Jà l'esté n'aura tel chalor
> Que l'ewe *ne* perde sa freidor.

Mais que peut prouver un tel exemple? le second vers n'y est pas; et on le rétablit en lisant *en* au lieu de *ne :*

> Que l'ewe en perde sa freidor.

Tant qu'on n'aura rien de plus à alléguer, l'emploi de *ne* pour *en* dans la langue d'oïl restera problématique.

M. Burguy a des remarques instructives sur le pronom féminin *la*. Il fait voir que, outre *la*, il y avait, pour le régime direct des verbes, *lei* en Bourgogne et *lie* dans les autres provinces, *li* pour le régime indirect des verbes, *lei* et *lie* pour le régime des prépositions; que la forme de régime *lei* n'eut pas cours très-longtemps; que *lie* la remplaça bientôt; mais que, dès que *lie* fut généralement employé, les écrivains et les copistes ne distinguèrent plus *lie* régime des prépositions de *li* régime indirect des verbes, et qu'ils mirent indistinctement *li* au lieu de *lie*, faute assez générale, dès le milieu du XIIIe siècle, pour faire autorité; enfin que la forme de régime indirect *lui*, qui était d'abord exclusivement masculine, commença, vers le milieu du XIIIe siècle, à servir aussi pour le féminin. Cette confusion s'est perpétuée dans le français moderne, *je lui donnai* voulant aussi bien dire *je donnai à une femme qu'à un homme;* mais, tandis que l'ancienne langue, ayant fait cette confusion, l'avait étendue à tous les cas, le français moderne, gardant sans doute

un certain sentiment d'un usage plus antique, a introduit une exception, une irrégularité, puisque *lui*, régime d'une proposition, ne peut se dire que d'un homme et non d'une femme. A tout cela, j'aurais voulu seulement que M. Burguy indiquât comment il prononçait le pronom *lie*. La chose n'est aucunement impossible à décider : il faut le prononcer *lié* en une seule syllabe. Ce sont les vers qui le montrent :

Quant el fu hors, cil leva sus,
Et soentre lie ferma l'us.

Et

Li trichierres la salua
Et celui qui o lie veneit.

Si on n'accentue pas l'*e*, il sera muet, et, suivant la règle invariable de l'ancienne poésie, *lie* comptera pour deux syllabes. Il faut de toute force le faire monosyllabique, et le lire ainsi que l'écrire *lié*.

Mais M. Burguy ne met pas d'accent. A mon avis, c'est à tort qu'il a privé ses lecteurs de cette commodité. Sa raison est que les manuscrits n'ont point d'accent et qu'il importe de ne pas introduire, dans les éditions, des distinctions dont les manuscrits n'ont point de trace. Mais elle n'est pas bonne; c'est l'office des éditions de rendre les textes plus lisibles, et, à ce point de vue, l'on peut dire que le meilleur manuscrit ne vaut jamais même une mauvaise édition. D'ailleurs, cette prétention de ne s'écarter en rien des exemplaires venus du moyen âge n'a, je crois, jamais été exactement suivie par aucun éditeur. Les uns modifient la ponctuation, qui y est très-défectueuse, à l'effet d'éclaircir le sens; les autres séparent l'article, le *que* et autres mots qui sont souvent confondus avec celui qui les suit; d'autres distinguent l'*u* voyelle de l'*u* consonne, ce que fait M. Burguy lui-même, à juste titre, selon moi, mais en une sorte de contradiction avec le parti qu'il a pris d'exclure l'accent. L'accent, en effet, n'a pas d'autre but que de distinguer deux sortes d'*e*, comme on distingue deux sortes d'*u*. On reconnaît très-bien, dans la langue d'oïl, deux *e*, dont l'un est muet et l'autre accentué. L'*e* muet a pour caractère de s'élider devant une voyelle et de ne plus compter dans le vers; il est donc identique avec l'*e* muet du français moderne. L'*e* accentué a pour caractère de ne pas s'élider devant une voyelle et, même ainsi placé, de compter dans le vers; il n'y a pas de doute que c'est l'*e* fermé actuel, un peu plus ou un peu moins fermé. Quant à l'*e* ouvert, nous n'avons aucun moyen de le retrouver, si ce n'est par la tradition qui fait supposer que nos aïeux le prononçaient là où nous le prononçons; ils écrivaient par *es* des mots où nous mettons l'*ê* :

teste, tempeste, vous estes; sans doute l'*s* est devenue muette de très-bonne heure; sans doute aussi l'*e* s'est allongé pour tenir lieu de la lettre qui disparaissait; mais cet *e* était-il ouvert comme dans *tête*, ou fermé comme dans *esté*, *escrire*, et comme on le prononce encore aujourd'hui en quelques parties de la Normandie, *téte, tempéte?* C'est ce que nous ne savons; car il est possible que cet *e* ait tendu à s'ouvrir de plus en plus, comme il paraît bien qu'a fait la diphthongue *oi*, qui se prononçait très-probablement *oué*, ainsi que cela est encore dans plusieurs patois.

En tout cas, la langue d'oïl a deux *e* distincts. Faut-il les distinguer par un accent? Il le faut d'autant plus, que, dans bon nombre de mots, il y a confusion à l'œil, si aucun accent n'est placé, et parfois doute sur le tout. *Torne* sera aussi bien *torne* que *torné; fierte* sera aussi bien *fierte*, sorte de châsse, que *fierté*. De là des lenteurs en lisant, lenteurs qu'il est inutile de mettre sur le chemin du lecteur, et, dans certains cas, surtout si le passage est difficile, de véritables difficultés. Qu'on trouve dans un texte un mot ainsi écrit : *chastee*, il se pourra faire qu'on hésite quelque temps à le reconnaître et qu'on n'y réussisse qu'après divers tâtonnements; mais qu'il soit écrit comme il était prononcé, *chasteé*, et aussitôt on apercevra notre mot actuel *chasteté*. Ce que je dis là s'applique surtout à la prose : dans un vers, la mesure, la rime, indiqueront maintes fois qu'un *e* doit être accentué; mais, dans la prose, ces secours font défaut; et d'ailleurs tout ce qui aide sans nuire au véritable caractère des textes doit être bien venu. M. Burguy, lui-même, a accentué des futurs écrits par un *e : je tenré, je garderé;* et il a bien fait; car, sans accent, on sera tenté de les prononcer tout autrement qu'il ne faut, et peut-être même sera-t-on exposé à se méprendre sur le temps et sur le sens. Depuis plusieurs années les rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont adopté l'usage de l'accent dans les textes qu'ils rapportent, ils s'en trouvent bien, et leur exemple mérite d'être approuvé et suivi. Il y a eu une époque, je le sais, où l'accent a été employé d'une façon arbitraire et fautive, où on le mettait sur *ne* qui a certainement un *e* muet, et où l'on en affublait des mots comme *les bues*, ne sachant pas que nos aïeux représentaient le son *eu* non par *eu* mais par *ue*. Certes, si on avait dû continuer de la sorte, il vaudrait mieux s'en tenir à la simple reproduction des manuscrits, qui ne préjuge rien, et qui, si elle n'aide pas, ne nuit pas. Il n'en est plus ainsi : la critique a déterminé une foule de cas où l'on peut user de l'accent en pleine certitude. On en usera aussi pour distinguer *à*, préposition, et *où*, adverbe; il n'est personne qui, en lisant les manuscrits, n'ait été embarrassé en quelques

endroits particuliers par ce défaut de distinction. On ne laissera pas non plus de côté le tréma, qui est utile, soit pour lire les vers, soit aussi pour reconnaître un mot d'un autre; ainsi trouvez dans un texte *chaut*, qui est la forme normande de *cheü*, vous ne saurez, à moins que le sens ne se présente à l'instant, si vous avez sous les yeux le mot *chaut* (calidus); imprimez donc, si vous éditez, *chaüt* avec un tréma. La ponctuation, l'accent, le tréma, l'usage du *v* sont des services que l'éditeur rend au lecteur, et tiennent place de notes perpétuelles. Ne les bannissez point par un scrupule d'exactitude là où rien de l'essentiel n'est compromis.

Il est plus facile, suivant moi, en quelques circonstances, de reconnaître les cas où il faut un accent que ceux où il faut un *v*. Ainsi *poure*, qui est notre mot *pauvre*, doit-il être écrit et prononcé *povre* ou *poure?* Si l'on s'en rapporte à la tradition, elle n'est pas équivoque; nous disons *pauvre*, et Palsgrave, au XVIe siècle, nous apprend expressément que *poure* se prononçait *povre*. Mais les patois de la Normandie et du centre disent *poure*, prononciation qui doit avoir aussi une origine antique. La question serait décidée si on rencontrait *poure* en rime avec un mot où le *v* serait certain. Je n'en connais pas d'exemple. Toutefois je crois qu'on peut admettre la prononciation *povre*, du moins pour le XIIIe siècle à Paris; car on trouve le mot *poverte* écrit avec deux *u*, dont il faut bien que l'un soit consonne. Dans *Berte aus grans piés*, XXXV :

> Dont doi-je prendre en gré si j'ai froit et pouuerte.

A la vérité on rencontre aussi *pouerte*, où l'on ne sait plus si *u* est consonne ou voyelle :

> Les geta de servage et de toute pouerte.
> (Ib. XCIV).

Mais, si, ici, *u* était voyelle, on trouverait, attendu que *ou* et *o* permutent fréquemment, on trouverait écrit quelquefois *poerte;* ce qui n'est pas.

En général, néanmoins, on peut arriver à distinguer positivement le *v* de l'*u*. M. Burguy a imprimé ainsi (t. I, p. 74) un passage des *Sermons de Saint-Bernard :* « Li avuerte raisons nos at ensaigniet k'encombrer la « salveteit d'altrui, est porseure lo salvaor. » Le manuscrit portait deux *u : auuerte*, de sorte qu'il était loisible de lire ou bien *auuerte*, ou bien *avuerte*, ou bien *aüverte*. C'est de cette dernière manière qu'il faut écrire. Cela peut se faire voir sans aucun doute. Notre verbe *ouvrir* est, dans l'ancien français, *ovrir*, ou bien *uvrir*, au participe *overt*, *uvert;* combiné avec la préposition *à*, il fait *aovrir*, *aüvrir*, *aovert*, *aüvert*. De

cette espèce de combinaison on a une foule d'exemples : *aombrer, aorner, aorer,* etc. De même le provençal, qui dit *obrir* et *ubrir,* a le composé *adubrir.* La prononciation de *aüverte* est donc certaine, et l'on voit qu'ici le tréma n'est pas inutile. Je citerai en preuve ces vers de *Berte aus grans piés* (XXXIV):

> Et la roïne plore, qui suefre et a soufert
> Grant travail et grand paine, mais de cuer aovert.....

Dans ce passage des *Sermons* de saint Bernard, p. 530 : « Niant « auvranz, mais consecranz lo temple del ventre de la virgine, » on ne doit pas prononcer *auvranz*, en réunissant *a* et *u*, mais les séparer et dire *aüvranz.* Plus loin, t. I, p. 408, M. Burguy dit que *ovrir* s'écrivait *avrir, aovrir* (*auvrir, aouvrir*), *ovrir, ouvrir;* de sorte que, pour lui, *ovrir, aovrir, auvrir, aouvrir,* ne sont que des formes orthographiques d'un seul et même thème; il n'en est pas ainsi; nous avons ici deux verbes distincts, l'un simple, *ovrir,* l'autre composé, *a-ovrir.*

Il mentionne, comme on voit, une forme *avrir;* je regrette qu'il ne cite pas ses autorités; car, pour moi, je n'en connais aucun exemple, et, s'il y en avait, ce serait un argument important dans les difficultés étymologiques que ce verbe suscite. En effet, le français *ovrir* et le provençal *obrir* conduisent, non pas à *aperire*, mais à *operire*, qui a un sens tout contraire. Comment se fait-il que, dans les deux langues romanes de la Gaule, le mot ait pris cette apparence étrange, tandis que l'italien et l'espagnol ont régulièrement, l'un *aprire*, l'autre *abrir?* M. Diez a essayé de résoudre la contradiction entre le sens et la forme. Suivant lui, *ovrir* est une contraction de *aovrir,* et *aovrir* correspond au provençal *adubrir,* qui se décompose, non pas, comme tout le monde le supposerait, en *ad-ubrir,* mais en *a-dubrir;* et *dubrir,* à son tour, est l'équivalent de *deoperire*, qui a le sens requis. Qu'un verbe analogue à *dubrir* ait existé, c'est ce que M. Diez montre, en citant le provençal moderne *durbir*, le piémontais *dorvi*, le wallon *drovi*, le lorrain *deurvi*, répondant à *deoperire*, comme le milanais *dervi* et le crémonais *darver* répondent à *deaperire;* mais que *ouvrir* en soit l'équivalent, c'est ce qui reste aussi incertain qu'auparavant. En effet, voyez les difficultés : puisque *ovrir* est une contraction de *aovrir*, il faut que celui-ci soit plus ancien que celui-là; or, jusqu'à présent, les textes nous les présentent contemporains. Il faut que l'ancien italien, qui a, lui aussi, *oprire*, ait fait la même contraction que le vieux français, ou soit tiré du français, ce à quoi répugne le *p* dans *oprire.* Il faut, ce qui est bien plus fort, et ce qui, suivant moi, ruine l'étymologie proposée, que le vieux français

provienne du provençal; car *aovrir*, primitif, dans cette hypothèse, de *ovrir*, n'a gardé aucune trace du *d*, qui, seul, cependant, est caractéristique du sens; ce *d* ne se trouve que dans le provençal *a-dubrir*, décomposé comme le veut M. Diez; le provençal serait donc l'origine du français; or on ne peut admettre, jusqu'à preuve positive, qu'un mot tel que *ouvrir* ait eu besoin d'être emprunté au provençal. Et puis alors, d'où viendrait le provençal *ubrir?* serait-il aussi une contraction de *adubrir?* Qui ne voit, dans le français et le provençal, le parallélisme de *ovrir* et *ubrir*, *aovrir* et *adubrir*, et non pas des dérivations et contractions que rien n'appuie? Les difficultés, les impossibilités se pressent. Aussi ai-je renoncé à chercher l'origine de *ovrir*, *ouvrir*, ailleurs que dans *operire*. Remarquez que, dans la langue d'oïl et dans la langue d'oc, ou bien *aperire*, ou bien *operire* manquent de correspondant; on ne trouve que *ouvrir*. Il y a donc eu disparition d'un de ces deux verbes, ou plutôt confusion de ces deux verbes, confusion qui me paraît devoir son origine à *cooperire*, en français *couvrir*, en provençal *cubrir*. Le sens de *operire* ayant été attribué à *cooperire*, et la syllabe *co* semblant ce qui donnait le sens de *couvrir*, les esprits s'habituèrent à regarder *ouvrir* comme l'opposé de *couvrir*, et se méprirent de la sorte entre le sens et la forme.

A côté de ce verbe *ouvrir*, se trouve, d'une façon singulière, un adjectif *apert* avec son adverbe *apertement*. Il vient évidemment d'*apertus;* cependant il n'en a pas tous les sens, et il s'emploie pour dire *manifeste*, *franc*, répondant à *ouvert* au figuré, mais non au propre. Bien qu'on le rencontre en de vieux textes, je n'hésite pas à dire que, relativement à *ouvrir*, *apert* est de formation postérieure. On y retrouve le mot latin transplanté en français sans modification autre que la finale; or *apertus* aurait donné, non *apert*, mais *avert*, comme on le voit pour *ouvert* et *couvert*. *Apert* est entré dans la langue d'oïl quand le sentiment qui a fait le français avec du latin avait disparu. C'est sans doute une importation due aux lettrés, et qui, justement, se reconnaît à ce que le mot latin a été reçu sans traverser la filière par laquelle, à l'origine, les vocables passaient. Il ne faut pas croire que, à la renaissance seulement et au XVIe siècle, on ait puisé dans le trésor latin des médailles qu'on ne savait ni ne pouvait refrapper. Cela s'est fait dès les plus hauts temps; et, dans des textes du XIIe siècle, on rencontre de ces transcriptions littérales. *Cogitation*, par exemple, n'est pas du XVIe siècle, il est du XIIe, mais il n'en est pas plus français pour cela : *cogitare* a donné *cuider*; et, si *cogitatio* était entré dans la langue d'oïl, il y serait entré sous la forme de *cuidaison*. A toute époque, les lettrés ont été entraînés, soit par besoin, soit par faux goût, à jeter dans le français des termes latins; mais, en

les jetant, ils leur laissaient leur vêtement étranger. C'était en effet le seul moyen de faire que ces mots restassent intelligibles, et peu à peu ceux qui prirent faveur passèrent des livres dans la langue usuelle.

M. Burguy dit, t. I, p. 65, à propos du substantif : « On s'est de« mandé d'où venait que l'emploi du *s* a pris tant d'extension en « français, et, sans pouvoir fournir aucune raison, on a attribué cette « particularité à une influence des idiomes germains. Pour moi, j'y vois « une influence celto-belge; il est prouvé que les Belges avaient, au « singulier, des désinences en voyelles, ou en consonnes autres que *s*, « mais, par compensation, beaucoup de pluriels en *s;* et le sentiment « de la fonction primitive du *s*, qui était de désigner le pluriel, ne se « perdit sans doute jamais chez les populations des provinces qu'ils avaient « habitées..... A l'époque où l'on donna à la lettre *s* la fonction qu'elle a « encore aujourd'hui, le dialecte picard surtout et le bourguignon étaient « dominants dans la langue d'oïl; or les provinces où ils s'étaient formés « avaient été habitées par les Belges, et la réhabilitation du *s* primitif, « comme simple désignatif du nombre, pourrait bien être une réminis« cence de temps plus anciens. » Un langage aussi peu précis ne porterait pas la conviction dans l'esprit, quand bien même on n'aurait pas ailleurs l'explication du fait. C'est dans le latin, dans la syntaxe latine, et non dans le germain ou le celte que se trouve la cause de ces *s*. La théorie n'en a pas été faite, et je vais essayer d'en dire quelques mots. Le type de la déclinaison de la langue d'oïl est *s* au cas sujet, et la finale pure au cas régime pour le singulier, et, pour le pluriel, la finale pure au cas sujet, et *s* au cas régime. (Il s'agit ici des noms en terminaison masculine; je parlerai des autres un peu plus bas). Il est manifeste que ce type a été fourni par la deuxième déclinaison latine : *caballus*, chevals, *caballum*, cheval; *caballi*, cheval, *caballos*, chevals. La première ne fournirait point d'*s* au sujet singulier; et la troisième donnerait une *s* au sujet pluriel. Le type ainsi formé se généralisa par un procédé tout naturel de grammaire; pour la langue d'oïl, il n'y eut plus qu'une déclinaison, et dès lors elle s'appliqua à des mots qui, dans la langue mère, appartenaient à une toute autre déclinaison. C'est ainsi que furent formés, au sujet, *la cités*, *li rois*, *li chiens*, *li cuers*, *la riens*, etc. Et il ne faudrait pas croire que, dans *rois*, *chiens*, *riens*, et autres semblables, l'*s* française vienne de l'*s* latine dans *rex*, *canis*, *res;* on prouve que ces deux *s* ne sont pas de même origine, en remarquant qu'au pluriel, *reges*, *canes*, *res*, ont un *s*, et que la langue d'oïl n'en a pas : *li roi*, *li chien*, *les rien*. Il s'agit donc d'une autre déclinaison. Semblablement, dans *cités*, au sujet, l'*s* ne dérive pas de l'*s* de *civitas;* car *cité* provient non pas de *civitas*, mais de *civitatem*, ainsi

que l'exige la règle de l'accent. *Civitas* aurait donné et a donné, en effet, *cit*. Quelques noms, en très-petit nombre, parmi ceux qui émanent de substantifs latins en *tas*, ont été tirés non pas du régime, ce qui est l'ordinaire, mais du sujet : *civitas*, *cit* à côté de *cité; paupertas*, *poverte* à côté de *povreté; potestas*, *poeste* à côté de *poesté*.

La règle ne va pas sans l'exception. Il y avait toute une classe de substantifs qui échappaient à ce mode de formation; c'étaient les noms venant du latin *ator* ; ceux-là faisaient le sujet en *eres* et le régime en *eor: donator, doneres, doneor; judicator, jugeres, jugeor; salvator, sauveres, sauveor*, etc. Il en était de même pour les noms masculins en *o*, *onis : latro*, *lerres*, *larron; baro*, *bers*, *baron; garcio*, *gars*, *garçon*, etc. Puis quelques mots isolés viennent se ranger dans cette catégorie : *infans, enfes, enfant; comes, cuens, comte; homo, homs, homme; abbas, abes, abé*, etc. Pourtant l'exception ne s'étendit pas au pluriel, et tous ces noms s'y formaient comme s'ils étaient de la deuxième déclinaison latine, ou, ce qui est équivalent, de la déclinaison française : *li doneor, aux doneors; li enfant, aux enfans; li abé*, *aux abés*, etc. Les mots de cette espèce, ayant le cas sujet déterminé par une forme particulière, n'avaient pas besoin de l'*s* caractéristique; aussi trouve-t-on souvent, même dans de bons textes, *enfe, abe*, *donere*, etc., écrits sans *s; hom* manque fréquemment de cette caractéristique, si bien même qu'il est arrivé jusqu'à nous, dans le nom indéfini *on*, *l'on*, sans le signe du sujet. Toutefois, l'uniformité grammaticale se fit sentir; plus on perdait de vue l'origine, plus on était porté à assimiler ces mots au reste; et la plupart de ceux qui enseignaient ou écrivaient le français durent être tentés d'y ajouter l'affixe qui indiquait le cas sujet.

Les noms à terminaison féminine se comportaient autrement; ils répondaient aux noms latins en *a : via*, *voie; femina*, *femme; fontana*, *fontaine*, etc. Le singulier ne présente aucune difficulté ; *via* au sujet, *viæ* ou *viam* au régime, ne donnent, en langue d'oïl, que *voie* tant au régime qu'au sujet. Mais le pluriel offre une difficulté; le paradigme qu'indique M. Burguy est *voies*, par une *s* pour les deux cas. Il est certain que cette identité est très-commune dans les textes, et peut-être s'y rencontre-t-elle, en effet, le plus fréquemment. Mais elle n'y règne pas d'une façon absolue, il s'en faut beaucoup; et bien des fois le sujet pluriel est sans *s*. J'en trouve un exemple dans une citation qu'il rapporte pour une autre fin (t. I, p. 169) :

S'avint par aventure un jour
C'aucune dame de valour
Le chastelain forment plaignoient.

Il serait facile de réunir un bon nombre de textes de ce genre. C'est, suivant moi, l'orthographe véritable : *viæ, viis,* ou *vias, les voie, aux voies; dominæ, dominis,* ou *dominas, les dame, aux dames.* Elle est indiquée par la théorie; en fait, elle est fournie par un nombre suffisant de passages pour qu'on regarde l'autre comme une faute qui eut un cours étendu dans la langue, et y devint tout à fait autorisée. Il ne serait pas hors de propos, dans les livres didactiques, de signaler en quoi la langue de la Gaule du nord, en devenant de latine française, a commis des méprises, et comment, en plus d'un cas, un certain usage correct, subsistant à côté, a protesté contre l'erreur. Voyez le mot *cors, corpus :* M. Burguy, remarquant que les substantifs des deux genres, qui avaient une *s* finale au thème du mot, la gardaient partout, rapporte des passages où l'*s*, dans *cors*, se retrouve, et au sujet pluriel et au régime singulier. Mais cette *s* finale dans *cors* est une faute, puisque *corpus* n'a point d'*s* radicale; et le mot français ne devrait avoir une *s* qu'au sujet singulier et au régime pluriel. Et de fait, on le rencontre maintes fois écrit correctement. M. Burguy lui-même m'en offre un exemple en citant, à propos du verbe *aerdre*, ces vers de Benoit :

> Fuions la (la luxure) tuit, fuions, fuions,
> Ne cuer ne *cor* n'i apuions.

On aurait dû toujours écrire de la sorte; mais beaucoup s'y trompaient, croyant que l'*s* était radicale dans *corps*. Une erreur contraire est à noter pour le mot *sens;* l'*s* est radicale dans *sensus*, et, par conséquent, doit subsister dans le mot de la langue d'oïl, tant au régime singulier qu'au sujet pluriel. Mais beaucoup s'y trompaient aussi, et croyaient que l'*s* était ici une affixe, écrivant au régime le *sen*, par exemple dans ce passage du *Chevalier au Lyon*, v. 1418 :

> Li sages son fol panse cuevre,
> Et met, s'il puet, le *san* à oevre.

C'est de cette forme fautive qu'on forma l'adjectif *sené* (sensé), *forsené*, hors de sens, que nous écrivons à tort *forcené*, par un *c*.

Ainsi la présence de l'*s* dans les noms de la langue d'oïl n'a rien d'étrange et qu'il faille rechercher hypothétiquement dans certains caractères de l'allemand ou du celtique. Elle s'explique très-bien par le latin. L'*s* du sujet singulier est l'*s* de la deuxième déclinaison latine au nominatif, et l'*s* du régime pluriel est l'*s* de la même déclinaison au datif ou à l'accusatif.

Maintenant, quant au français moderne, l'emploi de l'*s* y dérive co-

plétement de celui qu'en fit la vieille langue. L'*s* du sujet singulier n'a laissé que peu de traces, on la reconnaît dans *fils*, *bras*, *doux*, *legs*, *lacs*, et sans doute quelques autres, tous mots où elle n'aurait aucune raison d'être, si elle n'y avait été amenée par l'ancien usage en qualité d'affixe; il n'y a dans *filius*, *brachium*, *dulcis*, *legatum*, *laqueus*, rien qui la justifierait. Dans le reste elle ne figure plus; c'est qu'en effet le français moderne a choisi pour thème des noms le cas régime de l'ancienne langue, cas où l'*s* n'avait aucun rôle. C'est par la même cause qu'elle est devenue caractéristique du pluriel; à ce nombre, les noms avaient une *s* au régime dans la langue ancienne; en passant au rang de thème, ils l'ont gardée dans la langue moderne. Ainsi s'explique l'absence de l'*s* au singulier, et sa présence au pluriel. Le sujet des noms en *ere*, *eor*, s'est complétement effacé; ils se sont tous contractés en *eur*, *donneur*, *sauveur;* pourtant on reconnaît encore ce sujet dans des noms propres : *Baillière*, nom d'un libraire de Paris, est le sujet du mot qui, au cas régime, étant *bailleor*, est devenu *bailleur* (celui qui baille, qui donne). On remarquera que le français moderne s'est comporté, à l'égard de l'ancien, comme l'ancien s'était comporté à l'égard du latin. L'ancien, dans la plupart des cas, avait pris le cas régime pour en faire son thème; dans la plupart des cas aussi, le thème du moderne est pris au cas régime. Ce qui a décidé, je ne dirai pas ce choix, mais cette tendance des deux parts, c'est, je pense, que le mot au cas régime est ou plus long ou plus consistant, et, de la sorte, a prévalu dans la bouche de populations qui, de part et d'autre aussi, mutilaient le langage antique.

Il y a dans la langue d'oïl *anc*, *ainc*, *enc*, qu'on écrivait aussi *ainques*, *ainkes*. Raynouard avait déjà dit, en parlant du provençal *anc*, qui correspond à l'adverbe français, qu'ils dérivent tous les deux de *unquam*, dont ils ont le sens. M. Burguy (t. II, p. 273) combat cette étymologie. D'abord il objecte que *unquam* a déjà son dérivé dans *onc*, *onques*, et qu'il ne peut en avoir deux; mais *anc* ou *ainc* se trouvent à côté de *onc*, comme *cuens* se trouve à côté de *cons* (comte), *huems* à côté de *homs* (homme), *dame* à côté de *dome*, *dangier* à côté de *dongier*, *danzel* à côté de *donzel*, etc. Il ajoute qu'on n'a aucun précédent qui autorise à admettre la permutation de l'*o* latin en *a*. Mais cette permutation, au contraire, n'est pas rare; les noms que je viens de citer en sont autant d'exemples, et je l'ai d'ailleurs mise hors de doute dans un des articles précédents [1]. L'étymologie de Raynouard reste donc bonne, et il est inutile d'en chercher une autre.

[1] Troisième article, août 1855, p. 504 et 505.

J'en dirai autant pour *oïl*, notre *oui* actuel. Il y a, dans l'ancienne langue, deux termes pour l'affirmation : *o*, en provençal *oc*, et *oïl* qui appartient exclusivement au français. La finale *il* ne fait pas conteste; c'est le pronom *il*, du latin *illud*, étymologie prouvée par *nenil* composé, comme on le voit, de *nen*, qui est *non*, et de ce même pronom. Reste *o*, *oc*, que Raynouard et, avec lui, la plupart tirent du pronom latin *hoc*. Cette dérivation a été révoquée en doute par J. Grimm, dans sa *Grammaire*, t. III, page 768, alléguant la différence de forme qui existe entre l'adverbe négatif (*no* et non *noc*) et l'adverbe affirmatif du provençal, et le manque d'un verbe français dérivé de la particule d'affirmation. Ces raisons sont faibles; si l'adverbe négatif est *no* en provençal et non pas *noc* pour *non oc*, c'est que le provençal a trouvé la négation latine toute faite, et qu'il a été obligé de faire la particule affirmative, le latin n'ayant point de terme expressément réservé à exprimer l'affirmation; il est donc tout naturel qu'en provençal et en français la négation et l'affirmation n'aient pas été conçues d'après un même modèle. Par là aussi s'explique le manque d'un verbe dérivé de la particule affirmative; le latin fournissait le verbe négatif, mais ne fournissait pas le verbe affirmatif, qui, dans le fait, était assez difficile à fabriquer avec *oc*, que nous supposons dériver de *hoc*. Ces raisons de Grimm, M. Burguy les accepte, et, pour les renforcer (car elles en ont besoin), il y ajoute que, si *o* était un dérivé de *hoc*, le *c* latin aurait certainement été traduit dans le dialecte picard, et on ne trouve nulle part trace d'un *c*. Puis, repoussant, avec raison, la conjecture de Grimm (à laquelle Grimm lui-même croyait peu de solidité), que *o* est l'allemand *ja ih* (oui, moi), il en propose une autre, à savoir l'ancienne préposition celtique *ó*, qui équivaut à *ab*, *de*, *ex*, du latin, et qui est employée aussi comme conjonction avec le sens de *ex quo* et comme adverbe.

Il faudrait une grande évidence pour déposséder un mot latin en faveur d'un mot celtique; car le celtique est rare dans le français, et le latin y abonde. Tandis que *hoc*, c'est-à-dire *cela est*, explique si bien le sens affirmatif, le celtique *ó*, même signifiant *ex quo*, ne pourrait y être amené que par des intermédiaires qui manquent tout à fait. Il faut les supposer; mais faire des suppositions douteuses pour fonder une étymologie non moins douteuse est un procédé que la critique ne peut accepter. Voyez, en effet, quels intermédiaires : si on prend *o* dans : *viens-tu? oui*, il faut entendre : *parce que* (*ex quo*) tu m'as dit viens-tu, je viens; si l'on prend *oïl : parce que* tu m'as dit viens-tu, *cela* s'effectue. Cette trame d'idées est trop peu serrée pour qu'on s'y fie.

Il faut donc en revenir à l'ancienne étymologie. Ce qui la confirme, à mon sens, péremptoirement, c'est le parfait accord de la forme avec le sens : la forme, car on trouve en provençal non-seulement *oc*, mais *hoc*, et en français non-seulement *o*, mais *ho;* et cette *h* serait inexplicable dans l'hypothèse de la préposition celtique *ó;* le sens, car *hoc* se prête facilement à la signification affirmative. *Nenil* est certainement postérieur à la simple négation *nen;* par la même raison, *oïl* est postérieur à la simple affirmation *o*, qui tomba en désuétude, excepté en certaines locutions (par exemple : *Ne dit ne o ne non*). C'est ainsi que la singulière composition *hoc-illud* s'est établie dans notre langue pour exprimer *oui*.

Il y a encore quelques objections de M. Burguy à écarter. Si *hoc*, dit-il, était le primitif, on verrait, en picard, le *c* reparaître, tandis qu'on ne rencontre que *o;* ainsi, à côté de l'adverbe *poro*, on trouve *poroc* (*per hoc*). Cela ne peut faire une difficulté sérieuse. Un mot aussi usuel que *o* a pu prendre très-vite une forme fixe qui ne permettait plus au *c* de reparaître. Comparez d'ailleurs l'adverbe *ouan* (hoc anno, cette année), où je ne sache pas que le *c* reparaisse jamais, et l'adverbe picard moderne *ou étant* (cela étant), qui est aussi sans le *c*. Ce sont autant d'analogies qui fortifient mon dire.

Il ajoute que, si *hoc* était en cause, *o* aurait été *vocalisé* parfois, c'est-à-dire serait devenu *oe*, comme *poroc* devenait *poroec*, *senoc* devenait *senoec*, *avoc* devenait *avoec*. De pareilles *vocalisations* peuvent manquer çà et là, sans que la règle soit infirmée; il y a à tout des exceptions; et, ici, cette exception ne peut ébranler une étymologie qui me paraît bien établie d'ailleurs. Mais n'y a-t-il pas eu, en effet, quelque variation de la voyelle (*vocalisation*) en ce mot? c'est ce qui me paraît supposable en examinant certaines autres formes de *oïl*. Le fait est que, outre *oïl*, on trouve *oal*, *ouail*, *ol*, *odil*, *awil*. *Oal* est une altération correspondante à *nenal* qui s'est dit, *il* ayant été changé en *al* par un caprice de l'oreille. *Ol* me semble être dû à l'apposition d'une fausse consonne à la fin de *o*, dont l'origine s'était perdue là où l'on disait *ol*. Je n'invente pas les fausses consonnes pour le besoin de ma cause, et l'on en trouve de fréquents exemples; je cite celui que j'ai en ce moment sous les yeux :

> Et de paiens si grans olz aünée.
>
> *Bataille d'Aleschans*, v. 5045.

Dans *olz*, *l* est une fausse consonne; car *ost*, qui vient de *hostis*, ne peut avoir d'*l*. J'expliquerais de même *od-il;* le *d*, dans *od*, serait aussi

une fausse consonne. Enfin, je considérerais *ouail, awil*, comme des *vocalisations* fautives d'un terme dont le sens primordial était effacé. Mais, quand même ces explications n'auraient pas une valeur suffisante, des formes hétérogènes, dont l'une, du moins (*oal*), a été ramenée au type primitif, ne peuvent infirmer une étymologie bien appuyée.

Après ces remarques et ces discussions, je termine, comme j'ai commencé, en recommandant la *Grammaire de la langue d'oïl*, en remerciant M. Burguy du service qu'il a rendu à l'étude du vieux français, et en le félicitant d'avoir attaché son nom à une œuvre qui sera bien souvent consultée.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges *Ville* (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte). *Examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture et sur différentes recherches relatives à l'agriculture et à la végétation des XVIII[e] et XIX[e] siècles.*

SIXIÈME ARTICLE[1].

Histoire de la découverte de l'amélioration, par les parties vertes des plantes, de l'air qui a servi à la respiration des animaux et à la combustion des matières ordinairement employées comme combustibles.

Les articles précédents 3, 4 et 5, ont montré l'insuffisance de la théorie du phlogistique pour expliquer la part des forces chimiques dans la végétation, non-seulement lorsqu'on descend aux détails, mais lors même qu'on s'en tient à certaines généralités, puisque cette théorie pose en principe l'impuissance de l'air (c'est-à-dire de l'oxygène et de l'azote)

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1855, page 689; pour le deuxième, celui de décembre, page 767; pour le troisième, celui de février, page 94; pour le quatrième, celui de mai, p. 286; et, pour le cinquième, celui de juin, page 360.

à entrer en combinaison avec aucun corps. Si quelques chimistes phlogisticiens admirent, avec Hales, la fixation de l'air par les végétaux et les animaux, ils étaient moins éloignés de la vérité sans doute, mais, à cause de l'essence simple qu'ils attribuaient à l'air, leur opinion signifiait en réalité que 21 volumes d'oxygène plus 79 volumes d'azote entraient intégralement dans les matières organiques, de même qu'en admettant l'essence simple de l'eau, sa présence dans ces matières signifiait en réalité qu'elles renfermaient 1 volume d'oxygène et 2 volumes d'hydrogène unis intégralement.

Évidemment, en admettant la simplicité de nature de l'air et celle de l'eau, conformément à l'hypothèse des quatre éléments, on ne pouvait expliquer la composition chimique des animaux et des végétaux; pour arriver à savoir la vérité, il y avait nécessité absolue de connaître, avant toute chose, la diversité des espèces de gaz que nous nommons oxygène, azote, hydrogène, ainsi que la nature de leurs composés binaires existant dans les corps vivants ou provenant de la décomposition de ceux-ci, tels que l'eau, l'acide carbonique, l'oxyde de carbone, les carbures d'hydrogène, l'ammoniaque; il fallait, en outre, connaître les oxacides du soufre, du phosphore, la silice, etc., les bases salifiables binaires, telles que la potasse, la soude, la chaux, la magnésie, l'alumine, les oxydes de fer, de manganèse, etc., les chlorures de potassium et de sodium, etc.

Or, la connaissance des gaz, considérée en général, au point de vue de la diversité de leurs espèces, commençant incontestablement aux travaux de Priestley, l'étude de ces travaux est indispensable, quand il s'agit de faire la part de la chimie dans l'histoire de la physiologie des corps vivants et dans les progrès de l'agriculture. Nous allons donc examiner les relations des recherches de Priestley avec l'histoire des corps vivants, et particulièrement avec la végétation. Mais quelques réflexions préalables nous semblent nécessaires sur la manière dont nous appliquerons la critique à l'exposé historique des travaux dont nous rendons compte et au jugement que nous portons de leurs auteurs.

Les écrits historiques dont les sciences naturelles ont été l'objet ressemblent, à certains égards, aux traditions des premiers peuples et même à beaucoup d'histoires moins anciennes, dans lesquelles on attribue à un seul la gloire et la reconnaissance dues en réalité à plusieurs; et c'est ainsi que l'antiquité profane créa des héros, des demi-dieux et des dieux, et que, dans des temps moins éloignés de nous, l'histoire nous entretient de personnes dont elle fait plus que des hommes, parce qu'elle leur accorde des facultés que l'individu ne possède pas,

soit qu'on ait égard au nombre de ces facultés ou à leur perfection; de là une appréciation exagérée, qui, quand elle ne mène pas à l'erreur, n'est jamais l'expression de la vérité rigoureuse.

D'où vient que, à part un petit nombre d'exceptions, l'histoire des sciences naturelles est passible du même reproche? C'est que le plus souvent elle a été écrite par des compilateurs, ou par des hommes dont les lumières n'étaient pas à la hauteur de l'œuvre qu'ils s'étaient proposé d'accomplir. Pour l'atteindre en effet, l'érudition ne suffit pas, il faut y joindre une connaissance plus ou moins approfondie de la méthode générale et des méthodes spéciales, et, en outre, celle des instruments et des autres moyens matériels que la science dont on écrit l'histoire met en œuvre dans la recherche des vérités de son ressort. Or cette réunion de qualités ne se trouve pas chez celui que l'amour de la justice n'anime point, et qui n'a pas son nom attaché à des recherches ou à des découvertes remarquables faites dans la science même dont il retrace les progrès.

Les conséquences du défaut que nous venons de signaler dans la plupart des écrits relatifs à l'histoire des sciences naturelles sont nombreuses. Ainsi justice est loin d'être rendue à des contemporains, lorsque des intérêts absolument étrangers aux sciences ne concourent pas à attirer l'attention sur leurs travaux; une réputation exagérée, du vivant d'un auteur, est toujours exposée à être un jour abaissée et quelquefois au-dessous même de ce qu'exigerait la vérité; une réputation justement méritée, mais dont l'appréciation n'a été ni précise, ni parfaitement exacte dans les éléments du jugement qu'en ont porté les contemporains, peut donner lieu ultérieurement à des appréciations absolument injustes au fond, quoique spécieuses en apparence, précisément à cause de l'ancien jugement, dont l'expression n'était pas rigoureuse comme l'aurait exigé la vérité.

C'est pour éviter l'écueil qui nous a frappé depuis longtemps dans la manière dont on a écrit l'histoire des sciences naturelles et la biographie des hommes auxquels elles doivent leurs progrès, que, dans nos études des œuvres chimiques de V. Helmont, de Stahl et de Lavoisier, nous avons énoncé des jugements dont les motifs sont généralement différents de ceux qu'on a prononcés avant nous. C'est encore conformément à ce mode de juger les faits scientifiques eu égard à leur auteur que nous allons parler des travaux de Priestley concernant les corps vivants : nous insisterons sur sa manière de travailler et sur la direction de son esprit dans l'appréciation des inductions et des conclusions qu'il tirait de ses expériences, afin de montrer le caractère qui distingue ses tra-

vaux de ceux de ses contemporains. En procédant ainsi, nous ne craindrons pas l'accusation de déprécier d'anciennes gloires que personne n'exalte plus que nous.

PRIESTLEY.

Un des traits remarquables de la carrière scientifique de Priestley est sans doute l'importance qu'il a attachée à l'appréciation des relations de ses expériences avec l'économie de la nature, surtout avec celle des êtres vivants. Et l'on peut dire, sans crainte de la contradiction, que personne n'a fait plus d'expériences que lui d'une manière abstraite, sans perdre pourtant un seul instant de vue l'application dont elles lui paraissaient susceptibles au bien-être de l'homme. Ainsi, dès son début dans la science, il chercha à connaître l'action des gaz qu'il étudiait sur tous les êtres vivants, et posa ensuite une question qui ne pouvait naître que dans un esprit original et des plus distingués.

L'air ne servant que par une partie de lui-même à entretenir la respiration de l'homme et des animaux, ainsi que la combustion des matières brûlées avec l'intention de produire de la chaleur et de la lumière, comment arrive-t-il que la respiration et les combustions viciant l'air d'une manière continue, l'atmosphère soit cependant toujours apte à entretenir et la vie et la combustion? C'est cette grande question que Priestley éleva dès les premières années de ses recherches physico-chimiques et que nous le verrons traiter avec le genre d'esprit qui lui était propre.

Mais, avant de dire comment il l'a envisagée et traitée, mentionnons des travaux qui en sont indépendants, quoique se rattachant pourtant aux êtres vivants; nous y sommes obligé, parce que la question que nous venons de rappeler occupa longtemps Priestley et qu'elle provoqua de nombreuses recherches de la part de ses contemporains, et en particulier d'Ingen-Housz et de Senebier, recherches dont il faut parler pour que le travail de Priestley soit apprécié à sa juste valeur.

Priestley attacha une si grande importance à connaître l'action des gaz sur la respiration, qu'il n'en avait pas plus tôt obtenu un nouveau, qu'il cherchait à apprécier cette action par l'expérience; après en avoir rempli une cloche, il y exposait un animal, qui ordinairement était une souris. C'est, conséquemment à cette manière de voir qu'après avoir obtenu l'*air nitreux* (deutoxyde d'azote), déjà entrevu par Hales, et qu'après avoir observé la *vapeur rutilante* absorbable par l'eau que *l'air nitreux* manifeste dès qu'il a le contact de l'air ordinaire, il soup-

çonna tout aussitôt avec raison que la réaction se passait entre la portion de l'air *respirable* et l'*air nitreux*, et que, dès lors, en mesurant la quantité de ce dernier qui serait nécessaire pour priver un volume d'air déterminé de sa partie respirable, on en évaluerait ainsi le degré de bonté pour entretenir la vie. C'est donc Priestley à qui vint la première idée de l'*eudiométrie*, et qui la réalisa au moyen de l'*air nitreux*. Landriani et Fontana imaginèrent ensuite, pour reconnaître les quantités de gaz qui disparaissaient dans l'eau, des tubes gradués qu'on appela *eudiomètre de Landriani*, *eudiomètre de Fontana*.

L'*air nitreux* servit à Priestley à déterminer la nature de l'air que contiennent les cavités de plusieurs végétaux, telles que les tiges de l'oignon et les follicules du baguenaudier. L'air qu'il en retira une première fois lui parut le même que celui de l'atmosphère, l'air qu'il retira des follicules du baguenaudier une seconde fois était, au contraire, moins pur que lui. Enfin il découvrit dans les vésicules des fucus un air dont la pureté était supérieure à celle de l'atmosphère.

Priestley observa que l'*air nitreux* (*deutoxyde d'azote*) tue les plantes aussi bien que les animaux. Après avoir reconnu que l'air fixe (gaz acide carbonique), est antiseptique, et qu'en vertu de cette propriété il conserve et les fruits et le lait, il observa que l'air nitreux la possédait aussi, et même à un degré plus énergique encore.

Il ne lui échappa pas que la vapeur nitreuse (*acide hyponitrique*) congèle les huiles, observation parfaitement exacte.

En exposant des plantes dans différents gaz, indépendamment des expériences relatives à la question que nous traiterons tout à l'heure, il fit le premier des expériences qui ont été continuées depuis cette époque jusqu'à nos jours, pour connaître l'économie végétale. Il est donc conséquent au but que nous nous proposons, d'insister d'une manière toute particulière sur les recherches de Priestley, point de départ de cette série de travaux continus depuis plus d'un demi-siècle.

Priestley observa que les plantes ne peuvent se développer dans des atmosphères d'air fixe, ni même quand leurs racines plongent dans de l'eau qui en est saturée.

Un mélange de 2 volumes d'air et de 1 volume d'air fixe, un mélange de volumes égaux d'air et d'*air inflammable* (*hydrogène*), les tuent. Ce résultat, en montrant que l'air inflammable est moins dangereux pour la végétation que l'air fixe, s'accorde avec l'observation que diverses plantes peuvent végéter, du moins un certain temps, dans l'air inflammable. Tels sont l'*epilobium hirsutum*, la *consoude* et la *lentille d'eau* ; mais la *menthe* y périt.

L'air inflammable des marais, que l'on sait aujourd'hui renfermer du *gaz hydrogène protocarboné*, favorise le développement de l'*epilobium*. De plus, Priestley fit l'observation importante que des *airs viciés* (par du gaz carbonique) sont plus propres à la végétation que l'air commun.

Enfin Priestley est l'auteur de la première observation dans laquelle on ait signalé l'absorption du gaz azote par une plante : l'*epilobium hirsutum* fut encore le sujet de l'expérience. En observant sa végétation au sein de l'air commun renfermé sous une cloche, Priestley vit que l'air diminuait d'un plus grand volume que cela ne serait arrivé, s'il n'y avait eu que de l'*air déphlogistiqué* (oxygène) absorbé par la plante; conséquemment il conclut que de l'*air phlogistiqué* (*azote*) devait avoir été absorbé par l'*epilobium hirsutum*.

Il constata que l'*air déphlogistiqué* (oxygène) est moins propre à la végétation que l'air commun.

Enfin il attira l'attention des savants sur cette *matière verte* vivante, que nous voyons si souvent apparaître au sein des eaux stagnantes ou peu courantes, surtout quand elles ont reçu quelques débris de matières organiques.

Priestley ne pouvait avoir eu l'idée de l'*eudiométrie* sans être préoccupé de l'action des gaz sur l'économie animale, ainsi que nous en avons fait la remarque. Il ne lui échappa pas que, si l'*air déphlogistiqué* (oxygène) est, à volume égal, susceptible d'entretenir la vie des animaux plus longtemps que l'air commun dans des expériences de quelques heures de durée, ce n'était pas un motif pour qu'il fût plus propre que l'air à entretenir la vie pendant un long temps; car, pensait-il, l'*air déphlogistiqué* (oxygène) agissant en enlevant du phlogistique au sang, après une certaine durée d'action, il doit lui en enlever une trop forte quantité. Cette conclusion était juste.

Priestley avait observé encore que non-seulement les petits poissons meurent dans l'eau d'*air fixe* (*acide carbonique*), mais que, vivant dans de l'eau commune, ils vicient l'air atmosphérique qu'elle tient en solution, comme les animaux aériens vicient l'air commun par leur respiration.

Enfin, il reconnut que le corps de l'homme plongé dans l'eau ne transpire pas de l'air comme on l'avait avancé. Celui qui apparaît, selon lui, sur la peau, n'est que de l'air qui adhérait à sa surface.

Priestley ne s'en tint pas aux faits concernant l'économie organique que nous rappelons, il chercha encore, d'après les propriétés qu'il venait de reconnaître à certains airs, si ceux-ci ne pourraient servir d'agents thérapeutiques. Par exemple, en envisageant, sous ce rapport, l'eau

chargée d'*air fixe* (*acide carbonique*), il en prescrivit l'usage comme antiseptique dans toutes les affections qu'on attribuait à une décomposition, à une altération, à une putréfaction des humeurs, et, quoique, selon lui, il n'y ait pas eu le moindre mérite à *inventer* de préparer artificiellement l'*eau gazeuse*, il regardera toujours, dit-il, cette *invention* comme une des idées les plus *heureuses* qui se soient jamais présentées à son esprit, parce qu'elle a rendu un *service* signalé *au genre humain*. Il se plaît à raconter que c'était à la fin de juin 1767, qu'il quitta sa demeure de Warrington pour s'établir à Leeds [1], que, s'étant logé dans une maison contiguë à une brasserie, il eut l'envie de faire quelques expériences sur l'air fixe. « Sans cette circonstance, dit-il, je ne me serais probablement jamais occupé des différentes espèces d'air. »

En ne perdant pas de vue l'application dont il jugeait ses recherches scientifiques susceptibles au bien-être de l'homme, Priestley a fait preuve d'un excellent esprit, car, si, de nos jours, nous avons vu trop fréquemment la science abstraite immolée à l'application par des gens intéressés à soutenir cette opinion, ce n'est point un motif pour que ceux qui la combattent, par un retour en sens contraire, relevant bien haut la science abstraite, soient à leur tour injustes dans l'appréciation de ce qu'ils jugent appartenir à la science appliquée.

Priestley, dès le commencement de sa carrière scientifique, reconnut par ses propres expériences que l'air cesse d'entretenir la vie des animaux et de l'homme dans une foule de circonstances, et particulièrement toutes les fois qu'il a eu le contact des matières combustibles qui ont brûlé, parce qu'alors, pensait-il, le phlogistique de ces matières s'étant uni avec de l'air, cet air ne pouvait plus en enlever au sang. Mais, en même temps que l'air se phlogistiquait pendant la respiration des animaux et la combustion des corps combustibles, de *l'air fixe*, qu'il regardait comme un des principes de l'air normal, s'en précipitait. C'était une grande erreur de la théorie qu'il s'était faite du phlogistique. Sans expliquer en détail l'origine de cette erreur, faisons remarquer cependant que, dès que Priestley admettait que la combustion est l'union d'une portion de l'air avec le phlogistique d'un corps inflammable, et que cette union a lieu encore dans l'acte de la respiration, évidemment tous les airs viciés par la combustion et la respiration devaient être identiques. Dès lors Priestley, observant la manifestation de l'air fixe à la suite de la combustion des huiles, des cires et de la respiration, crut qu'il existait à l'état de combinaison avec l'air déphlogistiqué, et que

[1] Tome III, p. 77. *Expériences et observations sur différentes espèces d'air.*

celui-ci s'en séparait lorsqu'il s'unissait avec le phlogistique; mais Priestley ne pouvait expliquer comment le soufre, en brûlant, ne précipitait pas d'air fixe de l'air avec lequel il entrait en combinaison, comme Lavoisier, quelques années après Priesley, l'expliqua si bien. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ce qui avait trompé Priestley dans l'observation de l'air fixe, c'est qu'il avait examiné l'air vicié par la combustion du carbone contenu dans les végétaux, ainsi que celui qui l'est par le carbone que la respiration sépare incessamment du sang à l'état d'acide carbonique.

Ce fut une vive satisfaction, quoi qu'il en soit, pour le célèbre physicien, lorsque, le 17 d'août 1771, il reconnut d'abord que l'air vicié par la respiration et ensuite celui qui l'est par la combustion d'une bougie, recouvrent leur pureté, si une menthe végète dans une atmosphère limitée de ces airs viciés[1]. Il répéta l'expérience une dizaine de fois pendant l'été sans réussir toujours. Il la répéta encore en 1772. Il constata que la mélisse, le seneçon, l'épinard, agissaient comme la menthe. Il reconnut, en outre, que la végétation d'une plante est plus vigoureuse dans un air putride et incapable d'entretenir la vie que dans l'air commun. Enfin, dans une lettre qui lui était adressée, Franklin parle de l'immense influence des arbres sur la vie de l'homme.

La sensation que fit cette découverte fut profonde en Angleterre; aussi, en novembre de l'année 1773, quand le chevalier Pringle, président de la Société royale de Londres, lui remit la médaille d'or de Copley comme prix de ses recherches sur les airs, il lui adressa ces paroles :

« . . . Ces découvertes nous démontrent clairement qu'aucune plante « ne croît en vain, mais que chaque individu, dans le règne végétal, « depuis le chêne des forêts jusqu'à l'herbe des champs, est utile au « genre humain; que les plantes mêmes qui semblent n'être douées « d'aucune vertu particulière contribuent de concert avec toutes les « autres, à entretenir notre atmosphère dans le degré de pureté néces- « saire pour la vie des animaux. Les plantes vénéneuses elles-mêmes « coopèrent à ce bienfait avec celles qui se distinguent par leurs bonnes « qualités. Enfin, l'herbe et les forêts des pays les plus éloignés et inha- « bités contribuent à notre conservation, ainsi que nous contribuons à la « leur. Lors donc que les exhalaisons de nos corps, devenues nuisibles « à nous-mêmes, sont transportées par les vents vers ces contrées éloi- « gnées pour nous en débarrasser et servir de nourriture à leurs végé- « taux; lorsque nous voyons ces vents devenir des ouragans impétueux, « ne soyons pas assez inconsidérés pour croire qu'un hasard aveugle les

[1] *Expériences et observations sur différentes espèces d'air*, tome I, p. 63-112.

« fait naître, ni que l'auteur de la nature les excite dans son courroux;
« mais reconnaissons dans ces désordres apparents la sagesse et la bonté
« du Créateur, qui permet les violentes agitations de ces deux éléments,
« pour ensevelir dans les abîmes des mers les exhalaisons putrides et pes-
« tilentielles de nos corps, que les plantes qui végètent sur la surface de
« la terre n'étaient pas en état d'absorber entièrement. »

Trois ans environ après avoir observé que la végétation d'une menthe améliore l'air vicié, Priestley, le 1er d'août 1774, fit la découverte du gaz oxygène, en distillant, à l'instar de Bayen, du peroxyde de mercure[1]. S'il *lui reconnut dès lors une activité plus grande pour entretenir la combustion que n'en a l'atmosphère, ce ne fut que le 1er de mars 1775 qu'il lui découvrit la propriété d'entretenir plus longtemps qu'elle, à volume égal, la vie des animaux.*

Quand on étudie l'histoire des découvertes, ce n'est point, en beaucoup de cas, sans étonnement qu'on voit la lenteur avec laquelle on les a faites. Par exemple, si on a dû reconnaître en même temps à l'atmosphère la propriété d'entretenir la combustion et la vie des animaux, si Priestley la lui connaissait à son début dans la science, et si, trois ans après avoir observé que l'air vicié par la combustion ou la respiration est rétabli par la végétation, nous le voyons découvrir l'oxygène et la propriété dont jouit ce gaz de faire brûler les combustibles avec une activité dont l'atmosphère ne jouit pas, la succession de ces faits n'a rien de surprenant; mais ce qui peut le paraître, c'est qu'en reconnaissant cette propriété au gaz oxygène, Priestley n'ait pas eu dès ce moment la pensée de voir si ce même gaz n'entretiendrait pas la vie d'un animal plus longtemps que ne le fait l'atmosphère, et que ce soit huit mois après qu'elle se présenta à son esprit. Certes, celui qui n'est pas familiarisé avec la manière dont l'esprit de l'homme procède à la découverte des vérités, et qui d'ailleurs est imbu de l'uniformité de la louange que généralement les auteurs des biographies accordent aux savants qu'ils considèrent comme des inventeurs ou des hommes de génie, trouvera exceptionnelle la lenteur avec laquelle le même homme avance dans la carrière des découvertes, tandis qu'en réalité cette lenteur rentre dans le fait général.

Mais là ne s'arrêtent pas nos réflexions sur la manière dont les découvertes se font dans la science du monde extérieur. Car cette grande harmonie de la liaison nécessaire du *monde végétal* avec le *monde animal*, si admirablement saisie par Priestley, provoque les réflexions les plus in-

[1] Je ne discute pas cette date, je la prends dans Priestley.

téressantes au double point de vue de l'étude de la marche de l'esprit humain en général, dans la découverte de l'inconnu, et en particulier de l'étude de la marche d'un esprit aussi pénétrant que l'était celui de Priestley lorsqu'il voulait connaître ce qui, jusqu'à lui, avait été ignoré. C'est cette étude, au point de vue général et au point de vue particulier, qui va nous montrer l'œuvre d'un homme de génie, et la nécessité du concours de plusieurs pour que sa découverte acquière la perfection dont elle est susceptible. Le but vers lequel nous marchons étant maintenant clairement défini, nous allons reprendre l'exposé des *faits* d'après l'ordre chronologique où ils se sont manifestés, puis nous en tirerons des conséquences conformes au double point de vue sous lequel nous venons de présenter l'étude de l'esprit humain dans la découverte des faits du ressort des sciences du monde extérieur.

Priestley, en 1771, découvre l'influence de la végétation pour améliorer l'air que la combustion des combustibles vulgaires, et la respirations des animaux, ont vicié; en 1773, il reçoit d'une manière solennelle la médaille d'or de Copley, que la Société royale de Londres décerna à cette grande découverte; le 1er août 1774, il découvre le gaz oxygène et son activité comburante, et, quelques mois plus tard, son plus d'aptitude que l'air commun à entretenir la respiration des animaux; il raconte, en 1775, comment ses prévisions sur le rôle que les plantes aquatiques pouvaient remplir pour maintenir la pureté de l'eau, furent fortifiées par l'observation qu'avait faite un aubergiste de Harwich concernant l'heureuse influence de la *substance verte*, dont les parois d'un réservoir étaient tapissées, pour conserver la pureté de l'eau qui y était contenue [1]. C'est l'origine de l'étude que le Dr Priestley fit de la *matière verte*; nous y reviendrons à la fin de cet article.

Après toutes les recherches que nous venons de rappeler sur l'influence des plantes pour restituer à l'atmosphère l'oxygène qui a servi à la combustion et à la respiration, il semble que Priestley eût dû avoir en cette découverte une foi parfaite. Eh bien, non. En 1778, des doutes lui vinrent, et, loin de les dissimuler, il les fit connaître au public.

Voici à quelle occasion. Schéele n'ayant pu réussir à améliorer un air vicié, en y faisant végéter des fèves [2], Priestley, dans le printemps et l'été de 1778, reprit ses expériences, et il en expose ainsi les résultats : « Les expériences de cette année furent défavorables, en général,

[1] *Expériences et observations sur différentes espèces d'air.* Trad. de Gibelin. Tome II, p. 229 et 230. — [2] *Expériences et observations sur différentes branches de la physique*, t. II, p. 61 à 64.

« à ma première hypothèse; car, lorsque je fis les épreuves en question « sur l'air vicié, soit par la respiration, soit par la combustion, soit « par tout autre procédé phlogistique, il ne devint pas meilleur, mais « pire; et, plus les plantes demeuraient longtemps dans l'air, plus il était « phlogistiqué. J'éprouvai aussi nombre de plantes différentes, comme « des tiges de menthe, d'épinards, de laitue, d'oignon, de beccabunga « et quelques autres, mais avec un aussi mauvais succès. . . . . J'ai eu « quelques exemples que l'air a été indubitablement corrigé par ce pro- « cédé, surtout par les rejetons de fraisier et de quelques autres « plantes. . . . .

« Après tout, je crois toujours qu'il est *probable* que la végétation « des plantes saines, croissant dans leur situation naturelle, produit un « effet salutaire sur l'air dans lequel elles croissent. »

Continuons d'exposer la succession des opinions de Prestley sur les causes du maintien de la pureté de l'air atmosphérique.

En juin 1778, il recueille un air plus pur que celui de l'atmosphère, de l'eau où se trouvaient des tiges de menthe[1], il croit qu'il vient de ces plantes, mais il reconnaît ensuite qu'il provient de la *matière verte*, et il reconnaît en même temps l'influence de la lumière sur la production de cette *même matière*[2]; enfin il abandonne cette opinion[3] et croit que le dépôt de la matière verte dans une eau exposée à la lumière n'est que la circonstance qui précède l'émission de l'air déphlogistiqué, celui-ci venant en définitive de l'eau.

Les eaux qui sont à la surface de la terre ont donc la plus grande influence pour améliorer l'air atmosphérique vicié par la respiration et la combustion; elles s'emparent de son phlogistique. L'air qu'abandonne la mer est surtout remarquable par sa pureté.

Il termine la section consacrée à l'exposé de ces dernières expériences par les réflexions suivantes[4] : « On imaginera probablement que le ré- « sultat des expériences de cette section jette quelque incertitude sur le « résultat de celles que j'ai rapportées plus haut, et dont j'ai conclu que « l'air est amélioré par la *végétation* des plantes, car l'eau par laquelle « elles étaient renfermées était exposée à l'air libre et au soleil, dans « un jardin au nord-est. Je ne peux répondre à cela, sinon que je ne « connaissais pas alors l'effet de ces circonstances, et que j'ai rendu les « faits tout nus, tels que je les ai observés : et, comme je ne suis attaché « à aucune *hypothèse* particulière, je consens très-volontiers que les

[1] Ouvrage cité, t. II, p. 104. — [2] T. II, p. 110. — [3] T. II, p. 112. — [4] T. II, p. 127.

« lecteurs tirent eux-mêmes les conséquences qu'ils jugeront à propos.

« Je dois cependant les informer que mes expériences à Leeds avaient « été faites sur une fenêtre au nord de la maison, où l'influence de la « lumière sur l'eau ne pouvait être très-considérable ; que quelques-uns « des procédés avaient été terminés dans deux jours, et tous, en géné- « ral, dans une semaine. . . . . . »

Si des lecteurs contemporains de Priestley le jugèrent fort accommodant quand il écrivait : *Consentir volontiers à ce qu'ils tirassent eux-mêmes de ses recherches les conséquences qu'ils jugeraient à propos*, certes, le grand nombre auraient préféré des *conséquences positives*, déduites d'*expériences exactes et précises*, à une conclusion vague de ce qu'il fallait penser d'expériences qu'ils n'avaient pas faites, et dont l'intérêt ne pouvait exister pour eux qu'à la condition d'y voir l'expression de vérités positives.

Mais Priestley, si remarquable par la vivacité et la pénétration de son esprit, par son aptitude à instituer des expériences et à les exécuter avec les choses les plus communes; Priestley, qui découvrit plus d'espèces de gaz que n'en découvrirent tous ses contemporains, n'avait pas l'*esprit positif*. Quel que fût l'objet de ses recherches physico-chimiques, il n'éprouva jamais le besoin de n'en tirer que des conclusions réfléchies et rigoureuses; le plaisir de faire des expériences s'augmentait de la satisfaction de les publier immédiatement sous la forme de procès-verbal, pour ainsi dire.

Si nous ne croyons pas à une parfaite sincérité de Priestley, lorsqu'il disait que ses expériences, *fruits du hasard*, n'étaient pour lui que de purs délassements, des distractions à ses travaux de théologie, de métaphysique et même de philosophie; qu'il n'avait jamais disposé d'un laboratoire de chimie proprement dit; cependant, il y a quelque chose de vrai dans les assertions de cet homme, qui exerça une si grande influence sur les progrès de la chimie, et dont l'immortalité appartient à ce qu'il appelait ses *délassements*, ses *distractions*.

La vérité est que son but, en entrant dans la carrière expérimentale, ne fut pas de donner des *théories* appuyées sur des expériences exécutées avec des appareils de précision, imaginés en vue d'écarter des causes d'erreur, de manière à en rendre l'exactitude incontestable; ce ne fut pas même d'imaginer des expériences propres, soit à démontrer des propositions qui deviendraient ainsi des *faits* précis et incontestables, soit à détruire des erreurs données jusque-là pour des vérités.

Priestley n'eut jamais la prétention de fonder une *théorie*, de devenir chef d'école en philosophie expérimentale, et, malgré la profonde mo-

dification que ses expériences firent subir à l'hypothèse du phlogistique de Stahl, il ne parla jamais, à notre connaissance, de cette modification comme d'une *œuvre sienne*. Loin de là, jusqu'à sa mort, il combattit la théorie de Lavoisier dans ce qu'elle avait de parfaitement vrai, et il fut le dernier représentant de l'hypothèse du phlogistique, telle qu'il l'avait envisagée. Mais s'ensuit-il qu'il fût aussi indifférent à la réputation de savant physicien, qu'il le donne à entendre? Nous ne le pensons pas. Une des idées dont il se félicitait le plus était celle de dissoudre *l'air fixe dans l'eau*, pour en faire une *boisson gazeuse*, parce qu'il considérait cette préparation comme un *service signalé rendu au genre humain*. Dans une carrière scientifique de près de quarante ans, il ne se montra point indifférent aux questions de priorité à l'égard de Bayen, de Ingen-Housz, de Lavoisier, etc. Enfin, il n'est pas jusqu'à sa manière de répondre à ceux qui le qualifiaient de *simple faiseur d'expériences*, qui ne le montre comme un avocat fort capable de défendre la science de l'expérimentateur contre ceux qui en parlent irrespectueusement.

En étudiant Priestley à notre point de vue, il apparaît comme un homme qui, à l'imagination allie un esprit d'une pénétration singulière en toute chose qu'il étudie ou discute; qui, de plus, a les qualités les plus rares d'un amateur des sciences expérimentales, mais dont la préférence pour les travaux de théologie et de métaphysique est incontestable.

Ave cette manière de l'envisager, loin de trouver en Priestley deux hommes distincts, comme quelques écrivains l'ont dit, nous le voyons animé d'un même esprit dans tout le cours de sa vie et de ses travaux, quels qu'ils fussent, mais attachant toujours bien plus d'importance à la théologie qu'à la science expérimentale.

Priestley, en renonçant sans peine à d'anciennes explications que de nouvelles expériences venaient contredire, lors même qu'il était étranger à ces expériences que nous supposons d'une vérification facile, se montrait expérimentateur habile, raisonnable et de bonne foi, et certes toutes ces qualités, il les possédait; mais s'agissait-il de généralités constituant un corps de doctrine nouveau, appuyé sur des expériences rigoureuses, et exécutées avec des appareils de précision qu'il n'employa jamais; alors, obéissant à son penchant pour la discussion et la controverse même, il soutenait les doctrines qu'il avait trouvées établies à son entrée dans la carrière scientifique, et il mettait à les défendre autant d'ardeur que s'il se fût agi de ses opinions théologiques. Le sectaire se montrait dans sa persévérance et son énergie à repousser la nouvelle théorie de la combustion.

Expliquons-nous sur le mot *sectaire.* Priestley l'était dans toute l'acception du mot, car il ne professait pas le catholicisme; il y a plus: n'appartenant pas même à la religion anglicane, il était un *dissident;* aussi admettait-il moins d'articles de foi que n'en reconnaît cette religion, qui, comme on sait, se composa, sous Élisabeth, de dogmes empruntés au catholicisme et d'opinions empruntées au protestantisme. A mesure que Priestley étudiait davantage la théologie, ses opinions se modifiaient en ce sens que le nombre des articles de foi qu'il admettait allait en diminuant de plus en plus. Aussi ses biographes le représentent-ils d'abord de *presbytérien* devenant *arminien,* puis d'*arminien* devenant *arien*, enfin d'*arien* devenant *socinien*, de sorte que Priestley se montra moins fidèle à une secte religieuse qu'il ne le fut à la théorie du phlogistique telle qu'il l'avait modifiée, en tenant compte de l'union de l'air déphlogistiqué avec le corps combustible.

La vieillesse modifia donc ses opinions religieuses en sens inverse de ce qu'elle fait chez la plupart des hommes; car généralement l'âge affaiblit le doute, fortifie la foi, la fait renaître et la développe même où elle n'avait pas existé.

En métaphysique, il avait fini par composer un livre dont l'objet était de prouver la matérialité de l'âme, tout en reconnaissant cependant une résurrection des hommes pour la récompense des bons et la punition des méchants.

Sous le rapport politique, Priestley, en Angleterre, ne pouvait appartenir qu'à l'opposition; aussi se déclara-t-il le partisan des changements que l'*Assemblée constituante* apportait au gouvernement de la France, et prit-il la plume pour réfuter les *Réflexions sur la Révolution française* que Burke publiait en octobre 1790, réflexions qui ne furent que trop justifiées par les événements sinistres qui, à partir de cette époque, se succédèrent avec une si grande rapidité.

Il n'est point étonnant que l'homme qui, dans une longue carrière, ne cessa pas de combattre la religion de son pays, et les sectes les plus puissantes auxquelles il était étranger; qui ne ménagea ni le judaïsme, ni le catholicisme, qui composa un livre pour démontrer la matérialité de l'âme; enfin qui se déclara le défenseur de la révolution française, lorsqu'il y avait rivalité entre sa patrie et la France, ait eu de nombreux ennemis, et qu'il ait fini par devenir victime d'une persécution terrible. En effet, le 14 de juillet 1791, la maison qu'il habitait avec sa femme et deux de ses fils fut envahie par une populace furieuse, sortie de la ville de Birmingham : les meubles avec les manuscrits, les papiers, les livres du grand physicien furent brûlés; ses instruments de physique brisés,

ses vases de chimie réduits en poudre, et sa maison fut rasée rez terre. Après ce désastre, Priestley resta encore deux ans en Angleterre, puis passa aux États-Unis, où il mourut en 1804.

Ne suffit-il pas de ce résumé rapide pour justifier notre jugement sur Priestley? Ne le voit-on pas dominé par l'imagination la plus active comme la plus pénétrante? Son esprit, en matière religieuse, n'a-t-il pas autant de mobilité que quand il l'applique à interpréter ses propres expériences? Évidemment l'homme de génie, qui, après avoir annoncé avec tant d'éclat le rôle des plantes dans la nature pour rétablir incessamment la pureté de l'atmosphère incessamment viciée par la respiration et les combustions, vient à douter de cette découverte, parce qu'il croit avoir pu être trompé, d'abord par la *matière verte* et ensuite par l'action du soleil sur les eaux, ne peut être rangé parmi les *esprits positifs* dont le propre est de trouver dans l'usage d'une méthode rigoureuse toute la certitude que comportent les sciences expérimentales. Et, si Priestley eût été susceptible d'avoir la conscience d'une méthode rigoureuse en matière de science, certes il n'aurait pas appartenu successivement à quatre sectes différentes, et la *foi* stable qu'il aurait eue en quelques dogmes sacrés ne lui eût pas permis d'admettre la matérialité de l'âme avec une vie future.

Nous verrons, dans un prochain cahier, commment Ingen-Housz et Senebier concoururent à établir la grande harmonie de la nature, aperçue par Priestley, mais qu'il méconnut ensuite pour ainsi dire, faute d'une méthode capable de donner à sa conscience d'observateur le degré de probabilité ou de certitude des conclusions qu'il aurait dû tirer de ses propres expériences.

E. CHEVREUL.

(*La fin du sixième article à un prochain cahier.*)

Observations sur un passage du Livre de Josué.

La question que j'entreprends de discuter offre, je ne me le dissimule pas, quelque chose de délicat, qui m'a fait hésiter longtemps à publier le résultat de mes investigations. Je crois pouvoir démontrer qu'un passage du livre de Josué, où l'on a cru voir le récit du miracle le plus éclatant dont les livres saints nous aient conservé le souvenir,

ne présente rien que l'exposé d'un fait naturel. A coup sûr, ceux qui me connaissent ne m'attribueront point l'intention de vouloir accréditer un paradoxe, et de contredire, par un vain esprit de dispute, une opinion qui a prévalu depuis un grand nombre de siècles. Ceci mérite une explication. Certes, s'il s'agissait d'un point de dogme, d'un article de foi, il ne serait nullement permis d'élever le moindre doute, et de discuter sur ce que nous enseigne une autorité irréfragable. Mais il n'en est pas ainsi. La question qui va nous occuper sort tout à fait du domaine de la théologie, et entre dans celui de l'astronomie, de la physique, de l'histoire et, il faut le dire, de la philologie; car les explications que l'on a données s'appuient sur un texte hébraïque. Ce texte a-t-il été bien entendu? Voilà ce qu'il faut absolument décider, si l'on veut obtenir, relativement à cette difficulté, une solution complète et incontestable. C'est ici le cas d'appliquer cette maxime : *Mundum tradidit disputationi.*

D'ailleurs, en ne voyant pas dans le fait dont il est question un miracle difficile à admettre, on est bien loin d'attaquer la religion; on lui rend, au contraire, j'ose le dire, un véritable service. Car, il faut en convenir, ce fait a été constamment une pierre d'achoppement, je ne dirai pas à l'égard des incrédules, mais encore à l'égard des physiciens et des astronomes, puisque, de tous les arguments employés pour la défense de cette cause, on n'en a jamais produit aucun qui pût repousser les objections et satisfaire les amis de la science.

Enfin, il ne faut pas croire que je sois le premier qui ait contesté la réalité de ce prétendu miracle. Dans le siècle dernier et dans celui-ci, plusieurs savants, qui pouvaient professer quelques idées un peu hardies, mais qui, à coup sûr, n'étaient pas des impies, J. Leclerc, J. Dav. Michaëlis, Jahn, et, en dernier lieu, M. Cockerell, ont soutenu que le soleil ne s'était point réellement arrêté à la voix de Josué, et que le jour signalé par la défaite des Amorrhéens n'avait point excédé la longueur des jours ordinaires. Pour moi, en adoptant quelques-unes de ces hypothèses, et en les modifiant sur d'autres points, j'essayerai de démontrer que l'opinion commune repose uniquement sur une interprétation peu exacte du texte que nous offre le livre de Josué. J'entre de suite en matière, et je commence par présenter une version littérale et fidèle du passage qui fait l'objet de cette discussion.

Les Gabaonites, au moment de l'entrée des Israélites dans la terre promise, ayant conclu une alliance avec eux, cinq rois Amorrhéens résolurent de punir cette défection, et vinrent, avec toutes leurs forces, mettre le siége devant la ville de Gabaon. Les habitants réclamèrent

l'assistance des enfants d'Israël, qui, sous la conduite de Josué, marchèrent à leur secours.

« L'Éternel dit à Josué : Ne crains rien de leur part, car je les ai « livrés entre tes mains, et aucun d'eux ne pourra tenir devant toi. » Josué, étant parti de Galgal et ayant marché toute la nuit, tomba à l'improviste sur les ennemis. Dieu les mit en désordre devant les Israélites, qui leur firent éprouver une grande défaite sous les murs de Gabaon. Ils les poursuivirent dans le chemin qui mène à la montée de Bethhoron et les taillèrent en pièces jusqu'à Azekah et Makkedah. Au moment où les ennemis fuyaient devant Israël, sur la descente de Bethhoron, l'Éternel fit tomber sur eux, du haut du ciel, de grosses pierres qui les écrasèrent. Ceux qui périrent par l'effet des pierres de grêle furent plus nombreux que ceux qui tombèrent sous le glaive des enfants d'Israël. Alors Josué s'adressa à l'Éternel au jour où Dieu fit périr les Amorrhéens devant les Israélites, et il dit, à la vue d'Israël : « Soleil, arrête-toi à Gabaon, et toi, lune, au-dessus de la vallée d'Aïa- « lon. » Le soleil resta immobile et la lune s'arrêta jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis. N'est-il pas écrit dans le livre du Juste : « Le soleil s'arrêta à la moitié du ciel et ne se pressa pas de se « coucher, comme dans un jour complet. Il n'y a jamais eu précédem- « ment ni plus tard un jour pareil à celui-là, où Dieu exauça la voix « d'un homme et combattit en faveur d'Israël. . . . . »

« Lorsque Josué et les enfants d'Israël eurent achevé de frapper les « Amorrhéens par une défaite grande et entière, ceux qui échappèrent « au carnage se réfugièrent dans les places fortes [1]. »

Les interprètes, pour la plupart, expliquant ce passage à la lettre, ont supposé que le soleil, à la voix de Josué, avait suspendu sa marche, et que le jour où se passa cet événement avait été, sous le rapport de la longueur, le double d'un jour ordinaire.

Si le fait était réel, certes, un miracle qui dépasserait par son importance et la difficulté de sa réalisation, tous les prodiges mentionnés dans l'Écriture sainte, se trouverait rappelé dans une foule de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Or il est constant et je puis assurer que, dans l'un et l'autre livre, on ne rencontre aucun détail, aucune allusion, qui se rapportent à un fait aussi extraordinairement mémorable Josué, près de mourir, convoque les enfants d'Israël pour les affermir dans la foi et leur recommander de s'attacher avec une fidélité scrupuleuse à la pratique du culte de Dieu. Il leur représente les

[1] V. 20.

bienfaits dont le Très-Haut les avait comblés; il leur parle du passage de la mer Rouge; mais il ne leur dit pas un mot du miracle bien autrement merveilleux qui se serait opéré en leur faveur et sous ses auspices. Or il n'eût pas manqué de le faire, si ce prodige avait été réel.

Plus tard[1], lorsque l'arche d'alliance eut été apportée dans le camp des Israélites, les Philistins, frappés d'abord de terreur, se dirent l'un à l'autre : Comment pourrons-nous tenir devant ce Dieu puissant qui a fait passer les Israélites au travers de la mer Rouge? Si un miracle aussi prodigieux que celui dont il est question s'était opéré quelques siècles auparavant, la mémoire, à coup sûr, s'en serait conservée en traits ineffaçables chez les peuples de la Palestine; et les Philistins, dont la frontière était peu éloignée du lieu qu'aurait signalé un pareil prodige, n'auraient point manqué de le citer comme attestant au plus haut point la puissance irrésistible du Dieu d'Israël. Dieu, dans le livre de Job, déroulant aux yeux de ce patriarche et de ses amis les merveilles nombreuses qui caractérisent sa force infinie, l'empire qu'il exerce sur toutes les créatures, aurait-il oublié un fait de cette nature, qui eût été si propre à faire sentir que l'univers tout entier doit s'arrêter à la seule expression de la volonté divine. Mais ce livre ne dit pas un mot qui se rapporte à cet acte si éminemment admirable[2]. David, dans les Psaumes[3], passant en revue tout ce que Dieu avait fait pour les Israélites, toutes les merveilles qu'il avait opérées en leur faveur, ne désigne, ni par des paroles expresses, ni par une simple allusion, ce trait si admirable de la puissance divine.

D'après le récit du livre de Judith, Achior, en présence d'Holopherne, passant en revue les témoignages éclatants de protection dont Dieu avait favorisé les enfants d'Israël, parle du passage de la mer Rouge, de la manière miraculeuse dont ce peuple avait été guidé dans le désert, de la conquête du pays de Chanaan : mais il ne désigne par aucun mot, par aucune allusion, le prodige si éclatant qui aurait signalé, plus que tout autre, les bienfaits dont Dieu s'était plu à combler la nation qu'il avait choisie pour lui être consacrée d'une manière spéciale.

[1] Samuel, liv. I, v. 6 et 7. — [2] Ce dernier argument n'aurait, il faut le dire, aucune valeur, si, comme beaucoup de personnes le supposent, le livre de Job avait été écrit ou du temps de Moïse, ou même avant l'époque où vécut le législateur des Hébreux. Mais, si je ne me trompe, cette hypothèse ne repose pas sur une base assez solide. Dans mon opinion, cet admirable ouvrage a été composé beaucoup plus tard, dans les siècles où florissait le royaume de Juda. C'est ce que je me propose de démontrer dans un mémoire particulier où je consignerai quelques détails nouveaux sur ce magnifique monument de la littérature hébraïque. — [3] Psaumes LXVII, CV, CVI, CXXXV.

Les prophètes, si empressés à relever par un langage magnifique la gloire du Dieu d'Israël, n'offrent pas un seul mot qui ait le moindre trait à un pareil prodige. Je m'attends bien que l'on viendra contredire cette dernière assertion, en m'opposant un passage du prophète Habbacuc[1], que l'on a souvent invoqué, comme attestant, d'une manière formelle, la vérité du miracle qui fait l'objet de cette discussion. Mais, je le déclare avec une conviction intime, ce texte ne dit nullement ce qu'on lui fait dire. Le prophète, passant en revue les traits caractéristiques qui attestent la puissance divine, s'exprime en ces termes :

שֶׁמֶשׁ יָרֵחַ עָמַד זְבֻלָה לְאוֹר חִצֶּיךָ יְהַלֵּכוּ לְנֹגַהּ בְּרַק חֲנִיתֶךָ

On a cru trouver dans ce verset une allusion à ce que le soleil et la lune s'étaient arrêtés à la voix de Josué. Mais je ne saurais partager cette opinion. Si je ne me trompe, Habbacuc a voulu, dans la première partie du verset, indiquer ce qui se passa au moment de la création du monde, lorsque le soleil et la lune vinrent occuper dans l'espace la place que leur avait assignée la sagesse divine. Je traduis ainsi le passage : « Le « soleil et la lune s'arrêtèrent chacun dans son habitation : ils marchent « à la lueur de vos flèches, à la lumière de l'éclair de votre lance ; » c'est-à-dire : « Ils poursuivent leur course au milieu du feu que lancent « vos tonnerres et vos éclairs. » Il n'y a rien là, je pense, qui se rapporte au prodige par suite duquel le soleil et la lune auraient momentanément suspendu leur course à la voix de Josué. Dans l'Ecclésiastique[2], on trouve un passage qui a été cité comme une preuve décisive en faveur de la vérité du miracle dont il est question. L'écrivain sacré, parlant de Josué, s'exprime en ces termes : « N'est-il pas vrai que, sur un « signe de sa main, le soleil retarda sa marche, et qu'un seul jour « équivalut à deux. » Si je ne me trompe, ces mots ne doivent pas être pris à la lettre, et faire entendre qu'un jour eut réellement la longueur de deux journées ; mais il indique que le jour fut marqué par des exploits nombreux qui, dans une autre circonstance, auraient rempli deux journées; ou bien, que ce jour ayant été, comme j'espère le faire voir, interrompu par une obscurité passagère, forma comme deux jours distincts.

Dans le texte des Évangiles on ne trouve aucune mention, soit directe, soit indirecte, de cet événement extraordinaire, qui aurait offert au Sauveur des hommes une si belle occasion de rappeler un trait ad-

[1] Chap. III, v. 11. — [2] Chap. XLVI, v. 4.

mirable de la puissance du Créateur, et de faire voir avec quelle attention vigilante il se plaisait à conduire et à exalter les hommes auxquels il avait confié le soin de guider et de gouverner son peuple.

Saint Paul, dans l'épître aux Hébreux[1] retraçant les miracles que Dieu, pour récompenser la foi des Israélites, avait, à différentes époques, opérés en leur faveur, indique le passage de la mer Rouge, la chute des murailles de Jéricho, etc.; mais il ne dit pas un mot qui, de près ou de loin, fasse allusion au prodige inouï qui aurait été une si belle récompense de la foi de Josué.

On a objecté que, dans ces revues des miracles opérés en faveur des Israélites, il en a été omis plusieurs dont la mention se trouve dans les livres saints. J'en conviens; mais un phénomène qui aurait changé d'une manière si extraordinaire les lois de la nature présentait une telle importance et offrait une preuve si convaincante de la puissance divine, qu'il eût été impossible de n'en pas faire une mention expresse.

Enfin, si l'on pèse avec une attention scrupuleuse les expressions du texte hébreu, on restera convaincu, si je ne me trompe, que Josué, dans la circonstance dont il s'agit, n'aurait pu se croire en droit d'intimer immédiatement ses ordres au soleil, à la lune, et de prescrire à ces corps lumineux un repos qui aurait eu pour but de modifier, d'une manière insolite, les lois de la nature. Élevé à l'école de Moïse, ayant été, dans sa jeunesse et dans son âge mûr, témoin des prodiges éclatants que Dieu avait opérés en faveur des Israélites, il avait eu occasion de se convaincre, par une épreuve journalière, que le grand homme dont il suivait docilement les leçons avait montré en toute occasion une humble soumission aux ordres de Dieu; qu'il n'avait jamais réclamé un prodige sans y avoir été excité par la recommandation expresse du Très-Haut; que, bien loin de prétendre dicter des lois à la nature, il avait, dans l'exercice de son ministère, montré une modestie bien méritoire, qui, dans une circonstance, avait même semblé excessive. Formé par un si grand maître, Josué ne pouvait croire qu'un homme eût assez d'autorité pour commander aux grands corps lumineux, et les sommer d'arrêter, à sa voix, leur marche régulière. S'il eût voulu réclamer un véritable miracle, il aurait humblement adressé sa prière à Dieu, pour le supplier de suspendre les lois de la nature. Or, comme il intima directement son ordre au soleil et à la lune, on peut croire qu'il n'avait nullement dessein de contraindre ces astres, par un miracle éclatant, à suspendre leur course naturelle; mais que le fait dont il prétendait

[1] Chap. XI.

obtenir la réalisation ne devait pas excéder les limites d'une cause purement naturelle. On verra plus bas ce que j'entends par là.

On m'objectera, sans doute, que les preuves alléguées par moi sont toutes des preuves négatives. Je le sais parfaitement. Mais, comme on ne peut, pour contredire mon opinion, citer des preuves positives, les arguments que j'ai employés conservent, je crois, toute leur force.

L'historien Josèphe[1], après avoir rapporté que Dieu, dans l'occasion dont il s'agit, manifesta la protection qu'il accordait à son peuple par des éclairs, des tonnerres et la chute d'une grêle extraordinaire, ajoute : « De plus, le jour fut agrandi, dans la crainte que la nuit, arrivant subi« tement, n'arrêtât la poursuite des Hébreux. Que, dans cette circons« tance, la longueur du jour ait été plus grande qu'à l'ordinaire, c'est « ce que démontrent les monuments littéraires déposés dans le Temple. » Le récit de Josèphe, comme l'on voit, s'appuie entièrement sur le livre de Josué. Cette expression, « les monuments littéraires déposés dans le « Temple, » désigne expressément les livres de l'Ancien Testament. Car, à l'époque où écrivait l'historien, il n'existait, chez les Juifs, aucun ouvrage authentique qui pût venir à l'appui des traditions consignées dans les livres saints. Du reste, il est surprenant que Josèphe n'ait joint à sa narration aucune expression qui attestât l'admiration qu'aurait dû lui inspirer un prodige si éclatant.

Après avoir démontré, si je ne me trompe, que, dans les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament, il ne se trouve pas un seul mot qui confirme la réalité du miracle que l'on suppose avoir été opéré à la voix de Josué, je crois pouvoir ajouter que ce miracle, par sa nature, me paraît impossible à admettre. Je ne parle point ici de cette erreur astronomique, qui consiste à faire tourner le soleil dans l'espace, au lieu de la terre. Les écrivains sacrés parlaient aux Israélites le langage qu'ils pouvaient entendre. Ils avaient mission de leur enseigner les vérités de la religion, et ils n'étaient point chargés de leur annoncer par avance des faits de physique qui n'ont été révélés au monde qu'après un grand nombre de siècles. Et, de nos jours encore, les astronomes, malgré les grandes découvertes de Copernic, de Galilée, ne sont-ils pas obligés d'employer, en parlant aux hommes, un langage vulgaire; d'indiquer les différences qui existent entre le lever et le coucher du soleil, suivant les différentes saisons; de déterminer les heures où cet astre se cache sous l'horizon? Mais, en admettant, conformément aux découvertes de la science, que le soleil est à peu près immobile dans l'espace,

[1] *Antiquitat. judaïc.* lib. V, cap. I, p. 464.

et que c'est autour de cet astre que s'opère la marche régulière de la terre et d'une partie des corps célestes, peut-on concevoir comment la marche de la terre aurait été suspendue l'espace de vingt-quatre heures? Dieu, qui est la puissance même, mais dont toutes les œuvres sont réglées par la plus profonde sagesse, lorsqu'il a créé le monde, en a disposé les parties d'une manière prodigieuse, qui confond l'imagination et subjugue l'admiration des hommes. Il a imprimé à cette immense machine une marche d'une régularité parfaite, qui se perpétue depuis l'époque de la création. Si le moindre dérangement s'introduisait dans ces ressorts si admirablement unis les uns aux autres, il en résulterait, à coup sûr, des perturbations énormes, dont il est impossible de calculer l'étendue. Un jour, la foi nous l'apprend, cet ordre parfait cessera, à la voix de Dieu; mais, alors, le monde finira.

En attendant, si nous parcourons l'Ancien et le Nouveau Testament, nous reconnaîtrons, ce me semble, que, dans l'intervalle d'un grand nombre de siècles, il n'a été porté aucune atteinte aux grandes lois qui règlent la marche du globe. Les miracles dont les livres saints nous offrent le récit présentent quelques modifications plus ou moins sensibles apportées aux lois de la nature. Aucun n'attaque les lois fondamentales sur lesquelles reposent le cours et la conservation de la machine du monde. Est-il possible de croire que, dans la circonstance dont il est question, la marche du globe ait été suspendue de vingt-quatre heures, et cela, j'ose le dire, pour une cause peu importante? Je me hâte d'expliquer cette dernière expression. Sans doute, Dieu, qui a la toute-puissance en partage, peut faire tout ce qui lui plaît, dans le ciel comme sur la terre. Notre faible raison ne saurait sonder la profondeur des décrets divins. Aucun homme, suivant l'expression pittoresque de Daniel, ne peut lui saisir la main et lui dire : Pourquoi avez-vous agi ainsi? Toutefois, lorsque nous lisons attentivement les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, nous voyons sans peine qu'il nous est, en général, possible de pénétrer le motif que Dieu s'est proposé, en modifiant une loi de la nature, d'apprécier la sagesse profonde qui a dirigé chacun de ses actes.

Mais, dans la circonstance dont je discute les événements, était-il nécessaire de bouleverser la loi fondamentale de la marche du globe, pour obtenir un résultat, j'ose le dire, d'une bien faible importance? De quoi, en effet, s'agissait-il? Cinq petits rois amorrhéens vinrent attaquer la ville de Gabaon. Les Israélites, sous la conduite de Josué, étaient arrivés au secours de cette place. Ils avaient taillé en pièces leurs ennemis, qui avaient, en outre, été écrasés par une énorme grêle

que Dieu fit pleuvoir sur leurs têtes. Il restait donc bien peu à faire pour achever la défaite de ces hommes, qui n'avaient plus même à leur tête les rois dont les efforts et l'expérience auraient pu prolonger le combat. Est-il possible de croire que, pour permettre aux Israélites d'exterminer ce reste de combattants, Dieu ait cru devoir suspendre les lois de la nature? Et, d'ailleurs, suivant le récit formel de la Bible, ce résultat, tout faible qu'il eût été, ne fut point atteint, puisque, d'après le témoignage exprès du livre de Josué, ceux des Amorrhéens qui étaient échappés au carnage allèrent se réfugier dans les places fortes.

D'ailleurs, en supposant que l'on dût achever, d'une manière bien complète, la destruction des ennemis, il était peu nécessaire, pour cela, de voir retarder le coucher du soleil. A l'époque où eut lieu la défaite des Amorrhéens, on était aux plus longs jours de l'année. Les Israélites, ainsi que l'atteste le livre de Josué, avaient traversé le Jourdain au moment de la moisson. Les expéditions qu'ils avaient entreprises pour soumettre un assez grand nombre de villes de la Palestine, avaient nécessairement demandé un mois et demi ou deux mois. Par conséquent, lors du siége de Gabaon, on se trouvait tout à fait au cœur de l'été. Ainsi qu'on le verra plus bas, ce fut au milieu du jour que Josué désira retarder la marche du soleil. Les Israélites, suivant le cours naturel des choses, avaient donc un espace de temps bien suffisant pour continuer la poursuite de l'ennemi et en achever la défaite. D'ailleurs, il faut observer que les Hébreux, avant d'attaquer l'ennemi, avaient marché toute la nuit, afin de tomber sur lui au lever du soleil. Sous le ciel brûlant de la Palestine, une marche rapide, continuée sans interruption jusqu'au soir, devait avoir épuisé les forces des vainqueurs, qui, sans doute, arrivés à ce moment, n'auraient soupiré qu'après le repos, et auraient songé moins à exterminer un reste d'ennemis qu'à prendre une nourriture dont le besoin eût été pour eux indispensable. Si, dans cette circonstance, ils avaient vu le soleil rester sur l'horizon, s'ils avaient dû reprendre pour un jour entier une poursuite aussi accablante, auraient-ils regardé ce miracle comme un bienfait, et n'auraient-ils pas regretté amèrement le calme et la fraîcheur de la nuit? D'ailleurs, cette nuit devait être éclairée par la lune, puisque Josué l'aperçut dans le ciel, au-dessus de la vallée d'Aïalon. Or, dans ce climat, une belle nuit où le ciel brille de mille étoiles, qu'accompagne la présence du disque de la lune, aurait été bien plus favorable pour achever la poursuite de l'ennemi que la chaleur torréfiante du jour.

Plus tard, lorsque Jonathas, fils de Saül, battit un corps d'armée des Philistins, et que les Israélites, encouragés par ce succès, eurent achevé

la défaite de l'ennemi et le poursuivirent jusqu'au soir, ils se trouvèrent si las, si épuisés de fatigue, qu'ils ne pouvaient plus se soutenir. Je sais bien que la défense faite par Saül à tout le peuple de prendre aucune nourriture jusqu'au soir, avait bien contribué à augmenter la lassitude; mais, dans cette circonstance, les Israélites ne s'étaient mis en campagne que vers le milieu du jour, au lieu que les soldats de Josué avaient été en bataille depuis le matin et avaient, en outre, marché toute la nuit pour surprendre l'ennemi. En outre, les Hébreux, sujets de Saül, n'avaient point eu un combat à soutenir contre un ennemi frappé d'une terreur panique; tous leurs efforts s'étaient bornés à poursuivre des fuyards. Enfin, lorsque le peuple d'Israël, à l'entrée de la nuit, eut recouvré ses forces, en se nourrissant du bétail pris sur les Philistins, Saül proposa de continuer la poursuite; ce qui démontre que, pour un pareil acte, la nuit était pour le moins aussi favorable que le jour. Il n'était donc nullement nécessaire que, du temps de Josué, le cours des lois de la nature se trouvât suspendu, et que le jour fût prolongé au delà de sa limite ordinaire, puisque les vainqueurs auraient été hors d'état de mettre à profit ce bienfait. Enfin, il est clair que la poursuite s'étendit à une bien faible distance, puisque la ville nommée Makkedah était seulement à quelques lieues de Gabaon, et que, d'ailleurs, le reste des vaincus put retourner tranquillement se réfugier dans ses places fortes.

Je crois avoir suffisamment répondu aux arguments de ceux qui, prenant à la lettre les expressions du livre de Josué, ont admis que le jour signalé par la défaite des Amorrhéens avait eu une longueur double de la longueur ordinaire des jours. Toutefois, je dois m'arrêter un moment, pour discuter quelques expressions du texte, qui, au premier abord, semblent favoriser l'opinion que je combats. On lit, dans ce passage : « Il n'y avait pas encore eu un jour pareil semblable à celui-là, « et il n'y en eut pas par la suite. » Plusieurs interprètes ont ajouté : « Sous « le rapport de la longueur. » Mais le texte ne dit rien de semblable. Et il ne permet même, sur ce sujet, aucune équivoque; car il ajoute : « puisque l'Éternel obéit à la voix d'un homme et combattit en faveur d'Israël. » Il est donc clair que, dans le sens de l'écrivain sacré, ce ne fut point une longueur extraordinaire qui signala ce jour, mais la protection que Dieu accorda aux Israélites, en écrasant leurs ennemis sous le poids des énormes grêlons qu'il fit pleuvoir du ciel. Au reste, il ne faut pas prendre complétement à la lettre cette expression, qui, d'ailleurs, se retrouve plusieurs fois dans la Bible, lorsqu'il s'agit d'un succès éclatant dû à la protection divine. On voit que ce verset, qui présente une

physionomie un peu poétique, a dû être écrit à la suite même de l'action, au milieu de l'ivresse et de l'enthousiasme qu'inspire une victoire, réellement miraculeuse. Lorsque Josué s'adressa à Dieu, ce ne fut pas pour demander la prolongation du jour, mais pour prier l'Éternel de combattre en faveur de son peuple, et contribuer puissamment à la défaite de l'ennemi; or cette prière fut complétement exaucée.

Cette expression, employée en parlant du soleil, לֹא אָץ לָבֹא כְּיוֹם תָּמִים, ne doit point être rendue, comme l'ont fait quelques interprètes, par ces mots : « Le soleil ne se hâta point de se coucher durant l'espace d'un « jour complet; » ce qui donnerait à entendre que le soleil, à partir de ce moment, était resté sur l'horizon un jour entier. Or, comme, au moment dont nous parlons le soleil était au milieu de son cours, בַּחֲצִי הַשָּׁמַיִם (à la moitié du ciel), il faudrait admettre que ce jour-là n'aurait pas eu la longueur de deux jours pleins, mais celle d'un jour et demi, ce qu'il est impossible de supposer. Je crois donc que l'on doit traduire : « Le soleil ne se pressa pas de se coucher, de manière à former un jour complet; » c'est-à-dire que, de ce moment jusqu'au soir, le soleil brilla de tout son éclat, sans que son disque fût obscurci par aucun nuage.

L'explication que je propose ici s'accorde parfaitement avec celle que nous offre le plus judicieux des Juifs du moyen âge, Maïmonide. Dans son ouvrage remarquable, intitulé *Moreh-hanneboukim*, מורה הנבוכים (le Guide des hommes incertains[1]), il s'exprime ainsi : « Par le mot יום תמים « (un jour complet), il faut, si je ne me trompe, entendre le plus « long jour possible. C'est comme si l'écrivain avait dit : que ce jour, à « Gabaon, fut pour les Israélites le plus long qui puisse avoir lieu dans « l'été. »

Les savants qui n'ont pas voulu admettre le miracle de la suspension du cours du soleil, ou plutôt de la marche de la terre, ont proposé plusieurs explications de ce passage du livre de Josué. Les uns ont supposé que le récit de ce prétendu prodige était le fruit de l'imagination poétique de Josué et de ses compagnons, qui avaient voulu faire croire qu'un exploit si éclatant n'avait pu se réaliser dans un jour ordinaire, et avait dû réclamer un jour d'une longueur double de celle que règle le cours naturel du soleil. D'autres, à l'exemple de J. Dav. Michaëlis, ont prétendu que les tonnerres et les éclairs qui avaient accompagné la

[1] Édition de Venise, liv. II, chap. xxxv, fol. 113 v°.

défaite des Amorrhéens, ayant continué longtemps après le coucher du soleil, et ayant permis d'achever la défaite des ennemis, il semblait que le soleil n'eût pas quitté l'horizon, et que le jour se fût prolongé bien au delà de sa limite naturelle. Mais cette opinion, si je ne me trompe, malgré l'assertion de l'historien Josèphe, se réfute d'elle-même; car, dans le texte du livre de Josué, il n'est fait aucune mention d'éclairs et de tonnerres. L'écrivain sacré parle seulement d'une énorme grêle, qui écrasa un grand nombre d'ennemis.

D'autres écrivains, Isaac Lapeyrère, Dathe, etc., et, en dernier lieu, un membre illustre de l'Académie des sciences, ont cru trouver ici l'analogue d'un fait qui n'est pas sans exemple dans la nature : je veux dire la réfraction d'un rayon lumineux, qui continue à éclairer le ciel longtemps après que le soleil est descendu sous l'horizon. Mais j'oserais ne pas adopter cette hypothèse. En effet, je crois avoir prouvé que cette prolongation de la lumière n'était nullement nécessaire pour les Israélites; qu'une nuit étoilée leur aurait suffi pour achever la défaite de l'ennemi; mais qu'à la suite d'une journée si longue et si fatigante ils auraient été plus pressés de goûter un repos nécessaire que d'achever l'extermination d'un petit nombre d'ennemis qui devaient, plus tard, tomber sous leurs coups. Enfin, si c'eût été au déclin du jour que Josué eût ordonné au soleil de ne point descendre encore sous l'horizon, la chose s'expliquerait parfaitement. Mais, comme, dans ce moment, cet astre était à la *moitié du ciel*, c'est-à-dire vers l'heure de midi, Josué savait parfaitement qu'il avait devant lui toute une moitié du jour, et il n'éprouvait aucun besoin d'en demander par avance la prolongation.

On pourrait être tenté de supposer que cet obscurcissement du soleil fut produit par une éclipse totale ou presque totale de cet astre. Mais l'astronomie, malgré ses immenses progrès, ne saurait, je crois, décider si, à une époque si reculée, dont la date n'est pas fixée d'une manière certaine, une éclipse totale du soleil a été visible, tel jour, à midi, dans la Palestine. D'ailleurs, une circonstance grave s'oppose complétement à ce que l'on adopte cette hypothèse; c'est qu'au moment où Josué pressa le soleil de ne point se coucher encore, la lune était visible dans le ciel, ce qui ne peut avoir lieu, comme on sait, pendant le temps d'une éclipse de soleil. Il faut donc recourir à une autre manière d'expliquer le phénomène indiqué par le livre de Josué.

Ainsi que nous le savons par une expérience journalière, toutes les fois que la grêle doit tomber de l'atmosphère, elle est annoncée par un nuage noir et sombre. Au moment de la défaite des Amorrhéens, le nuage d'où s'échappèrent ces énormes grêlons, qui écrasèrent une par-

tie de leurs troupes, devait avoir une épaisseur et une opacité extraordinaires. Cette grêle, dans ce cas, était de la même nature que celle qui forma une des plaies de l'Égypte et fit périr un grand nombre d'hommes et d'animaux.

On peut facilement admettre que, postérieurement à la chute de cette grêle, le nuage continua quelque temps à couvrir le disque du soleil et à maintenir l'obscurité de l'atmosphère. Josué, qui, sans doute, ne se piquait nullement d'être astronome, contempla avec effroi un spectacle qui ne s'était jamais offert à ses yeux. Il craignit que cette obscurité profonde ne fût le prélude d'une nuit prématurée; que le soleil, enveloppé de ce nuage épais, n'allât en plein midi s'enfoncer sous l'horizon. En proie à cette inquiétude, et emporté par son ardeur belliqueuse, il s'adressa au soleil lui-même, et l'invita à ne pas disparaître si tôt de la voûte du ciel. Il apostropha également la lune, qu'il apercevait au-dessus de la vallée d'Aïalon, et la somma de ne pas aller si brusquement prendre la place du soleil, puisque l'absence du premier de ces deux astres pourrait priver les Israélites du fruit de leur victoire et rendre stériles les avantages qu'ils avaient, jusqu'à ce moment, obtenus par l'effet de la protection divine.

Il sembla que ces deux astres obéissaient à la voix du général des Hébreux. Le nuage épais qui voilait le soleil se dissipa en un instant, et une clarté brillante régna sans interruption dans l'atmosphère, jusqu'à la fin de la journée.

On ne doit point être étonné de l'inquiétude que Josué éprouva, dans cette circonstance, et de l'empressement qu'il montra à voir la fin du phénomène, dont il ne connaissait pas bien la cause physique. On sait que, chez les peuples anciens, et surtout chez ceux de l'Orient, une obscurité imprévue qui, au milieu du jour, venait envelopper l'atmosphère et dérober la vue du soleil, a toujours fait naître une profonde terreur, et semblait présager le courroux de la divinité.

On se rappelle ce passage de l'Iliade[1], où, après la mort de Patrocle, Jupiter, voulant favoriser les Troyens, avait fait tomber sur l'armée des Grecs des ténèbres épaisses; Ajax, fils de Télamon, furieux de se voir, par suite de ce phénomène, condamné à l'inaction, adressa ses plaintes au maître des dieux, par les vers si connus que Boileau a, comme on sait, traduits de cette manière :

> Grand Dieu, chasse la nuit qui nous couvre les yeux;
> Et combats contre nous, à la clarté des cieux.

[1] Lib. XVII, v. 645.

Notre célèbre poëte aurait pu rendre le dernier vers avec plus d'exactitude, en disant :

> Fais-nous plutôt périr à la clarté des cieux.

Suivant le récit d'Hérodote [1], dans la guerre des Mèdes contre les Lydiens, lorsque les deux armées, l'une sous les ordres de Cyaxare, l'autre sous le commandement d'Alyatte, étaient aux mains, le jour se changea en nuit, et les deux partis, épouvantés de ce phénomène, cessèrent aussitôt le combat. Au rapport de Xénophon [2], la ville de Larisse étant assiégée par les Perses, ceux-ci ne pouvaient s'en rendre les maîtres. Mais le soleil ayant disparu, comme s'il se fût enveloppé d'un nuage, les habitants, frappés de terreur, renoncèrent à défendre la place. On sait quel frayeur inspira aux Romains l'éclipse totale de soleil qui eut lieu à l'époque du meurtre de César, et qui inspira à Virgile ce beau vers :

> Impiaque æternam timuerunt secula noctem.

Tacite nous a donné des détails curieux sur l'éclipse de soleil qui se manifesta au moment de la révolte des légions en Germanie, et dont leur chef, Germanicus, sut tirer un heureux parti pour faire rentrer ses soldats dans le devoir.

Au moment de la passion de Jésus-Christ, des ténèbres épaisses couvrirent le ciel et la terre, depuis la sixième heure du jour jusqu'à la neuvième. Trois des évangélistes, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, ont rapporté ce fait, qui semblait attester que la nature entière, en s'enveloppant d'un voile lugubre, témoignait son deuil à la vue des souffrances et de la mort du Sauveur du monde.

Si, d'un autre côté, on supposait que ces *pierres de grêle,* désignées dans le livre de Josué, ne furent pas de simples grêlons d'une dimension extraordinaire, mais des pierres atmosphériques produites par un aérolithe, l'hypothèse proposée par moi ne changerait pas d'une manière fondamentale, mais subirait une simple modification, puisqu'on pourrait toujours admettre que le nuage épais qui accompagna ou suivit la chute de ces pierres continua de voiler le soleil, et fit craindre à Josué un coucher précoce de cet astre.

Toutefois, je ne puis admettre cette hypothèse. On sait que la chute des pierres atmosphériques est toujours précédée de l'apparition d'un globe lumineux plus ou moins gros, qui traverse rapidement l'atmosphère. Ce caractère est tellement remarquable, qu'il n'aurait pu échap-

[1] *Historia,* lib. I, cap. LXXIV. — [2] *Cyri expeditio,* lib. III, cap. XVIII

per à l'attention des Israélites, et que l'écrivain sacré n'aurait pas manqué d'en faire une mention expresse. Or, comme il n'en dit pas un mot, on peut conclure, ce me semble, qu'un phénomène de ce genre n'eut pas lieu. Il vaut mieux s'en tenir à la première explication, en admettant simplement la chute de grêlons d'une grosseur insolite.

Pour résumer, en peu de mots, l'opinion qui a donné naissance à ce mémoire, je crois avoir démontré les faits suivants :

1° Le soleil, ou plutôt la terre, n'arrêta point sa marche à la voix de Josué ;

2° Le jour qui éclaira la défaite des cinq rois amorrhéens n'eut point une durée plus longue que celle des jours ordinaires ;

3° L'obscurcissement momentané qui couvrit le soleil vers l'heure de midi, et qui fit craindre à Josué de voir cet astre disparaître complétement sous l'horizon, et amener ainsi une nuit prématurée, fut produit par le même nuage d'où s'étaient échappés les énormes grêlons qui avaient écrasé une partie des troupes ennemies, et cette obscurité, en se dissipant tout à coup, sembla faire briller un jour nouveau, dont la marche continua sans interruption jusqu'à la nuit.

QUATREMÈRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut a eu lieu le jeudi 14 août, sous la présidence de M. Bérenger, président de l'Académie des sciences morales et politiques, et de MM. Villemain, Laboulaye, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et Lemaire, délégués des Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences et des beaux-arts.

Dans un discours prononcé à l'ouverture de la séance, le président a fait connaître le résultat du concours sur le prix triennal de 30,000 francs, fondé par décret impérial du 14 avril 1855, en faveur de l'ouvrage ou de la découverte le plus propre à servir ou à honorer le pays. Ce prix, que l'Institut avait à décerner pour la première fois, a été obtenu par M. Fizeau, pour ses découvertes sur la lumière.

Le discours du président a été suivi de la lecture du rapport sur le concours du prix de linguistique fondé par M. de Volney.

La commission avait annoncé, pour les concours réunis de 1855 et 1856, qu'elle accorderait un ou deux prix de 1,200 francs chacun, aux meilleurs ouvrages de philologie comparée qui lui seraient adressés. Le premier de ces prix a été décerné à M. S. W. Koelle, auteur de quatre ouvrages publiés sous les titres suivants : 1° *Polyglotta africana, or a comparative vocabulary of nearly three hundred words and phrases, in more than one hundred distinct African languages;* Londres, 1854, in-folio; 2° *Grammar of the Bornu or Kanuri language*, in-8°; 3° *African native literature, or proverbs, tales, fables, and historical fragments in the Kanuri or Bornu language*, in-8°; *Outlines of a grammar of the vei language, together with a vei-english vocabulary*, in-8°.

Le second prix a été partagé entre M. l'abbé Boilat, mulâtre du Sénégal, pour son ouvrage intitulé: *Grammaire et vocabulaire de la langue woloff*, cinq volumes in-4°, et M. le comte Jaubert pour son *Glossaire du centre de la France*, deux volumes in-8°, publication non encore terminée.

Des mentions honorables ont été accordées :

1° A M. Faidherbe, gouverneur actuel du Sénégal, pour ses écrits relatifs aux langues qui sont usitées sur les bords du Sénégal et dans la Sénégambie. Ces ouvrages consistent en cinq cahiers manuscrits, savoir : 1° une grammaire et un dictionnaire de la langue sérère, avec les phrases les plus usuelles, au nombre de 361 ; 2° une grammaire et un dictionnaire de la langue sarakholé, avec les mêmes phrases usuelles; 3° reproduction de ces phrases, d'après l'idiome arabe parlé chez les Trarza, population maure établie sur la rive septentrionale du Sénégal; 4° autre reproduction de ces phrases en zénaga, qui est le berber sénégalais; 5° la première partie d'une grammaire zénaga. Entre autres services rendus à la science, M. Faidherbe a le premier appris à distinguer, parmi les populations établies au nord du Sénégal, et qui sont comprises sous la dénomination générale de Maures, des tribus de race arabe et des tribus de race berbère.

2° A M. Jean-Ch.-Ed. Buschmann, pour ses recherches sur le langage qui se parle dans une grande partie de l'Amérique septentrionale, et auquel il donne le nom général d'athapaska (*Der athapaskische Sprachstamm*, extrait d'un nouveau volume des *Mémoires de l'Académie royale de Berlin*). Malheureusement cet écrit, remarquable en lui-même, n'est qu'un fragment d'un ouvrage considérable qui n'a pas encore paru.

3° et 4° A MM. Henri Weil et Louis Benloew, auteurs d'une *Théorie générale de l'accentuation latine, suivie de recherches sur les inscriptions accentuées et d'un examen des vues de M. Bopp sur l'histoire de l'accent* (Paris, 1855, in-8°), et à M. Charles Daudville, auteur d'un *Essai sur les transformations du langage, étudiées dans la langue française*, in-8°. MM. Weil et Benloew, et M. Daudville, dans ces ouvrages soumis au concours, ont montré des connaissances philologiques et de la sagacité grammaticale.

La commission regrette de n'avoir pu comprendre dans ses distinctions un certain nombre d'ouvrages relatifs, les uns au langage des signes qui est à l'usage des

sourds-muets, les autres à des projets de langue universelle, ouvrages estimables, mais qui lui ont paru s'éloigner des conditions du concours.

La commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1857, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de *Philologie comparée* qui lui en paraîtra le plus digne, parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1856, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1857.

Après les rapports sur les concours, l'assemblée a consacré la dernière partie de la séance à entendre la lecture des morceaux suivants : *Théorie de la pluie et de l'arrosement du globe terrestre*, par M. Babinet, de l'Académie des sciences; *du Coloris*, par M. Gouder, de l'Académie des beaux-arts; *le Poëme de Pen-ta-our, extrait d'un mémoire sur les campagnes de Ramsès II* (*Sésostris*) par M. le vicomte de Rougé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *Épître à un critique sur la tragédie*, par M. Viennet, de l'Académie française.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

l'Académie française a tenu, le jeudi 28 août, sa séance publique annuelle. Nous en rendrons compte dans notre prochain cahier.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le 8 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Laboulaye.

La séance s'est ouverte par un discours du président, annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés.

JUGEMENT DES CONCOURS.

Prix ordinaires de l'Académie. — L'Académie avait proposé, en 1854, pour prix à décerner en 1856, le sujet suivant : « Rechercher l'origine de l'alphabet phénicien, « en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les « modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, « à leur organe vocal, et peut-être aussi quelquefois en le combinant avec des élé- « ments empruntés à d'autres systèmes graphiques. »

Les deux mémoires envoyés n'ayant pas traité assez complétement la question pour qu'il soit possible de décerner le prix cette année, et vu l'importance de cette question, l'Académie a décidé qu'elle la remet au concours pour l'année 1858.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Henri de Laplane, pour son ouvrage intitulé : *Les Abbés de Saint-Bertin, d'après les anciens monuments de ce monastère*, 2 vol. in-8°; la seconde médaille à M. Rabanis, pour son ouvrage intitulé : *Les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai historique et critique sur la charte d'Alaon*, 1 vol. in-8°;

La troisième médaille a été partagée entre M. Deloche, pour ses deux mémoires, l'un imprimé, l'autre manuscrit, sur les *Lemovices*, et M. Louis Paris, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Histoire et description de l'intérieur de l'église de Notre-Dame de Reims; avec des Recherches sur les dévastations commises dans cet édifice, sous couleur de restaurations et d'embellissements.*

Rappel de médaille à M. Viollet Le Duc, pour le tome II de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, in-8°.

Une mention hors ligne est décernée à MM. E. de Rozière et E. Chatel, pour leur ouvrage intitulé : *Table générale et méthodique des mémoires contenus dans les Recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° à MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, pour le tome Ier de leur ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments*, in-8°; 2° à M. Tastu, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Histoire de la Pagesia de Remença;* 3° à M. Geffroy, pour son ouvrage intitulé : *Notices et extraits des manuscrits cancernant l'histoire ou la littérature de la France, qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norwége*, in-8°; 4° à M. d'Arbois de Jubainville, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les sceaux des comtes et des comtesses de Champagne*, br. in-4°; 5° à M. Murcier, pour son ouvrage intitulé : *La Sépulture chrétienne en France, d'après les monuments du XIe au XVIe siècle*, 1 vol. in-8°; 6° à M. Holland, pour son ouvrage intitulé : *Crestien von Troies. Eine literaturgeschichtliche Untersuchung*, 1 vol. in-8°; 7° à M. Hubert, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *Histoire de Charleville depuis son origine jusqu'en 1854*, 1 vol. in-12; l'autre : *Géographie historique du département des Ardennes*, 1 vol. in-12; 8° à M. Douet d'Arcq, pour ses *Recherches historiques et critiques sur les ancieus comtes de Beaumont-sur-Oise du XIe au XIIIe siècle*, 1 vol. in-4°; 9° à M. Peigné-Delacour pour ses *Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais*, br. in-8°; 10° à M. l'abbé Baudiau, pour son ouvrage intitulé : *Le Morvan, ou Essai géographique, topographique et historique de cette contrée*, 2 vol. in-8°; 11° à M. Potier de Courcy pour son *Dictionnaire héraldique de Bretagne*, 1 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. Mignard, pour son *Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature propre, ou philologie comparée de cet idiome, etc.*, 1 vol. in-8°; 2° à M. Eugène Thomas, pour son *Examen critique des anciens noms de l'île de Corse*, br. in-4°; 3° à M. Martin Daussigny, pour sa *Description d'une voie romaine découverte à Lyon, en octobre 1854*, br. in-8°; 4° à M. Adolphe Garrigou, pour ses *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran* (suite), 1re partie de la période romaine. *Le Sotiates du temps de César*, br. in-8°; 5° à M. Carnandet, pour son ouvrage intitulé : *La vie et passion de monseigneur sainct Didier, martir et evesque de Langres, etc.*, 1 vol. in-8°; 6° à M. Ch. Gomart, pour ses *Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons*, intitulé : *Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin*, tomes II et III, in-8°; 7° à M. Menault, pour son manuscrit intitulé : *Essais historiques sur Angerville-la-Gâte* (Seine-et-Oise); 8° à M. Pezet, pour ses *Études historiques sur les barons de Creuilly*, 1 vol. in-8°; 9° à M. Achmet d'Héricourt et A. Godin, pour leur ouvrage intitulé : *Les Rues d'Arras, dictionnaire historique, précédé d'un résumé de l'histoire d'Arras*, tome Ier, in-8°, et tome IIe manuscrit.

Prix fondés par le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. — L'Académie décerne le premier de ces prix à M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia christiana* (*Province de Tours*) 1 vol. in-folio.

Le second prix est décerné à M. Floquet, auteur des *Études sur la vie de Bossuet,* 3 vol. in-8°.

Prix de numismatique. — L'Académie partage le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, entre M. François Lenormant, pour son *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides,* 1 vol. in-8°; et M. L. Müller, de Copenhague, pour son ouvrage intitulé : *Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III,* 1 vol. in-8°, accompagné d'un atlas in-4°.

Prix fondé par M. Bordin. — L'Académie des inscriptions avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner, pour la première fois, en 1853, la question suivante : « Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domination romaine; « exposer ce qu'on sait de leur langue, de leur religion, de leurs lois et de leurs « usages. » Le seul mémoire déposé pour ce concours n'ayant pas traité suffisamment la question, et cette question étant d'une étendue et d'une importance qui font désirer de la voir mûrement étudiée dans toutes ses parties, l'Académie proroge ce concours à 1858.

Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1857, la question suivante : « Rechercher quels ont pu être, dans l'antiquité grecque et latine, jusqu'au « v° siècle de notre ère, les divers genres de narrations fabuleuses qu'on appelle « aujourd'hui romans, et si de tels récits n'ont pas été quelquefois, chez les anciens, « confondus avec l'histoire. »

L'Académie avait remis au concours pour l'année 1855, et pour la troisième fois, le sujet suivant : « Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la « sculpture chez les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs « d'Alexandre, les monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, « principalement ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans « les musées de l'Europe. »

Aucun mémoire n'ayant été envoyé, l'Académie a retiré provisoirement cette question du concours, et y a substitué la suivante, pour le sujet d'un prix qu'elle décernera en 1857 : « Déterminer les caractères de l'architecture byzantine, rechercher son origine, et faire connaître les changements qu'elle a subis, depuis la décadence de l'art antique jusqu'au xv° siècle de notre ère. »

Pour sujet du prix annuel ordinaire, qui devra être décerné pareillement en 1858, elle propose la question suivante : « Recueillir, dans une exposition critique et suivie, « tous les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule, antérieurement « à l'empereur Claude, en écartant les conjectures arbitraires et en mettant à profit « les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de « l'étude comparée des langues. »

Chacun de ces trois prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1857, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er janvier 1856.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les *antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1857.

Prix fondé par M. Bordin. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix qu'elle décernera en 1857, la question suivante : « Un commentaire particu- « lièrement exégétique et grammatical, soit sur une partie suivie, soit sur un choix « d'hymnes du Rig-Véda, où l'on aura soin d'exposer toujours et de discuter, s'il y « a lieu, même quand on ne l'adoptera pas, l'opinion du commentateur Sâyana « Atchârya. »

Elle propose, pour le prix qu'elle décernera en 1858, le sujet suivant : « Recherches sur les institutions administratives du règne de Philippe le Bel. » Les concurrents devront s'attacher à réunir et à combiner entre eux tous les renseignements que pourront fournir les chroniques, les ordonnances, les chartes, les comptes et les autres documents contemporains.

Chacun de ces deux prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Prix Gobert. — Pour l'année 1857, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1856, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

Questions proposées pour 1856-1857. — Les sujets d'explorations et de recherches proposées, en 1856, aux membres de l'École française d'Athènes, pour la seconde année d'études, sont les suivants :

Questions déjà proposées dans les années précédentes, et qui restent à l'étude, indépendamment de la question de Delphes, qui pourra être reprise :

1° Rechercher au nord d'Iasos, en Carie, le mur désigné par M. Texier (*Asie-Mineure*, t. III, pl. 147-149) sous le nom de *Camp retranché des Lélèges*, en suivre le développement jusqu'au point où il s'arrête, en dresser le plan, en signaler les principaux caractères, chercher à en déterminer la destination, vérifier enfin s'il ne se rattacherait pas à un système de défense qui aurait eu pour objet de mettre le temple des Branchides à l'abri des attaques des Cariens.

2° Étudier, totalement ou partiellement, la géographie physique et la topographie des îles voisines de la Thrace, c'est-à-dire Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos, en relever les antiquités, en suivre l'histoire depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, recueillir les vestiges des exploitations métallurgiques qui y ont eu lieu, et décrire l'état actuel de ces îles.

3° Visiter, si l'état du pays le permet, le mont Olympe de Bithynie, et y marquer l'emplacement de toutes les ruines helléniques et byzantines; examiner surtout celles que l'on rencontrera sur le versant est de la montagne, jusqu'à la rivière qui coule à Aïneh-gheul (Melangia?), et qui est peut-être le Gallus de Strabon (XII, p. 543) et d'Ammien Marcellin (XXVI, VIII). Descendre la même rivière, qui se jette dans le Sangarius (Sakaria), non loin de Lefké, suivre le cours de ce fleuve jusqu'à son embouchure, et explorer le quadrilatère compris entre le Sangarius à l'Ouest, Dablæ (Tereklu?), Modra (Moudourli) et Claudiopolis (Boli) au sud, le Billæus (Filias-Tchaï) à l'est, et le Pont-Euxin au nord. Recueillir partout les inscriptions, et chercher à compléter les notices topographiques et archéologiques données par MM. Aucher, Chesney et Ainsworth.

Questions proposées pour la première fois :

4° Explorer, dans la petite Mysie des anciens, le littoral de la Propontide, depuis les environs de Lampsaque jusqu'à l'entrée du golfe de Moudania; décrire les ruines

des villes anciennes, telles que Parium, Zéléa (Sarikoï?), Cyzique, Artacé, Placia, etc., et compléter ce que Tournefort, Pococke, Sestini, Corancez, Hamilton et autres ont dit de quelques-unes de ces localités; s'aider, en outre, des monographies récentes, comme celle de Marquardt sur Cyzique (*Cyzicus und sein Gebiet*, Berlin, 1836, in-8°); visiter la vallée du Granique, où l'on trouve la ville de Bigha, qui est peut-être l'ancienne Sidène; remonter le bassin de l'Æsèpe jusqu'à l'emplacement de Scepsis, qu'il faut chercher au nord-est d'Edremid (Adramyttium); étudier, s'il se peut, le bassin inférieur du Rhyndacus et ses communications avec les lacs voisins de la côte; déterminer les noms, les positions et le plus ou moins d'importance de ces lacs; recueillir tous les souvenirs, tous les monuments de l'antiquité ou du moyen âge, et particulièrement les inscriptions.

5° Poursuivre, en reprenant les traces de M. Delacoulonche, et en laissant à droite la Chalcidique, l'exploration de la Macédoine méridionale à l'orient, depuis l'Axius jusqu'au Strymon, et de celui-ci au Nestus; décrire avec exactitude le bassin de l'Echédorus (Gallico), la région des lacs, le massif du mont Pangée (Pilat Têpê), les plaines de Sérès de Drama et du Nestus inférieur; rechercher les positions des villes anciennes sur la côte ou dans l'intérieur du pays, notamment celles des colonies grecques; y suivre le développement de la puissance macédonienne parmi les tribus antiques, les marches des Romains, les établissements successifs des barbares du Nord et de l'Orient, à l'époque byzantine et jusqu'à la prise de Constantinople; consulter, outre les auteurs anciens et particulièrement les orateurs grecs, avec leurs commentateurs modernes, Böckh, Vömel, etc., les recherches de Tafel sur la *Via Egnatia*, les écrivains byzantins, et les inscriptions et médailles de toutes les époques.

6° Tenter, si, comme il est probable, les circonstances le permettent, un voyage en Acarnanie, et, en se fondant sur une description exacte de l'état actuel de cette province, en faire la géographie comparée et l'histoire à toutes les époques; y signaler de point en point les ruines des villes antiques; étudier les rapports des populations actuelles avec celles d'autrefois; recueillir les inscriptions, les vestiges des dialectes locaux, et tout ce qui peut caractériser les hommes et leur génie propre aussi bien que la contrée qu'ils habitent ou qu'ils ont habitée.

7° Visiter la partie du Péloponèse qui s'étend des marais de Lerne au cap Malée, et qui est bornée à l'est par la mer Égée, à l'ouest par la vallée de l'Eurotas. Vérifier et compléter la description qu'en donnent Leake, Pouqueville, Ross et Curtius. Étudier avec soin les caractères du dialecte en usage dans la partie de cette contrée qui porte le nom de Tzaconie, et chercher, en profitant des observations de Leake et de Thiersch, jusqu'à quel point on est fondé à y retrouver un reste de l'ancien dialecte laconien.

8° I. Explorer l'île de Crète, en faire la description. Rechercher, d'après les données géographiques de l'antiquité et des investigations locales nouvelles, l'emplacement des villes anciennes dont la position n'a pas encore été déterminée par Meursius, Cornélius, Höck et les voyageurs anglais. Recueillir avec soin et par le procédé de l'estampage, toutes les inscriptions qui peuvent exister aujourd'hui dans l'île. Visiter les couvents, et prendre copie des documents historiques qui doivent y être conservés.

II. Histoire ancienne de la Crète, d'après les traditions, les récits des historiens, les médailles et les nombreuses inscriptions qui ont été recueillies dans l'île, ou qui y ont été originairement rédigées, comme, par exemple, celle du temple de Bacchus à Téos.

III. Études sur la religion, les mœurs, la littérature et les arts de l'île de Crète. Examiner jusqu'à quel point les différents dialectes parlés autrefois dans cette île, et dont les inscriptions nous offrent des variétés si curieuses, peuvent être ramenés à un seul; s'assurer si la langue vulgaire n'en garde pas encore quelques traces.

Les différentes parties de cette question pourront être traitées séparément.

Délivrance des brevets d'archiviste paléographe. — L'Académie déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes*, par arrêté du 27 novembre 1855, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont : MM. Castan (Ferréol-François-Joseph-Auguste); Gautier (Émile-Léon-Théodore); Paradis (Frédéric-Auguste); Delore (Éloi); Rosenzweig (Louis-Théophile); Hielard (Charles-Léon); Barberaud (Guillaume-Antoine-Charles); Junca (Marie-Joseph-Étienne).

Après le discours du président, M. Guigniaut a lu un rapport, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette École pendant l'année 1855-1856. M. Egger a lu ensuite des considérations historiques sur les traités internationaux chez les Grecs et les Romains, et M. de Longpérier le rapport de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours en 1856. La séance a été terminée par la lecture d'une notice de M. Brunet de Presle, sur le tombeau des empereurs à Constantinople.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Constant Prévost, membre de l'Académie des sciences, section de minéralogie, est mort le 16 août 1856, à Armenon, commune des Molières (Seine-et-Oise).

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, décernera, dans sa séance publique du mois de juin 1857, une médaille d'or au meilleur mémoire qui lui sera adressé sur l'un des sujets suivants :

Sciences. 1° Reconnaître l'influence du fer contenu dans la coque du navire sur les boussoles, et indiquer les moyens de la détruire d'une manière permanente;

2° Donner la nomenclature et signaler les caractères distinctifs des poissons qui habitent la côte française de la Manche et de la mer du Nord, et des espèces qui effectuent leur passage à diverses époques de l'année.

Lettres. 1° Histoire des troubles religieux au XVIe siècle dans le nord de la France, et particulièrement dans la Flandre maritime;

2° De l'influence de la domination espagnole dans la Flandre au point de vue des lois, des mœurs et des institutions;

3° Une pièce d'au moins cent vers sur la mort héroïque de Jean Jacobsen, ou sur tout autre épisode tiré des annales de la Flandre maritime.

Arts. Chœur de voix d'hommes, avec ou sans accompagnement.

La même société remet au concours de 1858 la question suivante : « Histoire commerciale et maritime de Dunkerque, avec l'indication des causes qui ont développé, arrêté ou renouvelé la prospérité de la ville à ce double point de vue, et l'exposé des diverses améliorations qui seraient jugées propres à en assurer la plus grande et la plus rapide extension. » Les mémoires destinés à ce concours devront être envoyés avant le 1er mai 1858.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon met au concours les sujets suivants :

Prix de géographie historique du moyen âge (médaille d'or de la valeur de 1,500 fr.). « Pour le tableau géographique et physique des pays qui forment aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire pendant l'époque féodale, c'est-à-dire depuis la fondation du second royaume de Bourgogne par Boson, en 880, jusqu'à la réunion de la ville de Lyon au domaine royal sous Philippe le Bel, en 1312. »

Les mémoires devront être envoyés avant le 1er avril 1858.

Prix de poésie (médaille d'or de la valeur de 600 francs). « Premier puits artésien creusé dans le Sahara. »

Ce dernier concours sera clos le 1er avril 1857.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Chronicon placentinum et chronicon de rebus in Italia gestis historiæ stirpis imperatoriæ Suevorum illustrandæ aptissima; ad fidem parisiensis et londinensis codicum nunc primum recensuit, edidit et præfatione instruxit J. L. A. Huillard-Bréholles, auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes. Paris, imprimerie et librairie de Plon, 1856, in-4° de XLVI-428 pages. — Les deux chroniques inédites que publie M. Huillard-Bréholles, sous les auspices et aux frais de M. le duc de Luynes, ont été signalées pour la première fois aux érudits par M. Pertz dans un article inséré il y a trois ans parmi les Mémoires de l'Académie royale de Berlin (année 1853, p. 498-515). La première, le *Chronicon placentinum* fait partie d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale de Paris, n° 4931, ancien fonds latin; c'est une compilation rédigée au XIIIe siècle par un habitant de Plaisance, nommé Jean Codagnello, et dans laquelle sont exposés les principaux faits de l'histoire depuis le déluge universel. Le récit a peu d'intérêt pour les temps anciens, et il est souvent mêlé de fables bizarres; mais, une fois engagé dans l'histoire contemporaine, le compilateur puise ses renseignements aux meilleures sources, et sa chronique devient précieuse pour l'histoire de Plaisance et de l'Italie supérieure. Un peu aride jusqu'en 1199, le récit prend, à partir de cette date, un plus grand développement; on sent que l'auteur est contemporain des faits qu'il raconte et même qu'il y a pris part. Cet ouvrage, où domine un esprit guelfe très-prononcé, s'arrête au commencement de l'année 1253. La seconde chronique, *Chronicon de rebus in Italia gestis,* fait partie des manuscrits de la Bibliothèque du British museum, où elle a été découverte par M. Panizzi. Elle provient du fonds Harlay, et porte le n° 3678. C'est l'œuvre d'un ardent Gibelin qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, et qui était né probablement à Plaisance. Toutefois, cet ouvrage est bien plus qu'une simple chronique municipale. On peut le considérer comme la chronique des Gibelins d'Italie, ou mieux de Lombardie, jusqu'à la fin du XIIIe siècle. En effet, l'écrivain anonyme donne aux événements qui concernent la Lombardie une proportion considérable. Le point de vue exclusif de l'auteur est celui d'un parti beaucoup plus

que d'une ville; ainsi, il parle plus volontiers de la Sicile, profondément gibeline, que des provinces napolitaines du continent, plus rapprochées de la Lombardie, mais devenues guelfes sous la domination de Charles d'Anjou. A partir de l'année 1154 jusqu'à la mort de saint Louis, le chroniqueur s'est évidemment servi de mémoires ou de récits composés avant lui; mais, à partir de la mort de saint Louis, 1270, il raconte les événements comme un homme qui en a pris note presque tous les jours. L'ouvrage se termine à l'année 1284. Ces deux chroniques, que M. le duc de Luynes et M. Huillard-Bréholles ont rencontrées dans le cours de leurs recherches sur l'*Histoire diplomatique de l'empereur Frédéric II*, n'offrent pas seulement de l'intérêt pour la biographie de ce monarque ou des princes de sa famille; elles reproduisent avec des détails et des développements nouveaux les principaux événements dont la haute Italie fut le théâtre au XII[e] et au XIII[e] siècle, et constituent une source nouvelle d'informations utiles à consulter sur une des périodes les plus dramatiques du moyen âge. M. Huillard-Bréholles fait ressortir avec soin dans sa préface le genre d'intérêt que présentent ces textes inédits. Des notes, un glossaire, des tables de noms d'hommes et de lieux placés à la fin du volume, témoignent du soin apporté par l'éditeur à cette publication.

Études historiques sur les clercs de la Bazoche, par Adolphe Fabre. Paris, librairie de Potier, 1856, in-18 de 414 pages. — Les premiers chapitres de cet ouvrage sont remplis par des recherches sur l'organisation, les priviléges, les coutumes et les cérémonies de la Bazoche, cette célèbre association des clercs du Parlement, qui eut pendant cinq cents ans son chef, ses soldats et sa justice spéciale. L'auteur donne aussi quelques détails sur la bazoche du Châtelet et sur la communauté des clercs de procureurs de la Chambre des comptes, qui portait le nom d'*empire de Galilée*. Le rôle de la Bazoche dans le mouvement dramatique du moyen âge est le sujet de la dernière partie du livre. M. Fabre y donne l'analyse de quelques-unes des pièces, moralité, farces et sotties, qu'il attribue à cette corporation, et parmi lesquelles il croit pouvoir placer la farce de *Pathelin*.

Étude sur le XVI[e] siècle. Hubert Languet, par Henri Chevreul, ancien magistrat. — Deuxième édition revue et augmentée. Paris, Potier, libraire, quai Malaquais, 1856, 232 pages.

Étude sur le texte et le style du Nouveau Testament, par J. Berger de Xivrey, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Paris, imprimerie et librairie de Meyrueis, 1856, in-8° de 163 pages. — Rechercher la véritable rédaction primitive des apôtres, tel est l'objet de cette étude, dans laquelle sont passés en revue et appréciés avec érudition les travaux entrepris à diverses époques sur le texte du Nouveau Testament. C'est une œuvre de critique littéraire, et non de polémique religieuse. L'auteur s'est attaché à ne point empiéter sur le terrain de la théologie et à ne blesser la foi d'aucun lecteur chrétien.

Les historiettes de Tallemant des Réaux, troisième édition entièrement revue sur le manuscrit original, et disposée dans un nouvel ordre, par MM. de Monmerqué et Paulin Paris, tome V. Paris, imprimerie de Wittersheim, librairie de Techener, 1856, in-8° de 480 pages. — Cette excellente édition de Tallemant des Réaux, à laquelle les notes instructives de MM. de Monmerqué et Paris donnent un prix tout particulier, sera prochainement complétée par un sixième et dernier volume, qui contiendra la table générale de tous les noms cités dans l'ouvrage. Nous reviendrons sur cette publication lorsqu'elle sera terminée.

Étude sur la poésie populaire en Normandie et spécialement dans l'Avranchin, par Eugène de Beaurepaire. Avranches, imprimerie et librairie de Tostain, 1856, in-8°

de 87 pages. — Les anciens chants populaires de la Normandie ont été peu étudiés jusqu'ici, et il faut convenir qu'ils sont très-inférieurs aux barzaz-breiz de la Bretagne et aux ballades de la Flandre. M. de Beaurepaire, qui avoue de bonne grâce cette infériorité, n'en a pas moins fait un travail intéressant et utile en recueillant différents types des vieilles poésies qui se chantent encore en Normandie, surtout aux environs d'Avranches, et en faisant connaître les sources variées où ces poëtes de rencontre sont allés chercher leurs inspirations. Souvent, à la vérité, ils n'ont fait que reproduire, avec moins de bonheur, les chants en usage dans les provinces limitrophes; mais ils ont aussi parfois rencontré des pensées heureuses et originales. Il est plusieurs de leurs cantiques, de leurs vilanelles, de leurs chansons de veillées, qui méritent de figurer honorablement dans la collection générale des chants populaires de la France.

Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis pendant la métamorphose romane, par le docteur Eugène Woillez, correspondant du comité historique, etc. Imprimerie et librairie de veuve Danicourt, à Clermont (Oise); in-folio de VIII 220 pages, avec 129 planches. — Ce livre contient l'histoire de l'architecture romane dans le Beauvoisis jusqu'au commencement du XIII° siècle. On y trouve trente-sept monographies étendues d'édifices religieux, et, dans un appendice, la description d'environ cinquante autres monuments du même temps. La seconde partie du texte offre une série de chapitres intéressants sur la classification des édifices du moyen âge en général, et forme comme une introduction à cette étude. Les descriptions les plus étudiées et les plus développées sont celles de la Basse-Œuvre de Beauvais et des églises de Saint-Germer et de Saint-Leu d'Esserent.

Abecedario de P. J. Mariette et autres notes inédites de cet amateur sur les arts et les artistes, ouvrage publié d'après les manuscrits autographes conservés au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, et annoté par MM. Ph. de Chennevières et A. de Montaiglon; tome troisième. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Dumoulin, 1856, in-8° de 390 pages. — Nous avons précédemment annoncé les premiers volumes de cette publication, et nous en avons signalé l'intérêt pour l'histoire de l'art. Le tome troisième de l'Abecedario ou Dictionnaire des artistes, de Mariette, contient les lettres J, L et le commencement de la lettre M. La biographie du célèbre graveur Claude Mellan s'y distingue par son étendue et son importance.

Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris, par Émile Laignel. Paris, imprimerie de Pillet, librairie de Schlesinger, in-12 de 118 pages. — Ce travail a été principalement entrepris dans un intérêt historique. L'auteur s'est attaché à constater l'état actuel du langage rustique des environs de Paris, et à montrer que ce langage, qui semble si dur et si grossier à nos oreilles modernes, n'est autre que notre langue nationale des XV° et XVI° siècles, telle qu'on la retrouve dans les meilleurs écrivains de ces époques. La première partie de ces observations se rattache à la prononciation, la seconde à la forme même du langage rustique.

Gérard de Roussillon. S'ensuyt l'histoire de Monseigneur Gérard de Roussillon, jadis duc et comte de Bourgongne et d'Acquitaine. Lyon, imprimerie de Perrin, 1856, in-8° de L-149 pages, avec une planche. — Ce livre est une réimpression, exécutée par les soins de M. de Terrebasse, de l'édition publiée à Lyon par Olivier Arnoullet, au commencement du XVI° siècle. L'éditeur a fait précéder le texte d'une introduction contenant des recherches historiques sur Gérard de Roussillon.

Agnès Sorel; étude morale et politique sur le XV° siècle, par M. Vallet de Viriville.

Paris, imprimerie de Pillet; librairie de Dumoulin, 1855, in-8° de 42 pages. — *Nouvelles recherches sur Agnès Sorel,* mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques en mai 1856, et augmenté de divers développements, par le même; même librairie, 1856, in-8° de 88 pages. — Dans le premier de ces deux opuscules, M. Vallet de Viriville examine quelle a été l'influence d'Agnès Sorel sur les événements de son temps, et s'attache à déterminer le rôle politique qu'elle a joué. Cette étude conduit l'auteur à confirmer, du moins en partie, la tradition populaire suivant laquelle Charles VII, sur le point de céder sa dernière ville aux Anglais, retrouva près d'Agnès le sentiment de l'honneur, et lui dut le salut de son royaume. Pour arriver à cette conclusion, il fallait détruire une objection grave : la liaison de Charles VII avec Agnès Sorel n'est constatée qu'à partir de 1444, et l'expulsion presque complète des Anglais est antérieure à cette époque. M. Vallet de Viriville répond à cette objection en essayant d'établir que les relations du roi Charles VII avec Agnès remontent à l'année 1432 environ. C'est principalement dans ses *Nouvelles recherches* que l'auteur se livre à une discussion approfondie pour fixer les limites chronologiques entre lesquelles s'est exercée l'influence de la dame de Beauté, et pour éclaircir plusieurs points de sa biographie. Sans nous prononcer ici sur le système qu'il a adopté, nous ne pouvons que recommander les deux mémoires de M. Vallet de Viriville comme une étude intéressante sur un des points les plus curieux et les plus controversés de l'histoire de France au xv° siècle.

ALLEMAGNE.

Mâlavikâ und Agnimitra..... Mâlavikâ et Agnimitra, drame en cinq actes, de Kâlidâsa, traduit pour la première fois du sanscrit par A. Weber. Berlin, librairie de Ferd. Dümmler, 1856, in-12 de XLVIII-104 pages. — Le texte original de ce drame sanscrit avait été publié à Bonn, en 1840, par O. F. Tullberg, qui est mort avant d'avoir donné la traduction qu'il avait annoncée. Cette tâche a été remplie par M. Weber, qui a joint à sa version allemande des notes et des éclaircissements. Le savant traducteur soutient, contre l'opinion de M. Wilson, que les Indous ont raison d'attribuer le drame de Mâlavikâ et Agnimitra au célèbre Kâlidâsa, l'auteur de *Sakountalâ,* pièce qui, la première, a donné à l'Europe une idée du théâtre indien.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1856.

Annales de l'Observatoire de Paris, publiées par O.-S. Leverrier, directeur de l'Observatoire. Tomes I et II, in-4° avec figures. Paris, Mallet-Bachelier, 1855-1856.

Quoique les deux volumes dont nous donnons le titre en tête de cet article ne nous paraissent pas susceptibles d'extrait, ils ont, par eux-mêmes, et par le projet de publications continues qu'on y annonce, une importance scientifique trop grande pour que nous puissions omettre de signaler leur apparition à nos lecteurs.

Au commencement de l'année 1854, l'Observatoire de Paris, qui avait été jusqu'alors, nominalement plutôt que de fait, soumis à la direction du bureau des longitudes, fut exclusivement confié à M. Leverrier. A son entrée en fonctions, le nouveau directeur présenta au Gouvernement un rapport dans lequel il expose l'état actuel de cet établissement, le nouveau mode d'organisation qu'il se propose d'y introduire, les divers genres d'observations astronomiques et physiques qu'il compte y embrasser; enfin les détails du matériel et du personnel que cet ensemble exige. Le texte de ce rapport occupe les soixante-huit premières pages du premier volume. Le plan que l'on y a tracé est-il celui qui convenait le mieux, pour faire renaître et propager le goût de l'astronomie d'observation, depuis longtemps éteint en France? Les sujets de recherches qu'on y signale, sont-ils tous réellement propres à un grand observatoire astronomique entretenu par l'État; et pourront-ils y être suivis avec l'utilité scientifique qu'on en espère? Même, puisqu'on entreprenait une œuvre de réorganisation, convenait-il de main-

tenir aujourd'hui ce centre d'exploration du ciel dans le vieux massif de pierres de taille où il a été primitivement établi, sur un sol instable, entouré maintenant d'habitations particulières qui lui dérobent la vue de l'horizon? Ou n'aurait-il pas mieux valu le transporter hardiment hors de Paris, sur quelqu'une des collines environnantes, où l'on aurait érigé un simple palais de bois pour les instruments? Ces questions, et beaucoup d'autres qui s'y rattacheraient, ne sont plus à faire. M. Leverrier déclare que le plan qu'il publie, a été sanctionné par le Gouvernement. Dès lors nous n'avons plus à en donner notre avis, favorable ou défavorable. Là où la critique ne serait pas admise, l'approbation, même méritée, serait sans valeur. Nous bornerons donc cette première partie de notre rôle à l'énoncé de deux faits non disputables. Le premier, c'est que nous souhaitons au plan de M. Leverrier une réussite proportionnée à l'ardeur bien connue, qu'il porte dans toutes ses entreprises scientifiques; le second, c'est que le Gouvernement de l'Empereur lui a libéralement accordé tout ce qu'il a demandé pour en assurer le succès.

Le reste de ces deux volumes est purement mathématique. C'est la base fondamentale des publications futures que M. Leverrier se propose d'émettre sous le titre d'*Annales de l'Observatoire impérial*. Ce travail préparatoire lui est entièrement personnel, et il a jugé à bon droit, pouvoir le présenter aux astronomes, sous sa responsabilité propre, sans la garantie du Gouvernement. Voici quel en est l'objet.

Pendant très-longtemps, et jusqu'à une époque peu éloignée de nous, les grands observatoires publics n'avaient presque d'utilité que pour ceux qui les dirigeaient. Les observations, à mesure qu'elles étaient faites, étaient consignées dans les registres de chaque observatoire, telles qu'on les avait obtenues, et elles n'en sortaient qu'accidentellement, par extrait, à l'occasion de quelque travail auquel l'astronome en titre voulait se livrer. Dans ce cas, leurs résultats tout calculés étaient communiqués tardivement au public, et prenaient place dans la science, sans qu'on pût les vérifier en remontant aux détails des observations qui les avaient fournis. Prenons, comme exemple, le grand catalogue d'étoiles que Piazzi publia en 1814 et qu'il dédia à l'Institut de France. Il est fondé entièrement sur les observations que cet habile et laborieux astronome avait faites à l'observatoire de Palerme, depuis 1792 jusqu'à 1813, avec un magnifique instrument de Ramdsen, dont il avait donné antérieurement la description accompagnée d'une discussion détaillée. Toutes les positions d'étoiles successivement observées dans cet intervalle de vingt et une années, y sont présentées pour

l'époque commune du 1ᵉʳ janvier 1800, à laquelle on les a ramenées par le calcul, en les dépouillant de la précession, de l'aberration, de la nutation, qui altèrent leurs valeurs vraies et moyennes. On ne peut mettre en doute les soins consciencieux que Piazzi a dû apporter à ses calculs. Mais, depuis 1814, tous les éléments de réduction qu'on y emploie ont été perfectionnés. Les constantes de la précession, de l'aberration, de la nutation, de la réfraction atmosphérique, ont été plus exactement évaluées; les corrections barométriques et thermométriques dont cette dernière dépend, ont été mieux connues. L'instrument lui-même, d'après son mode de construction et la nature du local où il était établi, a dû éprouver occasionnellement, dans toutes ses parties, des variations considérables de température, qui ont dû influer sur ses indications. Il faudrait que l'on pût discuter tous ces détails, pour corriger les résultats de Piazzi des erreurs que ces causes diverses ont dû nécessairement y introduire. Or cela ne serait possible que si l'on avait sous les yeux les observations mêmes, telles qu'elles ont été faites, et qui nous manquent. C'est un regret qu'ont éprouvé tous les astronomes qui ont eu besoin de recourir au catalogue de Piazzi. Et encore, ces rectifications rétrospectives, seraient-elles beaucoup plus difficiles à effectuer avec certitude que si on les avait exécutées quand toutes les particularités des observations étaient présentes. On peut en juger par l'immense travail que Bessel a dû faire, pour calculer et réduire à l'époque moyenne du 1ᵉʳ janvier 1755, toutes les observations d'étoiles effectuées par Bradley à Greenwich, depuis le 2 septembre 1750 jusqu'au 15 juillet 1762. Ce trésor inappréciable pour l'astronomie était resté enseveli, avec une vénération jalouse, dans les archives de la bibliothèque d'Oxford, jusqu'aux années 1798 et 1805, que Hornsby et Robertson obtinrent l'autorisation de le publier en entier, d'après les manuscrits originaux. Dès lors, Bessel en entreprit le calcul sur l'invitation d'Olbers, et le publia en 1818, sous le titre bien mérité de *Fundamenta astronomiæ*. Pour cela, il dut faire une discussion approfondie des instruments employés, apprécier leur degré de précision, assigner les limites de leurs erreurs, reprendre et perfectionner les méthodes théoriques d'où les réductions dépendent, et les appliquer isolément à chaque observation, avec une patience de calcul numérique inimaginable. Pour accomplir cette tâche aussi bien qu'il le fit, il fallait être à la fois profond géomètre, physicien intelligent, observateur habile et exercé. Il avait en effet tous ces talents, réunis à une activité de travail qui ne connaissait pas de bornes. Avec tout cela, son œuvre laisse encore à désirer. Les formules de la réfraction qu'il a établies, et dont il a fait usage, sont fon-

dées sur une hypothèse physique incompatible avec la véritable constitution de l'atmosphère, ce qui les rend quelque peu inexactes quand on les applique à de grandes distances zénithales; M. Leverrier trouve même d'importantes corrections à faire dans plusieurs détails numériques de ses calculs. Mais rien de ce qui sort de la main de l'homme n'est parfait du premier coup; et, dans toutes les sciences d'observation, l'exactitude rigoureuse, est une limite idéale, dont l'esprit se rapproche continuellement par des efforts successifs, sans pouvoir jamais la toucher. Comme un exemple remarquable de cette marche progressive, on peut citer avec avantage, la discussion directe et détaillée de ces mêmes observations de Bradley, que M. Leverrier a reprise après Bessel, pour établir les positions moyennes des étoiles que les astronomes appellent fondamentales, parce qu'ils y rapportent habituellement toutes les autres. Cette discussion fait partie du deuxième volume que nous annonçons. La délicatesse des considérations sur lesquelles elle repose, et la petitesse des rectifications qui s'en déduisent, pourraient sembler minutieuses, à ceux qui n'en pressentiraient pas les conséquences. Mais en astronomie, comme en chimie et en physique, l'importance des résultats ne se mesure pas à la grandeur des nombres qui les expriment. Je me souviens d'avoir entendu il y a plusieurs années M. Leverrier présenter ce travail au bureau des longitudes comme un préparatif indispensable pour le perfectionnement des tables du soleil, que l'on trouvera sans doute dans les volumes suivants.

La difficulté du calcul rétrospectif des observations astronomiques, et le dommage que la science éprouve à ce qu'elles restent enfouies dans les registres des grands observatoires où elles se suivent avec continuité, ont fait sentir aux astronomes la convenance qu'il y aurait de les publier régulièrement, à des époques peu éloignées de leur confection, en les présentant à la fois brutes et réduites; de manière que l'on pût immédiatement les employer, si l'on veut admettre l'exactitude des réductions, et que l'on pût vérifier celles-ci, ou les calculer avec de nouveaux éléments, si on le juge convenable. M. Airy, a, je crois, donné le premier cet exemple en 1829, lorsque l'on eut confié à ses soins l'observatoire naissant de Cambridge; s'imposant dès lors, spontanément, le pesant surcroît de travail que lui donnaient les calculs de réductions, ajoutés à la fatigue des observations astronomiques. Il a introduit cette excellente pratique à l'observatoire royal de Greenwich depuis 1836, époque à laquelle il fut appelé à le diriger; et il a pu dès lors en faire l'application la plus complète : la protection éclairée du Gouvernement anglais lui ayant libéralement accordé tout le per-

sonnel, d'assistants astronomes, et de calculateurs, qui était nécessaire pour l'effectuer. Grâce à ces secours, mis à profit avec une activité infatigable, les observations faites chaque année à Greenwich depuis 1836, ont été régulièrement publiées par M. Airy, sous leur double forme, sans autre retard que celui qui est absolument indispensable pour les calculer, les transcrire, et les imprimer; si bien que celles de 1853 ont paru en 1855. Et ce n'est pas là une médiocre entreprise. Car, outre les observations habituelles qui se faisaient anciennement, et dont M. Airy a mieux assuré encore la continuité, il en a introduit de nouvelles, particulièrement celles de la lune hors du méridien, qui s'exécutent avec un grand instrument de son invention; de sorte que la publication de tous ces résultats et des discussions préliminaires qu'ils nécessitent, occupe, pour chaque année, un volume in-4° de quatre ou cinq cents pages, tout rempli de chiffres. Indépendamment de ce travail courant, si considérable, M. Airy s'est donné, et a rempli une autre tâche. C'est la publication et le calcul rétrospectif de toutes les observations célestes faites à Greenwich par ses prédécesseurs, depuis Bradley; ce qui, pour la lune seule, a exigé une masse de calculs effrayante. Par cet ensemble d'efforts, M. Airy a maintenant assuré à l'observatoire de Greenwich, une utilité scientifique si grande, et continuée sans interruption depuis tant d'années, qu'aucun autre, de l'ancien ou du nouveau monde, ne saurait s'égaler à lui.

M. Leverrier s'est naturellement proposé d'introduire dans l'observatoire qu'il dirige, les mêmes conditions de publication régulière des observations, accompagnées des réductions de calcul qui les rendent immédiatement applicables; et il a préparé très-efficacement l'exécution de ce dessein, par la publication des deux volumes que nous annonçons.

Je ne puis mieux les définir qu'en disant qu'ils contiennent un code complet de calcul astronomique, dont les prescriptions, les plus scrupuleusement exactes que l'on puisse aujourd'hui rédiger, s'étendent, depuis les réductions trigonométriques les plus simples, jusqu'aux applications les plus élevées de la théorie des perturbations. Les formules mathématiques dont cet ensemble se compose, sont établies avec toute la clarté et toute la rigueur dont elles sont susceptibles. Elles sont présentées dans un ordre de succession qui montre parfaitement leur connexité logique; et elles sont accompagnées d'exemples numériques judicieusement choisis pour en prouver la justesse, comme pour en diriger convenablement l'application. M. Leverrier donne ainsi à ses calculateurs, un ensemble de règles sûres, qu'ils n'auront qu'à suivre fidèle-

ment dans tous les travaux qu'ils auront à exécuter; et ce code, car je ne saurais l'appeler autrement, pourrait, avec non moins d'utilité, être adopté par la généralité des astronomes, dont il rendrait les résultats divers, immédiatement comparables entre eux, ce qui leur manque aujourd'hui. Seulement, pour rendre cette universelle adoption complétement irréprochable, il me paraîtrait nécessaire de modifier quelques détails de la rédaction du chapitre II, tome I, où l'auteur énonce l'emploi mécanique du principe de l'attraction newtonnienne, pour former les équations différentielles du mouvement de circulation des corps planétaires autour du soleil. Car, outre que cet énoncé donné page 183, manque d'un des termes qui est indispensable pour le compléter, la forme analytique, sous laquelle l'auteur présente, pages 189 et 190, diverses conséquences qu'il en fait dériver, semblerait, contre son intention et sans doute contre sa croyance, démentir l'universalité d'application du principe même, qui en est un des caractères les plus admirables. Pour exprimer pleinement ma pensée, je crois voir, dans ces prémisses, plusieurs hérésies de physique mécanique, dont on ne pourrait les débarrasser qu'en remplaçant les feuillets que j'ai désignés par d'autres, en même nombre, où l'on présenterait les mêmes objets sous une forme plus acceptable, celle, par exemple, que Poisson leur a toujours donnée dans ses mémoires; et en particulier dans la deuxième édition de son traité de mécanique, t. I, p. 463 et suiv. Cela exigerait ce que les typographes appellent *un carton*. Mais pourquoi pas? Newton en a bien inséré un dans la deuxième édition des *Principes*, pour en ôter une erreur qu'avait signalée Jean Bernoulli [1]. Cette remarque ne m'est inspirée que par le désir de voir l'œuvre de M. Leverrier parfaite dans l'expression des doctrines qui lui servent de fondement. Car, une fois les équations différentielles posées, elle l'est dans tous leurs développements mathématiques. Personne n'était plus propre que M. Leverrier à remplir ce cadre. Tous les problèmes qu'il y traite, ont été depuis longtemps approfondis, et élaborés par lui, dans les mémoires d'astronomie théorique et numérique, qu'il a successivement publiés. Toutes les méthodes, tous les calculs qu'il y expose, lui ont été personnellement nécessaires, pour les recherches sur les inégalités séculaires des planètes qu'il a insérées dans les additions à la *Connaissance des temps* de 1843 et 1844; pour ses études savantes sur la théorie de Mercure; surtout pour l'immense travail, par lequel il a pu établir indubitablement, *a priori*,

[1] Livre II, proposition X, problème III. Voyez le *Journal des Savants* pour l'année 1852, pages 225 et 226.

l'existence de la planète Neptune, et assigner assez approximativement les éléments de son orbite, ainsi que sa place actuelle dans le ciel, pour qu'on pût l'y découvrir avec le télescope; tout cela d'après les seuls indices que fournissait l'insuffisance des perturbations produites par Jupiter et Saturne dans le mouvement d'Uranus, insuffisance qui avait seulement donné jusque-là aux astronomes, un vague soupçon de la présence d'un corps plus lointain. M. Leverrier n'a donc eu qu'à rassembler ces anciens matériaux et à les coordonner, pour en composer un ensemble, en y ajoutant toutes les améliorations, tous les perfectionnements que pouvait lui suggérer une nouvelle révision de leurs détails, faite avec l'habileté que sa longue pratique de ces matières a dû lui donner. Mais, nonobstant ces nombreuses avances qu'il possédait, la rédaction et l'impression de ces deux volumes de formules et de nombres, mis au jour en si peu de temps, a dû être pour lui une lourde tâche, dont l'accomplissement atteste une faculté mathématique et une puissance de travail desquelles il y a peu d'exemples.

Après avoir donné à la composition de ces deux volumes les éloges qu'elle mérite, et que je n'ai pas épargnés, qu'il me soit permis d'exprimer le sentiment pénible qu'a fait naître en moi, ce que l'on pourrait justement appeler l'ingratitude de leur rédaction, envers les hommes de génie, même nos contemporains, auxquels nous sommes redevables des grandes théories de mécanique céleste que M. Leverrier y expose, et dont il développe, d'après eux, les applications. Lagrange, Laplace, Poisson n'y sont pas nommés[1]. Pourtant, c'est à eux qu'il emprunte, non-seulement les principes de ces théories, mais l'analyse même qu'ils ont employée pour les établir, et les conséquences générales qu'ils en ont tirées. Par exemple : les équations du mouvement non troublé et troublé des planètes, sont celles que Lagrange a données dans son admirable mémoire de 1782[2], où, étendant une idée d'Euler, il introduit les éléments des orbites d'abord comme constants dans l'état d'isolement, puis comme variables sous l'influence des attractions mutuelles. La théorie analytique des inégalités séculaires que ces attractions produisent dans les valeurs de ces éléments, est encore identiquement celle que Lagrange a établie dans ce même mémoire. Les équations différen-

[1] Je ne parle ici que de la partie mathématique de l'ouvrage; Laplace est mentionné deux fois dans le rapport fait au Gouvernement. La première, page 8, pour avoir découvert que l'équation séculaire de la lune est due à la variabilité de l'excentricité de l'orbe terrestre. La seconde, page 12, comme ayant fait appeler Bouvard, en 1800, à l'Observatoire de Paris, où, si je ne me trompe, il se trouvait déjà placé bien avant cette date. — [2] *Mémoires de Berlin pour 1782.*

tielles qui les renferment, les intégrales qu'on en tire, sont les siennes avec quelques changements de symboles; et les conséquences qu'on en déduit sur l'état statique du système planétaire sont aussi pareilles, étant seulement rendues plus sûres, par certaines conditions, que Laplace a démontrées devoir être remplies pour que ce système soit statiquement stable, et ne fasse qu'osciller autour d'un état moyen dont il ne puisse que très-peu s'écarter[1]. Tout cela, M. Leverrier le reproduit avec des données numériques actuellement perfectionnées, qu'il applique simultanément à tout l'ensemble des planètes principales; et il conduit ensuite la discussion des résultats avec une sûreté plus grande, en la poussant aussi loin quelle puisse aller aujourd'hui. J'ai mentionné Poisson. C'est à lui que l'on doit d'avoir apporté le dernier complément à la théorie de la variation des éléments planétaires, dans un travail analytique qui eut l'insigne honneur d'imprimer une nouvelle et active impulsion au génie de Lagrange et à celui de Laplace. Les expressions différentielles de ces variations que Poisson a établies dans le tome VIII du *Journal de l'École Polytechnique*, sont celles que M. Leverrier a employées dans son mémoire de 1844 sur les inégalités séculaires des planètes, et il les emploie encore aujourd'hui. Mais, en 1844 il les rapportait à leur origine. Aujourd'hui Poisson n'est pas nommé, pas plus que Lagrange et Laplace. Alléguerait-on que, dans ces deux volumes, M. Leverrier a voulu établir un code de calcul astronomique spécialement destiné aux fonctionnaires de l'Observatoire, comme il les appelle; et que des citations de mémoires, ou de personnes, intercalées dans son texte, auraient interrompu le fil de sa législation? Mais, quand il rapporte les formules numériques de la nutation, il a soin de dire en note : « Les valeurs des « coefficients de ces formules sont empruntées au Mémoire de M. Pe- « ters. » Cette mention est parfaitement juste et convenable. Pourquoi donc rester silencieux sur des emprunts de théories, qui, sans faire tort à M. Peters, ont une bien plus grande importance? M. Leverrier aurait-il agi en cela comme les conquérants, qui dédaigneraient de dérober une pièce d'or à un particulier, et qui ne résistent pas à la tentation de s'approprier un royaume, même une province? Je me refuse à lui supposer cette faiblesse. On s'accorde universellement à reconnaître, qu'il possède les formules mathématiques des mouvements célestes aussi complétement que ceux qui les ont inventées; que son habileté analytique le met en état de suivre et de développer leurs conséquences les plus lointaines, auxquelles il applique les nombres avec une sagacité et une

[1] *Mécanique céleste* de Laplace, livre II.

sûreté sans égales. Tout cela, joint à une puissance de travail infatigable, compose une réunion de connaissances, de facultés, de talents, qui ne peut rien laisser envier à celui qui en est pourvu. Sa place est marquée dans la science, immédiatement après les inventeurs. Avec tant de dons naturels, ou acquis par l'étude, pourquoi négliger le devoir, et se refuser le plaisir de rendre un éclatant hommage aux inventeurs qui ont ouvert les voies dans lesquelles vous marchez à leur suite, et que vous explorez après eux, par les méthodes qu'ils vous ont fournies? Je ne puis attribuer cette abstention qu'à une austérité de plan qui n'est pas compatible avec la justice, et qui ne me semble pas à imiter.

Je manquerais moi-même à l'équité si je n'ajoutais que ces deux volumes, d'une exécution typographique excessivement difficile, sont imprimés avec la netteté, la perfection et la beauté de caractères, qui distinguent éminemment les éditions d'ouvrages mathématiques, publiés par la librairie de M. Mallet-Bachelier.

J. B. BIOT.

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome XXIII, fin du XIIIe siècle.

PREMIER ARTICLE.

Nos âges littéraires se multiplient; nos écoles diverses se succèdent; notre langue change et s'altère; et cependant, le recueil historique des monuments de cette laborieuse transformation, l'ouvrage qui, pour justifier son titre, doit parcourir toute notre littérature, n'est encore qu'à la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire à une date où, suivant un préjugé fort en crédit dans le siècle dernier, il n'y avait qu'ignorance et barbarie, nul art, nul goût et presque nul esprit. Demandez à Voltaire ce qu'il pensait du XIIIe siècle, et s'il croyait que notre génie poétique, notre imagination et notre idiome eussent pris, depuis le temps de Philippe-Auguste, un grand essor bientôt mêlé malheureusement de décadence, il ne vous écoutera pas, et rira de cette pédanterie gauloise. J'attendrais presque le même jugement de Fénelon, malgré son goût pour quelques-

uns de nos vieux auteurs : car, je lis sous sa plume cet anathème général : « Nous sortons à peine d'une étrange barbarie. » Quant à Boileau, je sais ce qu'il pensait de *l'art confus de nos vieux romanciers.*

D'autre part, des écrivains étrangers, que rien n'oblige à cela, des Allemands, qui ont pris la peine de déchiffrer sur *manuscrits* nos poëmes du XIIe et du XIIIe siècle et parfois d'en donner des éditions *princeps*, m'assurent que ce sont des œuvres admirables; qu'on rencontre là ce génie épique, cette verve lyrique, dont nous avons manqué plus tard : ils se moquent de notre ignorance de nos propres richesses, et ils antidatent de cinq à six siècles notre grand âge littéraire, placé si mal à propos par nous à l'époque formaliste et servile nommée du nom de Louis XIV.

Dans ces exhumations faites surtout à Berlin, à Londres et même à Florence, figurent, sous le titre de *chansons de geste et d'épopées carlovingiennes*, les vieux romans du *Saint Graal*, des *Douze pairs de France*, d'*Artus*, de *Guillaume d'Orange* et d'autres encore, dont il avait été déjà fait mention par nos biographes littéraires, mais sur un ton bien moins admiratif, et avec des citations partielles d'assez médiocre valeur.

Franchement, l'imagination critique des étrangers nous paraît avoir pris le change sur ces vieux monuments de l'esprit français, et s'en être prodigieusement exagéré le mérite. Connaître la langue française en érudit, avoir curieusement étudié, comme une langue morte, notre idiome du XIIe et du XIIIe siècle n'a pas peu contribué à cette illusion. Rien de ce qui nous choque dans cette langue rude, inculte et souvent monotone, n'a découragé les promoteurs étrangers de cette réhabilitation de notre moyen âge. Parfaitement édifiés sur le style et la forme de ces *épopées* en longues stances monorimes, ils n'ont plus eu qu'à juger la conception même, dont l'irrégularité leur a paru création de génie et pressentiment heureux des plus étranges hardiesses recommandées de nos jours.

Ajoutons qu'une analogie très-fausse, nous le croyons, mais spécieuse, est venue seconder cette admiration systématique. On s'est dit, dans un retour de prévention, assez fondée d'ailleurs, pour les grandes œuvres architecturales du moyen âge : « Le génie de l'homme, toujours puissant pour ce qu'il aime avec passion, élevait, dans le XIIe siècle, de magnifiques édifices religieux; il imaginait, ou construisait, d'après des traditions mixtes, ces églises gothiques qu'on tâche d'imiter encore aujourd'hui, et dont rien n'a surpassé l'art si hardi, et parfois si délicat. Pourquoi la poésie du temps, qui respirait le même milieu de candeur et de foi, qui recevait cette lueur mystique, ce même demi-jour dont

s'éclairaient les saintes cathédrales, n'aurait-elle pas aussi sa grandeur et sa beauté? Plus d'une fois, comme dans le *Saint Graal* et ailleurs, cette poésie a mêlé dans ses récits la peinture des chapelles et des tombeaux du temps. Pourquoi ne se serait-elle pas inspirée de ce spectacle, qu'elle décrivait, et n'aurait-elle pas aussi ressenti l'influence des causes morales qui sans cesse le reproduisaient? Le pinceau du poëte a dû valoir le compas et le ciseau de l'architecte, dans ces jours d'ignorance, mais d'enthousiasme, où furent bâtis tant de chefs-d'œuvre.

« Les auteurs de ces chefs-d'œuvre sont souvent restés inconnus; de même, plus d'un *trouvère* vraiment inventeur est demeuré anonyme pour les âges oublieux qui suivirent, et n'en a pas moins laissé, dès le XII[e] siècle, quelque monument de la grande *épopée*, celle qui sort tout armée des mœurs, des idées, des passions d'un temps, qui est, pour ainsi dire, la grande voix de ce temps, non l'effort artificiel d'un homme, et qui s'élevait comme ces cathédrales du moyen âge créées d'un souffle du génie religieux et montées jusqu'au faîte par les bras de tout un peuple. »

Voilà ce qu'on a dit beaucoup mieux, dans des *Essais critiques* publiés au delà du Rhin et de la Manche, et ce qui pourtant ne nous persuade pas. Devant tout cela, notre réponse est simple, et notre doute subsiste. L'art d'écrire, le génie de la composition et le génie des vers sont plus complexes et plus délicats que tout autre; et par là même, nous ne pouvons admettre, dans toutes ses conséquences, le parallèle et l'induction que nous avons fidèlement rapportés. Nous aimerions autant croire que ces poëmes perdus de l'antique Latium, dont Niebuhr affirme l'existence immémoriale, mais auxquels il n'attribue qu'une valeur de tradition et non de génie, étaient supérieurs à l'Énéide. Ce sont là de ces hypothèses gratuites, de ces paradoxes imaginés sans preuve, par la curiosité ou la satiété des époques savantes, sur la grossièreté des époques primitives.

On peut y opposer des preuves de raisonnement et de fait. Évidemment, l'âge le plus reculé de la langue et des lettres romaines était inculte, sans être pour cela plus inventif. Le vers *saturnien*, lourd et pénible, était fort loin des vers de Catulle ou de Virgile, et ne devait ni survivre dans l'usage poétique, ni redevenir jamais à la mode, même dans le déclin du goût romain et dans ses retours à la barbarie. Quant au fond des œuvres littéraires de la vieille Rome, la tradition alors, fabuleuse ou non, prenait surtout la forme du récit historique, souvent très-rude dans sa simplicité. Les anciens poëmes n'étaient que des *annales*, où le vieil Ennius mêla quelque force d'expression et d'images,

tout cela dans une proportion bien au-dessous de la grande époque de l'art romain.

Nul doute cependant que, des siècles plus tard, dans les abaissements de la société romaine sous l'Empire, il n'y ait eu, chez quelques esprits oisifs et curieux, une préférence paradoxale pour les premiers temps et les plus grossiers essais de la vieille littérature latine. Cette disposition un peu pédantesque, ce goût d'archaïsme, dont Horace s'était plaint et s'était moqué, gagna beaucoup, après le siècle d'Auguste, et n'était plus démenti par la supériorité brillante des contemporains. Privés de liberté et d'invention, sous le double joug du prétoire et des rhéteurs, les esprits, même lettrés, devaient tourner à ce goût de scholiaste, qui s'accommode très-bien d'une admiration minutieuse du vieux temps. On en voit la trace dans les lettres de Fronton à Marc-Aurèle, dans Aulu-Gelle, dans Macrobe.

Et toutefois, de ce culte systématique et de cette étude des vieux poëtes de Rome, il nous est venu bien peu de chose, et rien qui puisse infirmer le jugement de Cicéron sur ce premier âge des lettres latines : « Sans doute, dit-il, dès lors, il y eut chez nous des poëtes, comme la « Grèce en comptait avant Homère ; mais où sont nos vieux vers, « qu'autrefois chantèrent les faunes et les devins, alors que nul n'avait « encore gravi les rochers des Muses, et n'avait le goût du langage ? » *Nostri veteres versus ubi sunt?*

> . . . . .Quos olim fauni vatesque canebant,
> Cum neque Musarum scopulos quisquam superârat,
> Nec dicti studiosus erat.

Et, tout en citant ainsi, au milieu de ses dédains, un commencement de poésie emprunté d'*Ennius*, il comparait la vieille odyssée latine à ces statues de Dédale qui n'avaient d'autre prix que leur grossière antiquité, et il déclarait les drames de Livius Andronicus indignes d'être relus. Tel sera toujours à peu près le jugement des siècles polis sur les premiers âges, tant que n'est pas venue du moins l'époque de l'érudition et du paradoxe.

Que conclure de cette sévérité de Cicéron, accusé cependant lui-même, dans l'élégance du siècle suivant, d'une complaisance un peu surannée pour la vieille poésie romaine? Au fond, ce jugement de sa part et les raisons qui le justifient sont applicables, nous le croyons, à nos origines littéraires, comme à celles de Rome. En France, comme dans le Latium, le génie ne paraît pas au début et se forma lentement. Mais, pour l'antiquité romaine, la question a été trop jugée par le temps, qui, de

sa serpe impitoyable, a retranché tout ce premier feuillage et ces vieux rameaux des chênes du Latium, et n'a laissé subsister, jusqu'à nous, que si peu de rejetons des époques mêmes de perfection et de maturité.

Pour la France, au contraire, grâce à l'établissement religieux, qui conserva tant de choses, même des temps profanes ou barbares, grâce à notre esprit plus régulier, à notre condition plus fixe, enfin à l'imprimerie, il ne s'est presque rien perdu des monuments écrits de notre moyen âge; ou plutôt, s'il s'en est perdu beaucoup, ce qui survit est immense encore, et ne saurait être parcouru sans une bien longue étude.

Nos grandes bibliothèques, et, à leur défaut, celles de l'Angleterre, de l'Allemagne et du Nord, renferment un amas d'œuvres inédites des XII[e], XIII[e], XIV[e] siècles; et on sait tout ce qui s'en est imprimé depuis vingt ans, à part la grande collection de *poëmes narratifs* très-judicieusement ordonnée par une décision récente.

Dans la réalité, et c'est là ce qui donne tant d'intérêt à l'ouvrage dont nous annonçons le vingt-troisième volume, il existe en France une vaste littérature non interrompue, depuis le V[e] siècle, toute latine, il est vrai, pendant cinq siècles encore, puis, à partir de là, pendant cinq à six siècles, latine et française avec un accroissement graduel de puissance et d'activité pour la forme française, jusqu'au moment où cette forme devient presque exclusive en France et dominante au dehors. A vrai dire, ces treize siècles de littérature nationale, si on voulait prendre l'expression au pied de la lettre, ressembleraient un peu à ces quatorze siècles de monarchie, dont certains publicistes faisaient grand bruit, dans un intérêt plus moderne, sans qu'on en doive, du reste, moins de reconnaissance aux époques de splendeur qui en ont réellement marqué le cours, par intervalle.

Mais une si longue durée n'est pas l'unité, bien qu'on l'appelle ainsi. Un savant défenseur de cette unité, sous toutes les formes, le cardinal Maury, dans son éloge de saint Augustin, affectait de dire gravement: « La période qui se compose de la moitié du IV[e] et du commencement « du V[e] siècle a été l'une des plus glorieuses époques littéraires de la « France, jusqu'au règne de Louis XIV. »

La Harpe, Marmontel, les meilleurs critiques du temps, trouvaient cette assertion fort étrange. Dans la réalité, c'était là un pur jeu d'esprit, dont les Bénédictins avaient donné l'exemple, en comprenant Virgile, né à Mantoue, parmi les anciens auteurs français. Prétendre suivre et retrouver à travers les siècles une identité de génie, là où les races sont diverses et où la langue, les mœurs, le culte, ont changé, c'est pure illusion et paradoxe scientifique.

On doit même l'avouer, tant que la pensée écrite des habitants de la Gaule ne s'est conservée pour nous que sous la forme latine, il est malaisé d'y reconnaître une trace distincte et séparée du caractère des autres races néo-latines. Les traits divers de l'intelligence se confondent dans l'uniformité du langage. Au contraire, avec nos plus anciens monuments de la langue française du centre et du Nord, avec la *chanson* de Roland et la prose du Livre des Rois, commence pour nous une vraie filiation de l'esprit français, très-marquée dans la forme et la rapidité du récit.

De là, et surtout à partir de cette époque, le grand intérêt de l'histoire littéraire commencée par les *Bénédictins*, longtemps abandonnée par eux, reprise en 1807, et poursuivie de nos jours, avec une supériorité croissante, qui n'est guère l'apanage des *continuations*, et qui n'a été nulle part mieux établie que dans les derniers volumes publiés, et dans celui-ci spécialement. La difficulté pour les savants auteurs a été grande, d'autant qu'ils voulaient rendre leur ouvrage plus complet et plus neuf; ils ont eu à travailler le plus souvent sur des textes *manuscrits*, dont l'analyse est une découverte pour les curieux. Ils ont eu à constater, jusqu'à l'accablement du lecteur, la fécondité singulière de nos poëtes, dans ces temps, qu'on avait cru stériles; puis enfin, à part ces longs poëmes narratifs, dont le nom du moins n'était pas ignoré, ils ont eu à recueillir, dans des œuvres plus courtes, dispersées, inconnues, mille indices plus légers, milles traces fugitives de l'esprit français, sous des points de vue précieux pour l'histoire.

C'est là ce qui recommande au plus haut degré ce volume, dans l'ensemble de ses parties, et surtout dans les recherches, si nombreuses, si exactes, et presque toujours si neuves, signées des initiales de l'habile et infatigable éditeur M. Leclerc. Nulle part, son érudition, sa haute et fine sagacité, la précision élégante de son style, ne se sont montrées avec plus d'avantages. En étudiant ce qu'il écrit sur le *moyen âge*, on sent, comme à la lecture de quelques savants étrangers, tout ce que le coup d'œil de l'esprit classique exercé à la critique de l'antiquité apporte de vues ingénieuses et de lumières, dans l'analyse des temps plus incultes et des monuments moins heureux de l'esprit humain.

Ce vingt-troisième volume, qui nous paraît renfermer bien des richesses, ou du moins bien des *curiosités* inédites, s'ouvre cependant par la notice d'une des productions le plus connues, ou du moins le plus fréquemment citées de notre *moyen âge*, le *Roman de la Rose*. Même dans notre XVII[e] siècle, si dédaigneux de la vieille poésie, tout en gardant si bien la tradition choisie du vieux langage, on sait combien

La Fontaine étudiait le *Roman de la Rose*, et ce qu'il y recueillait de tours naïfs et de fines épigrammes. Avant lui, Régnier, et près de lui Molière, La Bruyère, se plaisaient singulièrement à ce vieux poëme, que, dans le XVIe siècle, Marot avait aimé jusqu'à vouloir le rajeunir, « l'habillant « à la moderne, » dit Étienne Pasquier, qui blâme avec raison ce qu'il appelle « cette bigarrure de langage vieux et nouveau. »

Mais, avec tout cela, le *Roman de la Rose* demeura fort oublié dans le XVIIIe siècle; et il est encore bien peu lu de nos jours, malgré l'édition critique qu'en a donnée *Meon*, et malgré notre reprise d'attrait pour la vieille langue.

Au fond, l'étude insérée dans ce volume par M. Paulin Pâris, sur le texte primitif et sur les deux auteurs du *Roman de la Rose*, sera, je crois, aussi neuve pour la majorité des lecteurs qu'elle est en soi exacte et piquante. De nouvelles recherches sur Guillaume de Lorris et sur Jean de Meun, sur le *trouvère du Gâtinais* et le *trouvère de l'Orléanais*, l'époque présumée du travail des deux auteurs, l'analyse des deux parties du long poëme, la différence des deux manières, l'explication précise des faits de mœurs et d'histoire qui s'y rapportent, tel est naturellement l'objet et l'ensemble de cette *Notice*. Mais le bon goût des citations entremêlées, l'exactitude originale du texte et les détails de critique jetés çà et là par le savant rédacteur, ajoutent beaucoup d'agrément et de prix à tout l'extrait. Je regrette que M. Paulin Paris n'ait signalé qu'en passant, et par une courte phrase, un des plus grands succès du *Roman de la Rose*, la traduction versifiée qu'en donna le poëte anglais Chaucer. Rien ne pouvait marquer davantage, à cette époque, l'influence du génie français au dehors, et ajoutons, le libre et nouvel esprit qui, se mêlant à cette influence, ne servait pas peu à l'accréditer.

Cela semblait placer la France, pour l'imagination et l'art, au même rang que l'Italie, cette sœur aînée des nations modernes, dont Chaucer fut grand imitateur, et qu'il admirait surtout dans Bocace et Pétrarque. La version poétique de l'ingénieux Anglais est bien loin d'être complète, on le sait : elle ne comprend qu'un tiers à peu près de la longue œuvre rimée des deux auteurs français, et cela non par accident, mais par choix. Sur les 22,000 vers de cette œuvre, Chaucer a traduit très-fidèlement toute la part de Guillaume de Lorris, les 4,070 premiers vers; puis, dans le reste, il a beaucoup abrégé, souvent passé de longs détails, et finalement non terminé; car, il n'a traduit que 3,629 vers sur les 17,930 entassés par Jean de Meun dans sa *Continuation* poétique. La traduction, d'ailleurs, là où elle est complète, est aussi fidèle que

piquante, et, selon la remarque du docte Tirwhitt, pourrait servir à rectifier bien des leçons du texte original français.

Mais un point de vue plus important, c'est la prédilection même de Chaucer pour le *Roman de la Rose*, l'appui que ce partisan de Wicleff donnait aux malices des deux *trouvères* français, et l'auditoire nouveau qu'il leur ouvrait dans son pays, précisément à l'époque où la langue française y perdait l'ascendant que lui avait donné d'abord la conquête. Un précurseur de la *réforme* tel que Chaucer, traduisant et parfois aiguisant les plaisanteries antimonacales du *Roman de la Rose*, c'est là, ce semble, un pronostic des nuages et des tempêtes qui s'amassaient sur l'horizon prochain de la *Renaissance*.

Ajoutons cependant que Chaucer, très-malignement fidèle à reproduire l'amertume tempérée et la raillerie un peu sournoise de Guillaume de Lorris, s'est alarmé ou, si vous voulez, s'est ennuyé de la satire plus violente et parfois bien déclamatoire de Jean de Meun. Aussi, après avoir suivi d'abord le continuateur jusqu'au vers 5,170 du poëme collectif, il l'abandonne tout à coup et pour longtemps, je veux dire pendant toute la longue divagation où Jean de Meun met en scène le *Parfait Amant*, qui, resté fidèle au dieu Amour, écoute les interminables regrets d'un ami lui décrivant l'âge d'or, la liberté de ce temps qui ne connaissait ni mariage, ni jalousie, la fin de cet heureux état, l'établissement du règne de la force, les abus de la puissance, et tout ce qu'un récent éditeur anglais appelle une théorie complète de *socialisme* et d'*anarchie*[1].

Selon le même critique, Chaucer, déjà compromis par ses propres écrits, et persécuté pour une expression moins vive des mêmes opinions que celles du *trouvère* français, évita cette fois l'écueil, dans sa traduction. Mais, plus hardi sur les mœurs que sur la politique, il reprit de cette longue et scabreuse digression du *Roman de la Rose* bien des traits piquants contre les femmes, et le fond et les détails les plus vifs d'un de ses contes de Cantorbéry, *The Wife of Bath*.

Quoi qu'il en soit de ce contre-coup du *Roman de la Rose* à l'étranger, le libre *penser* des deux auteurs et surtout du second, la licence des images et parfois des opinions, expliquent l'indignation qu'avait contre ce poëme le pieux et sévère Gerson, et tant de censures et d'anathèmes dont le frappaient les prédicateurs. On ne s'avisait pas alors de trouver l'ouvrage ennuyeux, comme cela pourrait bien arriver à beaucoup de lecteurs modernes. On le trouvait, au contraire, trop amusant, plein

[1] *Poetical Works of Geoffrey Chaucer*, vol. VII, *The Romaunt of the Rose*, p. 196

d'attraits diaboliques et pouvant pervertir plus d'âmes que la prédication n'en sauvait.

Dans la réalité, ce qui nous choque et nous impatiente aujourd'hui dans les deux parties du *Roman de la Rose*, et, plus justement, dans la seconde, la profusion des êtres allégoriques et la fadeur subtile de la galanterie, toute cette mythologie abstraite, *Faux-Semblant*, *Bel-Accueil*, *Male-Bouche*, *Jalousie*, *Déduit*, *Jeunesse*, *Bien-Celer*, etc., etc., sans cesse en mouvement ou du moins en discours, pour arriver à l'incident d'une rose cueillie, cela charmait les lecteurs du *moyen âge*. Les dames, ainsi que les gens d'Église, étaient fort irritées de certaines épigrammes grossières et généralités injurieuses, mais cela ne détournait pas de lire le médisant ouvrage et de s'y plaire : seulement l'allégorie et les longueurs étaient un voile et une excuse. Jean de Meun, moins précis, moins spirituel et moins poëte que son devancier, mais à la fois plus savant et plus libre, parlait de tout, mettait tout dans sa *Continuation* rimée, depuis les lambeaux d'auteurs latins qu'on recommençait à lire jusqu'aux *rêveries* de la pierre philosophale et aux plaintes très-réelles alors des bourgeois et des manants. Ce fatras était pour le temps une encyclopédie, dans laquelle surnageait une certaine âcreté d'humeur indocile et de verve moqueuse.

Ce fut, à l'origine, le grand mérite de l'ouvrage; et c'en est, à nos yeux, le caractère historique et durable : là commence plus sensiblement une série persistante de cet esprit indigène, qui dispersé dans l'air du pays, partout épars dans les fabliaux, s'est amassé dans ce long roman plein d'allégories satiriques, y a fait, en quelque sorte, corps de doctrine, pour de là s'égayer dans Marot, trouver son épopée dans Rabelais, s'enrichir de traits plus amers dans Régnier, se perpétuer dans Lesage et arriver à Voltaire, où il devient comme le dernier mot, et le mot trop puissant, trop irrésistible, du génie railleur et léger des Gaulois.

Sans s'arrêter à ces vues générales, M. Paulin Pâris nous a donné la plus complète analyse et la meilleure appréciation du poëme entier. Avant lui, on avait, sur ce sujet, les préfaces de Marot, quelques pages de l'abbé Massieu dans son *Histoire de la poésie française*, la préface de l'abbé Lenglet-Dufrenoy, en tête de son édition du *Roman de la Rose*, une dissertation d'un savant bourguignon, Lantin de Damerey, une quarantaine de pages de l'abbé Goujet, et enfin l'excellente édition de Méon.

M. Paulin Pâris va beaucoup plus loin que les travaux de ses devanciers. Non-seulement, il a consulté les nombreux et les meilleurs, c'est-

à-dire les plus anciens manuscrits des deux auteurs du poëme; non-seulement il jette le plus grand jour sur les allégories dont s'enveloppe leur liberté satirique, et il rend le compte le plus satisfaisant des connaissances diverses, des idées en crédit, des préoccupations populaires que constate ce singulier ouvrage; mais il est aussi attentif qu'habile à marquer les caractères principaux des deux poëtes, à bien fixer chez eux les nuances de la langue et du style : c'est là, ce semble, un grand mérite de cette étude approfondie, sans être trop étendue. Le savant critique, par ces recherches, résout indirectement la question souvent élevée du progrès continu, ou de la décadence précoce de l'ancien français.

Est-il vrai, en effet, que notre langue naïve, forte, abondante, dans le XIIe siècle, langue de grands récits et d'épopée, dégénéra dès la fin du XIIIe, que ce déclin se prolongea, sauf à être ensuite relevé par une impulsion nouvelle, qui ne valait pas la première et qui nous acheminait vers la langue appauvrie du XVIIe siècle?

Franchement, il n'y a pas moyen d'admettre cette conclusion. Le XVIIe siècle a été pour nous la vraie maturité, cet âge de consistance et de force réservé à tout grand idiome, cette stabilité dans le vrai qui fixe une langue, en lui laissant encore l'heureuse liberté de se diversifier, de se renouveler par l'habile emploi des mêmes éléments, selon ses règles naturelles et son génie, tant qu'elle n'est pas passée, du moins, à l'état de langue morte.

Mais, il faut en convenir aussi, et le travail de M. Paulin Pâris l'atteste, tout ne fut pas progrès pour l'idiome français dans l'espace intermédiaire, à partir du XIIe siècle. Il y eut des temps de déviation et de retard, de mauvaise culture ou de stérilité. Ce qu'on a dit de la civilisation peut se dire aussi des idiomes, même dans leurs périodes ascendantes. Ils avancent en spirales, c'est-à-dire ils n'avancent pas toujours; ils n'acquièrent pas incessamment; ils faiblissent parfois, même avant l'époque de leur décadence finale.

Cet aveu ne contredit pas l'idée d'un point précis de maturité, d'un âge de perfection relative pour les langues : seulement, tout dans leur marche ne les conduit pas à ce but facile à reconnaître, lorsqu'il est une fois atteint. Sous ce rapport, leur développement ressemble à l'éducation même de l'homme. Bien qu'il y ait en effet, pour celui-ci, un âge adulte, une époque de raison plus complète et plus ferme, chaque année qui le mène jusque-là n'est pas marquée par un progrès constant et nécessaire. L'éducation peut reculer par intervalle, sous une influence d'oisiveté, de dissipation, ou même de travail mal conçu et

mal fait. Ainsi des idiomes : ils se faussent et dégénèrent à certaines époques, où l'esprit des nations qui les parlent et qui les écrivent est distrait ou affaibli par des causes plus ou moins pernicieuses et passagères. Ces décadences anticipées, ces déviations provisoires, n'empêchent pas, si les causes de prospérité et de grandeur morale reviennent, ou s'accroissent pour un peuple, qu'aussitôt son idiome, comme sa pensée, ne tende de nouveau vers le développement des qualités qui lui conviennent le mieux, et vers une forme assez parfaite pour être permanente.

L'examen détaillé de ces vues, le rapport du langage avec les idées dominantes chez un peuple, et de ces idées avec l'âge, les institutions, l'état social de ce peuple, vaste et difficile question qu'il ne nous appartient pas de traiter ici! Elle sort partout cependant de l'histoire littéraire, quand la saine philosophie, autant que l'érudition, préside à cette histoire. Évidemment, le travail de la langue fut, en France, pendant plus d'un siècle, arriéré ou rétrograde, comme l'était la société publique; puis le mouvement se rétablit, et l'essor fut grand. Dans l'intervalle, on avait changé, sans améliorer, remué, sans avancer. Cela est vrai souvent, des mots, comme des choses. Sur le premier point, on peut citer, comme échantillon curieux, un tableau synoptique indiqué par le bon goût de M. Paulin Pâris. Voici les premières lignes versifiées de ce tableau, qui montre que, de 1260 jusqu'au XVIe siècle, la langue avait peu gagné, même en passant sous une plume spirituelle; ce sont trois leçons diverses du même texte, celle de Guillaume Lorris d'abord, puis celle des premiers *imprimés*, rajeunis pour le temps, sans l'être aujourd'hui pour nous, puis celle du XVIe siècle et de Marot lui-même :

ANCIEN TEXTE.

Au vintiesme an de mon eage,
Au point qu'Amours prent le peage
Des jones gens, couchiés m'estoie
Une nuit, si com je souloie,
Et me dormoie mout forment.
Si vi un songe, en mon dormant,
Qui mout fu biaus et mout me plot.
Mais onques riens ou songe n'ot
Qui avenu trestout ne soit,
Si com li contes recensoit.

TEXTE DES PREMIÈRES ÉDITIONS.

Au *vingtiesme* an de mon aage

Au point qu'Amours prent le peage
Des *jeunes gens, couché* m'estoye
Une nuyt, *comme* je souloye,
Et me dormoye moult forment.
Si *veis* ung songe en mon dormant,
Qui moult fut *bel à adviser,*
Comme vous orrés deviser.
Car en advisant moult me *pleut,*
Mais *en songe* onques riens *n'eut*
Qui advenu *du* tout ne soit,
Comme l'hystoire le reçoit.

TEXTE DE MAROT.

Sur le vingtiesme an de mon eage
Au point qu'Amours prend le peage
Des jeunes gens, *coucher m'alloye*
Une nuyt, comme je souloye,
Et de fait dormir me convint.
En dormant un songe m'advint,
Qui fort beau fut à adviser,
Comme vous orrez deviser.
Car en advisant moult *me pleut,*
Et oncques riens en songe n'eut
Qui *du tout* advenu ne soit,
Comme *le songe* recensoit.

Plus d'un juge actuel, à lire ces trois versions, préférera la plus ancienne, et trouvera souvent la vieille expression de Guillaume de Lorris mal remplacée par la phrase moins vive et non moins surannée de Marot. Mais, sans nous arrêter à cette étude, dont le détail deviendrait infini, ce sera pour nous un devoir d'insister sur les précieux travaux que renferme ce vingt-troisième volume : il n'offre pas seulement encore d'autres études, de la main exercée de M. Paulin Pâris et de M. Lajard; mais il est enrichi des travaux de nos premiers maîtres en critique savante et en littérature du moyen âge. Le nom de M. Littré en dit assez pour les amis de l'érudition et pour les lecteurs de ce journal; et il suffit d'ajouter qu'une grande partie de cette fin de l'*Histoire littéraire* du XIII[e] siècle, dans ce qu'elle renferme de plus curieux, de moins connu, ou même d'absolument *inédit,* est l'ouvrage de M. Le Clerc, dont nous tâcherons de suivre et de marquer, au moins dans quelques parties, les doctes recherches, les découvertes heureuses et les vues toujours si piquantes et si justes.

VILLEMAIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Historia diplomatica Friderici secundi, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus. — Accedunt epistolæ paparum et documenta varia. — Collegit, ad fidem chartarum et codicum recensuit, juxta seriem disposuit et notis illustravit J. L. A. Huillard-Bréholles. Auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes, unius ex Academiæ inscriptionum sociis, in-4°. Parisiis, excudebant Plon fratres, 1852-1853. Tom. I (2 part.), 1065 pag.; tom. II (2 part.), 1093 pag.; tom. III, 574 pag.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Rien n'est plus important dans cette histoire de Frédéric II, par les instruments diplomatiques, que les relations de l'empereur avec le Saint-Siége, et ce recueil est fécond en documents relatifs à ce point capital des affaires de la première moitié du XIIIe siècle.

Ces relations s'engagent surtout lorsque le roi de Sicile, pupille d'Innocent, commence à concevoir l'espérance de la couronne impériale et s'apprête à partir pour l'Allemagne. Un serment solennel engage la foi de Frédéric, non-seulement au pape régnant, mais à ses successeurs; et il promet notamment sa soumission aux cardinaux dans l'élection du futur pontife : « Ego Fridericus Dei gratia, etc., ab hac hora et deinceps « ero fidelis beato Petro et sanctæ romanæ Ecclesiæ, ac tibi domino « meo papæ Innocentio tuisque catholicis successoribus..... Quod si tu « ante me migraveris ex hac vita, secundum quod monitus fuero a me- « lioribus cardinalibus sanctæ romanæ Ecclesiæ, adjuvabo ut ad hono- « rem sancti Petri papa eligatur et ordinetur[2]. » Ceci est du mois de février 1212; quelques mois plus tard (avril), à ses serments de fidélité, Frédéric ajouta des gages matériels de sa reconnaissance. Les terres qu'il avait déjà données au Saint-Siége en vue de dédommager le pape des dépenses faites dans son propre intérêt pour la garde et la défense de la Sicile n'étant point suffisantes, Frédéric joignait d'autres terres

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'avril 1856, p. 238, et, pour le second, le cahier de juin, p. 372. — [2] *Frid. sec. hist. diplom.* t. I, p. 200. Bzovius donne cette pièce, mais sous l'année 1211, et il l'accompagne de deux actes de concessions faites par l'empereur Frédéric au pape, sous la même date, février 1211. (*Ann. eccles.* in-folio, t. XIII, col. 167 et 168.)

d'une valeur de 12,800 onces d'or; et on a soin d'insérer dans l'acte cette mention du désintéressement de Sa Sainteté, que non-seulement le pape n'y a rien gagné, mais qu'il y met du sien : « Quæ pignora... « non erant domino papæ lucro, sed oneri[1]. »

L'année suivante (juillet 1213), Frédéric confirme ses anciens engagements, et en prend de nouveaux, dans une protestation à la pensée filiale, aux formes profondément obséquieuses, et où il proclame qu'il doit au pape tout ce qu'il possède, tout ce qu'il est[2], et qu'il ne règne que par la faveur et les bienfaits du Saint-Père, dont il a été comblé dès sa naissance : « Postquam in sollicitudinem vestram mater nostra « felicis memoriæ Constantia imperatrix et Siciliæ regina ex ipso quasi « utero nos jactavit[3]. » Il est impossible d'être plus humble dans les paroles, plus magnifique dans les libéralités et les concessions qu'il prodigue au Saint-Siége à titre de dettes et de restitutions. La pièce a été plusieurs fois imprimée, mais le nouvel éditeur donne divers passages qui manquent dans Pertz, lequel annonce pourtant avoir copié sur l'original du Vatican.

Parmi ces promesses solennelles que Frédéric était obligé de renouveler sans cesse, précisément parce qu'il n'était pas toujours disposé à les accomplir, il en est une qui mérite surtout d'être remarquée comme un témoignage de la prévoyance des papes; nous voulons parler de l'engagement que Innocent III fit prendre à Frédéric, de transmettre à son fils, sans le conserver pour lui-même, le titre de roi de Sicile, et de laisser gouverner ce royaume, jusqu'à la majorité de ce jeune prince, par une personne qui fût dans la dépendance de l'Église, « ad quam, dit « la déclaration dictée par le Saint-Père à Frédéric II, solummodo ipsius « regni dominium noscitur pertinere; ne forte pro eo quod nos digna- « tione divina sumus ad imperii fastigium evocati, aliquid unionis re- « gnum ad imperium quovis tempore putaretur habere, si nos simul

[1] *Hist. diplom.* I, 914. — Summaria privilegiorum Eccles. Rom., tirés par Mabillon du manuscrit du cardinal Ottoboni; et dans Martenne, *Ampliss. collect.* t. II, col. 1236. — [2] On se souvenait à Rome de ces paroles, treize ans plus tard, lorsque Honorius écrivait à Frédéric II cette lettre pleine de reproches, où il disait : « ... post Deum, totum ascribebas matris Ecclesiæ studio, totum attribuebas ejus- « dem tutricis laboribus quidquid eras, et etiam quod vivebas. » (*Notices des manuscrits de la Bibliot. du roi.* II, 260.) — [3] *Friderici II, Romanorum regis aurea bulla de libertate ecclesiastica.* Goldast, *Collectio constitutionum*, etc., in-f°, 1615, t. I, p. 289. Cette pièce se trouve reproduite dans plusieurs collections, moins le titre que nous venons de transcrire, et sous la forme d'une simple lettre. Voy. Lunig. *Cod. ital. diplom.* in-f° t. II, col. 709. Rinaldi : *Ann. eccles.* etc., ad ann. 1213. *Frid. sec. hist. diplom.* I, 269.

« imperium teneremus et regnum; per quod tum apostolicæ sedi, quam « heredibus nostris aliquod posset dispendium generari[1]. »

Peu de temps après cette promesse, Innocent mourut; et, en 1220, Honorius III exigeait de l'empereur une promesse nouvelle[2]. La précaution n'était pas inutile sans doute; car, ainsi que le remarque M. H. Bréholles, à peine le nouvel engagement était pris (10 février), que Frédéric II se hâta d'appeler son fils près de lui, et de le faire élire roi des Romains (avril)[3].

Il ne se pouvait que la cour de Rome ne fût fort irritée de ce manque de foi; elle manifeste hautement sa colère. Pour l'apaiser, Frédéric écrivit à Honorius une lettre, chef-d'œuvre d'adresse, où l'empereur opposant à la roideur impérieuse du pape une souplesse qui triomphe en s'humiliant, expose les raisons spécieuses qui ont rendu l'élection de son fils une nécessité de salut public. Elle s'est faite malgré lui-même; il a résisté, il a combattu; il a été vaincu dans sa résistance. A force de phrases insinuantes et de soumissions affectées, il arrive jusqu'à se flatter tout haut d'obtenir l'approbation du pape. L'empereur s'efforce de persuader au Saint-Père que cette violation de sa promesse en amènera l'accomplissement. Il semble si convaincu, qu'il peut espérer de convaincre. Il ne souffrira jamais, d'ailleurs, que les deux sceptres soient réunis dans une seule main; et il se montrera toujours si docile, que l'Église, notre sainte mère, sera dans la joie d'avoir procréé un tel fils : « Absit enim quod imperium commune aliquid habere debeat cum « regno, aut occasione filii nostri de electione sua ipsa ad invicem uniamus; immo eorum unioni, ne possit esse temporibus aliquorum, totis « nisibus obviamus, pro ut videbitis operis per effectum, quia in iis, et « in aliis tales nos exhibebimus apostolicæ sanctitati quod merito gaudere « poterit mater Ecclesia talem filium procreasse[4]. » Et, quand même l'Église n'aurait aucun droit sur la Sicile, il lui en ferait plutôt un don, que de laisser ce royaume en héritage à l'empire : « Nam etsi in regno

[1] *Hist. diplom.* t. I, p. 469. Cette pièce, imprimée dans Lunig, en 1726 (*Cod. ital. diplom.* t. II, col. 865), l'a été de nouveau dans Rinaldi, Scheid, Pertz et d'autres. — [2] *Hist. diplom.* t. I, 740. Memorat. apud Bœhmer, *Regest. imper.* p. 105, n° 323, ex *Titoli del dominio della sede apostol.* p. 292. — [3] Un doute a existé, même parmi les contemporains, sur la véritable date de l'élection de Henri comme roi des Romains; ce point de chronologie est discuté et éclairci dans une note de Mansi sur Rinaldi. (*Ann. eccles.* t. I, p. 472.) — [4] *Hist. dipl.* t. I, p. 804. Cette pièce importante, tirée du *Recueil des actes d'Honorius III* (liv. V, ep. XI), a été donnée en partie par Rinaldi, à l'année 1220, ch. XII et suiv. Elle est complétée ici par le nouvel éditeur : « Secundam epistolæ partem quam omisit, addimus, dit-il, « ex Raumer, » *Geschichte der Hohenstaufen*, ed. secunda, t. III, p. 187.

« jus aliquod Ecclesia non haberet, et nos sine herede decedere legitimo « eveniret, prius ipso romanam Ecclesiam quam imperium dotare- « mus [1]. »

Cette lettre, datée de Nuremberg le 13 juillet 1220, offre, pour nous à qui l'histoire a dévoilé Frédéric II, une excellente peinture d'un des côtés de la physionomie de cet empereur; peinture d'autant plus expressive, que c'est lui-même qui tient le pinceau, et que, plus il prend de précautions pour se déguiser, plus il se peint ressemblant.

Il est intéressant de voir, en même temps, combien, malgré son adresse extrême et son habileté parfaite, Frédéric II réussissait mal à se faire croire; combien, au contraire, il inspirait de défiance aux puissances à qui il avait affaire, combien on étudiait tous ses actes, combien de finesses on mettait en jeu pour le lier, enfin toute la prévoyance dont on usait pour le surprendre au besoin, ou pour éviter d'en être surpris.

Ce passage d'une lettre d'Honorius III à son légat en Allemagne pourra tenir lieu de beaucoup d'autres témoignages : « ....Vobis man- « damus quatenus efficaciter studeatis, ut capitularia quæ vobis mitti- « mus presentibus interclusa, sub competentibus verbis servata sententia, « sub nomine regis, in leges publicas redigantur, nobisque mittantur « regiæ bullæ roborata munimine in die coronationis sub imperiali no- « mine in basilica principis apostolorum solemniter publicanda. Ad hæc « prudenter et caute studeatis investigare ac perspicere regium animum « et propositum, tam super vitanda regni atque imperii nomine, quam « super subsidio Terræ sanctæ.... Necessitatem vero Terræ sanctæ exag- « geretis, sicut res ipsa deposcit, insinuantes regiæ celsitudini, quomodo « fiducia et spes illius negotii in eo post Deum quasi tota dependet [2]. » La défiance se manifeste à chaque mot.

Ce n'est pas sans un sentiment assez vif de curiosité que l'on suit et que l'on étudie, dans cette correspondance de quarante ans, espèce de dialogue non interrompu entre l'empereur et la papauté, le caractère de l'un et de l'autre : des deux parts une volonté ferme, persistante, indomptable; et des deux parts, en même temps, un langage tout divers : chez l'un, ce langage est soumis, humble, plein d'adresses patientes, de ruses aux semblants de franchise, retirant quelquefois par des sous-entendus ce que les mots exprimés semblent accorder; chez l'autre, ce sont des paroles confiantes en elles-mêmes, impérieuses, et

[1] *Hist. dipl.* loc. cit. — [2] *Hist. diplom.* t. I, p. 881. Dans Rinaldi, *Ann. eccles.* t. I[er], ad ann. 1220, ch. XIX. Pertz, *Monum. Germ. hist.* IV, 242.

comme venant d'en haut; se résignent-elles à quelque douceur? c'est de cette douceur qui commande; expriment-elles la menace? c'est cette menace que suit le châtiment et la foudre. Et ce n'est pas ici le caractère des hommes qui se manifeste, c'est celui de l'institution; ce ne sont pas Honorius, Grégoire, Célestin, trois papes, qui parlent, c'est la papauté elle-même[1].

Il n'est pas difficile de deviner auquel des deux interlocuteurs dut rester l'avantage.

Le pape reconnaît lui-même la hauteur, la dureté de sa parole, il ne l'excuse pas, il l'explique; c'est un devoir qui lui est imposé : « . . . . . Murum pro domo Israel ponere nos oportet et libera voce « illorum incursibus contraire qui, temporali confisi potentia, nobis « præsumunt in spiritualibus adversari. Si ergo aspere scribimus im- « peratoriæ majestati, ex aliquo supercilio aut elationis specie non « procedit, sed quia scriptum est : Clama cum necesse est, quasi tuba « exalta vocem tuam, argue, obsecra, increpa, insta opportune ac « etiam importune[2]. »

Honorius, dans cette même lettre, reproche à Frédéric de porter la main sur le patrimoine de saint Pierre : « Non enim videntur sufficere « tibi fines quibus fuerunt contenti qui te in imperio præcesserunt, « immo patrimonium beati Petri jam invadere præsumpsisti et ipsum « undique niteris usurpare[3]. » Et il le menace du châtiment dont Dieu a frappé Pharaon et Nabugadonosor (*sic*), qui a mangé du foin pendant sept ans[4]. Puis il le poursuit et l'accable d'interrogations : « Quid ergo « in malitia gloriaris? quid in iniquitate desideras esse potens? quid in- « vadere niteris aliena, cum latissime sufficiant tibi tua, et cum ipsa « non sis longo tempore possessurus? Ignoras quod per injustitiam plus « petendi, summa totius debiti vacuatur? Dubitas quin amittere privi- « legium mereatur qui permissa sibi abutitur potestate[5]. » Et, après quelques paroles, où le père des fidèles rappelle son ancienne tendresse

[1] Voici quelques mots d'une lettre d'Honorius III à Frédéric : « Et quid est quod « jamdudum audivimus et nuper etiam perculit aures nostras quod ad electiones epi- « scoporum videlicet manus extendas?... An forte suspiras ad progenitorum tuorum « abusum quem Dominus zelotes abominans ita illis sua providentia obviavit ut « præter te vix de ipsorum progenie quis supersit? » (T. II, p. 200.) Et c'est presque toujours sur ce ton que le pontife le prend avec l'empereur. — [2] Lettre d'Honorius III à Frédéric, sans date, mais classée par l'éditeur vers le mois d'avril 1226. Le copiste inattentif avait mis en tête : « Innocentius episcopus, etc. » M. H. Bréholles a restitué le nom d'Honorius. (T. II, p. 553.) La pièce avait déjà été donnée par Hahn; *Collect. monum. vet. et recent.* t. I, bull. pontif. n° xxv, p. 149-152. — [3] *Frid. sec. hist. diplom.* t. II, p. 553. — [4] *Ib.* p. 554. — [5] *Ib.* p. 555.

pour Frédéric II, il finit par une menace de malédiction : « Caveas ne « propterea Deus destruat te in finem, et radicem tuam de terra viven- « tium evellat, dissipet atque dispergat. Nos autem non poterimus evi- « tare, si diu in tua duraveris pravitate, quin te sententia anathematis « feriamus[1]. »

Dix mois après, une seconde lettre de dix pages porte à Frédéric les mêmes reproches et les mêmes menaces[2].

Parmi les pièces les plus importantes, nous ne devons pas négliger de mentionner une espèce de déclaration circulaire de Frédéric, « universis « cruce signatis, » datée du 6 décembre 1227, peu après l'excommunication lancée contre lui par Grégoire IX. L'empereur expose en détail toute l'affaire, il raconte les obstacles qui se sont longtemps opposés au voyage d'outre-mer, il reproche au pape l'injustice des sévérités dont il use à son égard, et il annonce son prochain départ pour la Terre sainte. Cette lettre, qui ne remplit pas moins de douze grandes pages[3], est un plaidoyer assez bien fait, où Frédéric dissimule de son mieux ses torts et met dans tout leur jour ceux du pape. La réponse de celui-ci ne se fit pas attendre; ce fut l'excommunication fulminée de nouveau avec menace, si l'empereur persévère dans son endurcissement, de délier ses sujets du serment de fidélité, et de le frapper de déchéance : « . . . Omnes qui sunt ei fidelitatis juramento adstricti, et specialiter « homines regni a juramento quo sibi tenentur, absolutos... Et merito « poterit formidare, se jure feudi privandum[4]... »

Les griefs de Frédéric II contre les papes, cette lutte constante qu'il soutenait avec l'Église et ses ministres, ne l'empêchaient pas de leur venir en aide dans la poursuite des hérétiques, patarins, cathares et

[1] *Frid. sec. hist. diplom.* t. II, p. 555. — [2] *Id.* p. 588-599. Cette pièce, l'une des plus intéressantes de cette grande collection de documents, a été plusieurs fois imprimée, mais tronquée et défigurée par des fautes nombreuses. La Porte du Theil a donné, en 1789, d'après le manuscrit de Colbert, n° 5696 de la Bibliothèque royale, un meilleur texte, et il a rétabli un long passage qui manque dans Rinaldi (*Ann. eccl. ad ann.* 1226, t. I, p. 563, ch. III). Voyez *Notices et extraits des manuscrits*, etc., t. II, p. 256-269. M. H. Bréholles, à son tour, a collationné le manuscrit de Colbert avec un autre de l'ancien fonds latin, n° 8604, et il a joint quelques notes à un texte plus pur. Les manuscrits de la Bibliothèque impériale ne donnent point de date à cette lettre; Rinaldi, qui avait pu consulter les *regestes* d'Honorius III, mais qui ne dit point la source où il a puisé, met seulement : *Datam Laterani;* M. H. Bréholles écrit en marge : [*maio vel junio*] sans expliquer les raisons qui peuvent appuyer cette date. — [3] *Ibid.* t. III, p. 36-48. M. H. Bréholles a conféré diverses éditions et en a donné un texte amélioré par le résultat de cette comparaison. — [4] *Ibid.* t. III, p. 52; mars 1628. Le texte donné par Rinaldi (*Ann. eccles.* t. I, p. 605, ch. II) est tiré des *regestes* de Grégoire IX, lib. I, ep. CLXXX.

autres, de les faire bannir, emprisonner, torturer, brûler, en Lombardie, dans le royaume de Naples et en Sicile; ces documents en fournissent mainte preuve, de 1220 à 1231 [1]. Et, en même temps, de nombreux priviléges étaient octroyés par cet empereur, si souvent excommunié, à une foule d'églises, dans les villes d'Arles, d'Aix, de Marseille, de Vienne, de Die, etc., ainsi qu'à divers évêchés et monastères dont il serait long de faire l'énumération, et pour lesquels il est superflu de citer les autorités. L'empereur Frédéric affectait de se montrer d'autant plus prodigue de pieuses libéralités et de sévérités agréables au Saint-Siége, qu'il sentait davantage le besoin de se faire pardonner des prétentions ambitieuses et une politique réprouvée à Rome.

L'*Histoire diplomatique* de Frédéric II apporte des témoignages considérables pour la longue et difficile histoire des luttes de l'empire et de la papauté; elle occupera une place importante dans cette série de documents à grand'peine amassés par tant et de si laborieux érudits. Et quoi de plus intéressant à étudier, en effet, du IXe au XIIIe siècle? Presque toute l'histoire du moyen âge n'est-elle pas dans cette lutte depuis l'époque où Charlemagne, par la hauteur de son génie, par l'autorité de sa grande renommée, non moins que par la puissante protection dont il couvrait le Saint-Siége, exerça sur la papauté une suzeraineté non contestée? Cet héritage, mal conservé par ses faibles successeurs, est recueilli par les empereurs d'Allemagne lorsque Othon le Grand tente de renouveler l'empire d'Occident. Comme Charlemagne, il créait des papes [2] et il leur constituait une souveraineté temporelle. « Cette autorité « fut utile à l'Église (ainsi que le remarque M. Ranke), au temps où les « factions romaines s'emparaient des papes, achetaient et aliénaient la « dignité papale... Il devait convenir à l'empereur lui-même que la pa- « pauté jouît d'une grande considération [3]. » Et, en effet, dans la puissance qu'exerçaient alors les empereurs sur les papes, l'autorité de ceux-ci était pour les premiers un puissant auxiliaire. Mais il est trop évident qu'un pareil état de choses ne pouvait subsister qu'avec cette condition, que la supériorité de génie demeurât constamment d'un côté; que les Othon se succédassent sur le trône impérial, tandis que, sur le siége de Rome, viendraient successivement s'asseoir des Jean XII et des Jean XIII. Que s'il arrivait, au contraire, comme il arriva en effet, qu'un pontife

[1] *Hist. diplom.* t. II, p. 4 et 5, 421; t. III, p. 268 et *passim.* — [2] Goldast, *Constit. imper.* t. I, p. 217-221 : *Recessus consilii romani præsidente Ottone I, Imperatore Augusto celebrati, an. D. 953; super depositione Johannis XII papæ, et electione Leonis VIII.* — [3] *Histoire de la papauté pendant les XVIe et XVIIe siècles*, par Léop. Ranke, t. Ier, p. 48, de la traduction.

tel que Grégoire VII n'eût en face de lui qu'un empereur Henri IV, ou quelqu'un de ses pareils, alors une révolution devait s'accomplir; le génie avec sa puissance propre, augmentée d'une grande force de position et aussi de la faiblesse d'un indigne adversaire, devait profiter de cette favorable rencontre pour élever des prétentions, fonder des droits, consacrer des usurpations; et toute l'autorité que les papes avaient jusqu'alors tirée de la protection des empereurs, ils devaient s'en armer contre eux. Grégoire VII ne faillit pas à cette inévitable destinée que son habileté, son audace et les conjonctures ouvraient devant lui. Il entreprit de soumettre l'empire à l'Église et l'Église à la papauté. Mais il ne dévoila que la moitié de ses desseins, et ce qu'il enlevait à l'empereur il eut soin de le donner non au pape, mais à l'Église [1]. En homme fait pour gouverner les autres, il voulait, par la réforme et le progrès, justifier sa domination [2]; et il sut de ses hautes qualités étayer ses vastes prétentions. Ses dix ans de pontificat lui ont suffi sans doute pour opposer aux envahissements de l'empire une résistance triomphante, mais non pour organiser d'une manière complète et stable la monarchie ecclésiastique dont il avait tracé le plan dans sa pensée.

M. de Cherrier a écrit qu'il serait injuste d'imputer aux papes l'idée d'une monarchie universelle; que ceux mêmes qui ont porté le plus haut les prétentions de la papauté, les Grégoire VII et les Innocent III, ne réclamaient qu'*une autorité morale plus étendue, une souveraineté de nom plutôt que de fait* [3]. Mais l'excommunication, qui entraînait la déchéance, n'atteignait pas les princes seulement dans leur vie morale, elle les frappait dans l'exercice de leur puissance séculière, dans leurs relations vis-à-vis de leurs sujets ou des autres princes, et pour les actes mêmes de leur politique. Si c'est là ce qu'on appelle une *autorité morale*, en quoi diffère-t-elle de toute autre autorité? On ajoute que les papes ne voulaient *diminuer* en rien le pouvoir direct des souverains sur les peuples [4]; mais ils le leur ôtaient. Est-ce là une souveraineté *de nom plutôt que de fait?* Sans doute les papes n'entendaient pas gouverner par eux-mêmes les États, donner des constitutions aux peuples, et régler l'administration intérieure des monarchies; mais le droit de déposer les rois, et de donner les couronnes est incontestablement l'attribut le plus élevé, le plus caractéristique, de la monarchie universelle. Que les papes aient quelquefois employé cette exorbitante prérogative dans l'intérêt de la

[1] Il laissa le choix des évêques aux chapitres, et n'ordonna pas qu'ils fussent nommés directement par le pape. — [2] Voy. l'*Histoire de la civilisation en Europe*, de M. Guizot, VIe leçon, p. 193. — [3] *Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*, etc., t. II, page 224. — [4] *Ibid.*

morale et du peuple, assurément nous ne le contestons pas; mais c'est là un des accidents de la question, ce n'en est pas le fond.

La véritable grandeur, la gloire légitime de Grégoire VII est d'avoir su élever une digue infranchissable aux entreprises ambitieuses et injustes du pouvoir laïc sur la puissance spirituelle, et d'être parvenu à sauver celle-ci de l'oppression qui la menaçait. Mais, lorsque, non content de l'avoir affranchie, il voulut la rendre oppressive à son tour, lorsqu'il prétendit réunir dans une seule main les deux pouvoirs, contraindre les rois à n'être rois qu'avec la permission du pape, et réduire toute puissance temporelle sous l'empire de la fameuse formule : *Urbi et orbi*, alors le système de Grégoire VII dut soulever une invincible résistance, et exciter la controverse acharnée qui a si longtemps ensanglanté la chrétienté, et qui, moins belliqueuse et moins redoutable aujourd'hui, vit encore cependant dans les disputes des théologiens.

Toutefois, quelle qu'ait été l'œuvre de Grégoire VII, quelle qu'ait été son influence, durant les cent trente-trois ans qui séparent son pontificat de celui d'Innocent III, vulgaires ambitieux, ses dix-neuf successeurs, écrasés sous le faix de ce formidable héritage, ne parvinrent qu'à montrer tout ce qu'il y avait de tyrannie et de fol orgueil dans leurs impuissants essais de domination temporelle.

La grande lutte des investitures, commencée vers le milieu du XIe siècle, tournait au détriment de la papauté lorsque Innocent III, véritable et digne héritier de Grégoire, vint fulminer du haut de la chaire apostolique la maxime célèbre « l'empire est au Saint-Siége [1]. »

Il faut s'arrêter un instant sur le manifeste [2] dans lequel Innocent développe cette théorie fondamentale de la politique de Rome au moyen âge. Le moment était habilement choisi : une triple élection avait décerné le titre de roi des Romains au fils du dernier empereur, lui-même alors roi de Sicile, Frédéric encore enfant; à Philippe de Souabe; enfin à Othon de Brunswick. Le pape examine ces choix divers, il compare et balance les avantages et les inconvénients de ces trois élections, principalement dans l'intérêt de la papauté, et il discute les droits de chacun des élus avec l'autorité d'un juge suprême à qui il appartient d'annuler ou de confirmer l'élection, sans aucun égard pour le droit.

[1] Murat. *Antich. d'Ital.* Dissert. 60, t. V, p. 82. — [2] *Epist. Inn. III,* apud Baluze, t. I, page 697, ex registro super negotio rom. imp. n° 29. M. H. Bréholles reproduit le texte de Baluze, avec quelques éclaircissements, *Hist. diplom.* t. I, page 70. Au reste la pièce a été plusieurs fois imprimée, et se trouve dans Rinaldi, *Ann. eccl.* ad ann. 1200, ch. XXVI-XXXVI.

Il commence par poser en axiome cette proposition : que l'empire appartient au Saint-Siége en *principe* et en *définitive*, « interest aposto- « licæ sedis diligenter et prudenter de imperii romani provisione trac- « tare, cum imperium noscatur ad eam principaliter et finaliter perti- « nere »; et que c'est du pape seul que l'empereur élu reçoit, avec la bénédiction, la couronne et l'investiture : « ab eo benedicitur, coronatur, « et de imperio investitur. » Du droit de nommer un empereur découle incontestablement le droit de le remplacer : « Quod liceat imperio in « alio providere. » Sans doute Philippe de Souabe a pour lui le nombre et le poids des suffrages, mais il n'en est pas moins évident que nous devons nous déclarer contre lui : « cum ipse a pluribus et dignioribus « sit electus, et adhuc plures et digniores principes sequantur eumdem, « juste videtur electus... verum et contra videtur quod... expediet « opponere nos Philippo, liquet omnibus manifeste. » Quant à Othon, il n'a été élu que par une minorité : « a paucioribus est electus; » néanmoins il convient, il est utile que nous accordions la faveur apostolique à Othon : « decet et expediat ipsi favorem apostolicum exhibere. » D'après ce qui précède, nous n'insisterons pas pour qu'un enfant obtienne l'empire *quant à présent;* nous repoussons péremptoirement Philippe, et, nous déclarant hautement pour Othon, nous avons décidé qu'il serait appelé au trône impérial : « Nos igitur ex prædictis causis pro « puero non credimus insistendum ut, *ad præsens*, debeat imperium « obtinere; personam vero Philippi penitus reprobamus..... et statui- « mus Othoni manifeste favendum, et ipsum..... ad coronam imperii « evocandum. »

Nous avons résumé en quelques lignes cette pièce capitale et si caractéristique de la politique pontificale, nous en avons fait saillir les points principaux, et comme la charpente osseuse et solide, dépouillée de ce tissu de précautions oratoires, d'arguments captieux, d'explications prolixes dont le pontife l'a plus ou moins adroitement recouverte. Il est impossible de rien produire, dans la question, de plus net et de plus explicite; rien n'est oublié de ce qui peut établir, dans toute sa plénitude, la domination du pouvoir spirituel sur toutes les monarchies temporelles. On a pu même remarquer la faculté que se ménage le pape d'exclure plus tard l'empereur que lui-même a choisi, et cette habileté avec laquelle il montre au nouvel élu, comme un avertissement de demeurer docile, et comme une perpétuelle menace, cet enfant dont on n'examine pas les titres (*ad præsens*), mais que l'on tient en réserve pour quelque future occurence.

C'est ainsi qu'Innocent entreprit de réaliser cette suprématie ecclé-

siastique dont Grégoire avait établi les bases, mais dont il n'avait pas eu le temps d'élever l'édifice.

Il est rare, dans la succession ordinaire des choses humaines, de voir un homme de génie trouver ainsi un jour, plus de cent ans après lui, un autre homme de génie qui adopte son œuvre, la continue et s'efforce de traduire en actes et en loi les doctrines et la pensée du premier. Mais, « au XIIIe siècle, il était déjà trop tard, » a dit M. de Cherrier [1], dans une habile exposition de la politique d'Innocent III et de ses plans du gouvernement de la chrétienté.

« Ainsi (conclut l'auteur de l'*Histoire de la lutte des papes et des empe-« reurs*), les desseins d'Innocent, quoique conduits avec habileté, ne pu-« rent réussir selon ses vues; et, après avoir, lors de son avénement au « trône pontifical, chassé, sans beaucoup de peine, les Allemands de la « plus grande partie de la péninsule, il y laissait, à sa mort, une autorité « temporelle assez faible, des prétentions contestées et de grandes « luttes à soutenir. Dans Rome même, où son élévation avait marqué « la chute du pouvoir impérial, et où chacun lui avait fait serment, il « pouvait, vers la fin de son règne, s'apercevoir que son influence sur « les citoyens tenait à leur respect pour sa personne, et que ses succes-« seurs n'en devaient pas hériter [2]. »

Cependant, il faut le reconnaître, le règne de ce pontife a laissé des traces profondes, et il sut transmettre ses prétentions et son audace, sinon son génie, à ses successeurs immédiats. Ceux-ci toutefois eurent à compter avec Frédéric, et, sous le règne de cet éminent empereur, la lutte reprit toute son énergie et toute sa grandeur.

Frédéric y succomba, mais sans grand profit pour la papauté; et, au grand détriment de la chrétienté tout entière, ce XIIIe siècle fut rempli de guerres, de bouleversements, de calamités. Et ce qui prouve mieux que tout le reste combien le déchaînement des passions était parvenu à troubler et à pervertir la raison publique, c'est qu'on en était venu à ce point de ne plus savoir où étaient l'erreur et la vérité, le tort et le droit, l'iniquité et la justice [3].

[1] *Hist. de la lutte des papes et des empereurs*, etc., t. II, p. 228. — [2] *Ib.* p. 229. — [3] Matthieu Paris raconte, sous l'année 1245, p. 442, qu'Innocent IV ayant enjoint au clergé de France de renouveler l'excommunication déjà lancée contre Frédéric II, un curé n'osa prendre sur lui le terrible ministère dont on le chargeait, et il monta en chaire pour dire à ses paroissiens : « J'ai reçu l'ordre d'excommunier « l'empereur Frédéric. Je sais qu'il existe entre lui et le pape une haine implacable, « dont j'ignore la cause; l'un des deux a tort, sans doute; lequel? Dieu le sait. « Quant à moi, j'excommunie le coupable autant que mes pouvoirs me le permettent, « et j'absous la victime d'une injustice si préjudiciable à toute la chrétienté. » Sainte-

Et comment en aurait-il pu être autrement? Durant ces déplorables luttes, les peuples n'avaient devant les yeux que le spectacle de l'oppression du plus faible par le plus fort : les rois chassaient les papes, les papes excommuniaient les rois, presque toujours le droit était douteux aux yeux de la multitude, la violence seule était évidente pour tous. « Une telle situation, remarque avec beaucoup de justesse M. de Cher-« rier, en habituant les peuples au mépris de toute autorité, frappait « le gouvernement dans son principe, et menait droit au triomphe des « idées républicaines, ou, en d'autres termes, à la dislocation de l'em-« pire[1]. »

La victoire que Rome remporta alors fut de celles qui laissent même au vainqueur des blessures profondes et longtemps ouvertes.

Il n'est pas difficile, en effet, de comprendre quelle devait être la perplexité des populations spectatrices, ou plutôt victimes de ces grands débats, lorsqu'on lit les bulles des papes et les lettres de Frédéric, pleines, les unes et les autres, d'accusations et de récriminations également violentes, où l'on remarque des deux parts plus d'habileté que de bonne foi, et qui trop évidemment sont rédigées surtout dans le dessein d'émouvoir les passions des princes et de la multitude. Indiquons seulement, afin que l'expression en soit plus présente et plus vive à l'esprit du lecteur, une lettre de Frédéric et un bref du pape.

La lettre de Frédéric, écrite lorsqu'il commençait à mettre de côté les ménagements, est une déclaration de guerre ouverte contre la papauté; l'empereur provoque les princes séculiers à se liguer contre le souverain de Rome, qu'il accuse de vouloir dépouiller tous les autres souverains, et les réduire à la condition de vassaux du Saint-Siége, à une sorte d'esclavage : « Principes exhæredare et tributarios constituere... « donec illos in servitutem redigat. » L'invective déborde dans ce manifeste; la simonie, les exactions, l'usurpation, sont les moindres crimes imputés à la cour de Rome; elle infecte l'univers de ses vices : « totum mundum inficiunt; » cachés sous des peaux de brebis, les Romains sont des loups ravissants : « in vestibus ovium, cum sint intrin-« secus lupi rapaces; » l'Eglise de Rome a abandonné la voie ouverte par la primitive Église, et n'est plus établie sur les fondements posés par Jésus-Christ : « In paupertate quidem et simplicitate fundata erat « Ecclesia primitiva..... sed aliud fundamentum nemo potest ponere « præter illud quod positum est a Domino Jesu, ac stabilitum. » Enfin

Foix a écrit que ce curé était celui de Saint-Germain-l'Auxerrois. — [1] *Histoire de la lutte des papes et des empereurs*, etc., t. II, p. 337.

l'empereur exhorte tous les princes de la terre, «orbis principes uni-«versos,» à se mettre en garde contre tant d'avarice et d'impiété, car, s'écrie-t-il en finissant,

Tunc tua res agitur, paries cum proximus ardet[1].

Cet audacieux appel aux rois de l'Europe émut la chrétienté : «Im-«perator,» dit Matthieu Paris à l'occasion de ce manifeste, «excitavit «contra dominum papam et romanæ Ecclesiæ patrimonium seditionem «gravissimam[2].» Rome alors entendit déjà retentir les premières clameurs d'une réforme qui ne devait se faire accepter et s'établir définitivement que trois siècles plus tard, après des guerres sanglantes et d'innombrables calamités.

Le bref du pape, d'une date postérieure, répondait à un autre ma-

[1] *Hist. diplom.* t. III, p. 48, d'après Matthieu Paris, *Historia major*, p. 239, ed. 1644, in-f°. Au reste, ces accusations contre le pape, Frédéric les répéta plus d'une fois lorsqu'il fut brouillé sans espoir de retour avec le Saint-Siége. Cf. *Hist. diplom.* t. III, 36 et *passim*; *Petri de Vineis epistolæ*, lib. I, épître première et autres. — [2] Matthieu Paris, *Hist. major*, p. 140. Cette épître fut adressée nommément au roi d'Angleterre, mais Frédéric en fit une sorte de manifeste en la transmettant aux autres rois, ainsi que nous l'apprend Matthieu Paris, qui en a consigné l'extrait dans son histoire : «Imperator itaque Fredericus, cum a referentibus se excommunica-«tum cognovisset, perturbatus est valde; et, sicut papa per literas suas in omnibus «christianorum finibus latam fecerat sententiam publicari, ita dictus imperator «scripsit universis regibus et principibus christianis, conquerens sententiam in eum «fuisse injuriose latam... Inter cæteros siquidem catholicos reges, literas auro bul-«latas Anglorum regi transmisit.» (P. 239.) — M. de Cherrier dit que cette lettre fut envoyée à Rome, et que «le chef de l'empire obtint du sénat et du peuple qu'elle «serait lue en public au Capitole.» (*Histoire de la lutte des papes*, etc., t. II, p. 328.) Ici l'exactitude habituelle de M. de Cherrier est en défaut. Ce n'est point cet ardent manifeste, tout étincelant de la colère impériale, et si injurieux pour le pape, qu'on osa lire au Capitole; la pièce qui reçut à Rome cette solennelle publicité est l'encyclique datée de Capoue le 6 décembre, dans laquelle l'empereur se justifie des délais apportés à la croisade qu'il avait promis d'entreprendre pour obéir aux injonctions du Saint-Siége; et, en expliquant les causes de ce retard, il se plaint de l'injustice du pape à son égard, mais en termes modérés et comme malgré lui : «Inviti loquimur, «sed tacere nequivimus,» dit-il. (*Hist. dipl.* t. II, p. 37.) La chronique de Richard de Saint-Germain, l'autorité même sur laquelle s'appuie M. de Cherrier, indique évidemment cette encyclique. (Dans Muratori, *Scriptores*, etc., t. VII, p. 1004, A). — Cette pièce, qui se trouve manuscrite à la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain, n° 455, a été imprimée dans Martenne (*Ampliss. collect.* t. II, col. 1194) et ailleurs; elle est reproduite ici avec les notes de M. H. Bréholles, qui offrent quelques leçons meilleures, établissent des dates et fournissent d'utiles éclaircissements.

nifeste de Frédéric[1]; les premières lignes suffiront à en faire connaître la violence :

« Une bête toute gonflée de blasphèmes s'est élevée du fond de la mer; « elle a les pieds d'un ours, la gueule dévorante du lion et les membres « du léopard; de ses griffes et de ses dents de fer elle va tout déchirer... « Considérez attentivement la tête, le corps et la queue du monstre, « c'est l'empereur Frédéric lui-même : Caput, medium et finem hujus « bestiæ Frederici dicti imperatoris inspicite diligenter[2]. »

Une querelle arrivée à ce point de fureur pouvait difficilement s'apaiser. Tantôt l'empereur appelle de cette violence au jugement de Dieu : « Judicet Deus inter me militem suum, et papam ipsius vicarium. » Tantôt c'est la violence qu'il invoque à son tour; fatigué des embarras que lui cause son excommunication, Frédéric exige, plutôt qu'il ne l'implore, une absolution; par un singulier mélange d'abaissement et d'orgueil, de soumission et de révolte, il demande le pardon avec menaces: « Revertentem ergo ad gremium matris Ecclesiæ, benigne recipias « filium singularem, præsertim cum petat instanter veniam absque « culpa : alioquin leo noster fortissimus, qui simulat hodie se dormire, « rugitu solo terribili trahet omnes a terræ finibus tauros pingues, et « plantando justiciam, Ecclesiam diriget, evellens prorsus ac destruens « cornua superborum[3]. » Tantôt enfin, dans un redoublement d'orgueil, et réduit qu'il est à invoquer contre le pape, comme il l'a fait plusieurs fois, le secours des autres souverains, il déclare que, loin de solliciter la paix, tout ce qu'il pourra faire ce sera de l'accorder si on la lui demande : « Restat igitur ut sic nostra et imperii nostri jura alio- « rumque regum et principum in causa nostra viriliter tueamur, quod « nos non oporteat amplius pacem imprudenter expetere, sed potius « acceptare petitam[4]. »

Mais nous voici au delà de l'époque où s'arrête le livre que nous

[1] Dans cette nouvelle circulaire adressée à tous les souverains de l'Europe, l'empereur répète contre Grégoire les mêmes imputations. Ce n'est pas, cette fois, le Saint-Siége qu'il accuse, c'est un homme indigne d'y être assis. Il s'efforce de séparer la cause du pape de celle de l'Église; et ce n'est pas pour lui seul qu'il jette ce cri d'alarme; il n'est pas un roi qui ne soit menacé : quiconque attaque un prince séculier attaque tous les autres « quod honor omnium tangitur quicumque de cor- « pore principum sæcularium offendatur. » (Matth. Paris, p. 338. Petri de Vineis, *Epist.* liv. I, XXI.) Et l'empereur reproduit encore ici son image favorite, de la maison incendiée du voisin : « Ad domos vestras cum aqua concurrite, dum ignis « accenditur in vicinis. » — [2] *Regest. Greg. IX*, lib. XIII, pag. 150 et suiv. — Matth. Paris, *hist. maj.* 342. — [3] Petri de Vineis, *Epist.* lib. I, I, p. 93. — [4] *Id.* lib. I, XVI, p. 138.

examinons; n'empiétons pas sur la partie de cette histoire dont M. H. Bréholles n'a pas encore publié les documents.

Les trois premiers tomes, divisés en cinq parties, comprennent toute la période qui commence à l'avénement de Frédéric II au trône de Sicile (1198) et finit au mois de septembre 1231. Les trois volumes qui suivront[1] formeront également cinq parties, et conduiront le lecteur jusqu'à la mort de Frédéric II, en 1250. L'éditeur donne dans son avertissement un aperçu de la division des matières réparties dans chacun de ces volumes. Il expose l'ordre qu'il a suivi dans ses recherches et dans la composition de son ouvrage; le livre de M. Bœhmer[2], publié à Stuttgard (1847-1849), et auquel il donne des éloges mérités, l'a aidé dans le classement des pièces, mais il a judicieusement modifié le plan du savant bibliothécaire de Francfort, en insérant de suite à leur date les lettres des papes et les *documenta varia*, au lieu d'en faire deux divisions spéciales. « Les lettres pontificales, dit avec raison M. Bré- « holles, ont avec les actes de Frédéric II une connexité si intime, qu'il « est difficile de les en détacher[3]. » Il n'est pas douteux que l'ordre suivi par le nouvel éditeur est indispensable à la clarté et à la parfaite intelligence des documents. Du rapprochement de deux pièces jaillit souvent une lumière qui s'obscurcit ou s'éteint dès qu'on les sépare; et, lorsqu'il s'agit de lettres surtout, classer à part celles d'un des correspondants c'est à peu près comme si, dans un dialogue, on supprimait, ou l'on faisait attendre au lendemain, la partie d'un des interlocuteurs.

Pour des esprits attentifs et pénétrants, l'histoire se fait, pour ainsi dire, d'elle-même à l'étude de ces documents chronologiquement disposés; ce qui était confus, nous le voyons nettement, grâce aux détails

[1] Le travail de M. H. Bréholles se continue avec une louable activité. Tandis que nous nous occupions des trois premiers tomes, le quatrième était publié en deux parties, comprenant les Constitutions de Sicile; l'Histoire diplomatique de Henri, roi des Romains, depuis octobre 1231 jusqu'à juin 1235; enfin l'Histoire diplomatique de l'empereur Frédéric II, du mois de septembre 1231 au mois de septembre 1237. Les deux derniers tomes paraîtront successivement. Nous ne manquerons pas de faire connaître à nos lecteurs la dernière moitié de cet important recueil aussitôt qu'il sera terminé. Nous aurons alors l'occasion de nous arrêter sur un point que nous n'avons pu qu'indiquer en commençant, et de présenter Frédéric comme un des princes de ce temps-là dont l'intelligence était la plus cultivée, et celui de tous qui mérita le mieux de la science et des lettres. Nous trouvons à ce sujet des renseignements inédits et curieux dans un savant ouvrage récemment publié à Rome : *Intorno ad alcune opere di Leonardo pisano matematico del secolo decimoterzo*, notizie raccolte da Baldassare Boncompagni, socio ordinario dell' Academia pontificia de' nuovi lincei. 1 vol. in-8°. — [2] *Regesta imperii inde ab anno MCXCVIII usque ad annum MCCLIV*. — [3] Avertissement de l'éditeur, t. I, p. 1.

infinis de ces correspondances privées, de ces lettres diplomatiques ou semi-officielles, de ces actes contemporains, et surtout au moyen de la comparaison qu'on en peut faire, et du jugement qu'on en peut porter aujourd'hui, à l'aide des jours nouveaux que le temps a ouverts pour nous sur les événements.

La correspondance de Frédéric II avec les papes relativement à la croisade qu'il s'était engagé à entreprendre, et qu'il différait toujours, nous semble surtout extrêmement significative, et tout à fait propre à donner l'intelligence de la situation et la connaissance des personnages, en nous montrant les plus étranges alternatives de promesses et de retards, de promesses nouvelles et de retards nouveaux, d'excuses sans cesse répétées et d'injonctions non moins infatigables, de prétextes feints et de raisons sérieuses, d'avertissements paternels et d'anathèmes.

Dans la masse de documents réunis sur une grande époque historique, il est impossible que la majeure partie des pièces ne se trouve pas déjà imprimée dans quelque collection ou quelques recueils antérieurs. Mais leur réunion, leur classement, le point de vue nouveau sous lequel on les considère, les éclaircissements dont on les accompagne, tout cela constitue encore un grand service rendu à l'histoire. Et quant à l'œuvre de M. H. Bréholles, le nombre des pièces qui paraissent ici pour la première fois est fort grand; nous en avons compté plus de cent dans le premier volume seulement, sans parler des pièces restituées ou complétées. On ne saurait donner une meilleure preuve des laborieuses recherches et des investigations assidues de l'éditeur, ainsi que du grand intérêt de son recueil.

M. H. Bréholles a joint aux pièces des notes, toutes les fois qu'il a cru nécessaire d'expliquer quelque point difficile de chronologie, d'histoire et de géographie. Il a eu soin d'indiquer les diverses sources imprimées et manuscrites où il a puisé les documents; précaution nécessaire pour satisfaire la curiosité scientifique du lecteur, et surtout pour gagner sa confiance.

« Nous joignons, dit-il, à cette indication préalable (l'indication des « sources), les renseignements que nous avons pu recueillir sur la nature « de la charte, sa rédaction, les sceaux qui y ont été ou y sont encore « appendus ou plaqués, les actes postérieurs qui l'ont ou confirmée ou « vidimée[1]. » M. H. Bréholles a, d'ailleurs, choisi entre les textes, quand il a pu en comparer plusieurs, et quelquefois il a réussi à restituer, par d'heureuses conjectures, des passages défectueux. On voit que M. Bré-

[1] Avertissement de l'éditeur, p. 11.

holles n'a manqué à aucun des devoirs d'un éditeur savant, consciencieux, et non moins judicieux qu'infatigable [1].

Nous nous reprocherions de quitter la plume sans nous faire ici l'interprète de la reconnaissance des amis de l'histoire envers le savant et généreux Mécène auquel ils doivent cette précieuse collection de documents. C'est un noble emploi d'une grande fortune que ces libérales publications dont M. de Luynes enrichit la science historique; ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'il a bien mérité des lettres, et par ses propres travaux, et par ceux qu'il inspire et protége [2].

M. AVENEL.

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville (Paris, librairie de Victor Masson, place de l'École de médecine, 1853, VIII et 133 pages, 2 planches et figures dans le texte). *Examen précédé de considérations sur différents ouvrages d'agriculture et sur différentes recherches relatives à l'agriculture et à la végétation des XVIIIe et XIXe siècles.*

FIN DU SIXIÈME ARTICLE [3].

PRIESTLEY, — INGEN-HOUSZ, — SENEBIER.

Nous avons résumé précédemment les travaux de Priestley relatifs à la connaissance des corps vivants. A une activité prodigieuse d'esprit et à

[1] Il n'est pas hors de propos de faire remarquer la beauté du papier et la bonne exécution matérielle de cet ouvrage, dans un temps surtout où les travaux les plus importants sont exécutés trop souvent avec une fâcheuse négligence, et où des collections appelées, par leur objet, à faire le fondement éternel des bibliothèques, semblent condamnées à une destruction prochaine, au moment même où sortent de la presse des feuilles sans consistance et sans solidité. — [2] Il convient de rappeler ici que M. de Luynes a publié lui-même, il y a quelques années, un ouvrage intéressant, et qu'il faut consulter, sur l'histoire de la maison de Hohenstaufen : « Commentaire historique et chronologique sur les éphémérides intitulées : *Diurnali di messer Matteo di Giovenazzo.* » Paris, 1839, in-4°. — [3] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre 1855, page 689; pour le deuxième, celui de décembre, page 767; pour le troisième, celui de février 1856, page 94; pour le quatrième, celui de mai, p. 286; et, pour le cinquième, celui de juin, page 360.

une imagination des plus pénétrantes, nous l'avons vu allier le goût des expériences physico-chimiques et de la publicité rapide de leurs résultats, qui l'entraîna à découvrir et à mettre en lumière les matériaux les plus précieux, pour asseoir, nous ne disons pas une partie de la chimie, mais cette science même, sur une base nouvelle, la connaissance des fluides élastiques.

Mais Priestley, en exécutant ses expériences au moment où il les imaginait et en en publiant ausssitôt les résultats, ne pouvait fonder une théorie générale, ni même approfondir une question particulière dont la solution aurait exigé la connaissance d'éléments que la science ne possédait pas encore. Son but, en se livrant à ses expériences physico-chimiques, étant simplement de se distraire de ses travaux de théologie, de métaphysique et de philosophie, objets principaux de ses méditations habituelles qu'il préférait à tout et mettait au-dessus de tout, il ne pouvait faire que ce qu'il a fait, quand même il eût eu l'esprit positif et que, mû par le besoin d'approfondir un sujet, il eût possédé l'esprit de la méthode expérimentale, telle que nous l'avons définie.

Quelles que soient la gloire que l'on accorde à ses travaux physico-chimiques, et l'élévation des facultés intellectuelles qu'on lui reconnaisse, l'historien de la science ne saurait trop insister sur l'impossibilité où le mettait sa manière de travailler, de fonder la théorie nouvelle de la combustion, ni même de trouver l'interprétation précise d'un phénomène quelque peu complexe.

L'explication de la combustion par la synthèse, que donna Lavoisier avec tant de succès, exigea, de la part du savant français, non-seulement un esprit à la fois critique et généralisateur, capable de répéter les expériences d'autrui et d'en déduire une signification précise et incontestable, mais encore l'emploi d'instruments d'une précision inconnue avant lui, propres à évaluer les poids et les volumes des corps réagissant les uns sur les autres, eu égard aux températures et aux pressions auxquelles ils sont ou peuvent être soumis.

Que Lavoisier eût été doué de l'imagination de Priestley, de la rapidité de sa conception pour imaginer des expériences, de son activité pour les exécuter, qu'il l'eût imité dans sa manière de travailler, et certainement la chimie nouvelle de la combustion n'eût point été formulée comme elle l'a été dans le dernier quart du XVIIIe siècle.

Voilà donc comment des hommes, avec des esprits divers, avec des manières de travailler toutes différentes, concourent cependant d'une manière efficace, chacun de son côté, aux progrès de la science!

Si Priestley ne put fonder une théorie aussi considérable que l'est

celle de la combustion rapportée à la synthèse, il se montra impuissant à expliquer des phénomènes bien moins complexes, par exemple, celui de l'amélioration de l'air vicié par la respiration et par la combustion de combustibles carburés, qu'il avait observée de 1771 à 1772, lorsque cet air vicié était en contact avec des tiges de végétaux pourvues de leurs feuilles. Attribuant d'abord cette amélioration aux végétaux et subordonnant ainsi le règne animal au règne végétal, nous avons vu[1] comment il avait été conduit à modifier cette explication et même à l'abandonner, en rapportant la cause du phénomène à la *matière verte*, et plus tard enfin à l'eau recevant l'influence directe des rayons du soleil.

Voilà où nous nous sommes arrêté dans le cahier d'août. Après que Priestley eut aperçu un fait considérable dans les harmonies de la nature, comment arriva-t-il que, s'il ne l'abandonna pas comme une erreur, il en amoindrit du moins la découverte par des doutes et par des modificatiens apportées à sa première interprétation? C'était la conséquence de sa manière de travailler.

En effet la découverte d'une vérité inattendue de quelque importance exige, pour être démontrée réelle, bien des efforts, comme le savent tous ceux dont les travaux, suivis avec zèle et persévérance, ont été couronnés du succès. Ils savent encore que ce n'est pas toujours dans ces travaux, le fait le plus saillant, le plus brillant, dont la découverte a coûté le plus d'efforts, car les difficultés surgissent surtout lorsque, voulant prévenir ou résoudre les objections qu'une proposition provoque en nombre d'autant plus grand qu'elle est plus inattendue et plus importante, on cherche à mettre cette proposition en harmonie avec tous les éléments principaux qu'on juge devoir s'y rattacher immédiatement. Or voilà précisément ce que la manière de travailler de Priestley ne lui permettait pas de faire, quand il avait découvert quelque chose de capital : il donnait alors l'interprétation la plus probable selon lui, sans la soumettre à aucune vérification. Il faisait donc des expériences sans contrôle et conséquemment sans se conformer à l'esprit *de la méthode expérimentale*, telle que nous l'avons définie.

INGEN-HOUSZ.

Expériences sur les végétaux, spécialement sur la propriété qu'ils possèdent à un haut degré, soit d'améliorer l'air quand ils sont au soleil, soit de le corrompre la nuit ou lorsqu'ils sont à l'ombre; auxquelles on a joint une méthode nouvelle de juger du degré de salu-

[1] Cahier d'août, p. 483.

brité de l'atmosphère, par Jean Ingen-Housz, conseiller aulique, et médecin du corps de Leurs Majestés Impériales et Royales, membre de la Société royale de Londres, etc., etc. Traduit de l'anglais par l'auteur. A Paris, chez P.-Fr. Didot le jeune, libraire-imprimeur de Monsieur, quai des Augustins, 1780.

Ce fut en 1779 qu'un savant médecin hollandais, le docteur Jean Ingen-Housz, né à Bréda en 1730, expliqua parfaitement ce que les expériences de Priestley avaient de contradictoire dans leurs résultats. Ingen-Housz, après avoir inoculé les enfants de Marie-Thérèse d'Autriche, l'impératrice de Russie Catherine II et son fils, habitait une campagne à deux lieues de Londres, où il consacrait ses loisirs à l'étude des sciences physiques. Comme Priestley, il avait le goût des expériences et particulièrement de celles qui éclairent la connaissance des corps vivants. Admirateur du génie du physicien anglais, il répéta avec empressement ses expériences sur les végétaux, et cette répétition le conduisit à en faire un grand nombre depuis les premiers jours de juin jusqu'au commencement de septembre de l'année 1779; il en composa le volume in-8° dont nous venons de donner le titre.

Le livre d'Ingen-Housz diffère beaucoup des écrits de Priestley; c'est un recueil d'expériences sur un même sujet, poursuivies sans interruption depuis la première jusqu'à la dernière. Si les détails dans lesquels il entre pour décrire certaines expériences et exposer certaines observations peuvent paraître minutieux, ils témoignent du plaisir que l'auteur recueillait de ses travaux, comme ses expériences, si nombreuses pour le temps qu'il y consacra, témoignent que le livre où elles se trouvent consignées n'a pu être que l'œuvre d'un homme dont le but principal était la science et non une simple diversion à des travaux qu'il aurait mis bien au-dessus d'elle.

Ingen-Housz, après avoir observé que les feuilles sont le siége du phénomène qu'il voulait étudier, reconnut bientôt que l'air qu'elles laissent dégager, lorsqu'on les a submergées dans l'eau et mises d'ailleurs dans une condition dont nous parlerons bientôt, est étranger à ce liquide aussi bien qu'à l'air qui pouvait adhérer à leur surface, contrairement à l'opinion de Bonnet [1].

Tout le livre d'Ingen-Housz est consacré à démontrer trois faits principaux :

1er fait.

L'air qui se dégage des feuilles plongées dans l'eau provient de l'intérieur de la plante, et il est émis au dehors en vertu d'un acte vital.

[1] Recherches sur les feuilles, 1er mémoire, page 31.

2ᵉ fait.

L'air dégagé, conformément aux premières observations de Priestley, diffère de l'air commun par l'intensité avec laquelle il fait brûler les corps, et ce à cause de la forte proportion d'air déphlogistiqué qu'il renferme.

3ᵉ fait.

L'air déphlogistiqué ne se dégage des feuilles des végétaux qu'autant que celles-ci sont exposées à recevoir l'influence de la lumière du soleil.

La découverte du troisième fait est la gloire d'Ingen-Housz, elle explique les résultats contradictoires des expériences de Priestley. Évidemment c'est pour avoir ignoré l'influence de la lumière solaire sur l'air déphlogistiqué émis par les feuilles des végétaux, que l'illustre physicien anglais eut tant d'incertitude sur la réalité de l'amélioration par les plantes de l'air que la respiration des animaux et la combustion des matières carburées ont vicié, et qu'en admettant cette amélioration de l'air vicié comme fait, après en avoir attribué la cause aux plantes, il l'attribua à la *matière verte*, et ensuite à l'eau subissant l'influence du soleil; et il est bon d'ajouter qu'Ingen-Housz a le mérite d'avoir montré que c'est le soleil agissant comme lumière, et non comme chaleur, qui donne lieu au dégagement de l'air déphlogistiqué.

Priestley, avons-nous dit[1], n'était pas aussi indifférent à la gloire scientifique qu'il le prétendait, et une preuve nouvelle à l'appui de notre opinion, c'est qu'après la publication du livre d'Ingen-Housz il ne reconnut pas explicitement la découverte du physicien hollandais; et, dans le IIIᵉ volume *de ses expériences et observations sur différentes branches de la physique*, il donne à entendre qu'avant Ingen-Housz il avait observé l'influence de la lumière, dans le cas où les plantes améliorent l'air que la respiration et les combustions (des corps carburés) ont vicié[2]. Mais la preuve de l'inexactitude de cette assertion se trouve dans la publication même qu'il fit à la date de 1779, lorsque, à propos de l'expérience de Schéele sur la végétation des fèves, il revint, en 1778, sur ses recherches de 1771 et de 1772. S'il parle alors de la lumière c'est pour en montrer l'influence d'abord sur la production de la *matière verte*, et plus tard sur un air pur qui se dégage, selon lui, de l'eau exposée au soleil. Cette influence de la lumière n'est donc invoquée en dernier lieu

[1] Cahier d'août, p. 485. — [2] Ouvrage cité, IIIᵉ volume, page 35.

par Priestley, que pour expliquer l'amélioration de l'air vicié sans l'intervention des plantes.

Voilà ce que nous voulions dire en faveur d'Ingen-Housz, pour une découverte, au reste, que personne, à notre connaissance, n'a attribuée à Priestley.

L'ouvrage d'Ingen-Housz, malgré les légères critiques que l'on peut en faire au point de vue de la forme littéraire, est plein d'intérêt quant au nombre et à l'importance des observations qu'il renferme. Nous hésitons d'autant moins à présenter quelques-uns des résultats auxquels la démonstration des trois faits généraux que nous venons de formuler, conduisit l'auteur, qu'ils sont un exemple de la manière de procéder à la recherche de la vérité dans les sciences expérimentales, lorsqu'on est animé de l'esprit de la *méthode a posteriori.*

Résultats concernant le 1er fait.

Ingen-Housz s'est rendu compte des principaux éléments qui concernent le 1er fait en constatant les résultats suivants.

Les feuilles détachées de la tige ou du rameau qui les porte, submergées dans l'eau, présentent les mêmes phénomènes que les feuilles fixées à leur tige ou à leur rameau; en outre, une tige, pourvue de ses feuilles et détachée de sa racine, se comporte comme si elle n'en avait pas été séparée. Ingen-Housz s'assura du fait en courbant une tige fixée à la terre par sa racine, faisant passer la partie courbe dans une cloche pleine d'eau et renversée dans un bain de ce liquide, de manière que l'air qui pouvait se dégager des feuilles gagnait le sommet de la cloche.

Il reconnut que la meilleure eau pour submerger les feuilles était une certaine eau de source qui tenait en solution une quantité d'air moyenne, de manière qu'elle n'en laissait pas dégager, comme l'aurait fait une eau gazeuse, et qu'elle n'en absorbait pas comme l'aurait fait l'eau distillée.

Les feuilles doivent être vivantes pour améliorer l'air vicié. Que des feuilles de tilleul, parfaitement sèches, soient mises dans un bocal plein d'eau et renversé dans une cuvette de ce liquide, que des feuilles fraîches du même tilleul soient mises absolument de la même manière dans un bocal disposé comme le premier, lorsque le soleil les frappera, il se dégagera une bien plus grande quantité d'air des feuilles fraîches que des feuilles séchées. L'air dégagé de ces dernières sera très-nuisible et incapable d'entretenir la flamme d'une bougie, tandis que l'air dégagé des feuilles fraîches l'entretiendra avec une intensité que n'a pas l'air commun.

Ingen-Housz compare le dégagement de l'air des feuilles sèches à celui que la pression dégage d'une éponge mise dans l'eau.

Le foin sec et la paille se comportent dans l'eau à l'instar des feuilles sèches de tilleul.

Les feuilles adultes agissent avec plus d'énergie que les feuilles récemment développées.

C'est de midi à six heures que les feuilles exhalent le meilleur air.

Les diverses espèces des feuilles ne donnent, dans les mêmes circonstances, ni une égale quantité d'air, ni un air d'une même qualité. Celles qui possèdent au plus haut degré la faculté d'en émettre appartiennent aux plantes des marais et à celles qui se plaisent sur le bord des eaux stagnantes.

Les feuilles des plantes vénéneuses donnent un air aussi salubre que l'est celui des feuilles des plantes qui ne le sont pas; Ingen-Housz cite à ce sujet, d'après Fontana, les feuilles du laurier-cerise, dans lesquelles existe un poison terrible, qui ne le cède pas aux poisons dont les Indiens se servent pour empoisonner leurs flèches. Fontana avait reconnu leur propriété délétère à une époque où l'on ignorait encore qu'elles donnaient à la distillation un composé cyanique.

La *matière verte* de Priestley, que Ingen-Housz considérait avec raison comme une plante, lui a donné un des meilleurs airs déphlogistiqués qu'il ait observés, cependant la qualité en était inférieure à celle de l'air que donne le nitre distillé.

L'idée de l'amélioration, par la végétation, de l'air que la respiration a vicié, était si intimement associée à celle de la salubrité de l'atmosphère dans l'esprit d'Ingen-Housz, qu'il considérait le milieu de l'été, époque de l'année où la végétation a le plus de vigueur, comme le temps le plus favorable à la santé de l'homme dans les pays où les végétaux croissent en abondance; car, dans les contrées où il n'y en aurait pas, et qui seraient d'ailleurs à l'abri des vents soufflant des pays de bois ou de prairies, les conditions de salubrité seraient différentes; il y a plus, dans ces mêmes contrées, le cœur de l'été pourrait être malsain, pour peu que des matières organiques y fussent en putréfaction. Ingen-Housz considérait, en outre, le milieu de l'hiver comme un temps très-sain, précisément parce que le froid s'oppose à la putréfaction.

L'air de la mer, selon lui, était bien plus salubre que celui des continents. Aussi regardait-il la navigation comme favorable à la santé toutes les fois que la propreté régnait dans l'intérieur des vaisseaux et que les hommes se nourrissaient d'aliments salubres.

Il accordait une si grande part à l'air dans la santé, qu'il préférait un

air salubre avec des aliments médiocres à un air insalubre avec des aliments de qualité supérieure. Enfin, conformément à cette opinion, il prescrivait la ventilation dans l'intérieur des habitations, et surtout dans les vaisseaux, et dans tous les édifices où se trouvent réunis un grand nombre d'hommes.

Tout en reconnaissant l'influence de la végétation pour maintenir la composition de l'air dans un état d'équilibre nécessaire à la vie de l'homme et des animaux, et tout en considérant avec raison ce fait comme *providentiel,* nous ne croyons pas qu'on ait fait remarquer qu'on admettait cependant en même temps, par une sorte de contradiction, que l'air pouvait varier beaucoup dans sa composition d'après les temps et les lieux, et que l'*eudiométrie* était appelée à répandre la plus vive lumière sur les pays considérés au point de vue de la salubrité et sur les causes des maladies épidémiques.

Si les feuilles doivent être vivantes pour émettre de l'air déphlogistiqué quand elles reçoivent l'action du soleil, il restait à savoir si elles partagent cette faculté avec d'autres organes. C'est ce que Ingen-Housz a recherché avec soin comme nous le verrons bientôt.

Résultats concernant le deuxième fait.

Ingen-Housz n'a pu constater, conformément aux premières observations de Priestley des années 1771 et 1772, qu'il se dégage des plantes un air plus pur que celui de l'atmosphère, sans se livrer à une multitude d'expériences eudiométriques. Là encore il n'a négligé aucun moyen de les exécuter de la manière la plus rigoureuse; aussi, quoiqu'il ait fait usage de l'eudiomètre de Fontana, a-t-il indiqué, d'après lui, toutes les sources d'erreurs auxquelles on est exposé en faisant usage de l'*air nitreux* comme réactif; mais ces erreurs peuvent être évitées, pense-t-il, quand on se sert de l'instrument de Fontana. Sur 302 pages dont le livre d'Ingen-Housz se compose, 30 sont consacrées à ce sujet.

Mais l'*air nitreux* (deutoxyde d'azote), employé alors comme réactif eudiométrique, avait le grand inconvénient de ne pas donner la quantité absolue d'*air déphlogistiqué* (oxygène) contenu dans le volume d'air qu'on analysait. Aussi Ingen-Housz ne dit pas : « tel air contient 0,20, « 0,25, 0,30, *d'air déphlogistiqué*, » mais, « 200 volumes d'air mêlés à 300 « volumes d'air nitreux donnent lieu à une destruction de 192 volumes, « ou plutôt à 192 volumes qui ont été dissous par l'eau. » C'est le résultat que présente l'air commun avec un excès d'air nitreux. Ingen-Housz a obtenu un air déphlogistiqué du *gramen*, dont 200 volumes mêlés à 500 volumes d'air nitreux ont cédé à l'eau 415 volumes, 200 volumes

d'air dégagé des feuilles de pin, mêlés à 600 volumes d'air nitreux, ont produit une absorption de 500; 200 volumes d'air dégagé de la matière verte ont donné, avec 800 d'air nitreux, une absorption de 645 et 652. Ingen-Housz ajoute que 200 volumes d'air déphlogistiqué, retiré du peroxyde de mercure, mêlés avec 800 volumes d'air nitreux, ont donné une absorption de 750 volumes. En conséquence, plus l'absorption est grande pour un même volume d'air déphlogistiqué, plus cet air est pur.

C'est dans cette partie de l'ouvrage qu'il dit avoir employé avantageusement des bouteilles de caoutchouc, et des tubes de cette matière, c'est-à-dire qu'en 1779 il imagina de faire des tubes flexibles, qui ne sont devenus que récemment usuels dans les laboratoires, et il a indiqué, il y aura bientôt quatre-vingts ans, le moyen de faire des tubes élastiques en coupant une bouteille de caoutchouc par bandes, joignant les bords longitudinaux de celles-ci après les avoir amincis sans les toucher avec les doigts, puis tenant les tubes pressés contre un mandrin dans le sens de leur largeur par une ficelle roulée à l'entour[1].

Résultats concernant le troisième fait.

La nécessité de la lumière solaire, pour qu'il se dégageât de l'air déphlogistiqué des feuilles, une fois reconnue, il restait à voir ce qui arrive aux feuilles privées de lumière, et ensuite aux autres parties des végétaux suivant qu'elles sont exposées à la lumière du jour ou qu'elles en sont privées. C'est ce que Ingen-Housz a cherché à déterminer avec les moyens d'observer et d'expérimenter qu'il avait à sa disposition.

Il a prouvé que le soleil agit par d'autres rayons que ceux qui échauffent; car une chaleur obscure, fait-il remarquer, ne donne lieu à aucun dégagement *d'air déphlogistiqué*. Observation très-exacte. Enfin il est encore vrai que ce dégagement a lieu, en plusieurs cas, à une lumière diffuse.

Une plante submergée dans un bocal d'eau exhale, pendant l'obscurité de la nuit, un peu d'air, tout à fait impropre à la respiration; car une flamme qu'on y plonge s'y éteint. Résultat analogue si le bocal, pendant le jour, est dans un lieu obscur.

La quantité d'air exhalé ne s'élève pas au centième du volume de l'air déphlogistiqué que les mêmes feuilles auraient exhalé pendant une ou deux heures d'exposition au soleil.

[1] Ouvrage cité d'Ingen-Housz, p. 189.

Racines.

Les racines exhalent nuit et jour un air malsain, et le plus grand nombre rendent l'air irrespirable et impropre à l'entretien de la flamme d'une bougie. Celles qui possèdent cette propriété au plus haut degré sont les racines des joncs, du *persicaria urens*, de moutarde (*sinapis*), la carotte jaune. Il est des racines dont l'action ne va pas jusque-là, telle est celle de *bécabunga*, par exemple, qui ne rend pas l'air irrespirable dans le cours d'une journée.

Il y a bien plus de différence entre les racines pour vicier l'air, qu'il n'en existe entre les feuilles pour l'améliorer.

Enfin, si on plonge une plante avec ses racines dans l'eau, et qu'on l'expose un jour au soleil, l'effet bienfaisant des feuilles l'emporte sur l'effet malfaisant des racines.

Fleurs.

Les fleurs sont plus actives encore que les racines pour vicier l'air en tout temps, et dans l'obscurité aussi bien qu'au soleil.

Quand elles sont submergées, elles exhalent très-lentement une très-petite quantité d'air, qui est un vrai poison.

Sont-elles mises dans un volume d'air limité, elles l'ont bientôt empoisonné.

Ingen-Housz observa que trente fleurs de chèvrefeuille dans deux chopines d'air, pendant trois heures au moins au milieu du jour, rendirent cet air impropre à la combustion d'une bougie. Il observa que les fleurs, retirées de la cloche, avaient conservé leur odeur primitive.

Cette expérience est conforme à ce qu'on sait depuis longtemps du danger de coucher dans de petites pièces fermées où se trouvent des fleurs. A cette occasion, il cite plusieurs cas de mort produits par elles, mais, selon lui, ce n'est pas à leur odeur qu'on doit les attribuer : il promet de donner plus tard *des preuves décisives que le principe des fleurs qui affecte l'odorat et cause à quelques femmes hystériques des syncopes*, est tout à fait différent de celui qui empoisonne.

Fruits.

Les fruits sont comme les fleurs. Ingen-Housz pense même qu'il en existe dont la propriété de vicier l'air l'emporte sur celle des fleurs. Une

pêche corrompt six fois son volume d'air, de manière à le rendre irrespirable et impropre à la combustion de la bougie. Mais, ce qui n'arrive jamais aux fleurs, c'est que le soleil peut neutraliser la mauvaise influence exercée sur l'air par certains fruits verts, tels que les haricots placés dans l'obscurité : vingt-quatre de ces haricots ont, pendant une nuit, vicié deux pintes d'air au point qu'un jeune poulet y mourut en moins de vingt secondes. Les fèves vicient l'air avec la plus grande énergie pendant la nuit.

Priestley avait reconnu que l'air vicié par la respiration ou par la combustion d'une bougie est plus favorable à la végétation que l'air ordinaire; et Ingen-Housz, conséquemment à ce fait, a vu qu'une plante améliore plus un air vicié (relativement à l'oxygène qu'il lui donne) que cette plante n'augmente la pureté de l'air ordinaire.

Les plantes aquatiques absorbent dans l'obscurité une assez grande quantité d'air commun et surtout d'air vicié par la respiration. Une d'elles avait absorbé même une assez grande quantité d'*air déphlogistiqué* (*oxygène*).

Ingen-Housz constata qu'une plante produit plus d'*air déphlogistiqué* (*oxygène*) pendant le jour, qu'elle ne donne d'air méphitique durant la nuit.

La *matière verte* de Priestley, exposée au soleil, dans l'eau où elle s'est développée, est éminemment disposée à produire de l'*air déphlogistiqué*, eu égard à la quantité et à la qualité.

Ingen-Housz admet que des airs qui ne diminuent pas de volume par leur mélange avec l'air nitreux (gaz deutoxyde d'azote) peuvent cependant servir efficacement à la respiration. Il cite un *air déphlogistiqué* préparé par Van-Trooftwyk, d'Amsterdam, dans lequel un animal vivait huit à neuf fois plus longtemps que dans le meilleur air connu, et cependant cet air ne diminuait pas de volume par son mélange avec l'air nitreux (volume V des *Mémoires de la société philosophique de Rotterdam*).

Ingen-Housz n'avait aucune idée précise de l'*espèce chimique* en général, et particulièrement des différentes espèces de *fluides élastiques;* aussi croyait-il que, suivant les circonstances, l'air atmosphérique se changeait en *azote*, en *acide carbonique*, en *oxygène*, en *hydrogène* et en un *air particulier empoisonné*. Ainsi la chaleur de l'eau bouillante changeait l'air atmosphérique contenu dans les feuilles en *azote;* la fermentation le changeait en *acide carbonique*, la lumière en *oxygène*, l'obscurité de la nuit en un *air empoisonné;* enfin la digestion transformait en *hydrogène* l'air qui se trouve dans l'estomac et dans les intestins des animaux.

Ingen-Housz ne s'expliquait pas comment des plantes qui, plongées dans le gaz hydrogène, exhalent, sous l'influence du soleil, autant d'oxygène qu'il en existe dans l'air atmosphérique, donnent lieu à un mélange *fulminant*. De là il recourt encore à une transmutation de l'*hydrogène* en *air fulminant* opérée par la force vitale de la plante. Il admettait que les végétaux absorbent l'air inflammable par leurs racines.

L'examen des recherches de Priestley et d'Ingen-Housz relatives à l'économie organique, auquel nous venons de nous livrer, laisserait à désirer si nous ne disions pas quelques mots encore de leurs travaux respectifs sur la *matière verte*. Nous avons vu (cahier d'août, page 482) comment les prévisions du physicien anglais sur le rôle que les plantes aquatiques pouvaient remplir pour maintenir la pureté de l'eau, furent fortifiées par l'observation qu'un aubergiste de Harwich avait faite de la propriété dont est douée la *matière verte* de conserver la pureté de l'eau au sein de laquelle elle se développe. Mais, en 1778, après avoir attribué à la *matière verte* l'air déphlogistiqué qu'il avait cru d'abord être dégagé par des tiges de menthe, il pensa en définitive que cet air provenait de l'eau et que l'apparition de la *matière verte* dans une eau exposée à la lumière n'était qu'une circonstance qui précède l'émission de l'air déphlogistiqué.

Priestley considérait alors la *matière verte* comme une *matière sui generis*, dont la nature n'était ni animale ni végétale, mais qui, au microscope, « semblait être un amas de matière d'une nature terreuse, com« pacte, dont les pièces, prises séparément, ressemblaient à des morceaux « de gelée, à l'exception de quelques filaments qui sont creux et de deux « ou trois portions sphériques percées avec quelque régularité. »

Si, en 1779, Ingen-Housz constatait que la *matière verte*, sous l'influence du soleil, jouit de la faculté de dégager de l'air déphlogistiqué avec une énergie au moins égale à celle des feuilles qui possèdent cette faculté au plus haut degré, il émettait une opinion tout à fait erronée sur l'origine de la *matière verte*. Suivant lui « l'eau elle-même, ou quelque « chose inhérent à l'eau, est changée en cette mousse (matière verte) et « subit, dans son organisation, une espèce d'élaboration que la lumière « du jour y excite, et par laquelle elle est métamorphosée en air déphlo« gistiqué[1]. »

Ingen-Housz n'avait qu'une idée vague de la combinaison chimique,

[1] Ouvrage d'Ingen-Housz, page 91.

aussi confondait-il la différence des propriétés qui distinguent un composé de ses composants avec la différence de propriétés que présenterait un corps simple qui se transmuerait en un autre corps simple[1], et se trompait-il beaucoup lorsqu'il voulait prouver la transmutation des corps simples par les changements de propriétés que des corps simples éprouvent par l'effet de leur combinaison mutuelle.

Cette confusion n'a pas peu contribué à embrouiller la question de la *transmutation des métaux*, selon qu'on admet avec les anciens chimistes et Stahl que leur nature est complexe, ou selon qu'on admet avec les chimistes de l'école de Lavoisier qu'elle est simple. (*Journal des savants*, mai 1851, p. 295 et suiv.)

Après la publication du livre d'Ingen-Housz, Priestley, en 1781, revint sur la *matière verte*, et c'est alors qu'il la regarda, conformément à l'opinion de son ami le docteur Bewly, comme un végétal du genre des *tremelles*, et qu'il donna à croire qu'il avait reconnu avant tout autre l'influence de la lumière sur le dégagement de l'air déphlogistiqué par les parties vertes des végétaux : mais évidemment la découverte de cette influence, nous le répétons, ne peut être disputée à Ingen-Housz. Cependant, il est juste de reconnaître que Priestley a vu les choses à un point de vue plus exact, lorsqu'il a combattu les idées du docteur hollandais, favorables à la génération spontanée, et qu'il a insisté sur la dispersion par l'atmosphère des semences (sporules) des végétaux cryptogamiques, dispersion dont les conséquences sont adoptées aujourd'hui par le plus grand nombre des botanistes familiers avec l'usage du microscope.

Priestley se livra, en outre, à des recherches variées relatives à la production de la *matière verte;* il distingua des matières organiques qui en favorisent le développement, comme la pomme de terre, le navet, et d'autres qui le contrarient, l'oignon, par exemple. Il observa encore que des matières en putréfaction complète tuent la matière verte.

Enfin Ingen-Housz, dans ses *Nouvelles expériences et observations sur divers objets de physique, Paris, 1789*, ajouta beaucoup de faits à ses anciennes recherches sur la *matière verte*.

S'il ne renonça pas à ses anciennes idées sur la transmutation; s'il crut encore que la végétation et le soleil *transmuent l'eau en air déphlogistiqué;* s'il était porté à croire qu'*un végétal se change quelquefois dans un autre d'un genre entièrement différent;* si, préoccupé de ces idées, il n'interpréta pas toujours bien les faits qu'il observait dans la manifestation

[1] Ouvrage d'Ingen-Housz, pages 116 à 119.

et le développement de la matière verte, ses nouvelles recherches ne sont point à dédaigner, et des naturalistes nos contemporains ont professé des opinions plus ou moins analogues aux siennes.

Disons, avant tout, qu'il a reconnu que *toujours l'air dissous dans l'eau est un peu meilleur que l'air commun;* que la matière verte appartient à la série des matières organiques qui donnent de l'ammoniaque à la distillation.

Suivant lui, la matière verte commence par être *animale;* elle devient graduellement *végétale;* puis, dans certaines circonstances, elle redevient *animale* et enfin *végétale.*

A une certaine époque elle présente deux espèces d'*insectes verts,* ce sont eux qui dégagent de l'air déphlogistiqué; et, en cela, il partage l'opinion de Fontana, qui parla de ces insectes dès l'année 1781.

La matière verte ne se développe pas dans l'eau qu'on a fait bouillir pendant deux ou trois heures et qui remplit un vase renversé dans le mercure. Il faut, suivant Ingen-Housz, la présence d'une matière organique qui éprouve un commencement de putréfaction.

En définitive, il paraît probable à Ingen-Housz que la *tremella* et la *conferva rivularis* sont des êtres intermédiaires entre les animaux et les végétaux, et que les *insectes* qui font les premiers rudiments de la matière verte de Priestley composent les tubes de la *conferva,* et se retirent dans leurs creux à peu près comme font les insectes qui composent la plus grande partie des corallines.

Aujourd'hui, beaucoup de naturalistes considèrent la *matière verte* de Priestley comme des *algues* dans lesquelles vivent des *insectes verts* qui, suivant M. Morren, ont la faculté de dégager de l'oxygène aussi bien que l'algue.

SENEBIER.

Le résumé que nous venons de tracer des recherches de Priestley et d'Ingen-Housz montre bien la multitude d'observations et d'expériences qu'il a fallu faire pour reconnaître si, comme l'avait annoncé Priestley, il y a amélioration de l'air qui a été vicié par la respiration et la combustion (des combustibles vulgaires à base de carbone); en outre, il est un des exemples les plus remarquables de la manière dont l'esprit de plusieurs procède pour découvrir la vérité dans les sciences d'observation et d'expérience.

Priestley observa, de 1771 à 1772, sans y avoir été conduit par aucune pensée scientifique, que l'*air vicié* est amélioré par la végétation. Il exécuta de nombreuses expériences pour constater *ce fait.* La Société

royale de Londres, en 1773, trouva qu'il l'était suffisamment pour accorder au physicien la médaille de Copley.

Mais, en 1777, l'illustre Suédois Schéele ne réussit pas à constater la découverte de Priestley.

En 1778, celui-ci répéta ses expériences, et alors il crut s'être trompé non sur *le fait* de l'amélioration, mais bien sur *la cause* du phénomène, puisqu'il ne la fit plus dépendre de *la feuille*, mais de la *matière verte*, et que plus tard enfin il pensa à tort la trouver dans l'action de la lumière sur les eaux.

Ingen-Housz reprit ce sujet en 1779; il reconnut en *fait* l'amélioration par les feuilles et par la matière verte de l'air vicié, mais cette amélioration exigeait nécessairement, comme il le prouva, le concours de la lumière directe du soleil, ou du moins celle d'une forte lumière diffuse.

Voilà donc trois faits constatés :

1° L'amélioration de l'air vicié;

2° La part de l'influence des feuilles et de la matière verte dans l'amélioration;

3° La part de l'influence de la lumière solaire dans cette même amélioration.

Restait à savoir l'origine du gaz oxygène dégagé des parties vertes des plantes; car Priestley et Ingen-Housz n'avaient point, à proprement parler, traité cette question, expérimentalement du moins.

C'est alors qu'un troisième savant intervint, Senebier, ministre du saint Évangile à Genève. Après beaucoup de recherches sur les matières organiques et la végétation[1], il dit dans le troisième volume, p. 157 de sa *Physiologie végétale* (en 1800), que : « On est forcé de reconnaître que, comme l'acide carbonique dissous dans l'eau favorise la

[1] Les principales sont :

Mémoires physico-chimiques sur l'influence de la lumière solaire pour modifier les êtres des trois règnes de la nature, et surtout ceux du règne végétal, par J. Senebier. Genève, chez Barthélemi Chirol, 1782, 3 vol. in-8°;

Recherches sur l'influence de la lumière solaire pour métamorphoser l'air fixe en air pur par la végétation. Genève, 1783, 1 vol. in-8°;

Physiologie végétale de l'encyclopédie méthodique.

Physiologie végétale contenant une description des organes des plantes et une exposition des phénomènes produits par leur organisation. Genève, chez J.-J. Paschoud, 1800, 5 vol. in-8°;

Mémoires sur l'influence de l'air et de diverses substances gazeuses dans la germinaison de différentes graines, par F. Huber et J. Senebier. Genève, chez Paschoud, 1801, 1 vol. in-8°.

« végétation, et la production du gaz oxygène qui s'échappe des feuilles « au soleil, il faut que l'acide carbonique, dont l'oxygène est un des « éléments, soit décomposé au soleil par l'acte de la végétation pour « fournir celui-ci, et que le carbone déposé dans toutes les parties de « la plante en provienne. » De sorte qu'en adoptant cette opinion, qui, jusqu'à nos jours, n'a pas été attaquée, pour ainsi dire, on arrive à formuler la grande découverte de l'amélioration par les végétaux de l'air que la respiration et d'autres causes ont vicié, dans les termes suivants :

L'homme et les animaux produisent incessamment, par la respiration, de l'acide carbonique aux dépens du carbone de leur fluide respiratoire; les plantes en produisent dans l'obscurité, ainsi que les fermentations, les putréfactions et toutes les combustions des matières à base de carbone.

L'atmosphère est donc incessamment viciée par cette production d'acide carbonique; cependant elle ne cesse pas d'être respirable, parce que les parties vertes des végétaux, dans lesquelles pénètre incessamment cet acide, venant à subir l'influence de la lumière solaire directe, et même celle d'une lumière diffuse convenable, ce même acide est décomposé, son carbone se fixe dans les plantes, pendant que son oxygène se dégage et rétablit un équilibre dans la composition de l'atmosphère, sans lequel la vie des animaux serait compromise.

Dans un prochain article nous examinerons au point de vue chimique l'ensemble des travaux de Senebier, et nous verrons combien il éprouva de difficulté pour exprimer d'une manière satisfaisante ce qui aujourd'hui fait sa réputation comme savant investigateur. Nous parlerons des *Recherches sur la germination*, qu'il publia avec F. Huber, et enfin des *Recherches sur la végétation*, de Théodore de Saussure.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

La séance publique annuelle de l'Académie française, qui a été tenue, ainsi que nous l'avons annoncé, le jeudi 28 août, s'est ouverte par le rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. — L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1856, l'*Éloge de Vauvenargues.*

Le prix a été décerné à M. D.-L. Gilbert. L'accessit a été accordé à M. Poitou. M. Théogène Cerfbeer a obtenu un deuxième accessit. Une mention honorable a été accordée à M. Edmond Blanc.

Prix de poésie. — L'Académie avait remis au concours, pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1856, *les Restes de saint Augustin rapportés à Hippone.*

Le prix a été décerné à M. Julien Dallière, employé au ministère de l'instruction publique. M. Alfred Des Essarts a obtenu l'accessit, avec médaille d'or, et M. Eugène Villemin, homme de lettres, une mention très honorable. Deux mentions honorables ont été accordées, l'une à M. A. Tasset, à Chartres, l'autre à la pièce de vers inscrite sous le n° 82, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. — L'Académie française a décerné :

Un prix de 2,000 francs à Lucie Fiacre, à Saint-Mihiel (Meuse);

Un prix de 1,500 francs aux époux Bricard, à Botz (Maine-et-Loire).

Six médailles de 1,000 francs à Claire Brinquier, à Salelle (Aude); à Pierre Foissard, à Nuits (Côte-d'Or); à Marie-Françoise Viguier, à Montpellier (Hérault); à Marguerite Veissier, au Rozier (Lozère); à Pierre-Jean-Jacques-Joseph-Hippolyte Blanchard, à Cernay (Haut-Rhin); à Madeleine Morisset, à Dinan (Côtes-du-Nord).

Quinze médailles de 500 francs : à Claire de Binos, femme Françoise Cassagne, de Signac (Haute-Garonne); à Angélique Chesquière, au Quesnoy-sur-Deule (Nord); à Catherine Guenou, à Lyon (Rhône); à Angélique Jonquelle, à Montmartre; à Clarisse-

Opportune Lefèvre, femme Coutant, à Landouzy-la-Ville (Aisne); à Marie Leparoux, à Bouaye (Loire-Inférieure); à Marie-Catherine Penciolelli, à Corte (Corse); à Catherine Delacourt, veuve Étienne Maréchal, à Wambaix (Nord); à Anne-Mélanie Noël, à Montargis (Loiret); à Marie-Reine Caron, à Rouen (Seine-Inférieure); à Marguerite Chalus, à Moulins (Allier); à Joséphine Gagelin, à Besançon (Doubs); à Agathe Martin, à Saint-Nicolas (Meurthe); à Rose Pasquer, à Nantes (Loire-Inférieure); à Marie Dominique, à Cahors (Lot).

Prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a décerné deux médailles de 3,000 francs chacune : à M. Victor de Laprade, pour un recueil de poésies nouvelles intitulé : *les Symphonies;* à M. Christian Bartholmèss, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire critique des doctrines religieuses et de la philosophie moderne.*

Deux médailles de 2,000 francs chacune : à M. Émile Saisset, auteur d'une nouvelle traduction de *la Cité de Dieu,* de saint Augustin; à M. P. Janet, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Famille, leçons de philosophie morale.*

Deux médailles de 1,500 francs chacune : à M. E. Caro, pour son ouvrage intitulé : *Études morales sur le temps présent;* à Mme de Bawr, auteur d'un ouvrage intitulé : *Nouveaux contes pour les enfants.*

Une médaille de 1,000 francs : à Mlle Reine Garde, auteur d'un ouvrage intitulé : *Marie Rose.*

Prix extraordinaire, provenant des libéralités de M. de Montyon. — L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de 3,000 francs, à décerner en 1856, la question suivante :

« Étude historique et littéraire sur les écrits de Froissart. Le considérer comme « le créateur principal, en vers et en prose, d'une époque nouvelle dans la vieille « langue française. Rechercher les caractères de cette époque et l'influence qu'elle a « eue sur les âges suivants de la langue.

« Apprécier la grande chronique de Froissart sous le rapport de la vérité historique, de la peinture des mœurs et du génie de narration; en faire ressortir les « divers mérites par un examen attentif de la composition et du style, et par quel« ques rapprochements, soit avec les chroniques italiennes et espagnoles du même « siècle, soit même avec certaines formes des antiques récits d'Hérodote. »

Le prix complet n'a pas été décerné; mais, vu la remise réitérée du sujet au concours, et considérant que, si l'analyse littéraire et les questions d'art et de goût, comprises dans le programme, n'ont été suffisamment traitées par aucun des concurrents, le mémoire inscrit sous le n° 1 offre une remarquable étude d'histoire et de biographie, l'Académie a décidé que l'auteur de cet ouvrage, M. Kervyn de Lettenhove, à Saint-Michel, par Bruges, obtient une médaille de 1,500 francs, moitié du prix proposé.

Prix extraordinaire, fondé par M. le baron Gobert. — L'Académie, considérant que, dans les limites autorisées par les termes spéciaux du testament de M. le baron Gobert, le grand prix annuel par lui fondé, pour *le plus éloquent morceau sur l'histoire de France,* a été quinze fois renouvelé en faveur de l'ouvrage de M. Augustin Thierry, intitulé : *Considérations sur l'histoire de France et Récits des temps mérovingiens;* et accessoirement pour l'ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état;* considérant que cette longue possession étant actuellement close par le décès du titulaire et l'interruption des travaux historiques auxquels se référait aussi le maintien prolongé du prix, il y a lieu d'en disposer pour la présente année, l'Académie a décerné le grand prix

de la fondation Gobert à M. Henri Martin, pour l'ensemble de son ouvrage sur l'histoire de France, actuellement terminé.

L'Académie a décidé que le second prix de la fondation Gobert serait partagé, cette année, entre l'ouvrage de M. Chéruel, intitulé : *Histoire de l'administration monarchique en France*, et l'ouvrage de M. Théophile Lavallée, intitulé : *Histoire de la maison de Saint-Cyr.*

Prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, a été, cette année, dans les conditions de la fondation, décerné par l'Académie française à Mme Blanchecotte, auteur d'un livre de poésie intitulé : *Rêves et réalités.*

Prix fondé par M. Lambert. — Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour être annuellement attribuée, soit à un homme de lettres connu par d'honorables travaux, soit à sa veuve, a été décernée cette année à M. Leconte Delisle, auteur d'un recueil intitulé : *Poésies nouvelles.*

Prix fondé par M. Bordin. — Le prix spécial de 3,000 francs, fondé par feu M. Bordin pour encourager la haute littérature, est décerné, pour la présente année, à l'ouvrage posthume de M. Ozanam, intitulé : *la Civilisation au cinquième siècle.*

PRIX PROPOSÉS.

Prix de poésie pour 1857. — L'Académie propose pour sujet du prix de poésie qui sera décerné en 1857, *la Guerre d'Orient.* La limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1857.

Prix d'éloquence pour 1858. — L'Académie propose, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1858, l'*Éloge de Regnard.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 30 novembre 1857, pour faire partie du concours de 1858.

Prix Montyon pour l'année 1857. — Dans la séance publique annuelle de 1857, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Prix de vertu. — Les demandes d'admission au concours de ces prix, et les pièces justificatives doivent être parvenues au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de chaque année.

Prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs. — Ce prix peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français *dans le cours des années 1855 et 1856*, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Deux exemplaires de chaque ouvrage présenté pour le concours devront être adressés, francs de port, avant le 1er décembre 1856, au secrétariat de l'Institut.

Prix extraordinaires, provenant des libéralités de M. de Montyon. — Prix proposés pour 1857 et 1858. — L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1856, la question suivante : « Décrire le travail des lettres et le progrès des esprits en France dans la première partie du XVIIe siècle, avant la tra-« gédie du *Cid* et le *Discours* de Descartes *sur la Méthode.* Rechercher ce que, dans « l'érudition, la controverse, l'éloquence, cette époque intermédiaire conservait de

« l'esprit et des passions du XVIe siècle, et ce que, dans le mouvement des idées et « de la langue, elle annonçait de nouveau, et produisit de mémorable, antérieure- « ment à l'influence de deux génies créateurs.

« Caractériser par des jugements étendus, et d'après des études précises sur la « vie et les écrits, ceux des hommes célèbres dans les lettres en général, dans « l'Église, dans la magistrature, la politique, qui, poursuivant ou achevant leur « carrière à cette époque, soit par de beaux essais d'art, soit par des œuvres sa- « vantes, soit par des monuments de la vie active, lettres, mémoires historiques, « négociations, discours, ont contribué dès lors à l'avancement de la pensée et de la « langue. »

Aucun mémoire, quoique le prix ait été plusieurs fois remis au concours, n'ayant été jugé suffisamment digne du prix, la question est remise pour l'année 1857. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1857.

L'Académie propose pour sujet d'un prix à décerner en 1858, la question suivante : « Étude sur le génie historique et oratoire de Thucydide : faire connaître « les caractères de sa composition et de son style par des analyses, par des traduc- « tions fidèles et expressives, par des rapprochements avec les historiens anciens et « modernes, par l'examen des principaux jugements dont il a été l'objet; apprécier « son influence sur plusieurs des grands écrivains de l'antiquité. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1858.

Prix fondés par feu M. le baron Gobert. — A partir du 1er janvier 1857, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert, pour « le morceau le plus éloquent d'histoire de France, et pour celui dont « le mérite en approchera le plus. » L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1er janvier 1856. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix fondé par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné, en 1858, par l'Académie, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres.

Prix fondé par M. Lambert. — L'Académie a décidé que le revenu annuel de cette fondation serait, dans les limites de la pensée du testateur, convenablement affecté, chaque année, à tout homme de lettres, ou veuve d'homme de lettres, auxquels il serait juste de donner une marque d'intérêt public.

Prix de 3,000 francs fondé par M. Bordin. — La fondation annuelle instituée par feu M. Bordin, et dont l'emploi, sous la forme d'un prix unique, a eu lieu pour la première fois en 1856, sera spécialement consacrée à encourager la haute littérature :

Soit que l'Académie dispose de ce prix en faveur d'un ouvrage publié dans les deux années ou dans l'année précédente, et remarquable, quels qu'en soient l'objet ou la forme, par l'étendue des connaissances littéraires et le talent d'écrire;

Soit que, dans d'autres cas préalablement annoncés, l'Académie ait jugé convenable de proposer le sujet même du prix par la mise au concours d'une question d'histoire ou de critique littéraire empruntée, soit à l'antiquité, soit aux temps modernes.

Pour la deuxième application du prix en 1857, l'Académie statuera exclusivement par l'examen comparatif des ouvrages imprimés dans les deux années précédentes, qui lui paraîtraient rentrer dans les conditions indiquées ci-dessus, et dont l'envoi, à trois exemplaires au moins, lui aurait été adressé par les auteurs avant le 1er janvier 1857.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, il a été donné lecture de l'*Éloge de Vauvenargues*, qui a remporté le prix d'éloquence. M. le baron de Barante, directeur, a prononcé ensuite un discours sur les prix de vertu, et la séance s'est terminée par la lecture d'une partie de la pièce de vers qui a remporté le prix de poésie sur ce sujet : « *les restes de saint Augustin rapportés à Hippone.* »

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie impériale de Lyon met au concours pour l'année 1858 le sujet de prix suivant : « Tableau géographique du Lyonnais, du Beaujolais et du Forez pendant la durée du second royaume de Bourgogne et le temps où Lyon appartint à « l'Empire, c'est-à-dire depuis l'année 880 jusqu'à l'année 1312. » Ce prix sera de 1500 francs.

L'Académie de législation de Toulouse propose les questions suivantes pour sujets de prix à décerner en 1857 et 1858.

Concours de 1857. 1° L'éloge de Portalis; 2° la féodalité et le droit civil français; 3° « quelles modifications ont été apportées aux règles du droit romain sur la constitution de la famille, par la jurisprudence des parlements de Toulouse, de Bordeaux et d'Aix. »

Concours de 1858. 1° Des améliorations à introduire dans la législation en matière de séparation de corps; 2° étude sur la vie et les travaux de Dufaur de Saint-Jory, premier président du parlement de Toulouse; 3° rechercher et caractériser les attributions respectives que les États provinciaux, le parlement de Toulouse et les intendants du Languedoc ont exercées en matière d'administration publique.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Morale d'Aristote, traduite en français par M. J. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), 3 vol. in 8°, chez Ladrange, rue Saint-André-des-Arts, 41, et A. Durand, rue des Grès, 5. — Le premier volume contient, avec une préface étendue de l'auteur sur la science morale, une dissertation sur les trois ouvrages de morale qui sont parvenus jusqu'à nous sous le nom d'Aristote, un sommaire des chapitres de ces trois ouvrages, et les deux premiers livres de la Morale à Nicomaque. Le second volume contient les huit derniers livres de cette Morale. Le troisième contient la Grande Morale, la

Morale à Eudème et le petit traité apocryphe des Vertus et des Vices. Une table très-ample des matières termine l'ouvrage entier.

La traduction est accompagnée de notes perpétuelles qui portent surtout sur les théories morales d'Aristote.

C'est pour la première fois que la Grande Morale et la Morale à Eudème paraissent en français.

Madame de Hautefort et Madame de Chevreuse, nouvelles études sur les femmes illustres du XVIIe siècle, par M. Victor Cousin. *Madame de Hautefort*. Paris, Didier et Cie, II - 510 pages in-8°. — Ce volume, qui fait suite à celui que l'auteur a déjà publié sur *madame de Chevreuse*, est précédé d'un avertissement que nous ne pouvons mieux faire que de reproduire presque entièrement : « . . . La noble femme dont « nous allons retracer la vie n'appartient point à l'histoire politique : elle n'est « point de la famille des hommes d'État ; elle n'a point disputé aux deux grands « cardinaux leur pouvoir et le gouvernement de la France; elle a refusé seulement « de leur livrer son âme, de trahir pour eux ses amis et sa cause, cette cause qui lui « semblait celle de la religion et de la vertu. Son grand cœur, qu'animait une flamme « héroïque, et que servaient une merveilleuse beauté et un esprit adorable, toujours « contenu par la dignité et la pudeur, a paru surtout dans ses sacrifices. Après avoir « été la favorite d'un roi, l'amie d'une reine, l'idole de la cour la plus brillante de « l'univers, dès que le devoir a parlé, elle a été au-devant de la disgrâce, elle s'est « retirée du monde, elle a caché et comme enseveli sous les voiles et dans l'ombre de « la vertu les dons les plus rares que Dieu ait jamais départis à une créature hu- « maine. Elle n'a point laissé de nom dans l'histoire, et nous, qui entreprenons de la « disputer à l'oubli, si nous la mettons à côté de madame de Chevreuse, ce n'est pas « un parallèle, c'est bien plutôt un contraste que nous voulons établir, pour faire « paraître, sous ses aspects les plus divers la grandeur de la femme au XVIIe siècle, « comme aussi, nous l'avouons, avec le désir et l'incertaine espérance d'intéresser « à cette fière et chaste mémoire quelques âmes d'élite çà et là dispersées. » Ce volume est terminé par une vie inédite de madame de Hautefort, communiquée à l'auteur par M. le marquis d'Estourmel et un appendice qui contient des documents pleins d'intérêt, sous les titres suivants : 1° Généalogie de la maison de Hautefort; 2° mademoiselle de Lafayette; 3° la police de Richelieu et madame de Hautefort; 4° la police de Mazarin et madame de Hautefort; 5° lettres autographes et inédites d'Anne d'Autriche à Mazarin; 6° portrait de madame la duchesse de Schomberg sous le nom d'Olympe; 7° relations de Bossuet avec le duc et la duchesse de Schomberg, à Metz et à Paris.

Histoire de l'Église de Rome sous les pontificats de saint Victor, de saint Zéphyrin et de saint Calliste, de l'an 192 à l'an 224, un siècle avant le concile de Nicée, par l'abbé M. P. Cruice, supérieur de l'école ecclésiastique des hautes études. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1856, in-8° de LIX-424 pages. — Les controverses que la publication récente des *Philosophumena* a suscitées au sein du protestantisme, les accusations portées par l'auteur de ce livre contre les papes saint Zéphyrin et saint Calliste ont déterminé M. l'abbé Cruice à faire une étude approfondie des monuments du second et du troisième siècle de notre ère. C'est le résultat de de cette étude qu'il donne aujourd'hui au public. L'auteur s'est attaché à tirer de l'oubli des faits demeurés inconnus, et, en les éclairant les uns par les autres, de recomposer le tableau de la primitive Église. Les ouvrages de saint Justin, de saint Irénée, de Tertullien, de Minutius Félix, d'Origène, de saint Hippolyte, le livre d'Hermas, les fragments de l'histoire d'Hégésippe recueillis par Eusèbe, renferment,

sur ce sujet, des indications précieuses, dont la critique historique s'était peu servie. M. l'abbé Cruice a puisé avec grand profit à ces excellentes sources, et il a composé une histoire complète d'une des périodes les moins connues de l'histoire de l'Église. « En retraçant ce tableau, dit-il, nous avons désiré nous inspirer surtout de « cette paix et de cette modération qui faisaient de la société chrétienne une famille « de frères. Nous avons voulu que les hommes qui ne partagent pas nos croyances « puissent assister avec nous aux émouvantes scènes de l'Église naissante et recueillir « de consolantes leçons et de touchants exemples. » Nous reviendrons sur cet ouvrage.

Bibliothèque de l'École des chartes. Quatrième série, tome deuxième. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, 1856, in-8° de 624 pages. — La livraison qui vient compléter ce volume renferme d'abord un mémoire de M. Léopold Delisle sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de la Rochelle. Ce document, dont l'original se conserve à la Bibliothèque impériale (supplément latin n° 873, pièce 1) est une missive confidentielle relative à un événement important de l'histoire du XIIIe siècle, la conspiration organisée, en 1241, dans le Poitou, la Saintonge et la Guienne, afin d'arrêter les progrès de la domination française dans ces contrées. Cette lettre fournira des notions curieuses sur le caractère du comte de la Marche, Hugues X de Lusignan, et de sa femme Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre; elle fait mieux connaître la part que la reine Blanche prenait à l'administration du royaume après la majorité de saint Louis et le développement qu'avait pris le pouvoir royal dans l'ouest de la France. M. Delisle accompagne le texte de cette pièce d'une savante dissertation dans laquelle il trouve l'occasion de rectifier la chronologie des comtes de la Marche et des comtes d'Eu de la maison de Lusignan, et de démontrer, par un grand nombre de documents authentiques, que le titre de *Majesté* a été donné à tous les successeurs de Hugues Capet, depuis Robert jusqu'à saint Louis. On trouve à la suite de ce mémoire le complément d'un travail de M. J. Quicherat sur un manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse et une notice de M. Merlet sur les registres des officialités de Chartres. Parmi les articles les plus importants contenus dans les précédentes livraisons du même volume, on peut citer des fragments de l'histoire de Chypre, par M. de Mas Latrie; un mémoire sur l'organisation judiciaire du Languedoc au moyen âge, par M. Boutaric; une dissertation sur le partage du royaume des Francs entre Charlemagne et Carloman, par M. Krœber, et une notice de M. Vallet de Viriville sur la bibliothèque et les archives de Stuttgard.

Recueil de monuments inédits de l'histoire du tiers état. Première série : chartes, coutumes, actes municipaux, statuts des corporations d'arts et métiers des villes et communes de France. Région du Nord. Tome troisième, contenant les pièces relatives à l'histoire municipale de la ville d'Amiens depuis le XVIIe siècle jusqu'en 1789 et à celle des villes, bourgs et villages de l'Amiénois, par Augustin Thierry, membre de l'Institut. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1850, in-4° de XXXII-698 pages. — Ce volume, qui a été terminé peu de temps avant la mort de M. Augustin Thierry, complète la série des pièces fournies par les archives municipales d'Amiens; et, de plus, il comprend les pièces relatives à l'histoire des villes, bourgs et villages de l'ancien Amiénois. L'illustre et regrettable éditeur a placé en tête du volume une préface dans laquelle il résume et apprécie des renseignements variés que présente la collection des actes de l'histoire municipale d'Amiens. « Ces renseignements sont nombreux et instructifs. Les uns se rapportent aux grands événements et aux grandes luttes qui ont marqué, modifié ou troublé

la destinée du pays; ils ajoutent des faits nouveaux aux faits déjà connus, les complètent et les éclairent. Les autres se rapportent à des sujets plus spéciaux, à l'histoire de la liberté politique s'exerçant dans l'État par les assemblées nationales, et dans les municipalités par un gouvernement électif; à celle du droit français et de la législation coutumière; à celle des branches diverses de l'administration du royaume, c'est-à-dire de l'organisation industrielle, des finances, du commerce intérieur et extérieur, de la police et de l'assistance publique. Le résultat de cet examen donne une idée de ce que pourront fournir plus tard en informations du même genre les autres villes considérables de France.» Le tome quatrième de ce recueil, qui sera, nous l'espérons, continué, doit contenir les actes municipaux d'Abbeville.

Les églises et monastères de Paris; pièces en prose et en vers des IXᵉ, XIIIᵉ et XIVᵉ siècles, publiées d'après les manuscrits, avec notes et préface, par H.-L. Bordier, membre de la Société des antiquaires de France. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie d'Aug. Aubry, 1856, in-12 de 117 pages. — Ce petit volume, qui fait partie d'une collection publiée par le libraire Aubry, sous le titre de *Trésor des pièces rares ou inédites,* vient s'ajouter très-utilement à un autre ouvrage du même recueil, la *Description de Paris au XVᵉ siècle,* par Guillebert de Metz, dont nous avons rendu un compte sommaire dans l'un de nos derniers cahiers. M. Bordier publie, avec tous les éclaircissements nécessaires pour en faciliter l'intelligence et en faire ressortir l'intérêt, trois documents précieux pour l'histoire du vieux Paris. Le premier est une pièce de vers du XIIIᵉ siècle, les *Moustiers de Paris,* déjà imprimée dans le recueil de contes et fabliaux de Méon, mais dont le texte a été revu avec soin dans cette nouvelle édition. M. Bordier, s'autorisant de deux passages de cette pièce, en fixe approximativement la date à l'année 1270. C'est une liste versifiée non-seulement de tous les monastères, mais de toutes les églises que renfermait Paris à cette époque. L'auteur anonyme en compte soixante-treize, mais il en omet plusieurs. A la suite du *dit* des Moustiers, l'éditeur a placé un autre opuscule du même genre, mais plus développé. C'est une pièce de 306 vers, contenant la description des églises et monastères de Paris dans les premières années du XIVᵉ siècle. M. Bordier démontre qu'elle a dû être écrite vers 1325. Le versificateur décrit la Cité d'abord, puis la rive gauche de la Seine, et termine par la revue des édifices religieux de la rive droite. Il examine ainsi 92 monuments. Cette pièce avait été incomplétement publiée par M. Jubinal dans son *Nouveau recueil de contes* (Paris, 1842). Elle méritait d'être réimprimée et justifierait à elle seule la publication de M. Bordier. Mais le plus précieux comme le plus ancien des trois documents réunis dans ce volume est un texte latin inédit de la fin du IXᵉ siècle, contenant une notice des terrains ou jardins, au nombre de 34, possédés à Paris par l'abbaye de Saint-Maur, alors appelée Saint-Pierre-des-Fossés. Les quatre confins de chaque terrain sont régulièrement dénommés dans la pièce, et l'on y trouve de cette manière la mention de douze églises : Saint-Gervais, Saint-Julien, Notre-Dame, Saint-Pierre (abbaye de Sainte-Geneviève), *Saint-Georges,* Saint-Éloi, Saint-Denis (de la Chartre), Saint-Germain, Saint-Christophe, Saint-Merry, Sainte-Geneviève-la-Petite (depuis Sainte-Geneviève-des-Ardents) et Saint-Martin. Nous avons inutilement cherché dans les notes de M. Bordier des renseignements sur cette église de Saint-Georges, déjà existante au IXᵉ siècle, et qui, dans la description de 1325, est désignée parmi les édifices religieux de la rive gauche de la Seine (p. 32). Elle est mentionnée ici pour la première fois. On ne peut la confondre ni avec la chapelle Saint-Georges, située sur la rive droite et remplacée plus tard par l'église de Saint-Magloire, ni avec une autre chapelle du même nom annexée à l'hôpital de Saint-

Julien-des-Ménétriers, fondé seulement en 1331. Quelle était cette antique église Saint-Georges de la rive gauche? C'est une question que les futurs historiens de Paris auront à éclaircir. Pour achever de faire connaître la publication de M. Bordier, il faut ajouter qu'on trouve, à la fin du volume : 1° des notices succinctes sur les églises et monastères de Paris de 1325 à 1789; 2° une liste complète des églises et communautés religieuses qui existent actuellement à Paris; 3° une table des noms d'église cités dans les textes ou dans les annexes.

Recherches sur la position de Noviodanum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais, par M. Peigné-Delacourt, membre de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens, imprimerie de Duval et Herment, 1856, in-8° de 35 pages, avec deux planches. — La position de *Noviodunum Suessionum*, que César assiégea après avoir vaincu à Bibrax les Conférés gaulois (L. II, c. XII), est une question depuis longtemps controversée. Noyon, suivant les uns, Soissons suivant les autres, occuperait l'emplacement de cet *oppidum*. Une troisième opinion, celle de l'abbé Lebeuf, place Noviodunum sur la montagne de Noyant, voisine de Soissons. Aujourd'hui M. Peigné-Delacourt présente à son tour le résultat de ses recherches et de ses appréciations sur ce point de la géographie de la Gaule. Le *Mont-Saint-Quentin*, colline située au nord de Compiègne, lui paraît répondre beaucoup plus exactement que les diverses localités citées plus haut aux indications de César. Après avoir soigneusement décrit les différentes routes gauloises dont on retrouve la trace dans le pays, et rapproché les détails topographiques des données historiques fournies par les Commentaires, il s'attache à prouver que la position du Mont-Saint-Quentin s'accorde complétement avec tout ce qui, dans le récit de César, se rapporte à Noviodunum. Il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu là une ville, mais seulement un camp retranché, facile à défendre, et où les Gaulois se retiraient en cas d'attaque. Ce camp, dont il reste encore, suivant l'auteur, des traces visibles, est entouré d'un fossé de six mètres de largeur sur une profondeur de quatre mètres, augmentée d'un parapet formé par le rejet du terrain du côté de l'intérieur. Nous ne suivrons pas M. Peigné-Delacourt dans les détails de sa discussion. Nous nous bornerons à dire que son travail prouve une étude approfondie du sujet, et qu'il mérite d'être pris en considération par tous ceux qui voudront, à l'avenir, examiner cette question géographique. Après sa dissertation sur Noviodunum, l'auteur expose le résultat de ses recherches sur quelques autres localités anciennes du Soissonnais : *Nemetocenna*, dont il retrouve l'emplacement à Nancel, adoptant sur ce point l'opinion de l'abbé Lebeuf; *Castrum Egidii*, qu'il place, avec moins de fondement peut-être, près de Ribécourt; *Brennacum*, qu'il croit être Brétigny. Les derniers chapitres traitent de *Bacivium* et de *Crisceium* (Bailly et Crécy-au-Mont, suivant M. Peigné), de *Cusiacum* (Cuts), de *Truciacum* (Tracy-le-Mont).

Rapport sur le tableau des dialectes de l'Algérie et des contrées voisines, de M. Geslin, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. . . par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Panckoucke, 1856, in-8°. — Au commencement de ce Rapport, qui a été demandé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. le Ministre de la guerre, M. Reinaud rappelle les travaux dont la langue berbère a été l'objet depuis la fin du siècle dernier jusqu'à ce jour, et cite particulièrement les recherches de Venture et de MM. Hodgson, Kœnig, Jomard et Delaporte. Il expose ensuite l'état actuel de nos connaissances sur cette langue et sur les peuples qui la parlent. Le *berber* constitue le fond des divers idiomes en usage depuis la Méditerranée jusqu'au fleuve Niger, et depuis l'Océan atlantique jusqu'à la vallée du Nil. « Il paraît certain, dit le savant rapporteur, que le berber est la continuation,

« plus ou moins fidèle, d'une langue qui, sous la dénomination de lybique, de nu-« mide et de gétule, fut jadis parlée dans tout le nord de l'Afrique. » La plupart des tribus berbères de l'Algérie, de la régence de Tunis et de l'empire de Maroc, comprises en général sous la désignation de Cabyle (au pluriel Cabayle), paraissent avoir subi, dans leurs mœurs et dans leur langage, d'assez profondes modifications par leur contact avec les Arabes.

Les tribus berbères, établies au midi de l'Algérie et de l'empire du Maroc, sont connues sous le nom de Touarig; ces peuplades occupent toute la contrée qui s'étend de nos possessions du nord de l'Afrique au pays des Noirs. L'idiome qu'elles parlent, et qui semble se subdiviser lui-même en plusieurs dialectes, est peut-être le plus intéressant de tous pour les philologues, en ce qu'il a été moins exposé à l'influence étrangère. — Les recherches essayées jusqu'ici sur la langue berbère ont eu le défaut d'être partielles. M. Ch.-V. Geslin, employé au bureau arabe de Laghouat, a entrepris de présenter le tableau des dialectes du nord-ouest de l'Afrique, depuis la régence de Tripoli jusqu'à l'Océan, depuis la Méditerranée jusqu'au pays des Nègres, et il a adressé à M. le Ministre de la guerre le résultat de ses travaux. L'envoi de M. Geslin se compose de douze vocabulaires ou grammaires ayant trait, pour la plupart, aux mœurs et au langage des Touarigs; c'est précisément la portion du sujet qui laissait le plus à désirer au point de vue de la science. L'Académie, par l'organe de son rapporteur, estime que, malgré l'imperfection de quelques détails, l'ouvrage de M. Geslin, qui dénote beaucoup de persévérance et d'intelligence, est de nature à jeter le plus grand jour sur cette langue berbère, aujourd'hui encore si peu connue.

Monuments de la maison de France, collection de médailles, estampes et portraits recueillis et décrits par Guillaume Combrouse. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Dumoulin, 1856, in-f° de 53 pages de texte et 60 planches. — Cet ouvrage, publié avec un grand luxe typographique, est composé de fort belles planches. Les médailles, estampes et portraits que M. Combrouse a fait graver, et qu'il décrit dans ses notes, sont d'un intérêt réel pour l'étude de l'histoire, de la numismatique et des arts en France; principalement au moyen âge; mais on n'y trouvera pas ce qu'annoncent le titre et la préface : « une série chronologique de monuments relatifs à la maison de France. » C'est un choix curieux et varié de monuments de divers genres et de toutes les époques, depuis les monnaies mérovingiennes jusqu'au portrait de la comtesse d'Escars, au XVIIIe siècle. Les descriptions de M. Combrouse attestent toute l'expérience numismatique, toute l'érudition qu'on devait attendre de l'auteur du *Catalogue des monnaies nationales de France*. Toutefois, quelques-unes de ses considérations historiques pourront sembler contestables, notamment les inductions qu'il croit pouvoir tirer d'un diplôme de l'an 824, publié par Mabillon, *De re diplomatica*, p. 515.

Les origines de la société moderne ou histoire des quatre premiers siècles du moyen âge, par L.-M. Poinsignon, docteur ès-lettres. Reims, imprimerie et librairie de Régnier, 1856. Deux volumes in-8° de XVI-425 et 535 pages. — Dans cet exposé de l'histoire des premiers temps du moyen âge, l'auteur a puisé ses informations aux sources les plus sûres et habilement résumé les travaux des historiens anciens et modernes en s'attachant principalement à montrer au lecteur, dans la marche embarrassée des événements, le doigt de Dieu profondément empreint. L'introduction qui ouvre le tome premier traite de l'empire romain et de la Germanie, avant les invasions. Le reste du volume est rempli par l'histoire des invasions des Germains et de la naissance des États modernes de l'Europe occidentale. Sous le

titre de *Résultats des invasions germaniques*, M. Poinsignon a placé à la fin de son premier livre des recherches sur l'état des terres, l'état des personnes, le gouvernement et les institutions, sur les effets généraux du mélange des peuples et de l'amalgame de la loi romaine avec les lois barbares. Le second volume comprend le récit des invasions des Slaves, des Avars, des Bulgares, des Arabes dans l'empire d'Orient, le complément de l'histoire des Lombards et des Francs, et le tableau de l'état religieux et intellectuel de l'Occident et de l'Orient de 395 à 752.

Histoire de l'origine et des institutions de la noblesse de France; par M. Cohen de Vinkenhoef, de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Paris, imprimerie de Pommeret et Moreau, librairie de Dumoulin, 1856, in-8° de 250 pages. — On trouve dans la première partie de ce livre un exposé intéressant de tout ce que l'étude des monuments historiques fait connaître sur l'état des personnes et des terres dans les temps mérovingiens et carlovingiens, sur l'origine de la noblesse, le rôle politique des leudes et les commencements de l'hérédité des bénéfices. La seconde partie traite de l'histoire de la féodalité depuis Hugues Capet jusqu'à la mort de Charles le Bel; elle se termine par un tableau des mœurs et usages de la chevalerie. L'auteur nous semble avoir fait preuve, dans ce travail, d'une érudition saine, éloignée de tout esprit de système.

Hagioglypta, sive picturæ et sculpturæ sacræ antiquiores, præsertim quæ Romæ reperiuntur, explicatæ a Joanne l'Heureux (Macario). Paris, imprimerie de F. Didot, librairie de Toulouse, 1856, in-8° de XII-255 pages. — Cet ouvrage, composé par un savant belge, Jean l'Heureux, mort en 1614, n'avait jamais vu le jour, quoiqu'il eût été préparé pour l'impression dès l'an 1605. Rosweid en a fait l'éloge dans ses *Notæ ad Paulinum;* Jean-Jacques Chifflet en a donné quelques extraits dans son livre intitulé : *Crisis historica de linteis sepulcralibus Domini;* Jean Bollandus paraît l'avoir eu entre les mains et y avoir ajouté quelques notes en vue de le publier. Aubert le Mire écrivait du moins, en 1638, que l'Hagioglypta devait paraître prochainement chez l'imprimeur Plantin. Le livre de Jean L'Heureux n'en était pas moins resté inédit, et, en le mettant au jour après plus de deux siècles, d'après le manuscrit original appartenant à M. le comte de Lescalopier, M. Raphaël Garucci, nous semble avoir rendu un véritable service aux érudits voués à l'étude de l'archéologie chrétienne. On y trouve de précieux renseignements sur les peintures qui décorent les catacombes et sur le symbolisme chrétien des premiers âges. Les préfaces et les notes qui accompagnent le texte sont dues au docte éditeur.

Éléments de la grammaire turque, à l'usage des élèves de l'École impériale et spéciale des langues orientales vivantes, par Louis Dubeux. Paris, librairie de Benjamin Duprat, 1856, in-12 de XIII-120 pages. — La grammaire que publie M. L. Dubeux est fondée sur le système d'euphonie des idiomes tartares, mis en lumière par M. Roehrig, système que le savant professeur avait, le premier, fait connaître au public français par la voie du *Journal asiatique* et dans ses leçons. Quelques points de la grammaire turque, pour la solution desquels les travaux de M. Roehrig ne pouvaient être d'aucun secours, présentaient des difficultés que M. Dubeux s'est attaché à surmonter; il expose dans son avertissement les raisons qui l'ont déterminé à s'écarter souvent des méthodes suivies par quelques-uns de ses devanciers. Les élèves de l'école des langues orientales, auxquels cet opuscule est particulièrement destiné, y trouveront l'avantage de remplacer, par un seul livre d'enseignement, un grand nombre d'ouvrages grammaticaux conçus dans des systèmes opposés, ou même inconciliables.

Graffiti de Pompéi; Inscriptions et gravures tracées au stylet, recueillies et inter-

prétées par Raphaël Garucci... seconde édition augmentée. Paris, imprimerie de Remquet, librairie de Benjamin Duprat, in-4° de VIII-104 pages, avec atlas de 32 planches. — Dans la première édition de ce curieux et savant travail, l'auteur, n'ayant en vue que d'établir l'origine de l'écriture cursive, n'avait pas cru nécessaire de transcrire et d'expliquer toutes les inscriptions. Les archéologues lui sauront gré d'avoir, dans cette nouvelle édition, ajouté au texte des *Graffiti de Pompéi* une transcription accompagnée d'une explication développée. M. Garucci a profité de ce remaniement pour faire connaître d'autres inscriptions à la pointe, qui ont été trouvées à Rome sous le mont Palatin.

Monuments d'architecture, de sculpture et de peinture de l'Allemagne, depuis l'établissement du christianisme jusqu'aux temps modernes, publiés par Ernest Forster, traduit par D. Romée, livraisons I à X. Paris, librairie de Gide et Baudry, 1856, in-4° de 52 pages avec vingt planches. — La première série des *Monuments de l'Allemagne* formera un volume comprenant cinquante planches in-4° gravées sur acier, par des artistes allemands, d'après les dessins exécutés sous la direction de M. Forster. Chaque monument est accompagné d'un texte historique, descriptif et critique.

Le Nouveau Spon, ou Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais. Lyon, Vingtrinier, 1856, in-8° de XLIV, 372 pages. — On sait que Spon, archéologue d'un mérite distingué, a publié au siècle dernier des recherches sur les antiquités de Lyon. Un écrivain fécond, qui, depuis plus de trente ans, a beaucoup écrit sur le même sujet, M. de Montfalcon, a cru devoir donner le titre de *Nouveau Spon* au livre qu'il vient de faire paraître, et dans lequel il a réuni un grand nombre de renseignements sur l'histoire littéraire et les monuments de sa ville natale. La première partie traite de la typographie lyonnaise, et contient un ample catalogue de livres publiés à Lyon. La seconde partie, consacrée à l'archéologie, offre, avec la description des monuments antiques de Lyon, beaucoup d'indications sur la numismatique et l'épigraphie de cette ville. Ces derniers renseignements avaient déjà été donnés par l'auteur, avec de plus grands développements, dans un ouvrage important intitulé : *Lugdunensis historiæ monumenta,* dont le premier volume a paru l'année dernière.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1856.

De la poésie grecque introduite dans le christianisme oriental, et de Synésius, évêque de Ptolémaïs, considéré comme poëte lyrique.

Un incident particulier des travaux religieux de notre temps rappelle aujourd'hui l'attention sur quelques noms de l'Église primitive, qui n'appartiennent pas à la théologie proprement dite : cet incident, c'est la disposition actuelle de plusieurs prélats, de pieux et zélés docteurs, à employer l'imagination au profit de la foi, et à placer dans des cadres de fictions romanesques l'expression du dogme et la peinture des mœurs chrétiennes, aux premiers siècles de notre ère. On connaît, à cet égard, l'essai récent du cardinal *Wiseman*, archevêque de Westminster, et le grand succès, la pieuse popularité de son dernier écrit. Le docte et fervent prélat, dans le mouvement de prosélytisme, et aussi de résistance, qui suivit en Angleterre la tardive et si juste mesure de *l'émancipation catholique*, avait tenû à Londres quelques conférences reproduites par la presse, et dont une surtout, celle où il expliquait sa prise de possession nominale et son titre nouveau d'archevêque de Westminster, était admirable de passion contenue et d'éloquence, d'humilité soumise et d'impérieuse charité. Toutefois, entendus avec enthousiasme par un auditoire choisi, puis imprimés et répandus sans obstacle, ces discours, qui ne se continuèrent pas, et dont s'inquiéta le pouvoir, tout tolérant qu'il voulait être, n'avaient qu'un effet limité : ils rentraient, pour ainsi dire, dans ce nombre de traités religieux, que l'esprit de secte et la liberté multiplient si fort pour la contentieuse Angleterre. Le cardinal Wiseman s'est tu, s'est

même éloigné; et il a publié *Fabiola*, ou l'*Église des catacombes*. Ce livre, romanesque par les situations, s'il est vrai pour le détail des usages et des rites, ce livre, coupé avec un art facile, mais saisissant, a pénétré partout; et, s'il n'a fait beaucoup de convertis, il compte, du moins, une foule de lecteurs, et donne, en quelque sorte, à la seule Église romaine, tout l'honneur de ces scènes héroïques et de ces vertus touchantes, que l'auteur surcharge parfois de couleurs un peu forcées. Promptement réimprimé, partout célébré, l'ouvrage, traduit en français par un religieux d'une des anciennes congrégations nouvellement rétablies, n'a pas obtenu, parmi nous, moins de faveur.

D'autre part, cette mine de l'Église primitive une fois ouverte à l'imagination par la main même de l'orthodoxie, l'exemple a été fort suivi, dans des communions diverses. Un membre savant de l'Église anglicane a choisi le nom et la tragique histoire de la platonicienne Hypatia [1], comme un sujet auquel pouvait se rapporter une grande part de la vie chrétienne, à la fin du IVe siècle et dans les commencements du Ve. Les caractères de saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, et de Synésius, évêque de Ptolémaïs, prenaient naturellement place dans cette peinture. L'ascétisme du désert, les intrigues et le luxe d'Alexandrie, l'élégance grecque de la Cyrénaïque, le tableau contrasté de l'Église de Rome, l'introduction des barbares au milieu de la société gréco-romaine, et la rudesse intéressée et brutale dont ils servaient l'Empire, en attendant le jour de l'envahir et d'en déchirer les lambeaux, tous ces traits donnés par l'histoire sont plus ou moins habilement reproduits dans le roman *d'Hypatia*, et nous ne doutons pas que bien d'autres filons de l'histoire ecclésiastique ne soient également exploités par d'autres lettrés des diverses communions anglaises.

Notre seule objection est tirée de la grandeur même et de la féconde originalité des sujets. Le roman ne vaudra pas l'histoire. Je n'en chercherais pas d'autre preuve que les récits mêmes et les fictions accessoires imaginées par l'auteur d'*Hypatia*. Je lis dans son ouvrage, avec curiosité, un long chapitre, où Synésius est mis en scène, sous ce titre bien anglais: *The Squire-Bishop*. J'admets que la passion du philosophe pour les plaisirs de la chasse, la manière dont il parle lui-même de ses *meutes*, de ses *filets* et de ses *dards*, ait suggéré à un docte recteur anglican l'idée de le comparer à quelque gentilhomme, tueur de renards, à quelque châtelain de comté; mais, combien la réalité même, soigneusement recueillie

[1] *Hypatia*, or *New foes with an old face*, by Charles Kingsley, Jun. rector of Eversley.

dans les écrits de Synésius et de ses contemporains, saint Cyrille, Isidore de Péluse, serait plus curieuse et plus neuve que de telles assimilations! Les poésies seules de Synésius, dans leur forme contemplative, leur mysticisme philosophique, leur dogmatisme chrétien, font bien mieux comprendre et son temps et son génie, que ne le peuvent faire des dialogues et des crises de *romans* inventées sur lui et autour de lui, à la manière de Walter Scott.

Dans l'auteur anglais *d'Hypatia*, la vérité du caractère disparaît sous la parodie du langage, involontaire, j'en conviens. Nous serions étonnés, au contraire, que l'étude de quelques-uns des hymnes de Synésius, qui ne sont qu'une faible part de ses écrits, n'attachât pas singulièrement les lecteurs à cette physionomie grave et douce, mélangée des traits de plusieurs époques civilisées, et attestant un haut degré de politesse sociale, d'élévation philosophique et de pureté chrétienne, sur cette terre de la Cyrénaïque, jadis si féconde et si riche, et aujourd'hui couverte de ruines et de landes incultes, sous la domination musulmane.

Grégoire de Nazianze, archevêque et poëte, tantôt remplissant de ses *homélies* ou du chant populaire de ses hymnes les basiliques de Byzance chrétienne, tantôt, par des méditations rêveuses et de lyriques élans vers Dieu, occupant sa solitude délaissée dans un village de Cappadoce, Grégoire de Nazianze déjà pouvait offrir une belle transformation de l'art grec, sous l'influence du christianisme. Né vingt ans après, et arrivé tard dans l'Église, l'évêque de Ptolémaïs, l'élève et le fidèle ami de la savante Hypatia, le seul grand lettré de l'Église, depuis Origène, qui, dans ces temps de fondation fervente, n'ait pas reçu le nom de saint, le platonicien Synésius, mérite d'être étudié, comme poëte philosophe et religieux.

Moins théologien, moins éloquent que saint Grégoire, Synésius a pourtant de grands traits de similitude avec lui, la même science et le même amour des lettres profanes, le même goût de l'élégance et de l'harmonie, et, ce qui vaut mieux, la même élévation de cœur, la même fierté sensible et délicate, à travers tout l'effort de l'humilité chrétienne. Les différences sont nombreuses aussi, cependant. Né sous un autre ciel, n'ayant vu que la solitude et la ruine des écoles d'Athènes, que Grégoire avait fréquentées, aux jours de leur éclat renaissant, Synésius tient plus d'Alexandrie et des doctrines abstraitement mystiques de l'Égypte grecque. Il n'est Athénien que dans une réminiscence lointaine, par l'étude passionnée de Platon. Sa vie, d'ailleurs, autant que sa libre philosophie, ne l'a pas jeté, dès la jeunesse, sur les mêmes traces que le

jeune et ardent lévite de Nazianze. Il n'appartient pas au christianisme dès le berceau ; il n'est pas né du mariage d'un sectaire chrétien devenu plus tard orthodoxe et pontife, et élevant son jeune fils sous les ailes d'une mère honorée comme sainte, à l'ombre d'une Église qu'il gouverna quarante ans.

Synésius, au contraire, celui que Bossuet appelle le grand Synésius, n'a respiré, dans sa jeunesse, que l'atmosphère païenne et philosophique. Issu d'une noble et riche famille, dans la belle colonie grecque de Cyrène, il a senti de bonne heure l'orgueil de sa race, la tradition patriotique des sentiments de ses ancêtres; et, entre les missions difficiles que lui confiaient ses concitoyens à la cour des empereurs chrétiens, et les heureux loisirs qu'il goûtait dans ses vastes domaines de la Lybie, il a cultivé librement les lettres, avant tout; il les a cultivées d'abord sans autre foi que la science elle-même, sans autre pratique religieuse qu'un reste de polythéisme spiritualisé par la raison.

Que si, plus tard, cette liberté illimitée de l'âme lui a trop pesé, si, dans ce vide et cette absence d'un culte positif, l'autorité croissante du christianisme a fini par l'entraîner, le charmer de ses merveilleux triomphes, le retenir par la grandeur même des problèmes qu'elle résolvait devant lui; si enfin, au milieu de ses recherches et de ses progrès de croyance, en dépit même de ses réserves sur quelques points, la main d'un impérieux docteur, de l'archevêque Cyrille, est venue le saisir et l'enchaîner à la religion par les plus grands honneurs qu'elle puisse offrir, on le concevra sans peine, Synésius, ainsi parvenu à la chaire épiscopale, n'y portera pas les agitations et les souffrances du patriarche de Constantinople. Moins inquiet, dans une moindre Église, éloigné de la controverse et des intrigues de cour, il gardera plus librement le goût de ses premières études, comme il a conservé par exception les tendresses domestiques de sa première union, et son espérance naïvement exprimée, d'en voir naître de nouveaux enfants.

Et cependant, telle était pour l'imagination et le cœur l'obsession puissante des mystères chrétiens! Celui qui, d'abord et longtemps, avait chanté les solitudes pittoresques de la Cyrénaïque, appelée jadis par Pindare le *jardin de Vénus*, et les nuits lumineuses de ces beaux climats, où il étudiait les phénomènes célestes, en disciple des astronomes d'Alexandrie, Synésius n'entretint plus sa lyre que des dogmes chrétiens et des vérités de la foi. Seulement, deux choses se mêlent sans cesse à cette théologie, un souvenir, un regret de la poésie païenne toujours présente, quoique abjurée, un spiritualisme néo-platonicien qui pénètre le dogme et l'enveloppe tout entier.

C'est donc, pour ainsi dire, une variante de la poésie chrétienne à sa naissance, un mysticisme plus abstrait et plus libre, sans vouloir être moins orthodoxe; et, ce qui peut étonner, le naturel et l'enthousiasme subsistent dans ce mélange. La ferveur naît, pour ainsi dire, du travail prolongé de la méditation; et le coloris est donné par l'abstraction même, comme on a dû, parfois, de nos jours, en faire la remarque sur plus d'un métaphysicien, poëte[1] inspiré par la contemplation solitaire et la liberté de quelques sectes dissidentes, dans l'ample sein du christianisme moderne.

Pour faire juger cette poésie, dont nous avons ailleurs, dans une intention plus générale, détaché quelques fragments, nous ne pouvons hésiter que sur le choix. Sans avoir la riche variété du mètre de Pindare, ni l'audace de son langage, partout elle est élégante, neuve, singulière avec grâce, pleine du sentiment de la nature, et çà et là de quelques reflets égarés de l'imagination des sectaires orientaux. Tel est, par exemple, ce lever du jour chanté par le poëte :

« De nouveau la lumière; de nouveau l'aurore; de nouveau brille « le jour, après les ténèbres errantes de la nuit[2]. De nouveau, chante, « ô mon âme, dans ton hymne matinale, le Dieu qui a donné la splen« deur à l'aube, qui a donné à la nuit les étoiles, chœur circulant autour « du monde. Sur le dos de la matière flottante s'est étendu l'éther, ap« puyé à la flamme montante du feu, dans la région où la lune bril« lante coupe par la moitié le bas de l'univers.

« Au delà, cependant, de la huitième sphère des orbes étoilés, un « monde sans étoiles, entraînant sous lui des masses mues d'un mouve« ment contraire, tourne autour de la grande âme qui couvre sous ses « blanches ailes les bords extrêmes du grand univers.

« Plus loin, le silence de la béatitude enveloppe l'heureuse union « des êtres intelligents et des choses intelligibles.

« Source unique, racine unique, là resplendit la triple forme de Dieu. « Là, en effet, où réside la profondeur du Père, là est le glorieux Fils, « enfantement de ses entrailles et sagesse ouvrière du monde; et là « brille aussi la lumière médiatrice du saint Esprit.

« Cette source unique, cette unique racine a produit l'abondance des

[1] Cooper, et surtout Coleridge, si délicatement apprécié dans un récent essai philosophique de M. de Rémusat.

[2] Πάλι φέγγος, πάλιν ἀὼς,
Πάλιν ἀμέρα προλάμπει,
Μετὰ νυκτίφοιτον ὀρφνάν.

Συνεσίου ὕμνοι. Cur. Boissonade, p. 102.

« biens et la génération surnaturelle éclose des ardeurs créatrices; et « elle projette les merveilleuses splendeurs des saints enfantés pour la « béatitude : de là, descendu dans le monde, le chœur des rois immortels « célèbre la gloire du Père et le premier né, sa divine image; elle le « célèbre, cette armée des anges qui ne vieillit pas; et tantôt, les regards « fixés sur l'intelligence suprême, elle se repaît à la source de la beauté, « tantôt, regardant les sphères, elle gouverne les profondeurs de l'uni- « vers, s'abaissant du monde supérieur jusqu'à l'infime matière, où la « nature, à son plus bas degré, enfante la tourbe bruyante et insidieuse « des démons, d'où le héros divin, d'où l'esprit céleste, répandu à « l'entour de la terre, en a vivifié les parties, sous des formes diverses.

« Mais toutes choses sont contenues dans sa volonté. Tu es la racine « du présent, du passé, de l'avenir. Tu es le père; tu es la mère; tu es « mâle et femelle; tu es la voix; tu es le silence; tu es l'essence qui as « enfanté la nature; tu es le roi; tu es l'éternité du temps, autant qu'il est « permis de te nommer. Salut, racine du monde, salut, centre des êtres, « unité des nombres immortels, des trônes invisibles! Salut, long salut « à toi : car c'est en Dieu qu'est la joie suprême.

« Prête une oreille favorable à l'allégresse de mes hymnes; dévoile « à mes yeux l'éclat de la sagesse; verse-moi le bonheur. Accorde-moi « la splendide faveur d'une vie tranquille, éloignant à la fois la pau- « vreté et le terrestre fléau de la richesse. Écarte de mon corps les « maladies; et puisses-tu écarter de ma vie l'assaut irrégulier des pas- « sions et les soucis qui rongent la pensée, afin que les ailes de mon « âme ne retombent pas sous la malédiction de la terre, mais qu'éle- « vant leur libre vol, je mène la danse sacrée, parmi les ineffables « mystères de ton Fils[1]! »

Cet hymne doit étonner sans doute par le mélange des traditions et des croyances le plus disparates. Tout en invoquant la Trinité sainte, Dieu le Père, la parole divine et l'Esprit saint, le poëte semble tenir à

[1] Μελέων ἔρυκε νούσους·
Παθέων δ' ἄκοσμον ὁρμὰν
Φρενοκηδεῖς τε μερίμνας
Ἀπό μοι ζωᾶς ἐρύκοις,
Ἵνα μὴ τὸ νοῦ πτέρωμα
Ἐπιβρίσῃ χθονὸς ἄτα,
Ἄνητον δε ταρσὸν αἴρων,
Περὶ σᾶς ὄργια βλάστας
Τὰ πανάῤῥητα χορεύσω.

Συνεσίου ὕμνοι. Cur. Boissonade, p. 105.

la doctrine de ces sectaires à peine chrétiens, qui donnaient place dans leur cosmogonie à deux puissances allégoriques ou mystiques, *l'abîme et le silence, βυθὸς καὶ σιγή.*

Par le langage même, par une couleur d'expression toute païenne, Synésius, sous une réminiscence involontaire, s'éloigne encore plus du christianisme qu'il professe. Le mot d'orgie, ὄργια, qu'employait le prêtre idolâtre aux fêtes de Bacchus, est celui même que l'évêque poëte applique aux béatitudes où il espère être admis par le Christ; enfin sa morale même, sans être accusable, est toute séculière, toute profane, et moins élevée, sur un point, que le stoïcisme. C'est le goût du bonheur terrestre, du repos honoré, de l'heureuse médiocrité de fortune, le vœu de l'épicurien Horace : c'est la crainte et l'aversion de la pauvreté, que bénissait l'Évangile. C'est sans doute aussi la crainte des troubles et des vices; mais, par sobriété philosophique et par sagesse mondaine.

On peut le croire, l'âme contemplative, la noble imagination, si charmée des arts de la Grèce, avait encore pénétré bien peu dans la sévérité du dogme chrétien, lorsque lui échappaient ces vers.

Reste pour nous, dans cette étude des spéculations les plus hautes de l'esprit humain, à diverses époques, le spectacle même de l'état de l'âme décélé par cette poésie, la ferveur dans une foi confuse encore, le jeu de la fantaisie dans l'abstraction même, quelque chose enfin de semblable aux rêves de Proclus ramenant les vieilles fables du polythéisme vers une sorte d'allégorie morale, vers un mystique amour de la science et de la vertu.

On ne peut douter, du reste, qu'à partir de sa promotion épiscopale Synésius n'ait bien vite avancé dans la connaissance et la vérité de cette foi, qui devenait un ministère sacré pour lui. Non-seulement ses lettres, mais quelques autres de ses hymnes en portent le témoignage. En supposant même qu'il ait gardé quelques erreurs, quelques vues hétérodoxes sur des points de doctrine, sa parole se teignit davantage de l'empreinte des livres saints; son âme s'attacha tout entière à son culte nouveau; et le pur enthousiasme de la vertu chrétienne se réfléchit bientôt dans ses vers, en même temps que cette vertu pratiquée excitait son courage à braver les menaces d'un préteur romain, pour la défense de son Église et de son peuple. Ce caractère de dévouement intrépide, cette magnanimité religieuse nous paraît dominer dans un hymne assez long, où le poëte de Cyrène reproduisait le mètre court et rapide de quelques anciens lyriques, de *Stésichore* et d'*Alcée.*

« Allons, mon âme, t'élançant par de saints cantiques, assoupis les « agitations du corps et fortifie les mouvements de l'être intelligent. Au

« roi des dieux nous offrons une couronne, une victime non sanglante
« la libation de nos chants.

« C'est toi que, sur la mer, toi que, sur le continent, toi que, dans les
« îles, toi que, sur les âpres sommets, toi que, dans les campagnes, je
« chante, ô bienheureux créateur du monde! Vers toi la nuit m'amène
« pour te célébrer, ô roi céleste. A toi mes hymnes du jour! à toi mes
« hymnes de l'aurore! à toi mes hymnes du soir!

« J'en ai pour témoins les splendeurs des astres et le cours de la
« lune; j'en ai pour témoin le soleil chef des étoiles et saint dépositaire
« des âmes heureuses.

« Vers ta cour suprême, vers ton sein, j'élève mon vol allégé, à mesure
« qu'il fuit plus loin de la matière, dans la joie d'arriver à tes célestes
« portiques. Tantôt, je me suis approché en suppliant des temples saints
« de ton culte vénéré; tantôt, sur la crête des montagnes, je suis venu
« prier; tantôt, je suis descendu dans cette grande vallée de la Libye dé-
« serte, vers le Midi, là où nul souffle impie ne pénètre, où n'est point
« imprimée la trace des hommes affairés de nos villes; je voulais que,
« de là, mon âme, pure de passions, dégagée de désirs, reposée de fa-
« tigues, délivrée de douleurs, ayant rejeté loin d'elle la colère, la con-
« tention, tous ces maux intérieurs, acquittât d'une bouche innocente et
« d'un cœur sanctifié l'hymne d'amour qu'elle te doit.

« Que le ciel et la terre soient en paix! que la mer s'arrête! que l'air
« soit immobile! Cessez, souffles des vents divers; cessez, mouvements
« des flots soulevés, cours des fleuves, chutes des fontaines; que le silence
« occupe les régions du monde, pendant que se célèbre le sacrifice des
« pieux concerts! etc. O Père, ô bienheureux, écarte de moi les soucis
« dévorants; écarte-les de mon âme, de ma prière paisible, de ma vie,
« de mes œuvres! Et puisse l'offrande de mon cœur occuper le soin de
« tes glorieux serviteurs, des sages messagers qui te portent les hymnes
« pieux. »

Puis vient un torrent d'expressions abstraites, où se laisse emporter le poëte, pour atteindre jusqu'au Dieu qu'il adore, père et fils de lui-même, *unité antérieure à l'unité* même, origine et centre de tous les êtres. Partout la pensée semble subtile, les distinctions presque insaisissables; et pourtant le sentiment est vrai, l'émotion intime et profonde: le philosophe naguère attaché à la terre, y souhaitant, y croyant trouver encore la gloire et la paix, n'aspire plus qu'aux béatitudes éternelles. Je ne sais si c'est tout à fait le chrétien; mais c'est déjà l'homme transporté, comme Polyeucte, vers un autre monde.

« Il m'ennuie, dit le poëte, naguère amoureux des nobles plaisirs, il

« m'ennuie de cette vie terrestre. Arrière, fléau des mortels privés de « Dieu, magnificence des villes! Arrière, malédiction charmante, grâces « funestes, par lesquelles la terre attire l'âme séduite et la tient esclave, « alors que, grandement malheureuse, elle a bu l'oubli de ses biens na- « turels, pour se jeter sur le mauvais partage! car, l'insidieuse matière « en renferme deux. L'homme qui, étendant la main sur la table, a « touché la potion douce, regrettera beaucoup le breuvage amer, sous « les poids contraires dont il est lui-même entraîné.

« Telle est, en effet, la nécessité terrestre, imposée comme loi. De « deux vases différents, la destinée verse la vie aux humains. Le breu- « vage pur, le bien sans mélange, c'est Dieu et les choses de Dieu. « Enivré à la coupe de la douce liqueur, j'ai effleuré les bords du mal; « j'ai heurté contre le piége; j'ai senti la malédiction de Prométhée; « mais le dégoût m'a pris de ces conditions changeantes.

« Accourant vers les prairies tranquilles du Père, je hâte mes pas fu- « gitifs, également fugitifs des différents attributs de la matière. Regarde- « moi, ô dispensateur de la vie spirituelle! regarde cette âme suppliante « qui est à toi, et qui, du milieu de la terre, tente l'ascension des hau- « teurs idéales.

« Mais toi, seigneur, éclaire ces yeux qui tendent au ciel; donne-moi « des ailes légères. Coupe le câble; retranche le lien des affections di- « verses, sous lesquelles la nature trompeuse courbe les âmes vers la « terre. Donne-moi d'échapper à la malédiction du corps et de monter « d'une course rapide à ton palais et jusqu'à ton sein, d'où s'écoule la « source de l'âme.

« Je suis une goutte céleste répandue sur la terre. Rends-moi à la « source d'où je suis tombée fugitive et errante ici-bas. Permets- « moi de me réunir à la lumière créatrice; permets que, sous ta garde « paternelle, avec le chœur céleste, je t'offre des hymnes saintement « spirituels! Permets, ô Père, que, réunie à la lumière, je ne re- « tombe plus dans les souillures de la terre! mais, tandis que je demeure « dans les liens de la vie corporelle, puissé-je, ô Père, goûter un destin « paisible! »

Sans doute, l'empreinte profane et surtout homérique n'a pas tout à fait disparu de ces vers. Vous y reconnaissez, dans une allusion rapide, jusqu'à ces deux cratères, d'où le maître de l'Olympe versait les biens et les maux, antique symbole, que le philosophe Thémiste avait déjà rajeuni, dans un discours sur les devoirs et la double puissance de la royauté. Mais, en dépit de ces souvenirs, que Synésius ne peut dépouiller, vous sentez désormais en lui l'inspiration chrétienne; et le poëte a pu

devenir évêque, surtout à cette époque d'une foi plus ardente et d'un formulaire moins rigoureux, où l'Église enveloppait dans sa communion des prosélytes parfois hétérodoxes sur quelques points, comme un vaste empire, aux premiers jours de ses victorieux agrandissements, reçoit et tolère dans son sein des cités et des territoires auxquels il laisse d'anciens usages et quelques libertés dissidentes de la règle d'obéissance commune.

Cette confiance accordée par l'Église ne sera pas trompée par Synésius. Catéchumène depuis longtemps sans doute, il entre dans le sacerdoce chrétien avec des réserves exprimées sur le dogme et la discipline. Il garde une opinion à part, et longtemps laissée libre, sur l'époque de la création des âmes; il partage le dissentiment d'Origène, quant à l'éternité des peines. Enfin il avoue et retient les droits du mariage dans le ministère ecclésiastique; et le deuil cruel qui, plus tard, désola sa vie, la mort prématurée des trois enfants de cette union heureuse, qu'au moment même de son inauguration épiscopale, il rappelle avec amour, rien de ces malheurs et des plaintes qu'ils lui arrachent dans ses lettres, ne fait supposer ni repentir, ni doute sur la liberté qu'il avait gardée. Mais, et ses chants l'attestent, il embrasse d'une foi vive les plus hauts mystères du christianisme, comme il en pratique les vertus secourables. Sur le dogme, il devient adversaire zélé de la secte arienne : il adore le Fils coéternel au Père et divin rédempteur des fautes et des souffrances humaines.

Comme Grégoire de Nazianze lui-même, aux réserves, aux distinctions subtiles, sous lesquelles l'école d'Arius enveloppait la doctrine future des Sociniens et des Unitaires, le théisme philosophique, il oppose, ce qui est l'âme du christianisme, ce qui en est la métaphysique et la morale, l'adoration du Dieu fait homme, le culte du Christ; il est disciple fervent de la foi de Nicée, comme de l'Évangile; il a l'enthousiasme du dogme, comme de la charité.

Ce sera sans doute une curieuse étude dans l'histoire des lettres que de voir cet art, cette harmonie de l'ancienne poésie grecque, transportés sur les abstractions de la croyance chrétienne, et les décrivant avec amour :

« Avec la source divine en elle-même et féconde par-dessus les unités « ineffables, je couronnerai des fleurs spirituelles de la lyre le Dieu, Fils « glorieux du Dieu immortel, seul né du Père suprême, sorti du travail « incompréhensible de la pensée paternelle et jaillissant des profon- « deurs de son sein, pour mettre au jour les trésors cachés du Père.

« Dans la source divine demeure encore, ce qui en est sorti, la sagesse

« du Père, la splendeur de la beauté suprême; mais à toi qu'il enfante, le « Père a donné d'enfanter : tu es du Père même la puissance génératrice « et cachée; car il t'a donné pour créateur au monde, en te chargeant « de tirer des types intellectuels les formes des corps : c'est toi qui di- « riges le cercle intelligent des cieux, toi qui es le pasteur du troupeau « des astres!

« O roi! tu commandes et aux chœurs angéliques et aux phalanges « des démons; tu gouvernes la nature mortelle, tu environnes la terre de « ton souffle indivisible, et tu réunis sans cesse à la source divine ce que « tu as reçu d'elle, délivrant les mortels de la nécessité de la mort : sois « propice à l'offrande de ces hymnes, en accordant le calme de la vie au « chantre qui te les consacre : suspens pour lui les orages de l'Euripe; « et, séchant les flots pernicieux de la matière, détourne les maladies de « l'âme et du corps; assoupis le trouble funeste des passions; écarte de « moi les inconvénients de la richesse et ceux de la pauvreté. Attire « à nos œuvres glorieux témoignage et bonne renommée parmi les « hommes. Couronne-moi des fleurs de la douce persuasion; que mon « âme, délivrée des orages, goûte la paix et ne gémisse pas dans les soins « terrestres! mais que, puisant aux fleuves aériens de tes ondes célestes, « ô Dieu, je la rafraîchisse et la pénètre des dons de la sagesse! »

Une teinte profane, sans doute, s'attache encore à ces derniers vœux du poëte. Au lieu de souhaiter chrétiennement la souffrance et la résignation, il demande encore à Dieu la gloire et les belles fleurs de la douce persuasion, comme aurait fait Pindare. Son imagination est moins convertie que son cœur. Il tient aux anciennes félicités du sage, non pas seulement à cette paisible constance que peut remplacer la paix évangélique, mais aux récompenses terrestres du talent et de la vertu; il désire le calme, l'aisance heureuse, l'estime publique, et, comme poëte, sans doute, la gloire.

Mais, vous le voyez, il comprend, il exprime le dogme, aussi bien que le ferait Athanase lui-même; et, quant à cette puissance de création transmise directement au Fils, pour mieux marquer, sans doute, l'inséparable identité des personnes divines, l'orthodoxie chrétienne est encore là d'accord avec l'imagination du poëte. Ce n'est pas, sans doute, au point de vue théologique, une réprobation pour cette image sublime, que le génie de Milton l'ait recueillie, et gravée à jamais dans le poëme immortel où il montre le fils de Dieu, à la voix du Père, formant l'univers, dont il doit racheter les habitants déchus, et créateur de la race humaine, comme il en sera la rançon divine.

Pour qui connaît la vaste lecture du poëte anglais, sa familiarité avec

l'Orient hébraïque, l'empreinte d'hellénisme partout répandue sur ses vers, il n'est pas douteux que Milton, dans son épopée, si souvent lyrique, ne se soit inspiré de Synésius, comme ailleurs de saint Justin, de saint Éphrem et de saint Jérôme.

Chez l'évêque de Ptolémaïs, cette conception dominante de la foi nouvelle, cette adoration fervente du Christ semble avoir encore suscité d'autres hymnes : elle revient dans ses chants, avec une intention marquée d'enseignement populaire et de protestation orthodoxe.

« Le premier, s'écrie-t-il, pour toi, ô bienheureux immortel, ô Fils « glorieux de la Vierge, Jésus de Solyme! j'ai trouvé un chant, sur des « mètres nouveaux, qui font vibrer les cordes de la lyre.

« Sois-moi propice, ô roi! et accueille la mélodie de ces pieux con« certs. Nous chanterons l'impérissable Dieu, grand Fils du Dieu Père « de tous les siècles, le Fils créateur du monde, essence universelle, sa« gesse infinie, Dieu parmi les êtres célestes, et mort parmi les habitants « du monde souterrain.

« Lorsque, du sein d'une mortelle, tu jaillis sur la terre, la science des « Mages, devant une étoile levée dans les cieux, s'arrêta stupéfaite, se « demandant quel était ce nouveau-né? Quel serait ce Dieu inconnu, « un Dieu, un mort, ou un roi?

« Allons, apportez les présents, les saintes prémices de la lyre, l'of« frande de l'or, les pures vapeurs de l'encens. Tu es Dieu, reçois l'encens; « tu es roi, je t'offre l'or; la myrrhe conviendra pour ta tombe. — Ta « présence a purifié la terre et les flots de la mer et les routes où passa le « démon, les plaines liquides de l'air et les profonds abîmes de la terre. « Tu viens au secours des morts, Dieu descendu dans l'enfer! sois pro« pice, ô roi, et accueille la mélodie des pieux concerts. »

Voilà bien l'accent lyrique, sinon avec le torrent d'harmonie, le labyrinthe de souvenirs et d'images où nous entraîne Pindare, du moins avec la marche libre et mesurée de ces autres génies grecs imités par Horace, et dont il ne nous reste plus que quelques tons brisés et quelques vers épars. Quelque chose de leurs accents altiers ou gracieux semble se retrouver ici, pour un ordre de croyance et d'émotions si peu soupçonné de ces poëtes et si nouveau pour le monde. Rien de plus heureux, ce semble, que le soudain passage de la sublime définition du Dieu Fils et créateur à l'adoration des mages, et à ce mouvement du poëte, comme du coryphée de la scène antique : « Allons, apportez les « présents. »

Combien le sens expliqué de ces présents devait toucher l'âme chrétienne et la remplir d'un mystique amour, à la pensée du Dieu victime

et sauveur! L'évêque poëte se complaît dans ce culte, lors même qu'il y mêle encore quelque souvenir des choses de la terre et d'une philosophie plus humaine.

« Aux accents doriens des cordes attachées à l'ivoire de la lyre, j'é-« lèverai ma voix sonore, pour toi, bienheureux immortel, Fils glorieux « de la Vierge. Conserve-moi des jours exempts de maux, ô roi! une « vie fermée, nuit et jour, à la douleur. Fais briller à mon âme une lu-« mière échappée de la source spirituelle; donne à ma jeunesse la vi-« gueur d'un corps sain et robuste, et la gloire de bien faire. Accorde-« moi des ans fortunés, jusqu'aux derniers plaisirs de la vieillesse, en « faisant croître en moi la prudence, avec la santé.

« Ô immortel, conserve-moi mon frère que naguère, lorsqu'il était « près de franchir les portes de la mort, tu nous as ramené, dissipant « ainsi mes inquiétudes, mes pleurs et l'agitation de mon âme. Tu l'as « retiré des ombres de la mort, par pitié pour ton suppliant, ô mon « Père!

« Conserve aussi ma sœur et le couple de ces jeunes enfants, et cache « toute cette maison paisible sous l'abri tutélaire de ta main. La compagne « de mon lien conjugal, ô roi, garde-la moi saine et sauve, sans mala-« die, sans douleur, toujours aimée, toujours d'accord, et mon épouse « toujours avouée, ne sachant pas avoir avec moi de furtives amours. « Qu'elle suive de préférence la loi d'un saint hymen, inviolable et pur, « inaccessible à tout désir coupable! et pour moi, mon âme dégagée des « terrestres entraves, délivre-la des maux et des malédictions de la vie, « et donne-lui d'élever, parmi les chœurs des saints, ces hymnes à la « gloire de ton Père et à ta puissance, ô bienheureux! De nouveau je « chanterai pour toi; je monterai ma lyre sur tous les tons mélodieux. »

Achevons de faire connaître ces monuments d'un siècle, d'une foi, d'un génie, dont l'image, déjà retracée dans d'autres études, est encore nouvelle ou peu expliquée pour bien des lecteurs.

Synésius, quoiqu'il ait certainement péri par la contagion ou le fer, à la tête de son troupeau, dans Ptolémaïs assiégée, n'a pas reçu l'apothéose chrétienne. Son exemption du célibat, ses souvenirs de la philosophie, son amour de la poésie, devaient lui faire, dans la sévérité de l'orthodoxie croissante avec la victoire du christianisme, une place à part et douteuse. Sans être jamais frappé d'aucun blâme, d'aucune censure, comme Tertullien, Origène et tant d'autres, il ne resta point, comme eux, une autorité célèbre et citée souvent. Il appartient à l'art, en quelque sorte, plus qu'à la religion même; et cependant, cet art qu'il aimait, et auquel les épreuves et les émotions de sa vie durent

souvent recourir, ne nous a laissé que des chants religieux; ni les maux de sa patrie, ni ses douleurs privées ne se retrouvent dans ses vers. C'est toujours un platonicien, qui ne chante plus que le Christ.

« O très-glorieux et très-aimé! s'écrie-t-il, divin Fils de la Vierge de « Solyme, je te célèbre, toi qui as chassé des jardins du Père le serpent « terrestre, insidieux ennemi descendu sur la terre. Voyageur parmi les « humains, tu es descendu dans le Tartare, où la mort tenait sous sa « loi des multitudes d'âmes. L'antique Adès a frissonné devant toi; et « le chien dévorant s'est retiré du seuil. Et toi, ayant délivré de leurs « chaînes des foules d'âmes pieuses, avec ce saint cortége, tu élevais « tes hymnes vers Dieu.

« Tandis que tu remontais, ô roi, devant toi tremblaient les tribus « des démons dispersées dans les airs, le chœur immortel des astres était « frappé de stupeur, le ciel souriait. A ce sourire, l'Éther, père de l'har- « monie, tira de sa lyre à sept cordes le chant triomphal. L'étoile du « matin sourit; et l'étoile dorée du soir, l'astre de Cythérée, la lune, « qui remplit l'orbe de son disque des effluves de feu, marchait la pre- « mière, comme la conductrice des dieux nocturnes. Mais, au loin, le « soleil déployait sa chevelure brillante, sous les pas divins; car il avait « reconnu le Fils de Dieu, l'intelligence qui est la grande ouvrière et la « source même du feu dont il est animé.

« Mais toi, élevant tes ailes, tu as franchi les voûtes bleues du ciel et « tu t'es arrêté dans le milieu le plus limpide des sphères intellectuelles, « à l'origine du bien suprême, là où le ciel est silencieux, où n'existent « plus ni le temps inépuisable, infatigable, attirant dans son cours tout « ce qui vient de la terre, ni les maux sortis du vaste sein de la ma- « tière, mais seulement l'éternité exempte de vieillesse, ou plutôt jeune « et vieille à la fois, et assignant aux êtres divins leur part de l'éternel « séjour. »

Le pontife chrétien, le défenseur, le père du peuple de Ptolémaïs est ici redevenu le disciple enthousiaste de Platon. Il semble contempler avec lui les *idées éternelles:* il y aspire encore et ne les sépare pas de cette immuable durée, qui succède au temps périssable. Mais cet enthousiasme, dernière forme de la poésie antique, il l'exhale d'un cœur ému, sous l'invocation, sous la présence du Christ. Pour lui la pensée spéculative, la vue de l'idéal divin se confond avec les ardeurs de la charité secourable et la passion du sacrifice. Il veillera jour et nuit sur Ptolémaïs; il refusera de la quitter dans les horreurs d'un siége; il la défendra, il la bénira jusqu'à la dernière heure. Il s'ensevelira sous les ruines de sa patrie, sans qu'il y soit réservé à sa mémoire même une pierre

funèbre. Il aura rempli son saint ministère d'évêque, comme il le concevait, comme il l'exprimait dans un de ses discours, non moins poétique, non moins élevé que ses hymnes.

« Je resterai à ma place dans l'église; je mettrai devant moi les vases « sacrés; j'embrasserai les colonnes du sanctuaire qui soutiennent la « table sainte. Je m'y tiendrai vivant; j'y tomberai mort. Je suis mi- « nistre de Dieu. Et peut-être faut-il que je lui fasse l'oblation de ma vie. « Dieu jettera quelque regard favorable sur l'autel arrosé par le sang « du pontife. »

Cela même, cette résolution si courageuse, et qui fut accomplie, relève singulièrement le caractère du poëte dans l'évêque. Synésius n'est pas un imitateur de formes élégantes, un travailleur industrieux en poésie, comme il s'en rencontre dans les siècles de décadence. Sa lyre est l'instrument de son âme, de sa rêverie studieuse, de sa foi mystique. Elle ne le distrait pas des devoirs sérieux de la vie; elle l'excite à les remplir; elle aide à son enthousiasme de prêtre et de défenseur de ses compatriotes.

C'est par là que ces hymnes grecs doivent se distinguer, à nos yeux, de tant d'autres vers du même siècle ou du siècle suivant. L'auteur était un sage, avec une imagination enthousiaste et gracieuse; et il montra, dans les dernières épreuves, un dévouement héroïque à ses concitoyens. Il mourut, comme saint Augustin, dans sa ville épiscopale assiégée par les barbares, et, sans être jamais devenu complétement orthodoxe, il fut martyr.

VILLEMAIN.

D'Antoine de Jussieu et de la collection des vélins du Jardin des plantes.

Troisième et dernier article[1].

Je reviens à Antoine de Jussieu. Je n'ai pas assez indiqué tout ce qu'il lui a fallu de sagacité pour étudier et reconnaître comme il l'a fait, et l'un des premiers en France après Bernard Palissy, les restes fossiles

[1] Voyez, pour les deux premiers articles, les cahiers de juillet et août 1856.

des animaux et des végétaux; et, de plus, entre ses différents mémoires, il en est un d'un genre tout particulier, et qui me permettra de dire un mot de la grande collection des vélins du Jardin des plantes.

Les mémoires d'Antoine de Jussieu sur les restes fossiles, soit d'animaux, soit de végétaux, sont au nombre de cinq.

Le premier a pour titre : *Examen des causes des impressions des plantes, marquées sur certaines pierres des environs de Saint-Chaumont dans le Lyonnais*[1];

Le second, *Recherches physiques sur les pétrifications, qui se trouvent en France, de diverses parties de plantes et d'animaux étrangers*[2];

Le troisième, *De l'origine et de la formation d'une sorte de pierre figurée que l'on nomme corne d'Ammon*[3];

Le quatrième, *De l'origine des pierres appelées yeux de serpent et crapaudines*[4];

Et le cinquième, *Observations sur quelques ossements d'une tête d'hippopotame*[5].

De tous ces mémoires, le plus important est le premier : c'est là le mémoire principal d'Antoine de Jussieu, et, si je puis ainsi parler, son mémoire de *découvertes*.

Et cependant combien on était loin encore de se faire quelque idée juste sur tous ces phénomènes des anciens âges, qui ont paru chaque jour plus grands, à mesure qu'on les a mieux compris! On dirait, à entendre Antoine de Jussieu, qu'il ne s'agit ici que de simples *antiquités nationales*, et comme d'une sorte de *faste* que chaque nation pourrait disputer aux autres.

« Il n'y a pas de nation, dit-il, qui ne tire quelque gloire des monu-« ments qui peuvent servir à justifier l'antiquité de son pays. Chacun « cherche à la faire remonter jusqu'au déluge, et au delà même, s'il « est possible. Si ce n'est pas par des restes d'édifices encore existants, au « moins est-ce dans quelque singularité propre à illustrer son origine. On a « fait servir à ce *faste* la botanique depuis qu'on s'est aperçu de ses pro-« grès considérables.

« MM. Luyd et Woodward, continue Antoine, ont fait honneur à « l'Angleterre de la découverte de quantité de pierres sur lesquelles ils « ont observé diverses plantes figurées. M. Mill nous a donné des obser-« vations sur des empreintes semblables trouvées en Saxe. M. Leibnitz « s'était proposé d'indiquer tous les endroits de l'Allemagne où l'on

[1] *Mém. de l'Acad. des sciences*, an. 1718. — [2] *Ibid.* an. 1721. — [3] *Ibid.* an. 1722. — [4] *Ibid.* an. 1723. — [5] *Ibid.* an. 1724.

« avait remarqué ces vestiges anciens de la nature, et M. Scheuczer a « fait valoir la Suisse par sa fécondité en ces sortes d'impressions de « plantes dont il prétend que les types existaient avant le déluge. »

On voit tout ce qu'Antoine met de loyauté, et même, car il faut aller jusque-là, de résignation, à reconnaître les titres des autres nations; « mais, reprend-il aussitôt avec fierté, la France n'a pas moins « d'avantages en cela que ces pays. C'est ce dont j'ai eu occasion de me « convaincre, lorsque, passant par la province du Lyonnais pour me « rendre en Espagne où il plut au Roi et à S. A. R. monseigneur le Ré- « gent de m'envoyer il y a deux ans et demi, je parcourus les environs « de Saint-Chaumont. »

L'honneur de la France ainsi assuré, Antoine entre en matière, et nous raconte comment, à la porte même de Saint-Chaumont et le long de la petite rivière de Giés, il *eut le plaisir* d'observer, sur la plupart des pierres qu'il ramassait, les impressions d'une infinité de fragments de plantes si différentes de toutes celles qui naissent dans le Lyonnais, dans les provinces voisines et même dans le reste de la France, « qu'il « lui semblait, dit-il avec esprit, herboriser dans un nouveau monde. »

Cet explorateur d'un *nouveau monde*, et beaucoup plus *nouveau* qu'il ne le pensait, remarque d'abord que, dans ces pierres, les empreintes des plantes ne se trouvent que sur la superficie des feuillets; il remarque ensuite que, sur chaque feuillet, elles sont différentes et placées en divers sens, et le nombre de ces feuillets, la facilité de les séparer, la grande variété des plantes qu'il y distingue, « lui font regarder, dit-il « encore et toujours très-ingénieusement, chacune de ces pierres comme « autant de volumes de botanique, qui, dans une même carrière, com- « posent la plus ancienne bibliothèque du monde, et d'autant plus cu- « rieuse, que toutes ces plantes, *ou n'existent plus*, ou que, si elles exis- « tent encore, ce n'est que dans des pays si éloignés, que nous n'aurions « pu en avoir connaissance sans la découverte de ces empreintes. »

J'ai souligné ces mots: *ou n'existent plus*, parce qu'en effet ils sont très-remarquables, et qu'ils nous offrent déjà, quoique sous une expression bien timide encore, un premier indice et comme le premier trait de la pensée des Buffon et des Cuvier sur les *espèces perdues*.

Dans ces milliers de plantes étrangères, imprimées sur des pierres, l'œil exercé d'Antoine reconnaît bien vite des capillaires, des cetérachs, des polypodes, des adianthes, des langues de cerf, des lonchites, des osmondes, des filicules, et des espèces de fougères « qui approchent, « dit-il, de celles que le R. P. Plumier et M. Sloane on découvertes dans « les îles de l'Amérique, et de celles qui ont été envoyées des Indes

« orientales ou occidentales..... » Il y reconnaît aussi des feuilles de palmiers et d'autres arbres étrangers, des tiges, des semences particulières, etc., etc.

Mais comment toutes ces plantes étrangères, comment ces plantes de l'Inde et de l'Amérique ont-elles pu être transportées en ce pays-ci, en France, dans le Lyonnais, à Saint-Chaumont?

Antoine ne veut pas avoir recours au déluge; il croit pouvoir se contenter de moyens plus simples : « Sans être obligé, dit-il, de recourir ni « à l'inondation du déluge universel, ni à ces tremblements de terre, ni « à ces secousses considérables qui ont fait de grandes ouvertures à tra- « vers lesquelles l'eau de la mer s'est répandue, sans parler des écroule- « ments épouvantables de ces hautes et vastes montagnes dont la chute, « ayant occupé un grand espace dans le lit de la mer, en a rejeté l'eau « fort avant dans nos terres, *il ne nous manque pas de preuves* que la plu- « part des terres, qui semblent avoir été habitées de temps immémorial, « ont été *originairement* couvertes de l'eau de la mer, qui les, a depuis, ou « insensiblement ou tout à coup abandonnées. »

Non, sans doute, *il ne nous manque pas de preuves* que la plupart des terres ont été couvertes par les eaux de la mer, et non-seulement *originairement*, comme dit Antoine, mais subséquemment, mais à diverses reprises, car *originairement* ne suffirait pas; et, dans le cas présent, par exemple, il fallait évidemment que la terre, avant d'être couverte par la mer, eût été déjà terre sèche, puisqu'elle avait déjà produit des plantes terrestres; il y a donc eu deux temps, et il y a deux faits : l'*irruption* des mers et leur *retraite.*

Antoine s'en inquiète peu : il suppose « des flots impétueux poussés du « nord au sud et renvoyés du sud au nord; » et voilà tout. « Du moment, « dit-il, qu'il est constant que divers endroits du cœur de ce royaume » (*endroits du cœur de ce royaume :* on dirait toujours qu'il ne s'agit que d'un fait particulier, propre à la France, un de ses *avantages* sur les autres nations) « ont été couverts d'eau, on comprendra aisément que des « flots impétueux, poussés du nord au sud et renvoyés du sud au nord, « ou par la résistance des hautes montagnes, ou par de violents ouragans, « ont entraîné avec eux les animaux et les végétaux des pays méridionaux, « d'où ces flots refluaient, et que, dans ces reflux, ces eaux s'étant glissées « et étant restées quelque temps dans des endroits où certains arrange- « ments de montagnes leur formaient des anses ou des bassins, elles y « ont retenu ces corps légers, les uns en leur entier, les autres brisés. »

Ainsi, des *flots impétueux*, *poussés* et *repoussés*, des *ouragans violents*, *certains arrangements de montagnes*, tel est le petit mécanisme qu'imagine

Antoine pour de si grands effets, et qui fait dire au judicieux et toujours clairvoyant Fontenelle : « C'est bien assez sur cette matière que le « plus faible échantillon de système [1]. » C'était assez pour le temps. Les petites explications devaient précéder la grande ; et, sur les causes si longtemps cachées du déplacement des mers, on ne pouvait guère attendre d'un timide botaniste, qui écrivait en 1718, le profond et hardi système qui n'a été donné que de nos jours, et par le plus aguerri, par le plus résolu de nos géologues, par Léopold de Buch.

Je serai plus court sur les autres mémoires d'Antoine de Jussieu. Dans le second, il examine une *graine fossile*, qu'il croit être celle de l'*arbre triste* [2], si célèbre chez les voyageurs, qui racontent, dans leur style de voyageurs, qu'il ne fleurit que la nuit et que ses fleurs tombent le jour, parce que ses fleurs s'ouvrent le soir et se ferment le matin : dans le troisième, la *corne d'Ammon*, qu'il prend pour la coquille du *nautile*, en quoi il se trompe, mais de fort peu, car les *cornes d'Ammon*, ou, comme nous disons aujourd'hui, les *ammonites*, espèces toutes perdues, étaient, en effet, des mollusques *céphalopodes* très-voisins des *nautiles ;* dans le quatrième, les *yeux de serpent* et les *crapaudines*, qu'il reconnaît très-bien, malgré leurs noms absurdes, pour les dents de certains poissons, et avec une rare précision, dans un cas donné, pour les dents du *grondeur* ou *pogonias* [3] ; dans le cinquième enfin, quelques *ossements fossiles*, qu'il rapporte, avec raison, à l'*hippopotame :* nous offrant ainsi, et cela dès les premières années du dernier siècle, quelques essais curieux, et qui, par leur date même, méritent qu'on en tienne compte, des travaux qui ont le plus occupé le nôtre.

J'arrive au mémoire *tout particulier*, que j'ai annoncé, et qui nous retrace, de la manière la plus piquante, les premiers commencements de la Collection des vélins du Jardin des plantes. Il est intitulé : *Histoire de ce qui a occasionné et perfectionné le recueil de peintures de plantes et d'animaux sur des feuilles de vélin conservé dans la Bibliothèque du Roi* [4].

Or, *ce qui a occasionné et perfectionné* ce recueil de peintures de plantes et d'animaux, on ne s'en douterait assurément pas, c'est le goût de la broderie.

« La broderie, dit Antoine de Jussieu, était si en usage sous les règnes « de Henri IV et de Louis XIII, qu'on ne se contentait pas d'en porter « sur les habits ; elle faisait aussi l'ornement des meubles que l'on vou- « lait rendre plus somptueux. L'habileté des ouvriers consistait à imiter,

[1] *Hist. de l'Acad. des sciences*, an. 1718. — [2] *Nyctanthe de l'Inde.* — [3] Voyez Cuvier : *Règne animal*, t. II, p. 174 (2e édition). — [4] *Mém. de l'Acad. des sciences*, an. 1727.

« par le mélange de l'or et de l'argent, des soies et des laines de diffé-« rentes couleurs, la variété des plus belles fleurs que l'on connaissait « alors : de là vint la nécessité des dessins de fleurs auxquels s'appli-« quèrent ceux qui voulurent exceller dans cet art de représenter avec « l'aiguille les fleurs au naturel. »

On ne vit jamais en effet, comme le remarque Antoine, plus de livres de fleurs, gravées d'après nature, que dans ce temps-là. Hœfnagel, Suverts, Théodore de Bry, Van de Pas ou Passæus, Langlois, Lafleur, Vallet, en mirent au jour, comme à l'envi les uns des autres; et ce n'est pas tout : comme, pour servir de modèles aux ouvriers, il fallait que les fleurs gravées de tous ces livres fussent enluminées, de toutes parts on s'y appliqua; enfin, les fleurs ordinaires ne suffisant plus, on fut conduit à en chercher d'étrangères, et, pour cultiver ces nouvelles plantes, on fut conduit à établir de nouveaux jardins.

« C'est une obligation, dit Antoine de Jussieu, que la botanique eut « à la vanité du sexe; car il fallut, pour la satisfaire, établir en divers « endroits du royaume des jardins de fleurs rares et singulières, apportées « des pays les plus éloignés. »

« Jean Robin, continue-t-il, fut le premier qui se distingua, à Paris, « par la culture des fleurs de ce genre, qu'il élevait pour ce motif dans « un jardin qui, au commencement, lui était propre, et qui devint par « la suite, en quelque façon, celui de Henri IV et de Louis XIII, depuis « que ces princes, entrant dans sa curiosité, lui eurent donné des ap-« pointements avec le titre, tantôt de leur botaniste, et tantôt de leur « simpliste. »

C'est là, c'est dans ce jardin du *botaniste* ou *simpliste royal* Jean Robin, que Pierre Vallet, brodeur ordinaire de ces deux rois, venait copier d'après nature les fleurs nouvelles dont il voulait se servir pour varier ses ouvrages, et qu'il puisa les matériaux du gros volume *in-folio* dont il publia la première édition sous le titre de *Jardin du Roi très-chrétien Henri IV*, et la seconde sous le titre de *Jardin du Roi très-chrétien Louis XIII*. « Il indique dans cet ouvrage, dit Antoine, à ceux qui en « veulent enluminer les plantes, les couleurs qu'ils doivent employer « pour imiter le plus parfaitement leur coloris naturel. Et il y a appa-« rence que c'était sur de pareilles instructions que tant d'enlumineurs « s'appliquaient à colorier les livres de Brunsfelsius, de Matthiole et de « Fuchs, dont il nous reste encore tant d'exemplaires défigurés par le « peu de rapport que les couleurs qu'on y a appliquées ont avec la vérité « des plantes dont ils représentent les traits. »

Mais, vers ce même temps où Jean Robin, bientôt aidé de Ves-

pasien son fils, multipliait, avec tant d'ardeur, dans son jardin, les plantes rares et étrangères, s'élevait (1635) le *Jardin royal;* et, dès que celui-ci parut, une influence nouvelle se fit sentir.

« L'établissement, dit Antoine, qui se fit au faubourg Saint-Victor « d'un jardin royal, dans la vue de l'instruction des étudiants en mé- « decine, donna occasion à une telle augmentation de plantes étrangères, « que Guy de la Brosse, médecin, y plaçait par la faveur du roi et de « ses ministres, que tous les jardins des curieux s'en ressentirent. On « les vit bientôt se parer de toutes celles que cet industrieux botaniste « tirait non-seulement de toutes les parties de l'Europe, mais encore du « Canada, des îles Antilles et des Indes Orientales où nos Français éta- « blissaient des colonies. »

D'un autre côté, à mesure que les plantes rares et les jardins se multipliaient, la rivalité des volumes *in-folio* semblait s'exalter. La date de la seconde édition du gros volume de Vallet est de 1623. En 1632, Pierre Firens en publia un autre sous le titre de *Theatrum Floræ*, plus grand encore que celui de Vallet; et Guy de la Brosse, pour bien mettre en vue la supériorité du Jardin du Roi, en publia un *du double* plus grand que celui de Pierre Firens. Mais, hélas! à quoi ne sont pas exposés les livres, même les plus gros. Guy de la Brosse ne put réussir à publier que cinquante planches de son énorme ouvrage, sur près de quatre cents qui étaient déjà gravées, et Antoine de Jussieu nous apprend que, quelques années plus tard, ces cinquante planches furent sauvées par Fagon des mains d'un chaudronnier auquel les héritiers de Guy de la Brosse les avaient livrées.

Je laisse tous ces détails, quoique bien curieux, et je viens à l'origine de la Collection des vélins du Jardin des Plantes. Tandis que Louis XIII fondait ce jardin sous le titre de *Jardin royal*, son frère Gaston, duc d'Orléans, se prenait pour les plantes rares d'une belle passion, et qui fut la seule dans laquelle il persévéra. Il en fit cultiver d'abord à Paris, au Luxembourg, et puis à Blois, dans un jardin que rendirent bientôt célèbre les ouvrages de l'habile botaniste qu'il y avait appelé, l'écossais Robert Morison.

Mais Gaston ne s'en tint pas là : non content de rassembler dans son jardin les plus curieuses plantes et les plus belles fleurs, il les fit dessiner et peindre pour les avoir aussi dans son cabinet.

« Entre plusieurs dessinateurs et peintres en miniature, dit Antoine « de Jussieu, qu'il avait employés pour ce sujet, aucun ne réussit mieux « que Nicolas Robert, de Langres, dont personne n'a pu égaler le « pinceau. »

« Il dépeignait ces plantes, ajoute Antoine, chacune sur une feuille « de vélin de la grandeur d'un *in-folio*, avec une telle exactitude, que la « moindre petite partie y était exprimée dans sa perfection, et, lorsqu'il « se présentait quelque oiseau ou quelque autre animal dans la mé- « nagerie du prince, il les peignait sur de semblables feuilles, en sorte « que Gaston se trouva insensiblement avoir un assez grand nombre « de ces miniatures pour en pouvoir former divers portefeuilles, dont « la vue fréquente lui servait d'une noble récréation. »

Ce sont ces *divers portefeuilles* qui ont été le premier et magnifique début de la Collection des vélins du Jardin des Plantes. A la mort de Gaston, arrivée en 1660, le ministre Colbert, qui avait le tact des grands ministres, celui de démêler promptement tout ce qui pouvait augmenter la gloire de son roi et de son pays, proposa à Louis XIV, qui, dit Antoine, « était connaisseur et amateur des belles choses, » de les acheter, et de créer, pour un aussi habile homme que Nicolas Robert, la charge de *peintre du cabinet.*

Ainsi animé par une libéralité si noble et si bien entendue, Robert s'attacha plus que jamais à cet art de rendre la nature par les couleurs, où, comme le disait tout à l'heure Antoine, il fut sans égal.

« On peut juger, dit Antoine, par le temps que cet excellent homme « mettait à rendre parfaites ces feuilles, et par le prix que Louis XIV « lui en donnait, à l'exemple de Gaston, car elles lui coûtaient cent « livres pièce, qu'il n'y avait guère qu'un prince qui pût soutenir la con- « tinuation d'un tel ouvrage. »

Robert mourut en 1684 [1]; mais ni sa mort, ni celle du grand ministre qui l'avait produit au roi ne devaient arrêter le cours d'un si bel ouvrage. Joubert, peintre ordinaire du prince de Condé, fut nommé peintre du cabinet du roi en remplacement de Robert; et, comme il s'entendait beaucoup mieux à peindre des paysages qu'à représenter des plantes, il se reposa de ce dernier soin sur diverses personnes, et principalement sur Claude Aubriet, de Châlons-sur-Marne. Ceci fut un premier bonheur. Aubriet était digne de succéder à Robert.

[1] Je rappelle ici, comme un détail curieux, que c'est par la peinture des fleurs de la célèbre *Guirlande de Julie* (mademoiselle de Rambouillet, plus tard madame la duchesse de Montausier), que Robert avait commencé sa réputation. « Ce fut « pendant son séjour à Paris, dans l'hiver de 1641, que le marquis de Montausier fit « à Julie cette fameuse galanterie d'une guirlande peinte sur vélin *in-folio* par Robert, « et à la suite de laquelle se trouvent toutes les fleurs dont elle se compose, peintes « séparément, chacune sur une feuille particulière..... » Rœderer : *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France,* chap. XI, p. 91.)

Un second bonheur fut que Fagon, neveu maternel de Guy de la Brosse, devenu premier médecin du roi, devint aussi, et par cela même, surintendant du Jardin royal.

Fagon, « un des beaux et bons esprits de l'Europe, dit Saint-Simon, « curieux de tout ce qui avait trait à son métier, grand botaniste, bon « chimiste, habile connaisseur en chirurgie, excellent médecin et grand « praticien, » Fagon avait hérité de l'amour de Guy de la Brosse pour le Jardin royal, qui ne fut jamais en effet, si vous exceptez l'époque des Dufay et des Buffon, en des mains plus capables et plus actives.

Pour ne parler ici que de ce qui se rattache à l'histoire de nos vélins, « il tâcha, dit Antoine, de faire revivre en ce peintre (dans Aubriet) le « génie et le goût naturel qui avaient rendu Robert sans égal; à quoi ne « contribua pas peu, ajoute Antoine, l'attention qu'eut M. de Tournefort « à lui faire tirer d'après nature toutes les parties détachées des plantes, « d'une manière si exacte, qu'elles ont, depuis, servi à établir les classes et « les genres dont est formé le système des *Éléments* de ce célèbre bota- « niste. »

L'attention qu'eut M. de Tournefort mérite bien d'être ici notée. A compter de cette *attention* en effet, commence l'ère nouvelle de l'application docile et flexible de l'art à la marche précise de la science, et du secours fourni par le travail du peintre au travail du naturaliste.

Ce fut ce même Aubriet qui accompagna, comme on sait, Tournefort dans son voyage du Levant : « Il y fit, dit Antoine, une provision « d'esquisses, qui, à son retour, lui fournirent une ample matière pour « augmenter considérablement ce recueil (le recueil des vélins); et, en « effet, le nombre de miniatures qu'il y a ajoutées, dans l'espace d'en- « viron vingt-cinq ans, excède de beaucoup celui de Robert. »

Tant que vécut Louis XIV, Fagon obtint facilement de garder chez lui, c'est-à-dire au Jardin royal, la Collection des vélins; mais, à la mort de ce prince, en 1715, il dut les déposer au cabinet du roi, d'où, par ordre du duc d'Orléans, alors régent, elle fut transportée à la Bibliothèque du roi.

Enfin, en 1793, le *Jardin royal*, transformé en *Muséum d'histoire naturelle*, reçut une bibliothèque, et, avec cette bibliothèque, cette belle et fameuse Collection de vélins, qui, commencée en 1650 par Gaston d'Orléans, et continuée depuis par Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, se composait alors de soixante-quatre volumes ou portefeuilles.

Elle en contient aujourd'hui près de cent; et je dois ajouter que son horizon s'est beaucoup étendu. Elle ne s'est plus bornée aux plantes et à quelques oiseaux. Elle a embrassé toutes les classes du règne animal.

les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons, les mollusques, les insectes, etc.; à la zoologie elle a joint l'anatomie, la physiologie comparées, l'anthropologie, et à la nature vivante, la nature inorganique, la géologie, la minéralogie, la cristallographie. Jamais monument scientifique, plus utile à la fois et plus magnifique, n'aura compté des appuis plus illustres, ni, à considérer l'ensemble du travail, n'aura été confié à de plus habiles artistes. Je ne puis nommer tous ces artistes; nommons du moins, et cela sans parler des vivants, ceux qui ont tout à fait excellé : Robert, pour les plantes, et, tout de suite après lui, Aubriet, mademoiselle Basseporte, élève d'Aubriet, Van Spaendonck, Redouté, etc., et, pour les animaux, Maréchal.

Je ne puis finir cet article sans revenir un moment encore à Antoine de Jussieu. A peine âgé de dix-huit ans, il avait été envoyé par son père à Montpellier pour y étudier la médecine. C'est là qu'il connut Chirac, qu'il devait retrouver plus tard, à Paris, intendant du Jardin royal, et Pierre Magnol, le premier botaniste qui ait introduit le mot de *familles* dans la méthode.

Par une coïncidence singulière, ce fut Antoine de Jussieu qui remplaça Tournefort au Jardin royal comme professeur, et ce fut Pierre Magnol qui le remplaça à l'Académie des sciences comme membre titulaire. Magnol ne résidait cependant pas à Paris, mais il était illustre, et contre l'illustration il n'y a point de règle.

Je trouve, dans les procès-verbaux de notre ancienne Académie (séance du 6 février 1709), cette note du secrétaire perpétuel Fontenelle. « J'ai « lu à la compagnie une lettre de M. de Pontchartrain à M. l'abbé Bi- « gnon, datée de Versailles le 5 février, par laquelle il lui mande que, « sur la nomination du 30 janvier, le roi a choisi M. de Magnol, quoique « étranger, à cause de sa grande réputation dans la botanique. »

Peu de livres de botanique, et même d'histoire naturelle, ont eu plus de succès que le petit livre (je dis *petit*, car il n'a pas cent pages) de Magnol, intitulé : *Prodromus historiæ generalis plantarum in quo familiæ plantarum per tabulas disponuntur;* Monspelii, 1689. La belle préface de ce petit livre, et il n'y a que la préface qui en soit belle, n'a que treize pages, et le nom de Magnol sera immortel, tant il y a de force et de vie dans quelques idées supérieures, quand elles sont les premières et qu'elles touchent à un grand problème!

« Après avoir examiné, dit Magnol, les méthodes les plus usitées, et « trouvé celle de Morison insuffisante et défectueuse, celle de Ray trop « difficile, j'ai cru apercevoir dans les plantes une affinité suivant les « degrés de laquelle on pourrait les ranger en diverses familles comme

« on range les animaux..... Cette relation entre les animaux et les « végétaux m'a donné occasion de réduire les plantes en certaines fa- « milles par comparaison aux familles des hommes, et, comme il m'a « paru impossible de tirer les caractères de ces familles de la seule fruc- « tification, j'ai choisi les parties des plantes où se rencontrent les prin- « cipales notes caractéristiques, telles que les racines, les tiges, les fleurs « et les graines; il y a même, dans nombre de plantes, une certaine si- « militude, une certaine affinité, qui ne consiste pas dans les parties « considérées séparément, mais en total..... Et je ne doute pas que « les caractères des familles ne puissent être tirés aussi des premières « feuilles du germe au sortir de la graine. J'ai donc suivi l'ordre que « gardent les parties des plantes dans lesquelles se trouvent les notes « principales et distinctives des familles, et, sans me borner à une seule « partie, j'en ai souvent considéré plusieurs ensemble[1]. »

Il y a bien des idées dans cette page, et toutes d'un ordre très-élevé. Magnol a senti qu'on pouvait *ranger les plantes en familles* comme on *range les animaux;* il a cherché *les parties où se rencontrent les principales notes caractéristiques;* il a vu que *les caractères des familles pouvaient être tirés des premières feuilles du germe*, etc.

Et cependant quelle incertitude encore et quel vague! Tantôt il considère telles ou telles parties séparément, les *racines*, les *fleurs*, les *graines;* tantôt il en considère *plusieurs ensemble;* tantôt il considère *le total* de la plante. Il hésite, il tâtonne, il cherche. Que lui manque-t-il donc pour trouver? Un principe, le principe posé par Bernard, déve-

[1] « ..... Roberti Morisoni tabulas cognitionis et affinitatis plantarum (quam « methodum à clarissimis botanicis Andrea Cæsalpino et Fabio Columna, quidquid « dicat et novam jactitet, mutuatus fuit), multum ad faciliorem cognitionem juvare « statim cognovi (ideo nomine familiæ, quod cognationem et affinitatem includit, usus « sum) : sed, ut verum fatear, impossibile visum fuit tesseram et notam infallibilem « (sunt ipsius verba) invenire..... Doctissimi Joannis Raii methodus nova place- « bat..... Et ideo difficilem, quamvis doctissimam inveni..... Vidi primo quam « plurimas esse animalium familias, secundo in iisdem familiis varias esse species... « Hos omnes gradus affinitatis in plantis etiam reperire cognovi..... Hæc anima- « lium et vegetabilium relatio occasionem mihi præbuit plantas ad certas familias re- « ducendi (dum familias voco, comparative ad hominum familias intellige), sed quia « notas familiarum a sola fructificatione desumere impossibile visum fuit, varias « partes plantarum elegi, in quibus præcipuæ notæ et characteres reperiuntur, radices « nempe, caules, folia, flores et semina; est etiam quædam similitudo et affinitas in « multis plantis quæ non consistit in partibus separatim, sed in toto composito..... « Nec dubito quin etiam a primis germinationis foliis notæ familiarum desumi « possent..... Præcipuas tamen differentias à flore et semine desumendas esse non « negamus, non neglectis aliis partibus..... Sequutus sum igitur ordinem a par-

loppé par Laurent, dont ne se douta jamais Antoine[1], quoiqu'il eût étudié sous Magnol, qui lui-même ne s'en doutait pas, le principe de la *subordination des caractères*.

« La méthode naturelle, disait Linné, a été le premier et sera le der« nier terme de la botanique[2]. » En effet, tous les travaux énergiques et supérieurs ont constamment tendu vers ce grand objet. Lorsque, dès le milieu du XVIe siècle, Gesner indiquait déjà les caractères tirés de la fructification comme les plus essentiels[3], il ouvrait la voie : « Il arriva, « dit M. Cuvier, à découvrir cet art de distinguer et de classer les plantes « par les organes de la fructification, art qui a véritablement créé la bo« tanique scientifique[4]; » lorsque, peu après Gesner, Césalpin prescrivait de former les premiers genres, *prima genera*, sur la *racine* et sur le *germe*[5]; lorsque, profitant des travaux de Gesner et de Césalpin, sans le dire, ou plutôt en disant tout le contraire[6], Morison prescrivait de les fonder sur les *graines*[7]; lorsque Magnol écrivait la belle page que nous venons de voir; lorsque Tournefort excluait de la constitution des genres tout autre caractère que celui des *fleurs* et des *fruits* réunis ensemble[8]; lorsque Linné donnait ses essais d'*Ordres naturels*[9]; tous ces nobles et vi-

« tibus plantarum desumptum, in quibus præcipuæ et distinctivæ familiarum notæ « reperiebantur, nec una contentus, plures sæpius adjunxi. . . . . » (*Præfatio*). — [1] Antoine, tout jeune encore, s'était épris de la méthode de Tournefort, à laquelle *il se défendit toujours de vouloir toucher* (voyez mon premier article, p. 387), et, plus tard, lorsque son frère Bernard commença sa longue méditation sur la méthode, il avait déjà quitté la carrière du botaniste pour se livrer tout entier à celle du médecin. — [2] *Methodus naturalis primus et ultimus finis botanices est et erit.* (*Phil. bot.*) — [3] « Ex his (flore et fructu) enim potius quam foliis stirpium naturæ et cognationes « apparent. » (*Epist. ad Theodorum Zuinggerum.*) — « His notis (a fructu, semine et « flore) staphisagriam et consolidam regalem vulgo dictam, aconito congenerem « facile deprehendi. » (*Ibid.*) — « Melissa Constantinopolitana ad lamium vel urticam « mortuam quodam modo videtur accedere, seminis tamen, unde ego cognationes « stirpium indicare soleo, figura differt. » (*Epist. ad. Adolph. Occonem.*) — [4] *Biographie universelle,* art. *Gesner.* — [5] « Partes . . . . . sunt radix et germen : ex horum « igitur differentiis prima genera constituenda sunt. » (*De plantis, lib. I, cap. XIII.*) — [6] Il donne sa doctrine pour aussi *neuve* qu'*infaillible :* « . . . . . Hanc nostram « doctrinam novam notis infallibilibus. . . . a natura datis et a nobis primo obser« vatis distinctam (*Plantarum historia universalis Oxoniensis, seu herbarum distributio « nova,* etc. » T. III, in *præfatione.* 1715.) Voyez, sur ces prétentions de Morison, le jugement déjà cité de Magnol, note 1 de la page précédente. — [7] « . . . . . Notas ge« nericas et essentiales a seminibus eorumque similitudine petitas per tabulas cogna« tionis et affinitatis disponentes, stirpes exhibebimus. Differentias specificas a partibus « ignobilioribus, scilicet radice, foliis et caulibus, odore, sapore, colore desumptas « adscribemus. » (*Ibid.*) — [8] Hæc cum ita sint, genera plantarum statui non posse « liquet, nisi flores simul et fructus adhibeantur. » (*Isagoge in rem herbariam,* p. 57, 1700.) — [9] *Fragmenta methodi naturalis* ou *Ordines naturales.* 1738.

goureux esprits faisaient autant de pas dans la voie ouverte par Gesner. Le problème de la *méthode naturelle* était comme une sorte d'énigme, qu'ils se transmettaient l'un à l'autre, et dont les deux Jussieu, Bernard et Laurent, ont trouvé le mot.

FLOURENS.

L'Église et l'empire romain au IVe siècle, par M. Albert de Broglie. 1re partie, règne de Constantin. Paris, Didier, quai des Augustins n° 35, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

De la décadence de l'Empire.

« J'ai entrepris, dit M. Albert de Broglie, de raconter et de mettre « en regard, dans leur suite parallèle, la dissolution de l'empire et la « croissance de l'Église, le déchirement de l'unité matérielle du monde « et la formation contemporaine de leur unité morale. » Dans cette phrase, M. Albert de Broglie, donnant le plan de son livre, a, en même temps, marqué d'une main sûre le nœud véritable de cette grande histoire et l'intérêt suprême qui s'y attache. Cet intérêt est tout entier en ce spectacle d'une vie qui se retire et d'une vie qui arrive, en cette trame qui se dénoue et renoue simultanément, en cette correspondance de destruction et de renovation qui nulle part ne peut être mieux étudiée que dans la chute graduelle du monde romain et l'élévation successive du christianisme. Faire autrement c'est gravement pécher contre la première des lois historiques, sans laquelle les événements ne paraissent plus que flotter et se suivre au hasard. Voyez Gibbon : certes ni l'érudition, ni la force de la pensée, ni le labeur, ni le talent, ne lui ont manqué; mais, par des motifs qu'il n'importe pas ici d'examiner, il n'embrasse que la moitié de son projet, la décadence de l'empire; l'autre moitié, la croissance de l'Église chrétienne, il ne la traite que comme une espèce d'accident, qui vint augmenter la désorganisation et ouvrir plus largement la porte à l'invasion des barbares. Aussi, quand on a tourné le dernier feuillet et fermé le livre, quelle est l'impression qui reste? Celle que ressent le voyageur qui,

longeant un de ces grands fleuves de l'Australie destinés à ne pas atteindre la mer, le voit s'épancher en des sables stériles, s'y amoindrir à mesure qu'il avance, et se perdre en d'impraticables marais.

Il n'en est plus ainsi quand, ne scindant pas l'histoire et sachant en saisir l'ensemble, l'enchaînement et l'harmonie, on ne se laisse pas aller en aveugle sur la pente de ce qui tombe. Au lieu de cette vue désolée d'une décadence sans ressources, au lieu de cette fin misérable d'une grande chose, on aperçoit des commencements qui promettent un avenir fécond. Et ce n'est pas un optimisme trop confiant qui cherche à se consoler et à se faire illusion; la réalité historique elle-même, on la mutile quand on n'embrasse pas à la fois le double courant descendant et ascendant. Il n'est pas une ruine à côté de laquelle ne s'élève un nouvel abri; plus la destruction se hâte, plus la restauration devient active; et, quand, finalement, les destins de Rome impériale sont accomplis, et que, comme pour la Troie du poëte dont tous les débris fument à terre, la poudre soulevée par ce grand écroulement s'est dissipée, le christianisme a complété sa conquête du monde romain, et l'Église siége au faîte du pouvoir spirituel. M. Albert de Broglie a fait une juste et vraie comparaison de cette croissance avec celle de l'arbre gigantesque qui sort de son germe : « La plante, dit-il, aspire au ciel et s'étend dans « l'espace par la seule vertu du principe organique qui réside en elle. « Son unité, déjà tout entière dans la semence, s'épanouit, sans s'altérer « ni se diviser, dans la plus riche végétation. L'ancienne colline que « couvrait le palais des Césars n'est plus aujourd'hui qu'un amas de « pierres informes et dispersées; mais, sur ces ruines, quelque graine « portée par le vent est venue un jour se déposer. Peu à peu la graine « s'est faite arbre, et, depuis le premier moment de sa croissance « jusqu'à son complet développement, depuis la racine jusqu'à la cime, « sur tous les points du cercle immense décrit par les rameaux, c'est le « même suc vivifiant qui la parcourt et l'anime. » M. Albert de Broglie s'arrête là et veut voir dans Rome et son empire non un grand corps organique qui vieillit et succombe, mais une simple juxtaposition de parties qui se dissout. A tort selon moi; Rome aussi naquit d'un germe; quand la sève manqua à l'arbre, son feuillage se sécha, ses rameaux arides s'étendirent en vain dans l'espace, ses racines pourrirent dans le sol, et la tempête, accourant du fond du Nord, ne tarda pas à le renverser.

Ce fut Auguste qui effectua la transformation de la république en empire. Que cette transformation ait été faite avec adresse et accueillie avec faveur, c'est ce qui ne peut être l'objet d'aucune controverse. Je n'invoquerai pas les flatteries qui lui furent adressées, car, quel est

le souverain absolu, ou, comme disait le rhéteur romain, quel est l'homme commandant à trente légions qui ait manqué de flatteurs? Je me bornerai à citer la phrase concise de Pline qui juge les empereurs avec une très-grande liberté d'esprit, et qui dit d'Auguste: «Il donna la «couronne rostrale à Agrippa; lui reçut du genre humain la couronne «civique.» (*Civicam a genere humano accepit ipse.*) Ce fut certainement le sentiment général des contemporains, sauf de ceux qui regrettaient la liberté politique, désormais irrévocablement anéantie pour Rome et l'empire.

Ce sentiment, inspiré par la fatigue des convulsions civiles, était une erreur; l'événement le prouva. Pour le montrer, je n'ai aucun besoin d'invoquer les ébats sanguinaires des Césars, les armées se disputant l'empire, les insurrections des provinces, le fardeau croissant des taxes, le désespoir des classes imposables, la décadence des lettres et des arts. C'étaient là des symptômes graves d'une situation dangereuse; mais cette situation pouvait avoir ses remèdes en elle-même. Déjà Pline l'ancien, esprit dégagé de tous les préjugés entretenus parmi ceux qui regrettaient l'ancienne république, avait remarqué qu'après tout, ce qu'il appelait *vita*, et ce que nous appellerions *civilisation*, n'avait cessé de faire des progrès; et le christianisme préparait dans le silence une religion, une morale, des lettres et des arts qui allaient bientôt resplendir. Une transformation laborieuse et profonde s'opérait sous le sceptre des Césars, sans qu'ils en eussent conscience; et les maux qui éclataient de toutes parts au sein de cet immense empire étaient réparables. Aussi le véritable grief de l'histoire contre le régime impérial, c'est d'avoir laissé forcer les barrières par l'invasion barbare, d'avoir permis que les Ostrogoths, les Visigoths, les Francs, les Suèves, les Lombards, se soient établis en vainqueurs sur le sol romain, et que des chefs barbares soient devenus les rois et les seigneurs des populations romanes. S'il avait bravement et heureusement défendu le territoire et empêché le dieu Terme de la vieille Rome d'être renversé et foulé aux pieds, il aurait accompli son premier devoir, et aux plus sévères jugements de l'avenir il eût toujours pu répondre qu'il n'avait pas failli à sa tâche et qu'en finissant il livrait aux destinées futures le monde romain tel qu'il l'avait reçu; que c'était aux Chrétiens, destructeurs du paganisme, aux nationalités nouvelles, héritières des anciennes, à saisir la direction des choses; que, quant à lui, il transmettait à ses successeurs tous les éléments de puissance et de civilisation. Mais cette grande et décisive apologie, il n'a pas à la donner. Tout absolu qu'il était à l'intérieur, il se trouva faible à l'extérieur. Aucun souvenir reconnaissant ne survécut à sa chute.

Au lieu de recevoir son héritage dûment conservé par un pouvoir efficace, la société, passant des siècles à en recueillir les débris, reprit tardivement le cours de sa fortune ultérieure et de son développement.

L'empire, devant avoir une si misérable issue, a donc été, tel qu'il fut constitué, une mauvaise solution du terrible conflit qui mit fin à la république; et, sans donner raison à ceux qui, dans les plaines de Pharsale et de Philippes, luttèrent contre lui, puisque nous ne savons ce qu'ils auraient fait de leur triomphe, l'histoire est pleinement autorisée à condamner ceux qui, vainqueurs, organisèrent leur succès définitif. On a souvent signalé et loué le procédé qu'Auguste employa pour transformer la république en empire; tout bien considéré, on n'y peut louer que de l'adresse et un expédient, mais rien qui ressemble à une organisation véritable. L'apparence de la république demeura, peuple, sénat, consuls, magistratures; seulement, derrière cette apparence, se trouvait un homme qui, revêtu de toutes les dignités républicaines et de leurs pouvoirs réunis ne laissait au reste qu'un simulacre d'autorité. Évidemment, la république, toute morte qu'elle était, s'imposa à l'esprit d'Auguste, et, comme le Mézence de la fable qui

> .... mortua jungebat corpora vivis,
> Componens manibusque manus atque oribus ora,

il joignit étroitement à ce qui ne vivait plus, ce qui, dans son espoir, devait vivre à jamais sous l'abri du Capitole. Les conditions de l'empire se trouvèrent liées à celles de la république; il n'y eut plus moyen de passer à la monarchie; et la domination des empereurs ne fut qu'une longue dictature, à laquelle l'invasion des barbares mit un terme. Sans doute, en tout état de cause, il fallait bien que l'empire fût une certaine continuation de la république; et, vu la subordination où le présent est à l'égard du passé, il ne pouvait pas en être autrement. Mais bien des voies différentes étaient ouvertes à cette nécessaire continuation; et, si, par exemple, les gens de Pompée et de Brutus avaient triomphé, les choses n'auraient pas suivi le même cours, un cours meilleur ou plus mauvais, nous ne savons, mais autre certainement. Les successeurs de la république, quels qu'ils fussent, devaient toujours avoir à compter avec deux forces qui allaient se faire sentir puissamment, le christianisme et les barbares d'outre-Rhin. L'empire, de païen qu'il était au début, se trouva chrétien au terme; c'était bien, et, de ce côté, on n'a rien de plus à lui demander; mais, de romain qu'il était, il se trouva barbare, ce fut une honte et un malheur.

Auguste avait été élevé à côté de César, qui traitait de superstitions

l'enfer et l'autre vie du paganisme, et parmi ces hommes des guerres civiles qui, à la fois disciples de la philosophie grecque et endurcis dans les violences militaires et politiques, conservaient peu de foi aux vieilles et sévères divinités de Rome. On peut croire, sans se tromper, qu'une incrédulité non raisonnée comme dans les hautes classes, mais active et pratique, s'était insinuée parmi les classes inférieures et dans ces légions qui n'avaient plus guère d'autres dieux que leurs généraux. Virgile, en parlant de ce temps, a dit :

Fas versum atque nefas;

et Horace,

..... Quid intactum nefasti
Liquimus ? Unde manum juventus
Metu deorum continuit ? quibus
Pepercit aris ?...

Cependant, à peine Auguste fut-il maître du pouvoir, que, ne voulant pas s'associer à ce travail de désorganisation et sentant le vide laissé par l'affaiblissement des antiques croyances, il s'efforça de les raviver et de les rasseoir. C'est dans cet esprit qu'Horace, qui s'était rallié au nouveau gouvernement, rappelait aux Romains les temples en ruine, les statues noircies par la fumée, la vengeance tirée par les immortels de ces sacriléges et la nécessité de rendre aux autels la splendeur et aux dieux l'obéissance pour retrouver leur faveur et la prospérité :

Delicta majorum immeritus lues,
Romane, donec templa refeceris
Ædesque labentes deorum, et
Fœda nigro simulacra fumo.

Ici on aperçoit clairement combien est frustrée la volonté des hommes les plus puissants quand ils agissent en dehors des forces vives de la société. Auguste était souverain du monde civilisé; il s'était concilié le concours moral de ceux qu'il gouvernait; et cependant que pouvait-il pour un réveil religieux ? Le christianisme allait naître, mais n'était pas né; et quant à rendre créance et autorité aux divinités, même un empereur romain devait y échouer. Virgile mettait sous ses pieds le vain bruit de l'Achéron avare; et Pline, après avoir dit que c'était de puériles imaginations que de croire à des dieux vieux ou jeunes, ailés ou boiteux, ajoutait cette phrase décisive : « Qu'il y ait un Jupiter ou un Mercure, des dieux « diversement nommés et une nomenclature céleste, c'est ce qui, on en « conviendra, ne peut paraître que digne de risée devant l'interprétation

« de la nature. » Aussi la décomposition du paganisme procéda-t-elle rapidement entre les apothéose des empereurs et la confusion croissante des dieux étrangers; et, seulement longtemps après, quelques restes de vie s'y rallumèrent quand, sous la stimulation d'une religion rivale et progressivement victorieuse, une philosophie nouvelle, le néo-platonisme, vint soutenir, par ses interprétations, la cause des dieux et des déesses. Mais il était trop tard, et une métaphysique subtile chercha vainement à relever des ruines qui croulaient de toutes parts.

Au début de l'empire, une forte impulsion venant des causes antécédentes se faisait sentir; elle procédait des souvenirs de liberté, trop voisins pour ne pas conserver une certaine influence, et des enseignements philosophiques embrassés par quelques âmes romaines comme des garanties de dignité morale dans un temps qui ne promettait plus guère d'autre garantie. Aussi rencontre-t-on des caractères qui, tout en paraissant plus appartenir au passé qu'au présent, excitent un respect mêlé d'admiration pour leur ferme et solitaire grandeur. Mais peu à peu cette impulsion, que rien ne renouvelle, s'affaiblit et s'éteint; et, quand, définitivement, le stoïcisme n'a plus de disciples, quand la liberté républicaine ne vit plus en aucune tradition, alors les caractères s'abaissent. Dans le dernier siècle de l'empire païen, on ne signale plus de ces personnages qu'une grande vertu met en relief: les proportions se sont amoindries; le niveau s'est abaissé. Il est évident que bien des sources morales se sont taries. Ces temps-là sont pauvres en comparaison de ceux qui suivirent immédiatement la chute de la république; leur passé s'épuise à mesure qu'il s'éloigne; et leur histoire ne peut finir que par la misère des âmes et des esprits. Je ne parle, bien entendu, que de la société païenne; il n'est ici question que d'elle et de sa décadence inévitable.

Tel étant l'épuisement des forces morales, l'épuisement des forces politiques n'était pas moindre. Tout le pouvoir, au moment où la république tomba, se trouvait entre les mains de la plèbe, du sénat et des légions. Ces trois éléments prolongèrent leur existence jusqu'à la fin de l'empire, et ne disparurent qu'avec lui.

La plèbe, élément essentiel de toutes les républiques grecques ou italiennes, eut à Rome particulièrement un rôle puissant et glorieux. Plus nombreuse qu'aucune autre plèbe, la plèbe romaine offrit une pépinière inépuisable de soldats, et ne souffrit jamais de cette pénurie d'hommes, de cette *oliganthropie*, comme on disait, qui réduisit à rien les cités de Sparte et d'Athènes. Par l'entremise de ses tribuns, elle disputa légalement aux patriciens l'autorité, avec autant de constance et de courage qu'elle en mit à conquérir le monde sous les consuls; et Horace

la regrettait quand il peignait en beaux vers ces robustes et vaillants paysans, la gloire de Rome, ces paysans qui, remuant la terre avec leurs hoyaux sabins et portant les pieux coupés au commandement d'une mère sévère, avaient teint les flots du sang carthaginois et abattu le grand Antiochus et le redoutable Annibal. Ce qu'elle devint, M. Albert de Broglie l'a dit très-bien, et je le laisse parler : « La démocratie romaine, si puis« sante dans les derniers jours de la république, et qui avait trouvé, pour « faire entendre ses griefs légitimes, des accents parfois si nobles, se dé« grada sous l'empire avec une rapidité qui paraîtrait incroyable, si l'on « ne songeait au délaissement absolu où l'asservissement politique laissait « tomber les classes populaires de l'antiquité. Ces populations, formées « d'esclaves affranchis ou d'hommes libres avilis par la misère, dénuées « de tout secours et de tout enseignement moral, ne recevaient que de « la tribune politique quelques inspirations un peu élevées. Enfant, le « Romain de la plèbe n'était ni appelé ni formé dans aucune école ; « homme, il ne recevait de ses prêtres aucune instruction sur ses devoirs « et sa destinée. Le forum, où il entendait retentir une noble éloquence, « suppléait un peu, pour lui, à ce défaut d'école ou d'église. Ses ora« teurs étaient ses seuls prédicateurs. Quand il eut cessé de les entendre, « il fut abandonné, dans le silence, à l'aveugle impulsion de ses appétits « matériels. En peu d'années, le peuple de Rome se trouva transformé « en une bête féroce et sensuelle, ne se souciant que de la nourriture et « de ses spectacles; satisfait quand l'une était abondante et les autres « magnifiques. » Tel est le jugement que M. Albert de Broglie porte de la plèbe sous l'empire; et il est certain que, privée de tout pouvoir politique, elle n'en garda pas moins des priviléges qui ne faisaient plus que la dégrader; singulière superfétation qui s'explique par les antécédents, et dont le gouvernement impérial ne sut ou ne put jamais se dégager.

Il ne se dégagea jamais, non plus, du sénat. C'est un des phénomènes les plus curieux de l'histoire que l'existence, pendant des siècles, de ce grand corps qui ne se soutenait que par des souvenirs et qui n'était que parce qu'il avait été. Dès l'abord et pendant toute sa durée, le sénat se trouva, si je puis me servir de cette phrase moderne, dans l'opposition; il ne tenait pas son existence des empereurs puisqu'il était plus ancien qu'eux et qu'ils n'osèrent pas le renverser; mais il n'avait d'autorité que celle qu'ils voulaient bien lui laisser; toutes les fois qu'il leur plaisait de le réduire au rôle du plus humble des conseils, ils n'avaient qu'à commander, le sénat n'ayant derrière lui aucune force à laquelle il s'appuyât pour faire résistance. Même dans les interrègnes, il était hors d'état de ressaisir une part de la souveraineté; Rome, les pro-

vinces, les armées, ne connaissaient plus ce genre de puissance collective, et tout ce qui lui restait c'était, parfois, d'exercer une justice tardive sur quelque prince tombé. Là, durant les premiers temps de l'empire surtout, on a un spectacle étrange : le sénat romain, ce conseil qui dirigea la conquête du monde et abaissa devant lui les cités et les rois, demeure debout après la chute de la république, sans défense, puisqu'il est sans autorité réelle. A côté est un pouvoir absolu et jaloux; les hommes qui le tiennent ont l'épée en main; et, comme les mœurs sont dures et sanguinaires et que l'opinion ne repousse pas l'effusion du sang, ils n'hésitent pas à faire tomber les têtes qui leur déplaisent. Devant ce péril incessant, la fierté sénatoriale s'anéantit, et jamais la flatterie et la servilité ne descendirent si bas, sauf quelques âmes qui, s'irritant par l'excès du péril, bravaient la délation meurtrière. Pour avoir une idée de ce que devenait le sénat dans les jours de tyrannie, on n'a qu'à se rappeler la page qui termine la vie d'Agricola, et ces mots douloureux: *Nostræ duxere Helvidium in carcerem manus; nos innocenti sanguine Senecio perfudit.* Ainsi alla le sénat jusqu'à la fin, flattant les mauvais empereurs, flatté par les bons, sans être jamais autre chose que l'ombre d'un grand nom.

Dans cette fausse situation de toute chose, l'armée elle-même s'affaiblit et dégénéra. Ce semblait être une force purement matérielle, à laquelle il suffisait, pour l'entretenir, d'un bon recrutement en hommes et d'un choix judicieux d'officiers; rien n'était à inventer; le cadre était donné; quoi de plus simple, en apparence, que d'entretenir ces formidables légions qui, jusque-là, n'avaient pas trouvé de rivales? Pourtant il n'en fut rien, et à la longue il devint impossible de leur conserver leur efficacité militaire. A la vérité, dans les premiers temps, la déchéance ne fut pas notable; les légions impériales se sentaient assez de l'influence de la tradition pour être encore des troupes d'excellente qualité. Alors elles avaient, à part la défaite de Varus qui fut une surprise, une supériorité constante sur les barbares; et l'histoire des guerres civiles offre un témoignage singulier de l'héroïsme que pouvait développer le point d'honneur : dans le conflit qui enleva l'empire à Vitellius et le donna à Vespasien, les ex-prétoriens d'Othon ayant pris le parti de Vespasien avaient en face leurs successeurs les prétoriens de Vitellius. Le combat se livrait dans Rome; la victoire n'était plus sujette à aucune chance; le compétiteur impérial avait même disparu et son corps mutilé avait été le jouet de la populace; n'importe, ses prétoriens ne consentirent jamais à se rendre; chassés des rues, ils se réfugièrent dans leur camp; et, quand leur camp (car leurs adversaires mettaient

leur honneur à le reconquérir de vive force comme eux à ne pas le céder) eut été enfoncé à coups de machines, ils se firent tuer sur place, non pas pour leur empereur mort et leur cause perdue, mais pour la gloire de leur drapeau. Plus tard tout est changé; les barbares obtiennent des avantages toujours plus fréquents; ce qui était si bien nommé *robur legionum* disparaît; et l'armée s'amoindrit comme tout le reste.

Rien donc n'est plus constant dans son cours et plus manifeste dans ses signes que cette longue décadence du grand empire. Le monde ancien avait fini virtuellement et ne pouvait plus durer; la religion était sans racine dans les esprits, et la constitution politique sans racine dans les choses. Ni les dieux innombrables ne devaient voir se relever leurs temples, ni la plèbe romaine avec le patriciat, pas plus que le dême grec avec l'aristocratie, n'étaient destinés à jouer derechef un rôle. Tout cela s'affaissait lentement et régulièrement pour faire place aux éléments de vie qui se développaient, à savoir une nouvelle religion et une nouvelle organisation politique. Ces deux choses marchèrent d'un pas très-inégal. La rénovation spirituelle devait venir avant l'autre, et, en effet, elle la devança, mais elle la devança d'un intervalle immense et bien plus long que ne semblait le comporter la situation. C'est que de fait la situation se trouva compliquée du plus grand des désastres, l'invasion barbare. Avant que ces peuplades fussent fixées, avant qu'elles se fussent fondues avec les indigènes, avant que les traditions eussent été reprises, il s'écoula un temps très-long. Entre le monde païen et le monde chrétien, l'empire est un intérim et ne pouvait pas être autre chose; mais il ne fit pas bonne garde aux frontières; c'est contre lui, je le répète, le grief irréfutable de l'histoire.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Chants du peuple en Grèce, par M. de Marcellus, ancien ministre plénipotentiaire, auteur des Souvenirs de l'Orient et des Vingt jours en Sicile. Paris, Jacques Lecoffre et compagnie, éditeurs, 1851. Deux volumes in-8° de XIX, 428 et 496 pages.

Ἄσματα δημοτικὰ τῆς Ἑλλάδος, ἐκδοθέντα μετὰ μελέτης ἱστορικῆς περὶ μεσαιωνικοῦ ἑλληνισμοῦ ὑπὸ Σπυρίδωνος Ζαμπελίου Λευ-

καδίου. Ὁ Θεὸς πᾶσιν ἀνθρώποις πάτριος ἐξηγητής. Οὐδενὶ ἄλλῳ πεισόμεθα, ἐὰν νοῦν ἔχωμεν, οὐδὲ χρησόμεθα ἐξηγητῇ ἀλλ' ἢ τῷ πατρίῳ. Πλάτων. Κερκύρα, τυπογραφεῖον Ἑρμῆς. 1852. C'est-à-dire *Chants populaires de la Grèce, publiés, avec une Étude historique sur l'état de la nation pendant le moyen âge, par M. Spyridon Zampélios de Leucade.* « Pour tous les hommes, « Dieu est le seul interprète de leur patrie. Si nous sommes « sages, ne nous en rapportons pas à un autre, et ne consul- « tons pas d'autre interprète que celui du pays. » Platon. Corfou, imprimerie Hermès, 1852, 767 pages in-8°.

Σπυρίδωνος Τρικούπη ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως. Τόμος Α'. Καλλίστην παιδείαν ἡγητέον πρὸς ἀληθινὸν βίον..... ἀποτελεῖ τοῦ βελτίονος. Ἐκ τῶν τοῦ Πολυβίου. Ἐν Λονδίνῳ· ἐκ τῆς ἐν τῇ αὐλῇ τοῦ Ἐρυθροῦ Λέοντος τυπογραφίας Ταϋλόρου καὶ Φραγκίσκου. ΑΩΝΓ. C'est-à-dire *Histoire de l'insurrection grecque, par M. Spyridon Tricoupis. Tome Ier.* « Soyons « convaincus que l'instruction tirée de l'histoire, quand celle-ci « nous révèle les causes des faits dont elle abonde, est le guide « le plus sûr pour régler notre conduite. Dans tous les temps « et dans toutes les circonstances, cette instruction seule, sans « nul inconvénient, peut nous rendre juges éclairés de ce que « nous avons de meilleur à faire. » Polybe (I, xxxv, 10). Londres, imprimerie de Taylor et Francis, cour du Lion Rouge, 1853, viii et 404 pages in-8°.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Nous avons dit, dans notre premier article, que les *Chants du peuple en Grèce*, publiés par M. le comte de Marcellus, avaient été recueillis par lui principalement sur les rives du Bosphore, en Roumélie, au pied de l'Olympe de Bithynie et dans l'Archipel. Ceux que M. Zampélios a réunis dans la seconde partie de son volume (p. 597-766) semblent provenir, pour la plupart, des contrées occidentales de la Grèce; ils nous présentent le tableau attachant des mœurs, des usages et des passions, qui dominent au sud et au nord du golfe d'Arta, dans les régions

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 24, et, pour le deuxième, le cahier d'avril, p. 203.

qui formaient jadis l'Étolie, l'Acarnanie et l'Épire. Presque tous sont inédits; ceux mêmes auxquels des publications antérieures ont ravi, jusqu'à un certain point, l'attrait de la nouveauté, paraissent ici plus complets. L'éditeur témoigne sa gratitude à plusieurs de ses amis, tels que MM. Paul Lambros et Jules Tipaldo (p. 598), dont les communications ont enrichi son recueil; et nous joignons volontiers nos remercîments à ceux qu'il leur adresse et qu'il mérite lui-même. Interrogeant les souvenirs du peuple, se livrant à de longues recherches où la récompense n'est pas toujours égale à la peine, il a sauvé de l'oubli un grand nombre de ces poésies éphémères qui peignent si bien les coutumes et les sentiments du peuple grec, mais dont les auteurs anonymes emploient un mètre et se servent d'un idiome qui probablement, l'un et l'autre, n'existeront plus dans quelque temps d'ici. Sans doute, dit M. Zampélios, dans ses Prolégomènes[1], ce langage incorrect, « ce genre de versification vivront aussi longtemps que le dernier Klephte, faisant des vœux « pour la Grèce, chantera les malheurs et l'avenir de la patrie; ils vivront pendant tout le temps où notre langue restera dans cet état vulgaire qui la sépare de la langue des lettrés, état qui s'accorde avec la « nature et l'harmonie du vers *politique*. Mais, selon notre opinion, le « klephte et la langue vulgaire disparaîtront; ils se retireront de la scène « du monde à peu près vers la même époque, au moment où la totalité « de la nation sera politiquement reconstituée. » « Aujourd'hui déjà », ajoute M. Zampélios[2], « notre langue retourne vers sa source antique: « elle y retourne forcément, par un penchant irrésistible; et ce mouvement, qui la porte à se rapprocher de l'idiome de nos ancêtres, sera « plus prononcé encore à l'avenir, à mesure que les progrès de l'instruction seront plus rapides. » Il est possible en effet, si des événements imprévus n'arrêtent point les patriotiques efforts de tant d'écrivains distingués, il est possible qu'un temps viendra où le langage informe des chants populaires sera remplacé par une diction plus régulière et plus pure; que, dans ces productions nouvelles, on ne trouvera que

[1] Ὁ σίχος οὗτος θέλει ἐπιζήσει ἐπὶ τόσον ἔτι καιρὸν ἐφ'ὅσον, ἐπ'ἀγαθῷ τῆς Ἑλλάδος, ὁ ὕστερος Κλέφτης θέλει τραγῳδήσει τὰ πάθη καὶ τὸ μέλλον τῆς πατρίδος του· ἢ ἄλλως, ἐφ'ὅσον ἡ γλῶσσα θέλει διαρκέσει εἰς τὴν ἀγοραίαν ταύτην κατάστασιν ἥτις τὴν διαστέλλει τῆς γλώσσης τῶν λογίων, καὶ ἥτις συνᾴδει πρὸς τὴν φύσιν καὶ τὴν ἁρμονίαν τοῦ πολιτικοῦ. Διότι ὁ κλέφτης καὶ ἡ ἀγοραία γλῶσσα, καθ' ἡμᾶς, περὶ τὴν αὐτὴν ὡς ἔγγιστα ἐποχὴν θέλουσιν ἀποσυρθῇ τῆς σκηνῆς, ἤγουν τότε ὅτε σύμπαν πολιτικῶς τὸ γένος ἀποκαταστηθήσεται. P. 474. — [2] Ἐπειδὴ δὲ ἡ γλῶσσα παλινδρομεῖ πρὸς τὰς ἀρχαίας πηγὰς, καὶ παλινδρομεῖ κατ' ἀνάγκην καὶ δυσαναχαιτίτως· καὶ ἐπειδὴ αὕτη θέλει ταχύτερον ἐφεξῆς τραπῇ πρὸς τὸ ἀρχαϊκώτερον, ἀναλόγως τῶν ὁρμητικῶν προόδων τοῦ φωτισμοῦ κ. τ. λ. P. 475.

l'expression de pensées nobles et généreuses, et qu'alors, pour me servir encore des termes de notre auteur [1], « la poésie, parlant un langage « correct, s'élèvera à une harmonie qui aura des charmes divins, qui « éveillera l'âme et réunira tous les accords. »

Les pièces de vers recueillies par M. Zampélios sont au nombre d'environ deux cents. Il les a distribuées en deux classes : chants de guerre (ᾄσματα ἡρωϊκὰ) et chants divers (ᾄσματα ποικίλα). Parmi les premiers (p. 599-709), il y en a qui retracent les événements des siècles passés, et qu'on pourrait également appeler chants historiques; quelques-uns, écho populaire de traditions fabuleuses, remontent au temps où la prise de Constantinople par Mahomet II frappa de douleur et d'effroi tous les chrétiens de l'Orient. Obligé de choisir, j'en transcrirai une des plus courtes et des plus célèbres. On la connaît dans toute la Grèce; moi-même, s'il m'est permis de parler de mes propres souvenirs, je l'ai entendu chanter dans le Péloponnèse, avec des variantes qui en attestent la popularité. Le miracle dont il est question s'est opéré, dit-on, à Épivatæs (Ἐπιβάταις), bourg qui, sur la plupart de nos cartes, figure sous le nom de Pivatto, et qui est situé entre Sélymbrie et Constantinople. Naturellement porté pour le merveilleux, le peuple est disposé à adopter les contes les plus étranges, et, à plus forte raison, les traditions qui ne sont qu'incompréhensibles, pourvu qu'elles ne contredisent pas ses penchants : pour des convictions naïves, les récits incroyables sont doux à croire. Sans doute, les sept vers qu'on va lire ne ressemblent point aux savantes compositions de nos poëtes, qui, au mérite des pensées et des images, joignent celui d'un langage élégant. Mais ce chant n'en est pas moins un monument curieux des superstitions nombreuses que les Grecs de nos jours (je parle de ceux de la campagne) ont héritées de leurs aïeux. Toute l'antiquité croyait que les grands événements étaient précédés par des prodiges; et, si nous osons à peine désigner par leurs noms les ustensiles du foyer domestique, si l'humble occupation d'une sainte femme ayant foi dans la résistance prolongée de la ville impériale offre des détails capables de blesser notre délicatesse moderne, rappelons-nous l'*hydromancie* et la *lécanomancie* de la Grèce païenne, arts divinatoires connus, disait-on, d'Ulysse [2] et pratiqués par Pythagore et par Numa, à ce qu'affirmait Varron [3]. Comme dans le chant

[1] *Καθὼς ὁ Θεὸς μετὰ τοῦ ἀνθρώπου ἐν μιᾷ καὶ τῇ αὐτῇ οὐσίᾳ συνταυτίζονται, οὕτως ἡ ποίησις μετὰ τοῦ λόγου θέλουσι συναπαρτίσει μίαν καὶ τὴν αὐτὴν θεοτερπῆ καὶ ἐγερσίνοον παναρμονίαν.* P. 475. Je n'ai pas traduit le premier membre de la comparaison. — [2] *Schol. in Lycophr.* v. 813 : *Λεκανομαντείαν ἐποίησεν.* — [3] Saint Augustin, *De civitate Dei,* VII, XXXV : « Nam et ipse Numa... hydromantiam facere

grec, des voix faibles, prédisant l'avenir, se faisaient alors entendre au-dessus du vase dans lequel on avait versé des liqueurs [1].

Καλόγρια ἐμαγέρευε ψαράκια 's τὸ τηγάνι,
Καὶ μιὰ φωνὴ, ψιλὴ φωνὴ, ἀπανωθειὸ τῆς λέγει
« Πάψε, γριὰ, τὸ μαγερειὸ, κ' ἡ Πόλι θὰ τουρκέψη. »
— « Ὅταν τὰ ψάρια πεταχτοῦν, καὶ 'βγοῦν καὶ ζωντανέψουν,
« Τότε καὶ ὁ Τοῦρκος θέλει 'μπῆ, κ' ἡ Πόλι θὰ τουρκέψη. »
Τὰ ψάρια ἐπεταχτήκανε, τὰ ψάρια ζωντανέψαν,
Κ' ὁ Ἀμιρᾶς εἰσέβηκεν ἀτός του καβαλλάρης [2].

« Une religieuse faisait cuire des poissons dans un vase, — et une voix, une « douce voix, venant d'en haut, lui dit : — « Quitte ton ouvrage, mère, la ville sera « aux Turcs. » — (« Non, » répondit-elle.) « Quand ces poissons s'élanceront, quand « ils sortiront du vase et reviendront à la vie, — alors seulement le Turc entrera, « et Constantinople deviendra musulmane. » — Les poissons s'élancent, les poissons « reviennent à la vie, — et l'Émir lui-même, poussant son coursier, entra (dans la « ville). »

Depuis le règne des Paléologues, et surtout depuis la chute de l'empire d'Orient, la Grèce attend son salut du courage désintéressé et de la sympathie religieuse des peuples chrétiens de l'Europe. Ces espérances, trompées plus d'une fois, réalisées, au moins en partie, en 1828, lorsqu'une armée française força Ibrahim Pacha à évacuer le Péloponnèse, sont exprimées d'une manière touchante dans un autre chant. Semblable à la colombe qui, jadis, du haut du chêne sacré de Dodone, fit entendre une voix humaine [3], un oiseau fatidique prédit le rétablissement du culte de la croix dans la magnifique église que Justinien dédia à la sagesse éternelle; et, aujourd'hui encore, la grande masse de la population grecque, en Europe comme en Asie, croit à l'accomplissement de cette prophétie. En dehors de toute idée spéculative, de toute doctrine, au-dessus et au-dessous de toute politique, les nations se meuvent sous l'inspiration d'un instinct puissant, l'instinct de la conservation; et toute foi persévérante peut avoir son heure propice.

« compulsus est, ut in aqua videret imagines deorum, vel potius ludificationes dæ-« monum, a quibus audiret quid in sacris constituere atque observare deberet. « Quod genus divinationis idem Varro a Persis dicit allatum, quo et ipsum Numam « et postea Pythagoram philosophum usum fuisse commemorat. » — [1] Ἐπικείμενον τῷ ὕδατι ἀμυδρούς τινας φθόγγους τῆς τοῦ μέλλοντος ὑποψοφεῖ προγνώσεως. Psellus cité par Léon Allatius : *S. P. N. Eustathii, archiepiscopi Antiocheni et martyris, in Hexaëmeron commentarius, etc.* Lugduni, 1629, in-4°, p. 424. — [2] P. 600. — [3] Hérodote, II, LV : Ἱζομένην δέ μιν (τὴν πελειάδα) ἐπὶ φηγὸν, αὐδάξασθαι φωνῇ ἀνθρωπηΐῃ.

[1] Σημαίνει ὁ Θεὸς, σημαίνει ἡ γῆ, σημαίνουν τὰ 'πουράνια,
Σημαίνει κ' ἡ Ἀγιὰ Σοφιὰ, τὸ μέγα μοναστῆρι
Μὲ τετρακόσια σήμαντρα, κ' ἑξῆντα δυὸ καμπάναις.
Κάθε καμπάνα καὶ παπᾶς, κάθε παπᾶς καὶ διάκος,
Νὰ 'μποῦνε 's τὸ χερουβικὸ, καὶ νάβγη ὁ βασιλέας.
Περιστερὰ 'κατέβηκεν ἀπὸ τὰ μέσ' οὐράνια.
« Πάψετε τὸ χερουβικὸ, κι' ἂς χαμηλώσουν τ'ἅγια·
« Παπάδες, πάρτε τὰ ἱερὰ, καὶ σεῖς κεριὰ σβυστῆτε·
« Γιατὶ εἶναι θέλημα Θεοῦ, ἡ Πόλι νὰ τουρκέψη.
« Μόν' στεῖλτε λόγο 's τὴν Φραγκιὰ ν' ἄρθουνε τρία καράβια,
« Τὄνα νὰ πάρη τὸ σταυρὸ, καὶ τ'ἄλλο τὸ βαγγέλιο,
« Τὸ τρίτο τὸ καλήτερο τὴν ἅγια τράπεζά μας,
« Μὴ μᾶς τὴν πάρουν τὰ σκυλλιὰ καὶ μᾶς τὴ μαγαρίσουν. »
Ἡ Δέσποινα ἐταράχτηκε, κ' ἐδάκρυσαν ἡ 'κόνες.
« Σώπασε, κύρα Δέσποινα, καὶ σεῖς, 'κόνες, μὴν κλαῖτε·
« Πάλε μὲ χρόνους, μὲ καιροὺς πάλε 'δικά σας εἶναι.

« Dieu sonne, la terre sonne, les cieux sonnent, — et Sainte-Sophie sonne, le « temple immense — avec quatre cents crécelles, avec soixante-deux cloches. — A « chaque cloche il y a un prêtre, avec chaque prêtre un diacre, — pour entonner « l'hymne des chérubins, pour que l'empereur sorte (et se montre à son peuple). « — Une colombe descend du milieu des cieux. — « Cessez vos chants, baissez les « saints symboles; — prêtres, enlevez les vases sacrés, et vous, cierges, éteignez-« vous; — car telle est la volonté de Dieu, (bientôt) la ville sera aux Turcs. — « Seulement, donnez avis au pays des Francs pour qu'on envoie trois navires, — « l'un pour prendre la croix, l'autre l'Évangile, — le troisième, le plus beau, pour « recevoir notre autel auguste, afin qu'il ne soit pas pris et profané par nos vils en-« nemis. » — Alors la mère de Dieu se troubla, les saintes images se mirent à pleu-« rer. — « Bannissez vos alarmes, Vierge immortelle, et vous, images, séchez vos « pleurs; — après des années révolues, quand les temps seront venus, tout rentrera « de nouveau sous votre puissance. »

Néanmoins, si quelques-uns des chants héroïques recueillis par M. Zampélios roulent sur des faits arrivés dans des siècles passés, le plus grand nombre se rapporte à la lutte sanglante dont nous avons été témoins. Des improvisateurs sans culture, mais inspirés par le patriotisme ou par l'amitié, y célèbrent les exploits de leurs compagnons d'armes, de Botzaris, de Tzavellas, de beaucoup d'autres chefs dont les noms, peu connus hors de la Grèce, y vivent encore dans la mémoire du peuple. Dans d'autres de ces pièces, véritable histoire nationale et populaire de la guerre de l'indépendance, on raconte la prise de Tripolitza par les

[1] P. 599.

insurgés, la chute de Souli, de Mésolonghi, de Parga; nous y avons remarqué aussi, plus complet qu'ailleurs (p. 624), le chant, souvent imprimé, composé par Rhigas [1], esprit ardent, qui, vers la fin du siècle dernier, médita contre le pouvoir établi une de ces attaques dont l'effet ordinaire est d'affermir la puissance qu'elles ne renversent pas. Enfin, d'autres de ces monuments curieux dépeignent la vie aventureuse, libre et guerrière des Klephtes, leur haine contre l'oppression, leurs combats, leurs espérances, et, quelquefois aussi, leur abattement. Dans un article précédent [2], nous avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs un échantillon de ces chants *klephtiques* (κλεφτικὰ τραγούδια); il suffira aujourd'hui d'en donner deux des plus courts. On remarquera, dans le premier, les sentiments d'une piété naïve qui animent les compagnons d'un pallikare mourant. Pour les exprimer, l'auteur ne s'est point servi du vers *politique* de quinze syllabes, qui peut-être ne lui a pas paru assez varié dans ses intonations et sa marche; il a employé un mètre plus rapide, où alternent des vers de sept et de huit syllabes.

Τὰ ὅπλα τοῦ Κλέφτου [3].

Τ'ἀνδρειωμένου τ'ἄρματα
Δὲν πρέπει νὰ πουλιῶνται.
Μόν' πρέπει τοὺς 'ς τὴν ἐκκλησιὰ
Κ'ἐκεῖ νὰ λειτουργειῶνται.
Πρέπει νὰ κρέμωνται 'ψηλὰ
'Σ ἀραχνιασμένον πύργον,
Ἡ σκούρια νὰ τρώῃ τ'ἄρματα,
Κ'ἡ γῆ τὸν ἀντρειωμένο.

Les armes du Klephte.

« Les armes du brave — il ne faut pas les vendre. — Il faut les porter à l'église « — pour y célébrer les saints mystères. — Il faut les suspendre bien haut — dans « une tour (toujours) fermée par des fils d'araignée, — afin que la rouille ronge les « armes — tandis que la terre dévore le brave. »

Je termine ces citations par une pièce qui, par sa singularité même, mérite de fixer l'attention. Faudrait-il y reconnaître un souvenir confus des enseignes sous lesquelles marchaient et combattaient les légions romaines, et qui, idoles révérées, étaient l'objet d'un culte religieux [4]? Y

[1] Il commence par ces vers : Ὡς πότε, παλλικάρια, νὰ ζοῦμεν 'ς τὰ στενὰ, Μονάχοι σὰν λιοντάρια, 'ς ταῖς ῥάχαις, 'ς τὰ βουνά. — [2] Voyez le cahier de janvier, p. 31. — [3] P. 603. — [4] *Romanas aves, propria legionum numina*, d'après Tacite, *Annales*, II, XVII.

trouve-t-on un reflet des croyances augurales, d'après lesquelles les oiseaux, s'élevant au plus haut des airs, étaient comme des intermédiaires entre les dieux et les hommes? Ou bien n'y a-t-il ici qu'une ressemblance accidentelle avec les superstitions antiques? Ce qui résulte clairement de la lecture de cette espèce de dialogue, c'est qu'on y voit deux aigles protecteurs d'une troupe de guerriers au sort desquels le leur semble lié. Mais si, dans les croyances de Rome païenne, l'oiseau qui lance la foudre, apparaissant au-dessus d'une armée, était le symbole de la victoire, l'un des deux aigles qui figurent dans notre chant apporte, au contraire, la nouvelle d'une défaite; il est blessé lui-même, et son interlocuteur se laisse aller au découragement en apprenant la mort du capitaine, qui n'a point survécu au carnage de la déroute. Sans la phrase qui rappelle le christianisme, et s'il était possible de comparer l'échec reçu par une bande de pallikares à la destruction d'une armée romaine, ne dirait-on pas que les deux oiseaux planent sur les champs de la Mésopotamie, où périrent Crassus, son fils et les légions qui l'avaient suivi au delà de l'Euphrate?

Ἀητὸς ξεβγαίνει ἀπὸ τὴ γῆ, καϋμένα εἶν' τὰ φτερά του,
Κι'ἄλλος ἀητὸς τὸν 'ρώταγε, καὶ ἄλλος ἀητὸς τοῦ λέγει·
« Γιὰ 'πές μας, 'πές μας, σταυραετὲ, τί κάνουν οἱ 'δικοί μας; » —
« Εἶδες ἐμὲ τὸ σταυραετὸ, πῶς εἶναι τὰ φτερά μου·
« Ἔτσ' εἶν' τῆς μάνας τὰ παιδιὰ, τῶν ἀδερφιῶν τ' ἀδέρφια·
« Ἔτσ' εἶν' τῶν κακοῤῥοίζικων τ' ἀγαπημένα ἀϊτέρια. » —
« Γιὰ κάτζετε, σιγήσετε, νὰ ἰδοῦμε ποιὸς μᾶς λείπει.
« Μᾶς λείπει ὁ κάλλιος τοῦ σπιτιοῦ, κ' ὁ πρωτονοικοκύρης,
« Ποῦταν 's τὸ σπίτι φλάμπουρο, 's τὴν ἐκκλησιὰ φανάρι.
« Τὸ φλάμπουρο 'τζακίστηκε, καὶ τὸ φανάρι ἐσβύστη.
« Κρίμα 's ἐκεῖνον π' ὤπεσε, κι' ἀλλοιὰ 's ἐκειὸν π' ὠστάθη [1]. »

« Un aigle s'élève de la terre, ses ailes sont brûlées, — et un autre aigle l'interroge, un autre aigle lui dit : — « Dis-nous, dis-nous, aigle royal, que font nos « guerriers ? » — « Tu me vois, moi l'aigle royal, (tu vois) combien mes ailes sont « abattues; — ainsi sont abattus aussi les fils de leurs mères, les frères des frères; « — ainsi sont abattus les aiglons chéris des malheureux (fuyards). » — « Reposez-« vous en silence, et voyons qui nous manque. — Il nous manque le plus vaillant « de la chambrée, le chef de notre famille, — lui qui était un étendard dans la « chambrée, un flambeau dans l'église. — L'étendard est brisé, le flambeau est « éteint. — Pleurez celui qui est tombé; plaignez ceux qui survivent. »

Il me reste à rendre compte de la dernière partie de l'ouvrage de M. Zampélios. Cette portion de son intéressant recueil, celle qui com-

[1] P. 603.

prend les chants divers (ᾄσματα ποικίλα), sera l'objet d'un quatrième article.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, par Ernest Renan, ouvrage couronné par l'Institut. Première partie, *Histoire générale des langues sémitiques.* Paris, imprimé par autorisation de l'Empereur à l'Imprimerie impériale, 1855, in-8° de VIII-499 pages.

PREMIER ARTICLE.

L'ouvrage de M. E. Renan, qui a reçu l'approbation spéciale des juges les plus compétents, puisque l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'a couronné, a, pour nous, deux grands mérites : il est parfaitement composé, et il rattache l'étude des langues sémitiques à des idées générales et systématiques sur la philologie comparée. Il présente les faits spéciaux dont il s'occupe avec une grande netteté, indice et résultat d'un talent supérieur; et il montre la place que tiennent ces faits dans l'histoire des langues et le développement successif de la civilisation.

Nous n'avons pas à louer la science et le style de M. E. Renan; ou, pour mieux dire, en les louant, nous n'apprendrions rien à personne; car, quoique bien jeune encore, il y a longtemps qu'il a fait ses preuves. On sait tout ce qu'il porte d'esprit et même d'élégance dans l'érudition, qui ne perd rien cependant de sa sévérité nécessaire, par l'intérêt et la vivacité qu'il lui donne. On sait aussi l'étendue de ses recherches et les charmes de la forme dont il les revêt, sans leur rien ôter de leur exactitude. Mais ce qui nous frappe d'abord dans le nouvel ouvrage du jeune philologue, c'est l'excellente ordonnance des matières, et la méthode rigoureuse qui les a si clairement disposées. C'est là une qualité toujours fort rare; et nous ne savons par quel malheureux hasard elle l'est encore plus peut-être dans les matières d'érudition que partout ailleurs. Ce mérite de composition tient, en général, à une longue méditation du sujet que l'on traite, et à cette prudence qui interdit de saisir trop tôt la plume, avant que l'esprit n'ait complétement mûri sa pensée. Nous

avouons que nous eussions préféré avoir en une seule fois les deux parties de l'ouvrage de M. E. Renan, car ce n'est ici qu'un premier volume, et joindre à cette histoire des langues sémitiques la théorie de leur organisme. Mais néanmoins ce volume tel qu'il est, et indépendamment de celui qui doit le suivre, forme un tout dont les parties s'enchaînent de la manière la plus régulière et la plus satisfaisante. C'est après neuf années d'études nouvelles et d'améliorations persévérantes, que M. E. Renan a soumis au public le mémoire qu'en 1847 il avait présenté pour le prix Volney, et qui le signala dès lors à l'attention du monde savant. Ce retard a été mis à profit; et ce n'est pas nous qui nous plaindrons que M. E. Renan nous ait fait attendre un livre aussi bien fait et qui atteste d'aussi vastes et d'aussi profondes investigations.

Le second mérite de M. E. Renan nous semble plus considérable encore. Aujourd'hui, et au point où en est déjà la philologie comparée, on court grand risque, en traitant un sujet particulier, d'être moins utile qu'on ne pourrait l'être, si l'on n'a pas le soin d'en montrer les rapports avec l'ensemble de la linguistique. Les notions de cet ordre sont, de nos jours, trop répandues et trop importantes pour qu'il n'y ait pas grand péril à les négliger. Étudier une langue ou même une famille de langues, sans avoir des idées arrêtées et suffisantes sur le langage et les phases diverses qu'il présente, c'est s'amoindrir soi-même, et ne pas faire tout ce qu'on peut faire dès à présent, avec sûreté, dans ce domaine. Il est vrai qu'il n'est pas donné à tous les esprits de s'élever à ces hautes spéculations, et qu'il en est peu qui possèdent la sagacité et la puissance qu'elles exigent; car il faut tout à la fois que le regard soit très-étendu et très-ferme, et que le jugement soit aussi juste que large. L'ouvrage de M. E. Renan atteste qu'il est une de ces intelligences; et c'est avec des espérances qui certainement ne seront pas déçues, que nous accueillons ce gage d'une vocation qui n'est pas douteuse. Le caractère éminent du livre de M. E. Renan, c'est d'être une application de la philologie comparée à l'étude des langues sémitiques.

C'est surtout à ce point de vue que nous aurons à le considérer. Ce premier volume n'est qu'historique; le second sera plus exclusivement grammatical, et il ne s'adressera guère qu'à ceux qui s'intéressent aux détails de ces études difficiles.

Dans une préface de quelques pages, M. E. Renan a cru devoir faire une sorte de profession de foi sur la manière dont il comprend la philologie comparée et les limites dans lesquelles il s'efforce, pour sa part, de la renfermer. C'est une précaution très-sage; et c'était aller au-devant d'objections qui ne manquent jamais dans des sujets tels que ceux-là,

où les conjectures tiennent nécessairement une grande place. Les principes qu'émet le jeune philologue, et sur lesquels il compte s'appuyer, sont pleins de sagesse, et nous ne pouvons qu'y donner un complet assentiment. M. E. Renan se défie, à quelques égards et non sans raison, de la philologie indo-européenne; et il signale les déceptions qu'elle a eues, tout en reconnaissant hautement ses conquêtes admirables et sûres. Il pense, avec quelques-uns des meilleurs esprits de la docte Allemagne, « qu'à l'heure qu'il est la philologie comparée a plus besoin « d'être retenue que d'être excitée à la hardiesse. » Il craint que les triomphes obtenus par les Bopp, les Schlégel, les Humboldt, les Burnouf, n'aient inspiré une sorte d'ivresse à leurs imitateurs, et il se garde autant qu'il peut de partager le vertige. Il trouve bien que l'ancienne école, qui se bornait à un ou plusieurs idiomes de l'Orient, sans rattacher ces études à un ensemble de vues historiques, philosophiques et littéraires, pouvait être à bon droit taxée d'insuffisance. « Mais il vaudrait « mieux, remarque M. Renan, ne pas l'avoir dépassée que de courir de « telles aventures. La philologie timide peut être incomplète; mais il « est moins fâcheux d'être incomplet que d'être chimérique. » Rien n'est plus sensé que ces maximes; et c'est là que se trouve la vérité. Il ne faut pas que ces immenses trésors, ouverts depuis cinquante ans à peine à la philologie, lui tournent la tête et l'éblouissent. Il faut, au contraire, qu'elle se borne, pour quelque temps du moins, à faire le scrupuleux inventaire de tant de richesses, et elle doit éviter de tirer trop hâtivement des conclusions hasardeuses de faits qui ne sont encore que très-imparfaitement connus.

M. E. Renan ne se dissimule pas que, même en exerçant sur ses propres travaux la plus stricte surveillance, il paraîtra à beaucoup d'excellents juges trop porté aux conjectures. Mais il essaye de prévenir la critique en limitant le plus étroitement qu'il peut sa pensée, et en tâchant que les incertitudes inévitables dans les études philologiques viennent du sujet lui-même plutôt que de l'auteur. En terminant sa préface, il demande qu'on ne s'attache pas isolément à tel ou tel passage de son essai qui a besoin d'être complété et contrôlé par un autre. Il avertit ses lecteurs que les jugements qu'il porte sur les races doivent être entendus avec beaucoup de restriction; et, pour lui, l'influence primordiale de la race, quelque immense part qu'il convienne de lui attribuer dans le mouvement des choses humaines, est balancée par une foule d'autres influences, qui parfois semblent étouffer entièrement celle du sang. Enfin, la dernière réflexion de M. E. Renan n'est pas moins exacte, et il ne faut jamais la perdre de vue pour apprécier impartiale-

ment son œuvre : « Si l'on veut, dit-il, que je me sois laissé trop exclu-« sivement dominer par la considération des Sémites purs, nomades et « monothéistes, et que j'aie trop effacé de mon tableau les Sémites « païens, industriels et commerçants, je ne m'en défendrai pas, pourvu « que l'on m'accorde que les premiers seuls nous ont laissé des monu-« ments écrits, et que seuls aussi ils représentent pour nous, dans l'his-« toire des langues, l'esprit sémitique. »

Nous approuvons complétement ces principes, et nous croyons, quant à nous, que M. E. Renan a su y rester fidèle. Mais voici d'abord le cadre de cette histoire générale des langues sémitiques.

M. E. Renan a divisé en cinq livres le sujet qu'il se propose de traiter. Il examine successivement ce qu'il appelle les questions d'origine, et les trois périodes qu'il assigne au développement des langues sémitiques : période hébraïque, période araméenne et période arabe. C'est là la matière des quatre premiers livres. Le cinquième contient les conclusions de l'auteur, relativement aux lois générales du développement des langues sémitiques et à leurs rapports avec les langues des autres familles, et en particulier avec les langues indo-européennes. Il faut reprendre chacune de ces divisions en particulier pour juger de la pensée totale de M. E. Renan.

Les langues que, depuis saint Jérôme, on nommait orientales, et que depuis Eichhorn, au début de ce siècle, on nomme sémitiques, parce qu'on suppose qu'elles sont parlées par les descendants de Sem, sont mieux circonscrites peut-être qu'aucune autre famille de langues. Renfermées dès la plus haute antiquité entre le Tigre et la Méditerranée, de l'est à l'ouest, entre la chaîne du Taurus et les mers qui entourent la péninsule arabique, du nord au sud, elles y vivent encore et n'en sont guère sorties que par des conquêtes passagères. M. Renan trouve cette dénomination de sémitiques tout à fait défectueuse; et, s'appuyant sur la fameuse nomenclature du dixième chapitre de la Genèse, il démontre que des tribus qu'on croyait descendues de Cham parlaient des langues sémitiques, et qu'au contraire d'autres tribus, qui descendaient de Sem, n'avaient point une langue sémitique. Il proposerait donc d'appeler ces langues syro-arabes, comme on dit indo-européennes, en formant le nom complexe avec les deux extrêmes. Mais peu importe une désignation toute conventionnelle. Il suffit qu'on sache qu'elle n'est point exacte; on n'en comprend pas moins ce qu'elle signifie.

C'est dans M. E. Renan qu'il faut lire les chapitres qu'il a consacrés à déterminer le caractère général des peuples et des langues sémitiques. Nous trouvons cette appréciation aussi vraie qu'elle est délicate, et le

rôle que M. E. Renan assigne aux Sémites dans l'histoire est bien en effet celui qu'ils ont eu. Ce rôle est tout religieux; politiquement, ils n'ont tenu presque aucune place. Le monothéisme résume et explique tous les caractères de la race sémitique. « C'est par excellence le peuple « de Dieu, dit très-bien M. Renan, le peuple des religions, destiné à « les créer et à les propager. Et, en effet, n'est-il pas remarquable que les « trois religions qui, jusqu'ici, ont joué le plus grand rôle dans l'histoire « de la civilisation, les trois religions marquées d'un caractère spécial de « durée, de fécondité, de prosélytisme, et liées d'ailleurs entre elles par « des rapports si étroits, qu'elles semblent trois rameaux du même tronc, « trois traductions inégalement pures d'une même idée, sont nées toutes « les trois parmi les peuples sémitiques, et de là se sont élancées à la « conquête de hautes destinées? Il n'y a que quelques journées de Jé- « rusalem au Sinaï et du Sinaï à la Mecque. » On ne saurait trop insister à notre avis sur cette vue, qui est incontestable, et qui donne seule à la race sémitique toute l'importance qu'elle a réellement dans l'histoire de l'esprit humain. Le monde entier cherchait vainement Dieu sous les voiles et les ténèbres dont la nature le couvre; les Sémites l'ont trouvé du premier coup avec une immuable sûreté. C'est un privilége de leur race, inouï autant que fécond. La pensée des Sémites n'a jamais vacillé sur ce point; et, tandis que, chez les peuples les mieux doués, en Grèce par exemple, la philosophie n'arrivait à cette splendide lumière qu'après les détours les plus pénibles, et que l'Inde était condamnée à ne la jamais voir, les Sémites l'ont tout d'abord aperçue et ne l'ont jamais quittée. Il n'est pas de peuple que, sous ce rapport, on puisse leur comparer; et le service qu'ils ont ainsi rendu à l'humanité est le plus grand sans contredit qu'on pût lui rendre. Quelle a été, dans cette race merveilleuse, la cause d'une intuition si spontanée, si pure et si ferme? C'est ce qu'il serait bien difficile de dire; et chercher des explications à ce fait presque surhumain dans les circonstances matérielles de la vie des Sémites et dans les impressions du désert, leur séjour ordinaire, c'est peut-être se jeter dans la voie des hypothèses inutiles et fausses. Le fait est aussi certain qu'il est grand; il n'est pas besoin de remonter à sa cause. Il suffit de le reconnaître et d'en étudier les conséquences.

Mais M. E. Renan, tout en constatant ce mérite suprême de la race sémitique, ne cache aucun de ses défauts, qui ne sont pas moins réels. Les Sémites, satisfaits sans doute, absolument et sans retour, de cette idée prodigieuse du Dieu unique, n'ont eu ni science, ni philosophie; car la philosophie et la science arabes ne sont point un produit purement sémitique. Ils n'ont eu ni art, ni épopée, pas plus qu'ils n'ont eu

de mythologie, ni de vie politique. Leur poésie, essentiellement subjective, n'a jamais eu la moindre variété; et les inspirations des prophètes, que les Sémites seuls aussi ont connus, n'ont jamais descendu à l'expression des sentiments profanes. Deux autres traits de caractère que signale encore M. Renan, c'est l'intolérance religieuse des Sémites, résultat sans doute de leur conviction ardente, et leur incapacité profonde d'organisation, qui a produit leur infériorité militaire avec le désordre de leur vie civile, permanent et irremédiable. En un mot, la race sémitique, quelle qu'ait été son influence décisive sur le monde, est une race incomplète par sa simplicité même.

Le même caractère se retrouve dans les langues qu'elle a parlées. Elles sont stériles et peu précises à force d'être simples; elles n'ont rien de cette ampleur et de cette souplesse qui distinguent les langues indo-européennes et leur permettent de rendre toutes les nuances de la pensée. Les langues sémitiques sont plutôt lyriques et poétiques qu'épiques et oratoires, comme l'a remarqué M. Ewald, juge si autorisé en ces matières. Mais M. E. Renan va plus loin, et il montre avec une parfaite sagacité que cette sécheresse des langues sémitiques, incapables d'abstraction et de métaphysique, tient à l'esprit même des Sémites. Ils ont bien ce premier degré de combinaison qui joint les mots dans une proposition; mais c'est là leur dernier effort. Ils ne songent point à faire subir la même opération aux propositions après les mots; ils ne savent les enchaîner entre elles que par l'artifice monotone de la simple copule conjonctive, et leurs narrations semblent toujours les naïfs récits d'un enfant. On dirait que leur haleine intellectuelle ne va pas au delà du verset, qui a tant d'importance dans leur style. Leur phrase est courte, comme la pensée même qui la dicte. Toutes les langues ont commencé par le réalisme; mais les langues sémitiques ont toujours conservé l'union primitive de la sensation et de l'idée, tandis que, dans les langues ariennes, de plus en plus idéalisées, l'un des termes a fait oublier l'autre. La langue a réagi naturellement sur l'esprit qui la créait; et, si les langues sémitiques ont gardé mieux que d'autres la trace et le type des premiers jours où les hommes firent usage de la parole, elles n'ont pu être plus tard pour l'intelligence des instruments suffisants, et elles l'ont laissée à moitié route.

Le caractère des peuples sémitiques et de leur langue une fois fixé, M. E. Renan se livre à une longue et savante discussion sur l'étendue primitive du domaine des langues sémitiques. Il rapporte à l'Arménie les souvenirs les plus anciens des Sémites; et l'émigration des Térachites, qui furent plus tard les Hébreux, remonte, sur les rives du Tigre et

même celles de l'Euphrate, à des temps anté-historiques, c'est-à-dire à ceux d'Abraham. Un des points les plus obscurs dans ces lointaines origines, c'est la limite orientale des langues sémitiques. A l'ouest, elles confinent à l'Asie Mineure, qui fut très-certainement arienne, mais, à l'est, le mélange des races est très-confus. Le mythe de la tour de Babel est parfaitement exact, si on l'applique à la multiplicité des langages qui se heurtaient, sans se comprendre, dans ces contrées de la Mésopotamie, centre commun et passage de continuelles émigrations. Tout ce qu'on peut conjecturer de plus probable dans ces ténèbres, c'est que les Sémites, chassés du nord par une force à laquelle ils ne purent résister, descendirent vers le sud, et se retirèrent dans les déserts où ils sont encore et où l'invasion étrangère n'a jamais pu les opprimer ni les soumettre.

Il est probable que la lumière se fera, dans une certaine mesure, sur ces origines incertaines, quand les inscriptions cunéiformes auront livré leur secret à la sagacité de quelques-uns de nos savants. Mais aujourd'hui tous ces faits, si curieux et si graves par leurs conséquences, sont couverts d'une ombre épaisse que les yeux les plus clairvoyants ne peuvent percer. Aussi approuvons-nous M. E. Renan de la circonspection qu'il porte dans cette partie de ses recherches. Il s'abstient, du moins jusqu'à nouvel ordre, de rien emprunter au déchiffrement trop douteux des inscriptions de Ninive et de Babylone, et il garde cette sage réserve dont MM. Burnouf et Lassen ont donné le très-louable exemple. Il ne croit pas même pouvoir aller avec eux jusqu'à soutenir qu'il se cache un idiome sémitique sous une des trois formes d'inscriptions cunéiformes. Il donne les motifs de son doute, et le principal, qui, pour lui, a bien l'air d'être décisif, c'est que les langues sémitiques ont toujours été écrites avec leur alphabet propre, qui se retrouve même à Ninive et à Babylone à côté des caractères cunéiformes. Il faut convenir en effet qu'il serait fort étonnant qu'une langue, qui était dès lors en possession d'un caractère spécial d'écriture, fût allée emprunter un caractère étranger pour représenter des articulations qui n'eussent été par là sans doute que très-imparfaitement rendues.

Du côté de l'ouest et de l'isthme de Suez, la délimitation est beaucoup plus certaine, et M. E. Renan n'hésite pas à se ranger à l'opinion de M. Étienne Quatremère, qui ne trouve aucune analogie entre le copte et les langues sémitiques. Il est bien difficile, en effet, quand un juge comme M. Quatremère a prononcé, de s'écarter de son avis. L'Égypte a eu sa langue à part, comme elle a eu sa civilisation indépendante des Sémites, quoique les influences réciproques aient été assez profondes et assez durables. Le copte forme à lui seul une sorte de famille qui ne

ressemble à aucun idiome connu. Une autre langue, qui est vis-à-vis des langues sémitiques à peu près dans la même situation que le copte, c'est le berber, qui, malgré de nombreuses affinités avec l'hébreu, en est cependant tout à fait distinct. L'arabe n'a été réellement conquérant que du côté de l'Afrique septentrionale, à laquelle le mahométisme donna tout ensemble sa religion et sa langue; et le Maroc est en quelque sorte aujourd'hui le sanctuaire de l'esprit arabe et du sémitisme. Joignez aux pays purement sémitiques le Maroc et une partie des côtes de la mer Rouge et de l'Afrique orientale, et vous aurez l'ensemble du domaine assez vaste où les langues sémitiques ont régné, et règnent encore. Mais, quelque étendu que paraisse ce domaine, il est peu de chose à côté de celui des langues indo-européennes; il n'en est peut-être pas le dixième, sous le rapport du nombre des individus. C'est à peine si les peuples qui se servent des langues sémitiques comptent sur la surface du globe pour quarante millions d'âmes, tandis que les langues indo-européennes comptent pour quatre cents millions au moins.

Une autre question non moins délicate que celle de l'origine et des limites, c'est de savoir si les diverses langues sémitiques se rapportent toutes à une langue commune dont elles seraient primitivement sorties. M. E. Renan se prononce pour la négative; et ici il établit une opinion qui, pour être paradoxale, n'en est pas moins vraie. A mesure qu'on remonte dans le passé des nations, les langues sont d'autant plus nombreuses et plus variées, qu'on se rapproche davantage du point de départ. A mesure, au contraire, que la civilisation fait des progrès, elle donne aux peuples qu'elle discipline, en les assemblant par masses de plus en plus compactes, une unité de langue que les temps primitifs ne connurent jamais. Ce phénomène qu'on n'a point assez remarqué, ou plutôt que contredisait formellement l'hypothèse d'une langue mère de toutes les autres, se représente frappant et tout à fait incontestable dans le sein d'une même langue. Pendant que le peuple vieillit en la parlant, les dialectes disparaissent peu à peu, et finissent par s'évanouir dans l'idiome commun avec lequel ils ont des affinités. Chaque jour, sous nos yeux, les dialectes ou patois de nos provinces s'oblitèrent et meurent; et le temps n'est pas éloigné où ils ne vivront plus que dans les souvenirs de la science. Loin donc de placer l'unité à l'origine des langues, c'est la diversité la plus prononcée qui règne alors; et cette unité, où plus tard toutes ces différences viennent se fondre et s'éteindre pour ne plus renaître, n'est que le fruit tardif et lent d'une longue élaboration, dont les peuples mêmes qui la subissent n'ont pas la moindre conscience. L'exemple des dialectes grecs, si nombreux au début, et réduits plus

tard à une seule langue, héritière d'eux tous, est invoqué par M. E. Renan; et cet exemple n'est pas moins décisif que celui que nous citions tout à l'heure, plus rapproché de nous et par conséquent plus sensible encore.

M. E. Renan pense donc que les trois principaux dialectes sémitiques, l'hébreu, le syriaque et l'arabe, ne remontent point à une langue dont ils ne seraient que des ébranchements plus ou moins complets. Il croit qu'il a dû exister au début une sorte de syncrétisme obscur où l'hébreu ne se distinguait pas de l'araméen, non plus que l'arabe, de l'un et de l'autre. Les trois dialectes étaient comme en germe dans ce chaos, d'où ils sont sortis plus tard, avec les traits qui leur sont propres, par une succession insensible, pour dominer chacun à leur tour, sans, d'ailleurs, détruire ou remplacer absolument les autres. Mais M. E. Renan a le bon esprit de ne pas vouloir s'enfoncer trop dans cette nuit des temps et des langues; et il compare les dialectes, en linguistique, à ce qu'on entend en histoire naturelle par les espèces. C'est un fait actuel et désormais permanent, qu'il faut étudier sans rechercher si les diversités présentes existaient ou non à l'origine. Ce rapprochement est ingénieux et juste; mais M. E. Renan, qui a peut-être un peu trop souvent recours à ces similitudes de l'histoire naturelle, se hâte d'ajouter que les langues, tenant au caractère variable et progressif des facultés humaines, n'ont pas la stabilité des lois de la nature. « Elles participent, dit-il, à toutes les « révolutions de l'histoire et de l'esprit humain, et peuvent, en se com- « binant dans des proportions diverses, engendrer des idiomes nouveaux, « qui sauront eux-mêmes, par l'originalité des lois du mélange, arriver « à un cachet individuel. »

Ce sont ces révolutions que M. E. Renan veut exposer en traçant le tableau des fortunes diverses par lesquelles ont passé les langues sémitiques, depuis les temps historiques jusqu'à nos jours.

Nous ne suivrons pas M. E. Renan dans ces détails, quelque attachants qu'il ait su les rendre; et nous devons nous borner à indiquer les principaux traits du savant tableau qu'il a tracé avec une fécondité et une puissance d'analyse que nous n'avons trouvées nulle part portées au même degré dans ces matières.

Il s'occupe d'abord de l'hébreu, le premier par la date et par les monuments qu'il a produits. Il remonte jusqu'à l'émigration dite de Tharé qui, deux mille ans au moins avant l'ère chrétienne, amena les Hébreux (*ceux qui ont franchi le fleuve, ceux d'au delà*) sur la rive droite de l'Euphrate en descendant de la Chaldée septentrionale, et les conduisit de proche en proche dans les pays où se fixèrent les Béni-Israël, les fils d'Israël. Ils y trouvèrent établis depuis longtemps les Chananéens, qui parlaient une

langue pareille à la leur. Les Sémites sont dès lors en possession de l'écriture et du secret merveilleux de l'alphabet qui, grâce à eux, a fait presque le tour du monde. C'est une création dont M. E. Renan a fait honneur exclusivement aux Sémites; et il la vante en des termes qui n'ont rien d'exagéré quand on songe au prodige d'une telle découverte. Nous ne la nions pas; mais c'est un point sur lequel nous comptons revenir; et nous aurons à faire quelques réserves, qui contrediront un peu la tradition généralement reçue, que M. Renan adopte comme une chose parfaitement évidente.

C'est au VIII[e] et au VII[e] siècle avant l'ère chrétienne que M. Renan place l'âge d'or de la littérature hébraïque; c'est l'époque d'Isaïe, qui donna à cette langue toute la perfection dont elle était capable, et qui la poussa plus loin que ne l'avaient fait David lui-même et Salomon. C'est à ce moment aussi qu'on remanie définitivement le Pentateuque, la plupart des livres historiques, le recueil des Proverbes, le Deutéronome, un grand nombre de psaumes, et les écrits des prophètes principaux. Le style de Jérémie est déjà beaucoup moins pur que celui d'Isaïe, et Ézéchiel, qui prophétisa pendant la captivité, est le plus incorrect des écrivains hébreux.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce sont là des appréciations fort délicates, et qu'il faut une connaissance bien profonde de ces monuments difficiles pour les juger, en fait de goût et de style, comme on le ferait des nôtres. M. Renan a tenté des appréciations plus délicates encore sur les monuments archaïques de l'hébreu, c'est-à-dire tous ceux qui passent pour avoir conservé, dans l'Ancien Testament, les traditions les plus anciennes et les *dires* primitifs. Mais, si M. Renan a usé avec indépendance des droits de la critique, il l'a fait avec le plus sincère respect, et avec une mesure dont les juges, même les plus timorés, doivent tenir compte, si, d'ailleurs, ils n'acceptent pas toutes ses conclusions. Voici son opinion résumée sur la Bible : « Si nous envisageons dans son ensemble, « dit-il, le développement de l'esprit hébreu, nous sommes frappés de « ce haut caractère de perfection absolue qui donne à ses œuvres le droit « d'être envisagées comme classiques, au même sens que les productions « de la Grèce et de Rome. Seul entre tous les peuples orientaux, Israël « a eu le privilége d'écrire pour le monde entier. Les autres littératures « de l'Orient ne sauraient être lues et appréciées que des savants. La « littérature hébraïque est la Bible, le livre par excellence, la lecture « universelle; des millions d'hommes ne connaissent pas d'autre poésie. « Israël eut, comme la Grèce, le don de dégager parfaitement son idée, « de l'exprimer dans un cadre réduit et achevé. La proportion, la me-

« sure, le goût furent, en Orient, le privilége exclusif du peuple hébreu; « et c'est par là qu'il réussit à donner à la pensée et aux sentiments une « forme générale et acceptable pour tout le genre humain. »

On ne saurait dire mieux; et nous ne croyons pas qu'il soit possible, même au nom de la foi, d'apprécier plus dignement la valeur incomparable des monuments hébreux, antécédents et fondement du christianisme.

L'hébreu cessa d'être une langue vulgaire vers l'époque de la captivité, dans le vi[e] siècle avant l'ère chrétienne, parce que les classes supérieures de la nation, qui gardaient, avec la tradition, la culture de la langue sacrée, furent déportées à Babylone. Déjà le reste du peuple faisait usage de l'araméen ou syriaque; et cette langue se substitua peu à peu à l'autre, qui demeura la langue des lettres et de l'aristocratie. La captivité de Babylone ne fit qu'achever cette révolution commencée dès longtemps; et bien des siècles avant l'ère chrétienne on ne parlait plus hébreu dans la Judée. On se contentait de l'écrire, quand on écrivait, ce qui devint fort rare pendant quatorze ou quinze cents ans. La Mischna est du ii[e] siècle de notre ère; les deux Talmuds, celui de Palestine et celui de Babylone, sont du iv[e] et du v[e] siècle, et ils sont écrits bien moins en hébreu qu'en chaldéen. L'hébreu, à l'état de langue littéraire, subit, vers le xiii[e] siècle, une sorte de renaissance, par les traductions faites sur l'arabe, d'où sortirent la langue et le style des rabbins. M. E. Renan a retracé toutes ces phases de la langue d'Israël jusqu'à nos jours, où une gazette hébraïque s'imprime à Jérusalem en style des prophètes; et il a complété cette histoire par celle de la philologie hébraïque, y compris les philologues contemporains, Gesenius et Ewald.

Nous renvoyons, pour ces curieux détails, à l'ouvrage même de M. Renan. Nous sommes obligé d'en faire autant pour ce qui regarde la langue des Phéniciens, qui sont avec leurs colonies une branche de la grande famille sémitico-couschite. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce qui regarde les deux autres époques du développement des langues sémitiques. L'une de ces périodes est la période araméenne, qui comprend le chaldéen biblique, targumique et talmudique, le syrochaldaïque, le samaritain, les langues païennes des Nabatéens et des Sabiens, et enfin l'aramaïsme chrétien, c'est-à-dire le syriaque. L'autre est la troisième et dernière époque, celle de l'arabe, soit dans sa branche méridionale, l'himyarite ou langue de l'Yémen, et l'éthiopien ou ghez, soit dans sa branche ismaélite ou maddique, en d'autres termes l'arabe proprement dit.

Nous regrettons de passer si rapidement sur tant de faits qui occupent la moitié au moins du livre de M. E. Renan, et nous nous bornons à quelques remarques très-courtes.

Le syriaque, ou araméen ecclésiastique, cultivé dans les écoles d'Édesse et de Nisibe, est peu important sous le rapport de la linguistique; mais il l'est beaucoup au point de vue des études grecques et chrétiennes. Vers le IVe siècle, en Mésopotamie plutôt encore qu'en Syrie, tous les docteurs de l'Église grecque, qu'ils fussent hérétiques ou orthodoxes, ont été traduits en syriaque; et ces traductions ont sauvé une foule de documents qui ne se trouvent que dans ce dépôt, très-mutilé sans doute lui-même, mais conservant les plus précieux débris. Les lettres profanes peuvent y puiser presque autant que les lettres sacrées; et M. E. Renan a montré, par des recherches toutes spéciales et fort heureuses, le parti qu'on pouvait tirer de cette mine à peu près inexplorée. Une des plus anciennes versions de la Bible et du Nouveau Testament est en syriaque; on l'appelle la *peschito* ou la simple; on la croit de l'an 200. Isaïe d'Axum a écrit en syriaque le récit du martyre de quelques saints, dont il a été le témoin en l'an 320. C'est dans cette langue également qu'a écrit saint Éphrem, pour réfuter Bardesane, hérétique syriaque de la fin du IIe siècle. Pendant près de quatre cents ans, la Syrie est le théâtre d'un grand mouvement littéraire tout empreint d'hellénisme. Au VIIIe et au IXe siècle, ce sont des Syriens qui traduisent de leur langue en arabe la plupart des auteurs grecs, et qui par là initient le monde musulman à la philosophie et aux sciences. Les Arabes, comme on le sait, eurent bientôt dépassé leurs maîtres; et le XIe siècle voit la décadence des études syriaques, qui ne doivent plus subsister que dans quelques rares communions de l'Orient, où c'est l'alphabet syriaque qui vit plutôt encore que la langue, parce qu'il est employé à la transcription de l'arabe (Karschouni), comme l'usage s'en est perpétué parmi les Maronites.

Ainsi, dans la chaîne des temps et dans la transmission de la science hellénique au monde moderne, mahométan et chrétien, le syriaque doit désormais occuper une place indispensable; et M. E. Renan aura contribué autant que personne à la lui rendre.

Après ces observations très-concises sur l'hébreu et sur le syriaque, nous serons tout aussi brefs sur l'arabe; et nous noterons seulement quelques points principaux. L'islamisme fut l'effet et non la cause du réveil de la nation arabe, qui n'entre qu'alors dans l'histoire pour y jeter quelque temps un éclat éblouissant, et retomber bientôt dans l'ombre. Le réveil a précédé au moins d'un siècle l'apparition de

Mahomet, comme l'a si bien montré M. Caussin de Perceval. Mais, en un siècle, ce mouvement extraordinaire, qui est sans doute une réaction de l'esprit sémitique pur contre le christianisme, atteint son apogée et sa perfection dans une religion et une langue nouvelles. Au centre de l'Arabie, dans l'Hedjaz et le Nedjed, parmi les tribus bédouines, il se forme tout à coup un langage raffiné que les koreischites parlent mieux que personne. Il y a cent ans à peine que ces peuples connaissent l'écriture, quand apparaît le prophète qui, selon toute probabilité, ne sut pas écrire lui-même, mais qui fonde du même coup les croyances et la langue nationales. A partir de ce moment, c'est-à-dire vers le milieu du VII[e] siècle, voilà douze cents ans, l'arabe est fixé d'une manière absolument immuable. Il ne varie plus en quoi que ce soit dans sa forme littéraire et classique. Celui qu'on écrit de nos jours est le même que celui de la récension d'Othman, moins de cinquante ans après Mahomet; et la fixité de la langue est d'autant plus étonnante, que l'alphabet qui la transcrit est détestable, et le plus mauvais peut-être de tous les alphabets sémitiques. Une conséquence très-remarquable de cette immutabilité de l'arabe, devenu langue sacrée, c'est qu'il fut le premier idiome sémitique qui essaya de se former une grammaire. Les idiomes indo-européens avaient fait ce travail sur eux-mêmes bien longtemps auparavant, et ils y avaient montré une habileté dont les Sémites sont toujours restés fort loin. Mais l'arabe eut le privilége de devancer du moins les autres langues de sa famille, et de se faire une grammaire originale, pour laquelle il n'emprunta rien ni à la Syrie, ni à la Grèce, ni à l'Inde. Autres avantages de l'arabe, non moins graves : c'est par lui que les Sémites entrent enfin dans le domaine de la pensée abstraite et de la culture rationnelle, où ils devaient, d'ailleurs, s'arrêter bien vite; c'est par lui aussi qu'ils arrivent à une action sur le monde, qui n'est pas tout à fait universelle, comme le dit M. E. Renan, mais qui est immense, puisque l'arabe se parle en effet de l'Espagne jusqu'à Java, et de Kazan jusqu'au centre de l'Afrique, sous l'équateur et au delà. Dans cette prodigieuse diffusion, l'arabe s'est altéré moins qu'aucune autre langue; le Soudan parle aussi purement que l'Hedjaz, et l'on écrivit aussi correctement dans l'Inde et le Khorazan que dans l'Espagne et le Maroc. Là où l'arabe ne remplaça pas tout à fait les langages locaux, il les pénétra du moins très-profondément, comme le persan et le turc; il les changea d'une façon notable, sans être modifié par eux et sans subir de leur part une influence réciproque.

Tel est le vaste cadre qu'a rempli M. E. Renan, traitant tour à tour de l'hébreu, du syriaque et de l'arabe. Il nous reste à insister plus par-

ticulièrement sur les théories de philologie comparée qu'il a émises, et qui méritent la plus grande attention et la plus grande estime.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le samedi 4 octobre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Lemaire.

Après l'exécution d'une ouverture de M. Léonce Cohen, grand prix de l'année 1852, élève de M. Leborne, la séance a commencé par la lecture du rapport de M. F. Halévy, secrétaire perpétuel, sur les travaux des pensionnaires de l'Académie de France à Rome et sur le concours du prix Bordin.

Ensuite a eu lieu la distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille douce et de composition musicale.

Grands prix de peinture. — Le sujet donné par l'Académie était: « *Le retour du « jeune Tobie.* »

Le premier grand prix a été remporté par M. Clément (Félix-Auguste), né à Donzère (Drôme), le 20 mai 1826, élève de M. Picot et de feu M. Drölling.

Le deuxième premier grand prix a été remporté par M. Delaunay (Jules-Élie), né à Nantes, le 12 juin 1828, élève de M. Flandrin.

Le second grand prix a été remporté par M. Michel (Ernest-Barthélemy), né à Montpellier, le 30 juillet 1833, élève de M. Picot.

Grands prix de sculpture. — Le sujet donné par l'Académie était : « *Romulus « vainqueur d'Acron.* »

Le premier grand prix a été remporté par M. Maniglier (Henri-Charles), né à Paris, le 11 octobre 1826, élève de M. Dumont et de feu M. Ramey.

Le second grand prix a été remporté par M. Hiolle (Ernest-Eugène), né à Paris, le 5 mai 1834, élève de M. Jouffroy.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Lechesne (Auguste), né au Mans, le 7 mars 1831, élève de M. Simart et de M. Jean de Bay.

GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. — Le sujet donné par l'Académie était : « *Un palais* « *pour l'ambassade française à Constantinople.* »

Le premier grand prix a été remporté par M. Guillaume (Edmond-Jean-Baptiste), né à Valenciennes, le 24 juin 1826; élève de M. Lebas.

Le second grand prix a été remporté par M. Moyaux (Constant), né à Anzin (Nord), le 15 juin 1835, élève du même maître.

GRANDS PRIX DE GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. — Sujet : « 1° *une figure dessinée* « *d'après l'antique;* 2° *une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.* »

Le premier grand prix a été remporté par M. Gaillard (Claude-Ferdinand), né à Paris, le 7 janvier 1834, élève de M. Léon Cogniet et de M. Lecouturier.

Le second grand prix a été remporté par M. Dubouchet (Henri-Joseph), né à Cuires (Rhône), le 28 mars 1833, élève de M. Vibert.

Une mention honorable a été accordée à M. Thibault (Charles-Eugène), né à Paris, le 12 mars 1835, élève de M. Martinet et de M. Gleyre.

GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. — Le sujet de concours était une cantate à trois personnages, intitulée : *David*, dont les paroles sont de M. Gaston d'Albano.

L'Académie n'a pas décerné de premier grand prix.

Le second grand prix a été remporté par M. Bizet (Alexandre-César-Léopold), né à Paris, le 25 octobre 1838, élève de M. F. Halévy et de feu M. Zimmermann.

Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Lacheurié (Eugène), né à Paris, le 7 juin 1831, élève de M. F. Halévy et de M. Barbereau.

Une mention honorable a été accordée à M. Faubert (Pierre), né à Toulouse, le 21 novembre 1828, élève de M. Carafa.

PRIX FONDÉ PAR MADAME VEUVE LEPRINCE. — Madame veuve Leprince a légué à l'Académie une rente annuelle de 3,000 francs (réduite à 2,700 francs) pour être distribuée, à titre de récompense, entre les concurrents qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, de la manière suivante, savoir : 900 francs pour le peintre, 900 francs pour le sculpteur, 540 francs pour l'architecte, et 360 francs pour le graveur. L'Académie déclare que ces récompenses sont décernées cette année : pour la peinture à M. Clément; pour la sculpture, à M. Maniglier; pour l'architecture, à M. Guillaume; pour la gravure en taille-douce, à M. Gaillard.

PRIX ACHILLE LE CLÈRE. — Mademoiselle Esther Le Clère, au nom de son frère, feu M. Achille Le Clère, membre de l'Académie, a fondé un prix de la valeur de 1,000 francs, en faveur du jeune artiste, élève de l'École des beaux-arts de Paris, qui aura obtenu le second grand prix d'architecture. Conformément à la généreuse intention de la donatrice, ce prix est décerné cette année, à M. Moyaux.

PRIX DESCHAUMES. — M. Deschaumes a fondé, par un testament, un prix annuel de la valeur de 1,200 francs (réduit à 1,080 francs), à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte.

L'Académie décerne ce prix à M. Villebesseyx.

La fondation de M. Deschaumes a, en outre, permis à l'Académie d'ouvrir un concours annuel pour la scène lyrique à mettre en musique, et d'offrir une médaille de 500 francs à l'auteur de la cantate qui aura été préférée.

Soixante et une pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année;

l'Académie a choisi celle qui portait le n° 55, intitulée *David*, dont l'auteur est M. Gaston d'Albano.

Prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué, à l'Académie française et à l'Académie des beaux-arts, une somme de 30,000 francs, à employer en rentes sur l'État, pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces deux Académies alternativement, à un jeune écrivain et artiste, dont le talent déjà remarquable paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres et les beaux-arts.

Ce prix ayant été décerné cette année par l'Académie française, l'Académie des beaux-arts le décernera l'année prochaine à un artiste qui se trouvera dans les conditions fixées par l'auteur de cette fondation.

Prix fondé par M. Georges Lambert. — Ce prix est destiné par le testateur, ancien compositeur et professeur de musique, à être décerné chaque année, simultanément, par l'Académie française et par l'Académie des beaux-arts, à un homme de lettres, ou à un artiste, ou à la veuve d'un artiste honorable, comme marque publique d'estime. L'Académie décerne ce prix, dans les conditions du testament, à M. Lainé, architecte.

Prix fondé par M. Bordin. — M. Bordin, ancien notaire, en fondant des prix qui seront distribués annuellement par chacune des cinq Académies de l'Institut, a institué pour l'Académie des beaux-arts un concours nouveau. L'Académie proposera désormais chaque année, comme sujet de prix, une question qui se rattachera d'une manière générale à l'étude ou à l'histoire ancienne et moderne de l'art, ou bien qui intéressera spécialement une des branches de l'art.

L'Académie avait proposé, pour sujet du prix qu'elle devait décerner pour la première fois en 1856, le sujet suivant : « De l'influence des arts du dessin sur l'in- « dustrie. Faire ressortir les qualités qui distinguent les produits de l'industrie « française, sous le rapport du goût, et en rechercher les causes; indiquer les « avantages qui en résultent, aussi bien pour l'honneur du pays que pour la richesse « nationale; présenter les moyens de conserver à notre industrie la position hono- « rable qu'elle s'est acquise, de la fortifier encore et d'encourager les artistes à diriger « dans la voie du beau cette partie intelligente de la nation qui se livre aux travaux « de l'industrie. »

Ce prix a été obtenu par M. Achille Hermant, architecte.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix qu'elle devra décerner en 1857, la question suivante : « Études historiques sur l'architecture française « depuis le v° siècle jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Rechercher quels furent, « en France, les différents caractères d'architecture qui se sont succédé pendant « cette longue période. Faire connaître les causes auxquelles doivent être attribuées « les transformations complètes et même les modifications que cet art a subies. »

L'Académie propose, pour sujet du prix qu'elle devra décerner en 1858, la question suivante : « Histoire de la sculpture statuaire et d'ornementation, en France, « depuis le vi° siècle jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

« Déterminer, par l'appréciation des monuments de sculpture, les caractères qui « distinguent les différentes époques de l'art; indiquer les causes des diverses trans- « formations.

« Faire connaître les artistes dont les travaux, dans les diverses époques, ont eu « le plus d'influence sur leurs contemporains; indiquer, autant qu'il est possible, les « ouvrages qui existent encore, et ceux qui sont détruits. »

Les ouvrages destinés à ces deux concours devront être adressés au secrétariat de l'Institut avant le 1er mai 1857 et le 1er mai 1858.

Chacun de ces prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Les étrangers pourront prendre part au concours, pourvu que leurs mémoires soient écrits en langue française.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École impériale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du *prix départemental* et de *paysage historique*, seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la même séance publique.

Le prix de la *tête d'expression, en peinture*, a été remporté par M. Félix-Auguste Clément, de Donzère (Drôme), élève de M. Picot et de feu M. Drölling.

Une mention honorable a été accordée à M. Jules-Joseph Lefebvre, de Tournan (Seine-et-Marne), élève de M. Léon Cogniet.

Le prix de la *demi-figure peinte* n'a pas été remporté en 1856.

Une mention honorable a été accordée à M. Jules-Joseph Lefebvre, de Tournan (Seine-et-Marne), élève de M. Léon Cogniet.

Le prix de la *tête d'expression* n'a pas été remporté *en sculpture*.

Une mention honorable a été accordée à M. Jules-Léger-François Rolland, de Paris, élève de M. Duret et de feu M. Feuchère.

Dans le concours du *Paysage historique*, dit concours de l'*arbre*, une seconde médaille a été accordée à M. Antoine-Victor-Léopold Durand-Durangel, de Paris, élève de M. Horace Vernet.

Grande médaille d'émulation de 1856, accordée au plus grand nombre de succès dans la section d'architecture de l'École des beaux-arts. — Cette médaille a été remportée par M. Edmond-Jean-Baptiste-Guillaume, de Valenciennes (Nord), élève de M. Le Bas, avec trente-deux valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Joseph-Eugène Heim, de Paris, élève de M. Le Bas, avec vingt-cinq valeurs de prix et une valeur de construction.

Un second accessit a été accordé à M. Joseph-Alfred Chapelain, de Paris, élève de feu M. Blouet et de MM. Questel, Saint-Père et Trouillet, avec seize valeurs de prix et une valeur de construction.

Prix Blouet. — M. Edmond-Jean-Baptiste Guillaume se trouve, cette année, appelé à jouir du bénéfice de la fondation faite sous le nom de *prix Blouet*, d'une rente annuelle de 1,000 francs, qui doit être accordée à l'élève de première classe de la section d'architecture, qui aura obtenu la grande médaille d'émulation.

Les professeurs de l'École impériale et spéciale des beaux-arts ayant institué une grande médaille d'émulation pour la peinture et pour la sculpture, l'Académie s'est associée à cette généreuse pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu cette médaille seraient proclamés en séance publique.

Ce sont : *pour la peinture*, M. Pierre-Louis-Joseph de Coninck, de Meteren (Nord), élève de M. Léon Cogniet, avec quarante-quatre valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Félix Fossey, de Paris, élève de M. Léon Cogniet et de feu M. Blondel, avec vingt-cinq valeurs de prix.

Un deuxième accessit a été accordé à M. Jules-Élie Delaunay, de Nantes, élève de M. Flandrin, avec vingt-deux valeurs de prix.

Et *pour la sculpture*, M. Jules-Léger-François Rolland, de Paris, élève de M. Duret, avec trente valeurs de prix.

Un premier accessit a été accordé à M. Étienne Simyan, de Saint-Gengoux (Saône-et-Loire), élève de M. Jouffroy, avec dix-neuf valeurs de prix.

Un second accessit a été accordé à M. François-Clément Moreau, de Paris, élève de M. Simart et de feu M. Pradier, avec dix-huit valeurs de prix.

Après la proclamation de ces prix, M. F. Halévy, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Abel Blouet.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le second grand prix de composition musicale.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les tables de Salpesa et de Malaga, par M. Ch. Giraud, membre de l'Institut, 2[e] édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, imprimerie administrative de Paul Dupont, 1856, 1 vol. in-8° de 187 pages. — Cet ouvrage, sous forme de lettres adressées à M. Ed. Laboulaye, est la réunion d'une suite d'articles qu'a publiés le *Journal général de l'instruction publique*, et dans lesquels le savant auteur a eu particulièrement pour objet de prouver l'authenticité des tables de bronze trouvées à Malaga. « Ces monuments, dit-il, sont de la plus haute importance pour l'histoire « du droit municipal des premiers temps de l'empire romain. Leur découverte est « un événement notable de notre siècle. Aucune question d'archéologie juridique, « de droit administratif ancien et d'épigraphie légale, n'offre un plus grand intérêt « que celles qui ont été soulevées à ce propos. La première qui se présente à exa- « miner, celle de l'authenticité des bronzes, a été l'occasion d'une dissidence d'opi- « nion entre deux hommes également voués à l'étude des antiquités romaines, et « tous les deux membres de l'Institut. Ce débat public a dû exciter la curiosité des « hommes éclairés..... En Allemagne, en Italie, en Espagne, aucune place n'a « été faite au doute. En France, seulement, le soupçon s'est élevé, et l'autorité lé- « gitime dont jouit le savant de qui le doute émane a dû donner crédit à la diffi- « culté. »

M. Ch. Giraud fait suivre sa lumineuse discussion des textes mêmes des tables de Salpesa et de Malaga, et il y joint des *fac-simile*.

Ramayana, poëme sanscrit, traduit en français pour la première fois par Hippolyte Fauche, *Soundarakanda*, V[e] tome du poëme, VI[e] de la traduction. Paris, chez A. Franck, libraire, 1856, 1 vol. in-8°, XL-394. — Le *Soundarakanda*, qui remplit tout ce VI[e] volume, doit encore tenir le suivant, le VII[e] de la traduction, et il paraîtra bientôt. Ainsi M. Hippolyte Fauche poursuit sa tâche laborieuse. Il a maintenant dépassé la traduction italienne de M. l'abbé Gorresio; et les deux tiers à peu près de ce VI[e] volume offrent une partie du *Ramayana* qui n'avait encore été traduite dans aucune langue de l'Europe.

Lettres inédites de Voltaire, recueillies par M. de Cayrol et annotées par M. Alphonse François, précédées d'une préface par M. Saint-Marc Girardin, de l'Académie française. Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Didier, deux volumes in-8°

de xl-589 et 613 pages. — Ces lettres inédites de Voltaire, dans lesquelles on remarque la même variété que dans sa correspondance déjà connue, avaient échappé à l'habile éditeur Beuchot. Elles ont été recueillies pendant vingt ans par M. de Cayrol. L'origine en garantirait suffisamment l'authenticité, si le style n'en était pas la meilleure preuve. La plupart de ces lettres viennent des successions de La Harpe, de l'ambassadeur Falkener, de Ruault, secrétaire de Condorcet, de Talma, du libraire Renouard. Quelques notes de l'éditeur éclaircissent les événements peu connus ou les allusions à des personnages oubliés. Les indications et les renvois rattachent ces deux volumes à toutes les bonnes éditions in-8° des œuvres de Voltaire, depuis celle de Kehl jusqu'à celle de Beuchot. L'Académie française, à laquelle l'éditeur avait soumis le projet de sa publication, a exprimé l'avis que ces nouvelles lettres de Voltaire ont un caractère aussi agréable qu'authentique, et qu'elles enrichiront, sans la surcharger, une collection que d'autres appendices moins heureux paraissaient rendre trop vastes. La partie de cette précieuse correspondance, qui comprend les lettres à d'Aguesseau, au duc de Choiseul, à Maupeou, à Malesherbes, à Turgot, a surtout un grand intérêt historique. On y trouve des détails curieux et ignorés sur les tentatives du prétendant Charles-Édouard, généreusement défendu par le gouvernement français après sa défaite, sur le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, la guerre de Sept ans et les négociations secrètement suivies a cette époque par le cabinet de Versailles.

Souvenirs d'Orient, par M. Émile Gentil. Metz, imprimerie et librairie de Verronnais; Paris, Lecoffre, 1856, in-8° de 580 pages, avec planches. — Écrit sans aucune prétention littéraire, ce livre est un simple recueil de notes et de souvenirs qui pourra être consulté avec fruit pour l'étude des lieux, des mœurs, des traditions de l'Orient. Le voyage de Lyon à Jérusalem, en passant par Malte, le Liban et les côtes de Syrie, forme la première partie de l'ouvrage. La seconde partie comprend une description détaillée de la ville sainte et de ses environs; elle se termine par le récit du voyage de l'auteur en Égypte.

Bulletin monumental, ou collection de mémoires et de renseignements sur la statistique monumentale de la France, par les membres de la société française pour la conservation des monuments, publié par M. de Caumont, 3e série, t. Ier, imprimerie de Hardel, à Caen; Paris, librairies de Derache et de Dumoulin, 1856, in-8° de vi-696 pages. — La troisième série du *Bulletin monumental*, recueil riche d'observations et de renseignements archéologiques de tout genre, s'ouvre par ce premier volume, où l'on trouve un grand nombre de mémoires et de dissertations d'un intérêt très-varié. Nous y avons remarqué entre autres une notice sur la mosaïque romaine de Nennig, par M. G. Boulangé; des recherches sur les *maîtres des œuvres* des ducs de Bourgogne, par M. Marcel Canat; une Notice sur le village et l'église de Sept-Saulx, par M. Ed. de Barthélemy; une épigraphie de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet, et une histoire du château et de l'église de Montfort-sur-Rille, par madame Lemaître.

La réforme et la ligue en Anjou, par Ernest Mourin, professeur agrégé d'histoire, etc. Paris, librairie de Durand, 1856, in-8° de xii-321 pages. — L'auteur de cette étude, en traçant, à l'aide des documents contemporains, un tableau complet des événements qui ont marqué, en Anjou, l'histoire de la réforme et de la ligue, a mis en lumière un grand nombre de faits et de personnages peu connus; son travail, bien conçu et bien écrit, nous paraît devoir être consulté avec fruit par les écrivains qui s'occuperont de l'histoire religieuse ou civile du xvie siècle.

Annales civiles, militaires et géologiques du pays d'Avranches, par M. l'abbé Des-

roches. Caen, imprimerie et librairie de Hardel, 1856, in-4° de 425 pages. — Ce grand travail, qui a dû coûter à son auteur de laborieuses recherches, est le complément d'une histoire religieuse de l'Avranchin publiée par lui en 1847. La multiplicité des faits locaux et des personnages que cite M. l'abbé Desroches fait regretter qu'il n'ait pas joint à sa publication une table des matières et une table onomastique.

Mélanges d'épigraphie ancienne, par Raphaël Garrucci, de la Compagnie de Jésus, membre résidant de l'Académie d'Herculanum, etc., première livraison. Paris, librairie de Benjamin Duprat, 1856, in-4° de 48 pages. — Ce nouveau recueil, que le nom de son auteur suffit pour recommander à l'attention des érudits, ne se compose encore que d'une première livraison, laquelle renferme une dissertation sur l'épitaphe grecque chrétienne attribuée à saint Abercius, un nouvel examen de l'inscription grecque d'Autun, avec le fac-simile photographique de cette inscription, et le commencement d'un mémoire intitulé : *Appréciation des motifs produits par M. J.-P. Rossignol, membre de l'Institut, pour attribuer au VIIe siècle l'inscription d'Autun.* Les livraisons suivantes contiendront : la suite de cette appréciation de l'inscription d'Autun; un travail qui aura pour titre : *Les inscriptions de Bénévent,* corrigées sur les pierres récemment découvertes par l'auteur, et sur les manuscrits inédits de George Gualtherus, de Marius Verusius, de Jordan de Nicastro, de François et Joseph Pacca, etc., avec deux cents inscriptions inédites; un mémoire sur l'origine et l'usage des accents ou signes employés, par les anciens Romains, sur les monnaies et dans les inscriptions lapidaires jusqu'à la fin du Ve siècle de l'empire (ce mémoire a été couronné par l'Institut de France en 1854); enfin, un choix d'inscriptions latines, grecques et phéniciennes, inédites ou mal interprétées.

Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie, 2e série, t. IV. Amiens, imprimerie de Duval et Hermant, 1856, in-8° de 797 pages. — Parmi les treize mémoires, notices ou dissertations compris dans ce volume, nous avons remarqué, outre les recherches de M. Peigné-Delacour sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais, ouvrage qui a été tiré à part et dont nous avons donné l'analyse dans notre dernier cahier, un mémoire de M. Rigollot sur des instruments en silex trouvés à Saint-Acheul, près d'Amiens; une notice de M. Janvier sur les anciennes corporations d'archers et d'arbalétriers des villes de Picardie; un essai de bibliographie picarde par M. Ch. Dufour, et un discours de M. l'abbé J. Corblet sur la destruction de l'empire d'Orient.

Histoire de Justinien, par M. Isambert. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1856, deux volumes in-8°, ensemble de CIV-756 pages. — Ce nouvel ouvrage historique de M. Isambert se divise en deux parties. La première partie s'ouvre par une introduction qui renferme des considérations générales sur Justinien et son époque. On trouve à la suite de ce travail un tableau des divisions de l'empire romain sous ce prince, des recherches sur le chargement des navires, les mesures itinéraires et de longueur, la livre romaine, les monnaies, la proportion entre la valeur des métaux et le prix des subsistances, et une traduction des *Anecdotes* de Procope, traduction que M. Isambert avait donnée avec le texte grec, dans une publication spéciale qui a paru il y a six mois. La seconde partie de l'histoire de Justinien comprend une chronologie détaillée du règne de cet empereur, de l'an 527 à l'an 565, suivie d'une table analytique des matières.

Floire et Blanceflor, poëmes du XIIIe siècle, publiés d'après les manuscrits avec une introduction, des notes et un glossaire, par M. Édélestand Du Méril. Paris, impri-

merie de Guiraudet et Jouaust, librairie de P. Jannet, 1856, in-12 de CCXXXIV-319 pages. (Bibliothèque Elzévirienne.) — Deux textes différents du roman de Floire et Blanceflor, l'un et l'autre de la fin du XIIIe siècle, forment le fond de cette nouvelle publication de M. É. Du Méril. Le savant éditeur y a joint des variantes, des notes, un excellent glossaire, et il a fait précéder son travail d'une introduction très-développée, où l'on retrouve toute l'ingénieuse érudition dont il a fait preuve dans ses précédents ouvrages.

Description d'un fusil oriental, par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, imprimerie impériale, 1856, brochure in-8°. — Ce nouvel opuscule de M. Reinaud a pour objet de rendre compte de l'inscription gravée sur un fusil donné à un Français il y a quelques années, par Korreck Singh, fils de Randjit-Singh, roi de Lahore. Cette inscription, dont le savant professeur donne la traduction, est en partie arabe et en partie persane. Elle se compose de préceptes du Coran et de vers persans sur l'usage du fusil. Cette arme, qui porte la date de l'an 1230 de l'hégire (1815), paraît être de fabrication indienne.

Essai critique sur la littérature indienne et les études sanscrites, avec des notes bibliographiques, par A. Philibert Soupé. Paris, imprimerie de Bailly et Divry, librairie de A. Durand, 1856, in-12 de 122 pages. — Cette histoire, très-élémentaire, de la littérature sanscrite, présente, sous une forme facile à saisir, une sorte d'inventaire bibliographique des travaux principaux de la science moderne sur le sanscrit.

Nouvelle grammaire hébraïque analytique et raisonnée, par C. Bonifas-Guizot, professeur d'hébreu. Montaubau, imprimerie de Forestié; Paris, librairie de Benjamin Duprat, 1856, in-8° de x-420 et 24 pages. — Cette nouvelle grammaire est précédée d'un avant-propos dans lequel l'auteur expose la méthode qu'il a suivie, et d'une introduction contenant des principes de grammaire générale, appliqués à la grammaire hébraïque.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des sciences de l'Institut impérial de France et imprimés par son ordre. Sciences mathématiques et physiques, tome XIV. Paris, imprimerie impériale, librairie de F. Didot, 1856, in-4° de 828 pages. — Ce volume contient les mémoires suivants : Étude de l'appareil reproducteur dans les cinq classes d'animaux vertébrés, au point de vue anatomique, physiologique et zoologique, par G.-J. Martin Saint-Ange; — Mémoire sur la torsion des prismes, avec des considérations sur leur flexion, etc., par M. de Saint-Venant; — Histoire anatomique et physiologique des scorpions, par M. Léon Dufour; — Essai d'une restitution de travaux perdus d'Apollonius sur les quantités irrationnelles, d'après les indications tirées d'un manuscrit arabe, par M. F. Woepcke; — Considérations anatomiques et thérapeutiques sur les fistules vésico-vaginales, par A.-J. Jobert de Lamballe; — Mémoire sur l'intégration des équations différentielles de la mécanique analytique, par M. Edmond Bour.

ANGLETERRE.

Johannis de Garlandia de triumphis Ecclesiæ libri octo; a latin poem of the thirteenth century, edited from the unique manuscript in the British museum, by Thomas Wright, printed from the Roxburgh club. London, Nichols, 1856, in-4° de XII-166 pages.—Le poëme de Jean de Garlande, *De triumphis Ecclesiæ*, n'est pas, comme pourrait le faire croire son titre, un ouvrage théologique. L'auteur, qui écri-

vait en 1252, avait assisté à quelques-uns des grands événements de son temps, notamment à la guerre contre les Albigeois. Il a célébré en vers les faits dont il avait été témoin, et qu'il considérait comme autant de triomphes pour l'Église. De là le nom de son œuvre; ce poëme est bien réellement historique, et, quoiqu'il ajoute peu de chose peut-être à ce qu'on sait sur l'histoire du XIIIe siècle, on saura gré à M. Thomas Wright d'avoir fait connaître cet ouvrage inédit de Jean de Garlande.

ITALIE.

Memorie della Accademia delle scienze dell' istituto di Bologna, tome VI. Bologna, tipografia a San Tommaso d'Aquino, 1855; in-4° de 554 pages. — Ce volume contient dix-neuf mémoires sur des sujets divers, la plupart relatifs aux sciences physiques. Nous citerons entre autres l'analyse d'un aérolithe tombé près de Macerata, par M. G. Sgarzi; des observations sur quelques procédés de lithotomie, par M. P. Baroni; des mélanges de botanique, par M. Bertolonii; un mémoire de M. L. Della-Casa sur les courants électriques; un éloge de F. M. Galli Bibiena par M. Michele Medici. — La même Académie vient de publier un volume de tables intitulé : *Indices generales in novos commentarios Academiæ scientiarum instituti Bononiensis*, in-4° de 88 pages.

SYRIE.

Les séances de Naazefe Eliadzidji (texte arabe), Beirouth, 1856. Un volume grand in-8°. (Se trouve à Paris, chez Benjamin Duprat.) — Cet ouvrage d'un chrétien maronite est fort précieux pour les amateurs de la littérature arabe. Les juges compétents y louent une grande pureté de style, et le comparent, pour le mérite littéraire, aux célèbres séances de Hariri.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1856.

MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1853, 2 vol., chez Jannet, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 28, *Bibliothèque Elzévirienne.*

MÉMOIRES INÉDITS SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École impériale des beaux-arts, par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon. Paris, 1854, 2 vol. in-8°, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

PREMIER ARTICLE.

L'Académie royale de peinture et de sculpture ne fut pas supprimée dès le début de la révolution. La veille du 10 août elle existait encore; on y tenait séance; tout s'y passait, à peu de choses près, dans l'ordre accoutumé. Les professeurs faisaient leurs cours, les lauréats partaient pour Rome; la compagnie se recrutait selon son droit et son usage; en mars et en juin 1791 deux académiciens avaient été élus[1], et, en juillet 1792, on procédait encore à la nomination et d'un nouveau recteur[2] et de cinq ou six professeurs nouveaux[3].

[1] Deseine, le 26 mars; Forty, le 25 juin. — [2] Pajou. — [3] David, Houdon, Regnault, Dejoux, Berthelemy, — plus Bachelier, nommé le même jour (7 juillet), adjoint à recteur.

Comment, pendant ces trois années, si promptes à tout détruire, lorsque, de tous côtés, dans l'industrie, dans les finances, dans la justice, dans l'administration, tout était mis à neuf, personne n'avait-il pris la peine de renverser aussi cette vieille institution, qui depuis plus d'un siècle gouvernait les beaux-arts? Était-elle populaire? Tant s'en faut : elle avait double titre à ne pas l'être, et comme corps honorifique et comme corps enseignant. Il semblait donc qu'au premier choc elle aurait dû tomber. Comment la laissait-on vivre? D'où venait cet oubli ou ce ménagement?

D'abord, il faut le reconnaître, si nombreuse et si agitée que soit la classe des artistes, ce n'est jamais en son nom ni dans son intérêt, jamais pour obéir à ses passions ou à ses théories, que se font les révolutions. A ces heures solennelles la question capitale n'est pas la question du beau. Les sociétés ébranlées sur leurs bases commencent par résoudre de tout autres problèmes. Il n'y a donc rien d'étonnant que ni l'assemblée constituante ni l'assemblée législative n'aient fait aux arts et aux artistes l'honneur de s'occuper d'eux. Les pétitions plus ou moins violentes qui demandèrent, après la nuit du 4 août, les unes la réforme, les autres la destruction non-seulement de l'Académie de peinture et de sculpture, mais de sa sœur cadette, l'Académie d'architecture, reçurent un accueil assez indifférent, et, sans les repousser l'assemblée ajourna sa réponse. Elle rendit un décret qui chargeait les académies elles-mêmes de lui donner des avis, des idées, des projets de réforme et de lui faire savoir, *à la majorité des suffrages*, s'il fallait les détruire, les refondre ou les conserver. L'assemblée n'en usait pas ainsi pour les démolitions qui lui tenaient au cœur. C'était faire de bonne grâce l'aveu de son incompétence. Et en effet rien ne lui était plus étranger que ces sortes de questions. Tous ses membres, depuis les plus obscurs jusqu'aux plus éloquents, avaient des opinions, des idées arrêtées sur les meilleurs moyens de constituer l'État, de rendre le peuple heureux et de régénérer l'espèce humaine, mais pas un d'eux, cela se comprend, n'avait seulement songé à imaginer des méthodes pour enseigner à mieux peindre et à mieux dessiner. Les deux académies une fois investies de ce droit de consultation et chargées de prononcer sur leur sort, en prirent à leur aise et se hâtèrent lentement. Le public ne les stimulait pas; son attention était ailleurs. Voilà comment, pendant ces trois années, elles furent tolérées et provisoirement maintenues.

Ajoutons une autre raison. Ces anciennes associations, bien que fondées sous Louis XIV, avaient une constitution plus libérale qu'on ne pense. Par la manière dont leurs statuts avaient été réglés, par le

nombre illimité de leurs membres, par les éléments divers dont elles se composaient, par la multiplicité des degrés introduits dans leur hiérarchie, elles étaient aristocratiques seulement au sommet, et presque démocratiques à la base; elles n'avaient pour adversaires déclarés et irréconciliables que le menu peuple des artistes; dans les rangs intermédiaires elles avaient des soutiens, des clients, des appuis naturels; elles étaient la noblesse des beaux-arts, mais elles en étaient aussi le tiers état.

Supposez que notre Académie actuelle eût existé en 1789, il est presque certain que, malgré l'autorité des noms les plus illustres et des plus incontestables talents, elle aurait de bonne heure succombé. Pourquoi? Parce qu'en restaurant l'édifice on n'en a conservé que la partie supérieure, et qu'ainsi établie, l'Académie nouvelle n'est pas directement en contact avec la masse des artistes. Elle n'a aucun moyen de grouper autour d'elle et de s'attacher, par les liens de l'adoption, tous ces jeunes talents qui naissent et grandissent chaque jour, et à qui l'avenir appartient; au lieu de s'en former une famille, de leur faire aimer son drapeau en les mariant à sa fortune, de calmer leurs prétentions en les nourrissant d'espérances, elle les pousse, contre son gré sans doute, mais enfin elle les pousse d'abord à l'indépendance, puis à l'hostilité, et bientôt on les voit se créer en dehors d'elle, peu importe comment, par l'exagération de leurs défauts aussi bien que de leurs qualités, une notabilité qu'il faudrait trop attendre, en la cherchant par de meilleurs moyens. Cet isolement n'a, par le temps qui court, que des inconvénients, en 1789 il aurait eu des dangers, et l'institution serait morte du vivant même de la monarchie.

On s'imagine en général qu'entre l'Académie des beaux-arts et les anciennes compagnies dont elle est l'héritière il n'y a d'autres différences qu'un changement de nom et quelques modifications plus apparentes que réelles, telles que la réunion des architectes avec les sculpteurs et les peintres, ou bien la division de l'académie et de l'école, lesquelles jadis étaient confondues; il s'en faut que ce soit là leurs seuls traits de dissemblance. Qu'on soit académicien au palais de l'Institut et professeur à quelques pas de là, au palais des beaux-arts, au lieu d'être à la fois, dans un même local, professeur et académicien, l'enseignement restant le même, rien n'est changé au fond des choses; mais ce qui est plus important, et ce qu'on perd de vue, ce que peu de gens du moins se rappellent, c'est qu'autrefois les académiciens n'étaient pas tous égaux et ne jouissaient pas tous des mêmes droits, des mêmes prérogatives. Il y avait entre eux des degrés, degrés qui étaient franchis tantôt par

l'élection, tantôt par l'ancienneté; leur nombre, limité seulement dans les rangs supérieurs et illimité dans les autres, pouvait, par une élasticité souvent heureuse, s'étendre ou se restreindre au besoin, de telle sorte qu'il y avait toujours place pour un talent vraiment digne d'être admis. Ce sont là de sérieuses différences, des différences de principe, qui modifient profondément le caractère, les devoirs et l'influence de semblables institutions.

Aujourd'hui, que ferait David, parti pour Rome élève et pensionnaire, et rentrant à Paris, trois ans après, avec son tableau des *Horaces?* Malgré l'éclat de ce début, malgré les faveurs de la mode, le hasard pourrait faire que l'Académie fût au complet, et que, pendant dix ans peut-être, pas un des quatorze membres de la section de peinture ne fût d'humeur à quitter ce monde pour faire place au nouveau venu. Ne pouvant forcer le sanctuaire, quelle tentation d'élever autel contre autel? et, une fois la lutte engagée, quelle puissance qu'un tel homme, soutenu par un tel mouvement d'opinion! En 1780, au contraire, la porte était ouverte, il n'avait qu'à entrer. Eût-il été cent fois plus novateur, du moment qu'il avait fait ses preuves, les plus vieux, les plus encroûtés professeurs, les plus ennemis de son style n'auraient jamais osé lui refuser un titre aussi modeste que celui d'*agréé*. Avec un talent notoire, il était pour ainsi dire élu de droit; et, une fois *agréé*, il faisait partie du corps, sa carrière était faite. Trois ans plus tard, en 1783, toujours sans contestation possible, il devenait académicien; que lui manquait-il? les dignités académiques. Il avait au-dessus de lui les trente chefs de la compagnie, les trente membres à titre d'office, les officiers comme on disait alors; il n'était ni *ancien*, ni *professeur*, ni *adjoint à recteur*, ni *recteur* à plus forte raison; mais la patience lui était facile, il était académicien. Il jouissait des privilèges attachés à ce titre, il en avait le brevet, et peu à peu il en prenait l'esprit. C'est seulement après le 10 août, en qualité de jacobin, qu'il devait renier son titre à la tribune; jusque-là, il l'avait pris au sérieux. Tout en gardant son franc parler sur les routines académiques, tout en se permettant des railleries d'atelier sur quelques-uns de ses confrères, il respectait l'institution. Sûr de la gouverner un jour, il ne songeait pas à la détruire, pas plus qu'un colonel ne songe à détruire l'armée. Et, en effet, c'était une armée qu'un corps académique, ainsi divisé par grades plus ou moins galonnés; l'Académie actuelle, au contraire, est un état-major portant seul l'uniforme pendant que le corps d'armée est en habit bourgeois.

On comprend qu'une organisation si largement fondée et soutenue par tant d'intérêts divers ne devait pas tomber du premier coup. Mais

ce qui avait fait sa force jusque-là, ce qui, à son insu, la soutenait encore, le principe hiérarchique, était précisément, en 1791, au moment où l'Assemblée interrogeait les académies, ce dont personne ne voulait plus. Les *officiers* eux-mêmes ne le défendaient pas, ils avaient trop à cœur de se montrer bons citoyens, de déposer leurs priviléges sur l'autel de la patrie. Maintenir une inégalité quelque part, reconnaître des rangs, des degrés entre académiciens, c'eût été méconnaître les saintes lois de la nature. Le projet de réforme, dressé, délibéré, voté dans les deux compagnies, à la majorité de tous les membres petits et grands, ainsi l'avait voulu l'assemblée, ce projet ne réformait rien, ne corrigeait aucun abus, ne supprimait aucune imperfection, aucun vice de l'enseignement, il déplaçait le pouvoir et voilà tout; donner à tous ce qu'avaient quelques-uns, tout maintenir en place excepté les personnes, tel était, en propres termes, le résumé du projet.

Un seul homme, qui n'était à cette époque d'aucune académie, bien que déjà il fît des beaux-arts sa principale étude, M. Quatremère de Quincy osa prendre fait et cause pour ce malheureux principe hiérarchique que tout le monde abandonnait. Trois excellents écrits publiés successivement par lui[1] traitèrent la question sous toutes ses faces. Signalant sans pitié ce qu'il y avait de défectueux dans les anciennes constitutions des deux compagnies, il insistait énergiquement pour qu'on en respectât les bases. Supprimez, disait-il, cette confusion de l'académie et de l'école qui constitue les mêmes hommes professeurs et juges de leurs élèves; ne concentrez pas dans quelques mains cet exorbitant pouvoir; il détruit la liberté morale des arts; mais conservez des rangs, graduez les ambitions, échelonnez les espérances, ne renoncez pas au moyen d'accueillir et de récompenser les mérites les plus divers et les plus inégaux, intéressez à votre institution la masse entière des artistes, et ne leur donnez pas plus l'égalité des droits et du pouvoir qu'ils ne peuvent vous promettre l'égalité des talents.

C'était prêcher dans le désert. Brochures d'aristocrate, on n'y fit pas attention. L'assemblée n'hésitait qu'entre le projet de la *majorité* et un

[1] *Considérations sur les arts du dessin en France, suivies d'un plan d'académie ou d'école publique et d'un système d'encouragement,* par M. Quatremère de Quincy, in-8°, 168 pages. Paris, 1791.

Suite aux considérations sur les arts du dessin en France, ou réflexions critiques sur le projet de statuts et règlement de la majorité de l'Académie de peinture et de sculpture, in-8°, 49 pages. Paris, 1791.

Seconde suite aux considérations sur les arts du dessin, ou projet de règlement pour l'école publique des arts du dessin, in-8°, 113 pages. Paris, 1791.

autre projet plus égalitaire encore, lorsque survint la Convention, qui coupa court à ces incertitudes, en supprimant purement et simplement les deux académies. Ce ne fut qu'en 1803, après dix ans d'intervalle que l'idée put renaître d'établir une Académie spéciale de beaux-arts, composée seulement d'artistes. Cette idée n'était qu'en germe dans le premier essai d'Institut ébauché par la Constitution de l'an III : la peinture, la sculpture et l'architecture y trouvaient bien leur place, mais confondues pêle-mêle dans une même classe avec la poésie, la grammaire et les antiquités. Cet amalgame fut brisé par le premier consul. Cherchant à exhumer autant qu'il était en lui les débris du passé, il fit sortir de leurs ruines, sous les titres nouveaux de deuxième et troisième classe de l'Institut, et l'Académie française, et l'Académie des inscriptions; la quatrième classe fut destinée à restaurer, en les réunissant, les ex-académies d'architecture, de peinture et de sculpture.

Le temps avait marché depuis dix ans, pas assez cependant pour que ces compagnies pussent être rétablies sur leurs anciennes bases. Les idées hiérarchiques n'avaient repris faveur qu'en politique seulement; dans le champ de la science et de l'art, entre académiciens, les degrés n'étaient pas possibles; ils l'étaient d'autant moins, qu'au sein des autres classes du nouvel Institut, cette inégalité n'étant pas nécessaire et n'ayant jamais existé, la symétrie du corps en eût été détruite. On n'y songea donc pas; on fit un compromis entre les idées de 1791 et les idées de 1803, un composé d'égalité et d'aristocratie. Des académiciens tous égaux, mais en petit nombre et en nombre invariable, une sorte de patriciat de maîtres et de vétérans, puis, au bas de l'échelle, de simples écoliers, admis à se faire artistes, à leurs risques et périls, avec la seule perspective d'un grand prix et la chance, en le remportant, d'être pensionnés pendant quatre ou cinq ans, mais sans autre secours, sans noviciat, sans agrégation, telle fut la combinaison d'où sortirent et la quatrième classe de l'Institut et l'école spéciale des beaux-arts. Pas plus sous le Consulat que sous la Constituante, la voix de M. Quatremère n'avait pu être écoutée. On conservait ce qu'il voulait détruire, on supprimait ce qu'il voulait sauver. Les imperfections principales qu'il avait signalées dans les deux Académies étaient consacrées à nouveau, et on mettait à néant ce qui était, selon lui, la partie la plus vitale de leur organisation.

D'où étaient nées, comment s'étaient fondées et si longtemps maintenues ces deux célèbres compagnies, et notamment la plus ancienne et la plus considérable, l'Académie de peinture et de sculpture? Leur mécanisme hiérarchique provenait-il d'un savant calcul, d'une habile

préméditation? Est-ce au génie d'un Mazarin, à la sagacité d'un Colbert qu'il faut en faire honneur? Nullement. Il s'était établi comme presque tout ce qui dure et prospère en ce monde, comme toutes les institutions qui s'enracinent chez un peuple, par des raisons de circonstances, au jour le jour, presque à l'insu de ses auteurs, sans autre prévoyance que la nécessité de lutter à armes égales contre une association rivale et oppressive, établie elle-même dans des conditions hiérarchiques.

Les incidents de cette lutte, les longues vicissitudes qu'a traversées l'Académie naissante, les obstacles sans nombre dont elle a triomphé composent un des plus curieux chapitres de l'histoire des beaux-arts en France. Nous voudrions en tracer une esquisse. Le sujet, ce nous semble, vaut la peine qu'on l'examine, soit qu'il s'agisse d'apprécier la condition de nos artistes et les phases diverses par lesquelles ils ont passé depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, soit qu'on veuille connaître les intimes secrets de notre école dans les deux derniers siècles, l'histoire de ses défauts et de ses qualités, si étroitement liée à l'histoire de l'Académie, soit enfin que, jetant les yeux sur l'avenir et songeant à maintenir chez nous l'art de peindre au rang qui lui est acquis, on cherche quelques nouveaux moyens de fortifier nos études et d'en élever le niveau. Notre école a fait preuve, dans un récent et solennel concours, d'une supériorité incontestable, mais, nous le demandons, réduite à ses forces actuelles, à ses productions d'aujourd'hui, eût-elle aussi bien triomphé? Ne doit-elle pas la meilleure part de sa victoire aux emprunts qu'elle s'est faits à elle-même en remontant de trente ans en arrière? A mesure que nous nous éloignons du temps qui a vu fleurir certains hommes formés par la dernière génération de l'ancienne Académie, ne sentons-nous pas nos forces s'amoindrir? Malgré de grands défauts, de grands écarts de goût, il y avait de la vie dans cette époque, il y en avait surtout dans son système d'émulation. Sans faire la part trop belle au passé, sans songer à le ressusciter, on peut y puiser des leçons. Mais, pour s'en inspirer, il faut avant tout le connaître.

Rien n'est plus facile aujourd'hui. Jusqu'à ces derniers temps on avait les idées les plus confuses et les plus incomplètes sur l'origine et sur l'établissement de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture. Les documents faisaient défaut, ou n'étaient accessibles qu'aux érudits de profession. Deux ou trois pages de Sauval dans ses *Antiquités de Paris*, quelques phrases de Félibien, un récit développé mais obscur de Piganiol, et le recueil des *statuts, arrêts et lettres patentes* publié par l'Académie elle-même, voilà, en fait de documents imprimés, tout ce qu'alors on possédait. Pour en savoir plus long,

il fallait recourir, soit aux anciens registres de la compagnie déposés dans les archives de l'École des beaux-arts, soit à un manuscrit donné, en 1745, à la Bibliothèque du roi, par un académicien honoraire, M. Hulst, entre les mains duquel il s'était conservé, relation partiale mais complète des premiers temps de l'Académie, depuis sa fondation, en 1648, jusqu'à son établissement définitif en 1664.

Aujourd'hui cette relation est sous les yeux du public : M. de Montaiglon l'a imprimée en 1853 [1]; il en a même découvert l'auteur : c'est au peintre Henry Testelin, un des premiers secrétaires de la compagnie, qu'il en attribue l'honneur, et tout semble confirmer cette ingénieuse conjecture[2]. Quant aux archives de l'École des beaux-arts, elles commencent aussi à voir le jour, grâce au zèle persévérant de quelques jeunes écrivains, MM. de Chennevière, Dussieux, Soulié, Mantz et de Montaiglon, si heureusement associés dans la pensée de glorifier notre art français, de fouiller ses annales, et de lui restituer ses titres de noblesse.

L'histoire de l'Académie n'est donc plus un mystère: de sa naissance jusqu'à sa chute, on la suit jour par jour. Il n'est besoin que de classer les matériaux et d'en saisir l'esprit. Antérieurement à sa naissance, au contraire, antérieurement surtout au XVII[e] siècle, l'obscurité commence ou du moins la clarté s'affaiblit. Au lieu de documents concordants, au lieu d'explications contemporaines, on ne rencontre guère que des faits constatés après coup ou d'incomplets témoignages : est-ce une raison pour s'abstenir? Sans un coup d'œil jeté sur cette époque antérieure, comment comprendre le fait même qu'il s'agit de raconter, la naissance de l'Académie? C'est un préambule nécessaire. L'auteur du manuscrit

[1] C'est le manuscrit de la Bibliothèque impériale (in-4° de 576 pages, portant, dans le supplément français, le n° 339) qu'a publié M. de Montaiglon. Un autre manuscrit de cette même relation existe aux archives de l'École des beaux-arts. L'obligeance de M. Vinit, conservateur de ces archives, nous a permis d'acquérir la certitude que les deux textes sont à peu près identiques. Le manuscrit de l'École paraît être la copie de celui de la Bibliothèque, copie presque contemporaine, et différant de l'original seulement par quelques mots omis ou transposés. — [2] La seule raison de la mettre en doute, c'est la façon plus qu'obligeante dont l'auteur anonyme de la relation parle d'Henry Testelin. Il ne perd pas une occasion d'en dire tout le bien du monde, de vanter son esprit, son adresse, sa perspicacité. Eût-il osé parler ainsi de lui, même en gardant l'incognito? Voilà l'objection. Mais, toute réflexion faite, il n'y a pas là de quoi détruire les arguments et les preuves sur lesquels M. de Montaiglon s'appuie. Évidemment c'est Henry Testelin qui est l'auteur du récit, seulement il en faut conclure que Testelin n'était pas modeste. A voir comment certains artistes parlent d'eux à visage découvert, on comprend que, sous le masque, celui-ci n'ait pas cru devoir taire le bien qu'il pensait de lui.

qui tout à l'heure nous servira de guide, l'avait senti comme nous. Son premier soin, avant d'entrer en matière, est de chercher les causes qui ont préparé, amené, nécessité l'établissement de la compagnie, c'est-à-dire d'exposer l'état des beaux-arts en France, antérieurement à cette époque.

Par malheur, son travail est, dans cette partie, aussi bref, aussi peu complet qu'il est développé dans l'autre. Nous ne promettons pas de mieux faire; seulement nous essayerons d'ajouter quelques éclaircissements, surtout quelque critique, à ses explications, et de mettre à profit les recherches que ces sortes de questions commencent à provoquer.

I.

Voyons donc quelle était, vers les commencements de la minorité de Louis XIV, la condition de nos artistes, et quelle nécessité les poussait à chercher comme un refuge et un port de salut dans cette institution nouvelle, que l'année 1648, l'année des barricades, allait inaugurer.

N'oublions pas d'abord que ce mot aujourd'hui si clair, ce mot qu'on dirait aussi vieux que la langue, tant il est bien compris de tous, le mot *artiste*, n'existait pas à cette époque, ou, ce qui revient au même, n'avait pas l'acception [1] qu'on lui donne aujourd'hui. Si le mot n'existait pas, c'est que l'idée qu'il représente était encore confuse et indéterminée. Pour nous, l'artiste a beau travailler de ses mains, il ne se confond pas, il est hors de pair avec l'artisan. Cette distinction, tout le monde la conçoit et l'admet, personne ne la conteste. Il n'en était pas de même au XVIIe siècle. Les gens du monde, les esprits tant soit peu polis, le peuple lui-même, tenaient bien en tout autre estime un peintre d'histoire ou de portraits et un peintre en bâtiments, mais, légalement, la distinction n'était pas établie. L'industrie était, depuis des siècles, organisée, clas-

[1] On employait, au XVIIe siècle, le mot *artiste* de deux façons : 1° dans le sens relatif, en l'associant à un autre mot, et, dans ce cas il servait à désigner une personne habile dans certaine profession déterminée, *artiste en tapisserie, artiste en ferronnerie, etc., etc.;* 2° dans le sens absolu, sans adjonction d'aucun autre mot, comme on l'emploie aujourd'hui; mais, dans ce cas, au lieu de s'appliquer aux peintres, aux sculpteurs, aux musiciens, etc., etc., il n'avait qu'un sens, il voulait seulement dire un *chimiste*, un ouvrier du *grand art*. La première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), et toutes les éditions suivantes, y compris celle de 1740, donnent au mot *artiste* cette ancienne signification : *Il faut être artiste pour bien préparer le mercure*. L'édition de 1762 est la première où se soit introduite la définition actuellement admise : *Artiste, celui qui travaille dans un art où le génie et la main doivent concourir.*

sée, cantonnée en professions distinctes, et, comme, dans cette classification, les arts libéraux, les beaux-arts proprement dits, n'avaient point une place à part, ceux qui les exerçaient étaient, par la force des choses, assujettis aux mêmes règles, aux mêmes conditions que s'ils eussent fait partie de certains corps de métier. Les peintres et les statuaires, par exemple, quel que fût leur génie, dépendaient de la maîtrise des peintres, sculpteurs, doreurs et vitriers; ainsi le voulaient les lois et règlements; ainsi l'entendaient le corps de la justice, les huissiers et les procureurs, le châtelet et le parlement.

Dès lors on comprend quelle gêne et quelles entraves, quelles difficultés, quels dégoûts menaçaient les artistes assez amoureux de leur art pour ne vouloir ni prendre enseigne, ni passer par le compagnonnage, ni se faire apprentis pendant sept ou huit ans, ni se soumettre au contrôle et à la surveillance des gardes du métier. Réformer, dans leur seul intérêt, la législation industrielle du royaume, c'était chose impossible. Ne pouvant renverser l'obstacle, on avait, à diverses reprises, essayé de le tourner. Les hommes de talent, les vrais artistes, avaient trouvé dans les palais royaux, dans la faveur des princes un abri contre la tyrannie jalouse et mercantile de leurs prétendus confrères. Des charges honorifiques, des titres de valet de chambre, des emplois dans la garde-robe, des brevets de peintres et de sculpteurs du roi les avaient momentanément affranchis; mais, pour être efficaces, il eût fallu que ces faveurs ne fussent accordées qu'avec discernement; on les prodigua sans mesure. On fit si bien que les chefs de la communauté, trouvant prétexte à braver ces fictions, les attaquèrent en justice. De ce moment, la position des insoumis et des privilégiés ne devint plus tenable. Ils ne travaillaient plus qu'en tremblant; on eût dit des fraudeurs cernés par des douaniers. Sculpter ou peindre en dehors de la maîtrise, sans son aveu, sans lui payer rançon, c'était courir la chance presque certaine de procès, de saisies, d'ennuis de toute espèce. Le mal vint à tel point qu'on trouva le remède. L'élite de nos artistes se tourna vers la royauté, lui demanda non plus des faveurs personnelles, mais une protection générale, et en obtint la création d'une corporation nouvelle, supérieure aux corps de métiers, consacrée exclusivement à l'art, et assez bien munie de priviléges pour devenir comme une citadelle contre les exigences et les persécutions de la maîtrise; telle fut, en deux mots, l'origine de l'Académie royale de peinture et de sculpture, telle du moins que l'exposent ses plus dévoués partisans.

Cette corporation d'un genre nouveau avait, avant tout, comme on voit, un caractère honorifique; c'était là sa raison d'être : elle avait bien aussi pour but de modifier dans une certaine mesure l'enseignement

de nos arts du dessin, mais non pas, comme le proclamaient ceux qui allaient en faire partie, de les régénérer, de les émanciper. Elle n'émancipait tout au plus que les artistes. Sans consacrer encore le sens moderne attaché à ce mot, elle le préparait; elle était la reconnaissance officielle d'une vérité sociale jusque-là méconnue, la distinction des hommes d'art et des gens de métier. Quant à l'art, gardons-nous bien de croire que, pour naître et pour fleurir, il eût attendu si longtemps.

Avant que la société lui fît ainsi sa place et lui donnât son rang, avant qu'il fût question d'académies, dès l'aurore du XIIIe siècle, l'art existait en France, l'art libre, l'art affranchi; ses œuvres en font foi. Le burin qui a gravé les sceaux du roi Louis IX, le ciseau qui a sculpté le retable de Saint-Germer de Beauvais, n'étaient pas des outils mécaniques et serviles, des outils d'artisans. Lignes sobres et pures, vérité d'expression, simplicité de draperies, justesse de mouvements, élévation de pensée, toutes ces conditions du beau plastique à son premier épanouissement, vous les trouvez dans les fragments qui nous restent de cette mémorable époque. Ses monuments, petits et grands, figurines et cathédrales, portent l'empreinte d'un sentiment naïf et savant tout ensemble, à la fois créateur et expérimenté. On peut les admirer plus ou moins, on peut en être plus ou moins ému, bon gré mal gré il faut y reconnaître les caractères du talent et de la méditation, ce mélange d'invention et d'adresse, d'inspiration et de calcul, cette action simultanée de la pensée et de la main qui constitue l'art véritable.

Comment cet art du XIIIe siècle s'était-il élevé si haut? D'où lui venait son savoir, sa puissance, sa liberté? De ces mêmes associations, de ces corporations, de ces maîtrises tombées si bas quatre siècles après. C'est là un genre de mérite dont assurément personne, en 1648, ne songeait à leur tenir compte. Les maîtres et les jurés ne s'en vantaient pas eux-mêmes. En avaient-il le plus léger soupçon? Savaient-ils seulement qu'un art du XIIIe siècle eût jamais existé? Combien y a-t-il d'années qu'on s'en doute aujourd'hui? Depuis quand prenons-nous la peine de regarder à nos propres monuments? Ce n'est donc pas merveille si, sur ce point, l'auteur du manuscrit publié par M. de Montaiglon se fait l'écho de son temps. Il nous dit avec assurance que les arts du dessin, avant les rois Henri IV et Louis XIII n'existaient pas en France; qu'à peine, sous François Ier, en voyait-on quelque ombre; que ceux qui les exerçaient jusque-là n'en avaient pas les premières notions. La barbarie couvrant la terre, ces soi-disant artistes n'étaient que de *vils artisans;* d'où il conclut qu'il était juste et naturel de les soumettre aux maîtrises; tandis

qu'il se révolte et s'indigne qu'on impose cet esclavage aux artistes de son temps. Pour lui, qui dit maîtrises dit ignorance et vanité; il en juge par la méchante guerre qu'il leur voit soutenir, et ne s'informe pas si toujours elles ont servi d'asile à la routine et au métier, si l'art n'y trouva jamais qu'entraves et jalousies, s'il ne fut pas un temps où elles l'aidèrent à conquérir ses premières franchises, sa première émancipation.

Ce temps est le XIII[e] siècle. Dès la fin du XII[e] commençait une lutte bien autrement sérieuse que celle de la maîtrise et de l'Académie; c'était l'heure du réveil de notre société. L'art, depuis si longtemps enfermé dans les cloîtres, se basardait à en sortir, il passait dans des mains laïques et cherchait des chemins nouveaux. Son adversaire alors n'était pas le métier. Laïque comme lui, voulant comme lui devenir libre, travaillant à la cause commune, le métier n'était pas seulement son allié, il l'acceptait pour chef, il était son vassal. Tous deux ils avaient affaire à la même puissance, puissance auguste et vénérable, qui, entre autres services que depuis sept ou huit siècles elle rendait au monde, pouvait compter celui d'avoir, dans le naufrage de la civilisation romaine, sauvé quelques débris de l'art antique, quelques notions confuses de ses méthodes et de ses procédés. Seules au milieu des ténèbres, les communautés religieuses avaient conservé ce dépôt, et seules elles étaient restées en possession de fournir à l'Europe chrétienne ses monuments, ses autels, ses images, ses ornements sacrés, et même aussi quelques objets profanes de luxe et de décoration, de ciselure et d'orfèvrerie. Entre leurs mains l'art était devenu traditionnel et stationnaire. Soumis au dogme il en portait les chaînes; il ne pouvait sortir des types de convention. Sa roideur symétrique, son immobilité devait bientôt le rendre incompatible avec les goûts de variété, de changement et même de caprice, où, peu à peu, le siècle se lançait. L'art monacal avait donc fait son temps; il se sentait vieillir mais il n'abdiquait pas. Aussi peu résigné que la maîtrise au XVII[e] siècle, il tenait tête à son jeune rival, et, tout cassé qu'il fût, son pouvoir était grand encore. Il avait pour lui l'habitude, les préjugés, la foi, toute une armée de religieux organisée pour le défendre. L'art nouveau n'avait qu'un moyen de rendre la lutte égale, c'était de s'appuyer, lui aussi, sur des associations répandues en tous lieux, aussi puissantes que nombreuses, tout à la fois libres et obéissantes, fondées sinon sur l'abnégation comme les communautés religieuses, du moins sur un principe de dévouement fraternel et de sincère solidarité. Telles furent ces corporations laïques, ces sociétés de travailleurs qui bientôt s'emparèrent et de la construction et de la décoration

des châteaux, des maisons, des églises et même des couvents; corps de métier qui pour la plupart existaient bien avant le XII[e] siècle, mais obscurs, inaperçus, sans vie et sans action, prêtant leurs bras serviles à la pensée monacale, tandis que tout à coup ils s'animent et se mettent à l'œuvre quand l'art libre, l'art séculier, vient les animer de son souffle. Là, nous le répétons, point de distinction possible entre les hommes d'art et les gens de métier, aucune autre différence que l'inégalité du talent. Ils ne formaient qu'une famille, où les habiles étaient les chefs, où les manœuvres obéissaient. C'était plus qu'une intime union, c'était une indivision complète. L'art solitaire, individuel, comme on le comprend aujourd'hui, l'art ne commandant qu'à lui-même, au lieu de gouverner des légions d'ouvriers, cet art-là n'existait pas au XIII[e] siècle; mais aussi c'était chose à peu près inconnue que le métier pur et simple, marchant seul au hasard, sans autre guide que ses grossiers instincts, sans les conseils, sans le secours de l'art. De là vient que l'art était partout, qu'il se glissait dans les moindres choses, dans les meubles, dans les ustensiles, dans tous ces menus détails d'où maintenant il est exclu et qu'on abandonne au métier. Librement associés aux artistes les artisans se groupaient autour d'eux à des distances hiérarchiques, souscrivaient aux conventions, aux règlements, aux statuts dictés par eux; les choisissaient pour officiers, les prenaient pour surveillants, se soumettaient à leur police, consentement volontaire d'où sortait un heureux mélange de discipline et de liberté.

Mais de telles combinaisons ne sont pas éternelles. Tout s'altère en vieillissant; les associations les meilleures, les plus accommodantes, les plus respectueuses pour le mérite et les supériorités, deviennent à la longue oppressives et tyranniques. Dès la seconde et la troisième génération, c'en était presque fait de la concorde dans ces groupes d'artisans et d'artistes volontairement enrôlés. La juste corrélation entre les grades et le mérite ne pouvait déjà plus exister. Les fils, les gendres, les neveux des premiers associés leur avaient succédé. Sans hériter toujours de leurs talents, ils n'en avaient pas moins pris et gardé leurs places. Le principe de l'hérédité, fondement de notre société nouvelle, était plein de périls dans les corps de métier. Pour posséder la terre, pour s'acquitter passablement de la plupart des fonctions qui devenaient alors héréditaires, il ne faut qu'un degré d'intelligence auquel presque tous les hommes s'élèvent plus ou moins, tandis que, pour exceller dans un art, pour commander à des artisans travaillant à des choses d'art, il faut des aptitudes spéciales que rarement les pères transmettent à leurs fils. L'élection conservait bien encore un reste d'influence dans la dis-

tribution des grades, mais elle conférait surtout de stériles honneurs, tandis que la naissance assurait le pouvoir aux héritiers des maîtres et des jurés. Ce pouvoir, dans leurs mains, devint bientôt d'un exercice difficile. Les inférieurs obéissaient à peine; la confiance, le respect, la vraie confraternité disparaissaient chaque jour; il n'y avait plus que la contrainte pour maintenir la subordination. Sans force par eux-mêmes, les chefs héréditaires des maîtrises furent donc réduits à faire intervenir une force extérieure, l'autorité royale; ils lui demandèrent secours, en acceptant ses lois.

Ici commence une phase nouvelle dans l'histoire de nos corporations. Tous les corps de métiers l'un après l'autre, aussi bien ceux dont nous parlons ici, ceux où l'artiste et l'artisan, travaillant en commun, vivaient pêle-mêle et confondus, que ceux qui, consacrés aux besoins matériels de la vie, ne comprenaient que des gens de métier proprement dits, tous, à quelques exceptions près, renonçant à se gouverner par la seule puissance de leurs anciens statuts, allaient solliciter l'octroi de nouveaux règlements. Dès les premières années du XIVe siècle, sous Philippe le Bel, le fait était consommé. Aux conventions spontanées et libres, sorties du seul consentement des associés eux-mêmes, et sanctionnées seulement par l'usage, s'étaient substitués des actes d'autorité, des ordonnances du prévôt du roi, séant en son châtelet et rendant la justice en son nom; ordonnances qui confirment et sanctionnent, corrigent et rectifient les statuts primitifs devenus impuissants.

N'oublions pourtant pas qu'avant d'accepter ce régime, avant de se soumettre aux ordonnances du prévôt, on essaya quelque temps, sur quelques points du royaume, notamment à Paris, d'un état de choses intermédiaire. Sans rien changer à leurs anciens statuts, sans autre but que de les rajeunir et d'en fortifier l'autorité, les corporations parisiennes en firent dépôt au châtelet et obtinrent qu'ils seraient officiellement transcrits sur les registres de la prévôté. Ce fut en 1260, sous le règne de Louis IX et par les soins d'Étienne Boileau, son prévôt, qu'eut lieu cet enregistrement, sorte de palliatif qui convenait aux idées libérales du saint roi, et qui ne manqua pas d'une certaine efficacité, au moins tant qu'il vécut. Mais c'était à Boileau lui-même que la mesure devait surtout rendre service; elle a fait survivre son nom. Il ne fut pas, comme on l'a dit, le législateur de l'industrie parisienne au XIIIe siècle; il n'a point inventé ces statuts qu'il a fait transcrire; encore moins a-t-il fondé les corporations elles-mêmes; mais sans lui leurs chartes originelles étaient à jamais perdues, car la plupart n'étaient pas même écrites. Ce n'est qu'en interrogeant les plus anciens jurés de chaque

communauté, en consultant, en recueillant leurs souvenirs, que le prévôt de saint Louis put *registrer*, comme on disait alors, ces témoignages d'ancienne indépendance, ces titres de noblesse de nos corps de métier.

On sait qu'un heureux hasard a fait parvenir jusqu'à nous le texte presque entier de ces registres[1]. Nous y trouvons dans leur simplicité native les premiers *us et coutumes* d'environ cent métiers, et, ce qui nous importe plus particulièrement ici, les statuts originaux, la constitution première de cette maîtrise qui survivait encore en 1648, et dont l'intolérante humeur devait servir de cause ou de prétexte à l'établissement de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

C'est là un point qu'avant de passer outre, il importe d'éclaircir.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

---

*L'Église et l'empire romain au IV*e *siècle*, par M. Albert de Broglie. 1re partie, règne de Constantin. Paris, Didier, quai des Augustins, n° 35, 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Croissance de l'Église.

Les individus qui passent avec le courant d'un peuple et qui le constituent n'ont pas conscience des grands changements qui s'y opèrent. La vie particulière est trop courte; ou plutôt, comme chaque génération qui s'écoule a des liens avec celle qui la précède et avec celle qui la suit, ce qu'il y a de graduel dans le mouvement lui dérobe le mouvement lui-même. Elle parle, ce lui semble, la même langue que ses parents et que ses enfants; elle a, ce lui semble encore, les mêmes mœurs; et cependant mœurs et langue ont subi d'insensibles modifica-

[1] M. Depping l'a publié, en 1837, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, mis au jour par le ministère de l'instruction publique. 1 vol. in-4°, 1837, Crapelet. — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre, page 603.

tions, qui, s'accumulant, se marquent au bout d'un temps suffisant par les caractères les plus tranchés. Il n'y a pas beaucoup plus de trois cents ans entre Auguste et Constantin; les contemporains, dans le flux perpétuel des choses, s'étaient imaginé que chacune de ces trois cents années ressemblait à la précédente; et cependant Auguste avait restauré des temples païens; Constantin édifia des églises; Auguste avait assis son trône à l'ombre de la majesté de la ville éternelle; Constantin, trouvant Rome vieillie, en transporta la moitié sur les rives du Bosphore; Auguste était grand pontife dans le sénat romain; Constantin, grand pontife encore dans quelques pièces officielles, ne fut qu'empereur dans le concile de Nicée.

Rien de fortuit ni de soudain dans ce changement; sans doute vint un moment où Constantin, se dégageant du paganisme, fit d'abord cesser les persécutions, puis donna à la nouvelle religion l'égalité et bientôt après la supériorité. Mais ceci ne fut que la consécration d'un fait déjà virtuellement accompli; et, si Constantin n'avait pris pour lui cette décisive initiative, il est indubitable que quelqu'un de ses successeurs l'aurait saisie. La croissance du christianisme en est le garant : les sujets ne pouvaient manquer de convertir, un jour ou l'autre, leur empereur. C'est un point culminant que ce IVe siècle dont M. Albert de Broglie a entrepris d'écrire l'histoire : « Le monde impérial, dit-il fort « bien, avait vu les sujets d'un même maître adorant toutes sortes de « divinités; l'Europe chrétienne se prépare à donner le spectacle plus « imposant de vingt nations prosternées au pied d'un même autel. » En effet, d'un côté, la rénovation religieuse avait une source trop profonde et trop abondante pour s'arrêter à moitié de l'œuvre accomplie, et, d'un antre côté, le paganisme était trop tari et trop épuisé pour se défendre longtemps. Il y eut un moment où les deux plateaux de la balance, l'un ascendant et l'autre descendant, se trouvèrent de niveau; mais ce ne fut qu'un moment imperceptible; le mouvement rapidement inverse les sépara aussitôt, et le paganisme s'abîma pour ne plus reparaître.

Cependant il ne faudrait rien exagérer. Le fait est que ce triomphe du christianisme ne dépassa pas, alors du moins, les limites de l'empire romain. Les barbares qui vinrent s'y établir adoptèrent sans grande difficulté la religion de ceux que la conquête leur soumettait; mais les barbares d'outre-Rhin ne laissèrent pas de longtemps pénétrer chez eux le culte vainqueur des idoles; la Germanie disputa sa conversion pendant près de quatre siècles; sa résistance ne fut vaincue que par l'épée de Charlemagne; bien que la violence et la conquête aient joué un rôle incontestable dans cette fin mise à la menace jusqu'alors per-

manente de la barbarie, néanmoins on pensera que le temps de la maturité était tout proche, en voyant s'implanter si rapidement et si radicalement le christinianisme dans cette vaste contrée. Du côté de l'Orient, le christianisme rencontra aussi des barrières qu'il ne put franchir; la Perse demeura impénétrable et le magisme se maintint, destiné qu'il était à succomber sous les armes victorieuses des successeurs de Mahomet. Ces bornes dans l'espace, qui arrêtèrent la propagation du christianisme, ont leurs analogues dans le temps, c'est-à-dire que, si, par une hypothèse historiquement impossible, le christianisme était né quelques siècles plus tôt qu'il n'est réellement avenu, il se serait heurté contre des obstacles infranchissables. Il a fallu tout un développement pour que les populations antiques, ou, pour me servir du terme consacré, les gentils devinssent capables de recevoir un tel enseignement. Quelque idée qu'on se fasse d'Athènes et de Sparte à l'époque des guerres médiques, ou de Rome, soit dans les conflits opiniâtres contre les Èques et les Samnites, soit dans les luttes intestines de patriciens et de plébéiens, il est bien certain que leur existence religieuse et politique ne permettait pas encore à un nouvel élément de pénétrer, et que, à tous les points de vue, les esprits étaient trop resserrés dans leurs limites de temps, de lieux et d'idées, pour s'ouvrir à la rénovation.

Qu'ils aient été capables de s'ouvrir un jour, l'événement l'a prouvé, mais ce fut au prix de plusieurs siècles d'une longue dissolution qui ruina tous les appuis des croyances et des institutions antiques. Cette décadence, que dans le précédent article j'ai signalée si profonde et si rapide dans l'empire romain, la Grèce antécédemment en avait donné le spectacle. Peu de temps après la grande gloire des guerres médiques et des chefs-d'œuvre immortels, un mal secret attaqua ces républiques dans la source de leur vie. Les mœurs publiques s'altérèrent; les *dèmes* dans les démocraties, les *eupatrides* dans les aristocraties, cessèrent de pouvoir remplir leurs fontions politiques; tout se désorganisa; les demi-barbares de Macédoine dominèrent la Grèce, sans pour cela arrêter en rien la maladie morale qui la rongeait; et la conquête romaine ne fit que confondre dans un seul et même tourbillon les éléments de dissolution et leur donner un théâtre plus vaste et une action plus décisive. Toutefois, ne nous méprenons pas sur cette décadence de la société gréco-romaine; elle n'est ni définitive ni univoque; loin de là; si elle se prononce, c'est que surgissent des notions supérieures, des développements scientifiques, des créations philosophiques qui deviennent graduellement incompatibles avec l'ancien et glorieux ordre de choses. Il n'est pas donné à toutes les sociétés d'avoir de pareilles déca-

dences; et l'on a vu et l'on voit encore dans diverses parties du monde des civilisations que l'immobilité saisit, que la décadence ne frappe jamais, et dont le défaut de croissance se révèle tout à coup quand elles viennent en contact avec des civilisations progressives.

Il y eut donc une longue époque de dissolution, mais de préparation, une époque négative sans doute, mais nullement pauvre et inféconde. Aussi, quand les apôtres commencèrent la prédication nouvelle, ils se firent écouter de toute part; ni l'esprit général n'offrit des résistances invincibles, ni le cœur des duretés qui ne se pussent amollir. La moisson dépassa par sa rapidité les espérances. Les communautés naquirent, les églises se formèrent, les anciens présidèrent, les prêtres officièrent, et bientôt une chrétienté croissante se trouva établie partout. Rien, d'abord, ne contraria cette propagation de la parole, rien que l'immensité du paganisme, la longueur des distances, l'étendue de l'empire. Le champ était ouvert et libre. Qu'importait aux maîtres du monde et aux puissants des provinces qu'une secte qui sortait du sein des juifs, et que les juifs poursuivaient de leur haine, jetât çà et là quelques prosélytes ignorés? Ces novateurs religieux étaient trop perdus dans la foule pour que l'attention se portât sur eux; et, parmi les documents que Rome ou la Grèce nous a transmis sur cette époque, il n'y a pas une trace indiquant que personne ait vu, à l'horizon, ou se former un nuage ou poindre une lumière.

Pourtant, dès lors, et à ces premiers commencements mêmes, deux sociétés se trouvent annexées l'une à l'autre et confondues dans la même patrie et sous la même autorité. Leur disproportion est énorme; l'une est presque tout; l'autre n'est presque rien; mais celle qui n'est presque rien s'accroît sans cesse aux dépens de celle qui est presque tout. Celle-ci ne perd rien que celle-là ne s'en empare et n'en profite; si bien que la disproportion diminue et que la société païenne commence à trouver gênant le voisinage. Chacune a ses armes. La société chrétienne parle, écrit, s'adresse à l'esprit et au cœur, et est animée d'un invincible prosélytisme qu'elle tient de la foi et de la raison. La société païenne est morte depuis longtemps au prosélytisme et a perdu toute puissance sur les âmes, mais elle tient le glaive, dont elle se sert dans ses accès de colère et de cruauté. Alors les chrétiens fuient dans les catacombes; les faibles apportent de l'encens aux autels et trompent les persécuteurs; les forts bravent les supplices et rendent par le martyre gloire au dieu qu'ils adorent. Tacite a dignement vanté l'héroïsme de ses stoïciens et rappelé des trépas comparables aux grandes morts des anciens, *laudatis antiquorum mortibus pares exitus*. Mais tel est l'aveugle-

ment des préjugés et des partis, qu'il ne voit pas tant de trépas sublimes, tant de mémorables constances, non-seulement chez des philosophes et des personnages en évidence, mais dans les plus humbles rangs, chez des hommes de toute condition, chez de faibles femmes, qui confessaient leur foi, souffraient et mouraient. Pour eux tous, il n'a qu'une phrase de dédain et de haine.

Les quelques mots de Tacite sont précieux; car ils nous reportent à une époque très-peu éloignée de l'origine du christianisme. Quand Néron voulut détourner de lui les soupçons qu'avait suscités le grand incendie de Rome, il livra à des supplices raffinés des gens que le vulgaire appelait chrétiens. On saisit d'abord ceux qui avouaient; ce qui prouve que le gouvernement n'avait qu'une connaissance vague de l'existence de la secte nouvelle; mais la suite le prouve encore mieux : les premiers arrêtés mirent sur la trace des autres, et l'on trouva derrière eux une multitude énorme, *multitudo ingens*. De sorte, qu'il faut admirer ici à la fois la rapidité de la propagation et l'ignorance profonde où le monde romain était resté d'un fait si considérable. Ceux qui connaissaient les chrétiens, c'était le vulgaire; il les voyait, si je puis ainsi parler, naître dans son sein; il les rencontrait sur ses pas; il s'irritait de leur contact. Mais, du reste, on n'avait aucune notion, sinon de leur existence, du moins de leur importance; et c'est par hasard qu'on s'était aperçu qu'ils formaient déjà une vaste multitude. Ainsi, à l'insu de tout ce qui gouvernait, agissait, pensait, écrivait dans l'ordre des anciennes idées, il s'était formé, sous le grand peuple, un petit peuple qui, transfuge des faux dieux et conquis tout entier sur le paganisme, regardait comme un devoir de faire pour autrui ce qu'on avait fait pour lui et marchait avec ardeur à la conversion universelle.

Dans ce passage, Tacite a une phrase célèbre qui mérite quelque examen. Ils furent, dit-il, *haud perinde in crimine incendii quam odio generis humani convicti*. Les commentateurs entendent que Tacite accuse les chrétiens de haine pour le genre humain, de même qu'il avait dit en parlant des Juifs, *adversus omnes alios hostile odium*. C'est aussi le sens que M. Albert de Broglie y attache. Pour moi, qui ai bien des fois considéré cette phrase, il me semble qu'une interprétation différente peut en être donnée. Quelques lignes plus haut, l'historien a dit que ces gens étaient odieux à cause de leurs infamies, *per flagitia invisos*. Le cas des Juifs n'est pas probant, ils étaient connus pour haïr les autres peuples; et, si c'était parmi les nations un sujet de reproche et de malveillance, ce n'en était pas un, du moins, de punition et de supplices. Aussi, je pense qu'il s'agit non de la haine qu'avaient les chrétiens mais de la haine

qu'ils inspiraient (*per flagitia invisos*); et je traduirais : *non pas tant convaincus du crime d'incendie que condamnés par la haine du genre humain.* Il est peu naturel que le gouvernement de Néron ait songé, pour reporter sur la tête de quelques misérables les mauvais bruits suscités par la ruine d'une partie de Rome, à frapper des hommes qui haïssaient le genre humain; mais il est naturel qu'il ait pris pour victimes des hommes que le genre humain haïssait et que le vulgaire croyait, pour cela, capables des plus grands attentats. La latinité même vient à l'appui; et *odium hujus hominis* veut bien plutôt dire *la haine ressentie par cet homme* que *la haine dont il est l'objet;* cette dernière signification s'exprime d'ordinaire par *odium adversus hunc hominem.* On efface, je crois, dans Tacite, une vue juste quand on traduit comme c'est l'ordinaire. Les novateurs religieux et politiques, les bons comme les mauvais, sont, dans l'origine, exposés à des haines violentes; les soupçons aveugles, les accusations ténébreuses les entourent; plus ils touchent à un point important et délicat, plus le sentiment public s'insurge contre eux; et la voix générale, qui les charge sans les connaître, les condamne sans les entendre.

Voyez en effet le langage de Tacite. Les chrétiens sont odieux pour leurs infamies; ce sont des coupables qui méritent les châtiments les plus exemplaires, *sontes et novissima exempla meritos;* leur religion est une superstition pernicieuse, *exitiabilis superstitio;* la Judée est l'origine de ce fléau, *Judæam originem ejus mali.* Tacite parle des chrétiens avec les sentiments mêmes de leurs bourreaux, a dit M. Albert de Broglie. Quelles étaient ces infamies qu'il leur reproche? Évidemment, il admettait les calomnies répandues contre eux. Pourquoi regardait-il leur religion comme quelque chose d'exécrable? c'est qu'il la confondait avec certaines de ces sectes orientales où les mystères étaient des ténèbres et où les ténèbres cachaient d'étranges aberrations. Voilà quels étaient, sur le christianisme, les jugements, les renseignements, les impressions d'un homme éclairé, d'un esprit élevé, d'un cœur généreux; et cela, sous Trajan, à une époque où il devenait facile de voir, quelque opinion qu'on se fît de la nouvelle religion, qu'elle avait crû immensément et qu'elle commençait à partager l'empire.

Deux grands événements se préparaient peu à peu : l'invasion des barbares et le triomphe du christianisme; celui-ci plus grand que celui-là, puisque le christianisme a conquis les barbares. Des deux, Tacite a pressenti l'un, entrevoyant déjà, dans la splendeur du règne de Trajan, le déclin des destins de l'empire, et souhaitant aux barbares d'éternelles discordes, afin qu'ils ne se tournassent pas victorieusement contre

Rome. Sur l'autre, il n'a pas daigné laisser tomber un regard. Othon, Galba, Vitellius, Vespasien, dont les noms emplissent les pages de son livre, sont des empereurs faits et défaits par les légions et qui eurent leur jour de puissance. Mais que leurs débats sanglants paraîtraient stériles, et combien peu d'intérêt auraient ces péripéties comparables à celles qui agitaient ou agitent les immobiles royaumes de l'Orient, si, d'une part, l'histoire païenne ne nous montrait, dans ces déchirements, la décadence de l'empire et sa chute finale, et si, d'autre part, l'histoire chrétienne n'inscrivait dans ses annales la croissance laborieuse mais certaine de la société nouvelle! Tout prend alors une signification : les empereurs passent, l'histoire marche, les temps s'accomplissent, et tout à coup, à côté du sénat, pâle assemblée d'où depuis longtemps toute liberté était bannie, s'ouvre un concile, le concile de Nicée, convoqué pour discuter et décider les points essentiels de la doctrine chrétienne et de la conscience religieuse.

« Depuis plus de trois siècles, dit M. Albert de Broglie, pas une as-« semblée libre ne s'était réunie sur un point de l'empire, pas une voix « sortie de la conscience ne s'était fait entendre dans ce silence d'un pou-« voir absolu, troublé seulement par les panégyriques fastidieux des « rhéteurs ou par les gémissements des victimes. Pour la première fois, « de mémoire de tant de générations, on allait voir des gens de bien, « pleins du sentiment de leur dignité personnelle, forts de leur respec-« tueuse indépendance, accourir auprès du maître du monde, non pour « le flatter ou le trahir, mais pour délibérer sous ses yeux sans con-« trainte. Un débat sincère allait faire trêve à ces hypocrites comédies de « légalité et de force qui se jouaient sans relâche sur la scène agitée de « l'empire. Un accent de vérité allait réveiller la conscience dans un si « long oubli de la liberté et de ses droits. »

C'était sans doute une grande nouveauté que le retour, après une si longue désuétude, d'une assemblée libre. Mais il y avait pourtant une plus grande nouveauté encore, c'est-à-dire l'établissement d'un pouvoir spirituel indépendant du pouvoir temporel, et séparé de toute la politique. L'antiquité païenne ou judaïque n'avait rien connu de pareil ; on en avait bien vu des ébauches soit dans les théocraties primitives, soit dans les sacerdoces de la Grèce et de Rome, mais des ébauches seulement. Le pouvoir spirituel arriva, par le triomphe du christianisme, à sa plénitude. Il est la démarcation suprême entre l'antiquité et le moyen âge, et la preuve la plus manifeste de l'avancement général de l'un sur l'autre. C'est un point que, historiquement, il ne faut jamais perdre de vue. Quoi qu'il soit arrivé dans le passage orageux où périt l'em-

pire romain, quelque ralentissement qu'aient éprouvé les sciences et les lettres, quelque pénible qu'ait été l'évolution dans l'immixtion violente de la civilisation romane avec la barbarie germanique, le pouvoir spirituel demeura debout, projetant la lumière dans les coins les plus reculés de la société, et prêchant sans relâche, au nom de la foi religieuse, la morale universelle.

En effet, à fur et mesure qu'il s'agrandit, il créa un gouvernement des âmes, gouvernement certes le plus difficile et le plus important de tous. On était justement au moment où celui des corps laissait de jour en jour davantage tomber sa force et son efficacité. Plus la domination devenait incertaine de ce côté, plus, de l'autre, elle devenait ferme et assurée. C'était le travail inverse de celui qui avait amené la ruine des républiques antiques. Les croyances qui alors représentaient, à l'état rudimentaire et imparfait, le pouvoir spirituel s'étant dissoutes, le pouvoir temporel dut nécessairement, pour contrebalancer l'incohérence des esprits, prendre un surcroît d'énergie. D'où l'on voit clairement que, si, au temps voulu, le christianisme n'avait pas eu son avénement, comme le pouvoir temporel n'était capable de rien soutenir et vivifier, il y aurait eu stagnation profonde, et, partant, véritable décadence, c'est-à-dire l'empire sans le christianisme. L'histoire doit donc contempler, avec autant d'admiration que de reconnaissance, ce réseau qui, commencé par quelques mailles en apparence si ténues et si fragiles, enveloppait, dans le IVe siècle, la meilleure part de l'empire romain, réseau de prédication et d'éducation ne laissant en dehors ni aucun lieu, ni aucune condition. On pourrait encore, par un autre côté, apprécier l'importance de l'office en appréciant la qualité des intelligences qui s'y dévouèrent. Les grands esprits et les grands cœurs, presque tous, passent au service du pouvoir spirituel, et, comme on l'a observé, je pense, avec justesse, ce détournement doit être compté au nombre des causes qui diminuèrent alors la culture des sciences. La science suprême était de travailler à l'œuvre qui avait pour but la direction des âmes, et elle appelait incessamment les meilleurs ouvriers. Quel intérêt ne faiblissait à côté d'un intérêt pareil? Nulle part les questions n'étaient plus hautes; nulle part les difficultés n'étaient plus ardues; nulle part l'utilité n'était plus présente.

Un reflet de cette activité féconde est visible dans les lettres. Les lettres païennes étaient en un déclin rapide; elles vivaient sur un fond que rien ne renouvelait; aussi l'appauvrissement en était le caractère le plus signalé, et elles essayaient de le masquer sous une vaine ou puérile recherche. Au contraire, une source abondante alimentait les lettres

chrétiennes, et elles ont laissé de durables monuments dont la postérité ne perdra jamais la mémoire. De saints personnages, des prédicateurs éloquents, d'ardents apologistes, des philosophes profonds, ont employé leur génie à propager, à consolider, à défendre l'œuvre immense qui se poursuivait dans le monde. Tout était nouveau dans ce qu'ils faisaient. La langue dont ils se servaient n'avait plus la pureté de celle de Cicéron ou de Tite-Live, et déjà elle avait contracté quelque rouille. Pourtant ils surent la manier assez bien, non-seulement pour captiver leurs contemporains, mais pour se faire écouter de siècle en siècle; et ils y mirent une telle empreinte, que, en bien des parties, elle est demeurée vivante et, pour ainsi dire, moderne. Les auteurs païens aperçurent, eux, la décadence de leur langue et en restèrent les témoins impuissants; car toute ressource leur manquait pour y remédier. Les auteurs chrétiens ne s'en aperçurent jamais et n'eurent aucun besoin de s'en apercevoir. Tout pleins des grandes choses qu'ils avaient à dire, ils se firent sans effort, à l'aide du parler vulgaire inspiré par l'Évangile et par la Bible, un idiome qu'ils ont consacré.

Maintenant, si on se reporte en esprit à la décadence progressive et irremédiable qui atteignit l'empire romain, et qu'en même temps on embrasse d'un coup d'œil successif la croissance irrésistible du christianisme et de l'Église, on admirera le juste rapport qui s'y trouve. Comme les nations grecque et latine, qui avaient alors l'hégémonie du monde civilisé, étaient entrées avant dans la science véritable et, par là, avaient donné un ferme appui à l'évolution ultérieure, elles supportèrent, avec l'énergie d'un corps vigoureux, cette crise définitivement salutaire. Leur forte vitalité fit que le travail de rénovation, qui est aussi bien destructeur que réparateur, s'opéra activement et régulièrement. L'histoire n'a pas de spectacle qu'elle puisse davantage recommander à la méditation pour comprendre comment les sociétés, rejetant sans doute avec souffrance et labeur ce qui est usé, s'incorporent les éléments de vie qui doivent les transfigurer. Ce ne fut jamais qu'une vue ou partielle ou partiale qui put prendre une époque aussi féconde pour un temps de décadence et de ruine. Julien et Libanius devaient la juger ainsi; pour eux, tout était sombre et triste; le jour baissait rapidement sur le paganisme; et dans ces ténèbres accouraient les barbares frémissants, que les dieux de l'Olympe, « plus soucieux, dit Tacite, de châtier les hommes « que de les protéger, » laissaient arriver de toute part. « Les choses, a dit « Armand Carrel, dans leurs continuelles et fatales transformations, « n'entraînent point avec elles toutes les intelligences; elles ne domptent « point tous les caractères avec une égale facilité; elles ne prennent pas

« même soin de tous les intérêts; il faut le comprendre, et pardonner « quelque chose aux protestations qui s'élèvent en faveur du passé. » Ce n'étaient plus, en effet, que des protestations impuissantes; le jour du christianisme se levait dans sa splendeur; les malheurs mêmes du temps ne le troublaient pas; le monde moral s'ouvrait en des perspectives infinies pendant la ruine du monde romain; et, dussent les barbares passer toutes les frontières, s'ils conquéraient l'empire, l'Église les conquerrait.

Le paganisme peut être considéré à différents points de vue. Celui du IV[e] siècle était le mépris et la haine. M. Albert de Broglie l'exprime, quand il dit : « Le paganisme n'offrait partout qu'un vaste tableau d'im-« moralité régulière et consacrée, sur laquelle le prestige religieux avait « seul pu endormir la conscience publique. . . . L'Évangile, comme un « soleil levant, perçait de ses rayons les voiles des temples et les retraites « des bois sacrés, et montrait au ciel des idoles immondes, des céré-« monies obscènes, toute une école de crimes et de débauches, qu'une « société policée s'étonnait d'avoir supportée si longtemps. » Cette remarque doit être relative et non pas absolue : relative et enfermée dans le contraste entre la conscience chrétienne et l'absurdité des faux dieux devenue manifeste, elle est de plein droit; mais, absolue et étendue à l'ensemble du paganisme, elle blesserait l'histoire. Il faut, en effet, se représenter ce que fut cette religion. Quelque idée qu'on se fasse de l'origine du polythéisme, de quelque œil que l'on regarde les formes infinies de son culte, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a présidé pendant une longue série de siècles aux destinées d'innombrables populations. Non-seulement il a régi d'antiques sociétés et régit même aujourd'hui l'Inde, sorte d'antiquité vivante parmi le monde moderne, mais encore à son ombre ont fleuri des royaumes stables comme l'Égypte, des cités fortes et vaillantes comme Athènes, Sparte et Rome. Les grands esprits et les grands cœurs n'ont pas fait défaut; et des œuvres d'une beauté infinie sont venues décorer la scène et projeter dans la postérité la plus lointaine la lumière qui leur est infuse et l'admiration qui leur est due. Bien plus, la période de désordre, de dissolution, d'anarchie parmi les anciens peuples, est justement l'époque où, devenu incompatible avec les progrès de la philosophie et des sciences, le polythéisme perd son empire et se tourne en doute, en incrédulité, en risée chez les païens éclairés. Ce sont là des faits dont grand compte doit être tenu. Ils prouvent que le paganisme contenait des éléments puissants de cohésion et de discipline. Tout en reconnaissant les inepties et les immoralités qui lui étaient inhérentes, on en reconnaîtra aussi

l'efficacité sociale. Tant qu'il s'accorda avec les notions intellectuelles et morales des populations sur lesquelles il régnait, il fut une religion; quand l'accord cessa, il fut une superstition.

M. Albert de Broglie a heureusement choisi son sujet. L'histoire n'est pas toujours facile aux convictions de l'historien. Le païen qui aurait composé des annales au moment où Celse combattait le christianisme, aurait été continuellement aux prises avec les événements. Le catholique qui fait le récit de l'époque du protestantisme a besoin de soumettre les faits à une interprétation et de répéter après Bossuet qu'*on n'entreprend pas de dire la destinée des hérésies de ces derniers temps ni de marquer le terme fatal dans lequel Dieu a résolu de borner leur cours.* Mais le chrétien qui raconte la fortune de l'Église et de l'empire au IV[e] siècle n'a point de conflit à redouter. M. Albert de Broglie contemple en sécurité le cours des choses; du point de vue où il est placé, l'histoire, à vrai dire, marche vers lui; car, partout où il porte le regard, il aperçoit ce qu'il condamne écarté, ce qu'il espère accompli, les voies de la Providence justifiées devant les hommes, et les événements se courbant sous la bonne cause.

É. LITTRÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort, conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

SIXIÈME ARTICLE [1].

De Bichat considéré comme anatomiste.

I. — *De Bordeu et de ses recherches sur le tissu muqueux* [2].

Bichat, dans son *Traité des membranes*, rend très-noblement à Pinel ce qu'il lui a dû : « M. Pinel a établi, dit-il, d'après les caractères variés

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de juin 1855, p. 333, pour le deuxième, celui d'août, page 474; pour le troisième, celui de septembre, page 546; pour le quatrième, celui d'avril 1856, page 214; et, pour le cinquième, celui de mai, p. 275. — [2] *Recherches sur le tissu muqueux ou l'organe cellulaire*, Paris, 1767.

« que prend l'inflammation sur chaque membrane, un judicieux rappro-« chement entre leur structure différente et leurs différentes affections ; « c'est en lisant son ouvrage que l'idée de celui-ci s'est présentée à « moi[1]. »

D'un autre côté, M. Cuvier, dans son *Éloge* de Pinel, félicite ce grand maître « d'avoir excité le génie d'un pareil élève[2]. »

Et je trouve tout cela très-bien. Mais comment se fait-il que Bichat et M. Cuvier oublient Bordeu? A propos d'anatomie générale, peut-on oublier le traité de Bordeu sur le *tissu muqueux?* C'est par ce beau traité que l'anatomie générale commence. Que fait Bichat dans son traité d'anatomie générale? Il prend chaque tissu l'un après l'autre, et l'étudie à part et dans son ensemble; c'est ce qu'avait fait Bordeu pour le tissu muqueux. D'où vient même ce nom de *tissu*, appliqué aux parties primitives et simples, aux parties qui, par leur réunion, forment les parties composées? Il vient de Bordeu : *Recherches sur le tissu muqueux ou cellulaire.*

Bordeu prend le *tissu muqueux* ou *cellulaire* et le suit dans toutes les régions où il se trouve, dans toutes les parties où il pénètre; il le voit d'abord formant, sous la peau, une *couverture générale*, un *grand sac*, qui enveloppe le corps entier; il voit ensuite ce grand sac se diviser en trois autres : un pour la tête et le cou, un pour la poitrine et le tronc, et un[3] pour les membres.

Et ce n'est pas tout : de même que le corps entier a sa *couverture générale*, son *grand sac*, chaque organe, chaque partie d'organe a aussi sa couverture particulière, son enveloppe propre. Chaque muscle a son enveloppe commune, et chaque fibre musculaire a son enveloppe propre; chaque nerf a son enveloppe commune, et chaque filet nerveux son

[1] *Traité des membranes en général et des diverses membranes en particulier*, p. 4, 1re édition, Paris, an VIII (1800). — [2] « Au milieu des témoignages que nous ren-« dons des services que la science a dus à M. Pinel, ce serait une grande omission « que d'oublier celui d'avoir excité le génie d'un pareil élève. » Cuvier, *Éloge historique de Pinel.* — [3] *Un pour les membres*, ou, plus exactement, quatre : un pour chaque membre. *Recherches sur le tissu muqueux*, etc., p. 746 (*Œuvres complètes* de Bordeu). « Le tissu cellulaire, dit Bordeu, entoure chaque muscle avant de passer « outre, c'est-à-dire qu'il fait le tour du muscle et forme sa membrane commune... « Ces membranes communes sont comme des poches particulières; elles se joignent « par leur surface externe... enfin, chacune de ces poches particulières, qui recou-« vrent les muscles, tiennent par leurs cavités à une prodigieuse quantité d'autres, « qui vont servir de gaîne aux différents faisceaux de fibres auxquels elles servent « d'enveloppe, comme la gaîne qui leur donne naissance le fait par rapport au « corps de tout le muscle. » *Recherches sur le tissu muqueux*, etc., p. 747.

enveloppe propre; chaque glande a son enveloppe commune, et chaque grain glanduleux son enveloppe propre, etc., etc.[1].

En un mot, le tissu muqueux, partout continu, pénètre partout, se glisse partout, donne à chaque partie sa gaîne ou son enveloppe, les unit à la fois et les sépare : vaste *atmosphère* dans laquelle toutes les parties sont plongées, qui en entoure tout l'extérieur et qui en remplit tous les interstices.

Je viens de me servir du mot d'*atmosphère* : c'est l'expression même dont se sert Bordeu[2], et dont Bichat le loue.

« Toutes les parties du corps, dit Bichat, sont environnées de tous « côtés d'une couche celluleuse plus ou moins abondante, qui leur « forme, selon l'expression heureuse de Bordeu, une espèce d'atmos- « phère particulière, atmosphère au milieu de laquelle elles se trouvent « plongées[3]. . . . »

Bichat trouve donc bien l'occasion de citer Bordeu, quand il veut; et, s'il le cite pour une *expression heureuse*, il aurait bien pu le citer pour une idée principale et primordiale, pour l'idée qui lui a ouvert, à lui Bichat, la route de l'étude séparée des *tissus*, et par conséquent de son *Traité des membranes*, et par conséquent encore de son *Anatomie générale*.

Mais je vais plus loin, et j'ajoute que Bordeu a servi Bichat jusque par ses erreurs. Faute d'une analyse assez exercée, Bordeu confond le tissu *séreux* avec le *cellulaire*; il ne voit dans le *péritoine*, dans la *plèvre*, etc., que des productions de ce dernier tissu; mais par là même, par la description admirable de ces membranes, de ces *poches*[4], comme il les appelle, il devance Bichat dans l'étude du *tissu séreux*, et, si je puis ainsi parler, il le lui indique.

Enfin Bordeu, par une erreur d'un autre genre, nous dit que : « l'or- « gane cellulaire est de toutes les parties du corps la plus étendue, celle « qui a le plus d'usages, celle qui nourrit tous les organes[5]. . . . » Et Bichat, dans un de ses *Discours*, restés inédits, s'exprime ainsi : « L'étendue « du tissu cellulaire, les fonctions qu'il remplit à l'égard de tous les or- « ganes qu'il enveloppe, et que peut-être il nourrit[6]. . . . » Ici Bichat se

[1] « L'organe cellulaire peut être comparé à une sorte d'atmosphère. . . . Le dé- « partement d'un organe n'est autre chose que son atmosphère cellulaire. » (P. 752.) — [2] *Anatomie générale*, t. Ier, 1re édition, p. 22. — [3] « Le péritoine n'est qu'une es- « pèce de poche très-lisse et très-polie dans sa face interne... » (P. 743.) « La plèvre « est formée par deux sortes de poches. . . Il en est de ces poches comme de celles « du péritoine; elles ne sont que des portions du tissu cellulaire. . . » (P. 745.) — [4] Page 735. — [5] *Discours sur l'histoire de l'anatomie*, p. 16. — [6] P. 763.

trompe avec Bordeu : il n'en savait pas encore assez pour en profiter en le corrigeant.

Mais laissons un moment Bichat. Comment Bordeu va-t-il se mettre en tête que c'est le *tissu cellulaire* qui nourrit les autres organes? Parce que, tout Bordeu qu'il est, il partage les préventions de son temps contre la *circulation*, prouvée depuis un siècle. Ne pouvant plus la nier, il cherche, du moins, autant qu'il peut, à en diminuer l'importance; il fait ce que chacun faisait alors à Paris et à Montpellier, il fait tous ses efforts pour se passer de la *circulation* dans ses théories; il oppose à la *théorie de la circulation*[1] (c'est lui qui parle) ce qu'il appelle pompeusement la *théorie du tissu cellulaire*[2].

« Nous proposons, dit-il, une théorie qui paraît plus conforme aux « assertions d'Hippocrate que la théorie de la circulation des humeurs « dans leurs vaisseaux, et voilà tout[3]. »

Voilà tout en effet, car ce qui importe avant tout, et par-dessus tout, c'est de sauver les assertions d'Hippocrate : la circulation pourrait-elle avoir raison contre Hippocrate! mais, sur Hippocrate, il faut entendre Bordeu. On pardonne bien vite à une admiration d'ailleurs si sincère, quand elle s'exprime avec tant d'esprit.

« Qui lit aujourd'hui Hippocrate?..... quelques médecins entraînés « par un penchant invincible..... Qui entend Hippocrate parmi ceux « qui le lisent? très-peu de têtes privilégiées. Nous n'entendons presque « point les ouvrages d'Hippocrate! Je ne parle pas des mots, des va- « riantes, des traductions et des autres maigres objets des philologues... « Je parle des choses, de la méthode, de l'esprit, du système qui se « trouve dans les œuvres d'Hippocrate, à travers beaucoup d'erreurs, « et dont on ne sait que des lambeaux, comme de la langue de Pal- « myre. On peut être aujourd'hui très-éclairé, et peut-être médecin, « sans avoir étudié ses ouvrages[4]..... »

Je passe à Bichat. Dans cette belle suite de recherches qui ont fini par lui donner l'anatomie générale, il avait donc été précédé par Bordeu; il ne nous en paraîtra pas moins grand pour cela; au contraire, sa nature vive, puissante, douée de la force nécessaire pour concevoir des ensembles, n'en sera que mieux caractérisée : Bordeu a vu un point de l'anatomie générale, Bichat a vu l'anatomie générale tout entière.

[1] « . . . . Si l'impossibilité d'expliquer les observations d'Hippocrate a fait douter « de leur existence et de leur utilité, cette raison ne milite plus contre elles, puis- « qu'on les explique et qu'on les analyse assez clairement par la théorie du tissu « cellulaire. » — [2] Expressions de Bordeu, p. 763. — [3] Expressions de Bordeu, *ibid.* — [4] Page 760.

II. — *De Bichat et de son Traité des membranes.*

Le *Traité des membranes* de Bichat est son premier ouvrage; et, dès ce premier ouvrage, il nous découvre son procédé intellectuel, sa méthode, ce qui a fait son cachet en anatomie, ce qui constitue son invention : l'*analyse anatomique*.

Il est, dans chaque science, une époque, où, épuisée d'un côté, elle est encore pleine de ressources pour qui sait l'envisager sous un autre; telle était l'anatomie humaine à l'époque où parut Bichat : tout avait été fait pour la description des organes, l'*anatomie descriptive* était achevée; mais, pour le démêlement des tissus constitutifs des organes, rien, si vous exceptez le livre de Bordeu, dont il vient d'être parlé, rien n'avait été fait encore, l'*anatomie générale* était à naître.

Bichat partage les membranes du corps entier en trois grandes classes, les *muqueuses*, les *séreuses* et les *fibreuses* : les *muqueuses*, telles que celle de la bouche, celle de l'œsophage, de l'estomac, celle des intestins, celle des fosses nasales, etc.; les *séreuses*, telles que le péritoine, la plèvre, l'arachnoïde, les membranes synoviales des articulations, etc.; les *fibreuses*, telles que le périoste, la dure-mère, la sclérotique, les aponévroses, etc., etc.

Tout ce démêlement est admirable; et, de même qu'en localisant la *sensibilité* dans le nerf et l'*irritabilité* dans le muscle, Haller avait fondé, vers le milieu du dernier siècle, l'*analyse physiologique*[1], de même, en démêlant les unes d'avec les autres les membranes *muqueuses*, *séreuses* et *fibreuses*, en les dégageant, en les isolant les unes des autres, Bichat venait de fonder l'*analyse anatomique*.

III. — *De Bichat et de son anatomie générale.*

Il y a, dans l'économie animale, deux ordres de parties, les parties *simples* et les parties *composées*, les *tissus* et les *organes*, les *tissus* qui, par leur réunion forment les *organes*, et les *organes* qui ne sont que le composé, l'assemblage de ces tissus, réunis deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, etc.

Avant Bichat, il n'y avait d'anatomie que celle des *organes*; on ne parlait des *tissus* qu'à l'occasion des organes qu'ils constituent; on ne considérait point ces *tissus* en eux-mêmes, et l'*anatomie générale* n'existait pas.

[1] Voyez mon troisième article (cahier de septembre 1855, p. 547 et suiv.).

Bichat a étudié chacun de ces *tissus* pris à part et séparé des autres; il l'a étudié dans sa structure, dans ses propriétés, dans sa forme, dans sa constitution chimique[1], et nous avons eu *l'anatomie générale.*

Bichat porte le nombre de ces *tissus*, ou, comme il les appelle encore, de ces *systèmes*, à vingt et un : le *cellulaire*, le *séreux*, le *musculaire* de la vie organique, le *musculaire* de la vie animale, le *nerveux* de la vie organique, le *nerveux* de la vie animale, etc., etc.

On a, depuis, accru ce nombre; on pourrait le réduire; Bichat a pu se tromper également, ou en ne distinguant pas assez ou en distinguant trop; mais quelques progrès que l'on ait déjà faits, ou même que l'on puisse faire encore, soit dans l'un, soit dans l'autre sens, ce sera toujours son *analyse*, ce sera sa *méthode* qui les aura fait faire.

IV. — *De l'opinion de M. Cuvier sur la partie philosophique de la physiologie de Bichat.*

M. Cuvier loue Bichat « de s'être borné à constater les propriétés « de chacune des parties du corps, à déterminer ces propriétés par leurs « effets, à étudier chacune dans l'élément auquel elle appartient, et surtout il le loue de ne les avoir pas ramenées à un principe abstrait, « tel que le principe vital de Barthez, par exemple[2]. »

Je sais tout le mal qu'on peut dire du *principe vital* de Barthez, et, à mon gré, on n'en dira jamais assez[3]. Mais aussi peut-on se borner, comme le veut Bichat, à ne considérer les *propriétés*, les *forces vitales*, que comme des ressorts isolés, épars, qui ne tiennent point ensemble, qui n'ont point de lien commun ?

Lorsque je dis que la *sensibilité* réside dans le nerf, l'*irritabilité* dans le muscle, la *coordination* des mouvements de locomotion dans le cervelet[4], etc., j'énonce autant de faits certains et prouvés par l'expérience; mais la *sensibilité* n'est dans le nerf qu'autant que le nerf vit, l'*irritabilité* n'est dans le muscle qu'autant que le muscle vit, et ainsi du reste.

La *sensibilité*, l'*irritabilité* ne sont donc que parce que la vie est. Chacune implique quelque chose de plus qu'elle-même; chacune implique la vie. Qu'est-ce donc que la vie? On l'ignore.

Mais, tout en ignorant ce que c'est que la vie, on n'en voit pas moins,

[1] Autant qu'on le pouvait alors, et avant les grands travaux de chimie organique, qui n'ont été faits que depuis; ajoutons que, depuis lors, on a eu aussi le secours de l'exploration microscopique. — [2] *Leçons sur l'histoire des sciences naturelles :* art. Bichat. — [3] Voyez mon article sur Barthez : cahier d'avril, p. 214. — [4] Voyez mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.*

si l'on suit les faits, que les diverses propriétés, bien que toutes localisables, toutes séparables les unes des autres[1], ont pourtant besoin, pour subsister et se maintenir, d'un lien commun.

J'ai fait, à cet égard, un grand nombre d'expériences; j'en ai fait sur des animaux de toutes les classes; et, relativement au besoin d'un *lien commun*, d'un *nœud central*, pour le maintien de la vie, j'ai trouvé une gradation singulièrement remarquable.

Par exemple, si l'on prend un *polype*[2] et qu'on le coupe par morceaux, par morceaux aussi petits qu'on voudra, chaque morceau vivra et reproduira un polype; mais, si l'on prend un animal un peu plus compliqué, si l'on prend une *naïde* ou *ver d'eau douce*[3], il n'en est plus de même. Chaque morceau coupé ne vit et ne se reproduit qu'autant qu'il renferme un ganglion nerveux, un lien d'unité, un *nœud vital*. Enfin, si l'on remonte plus haut, si l'on prend un animal vertébré, un mammifère, un oiseau, le besoin d'*unité*, de *lien commun*, se fait bien plus sentir encore; il n'y a plus là, comme dans la *naïde* ou *ver d'eau douce*, comme dans le *ver de terre*, etc., une suite de *nœuds vitaux*; il n'y en a plus qu'un, et tellement un, tellement circonscrit, tellement réduit, qu'il a quelques lignes à peine d'étendue : c'est pourtant à ce point si réduit qu'il faut que toutes les autres parties tiennent pour vivre; toute partie qu'on en détache cesse de vivre[4].

La vie n'est donc pas seulement une collection de propriétés, ce n'est pas la définir suffisamment que de la définir avec Bichat : « L'en-« semble des fonctions qui résistent à la mort[5]; » il y a quelque chose de plus qu'une collection, qu'un *ensemble*, et même sans sortir, en aucune façon, des conditions matérielles et démontrées par l'expérience, il est visible qu'il faut ici un lien positif, un point central, un *nœud de vie*.

Le besoin de ces points, de ces nœuds centraux, semble manquer, il est vrai, dans les animaux dont la substance est toute homogène, comme le polype : c'est que, dans la substance toute homogène du polype, toutes les propriétés sont directement unies et confondues; mais, dès que ces propriétés se divisent et se localisent, dès qu'elles se démêlent et se séparent, le besoin de lien commun, de nœud central paraît aussitôt; et, ce qui met le dernier trait de certitude à ce que j'a-

[1] Voyez, sur la localisation des diverses propriétés, mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.* — [2] Les polypes de *Trembley* ou *polypes à bras.* — [3] Voyez les expériences de Bonnet. — [4] Voyez, sur le *nœud vital*, mon livre intitulé : *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux.* — [5] *Recherches physiologiques sur la vie et sur la mort*, p. 1.

vance, c'est que ces points communs, ces liens centraux ne sont pas moins assignables et localisables que les propriétés elles-mêmes.

Je viens de dire que M. Cuvier loue Bichat de s'être borné aux seules *propriétés vitales;* il l'en loue d'autant plus, qu'il se ménage par là un moyen commode de se moquer, un peu plus, du *principe vital* de Barthez.

Mais, au fond, et si l'on tient à savoir ce que lui-même en pensait, il me semble qu'on peut en juger facilement par ce mot très-fin : « il « crut apercevoir, dit-il en terminant son examen des travaux de « Bichat, une distinction tranchée entre les organes des deux vies, et « *peut-être* entre ces vies elles-mêmes. »

V. — *De Bichat et de son Anatomie descriptive.*

On sait que Bichat n'a pu donner lui-même que les deux premiers volumes de son *Anatomie descriptive.* La mort le surprit comme il venait à peine de terminer le second. Le reste de l'ouvrage fut continué par deux de ses élèves : MM. Buisson et Roux; Buisson, à qui nous devons une excellente *Notice*[1] sur les travaux et la vie de son maître; et M. Roux, que nous avons tous connu et qui nous a laissé le souvenir d'un des plus habiles chirurgiens et de l'un des meilleurs hommes de notre temps.

C'est ici qu'il faut voir Bichat tout entier : il avait une grande ambition, et il s'était proposé un grand objet, celui de donner une forme nouvelle, une forme à lui, à l'ensemble des études anatomiques et physiologiques.

Pour cela, il rattache d'abord l'*anatomie descriptive* à l'*anatomie générale.*

Après avoir fait connaître les *tissus* simples, objet de l'*anatomie générale*, il fait connaître les combinaisons de ces *tissus*, c'est-à-dire les *organes*, objet de l'*anatomie descriptive.*

Les organes ne sont, en effet, comme je l'ai déjà dit, que certains assemblages de divers *tissus.* L'estomac est un assemblage des tissus muqueux, séreux et musculaire, les bronches un assemblage des tissus muqueux, séreux et fibro-cartilagineux; chaque muscle se compose du muscle proprement dit, de ses tendons, de ses gaînes cellulaires, etc., etc.; de plus, les artères, les veines, les vaisseaux absor-

[1] Mise en tête du III[e] volume de l'*Anatomie descriptive.*

bants, les nerfs, entrent dans tous ces organes et en augmentent la complication.

Bichat rattache donc l'*anatomie descriptive* à l'*anatomie générale;* et c'est là son premier pas.

Il rattache ensuite l'*anatomie descriptive* et l'*anatomie générale* à la *physiologie;* et c'est là son second pas.

Toute son *anatomie descriptive* est essentiellement une *anatomie physiologique.* Par exemple, on divisait, avant Bichat, l'*anatomie* en *ostéologie*, *myologie*, *splanchnologie*, *angéiologie*, *névrologie*, etc., c'est-à-dire qu'on séparait ce qui devait être réuni et qu'on réunissait ce qui devait être séparé: on séparait le cœur des vaisseaux, le cerveau des nerfs, etc.; on réunissait le cœur au cerveau, le cerveau à l'estomac, etc.; Bichat divise les organes par les fonctions, et par là tout rentre dans l'ordre : le cerveau est étudié avec les nerfs pour l'étude des sensations; le cœur avec les vaisseaux, pour l'étude de la circulation; les muscles avec les os, pour l'étude de la mécanique animale, etc.; et de là les *appareils* des *sensations*, de la *circulation*, de la *locomotion*, etc.

Voilà comment Bichat rattache et soumet l'*anatomie descriptive* à la *physiologie;* il y rattache de même, mais par un autre côté, l'*anatomie générale.*

La *physiologie* a deux principaux objets : l'étude des *fonctions* et celle des *propriétés.* Pour l'étude des *fonctions*, c'est aux organes qu'il faut qu'elle s'adresse, c'est-à-dire à l'*anatomie descriptive;* mais, pour l'étude des *propriétés*, c'est aux *tissus* qu'il faut qu'elle s'adresse, c'est-à-dire à l'*anatomie générale.*

« Quand nous étudions une fonction, dit très-bien Bichat lui-même, « il faut considérer d'une manière générale l'organe composé qui l'exé« cute; mais, quand vous voulez connaître les propriétés et la vie de cet « organe, il faut absolument le décomposer et en isoler les divers « tissus[1]. »

L'*anatomie générale* et l'*anatomie descriptive* ne sont donc que les deux moyens de la *physiologie:* l'une lui donne les *organes*, l'autre les *tissus*, partout la physiologie domine, et non-seulement la physiologie prise en général, la physiologie ordinaire, mais la physiologie propre de Bichat.

Car Bichat a une physiologie propre, c'est-à-dire la *physiologie des deux vies* et des caractères particuliers de chacune; il a une anatomie propre, l'*anatomie générale* ou l'anatomie des tissus; il a même une

[1] *Anatomie générale*, t. I, p. LXXXV.

anatomie descriptive qui lui est propre, ou à laquelle, du moins, il donne, comme nous venons de voir, une forme toute nouvelle.

Bichat a tout renouvelé et tout rajeuni : et c'est par là qu'il a eu tant d'influence sur un siècle, lui-même aussi tout nouveau, et où tout renaissait. Ajoutez qu'il avait le ton de ce siècle, qu'il en avait l'ardeur, l'inspiration rénovatrice, qu'il n'avait puisé qu'à des sources récentes, et qui n'avaient pas encore eu le temps de passer et de s'user dans l'école, Bordeu, Haller, Buffon; joignez à tout cela enfin le génie le plus clair et l'éloquence la plus facile; et vous concevrez toute l'autorité qu'il devait prendre sur les esprits, et qu'en effet il a prise.

VI. — *Des manuscrits de Bichat.*

Je range les manuscrits de Bichat sous deux classes. Je place, dans l'une tout ce qui n'est que fragment, qu'ébauche, que tentative de rédaction commencée et puis rejetée. Toute cette partie se rapporte aux *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, et j'en ai parlé dans mon premier article[1].

La seconde classe se compose de trois *discours*, dont l'un n'est que la copie du *Discours* mis en tête de l'*Anatomie descriptive*, et dont par conséquent je n'ai rien à dire.

Les deux autres peuvent nous servir à fixer la date du moment précis où le génie de Bichat a pris son essor.

Je vois, par la *Notice* de Buisson, que Bichat ouvrit son premier cours d'anatomie en 1797, et son premier cours de physiologie en 1798. Or les deux *Discours* dont je parle sont précisément deux premières leçons de cours, l'une pour un cours d'anatomie et l'autre pour un cours de physiologie.

Eh bien, le *Discours* de 1797 ne contient rien, absolument rien des idées propres de Bichat : c'est un tableau historique des progrès de l'anatomie depuis les temps anciens jusqu'au temps où écrit Bichat; on y sent beaucoup de savoir, sans doute, beaucoup plus encore d'intelligence et déjà une certaine ampleur d'exposition et d'élocution, mais rien d'original, rien de neuf.

Le *Discours* de 1798, qui n'est pourtant qu'un brouillon, qu'une ébauche, a déjà un caractère très-différent : on y sent l'homme qui ne se borne plus à suivre les autres, qui commence à penser par lui-même, et surtout à s'approprier ce que les autres ont pensé.

[1] Cahier de juin 1855, p. 335 et suiv.

Ainsi, la division des *deux vies* paraît dès ce moment-là, et paraît dans les termes mêmes dont s'était servi Grimaud : de *vie intérieure* et de *vie extérieure*[1]. Avant d'emprunter à Buffon, Bichat avait commencé par emprunter à Grimaud. Grimaud était plus sous sa main.

Au reste, à compter de cette année 1798, tout va vite. Dès l'année suivante, dès 1799, Bichat écrit trois mémoires qu'il insère parmi ceux de la Société médicale d'émulation : l'un sur la *membrane synoviale des articulations*, l'autre sur les *membranes et leurs rapports*, et le troisième sur les *organes symétriques et irréguliers*[2]; les deux premiers, surtout le second, premier jet de son *Traité des membranes*, et le troisième premier jet de ses *Recherches physiologiques sur la vie et mort.*

L'année 1800 fut la grande année de Bichat. C'est en 1800 que parurent son *Traité des membranes* et ses *Recherches physiologiques sur la vie et la mort.* En 1801, parurent son *Anatomie générale* et les deux premiers volumes de son *Anatomie descriptive.* Il mourut en 1802, à peine âgé de trente et un ans.

Il était né à Thoirette-en-Bresse, le 11 novembre 1771.

Jamais vie si courte n'a été si brillante, et, ce qui est plus caractéristique encore, n'a été si complète.

J'ai dit que Bichat avait eu la grande ambition de renouveler l'ensemble des études anatomiques et physiologiques.

Cette grande ambition, il l'a remplie; et, pour consommer ce *grand œuvre*, il ne lui a fallu que trois ans.

Presque tous ceux qui ont écrit sur cet homme de génie, si rapidement disparu, lui ont appliqué ces deux vers, imités d'un de nos grands poëtes[3].

Il vécut assez pour sa gloire,
Mais trop peu pour l'humanité.

FLOURENS.

[1] « Pour que l'observation de l'animal en santé soit efficace, il faut qu'elle soit « jointe aux considérations anatomiques. Sans cette science nous n'aurions que des « notions vagues de la vie *extérieure* et *intérieure*, nous n'aurions point de données « sur les agents de ces fonctions, sur leur division même. . . » (P. 3.) — [2] Voyez, pour ces trois mémoires, les *Mém. de la Soc. méd. d'émulation*, année 1799. — [3] J.-B. Rousseau :

Les dieux t'ont laissé vivre assez pour ta mémoire,
Trop peu pour l'Univers.

(*Ode sur la mort du Prince de Conti.*)

Chants du peuple en Grèce, par M. de Marcellus, ancien ministre plénipotentiaire, auteur des Souvenirs de l'Orient et des Vingt jours en Sicile. Paris, Jacques Lecoffre et compagnie, éditeurs, 1851, deux volumes in-8° de XIX, 428 et 496 pages.

Ἆσματα δημοτικὰ τῆς Ἑλλάδος, ἐκδοθέντα μετὰ μελέτης ἱστορικῆς περὶ μεσαιωνικοῦ ἑλληνισμοῦ ὑπὸ Σπυρίδωνος Ζαμπελίου Λευκαδίου. Ὁ Θεὸς πᾶσιν ἀνθρώποις πάτριος ἐξηγητής. Οὐδενὶ ἄλλῳ πεισόμεθα, ἐὰν νοῦν ἔχωμεν, οὐδὲ χρησόμεθα ἐξηγητῇ ἀλλ' ἢ τῷ πατρίῳ. Πλάτων. Κερκύρᾳ, τυπογραφεῖον Ἑρμῆς. 1852. C'est-à-dire *Chants populaires de la Grèce, publiés, avec une Étude historique sur l'état de la nation pendant le moyen âge, par M. Spyridon Zampélios de Leucade.* « Pour tous les hommes, « Dieu est le seul interprète de leur patrie. Si nous sommes « sages, ne nous en rapportons pas à un autre, et ne consul- « tons pas d'autre interprète que celui du pays. » Platon. Corfou, imprimerie Hermès, 1852, 767 pages in-8°.

Σπυρίδωνος Τρικούπη ἱστορία τῆς ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως. Τόμος Α'. Καλλίστην παιδείαν ἡγητέον πρὸς ἀληθινὸν βίον..... ἀποτελεῖ τοῦ βελτίονος. Ἐκ τῶν τοῦ Πολυβίου. Ἐν Λονδίνῳ· ἐκ τῆς ἐν τῇ αὐλῇ τοῦ Ἐρυθροῦ Λέοντος τυπογραφίας Ταυιλόρου καὶ Φραγκίσκου. ΑΩΝΓ. C'est-à-dire *Histoire de l'insurrection grecque, par M. Spyridon Tricoupis. Tome Ier.* « Soyons « convaincus que l'instruction tirée de l'histoire, quand celle-ci « nous révèle les causes des faits dont elle abonde, est le guide « le plus sûr pour régler notre conduite. Dans tous les temps « et dans toutes les circonstances, cette instruction seule, sans « nul inconvénient, peut nous rendre juges éclairés de ce que « nous avons de meilleur à faire. » Polybe (I, XXXV, 10). Londres, imprimerie de Taylor et Francis, cour du Lion Rouge, 1853, VIII et 404 pages in-8°.

QUATRIÈME ARTICLE[1].

A la suite des chants héroïques recueillis par M. Zampélios, on trouve

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, page 24, pour le deuxième, le cahier d'avril, page 203, et, pour le troisième, le cahier d'octobre, page 611.

les poésies diverses (*ᾄσματα ποικίλα*), au nombre de cinquante (p. 709-766). Elles retracent les accidents de la vie privée, l'amour naissant des jeunes filles, le dévouement des épouses, les élans profonds et touchants de la tendresse maternelle, les terreurs superstitieuses des habitants des montagnes et des champs. Il y en a même où l'on remarque une certaine analogie avec la mythologie antique; car, dans ces improvisations de poëtes populaires, toute chose est douée de vie, de sentiment et même de la parole; ce sont presque les croyances anciennes des Hellènes, mais dans leur forme primitive, telles qu'elles devaient être lorsque le goût de la poésie et des arts, fruit d'une civilisation plus avancée, n'avait pas encore substitué des formes plastiques et arrêtées, des noms de personnages historiques ou symboliques, au culte vague et pur des objets naturels. Dans la pièce que nous allons transcrire, le soleil entend la voix des hommes; il arrête sa course à volonté; il a une mère jalouse qui réclame pour elle seule toute l'affection de son fils. Mais cette mère ne s'appelle ni Thia, ni Euryphaessa, ni Latone. Les fictions compliquées et brillantes de l'Olympe hellénique ont disparu. Chez les Grecs de nos jours, la poésie populaire semble être revenue à cette espèce de culte naturel et primitif qui, dans l'origine, fut probablement celui des Pélasges, des Celtes, des Germains, et peut-être, à une certaine époque, celui de tous les peuples [1].

Ἡ τραγουδίστρα [2].

'Σ τὴν παραπάνου γειτονιὰ, καὶ 's τὴν ἀπάνου ῥοῦγα
Ξανθὴ κόρ' ἦταν κ' ἔφαινε, ἔφαινε κ' ἐτραγοῦδα,
Κι' ἀπ' τὸν ἠχῶ τοῦ τραγουδιοῦ, κι' ἀπ' τὸν ἠχῶ τῆς κόρης
Ὁ ἥλιος 'σκανταλίστηκε κι' ἀργεῖ νὰ βασιλέψῃ.
Τὄμαθ' ἡ μάνα τοῦ ἡλιοῦ καὶ τηνὲ καταριέται.
— Κόρη, κι' ἂν ἦσ' ἀνύπαντρη, κακὴ μοῖρα νὰ λάβῃς,
Κι' ἂν ἐμικροπαντρεύτηκες, νὰ μὴ γεραματιάσῃς,
Ὁποῦ τὸν ἥλιο 'μ ὤκαμες καὶ ἀργεῖ νὰ βασιλέψῃ
Τροικῶντας τὸ τραγοῦδι σου, τὸν ἦχο τ' ἀργαλειοῦ σου. —
'Σὰν τ' ἄκουσεν ἡ λυγερὴ, πέρνει καὶ 'πολογιέται·
— Τὸ δίκιο μου 'τραγούδησα καὶ περιξεφαντόνω,

[1] Nous ne saurions mieux faire que de citer un passage du savant et ingénieux travail de M. Alfred Maury : *Recherches sur la religion et le culte des populations primitives de la Grèce*, Paris, 1855, in-8°, p. 45 : Chez ces peuples, « les divers aspects « mythiques sous lesquels s'offraient à leur jeune imagination les scènes de la na- « ture devaient être les mêmes, puisqu'on retrouve les conceptions du naturalisme « hellénique chez leurs frères aînés, les Aryas, dans les hymnes antiques du Véda. » — [2] Page 740.

Γιατὶ ἔχω ἀντρὰ 's τὴν ξενιτειὰν ἐδῶ καὶ τόσους χρόνους,
Καὶ τώρα μῶσ7ειλε γραφὴ νὰ τονὲ πανταχαίνω. —
Τόμαθ' ἡ μάνα τοῦ ἠλιοῦ, καὶ τηνὲ καλοευχέται ·
— Κόρη, κι' ἂν ἦσ' ἀνύπαντρη, καλὴ μοῖρα νὰ λάβῃς,
Κ' ἂν ἐμικροπαντρεύτηκες, χρόνους πολλοὺς νὰ ζήσῃς.

La Chanteuse.

Là-haut, dans le voisinage, dans la rue de la montagne, — il y avait une jeune femme blonde qui tissait; elle tissait et chantait, — et par l'écho de son chant, par le bruit de sa navette, — le soleil fut troublé et hésita à descendre sous l'horizon. — La mère du soleil s'en aperçut et maudit la chanteuse : — « Jeune femme, « si tu n'es pas mariée, qu'un triste sort te soit réservé! — et, si tu as été mariée « si jeune, puisses-tu ne jamais arriver à la vieillesse! — car tu es cause que mon « Soleil tarde à se coucher, — en écoutant ta voix et le bruit de ton métier. » — La chanteuse entend; elle a hâte de se justifier : — « J'ai raison de chanter et d'être « joyeuse, — car mon mari se trouve à l'étranger depuis bien des années, — et « aujourd'hui il m'a envoyé une lettre, et je l'attends. » — La mère du Soleil comprend, elle bénit la jeune femme : — « Ma fille, si tu n'es pas mariée, que ton sort « soit heureux! — et, si tu as été mariée, puisses-tu vivre de longues années! »

La pièce suivante se rattache, par son sujet, à celle qu'on vient de lire. Il y est également question d'un homme retenu loin de sa patrie; mais, au lieu de chants joyeux inspirés par un espoir consolant, on y trouve les plaintes d'une femme délaissée. Personne n'ignore qu'un nombre considérable de Grecs se livrant au commerce habite Marseille, Livourne, Trieste, Vienne, Odessa; que d'autres, jeunes et animés du noble désir de s'instruire, fréquentent les grandes écoles de l'Occident. C'est à un de ces absents, séjournant ou voyageant en pays étranger, que s'adresse son amante :

Ὁ ξένος[1].

Ξενιτεμένο μου πουλὶ, καὶ παραπονεμένο,
Ἡ ξενιτειὰ σὲ χαίρεται, σὲ χαίρονται τὰ ξένα,
Κ' ἐγὼ σὲ κλαίω, σὲ μύρομαι 's τὰ μαῦρα φορεμένη.
Τί νὰ σοῦ σ7είλω, ξένε μου; τί νὰ σοῦ προβοδήσω;
Νὰ σ7είλω μῆλο σέπεται, κυδῶνι μαραγκιάζει ·
Νὰ σ7είλω μοσκοσ7άφυλο κ' ἐκεῖνο σ7αφιδιάζει.
Νὰ σ7είλω κἂν τὰ δάκρυα μου 's ἕνα ψιλὸ μαντύλι;
Τὰ δάκρυα μου 'ναι καυτερὰ, καὶ καίγουν τὸ μαντύλι....
Τί νὰ σοῦ σ7είλω, ξένε μου; τί νὰ σοῦ προβοδήσω;

[1] Page 725.

L'Absent.

Exilé loin de ton pays natal, oiseau plaintif, — une terre étrangère te possède, l'étranger s'en réjouit; — et moi, vêtue de deuil, je te pleure, je te regrette. — Que puis-je t'envoyer, ami? quel don te faire? — Si je t'envoie les fruits du pommier, ils se détériorent; un coing, il se flétrit. — Si je t'envoie du raisin doux, il se dessèche. — T'enverrai-je au moins mes larmes dans un tissu fin? — Mes larmes sont brûlantes, elles brûlent le tissu. — Que faut-il donc t'envoyer, ami? quel don te faire?

M. Fauriel avait déjà remarqué [1] que de toutes les idées de l'ancienne mythologie qui se sont perpétuées et vivent encore dans les croyances actuelles des Grecs, la plus généralement répandue est celle de Charon. Mais ce n'est plus le vieux nocher dont la barque transporte les ombres; si son nom s'est conservé, ses attributs ont entièrement changé. Dans le recueil de M. Fauriel, il conduit les morts de ce monde en l'autre, comme faisait jadis Mercure. Dans les chants publiés par M. Zampélios, Charon est le dieu de la mort, qui sans cesse parcourt la surface de la terre, et que les prières de sa propre mère ne peuvent fléchir; il ressemble aux filles implacables d'Odin, aux Walkyries de la mythologie scandinave, qui chevauchent armées à travers les airs, et désignent ceux qui doivent périr. Abstraction faite du titre, on croirait la pièce suivante plutôt extraite d'une *saga* du Nord qu'inspirée par les modèles que l'antiquité hellénique nous a légués :

Ὁ Χάρος καὶ ἡ μάνα του [2].

Ὁ Χάρος ἐκαλίγονεν ὄξου 's τὸ φεγγαράκι,
Κ' ἡ μάνα του τονὲ ῥωτάει, κ' ἡ μάνα του τοῦ λέγει·
— « Υἱὲ, 's τὸ κυνῆγι ποῦ θὰ πᾷς, καὶ 's τὸ κυνήγημά σου,
« Μὴν πάρῃς μάναις μὲ παιδιὰ, κι' ἀδέρφια μ' ἀδερφάδαις·
« Μὴν πάρῃς πρωτανδρόγενα, πρωτοστεφανωμένα. » —
— Ὅπ' ὤβρω τρεῖς, πέρνω τοὺς δυὸ, κι' ὅπ' ὤβρω δυὸ τὸν ἕνα,
« Κι' ὅπ' ὤβρω κ' ἕνα μοναχὸν, κ' ἐκεῖνονε τὸν πέρνω. »

Charon et sa mère.

Charon ferrait son coursier, en plein air, au clair de la lune; — et sa mère l'interroge, et sa mère lui dit : — « Mon fils, à la chasse où tu vas, pendant ta « poursuite, — n'enlève pas des mères avec leurs enfants, des frères avec leurs « sœurs; — ne frappe pas de nouveaux mariés, à peine parés de leur couronne

[1] *Chants populaires de la Grèce moderne;* préliminaires, p. LXXXV. — [2] Page 732.

« nuptiale. » — « Où je trouve trois, j'en prends deux ; où je trouve deux, j'en prends « un ; — et où je trouve un seul, je le frappe également. »

Nous n'osons pas multiplier davantage nos citations. Obligé de choisir les pièces que leur peu d'étendue nous permettait de mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs, nous devons avertir qu'il y en a beaucoup d'autres qu'il faut lire et que nous ne pouvons analyser; elles se distinguent autant et plus que celles que nous venons de transcrire par des images hardies, ou touchantes, ou agréables, ou par la naïveté, l'aisance et la grâce de l'exécution. Romanesques ou idéales pour la plupart, elles n'en présentent pas moins l'expression directe et vraie du caractère du peuple, l'ensemble des idées et des mœurs nationales; leur langage même, presque toujours incorrect, forme un contraste piquant avec la prose élégante et fleurie des Prolégomènes. Dans ceux-ci, nous aimons à le répéter, on trouve des faits peu connus et qui méritaient de l'être, des réflexions justes, des vues ingénieuses, présentées sous une forme vive, rapide et saillante; on est souvent entraîné par la vigueur du style, par la sensibilité poétique qui déborde dans cette partie du livre. Malheureusement, s'il nous est permis de le dire, dans ces mêmes Prolégomènes apparaît aussi quelquefois, avec toutes ses conséquences, le vice d'une opinion systématique qui ne tient compte que des faits qui la favorisent, et méconnaît ou néglige tout le reste. Dans son histoire du peuple grec pendant le moyen âge, on doit louer l'auteur de ses recherches, de sa grande et courageuse sincérité; mais il nous semble que la haine qu'il porte à la Rome du moyen âge comme à la Rome ancienne l'égare parfois au point d'être injuste envers l'Occident en général. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples de cette prévention, est-il bien certain qu'au concile de Nicée, au siècle où vivait Lactance, le clergé latin « n'avait ni assez le talent de bien dire ni assez « d'énergie pour lutter contre l'éloquence des Pères de l'Église d'Orient, « éloquence favorable à la liberté, et qui, semblable à un glaive, défen- « dait la vraie foi » (*δὲν ἠδυνήθησαν ν' ἀντιτάξωσιν εὐγλωττίαν καὶ δραστηριότητα εἰς τὴν φιλελευθέραν καὶ ὀρθότομον*[1] *ῥομφαίαν τῆς τῶν ἀνατολικῶν*

[1] Saint Paul, *IIe Épître à Timothée*, II, 15, l'exhorte à se conduire comme « un « ouvrier qui n'a pas lieu de rougir, distribuant avec droiture (par portions également coupées) la parole de la vérité, » *ἐργάτην ἀνεπαίσχυντον, ὀρθοτομοῦντα τὸν λόγον τῆς ἀληθείας*. De là, dans les auteurs chrétiens, l'épithète *ὀρθότομος* · mais, comme il arrive souvent dans l'histoire des langues, cet adjectif paraît avoir perdu bientôt son sens étymologique, pour ne plus signifier qu'*irréprochable, vrai, orthodoxe*. Voilà, du moins, ce qui semble résulter de plusieurs passages que j'aurais dû citer dans la nouvelle édition du *Thesaurus*, vol. V, col. 2184, C : Saint Jean Da-

Πατέρων εὐγλωττίας, p. 321)? M. Zampélios est-il bien sûr de ne pas apprécier les faits avec des yeux prévenus, lorsqu'il dit que, sous les derniers Paléologues, l'église de Sainte-Sophie était devenue « un lieu impur, plein de perdition, de trahison et de toute la perversité dont les « hommes sont capables » (*τόπος ἀκάθαρτος, διαφθορᾶς, προδοσίας καὶ πάσης ἀνθρωπίνης μοχθηρίας πεπληρωμένος*· p. 549), parce que quelques Grecs, reconnaissant la suprématie du Saint-Siége, avaient célébré la messe d'après le rit latin dans cette basilique, qui bientôt allait devenir une mosquée? La population turbulente et fanatique de Constantinople a pu pousser des clameurs semblables; mais il est du devoir et de l'intérêt de l'historien de se placer dans un point de vue plus élevé. Nous croyons avec notre auteur que le clergé grec s'est toujours distingué par l'austérité de ses mœurs; présidant à l'éducation de la jeunesse, comptant dans son sein beaucoup d'hommes remarquables par leurs lumières et leur talent, il a, surtout depuis la chute de l'empire, su garder le dépôt sacré de la religion et de la langue, et conserver des germes précieux de nationalité. Toutefois, un esprit sévère, ou même impartial, aurait peine à approuver l'opposition violente par laquelle ce même clergé, pendant le règne des Paléologues, au lieu de faire entendre des paroles de paix et de charité, repoussait tout projet de réconciliation avec l'Église latine. Cette opposition, cette chaleur intempestive portée dans des disputes si animées, mais quelquefois si vides et si ténébreuses, cette opiniâtreté invincible, qui semblait s'accroître avec les malheurs de l'empire, paraissent à M. Zampélios l'effet naturel de la raison, du patriotisme et de la vertu. Ne pourrait-on pas dire, au contraire, qu'elles

mascène, t. I, p. 118, B, *ὀρθότομος λάτρης τῆς ἁγίας Τριάδος*· Nicétas David, *Paraphrase des poésies de saint Grégoire de Nazianze*, p. 136, l. 14, de l'édition de M. Dronke, *λόγῳ εὐθεῖ καὶ ὀρθοτόμῳ*· *Vie de saint Jean Chrysostome*, t. VIII, p. 325, l. 32, de l'édition de Savil, *πίστιν εὐσεβῆ καὶ ὀρθότομον*· *ibid.* p. 331, l. 29, *τὴν ἀληθῆ ὀρθ. πίστιν*· Nicétas de Paphlagonie, *Vie de saint Hyacinthe*, p. 43, l. 12, *ὀρθ. πίστιν καὶ ἀνυπόκριτον*· Faustus d'Apolloniade, p. 20, l. 18, *Μανιχαῖοι, καὶ οὐκ ὀρθότομοι*· Amphilochius, *Éloge de saint Basile*, p. 156, B, *τῶν ὀρθοτόμων δογμάτων*· *Vie de saint Chrysostome*, p. 320, l. 6, *ταῖς ὀρθοτόμοις διδαχαῖς*. — J'ai cru pouvoir me permettre cette digression malgré sa longueur, d'abord pour justifier ma traduction (s'il s'agissait d'un glaive qui coupe en ligne droite, M. Zampélios aurait certainement écrit *ὀρθοτόμον*, en accentuant la pénultième), et surtout pour montrer, par ce seul exemple, combien l'auteur des Prolégomènes est nourri non-seulement des poëtes et des prosateurs classiques, mais aussi de l'Écriture sainte et des Pères. Sa syntaxe est grecque moderne, et devait l'être; mais son vocabulaire, à quelques exceptions près, est celui d'écrivains anciens d'une bonne grécité, chrétiens ou profanes; il prouve la vaste lecture de l'auteur et sa grande connaissance de la langue hellénique.

fournissaient un continuel sujet d'agitation, un aliment fécond à toutes les intrigues? qu'elles ne produisaient qu'animosité et discorde, et qu'elles anéantissaient surtout l'autorité déjà bien affaiblie des derniers empereurs de Byzance, en les privant de l'affection et de l'appui de leurs sujets? Dans tous les temps et partout, les peuples ont eu une forte envie d'être heureux et une grande incapacité de l'être. L'union intime avec le souverain, le dévouement unanime de toutes les classes de citoyens auraient peut-être sauvé la ville impériale menacée de toutes parts. Mais il semble que les prélats grecs d'alors, prenant leur orgueil pour leur conscience et les passions du moment pour règle de leur conduite, aimaient mieux obéir à un maître invisible qu'ils s'étaient donné, et qui, après tout, ne leur commandait que ce qu'ils voulaient eux-mêmes, qu'à des princes tels que Michel, Andronic et Jean Paléologue, maîtres qu'ils n'avaient pas choisis, et qui, plus d'une fois, leur ordonnaient ce qui leur déplaisait.

Par la fréquente communication des peuples chrétiens entre eux, tout tend aujourd'hui à faire disparaître les antipathies qui les ont trop longtemps divisés. J'ai donc été surpris, je l'avoue, de la rigueur, j'allais dire de l'acrimonie, avec laquelle notre auteur traite quelquefois les historiens, et, en général, les écrivains de l'Occident, qu'il flétrit de l'épithète de *δυτικόφρονες*; j'aurais désiré, par exemple, qu'en s'adressant à la nation grecque, il n'eût pas dit, en citant un vers de Théocrite : « Élevez donc des louveteaux, élevez des dogues, pour qu'ils vous dévorent[1]! » Nous, humbles écrivains de l'ouest de l'Europe, nous savons ce que nous devons à nos maîtres, les anciens Hellènes; nous convenons même, si l'on veut, que tous tant que nous sommes, nous avons été élevés par eux; mais nous repoussons hautement l'intention et les dispositions d'esprit qu'on nous prête. M. Zampélios peut-il ignorer que la Grèce, rendue à la liberté il y a une trentaine d'années, a réjoui tous les cœurs européens, tous les amis des lettres et de la civilisation? que, lorsque, par un bonheur inespéré, son étincelle dernière s'est rallumée au sein de tant de ruines, qu'alors mille voix, et une des plus éloquentes, celle de l'auteur du Lascaris[2], s'élevèrent pour attester les vives sympathies de l'Europe chrétienne? que ces voix, enfin, ne sont peut-être pas restées sans quelque influence sur les décisions des souverains et des cabinets? Et, pour répondre par deux vers de Virgile au

[1] Page 7 : *Θρέψον δὲ λυκιδεῖς, θρέψον δὲ κύνας ὥς τυ φάγωντι.* Dans le texte de Théocrite, V, 38, il y a : *Θρέψαι καὶ λυκιδεῖς, θρέψαι κύνας κ.τ.λ.* — [2] *Lascaris ou les Grecs du XVe siècle,* suivi d'un Essai historique sur l'état des Grecs depuis la conquête musulmane jusqu'à nos jours, par M. Villemain. Paris, 1825, in-8°.

vers de Théocrite, ce même Occident, où notre auteur voit tant d'ennemis et de détracteurs de la Grèce, ne pourrait-il pas lui dire d'une voix amie, mais sévère :

> Turne, quod optanti divom promittere nemo
> Auderet, volvenda dies en adtulit ultro[1] ?

C'est un triste bonheur que celui dont on ne s'aperçoit pas, et c'en est un plus triste encore que celui dont on s'afflige comme d'un malheur. En lisant certains passages des Prolégomènes, on dirait presque que la Grèce souffre aujourd'hui dans sa liberté autant qu'elle souffrait jadis dans son esclavage. Mais que M. Zampélios compare l'état de la nation, tel qu'il était au commencement de ce siècle, à l'état actuel. Sans doute, ceux de ses compatriotes qui vivent loin du Péloponnèse, de l'Attique, des Thermopyles, peuvent avoir encore sujet de se plaindre; mais la Grèce proprement dite n'a-t-elle pas obtenu, au prix de ses héroïques efforts, un gouvernement éclairé, une administration régulière, une instruction répandue aujourd'hui par de nombreuses écoles, enfin tous les éléments dont se compose la vie d'une nation civilisée? A l'issue d'une guerre désastreuse, après une révolution heureusement achevée, mais chèrement payée, n'a-t-elle pas surmonté presque toutes les difficultés inséparables d'une situation nouvelle? Que notre auteur attende donc avec patience un avenir qu'il croit préférable à l'état actuel des choses. Pour aller moins vite que le désir, la sagesse des nations n'en fait pas moins sa tâche. L'habileté consiste surtout dans la possession de soi-même, la réalité seule éclaire et enseigne; le calme ouvre les yeux sur le vrai des choses, et l'anarchie dans les idées est la pire de toutes.

Nous n'avons pas à émettre une opinion sur plusieurs autres questions délicates que soulève M. Zampélios dans ses Prolégomènes. La science n'aurait rien à gagner à des discussions de ce genre; elles ne sont pas de notre sujet, et, d'ailleurs, elles demanderaient une sûreté de vues et d'appréciations que nous ne possédons point. Nous concluons donc à peu près comme nous avons commencé. Tout en laissant à l'auteur le soin de défendre quelques-unes de ses opinions, nous n'en devons pas moins rendre justice à sa bonne foi, à sa grande connaissance de la langue grecque ancienne, à son talent, et respecter en lui ces convictions ardentes et généreuses qui consolent quelquefois de la vie en la rehaussant. Homme de sentiment et d'imagination, animé du désir

[1] *Æneid.* IX, 6-7.

d'exalter ou de justifier ses compatriotes, cherchant à éveiller et à féconder en eux l'amour de la patrie, il a composé en leur faveur, dans la première partie de son livre, un plaidoyer ingénieux, qui tiendra une place remarquable parmi les productions littéraires sorties des presses de la Grèce régénérée. Dans l'appendice, le tableau des mœurs de ces klephtes fièrement rebelles, le contraste piquant des usages, des croyances et des vertus d'un peuple poétique et religieux, avec les mœurs et les habitudes de notre société occidentale, donnent à ce recueil un attrait de curiosité que peu d'ouvrages de ce genre offrent au même degré. Nous signalons donc à l'attention des historiens, à l'examen des esprits pratiques et sérieux, aux hommes véritablement politiques, la première partie du livre dont nous terminons ici l'analyse. Quant à la seconde, elle forme un supplément indispensable aux recueils de MM. de Marcellus et Fauriel; et c'est, pour l'auteur de cet extrait, une obligation particulière de témoigner à M. Zampélios la reconnaissance que lui doivent, à plus d'un titre, non-seulement les linguistes, mais aussi tous les amis sincères de la noble nation hellénique.

Dans un article suivant, nous rendrons compte de l'Histoire de l'insurrection grecque, par M. Tricoupis.

HASE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

La Lex Malacitana.

PREMIER ARTICLE.

Entre les deux grandes inscriptions qu'une découverte heureuse vient de livrer à la curiosité publique, dans la péninsule espagnole, celle qui contient un fragment de l'ancienne loi municipale de Malaga, sous la domination romaine, mérite surtout d'attirer l'attention des érudits, autant par son étendue considérable, qui la place au premier rang des monuments de ce genre, que par les documents qu'elle ajoute à l'histoire d'une époque encore imparfaitement connue. Ce fragment ne commence qu'à l'article 51 de la loi, et finit au milieu de l'article 69. On peut présumer que la loi entière était gravée sur cinq tables d'une dimension égale au bronze subsistant; c'est-à-dire que trois tables précé-

daient celle qui nous est parvenue, et qu'une autre, au moins, lui faisait suite. Mais, telle qu'elle est, la partie qui nous reste n'en est pas moins d'un intérêt immense, au point de vue de l'histoire des municipes sous l'empire, comme au point de vue de l'archéologie épigraphique. Elle se compose de trois cent cinquante lignes, gravées en cinq colonnes, sur une plaque assez épaisse, entourée d'un cadre surajouté, ce qui est une particularité remarquable, et mesurant un mètre cinquante-six centimètres de largeur, contre un mètre neuf centimètres de hauteur[1].

La date du monument est facile à déterminer, d'après la formule du serment prescrit, par l'article 59 de la table, aux fonctionnaires municipaux nouvellement élus; dans laquelle formule se trouvent rappelés les noms des empereurs défunts, jusques et y compris Titus, ensemble le nom de l'empereur actuellement régnant, Domitien : *imperatoris Cæsaris Domitiani Augusti.* A la vérité, du mot *Domitiani*, on n'a laissé subsister que le *D* initial et la syllabe finale *ni*. Le reste a été effacé à l'aide du poinçon, mais on y peut distinguer encore les linéaments des lettres intermédiaires *omitia*. Or Domitien a été proclamé empereur en septembre 81 de l'ère chrétienne, et il a été égorgé en septembre 96. D'un autre côté, notre loi ne donne point à Domitien le titre de Germanicus, qui lui est généralement attribué, à partir de l'an 84, date de sa campagne victorieuse en Germanie[2]. D'où il s'ensuit que l'acte dont il s'agit est postérieur à l'an 81, car l'édit préalable que l'on trouve indiqué, à l'article 23 de la loi de Salpensa, existait sans doute aussi pour Malaga; on doit conclure encore que l'acte est antérieur à l'an 84, et qu'il était exposé publiquement, en 96, lorsque fut exécuté, après la mort de Domitien, le décret du sénat, ordonnant la suppression du nom de cet empereur, sur tous les monuments publics où il était gravé.

Que cet acte public fût une *lex*, on n'en saurait douter d'après le témoignage du texte lui-même, qui, presque à tous les articles, reproduit : *hac lege, hanc legem*, comme nous aurons occasion de le remarquer plus tard. Mais de quelle espèce de *lex* s'agit-il ici? Évidemment ce ne peut être de ce que l'on nomme une *lex publica populi romani;* on sait que le pouvoir législatif des comices fut anéanti sous Tibère : *e campo comitia ad patres translata sunt*, et que les velléités rétrospectives de l'empereur Claude n'ont relevé que pour un temps très-court les vieilles

[1] Voy. la représentation exacte de cette inscription dans mes *Tables de Salpensa et de Malaga*, Paris, 1856, in-8°. — Voy. aussi une notice judicieuse de M. Molinier, dans le tome V du *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 1856. —
[2] Voy. Eckhel, tome VI, p. 379 et 396; Orelli, tome Ier, n° 765 et suiv.

formes républicaines[1]. La place a été prise désormais par les sénatus-consultes et par les constitutions impériales. Mais nous n'avons ici ni une constitution de Domitien (il suffit de lire pour s'en convaincre[2]), ni un décret du sénat, qui n'emprunta jamais le nom de *lex*, pour en couvrir les actes de son autorité. Le nom de *lex* conserva, sous l'empire, des acceptions consacrées par l'usage ancien du temps de la république, où déjà toute règle émanée de l'autorité compétente, et la coutume elle-même, s'appelait *lex*. Un engagement solennel s'appelait aussi de ce nom[3]; et la dénomination de *lex municipii*, pour désigner la coutume, le statut d'une commune, la règle d'un municipe, fut une des locutions qu'on trouve le plus fréquemment usitées[4]. Les règlements des corporations s'appelaient aussi *lex collegii;* je ne citerai pour exemple que la grande inscription de *Lanuvium*, découverte en 1816[5]. Le bronze de Malaga est donc un fragment de loi municipale, non pas du genre de la loi générale de Jules-César[6], mais du genre des statuts particuliers dont il est si souvent parlé dans les écrits des jurisconsultes et des *agrimensores*. De quelle autorité émanait cette *lex*?

Sous la république, le soin ou le droit d'en octroyer de semblables faisait ordinairement partie des pouvoirs spéciaux donnés aux proconsuls, aux préteurs ou aux chefs d'expédition militaire, *imperatores*, dans certaines circonstances. C'est en vertu de commissions de ce genre que fut probablement donné le statut de Capoue, si nous en croyons Tite-Live, et que Pompée régla les coutumes des villes de Bithynie : Pline le jeune parle souvent de cette *Lex Pompeia*. Cicéron nous apprend qu'on nommait *Lex Rupilia* un règlement provenant de source pareille, dans la Sicile ; et la mission de Flamininus avait le même objet en Macédoine[7]. Je ne connais aucun exemple de loi municipale spécialement et directement émanée des comices de Rome; un tel procédé eût été contraire aux usages délibératifs et administratifs du peuple romain, et la table d'Héraclée ne saurait être citée comme preuve du contraire. Le plébiscite des *Thermenses* n'a d'autre objet que de sanctionner l'alliance amicale de ces derniers avec les Romains, et de ga-

[1] M. Mommsen a traité cette question avec beaucoup de soin dans sa Dissert. sur les tables trouvées à Malaga, p. 391 et suiv. — [2] Dans la table de Salpensa, on distingue l'*edictum* impérial, de la *lex municipii*, art. 23. — [3] Voy. Zell, *Handb. der röm. Epigr.* I, n° 362. — [4] Voy. mes *Tables de Salpensa et de Malaga*, p. 32 et suiv. — [5] Voy. Zell, *loc. cit.* n° 382, et Henzen, *Suppl. Orell.* n° 6086. — Cf. Mommsen, *De collegiis et sodalit. rom.* Kil. 1843, in-8°. — [6] Voy. mon *Hist. du droit français au moyen âge*, tome Ier, p. 123 et suiv. — [7] Voy. Boeckh, *Corp. inscr. græc.* n° 1770, et A. de Jongh, *De T. Quinct. Flaminino*, p. 109 et 157. (Utrecht, 1843.)

rantir leur indépendance civile [1]. Ces *leges municipales*, rédigées par les commissaires ou par les magistrats locaux, pouvaient sans doute, en quelques cas, être soumises à l'approbation du sénat, auquel appartenait l'administration supérieure; bien entendu que, si ces *leges* consacraient une participation au droit de cité romaine, une délibération antérieure ou subséquente du pouvoir souverain, à cet égard, était nécessaire. Mais, en général, c'était dans le mandat légal de l'*imperator*, ou dans l'autorisation du *collegium*, ou dans le traité (*fœdus*) passé avec le peuple ou la cité, que se trouvaient les principes et les conditions générales du statut. La rédaction était ensuite arrêtée sur ces bases premières. C'est ce qui s'est passé, dans tous les exemples analogues parvenus jusqu'à nous, et l'inscription de *Lanuvium* en est un *specimen* remarquable.

Sous l'empire, les empereurs, qui avaient concentré dans leurs mains l'ancienne souveraineté populaire, donnèrent à leurs *legati* des mandats pareils à ceux qu'avaient reçus jadis L. Furius pour Capoue, Rupilius pour la Sicile, Flamininus pour la Macédoine, et Pompée pour l'Asie Mineure; et de ces *legati* émanèrent quelquefois des règlements municipaux. Ce qui n'empêchait pas les empereurs d'octroyer directement, sur le rapport des gouverneurs, des privilèges spéciaux à certains municipes. Sylla dictateur l'avait déjà fait pour Pouzzoles; Galba le fit pour Digne; un autre empereur pour *Concordia;* Vespasien pour les *Vanacini;* les *agrimensores* citent souvent le *municipii privilegium* [2]. Mais nous voyons dans Pline le jeune que Messius Maximus fut envoyé dans la province d'Achaïe *ad ordinandum statum liberarum civitatum*, et l'on peut lire, dans les *Annales de l'institut archéologique de Rome*, les doctes observations de Borghesi, à l'occasion d'inscriptions qui constatent des actes proconsulaires de ce genre [3]. Pour Malaga, on peut croire que, à l'exemple de ce qui est indiqué pour Salpensa, les édits de Vespasien, de Titus ou de Domitien, ont dû octroyer un privilége, ou donner une commission, ou conférer le droit à n'importe qui, de rédiger le statut communal, ou en déterminer les conditions générales, telles que l'acquisition du droit de cité romaine, par l'exercice des charges municipales [4].

Ces statuts, ou lois municipales, devaient donc être gravés dans les cités mêmes, et c'est ce qui explique les provincialismes de style ou

[1] Orelli, n° 3673. — [2] Voy. Plutarque, *Sylla*, XXXVII; — Pline, *Hist. nat.* III, 5, fin. Weise; — Fronton, *Ad amic.* 2, 11; — Orelli, n° 4031; — Frontin, *Controv.* 19, 4, Lachm.; voy. aussi dans mes *Tab. de Salp.* les priviléges indiqués par Pline le jeune. — [3] Voy. Pline, *Epist.* VIII, 24; — *Annal. inst. archæol.* 1853, p. 213: Henzen, *loc. cit.* n° 6483 et suiv. — [4] Voy. l'art. 23 de la loi de Salpensa.

d'orthographe, en même temps que les erreurs grossières dont nous trouvons couverts les monuments municipaux. Nous en avons la certitude pour les priviléges délivrés par les empereurs, et la raison en est sensible; c'est que ces priviléges étaient toujours transmis par l'intermédiaire des gouverneurs, selon les règles de la hiérarchie administrative. Ainsi, voilà une immunité accordée par un rescrit des empereurs Sévère et Antonin à une cité des bords du Dniester; le monument en a été trouvé, il y a trois ans, et recueilli dans les *Mémoires de la société des antiquaires d'Odessa*[1]. Eh bien, le rescrit constate d'abord le rapport favorable du gouverneur, et il est expédié à ce dernier, qui en délivre à son tour ampliation à la cité intéressée. N'est-il pas évident que le marbre en a été gravé dans le municipe en question, ou au moins à sa diligence et par ses soins?

Sur le marbre contenant la *lex collegii salutaris* de Lanuvium, on lit, en tête, la convocation des membres du *collegium* par le dictateur municipal, *patronus* de la corporation; puis l'extrait du sénatus-consulte autorisant l'association; enfin les statuts proposés par le dictateur et adoptés par l'assemblée. Nous nous abstiendrons de toute conjecture sur ce qui a dû être rapporté d'analogue dans les tables qui nous manquent de notre loi municipale. On ne saurait douter que cette *lex municipii* ne fût celle de Malaga, car le *municipium malacitanum* est indiqué plus d'une fois dans l'inscription.

Malaga fut jadis, sous le nom plus dur de *Malaca* ou *Malacha*, l'une des cités les plus florissantes de l'Espagne. Elle tirait son origine des colonies phéniciennes établies sur cette côte[2], et, dès l'âge le plus reculé, fut renommée par son commerce et par son industrie[3]. Pline la nomme au nombre des trois *civitates fœderatæ* de la Bétique, villes qui furent admises, après la conquête des Romains, à jouir d'une condition d'indépendance analogue à celle des villes libres, ce qui fait confondre souvent les unes avec les autres, quoique Pline les distingue, ainsi que Cicéron. Il est probable que Malaga jouissait encore des avantages de ce *fœdus* à l'époque où le grand naturaliste écrivait son histoire, puisqu'il ne la comprend dans aucun des quatre *conventus juridici*, ou ressorts de juridiction, dont il donne pourtant le dénombrement exact; ce qui est

[1] Voy. Henzen, *loc. cit.* n° 6429. Le *legatus* de la Mœsie, qui transmet le rescrit, est un Ovinius Tertullus, nommé plusieurs fois dans les fragments du Digeste. — *Oram eam universam originis Pœnorum*, dit Pline l'ancien, III, III. — Cf. Strabon, III, IV, 2, page 156, Casaubon; et Avienus, *Perieg.* v. 427. — [3] Voy. Mommsen, *Die Stadtrecht der lat. Gem. Salp. u. Malaca*, p. 388. Il rapporte des inscriptions que n'a point recueillies Orelli.

une circonstance remarquable, qui ne saurait être attribuée à quelque omission des copistes. Malaga possédait donc probablement encore alors sa juridiction propre, et n'allait point *jura quærere,* comme dit Pline[1], au chef-lieu d'Astigi, dans la circonscription duquel elle était géographiquement comprise, et où plus tard elle dut aller demander justice, pour les causes d'une certaine importance. Cependant Pline mentionne la collation du droit de latinité, par Vespasien, à toute l'Espagne. Mais il est à croire que la *respublica malacitana*[2], bien qu'elle eût adopté un surnom Flavien, comme d'autres municipes espagnols, ne se pressa point de profiter de la concession de Vespasien, dont elle devait tirer, en réalité, peu de bénéfice, car la qualité de *civitas fœderata* lui assurait plus de liberté que celle de municipe, dont la qualification fut plus tard appliquée indistinctement à toutes les cités de l'empire, et aux colonies elles-mêmes, lorsque la condition de toutes fut devenue à peu près égale[3].

Sur cette condition des *civitates liberæ* et *fœderatæ*, il nous reste deux documents précieux auquels les anciens historiens du droit ont fait peu d'attention, parce que Sigonius ne les a pas connus ou ne les a pas cités[4], et qu'en général on a vécu, pendant près de trois siècles, sur ce que Sigonius a écrit en ces matières; c'est d'abord le plébiscite des *Thermenses*, en Pisidie, de l'an 682 de Rome, monument qui jette une lumière véritable sur la question, et où l'on peut lire entre autres clauses : « Ii omnes, posterique eorum Thermenses majores Peisidiæ, « leiberi, amicei, socieique populei romani sunto, eique legibus sueis « ita utunto, itaque ieis omnibus sueis legibus. . . . uti liceto[5]. » Cet état politique des cités libres ou *fœderatæ* a été maintenu sous l'empire. Un second document, parfaitement concordant avec le premier, nous en donne la certitude; c'est un fragment du célèbre jurisconsulte Proculus, qui vivait, comme on sait, quelques années avant Domitien et sous Caligula. « Non dubito, dit-il, quin fœderati et liberi nobis externi « sint. . . . cum et illi apud nos libertatem suam et dominium rerum « suarum æque atque apud se retineant; et eadem nobis apud eos con-

[1] *Loc. cit.* — *Jura in Bæticam petere jussa*, dit-il ailleurs d'une autre ville, V, 1. — [2] Voy. l'inscript. 5040 d'Orelli. M. Henzen, n° 6928, corrige à la vérité ce texte, mais la dénomination de *respublica* n'a rien d'étonnant. On disait aussi *respublica collegii*. — [3] Voy. à ce sujet Roth, *De re municipali*, p. 19, et *alibi*. On n'a rien fait de mieux, sur ce sujet, que cet excellent petit volume, publié en 1801. — [4] Sigonius, *De antiquo jure Italiæ*, lib. II, cap. XIV (édit. de 1560). — [5] Voy. M. Dirksen, *Versuche zur Kritik u. Ausleg. d. Quellen*, etc., Leipsick, 1825, p. 136 et suiv. Le plébiscite de 682 y est parfaitement expliqué.

« tingant. Liber autem populus est is qui nullius alterius populi potestati « est subjectus, sive is fœderatus est : item sive æquo fœdere in amicitiam « venit, sive fœdere comprehensum est, ut is populus alterius populi « majestatem comiter conservaret. Hoc enim adjicitur, ut intellegatur, « alterum populum superiorem esse, non ut intellegatur alterum non « esse liberum. . . . At fiunt apud nos rei ex civitatibus fœderatis, et in « eos damnatos animadvertimus[1]. » Il serait inutile, pour le sujet que nous traitons, de rechercher quelle était la nuance qui séparait les *liberæ* des *fœderatæ civitates*. On voit très-bien en quoi elles se rencontraient, et cela nous suffit.

Telle était donc la condition civile et politique de la cité de Malaga, sous les Romains et avant Vespasien : subordonnée politiquement, mais libre civilement, et vivant en son autonomie, soit au point de vue de la police intérieure, soit au point de vue du droit civil. Si le *fœdus* l'assujettissait, ce n'était pas en son état de liberté civile. Or nous savons qu'après la guerre sociale plusieurs *civitates fœderatæ* de l'Italie avaient hésité à changer leur liberté contre la participation au droit de cité romaine[2]; à plus forte raison, les villes libres et alliées de l'Espagne purent-elles regretter leur vieille indépendance, en recevant le simple droit de latinité. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est certain que l'usage de ce droit de latinité ne fut réglé, pour Malaga, qu'au temps de Domitien, c'est-à-dire, au moins dix ans après l'époque où Vespasien en octroya la concession; et ces diverses circonstances réunies expliquent à la fois les bonnes conditions qui furent faites à cette ville, en même temps que certaines dispositions dont nous aurons soin, en leur lieu, de faire ressortir le caractère. Malaga n'avait jamais reçu de colonie italique : du moins, il n'y en a pas trace dans l'histoire; mais, dès le temps de Cicéron, les habitudes romaines avaient fait de si grands progrès dans cette partie de l'Espagne, comme dans le nord de l'Afrique, qu'on pouvait s'y croire, sans illusion, au centre de la civilisation latine. On se souvient de ce que l'orateur en dit, dans le discours *pro Balbo;* on sait le langage que César a tenu aux Espagnols de ce pays, on sait le soin que prit Auguste d'augmenter leurs priviléges, et la faveur dont l'Espagne jouit sous les empereurs de la dynastie flavienne. Du reste, les monuments épigraphiques parvenus jusqu'à nous attestent que la colonie phénicienne de Malaga continua de prospérer sous la domination romaine, par ses relations avec les nomades d'Afrique,

[1] Fragm. 7, au Digeste, 49, 15. — [2] Voy. mes *Tables de Salpensa et de Malaga*, page 117.

et par l'exportation des poissons salés. Strabon et d'autres géographes en ont fait une mention très-honorable. Un grand nombre d'inscriptions attestent son importance et même l'orgueil que les citoyens du municipe Malacitain tiraient de leur patrie[1].

Je ne m'arrêterai pas non plus à chercher ce que devaient contenir les fragments égarés de la loi de Malaga; l'explication du texte subsistant fournit un assez vaste champ à la critique, sans compliquer la question par des hypothèses vaines. Mais cette explication présente des questions de forme dont l'examen préablable est nécessaire. Et d'abord, on a cru que le bronze de Malaga était gravé de la même main que le bronze de *Salpensa;* je ne puis l'accorder. On n'a qu'à voir les *fac-simile* que j'ai donnés. Le bronze de Malaga offre des fantaisies de burin, fréquentes sur les bronzes antiques, ainsi qu'on peut s'en convaincre, en jetant les yeux seulement sur les planches qui accompagnent le *Manuel d'épigraphie* de M. Zell; et ces traits de burin, qui ressemblent à des traits de plume, ne se rencontrent pas sur le bronze de *Salpensa.* Le caractère de ce dernier est d'un plus gros modèle que celui de Malaga. Mais l'orthographe de Malaga suppose une dureté de prononciation qui n'existait probablement pas au voisinage de Séville, par exemple *aput* pour *apud*, *quit* pour *quid*, *quot* pour *quod*, etc. Il est toutefois évident que les deux lois sont de la même époque; elles présentent, d'ailleurs, quelque analogie de rédaction. Sont-elles l'ouvrage du même rédacteur? C'est possible; en effet, les deux cités étaient dans la même province et sous le même gouverneur, quoique dans deux ressorts, ou *conventus* différents. Au demeurant, les deux municipes, bien que placés dans des conditions différentes, au point de vue géographique, comme au point de vue politique et commercial, ont dû être soumis à des lois communes en ce qui regarde la vie civile et privée; car la collation successive du *jus latii* et de la *civitas* eut surtout pour objet l'établissement progressif d'une unité d'administration qui séduisit d'abord les provinces, par l'avantage d'une égalité flatteuse et profitable et par la satisfaction de voir tomber les priviléges de Rome et de l'Italie, mais au bout de laquelle elles trouvèrent la mort, par la suppression graduelle de toute activité locale.

Par quelle aventure le bronze de *Salpensa* s'est-il trouvé enfoui à Malaga, en compagnie d'une table de la loi de cette dernière ville? c'est ce qu'il est difficile de dire; mais il en ressort une preuve saillante d'authenticité, car, si les bronzes étaient faux, la main qui a commis la

[1] Voy. Cean Bermudez, *Sumario de las antigüed. Rom.* etc. Madrid, 1832, p. 316-318; Forbiger, t. III, et l'*España Sagrada* de Florez; Orelli, n° 5040.

fraude habile et avisée de l'enlèvement du nom de Domitien sur la table de Malaga, n'aurait pas négligé de faire la même opération sur la table de Salpensa. La conservation du nom de Domitien, à *Salpensa*, n'a rien d'extraordinaire, comme je l'ai montré autre part. Mais il est certain que, si les deux tables avaient été exposées en public, à Malaga, au moment où le décret du sénat y a été exécuté, après le meurtre de Domitien, on n'aurait point oublié, en effaçant ce nom odieux sur l'une de ces tables, de l'effacer aussi sur l'autre. Il est donc très-probable que les deux tables n'ont été réunies, à Malaga, qu'après la mort de Domitien, c'est-à-dire, après l'an 96. La supposition que les habitants de *Salpensa* ont pris la fuite devant les bandes germaniques qui dévastaient l'Espagne, et sont venus se réfugier à Malaga, où ils ont emporté les tables de leur loi municipale, me semble bien hasardée; d'autant plus que les communications de Salpensa à Malaga, par la Sierra, ont dû être plus difficiles encore, dans les temps anciens, qu'elles ne le sont dans les temps modernes.

Je croirais plutôt que la loi de Salpensa, composée en grande partie de dispositions d'ordre purement civil, a été plus tard adoptée, comme loi supplémentaire, par la cité de Malaga, dont la loi municipale ne contenait primitivement que des règlements d'ordre administratif. Les anciens usages civils et indigènes avaient survécu, sans doute, à la transformation de Malaga, de cité fédérée en cité latine, et ce n'est que lorsque la ville est devenue plus parfaitement romaine, que l'assimilation latine a été complétée par l'adoption de la loi civile déjà observée à Salpensa. Cette adoption peut avoir été postérieure à la mort de Domitien. Il y a de fréquents exemples d'adoptions statutaires de ce genre, chez les anciens comme au moyen âge. Je ne citerai que les *municipia fundana*, et ce que dit Cicéron dans le *pro Balbo*, et la table d'Heraclée; je citerai, au moyen âge, Cologne et Fribourg, Colmar et Dell, Montpellier et Carcassonne : exemples connus de tous ceux qui s'occupent d'histoire du droit. C'est ainsi que le nom de Domitien, conservé jadis à *Salpensa*, aurait passé à Malaga, sur une ampliation ou copie de la *Tabula ænea* originale de la cité latine voisine d'Hispalis; ce qui ne m'empêche pas de reconnaître, avec le judicieux M. de Berlanga, que nos bronzes ont été enfouis avec des soins et des précautions qui annoncent le dessein de soustraire un monument respecté à une dévastation imminente, germanique ou arabe. Attendons que le temps nous révèle un mystère que nous n'avons pas d'intérêt à pénétrer plus profondément aujourd'hui.

A cette occasion, je dois parler d'un système qui s'est produit, après que l'idée de la fabrication récente de nos inscriptions a été reconnue

comme invraisemblable : système intermédiaire entre celui du faux moderne et celui de la vérité antique, et d'après lequel nos inscriptions seraient réellement anciennes, mais auraient été supposées comme authentiques, à l'époque même où elles ont été publiées; c'est-à-dire, en d'autres termes, que les *municipes* de *Salpensa* et de *Malaga* se seraient attribué eux-mêmes une fausse charte de commune, et en auraient fabriqué un faux diplôme. Ce système, que j'hésite à formuler, de peur de paraître amoindrir ou déguiser l'objection, me semble encore plus inacceptable que celui de la fabrication moderne de la loi; et, comme nous cherchons tous la vérité dans cette affaire, j'exposerai, sans détour, les motifs de mon refus d'adhésion à cette proposition nouvelle, qui, quoique ayant le mérite d'une politesse conciliante entre deux opinions opposées, est fondée cependant sur une supposition inadmissible. L'antiquité des deux monuments étant, je ne crains pas de le dire, incontestable, aux yeux d'un antiquaire, et cependant une critique savante et fort autorisée en ayant proclamé la nouveauté aux yeux d'un jurisconsulte, on est parti de ce dernier point comme d'un principe, et l'on n'a cru pouvoir expliquer l'antiquité des bronzes que par un faux commis dans l'antiquité même. L'hypothèse est fort ingénieuse, mais elle pèche par sa base, qui est celle de l'impossibilité prétendue des dispositions législatives dont il s'agit. Je crois l'avoir démontré pour la table de *Salpensa;* j'espère le prouver aussi clairement pour la table de Malaga.

Toutefois, et sans passer immédiatement à la question du fond, je soutiens que le faux antique est lui-même impossible. On cite bien, comme exemple, les inscriptions de Fourmont. Mais, ici, l'on suppose encore ce qu'il faudrait prouver, à savoir que les inscriptions de Fourmont étaient fausses, de fabrique ancienne; jamais on ne l'a soupçonné jusqu'à ce jour. Je n'hésite pas à croire que le savant français a été personnellement pur de cette fraude; mais d'autres que lui ont pu la commettre, et il y a eu des Ligorio hellénistes, comme des Ligorio latins[1]. Ce qu'il y a de positif, c'est que les originaux de ces inscriptions n'ont jamais été montrés. Elles étaient d'origine grecque, comme les manuscrits que d'habiles traficants colportent encore aujourd'hui dans les bibliothèques de l'Europe, au grand péril de celles qui s'y laissent prendre, et Fourmont n'a manqué probablement que de critique et de sens, en acceptant, en payant ses inscriptions, et en les donnant comme authentiques aux érudits de son temps[2]. Je ne crains pas même d'avancer qu'il

[1] Voy. Orelli, I, p. 35, v° *Erizzor.;* p. 36, v° *Fourmont;* p. 35, v° *Falsarii*, etc. — [2] Voyez R. Rochette, *Lettres au comte d'Aberdeen*, etc.

n'y a pas d'exemple, dans l'antiquité, d'une fabrication de ce genre dont la mémoire soit venue jusqu'à nous[1].

Pline a pu écrire à Trajan qu'on présentait quelquefois au proconsul de Bithynie des diplômes suspects ou altérés, pour des priviléges accordés par les empereurs, et il en envoyait note exacte à vérifier sur les originaux, au *Tabularium* impérial. Mais il s'agit, dans Pline, d'ampliations inexactes, ou de copies suspectes de priviléges spéciaux, dont il faisait compulser l'original, à Rome même, et non de bronzes faux exposés en public, ni de lois municipales, audacieusement produites comme authentiques, ou comme approuvées par l'administration impériale, tandis qu'elles ne l'étaient pas. Nous voyons, par les fragments insérés au Digeste, *De lege Cornelia* (48, 10), que la peine de l'exil était infligée aux coupables qui auraient altéré les registres et actes municipaux. Ainsi donc, la prolation d'un bronze faux, sous les yeux d'un gouverneur de province, dans une ville fréquentée par des milliers de voyageurs étrangers, et sous l'empire de Domitien, est une hypothèse impossible. Les fausses chartes du moyen âge, les fausses décrétales, si l'on veut, étaient supposées venir d'une époque reculée où l'ignorance publique ne pouvait aller vérifier les originaux, comme aux archives de Trajan; mais remarquez que notre bronze a été publiquement exposé, à l'époque même dont il porte la date, puisque le nom de Domitien y a été effacé, en exécution du décret du sénat. Il n'a pu être fabriqué à une époque postérieure, car il règle des matières qui ont cessé d'être en usage, à la fin du second siècle, telle que celle des élections populaires. La constitution célèbre de Caracalla rend encore inutiles plusieurs de ses dispositions; et enfin l'introduction du christianisme dans le gouvernement de l'État rend impossible la supposition que le faux ait pu être commis après l'avénement de Constantin, car l'inscription est bien certainement l'œuvre d'un païen. D'ailleurs, elle est rédigée en un style qui n'est évidemment pas celui du IIIe ou du IVe siècle. Advenant l'invasion des barbares, la fabrication n'avait plus d'objet plausible, et quel eût été, dans ce temps-là, le rédacteur de deux inscriptions de cette importance et de ce caractère? L'état dans lequel les bronzes ont été trouvés prouve, du reste, qu'on a voulu les soustraire à une dévastation; laquelle? Je l'ignore. A-t-on voulu les préserver, à Malaga même, de la fureur des bandes germaniques? On ne peut rien affirmer à cet égard[2].

[1] Voy. Zell, II, p. 352 et suiv. et Zumpt, de *Laur. lavin.* p. VI. — [2] Voyez mes *Tables de Salp. et de Malaga*, lettre 1re, et la relation de M. Molinier, *loc. cit.*

Nous avons, il est vrai, des inscriptions suspectes d'interpolation; mais ce sont, en général, des inscriptions recueillies par les érudits du XVI[e] siècle, à nous transmises par des copistes inintelligents ou infidèles, et dont les originaux sont perdus ou ne sont pas représentés[1]. Quelques-unes ont été interpolées par les anciens eux-mêmes, comme cette inscription sépulcrale où un malin a gravé une méchanceté contre le défunt[2]. D'autres exemples de ce genre n'ont aucune importance historique[3]. Je conviens qu'on pourrait suspecter une intercalation intéressée sur un bronze antique, et reporter le soupçon jusqu'aux anciens; mais nous sommes bien loin d'une pareille hypothèse, puisqu'il s'agit d'une fabrication frauduleuse d'un acte public tout entier qui n'aurait pas eu moins de vingt-cinq colonnes, gravées sur cinq ou six tables de bronze, pesant environ 500 kilogrammes, avec une ville tout entière pour complice du faux. Le faux antique est impossible.

Les fausses décrétales n'ont été qu'une production individuelle; elles ont été supposées en un temps où le droit qu'elles constataient était, en fait, universellement admis. Aussi les contemporains ne s'en émurent pas, et c'est ce qui a rendu la fraude si facile, car personne n'a réclamé à leur apparition. Il faudrait donc supposer une situation semblable pour l'époque où le bronze a été exposé au public, sous Domitien, ou peu de temps après. Or il n'y a pas de chance pour cette supposition; car, si tel eût été le droit commun des municipes, à cette époque éloignée, où place-t-on l'intérêt qui, à grand' peine, à grands frais, et même à grand péril, eût fait commettre le faux? Et, dans ce cas-là même, il n'y a plus de question à débattre pour nous; en effet, si l'on suppose qu'au II[e] siècle, ou au III[e], les municipes ont pu se donner la loi qu'ils ont voulu, l'hypothèse d'une loi municipale non approuvée du gouvernement romain n'offre plus qu'une insignifiante curiosité. Il n'y a plus de faux véritable à arguer; il n'y a qu'un plus grand développement de liberté municipale à contempler. J'ai dit moi-même, dès le début de cette discussion, qu'il était possible que la rédaction de nos *leges* fût simplement locale, ou bien qu'elle eût été dirigée par une commission spéciale. Il y a, de l'un et de l'autre cas, bien des exemples analogues.

Une inscription connue consacre le souvenir d'un citoyen qui avait accompli avec succès la réforme municipale d'Atella, son pays : *Aucta in melius civitate sua et reformata, ordo populusque atellanus*[4]. Pour être postérieure à notre époque, cette inscription n'en a pas moins

[1] Voy. Orelli, I, p. 41, v° *Interpolatæ*. — [2] Voy. Orelli, II, n° 4942. — [3] Voy. Henzen, *Suppl.* de Orelli, p. 28, n° 186; p. 494, § 7; n°[s] 6521, 7004, etc. — [4] Voy. Mommsen, *Inscript. neapol.* n° 3540.

de la valeur; et, sans parler des *correctores*, qui n'apparaissent à titre d'emploi permanent qu'au IIIe siècle[1], tout le monde sait que, dès les temps les plus anciens, des correcteurs extraordinaires, c'est-à-dire des commissaires (*legati*) réformateurs étaient envoyés dans les provinces pour régler les coutumes et usages municipaux, *ut statum corrigerent*, comme dit une inscription[2] connue. Tel avait été l'objet de la mission de Pline en Bithynie, où il y avait beaucoup à réformer : *quoniam multa in ea emendanda apparuerint*, ainsi que parle Trajan[3]; et toute la correspondance de Pline avec ce prince roule presque sur cet objet, ce qui jette un grand jour sur la question qui nous touche, de même que des monuments épigraphiques[4] que je me borne à noter.

On a justement signalé un autre indice d'identité d'origine entre nos deux bronzes, dans le sigle R qui précède le sommaire initial de chaque chapitre, avec la signification évidente de *Rubrica*, comme dans le célèbre palimpseste de Vérone. L'application de la *Rubrica* des manuscrits aux monuments épigraphiques a été, je crois, trop complétement déveveloppée ailleurs[5] pour qu'il y ait lieu de revenir sur cette question. Nous savons que le sigle R indiquait primitivement au coloriste, qui venait après le graveur, quels étaient les endroits que le premier devait peindre, afin de frapper la vue par l'éclat d'une couleur brillante, à chaque changement de sujet, ou commencement de chapitre, sur le bronze ou sur le marbre. Quelquefois même toute l'inscription était mise en couleur. Pline l'ancien nous apprend que : « Minium in volu« minibus quoque scriptura usurpatur, clarioresque litteras vel in auro, « vel in marmore, etiam in sepulcris facit[6]. » Nous possédons, en outre, des fragments d'anciens *kalendaria*, gravés sur marbre, dont le texte lui-même nous informe qu'après la gravure ils étaient livrés *ad pingendum*, et que les points remarquables, comme l'indication des *nundinæ*, étaient rehaussés en couleur[7]. Ainsi la *rubrica* de la table de Malaga ne nous causera plus aucune surprise, surtout après le témoignage de Juvénal, de Perse, de Prudence et autres anciens auteurs.

Ces observations préliminaires sur la *species externa* du bronze étant épuisées, nous arrivons à l'examen du statut municipal lui-même. Le fragment, tel qu'il est, a donné lieu, dans son ensemble, à une observation ou critique générale à laquelle il faut d'abord répondre. Nous

[1] Voy. Henzen, *loc. cit.* n° 6481. — [2] Mommsen, *Inscript. neap.* n° 4237. — [3] *Plin. et Traj. epist.* 32 (41). — [4] Voy. Henzen, n° 6483-5; 6429, etc. — [5] Voy. mes *Tables de Salp.* et *de Malaga*, p. 18 et suiv. — [6] Voy. Pline, XXXIII, 40; Heinrich, *ad Juvenalem*, XII, 88, p. 450; et Zell, *loc. cit.* 2, p. 27. — [7] Voy. Orelli, t. II, p. 379, 406, etc.

trouvons là, dit-on, une loi municipale complète, et telle qu'on la pourrait imaginer aux plus beaux temps de la liberté; nous allons trouver des comices, des élections populaires, des curies; et, tandis qu'à Rome tout est muet, et que le soin des empereurs est de gouverner avec un sénat sans volonté et sans puissance, nous allons voir qu'à Malaga Domitien établit la république romaine des premiers jours : c'est le contraire de *ce qu'on a cru jusqu'à présent.*

Voilà l'objection dans sa plus vive lumière et dans sa forme la plus expressive.

Mais il s'en faut de beaucoup que cette prétendue opinion générale soit aussi constante qu'on le pense. Elle se borne, en effet, à une conjecture de M. Zumpt[1], reproduite avec circonspection par M. Marquardt[2], et fondée uniquement sur la présomption, non justifiée, que Tibère ayant supprimé, dans la capitale de l'empire, l'usage des formes comitiales, qu'Auguste avait laissé subsister tout en les réduisant à un vain simulacre, avait dû supprimer aussi l'intervention populaire dans les élections des magistrats municipaux, et suppléer à l'action du *populus* par l'action exclusive du sénat communal ou de l'*ordo*, comme il avait suppléé à l'action du peuple à Rome par l'action exclusive du sénat. M. Zumpt n'exprime cette opinion qu'avec timidité : « Etenim, dit-il, « in urbe ipsa Roma, magistratuum comitia constat, ann. 14, e campo « martio esse translata[3], id est, magistratuum creandorum potestatem « senatui esse traditam, idemque in municipiis factum esse, ut comitia « magistratuum municipalium ad decuriones deferrentur, et rei natura « docet, et intelligitur ex testimoniis certissimis. » Personne ne peut nier, en effet, que cette révolution n'ait été accomplie; mais il s'agit de s'entendre sur l'époque et sur la mesure de cette transformation. Là est toute la difficulté. « Nec tamen, ajoute M. Zumpt, quando id factum « sit, aut traditur, aut a quoquam virorum doctorum significatum esse « video; » pour son compte, il croit que le *quando* a suivi de près le coup d'État de Tibère : « Etsi non debet dubium videri, quin ratio illa « comitiorum, quæ Romæ et senatoribus admodum placuisset, nec a « populo magnopere vituperata esset, paulo post ad municipia translata « sit; » et M. Zumpt présume que cette révolution a été l'œuvre de la loi *Petronia*, dont le nom seul est venu jusqu'à nous, sans que nous sachions rien de son objet précis.

C'est une conjecture; M. Marquardt se borne à la rappeler, en y

[1] *Comment. épig.* I, p. 61. — [2] *Handb. der r. Alterth.* III, 1, p. 349. — [3] Tacite, *Annal.* I, xv.

joignant une note de circonspection très-marquée[1]. Les historiens anciens du droit municipal avaient été plus circonspects encore, et le plus instruit, comme le plus judicieux de tous, M. Roth, s'abstient d'exprimer aucune opinion sur l'époque et sur l'étendue de cette révolution communale. Tel est l'inventaire exact de *ce qu'on a cru jusqu'à présent.* La lumière nouvelle de la table de Malaga ne découvre donc pas un horizon inconnu, ni un aspect opposé à celui des savants du temps passé; elle dissipe seulement un nuage qui voilait le point de vue déjà indiqué par la science, mais non encore complétement dégagé. En effet, c'est le système de M. Zumpt qui est nouveau, et, quelque ingénieuse qu'en soit la donnée, il est en contradiction avec les conclusions les plus accréditées de l'histoire.

La politique d'Auguste s'était appliquée à disséminer en libertés locales la grande et forte liberté qu'il exilait de Rome[2]. La province avait été le point d'appui de César, elle fut aussi le point d'appui d'Auguste, et ses successeurs s'engagèrent également dans cette voie, qui conduisit à l'admission de tous les sujets de l'empire au droit de cité romaine. Tibère, en transférant les comices *e campo in senatum,* comme dit Tacite, ne fit que réaliser un projet préparé par Auguste lui-même[3], et personne ne fut ému de cet événement[4], tant était entraînant encore le courant des idées qui avait amené, facilité, la transformation du régime républicain en régime impérial[5]. Tibère continua donc à Rome la politique d'Auguste. Il la continua aussi dans les provinces. Il favorisa les municipes, et les municipes lui en témoigèrent à l'envi leur reconnaissance[6]. Presque toutes les inscriptions qui nous restent du règne de ce prince sont des inscriptions municipales et des inscriptions votives, qui témoignent, à l'égard de Tibère, les sentiments que l'autel de Narbonne ou les *cenotaphia Pisana* témoignent à l'égard de l'administration d'Auguste.

Les municipes furent donc très-libres et très-florissants pendant les

[1] « Das Factum selbst ist unzweifelhaft, da die Wahlen später von den Decu« rionen vorgenommen werden, wie in Rom vom Senate. Nur die Zeit ist fraglich. » Marquardt, *loc. cit.* p. 349, note 83. — [2] Voyez le *Monum. Ancyr.* et les *Gromatici veteres :* — « Habita oratione divus Augustus de statu municipiorum tractaverit. » Frontin, dans Lachmann, p. 18. — [3] « Primum principalium ejus operum fuit « ordinatio comitiorum, quam manu sua scriptam D. Augustus reliquerat. » Velleius Patercul. II, CXXIV. — [4] « Neque populus ademtum jus questus est. . . . . » Tacite, *Annal.* I, XVI. — [5] Velleius Paterculus juge ainsi cette mesure : « Revocata « in forum fides, summota e foro seditio, ambitio campo, discordia curia. » II, CXXVII. — Pline le J. exprime le même sentiment, *Epist.* III, XX. — [6] Voyez seulement les inscr. d'Orelli, 686-90.

premières années de l'établissement impérial, et Tibère ne changea rien à leur régime. Les *possessores* y développèrent une activité administrative qui ne portait aucun ombrage à Rome, et ces républiques provinciales gardèrent pendant longtemps des formes de liberté qui n'existaient plus dans la capitale. Sans répéter ici ce qu'en écrit Gibbon [1], je rappellerai les paroles du judicieux Roth : « Tum cœpere jura civitatum diligentius « constitui, magnifice augeri, et religiosa administratione rerumpublica- « rum, solatium amissæ reipublicæ boni principes præbere [2]. » J'ajoute que ce ne furent pas seulement les *boni principes* qui se montrèrent soigneux du bien-être des cités; Domitien s'occupa beaucoup d'elles, leur accorda de nouveaux priviléges, et se distingua surtout par ses générosités à leur égard [3]. Mais revenons aux élections.

Qui ne connaît l'histoire de ces deux malheureuses villes surprises par leur dernier jour, au milieu des soins d'une existence active, et ensevelies vivantes sous les cendres du Vésuve où elles ont dormi un sommeil de seize siècles? On pourrait croire que ce désastre, à peu près contemporain de nos bronzes [4], a trouvé Pompéies agitée par des élections municipales, car on y a recueilli, et récemment encore, une foule de placards électoraux, comme on aurait pu les voir à Rome, dans les meilleurs temps de la république. Ici, une famille puissante annonce qu'avec sa clientèle, elle vote pour un candidat au duumvirat ou à l'édilité, candidat qu'elle soutient être digne de la confiance publique. L'édile promet au peuple de soigner mieux la confection du pain; des femmes prônent leur candidat et se mêlent d'élections; les corporations en font autant [5]; ici des avertissements anonymes; ici même des billets, *tabellæ*, qui devaient être distribués aux électeurs; en un mot, l'activité, les passions, les menées, usitées dans les élections populaires [6]. Dans d'autres cités, on a trouvé des inscriptions sépulcrales qui, pour garantir les monuments de toute affiche du genre de celles de Pompéies, maudissaient le candidat dont le nom aurait été tracé sur le marbre funéraire : « *Quojus candidati nomen in hoc monumento inscrip-*

[1] *Hist. de la décad.* t. III, p. 33, 1re édit. — [2] *De re municipali*, p. 27. Roth cite principalement la correspondance de Trajan avec Pline. — [3] Voyez Orelli, n° 3118. — « Domitianus per totam Italiam subseciva possidentibus donavit, etc. » Frontin, dans les *Gromat. veteres*, p. 20 et *alibi*. — [4] Le désastre est de l'an 79; les bronzes sont de 82-83. C'est par un *lapsus* véritable que, dans mes *Tables de Salp.* p. 102, j'ai cité *Herculanum* parmi les lieux où le nom de Domitien avait été respecté après sa mort, advenue en 96. — [5] Henzen, n° 7227, 7276, etc., l'*ordo* lui-même a son candidat, n° 7088 *a*. — [6] Voyez Orelli, n° 3700 et suivants et surtout Henzen, n° 6966 et suivants. Orelli n'hésite point à généraliser le fait qui lui apparaît si positif pour Pompéies.

« *tum fuerit repulsam ferat*[1]. » Voilà une autre inscription où il est parlé des *comitia magistratuum creandorum*, à Bovilles[2]. Or ce n'était point pour des élections à faire, à portes closes, dans le sein de l'*ordo* ou du conseil municipal, que tout cela était écrit; et quant aux actes municipaux dans lesquels intervient le *senatus* ou l'*ordo*, concurremment avec la *plebs* ou *populus*, évidemment appelé pour donner son suffrage, je ne saurais compter le nombre qu'on en trouve parmi les monuments épigraphiques[3].

Domitien n'a donc point rétabli la république des anciens jours à Malaga. Il a laissé subsister la constitution municipale qu'il a trouvée en vigueur; et tous les témoignages s'accordent pour attester qu'il a favorisé, développé, l'émancipation des cités. Pline cite plusieurs priviléges accordés par lui aux villes de son gouvernement[4]. Cependant il n'a pu leur donner une prospérité solide, pas plus que les Antonins, car la loi même que nous avons sous les yeux prouve que, malgré les apparences d'une liberté trompeuse, les germes de cette langueur mortelle, de cette défaillance désolante dans laquelle nous trouvons les municipes au IV[e] siècle, existaient déjà dès la fin du premier siècle. Notre statut de Malaga n'ajoute qu'une preuve de plus à cette conclusion, savoir : que ce n'est que longtemps après Tibère que les élections ont passé, dans les municipes, du suffrage universel, au suffrage restreint des décurions ou de l'*ordo*.

Ce changement lui-même ne saurait être mis en question. Mais a-t-il eu lieu partout? A quelle époque peut-on l'assigner? A-t-il été appliqué, comme à Rome, à tous les actes de la vie publique? Comment concilier, à cet égard, tous les témoignages avec l'assertion d'ailleurs si autorisée de M. Zumpt?

La certitude d'un changement n'est point douteuse. Plusieurs inscriptions anciennes font mention de duumvirs, créés par les décurions, et il y en a un texte formel d'Ulpien[5]. Aussi M. Roth, après avoir noté le

[1] Voyez Henzen, n° 6975 et suivants, et surtout une savante notice de M. Desvergers, sur l'inscription de Forlimpopoli, dans le *Bulletin archéol. de l'Athenæum français*, août 1855, n° 8. — [2] Voyez Orelli, n° 3720. — [3] *Splendidissimus ordo, consentiente populo*; inscr. de Corfou et autres cités, du temps des Antonins. Henzen, n[os] 7170, 7171, 5171, 5185 et une foule d'autres. Voyez aussi dans Orelli, *Plebs urbana*, et *Decreto civ. univers.* au n° 764, 784, etc. *Placere universis*, sous Domitien même, à Gabies, n[os] 775 et 2531 du temps des Antonins, etc., etc. Voyez aussi le recueil de M. de Boissieu, pour les élections lyonnaises, p. 160-61. — [4] Voyez le monument élevé, sous Adrien, à Gabies, en l'honneur de *Domitia*. Orelli, n° 775. — [5] Voy. Henzen, n° 5280; Orelli, n° 2287. On pourrait relever une singulière contradiction de ce savant épigraphiste, en cet endroit, si l'on se reporte

droit commun des municipes sous la république, lequel était la liberté des élections, enregistre pour la période impériale, en reculant un peu l'époque, la création des magistrats par l'*ordo* [1], sans rechercher comment la transition s'est faite; il n'avait pas sous la main tous les éléments d'une solution satisfaisante. Nous en avons plus que lui, sans les avoir tous encore. Pour Rome même, la question ne laisse pas d'être sans quelque embarras [2], car Auguste, Tibère, Vespasien, Trajan, respectèrent les formes, autant qu'il était possible à leur politique, ce qui fait dire à Tacite, à l'endroit de Tibère : « Speciosa verbis, re inania aut subdola; quantoque majore libertatis imagine tegebantur, « tanto eruptura ad infensius servitium. » Pline le jeune est plus courtisan, quand il dit à un prince, excellent à la vérité : « perpessus es longum illud carmen comitiorum... consulque es, ut unus e nobis. — « Averseris tu honori tuo sperata suffragia, renuntiarique te consulem « jussisse contentus, liberæ civitati ne simulationem quidem serves [3]?

La première atteinte portée à l'ancien droit de libre élection dans les municipes a dû être l'œuvre de cette loi *Petronia* que M. Roth ne connaissait point, qu'Orelli a connue tard, et sur laquelle M. Zumpt a fondé tout son système. Une inscription découverte à Pompéies, en 1816 ou 1817 [4], et portant ces mots : « *præfectus juri dicundo ex D. D.* « (*decreto decurionum*), *lege Petronia*, » a mis les savants sur la voie, et rappelé l'attention vers d'autres inscriptions, où on lisait aussi : « *præf.* « *juri dic. decurionum decreto*, » et autres formules analogues; mais on n'a pas découvert de renseignements plus positifs. D'un concours de circonstances qu'il serait trop long de rappeler ici, les antiquaires, et M. Orelli avec eux, ont conclu que l'objet de cette loi *Petronia* était d'aviser à la création d'un magistrat extraordinaire par l'*ordo*, dans les municipes où la tranquillité publique était menacée, si l'on procédait à des élections populaires. Le prudent Orelli a embrassé ce sentiment, qui est aussi celui de M. Zumpt [5]; mais, lorsque ce dernier a poussé plus

à ce qu'il dit ailleurs, au sujet des élections de Pompéies, n° 3700. Il est évident qu'il n'a reçu les monuments de Pompéies qu'après avoir rédigé son premier volume. — [1] Cf. *De re municip.* p. 24 et 75, où sont les preuves à l'appui. Mazocchi, p. 401, 421 et 447. — [2] Voy. Marquardt, *loc. cit.* II, 3, p. 201 et suiv. — [3] Tacite. *Annal.* I, LXXXI. *Paneg. Traj.* LXIII, LXXIV. — [4] Voy. Millin, *Mag. encyclop.* IV, p. 459. Orelli croit que cette loi *Petronia* est autre que celle du même nom, *De servis*, et je crois qu'il pense juste : « De alia igitur, dit-il, nobis ignota lege Petronia cogito, ex « qua, ubi per contentiones municipum duumviri juri dicundo legitimis comitiis « populi creari non possent, decurionum decreto crearentur præfecti juri dicundo; » n° 3979. Cf. Mommsen, *Insc. neap.* n° 5041, et *index*, n° XXVI. — [5] On lit, dans les *Cenotaphia pisana*, ces paroles : « Cum in colonia nostra, propter contentiones

loin ses conjectures, et voulu que la loi *Petronia* eût encore un autre but, il a procédé plutôt par divination que par voie de critique, et je ne doute pas que la découverte des tables de Malaga n'ait modifié son intuition spirituelle à cet égard [1]. Le monument de Bovilles, de l'an 137, permettrait de penser que, dans ce municipe, la liberté des élections fut pendant très-longtemps suspendue, puisqu'une inscription consacre le souvenir du *curator*, qui obtint le rétablissement de l'ancienne constitution : «hic primus comitia magistratuum creandorum «causa instituit[2].» Dans d'autres temps, et à l'occasion d'autres élections, les constitutions impériales nous apprennent que le droit électoral fut restreint à l'assemblée réunie des *decurions* et des *possessores*[3].

Remarquons bien que tout cela se passait en même temps que, dans d'autres municipes, régnait et se maintenait la plus complète liberté d'élection. En cette matière donc, comme en tant d'autres du régime municipal, on est près de l'erreur quand on conclut du particulier au général, et la vérité est qu'il y avait une grande variété, soit dans la tolérance du gouvernement impérial, soit dans la constitution individuelle des municipes. Les mesures générales ne furent guère dans l'esprit de l'administration romaine pendant le premier siècle de l'empire et bien au delà : il suffit de lire la correspondance de Pline avec Trajan pour s'en convaincre; c'est plus tard que l'idée préconçue d'une grande unité a dominé les pratiques du gouvernement, et les réformes de Dioclétien en ont été le résultat officiel.

Quant à l'époque où les mesures restrictives du droit électoral de la *plebs* des municipes paraissent avoir pris un certain caractère de généralité, nous n'avons pas de document plus ancien qu'un texte d'Ulpien, qui est invoqué comme argument contre la vraisemblance d'authenticité du statut de Malaga. Mais, d'abord, nos bronzes sont de l'an 82 ou 83, et Ulpien est mort assassiné, je crois, en 228. Ensuite, on peut dire que ce texte n'est pas très-concluant, parce que la leçon n'en est pas fixée avec certitude, et parce qu'il ne constate qu'une pratique exceptionnelle : «*solent plerumque præsides remittere ad ordinem nomi*«*natum*[4], *ut Caium seium creent magistratum*, etc.» Enfin, on peut voir,

«candidatorum magistratus non essent...» Voy. mes *Tab. de Salp. et de Malaga*, p. 48. — [1] Que s'était-il donc passé, à Narbonne, qui puisse expliquer ce qu'on lit sur l'inscription de l'autel : «Judicia plebis decurionibus conjunxit?» — [2] Voy. Marini, *Atti*, t. II, p. 654. — [3] Voy. Ulpien, fr. 1, ff. 50, 9; et les const. XIX, tit. 4; VIII, tit. 55 du livre Ier du code de Justinien. — [4] Cette leçon est douteuse; on peut lire *nominatim* ou *nominandum*. Voy. Schulting, *not.* ad. fr. 1 § 3, ff. 49, 4, et Roth, *loc. cit.* p. 76.

par les doctes observations de M. Roth sur ce fragment, que l'autorité d'Ulpien se renferme ici dans une limite assez étroite. Cependant je reconnais une certaine généalogie entre les *commendationes* électorales des empereurs, à Rome, selon ce qu'en rapportent les historiens et les monuments du Ier siècle [1], et les *nominationes* ou présentations d'Ulpien, qu'on a traduites à tort, en notre langue, par nomination, ce qui est tout autre chose [2]. Une nuance intermédiaire est fournie par une inscription de Lyon, où nous lisons : « Sex. Ligurius... IIvir designatus « *ex postulatione* populi [3], » sans pouvoir déterminer avec précision le caractère du droit restreint, mais avec la certitude que l'intervention du *populus* n'était point écartée [4].

Ce qui est incontestable, c'est qu'au temps même d'Ulpien, et quelque peu plus tard, un autre grand jurisconsulte, Modestin, nous dit que la loi *Julia, De ambitu*, était depuis longtemps tombée en désuétude à Rome, parce que l'empereur s'y était chargé du soin de l'élection des magistrats, mais qu'elle était encore appliquée dans les municipes : « hæc lex in urbe hodie cessat, quia ad curam [5] principis magistratuum « creatio, non ad populi favorem; quod si in municipio, contra hanc « legem, etc. [6]. » Or l'application de la loi *Julia* suppose nécessairement une *plebs* électorale, et une brigue tumultueuse ou coupable, qui ne pouvait guère s'accomplir au sein de l'*ordo* [7], composé, en beaucoup de cités, d'un petit nombre de personnes [8].

Enfin, une constitution impériale nous atteste que, au IVe siècle même, le droit de libre élection populaire des magistrats s'était maintenu dans les municipes d'Afrique : « Quamvis populi quoque suffragiis « nominatio (qui signifie ici nomination), in Africa ex consuetudine ce- « lebretur [9]; » et je ne doute pas qu'il ne se soit conservé dans d'autres

[1] Voy. Tacite, *Annal.* I, XVI; Velleius Paterc. II, CXXIV; le Scte *De imp. Vespasiani*, etc. Ces *commendati* sont nommés *candidati principis* dans les inscriptions. — [2] Voy. Roth, *loc. cit.* p. 76; Ernesti, *Clavis Cicer.* v° *Nominatio;* Brisson, hoc v°; et Marquardt, II, III, p. 203. — [3] Voy. Orelli, n° 4020. — [4] Sur une autre inscription, on lit : « *ex consensu et postulatione populi.* » Orelli, n° 3725. On retrouve la *postulatio populi* dans d'autres municipes. Orelli, n° 3750. — [5] Cette *cura principis* rappelle les vers fameux de Juvénal : « *ex quo suffragia nulli vendimus*, etc. » X, 77 et suiv. — [6] Fragm. I, ff. 48, 14; cf. Paul, *Sent.* V, 30. *Jurisp. vetus* de Schulting. — [7] C'était cependant de la corruption des membres de l'*ordo* que Cujas entendait ce texte. Le témoignage de Paul, rendu par Anien, y est contraire : « *si turbam*, « *suffragiorum causa, conduxerit;* » *loc. cit.* Heineccius a copié Cujas, *Ant. rom.* IV, 18, 79. — [8] A la fin de la *lex puteolana*, on lit : « *in decurionibus fuere* XXVI. » Orelli, n° 4034. — [9] Voy. la const. 1, au Code Théodos. XII, v. Elle est de Constance.

cités méridionales[1]. Des traces nombreuses de l'indépendance primitive des municipes ont survécu à toutes les altérations de l'ancien droit, et les empereurs des bas siècles les ont respectées, comme par exemple en ce qui touche l'élection du *defensor*[2]. Le changement ne s'est donc point appliqué partout, ni à tous les actes de la vie municipale; et il n'est pas difficile, en tenant compte ainsi des temps divers, des lieux différents et des situations multipliées, d'expliquer les documents variés qu'on peut produire, dans l'examen de cette intéressante question. Toujours est-il que la *Lex Malacitana*, tout en augmentant le cercle de nos connaissances acquises, n'offre rien de tellement étrange, qu'on ne le trouve en harmonie avec les autres témoignages de l'histoire.

CH. GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voy. Orelli, n° 4035 et *alibi*. — [2] Voy. Roth, p. 105. « Electione ejus facienda, « dit Justinien, ab episcopo, et venerabili clero, et aliis in civitate bonæ opinioni « studentibus. » Nov. XV. Il en était de même du *Legatus ad principem mittendus;* Roth, p. 131. Voyez aussi à l'*Index* de Henzen, p. 151, l'indication des monuments principaux où l'on trouve : « ordo populus que. » La même formule se trouve, il est vrai, dans le Sc[te] *De imperio Vespasiani*, mais évidemment, elle y est la reproduction de la formule traditionnelle qui se trouvait dans la primitive *lex regia*, tandis que, dans les inscriptions des municipes, elle a une valeur active, individuelle et spéciale.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1856.

---

1. *Mémoire sur des observations planétaires, consignées dans quatre tablettes égyptiennes en écriture démotique, par M. Henri Brugsch.* Berlin, 1856.
2. *Results derived, etc. Résultats conclus de l'examen d'un certain nombre de lieux des cinq planètes principales, consignés sur quatre tablettes antiques trouvées en Égypte, et détermination de l'époque à laquelle ces tablettes se rapportent, par Williams Ellis, l'un des assistants attachés à l'Observatoire royal de Greenwich; communiqués à la Société astronomique de Londres le 13 juin 1856, et insérés au tome XXV de ses Mémoires.*
3. *Note sur les noms égyptiens des cinq planètes principales, par M. le vicomte E. de Rougé, membre de l'Institut.* Paris, 1856.

PREMIER ARTICLE.

Je réunis ces trois dissertations dans une même analyse, parce qu'elles se complètent mutuellement, et que leur ensemble montre avec une entière évidence, combien la discussion critique qui conduit à l'interprétation des textes égyptiens, est maintenant précise et assurée, en suivant la voie si glorieusement ouverte par Champollion; surtout, quand on peut y faire concourir des connaissances de natures diverses, comme on en aura un frappant exemple, dans les trois séries de recherches dont je vais entretenir nos lecteurs.

Ayant été le confident commun de ceux qui s'y livraient, chacun à son point de vue, je les présenterai dans leurs progrès successifs, souhaitant, si je le puis, communiquer en les racontant, quelque part du plaisir que j'ai eu à les apprendre. Peu de gens savent combien la chasse aux découvertes est remplie d'attraits. Si on le savait on ne voudrait pas faire autre chose. Cela dit je commence mon histoire.

En 1853 et 1854, un voyageur anglais, M. Henry Stobart rapporta d'Égypte une fort petite, mais curieuse collection d'antiquités. A son retour pour l'Angleterre, passant par Berlin, il la fit voir à M. Brugsch. Ce savant très-versé dans l'archéologie égyptienne, ayant fait lui-même un voyage en Égypte, pour y rechercher les documents figurés qui pouvaient se rapporter à l'astronomie, remarqua, je devrais plutôt dire, découvrit dans cette collection, quatre tablettes de bois, ayant leurs deux faces recouvertes d'un enduit de plâtre; et sur chaque face cinq colonnes, en tout quarante, tracées consécutivement, les unes à l'encre noire, les autres à l'encre rouge, toutes remplies de nombres, en caractères démotiques, parmi lesquels on distinguait des signes d'années, de mois, de jours. Pour comprendre l'intérêt qu'offrit aussitôt à M. Brugsch un tel document, il faut se rappeler que, d'après le témoignage des auteurs grecs, matériellement confirmé par les découvertes de Champollion, les Égyptiens avaient trois sortes d'écritures, qui furent progressivement introduites chez eux à des époques différentes. Dans la plus ancienne, appelée par les Grecs, *hiéroglyphique*, les caractères, considérés indépendamment de leur valeur propre comme signes d'idées, se composent d'images d'êtres vivants, ou d'objets matériels, presque toujours coloriés dans les grands monuments, pour en rendre l'identification plus frappante. A celle-là s'adjoignit postérieurement une seconde, particulièrement appropriée aux usages habituels; les Grecs l'ont appelée *hiératique*. Elle est également figurative, mais les objets n'y sont plus désignés que par quelques portions convenues, et plus ou moins reconnaissables, de leurs contours. Celle-ci, qui constituait l'écriture cursive antique, ayant été encore modifiée par de nouvelles abréviations, donna naissance à la troisième sorte d'écriture appelée par les Grecs, *démotique* ou populaire, dans laquelle le roseau ou le pinceau ne retraçant que des parcelles des signes primitifs, progressivement de plus en plus restreintes, a fini dans les derniers siècles, par n'en présenter que des indices à peine saisissables.

Les phases successives de cette dégénérescence, et les lumières que la connaissance de leurs diverses époques peut fournir à la critique, m'ont été signalées dans une courte note que je dois à l'obligeance de

M. de Rougé. « C'est, dit-il, sous Psammétique Ier, environ six siècles « avant l'ère chrétienne, que les papyrus nous fournissent les premiers « exemples de ce dernier genre d'écriture, nettement distinct de l'hiératique « par un plus haut degré d'abréviation. Elle servait dès lors pour écrire « les actes rédigés en langage vulgaire. Elle était fondée sur les mêmes « principes que l'écriture hiéroglyphique pure, offant le même mélange « d'éléments symboliques et phonétiques, tous dérivés d'éléments « hiéroglyphiques de même valeur. L'étude de cette écriture abré« gée, pour être complète, et logiquement applicable à l'intelligence « des textes des diverses époques, doit donc être paléographique. Il fau« drait d'abord reconnaître et fixer spécifiquement la forme qu'elle a « eue sous les Saïtes et les Perses, en la comparant à l'écriture hiéra« tique; puis, exposer celle qu'elle a prise dans les contrats ptolémaïques, « et arriver en dernier lieu à celle qu'on lui a donnée au temps des em« pereurs. La grammaire démotique de M. Brugsch, ouvrage d'ailleurs « du plus grand mérite, ne fait guère connaître que le genre de cette « écriture qui était usité sous les Romains; et il est fort à souhaiter « qu'il la complète par les études paléographiques qui viennent d'être « ici indiquées. »

Les considérations que je viens de présenter étaient un préliminaire indispensable de l'exposé qui me reste à faire. Car c'est précisément la connaissance profonde de l'écriture démotique, surtout de celle des Romains, qui a conduit M. Brugsch aux curieuses découvertes que je vais raconter, et qui l'a mis en état de les établir avec une complète certitude.

Il reconnut d'abord, au premier coup d'œil, que les indications d'années inscrites dans les diverses colonnes de ces tablettes se suivaient continuement, par rang ordinal, de VIII à XIX, puis de I à XVII. Les lignes de nombres, propres à chaque année, étaient partagées en cinq divisions, présentant des indications numériques de deux sortes, les unes n'excédant jamais 12, les autres 30; ce qui, indépendamment d'autres caractères, les désignait comme des dates de mois, ou de jours égyptiens, lesquelles se suivaient dans leur ordre de progression naturel, mais sans continuité. Les cinq divisions se rapportaient à autant de dieux célestes, ayant des dénominations spéciales, toujours les mêmes; je les désignerai provisoirement par les lettres, A, B, C, D, E. L'assemblage de caractères démotiques, qui exprimait chacune de ces dénominations, parut à M. Brugsch offrir des rapports marqués, avec les noms hiéroglyphiques attachés, sur des monuments égyptiens de diverses époques, à des figures de divinités que M. Lepsius et lui-même, avaient

interprétées comme représentant les cinq planètes, appelées par nous d'après les Grecs, *Saturne*, *Jupiter*, *Mars*, *Vénus* et *Mercure*. Ce soupçon était singulièrement fortifié en considérant que les dates intermittentes, affectées, dans chaque année, à la divinité A étaient en très-petit nombre; généralement une seule, rarement deux. Elles étaient un peu plus nombreuses pour B, davantage pour C, beaucoup plus pour D, plus encore pour E; ce qui est en rapport avec la lenteur ou la rapidité relative des déplacements que les cinq planètes désignées subissent dans le ciel, durant le cours d'une année. Enfin, un dernier indice se joignit à ceux-là pour mettre l'identification hors de doute. A chaque ligne de dates était annexé un symbole déterminatif, variant de l'une à l'autre, sous douze formes distinctes, réparties dans leur application entre toutes les dates des quarante colonnes. Ces douze symboles démotiques étant traduits par M. Brugsch, se trouvèrent presque tous identiques, en signification, aux *noms* déterminatifs des dodécatémories du zodiaque grec; un petit nombre seulement représentant des dénominations différentes dont les motifs restaient à deviner. Dès lors l'interprétation des quarante colonnes tracées sur les tablettes fut complète et assurée. Leur traduction présenta donc à M. Brugsch, ce que nous appellerions aujourd'hui une éphéméride des cinq planètes, rapportées aux douze dodécatémories du zodiaque grec pendant les vingt-neuf années égyptiennes que les tablettes embrassent. Ces années étaient-elles vagues? ou appartiennent-elles au calendrier fixe introduit en Égypte depuis la cinquième année d'Auguste? C'est une question à examiner. Quoi qu'il en puisse être, M. Brugsh remarqua que les épagomènes, désignés par leur symbole hiéroglyphique traduit en écriture démotique, s'y trouvent employés individuellement comme dates courantes, ce dont on n'avait rencontré jusque-là d'exemple sur aucun document. Les inversions occasionnellement opérées dans la succession des signes zodiacaux, sur les lignes de dates appartenant aux différentes planètes, lui parurent avec raison désigner les époques où leur mouvement, généralement direct, devient rétrograde, puis de nouveau direct; à quoi s'accordait la rareté ou la fréquence de ces inversions individuelles. De là M. Brugsch tira l'induction un peu hardie, que les dates indiquaient l'*entrée* de chaque planète dans le signe zodiacal qui leur était annexé, à l'exception des cas où elles signalaient un commencement d'année. L'entraînement bien naturel à un érudit, qui a la bonne fortune de découvrir un document si curieux, lui fit aussi croire et affirmer trop aisément, que les lieux planétaires consignés sur ces tablettes, *résultaient d'observations astronomiques réellement faites*, et *non pas de calculs*

effectués par avance, comme dans nos éphémérides modernes. Mais son habileté archéologique lui fit faire une autre remarque bien importante. D'abord : le caractère de l'écriture, fine et serrée, la lui signale comme appartenant à l'époque romaine. Puis, la colonne II du revers de la deuxième tablette avait pour titre « L'an 1er de la *grande demeure,* » ce qu'il avait montré dans sa grammaire démotique être une locution très-commune dans son application aux empereurs romains. On sait de plus qu'en Égypte, d'après un usage immémorial, qui s'est maintenu sous les empereurs, la numération officielle des années recommençait à l'avénement de chaque souverain. Cette année I était donc la première d'un règne; et par conséquent l'année XIX qui la précédait devait être la dernière du règne précédent. Or le règne égyptien de Trajan ayant été de dix-neuf années, M. Brugsch en inféra que les dates marquées sur les tablettes devaient appartenir aux douze dernières années de ce prince, et aux dix-sept premières de son successeur Hadrien. Cette conclusion aurait pu être présentée comme tout à fait certaine, en considérant que, dans le canon des rois de Ptolémée, Trajan est *le seul* dont le règne égyptien embrasse exactement dix-neuf années. Ceci donne immédiatement l'identification rigoureuse de toutes les dates d'années, de mois, de jours inscrites sur le document égyptien, soit qu'elles s'y trouvent rapportées au calendrier vague, ou au calendrier alexandrin fixe. Car d'abord, on déciderait l'alternative en ramenant au calendrier julien une seule de ces dates, dans les deux hypothèses; ce qui, pour la première année d'Hadrien par exemple donnerait une différence de trente-cinq jours, entre ces deux évaluations [1]. Alors, en calculant par nos tables modernes, le lieu correspondant de la planète qu'on y voit annexée sur les tablettes, l'accord d'une part, et de l'autre la discordance, montrerait tout de suite, auquel des deux calendriers on l'a rapportée; puisque, pour Mercure et Vénus par exemple, une différence de trente-cinq jours répondrait à un déplacement beaucoup trop considérable pour être méconnu. Ce point fixé, on convertirait en dates juliennes, toutes les autres dates, en les attribuant à ce même calendrier dont on aurait constaté l'application ; après quoi, le calcul astronomique ferait voir

[1] D'après le canon des rois de Ptolémée, la première année d'Hadrien en Égypte est la 864e de Nabonassar. En appliquant à cette date les règles de conversion que j'ai établies dans mon précis de chronologie astronomique, chap. VI et IV, on obtiendra les concordances suivantes, où les années sont rapportées à la période julienne, et au calendrier julien.

1re année égyptienne d'Hadrien. Date du thot vague 4829a juillet 25 jour 207e.
Date du thot fixe 4829a août 29 jour 242e

jusqu'à quel degré d'exactitude ou d'approximation les positions assignées aux planètes sur le document égyptien, s'y accordent. Mais pour suivre cette voie directe, il faut avoir préalablement, je ne dis pas seulement soupçonné, mais *prouvé*, que les dix-neuf premières années qu'on y a inscrites ne peuvent appartenir qu'à Trajan; et j'avoue n'avoir aperçu qu'aujourd'hui, en écrivant cet article, la particularité chronologique, qui en donne la certitude.

M. Brugsch ne s'est pas engagé dans ces calculs. Il les a renvoyés aux astronomes, et s'est attaché à tirer de ce document inattendu les données d'archéologie, de philologie, qu'il pouvait fournir; ce qu'il a fait avec l'érudition et la sagacité qu'on lui connaît. Je dirai plus tard quels éléments nouveaux et curieux, il a ainsi ajoutés au trésor commun des études égyptiennes. Pour le moment je continue mon récit.

Dès que M. Brugsch fut en possession de sa découverte, il me fit le plaisir de me l'annoncer par une lettre datée du 10 août 1855. Il y joignait la traduction des trois premières tablettes en m'engageant à m'en occuper au point de vue astronomique. Je crus devoir attendre pour cela le texte complet qui était déjà en cours d'impression, et je me bornai à féliciter M. Brugsch. Mais je me trouvai bientôt dispensé de ce travail.

M. Stobart avait rapporté en Angleterre cette même traduction des trois premières tablettes. Il en donna communication à l'astronome royal M. Airy, qui, s'y étant fort intéressé, engagea un de ses assistants M. Ellis à les étudier astronomiquement, ce dont celui-ci s'est acquitté avec autant d'habileté que de patience. M. Airy m'ayant informé des premiers résultats qu'il avait obtenus, je vis avec plaisir qu'ils confirmaient les prévisions générales de M. Brugsch, et je m'empressai de les annoncer à ce dernier par une lettre dont il a inséré l'extrait dans son mémoire. J'en rapporterai ici les passages qu'il a cités, parce qu'ils montrent quel a été le progrès des idées qui ont concouru à cette étude d'astronomie égyptienne.

« J'ai beaucoup de plaisir à vous apprendre que la restitution astrono-« mique de vos tablettes démotiques, vient d'être faite à Londres par « M. Ellis, l'un des assistants de M. Airy à l'observatoire de Greenwich, « et qu'elle s'accorde très-bien avec vos prévisions. M. Airy lui-« même m'en a informé dans une lettre que j'ai reçue de lui hier « (22 octobre 1855), et je m'empresse de vous transmettre cette bonne « nouvelle. M. Ellis trouve que ce sont indubitablement des indications « de lieux planétaires. Celles qu'il a restituées (celles des premières ta-« blettes) s'étendent depuis l'année 105 jusqu'à 114 de notre ère. Cette

« dernière cotée XIX, concorde avec la fin du règne (égyptien) de Trajan comme vous l'aviez prévu. L'année égyptienne suivant laquelle elles « sont énoncées se trouve avoir pour origine fixe le 29 (ou le 30) août « julien, ce qui prouve que les dates sont rapportées à l'année alexandrine *fixe*, qui était usitée en Égypte depuis la ve année (égyptienne) « d'Auguste. — Le résultat le plus utile de votre découverte sera, je « crois, de faire connaître indubitablement les noms que les Égyptiens « donnaient aux cinq planètes, les caractères par lesquels ils les écrivaient; et, *peut-être*, les symboles spéciaux par lesquels ils les ont « désignées, s'ils ont usé de tels symboles; ce qui permettra de les retrouver sur les monuments pharaoniques, s'il y en a où on les ait « consignées. Car, de supposer que ces indications de lieux planétaires, « soient données *d'après des observations actuelles*, cela ne me paraît nullement vraisemblable. En effet, il faudrait pour cela, qu'au temps de « Trajan, il y eût eu à Thèbes ou à Memphis, un grand observatoire fixe, « desservi par des observateurs attitrés, munis d'instruments, et suivant « avec assiduité les mouvements des planètes (dans les signes du zodiaque grec), ce dont on ne trouve aucun vestige ni aucun indice en « Égypte à cette époque, si ce n'est à Alexandrie, et encore dans des « proportions restreintes. Je crois donc bien plutôt que ces tablettes « ont été le *calepin* d'un astrologue romain ou grec établi en Égypte, « lequel y avait inscrit, pour son usage propre, les lieux des planètes « calculés à l'avance par les théories grecques, peut-être à l'aide de « quelque recueil analogue aux tables manuelles de Ptolémée, que cet « astronome avait dressées pour le service même des astrologues de « son temps. Aussi y trouve-t-on toutes les règles nécessaires pour « convertir les dates fixes en dates vagues; ce qui étant fait, des tables « numériques toutes dressées, donnent les indications désirables sur « les levers, les couchers, les stations et les rétrogradations des planètes. D'où vous voyez qu'un astrologue de ce temps aurait pris une « peine fort inutile, en se fatiguant à déterminer par des observations « réelles, ce qu'il pouvait obtenir si aisément, et probablement beaucoup mieux, par un simple calcul arithmétique tout préparé. » Cette opinion que je communiquai à M. Airy, reçut bientôt une confirmation décisive. Car M. Airy ne tarda pas à m'apprendre que, d'après les recherches de M. Ellis, les positions des trois planètes supérieures, Mars, Jupiter, et Saturne, sont indiquées sans discontinuité sur les tablettes, même aux époques de leurs conjonctions avec le soleil, auxquels cas, traversant le ciel pendant le jour en même temps que cet astre, elles ne peuvent plus être observées à la vue simple. Malheureusement,

lorsque ma lettre parvint à M. Brugsch, il avait déjà imprimé les feuilles de son mémoire où il avance que ces tablettes expriment des observations réelles et non pas des lieux calculés. Mais en publiant, avec une bonne foi parfaite, le sentiment contraire que je lui avais communiqué, il écarta autant qu'il le pouvait, cette première supposition bien excusable dans un archéologue étranger à la pratique de l'astronomie.

J'ai maintenant à rendre compte du travail de M. Ellis. Comme je m'y étais extrêmement intéressé, il eut la complaisance de me tenir au courant de ses résultats à mesure qu'il les a obtenus. Dès que l'ouvrage de M. Brugsch nous arriva à Paris je m'empressai de le lui transmettre pour qu'il pût en embrasser tous les détails. C'est d'après une épreuve de son mémoire, qui va être prochainement publié, dans le tome XXV de la Société astronomique de Londres, que je vais en présenter l'analyse.

M. Ellis ne s'est appuyé sur aucune donnée chronologique. Seulement, pour ne pas laisser égarer au hasard ses investigations, il les a restreintes dans les limites que lui indiquaient la nature et les caractères du document astronomique qu'il avait à étudier; par exemple : la présence du zodiaque grec, faisant présumer que sa confection ne remonte pas à une très-haute antiquité; la forme du calendrier égyptien, soit vague soit fixe, qui a dû être employée pour exprimer les rapports des divisions du temps. Ces conditions spéciales du problème étant admises, sa solution a été déduite par M. Ellis, des seules lois connues qui régissent les mouvements célestes, et elle s'est trouvée tout à fait conforme, pour l'époque comme pour les détails, aux soupçons que la science archéologique avait suggérés à M. Brugsch.

M. Ellis a d'abord cherché à reconnaître quelle place l'auteur égyptien avait entendu assigner aux planètes dans les divisions zodiacales qu'il avait annexées à chaque date; savoir, par exemple, s'il avait voulu les faire répondre au commencement, au milieu, ou à la fin de ces divisions. Comme épreuve, M. Ellis a choisi Mercure et Vénus, les deux planètes dont le mouvement autour du soleil est le plus rapide. Commençons par Mercure. Il y a une des années égyptiennes, la 9ᵉ 1ʳᵉ série, pour laquelle le passage de cette planète à travers les divisions zodiacales, est marqué continuement de mois en mois, durant un intervalle de temps qui comprend deux époques auxquelles le sens de son transport apparent s'intervertit, devenant direct, rétrograde et de rétrograde direct, à certaines dates désignées. Pour représenter graphiquement ces mutations de place et de direction, M. Ellis a construit une figure à carreaux rectangulaires, dans laquelle il a pris comme ordonnées les mois, et comme abscisses les divisions zodiacales auxquelles le do-

cument égyptien faisait correspondre Mercure, à des jours désignés; puis, empruntant aux éphémérides modernes, celles de 1855-1856 par exemple, les positions apparentes de Mercure dans ces mêmes divisions, quand il arrive à les traverser en s'approchant aussi de sa conjonction inférieure, il les a portées sur sa figure, ce qui lui a fourni un type graphique représentant la véritable marche de la planète. C'était une ligne presque droite dans les temps où le mouvement apparent est direct, et faisant des retours sur elle-même, aux époques où il devient rétrograde. Alors il a porté, sur le même dessin, les positions assignées par le document égyptien à Mercure aux jours indiqués, en cherchant à les placer dans chaque division comme il le fallait, pour que la ligne courbe formée par leur ensemble, imitât la courbe théorique, et en reproduisît fidèlement les sinuosités. La réalisation de cette coïncidence faisait donc connaître, à quelle partie de chaque division zodiacale l'auteur égyptien avait dû rapporter les planètes dans ses tableaux. M. Ellis appliqua une construction pareille aux mouvements de Vénus; et de ces deux, d'accord entre elles, il déduisit les conséquences suivantes :

« Les dates mentionnées dans le document égyptien marquent les « instants de l'entrée des planètes dans chaque division zodiacale indi« quée; cette entrée ayant lieu par la limite occidentale de la division si « le mouvement est actuellement direct; par l'orientale s'il est rétrograde. « Il est fait exception à cette règle pour le premier jour de chaque année, « l'indication de la division, marquant seulement que la planète y est « comprise. » Tout cela est conforme aux prévisions de M. Brugsch.

Vénus, et surtout Mercure, s'écartent très-peu du soleil. Or, sur les tablettes, leurs positions au commencement de chaque année, ne font qu'osciller dans les trois dodécatémories, du lion, de la vierge et de la balance. De là M. Ellis conclut avec raison, que le soleil à ces commencements d'année devait précéder le point équinoxial d'automne, et se trouver approximativement à l'entrée du signe de la vierge; ce qui le porte vers la fin d'août julien. Ceci rendait à peu près indubitable que la forme d'année employée était l'alexandrine fixe, qui, en vertu de sa période d'intercalation quadriennale, commence toujours au 29 ou au 30 août. Le document devait donc être postérieur à leur introduction, qui eut lieu à la ve année du règne égyptien d'Auguste, la 724e de Nabonassar. Il ne restait plus qu'à en fixer l'époque précise. M. Ellis y est parvenu par une remarque très-ingénieuse, que je vais tâcher de faire comprendre. Elle lui a été fournie par la comparaison des lieux géocentriques de Jupiter et de Saturne mentionnés dans les

années XVI et XVII de la 1re série, après que ces deux planètes avaient repris leur état de mouvement direct. Au 6e mois 7e jour de l'an XVI, Saturne entre dans le signe du bélier. Jupiter entre dans ce même signe 2 mois et 8 jours plus tard. Ils y sont encore compris tous deux au commencement de l'année XVII. Mais, dès le 9e jour du 9e mois de cette XVIIe année, Jupiter entre dans le signe du taureau; tandis que Saturne n'y entre que 2 mois et 3 jours après lui. Jupiter le précède donc alors, tandis qu'auparavant il en était précédé. Il faut donc, qu'en traversant le signe du bélier, Jupiter ait rejoint Saturne; de sorte qu'à l'instant du concours, ces deux planètes, vues de la terre, se seront trouvées, comme disent les astronomes, en *conjonction géocentrique dans le signe du bélier*. Même, d'après les dates de leur entrée et de leur sortie, que l'éphéméride donne, ce phénomène serait arrivé quand on les voyait se projeter vers le milieu du signe, qui embrasse 30°. Or le rayon de l'orbe terrestre vu de Jupiter sous-tend moins de 11°, et vu de Saturne moins de 6°. Donc, lorsque ces deux planètes vues de la terre se projettent sur un même point du ciel, par exemple au milieu des 30° du bélier, elles ne peuvent pas, vues du soleil, être écartées entre elles de plus de 5°, ce qui les laisse dans ce même signe; et alors il devient très-vraisemblable qu'elles ont dû s'y trouver aussi en *conjonction héliocentrique* à quelques temps de là. Cette présomption, qu'il est facile de vérifier par nos tables astronomiques, a une grande importance. Car une telle conjonction dans un signe zodiacal assigné, est un phénomène fort rare, et qui peut fixer très-approximativement une époque. En effet, quand on suppose les planètes vues du centre du soleil, Saturne fait le tour du ciel en 30 ans, Jupiter en 12 ans, sauf quelques petites différences que je néglige. En prenant ces nombres comme exacts, dans un intervalle de 60 années Saturne décrira 2 circonférences complètes; Jupiter 5; et, s'ils coïncidaient en longitude héliocentrique sur un certain point de l'écliptique, quand cette période de 60 années commence, ils se retrouveront à ce même point quand elle finit. Mais les valeurs exactes des mouvements changent quelque peu l'époque de la deuxième rencontre. Après les 60 années juliennes révolues, Jupiter devance déjà Saturne d'environ $7^\circ \frac{2}{3}$, et l'écart augmente proportionnellement au nombre des périodes que l'on fait suivre, soit en avant soit en arrière, à partir d'une coïncidence donnée. Si donc on suppose qu'une telle coïncidence s'est effectivement réalisée, et qu'elle a eu lieu dans *tel point déterminé du zodiaque*, ce sera un indice d'époque absolue, qui ne pourra donner que peu d'erreur. C'est celui que M. Ellis a employé; et, ayant trouvé par un calcul approximatif, qu'il avait dû s'opérer une conjonction *héliocentrique* de

Saturne et de Jupiter au 7ᵉ degré du signe du bélier, en l'an 113 de l'ère chrétienne, le 22 octobre julien, il a présumé que ce devait être celle que l'éphéméride égyptienne indique. Admettant donc aussi que les années de cette éphéméride commençaient vers le 1ᵉʳ septembre julien, comme il l'avait reconnu, il a calculé quelques positions de Mars, Mercure et Vénus dans cette hypothèse, pour les dates indiquées; et les ayant trouvées très-approximativement d'accord avec celles que le document égyptien leur attribuait, il en a conclu que le 1ᵉʳ mois de la XVIIᵉ année qui lui servait d'épreuve, concordait avec le 1ᵉʳ septembre ou le 30 août de l'année julienne 113 de notre ère, ce qui est une approximation aussi exacte que l'on peut espérer de l'obtenir par de telles épreuves. M. Ellis a fait ensuite beaucoup d'essais, pour extraire du document même la date précise du commencement des années, qu'il estime en moyenne répondre toujours à un 29 ou 30 août julien. Mais cette détermination *a posteriori* doit être sans cesse viciée par les erreurs inévitables des positions marquées sur l'éphéméride égyptienne. C'est pourquoi, en rendant une entière justice au mérite du travail de M. Ellis, en le félicitant de la sagacité, de l'habileté qu'il y a montrée, je regrette que lui ou moi, n'ayons pas plus tôt aperçu la preuve certaine qui nous est donnée par le canon des rois, que les années VIII-XIX de l'éphéméride égyptienne ne peuvent appartenir qu'à Trajan, les suivantes à son successeur Hadrien. Car, sachant cela, on aurait vérifié directement toutes les positions marquées sur le document égyptien, pour le jour même auquel chacune se rapporte, ce qui aurait fait apprécier sans incertitude leur degré de précision ou d'erreur. Après tout, la faute, si c'en est une, est heureuse, puisqu'elle nous a valu l'ingénieux travail de M. Ellis. Souhaitant toutefois que cette remarque tardive pût être encore utile à quelque personne zélée, je donne ici en note les époques initiales des années VIII-XIX par les règles que j'ai établies dans mon précis de chronologie astronomique, chap. IV [1]. Les dates des autres jours marqués sur les tablettes s'en concluront immédiatement, et l'on n'aura qu'à faire l'application numérique de nos tables planétaires, ou plus curieusement encore des tables de Ptolémée, à ces dates transformées. A cela j'ai joint le *fac-simile* des années XVI, XVII, XVIII de l'éphéméride égyptienne, pour Saturne, Jupiter et Mars, afin qu'on ait sous les yeux les données qui ont particulièrement servi d'épreuve à M. Ellis. Les mois y sont indiqués par la lettre *m*, les jours par la lettre *j*, mises en exposant.

[1] Les années juliennes de ce tableau sont rapportées à la période de Scaliger, dans laquelle la première année de l'ère chrétienne est la 4713ᵉ. Le symbole ᵇ, appliqué de quatre en quatre aux années alexandrines, indique qu'elles sont bissex-

Il me resterait maintenant à exposer les conséquences archéologiques que M. Brugsch et M. de Rougé ont tirées de ce curieux document. Mais cela nous mènerait dans un système d'idées si différent des précédentes, que j'en remets le détail au cahier suivant.

J. B. BIOT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

tiles, se terminant par *six* épagomènes, tandis que les autres communes, n'en ont que cinq. Voilà pourquoi l'année qui suit chacune de ces bissextiles commence le 30 août julien au lieu du 29.

RANG ORDINAL DES ANNÉES ALEXANDRINES de Trajan.	DATE DU THOT ALEXANDRIN FIXE.
8	4817[a] août 29 jour 242e.
9	4818 août 29 jour 241e.
10[b]	4819 août 29 jour 241e.
11	4820 août 30 jour 242e.
12	4821[a] août 29 jour 242e.
13	4822 août 29 jour 241e.
14[b]	4823 août 29 jour 241e.
15	4824 août 30 jour 242e.
16	4825[a] août 29 jour 242e.
17	4826 août 29 jour 241e.
18[b]	4827 août 29 jour 241e.
19	4828 août 30 jour 242e.

NOM de LA PLANÈTE.	ANNÉES.							
	15	16	17	18	19	1	2	3
Saturne...	..	$1^m\,21^j$ ♈	$1^m\,1^j$ ♈	$1^m\,30^j$ ♈	$1^m\,1^j$ ♉	$1^m\,1^j$ ♉	$1^m\,1^j$ ♊	$1^m\,1^j$ ♊
—	..	2 1 ♓	11 4 ♉	10 30 ♉	..	9 13 ♊	..	11 1 ♋
—	..	6 7 ♈						
Jupiter....	..	1 1 ♒	1 1 ♈	1 1 ♉	1 1 ♊	1 1 ♋	1 1 ♌	1 1 ♍
—	..	4 12 ♓	9 1 ♉	9 22 ♊	10 15 ♋	11 13 ♌	11 16 ♍	
—	..	8 15 ♈						
Mars.....	..	23 ♎	1 9 ♊	1 4 ♎	1 1 ♊	1 1 ♏	1 1 ♋	1 1 ♎
—	..	7 ♏	4 13 ♉	2 19 ♏	22 ♋	3 11 ♐	2 19 ♌	16 ♏
—	..	4 20 ♐	6 12 ♊	3 28 ♐	9 12 ♌	4 20 ♑	10 14 ♍	3 2 ♐
—	..	6 2 ♑	8 9 ♋	4 29 ♑	11 3 ♍	5 26 ♒	12 5 ♎	4 13 ♑
—	..	7 10 ♒	10 1 ♌	6 17 ♒	12 19 ♎	7 3 ♓	..	5 9 ♒
						etc.		etc.

Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois et publiées d'après les manuscrits originaux, par Jules Bonnet. Paris, 1854, librairie de Ch. Meyruis et Compagnie, rue Tronchet, n° 2, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Les lettres françaises de Calvin, qu'a publiées en deux volumes M. Jules Bonnet, forment une collection très-précieuse à plusieurs titres. Dues à l'un des plus beaux esprits du XVIe siècle, qui les a écrites dans la langue encore imparfaite de son pays et avec un style supérieur à celui de son temps, elles émanent, de plus, d'un des puissants auteurs de cette grande révolution religieuse qui a ébranlé l'Europe là même où elle ne l'a pas changée. Elles sont adressées à des personnages de toutes sortes, obscurs et célèbres, petits et importants, qui, dans diverses contrées, souffrent ou se soulèvent, croient ou commandent, à des persécutés qu'il soutient, à des disciples qu'il fortifie, à des Églises qu'il fonde, à des grands qu'il convertit, à des chefs de parti qu'il inspire, à des rois et à des reines qu'il anime et qu'il dirige. Par ces lettres, qui témoignent de ses véritables pensées et montrent toute l'étendue de son influence, le chef de la seconde réforme, cantonné dans Genève qu'il avait organisée selon ses vues et qu'il gouvernait en maître, se rend le conseiller religieux de beaucoup d'États qu'il essaye d'attirer à sa doctrine. Il y apparaît comme le propagateur infatigable d'un culte nouveau, le controversiste le plus acéré et le plus hautain dans les questions chrétiennes, le pieux consolateur des martyrs de sa cause qui montent et meurent sur les bûchers en priant, le guide avisé malgré ses exigences, le juge prévoyant malgré sa passion, de beaucoup d'hommes et de bien des événements considérables de son siècle, enfin l'écrivain rare qui s'est formé sans modèle et qui est resté longtemps sans imitateur.

Ces lettres, qui intéressent l'histoire, intéressent aussi la langue. Elles sont écrites d'un style simple et nerveux, avec un tour vif et précis, dans un langage pur et familier, quelquefois souple quoique arrêté, et souvent relevé par la forte beauté des images et la plus naturelle grandeur. Calvin a l'esprit français, et il est un des fondateurs de la vraie langue française. Étienne Pasquier et Bossuet l'ont également remarqué. « Il estoit, dit Étienne Pasquier, homme bien écrivant en latin

« et en françois, et auquel notre langue est grandement redevable pour « l'avoir enrichie de quantité de beaux traits. » — « Il excellait, ajoute « Bossuet, à parler sa langue maternelle. » Tout habile helléniste qu'il est, et bien qu'il sache écrire dans la langue de Cicéron et de Sénèque, avec la noble abondance de l'un et la vigueur sentencieuse de l'autre, Calvin ne taille pas le français, autant que le faisaient les savants du XVIe siècle, sur le patron du grec et du latin. Clair de langage ainsi que de pensée, il met dans son style le même ordre logique que dans sa doctrine. Chez lui peu d'inversions fausses; il va droit devant lui, sans retard et sans recherche. — « De nature, disait-il, j'aime les phrases « courtes. » Aussi sa phrase est ordinairement plus courte et plus ferme que celle de bien des écrivains du XVIIe siècle, dont, à certains égards, il devance la langue parce qu'il en a l'esprit.

C'est ce que font voir encore mieux les volumes de lettres dont nous rendons compte. La plupart d'entre elles étaient inédites. L'ingénieux et savant auteur de la *Vie d'Olympia Morata*, cet intéressant épisode de la Renaissance et de la réforme en Italie, M. Jules Bonnet les a recueillies de tous les côtés avec une admiration pieuse et un soin habile. Il en a donné le texte dans toute sa pureté, et en a accompagné la publication de notes, d'éclaircissements, d'additions même, qui ne laissent rien d'incertain sur les noms, qui fixent les dates et servent à éclaircir les faits. C'est surtout de la bibliothèque de Genève qu'il les a tirées. Une négligente incurie, ou peut-être une réserve craintive, les y avait laissées jusqu'à présent enfouies. Après la mort de Calvin, en 1564, Théodore de Bèze, son disciple, et Charles de Jonvillers, son secrétaire, avaient recherché pendant dix années en France, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne, les lettres que le réformateur y avait écrites et dont ils reçurent soit les originaux, soit des copies. Ces documents ont formé le riche dépôt de Genève, d'où la plus grande partie des lettres qui composent la correspondance latine de Calvin a été détachée par Théodore de Bèze. D'un naturel aussi aimable que celui de son maître était sévère et triste, Théodore de Bèze, dont l'esprit était attrayant autant que le génie de Calvin était vigoureux, qui écrivait avec une délicatesse polie et souple comme Calvin avec une force naïve et rude, avait été le compagnon zélé des dernières épreuves du réformateur dans Genève et l'habile associé de ses travaux religieux en Europe. Ils s'étaient accordés sans se ressembler, et bien des Génevois, domptés mais encore frémissants, repoussés par la rigueur de l'un et charmés de l'aménité de l'autre, disaient communément : « plustot avec Bèze dans l'enfer qu'avec Calvin dans le « paradis. » Dépositaire des pensées de Calvin et continuateur de son

administration, Bèze avait été chargé en même temps de la publication de ses œuvres. « Lorsqu'il était prêt, écrivit-il à l'électeur palatin, à « rendre son âme à Dieu, Jean Calvin, qui ne cessait pas même dans ce « moment de penser au bien des Églises, me confia un amas immense de « ses écrits, en me recommandant, si je trouvais quelque chose qui pût « réjouir les Églises, de le mettre au jour. » Il publia en 1575 la correspondance de Calvin qu'il laissa fort incomplète, non peut-être sans intention. Presque constamment religieuse et, sur quelques points, historique, cette correspondance se compose de deux cent quatre-vingt-quatre lettres dans le tome IX de l'édition in-folio des œuvres de Calvin, imprimée à Amsterdam en 1667. On y a compris seulement vingt-sept des lettres françaises traduites en latin.

Depuis lors, le libraire J. Wetstein, à Amsterdam; l'habile éditeur Bretschneider, à Leipsick; l'abbé d'Artigny, dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature;* Liebe, dans sa *Pseudonymia Calvini;* le docteur Henry, de Berlin, à la suite de son ouvrage sur Calvin; M. Vulliemin, de Lausanne, dans la savante édition qu'il a donnée de l'*Histoire de la réformation en Suisse*, de Ruchat; et M. Crottet, dans la *Petite chronique protestante de France*, en ont fait connaître un assez grand nombre. Mais le recueil des lettres latines de Calvin, auquel M. Jules Bonnet se propose d'en ajouter plus tard beaucoup d'intéressantes et d'inconnues qu'il a curieusement réunies, restait imparfait, et le recueil des lettres françaises n'existait pas du tout. Celles-ci ont pour l'histoire plus d'importance encore que les autres. Beaucoup de ces lettres sont écrites aux personnages qui, dans les divers États, mais surtout en France, ont pris une part active aux révolutions ou aux événements du siècle. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, le prince de Condé, l'amiral de Coligny, son frère d'Andelot, colonel général de l'infanterie française, la duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, protectrice courageuse des réformés, bien que belle-mère du duc de Guise, Jeanne d'Albret, l'austère institutrice du plus grand chef des huguenots, destiné à être le plus politique et le plus aimable des rois de France, la célèbre Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, qui avait donné sa fille au prince de Condé et qui exerçait sur ce gendre hardi et léger l'ascendant d'un esprit ferme et d'une âme haute, le prince de Porcian, le duc de Longueville, le seigneur de Soubise, etc., sont les correspondants de Calvin avant ou après les troubles religieux. Il écrit au duc de Wurtemberg et à la seigneurie de Berne pour faire intervenir les princes allemands et les cantons suisses en faveur des protestants français qu'on entasse dans les cachots ou qu'on brûle sur les bûchers. Il conseille le duc de Somerset et il encourage le jeune Édouard VI,

lorsque, après la mort d'Henri VIII, ils étendent la réforme commencée par ce prince et, modelant en grande partie la croyance chrétienne de l'Angleterre sur la confession génevoise, lui donnent le caractère nouveau qu'elle perd un moment sous la reine Marie et qu'elle reprend à jamais sous la reine Élisabeth. Parmi les deux cent soixante-dix-huit lettres que contiennent les deux volumes de M. Jules Bonnet, cent soixante-dix étaient entièrement inédites et donnent un grand prix à son recueil.

La lettre qui ouvre le premier volume est écrite à Louis du Tillet, frère du greffier du parlement de Paris, le 31 janvier 1538; celle qui ferme le second volume est adressée à la duchesse de Ferrare, le 4 avril 1564. Toutes deux sont datées de Genève, où Calvin n'avait pas encore affermi son autorité quand il écrivit l'une, et dont il était le vrai souverain religieux, lorsque, de son lit de mort, il dicta l'autre. Ce Louis du Tillet fut la cause indirecte de l'établissement de Calvin dans cette ville, et, dès lors, du grand rôle qu'il prit dans l'histoire de la réformation. Converti par Calvin, au fond de la Saintonge, Louis du Tillet, qui retourna plus tard au catholicisme, se réfugia avec lui en pays étranger lorsqu'il se déroba à la persécution qui sévissait en France, après les fameux placards affichés dans Paris en 1534. Il l'accompagna à Bâle, où Calvin publia, sans y mettre son nom, le livre de l'*Institution chrétienne,* qu'il adressa, par une admirable préface, à François Ier, et qui fit de son auteur, à peine âgé de vingt-cinq ans, un réformateur nouveau, placé tout d'un coup entre les deux grands réformateurs de l'Allemagne et de la Suisse, entre Luther, dont il outrait la croyance sur la foi et sur la grâce, et Zwingle, dont il modérait la doctrine sur la cène qu'il rendait plus corporelle et par là plus conforme aux paroles mêmes du Christ.

Louis du Tillet le suivit en Italie, où Calvin gagna à sa doctrine la duchesse de Ferrare, et il resta en Suisse lorsque Calvin traversa ce pays pour se rendre mystérieusement à Noyon en Picardie, y mettre ordre à ses affaires, et quitter à jamais la France, qui ne lui offrait aucune sûreté. C'est en partant pour cet exil perpétuel qu'il avait senti jusqu'au fond de l'âme les douleurs de l'expatriation : « On m'a chassé, écrivait-il, « du pays de ma naissance. Chaque pas vers la frontière m'arrache des « larmes. » Il s'achemina ainsi vers la Suisse et arriva à Genève, d'où il avait le projet de partir incontinent pour Bâle : « J'étois, dit-il, de mon « naturel, peu fait pour le monde, ayant toujours aimé le repos et « l'ombre... et n'avois d'autre intention que de passer ma vie dans mon « loisir, sans que je fusse connu... A ce desssein je quittai ma patrie et

« m'en allai en Allemagne pour y trouver, en quelque coin obscur, le « repos que je n'avais pas pu trouver en France. » Mais Louis du Tillet, que Calvin instruisit de son passage, en informa Guillaume Farel, lequel accourut auprès de lui et le contraignit à le seconder dans l'œuvre commencée de la réformation. « Je fus arrêté à Genève, ajoute-t-il, « non tant par l'avis et la persuasion que par l'adjuration étonnante « de Guillaume Farel, comme si Dieu m'eust saisi alors du ciel par un « coup violent de sa main; la guerre m'ayant fermé le droit chemin « pour aller à Strasbourg, je ne voulois que passer dans la ville en di« ligence, n'y séjournant pas plus d'une nuit. Le papisme en avoit « esté chassé peu de temps auparavant, Dieu s'étant servi en cette œuvre « de ce bon personnage et de Pierre Viret; mais les choses estoyent « encore en désordre, la ville estoit divisée en des malheureuses fac« tions. Un seul homme, lequel aujourd'hui s'est lachement révolté, me « fit conoistre incontinent. Là dessus Farel, tout brulant d'un zèle in« croyable d'avancer l'Évangile, déploya toutes ses forces pour me rete« nir, et, comme il me voyoit avoir assez d'attachement pour mes estudes « particulières que je voulois continuer sans paroistre, ne pouvant « rien gagner par ses prières, il en vint jusques à l'imprécation, « afin que Dieu maudit ma vie retirée et mon loisir, si je me tirois en « arrière, ne voulant lui aider en une telle nécessité; l'effroi que j'en « reçeus comme si j'eusse été frappé du ciel, me fit discontinuer mon « voyage. »

Farel avait été le réformateur de Genève, Calvin en fut l'organisateur. L'ancienne croyance était abolie dans cette ville; la nouvelle n'y était pas suffisamment admise, encore moins solidement constituée. Calvin l'y enseigna et l'y établit, avec une vigueur d'esprit, une inflexibilité de caractère, un orgueil d'autorité, qui y rencontrèrent, dans le relâchement des mœurs et dans les habitudes de liberté, des obstacles longtemps insurmontables. De 1538 à 1555, depuis la victorieuse résistance du parti municipal, qui avait conquis l'indépendance de Genève sur le duc de Savoie, et sa souveraineté religieuse sur l'évêque de la ville, jusqu'au triomphe définitif des longs efforts de Calvin et à l'affermissement complet de ses institutions, il eut à soutenir les combats les plus rudes et les plus acharnés. Il se disait peu propre à la lutte et peu fait pour le commandement; il sut toutefois vaincre et gouverner; mais ce ne fut pas sans essuyer des défaites qui, au fond, le réjouissaient, et subir des exils dont il n'aurait pas voulu être tiré. Banni de Genève avec Farel, en 1538, pour avoir tenté d'assujettir moralement cette ville, alors encore fort désordonnée, il se sentit heureux en se re-

trouvant libre. «Je résolus, dit-il, de vivre à l'écart et en repos.» Il se rendit d'abord à Bâle, puis s'établit à Strasbourg, où il fonda une Église française, et fut envoyé à la diète de Worms et au colloque de Ratisbonne comme l'un des représentants du protestantisme dans ces assemblées où les Allemands cherchaient en vain à s'entendre sur les questions religieuses avant d'en venir aux mains.

Aussi, lorsqu'il apprit, deux ans après, qu'on le rappelait à Genève, son trouble fut-il profond. Il était hors de lui : « Toutes les fois, écrivit-il à « Farel, que je me remets en mémoire la vie misérable que j'y ai menée[1], « je ne puis m'empêcher de frémir jusqu'au fond du cœur quand il s'agit « d'y rentrer. . . Je sais bien que je rencontrerai partout des traverses « infinies; que, si je veux vivre pour le Christ, ce monde me sera turbu- « lent et hostile, et que la vie présente est destinée au combat. Mais, « dès que je pense aux cruels tourments qui ont alors déchiré mon « âme et aux soucis qui l'ont accablée, pardonnez si je redoute ce lieu « comme funeste pour moi. Vous m'êtes, avec Dieu, le meilleur té- « moin que je n'y ai été retenu si longtemps que sous le joug de la vo- « cation que je reconnaissais m'être imposé par le Seigneur et que je « n'osais pas secouer. Tant que j'y ai été attaché, j'ai mieux aimé sup- « porter toutes les extrémités que de donner accès dans mon esprit aux « pensées qui s'y présentaient souvent pour me pousser ailleurs. Main- « tenant que j'en suis affranchi par un bienfait de Dieu, si je ne me pré- « cipite pas volontiers dans le gouffre que j'ai éprouvé être mortel, qui « ne m'excusera?... D'ailleurs, quand même mon danger ne m'épouvante- « rait pas, je crois à peine que mon ministère pourrait y être utile. « Vous connaissez l'esprit qui anime la plupart d'entre eux. Ils me se- « raient intolérables et moi à eux. » Cependant, subjugué par le sentiment irrésistible d'une obligation impérieuse, il se montrait prêt à sacrifier ses commodités à sa cause : « Tout cela, ajoutait-il, ne fait point « que je ne me soumette à ma vocation; car, plus j'ai horreur de ce « pays, plus je me suis suspect à moi-même. Je souhaite la prospérité « de l'Église de Genève, et j'aimerais mieux exposer cent fois ma vie « que de trahir cette Église en l'abandonnant. »

En attendant qu'il pût y retourner, après avoir assisté aux colloques d'Allemagne, les ministres de Strasbourg ses collègues et ses amis, Martin Bucer, Wolfgang Capito, Gaspard Hedion, Jean Sturm, écrivirent aux Génevois pour leur conseiller de rappeler au milieu d'eux Farel et

[1] Lettre latine de Calvin du 21 octobre 1540, t. IX, f. 13 des *Opera Calvini,* édition d'Amsterdam, 1667, in-fol.

Viret, les premiers auteurs de leur conversion. Ils comprenaient toute l'importance qu'avait pour la cause réformée une ville placée, comme Genève, entre deux vastes pays catholiques : « Nous faisons, leur di- « saient-ils, grand état de votre Église ; c'est de là, si elle est bien « constituée, que la lumière du Christ peut être heureusement portée « en Italie et en France [1]. »

Calvin la constitua, en effet, plus fortement que ne l'était aucune autre, lorsqu'il eut été solennellement ramené dans Genève par le vœu du peuple, la décision du conseil d'État, l'instante prière des syndics. Il n'y rentra qu'à condition d'y établir la loi religieuse avec tout son empire, et d'y introduire une règle morale aussi austère qu'obligatoire. Il fit de Genève une république chrétienne, lui donnant à la fois la vigueur de l'organisation et l'esprit de la conquête, la destinant à servir de refuge et de modèle, à être l'asile de la proscription et le séminaire de l'Europe. Il y fit prévaloir sa croyance sévère, y institua un culte simple, y fonda le presbytérianisme démocratique, et il voulut que la loi chrétienne y fût non-seulement la règle de la foi, mais la règle de la vie.

Comme Luther et plus que Zwingle, il admit la justification par la foi et fonda le salut de l'homme sur la grâce de Dieu, qu'il rendit tout à la fois gratuite et irrévocable, et qu'il poussa par une élection éternelle jusqu'à une prédestination absolue. Il réduisit les sacrements à deux : le baptême et la cène. La prédication de la parole de Dieu fut pour lui le grand moyen de la foi, et la foi le principal indice de l'élection dont les bonnes œuvres devinrent les effets comme elles en étaient les marques. Le service divin eut une simplicité extrême. Il était célébré tous les dimanches dans chaque temple et consistait dans une confession générale, que suivaient le chant des psaumes, une prière fervente, l'explication de la parole évangélique, et que terminaient des actions de grâces rendues à Dieu et une bénédiction donnée par le pasteur. Quatre fois par an, à Pâques, à la Pentecôte, au mois de septembre et à la Noël, la cène qui unissait le Dieu rédempteur à l'homme racheté était distribuée à tous les fidèles appelés autour de la table sainte.

Dans l'Église réformée que Calvin eut l'ambition de ramener aux temps évangéliques par la doctrine comme par le gouvernement, dans les cérémonies ainsi que dans les mœurs, il n'y eut point d'épiscopat ; les *ministres* furent élus et égaux. Choisis après un examen de leur science et de leur vie par la compagnie des pasteurs, ils recevaient l'imposition

[1] Fol. 15 du t. IX des œuvres de Calvin.

des mains, et leur élection était soumise à l'approbation des magistrats et à la ratification du peuple. Seuls ils avaient la prédication de la parole évangélique et l'administration des sacrements. Ils étaient secondés par des *diacres* chargés du soin des pauvres et de la visite des malades, et soutenus par des *anciens,* qui tous étaient des laïques, et dont le principal office consistait à veiller au maintien de l'ordre religieux et à la régularité de la conduite privée. Douze *anciens*, élus parmi les membres des conseils de la République, formaient, avec les pasteurs de la ville, ce rigide *consistoire,* tribunal des mœurs, investi de la juridiction la plus redoutable. Ayant le pouvoir d'excommunier les infidèles, de censurer les vicieux, il possédait de plus le droit légal d'infliger des châtiments aux péchés transformés en délits, que les tribunaux civils ne pouvaient ni poursuivre, ni juger, ni punir. Véritables inquisiteurs des croyances et surveillants minutieux des actions, les membres du consistoire visitaient régulièrement les familles, citaient devant eux les infracteurs à la loi chrétienne, et prononçaient contre leurs manquements des sentences dont l'exécution appartenait aux magistrats de la République. Par sa constitution, Calvin unit le gouvernement de la société religieuse au gouvernement de la société politique; il introduisit la morale dans la loi, et fit du devoir envers Dieu une obligation envers l'État. Le ministre de l'Évangile inspira le magistrat de la cité, et le magistrat civil intervint dans l'administration ecclésiastique. La législation nouvelle détermina avec rigueur ce qu'il fallait faire et ce dont il fallait s'abstenir pour être chrétien fidèle et citoyen loyal. Elle imposa les sentiments comme elle régla les actions, et elle entra dans les rapports sociaux des hommes comme elle s'enquit de leurs pensées religieuses. Dans ses dispositions outrées, elle alla jusqu'à prescrire comment on devait se vêtir et ce qu'il fallait manger, de quelle manière il convenait de parler, dans quel ordre il était séant de se présenter au temple, combien de fois par an il était nécessaire de recevoir la cène, et durant quel nombre de jours il était permis d'être malade sans appeler non le médecin mais le pasteur. Calvin appliqua à l'organisation de la société chrétienne l'inexorable logique qu'il avait portée dans l'interprétation du dogme; et, par l'excès de la règle, il aboutit à une insupportable tyrannie morale, ainsi que, par l'excès de la grâce, il était arrivé à une désastreuse prédestination humaine.

Les ordonnances ecclésiastiques, solennellement votées, le 21 novembre 1541, dans l'église de Saint-Pierre, par les pasteurs, les magistrats et les citoyens de Genève, furent moins facilement exécutées qu'admises. Elles rencontrèrent des oppositions vives et opiniâtres.

Calvin faillit y succomber. La résistance à ses établissements et à son pouvoir dura de 1547 à 1555. Les premiers actes de cette résistance commencèrent six ans et les derniers éclatèrent quatorze ans après que Calvin fût rentré en législateur dans Genève. Ils furent l'œuvre de l'ancien parti municipal, qui se pliait difficilement à ses exigences et supportait plus impatiemment encore sa dure suprématie. Disposant de la majorité des conseils et de beaucoup de gens du peuple, il s'éleva, en 1547, contre l'exécution rigoureuse des ordonnances ecclésiastiques, voulut, en 1552, contraindre Calvin, par l'intervention du magistrat, à distribuer la cène aux citoyens indépendants qu'on appelait *Libertins*, et que le consistoire avait excommuniés, et il essaya, en 1555, d'empêcher, par une insurrection populaire, d'admettre les réfugiés au nombre des bourgeois de Genève, et de rendre ainsi les étrangers maîtres de la République.

Calvin, qui aurait préféré les tranquilles méditations de l'étude à la direction troublée des hommes, se jeta cependant dans les agitations de la vie publique, affronta les périls de la guerre ouverte, soutint toutes les difficultés de la domination humaine pour faire prévaloir ses idées et affermir ses institutions. La conviction inspira en lui le courage, et il gouverna parce qu'il crut. L'ardeur de la croyance l'anima si bien, qu'afin d'en assurer le triomphe, personne ne parut plus décidé dans la lutte et plus impérieux dans le commandement. Au moment où le parti des Libertins commençait la première attaque contre lui, il écrivait, le 24 juillet, aux *fidèles de France*[1], ces paroles, qui peignent son caractère inflexible, sa foi minutieuse, son système asservissant :

« Nous en avons plusieurs de dure cervelle et de col rebelle au joug « qui, à toutes occasions, ne demandent que s'élever et par tumultes « dissiper et abolir tout l'ordre en l'Église, voire tant jeunes que vieux. « Et principalement nous avons une jeunesse fort corrompue. Ainsy, « quand on ne veult point permettre toute licence, ils font des mauvais « chevaulx à mordre et regimber. Naguères ils se sont fort despitez, « soubs umbre d'une petite chose. C'est qu'on ne leur vouloit point « concéder de porter chausses découppées, ce qui a esté desfendu en « la ville, il y a douze ans passez. Non pas que nous fissions instance de « cela, mais pourceque nous voyons que, par les fenestres des chausses, « ils vouloient introduire toutes dissolutions. Cependant nous avons « protesté que c'estoit un même fatras qui ne valoit pas le parler que « la découpure de leurs chausses, et avons tendu à une aultre fin, qui

[1] *Correspondance de Calvin,* etc., t. I, p. 213.

« estoit de les brider et réprimer leurs follies. Durant ce petit combat, « le diable en a entrelassé d'aultres, tellement qu'il y a eu de grands « murmures. Et pourcequ'ils ont senty plus de magnanimité en nous « qu'ils n'eussent voulu et plus de véhémence à leur résister, le venin « que tenoyent aulcuns caché dedans leur cœur s'est jecté. Mais tout « cela n'est que fumée, car leurs menaces ne sont que comme une « écume de l'orgueil de Moab, qui n'a point de force d'exécuter ce « qu'il a présumé.

« Quoy qu'il en soit, il ne fault point que vous en soyez estonné. Il « y a eu de plus grandes esmotions contre Moyse et contre les prophètes, « combien qu'ils eussent à governer le peuple de Dieu; et ce sont exer- « cices nécessaires pour nous. Seulement priez Nostre Seigneur qu'il « nous face la grace de ne point fléchir, mais que nous préférions son « obéyssance à nostre vie quand mestier sera, et que nous craignions « plus de l'offenser que d'esmouvoir toute la rage des méchans contre « nous, et à la fin qu'il lui plaise d'apaiser tous les tumultes, qui pour- « roient rompre le cœur des infirmes, car c'est ce qui me poise plus « que tout le reste[1]. »

La lutte ayant continué, il écrivit le 29 novembre : — « Nous avons « eu depuis quelques jours des fascheries.... Si c'estoit à souhaiter, j'en « vouldrois moins. Mais notre consolation et joye est tant à la bonne « conscience que nous avons à servir Dieu fidèlement qu'en l'espoir « qu'il donnera bonne issue à tout. Il nous fault expérimenter que « nostre vie en ce monde est une bataille[2]. » La bataille ne cessa pour lui dans Genève qu'en 1555, après la défaite complète des *Libertins* politiques et religieux. Ceux-ci succombèrent dans une dernière et infructueuse tentative de soulèvement[3]. Leurs chefs, qui avaient espéré se soustraire à l'oppression morale de ses doctrines et au joug pesant de son autorité, quittèrent Genève ou y furent mis à mort. Tout plia depuis lors. Calvin, dont l'institution fut désormais inébranlable, ne rencontra plus que déférence et soumission. Après trois révolutions, à la suite desquelles avaient été proscrits, en moins de trente ans, la plus grande partie des nobles qui soutenaient les prétentions du duc de Savoie sur Genève, la plupart des ecclésiastiques qui étaient attachés à la croyance religieuse et aux droits souverains de l'évêque, tant de bourgeois amis de l'indépendance civile qu'ils avaient fondée et dési-

[1] *Correspondance de Calvin*, p. 213 à 217. — [2] *Correspondance de Calvin*, lettre à M. de Falais, t. Ier, p. 232. — [3] Voir, à ce sujet, dans la *Correspondance latine de Calvin*, la lettre curieuse qu'il adresse, le 15 juin 1555, à Bullinger, t. IX, fol. 101, 102, 103, édit. d'Amsterdam, 1667.

reux de la liberté spirituelle qu'ils voulaient rétablir, tout ce qui restait d'anciens citoyens était non-seulement soumis mais ardent, et les nouveaux citoyens venus du dehors apportaient, avec une foi vive à la doctrine de Calvin, un zélé dévouement à son autorité. Calvin leur redonnait une patrie dans laquelle ils assuraient en retour la suprématie de Calvin. De 1549 à 1554, dans l'espace de cinq années, treize cent soixante-seize réfugiés[1] avaient obtenu le droit de cité, avant la grande création de bourgeois qui servit de prétexte à l'insurrection de 1555, et causa la ruine définitive du vieux parti républicain.

A partir de ce moment, la révolution fut complète. Nulle part il n'y a eu par les lois un changement de mœurs aussi surprenant et aussi profond. Depuis la transformation du peuple hébreu par Moïse, il faut arriver à la transformation de la cité de Genève par Calvin pour voir ce que peuvent les institutions sur les habitudes et les sentiments, sur le caractère et l'esprit des hommes. Soumise à l'organisation moitié politique et moitié religieuse de Calvin, Genève, dont on lui reprochait, ainsi qu'il le dit lui-même, de vouloir *faire une autre Jérusalem*[2], en moins de vingt ans, n'est plus reconnaissable. Jusque-là joyeuse et libre, dissolue et turbulente, frivole et hardie, elle devient alors grave, obéissante, austère, compassée, raisonneuse. Tout ce qui y entre s'y moule. Français, Italiens, Écossais, Espagnols, Anglais, divers d'origine et de langue, s'y ressemblent tous avant peu par les mœurs comme par la foi. Pénétrés de la même croyance, subissant la même discipline, se conduisant d'après les mêmes pensées et conformément aux mêmes règles, ils reçoivent tous l'uniforme empreinte de l'institution calviniste.

Calvin, qui, par la religion, gouvernait Genève, par Genève gouverna une partie du monde. Dans cette métropole de la réformation, il y eut des Églises de diverses nations, destinées à convertir celles-ci. L'Académie de Genève, établie par les soins de Calvin, et où furent enseignées les plus fortes études, devint la grande école protestante de l'Europe. Trente-huit imprimeries, au travail desquelles furent employées deux mille personnes[3], fournirent de bibles en langue vulgaire, de psaumes en vers, d'ouvrages de controverse de toute espèce, les pays circonvoi-

[1] D'après le livre des admissions d'étrangers aux archives de Genève. Ce chiffre a été relevé par M. Jean Gaberel, ancien pasteur, et inséré dans son *Histoire de l'Église de Genève depuis la réformation*, etc., t. Ier, p. 316; Genève, 1853, in-8°, chez Joël Cherbuliez. — [2] Lettre de Calvin, écrite à l'Église française de Londres le 27 septembre 1552. *Correspondance*, etc., t. Ier, p. 351. — [3] *Histoire de l'Église de Genève depuis le commencement de la réformation*, etc., t. I, p. 347.

sins, où les introduisirent mystérieusement des hommes dévoués jusqu'au martyre. Là vinrent se former et de là partirent les disciples de Calvin, pour répandre sa doctrine, en prêcher l'esprit, en imposer la forme, en communiquer les mœurs. Les huguenots de France, les presbytériens d'Écosse, les puritains d'Angleterre, les républicains protestants des Provinces-Unies, les réformés de Hongrie et d'Allemagne, furent la postérité extérieure de Calvin. Ces nombreux enfants de sa réforme en reproduisirent partout le caractère. Leurs chefs les plus célèbres, le réformateur Knox, le régent Murray, l'amiral de Coligny, le fondateur Guillaume le Taciturne, le protecteur Olivier Cromwell, eurent en eux du Calvin, tant il est vrai que l'esprit d'une croyance et la force d'une institution pénètrent à travers les lieux et les temps pour agir sur les hommes les moins semblables dans les pays les plus divers.

Siége d'un gouvernement religieux puissant, point de départ d'une prédication mystérieuse ou hardie, selon les périls ou les facilités que rencontraient ses missionnaires, mais toujours incessante de leur part, Genève communiqua sa foi religieuse, et même sa constitution ecclésiastique, à bien des pays. La doctrine eut cependant une fortune plus étendue que l'organisation : la première convint également à des monarchies comme l'Angleterre et l'Écosse, à des principautés comme le Palatinat, le Anhalt, à des républiques comme les cantons de la Suisse, et les Provinces-unies de Hollande[1], tandis que la seconde, tout à fait démocratique par l'élection et par l'égalité des ministres, ne pouvait s'accommoder qu'à la forme populaire de certains États où à la condition de sectes qui, par leur isolement même, formaient des espèces de républiques dans des royaumes.

Lorsque la mort d'Henri VIII fit monter sur le trône d'Angleterre, en 1548, le jeune Édouard VI son fils, la réforme s'étendit dans le royaume. L'oncle du roi mineur, Édouard Seymour, duc de Somerset, nommé lord protecteur, y dirigea pendant quelque temps l'autorité souveraine, qu'il fit tourner au profit des croyances nouvelles. Il accueillit les proscrits du continent, que les victoires de Charles-Quint à Ingolstadt et à Mülberg avaient contraints de fuir l'Allemagne et que les ardentes poursuites de Paul III avaient poussés hors de l'Italie. Il donna pour coopérateurs à l'archevêque de Cantorbéry Cranmer, dans l'accomplissement de la révolution religieuse que le parlement seconda, le Stras-

[1] Voir toutes les confessions de ces pays dans Niemeyer, *Collectio confessionum in Ecclesiis reformatis publicatarum*, Lipsiæ, 1840, in-8° de 851 pages.

bourgeois Martin Bucer, le Siennois Bernardino Ochino, le Florentin Pierre Martyr Vermigli, tous partisans et amis de Calvin. La suprématie ecclésiastique, transportée par Henri VIII du pape au prince, fut affermie; les images furent enlevées des temples, où l'on cessa de célébrer les messes privées, et la communion, rétablie sous les deux espèces, reçut dans la cène, distribuée à tous les chrétiens, l'explication que lui avait donnée Calvin, dont la doctrine, avec toute sa rigueur et presque tous les termes de la confession génevoise, passa dans la confession anglicane de 1552 [1].

Calvin, qui avait dédié, le 24 juin 1548, au duc de Somerset, son commentaire sur la première épître de saint Paul à Timothée, lui écrivit quatre mois après, le 22 octobre [2] : « . . . . . puisque vous ne « refusez point d'estre enseigné du maistre auquel je sers, mais que « plustost préférez à tout le reste la grace qu'il vous a faicte d'estre de « ses disciples, il me semble que je n'ay pas besoing de vous faire longue « excuse ne préface, parceque je vous tiens assez disposé à recepvoir « tout ce qui procédera de luy . . . . . qu'il vous plaise, Monseigneur, « me donner audience en quelques advertissements que j'ai proposé « de vous desduyre icy en brief, espérant que quant vous les aurez « escoutez pour le moins vous y trouverez goust pour en estre consolé « et prendre tant meilleur couraige à continuer la saincte et noble en- « treprise où Dieu vous a voulu employer jusques icy. »

Il est curieux de voir comment un proscrit et un novateur conseillait de traiter ceux qui, en Angleterre, restaient obstinément fidèles à la croyance catholique, et ceux qui poussaient plus loin que lui la réforme évangélique. Le lord protecteur rencontrait comme opposés à ses desseins les zélés partisans de l'ancien culte et les ardents sectaires qui, sous le nom d'anabaptistes, d'indépendants, de millénaires, se séparaient déjà de l'Église établie. Pour Calvin, les uns sont des superstitieux punissables, les autres de criminels anarchistes; tous sont ennemis de la vérité religieuse, que les premiers repoussent par leur rebelle opiniâtreté, que les autres compromettent par leurs séditieuses exagérations. Afin de les dompter, il ne recommande rien moins que l'emploi, en Angleterre, du moyen dont il a fait usage à Genève, la force; dans ce siècle de vive croyance et de violence emportée, dès qu'on est maître, on veut être seul, et le plus puissant opprime partout le plus faible. Pour l'établissement et le maintien de la vérité religieuse, dont

[1] Voir les LXII articles de cette confession dans Niemeyer, pages 592 à 600. — [2] Lettre de Calvin au protecteur d'Angleterre, *Correspondance*, etc., t. I, pages 261 à 281.

chacun se croit exclusivement en possession, on ne connaît que la rigueur : ici pour remettre en l'obéissance catholique, là pour assujettir à la loi protestante, suivant que l'emporte l'ancienne croyance ou la nouvelle. Écoutons à cet égard Calvin :

« A ce que j'entends, Monseigneur, vous avez deux espèces de mu-« tins qui se sont eslevez contre le roy et l'estat du royaume : les uns « sont gens fantastiques qui, sous couleur de l'Évangile, vouldroient « mettre tout en confusion; les aultres sont gens obstinés aux supersti-« tions de l'antechrist de Rome; tous ensemble méritent bien d'estre ré-« primés par le glaive qui vous est commis, veu qu'ils s'attaquent non « seulement au roy, mais à Dieu qui l'a assis au siége royal et vous a « commis la protection tant de sa personne comme de sa majesté. » Il condamne dans les trop libres dissidents : « des forcenés, qui voul-« droyent que tout le monde se revirast en une licence confuse, et qui « diffament l'Évangile, comme s'il n'engendroit que révolte contre les « princes, et toute dissipation en la vie humaine; » et il dénonce dans les catholiques « des ennemys manifestes de la grace de Jésus-Christ et « de toutes ses ordonnances. »

Il recommande au lord protecteur de poursuivre « une pleine et en-« tière réformation de l'Église, » et il insiste particulièrement sur trois points : la prédication de la doctrine nouvelle, l'extirpation des anciens abus, la correction vigilante des vices. La doctrine calviniste devint presque en tout la croyance anglicane; il n'en fut pas de même de l'organisation ecclésiastique et du culte public. Le clergé de l'Angleterre resta hiérarchique comme il le fallait dans une grande monarchie, et la liturgie, conservant quelque chose de l'ancienne pompe catholique, ne se réduisit point à la sévère nudité que conseillait Calvin, lorsqu'il disait à Édouard VI[1] : « Vray est, Sire, qu'il y a des choses indifférentes « qu'on peult licitement souffrir. Mais si nous faut-il toujours garder « ceste reigle qu'il y ait sobriété et mesure aux cérémonies, en sorte « que la clarté de l'Évangile n'en soit obscurcie, comme si nous estions « encore sous les umbres de la loi; et puis, qu'il n'y ait rien sinon accor-« dant et conforme à l'ordre estabii par le fils de Dieu, et que le tout « serve et soit propre à l'édification de l'Église. » Il ne parvint pas non plus à obtenir que les devoirs de la morale religieuse fussent compris dans les prescriptions de la loi commune, que le vice fût surveillé par l'État, que le péché subît le châtiment du délit, en un mot, que la règle

[1] Lettre de janvier 1551 au roi d'Angleterre, *Correspondance*, etc., t. I, p. 325 à 331.

chrétienne reçût la protection de l'autorité publique; il disait sur ce point au duc de Somerset[1] : « surtout que l'honneur de Dieu vous soit « recommandé pour punir les crimes dont les hommes n'ont point « accoutumé de faire grand cas. Je le dy pour ce que quelquefois les « larrecins, batteries et extorsions seront asprement punis pource- « que les hommes y sont offensés; cependant on souffrira les paillar- « dises et adultères, les ivrongneries, les blasphèmes du nom de Dieu, « quasy comme choses licites ou bien de petite conséquence. » Il y exci- tait Édouard VI, lui-même, lorsqu'il lui écrivait, le 4 juillet 1552[2] : « C'est un privilége inestimable que Dieu vous a faict, Sire, que vous « soyez roi chrétien, voire que vous lui serviez de lieutenant pour or- « donner et maintenir le royaume de Jésus-Christ en Angleterre. Voilà « comme, en recognoissant le bien tout singulier que vous avez receu de « sa bonté infinie, vous debvez bien estre incité à employer toutes vos « forces à ce qu'il soit honoré et servi, donnant exemple à vos subjects « de faire hommage à ce grand roi, auquel Vostre Majesté n'a point de « honte de s'assubjectir, en toute humilité et révérence, soubz le « sceptre spirituel de son Évangile. »

Son influence, qui se fait sentir en Angleterre, en Suisse, en Pologne, en Bohême, dans plusieurs États de l'Allemagne, dans les Pays-Bas, comme l'attestent avec ses correspondances, les confessions de foi de tous ces pays, est encore plus visible, plus constante, plus efficace en France, quoiqu'elle s'y exerce dans le mystère et qu'elle y rencontre l'opposition de l'autorité et l'obstacle des supplices. Il y dirige long- temps la propagande secrète, il y préside à l'établissement successif des Églises, et il y forme peu à peu un vaste parti dont il inspire la croyance, fonde l'organisation, règle la conduite.

Il est en correspondance avec les fidèles des provinces et leur adresse des conseils en attendant qu'ils puissent avoir des pasteurs et constituer une Église. Il leur indique comment ils doivent se rassembler sans éclat et peuvent s'étendre avec le moins de péril. S'il est absolu dans ses idées, il ne laisse pas d'être adroit dans ses procédés, et l'ardeur du zèle n'exclut point de sa part les précautions de la prudence. Les protestants, alors plus nombreux dans le Poitou qu'en aucune autre contrée de la France, faisaient remonter leur foi jusqu'à lui. Il le leur rappelle en leur disant : « conservez la doctrine que vous avez reçeue de nous en « partie, puisqu'il a pleu à Dieu de se servir de nostre labeur à vostre

[1] Lettre de Calvin au *protecteur d'Angleterre*, du 23 octobre 1548, *Correspondance*, etc., t. I, p. 279. — [2] *Correspondance*, t. I, p. 345 à 347.

« salut[1]. » Ce qu'il conseille et ce qui s'exécute dans cette province est ce qui se passe et se pratique un peu plus tard dans beaucoup d'autres. Quelques fragments de ses lettres serviront à retracer l'histoire secrète des progrès et de la constitution du protestantisme en France.

« Je scay bien, leur écrit-il[2], que vous ne pouvez parfaire aulcune as-« semblée qu'en crainte et doubte. Je scay aussy que vous estes guettez « des ennemys. Mais si ne faut-il point que la crainte des persécutions « nous empesche de chercher la pasture de vie, et de nous tenir sous « la conduite de nostre bon pasteur... parquoy, mes frères, soyez cons-« tans et montrez que le zèle qui vous a incitez à bien commencer n'a « pas esté comme une bouffée de vent, et que chacun, selon qu'il aura « plus de commodité, s'efforce à s'employer davantage. Que ceux qui « ont maisons propres se sentent honorez qu'ils les puissent consacrer « à Dieu pour temples. Que les aultres ne plaignent point leurs pas ; que « les grans attirent les petits, et que ceux auxquels on donne bon « exemple aient honte de ne le point suyvre. Cependant je ne dis pas « que vous ne soiez sur vos gardes pour ne vous point hasarder sans « propos... Que nul, sans congé de la compagnie, ne découvre à « créature vivante l'ordre que vous avez... Entre témérité et timidité, il « y a une crainte moienne, laquelle n'amortit point la vertu du Saint-« Esprit et ne vous destourne point des aides que Dieu nous donne. Te-« nez vous donc, mes frères, tous coyement en vostre cachette, voiant « l'imprudence et desloiaulté qui régnent aujourd'hui par le monde; « mais que ce ne soit point pour fermer la porte à ceux qui désirent de « venir au royaulme de Dieu comme vous. Que chacun s'efforce d'attirer « et gaignier à Jésus-Christ ceux qu'il pourra, et après, que ceux que « vous aurez par bon examen approuvez capables soient receus par ad-« vis de tous. Au reste que tel exercice soit pour vous induire chacun « de vous à s'acquitter, à gouverner mieux sa famille. Car estant retourné « chez soy d'une telle compagnie, on doibt monstrer qu'on s'est renforcé « pour mieux faire qu'auparavant, et raporter là quelque odeur qui se « répande par tous les membres de la maison ; finalement que tout le « reste de la vie y réponde. »

Par suite de ces recommandations que Calvin adresse en même temps et avec des termes variés aux fidèles de Poitiers, d'Angers, de Paris, de Loudun et de beaucoup d'autres villes, ceux-ci, malgré les dangers, qu'ils ne bravent ni ne fuient, travaillent prudemment mais

[1] Lettre du 20 février 1555 à l'Église de Poitiers, *Correspondance*, etc., t. II, p. 12. — [2] Lettre du 3 septembre 1554 aux *fidèles du Poitou*, *Correspondance*, etc., t. I, p. 431 à 435.

courageusement à s'étendre. Tant qu'ils restent en petit nombre, ils se bornent, dans leurs secrètes et périlleuses réunions, à prier en commun et à lire les livres saints traduits en français et venus de Genève. Dès qu'ils sont assez nombreux pour *dresser,* ainsi qu'il leur dit, un *corps d'Église*, ils s'accordent à élire un pasteur qui a été formé à l'école de Calvin ou qui leur est envoyé par lui, afin qu'à la lecture de la parole évangélique, s'ajoute l'administration des sacrements. Ils choisissent en même temps parmi eux des *anciens* et nomment des *diacres*. Le *consistoire* est établi avec les attributions du consistoire génevois. C'est ainsi qu'en 1555, l'Église de Paris élut pour son ministre l'Angevin Jean Maçon, dit Larivière, l'Église d'Arvert, en Saintonge, le Tourangeau Philibert Hamelin, l'un et l'autre instruits à Genève, d'où Calvin adressa les ministres Jean des Pleurs et Puinisson aux Églises d'Angers et de Loudun, qui, avec l'Église de Poitiers, furent les premières constituées en France.

Ces Églises devinrent les mères de beaucoup d'autres. De Poitiers, la réforme gagna Saint-Maixent, Châtellerault, Niort; de Paris elle remonta la Marne et descendit la Seine; d'Angers elle se répandit dans la vallée de la Loire et bientôt dans celle du Cher. Aux cinq Églises fondées en 1555, s'ajoutèrent: en 1556, les Églises de Meaux, de Tours, de Blois, de Bourges, d'Issoudun, d'Aubigny, de Montoire, de Pau; en 1557, celles d'Orléans, de Rouen, de La Rochelle, de Dieppe, de Sens; en 1558, celles de Saintes, du Croisic, de Saint-Jean-d'Angély, de Marennes, de Cognac, de Nérac, de Figeac. En 1559, la Bretagne seule en compta dix, et, dans la Normandie, Caen, Vire, Saint-Lô, Évreux, ainsi que la plupart des bonnes villes et bourgs considérables, eurent des Églises qui couvrirent l'Orléanais presque tout entier, et commencèrent à s'établir en Provence et dans le Languedoc.

Toutes restaient en communication avec la métropole du protestantisme. De là arrivaient clandestinement pour elles les livres sortis des imprimeries de Genève, et nécessaires à leur enseignement comme à leur piété. De là partaient les principaux ministres, qui, traversant la France sous des déguisements multipliés, et changeant souvent de lieux afin d'échapper aux périls de la persécution, ou de mieux propager la doctrine évangélique, venaient les instruire et les régir. De là, le vigilant Calvin, aussi entreprenant que réservé, les fortifiait et les contenait tout à la fois, en leur adressant de pieux et prudents conseils, pour les pousser à s'accroître et les dissuader de se soulever. A mesure qu'ils se sentaient plus forts, les réformés se montraient moins disposés à souffrir les violences de la part des catholiques. Calvin écrivit à l'Église

d'Angers[1], en blâmant un semblable dessein : « J'ai entendu que plusieurs de vous se délibèrent, si on vient les outrager, de résister.... « Je vous prie, très-chers frères, de vous déporter de tels conseils, « lesquels ne seront jamais benicts de Dieu, pour venir à bonne issue, « puisqu'il ne les approuve point. Je vois bien quelle perplexité vous « presse; mais ce n'est point ni à moi ni à créature vivante de vous dis« penser contre ce qui est commandé de Dieu. » Quelque temps après il écrit dans le même sens à l'Église de Paris[2] « . . . N'estimez point que « ce soit une garde trop maigre que de souffrir, et vous monstrer benins « et paisibles comme agneaux contre la rage des loups, puisque vous « avez la promesse que ce bon pasteur et fidèle qui vous a prins à sa « charge ne vous défaudra point, quelque furie et énormité qu'il y ait « en la cruauté des ennemys. » Il les exhorte à la douceur, à la patience, à l'espérance, et il ajoute : « Nous ne parlons pas ainsy comme estant hardiz « à vos dépends, mais parce que nous savons bien qu'en telz effroiz, « on peut estre sollicité à beaucoup d'entreprises auxquelles il est difficile « de tenir bride. Nous vous donnons donc le conseil duquel nous voul« drions estre modérez et retenus en cas semblable. Et de faict, il vaul« droit mieulx que nous fussions tous abymez que l'Évangile de Dieu « fust exposé à ce blasme, qu'elle fist armer les gens à sédition et tumulte; « car Dieu fera tousjours fructifier les cendres de ses serviteurs, mais « les excèz et les violences n'apporteront que stérilité. »

On le voit, Calvin était contraire à toute insurrection; il la dissuadait dans sa correspondance comme il la repoussait par sa doctrine. Il fut, à cet égard, invariable depuis le commencement jusqu'à la fin de sa vie, soit qu'il exposât au grand jour ses théories, soit qu'il donnât en secret ses directions. Il attendait les progrès de la réforme, dans les pays catholiques et sous les gouvernements qui la persécutaient, de la prédication opiniâtre de sa foi, de l'action puissante du temps, de l'intervention plus puissante de Dieu, dont il prétendait soutenir la cause, de la piété soumise, de l'héroïque patience et de la mort persuasive de ceux qui souffraient et qui périssaient pour elle. C'est ainsi que le christianisme s'était lentement répandu dans le monde sous les empereurs païens, et qu'il avait triomphé sans désordre et sans soulèvement des lois et des persécutions, par la force victorieuse de la croyance et le sang fécond des martyrs. Fondant les mêmes espérances sur les destinées de ce qu'il croyait être le christianisme rétabli, Calvin, qui conseillait de

[1] Lettre du 19 avril 1556; *Correspondance*, etc., t. II, p. 90 à 94. — [2] Lettre du 16 septembre 1557; *Correspondance*, etc., t. II, p. 139 à 145.

subir les violences populaires sans les repousser, à plus forte raison recommandait-il la soumission aux autorités établies, et interdisait-il tout acte de désobéissance envers elles. Dès 1535, son livre de l'*Institution chrétienne* en fait foi, tout comme l'attestent, jusqu'à la veille de sa mort, en 1564, ses correspondances avec les Églises protestantes et les chefs huguenots de France.

Dans un prochain article nous examinerons, d'après ses lettres, l'action qu'il a exercée pendant les guerres civiles, son influence sur les Églises, son rôle dans les événements, ses jugements sur les hommes.

MIGNET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1853, 2 vol., chez Jannet, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 28, *Bibliothèque Elzévirienne.*

Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés d'après les manuscrits conservés à l'École impériale des beaux-arts, par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon. Paris, 1854, 2 vol. in-8°, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Y a-t-il identité entre la maîtrise du XVIIe siècle et la communauté des *paintre et tailleor ymagier à Paris*, dont la coutume est transcrite au titre LXII des registres d'Étienne Boileau? L'identité est évidente, on le verra bientôt, mais personne, au XVIIe siècle, ne songeait à s'en assurer. Les maîtres, pour établir leurs droits, leurs adversaires, pour les combattre, ne remontaient qu'à la fin du XIVe siècle, au 12 août 1391, date d'une ordonnance rendue par Jean de Folleville, prévôt du roi

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre, page 641.

Charles VI, en faveur *du métier de peinture et sculpture, gravure et enluminure*, et, par adjonction, *dorure et vitrerie*, de la ville et faubourg de Paris. Cette ordonnance était considérée de part et d'autre comme la charte première de la communauté, comme le fondement de ses statuts constitutifs. Or il n'en était rien. Il eût suffi de lire l'ordonnance elle-même pour savoir à quoi s'en tenir. Dès ses premières lignes, elle se donnait pour ce qu'elle était, pour un acte confirmatif et rectificatif de statuts préexistants; pour une ordonnance réglementaire telle que les prévôts des rois de France en avaient tant rendu depuis un siècle. Elle déclarait que le métier de peinture et sculpture existait dès longtemps; qu'il avait ses statuts, lesquels étaient *contenus et écrits ès registres du Chastelet de Paris;* enfin, elle ne se bornait pas à viser ces statuts, elle en rapportait la teneur *in extenso*, article par article. Nous avons ce texte sous les yeux, et nous trouvons que, sauf quelques différences d'orthographe et quelques mots d'un français plus récent, ce qui s'explique par cent vingt années d'intervalle, les statuts reproduits dans le préambule de l'ordonnance du 12 août 1391 sont exactement ceux qui figurent au titre LXII des registres d'Étienne Boileau[1]; dès lors, comme il n'est pas contesté que la maîtrise de 1648 fut l'héritière légi-

[1] Voici le 1er article du titre LXII des registres : « Il puet estre paintres et taillières ymagiers à Paris qui veut, pour tant que il ouevre aus us et aus coustumes « du mestier, et que il le sace faire; et puet ouvrer de toutes manières de fust, de « pierres, de os, de cor, de yvoire, et de toutes manières de peintures bones et « léaus. »

Voici maintenant, comme terme de comparaison, ce même article reproduit dans le préambule de l'ordonnance de 1391 : « Il peut estre peintre et tailleur d'images « à Paris qui veut, pourtant qu'il œuvre aux us et aux coûtumes du métier et qu'il « le sache faire, et peut ouvrer de toute manière de feust, de pierre, d'os, de cor, « d'yvoire, et de toutes manières de peintures bonnes et loyaux. »

Ces statuts primitifs se réduisent à huit articles. Le premier, comme on voit, pose en principe la liberté du métier. Peut l'exercer qui veut, c'est-à-dire sans l'acheter du roi, et sans être autorisé, soit par le prévôt des marchands, soit par tout autre pouvoir constitué. Pour être à Paris peintre ymagier et pour mettre en œuvre toute espèce de matière propre à être sculptée et peinte, la seule condition est de savoir travailler selon la coutume et d'employer de bonnes et loyales matières.

L'article second accorde une autre liberté, celle d'avoir un nombre illimité d'apprentis et de valets ou compagnons, et de pouvoir au besoin travailler de nuit.

Les articles 3 et 4 établissent deux priviléges du métier : 1° exemption de tout droit et impôt sur les choses que le peintre ymagier vend ou achète appartenant à son métier; 2° exemption du guet, par la raison que le métier n'appartient qu'à Notre-Seigneur, à ses saints et à l'honneur de la sainte Église.

Les articles 5 et 6 concernent spécialement les statues et images dorées ou ar-

time, en ligne directe et par succession continue, de la communauté que réglementait à nouveau l'ordonnance de 1391, il s'ensuit que c'est bien cette même maîtrise dont les coutumes, c'est-à-dire les règles primitives, les règles spontanées et libres, sont inscrites au titre LXII des registres d'Étienne Boileau [1].

Voilà donc sa généalogie clairement établie. L'enregistrement de 1260 nous donne une date certaine. Il prouve que cette communauté de maîtres peintres et sculpteurs de Paris existait en plein XIIIe siècle, qu'elle avait une existence antérieure et déjà longue assurément; il détermine, en outre, ou plutôt il confirme le véritable caractère de l'ordonnance de 1391, laquelle évidemment n'est point un acte de fondation, une création tardive et arbitraire d'un corps de métier nouveau, mais une série d'articles additionnels introduits dans d'anciens statuts. Comme tous les actes de ce genre, cette ordonnance a trois buts : le premier, le plus ostensible, est un motif d'ordre public, la répression d'abus, de fraudes, de tromperies, dont se rendaient, dit-on, coupables certains soi-disant peintres et tailleurs d'images étrangers à la communauté. De l'or faux pour de l'or véritable, de l'étain pour de l'argent, des couleurs peu solides, des statues sculptées dans du bois vert ou dans des pierres de plusieurs morceaux, voilà les supercheries que dénonce

gentées, indiquent de quelle manière l'or et l'argent doivent être employés, et prononcent des amendes contre ceux qui contreviendraient à ces prescriptions.

L'art. 7 déclare qu'une œuvre, même reconnue fausse, c'est-à-dire faite en contravention des règles établies, ne doit pas être brûlée par respect pour les saints en l'honneur de qui elle a été faite.

Enfin, l'art. 8 et dernier déclare que les prud'hommes ymagiers-peintres doivent la taille au roi comme les autres bourgeois de Paris.

[1] On trouve au titre LXI de ces mêmes registres la coutume d'une autre communauté d'*ymagiers*, laquelle n'était composée que de sculpture. C'était la communauté des *ymagier-tailleor de Paris, tailleor de crucefiz, de manche à coutiaus, et de toute autre manière de taille*. Cette communauté, à en juger par les termes de ses statuts, avait eu primitivement plus d'éclat, ou, du moins, de plus grandes prétentions que l'autre, car elle annonce qu'elle ne travaille que pour *la sainte Eglise*, pour *les princes, les barons ou autres hommes riches et nobles*. Elle n'en cessa pas moins d'exister d'assez bonne heure, et fut probablement absorbée, vers le milieu du XIVe siècle, par celle où les deux arts, la peinture et la sculpture, étaient représentés par la communauté des *paintre et tailleor ymagier*, dont le titre LXII des registres nous donne les statuts.

On trouve dans les registres de Boileau d'autres communautés d'artistes et d'artisans réunis, telles que les peintres-blasonniers (titre LXXX), les peintres-selliers (titre LXXVIII); mais, dans ces corporations, le rôle des artistes n'était que secondaire ou tout au moins circonscrit dans ce qu'on appellerait aujourd'hui *une spécialité*.

l'ordonnance et qu'elle entend punir. Elle ne se charge pas de la question de goût, ne prescrit pas la forme des ouvrages; les acheteurs en peuvent être juges. Ce qu'elle veut garantir, c'est ce qui n'est pas visible, la bonne confection de l'œuvre, la bonne qualité des matières. Outre ce but, qu'elle signale avant tout, nous disons qu'elle en a deux autres, moins apparents, non moins réels, l'intérêt de la maîtrise et l'intérêt de la royauté. D'une part, elle assure aux maîtres un surcroît de prérogatives, d'immunités et d'exemptions, des frontières mieux gardées, toute concurrence éteinte, une plus forte autorité vis-à-vis de leurs inférieurs, une meilleure protection vis-à-vis de leurs rivaux; d'autre part, pour prix de ce service, elle adjuge au trésor royal la plus forte partie des amendes et d'autres profits casuels établis pour punir les infractions aux règlements.

Telle est l'ordonnance de 1391 ; telles sont toutes celles qui la confirment et l'amplifient, de siècle en siècle, presque de règne en règne. Il ne faut pas croire en effet qu'une fois dans cette voie de priviléges et d'interdictions on pût marcher longtemps sans faire de nouveaux appels à la protection du pouvoir. Les ressorts d'une telle machine se détendent rapidement, et désormais le pouvoir seul était de force à les remonter. C'était déjà merveille que de 1260 à 1391 on se fût passé de lui, et que le simple enregistrement d'Étienne Boileau eût si longtemps conservé sa vertu. Pendant cet intervalle, les autres corps de métier avaient deux ou trois fois demandé, presque tous, des secours, tandis que notre maîtrise était restée dans sa première indépendance. Le préambule de l'ordonnance de 1391 est explicite à cet égard : il prouve qu'entre cette ordonnance et les statuts *régistrés* au Châtelet aucun acte d'autorité n'était intervenu. La maîtrise s'était suffi à elle-même, grâce probablement à un reste de cette vitalité dont l'art était animé dans le siècle précédent. A partir de 1391, au contraire, on sent qu'il faut remettre à neuf et retremper à chaque instant l'autorité de la maîtrise. Ce n'est plus le prévôt, ce sont les rois eux-mêmes qui par lettres patentes lui rendent cet office. Tous il la consolident, la soutiennent à qui mieux mieux, Charles VII en 1430, Henri II en 1548 et 1555, Charles IX en 1563, Henri III en 1582, Louis XIII enfin en 1622. Leur point de départ à tous est l'ordonnance de 1391 ; ils la confirment et la sanctionnent, puis ils déclarent qu'elle est mal observée, qu'on se plaint plus que jamais d'abus, de malfaçons, de fraudes et tromperies; que l'honneur du métier, l'intérêt du public exigent que les gardes (les inspecteurs commis à la recherche des contraventions) soient mieux choisis, plus sévères et plus incorruptibles, armés de plus grands

pouvoirs, du droit de saisie par exemple; que le taux des amendes, le nombre des punitions soient notablement augmentés.

Bien que semblables au fond, ces déclarations royales ne laissent pas de différer sur quelques points. Les lettres de Charles VII s'attachent particulièrement à relever la condition des maîtres, à les traiter avec les mêmes égards que la bourgeoisie la plus favorisée, « afin qu'ils soient « plus enclins à *bien et mieux continuer et entretenir leur état.* » Elles les exemptent non seulement du guet, franchise dont ils avaient toujours joui[1], mais de l'arrière-guet, garde de porte et tous services de ce genre, plus de toutes aides, subsides, emprunts, permissions, subventions et autres charges pécuniaires établies ou à établir. Henri II, Charles IX et surtout Henri III s'occupent moins des personnes, et insistent avant tout sur l'état déplorable où vont tombant les arts de peinture et sculpture. Ils en accusent l'ignorance et la paresse des jeunes gens qui *apprennent plutôt à brouiller tout qu'à peindre, à grimacer plutôt qu'à sculpter quelques belles figures;* le mal vient aussi des gardes et des jurés, qui ne font pas leur devoir; il vient surtout de ces nuées d'étrangers, qui s'abattent sur la ville de Paris, gens qu'on n'a jamais vus, dont on ne sait ni la vie, ni les mœurs, moins encore les études, et qui font nonobstant œuvres de maîtres, entreprennent, étalent, colportent et vendent comme il leur plaît toutes sortes de peintures, sculptures et autres choses appartenant auxdits arts.

L'invasion des étrangers, voilà évidemment le plus sérieux grief; c'est là qu'est l'ennemi. Il s'agit, non pas des provinciaux, des étrangers à la ville, mais des étrangers de nation, des Flamands au XV[e] siècle, des Italiens au XVI[e], et, remarquons-le bien, c'étaient nos rois qui, pendant ces deux siècles, n'avaient cessé d'attirer à leur cour ces redoutables étrangers, les comblant de faveurs, de présents, de caresses, les logeant, les choyant avec coquetterie; mais, assaillis de temps en temps par les gémissements de la maîtrise, ils faisaient comme ces pécheurs convertis qui rachètent leurs fautes avec usure. On peut dire que les lettres patentes deviennent plus passionnées pour l'intérêt des maîtres à mesure que ceux qui les signent leur ont fait plus d'infidélités; à mesure aussi que l'impossibilité de maintenir leur monopole devient plus manifeste, à mesure que le flot monte et que la digue est près d'être emportée.

[1] Li ymagier paintre sont quite del guet, quar leurs mestiers les aquite par la reison de ce que leurs mestiers n'apartient fors que au service de nostre seingneur et de ses sains et à la honnerance de sainte yglise. (4[e] article du titre LXII du livre des métiers d'Étienne Boileau. Édition Depping, p. 158.)

Ce n'étaient pas en effet les étrangers seulement qui, sous les derniers Valois, mettaient la maîtrise aux abois et chassaient sans pitié sur ses terres. Ces étrangers, en s'installant en France, s'étaient fait des clients, des admirateurs, des disciples. Dans l'intérieur des châteaux royaux, ou même dans leurs propres maisons, munis de leurs brevets de peintres ou de sculpteurs du roi, ils avaient enseigné leurs méthodes à des Français. Du sein de ces écoles, à moitié clandestines, étaient sortis de jeunes initiés, fiers de leurs professeurs, contents d'eux-mêmes, pleins de dédain pour la maîtrise et prêchant avec audace la liberté de l'art. Que faire de ces maraudeurs, de ces légions d'insurgés? Comment les contraindre à suivre les voies de la légalité, c'est-à-dire de l'apprentissage? L'entreprise était impossible. Aussi, dès le règne d'Henri IV, malgré les injonctions de son prédécesseur, malgré ses foudroyantes lettres de 1582, on pouvait croire la maîtrise en déroute et à jamais hors de combat. Eh bien, telle est la tenacité de ces sortes d'institutions, que, loin d'abandonner la partie, notre maîtrise avait encore assez de force et de crédit pour rentrer en campagne et arracher à la couronne un nouveau coup d'autorité. Louis XIII aimait la peinture, la peinture à la mode, les tableaux étrangers; il se piquait de s'y connaître, et tournait en pitié les œuvres de la jurande, eh bien, Louis XIII n'en allait pas moins signer, en avril 1622, un véritable manifeste en l'honneur des maîtres et jurés de l'art de peinture et sculpture de la ville et banlieue de Paris, homologuer toutes leurs prétentions, les convier à faire rentrer leur art dans ses voies régulières, et les gratifier à cette fin de moyens de contrainte, d'inquisition et de prohibition, qui renchérissent sur tous ceux que ses prédécesseurs avaient octroyés jusque-là.

Ces lettres patentes de 1622 exaltèrent, comme on pense, la confiance du vieux parti, poussèrent à bout ses adversaires, et allumèrent la querelle que nous allons raconter. Mais il nous faut encore, avant d'entrer dans ce récit, avant d'examiner de près et en détail les effets de ces lettres patentes et les lettres patentes elles-mêmes, monument curieux, dernier mot, suprême effort du système prohibitif en matière de beaux-arts, il nous faut éclaircir, s'il se peut, un des côtés de la question resté dans l'ombre jusqu'ici.

Qu'avons-nous en effet cherché dans tout ce qui précède? L'origine et la condition légale de la maîtrise, ses titres et son histoire. Reste à savoir ce qu'elle était, ce qu'elle valait au moment où nous sommes, au XVIIe siècle, ce qu'elle était, non plus en droit, mais en fait, non plus dans le passé, mais dans le présent. Or c'est là quelque chose de moins facile qu'on ne pense.

Historiquement et légalement parlant, la cause de la maîtrise se pouvait soutenir; elle n'avait contre elle, ce qui est bien quelque chose, que le bon sens et la raison pratique. Vouloir, au XVII[e] siècle, confisquer et mettre en interdit la peinture et la sculpture, évidemment c'était folie; mais, à juger pièces en main, le dossier était bon; il y avait titre régulier, sans équivoque et, quoi qu'on pût dire, sans rétroactivité. L'art n'était pas né d'hier, comme on le prétendait; il n'était pas postérieur à la maîtrise; ce n'était pas pour régir le métier seulement que la maîtrise avait été fondée; les statuts s'appliquaient à l'art aussi bien qu'au métier; associés et vivant de compagnie au moment du contrat, le contrat les liait tous les deux. Dès lors que pouvait faire la justice? Dans un temps où aucun travail n'était libre, où toute clientèle constituait une propriété, toute concurrence un délit, quel tribunal aurait osé, par des raisons philosophiques, proclamer la liberté de l'art et refuser d'appliquer la loi? La maîtrise avait donc devant les tribunaux toutes les chances de son côté; mais, pour gagner sa cause ailleurs qu'au Châtelet, pour la gagner devant l'opinion, il eût fallu ne pas avoir seulement des parchemins, et ajouter aux titres historiques des titres personnels; en d'autres termes, il eût fallu que ses membres eussent assez de talent, de savoir et même de renommée, pour justifier ses prétentions. Or est-il vrai qu'ils en fussent dépourvus aussi absolument que le disaient ses adversaires? C'est là ce qu'il nous faudrait savoir.

Notre embarras est grand : qui consulter? Tous les contemporains sont plus ou moins suspects; pas un témoin sincère et de sang-froid; à l'exception des procureurs et autres gens à gages qui la portent aux nues, personne ne prend parti pour la maîtrise. Il y a contre elle un de ces courants d'opinion auxquels rien ne résiste en ce pays. Tous les lettrés, tous ceux, du moins, dont les écrits ont survécu, sont conjurés à sa ruine, n'importe par quels moyens. Ils en parlent de telle façon, qu'évidemment la passion les aveugle. L'auteur de notre manuscrit, par exemple, qui ne manque ni d'esprit ni de culture, devient absurde à force de partialité dès qu'il s'agit des maîtres; il n'a pour eux qu'injure et que mépris; il nous les donne tous, sans exception, pour d'indignes barbouilleurs, de purs manœuvres, d'ignorants boutiquiers; il ne s'en tient pas là; il pousse son attaque jusque dans le passé, ne veut pas que les pères valussent mieux que les fils, qu'un maître, à aucune époque, ait pu être autre chose qu'un ignoble artisan. Pour soutenir sa thèse, on comprend que de faits il lui faut travestir, que de dates il doit confondre, que d'ordonnances il doit brouiller, mais on comprend aussi qu'avec de tels témoins nous soyons sur nos gardes.

Il faut donc essayer de trouver par nous-même la vérité qu'on nous déguise, et chercher à de plus sûrs indices quelle était la valeur personnelle des maîtres peintres et sculpteurs de Paris au commencement du XVIIe siècle.

Prenons d'abord la liste de leurs noms. Grâce aux pièces de procédure, aux requêtes et arrêts qui subsistent encore, nous connaissons les noms, non pas de tous les maîtres, mais des jurés, des gardes et des anciens, des chefs de la communauté, de ceux enfin qui, de 1630 à 1648, ont esté en justice. Ces noms, il faut le dire, ne sont pas éclatants. On en eût pris un pareil nombre dans les corps de métier les plus franchement prosaïques, bonnetiers, fripiers ou autres, qu'ils ne parleraient guère moins à notre imagination et à nos souvenirs. Cependant regardons-y bien; n'en voilà-t-il pas quelques-uns qui sonnent un peu mieux que les autres? Jacques Blanchard, Lubin Baugin, Pierre Patel, Claude Viguon, Le Blanc, Quesnel, Lalemant, Poerson; ce sont des noms connus, des noms de peintres, de peintres dont la gravure a reproduit les œuvres; il en est même, les trois premiers entre autres, dont il existe des tableaux; on peut en voir au Louvre[1]. Baugin est un imitateur du Guide, Blanchard singe un peu Titien, mais ni l'un ni l'autre ne manquent d'adresse ni de talent; Patel en a plus qu'eux; il passe pour avoir fait les fonds de paysage de plusieurs tableaux de Le Sueur, ce qui n'est pas un honneur médiocre. Dans ses propres ouvrages, il rappelle parfois, sans les imiter servilement, le style et la manière de Claude le Lorrain. Il travailla beaucoup à l'hôtel Lambert, beaucoup au Louvre sous Lemercier, si bien qu'au dire de Sauval, « les murs du cabinet de la reine étaient pavés de ses paysages. »

Ainsi, dans cette liste de vingt ou trente noms, qui tout d'abord nous semblaient si obscurs, en voilà sept ou huit qui sont non pas illustres, mais notables[2]. Ces sept ou huit artistes, car on peut les

[1] Voyez au livret de l'école française (2e édition, 1855) les n°s 7, 14, 15, 16, 17, 395, 396, 397, 398. — [2] Nous pourrions, d'un seul mot, faire plus d'honneur à la maîtrise qu'en scrutant ainsi, nom par nom, la liste de ses principaux membres; il suffirait de dire que Le Sueur, à ses débuts, vers sa vingt-troisième ou vingt-quatrième année, n'avait pas dédaigné de s'y faire recevoir. Son tableau d'admission fut un *saint Paul à Éphèse guérissant les malades,* tableau que la communauté conserva pieusement, et qui, s'il est perdu, survit du moins par la gravure. Mais, tout en rappelant que Le Sueur entra dans la maîtrise, on ne peut oublier qu'il se hâta d'en sortir, qu'il déserta avec éclat, et se fit l'adversaire public et déclaré de ses anciens confrères. L'illustration qu'il jeta sur le corps fut donc tout à la fois trop rapide et trop involontaire pour qu'il y ait lieu d'en faire grand bruit.

nommer ainsi, étaient-ils hors de pair et seuls, dans la compagnie, capables de manier un pinceau? Rien ne le dit; bien d'autres pouvaient avoir tout autant de talent sans que leurs noms aient percé jusqu'à nous. Le génie seul n'a pas de ces mauvais hasards; un génie méconnu n'est qu'un génie manqué, mais le talent, faute de chance ou de savoir-faire, peut parfaitement rester obscur, ou briller un instant et tomber dans l'oubli. Parmi les compagnies les plus illustres et les plus épurées, les moins ouvertes à la brigue et à la faveur, prenez celle qui le plus constamment se sera recrutée d'hommes d'un vrai talent, d'un mérite reconnu, d'hommes d'élite en un mot, puis comptez, au bout d'un siècle, combien auront survécu? Pas un sur vingt assurément. Tout à l'heure, dans la première liste des fondateurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture, que verrons-nous? Deux ou trois noms éblouissants, deux ou trois autres estimables, et tous les autres inconnus, des noms ne disant rien, et qu'on croirait, eux aussi, empruntés aux moins nobles, aux plus mécaniques des métiers.

Il n'y a donc rien à conclure de ces noms un peu ternes qui abondent dans la maîtrise : c'est là le sort commun. Qui sait même si, sous l'obscurité de ce personnel anonyme, nous ne trouverions pas tout un groupe d'artistes d'une trempe meilleure, d'un savoir plus solide, et sacrifiant moins à la mode que leurs heureux confrères, que les Baugin, les Blanchard, les Patel et les trois ou quatre autres dont la mémoire n'a pas péri. Nul doute qu'à cette époque, de 1600 à 1650, il n'y eût encore en France, en province surtout, et même à Paris dans quelques vieux quartiers, un reste d'affection pour l'ancien art français; nous ne parlons pas du plus ancien et du plus national, de l'art du XIIIe siècle, depuis longtemps éteint, mais de ce style serré, naïf et sérieux, qui, principalement en peinture, et dans la peinture de portrait, s'était introduit chez nous vers la fin du XVe siècle, greffé pour ainsi dire sur les exemples de l'école flamande primitive, le style des Fouquet, des Clouet, des Corneille de Lyon, et d'autres moins connus, quoique à peu près aussi habiles. S'il restait à cette ancienne école quelques sectateurs obstinés, n'était-ce pas dans les maîtrises, au foyer de quelques familles de bonne et vieille roche, inpénétrables aux variations du goût, et chez qui tout se transmettait de père en fils, la maison, l'atelier, les pinceaux et le style. Nous n'oserions répondre que cette fidélité n'allât pas quelquefois jusqu'aux confins de la routine, que toujours le dessin fût exempt de maigreur, et le modelé de sécheresse, mais, d'un autre côté, quelle conscience dans le rendu, quelle patiente observation de la nature, et, dans l'expression, quelle justesse, souvent même quelle profondeur! Entre

cette peinture traditionnelle, même un peu faible, et les imitations italiennes les plus adroites et les plus raffinées, s'il fallait choisir aujourd'hui, on n'hésiterait guère; la mode vengerait nos vieux maîtres de tous ses dédains d'autrefois.

Ainsi rien n'est plus clair, les preuves surabondent; ce n'était pas seulement de manœuvres et d'artisans qu'était composée notre maîtrise; elle comptait dans ses rangs de vrais artistes, elle en comptait bon nombre, et cependant, il faut le reconnaître, cela n'était pas assez. Il fallait à un corps qui se croyait en droit de fournir seul Paris et sa banlieue de statues et de tableaux, il fallait quelques-uns de ces talents de premier ordre, supérieurs, éclatants, qui décorent et relèvent tout ce qui les entoure. Or aucun membre de la maîtrise ne répandait sur elle ce lustre protecteur; et, ce qui est pis encore que de ne pas s'élever assez haut, elle avait le malheur de descendre trop bas; elle laissait voir dans ses rangs de trop choquantes disparates. La faute en était surtout, nous l'avons déjà dit, aux facilités excessives que les statuts ménageaient, soit au fils d'un maître décédé, soit au mari de sa fille ou de sa veuve. Si quelquefois, par exception, ce principe d'hérédité contribuait à maintenir de saines traditions, à perpétuer dans les ateliers certains secrets monotones, mais précieux, souvent aussi il mettait à leur tête, non pas même de mauvais peintres ou de mauvais sculpteurs, mais des hommes à peine instruits des premiers éléments de l'art, et qui, sans être de purs manœuvres, n'étaient en réalité que des entrepreneurs de peinture en bâtiments. Cette façon d'être maître n'était ni la moins sûre ni la moins lucrative; car, ne l'oublions pas, la maîtrise exerçait son droit de monopole sur le métier aussi bien que sur l'art. Vouliez-vous faire badigeonner la façade de votre maison, peindre une porte, un volet, un lambris, manquait-il une vitre à vos fenêtres, vous deviez, sous peine d'amende, vous adresser à un *maître ès arts de peinture et sculpture*, lequel ne venait pas en personne avec l'échelle et le pot à couleur, mais entreprenait votre travail et en chargeait un de ses compagnons, un de ses valets, comme on disait dans les anciens statuts. Si ce maître n'était pas artiste, s'il s'était introduit dans la communauté, sans examen et sans apprentissage, par bénéfice héréditaire, vous l'auriez fort embarrassé en lui demandant de faire votre portrait ou votre buste; mais peu lui importait; il en savait assez pour exploiter son fonds; sans viser à la gloire, il faisait ses affaires; les gros profits viennent des gros ouvrages.

Il y avait donc des maîtres de deux sortes, les uns faisant de l'art, les autres de l'industrie : de là sur le corps entier un reflet mercantile

qui l'abaissait dans l'opinion. La malveillance avait beau jeu; distinguer n'était pas facile, car tous étaient marchands. La condition du privilége était d'avoir boutique, d'être approvisionné et aux ordres du public. Quelques-uns n'avaient qu'un ouvroir, mais l'enseigne était de rigueur; tous ils vendaient et devaient vendre les marchandises de leur état.

Voilà, selon nous, la véritable explication de cette défaveur pour ainsi dire universelle qui nous étonnait tout à l'heure. Si habile, si désintéressé que fût un membre de la maîtrise, il avait, aux yeux du public, deux torts irrémissibles : le premier, d'être en mauvaise compagnie, mêlé à des confrères de bas étage; le second, d'être exposé lui-même à confondre sans cesse l'art avec l'industrie, le beau avec l'utile, deux choses qui, dans l'état des mœurs et des idées, commençaient à devenir moins compatibles chaque jour. Depuis qu'on avait vu dans les palais des rois les sculpteurs et les peintres marchant de pair avec les grands seigneurs, dotés comme eux non-seulement de pensions et de riches abbayes, mais d'honneurs et de dignités, les esprits s'étaient accoutumés à croire qu'on n'achète pas les chefs-d'œuvre simplement au marché; qu'il faut ajouter quelque chose au salaire, le déguiser, le décorer; que l'art est une noblesse à laquelle on déroge en faisant ouvertement négoce de ses œuvres. Ce point d'honneur chevaleresque pénétrant peu à peu dans les esprits d'artistes, et remplaçant tant bien que mal l'ancien mobile de leur génie, la foi, la foi naïve en Dieu et en sa sainte Église, il était naturel que, chez les jeunes gens, chez ceux qui rêvaient la gloire et qui croyaient sentir en eux quelques ardeurs de feu sacré, il y eût comme un parti pris de ne pas entrer dans la maîtrise. Ce n'était pas seulement le prix exorbitant attaché à l'obtention du titre et surtout au rachat du temps d'apprentissage, qui causait leur éloignement, bien que pour la plupart cette seule raison fût déjà décisive, c'était un profond dédain, une invincible répugnance. L'enseignement d'un maître, moitié peintre, moitié badigeonneur, leur eût semblé déshonorant. Ils aimaient mieux courir la chance d'une vie d'aventures, s'exposer à des tracasseries, entrer d'abord comme élèves chez un peintre du roi, ou à Fontainebleau, à l'école étrangère, et attendre qu'un hasard, une amitié de cour, la protection d'un pair de France ou bien d'un marmiton, leur procurât quelque brevet de sculpteur ou de peintre ordinaire, seul abri qui permît d'exercer paisiblement leur art.

Mais les brevets eux-mêmes n'allaient plus être un refuge; prodigués, avilis, tombés au même état de décri et de ruine qu'une monnaie de faux aloi, le moment approchait où la jurande triomphante allait en avoir raison. Aussi les jeunes gens studieux, amis de l'art, pleins de

courage et d'ambition, qui faisaient fi de la maîtrise, professaient-ils pour les brevets un dédain pour le moins égal. Ils tenaient à honneur de n'en point demander, et le public les approuvait. C'était surtout dans l'atelier de Vouet qu'était né et que se propageait cet esprit de double opposition contre les maîtres et contre les brevetaires, esprit qui présageait à nos arts du dessin l'ouverture prochaine d'une carrière nouvelle. On peut dire que d'avance ces jeunes gens fondaient l'Académie. L'atelier de Vouet était, à cette époque, ce que devait être, un siècle et demi plus tard, l'atelier de David, un gymnase où le génie de notre école semblait avoir pris plaisir à réunir et à mettre en contact, à échauffer par une émulation précoce presque tous les talents qui, dans un intervalle de trente ou quarante années, devaient illustrer leur patrie. Dans les deux ateliers, même feu, même assurance, même foi dans l'avenir, même dénigrement du passé; il n'y a de différence que dans les chefs; Vouet avait des disciples qui l'allaient surpasser, David au milieu des siens conserve toujours son rang.

Nous ne pousserons pas plus loin cet exposé; si peu complet qu'il soit, il répond aux questions que nous nous étions faites. Nous savons à quoi nous en tenir sur la condition de nos artistes vers les commencements de la minorité de Louis XIV. Ils étaient, comme on voit, divisés en trois camps, les maîtres d'un côté, les brevetaires de l'autre; puis, à distance égale de ces deux groupes d'adversaires, un tiers parti les combattant tous deux, parti peu nombreux d'abord, mais remuant et plein de sève, fort de l'appui de la jeunesse, de l'atelier de Vouet, des lettrés et des beaux esprits, ces journalistes du temps.

Retournons maintenant en arrière, et d'abord revenons à ces lettres patentes de 1622, dont, avant de passer outre, il est bon de connaître et les termes et l'esprit.

L. VITET.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'Église et l'empire romain au IV[e] siècle, par M. Albert de Broglie. 1[re] partie, règne de Constantin. Paris, Didier, quai des Augustins, n° 35, 2 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Pourquoi l'Empire romain, malgré sa conversion au christianisme, a-t-il succombé sous les barbares?

Cette question se présente naturellement à l'esprit. Plus on a considéré de près la décadence de l'empire païen, plus on se persuade que la dissolution des antiques croyances était la maladie la plus profonde et la plus grave qui en ruinât l'existence. Cette dissolution avait relâché toute la discipline morale, et, par un effet indirect, étouffé la liberté sous l'effort d'un pouvoir qui se concentra davantage. Un pareil état se prolongeant pendant des siècles, il en était résulté un affaiblissement notable dans l'intérêt qui attachait les administrés au gouvernement, les hommes à la cité, les citoyens à la patrie; de là la diminution croissante qu'on remarque en la force de défense inhérente à l'empire; et, comme c'étaient les barbares d'outre-Rhin et d'outre-Danube qui en menaçaient de plus près le cœur, les assauts continuels qu'ils livraient à cette immense forteresse devenaient, de période en période, plus dangereux et plus pressants. Aussi, la cause étant enlevée, du moins la cause principale, il semblait que le mal dût cesser; la vie spirituelle circulant dans ce grand corps, il semblait que la vie matérielle devait s'y ranimer à proportion, et qu'il allait secouer loin de lui, comme des insectes malfaisants, ces peuplades qui s'acharnaient à ses flancs. Les circonstances venaient à l'appui; c'était le moment où Constantin, triomphant des tendances à la séparation qui s'étaient manifestées, et que Dioclétien avait acceptées, réunissait tout le territoire impérial sous son autorité. Et cette vaste domination n'était point tombée en des mains faibles et incapables; le vainqueur de Maxence et de Licinius fit sentir aux barbares la prépondérance des armes romaines; et ce qui est dit de son père Constance par le rhéteur latin, qu'on vit labourer le Chamave et le Frison, le vagabond attaché à la glèbe et le brigand garder les troupeaux, fut aussi une vérité sous son règne.

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier d'octobre, page 603, et, pour le deuxième, celui de novembre, page 655.

Mais le Chamave et le Frison ne demeurèrent pas longtemps courbés sur la charrue romaine. Eux et bien d'autres recommencèrent des attaques toujours de plus en plus inefficacement repoussées. On peut estimer par le calcul des temps combien la puissance de l'empire avait déchu avec rapidité. Il n'y a rien qui empêche de mettre Constantin en regard d'Auguste, quant à la domination; tous deux sortirent vainqueurs de guerres civiles; tous deux étaient maîtres absolus; et même le territoire possédé était plus étendu sous le fils de Constance Chlore, puisque le premier des Césars n'avait jamais eu ni la Bretagne ni la Dacie, conquises par ses successeurs. Et pourtant, s'il avait fallu trois siècles pour amener Rome, de sa puissance encore intacte dans le Ier siècle, à son affaiblissement profond dans le IVe, il fallut moins de cent cinquante ans pour en finir avec le colosse et le jeter à bas. Ainsi rien de ce qu'on aurait pu prévoir ne se réalisa; la rénovation religieuse, toute triomphante qu'elle était, n'arrêta aucunement l'empire dans la pente vers la chute. Il continua de tomber comme s'il fût resté païen; les empereurs chrétiens ne surent, pas plus que leurs prédécesseurs, mettre un frein à la barbarie envahissante; les populations chrétiennes ne défendirent pas mieux leurs cités et leurs champs; et, dans ce vaste écroulement, tout ce que l'Église put faire, ce fut de convertir les hôtes sauvages qui s'établissaient sur le sol et en prenaient partout une part, comme le lot du vainqueur.

A la vue d'un désastre aussi prolongé, et qui alla jusqu'au bout, une longue clameur de douleur et de dérision s'éleva du sein de ce qui restait de païens. Vous le voyez, disaient-ils, les dieux négligés et offensés nous abandonnent. Tant que Jupiter, Junon, Mars et les autres ont présidé à nos destinées, Rome a été triomphante; maintenant que leurs autels sont désertés et leurs temples démolis, ils détournent leur protection loin de nous et nous livrent à nos ennemis. Cet argument était un thème facile à développer et à faire valoir. Horace en avait usé quand, voulant expliquer la défaite de quelque armée romaine, il disait :

Jam bis Monæses et Pacori manus
Non *auspicatos* contudit impetus
Nostros . . . .

Des expéditions manquées parce que les *auspices* n'avaient pas été pris, les invasions des Goths et des Sicambres victorieuses parce que les divinités ne recevaient plus de victimes, tout cela donnait lieu à des conclusions qui, paraissant évidentes aux païens, ne touchaient en rien

les chrétiens. Ceux-ci cependant se sentirent obligés de répondre; et tantôt ils présentaient la cité terrestre comme n'étant rien au regard de la cité céleste, de sorte qu'il importait peu que celle-là fût perdue, si celle-ci était gagnée; tantôt, s'armant des vices et des corruptions de la société contemporaine, ils faisaient des barbares l'instrument des vengeances divines, et de leurs succès un juste châtiment. Ces raisons étaient de l'ordre mystique, comme celles des païens; mais, ainsi qu'on l'a remarqué, quand une cause est ascendante, elle peut avoir sur bien des points accessoires, sans en souffrir, une polémique superficielle et insuffisante.

Laissant de côté ces débats du christianisme vainqueur et du paganisme vaincu, si l'on veut comprendre pourquoi la société s'affaiblissait si visiblement, il faut comprendre ce qui avait fait sa force dans les temps antérieurs. L'organisation païenne, si je puis donner ce nom à l'état politique de la Grèce et de l'Italie, n'avait pas moins souffert que la religion païenne, et n'avait pas moins besoin d'être remplacée. Mais, tandis que le christianisme, prenant les devants, avait établi l'unité spirituelle et le gouvernement des âmes, la constitution politique resta ce qu'elle était, c'est-à-dire qu'elle continua à se désorganiser comme par le passé; c'est pour cela que l'avénement du christianisme n'arrêta en rien la chute de l'empire.

Les États de la Grèce et de l'Italie, qui ont exercé une si grande influence sur les destinées du monde entier, étaient tous institués sur un type fort analogue. Ce fut toujours un patriciat, une plèbe, et, au dessous, les esclaves; je me sers des noms latins de patriciat et de plèbe, qui, entendus d'une façon générale, conviennent aussi aux républiques grecques. Mais, telle était la situation de ces diverses populations, au moment où elles s'organisèrent en cités, que la plèbe eut une part considérable dans la distribution du territoire. Son existence reposa essentiellement sur la propriété. Tout l'effort des institutions était de conserver ce peuple de propriétaires. Tant qu'elles le maintinrent, le résultat fut très-beau. Ce n'est pas sans admiration que l'on voit ces groupes d'hommes, qui formaient des cercles fermés et assez peu nombreux, délibérer des affaires publiques, choisir leurs magistrats, servir comme hoplites ou légionnaires, et déployer partout discipline et valeur. Une telle combinaison d'un patriciat habile et d'une plèbe intelligente et libre donna un haut degré de puissance et d'efficacité aux cités républicaines. Aussi longtemps qu'elle subsista, la vitalité y fut grande; cette population, que les anciens estimaient uniquement, et qui fournissait les bons soldats, était florissante, et l'on sait quelles

forces énormes Rome put mettre sur pied, longtemps avant l'Empire, à la menace d'une invasion des Gaulois. Alors les barbares n'avaient aucune chance de triompher, et les Cimbres et les Teutons tombaient sous le fer des légions.

Pour que l'État se maintînt dans sa vigueur, il fallait que la plèbe conservât son existence et demeurât propriétaire. Mais on comprend combien un pareil équilibre était peu stable. Le plébéien était exposé par mille circonstances à perdre son petit avoir, et, dès que l'avoir était perdu, l'homme tombait en la classe des prolétaires; or, dans les républiques anciennes, où la plèbe influait de tant de façons sur le gouvernement, le prolétaire, que les politiques du temps jugent toujours avec beaucoup de sévérité, cessait d'être un citoyen véritable pour devenir un instrument. Peu importait que la plèbe l'emportât sur l'aristocratie ou succombât, le résultat était constamment le même. A Rome, où l'institution du tribunat rend si nette toute la suite des affaires, la plèbe se plaignit constamment de la misère qui l'atteignait et de la dépossession qui s'ensuivait; et le grand effort des tribuns fut d'essayer d'y remédier par de nouvelles distributions de terres. Mais ces distributions, quand on les faisait, ne tardaient pas à fondre à leur tour; ce n'était qu'un palliatif momentané. Les mêmes causes agissant toujours, rien ne pouvait empêcher la plèbe de se perdre dans le prolétariat.

Quand la transformation fut assez avancée, la république tomba. L'Empire recouvrit toute cette situation, mais ne la changea pas. Son sceptre s'étendit avec uniformité sur une plèbe qui, n'ayant plus de droits politiques, n'avait plus aucun moyen de se défendre, et sur une aristocratie qui, privée aussi de droits politiques, gardait du moins la force de la richesse. Les effets devinrent très-promptement frappants pour tous les yeux; il n'y eut bientôt plus guère en Italie que de grandes propriétés; les petites disparaissaient. *Latifundia perdidere Italiam*, dit Pline; à la vérité il ne fait cette remarque que pour regretter l'excellence de l'ancienne agriculture; mais elle n'en constate pas moins l'état des choses. Six seigneurs, ajoute-t-il (et cela prouve que l'Italie n'était pas la seule dont le sol fût en un petit nombre de mains), six seigneurs possédaient la moitié de l'Afrique lorsque l'empereur Néron les mit à mort. *Sex domini semissem Africæ possidebant, quum interfecit eos Nero princeps.* Remarquons, en passant, que ni Tacite, ni Suétone, ne parlent du meurtre de ces six grands propriétaires. C'est Pline qui, en passant, dans une phrase brève, le consigne pour montrer que la propriété se concentrait excessivement. Si nous avions l'histoire détaillée de ces temps-là, combien n'y trouverions-nous pas de faits pareils?

Combien d'actes violents et sanguinaires que nous ne connaissons pas seraient à mettre à la charge des Néron ou des Domitien? Pline loue Pompée de n'avoir jamais, par une grandeur d'âme dont il faut, dit-il, lui tenir compte, acheté le champ d'un voisin. Ce devait être en effet, pour le petit propriétaire, un bien dangereux voisinage que celui du riche et du puissant. Il raconte que, peu d'années avant lui, les gens d'Hippone tuèrent un dauphin qui venait habituellement se montrer et jouer sur le rivage, à cause des vexations que les hommes en place, attirés par la curiosité, faisaient subir à leurs hôtes (*injuriæ potestatum in hospitales, ad visendam venientium*). Quoi qu'il en soit du dauphin d'Hippone, on voit que l'*injuria* était toujours à craindre pour les petits. La protection lointaine de l'empereur, dans un pareil ordre social, ne suffisait pas à contenir les violences des puissants.

Au reste, de quelque façon qu'on l'explique, le fait est certain : la petite propriété continua à diminuer. Mais sa situation devint encore plus précaire quand le gouvernement lui-même, par suite de ses embarras financiers, vint ajouter son poids à toutes les causes qui déjà la rongeaient. La gestion des deniers publics n'étant soumise à aucun contrôle, ou, du moins, le prince pouvant toujours se mettre au-dessus des règles de la comptabilité, de très-bonne heure le trésor de l'État fut en souffrance; les mauvais empereurs tuaient et confisquaient les riches; les bons mettaient de l'ordre aux affaires; mais le fardeau allait constamment s'aggravant, d'autant plus que la grande propriété, qui était alors bien moins productive que la petite, croissait, et qu'il y avait ainsi un appauvrissement général et graduel. Sous l'empire comme sous la république, les cités conquises avaient conservé la liberté de leur administration intérieure. Tous les bourgeois aisés, sous le nom de *curiales* et de *décurions*, formaient un conseil qui levait l'impôt, acquittait régulièrement la part réclamée par l'État, et pourvoyait, avec le reste, aux charges locales. Mais cette *curie* était responsable de taxes qu'elle n'était jamais appelée à discuter; et, quand il y avait déficit, on la forçait de subvenir de ses propres biens au défaut des recettes communes. Un tel système ruina rapidement les *curies*, c'est-à-dire tout ce qui avait de l'aisance. Les *curiales* n'eurent plus qu'un désir, ce fut de se soustraire à une aussi onéreuse responsabilité; l'État, de son côté, accumula édits sur édits pour garder ces ôtages de la perception des impôts. C'est sous Constantin que cette situation intolérable de la curie, ou bourgeoisie aisée, devint manifeste; mais le mal se préparait depuis longtemps, et, avec l'enchaînement des influences, les choses devaient nécessairement en venir là. Ainsi tout empira : les *curiales* furent écra-

sés par le fisc; à leur tour ils écrasèrent les petits au-dessous d'eux, tandis que des exemptions et des priviléges faisaient un meilleur sort à la noblesse et à la grande propriété.

Alors survint un phénomène très-singulier, et qui serait inexplicable si l'on n'appréciait la condition générale de ces temps. La liberté cessa d'être un bien désirable; beaucoup sentirent qu'ils ne pouvaient se soutenir par eux-mêmes, et cherchèrent une protection auprès de plus puissants qu'eux. Le mouvement, une fois commencé en ce sens, ne devait plus s'arrêter. L'empire s'écroule, les barbares s'y établissent. Dans une perturbation si prolongée, l'individu perdit de plus en plus de sa force; à mesure qu'on avance davantage, on voit disparaître les hommes libres et naître une foule de catégories de dépendance: chacun devient l'homme de quelqu'un. Ainsi commence et s'établit la féodalité.

Cette féodalité, la conquête la fit surtout germaine; mais ce qu'il faut y voir d'essentiel, c'est que, dans la désorganisation irremédiable de l'empire, elle fut une réorganisation. En effet, une fois que les différentes classes se trouvèrent rangées sous des chefs, et que les obligations féodales eurent leur effet réciproque, le mouvement inverse à celui qui avait signalé la décadence de l'empire se manifesta; l'affranchissement devint désirable; les communes se procurèrent la liberté, mais une liberté différente de celle qu'avaient eue les citoyens de Rome et d'Athènes; une liberté qui n'avait pas au-dessous d'elle une population esclave. On reconnaît dans ce résultat capital l'influence que l'Église avait exercée sur l'ensemble des opinions.

Ainsi, quand Constantin réunit tout l'empire sous sa main, quand il y rétablit l'ordre, quand il entoura son trône d'éclat et de majesté, ce ne fut qu'une apparence de solidité et de durée. Rien au fond n'était changé; les causes de dissolution, qui étaient toutes placées à une grande profondeur, persistèrent. Chaque jour l'empire devenait plus faible de soi-même, et les barbares qui le menaçaient devenaient plus forts. Tantôt vaincus, tantôt vainqueurs dans ces luttes incessantes; tantôt captifs ou attachés à la terre pour la cultiver; tantôt sillonnant l'empire de leurs bandes dévastatrices; auxiliaires dans les armées, gardes des empereurs, officiers, généraux dans les corps militaires, il est clair que tout cela, qui était diminution pour la puissance romaine, était accroissement pour la puissance barbare. Constantin put les vaincre un jour et les contenir pendant son règne, comme avaient fait avant lui des princes habiles et actifs; mais il ne put pas faire que, quand il mourut, bien qu'il eût semblé mettre un temps d'arrêt dans la décadence, des

actions et réactions dont il ne s'inquiétait pas, qu'il ne soupçonnait pas, entre les éléments sociaux, avaient porté l'empire à un degré plus bas dans le mouvement rétrograde vers la ruine.

Le christianisme, lui aussi, était impuissant. En fait, ayant un domaine bien plus vaste que l'empire, il n'avait pas entendu se renfermer dans sa circonscription. Pourtant il ne douta jamais que là ne fût son centre véritable; car, tandis qu'il y établissait d'un bout à l'autre sa domination, ses tentatives pour en dépasser les barrières n'avaient été jusqu'alors que peu fructueuses et peu étendues. Il est parfaitement clair aujourd'hui, et je pense qu'il le fut aussi aux docteurs de la foi chrétienne, qu'elle pouvait bien, avec le point d'appui que lui donnaient les populations impériales, conquérir les populations barbares, mais que l'inverse n'était pas vraie, et que le fond de la barbarie ne lui offrait ni chance de se propager, ni foyer pour rayonner de là sur le monde gréco-romain. Lorsqu'à la moquerie insultante des païens demandant ce que le nouveau culte avait fait de la victoire, le christianisme répondait en montrant le ciel, demeure espérée des fidèles, ou l'immoralité cause des punitions, évidemment il laissait aller le domaine terrestre à la pente qui l'entraînait, et sentait que sa mission n'était pas d'en expliquer la chute. En effet, son office était spirituel, au lieu que, dans cette chute, il s'agissait surtout d'une affaire politique, de la désorganisation d'anciennes classes et de l'organisation de nouvelles. Aussi sépara-t-il son sort de la fortune de l'empire; et, tandis que celle-ci s'abîmait sous une invasion définitive, il surnageait au-dessus des débris disjoints que laissait cette grande ruine et des éléments confus qu'amenait cette grande inondation. Il se mêla aux barbares, les gagna, siégea dans leurs conseils, influa sur leur gouvernement, s'infiltra dans la féodalité, et mit à côté des rois le pape, à côté des seigneurs les évêques et les abbés, à côté du peuple des villes et des campagnes les prêtres inférieurs, faisant pénétrer partout son haut caractère, à savoir l'indépendance du pouvoir spirituel et la conservation de la foi et de la morale.

Nous sommes ici sur le terrain des transformations politiques et économiques que subissait la société antique, et qui surgissaient, après la transformation religieuse pleinement accomplie. L'empire y figure comme un intermédiaire entre l'organisation des républiques et l'organisation de la féodalité, mais un intermédiaire sans prévision qui le dirige, sans caractère qui lui soit propre, à moins qu'on ne nomme caractère administrer sans organiser et défendre sans sauver. L'antiquité républicaine, elle, fut un système, avec sa plèbe, son patriciat, sa distribution de la propriété. La féodalité fut un système avec sa disposi-

tion hiérarchique des seigneurs et des serfs, sa manière de tenir la terre, et sa subordination au pouvoir spirituel. Mais l'empire n'en fut pas un; tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il eut le pouvoir pendant que cheminait la désorganisation commencée avant lui. Aussi n'atténua-t-il pas la brutalité des faits qui se produisaient soit au dedans, soit au dehors; il laissa écraser la petite propriété par la grande avec toutes les souffrances que comportait un pareil changement de la fortune publique; il laissa conquérir le sol par les peuplades barbares, avec tous les malheurs d'une aussi terrible invasion. Ces deux faits sont connexes, comme l'est sans doute aussi l'impossibilité où il fut d'établir aucune transmission héréditaire du pouvoir.

Une manière souvent utile d'apprécier l'histoire, c'est de juger ce qui devait être par ce qui a été en effet, ce qui devait advenir par ce qui a réellement succédé. De cette façon on spécule sur une hypothèse réelle. En voyant la féodalité poindre déjà sous l'empire et finalement arriver à la possession de la société, on est autorisé à soutenir que telle était la tendance naturelle, spontanée des choses, et que sans doute, pour la détourner, il aurait fallu plus de puissance que n'en avaient même les empereurs, et des événements plus graves même que ceux qui advinrent. L'empire aurait donc dû, s'il avait eu un système réel de politique, favoriser l'avénement de cette aristocratie spontanée; et de fait on peut expliquer par certaines préférences aristocratiques la durée du sénat, la noblesse, les exemptions, les priviléges. La grande propriété fut abandonnée à son action dévorante sur la petite; et l'on eut les inconvénients de l'aristocratie sans ses avantages. A la vérité, les empereurs mirent souvent en œuvre la confiscation pour remplir les vides du trésor, et de cette façon ils nivelaient quelques-unes des fortunes excessives. Mais on ne donnera jamais le nom de système de gouvernement à d'exécrables violences qui procédaient par le meurtre et par la spoliation. D'ailleurs, ces têtes qui dominaient, et que l'on fauchait comme les pavots de Tarquin, ne tardaient pas à être remplacées par d'autres, et cela n'était jamais qu'un expédient aussi condamnable aux yeux de la morale qu'à ceux de la politique, puisqu'il y a eu, provisoirement du moins, une politique disjointe de la morale. Si, à un certain point de vue, l'on comparait les empereurs tuant et confisquant les grands seigneurs à Louis XI abattant systématiquement les chefs de la féodalité, on se laisserait tromper par une simple apparence. Louis XI, sans parler ici des vues intéressées et du génie cruel de ce prince, tendait à débarrasser un tiers état croissant du poids d'une noblesse qui allait spontanément à la ruine, et qui, dans cette transition, faisait obs-

tacle aux classes placées au-dessous, tandis que les empereurs, travaillant contre l'avenir, gênaient, sans l'empêcher, la formation d'une aristocratie régulière. Au fond, le vice radical de cette situation était le pouvoir absolu. L'empereur n'avait qu'à faire un signe, aussitôt les délateurs se mettaient à l'œuvre, le sénat condamnait à mort, les officiers de l'armée, centurions et même tribuns, allaient assurer l'exécution, présidaient à la mort et faisaient leur rapport sur la fin du condamné, par le poison, le poignard ou l'ouverture des veines. S'il y avait eu quelque moyen de résister à de pareils ordres, les affaires de l'empire et sans doute sa destinée auraient suivi un autre cours. On sait le mot de Néron après quelqu'un de ses grands forfaits : que ses prédécesseurs n'avaient pas su tout ce qui leur était permis; mot fatal et que l'histoire doit enregistrer comme caractérisant une situation. Aussi l'on peut dire que Lucain a jugé sainement des choses quand il attribue l'affaiblissement de Rome à la perte de la liberté, qui a fui le crime des guerres civiles et qui ne reviendra jamais (*fugiens civile nefas redituraque nunquam libertas*). C'est pour cela, dit-il, que Rome n'est plus conquérante.

> Omne tibi bellum gentes dedit omnibus annis;
> Te geminum Titan procedere vidit in axem.
> Haud multum terræ spatium restabat eoæ,
> Ut tibi nox, tibi tota dies, tibi curreret æther,
> Omniaque errantes stellæ romana viderent.
> Sed retro tua fata tulit par omnibus annis
> Emathiæ funesta dies. Hac luce cruenta
> Effectum, ut latios non horreat India fasces,
> Nec vetitos errare Daas in mœnia ducat,
> Sarmaticumque premat succinctus consul aratrum.

Lucain n'aperçut que l'arrêt mis au cours prospère. L'avenir n'allait pas tarder à montrer que ce temps d'arrêt était le point de départ d'un mouvement en sens inverse et d'une ruine définitive.

M. Albert de Broglie, par l'événement même, apprécie ainsi qu'il suit la transformation de Byzance en Constantinople : « Tout ne fut point « inutile pour l'avenir du monde dans cette vaste création. Constanti- « nople et le Bas-Empire ont eu, dans le développement de l'histoire, « leur rôle ingrat et terne, mais non stérile. Si la cité de Constanti- « nople ne vit pas, comme son fondateur s'en flattait, commencer pour « le monde romain une seconde ère de prospérité et de grandeur, du « moins, dans le débordement déjà menaçant de la barbarie, elle de- « vait avoir le mérite de servir d'asile à presque tous les débris de la « civilisation romaine. Défendue contre les invasions barbares, non par

« les vertus de ses citoyens, mais par son admirable situation naturelle « et par le mécanisme savant de son administration, Constantinople, « toujours menacée, jamais conquise, était destinée à conserver jusqu'à « l'entrée des âges modernes une image exacte, bien que pâle, et comme « un calque de toute la société de Rome. Elle demeura comme un point « élevé et inaccessible, que le déluge qui allait inonder le monde ne « devait jamais atteindre, et là se réfugièrent, comme dans une citadelle « imprenable, presque toutes les conquêtes intellectuelles du génie « romain, les lois, les sciences, la politesse du langage et des mœurs, « les traditions d'une autorité régulière. Constantinople sauva tous ces « trésors sans les mettre à profit pour elle-même, mais pour les réserver « à des jours meilleurs et les livrer plus tard en héritage aux nations « régénérées de l'Occident. »

Je n'ai rien à objecter contre cette appréciation; toutefois, entrant dans le même ordre d'idées, j'essayerai d'ajouter quelques considérations, qui, sans la contredire, étendent le champ du jugement. Qu'a valu la fondation de Constantinople pour la défense de l'Europe? L'événement donne non pas une réponse simple, mais une réponse double : l'Orient résista mille ans de plus, l'Occident succomba rapidement. Donc, à s'en rapporter seulement au fait, les provinces occidentales n'éprouvèrent aucun bien de la translation; et de ce que la situation fut plus forte sur les rives du Bosphore, il n'en résulta pas qu'elle le devînt du côté de la Germanie. Une autre phase de la lutte entre les barbares et les héritiers de Rome permet de déterminer davantage la question; environ trois cents ans après la chute de l'empire, les dominations germaniques s'étant solidement fondées dans la Gaule, ce fut de là que partit un mouvement de conquête inverse à la grande invasion. Non-seulement Charlemagne arrêta victorieusement la tendance continuelle que les Germains avaient à passer le Rhin, mais, après une guerre longue et sanglante, il leur imposa du même coup son autorité, la fixité et le christianisme.

Donc, jugeant ici encore par l'événement, on peut croire que la situation géographique du nouvel empire d'Occident le servit grandement, et que ce fut tout autre de combattre de la Gaule les barbares ou de les combattre de Rome. Je ne veux pas dire que Constantin eût dû aller fonder quelque autre résidence politique, soit à Lutèce, comme fit son neveu Julien, soit à Aix-la-Chapelle, comme fit Charlemagne; je veux seulement dire qu'il n'eut pas, au moment où il se retirait vers l'Orient, le regard tourné du côté de la Germanie; et cependant c'était là qu'était la menace perpétuelle et le danger le plus

prochain. Tant que la Gaule fut barbare et indépendante, Rome était sise comme il fallait, soit pour être un boulevard arrêtant les invasions, soit pour porter la main et la conquête au sein des populations gauloises. Mais, quand la Gaule à son tour eut subi l'ascendant romain, et l'eut subi à tel point que, dans les déchirements entre Othon, Vitellius et Vespasien, les cités gauloises, sollicitées par Civilis de se joindre aux Germains, se décidèrent à suivre la fortune de l'Empire, quand, dis-je, la civilisation eut gagné ce grand territoire, l'immensité barbare, toujours redoutable et toujours inexplorée, se trouva non plus derrière les Alpes, mais derrière le Rhin. Il aurait fallu que le siége de la résistance fît aussi un pas, car le centre des affaires politiques et des événements décisifs était déplacé, déplacement qui se manifesta spontanément quand l'unité factice de Rome eut disparu. La Gaule succomba, dans la chute commune, plus tard que l'Italie, se réorganisa seule contre la Germanie, et prit ainsi un rôle central.

Ce rôle central est, au point de vue que j'indique ici, relatif et non absolu, c'est-à-dire qu'il ne dépend pas de certaines qualités permanentes d'un sol et d'une nation, mais qu'il dépend d'une condition changeante, à savoir : la position respective des peuples influents et des foyers de civilisation. De la sorte fut déterminé dans la Gaule le siége du nouvel empire d'Occident et le point de départ du retour offensif qui se fit contre la Germanie. De la sorte encore fut conquis cet ascendant qu'obtint, dans la haute période du moyen âge, la France héritière de la Gaule. De la sorte enfin s'explique l'antériorité dans les lettres qui lui appartient, soit comme langue d'oc, soit comme langue d'oïl. Toutes ces choses se tiennent historiquement. Sans doute, cette position se modifiant sans cesse, l'influence qui y est attachée est allée diminuant; mais on en observa des effets manifestes dans les âges qui suivirent; et on en observera toujours, tant que l'Europe gardera la prééminence dans le monde. Ainsi, ce que je dis là ne peut, dans ma pensée, ni appuyer une phrase de M. Albert de Broglie sur la précellence de l'esprit gaulois, ni en être appuyé : « Sous ce régime libéral « (de Constance Chlore), la Gaule, préservée des scènes de meurtre et « de ruine qui désolaient l'autre versant des Alpes, faisait admirer, sur « le plus beau sol et *chez la nation la plus intelligente de l'Empire*, les « richesses renaissantes de la paix et toute l'activité de la foi. » Je ne crois pas qu'on soit, historiquement, autorisé à qualifier, pour cette époque-là, les Gaulois de *nation la plus intelligente de l'Empire*. Pline met au premier rang l'Italie et son peuple; puis, il ajoute : « Après l'Italie, « je suis disposé à placer l'Espagne, pour tout son littoral du moins,

« elle est, à la vérité, stérile en partie; mais là où elle est productive. « elle donne en abondance les céréales, l'huile, le vin, les chevaux, les « métaux de tout genre. Pour tout cela la Gaule lui est égale; mais « l'Espagne l'emporte par le spart, produit de ses déserts; par la pierre « spéculaire; par des couleurs, objet de luxe; par l'ardeur du travail, « par ses esclaves robustes, par la force infatigable des hommes, par « leur caractère résolu (*laborum excitatione, servorum exercitio, corporum « humanorum duritia, vehementia cordis*). » Je suis, à mon tour, disposé, du moins quant au temps dont il s'agit, à regarder cette classification comme bonne. M. Amédée Thierry a établi excellemment que l'accession des trois nations, espagnole, gauloise et bretonne, aux affaires et aux lettres romaines, a été suivant l'ordre de la conquête : c'est-à-dire que la plus anciennement conquise, à savoir l'espagnole, y est entrée la première; que la gauloise, conquise ensuite, y est entrée la seconde; et que la bretonne, conquise en troisième lieu, y est entrée la dernière. Cela est conforme à la loi d'hérédité, dont l'influence physiologique est fortement ressentie par l'histoire. Plus tard, la France, qui est le plus antique des États de l'Europe moderne, tenant un haut rang, passant par des fortunes diverses, mais toujours partant d'un fond d'aptitudes gauloises, a nécessairement modifié les rapports qui existaient sous la domination latine. Il y a une éducation des peuples comme des individus; et ce qui n'était qu'un rudiment pour la nation gauloise a eu son plein et fécond effet pour la nation française.

Revenant sur l'ensemble de ces considérations, on voit que deux causes essentielles concoururent à diminuer progressivement la force de l'empire : le pouvoir absolu et la révolution qu'éprouvèrent la propriété des terres et la condition des hommes libres. Ces deux causes, d'abord indépendantes, finirent par s'associer; le pouvoir absolu hâta la désorganisation par des exigences fiscales auxquelles aucune résistance légale ne pouvait être opposée, et empêcha la réorganisation des éléments aristocratiques par la prépondérance insurmontable qu'il exerçait. De plus et accessoirement la situation de Rome impériale se trouva défavorable quand les grands dangers apparurent sur le Rhin. Enfin, tandis que l'affaiblissement se marquait de jour en jour davantage, les barbares, au contraire, croissaient en puissance effective et en moyens d'agression; mêlés à toutes les affaires romaines, ils prenaient à la civilisation des armes contre elle-même. Quand ils furent assez renforcés et les Romains assez affaiblis, la digue se rompit définitivement et l'empire cessa d'exister. Dans toute cette réunion de causes et d'effets, le christianisme était en dehors; les chocs arrivèrent; l'unité impériale

fut dissoute; mille débris jonchèrent le sol; lui qui n'avait pu sauver, mais qui n'avait pu non plus être atteint, imposant une même loi aux vainqueurs et aux vaincus, aux barbares et aux Romains, constitua l'unité spirituelle, autour de laquelle se fit le ralliement.

J'ai transcrit, dans le cours de ce travail, plusieurs pages de l'ouvrage de M. Albert de Broglie, afin de n'être pas réduit à de pures affirmations ou à de vagues louanges. Le lecteur a jugé de la pensée, qui est ferme et nette, de la manière, qui est grave et sérieuse, non sans élégance et sans éclat. M. Albert de Broglie a un nom illustre à soutenir; en tenant son livre, en l'étudiant, en m'y instruisant, j'ai ressenti plus d'une fois l'heureuse fortune d'un fils qui porte de telles offrandes à son père. Mon plein assentiment a été donné à l'ensemble de l'œuvre et à la filiation des événements; mais peut-être dois-je quelques explications : ma manière d'envisager l'histoire (ceux qui m'ont fait quelquefois l'honneur de me lire le savent) n'est pas la même que celle de M. Albert de Broglie; et pourtant je concorde avec lui et je suis ses pas. C'est que nos manières, qui divergeraient si elles étaient prolongées en deçà ou au delà, ont une coïncidence dans le IVe siècle et s'y confondent. Une pensée de M. Albert de Broglie, que j'ai citée au début de ces articles et que je cite encore en les terminant, me paraît toujours le point culminant d'où l'on embrasse tout le système de l'histoire de ce temps : « Raconter et mettre en regard, dans leur suite parallèle, la dissolution « de l'Empire et la croissance de l'Église, le déchirement de l'unité « matérielle du monde et la formation contemporaine de son unité « morale. »

É. LITTRÉ.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 4 décembre, une séance publique dans laquelle a été reçu M. Ponsard, en remplacement de M. de Lacretelle. M. Nisard a répondu au récipiendaire.

M. de Salvandy, membre de l'Académie française, est mort, le 15 décembre 1856, à Graveron (Eure).

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans la séance du 5 décembre 1856, M. Renan a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Augustin Thierry, décédé.

Dans la séance du 12 décembre, M. Léon Renier a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. Fortoul, décédé.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Paul De la Roche, membre de l'Académie des beaux-arts (section de peinture), est mort à Paris le 4 novembre 1856.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 27 décembre, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Baude, membre libre, en remplacement de M. Benoiston de Châteauneuf, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Lettres sur l'Égypte, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, 1 vol. in-8° de VIII-439 pages, chez Michel Lévy frères, éditeurs, rue Vivienne, 2 *bis*. — Les *Lettres* de M. Barthélemy Saint-Hilaire ont paru d'abord, durant un voyage en Égypte, dans le *Journal des Débats*, où elles étaient adressées à M. Sylvestre de Sacy, membre de l'Académie française. Elles étaient au nombres de quatorze; et le volume en contient une de plus, qui est inédite, sur l'architecture égyptienne. M. Barthélemy Saint-Hilaire y a joint un Avertissement de quelques pages sur la situation générale des pays musulmans, et en particulier sur la situation de l'Égypte, qui mérite à tant de titres la sympathie des peuples civilisés. Il a également ajouté une Introduction sur l'isthme de Suez. Dans les *Lettres*, il a successivement traité des points suivants : l'arrivée de la Commission internationale en Égypte et sa réception par S. A. le Vice-Roi, Mohammed-Saïd ; Alexandrie ancienne comparée à la ville actuelle ; l'administration égyptienne ; la propriété et la famille ; les femmes en Égypte ; le Nil ; le Scheik-el-Béled ou chef du village ; les pyramides et Dendérah ; Thèbes et Philœ ; l'architecture égyptienne ; Suez et son commerce ; le désert ; le chameau, et la baie de Péluse.

Sur ces objets si divers, M. Barthélemy Saint-Hilaire a raconté ses observations personnelles ; il a rappelé aussi les souvenirs de la tradition et de l'antiquité ; et il a mêlé à un récit de voyage les considérations morales et philosophiques qu'inspire naturellement le passé et l'état présent du pays des Pharaons, des Ptolémées, des Romains, des Arabes et de Méhémet-Ali.

Traité d'hygiène publique et privée, par Michel Lévy ; 3e édition revue, corrigée et augmentée. Paris, imprimerie de Martinet, librairie de Baillière, 1857, 2 volumes in-8° de x-888 et 936 pages. — Publié pour la première fois en 1844, réimprimé

avec des améliorations en 1850, ce livre a été l'objet d'une révision et d'une refonte partielle dans l'édition qui paraît aujourd'hui. Aux données scientifiques, l'auteur a joint les résultats d'une observation personnelle, qui s'est exercée sur des théâtres divers et sous des climats différents. Le chapitre des professions, les articles relatifs aux épidémies, au régime sanitaire, à la salubrité des villes, sont presque entièrement nouveaux. Le second volume se termine par les conclusions suivantes, que leur brièveté nous permet de transcrire. 1° L'hygiène privée repose sur le principe de la perfectibilité physique ou morale de l'homme et elle en fournit la démonstration. 2° Depuis vingt-cinq ans, la moyenne annuelle de l'accroissement de la population, en France, est de 161,788; la durée moyenne de la vie, en France, qui avant la révolution, était de 28 3/4, s'élève aujourd'hui à plus de 36 ans. Le rapprochement de ces deux faits équivaut à une démonstration de la loi du progrès. L'hygiène publique, qui est l'auxiliaire du progrès, en est aussi la vérification. 3° L'hygiène, ou plutôt la civilisation, dont elle est une face, se résume en deux mots : moralité, aisance.

Histoire des paysans, depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours, 1200-1850, précédé d'une introduction ...., par Eugène Bonnemère. Paris, imprimerie de Martinet, librairie de Chamerot, 1856, 2 vol. in-8° de XI-543 et 503 pages. — L'auteur de ce livre s'attache à faire ressortir, par l'étude des documents historiques, les améliorations que le progrès de la liberté politique, à certaines époques, lui paraît avoir amenées dans la condition des laboureurs. Cette histoire se rapporte plus particulièrement aux temps postérieurs au XIIIe siècle, mais l'introduction qui la précède remonte jusqu'à l'an 50 avant J.-C., de telle sorte que le travail de M. Bonnemère offre un ensemble de considérations sur l'état social des paysans depuis les Romains jusqu'à nos jours. On tiendra compte à l'auteur de ses recherches, même lorsqu'on n'adopterait pas toutes ses vues. Toutefois, nous pensons qu'il aurait produit un livre plus satisfaisant s'il eût songé à consulter les ouvrages publiés avant lui sur le même sujet. M. Bonnemère affirme dans sa préface que jamais, jusqu'ici, l'histoire des paysans n'a été traitée ni même essayée. Une telle assertion paraît peu exacte, si l'on se rappelle que M. Leymarie a donné au public, vers 1849, un livre sous ce titre même d'*Histoire des Paysans;* elle pourra sembler plus singulière encore à ceux qui ont lu l'excellente *Histoire des classes agricoles*, de M. Léopold Delisle, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a tout récemment couronnée.

Asie Mineure. Description physique, statistique et archéologique de cette contrée, par P. de Tchihatcheff. Deuxième partie. Paris, imprimerie de Claye, librairie de Gide et Baudry, 1856, in-8° de 842 pages avec quatre planches. — Ce nouveau volume de l'important ouvrage de M. de Tchihatcheff sur l'Asie Mineure contient la climatologie et la zoologie. Les études climatologiques, qui remplissent la première partie, ont été soumises par l'auteur au jugement de l'Académie des sciences de Paris, et le rapport favorable dont elles ont été l'objet est publié en appendice à la fin du volume.

Journal du marquis de Dangeau, publié en entier pour la première fois par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon publiées par M. Feuillet de Conches. T. VIII, Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1856, in-8° de 512 pages. — Ce tome huitième du *Journal de Dangeau*, dont nous avons annoncé les premiers volumes, comprend les années 1701 et 1702. Nous reviendrons sur l'ensemble de cette publication lorsqu'elle sera terminée.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1856.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

don, 1827. — Specimens of english poets, who lived about the time of Shakspeare, by Charles Lamb. London, 1854. — 1[er] article de M. Villemain, janvier, 1-23. — 2[e] article, mars, 127-142. — 3[e] article, mai, 257-275.

De la poésie grecque introduite dans le christianisme oriental, et de Synésius, évêque de Ptolémaïs, considéré comme poëte lyrique. — Article de M. Villemain, octobre, 577-591.

Chants du peuple en Grèce, par M. de Marcellus... Paris, 1851, 2 vol. in-8° de XIX-428 et 496 pages. — Chants populaires de la Grèce (texte grec), publiés par M. Spyridon Zampélios, de Leucade... Corfou, 1852, 767 pages. — Histoire de l'insurrection grecque (texte grec), par M. Spyridon Tricoupis. Tome I[er]. Londres, 1853, VIII-404 pages in-8°. — 1[er] article de M. Hase, janvier, 24-33. — 2[e] article, avril, 203-213. — 3[e] article, octobre, 611-619 — 4[e] article, novembre, 676-684.

Maistre Pierre Patelin, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions... par M. F. Génin. Paris, 1 vol. grand in-8° de 370 pages. — 2[e] article de M. Magnin, janvier, 34-48 (voir, pour le 1[er] article, décembre 1855, 721-734). — 3[e] et dernier article, février, 65-81.

1° Lexicon etymologicum linguarum romanarum, Italicæ, Hispanicæ, Gallicæ, par Friderich Diez. Bonn, 1853, 1 vol. in-8°. — 2° La langue française dans ses rapports avec le sanscrit... par Louis Delâtre. Paris, 1854. Tome I[er], in-8°. — 3° Grammaire de la langue d'oïl... par J.-F. Burguy. Berlin, 1853, 1854. — 4° Guillaume d'Orange, chansons de geste des XI[e] et XII[e] siècles... par W.-J.-A. Jonkbloet. La Haye, 1854, 2 vol. in-8°. — 5° Altfranzösische Lieder, etc. (chansons en vieux français...), par Ed. Mätzner. Berlin, 1853, 1 vol. in-8°. — 5[e] article de M. Littré, mars, 151-161 (voir, pour les précédents articles, les cahiers d'avril, mai, août et septembre 1855). — 6[e] article, avril, 224-238. — 7[e] article, juillet, 413-423. — 8[e] article, août, 458-473.

Glossaire du centre de la France, par M. le comte Jaubert. — 1[er] volume. Paris, 1856, in-8° de 565 pages. Juillet, 441.

Les contemplations, par Victor Hugo. Paris, 1856, 2 vol. in-8° de III-359 et 488 pages. Avril, 251.

Floire et Blanceflor, poëmes du XIII[e] siècle, publiés... par M. Édélestand Du Méril. Paris, in-12 de CCXXXIV-319 pages. Octobre, 639.

Recueil de poésies françaises des XV[e] et XVI[e] siècles... réunies et annotées par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1855, in-12 de XVI-319 pages. Février, 127.

Gérard de Rossillon, chanson de geste ancienne, publiée... par Francisque Michel. Paris, 1856. Juillet, 444.

Œuvres complètes de Saint-Amant. Nouvelle édition... par M. Ch.-L. Livet. Tome I[er], 1855, in-12 de XLIII-480 pages. Février, 128.

Les voix intimes, par J.-A. d'Escodeca de Boisse. Paris, 1856, in-12 de XII-315 pages. Mai, 319.

Cours familier de littérature... par M. A. de Lamartine. Paris, 1856, trois livraisons in-8°, ensemble 239 pages. Mai, 320.

Étude sur la poésie populaire en Normandie... par Eugène de Beaurepaire. Avranches, 1856, in-8° de 87 pages. Août, 510.

Variétés historiques et littéraires... par M. Édouard Fournier. Tomes I et II, 1855, in-18 de VII-376 et 782 pages. Février, 126.

Études littéraires et morales de Racine, publiées par le marquis de Larochefoucauld-Liancourt. Paris, 1856, in-8° de 202 pages. Avril, 252.

Lettres inédites de Voltaire, recueillies par M. de Cayrol et annotées par M. Al-

phonse François, précédées d'une préface de M. Saint-Marc Girardin. Paris, 2 vol. in-8° de XI-589 et 613 pages. Octobre, 637.

Mémoires de Madame de La Guette... par M. Moreau. Paris, 1856, in-12 de XLVIII-223 pages. Avril, 252.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

Cinq années de voyage en Orient, 1846-1851, par Israël-Joseph Benjamin II... Paris, 1856, in-8° de XXVIII-240 pages. Mai, 318.

Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos, par V. Guérin. Paris, 1856 in-8° de III-328 pages, avec cartes. Mai, 319.

The journal of the royal geographical society. Volume XXV. London, 1856, in 8° de CXXXII-346 pages, avec cartes. Juillet, 447.

2. Chronologie, histoire ancienne.

3. Histoire de France.

Des carnets autographes du cardinal Mazarin, conservés à la bibliothèque impériale. — 15° article de M. Cousin, janvier, 48-60 (voir, pour les précédents articles, les cahiers d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1854; janvier, février, mars, avril, mai, juillet, septembre, octobre et novembre 1855). — 16° et dernier article, février, 105-119.

Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état... par M. Augustin Thierry. — 4° et dernier article de M. Mignet, juin, 337-347 (voir, pour les précédents articles, les cahiers de février, juin et décembre 1855).

Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, par M. le comte d'Haussonville (tome II). — 2° article de M. Vitet, avril, 193-203.

Histoire du Consulat et de l'Empire... par M. A. Thiers, tome XIII, 1856, in-8° de 583 pages. Mai, 317.

Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277, par Guillaume Anelier, de Toulouse, publiée... par Francisque Michel. Imprimerie impériale, 1856, in-4° de XXXI-669 pages. Juillet, 441.

La réforme et la ligue en Anjou, par Ernest Mourin. Paris, 1856, in-8° de XII-321 pages. Octobre, 637.

Priviléges accordés à la couronne de France par le Saint-Siége. Paris, Imprimerie impériale, 1855, in-4° de XXIII-411 pages. Février, 127.

Histoire des conseils du roi... par M. de Vidaillan. Paris, 1856, 2 vol. in-8° de VII-451 et 401 pages. Mai, 318.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E.-J.-F. Barbier, avocat au parlement de Paris... par A. de la Villegille. Tome IV. Paris, 1856, in-8° de 599 pages. Avril, 253.

Histoire de la colonie française en Prusse, par M. C. Reyer, traduit de l'allemand par Philippe Corbière. Paris, 1855, in-12 de 372 pages. Avril, 253.

Recueil de monuments inédits sur l'histoire du tiers état. Première série, par Augustin Thierry. Paris, in-4° de XXXII-698 pages. Septembre, 571.

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, recueillis et publiés par M. Avenel. Tome II. Imprimerie impériale, 1856, in-4° de 800 pages, avec quatre *fac-simile.* Mai, 317.

Mémoires de Mathieu Molé... publiés... par Aimé Champollion-Figeac. Tome III (1642-1649). Paris, 1856, in-8° de 500 pages. Juillet, 443.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Histoire du protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuarts, par M. Guizot. Paris, 2 vol. in-8° de VIII-507 et 438 pages. Avril, 252.

Lettres sur l'Égypte, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, 1 vol. in-8° de VIII-439 pages. Décembre, 760.

L'Angleterre au XVIIIe siècle... par M. Charles de Rémusat. Paris, 1856, 2 vol. in-8° de XV-453 pages. Mai, 318.

Histoire d'Attila et de ses successeurs... par Amédée Thierry. Paris, 1856, 2 vol. in-8° de XIII-455 et 463 pages. Juillet, 443.

5. Histoire littéraire, bibliographie.

Histoire littéraire de la France... Tome XXIII. Paris, 1856, in-4° de LXIX-896 pages. Juillet, 441-443. — 1er article de M. Villemain, septembre, 521-532.

Historia diplomatica Friderici secundi... disposuit et notis illustravit J.-L.-A. Huillard-Bréholles, Auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes. Parisiis, 1852-1853. Tome I (2 parties), 1065 pages. — Tome II (2 parties), 1093 pages. — Tome III, 574 pages. — 1er article de M. Avenel, avril, 238-250. — 2e article, juin, 372-384. — 3e et dernier article, septembre, 533-539.

Notices et extraits des manuscrits concernant l'hisoire et la littérature de la France, qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norwége. Paris, Imprimerie impériale, in-8° de 216 pages. Avril, 254.

Gallia christiana... tomum quartum decimum... condidit Bartholomæus Hauréau. Paris, 1856, in-folio (première livraison de 276 et 112 pages). Juillet, 440.

Johannis de Garlandia de triumphis Ecclesiæ libri octo... edited... by Thomas Wright. London, 1856, in-4° de XII-166 pages. Octobre, 639.

Étude sur le XVIe siècle... par Henri Chevreul. Paris, 1856, 232 pages. Août, 510.

L'abbé Le Dieu. Mémoires et journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet... par M. l'abbé Guettée. — Tomes I et II. Paris, 1856, 2 vol. de CLXXXIV-295 et 495 pages. Avril, 252.

Table générale et méthodique des mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Eugène Rozière et M. Eugène Châtel. Paris, 1856, in-4° de XXVII-383 pages. Avril, 255.

Recherches sur l'histoire des temps héroïques de la Grèce, par M. le baron Berh. Paris, 1856, in-8° de X-408 pages avec 4 cartes et un plan. Juillet, 439.

Ancien théâtre français. Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables, publiée... par M. Viollet-Leduc. Paris, 1854, 1855, 6 vol. in-18 de XX-404, 451, 480, XIV-439, XXII-395 et 487 pages. Février, 126.

Étude sur le texte et le style du Nouveau Testament, par J. Berger de Xivrey Paris, 1856, in-8° de 163 pages. Août, 510.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements... Tome second. Paris, Imprimerie impériale, 1856, in-4° de XXVII-1170 pages. Mars, 191.

Bibliothèque de l'École des chartes. 4e série. Tome II, 1856, in-8° de 624 pages. Septembre, 571.

6. Archéologie.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

Annales de l'Observatoire de Paris, publiées par O. S. Le Verrier. Tomes I et II. avec figures. Paris, 1855-1856. — Article de M. Biot, septembre, 513-521.

1. Mémoire sur des observations planétaires... par Henri Brugsch. Berlin, 1856. — 2. Results... Résultats conclus de l'examen... des cinq planètes principales... Tome XXV des Mémoires de la Société astronomique de Londres, 1856. — 3. Note sur les noms égyptiens des cinq planètes principales, par M. le vicomte E. de Rougé. Paris, 1856. — 1er article de M. Biot, décembre, 705-716.

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. George Ville. Paris, 1853. VIII-133, 2 planches et figures dans le texte. — 3e article de M. Chevreul, février, 94-105 (voir, pour les précédents articles, les cahiers de novembre et décembre 1855). — Fin du 3e article, mars, 173-188. — 4e article, mai, 286-299. — 5e article, juin, 360-372. — Fin du 5e article, juillet, 424-435. — 6e article, août, 473-487. — Fin du 6e article, septembre, 549-564.

De quelques écrits intimes de Bernard de Jussieu. — 1er article de M. Flourens, juillet, 385-400. — 2e article, août, 449-457. — 3e et dernier article, octobre, 591-603.

De Bichat, à l'occasion d'un manuscrit de son livre sur la vie et la mort... — 4e article de M. Flourens, avril, 214-223 (voir, pour les précédents articles, les cahiers de juin, d'août et de septembre 1855). — 5e article, mai, 275-285. — 6e article, novembre, 665-675.

Annales de l'Observatoire impérial de Paris, publiées par M. Le Verrier. Tome Ier. in-4° de 419 pages avec une planche. Avril, 254.

Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture... publiés pour la première fois par M. Anatole de Montaiglon. Paris, 1853. — Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, publiés... par MM. Dussieux, Soulié, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon. Paris, 1854, 2 vol. in-8°. — 1er article de M. Vitet, novembre, 641-655. — 2e article, décembre, 735-746.

Traité historique de la peinture sur verre... par Alexandre Lenoir. Paris, 1856. in-8° de 158 pages, avec 45 planches. Juillet, 439.

Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise, ouvrage traduit du chinois par M. Stanislas Julien. Paris, 1856, in-8° de CXXIII-320 pages, avec une carte et quatorze planches. Mars, 191.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

Séance publique des cinq Académies. Prix décernés et proposés. Août, 501-503

Académie française. Réception de M. Legouvé. Février, 120. — Élection de M. Biot. Avril, 250. — Élection de M. de Falloux. Avril, 251. — Séance publique annuelle. Août, 503. — Prix décernés et proposés. Septembre, 565-569. — Réception de M. Ponsard, décembre, 759. — Mort de M. de Salvandy. Décembre, 760.

Recueil des discours, rapports et pièces diverses, lus dans les séances publiques et particulières de l'Académie française. 1850-1856. 1re partie, 1856, in-4° de 708 pages. Avril, 254.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort de M. Augustin Thierry. Mai, 316. — Mort de M. H. Fortoul. Juillet, 435. Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Août, 503-508. — Élection de M. Renan et de M. Léon Renier. Décembre, 760.

Académie des sciences. Séance publique. Janvier, 60. — Prix décernés et pro-

posés. Février, 120-125. — Élection de M. Jobert de Lamballe (section de médecine et de chirurgie), et de M. Bertrand (section de géométrie). Avril, 251. — Mort de M. Binet. Mai, 316. — Élection de M. Claix de Gay. Mai, 316. — Élection de M. Hermite (section de géométrie). Juillet, 436. — Mort de M. Constant Prévost. Août, 508.

Ses mémoires, tome XXVII, 1re partie. Paris, 1856, in-4° de 511 pages. Juillet, 443. — Mémoires présentés par divers savants. Sciences mathématiques et physiques. Tome XIV. Imprimerie impériale, 1856, in-4° de 828 pages. Octobre, 639.

Académie des beaux-arts. Mort de M. David (d'Angers). Janvier, 61. — Élection de M. Jaley, section de sculpture. Février, 125. — Mort de M. Adam. Mai, 316. — Élection de M. Berlioz (section de composition musicale). Juillet, 436. — Séance publique annuelle, 632-636. — Mort de M. Paul De la Roche. Décembre, 760.

Académie des sciences morales et politiques. Séance publique annuelle, prix décernés et proposés. Janvier, 61-64. — Élection de M. de Parieu. Mars, 189. — Mort de M. Benoiston de Châteauneuf. Mai, 316.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Concours ouvert pour 1856. Mars, 189.

Académie impériale de Lyon. Prix proposé pour l'année 1858. Septembre, 569.

Académie de législation de Toulouse. Prix proposés pour les concours de 1857 et 1858. Septembre, 569.

Société des antiquaires de Picardie. Ses bulletins. Tome V, 1853, 1854, 1855. Amiens et Paris, 1856, in-8° de 466 pages. Juillet, 441. — Ses mémoires, 2e série, t. IV. Amiens, 1856, in-8° de 797 pages. Octobre, 638.

Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube; ses mémoires. Tome VI, 2e série. Troyes et Paris, 1856, in-8° de 380 pages. Juillet, 441.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Médaille proposée pour 1857. Août, 508.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

